ÉTATS FINANCIERS DES ORGANISMES ET DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

2006-2007

Volume publié sous l'autorité
du ministre des Finances

Finances Québec

États financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec
2006-2007

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Octobre 2008
ISBN 978-2-550-53356-6 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-53357-3 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2008

Il me fait plaisir de présenter cette publication groupant les états financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec.

Même si les états financiers de ces organismes et de ces entreprises sont en général présentés à l'Assemblée nationale, ils sont regroupés dans ce volume pour faciliter l'examen et l'analyse de leur situation financière et de leurs résultats d'opération.

La ministre des Finances, ministre des Services gouvernementaux,
ministre responsable de l'Administration gouvernementale et
présidente du Conseil du trésor,

Monique Jérôme-Forget

Québec, octobre 2008

TABLE DES MATIÈRES

ORGANISMES ET ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Agence de l'efficacité énergétique	Ressources naturelles et Faune	2007-03-31	9
Agence des partenariats public-privé du Québec	Administration gouvernementale	2007-03-31	19
Agence métropolitaine de transport	Transports	2006-12-31	28
Autorité des marchés financiers	Finances	2007-03-31	42
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	Culture et Communications	2007-03-31	64
Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2006-12-31	82
Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières	Finances	2007-03-31	88
Caisse de dépôt et placement du Québec	Finances	2006-12-31	97
Capital Financière agricole inc.	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2007-03-31	120
Cautionnements individuels des agents de voyages	Justice	2007-03-31	129
Centre de recherche industrielle du Québec	Développement économique, Innovation et Exportation	2007-03-31	135
Centre de services partagés du Québec	Services gouvernementaux	2007-03-31	147
Commissaire de l'industrie de la construction	Travail	2007-03-31	164
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	Administration gouvernementale	2006-12-31	171
Commission de la capitale nationale du Québec	Transports	2007-03-31	309
Commission de la construction du Québec	Travail	2006-12-31	324
Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	Culture et Communications	2007-03-31	373
Commission des lésions professionnelles	Travail	2007-03-31	379
Commission des normes du travail	Travail	2007-03-31	388
Commission des relations du travail	Travail	2007-03-31	398
Commission des services juridiques	Justice	2007-03-31	407
Conseil de gestion de l'assurance parentale	Emploi et Solidarité sociale	2006-12-31	425
Conseil des arts et des lettres du Québec	Culture et Communications	2007-03-31	436
Corporation d'hébergement du Québec	Santé et Services sociaux	2007-03-31	449
Corporation d'urgences-santé	Santé et Services sociaux	2007-03-31	469
Curateur public (Le)	Famille, Aînés et Condition féminine	2006-12-31	485
École nationale de police du Québec	Sécurité publique	2006-06-30	500
École nationale des pompiers du Québec	Sécurité publique	2006-06-30	507
Financement-Québec	Finances	2007-03-31	512
Fondation de la faune du Québec	Ressources naturelles et Faune	2007-03-31	522
Fonds central de soutien à la réinsertion sociale	Sécurité publique	2006-12-31	534
Fonds d'aide aux recours collectifs	Justice	2007-03-31	541
Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2007-03-31	548

TABLE DES MATIÈRES

ORGANISMES ET ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Fonds d'assurance parentale	Emploi et Solidarité sociale	2006-12-31	553
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2007-03-31	562
Fonds de la recherche en santé du Québec	Développement économique, Innovation et Exportation	2007-03-31	571
Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages	Justice	2007-03-31	581
Fonds d'indemnisation du courtage immobilier	Finances	2006-12-31	587
Fonds en fidéicommis	Finances	2007-03-31	592
Fonds en fidéicommis – Taxe sur les produits et services	Revenu	2007-03-31	595
Fonds national de formation de la main-d'œuvre	Emploi et Solidarité sociale	2007-03-31	597
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	Développement économique, Innovation et Exportation	2007-03-31	603
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	Développement économique, Innovation et Exportation	2007-03-31	613
Héma-Québec	Santé et Services sociaux	2007-03-31	623
Hydro-Québec	Ressources naturelles et Faune	2006-12-31	637
Immobilière SHQ	Affaires municipales et Régions	2006-12-31	689
Institut de la statistique du Québec	Finances	2007-03-31	699
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	Éducation, Loisir et Sport	2006-06-30	706
Institut national de santé publique du Québec	Santé et Services sociaux	2007-03-31	717
Investissement Québec	Développement économique, Innovation et Exportation	2007-03-31	730
IQ FIER inc.	Développement économique, Innovation et Exportation	2007-03-31	765
IQ Immigrants Investisseurs inc.	Développement économique, Innovation et Exportation	2007-03-31	772
La Financière agricole du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2007-03-31	784
Loto-Québec	Finances	2007-03-31	816
Ministère du Revenu – Biens sous administration	Revenu	2006-12-31	*
Musée d'art contemporain de Montréal	Culture et Communications	2007-03-31	834
Musée de la civilisation	Culture et Communications	2007-03-31	852
Musée national des beaux-arts du Québec	Culture et Communications	2007-03-31	871
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	Emploi et Solidarité sociale	2006-06-30	893
Office des professions du Québec	Justice	2007-03-31	901
Office Québec-Amériques pour la jeunesse	Relations internationales	2007-03-31	908
Régie de l'assurance maladie du Québec	Santé et Services sociaux	2007-03-31	916
Régie de l'énergie	Ressources naturelles et Faune	2007-03-31	926
Régie des installations olympiques	Tourisme	2006-10-31	935
Régie des rentes du Québec	Emploi et Solidarité sociale	2007-03-31	950

TABLE DES MATIÈRES

ORGANISMES ET ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Régie du bâtiment du Québec	Travail	2007-03-31	972
Régie du cinéma	Culture et Communications	2007-03-31	982
Services Québec	Services gouvernementaux	2007-03-31	988
Société de développement de la Baie-James	Ressources naturelles et Faune	2006-12-31	999
Société de développement des entreprises culturelles	Culture et Communications	2007-03-31	1013
Société de financement des infrastructures locales du Québec	Finances	2007-03-31	1033
Société de la Place des Arts de Montréal	Culture et Communications	2006-08-31	1039
Société de l'assurance automobile du Québec	Transports	2006-12-31	1051
Société des alcools du Québec	Finances	2007-03-31	1065
Société des établissements de plein air du Québec	Développement durable, Environnement et Parcs	2007-03-31	1083
Société des parcs de sciences naturelles du Québec	Développement durable, Environnement et Parcs	2007-03-31	1091
Société des Traversiers du Québec	Transports	2007-03-31	1098
Société d'habitation du Québec	Affaires municipales et Régions	2006-12-31	1113
Société du Centre des congrès de Québec	Tourisme	2007-03-31	1127
Société du Grand Théâtre de Québec	Culture et Communications	2006-08-31	1141
Société du Palais des congrès de Montréal	Tourisme	2007-03-31	1152
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	Développement économique, Innovation et Exportation	2007-03-31	1167
Société générale de financement du Québec	Développement économique, Innovation et Exportation	2006-12-31	1177
Société immobilière du Québec	Services gouvernementaux	2007-03-31	1201
Société Innovatech du Grand Montréal	Développement économique, Innovation et Exportation	2007-03-31	1216
Société Innovatech du sud du Québec	Développement économique, Innovation et Exportation	2007-03-31	1223
Société Innovatech Québec et Chauchière-Appalaches	Développement économique, Innovation et Exportation	2007-03-31	1232
Société Innovatech Régions ressources	Développement économique, Innovation et Exportation	2007-03-31	1242
Société nationale de l'amiante	Ressources naturelles et Faune	2007-03-31	1248
Société québécoise d'assainissement des eaux	Affaires municipales et Régions	2007-03-31	1255
Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec)	Développement durable, Environnement et Parcs	2007-03-31	1264
Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)	Justice	2007-03-31	1278
Télé-Québec (Société de télédiffusion du Québec)	Culture et Communications	2007-03-31	1285
Tribunal administratif du Québec	Justice	2007-03-31	1298

(*) Non disponibles à la date de publication.

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
(L.R.Q., c. A-7.001)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
PRODUITS		
Contribution du gouvernement du Québec	2 140 400 $	2 171 200 $
Contribution – Autres partenaires (note 3)	11 897 590	13 756 138
Autres produits	66 676	97 492
	14 104 666	16 024 830
CHARGES		
Subventions octroyées (note 4)	9 783 519	10 804 524
Commandites et représentation	680 554	480 608
Traitements et avantages sociaux	2 664 052	2 277 211
Honoraires professionnels et frais administratifs	1 355 182	630 564
Frais de communications	460 419	521 376
Formation	10 566	22 182
Frais de location	130 613	127 497
Fournitures	64 808	44 202
Entretien et réparations	9 312	7 296
Variation de la provision pour prêts à risque de recouvrement	(66 392)	53 756
Mauvaises créances	54 780	24 340
Frais financiers	398	31 299
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles		5 050
Amortissement des immobilisations corporelles	21 033	32 257
	15 168 844	15 062 162
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(1 064 178) $	962 668 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	2 318 878 $	1 356 210 $
(Insuffisance) Excédent des produits sur les charges	(1 064 178)	962 668
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	1 254 700 $	2 318 878 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

BILAN
au 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Fonds consolidé du revenu	901 045 $	662 359 $
Créances (note 5)	4 369 837	4 444 250
Prêts encaissables à court terme (note 6)	230 227	115 813
	5 501 109	5 222 422
Prêts (note 6)	9 375	103 307
Immobilisations corporelles (note 7)	73 911	61 851
	5 584 395 $	5 387 580 $
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 8)	3 358 297 $	1 684 754 $
Produits perçus d'avance	149 667	695 545
Portion à court terme de la dette à long terme (note 9)	2 818	4 572
	3 510 782	2 384 871
Dette à long terme (note 9)		2 818
Provision pour congés de maladie (note 10)	751 936	614 036
	4 262 718	3 001 725
AVOIR		
Apport du gouvernement du Québec	66 977	66 977
Excédent cumulé affecté (note 11)	1 254 700	2 318 878
	1 321 677	2 385 855
	5 584 395 $	5 387 580 $

ENGAGEMENTS (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Richard Lamarche
Richard Aubry

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) Excédent des produits sur les charges	(1 064 178) $	962 668 $
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Variation de la provision pour prêts à risque de recouvrement	(66 392)	53 756
Amortissement des immobilisations corporelles	21 033	32 257
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles		5 050
	(1 109 537)	1 053 731
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Variation des créances	74 413	(1 157 161)
Diminution des frais payés d'avance		46 340
Variation des charges à payer et frais courus	1 654 064	(373 929)
Variation des produits perçus d'avance	(545 878)	450 675
Augmentation de la provision pour congés de maladie	137 900	56 097
	1 320 499	(977 978)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	210 962	75 753
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prêts		(48 750)
Recouvrement de prêts	45 910	135 512
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(13 614)	(8 497)
Produits de disposition d'immobilisations corporelles		43 200
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	32 296	121 465
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(4 572)	(4 263)
AUGMENTATION – À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	238 686	192 955
À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU AU DÉBUT	662 359	469 404
À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU À LA FIN	901 045 $	662 359 $

Renseignements supplémentaires

Acquisition d'immobilisations corporelles incluses dans les charges à payer et frais courus	19 749

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Agence de l'efficacité énergétique, personne morale au sens du Code civil, constituée par la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique (L.R.Q., c. A-7.001), a pour objet, dans une perspective de développement durable, d'assurer la promotion de l'efficacité énergétique pour toutes les formes d'énergie, dans tous les secteurs d'activité, au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec.

En vertu de l'article 985 de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3) et de l'article 149 (1) d) de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, 5e suppl.), l'Agence n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Sanctionné le 13 décembre 2006, le projet de loi 52 intitulé Loi concernant la mise en œuvre de la stratégie énergétique du Québec et modifiant diverses dispositions législatives, est venu élargir le mandat de l'Agence et sa portée. À la suite de ce projet de loi, l'Agence a également pour fonctions d'élaborer le plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies ainsi que d'en assurer la mise en œuvre et le suivi.

Le projet de loi est venu également modifier le financement de l'organisme. Dorénavant, l'Agence financera ses activités avec les sommes provenant des quotes-parts des distributeurs d'énergie, dont les montants auront été déterminés par la Régie de l'énergie. L'Agence peut également déterminer un tarif de frais pour des services qu'elle offre dans le cadre de ses activités. Elle peut finalement recevoir des sommes d'un tiers.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de l'Agence par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Contribution

Gouvernement du Québec

Les contributions du gouvernement du Québec sont constatées à titre de produits de l'exercice pour lequel elles ont été octroyées.

Autres partenaires

Les contributions reçues ou à recevoir des partenaires qui sont affectés à des projets spécifiques sont reportées et virées aux produits au même rythme que la charge qu'ils financent.

Subventions et prêts

Les subventions sont comptabilisées aux charges lorsqu'elles sont autorisées et que le bénéficiaire a satisfait les critères d'admissibilité, s'il en est. Toutefois, les subventions récupérables sont inscrites comme prêts jusqu'à concurrence du montant que l'on est raisonnablement certain de recouvrer.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et elles sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Matériel roulant	20 %
Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Équipement spécialisé	10 %

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les biens loués en vertu de contrats de location-acquisition sont amortis selon les mêmes méthodes et les mêmes taux que les autres immobilisations corporelles.

L'Agence examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Provision pour prêts à risque de recouvrement

Lorsqu'il est établi qu'il y a des risques quant au recouvrement des prêts, les valeurs comptables sont ramenées à leur valeur de réalisation estimative. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon le jugement de la direction.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Agence ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Agence est de présenter le montant à recevoir du Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec comme trésorerie et équivalents de trésorerie puisque les sommes provenant de ce fonds permettent de faire face à ses engagements de trésorerie à court terme.

3. CONTRIBUTIONS – AUTRES PARTENAIRES

	Hydro-Québec	Gaz Métro et Fonds en efficacité énergétique	Gazifère	Gouvernement fédéral	Autres	Total
	2006-2007 *					
Novoclimat – Unifamilial	1 252 173 $	20 885 $		75 000 $	10 $	1 348 068 $
Novoclimat – Logement	865 349	15 750				881 099
Évaluation de programmes	4 733					4 733
Interventions pour les ménages à budget modeste	4 050 957	33 600	8 132 $			4 092 689
Service d'évaluation énergétique	808 501	41 521	26 800			876 822
Centre d'appels	243 501					243 501
Réglementation des bâtiments	313 760			682 677		996 437
Programmes fédéraux (PEBC, IIE, PENSER)				3 451 880		3 451 880
Autres initiatives	2 361					2 361
	7 541 335 $	111 756 $	34 932 $	4 209 557 $	10 $	11 897 590 $

3. CONTRIBUTIONS – AUTRES PARTENAIRES (suite)

	Hydro-Québec	Gaz Métro et Fonds en efficacité énergétique	Gazifère	Gouvernement fédéral	Autres	Total
	2005-2006*					
Novoclimat – Unifamilial	1 099 951 $	6 300 $		222 931 $		1 329 182 $
Novoclimat – Logement	2 935 453	51 830				2 987 283
Interventions pour les ménages à budget modeste	3 656 370	93 480	12 713 $			3 762 563
Service d'évaluation énergétique	527 894	3 225		1 288 950		1 820 069
Centre d'appels	442 897					442 897
Réglementation des bâtiments	134 012			180 057		314 069
Programmes fédéraux (PEBC, IIE, PENSER)				3 006 873		3 006 873
Autres initiatives				47 000	46 202 $	93 202
	8 796 577 $	154 835 $	12 713 $	4 745 811 $	46 202 $	13 756 138 $

* Dans un souci d'équité envers l'ensemble des consommateurs d'énergie, l'Agence a assumé en 2005-2006 ainsi qu'en 2006-2007, et ce, à même son budget, les dépenses de programmes qui concernent la clientèle dont la principale source de chauffage est le mazout.

4. SUBVENTIONS OCTROYÉES

	2007	2006
Entreprises et organismes d'État	101 905 $	78 100 $
Entreprises privées	3 042 080	3 480 489
Municipalités et Offices municipaux d'habitation	670 850	235 476
Habitations	166 400	241 800
Établissements de santé, d'éducation et de services sociaux	2 798 929	2 703 728
Organismes à but non lucratif du secteur privé	3 003 355	4 064 931
	9 783 519 $	10 804 524 $

5. CRÉANCES

	2007	2006
À recevoir – Autres partenaires	4 353 607 $	4 404 787 $
Autres	16 230	39 463
	4 369 837 $	4 444 250 $

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

6. PRÊTS

	2007	2006
Prêts, sans intérêt, remboursables de 2007 à 2011	241 800 $	334 687 $
Prêts, sans intérêt, remboursables sous forme de redevances	35 000	57 150
Prêts, sans intérêt, remboursables sur respect de conditions prévues aux ententes	95 682	90 280
	372 482	482 117
Provision pour prêts à risque de recouvrement		
Prêts, sans intérêt, remboursables de 2007 à 2011	(57 560)	(148 567)
Prêts, sans intérêt, remboursables sous forme de redevances	(35 000)	(57 150)
Prêts, sans intérêt, remboursables sur respect de conditions prévues aux ententes	(40 320)	(57 280)
	(132 880)	(262 997)
Prêts nets	239 602	219 120
Moins : Prêts encaissables à court terme	230 227	115 813
	9 375 $	103 307 $

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel roulant	69 200 $	69 200 $		
Mobilier et équipement	19 797	19 797		
Équipement informatique	163 588	124 600	38 988 $	18 500 $
Équipement spécialisé	43 845	12 789	31 056	35 616
	296 430	226 386	70 044	54 116
Bien loué en vertu d'un contrat de location-acquisition				
Mobilier et équipement	19 337	15 470	3 867	7 735
	315 767 $	241 856 $	73 911 $	61 851 $

8. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2007	2006
Subventions octroyées	1 595 862 $	1 164 932 $
Fournisseurs	1 383 613	170 910
Traitements et avantages sociaux	75 674	84 201
Vacances	303 148	264 711
	3 358 297 $	1 684 754 $

9. DETTE À LONG TERME

	2007	2006
Obligation relative à de l'équipement, portant intérêt à 7 %, remboursable par mensualités de 412 $, incluant capital et intérêts, échéant en octobre 2007	2 884 $	7 828 $
Intérêts inclus dans les versements	(66)	(438)
	2 818	7 390
Moins : Portion à court terme	(2 818)	(4 572)
		2 818 $

Le paiement minimum futur exigible en vertu de ce contrat de location-acquisition à effectuer au cours du prochain exercice s'établit comme suit :

2008	2 884 $

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Agence participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Agence imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 115 988 $ (2006 : 102 255 $). Les obligations de l'Agence envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2007	2006
Solde au début	614 036 $	557 939 $
Charge de l'exercice	221 432	94 849
Prestations versées au cours de l'exercice	(83 532)	(38 752)
Solde à la fin	751 936 $	614 036 $

11. EXCÉDENT CUMULÉ AFFECTÉ

À la suite d'une décision de la direction, l'Agence a affecté la totalité de son excédent cumulé pour faire face aux charges de relocalisation de l'Agence et aux autres obligations administratives découlant de la loi.

12. ENGAGEMENTS

L'Agence s'est engagée à verser des subventions pour un montant maximum de 31 411 $ en 2007 en vertu des programmes qu'elle administre. Les subventions octroyées sont toutefois conditionnelles aux crédits accordés par le Parlement.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Le solde à recevoir du fonds consolidé du revenu, les créances, les charges à payer et frais courus, les produits perçus d'avance ainsi que la portion court terme de la dette long terme sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur des prêts ne peut être évaluée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marché pour ce type de prêts.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de l'Agence correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. L'Agence procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

En se référant à la note 5 des présentes notes aux états financiers, 80 % du montant à recevoir provient d'Hydro-Québec.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, l'Agence est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Agence n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15. ÉVENTUALITÉS

Lors du transfert des effectifs du ministère des Ressources naturelles à l'Agence de l'efficacité énergétique, une provision pour maladies-vacances avait été établie et devait être assumée par le ministère. Depuis, l'Agence a eu des sommes à payer relatives à ces maladies-vacances pour lesquelles le ministère n'a pas versé les contributions nécessaires. L'Agence est dans l'impossibilité de déterminer le montant qui sera assumé par le ministère des Ressources naturelles étant donné que les modalités de l'entente entre les parties ne sont pas encore fixées.

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Agence de l'efficacité énergétique ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. L'Agence reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Agence, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Réjean Carrier
Directeur général

Lysane Montminy
Directrice du développement des affaires

Québec, le 14 juin 2007

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Agence de l'efficacité énergétique au 31 mars 2007, les états des résultats, de l'excédent cumulé ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
France Alain, CA
Directrice des services-conseils
en attestation financière

Québec, le 14 juin 2007

AGENCE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. A-7.002)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007 (12 mois)	2006 (11 mois)
PRODUITS		
Contribution du gouvernement du Québec		2 467 250 $
Virement de l'aide gouvernementale	6 630 $	3 978
Honoraires de consultants externes	3 979 436	157 867
Honoraires (Agence)	4 918 856	
	8 904 922	2 629 095
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	3 064 747	1 291 607
Services professionnels et administratifs et consultants externes	4 300 918	917 371
Loyer	282 362	203 847
Déplacements et représentation	212 158	86 954
Communications	93 696	46 298
Fournitures et approvisionnement	156 211	52 812
Amortissement des immobilisations	134 304	24 619
Amortissement des actifs incorporels	5 425	1 221
Intérêts sur la dette à long terme	15 948	3 461
Frais bancaires	19 578	905
	8 285 347	2 629 095
BÉNÉFICE NET ET EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN (note 8)	619 575 $	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	819 977 $	217 668 $
Créances (note 3)	1 538 217	285 086
Frais payés d'avance	41 894	18 590
	2 400 088	521 344
Immobilisations (note 4)	548 747	509 883
	2 948 835 $	1 031 227 $
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	1 416 910 $	190 115 $
Dû au gouvernement du Québec sans intérêt ni modalités de remboursement	258 213	258 213
Portion court terme de la dette à long terme (note 6)	88 707	66 822
Provision pour vacances (note 7)	129 571	99 367
	1 893 401	614 517
Provision pour congés de maladie (note 7)	157 161	116 473
Aide gouvernementale reportée - coût non amorti	13 260	19 890
Dette à long terme (note 6)	265 438	280 347
	2 329 260	1 031 227
EXCÉDENT CUMULÉ	619 575	
	2 948 835 $	1 031 227 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Claude A. Garcia, président
Denys Jean, vice-président

AGENCE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007 (12 mois)	2006 (11 mois)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	619 575 $	
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie		
Virement de l'aide gouvernementale	(6 630)	(3 978) $
Amortissement des immobilisations corporelles	134 304	24 619
Amortissement des actifs incorporels	5 425	1 221
	752 674	21 862
Variation des actifs et passifs liés à l'exploitation		
Frais payés d'avance	(23 304)	(18 590)
Créances	(1 253 131)	(285 086)
Charges à payer et frais courus	1 226 795	187 394
Dû au gouvernement du Québec		258 213
Provision pour vacances	30 204	99 367
Provision pour congés de maladie	40 688	116 473
	21 252	357 771
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	773 926	379 633
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(99 576)	(133 015)
Acquisition d'actifs incorporels	(5 218)	(14 384)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(104 794)	(147 399)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
Dette à long terme	(66 823)	(14 566)
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	602 309	217 668
ENCAISSE AU DÉBUT	217 668	
ENCAISSE À LA FIN	819 977 $	217 668 $

Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élèvent à 30 830 $.

L'Agence a acquis pour 73 798 $ d'immobilisations en contrepartie d'une dette à long terme d'un montant équivalent.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Agence des partenariats public-privé du Québec, personne morale au sens du Code civil, est instituée en vertu de l'article 1 de la Loi sur l'Agence des partenariats public-privé du Québec (L.R.Q., c. A-7.002), laquelle est entrée en vigueur le 18 avril 2005.

Elle a pour mission de contribuer, par ses conseils et son expertise, au renouvellement des infrastructures publiques et à l'amélioration de la qualité des services aux citoyens dans le cadre de la mise en œuvre de projets de partenariats public-privé.

En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, l'Agence est mandataire de l'État et par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

Lors de la création de l'Agence, des employés du Secrétariat du Conseil du trésor y ont été transférés, conformément à l'article 60 de sa loi constitutive.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de l'Agence par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Améliorations locatives	5 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique et bureautique	3 ans

L'Agence examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Les subventions pour l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisées comme aide gouvernementale reportée et sont virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations corporelles subventionnées auxquelles elles se rapportent.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés de logiciels, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue, soit 3 ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Constatation des produits

Les produits provenant d'honoraires sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le service a été rendu, que son prix est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Services reçus à titre gratuit

Le coût de certains traitements et avantages sociaux, défrayés à même les différents crédits de certains ministères et organismes du gouvernement, ne sont pas présentés aux états financiers.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Agence ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. CRÉANCES

	2007	2006
Ministère de la Santé et des Services sociaux	472 844 $	
Gouvernement du Québec *		127 219 $
Ministère des Transports du Québec	332 055	126 744
Ministère de la Culture et des Communications	583 318	31 123
Secrétariat du Conseil du trésor	150 000	
	1 538 217 $	285 086 $

* Cette créance correspond à la somme qui a été transférée à l'Agence relativement au transfert des employés du Secrétariat du Conseil du trésor (notes 1 et 7).

4. IMMOBILISATIONS

	Au 31 mars 2007		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Immobilisations corporelles			
Améliorations locatives	435 879 $	94 030 $	341 849 $
Mobilier et équipement de bureau	111 550	22 015	89 535
Équipement informatique et bureautique *	147 285	42 878	104 407
	694 714	158 923	535 791
Actifs incorporels			
Logiciels	19 602	6 646	12 956
Total	714 316 $	165 569 $	548 747 $

4. IMMOBILISATIONS (suite)

	Au 31 mars 2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Immobilisations corporelles			
Améliorations locatives	361 735 $	15 504 $	346 231 $
Mobilier et équipement de bureau	87 870	2 073	85 797
Équipement informatique et bureautique *	71 734	7 042	64 692
	521 339	24 619	496 720
Actifs incorporels			
Logiciels	14 384	1 221	13 163
Total	535 723 $	25 840 $	509 883 $

* Le poste « Équipement informatique et bureautique » inclut des ordinateurs reçus à titre gratuit de la part du gouvernement du Québec, au montant de 23 868 $.

5. EMPRUNT BANCAIRE

Le gouvernement du Québec a autorisé, en vertu du décret 169-2006, l'Agence à contracter une marge de crédit bancaire d'un montant maximal de 3 000 000 $.

Au 31 mars 2007, l'Agence n'avait pas contracté cet emprunt.

6. DETTE À LONG TERME

Emprunts auprès de la Société immobilière du Québec

	2007	2006
Au taux fixe de 4,69 %, remboursable par versements mensuels de 3 471 $, échéant le 31 octobre 2010	137 146 $	171 488 $
Au taux fixe de 4,70 %, remboursable par versements mensuels de 3 278 $, échéant le 31 mars 2011	143 201	175 681
Au taux fixe de 4,70 %, remboursable par versements mensuels de 1 377 $, échéant le 31 octobre 2011	73 798	
	354 145	347 169
Moins : Portion échéant à court terme	88 707	66 822
	265 438 $	280 347 $

Les versements en capital à effectuer au cours des 5 prochains exercices se détaillent comme suit :

2008	88 707 $
2009	86 909
2010	91 080
2011	77 958
2012	9 491
	354 145 $

7. AVANTAGES SOCIAUX

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Agence participent au Régime de retraite des employés du gouvernement du Québec et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite ou au décès.

Les cotisations de l'Agence imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 124 287 $ (38 735 $ en 2006). Les obligations de l'Agence envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

	Au 31 mars 2007		
	Vacances	Maladie	Total
Solde au 31 mars 2006	99 367 $	116 473 $	215 840 $
Variation nette de l'exercice	30 204	40 688	70 892
	129 571 $	157 161 $	286 732 $

	Au 31 mars 2006		
	Vacances	Maladie	Total
Augmentation à la suite de l'arrivée des employés (note 1)	37 091 $	90 128 $	127 219 $
Variation nette de l'exercice	62 276	26 345	88 621
	99 367 $	116 473 $	215 840 $

8. EXCÉDENT CUMULÉ

En vertu de l'article 44 de sa loi constitutive, les sommes reçues par l'Agence doivent être affectées au paiement de ses obligations. Le surplus, s'il en est, est conservé par l'Agence à moins que le gouvernement en décide autrement.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, l'Agence est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Agence n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. ENGAGEMENTS

L'Agence s'est engagée, d'après des contrats de location à long terme pour des bâtiments, échéant à différentes dates jusqu'au 31 octobre 2011, à verser une somme totale de 1 187 002 $. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 283 324 $ en 2008, 2009, 2010 et 2011 et à 53 706 $ en 2012.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la dette à long terme est équivalente à sa valeur comptable compte tenu que les conditions qui prévalent sur le marché au 31 mars 2007 sont semblables à celles qui prévalaient lors de son émission.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de l'Agence, correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers.

Risque de taux d'intérêt

La volatilité des taux d'intérêts se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers (risque de marché lié au taux d'intérêt).

La dette à long terme porte des intérêts à taux fixes. Étant donné que l'Agence prévoit le remboursement complet de ces emprunts à l'échéance, les risques auxquels est exposée l'Agence relativement à la dette à long terme sont minimes.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Agence des partenariats public-privé du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Agence reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur général, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Agence, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jacques Dutil
Directeur de l'administration

Pierre Lefebvre
Président-directeur général

Québec, le 15 juin 2007

AGENCE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Agence des partenariats public-privé du Québec au 31 mars 2007 et l'état des résultats et de l'excédent cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
France Alain, CA
Directrice des services-conseils en attestation
financière

Québec, le 15 juin 2007

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT
(L.R.Q., c. A-7.02)

FONDS D'EXPLOITATION
ÉTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET DU SURPLUS
exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	Budget 2006 (non vérifié)	2006	2005
REVENUS			
Remises gouvernementales :			
– Taxe sur l'essence	50 450	51 254	50 905
– Droit sur l'immatriculation	50 180	50 383	49 441
Recettes nettes de la vente de TRAM (note 4)	60 958	63 742	58 419
Recettes des trains de banlieue (note 5)	38 773	41 128	37 617
Contributions municipales aux trains de banlieue (note 5)	31 608	31 524	29 520
Subventions du ministère des Transports du Québec à l'égard du service de la dette des autorités organisatrices de transport en commun (AOT) :			
– Pour les trains de banlieue	5 636	5 636	7 122
– Pour les équipements métropolitains	511	511	659
Aide gouvernementale au transport adapté	450	450	450
Recettes des autobus express métropolitains	1 611	1 681	1 443
Contributions municipales aux autobus express métropolitains	587	432	413
Contributions aux coûts des équipements métropolitains	1 200	954	690
Autres	1 360	2 064	1 393
	243 324	249 759	238 072
DÉPENSES			
Répartition des recettes nettes de la vente de TRAM (note 4)	60 958	63 742	58 419
Aide métropolitaine et dépenses afférentes (note 6)	56 364	57 027	56 600
Trains de banlieue (note 5)	83 869	84 175	79 567
Équipements métropolitains	12 368	11 800	12 353
Service de la dette des AOT :			
– Pour les trains de banlieue	5 636	5 636	7 122
– Pour les équipements métropolitains	626	643	850
Dépenses de fonctionnement	6 000	6 219	5 474
Aide au développement	3 000	1 998	2 113
Aide aux tarifs réduit et intermédiaire des titres de transport TRAM et dépenses afférentes (note 7)	5 561	5 924	5 288
Aide à l'intégration tarifaire (note 8)	1 907	2 519	937
Remise spéciale aux AOT (note 9)			3 059
Transport adapté	1 300	1 324	945
Autobus express métropolitains	3 108	3 013	2 749
Autres	2 627	2 316	2 096
	243 324	246 336	237 572
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		3 423	500
Surplus non affecté au début de l'exercice		1 000	500
Surplus affecté (note 3)		3 423	
SURPLUS NON AFFECTÉ À LA FIN DE L'EXERCICE		1 000	1 000

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

FONDS D'EXPLOITATION

BILAN
aux 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme	38 302	34 066
Remises gouvernementales à recevoir	22 154	21 436
Débiteurs	4 013	6 055
Pièces de rechange des trains de banlieue	3 540	2 966
	68 009	64 523
PASSIF ET SOLDE DU FONDS		
Créditeurs et frais courus	63 586	63 523
SOLDE DU FONDS		
Surplus non affecté	1 000	1 000
Surplus affecté	3 423	
	68 009	64 523

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 14)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration,
Joël Gauthier, administrateur
Martine Corriveau-Gougeon, administratrice

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

FONDS D'IMMOBILISATIONS

ÉTAT DES OPÉRATIONS ET DU FINANCEMENT PERMANENT À COMBLER
exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2006	2005
FINANCEMENT PERMANENT		
Subventions du ministère des Transports du Québec	172 999	234 846
Contributions municipales (note 10)	20 338	18 106
Autres subventions	14	403
Autres	2 491	1 198
	195 842	254 553
INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS		
Trains de banlieue		
– Flotte de trains	2 714	45 900
– Deux-Montagnes	3	52
– Dorion-Rigaud	429	1 496
– Blainville	25 487	3 290
– Mont-Saint-Hilaire	112	337
– Delson-Candiac	485	2 243
Équipements métropolitains		
Voies réservées	12 795	1 632
Terminus	81	3 691
Variation des immobilisations en cours		
Prolongement du métro vers Laval	161 291	196 044
Autres	(11 523)	3 708
	191 874	258 393
Contribution pour autres projets métropolitains		
Contribution au Programme Réno-Systèmes	8 109	10 330
Études de faisabilité et d'avant-projet – Trains légers	32	224
Études de faisabilité – Divers	2 179	670
Autres (note 11)	3 033	2 101
	205 227	271 718
INSUFFISANCE DU FINANCEMENT PERMANENT SUR LES INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE	(9 385)	(17 165)
Financement permanent à combler au début de l'exercice	(64 152)	(46 987)
FINANCEMENT PERMANENT À COMBLER À LA FIN DE L'EXERCICE	(73 537)	(64 152)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

FONDS D'IMMOBILISATIONS

BILAN
aux 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme	25 951	7 347
À recevoir du ministère des Transports du Québec	825 196	688 458
Immobilisations (note 11)	1 153 833	991 034
Autres	2 670	1 091
	2 007 650	1 687 930
PASSIF ET SOLDE DU FONDS		
Créditeurs et frais courus	70 164	94 767
Billets à payer (note 13)	857 190	666 281
	927 354	761 048
SOLDE DU FONDS		
Financement permanent à combler	(73 537)	(64 152)
Investissements nets dans les actifs immobilisés	1 153 833	991 034
	2 007 650	1 687 930

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 14)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration,
Joël Gauthier, administrateur
Martine Corriveau-Gougeon, administratrice

ÉTAT DES INVESTISSEMENTS NETS DANS LES ACTIFS IMMOBILISÉS
aux 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2006	2005
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	991 034	759 491
Acquisitions d'immobilisations	191 874	258 393
Amortissement des immobilisations	(29 075)	(26 850)
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	1 153 833	991 034

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Agence métropolitaine de transport (ci-après appelée l'AMT) est une personne morale de droit public, mandataire du gouvernement du Québec, créée en vertu de la Loi sur l'Agence métropolitaine de transport, L.R.Q., chapitre A-7.02 (ci-après appelée la Loi), qui a commencé ses activités le 1er janvier 1996. Conformément à sa Loi constitutive, l'AMT gère, exploite et finance notamment les services de trains de banlieue, les autobus express métropolitains et les équipements métropolitains. Elle planifie, réalise et exécute tout prolongement du réseau de métro. Sur le plan financier, l'AMT soutient les organismes de transport de la région de Montréal et établit le niveau des tarifs métropolitains et les modalités de partage des recettes métropolitaines entre les organismes de transport. L'AMT exerce ses compétences régionales sur son territoire qui est constitué de celui de la Communauté métropolitaine de Montréal, de la ville de Saint-Jérôme et de la réserve indienne de Kahnawake.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Principes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus tout en tenant compte de la Loi régissant l'AMT qui requiert, entre autres, l'utilisation de deux fonds distincts afin de comptabiliser ses opérations, soit :

i) Fonds d'exploitation

Conformément aux dispositions de la Loi et aux usages de la comptabilité par fonds, l'AMT utilise un Fonds d'exploitation pour le traitement comptable des opérations courantes relatives à la prestation de services et à son fonctionnement, ainsi que les comptes d'actifs et de passifs s'y rapportant.

ii) Fonds d'immobilisations

Conformément aux dispositions de la Loi et aux usages de la comptabilité par fonds, l'AMT utilise un Fonds d'immobilisations pour enregistrer et contrôler le financement permanent, les investissements en immobilisations et les contributions pour autres projets métropolitains. Les sommes non remboursables octroyées à l'AMT dans le but d'effectuer des investissements en immobilisations sont comptabilisées à titre de financement permanent à l'état des opérations et du financement permanent à combler du Fonds d'immobilisations. Le financement permanent à combler présenté au Fonds d'immobilisations représente le solde cumulatif non subventionné des investissements en immobilisations et des contributions pour autres projets métropolitains qui devra être comblé à même les sources de financement permanent des exercices à venir.

Estimations comptables

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilité d'exercice

Les opérations de l'AMT sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Subventions gouvernementales

Les subventions gouvernementales sont comptabilisées à titre de revenu ou de financement permanent dans le Fonds approprié et dans l'exercice pour lequel elles sont octroyées.

Pièces de rechange

Les pièces de rechange des trains de banlieue sont évaluées au moindre du coût, moins une provision pour désuétude, et de la valeur de remplacement.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations acquises à même le Fonds d'immobilisations sont comptabilisées au coût. Ce coût comprend les matériaux, la main-d'œuvre, les autres frais directement contributifs aux activités de construction et les frais financiers capitalisés pendant la période de réalisation des travaux. Les immobilisations sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire sur les périodes suivantes :

Trains de banlieue – infrastructures	20 ans
Trains de banlieue – matériel roulant usagé	10 ans
Trains de banlieue – matériel roulant neuf – locomotives	20 ans
Trains de banlieue – matériel roulant neuf – voitures	25 ans
Équipements métropolitains – voies réservées	20 ans
Équipements métropolitains – stationnements incitatifs	20 ans
Équipements métropolitains – terminus	20 ans

L'amortissement est enregistré à l'état des investissements nets dans les actifs immobilisés.

Surplus affecté

Le conseil d'administration peut affecter des surplus, lorsque disponibles, afin de créer certaines réserves. Ces affectations d'origine interne peuvent être augmentées ou diminuées par résolution du conseil d'administration.

3. SURPLUS AFFECTÉ

Pour l'exercice financier 2006, le conseil d'administration a résolu d'affecter un montant de 3 423 $ au surplus non affecté afin de créer une réserve visant à se prémunir de certains risques auxquels sont exposés ses biens et ses activités d'exploitation des trains de banlieue et d'établir une réserve pour la mise en place de certaines activités d'exploitation futures visant l'augmentation de l'offre des services découlant de la Politique québécoise du transport collectif.

4. RECETTES NETTES DE LA VENTE DE TRAM

Les recettes nettes de la vente de TRAM proviennent des titres de transport métropolitain de l'AMT qui sont vendus par les AOT et qui permettent à une personne d'utiliser des services de transport en commun offerts par plus d'une AOT. L'AMT, conformément à l'article 42 de la Loi, partage avec les AOT les recettes nettes provenant de la vente des titres de transport métropolitain selon l'utilisation par les usagers de leur réseau de transport respectif.

La répartition des recettes provenant de la vente de TRAM, nette de l'affectation d'une partie des recettes au réseau de trains de banlieue et aux autobus express métropolitains, se détaille comme suit :

Recettes nettes de la vente de TRAM

	Budget 2006 (non vérifié)	2006	2005
Société de transport de Montréal	27 327	27 856	25 858
Réseau de transport de Longueuil	15 096	15 152	14 405
Société de transport de Laval	8 549	9 222	8 214
Conseils intermunicipaux de transport	7 173	8 169	7 132
Conseil régional de transport de Lanaudière	2 150	2 540	2 181
Municipalités	663	803	629
	60 958	63 742	58 419

5. TRAINS DE BANLIEUE

Recettes des trains de banlieue

Les recettes des trains de banlieue proviennent de la vente de titres TRAINS et d'une affectation de la vente de TRAM de 27 061 $ en 2006 (25 424 $ en 2005).

Recettes des trains de banlieue

	Budget 2006 (non vérifié)	2006	2005
Deux-Montagnes	17 492	18 227	17 008
Dorion-Rigaud	6 026	8 077	6 038
Blainville	7 893	8 476	7 419
Mont-Saint-Hilaire	5 406	4 651	5 218
Delson-Candiac	1 956	1 697	1 934
	38 773	41 128	37 617

Contributions municipales aux trains de banlieue

L'AMT répartit conformément à la Loi une portion des coûts d'exploitation et de gestion des lignes de trains de banlieue Deux-Montagnes et Dorion-Rigaud, entre les municipalités desservies par une ligne de trains de banlieue selon les trains-kilomètres desservant chaque tronçon.

L'AMT répartit selon la Loi une portion des coûts d'exploitation et de gestion des lignes de trains de banlieue Blainville, Mont-Saint-Hilaire et Delson-Candiac entre les municipalités desservies par ces lignes de trains de banlieue, selon le nombre de départs de trains de banlieue, à chaque gare, pour chaque tronçon.

Les municipalités dont le territoire est desservi par un même tronçon se partagent le montant établi pour ce tronçon au prorata de leur richesse foncière uniformisée, au sens de l'article 261.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., chapitre F-2.1, établie pour l'exercice de référence ou toutes autres formules internes.

Contributions municipales aux trains de banlieue

	Budget 2006 (non vérifié)	2006	2005
Deux-Montagnes	12 274	12 225	11 857
Dorion-Rigaud	9 454	9 565	9 178
Blainville	5 274	4 142	4 412
Mont-Saint-Hilaire	3 234	3 910	2 883
Delson-Candiac	1 372	1 682	1 190
	31 608	31 524	29 520

Coûts d'exploitation

Les coûts d'exploitation et de gestion des lignes de trains de banlieue sont les suivants :

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

5. TRAINS DE BANLIEUE (suite)

Coûts d'exploitation

	Budget 2006 (non vérifié)	2006	2005
Deux-Montagnes	30 685	30 562	29 643
Dorion-Rigaud	23 424	23 696	22 736
Blainville	13 185	12 467	11 825
Mont-Saint-Hilaire	11 875	12 446	10 984
Delson-Candiac	4 700	5 004	4 379
	83 869	84 175	79 567

6. AIDE MÉTROPOLITAINE ET DÉPENSES AFFÉRENTES

L'AMT a attribué, selon des facteurs et des modalités qu'elle a établis, une aide financière aux AOT afin de compenser, en tout ou en partie, les coûts de leur apport au réseau de métro ou au réseau de transport métropolitain par autobus.

Le montant de l'aide se calcule comme suit :

- 20 ¢ par passager évalué selon le relevé des tourniquets du réseau de métro totalisant, en 2006, 44 038 $ (43 610 $ en 2005).
- 50 ¢ par passager qui accède aux services de transport métropolitain par autobus à un point d'embarquement situé sur le territoire de l'AMT, en pointe du matin et du soir, évalué à partir de trois relevés effectués au cours de l'année totalisant, en 2006, 12 411 $ (12 775 $ en 2005).
- une implantation progressive d'une nouvelle aide au réseau d'autobus en rabattement aux trains : 50 ¢ par passager effectuant une correspondance avec le train à partir d'un circuit d'autobus en rabattement à une gare du réseau de trains de banlieue, estimée à 0,371 $ (néant en 2005).

Aide métropolitaine et dépenses afférentes

	Budget 2006 (non vérifié)	2006	2005
Métro :			
- Société de transport de Montréal	43 300	44 038	43 610
Autobus :			
- Société de transport de Montréal	5 766	5 617	6 010
- Réseau de transport de Longueuil	3 169	3 064	3 094
- Société de transport de Laval	1 822	1 817	1 820
- Conseils intermunicipaux de transport	1 612	1 371	1 326
- Conseil régional de transport de Lanaudière	61	412	409
- Municipalités	108	130	116
	12 538	12 411	12 775
Aide au réseau d'autobus en rabattement aux trains :			
- Société de transport de Montréal	172	187	
- Réseau de transport de Longueuil	22	20	
- Société de transport de Laval	36	43	
- Conseils intermunicipaux de transport	96	121	
	326	371	
Dépenses afférentes	200	207	215
	56 364	57 027	56 600

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

7. AIDE AUX TARIFS RÉDUIT ET INTERMÉDIAIRE DES TITRES DE TRANSPORT TRAM ET DÉPENSES AFFÉRENTES

En vertu du paragraphe 9 de l'alinéa 1 de l'article 35 de la Loi, l'AMT assume, depuis 1999, le rabais consenti aux titres de transport TRAM. Cette approche vise à compenser, en tout ou en partie, les AOT pour les rabais des tarifs réduit et intermédiaire consentis aux utilisateurs de TRAM. Pour l'année 2006, l'AMT a fixé pour l'aide aux tarifs réduit et intermédiaire des titres de transport TRAM, un montant de 5 924 $ pour la TRAM des zones 1 à 8 (5 288 $ en 2005).

Aide aux tarifs réduit et intermédiaire des titres de transport TRAM

	Budget 2006 (non vérifié)	2006	2005
Société de transport de Montréal	2 420	2 517	2 259
Réseau de transport de Longueuil	1 478	1 428	1 329
Société de transport de Laval	771	845	738
Conseils intermunicipaux de transport	598	785	675
Conseil régional de transport de Lanaudière	224	265	225
Municipalités	70	84	62
	5 561	5 924	5 288

8. AIDE À L'INTÉGRATION TARIFAIRE

En 2005, l'AMT a introduit une aide à l'intégration tarifaire. Cette aide métropolitaine vise à assurer, en tout ou en partie, à chaque AOT qui participe au système tarifaire métropolitain, une part des recettes métropolitaines au moins équivalente aux recettes tarifaires qui auraient été générées par leurs titres locaux diminuées du rabais tarifaire métropolitain.

Aide à l'intégration tarifaire

	Budget 2006 (non vérifié)	2006	2005
Société de transport de Montréal	1 261	1 569	572
Réseau de transport de Longueuil	225	204	131
Société de transport de Laval	390	606	212
Conseils intermunicipaux de transport	27	140	22
Conseil régional de transport de Lanaudière	4		
	1 907	2 519	937

9. REMISE SPÉCIALE AUX AOT

À l'article 63 de sa loi constitutive, le cas échéant, l'AMT peut virer à son Fonds d'immobilisations tout ou une partie du surplus d'exploitation d'un exercice avec, dans chaque cas, l'autorisation du ministre des Transports du Québec. Par ailleurs, en vertu des articles 45 et 49 de la Loi, l'AMT peut attribuer une aide à une AOT afin de compenser, en tout ou en partie, les coûts pour son apport au réseau de transport métropolitain par autobus et les coûts d'exploitation du métro. En 2005, l'AMT a versé une remise spéciale de 3 059 $ aux AOT.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

9. REMISE SPÉCIALE AUX AOT (suite)

Remise spéciale aux AOT

	Budget 2006 (non vérifié)	2006	2005
Société de transport de Montréal			2 562
Réseau de transport de Longueuil			223
Société de transport de Laval			135
Conseils intermunicipaux de transport			99
Conseil régional de transport de Lanaudière			31
Municipalités			9
			3 059

10. CONTRIBUTIONS MUNICIPALES

Pour financer une partie des dépenses en immobilisations non subventionnées du Fonds d'immobilisations, les municipalités dont le territoire est compris dans celui de l'AMT doivent verser annuellement un montant représentant un cent par 100 $ de leur richesse foncière uniformisée au sens de l'article 261.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., chapitre F-2.1, établie pour l'exercice de référence.

11. IMMOBILISATIONS

Immobilisations

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Trains de banlieue				
Flotte de trains	318 655	133 322	185 333	197 262
Deux-Montagnes				
- Terrains	15 035		15 035	15 035
- Infrastructures	80 438	44 087	36 351	40 370
Dorion-Rigaud				
- Terrains	746		746	746
- Infrastructures	42 145	27 374	14 771	16 438
Blainville				
- Terrains	3 168		3 168	2 353
- Infrastructures	44 341	5 204	39 137	15 805
Mont-Saint-Hilaire				
- Terrains	2 575		2 575	2 575
- Infrastructures	29 833	6 473	23 360	24 737
Delson-Candiac				
- Terrains	54		54	54
- Infrastructures	6 474	1 009	5 465	5 292
Montants à reporter	543 464	217 469	325 995	320 667

11. IMMOBILISATIONS (suite)

Immobilisations (suite)

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Montants reportés	543 464	217 469	325 995	320 667
Équipements métropolitains				
- Terrains	20 273		20 273	20 273
- Voies réservées	59 861	11 446	48 415	38 293
- Stationnements incitatifs	14 850	4 336	10 514	11 257
- Terminus	35 213	9 571	25 642	27 318
Pièces de rechange des trains de banlieue	2 545		2 545	2 545
Immobilisations en cours de réalisation				
- Prolongement du métro vers Laval	693 633		693 633	532 342
- Autres projets	26 816		26 816	38 339
	1 396 655	242 822	1 153 833	991 034

En ce qui concerne le projet du prolongement du métro vers Laval, il est prévu que l'AMT cède une partie importante des immobilisations y afférent à la Société de transport de Montréal (STM) lors de sa mise en service prévue en avril 2007, ce qui aura pour effet de réduire les immobilisations et l'investissement net dans les immobilisations d'une somme équivalente au coût des immobilisations cédées.

La diminution des autres projets de 11 523 $ de 2005 à 2006 s'explique principalement par le transfert des travaux en cours de la voie réservée Taschereau aux actifs immobilisés.

12. EMPRUNT À COURT TERME

Conformément au décret no 1132-2006 du 12 décembre 2006, le gouvernement du Québec a autorisé l'AMT, jusqu'au 31 décembre 2008, à contracter au Canada des emprunts à taux variable ou à taux fixe auprès d'institutions financières ou auprès du ministère des Finances, jusqu'à un montant incluant les coûts de financement n'excédant pas 478 400 $ en monnaie légale du Canada. Le terme de ces emprunts ne devra à aucun moment excéder un an.

13. BILLETS À PAYER

L'AMT a contracté des emprunts auprès du ministère des Finances en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement. En vertu du programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes, le ministère des Transports du Québec (MTQ) s'est engagé à verser à l'AMT une subvention annuelle d'un montant correspondant au remboursement de ces billets, capital et intérêts. Au cours de l'exercice, le montant total de la subvention du MTQ visant le remboursement de ces billets a atteint 69 303 $, incluant 33 900 $ d'intérêts.

Billets à payer

	2006	2005
Billets à payer, émis en 2000, avec des taux d'intérêt variant entre 6,270 % et 6,340 % - Échéance 2007	21 633	23 752
Billet à payer, émis en 2003, avec un taux d'intérêt de 4,513 % – Échéance 2008	4 009	5 884
Billet à payer, émis en 1999, avec un taux d'intérêt de 6,320 % – Échéance 2009	4 498	6 111
Billets à payer, émis en 2000, 2001 et 2003, avec des taux d'intérêt variant entre 4,283 % et 5,958 % - Échéance 2010	134 582	103 660
Montants à reporter	164 722	139 407

13. BILLETS À PAYER (suite)

Billets à payer (suite)

	2006	2005
Montants reportés	164 722	139 407
Billets à payer, émis en 2005, avec des taux d'intérêt de 4,079 % - Échéance 2011	26 055	27 067
Billets à payer, émis en 2002, avec des taux d'intérêt variant entre 5,385 % et 5,945 % - Échéance 2012	56 596	61 847
Billets à payer, émis en 2003, 2004 et 2005, avec des taux d'intérêt variant entre 4,315 % et 5,167 % - Échéance 2013	170 571	177 106
Billets à payer, émis en 2004 et 2005, avec des taux d'intérêt variant entre 4,169 % et 5,267 % - Échéance 2014	155 452	161 113
Billets à payer, émis en 2005, avec des taux d'intérêt variant entre 4,339 % et 4,783 % - Échéance 2015	74 360	56 270
Billets à payer, émis en 2006, avec des taux d'intérêt variant entre 4,531 % et 4 960 % - Échéance 2016	110 213	
Billets à payer, émis en 2006, avec un taux d'intérêt de 4,435 % - Échéance 2017	22 420	
Billets à payer, émis en 2002, avec des taux d'intérêt variant entre 5,524 % et 6,039 % - Échéance 2022	8 896	9 219
Billets à payer, émis en 2004, avec des taux d'intérêt variant entre 5,379 % et 5,453 % - Échéance 2024	21 883	22 589
Billet à payer, émis en 2005 et 2006, avec des taux d'intérêt variant entre 4,602 % et 5,261 % - Échéance 2025	26 309	11 663
Billet à payer, émis en 2006, avec un taux d'intérêt de 4,866 % - Échéance 2026	19 713	
	857 190	666 281

Les remboursements annuels en capital et intérêts de ces billets pour les prochains exercices se répartissent comme suit :

Remboursements annuels en capital et intérêts

	Assumé par le MTQ	Assumé par l'AMT	Total
2007	93 439	16 331	109 770
2008	78 038	6 790	84 828
2009	74 934	6 789	81 723
2010	167 258	8 040	175 298
2011	75 894	9 308	85 202
2012 et suivants	542 266	31 822	574 088
	1 031 829	79 080	1 110 909
Intérêts compris dans le montant des remboursements ci-haut	(239 782)	(13 937)	(253 719)
	792 047	65 143	857 190

Le montant de 792 047 $, assumé par le MTQ, est comptabilisé au bilan du Fonds d'immobilisations au 31 décembre 2006 au poste d'actifs du montant à recevoir du MTQ.

14. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Engagements relatifs au Fonds d'exploitation

L'AMT a des ententes contractuelles avec certains fournisseurs, principalement à l'égard de l'exploitation et de la gestion des trains de banlieue et des équipements métropolitains. Les engagements en vertu de ces contrats pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

Engagements relatifs au Fonds d'exploitation

2007	59 795
2008	39 316
2009	30 496
2010	14 990
2011	1 547
2012	2 445
	148 589

Engagements relatifs au Fonds d'immobilisations

L'AMT a des ententes contractuelles avec certains fournisseurs à l'égard de différents projets d'immobilisations en cours. D'autre part, le MTQ s'est engagé auprès de l'AMT à subventionner en partie ces investissements en immobilisations. Les engagements, en vertu des contrats octroyés pour ces projets, s'établissent comme suit :

Engagements relatifs au Fonds d'immobilisations

2007	49 764
2008	609
	50 373

Les projets d'immobilisations en cours de réalisation comprennent le prolongement du métro vers Laval. Au 31 décembre 2006, le coût final prévu du projet est établi à 745 000 $, dont 726 700 $ est subventionné à 100 % par le MTQ, une somme de 693 633 $ était réalisée et un montant de 32 299 $ est compris dans les engagements ci-dessus mentionnés.

Réclamations

Dans le cours normal de ses affaires, l'AMT est impliquée dans diverses réclamations et poursuites. Même si l'issue des différents dossiers en cours au 31 décembre 2006 ne peut être prévue avec certitude, l'AMT estime que leur dénouement n'aurait vraisemblablement pas de répercussions négatives importantes sur sa situation financière et ses résultats nets, compte tenu des provisions ou des couvertures d'assurance dont certains de ces éléments font l'objet.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du conseil d'administration de
l'Agence métropolitaine de transport

Nous avons vérifié le bilan du Fonds d'exploitation, le bilan du Fonds d'immobilisations de l'Agence métropolitaine de transport (ci-après appelée l'AMT) au 31 décembre 2006 ainsi que l'état des activités d'exploitation et du surplus du Fonds d'exploitation, l'état des opérations et du financement permanent à combler du Fonds d'immobilisations et l'état des investissements nets dans les actifs immobilisés pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'AMT. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondage des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'AMT au 31 décembre 2006 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables mentionnés à la note 2.

Les chiffres du budget sont présentés aux fins de comparaison et n'ont pas fait l'objet d'une vérification. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur ces chiffres.

Ernst & Young, s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Montréal, Québec, le 23 mars 2007

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
(L.R.Q., c. A-33.2)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007			2006
	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Total	Total
PRODUITS				
Droits, cotisations et primes	70 644 998 $	12 560 021 $	83 205 019 $	75 517 133 $
Intérêts	2 233 195	18 212 506	20 445 701	15 369 455
Autres	1 913 753		1 913 753	2 430 454
Règlements et amendes	1 524 819		1 524 819	2 735 707
	76 316 765	30 772 527	107 089 292	96 052 749
CHARGES				
Salaires et avantages sociaux	44 488 642	386 927	44 875 569	40 701 382
Charges locatives	4 708 313		4 708 313	4 085 265
Services professionnels	7 037 445		7 037 445	6 665 755
Fournitures, documentation et entretien	1 510 567		1 510 567	1 332 811
Déplacements, représentation et accueil	1 682 312	25 219	1 707 531	1 226 472
Communications, informations	994 502	259 792	1 254 294	775 560
Télécommunications	458 959		458 959	449 317
Contribution au Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières	2 125 000		2 125 000	1 362 589
Frais relatifs aux lois	801 800		801 800	850 000
Autres	2 368 207	15 056	2 383 263	2 073 446
Amortissement des immobilisations corporelles	1 883 838		1 883 838	1 881 623
Amortissement des actifs incorporels	956 517		956 517	902 146
Amortissement des frais de premier établissement	1 159 948		1 159 948	1 159 949
Frais d'administration attribués aux Fonds (note 4)	(886 435)	473 671	(412 764)	(372 177)
	69 289 615	1 160 665	70 450 280	63 094 138
EXCÉDENT DE L'EXERCICE AVANT ÉLÉMENT SUIVANT (note 3)	7 027 150	29 611 862	36 639 012	32 958 611
Utilisation du Fonds réservé (note 6)	(1 056 354)		(1 056 354)	(1 002 257)
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	5 970 796 $	29 611 862 $	35 582 658 $	31 956 354 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007					2006
	Opérations courantes			Fonds d'assurance-dépôts		
	Excédent	Réserve pour éventualités	Fonds réservé	Excédent non affecté	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	15 169 998 $	33 529 869 $	13 204 981 $	344 336 279 $	406 241 127 $	374 284 773 $
Excédent de l'exercice	5 970 796			29 611 862	35 582 658	31 956 354
Utilisation du Fonds réservé (note 6)	1 056 354		(1 056 354)			
SOLDE À LA FIN	22 197 148 $	33 529 869 $	12 148 627 $	373 948 141 $	441 823 785 $	406 241 127 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

BILAN

	Au 31 mars 2007			Au 31 mars 2006
	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Total	Total
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	1 720 624 $	1 743 $	1 722 367 $	3 506 485 $
Placements (note 8)	65 832 157	373 999 631	439 831 788	403 646 362
Créances (note 9)	15 966 868		15 966 868	14 827 563
Créance – Opérations courantes		36 568		
Intérêts à recevoir	1 244 274	1 909 050	3 153 324	2 189 340
Frais payés d'avance	924 131	922	925 053	504 592
	85 688 054	375 947 914	461 599 400	424 674 342
Créances (note 9)	929 350		929 350	1 017 258
Immobilisations corporelles (note 10)	7 910 072		7 910 072	7 777 266
Actifs incorporels (note 11)	1 248 276		1 248 276	1 673 126
Frais de premier établissement (note 12)	2 126 572		2 126 572	3 286 520
	97 902 324 $	375 947 914 $	473 813 670 $	438 428 512 $

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

BILAN (suite)

	Au 31 mars 2007			Au 31 mars 2006
	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Total	Total
PASSIF				
À court terme				
Charges à payer (note 13)	10 593 761 $	482 $	10 594 243 $	10 636 645 $
Charge à payer – Fonds d'assurance-dépôts	36 568			
Droits et cotisations à rembourser	301 835		301 835	827 015
Provision pour congés de vacances, maladie et indemnités de départ (note 14)	4 516 880		4 516 880	4 181 479
Produits reportés	7 654 065	999 291	8 653 356	8 665 350
	23 103 109	999 773	24 066 314	24 310 489
Portion long terme de la provision pour congés de vacances, maladie et indemnités de départ (note 14)	6 923 571		6 923 571	6 876 896
	30 026 680	999 773	30 989 885	31 187 385
AVOIR NET				
Contribution du gouvernement du Québec		1 000 000	1 000 000	1 000 000
Excédent cumulé				
Excédent cumulé	22 197 148	373 948 141	396 145 289	359 506 277
Réserve pour éventualités (note 15)	33 529 869		33 529 869	33 529 869
Fonds réservé (note 6)	12 148 627		12 148 627	13 204 981
	67 875 644	373 948 141	441 823 785	406 241 127
	67 875 644	374 948 141	442 823 785	407 241 127
	97 902 324 $	375 947 914 $	473 813 670 $	438 428 512 $

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 17 et 18)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jean St-Gelais
Président-directeur général
Autorité des marchés financiers

Linda Levasseur
Directrice générale de l'administration
Autorité des marchés financiers

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007			2006
	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Total	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Excédent de l'exercice	5 970 796 $	29 611 862 $	35 582 658 $	31 956 354 $
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie				
Amortissement des immobilisations corporelles	1 883 838		1 883 838	1 881 623
Amortissement des actifs incorporels	956 517		956 517	902 146
Amortissement des frais de premier établissement	1 159 948		1 159 948	1 159 949
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(2 495)		(2 495)	(6 106)
	9 968 604	29 611 862	39 580 466	35 893 966
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation				
Créances	(1 051 732)	335	(1 051 397)	(9 652 720)
Créance– Fonds d'assurance-dépôts	101 900			
Créance – Opérations courantes		(36 568)		
Intérêts à recevoir	(564 913)	(399 071)	(963 984)	(397 193)
Frais payés d'avance	(420 982)	521	(420 461)	121 976
Charges à payer	(205 953)	(187 427)	(393 380)	5 539 000
Charge à payer – Opérations courantes		(101 900)		
Charge à payer – Fonds d'assurance-dépôts	36 568			
Droits et cotisations à rembourser	(525 180)		(525 180)	351 414
Provision pour congés de vacances, maladie et indemnités de départ	382 076		382 076	2 476 005
Produits reportés	556 539	(568 533)	(11 994)	2 525 412
	(1 691 677)	(1 292 643)	(2 984 320)	963 894
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	8 276 927	28 319 219	36 596 146	36 857 860
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Acquisitions de placements	(49 156 461)	(28 479 012)	(77 635 473)	(84 240 110)
Produit de disposition de placements	51 714 952		51 714 952	48 886 523
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 19)	(1 855 570)		(1 855 570)	(712 711)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	2 495		2 495	18 387
Acquisitions d'actifs incorporels (note 19)	(341 763)		(341 763)	(432 035)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	363 653	(28 479 012)	(28 115 359)	(36 479 946)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	8 640 580	(159 793)	8 480 787	377 914
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	3 505 044	258 279	3 763 323	3 385 409
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	12 145 624 $	98 486 $	12 244 110 $	3 763 323 $

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :

	2007			2006
	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Total	Total
Encaisse	1 720 624 $	1 743 $	1 722 367 $	3 506 485 $
Placements	10 425 000	96 743	10 521 743	256 838
	12 145 624 $	98 486 $	12 244 110 $	3 763 323 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2007

1. CONSTITUTION ET MISSION

L'Autorité des marchés financiers (ci-après l'Autorité) est une personne morale, mandataire de l'État, créée en vertu de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers (L.R.Q., chapitre A-33.2) entrée en vigueur le 1er février 2004. Relevant du ministre des Finances, elle est financée par les différents intervenants du secteur financier.

L'Autorité est l'organisme de réglementation qui chapeaute le régime québécois d'encadrement du secteur financier. Elle s'est substituée au 1er février 2004 au Bureau des services financiers, à la Commission des valeurs mobilières du Québec, au Fonds d'indemnisation des services financiers, à l'Inspecteur général des institutions financières (secteur des institutions financières seulement) ainsi qu'à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Elle a alors acquis les droits et assumé les obligations de ces entités.

L'Autorité a pour mission :

- de prêter assistance aux consommateurs de produits et services financiers notamment en établissant des programmes d'éducation en la matière, en assurant le traitement des plaintes des consommateurs et en offrant à ces derniers des services de règlement des différends;

- de veiller à ce que les institutions financières et les autres intervenants du secteur financier respectent les normes de solvabilité qui leur sont applicables et se conforment aux obligations que la loi leur impose, en vue de protéger les intérêts des consommateurs de produits et services financiers, et de prendre toute mesure prévue par la loi;

- d'assurer l'encadrement des activités de distribution de produits et services financiers en appliquant les règles d'admissibilité et d'exercice de ces activités et en prenant toute mesure prévue par la loi;

- d'assurer l'encadrement des activités de bourse et de compensation et l'encadrement des marchés de valeurs mobilières en exerçant les contrôles prévus par la loi en matière d'accès au marché public des capitaux, en veillant à ce que les émetteurs et les autres intervenants du secteur financier se conforment aux obligations qui leur sont applicables et en prenant toute mesure prévue par la loi;

- de mettre sur pied des programmes de protection et d'indemnisation des consommateurs de produits et services financiers, et de gérer les fonds d'indemnisation prévue par la loi.

L'Autorité administre le Fonds d'assurance-dépôts. En vertu de l'article 52.2 de la Loi sur l'assurance-dépôts, les bénéfices nets accumulés du Fonds d'assurance-dépôts doivent figurer sous forme de poste distinct dans tout état de l'actif et du passif de l'Autorité et être indiqués comme une addition au Fonds d'assurance-dépôts ou une réduction de ce fonds. Dans le but de compléter l'information financière, l'Autorité présente également de façon distincte les opérations et autres postes d'actifs et passifs du Fonds d'assurance-dépôts. Ce fonds, constitué en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts (L.R.Q., chapitre A-26), a pour objets :

- de régir la sollicitation et la réception de dépôts d'argent du public;

- de garantir à toute personne qui fait un dépôt d'argent à une institution inscrite, le paiement à leur échéance respective, du capital et des intérêts de ce dépôt jusqu'à concurrence d'une somme de 100 000 $;

- de gérer un fonds d'assurance-dépôts;

- d'administrer un régime de permis.

En vertu de cette loi :

- le Fonds d'assurance-dépôts doit être maintenu pour l'exécution de l'obligation de garantie de même que pour l'exercice de certains pouvoirs. Les primes prélevées par le Fonds d'assurance-dépôts sont versées à ce fonds de même que les sommes que le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, verser de temps à autre au Fonds d'assurance-dépôts;

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007

1. CONSTITUTION ET MISSION (suite)

- lorsque les ressources du Fonds d'assurance-dépôts sont insuffisantes pour le paiement de ses obligations ou l'exercice de ses pouvoirs, le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions qu'il détermine, faire des avances au Fonds d'assurance-dépôts ou garantir le paiement de tout engagement de ce dernier. La somme du solde impayé de ces avances et de ces engagements garantis ne doit pas excéder 700 000 000 $.

L'Autorité administre également le Fonds d'indemnisation des services financiers. Celui-ci est institué en vertu de l'article 258 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers tel que modifié par l'article 424 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers. Ce fonds est affecté au paiement des indemnités payables aux victimes de fraude, de manœuvres dolosives ou de détournement de fonds dont est responsable un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome. Selon l'article 274 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, l'Autorité doit maintenir une comptabilité distincte et l'actif du fonds ne fait pas partie des actifs de l'Autorité. Les états financiers du Fonds d'indemnisation des services financiers sont présentés à la note 21.

Chambre de la sécurité financière et Chambre de l'assurance de dommages

Dans l'administration de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et dans le but de faciliter le processus de perception des cotisations pour la Chambre de la sécurité financière et la Chambre de l'assurance de dommages, l'Autorité a pris en charge, en vertu d'ententes, la perception des cotisations de ces organismes auprès de leurs membres. Durant l'exercice, l'Autorité a perçu en cotisations 7 598 913 $ (8 288 436 $ en 2006) et a remis 7 589 712 $ (8 295 573 $ en 2006) pour la Chambre de la sécurité financière et a perçu en cotisations 3 422 664 $ (4 098 309 $ en 2006) et a remis 3 743 658 $ (3 686 439 $ en 2006) pour la Chambre de l'assurance de dommages.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de l'Autorité, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût diminué de toute moins-value durable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Équipement informatique	3 ans
Mobilier et équipement de bureau et améliorations locatives – équipements	5 ans
Améliorations locatives – aménagements	Durée restante du bail plus une période d'option de renouvellement ou période se terminant le 30 septembre 2013

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de vie utile de 3 ans.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Frais de premier établissement

Les frais de premier établissement ont été engagés par le Bureau de transition de l'encadrement du secteur financier qui avait pour mission d'implanter l'Autorité des marchés financiers. Ces frais représentent principalement de la rémunération, des honoraires professionnels et du loyer pour le fonctionnement du Bureau de transition. Ces frais sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans jusqu'au 1er février 2009.

Constatation des produits

Produits de cotisations et de primes

Les produits de cotisations et de primes sont comptabilisés en fonction de la période couverte par ces produits. Les montants facturés pour une période excédant la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de revenus reportés.

Produits de sanctions administratives

Les produits de sanctions administratives sont constatés au moment où la sanction est exigible et lorsqu'il existe une assurance raisonnable de recouvrabilité des montants.

Produits autres que les cotisations, les primes et les sanctions administratives

Les produits autres que les cotisations, les primes et les sanctions administratives sont comptabilisés au moment où la fourniture est livrée ou le service rendu.

Provision pour pertes du Fonds d'assurance-dépôts

La provision pour pertes sur les réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis résulte d'actions de subrogation des droits et des intérêts des déposants. La provision pour pertes est établie par une analyse cas par cas et est enregistrée aussitôt que les pertes peuvent être évaluées de façon raisonnable. La variation annuelle de cette provision est inscrite à l'état des résultats.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que l'Autorité ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Autorité consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires, les dépôts à vue non grevés d'affectations et les autres placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition.

3. RÉSULTATS PAR LOIS

En vertu de l'article 248 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et de l'article 330.1 de la Loi sur les valeurs mobilières, les sommes payables à l'Autorité dans le cadre de chacune de ces lois doivent être affectées au paiement des dépenses relatives à l'administration de celles-ci. Au cours de l'exercice, dans le but de se conformer à l'exigence de publier ces résultats, l'Autorité a développé une méthode de répartition de ses produits et charges par loi. La création de l'Autorité ayant conduit au regroupement et à l'intégration de diverses fonctions des organismes antérieurs dans une perspective de guichet unique pour les consommateurs et les intervenants de l'industrie, les résultats par lois présentés dans cette note comportent une partie d'estimation. Ils représentent néanmoins l'information la plus probante dont l'Autorité dispose.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007

3. RÉSULTATS PAR LOIS (suite)

Les résultats démontrent qu'au cours de ces deux exercices une partie des surplus générés sous la Loi sur les valeurs mobilières a servi à absorber des charges encourues sous d'autres lois. Des travaux supplémentaires sont nécessaires afin d'établir les résultats par loi pour la période 2004-2005 et seront complétés par l'Autorité en 2007-2008.

Précisons qu'une proportion de plus de 70 % des revenus générés en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières est fortement influencée par le niveau de l'activité économique des marchés financiers et que dans cette optique, afin de remédier à cette volatilité, la loi prévoit la création à son actif d'une réserve pour éventualités tel qu'expliqué à la note 15. Constituée à partir des surplus générés en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, celle-ci pourra pallier aux conséquences d'un ralentissement économique mais également servir de couverture d'auto-assurance.

Signalons de plus, que diverses initiatives en cours de réalisation auront pour effet de modifier les résultats par loi en comparaison avec la situation actuelle. L'Autorité a présenté au gouvernement différentes modifications législatives et tarifaires qui auront pour effet de résorber une partie des déficits constatés aux présents états financiers.

	2007				
	Loi sur les valeurs mobilières	Loi sur la distribution de produits et services financiers	Loi sur l'assurance-dépôts	Autres lois	Total
Produits	51 415 797 $[1]	12 367 612 $	30 772 527 $	12 533 356 $	107 089 292 $
Charges	31 424 469	22 091 566	1 160 665	15 773 580	70 450 280
Excédent (déficit)	19 991 328 $	(9 723 954) $	29 611 862 $	(3 240 224) $	36 639 012 $

	2006				
	Loi sur les valeurs mobilières	Loi sur la distribution de produits et services financiers	Loi sur l'assurance-dépôts	Autres lois	Total
Produits	38 352 963 $[1]	13 771 757 $	32 867 924 $	11 060 105 $	96 052 749 $
Charges	26 975 738	20 465 839	1 234 177	14 418 384	63 094 138
Excédent (déficit)	11 377 225 $	(6 694 082) $	31 633 747 $	(3 358 279) $	32 958 611 $

1 L'article 271.12 du Règlement sur les valeurs mobilières prévoyait une réduction de 15 % des droits exigibles qui s'est terminée le 28 février 2006. (La réduction accordée au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2006 s'établit à 5 716 948 $).

4. FRAIS D'ADMINISTRATION ATTRIBUÉS AUX FONDS

L'Autorité a mis à la disposition du Fonds d'assurance-dépôts et du Fonds d'indemnisation des services financiers, des ressources humaines, des immobilisations et des espaces locatifs. Au cours de l'exercice, l'Autorité a chargé une somme de 473 671 $ (516 890 $ en 2006) et de 412 764 $ (372 177 $ en 2006) respectivement pour l'utilisation de ces ressources. Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange, conformément à l'entente conclue entre les parties. Au 31 mars 2007, le Fonds d'assurance-dépôts avait une créance de 104 289 $ (celui-ci devait une somme de 36 930 $ en 2006) et le Fonds d'indemnisation des services financiers devait une somme de 202 764 $ (260 349 $ en 2006) relativement à ces services.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007

5. FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

En lien avec l'article 52.2 de la Loi sur l'assurance-dépôts, les bénéfices nets accumulés du Fonds d'assurance-dépôts se détaillent comme suit :

	2007	2006
Solde au début	344 336 279 $	312 702 532 $
Excédent de l'exercice	29 611 862	31 633 747
Solde à la fin	373 948 141 $	344 336 279 $

6. FONDS RÉSERVÉ

Tel que prévu à l'article 276.4 de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chapitre V-1.1), l'Autorité peut, avec l'autorisation du gouvernement, créer un fonds affecté à une fin particulière. Le gouvernement a autorisé la création d'un fonds distinct qui est affecté à l'éducation des investisseurs et à la promotion de la gouvernance dont l'utilisation de l'exercice se détaille comme suit :

	2007	2006
Solde au début	13 204 981 $	14 207 238 $
Utilisation du Fonds réservé :		
Revenus de placements	648 685	433 823
Revenus de règlements et amendes	39 368	
Versements de contributions	(1 675 546)	(1 321 110)
Salaires et avantages sociaux	(66 062)	(110 738)
Autres	(2 799)	(4 232)
	(1 056 354)	(1 002 257)
Solde à la fin	12 148 627 $	13 204 981 $

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur marchande des unités de dépôts à participation dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec est de 400 814 238 $ au 31 mars 2007 (370 195 770 $ en 2006). La valeur marchande des dépôts à terme confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec est de 15 963 629 $ au 31 mars 2007 (16 861 372 $ en 2006). Les valeurs marchandes des acceptations bancaires et des billets à terme au porteur sont respectivement de 13 671 909 $ et 24 428 052 $ au 31 mars 2007 (15 315 553 $ et 13 187 479 $ en 2006 pour des acceptations bancaires et des papiers commerciaux).

En ce qui concerne les sommes confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec, la juste valeur est déterminée par celle-ci. Pour les sommes confiées à d'autres institutions, la juste valeur des acceptations bancaires et des billets à terme au porteur a été évaluée en fonction du cours acheteur. La juste valeur des autres instruments financiers est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007

8. PLACEMENTS

	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Au 31 mars 2007 Total	Au 31 mars 2006 Total
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec				
Dépôts à vue	552 $	96 743 $	97 295 $	731 220 $
Dépôts à terme	15 966 300		15 966 300	16 905 000
Dépôts à participation	12 663 668	373 902 888	386 566 556	357 834 888
	28 630 520	373 999 631	402 630 151	375 471 108
Fonds confiés à d'autres institutions				
Acceptations bancaires	13 625 000		13 625 000	15 166 455
Billets à terme au porteur	23 576 637		23 576 637	12 999 999
Autres				8 800
	65 832 157 $	373 999 631 $	439 831 788 $	403 646 362 $

Les dépôts à vue, dépôts à terme, acceptations bancaires et billets à terme au porteur portent intérêts à des taux se situant entre 4,21 % et 4,71 %, échéant à différentes dates jusqu'en février 2008.

9. CRÉANCES

	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Au 31 mars 2007 Total	Au 31 mars 2006 Total
Portion à court terme				
Droits, cotisations et primes	15 438 562 $		15 438 562 $	14 347 836 $
Fonds d'indemnisation des services financiers	293 437		293 437	209 895
Autres				21 148
À recevoir du gouvernement du Québec				
Conseil du trésor	227 608		227 608	227 608
Ministère du Revenu	7 261		7 261	
Registraire des entreprises				21 076
	15 966 868		15 966 868	14 827 563
Portion à long terme				
Autres	278 700		278 700	139 000
À recevoir du gouvernement du Québec				
Conseil du trésor	650 650		650 650	878 258
	929 350		929 350	1 017 258
	16 896 218 $		16 896 218 $	15 844 821 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Au 31 mars 2007			Au 31 mars 2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives – équipements	418 824 $	258 842 $	159 982 $	156 327 $
Améliorations locatives – aménagements	7 883 495	2 488 187	5 395 308	5 001 714
Mobilier et équipement de bureau	6 434 201	4 590 047	1 844 154	2 003 973
Équipement informatique	3 860 852	3 350 224	510 628	615 252
	18 597 372 $	10 687 300 $	7 910 072 $	7 777 266 $

11. ACTIFS INCORPORELS

	Au 31 mars 2007			Au 31 mars 2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels	2 084 669 $	1 924 077 $	160 592 $	248 311 $
Développement informatique	4 033 285	2 945 601	1 087 684	1 424 815
	6 117 954 $	4 869 678 $	1 248 276 $	1 673 126 $

12. FRAIS DE PREMIER ÉTABLISSEMENT

	Au 31 mars 2007			Au 31 mars 2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Frais de premier établissement	5 799 742 $	3 673 170 $	2 126 572 $	3 286 520 $

13. CHARGES À PAYER

	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Au 31 mars 2007	Au 31 mars 2006
Comptes fournisseurs et frais courus	9 737 886 $	482 $	9 738 368 $	9 784 615 $
Dû au gouvernement du Québec				
Ministère des Finances	854 492		854 492	852 030
Ministère du Revenu	1 383		1 383	
	10 593 761 $	482 $	10 594 243 $	10 636 645 $

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Autorité participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Autorité imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 989 401 $ (1 668 057 $ en 2006). Les obligations de l'Autorité envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de vacances, maladie et indemnités de départ

	Au 31 mars 2007	Au 31 mars 2006
Provision pour congés de vacances		
Solde au début	3 924 225 $	3 476 976 $
Charge de l'exercice	2 986 984	2 826 574
Prestations versées au cours de l'exercice	(2 599 887)	(2 379 325)
Solde à la fin	4 311 322	3 924 225
Provision pour congés de maladie		
Solde au début	5 538 322	5 105 394
Charge de l'exercice	1 267 651	1 291 084
Prestations versées au cours de l'exercice	(885 794)	(858 156)
Solde à la fin	5 920 179	5 538 322
Provision pour indemnités de départ		
Solde au début	1 595 828	
Charge de l'exercice	295 353	1 595 828
Prestations versées au cours de l'exercice	(682 231)	
Solde à la fin	1 208 950	1 595 828
Provision pour congés de vacances, maladie et indemnités de départ	11 440 451	11 058 375
Portion long terme	(6 923 571)	(6 876 896)
	4 516 880 $	4 181 479 $

15. RÉSERVE POUR ÉVENTUALITÉS

Tel que prévu à l'article 276.4 de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chapitre V-1.1), l'Autorité peut, pour la réalisation de la mission que lui confère cette loi, constituer à son actif une réserve pour éventualités. Cette réserve a été constituée pour pallier en cas de variation imprévue des produits ou des charges attribuables à cette loi.

16. DÉPÔTS GARANTIS

Les primes prélevées des institutions inscrites sont basées sur les sommes garanties que celles-ci ont en dépôt au 30 avril de chaque année.

Les dépôts garantis au 30 avril 2006 par le Fonds d'assurance-dépôts s'élevaient à 68,5 milliards $ (66,4 milliards $ en 2005), dont 11,6 milliards $ (11,3 milliards $ en 2005) sont détenus par des sociétés de fiducie ou d'épargne constituées en corporation en vertu d'une loi fédérale pour lesquelles aucune prime n'est exigible.

En vertu d'un accord conclu avec la Société d'assurance-dépôts du Canada, celle-ci indemnisera et tiendra quitte l'Autorité des marchés financiers de toute responsabilité résultant de quelque garantie par cette dernière de dépôts reçus par une société de fiducie ou une société d'épargne constituée en corporation en vertu d'une loi fédérale.

17. ENGAGEMENTS

L'Autorité s'est engagée en vertu de contrats de location échéant à différentes dates jusqu'en 2019 pour la location de ses bureaux pour un montant de 50 094 317 $. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 4 825 658 $ en 2007-2008, 4 896 051 $ en 2008-2009, 4 949 996 $ en 2009-2010, 4 967 403 $ en 2010-2011, 4 762 021 $ en 2011-2012 et 25 693 188 $ pour les exercices 2012-2013 et suivants.

Les engagements relatifs aux contributions du Fonds réservé à l'éducation des investisseurs et à la promotion de la gouvernance sont de 1 119 447 $ pour l'exercice 2007-2008 et de 289 872 $ pour l'exercice 2008-2009.

18. ÉVENTUALITÉS

L'Autorité fait actuellement l'objet de diverses poursuites légales intentées en dommages. Compte tenu qu'il n'est pas possible d'évaluer le montant que l'Autorité pourrait être appelée à payer, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers. Toutefois, l'Autorité est d'avis que les résultats de ces réclamations n'auront pas d'incidence négative importante sur sa situation financière.

L'Autorité s'est engagée dans des contrats d'exploitation des systèmes de dépôt pancanadiens, par le biais de la CDS Inc. (CDS) qui exploite les systèmes de dépôt pancanadiens SEDAR et SEDI pour le compte des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) aux termes de contrats conclus avec l'Alberta Securities Commission, la British Columbia Securities Commission, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) et l'Autorité des marchés financiers (les « autorités principales membres des ACVM »). La CDS exploite également la BDNI, un système de dépôt pancanadien, aux termes de contrats conclus avec les autorités principales membres des ACVM et l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM). En vertu de ces contrats :

> Si les coûts d'exploitation de SEDAR excèdent les produits (un « déficit »), les autorités principales membres des ACVM doivent verser une somme à la CDS. La part de l'Autorité, de tout déficit enregistré par SEDAR, est limitée à 27,8 %.
>
> Si les produits enregistrés par SEDAR excèdent les coûts d'exploitation du système (un « excédent »), la CDS doit verser aux autorités principales membres des ACVM un montant correspondant à cet excédent. L'excédent ne peut être réparti; les autorités principales membres des ACVM en sont propriétaires collectivement.
>
> La CDS et les autorités principales membres des ACVM conviennent de partager également les écarts entre les coûts d'exploitation réels des systèmes de dépôt (les « charges ») et les coûts d'exploitation budgétés. Faisant partie des autorités principales, l'Autorité s'est engagées à cette entente mais doit obtenir l'autorisation gouvernementale pour la confirmer.

La CVMO détient en fiducie la somme de 16,2 millions de dollars. Les fonds proviennent des excédents cumulés et des écarts par rapport aux charges comptabilisées par les systèmes de dépôt pancanadiens en date du 31 octobre 2006 et des intérêts gagnés sur ces montants en date du 31 mars 2007. Les autorités principales membres des ACVM ont convenu qu'elles n'utiliseront ces fonds que pour mettre en place des mesures qui profiteront aux utilisateurs des systèmes de dépôt pancanadiens, notamment l'amélioration des systèmes, ou pour compenser tout déficit par rapport aux produits qui sont nécessaires pour payer les charges approuvées dans les plans d'exploitation annuels. Les échéances de ces ententes s'échelonnent jusqu'en mai 2010.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007

19. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES FLUX DE TRÉSORERIE

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises à un coût total de 2 016 644 $ (424 658 $ en 2006), dont un montant de 259 044 $ (97 970 $ en 2006) est inclus dans les comptes fournisseurs au 31 mars 2007. Des décaissements totalisant 1 855 570 $ (712 711 $ en 2006) ont été effectués pour l'achat d'immobilisations corporelles. Également lors de l'exercice, des actifs incorporels ont été acquis à un coût total de 531 667 $ (285 434 $ en 2006), dont un montant de 189 904 $ est inclus dans les comptes fournisseurs au 31 mars 2007 (aucun en 2006). Des décaissements totalisant 341 763 $ (432 035 $ en 2006) ont été effectués pour l'achat des actifs incorporels.

20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Autorité est apparentée à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Autorité n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement dans les états financiers.

21. FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS – ÉTATS FINANCIERS

Résultats
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
Produits		
Cotisations	4 398 757 $	2 412 164 $
Intérêts	239 199	153 944
Revenus de subrogation	1 331 648	160 521
	5 969 604	2 726 629
Charges		
Indemnisations (note I)	20 566 586	16 123 246
Salaires et avantages sociaux	706 034	677 172
Frais de déplacements	7 291	4 068
Services professionnels	299 241	175 767
Frais d'administration (note C)	412 764	372 177
Autres	20 394	6 956
	22 012 310	17 359 386
Insuffisance des produits sur les charges	(16 042 706) $	(14 632 757) $

Évolution des soldes de fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
Solde au début	(18 450 194) $	(3 817 437) $
Insuffisance des produits sur les charges	(16 042 706)	(14 632 757)
Solde à la fin (note D)	(34 492 900) $	(18 450 194) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007

21. FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS – ÉTATS FINANCIERS (suite)

Bilan
au 31 mars 2007

	Au 31 mars 2007	Au 31 mars 2006
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	2 005 $	1 171 $
Placements (note F)	8 214 000	4 947 000
Créances (note G)	1 599 510	351 606
Frais payés d'avance	8 412	8 502
	9 823 927	5 308 279
Effets à recevoir en subrogation, sans intérêt, échéant en 2013	23 352	41 293
	9 847 279 $	5 349 572 $
PASSIF		
Passif à court terme		
Charges à payer (note H)	352 446 $	287 341 $
Provision pour indemnisations (note I)	40 771 000	21 116 000
Produits reportés	3 216 733	2 396 425
	44 340 179	23 799 766
SOLDE DE FONDS (note D)	(34 492 900)	(18 450 194)
	9 847 279 $	5 349 572 $

ÉVENTUALITÉS (note J)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jean St-Gelais
Président-directeur général
Autorité des marchés financiers

Linda Levasseur
Directrice générale de l'administration
Autorité des marchés financiers

A - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds d'indemnisation des services financiers est un fonds constitué en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, sanctionnée le 20 juin 1998 par l'Assemblée nationale. À partir du 1er octobre 1999, ce fonds a pris la relève des fonds correspondants créés en vertu de la Loi sur les intermédiaires de marché.

Au 1er février 2004, le Fonds d'indemnisation des services financiers a été remplacé par l'Autorité des marchés financiers (ci-après appelée l'Autorité) en vertu de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers. L'Autorité en a donc acquis les droits et assumé les obligations. Le Fonds d'indemnisation des services financiers est maintenant un patrimoine d'affectation géré par l'Autorité séparément de ses autres actifs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007

21. FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS – ÉTATS FINANCIERS (suite)

A - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS (suite)

Le 21 septembre 2005, l'Autorité a été autorisée par décret par le gouvernement du Québec à intégrer au Fonds d'indemnisation des services financiers les sommes provenant du Fonds d'indemnisation en assurance de personnes, du Fonds d'indemnisation en assurance de dommages et du Fonds d'indemnisation des planificateurs financiers. Jusqu'à cette date, l'Autorité gérait de façon séparée ces trois patrimoines issus de la défunte Loi sur les intermédiaires de marché. Les indemnités découlant de fraudes commises avant octobre 1999 étaient payées à même ces patrimoines en fonction de leur compétence respective. Dorénavant, toutes les indemnités sont payées à même le Fonds d'indemnisation des services financiers peu importe l'année de survenance de la fraude.

L'Autorité a notamment pour objet d'administrer, par le biais du Fonds d'indemnisation des services financiers, les sommes d'argent qui y sont déposées. Elle a également pour mission d'indemniser les personnes ayant subi un préjudice à la suite d'une fraude, d'une manœuvre dolosive ou d'un détournement de fonds dont un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome peut être tenu responsable dans le cadre de ses activités. Elle a aussi le mandat de prendre en charge les dossiers des réclamations déposés aux anciens fonds et de statuer sur l'admissibilité pour paiement des réclamations découlant d'actes survenus entre le 1er septembre 1991 et le 30 septembre 1999 conformément aux règles édictées par la Loi sur les intermédiaires de marché.

B - CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Fonds d'indemnisation des services financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Aucun état des flux de trésorerie n'a été présenté puisque les principales activités d'exploitation, d'investissement et de financement sont évidentes à la lecture des autres états financiers et qu'il n'apporterait aucune information supplémentaire.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût diminué de toute moins-value durable.

Constatation des revenus

Produits de cotisations

Les produits de cotisation sont comptabilisés en fonction de la période couverte par ces produits. Les montants facturés pour une période excédant la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de produits reportés.

Produits de subrogation

Les produits de subrogation sont comptabilisés lorsqu'il existe une assurance raisonnable de recouvrabilité des montants.

C - FRAIS D'ADMINISTRATION

L'Autorité des marchés financiers a mis à la disposition du Fonds d'indemnisation des services financiers, des ressources humaines, des immobilisations et des espaces locatifs. Au cours de l'exercice, l'Autorité des marchés financiers a chargé une somme de 412 764 $ (372 177 $ en 2006) pour l'utilisation de ces ressources. Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange, conformément à l'entente conclue entre les parties. Au 31 mars 2007, le Fonds d'indemnisation des services financiers devait une somme de 202 764 $ (260 349 $ en 2006) relativement à ces services.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007

21. FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS – ÉTATS FINANCIERS (suite)

D - SOLDE DE FONDS

En vertu d'une modification apportée en décembre 2004 à l'article 278 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, il a été établi que dans l'éventualité d'une insuffisance de l'actif, la cotisation doit être déterminée de manière à combler cette insuffisance sur une période maximale de cinq ans.

E - INSTRUMENTS FINANCIERS

L'encaisse, les dépôts à terme, les créances et les charges sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée et des conditions s'y rattachant.

La juste valeur des effets à recevoir en subrogation n'a pu être déterminée car il est pratiquement impossible de trouver sur le marché des instruments financiers qui présentent essentiellement les mêmes caractéristiques économiques.

F - PLACEMENTS

	Au 31 mars 2007	Au 31 mars 2006
Dépôts à terme, portant intérêt à un taux de 3,85 %, échéant en mars 2008	8 214 000 $	4 947 000 $

G - CRÉANCES

	Au 31 mars 2007	Au 31 mars 2006
Cotisations à recevoir	280 621 $	326 344 $
Autres	1 317 541	25 262
Intérêts courus	1 348	
	1 599 510 $	351 606 $

H - CHARGES À PAYER

	Au 31 mars 2007	Au 31 mars 2006
Comptes fournisseurs et frais courus	59 009 $	77 446 $
Autorité des marchés financiers (opérations courantes)	293 437	209 895
	352 446 $	287 341 $

21. FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS – ÉTATS FINANCIERS (suite)

I - INDEMNISATIONS ET PROVISION POUR INDEMNISATIONS

Le montant de la provision pour indemnisations relatives aux sinistres rapportés et à ceux qui ne sont pas rapportés, établi par les actuaires mandatés par l'Autorité, est fondé sur les faits connus et sur l'interprétation des circonstances en tenant compte de l'expérience dans des dossiers similaires, des tendances historiques en matière de règlement de sinistres, des sinistres réglés, du nombre de sinistres non réglés et de la fréquence des sinistres.

Le tableau suivant résume l'évolution de la provision pour indemnisations :

	Au 31 mars 2007	Au 31 mars 2006
Solde au début	21 116 000 $	9 509 211 $
Charge de l'exercice	20 566 586	16 123 246
Sinistres réglés au cours de l'exercice	(911 586)	(4 516 457)
Solde à la fin	40 771 000 $	21 116 000 $

J - ÉVENTUALITÉS

Le Fonds d'indemnisation des services financiers maintenant remplacé par l'Autorité, fait l'objet de diverses poursuites concernant des décisions de refus d'indemnisation dans le cadre de ses activités. Compte tenu qu'il n'est pas possible d'évaluer le montant que l'Autorité pourrait être appelé à payer, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers. Toutefois, l'Autorité est d'avis que ces poursuites sont non fondées et que les résultats de ces réclamations n'auront pas d'incidence négative importante sur la situation financière du Fonds d'indemnisation des services financiers.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Autorité des marchés financiers et du Fonds d'indemnisation des services financiers ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications ponctuelles, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par l'Autorité.

L'Autorité reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent. À cet égard, l'Autorité poursuit son travail afin de déterminer les mécanismes de gestion et de tarification en lien avec la situation présentée à la note 3 des états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Autorité et du Fonds d'indemnisation des services financiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean St-Gelais
Président-directeur général

Linda Levasseur
Directrice générale de l'administration

Québec, le 8 juin 2007

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié les bilans de l'Autorité des marchés financiers et du Fonds d'indemnisation des services financiers au 31 mars 2007 ainsi que les états des résultats, de l'excédent cumulé et des flux de trésorerie de l'Autorité des marchés financiers et l'état des résultats et des soldes de fonds du Fonds d'indemnisation des services financiers de l'exercice terminé au 31 mars 2007. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Autorité. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Autorité des marchés financiers et du Fonds d'indemnisation des services financiers au 31 mars 2007, ainsi que des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de l'Autorité des marchés financiers et du Fonds d'indemnisation des services financiers pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 8 juin 2007

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. B-1.2)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007			2006
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Total	Total
PRODUITS				
Subventions du gouvernement du Québec				
Fonctionnement	47 135 665 $		47 135 665 $	35 367 900 $
Centres d'archives privés	1 004 300		1 004 300	
Cinémathèque	550 000		550 000	
Autres subventions	40 000		40 000	70 835
Intérêts sur la dette à long terme		8 497 519 $	8 497 519	8 214 946
Amortissement des subventions reportées (note 14)	6 506	15 896 924	15 903 430	14 497 212
Contribution financière du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (note 22)	20 346		20 346	16 000
Contribution financière de la Ville de Montréal (note 8)	7 182 616		7 182 616	6 775 039
Contribution financière du gouvernement fédéral				223 530
Commandite	35 000		35 000	513
Services reçus en vertu d'ententes de services (note 15)	335 064		335 064	
Dons relatifs à la Collection patrimoniale et autres dons	771 637		771 637	723 044
Ventes de biens et services	2 549 553		2 549 553	1 322 297
Produits de placements	719 577	10 674	730 251	664 167
	60 350 264	24 405 117	84 755 381	67 875 483
CHARGES				
Traitements et avantages sociaux	34 897 529	182 732	35 080 261	27 636 677
Services professionnels, administratifs et autres	10 439 513	700 917	11 140 430	9 450 827
Loyer	4 619 034		4 619 034	956 077
Transport et communications	1 819 465	1 228	1 820 693	1 640 329
Fournitures et approvisionnements	1 900 717	1 219 784	3 120 501	3 035 130
Subventions octroyées aux centres d'archives privés	1 004 300		1 004 300	
Subventions octroyées à la Cinémathèque	550 000		550 000	
Perte sur disposition d'immobilisations	2 332	330 619	332 951	164 093
Frais financiers (note 16)	417 796	9 325 371	9 743 167	8 847 471
Créances douteuses	1 691		1 691	371
Amortissement des immobilisations	1 028 772	12 644 466	13 673 238	11 439 020
Amortissement de la participation dans une production télévisuelle	75 000		75 000	50 000
	56 756 149	24 405 117	81 161 266	63 219 995
Collection patrimoniale (note 4)				
Dons	771 137		771 137	720 214
Achats	859 385		859 385	517 576
	58 386 671	24 405 117	82 791 788	64 457 785
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT ÉLÉMENT SUIVANT	1 963 593		1 963 593	3 417 698
Gain résultant de la récupération de taxes (note 17)	1 237 750		1 237 750	
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	3 201 343 $		3 201 343 $	3 417 698 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007			2006
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Total	Total
SOLDE DES ACTIFS NETS AU DÉBUT	12 590 484 $	12 326 171 $	24 916 655 $	21 498 957 $
Excédent des produits sur les charges	3 201 343		3 201 343	3 417 698
SOLDE DES ACTIFS NETS À LA FIN	15 791 827 $	12 326 171 $	28 117 998 $	24 916 655 $
Actifs nets investis en immobilisations	9 622 801 $	12 326 171 $	21 948 972 $	15 257 651 $
Actifs nets utilisés pour une production télévisuelle en vertu d'une affectation d'origine interne				75 000
Actifs nets non affectés	6 169 026		6 169 026	9 584 004
SOLDE DES ACTIFS NETS À LA FIN	15 791 827 $	12 326 171 $	28 117 998 $	24 916 655 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2007

	2007			2006
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Total	Total
ACTIF				
À court terme				
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	20 731 653 $	1 062 398 $	21 794 051 $	23 278 753 $
Subventions du gouvernement du Québec à recevoir (note 6)	1 291 900	23 871 280	25 163 180	15 671 384
Créances (note 7)	4 249 666		4 249 666	4 519 372
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	649 690			
Frais payés d'avance	1 351 036	395 167	1 746 203	993 844
	28 273 945	25 328 845	52 953 100	44 463 353
À long terme				
Subventions du gouvernement du Québec à recevoir (note 6)		171 010 233	171 010 233	180 158 781
Immobilisations (note 9)	9 622 801	159 183 104	168 805 905	173 876 250
Escomptes et frais d'émission de la dette à long terme reportés	60 982	1 037 373	1 098 355	1 187 680
Participation dans une production télévisuelle (note 10)				75 000
	37 957 728 $	356 559 555 $	393 867 593 $	399 761 064 $

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

BILAN (suite)
au 31 mars 2007

	2007			2006
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Total	Total
PASSIF				
À court terme				
Charges à payer et frais courus	6 836 836 $	2 604 261 $	9 441 097 $	14 716 111 $
Emprunts temporaires (note 11)		12 081 980	12 081 980	11 981 280
Intérêts courus à payer	194 498	3 129 059	3 323 557	3 352 455
Provision pour vacances	2 952 542	23 661	2 976 203	2 573 359
Produits perçus d'avance	27 823		27 823	
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement		649 690		
Versements sur la dette à long terme (note 12)	317 617	20 789 405	21 107 022	10 200 630
	10 329 316	39 278 056	48 957 682	42 823 835
À long terme				
Provision pour congés de maladie (note 13)	3 926 662	3 571	3 930 233	3 698 927
Produits reportés	167 115		167 115	144 000
Subventions du gouvernement du Québec reportées (note 14)	120 000	149 958 553	150 078 553	154 242 630
Dette à long terme (note 12)	7 622 808	154 993 204	162 616 012	173 935 017
	22 165 901	344 233 384	365 749 595	374 844 409
ACTIFS NETS	15 791 827	12 326 171	28 117 998	24 916 655
	37 957 728 $	356 559 555 $	393 867 593 $	399 761 064 $

ENGAGEMENTS (note 19)
ÉVENTUALITÉS (note 20)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Lise Bissonnette
Anastassia Khouri

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007			2006
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Total	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Excédent des produits sur les charges	3 201 343 $		3 201 343 $	3 417 698 $
Éléments sans effet sur la trésorerie :				
Perte sur dispositions d'immobilisations	2 332	330 619 $	332 951	164 093
Amortissement des immobilisations et de la participation dans une production télévisuelle	1 103 772	12 644 466	13 748 238	11 489 020
Amortissement des subventions reportées	(6 506)	(15 896 924)	(15 903 430)	(14 497 212)
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme reportés	2 541	155 300	157 841	146 259
	4 303 482	(2 766 539)	1 536 943	719 858
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation				
Créances	98 873	170 833	269 706	(2 189 892)
Subventions à recevoir	854 800	10 541 305	11 396 105	185 464
Frais payés d'avance	(778 229)	25 870	(752 359)	(151 515)
Charges à payer et frais courus	(675 877)	(1 966 897)	(2 642 774)	(3 815 193)
Intérêts courus à payer	194 498	(223 396)	(28 898)	1 862 200
Provision pour vacances	406 958	(4 114)	402 844	1 058 237
Provision pour congés de maladie	230 192	1 114	231 306	1 823 615
Produits reportés	23 115		23 115	(16 000)
Produits perçus d'avance	27 823		27 823	
	4 685 635	5 778 176	10 463 811	(523 226)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (note 21)				
Achat d'immobilisations	(360 853)	(11 207 229)	(11 568 082	(14 379 882)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
(Diminution) Augmentation des emprunts temporaires		100 700	100 700	(119 681 091)
Augmentation de la dette à long terme		9 788 017	9 788 017	143 954 053
Remboursement de la dette à long terme		(10 200 630)	(10 200 630)	(4 333 293)
Augmentation de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme		(68 517)	(68 517)	(1 015 619)
		(380 430)	(380 430)	18 924 050
Augmentation (diminution) de la trésorerie des équivalents de trésorerie	4 324 782	(5 809 483)	(1 484 701)	4 020 942
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	18 083 585	5 195 167	23 278 752	19 257 811
Variation des créances interfonds	(1 676 714)	1 676 714		
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 5)	20 731 653 $	1 062 398 $	21 794 051 $	23 278 753 $

Voir note 21 pour informations supplémentaires concernant les flux de trésorerie.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007

1. CONSTITUTION ET MISSION

Bibliothèque et Archives nationales du Québec a été constituée par la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (L.R.Q., c. B-1.2). Elle a pour mission d'offrir un accès démocratique à la culture et au savoir et d'agir à cet égard comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises. Elle exerce aussi le mandat de rassembler, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois constitué par ses collections et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel, ainsi que les documents relatifs au Québec et publiés à l'extérieur du Québec.

Bibliothèque et Archives nationales a également pour mission d'encadrer, de soutenir et de conseiller les organismes publics en matière de gestion de leurs documents, d'assurer la conservation d'archives publiques, d'en faciliter l'accès et d'en favoriser la diffusion. Elle est aussi chargée de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées.

En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, Bibliothèque et Archives nationales est mandataire de l'État. À ce titre, elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. VOCATION DES FONDS

Le fonds des opérations présente les opérations courantes de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ainsi que les actifs, les passifs, les produits et les charges d'exploitation du stationnement.

Le fonds des activités financées par emprunts spécifiques autorisés par le gouvernement présente les actifs, les passifs et les opérations afférentes aux programmes de maintien des actifs du gouvernement ainsi que les actifs, les passifs et les opérations préalables et nécessaires à l'ouverture de la Grande Bibliothèque au public.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

CONSTATATION DES PRODUITS

Subventions

Bibliothèque et Archives nationales du Québec applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions sont constatées lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les subventions non affectées sont constatées au fonds des opérations à titre de produits de l'exercice. Les subventions affectées sont constatées à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges afférentes sont inscrites.

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien ainsi qu'à des projets spécifiques reliés au démarrage de la Grande Bibliothèque sont inscrites dans l'exercice au cours duquel Bibliothèque et Archives nationales du Québec a encouru les charges ou obtenu le financement donnant droit à ces subventions.

Les subventions pour les immobilisations non amortissables sont enregistrées à l'état des actifs nets.

Vente de biens et de services

Les produits provenant de la prestation de services et des ventes sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

CONSTATATION DES PRODUITS (suite)

Produits de placements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité par exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Collections

Les documents de bibliothèque sont destinés au prêt ou à la consultation courante et ils font partie des immobilisations. Compte tenu de leur nature particulière, les documents de la Collection patrimoniale, décrite à la note 4, sont exclus de la définition des immobilisations et ne sont pas comptabilisés dans le bilan. Les documents patrimoniaux acquis contre paiement sont imputés aux résultats d'opérations de l'exercice en cours. Les documents patrimoniaux acquis par donation dont la valeur est déterminée par expertise et, lorsque requis, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou du Conseil national d'évaluation des archives, sont également imputés aux résultats d'opérations de l'exercice en cours. Les dons n'ayant pas fait l'objet d'expertise et les documents patrimoniaux acquis par le dépôt légal ne sont pas constatés dans les états financiers en raison de la difficulté à déterminer leur juste valeur.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés à la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette).

Escompte et frais d'émission de la dette à long terme reportés

L'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les oeuvres d'art et le terrain ne sont pas amortis. Les autres immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative à partir de leur date d'utilisation.

Le coût des immobilisations comprend le prix d'achat, les frais d'installation et les frais de financement temporaire reliés à leur acquisition jusqu'à la date de leur mise en service. L'amortissement de ces immobilisations débute au moment de leur utilisation.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée. L'estimation des flux de trésorerie futurs ainsi que la détermination de la juste valeur requièrent l'exercice du jugement professionnel et peuvent varier dans le temps.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que Bibliothèque et Archives nationales du Québec ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition sont présentés dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

4. COLLECTION PATRIMONIALE

La Collection patrimoniale de Bibliothèque et Archives nationales du Québec comprend les catégories suivantes de documents : les collections générales de livres, journaux et revues, incluant tous les documents publiés au Québec reçus depuis 1968 par dépôt légal ainsi que des documents publiés au Québec depuis 1764, des documents étrangers relatifs au Québec et des documents étrangers à valeur patrimoniale, ces trois dernières catégories étant acquises par achat, par don ou par échange; les collections spéciales, particulières par leur rareté, leur support matériel ou leur format, comprenant notamment des ouvrages rares et anciens, des estampes, des livres d'artistes, des enregistrements sonores, des affiches, des programmes de spectacles, des cartes postales, des partitions musicales et des cartes géographiques; les publications électroniques. Enfin, depuis février 2006, la Collection patrimoniale s'enrichit aussi de documents cinématographiques et télévisuels soumis au dépôt légal.

Elle comprend également les archives des ministères et des organismes gouvernementaux depuis le Régime français, les archives judiciaires (1644-1985) et civiles (registre d'état civil, notaires, greffes d'arpenteurs); les archives privées (individus, familles, compagnies, industries, commerces, etc.). À ces documents s'ajoutent des photographies, dessins et caricatures, gravures, cartes et plans, photographies aériennes, documents architecturaux, films et vidéos, bandes magnétiques, disques et autres pièces.

Ces documents patrimoniaux ont une valeur culturelle et historique. Ils sont rassemblés en vue d'être conservés de manière permanente et diffusés; conséquemment, ils font l'objet de soins visant leur conservation et des procédures particulières entourent leur consultation par le public.

5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

	2007			2006
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Total	Total
Encaisse	12 764 053 $	1 062 398 $	13 826 451 $	5 351 203 $
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition	7 967 600		7 967 600	17 927 550
	20 731 653 $	1 062 398 $	21 794 051 $	23 278 753 $

Les placements temporaires sont constitués de papiers commerciaux. Au 31 mars 2007, le taux d'escompte est de 99,595 (99,508 à 99,817 en 2006). Le placement temporaire vient à échéance dans 11 jours.

6. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC À RECEVOIR

Dans le fonds des opérations, les subventions à recevoir du gouvernement du Québec, présentées à court terme, correspondent aux subventions octroyées à Bibliothèque et Archives nationales du Québec mais non versées. Dans le fonds des activités financées par emprunts spécifiques autorisés par le gouvernement, les subventions à recevoir présentées à court terme correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme et aux remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice. Les subventions à recevoir présentées à long terme représentent le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien ainsi qu'à des projets spécifiques reliés au démarrage de la Grande Bibliothèque, diminué du remboursement de capital sur la dette à long terme déjà effectué ou à venir au cours du prochain exercice.

7. CRÉANCES

	2007			2006
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Total	Total
Ville de Montréal	1 975 380 $		1 975 380 $	1 390 083 $
Secrétariat du Conseil du trésor	1 171 346		1 171 346	2 100 845
Autres créances	1 102 940		1 102 940	1 028 444
	4 249 666 $		4 249 666 $	4 519 372 $

8. CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

La Bibliothèque nationale du Québec a signé une entente-cadre le 26 janvier 2004 avec la Ville de Montréal et la ministre de la Culture et des Communications concernant l'achat, par la Bibliothèque nationale, de la collection de la Bibliothèque centrale de Montréal, des ressources matérielles afférentes de même que la conservation et l'enrichissement de la collection ainsi que son traitement documentaire. Cette entente prévoit également le prêt de personnel de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal contribuera financièrement au fonctionnement de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour un montant de sept millions de dollars indexé annuellement. Cette entente est d'une durée de cinq ans. Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, un montant de 7 182 616 $ (6 775 039 $ en 2006) a été comptabilisé à titre de contribution financière de la Ville de Montréal.

9. IMMOBILISATIONS

		2007	
	FONDS DES OPÉRATIONS		
	Durée de vie utile	Coût	Amortissement cumulé
Corporelles			
Terrain			
Améliorations au terrain	10 ans	1 536 $	267 $
Bâtiment	40 ans	70 884	4 272
Amélioration au bâtiment	20 ans	48 314	4 684
Stationnement	40 ans	7 750 010	319 471
Mobilier et équipement de bureau	10 ans	1 330 615	681 352
Équipement informatique et de télécommunication et logiciels	3 à 10 ans	1 919 219	1 231 461
Autres équipements	5 ans	757 778	291 217
Oeuvres d'art			
Matériel roulant	5 ans	2 354	1 117
Documents de bibliothèque	3 à 10 ans	176 377	51 111
Frais de reliure	3 à 10 ans		
Sous-total		12 057 087	2 584 952
Incorporelles			
Progiciels développés et logiciels	5 ans	289 851	139 185
Total		12 346 938 $	2 724 137 $

2007				2006
	FONDS DES ACTIVITÉS FINANCÉES PAR DES EMPRUNTS SPÉCIFIQUES			
Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	10 592 863 $		10 592 863 $	10 592 863 $
1 269 $	6 325	2 020 $	4 305	6 361
66 612	92 180 320	5 670 246	86 510 074	89 376 589
43 630	598 969	43 797	555 172	339 720
7 430 539				7 534 350
649 263	6 331 594	1 772 502	4 559 092	5 846 382
687 758	8 158 564	3 907 112	4 251 452	5 539 462
466 561	2 439 831	949 888	1 489 943	2 369 149
	291 250		291 250	291 250
1 237	32 484	13 901	18 583	26 706
125 266	51 917 603	10 298 215	41 619 388	43 216 469
	2 568 196	404 567	2 163 629	2 037 023
9 472 135	175 117 999	23 062 248	152 055 751	167 176 324
150 666	10 425 330	3 297 977	7 127 353	6 699 926
9 622 801 $	185 543 329 $	26 360 225 $	159 183 104 $	173 876 250 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

9. IMMOBILISATIONS (suite)

Total des immobilisations

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Corporelles	187 175 086 $	25 647 200 $	161 527 886 $	167 176 324 $
Incorporelles	10 715 181	3 437 162	7 278 019	6 699 926
Total	197 890 267 $	29 084 362 $	168 805 905 $	173 876 250 $

10. PARTICIPATION DANS UNE PRODUCTION TÉLÉVISUELLE

Bibliothèque et Archives nationales participe avec Télé-Québec à un contrat de commandite relatif à une production télévisuelle portant sur la Grande Bibliothèque. Le montant total de cette participation s'élève à 150 000 $ et comprend deux épisodes. Le coût de cette participation sera amorti en fonction du nombre prévu de diffusions par épisode. Trois diffusions de l'épisode 1 ont été faites de même que trois diffusions de l'épisode 2, ce qui a entraîné un amortissement cumulatif de 150 000 $.

11. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Bibliothèque et Archives nationales du Québec emprunte au Fonds de financement du gouvernement du Québec les sommes nécessaires au démarrage de ses activités dans la Grande Bibliothèque. À cette fin, le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour les emprunts à court terme est de 16 715 500 $ (12 700 000 $ en 2006). En plus, Bibliothèque et Archives nationales du Québec est autorisée à contracter des emprunts à court terme relatifs au maintien des actifs pour un montant maximum de 15 352 000 $ (7 998 695 $ en 2006). Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à Bibliothèque et Archives nationales du Québec les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre des emprunts à court terme. Les montants prélevés portent intérêt au taux moyen des acceptations bancaires à un mois plus une marge 0,3 %. Au 31 mars 2007, le taux d'intérêt sur les emprunts temporaires est de 4,64714 % (4,17143 % au 31 mars 2006) et le solde des emprunts se répartit comme suit :

	2007	2006
Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques		
Démarrage des activités de la Grande Bibliothèque		
Terrain, construction du bâtiment et acquisition des équipements et du mobilier	251 529 $	
Développements informatiques et de télécommunication	11 720 152	9 212 897 $
Maintien des actifs	110 299	2 768 383
	12 081 980 $	11 981 280 $

12. DETTE À LONG TERME

	2007	2006
Emprunts sur billets à long terme au Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Fonds des activités financées par emprunts spécifiques		
6,5 % (taux effectif de 6,602 %) remboursable par versements annuels de 685 916 $ jusqu'au 1er octobre 2006 et par un versement de 10 288 740 $ le 1er octobre 2007	10 288 740 $	10 974 656 $
6,5 % (taux effectif de 6,602 %) remboursable par versements annuels de 26 593 $ jusqu'au 1er octobre 2006 et par un versement de 132 967 $ le 1er octobre 2007	132 967	159 560
6,296 % (taux effectif de 6,392 %) remboursable par versements annuels de 27 036 $ jusqu'au 28 juin 2009 et par un versement de 189 251 $ le 28 juin 2010	270 359	297 395
5,169 % (taux effectif de 5,231 %) remboursable par versements annuels de 69 075 $ jusqu'au 1er octobre 2013	483 526	552 601
4,932 % (taux effectif de 4,991 %) remboursable par versements annuels de 3 524 673 $ jusqu'au 1er octobre 2013	24 672 709	28 197 382
4,816 % (taux effectif de 4,870 %) remboursable par versements annuels de 43 404 $ jusqu'au 1er décembre 2014 et par un versement de 260 423 $ le 1er décembre 2015	607 653	651 057
4,411 % (taux effectif de 4,456 %) remboursable par versements annuels de 28 164 $ jusqu'au 14 mai 2016 et par un versement de 140 819 $ le 14 mai 2017	422 457	
4,411 % (taux effectif de 4,457 %) remboursable par versements annuels de 851 414 $ jusqu'au 14 mai 2017	9 365 559	
4,816 % (taux effectif de 4,869 %) remboursable par versements annuels de 1 465 234 $ jusqu'au 1er décembre 2015	13 187 110	14 652 344
4,816 % (taux effectif de 4,870 %) remboursable par versements annuels de 2 570 775 $ jusqu'au 1er décembre 2014 et par un versement de 79 694 018 $ 1er décembre 2015	100 260 216	102 830 991
4,2739 % (taux effectif de 4,314 %) remboursable par versements annuels de 1 787 924 $ jusqu'au 1er décembre 2015	16 091 313	17 879 236
Sous-total	175 782 609	176 195 222
Fonds des opérations		
4,926 % (taux effectif de 4,984 %) remboursable par versements annuels de 317 617 $ jusqu'au 1er avril 2031	7 940 425	7 940 425
Sous-total	7 940 425	7 940 425
Total	183 723 034	184 135 647
Versements échéant en deçà d'un an	(21 107 022)	(10 200 630)
	162 616 012 $	173 935 017 $

12. DETTE À LONG TERME (suite)

Le ministère de la Culture et des Communications s'est engagé à effectuer en totalité le remboursement du capital et des intérêts des emprunts du Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques pour le compte de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, et ce directement au Fonds de financement. Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts à long terme du Fonds des opérations, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à Bibliothèque et Archives nationales du Québec les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les respecter pour cet emprunt.

Le montant des versements en capital à effectuer sur les emprunts à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaille comme suit :

2008	21 107 022 $
2009	10 685 316
2010	10 685 316
2011	10 847 531
2012	10 658 280

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de Bibliothèque et Archives nationales du Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des employés fédéraux intégrés auprès du gouvernement du Québec (RREFQ), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de Bibliothèque et Archives nationales du Québec imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 206 286 $ (918 459 $ en 2006). Les obligations de Bibliothèque et Archives nationales du Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2007			2006
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Total	Total
Solde au début	3 696 470 $	2 457 $	3 698 927 $	3 428 110 $
Charge de l'exercice	1 037 808	1 114	1 038 922	682 720
Prestations versées au cours de l'exercice	(807 616)		(807 616)	(411 903)
Solde à la fin	3 926 662 $	3 571 $	3 930 233 $	3 698 927 $

14. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉES

	2007			2006
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Total	Total
Solde au début	126 506 $	154 116 124 $	154 242 630 $	150 905 568 $
Augmentation des engagements du gouvernement du Québec		11 739 353	11 739 353	17 834 274
Amortissement de l'exercice	(6 506)	(15 896 924)	(15 903 430)	(14 497 212)
Solde à la fin	120 000 $	149 958 553 $	150 078 553 $	154 242 630 $

15. SERVICES REÇUS EN VERTU D'ENTENTES DE SERVICES

Bibliothèque et Archives nationales du Québec a conclu des ententes de services avec divers organismes non apparentés, en vertu desquelles elle prête du personnel, des locaux et des équipements en échange de services. Ces opérations non monétaires sont comptabilisées à la valeur comptable. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007, les opérations suivantes ont été comptabilisées :

Produits	
Services reçus en vertu d'ententes de services	335 064 $
Charges	
Services professionnels, administratifs et autres	332 564 $
Loyer	2 500

16. FRAIS FINANCIERS

	2007			2006
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Total	Total
Intérêts et frais bancaires	23 577 $	(1 976) $	21 601 $	48 746 $
Intérêts sur emprunts temporaires		674 528	674 528	278 129
Intérêts sur la dette à long terme	391 678	8 497 519	8 889 197	8 374 337
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme reportés	2 541	155 300	157 841	146 259
	417 796 $	9 325 371 $	9 743 167 $	8 847 471 $

Les intérêts capitalisés aux immobilisations au cours de l'exercice s'élèvent à 8 056 $ (2006 : 339 960 $).

17. RÉCUPÉRATION DE TAXES

À la suite de la contestation d'une décision concernant la date de prise d'effet d'une exemption de taxes, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a encaissé un remboursement de taxes de 2 157 095 $. Un montant de 919 345 $, représentant la portion de ces taxes ayant été imputée au coût du bâtiment au cours de la période de construction de la Grande Bibliothèque, a été comptabilisé en diminution du coût de l'édifice. Le solde de 1 237 750 $ a été comptabilisé comme gain résultant de la récupération de taxes dans le fonds des opérations, où les sommes versées avaient été inscrites à titre de charge.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de taux d'intérêt

Les actifs et les passifs financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec qui portent intérêt sont à taux fixe et, par conséquent, les risques de fluctuation de taux auxquels cette dernière est exposée sont minimes.

Juste valeur des instruments financiers

Subventions du gouvernement du Québec à recevoir

La juste valeur des subventions du gouvernement du Québec à recevoir de 196 173 413 $ ne peut être évaluée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument financier.

Dette à long terme

Au 31 mars 2007, la juste valeur des dettes à long terme de 183 723 034 $ (184 135 647 $ en 2006) s'établissait à 190 997 777 $ (189 717 064 $ en 2006), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt du marché pour des titres présentant des conditions et caractéristiques semblables.

Autres éléments d'actifs et de passifs

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances, charges à payer et frais courus, des emprunts temporaires et des intérêts courus à payer est équivalente à leur valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

19. ENGAGEMENTS

Bibliothèque et Archives nationales du Québec s'est engagée en vertu de contrats de location-exploitation échéant à diverses dates jusqu'au 28 février 2011 pour des équipements. La charge de l'exercice terminé le 31 mars 2007 concernant ces contrats s'élève à 232 009 $ (227 509 $ en 2006). Les paiements minimums futurs concernant ces contrats au cours des prochains exercices s'élèvent à 144 789 $ (46 622 $ en 2006). Bibliothèque et Archives nationales du Québec s'est aussi engagée en vertu d'ententes d'occupation sans date d'échéance avec la Société immobilière du Québec pour des locations d'espaces. La charge de l'exercice terminé le 31 mars 2007 concernant ces ententes s'élève à 4 348 021 $ (712 546 $ en 2006). Le montant minimum à payer pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 représente un montant de 4 504 138 $.

De plus, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a conclu des contrats pour différents services et des dépenses en immobilisations. En date de fin d'exercice, ses engagements sont les suivants :

Aux fins des opérations	155 423 $
Aux fins du démarrage des activités de la Grande Bibliothèque	1 868 090
	2 023 513 $

Par ailleurs, Bibliothèque et Archives nationales du Québec s'est engagée à remettre à des institutions d'enseignement ou à des particuliers des sommes totalisant 70 000 $ par année afin d'appuyer la recherche et la formation en bibliothéconomie.

20. ÉVENTUALITÉS

L'adjudicataire du lot 3 du décret de construction, Axor Construction Canada Inc., n'a pas signé son contrat selon la soumission déposée et les engagements conclus, alléguant une violation des conditions d'appel d'offres. Il réclame de Bibliothèque et Archives nationales un montant de 3 405 034 $ avec intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, quant à elle, réclame de Axor Construction Canada Inc. et de Compagnie d'assurance London Garantie, solidairement, la somme de 2 095 000 $ avec intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec et de Axor Construction Canada Inc., seule, la somme de 235 156 $ avec intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec ainsi que les frais extrajudiciaires engagés. Axor Construction Canada Inc. ou alternativement

20. ÉVENTUALITÉS (suite)

Bibliothèque et Archives nationales du Québec sont poursuivies par Recouvrements métalliques Bussières Ltée pour une somme de 1 000 000 $ avec intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec ainsi que les dépens, en relation avec le fait que le contrat entre Axor Construction Canada Inc. et Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'a pas été ratifié. Il est impossible d'effectuer une prévision valable sur l'issue de ces trois affaires. En conséquence, aucune provision n'est comptabilisée.

21. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES FLUX DE TRÉSORERIE

		2007	2006
a)	Intérêts payés	9 606 167 $	6 499 052 $
b)	Opérations sans effet sur la trésorerie relatives aux activités d'investissement :		
	Achats d'immobilisations financés à même les créditeurs	745 154 $	3 377 392 $

22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, Bibliothèque et Archives nationales du Québec est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception des transactions mentionnées ci-après, Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Lors de la fusion de la Bibliothèque nationale du Québec et des Archives nationales du Québec, le 31 janvier 2006, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a acquis les droits et assumé les obligations des Archives nationales du Québec. Bibliothèque et Archives nationales du Québec a alors comptabilisé un compte à payer envers le ministère de la Culture et des Communications correspondant à la somme de la valeur comptable nette des actifs transférés ainsi que de certaines dépenses à rembourser au ministère. Au 31 mars 2007, les charges à payer et frais courus incluent le solde dû au ministère, d'un montant de 727 996 $ (1 561 866 $ au 31 mars 2006). De plus, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a comptabilisé une somme à recevoir du Secrétariat du Conseil du trésor correspondant à la provision pour les vacances et les congés de maladie des employés transférés. Au 31 mars 2007, les créances incluent une somme à recevoir de 1 171 346 $ pour les congés de maladie (2 100 845 $ au 31 mars 2006).

Bibliothèque et Archives nationales du Québec a conclu une entente avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en vertu de laquelle Bibliothèque et Archives nationales du Québec prête à celui-ci un espace pour les activités d'un Centre emploi-carrière. La valeur comptable de cette transaction est évaluée à 1 624 $ annuellement. Emploi-Québec s'engage à assumer les coûts d'implantation et de fonctionnement du Centre emploi-carrière, et ce, en ce qui concerne les ressources documentaires, humaines et matérielles. À cette fin, au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2005, Emploi-Québec a remboursé le coût initial d'acquisition d'une collection de 4 400 ressources documentaires d'un montant de 160 000 $ qui sont devenues la propriété de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Emploi-Québec s'engage également à rembourser, pour une période de cinq ans, les coûts liés au renouvellement des collections jusqu'à concurrence de 50 000 $ par année. Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2007, ces acquisitions ont représenté un montant de 43 461 $ (0 $ en 2006). Ces opérations sont comptabilisées à la valeur d'échange. Les montants remboursés en contrepartie de ces acquisitions de documents sont comptabilisés à titre de produits reportés et constatés à titre de produits du Fonds des opérations selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement de ces documents. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007, le montant constaté à titre de contribution financière du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale est de 20 346 $ (16 000 $ en 2006).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

23. ÉQUITÉ ET RELATIVITÉ SALARIALES

À la suite de l'adoption de la Loi sur l'équité salariale le 21 novembre 1996, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a entrepris une démarche d'évaluation de différents corps d'emploi. À la date de préparation des états financiers, Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'est pas en mesure d'évaluer le montant qu'elle pourrait devoir débourser, le cas échéant, étant donné que les travaux relatifs à cette démarche ne sont pas encore terminés. En conséquence, aucun montant n'a été constaté aux états financiers.

À la suite d'une entente concernant la relativité salariale intervenue au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2007 entre Bibliothèque et Archives nationales du Québec et le Syndicat de la fonction publique du Québec, une charge de traitement de 405 282 $ au titre de la rétroactivité salariale et des intérêts a été inscrite. Un montant de 343 542 $ représentant les sommes dues aux employés à l'emploi de Bibliothèque et Archives nationales du Québec a été versé au cours de l'exercice. Au 31 mars 2007, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a comptabilisé dans les charges à payer et frais courus un montant de 61 740 $ qui représente les sommes dues aux employés qui ne sont plus à l'emploi de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

24. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de 2006 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et des jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Lise Bissonnette
Présidente-directrice générale

Louise Boutin
Directrice générale de l'administration et
des services internes

Montréal, le 15 juin 2007

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de Bibliothèque et Archives nationales du Québec au 31 mars 2007 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Bibliothèque et Archives nationales. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Bibliothèque et Archives nationales du Québec au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
France Alain, CA

Québec, le 15 juin 2007

BUREAU D'ACCRÉDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES–PÊCHEURS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. B-7.1)

RÉSULTATS ET ÉVOLUATION DES ACTIFS NETS
de l'exercice de neuf mois terminé le 31 décembre 2006

	2006-12-31 (9 mois)	2006-03-31 (12 mois)
PRODUITS		
Cotisations annuelles	146 575 $	165 895 $
Intérêts	2 727	22 210
Autres	1 498	
Amortissement des apports reportés	495	170
	151 295	188 275
CHARGES		
Salaires et charges sociales	59 670	102 870
Charges locatives	4 125	5 500
Fournitures et frais de bureau	6 849	12 215
Télécommunications	1 909	2 328
Déplacements	6 954	24 941
Entretien et réparations	2 284	3 090
Honoraires professionnels	4 950	2 155
Assurances	957	1 270
Autres	1 426	13 083
Intérêts et frais bancaires	327	746
Amortissement des immobilisations	1 464	1 860
Contribution et autres frais reliés à l'entente avec le Conseil Canadien des Pêcheurs Professionnels	9 000	2 494
	99 915	172 552
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	51 380	15 723
ACTIFS NETS AU DÉBUT	112 062	96 339
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES ET ACTIFS NETS À LA FIN	163 442 $	112 062 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU D'ACCRÉDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES–PÊCHEURS DU QUÉBEC

BILAN
au 31 décembre 2006

	2006-12-31	2006-03-31
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	17 062 $	48 941 $
Dépôts à terme, 2 % et 2,65 %	169 036	185 303
Débiteurs (note 3)	2 380	4 766
Frais payés d'avance	202	1 840
	188 680	240 850
Immobilisations (note 4)	3 604	4 573
	192 284 $	245 423 $
PASSIF		
À court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	13 292 $	10 366 $
Apports reportés (note 5)	15 550	122 500
Apports reportés afférents aux immobilisations		495
	28 842	133 361
Actifs nets		
Actifs nets non affectés	163 442	112 062
	192 284 $	245 423 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,
Jena-Claude Blanchette, administrateur
O'Neil Cloutier, administrateur

BUREAU D'ACCRÉDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES-PÊCHEURS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice de neuf mois terminé le 31 décembre 2006

	2006-12-31 (9 mois)	2006-03-31 (12 mois)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	51 380 $	15 723 $
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	1 464	1 860
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(495)	(170)
Perte sur la cession d'immobilisations		312
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Débiteurs	2 386	34 743
Frais payés d'avance	1 638	434
Créditeurs	2 926	(26 310)
Apports reportés	(106 950)	(3 900)
Rentrées (sorties) nettes de fonds	(47 651)	22 692
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations et sorties nettes de fonds	(495)	(1 280)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(48 146)	21 412
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	234 244	212 832
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	186 098 $	234 244 $
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	17 062 $	48 941 $
Dépôts à terme	169 036	185 303
	186 098 $	234 244 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU D'ACCRÉDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES-PÊCHEURS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2006

1. STATUTS, OBJECTIFS DE L'ORGANISME ET CHANGEMENT DE FIN D'EXERCICE

Le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec est une personne morale, elle a été constituée le 4 août 1999 en vertu de la Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec (L.R.Q., chapitre B-7.1). Le Bureau a pour mission d'élaborer et mettre en œuvre un régime de reconnaissance de la compétence professionnelle des pêcheurs et des aides-pêcheurs en eaux à marée, sauf en ce qui concerne la pêche aux espèces anadromes et catadromes. En vertu de la Loi sur les impôts du Québec et de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, le Bureau n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu. Au cours de l'exercice, l'organisme a modifié sa date de fin d'année financière passant du 31 mars au 31 décembre.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les revenus de cotisations annuelles. Selon cette méthode, les cotisations affectées à des charges d'exercices futurs sont reportées et constatées à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles elles sont affectées. Les cotisations non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou lorsqu'elles sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements dont le terme est égal ou inférieur à trois mois.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport ou à la valeur symbolique de 1 $ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels qui suivent :

	Taux
Ameublement et matériel de bureau	20 %
Matériel informatique	30 %

3. DÉBITEURS

	2006-12-31	2006-03-31
Cotisations annuelles	1 121 $	1 704 $
Intérêts courus	772	1 787
Taxes à la consommation	487	988
Autres		287
	2 380 $	4 766 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006

4. IMMOBILISATIONS

	2006-12-31		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Matériel informatique	13 819 $	10 662 $	3 157 $
Ameublement et matériel	2 102	1 655	447
	15 921 $	12 317 $	3 604 $

	2006-03-31		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Matériel informatique	13 324 $	9 309 $	4 015 $
Ameublement et matériel	2 102	1 544	558
	15 426 $	10 853 $	4 573 $

5. APPORTS REPORTÉS

	2006-12-31	2006-03-31
Enregistrement des pêcheurs et aides-pêcheurs [(a)]	15 550 $	122 500 $

[(a)] Les apports reportés représentent les montants d'enregistrement des pêcheurs et aides-pêcheurs reçus pour l'exercice 2007 et sont destinés à couvrir les charges de fonctionnement du prochain exercice.

6. OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES SOCIÉTÉS APPARENTÉES

Le Bureau est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Bureau n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers.

Instruments financiers à court terme

La juste valeur des actifs et des passifs financiers à court terme correspond à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

BUREAU D'ACCRÉDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES-PÊCHEURS DU QUÉBEC

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de
Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'organisme Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec au 31 décembre 2006 et les états des résultats et évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice de neuf mois terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné au paragraphe ci-dessous, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Le Bureau obtient la majeure partie de ses produits sous forme de cotisations provenant des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec et pour lesquelles il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux produits, à l'excédent des produits par rapport aux charges, à l'actif et aux actifs nets.

À notre avis, à l'exception de l'effet des redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier l'intégralité des cotisations mentionnées au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2006 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les comptes de l'exercice terminé le 31 mars 2006 présentés aux fins de comparaison proviennent d'états financiers vérifiés par d'autres vérificateurs.

Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Chandler, le 31 janvier 2007

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES
(L.R.Q., c. A-33.2)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
PRODUITS		
Contribution de l'Autorité des marchés financiers	2 125 000 $	1 362 589 $
Droits, honoraires et frais afférents	2 613	4 446
Autres produits	61 586	44 067
Transfert pour congés de maladies et de vacances (note 6)		12 647
	2 189 199	1 423 749
CHARGES		
Traitement et avantages sociaux	927 546	1 048 778
Loyer et aménagement	253 575	251 279
Amortissement des immobilisations corporelles	126 688	123 377
Fonctionnement	114 659	63 179
Services professionnels, administratifs et autres	89 891	40 429
Honoraires des membres à temps partiel	42 700	28 566
Transports et communications	28 317	27 765
Intérêts sur équité salariale	997	
Intérêts sur dette à long terme	2 793	14 696
	1 587 166	1 598 069
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	602 033	(174 320)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	1 562 076	1 736 396
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	2 164 109 $	1 562 076 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

BILAN
au 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	234 421 $	145 440 $
Créances		142
Intérêts courus	19 945	10 954
Placements temporaires (note 3)	821 111	558 051
Frais payés d'avance	60 569	35 542
	1 136 046	750 129
À recevoir du Conseil du trésor		81 691
Placement (note 3)	994 443	693 689
Immobilisations corporelles (note 4)	516 316	643 004
	2 646 805 $	2 168 513 $
PASSIF		
À court terme		
Fournisseurs et frais courus	22 111 $	20 330 $
Versement sur la dette à long terme (note 7)		48 032
	22 111	68 362
Provision pour congés de maladies et de vacances (note 6)	460 585	474 565
Dette à long terme (note 7)		63 510
	482 696	606 437
EXCÉDENT CUMULÉ		
Réserve pour éventualités (note 8)	1 000 000	700 000
Excédent cumulé non affecté	1 164 109	862 076
	2 164 109	1 562 076
	2 646 805 $	2 168 513 $

ENGAGEMENT (note 12)

FONDS DU BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Direction
Guy Lemoine, président
Teresa Carluccio, directrice de l'administration

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

FLUX DE TRÉSORERIE
pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	602 033 $	(174 320) $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	126 688	123 377
	728 721	(50 943)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Diminution des créances	142	69 069
Augmentation des intérêts courus	(8 991)	(4 916)
Augmentation des frais payés d'avance	(25 027)	(22 701)
À recevoir du Conseil du trésor	81 691	(81 691)
Variation des fournisseurs et frais courus	1 781	(58 077)
Provision pour congés de maladies et de vacances	(13 980)	39 354
	35 616	(58 962)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	764 337	(109 905)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(22 958)
Acquisition d'un placement à long terme	(300 754)	(693 689)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(300 754)	(716 647)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(111 542)	(239 998)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	352 041	(1 066 550)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	703 491	1 770 041
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 5)	1 055 532 $	703 491 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières est un organisme public institué par l'article 92 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers (L.R.Q., c. A-33.2). Le Bureau exerce, à la demande de l'Autorité des marchés financiers ou de toute personne intéressée les pouvoirs prévus à la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., c. V-1.1). De plus, le Bureau exerce le pouvoir de révision prévu à l'article 322 de la Loi sur les valeurs mobilières.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.Q., 1985, c. 1,5e supplément, art. 149 (1) c), et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3, art. 984), le Bureau n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

Le Bureau administre et contrôle le Fonds du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières. Les sommes requises pour l'application du Titre IV de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, ce qui comprend notamment les frais de fonctionnement du Bureau, sont prises sur le Fonds. Dans le but de compléter l'information financière, le Bureau présente de façon distincte, les opérations ainsi que les actifs du Fonds à la note 14.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Fonds, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Équipement informatique	3 ans
Équipement et mobilier de bureau	5 ans
Améliorations locatives	8 ans

Placements

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande. Les placements à long terme sont comptabilisés au coût. L'escompte est amorti sur la durée restante du placement à long terme.

Constatation des produits

La contribution de l'Autorité des marchés financiers est constatée à titre de produit lorsqu'elle est reçue ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Bureau ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Bureau consiste à présenter dans les trésoreries et équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

3. PLACEMENTS

	2007		2006	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Placements temporaires				
Bons du trésor du gouvernement du Canada :				
- échéant le 5 avril 2007, au taux de rendement de 3,43 %	199 167 $	200 907 $		
- échéant le 17 mai 2007, au taux de rendement de 4,05 %	199 225	200 952		
- échéant le 14 juin 2007, au taux de rendement de 4,16 %	422 719	425 412	558 051 $	561 933 $
	821 111 $	827 271 $	558 051 $	561 933 $
Placement				
Obligation du gouvernement du Canada échéant le 1er juin 2009, au taux de 3,75 %	994 443 $	1 007 447 $	693 689 $	692 910 $

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement informatique	68 786 $	54 973 $	13 813 $	36 752 $
Mobilier et équipement de bureau	167 042	72 009	95 033	128 930
Améliorations locatives	558 816	151 346	407 470	477 322
	794 644 $	278 328 $	516 316 $	643 004 $

5. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2007	2006
Encaisse	234 421 $	145 440 $
Placements temporaires	821 111	558 051
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 055 532 $	703 491 $

Intérêts à payer

Les intérêts payés par le Bureau au cours de l'exercice s'élèvent à 2 793 $ (14 696 $ en 2006).

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Bureau participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Bureau imputées aux résultats s'élèvent à 46 773 $ (45 059 $ en 2006). Les obligations du Bureau envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladies et de vacances

À la suite du transfert d'employés de l'Autorité des marchés financiers et du secrétariat du Conseil du trésor, le Bureau a obtenu une compensation équivalente du secrétariat de 0 $ (12 647 $ en 2006).

	2007			2006
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	311 570 $	162 995 $	474 565 $	435 211 $
Charge de l'exercice	12 350	87 255	99 605	136 120
Prestations versées au cours de l'exercice	(33 283)	(80 302)	(113 585)	(96 766)
Solde à la fin	290 637 $	169 948 $	460 585 $	474 565 $

7. DETTE À LONG TERME

La dette à long terme consiste en du financement par la Société immobilière du Québec d'une partie des coûts d'aménagement du Bureau. Au cours de l'exercice, le Bureau a remboursé par anticipation cette dette à long terme.

	2007	2006
Emprunt, 5 % remboursable par versements mensuels de 4 376 $ incluant capital et intérêts, échéant le 30 juin 2008		111 542 $
Moins : versement en capital échéant en deçà d'un an		(48 032)
		63 510 $

8. RÉSERVE POUR ÉVENTUALITÉS

Le Bureau a résolu de créer une réserve pour éventualité. Au cours de l'exercice, un montant supplémentaire de 300 000 $ a été attribué à la réserve pour un total de 1 000 000 $ (700 000 $ en 2006). Cette réserve est créée en cas de variation imprévue des charges.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme autre que les placements temporaires est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

10. ÉQUITÉ SALARIALE

À la suite de l'adoption de la Loi sur l'équité salariale le 21 novembre 1996, le Bureau a effectué une démarche d'évaluation de différents corps d'emploi et a déboursé un montant de 9 622 $.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Bureau est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations conclues dans le cours normal des affaires ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. ENGAGEMENT

Le Bureau est engagé pour un montant minimum de 258 645 $ par une entente d'occupation échéant le 31 mars 2008 pour ses locaux administratifs.

La dépense de l'exercice concernant ses locaux actuellement occupés s'élève à 253 575 $ (251 058 $ en 2006).

13. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de 2006 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

14. FONDS DU BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

Évolution du solde du Fonds de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
Augmentation		
Contribution de l'Autorité des marchés financiers	2 125 000 $	1 362 589 $
Droits, honoraires et frais afférents	2 613	4 446
Autres revenus	61 586	44 067
Transferts pour congés de maladie et de vacances		12 647
	2 189 199	1 423 749
Diminution		
Transferts liés :		
Aux activités d'exploitation	1 497 562	1 516 258
Aux activités d'immobilisations		22 958
Au remboursement de la dette à long terme	111 542	239 998
	1 609 104	1 779 214
Solde au début	1 489 825	1 845 290
Solde à la fin	2 069 920 $	1 489 825 $

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

14. FONDS DU BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES (suite)

Évolution du solde du Fonds de l'exercice terminé le 31 mars 2007 9suite)

Le solde est représenté par :

	2007	2006
Encaisse	234 421 $	145 440 $
Intérêts courus	19 945	10 954
Placements temporaires	821 111	558 051
À recevoir du Conseil du trésor		81 691
Placements	994 443	693 689
	2 069 920 $	1 489 825 $

À chaque année, le gouvernement détermine par décret, le montant et les modalités de versement des sommes à verser par l'Autorité des marchés financiers au Fonds du Bureau.

En vertu d'un décret, l'Autorité des marchés financiers est exemptée du paiement au Fonds du Bureau des droits, honoraires et frais afférents prévus au règlement.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Bureau reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Bureau, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Bureau pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Guy Lemoine
Président

Teresa Carluccio
Directrice de l'administration

Montréal, le 5 juillet 2007

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières au 31 mars 2007 et l'état des résultats et de l'excédent cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Bureau. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Diane Bergeron, CA, directrice principale

Québec, le 5 juillet 2007

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-2)

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en millions de dollars)

	2006	2005
Revenus de placement (note 5a)	5 516	4 724
Moins :		
Charges d'exploitation (note 6)	262	239
Revenus de placement nets	5 254	4 485
Gains (pertes) à la vente de placements (note 5d)	4 594	7 715
Total des revenus matérialisés	9 848	12 200
Plus-value (moins-value) non matérialisée des placements et du passif lié aux placements (note 5e)	7 920	2 955
Total des activités de placement	17 768	15 155
Excédents des dépôts des déposants sur leurs retraits	3 552	4 571
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET CUMULÉ	21 320	19 726
ACTIF NET CUMULÉ AU DÉBUT	122 159	102 433
ACTIF NET CUMULÉ À LA FIN	143 479	122 159

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers cumulés.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

ACTIF NET CUMULÉ
au 31 décembre 2006
(en millions de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
Placements à la juste valeur (note 3a)	203 819	177 108
Avances à des déposants	1 024	941
Revenus de placement courus et à recevoir	1 098	950
Opérations en voie de règlement	1 277	349
Autres éléments d'actif	640	391
	207 858	179 739
PASSIF		
Passif lié aux placements (note 3b)	60 857	51 632
Opérations en voie de règlement	514	3 718
Autres éléments de passif	1 534	970
Part des actionnaires sans contrôle (note 3c)	1 474	1 260
	64 379	57 580
AVOIR DES DÉPOSANTS (note 4)	143 479	122 159

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (note 7)
ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 9)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers cumulés.

Pour le conseil d'administration,
Henri-Paul Rousseau
Claude Garcia

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2006
(en millions de dollars)

1. CONSTITUTION ET ACTIVITÉS

La Caisse de dépôt et placement du Québec, personne morale de droit public au sens du Code civil, est régie par la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec (L.R.Q., chapitre C-2). Elle reçoit toutes les sommes qui lui sont confiées en vertu de la loi. En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la Caisse n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

FONDS GÉNÉRAL (états consolidés)

Le fonds général regroupe les activités de trésorerie (gestion des dépôts à vue, des dépôts à terme et du financement corporatif).

FONDS PARTICULIERS

Les fonds particuliers regroupent des placements diversifiés et n'ont qu'un seul déposant chacun qui y effectue exclusivement des dépôts à participation. Les fonds particuliers sont à l'usage des déposants suivants :

Fonds 300

Fonds du Régime de rentes du Québec administré par la Régie des rentes du Québec;

Fonds 301

Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances;

Fonds 302

Régime de retraite du personnel d'encadrement administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances;

Fonds 303

Régimes particuliers administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances;

Fonds 305

Régime de retraite des élus municipaux administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances;

Fonds 306

Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers oeuvrant au Québec;

Fonds 307

Fonds d'assurance automobile du Québec administré par la Société de l'assurance automobile du Québec;

Fonds 311

Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec – compte général administré par la Commission de la construction du Québec;

Fonds 312

Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec – compte des retraités administré par la Commission de la construction du Québec;

Fonds 313

Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec – compte complémentaire administré par la Commission de la construction du Québec;

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en millions de dollars)

1. CONSTITUTION ET ACTIVITÉS (suite)

FONDS PARTICULIERS (suite)

Fonds 314

Fonds d'assurance-dépôts administré par l'Autorité des marchés financiers;

Fonds 315

Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers administré par La Financière agricole du Québec;

Fonds 316

Fonds d'amortissement du régime de retraite – RREGOP administré par le ministère des Finances, gouvernement du Québec;

Fonds 317

Fonds d'amortissement du régime de retraite – RRPE administré par le ministère des Finances, gouvernement du Québec;

Fonds 318

Fonds d'amortissement des autres régimes de retraite administré par le ministère des Finances, gouvernement du Québec;

Fonds 326

Fonds d'assurance-récolte administré par La Financière agricole du Québec;

Fonds 327

Fédération des producteurs de bovins du Québec;

Fonds 328

Régime de rentes de survivants administré par le Conseil du trésor, gouvernement du Québec;

Fonds 329

Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec;

Fonds 330

Fonds de la santé et de la sécurité du travail administré par la Commission de la santé et de la sécurité du travail;

Fonds 332

Fonds des cautionnements des agents de voyages – cautionnements individuels administré par l'Office de la protection du consommateur;

Fonds 333

Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages administré par l'Office de la protection du consommateur;

Fonds 341

Fonds réservé administré par l'Autorité des marchés financiers;

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en millions de dollars)

1. CONSTITUTION ET ACTIVITÉS (suite)

FONDS PARTICULIERS (suite)

Fonds 342

Régime de retraite de l'Université du Québec administré par le Comité de retraite du Régime de retraite de l'Université du Québec;

Fonds 343

Fonds d'assurance parentale administré par le Conseil de gestion de l'assurance parentale;

Fonds 346

Fonds d'assurance parentale – Réserve administré par le Conseil de gestion de l'assurance parentale (constitué le 1er février 2006);

Fonds 347

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec administré par le Groupe-conseil Aon (constitué le 1er janvier 2006);

Fonds 348

Régime complémentaire de retraite des employés syndiqués de la Commission de la construction du Québec administré par le Comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés syndiqués de la CCQ (constitué le 1er juillet 2006).

PORTEFEUILLES SPÉCIALISÉS

Les portefeuilles spécialisés constituent des caisses communes pouvant recevoir des dépôts à participation des différents fonds. Les différents portefeuilles spécialisés sont :

- Valeurs à court terme (740)
- Obligations à rendement réel (762)
- Obligations (760) (états consolidés)
- Obligations à long terme (764)
- Actions canadiennes (720)
- Actions américaines couvert (731)
- Actions américaines non couvert (734)
- Actions étrangères couvert (730)
- Actions étrangères non couvert (733)
- Actions des marchés en émergence (732)
- Québec Mondial (761)
- Participation et infrastructures (781) (états consolidés)
- Placements privés (780) (états consolidés)
- Dettes immobilières (750) (états consolidés)
- Immeubles (710) (états consolidés)
- Instruments financiers sur produits de base (763)
- Fonds de couverture (770) (états consolidés)
- Répartition de l'actif (771) (états consolidés)

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers cumulés de la Caisse, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice visé par les états financiers cumulées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en millions de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

a) États financiers cumulés

Les états financiers cumulés comprennent les comptes des filiales contrôlées par la Caisse, du fonds général, des fonds particuliers et des portefeuilles spécialisés. Les comptes de chacun de ces fonds et de chacun de ces portefeuilles font l'objet d'états financiers vérifiés par le vérificateur général du Québec.

b) Placements et activités connexes

Les placements ainsi que les postes d'actif et de passif s'y rapportant sont comptabilisés à leur juste valeur, soit la valeur d'échange estimative dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, établie à la fin de l'exercice.

Titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe comprennent les valeurs à court terme, obligations et financements hypothécaires. Ces titres sont comptabilisés en date d'engagement, sauf pour les financements hypothécaires qui sont comptabilisés en date de signature des contrats.

i) Méthode d'évaluation

La juste valeur des titres à revenu fixe est déterminée au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux, telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours des principales bourses ainsi que ceux fournis par des institutions financières reconnues. De plus, certaines évaluations sont réalisées selon des méthodes d'évaluation couramment employées ou sur la base d'opérations similaires conclues sans lien de dépendance.

ii) Revenus de placement et gains et pertes à la vente de placements

Les revenus de placement des titres à revenu fixe incluent l'amortissement de la prime et de l'escompte, qui permet de maintenir un rendement effectif constant jusqu'à l'échéance. Les revenus tirés des financements hypothécaires sont réduits des frais d'opération, des frais financiers des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (TACHC) et de la radiation des charges reportées, et sont présentés à la rubrique Revenus de placement – Titres à revenu fixe.

Les gains et pertes à la vente de placements représentent la différence entre le coût non amorti et la valeur nette de réalisation à la vente de placements. Le coût non amorti correspond au coût d'acquisition et aux frais inhérents à l'acquisition des placements, et il est redressé pour tenir compte de l'amortissement de la prime ou de l'escompte.

Titres à revenu variable

Les titres à revenu variable comprennent les actions et valeurs convertibles ainsi que les biens immobiliers. Les actions et valeurs convertibles sont comptabilisées en date d'engagement alors que les biens immobiliers sont comptabilisés en date de signature des contrats.

i) Méthode d'évaluation

La juste valeur des actions cotées est déterminée à partir des cours des principales bourses ainsi que de ceux fournis par des institutions financières reconnues. Pour les actions non cotées et les biens immobiliers, des évaluations sont réalisées par des évaluateurs indépendants alors que d'autres sont réalisées selon des méthodes d'évaluation couramment employées ou sur la base d'opérations similaires conclues sans lien de dépendance. Les évaluations des actions et valeurs convertibles non cotées sont revues semi-annuellement par un comité d'évaluation indépendant.

ii) Revenus de placement et gains et pertes à la vente de placements

Les revenus de dividendes sont inscrits à compter de la date ex-dividende. Les revenus tirés des biens immobiliers sont réduits des frais d'exploitation, des frais d'opération et des frais financiers des emprunts, et sont présentés à la rubrique Revenus de placement – Titres à revenu variable.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en millions de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Titres à revenu variable (suite)

ii) Revenus de placement et gains et pertes à la vente de placements (suite)

Les gains et pertes à la vente de placements représentent la différence entre le coût et la valeur nette de réalisation à la vente de placements. Le coût correspond à la somme du coût d'acquisition et des frais inhérents à l'acquisition des placements, à l'exception du coût des placements dans les coentreprises qui sont comptabilisés selon la méthode de la valeur de consolidation.

Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de la gestion de ses placements, la Caisse effectue des opérations sur divers instruments financiers dérivés à des fins de gestion des risques liés aux fluctuations de change, de taux d'intérêt et de marché.

Les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est favorable sont présentés au poste Placements à la juste valeur, alors que ceux dont la juste valeur est défavorable sont présentés au poste Passif lié aux placements.

i) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur à la fin de l'exercice. Ces valeurs sont établies à partir des cours des principales bourses ainsi que de ceux fournis par des institutions financières reconnues. Dans le cas des instruments non cotés, certaines évaluations sont réalisées sur la base d'opérations similaires conclues sans lien de dépendance ou selon des modèles reconnus et couramment employés.

ii) Revenus de placement et gains et pertes à la vente de placements

Les revenus de placement relatifs aux instruments financiers dérivés sont regroupés avec les revenus de titres à revenu fixe et à revenu variable, alors que les gains et pertes relatifs aux instruments financiers dérivés sont regroupés avec les gains (pertes) à la vente de placement en fonction des placements sous-jacents.

Titres achetés en vertu de conventions de revente

La Caisse conclut des opérations d'emprunts de titres, soit de valeurs à court terme et d'obligations, dans le but de couvrir une vente à découvert ou de dégager un revenu supplémentaire découlant de l'activité d'emprunts de titres. Ces opérations d'emprunts de titres sont comptabilisées dans les titres achetés en vertu de conventions de revente. Les intérêts gagnés sur les conventions de revente sont présentés à titre de revenus d'intérêts sous la rubrique Revenus de placement – Titres à revenu fixe.

Titres vendus en vertu de conventions de rachat

La Caisse conclut des opérations de prêts de titres, soit de valeurs à court terme et d'obligations, dans un but de trésorerie ou pour dégager un revenu supplémentaire découlant de l'activité de prêts de titres. Ces opérations de prêts de titres sont comptabilisées dans les titres vendus en vertu de conventions de rachat. Les intérêts payés sur les conventions de rachat sont déduits des Revenus de placement – Titres à revenu fixe.

Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert représentent l'engagement de la Caisse d'acheter des titres auprès de tiers pour couvrir ces positions. Les frais d'intérêts relatifs aux engagements liés à des valeurs à court terme et obligations vendues à découvert sont comptabilisés dans les Revenus de placement – Titres à revenu fixe, tandis que les frais relatifs aux engagements liés à des actions vendues à découvert sont comptabilisés dans les Revenus de placement – Titres à revenu variable.

Les gains et pertes sur engagements liés à des valeurs à court terme et obligations vendues à découvert sont portés au poste Gains (pertes) à la vente de placements – Titres à revenu fixe, tandis que ceux liés à des actions vendues à découvert sont portés au poste Gains (pertes) à la vente de placements – Titres à revenu variable.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en millions de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

c) Biens administrés et biens sous gestion

Des filiales de la Caisse administrent et gèrent des biens confiés par des clients et en leur nom. Ces biens ne sont pas inscrits à l'état de l'actif net cumulé de la Caisse. Des filiales de la Caisse perçoivent des honoraires en contrepartie des services de gestion de portefeuille et des services administratifs dispensés, qui comprennent notamment l'administration des propriétés immobilières et la gestion de prêts titrisés.

d) Conversion des devises

La juste valeur des placements ainsi que les autres postes d'actif et de passif libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la fin de l'exercice.

Le coût des placements en actions, des biens immobiliers provenant d'établissements étrangers intégrés ainsi que le coût non amorti des placements en valeurs à court terme, obligations et financements hypothécaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date d'acquisition. Le coût des placements provenant d'établissements étrangers autonomes est converti au taux en vigueur à la fin de l'exercice.

Les revenus sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations, à l'exception de ceux provenant du portefeuille spécialisé d'immeubles, qui sont convertis au taux moyen de l'exercice.

e) Titrisation des prêts

La Caisse effectue périodiquement de la titrisation de prêts en vendant des prêts à une structure d'accueil, laquelle émet ensuite des titres aux investisseurs. Ces opérations sont comptabilisées à titre de ventes lorsque la Caisse est réputée avoir abandonné le contrôle de ces actifs et avoir reçu une contrepartie autre que les droits de bénéficiaire liés aux actifs cédés, en conformité avec la note d'orientation concernant la comptabilité « Cessions de créances » (NOC-12). À la titrisation, aucun droit de bénéficiaire relatif aux prêts titrisés n'est conservé. Les gains ou pertes découlant de ces opérations sont inscrits à la rubrique Gains (pertes) à la vente de placements – Financements hypothécaires.

Des sociétés sous contrôle commun continuent généralement d'assumer la gestion des prêts cédés. Puisque les honoraires de gestion sont établis en fonction de ce qui est exigé sur le marché, aucun actif ou passif de gestion à la date de cession n'est comptabilisé.

f) Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation couvrent les charges liées aux activités de placement, incluant les frais payés à des institutions financières externes, et elles sont présentées dans un poste distinct, à l'exception des frais d'opération liés aux activités de gestion et d'administration des biens immobiliers et des dettes immobilières qui sont présentés respectivement en réduction des revenus de placement de biens immobiliers et de financements hypothécaires.

g) Modifications comptables futures

L'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) a publié les chapitres 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » et 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation » qui sont entrés en vigueur pour les états financiers des exercices ouverts depuis le 1er octobre 2006. Étant donné que la Caisse se qualifie à titre de société de placement selon la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-18 « Sociétés de placement », seules les dispositions du chapitre 3855 qui touchent la comptabilisation, l'achat ou la vente avec délai normalisé de livraison et l'évaluation à la juste valeur s'appliquent aux placements de la Caisse. Les considérations relatives à l'évaluation à la juste valeur qui établissent des exigences précises quant à la façon de mesurer la juste valeur, et les dispositions relatives à la comptabilisation des coûts de transaction sont celles qui ont une incidence pour la Caisse.

De plus, le chapitre 3861 aura un impact sur les notes aux états financiers de la Caisse, notamment l'exigence de divulguer une description de ses objectifs et sa politique en matière de gestion des risques financiers.

La Caisse adoptera ces nouvelles normes au cours de l'exercice 2007 et portera une attention particulière sur les changements que l'ICCA pourrait apporter à ces normes.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en millions de dollars)

3. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS

a) Placements

	2006		2005	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Titres à revenu fixe				
Valeurs à court terme				
Canadiennes	28 945	28 947	29 738	29 741
Étrangères	4 609	4 558	2 099	2 170
	33 554	33 505	31 837	31 911
Obligations				
Émises ou garanties par :				
Gouvernement canadien	18 213	17 794	26 999	26 146
Province de Québec	9 309	8 388	9 391	8 372
Autres provinces canadiennes	4 002	3 907	1 898	1 815
Municipalités et autres organismes canadiens	1 535	1 505	1 248	1 202
Sociétés d'État canadiennes	10 681	9 932	9 883	9 073
Gouvernement américain	1 180	1 148	1 807	1 886
Autres gouvernements étrangers	950	916	1 842	2 116
Titres hypothécaires	3 634	3 628	1 887	2 025
Entreprises canadiennes	14 583	14 447	9 551	9 418
Entreprises étrangères	3 076	3 068	2 040	2 184
Titres indexés sur l'inflation				
Canadiens	1 054	978	1 277	1 111
Étrangers	3 328	3 380	1 858	1 958
Fonds de couverture	1 899	1 806	1 473	1 491
	73 444	70 897	71 154	68 797
Financements hypothécaires				
Canadiens	4 877	4 779	4 402	4 288
Étrangers	2 036	2 057	579	591
	6 913	6 836	4 981	4 879
Total des titres à revenu fixe	113 911	111 238	107 972	105 587
Titres à revenu variable				
Actions et valeurs convertibles				
Canadiennes	17 615	14 610	17 350	15 584
Américaines	15 903	15 571	13 987	15 205
Étrangères et des marchés en émergence	24 595	19 175	16 057	14 490
Fonds de couverture	4 477	4 267	3 754	3 739
	62 590	53 623	51 148	49 018
Biens immobiliers [1]				
Canadiens	11 382	8 357	9 247	7 490
Étrangers	7 422	6 638	3 635	3 843
	18 804	14 995	12 882	11 333
Total des titres à revenu variable	81 394	68 618	64 030	60 351
Montants à reporter	195 305	179 856	172 002	165 938

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en millions de dollars)

3. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

a) Placements (suite)

	2006		2005	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Montants reportés	195 305	179 856	172 002	165 938
Sommes à recevoir relativement aux placements				
Titres achetés en vertu de conventions de revente				
Canadiens	1 332	1 332	675	675
Étrangers	3 975	3 931	2 694	2 717
Montant se rapportant aux produits dérivés				
Canadiens	394	9	416	10
Étrangers	2 813	1 105	1 321	472
	8 514	6 377	5 106	3 874
Total des placements	203 819	186 233	177 108	169 812

(1) Le poste Placements – Biens immobiliers inclut entre autres des placements dans des coentreprises présentés à la valeur de consolidation. Ces placements à la juste valeur se détaillent comme suit :

	2006	2005
Placements en coentreprises	5 957	5 643
Biens immobiliers	8 839	9 167
Valeurs à court terme	6	3
Revenus de placement courus et à recevoir	7	5
Autres éléments d'actif	250	337
	9 102	9 512
Emprunts hypothécaires	2 642	3 439
Autres éléments de passif	488	404
Part des actionnaires sans contrôle	15	26
	3 145	3 869

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en millions de dollars)

3. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

b) Passif lié aux placements

	2006		2005	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Titres vendus en vertu de conventions de rachat				
Canadiens	26 944	26 951	25 458	25 462
Étrangers	3 650	3 615	4 022	4 062
Billets de trésorerie à payer	4 111	4 112	2 519	2 519
Billets à terme	1 091	1 090	1 215	1 206
Emprunts à payer				
Canadiens	160	159	113	110
Étrangers	361	359	86	86
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales				
Canadiens	333	311	356	327
Étrangers	847	843		
Titres vendus à découvert				
Canadiens	13 395	12 249	12 232	11 565
Étrangers	5 126	4 854	3 560	3 559
Emprunts hypothécaires				
Canadiens	661	641	640	612
Étrangers	954	958	233	227
Montant se rapportant aux produits dérivés				
Canadiens	189	35	243	38
Étrangers	3 035	857	955	343
	60 857	57 034	51 632	50 116

c) Part des actionnaires sans contrôle

	2006		2005	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Canadiens	1 209	1 021	1 023	948
Étrangers	265	263	237	183
	1 474	1 284	1 260	1 131

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en millions de dollars)

3. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

d) Répartition géographique sommaire de la juste valeur des placements et du passif lié aux placements

	2006		
	Canadiens	Étrangers	Total
Placements			
Titres à revenu fixe	93 466	20 445	113 911
Actions et valeurs convertibles	17 627	44 963	62 590
Biens immobiliers	11 382	7 422	18 804
Sommes à recevoir relativement aux placements	1 726	6 788	8 514
	124 201	79 618	203 819
Passif lié aux placements	46 884	13 973	60 857
Part des actionnaires sans contrôle	1 209	265	1 474

	2005		
	Canadiens	Étrangers	Total
Placements			
Titres à revenu fixe	94 749	13 223	107 972
Actions et valeurs convertibles	17 349	33 799	51 148
Biens immobiliers	9 247	3 635	12 882
Sommes à recevoir relativement aux placements	1 091	4 015	5 106
	122 436	54 672	177 108
Passif lié aux placements	42 776	8 856	51 632
Part des actionnaires sans contrôle	1 023	237	1 260

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en millions de dollars)

3. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

e) Sommaire des échéances en valeur nominale des placements et du passif lié aux placements

	2006					2005	
	Moins de 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux d'intérêt effectif	Total valeur nominale	Taux d'intérêt effectif
Titres à revenu fixe							
Valeurs à court terme							
Canadiennes	28 826	247	71	29 144	4,5 %	29 834	3,3 %
Étrangères	4 361	87	151	4 599	6,8	2 103	5,1
	33 187	334	222	33 743	4,8	31 937	3,5
Obligations							
Émises ou garanties par :							
Gouvernement du Canada	1 352	3 401	11 608	16 361	4,1	23 895	3,8
Province de Québec	70	1 744	5 526	7 340	4,8	7 988	4,9
Autres provinces canadiennes	112	431	3 062	3 605	4,6	1 711	4,3
Municipalités et autres organismes canadiens	248	577	668	1 493	5,2	1 185	5,3
Sociétés d'État canadiennes	1 205	4 583	3 638	9 426	4,6	8 972	4,5
Gouvernement américain		7	1 173	1 180	4,7	1 719	4,0
Autres gouvernements étrangers		92	858	950	3,9	1 884	2,0
Titres hypothécaires	6	127	5 546	5 679	11,4	3 384	13,1
Entreprises canadiennes	1 094	3 382	9 819	14 295	5,0	9 279	4,9
Entreprises étrangères	172	490	2 405	3 067	6,3	2 099	5,8
Titres indexés sur l'inflation							
Canadiens			658	658	2,3	745	2,4
Étrangers	116	596	2 439	3 151	1,9	1 671	1,7
	4 375	15 430	47 400	67 205	5,1	64 532	4,7
Financements hypothécaires							
Canadiens	1 452	1 722	1 605	4 779	6,8	4 280	6,4
Étrangers	745	1 280	32	2 057	7,9	589	8,2
	2 197	3 002	1 637	6 836	7,2	4 869	6,6
	39 759	18 766	49 259	107 784	5,1 %	101 338	4,4 %
Sommes à recevoir relativement aux placements							
Titres achetés en vertu de conventions de revente							
Canadiens	1 332			1 332	4,2 %	676	3,3 %
Étrangers	4 010			4 010	3,9	2 704	3,6
	5 342			5 342	4,0 %	3 380	3,5 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en millions de dollars)

3. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

e) Sommaire des échéances en valeur nominale des placements et du passif lié aux placements (suite)

	2006					2005	
	Moins de 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux d'intérêt effectif	Total valeur nominale	Taux d'intérêt effectif
Passif lié aux placements							
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	30 826			30 826	4,2 %	29 530	3,2 %
Billets de trésorerie à payer	4 143			4 143	4,3	2 525	3,3
Billets à terme	936	156		1 092	4,2	1 210	4,2
Emprunts à payer	371	150		521	4,4	193	3,9
Titres canadiens adossés à des créances hypothécaires commerciales	8	280	807	1 095	13,3	335	6,9
Titres vendus à découvert	1 419	1 565	8 126	11 110	5,3	10 818	4,0
Emprunts hypothécaires	689	137	773	1 599	6,7	839	8,1
	38 392	2 288	9 706	50 386	4,7 %	45 450	3,5 %

La juste valeur des placements inclut des titres canadiens et étrangers de sociétés fermées pour lesquels aucun cours n'est disponible. La juste valeur des titres de ces sociétés fermées se détaille comme suit :

	2006	2005
Titres canadiens		
Valeurs à court terme	1 303	541
Obligations	814	528
Actions et valeurs convertibles	4 154	3 478
	6 271	4 547
Titres étrangers		
Valeurs à court terme	2 248	729
Obligations	751	530
Actions et valeurs convertibles	13 898	7 359
	16 897	8 618
	23 168	13 165

De plus, le montant de 4 594 M$ de gains (7 715 M$ en 2005) à la vente de placements présenté dans l'évolution de l'actif net cumulé a été réduit d'un montant de 3 383 M$ à titre de pertes de change (a été augmenté d'un montant de 1 257 M$ à titre de gains de change en 2005).

4. AVOIR DES DÉPOSANTS

Les dépôts à vue et à terme portent intérêt et constituent des créances des déposants à l'égard de la Caisse.

Au cours de l'exercice, la Caisse a versé un montant de 6 M$ (a récupéré un montant de 2 M$ en 2005) à titre d'intérêts sur dépôts à vue et à terme.

Les dépôts à participation sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net d'un fonds. À la clôture de chaque période mensuelle du fonds général et des fonds particuliers, le revenu net de placement et les gains et pertes à la vente de placements sont attribués aux détenteurs de dépôts à participation. Au début de la période qui suit, les montants attribués sont versés au (récupérés du) compte de dépôts à vue des déposants.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en millions de dollars)

4. AVOIR DES DÉPOSANTS (suite)

Au cours de l'exercice, la Caisse a versé un montant de 8 724 M$ (6 350 M$ en 2005) à titre de revenus nets aux détenteurs de dépôts à participation.

	2006	2005
Créances des déposants à l'égard de la Caisse		
Dépôts à vue	739	220
Dépôts à terme	24	14
Intérêts sur dépôts à vue et à terme		(1)
Revenu net à verser aux détenteurs de dépôts à participation	782	828
	1 545	1 061
Avoir des détenteurs de dépôts à participation		
Dépôts à participation		
Solde au début	104 162	93 317
Unités émises	12 119	11 957
Unités annulées	(334)	(1 112)
Solde à la fin	115 947	104 162
Montant non attribué relatif aux biens immobiliers *	29	31
Plus-value (moins-value) non matérialisée attribuée à la suite d'opérations interfonds	(1 080)	(597)
Montant non attribué à la suite de gains et pertes à la vente de placements des portefeuilles spécialisés **	13 465	11 851
Plus-value (moins-value) non matérialisée des placements et des autres postes d'actif et de passif s'y rapportant	13 573	5 651
	141 934	121 098
Avoir des déposants	143 479	122 159

* Ce montant représente le redressement de l'amortissement cumulé sur les biens immobiliers à la suite de la comptabilisation des placements à la juste valeur. Il sera attribué au moment de la vente de ces biens.

** Ce montant représente les gains et pertes à la vente de placements des portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués à la fin de l'exercice. Il sera attribué au moment de la vente d'unités de participation dans les portefeuilles.

5. REVENUS DE PLACEMENT, GAINS (PERTES) À LA VENTE DE PLACEMENTS ET PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) NON MATÉRIALISÉE DES PLACEMENTS ET DU PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS

a) Revenus de placement

	2006	2005
Titres à revenu fixe		
Valeurs à court terme	489	189
Obligations	2 589	2 440
Financements hypothécaires (note 5b)	206	259
Montants à reporter	3 284	2 888

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en millions de dollars)

5. REVENUS DE PLACEMENT, GAINS (PERTES) À LA VENTE DE PLACEMENTS ET PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) NON MATÉRIALISÉE DES PLACEMENTS ET DU PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

a) Revenus de placement (suite)

	2006	2005
Montants reportés	3 284	2 888
Titres à revenu variable		
Actions et valeurs convertibles	1 544	1 370
Biens immobiliers (note 5c)	707	527
	2 251	1 897
Autres revenus	57	37
Part des actionnaires sans contrôle	(76)	(98)
	5 516	4 724

Les revenus de placement – Titres à revenu fixe ont été réduits de 1 003 M$ (672 M$ en 2005) à titre de dépense nette liée aux titres vendus (achetés) en vertu de conventions de rachat (revente).

b) Revenus nets de financements hypothécaires

	2006	2005
Revenus de financements hypothécaires	332	321
Moins :		
Charges reliées aux filiales de dettes immobilières		
Frais d'opération	36	13
Frais financiers des TACHC	79	49
Radiation des charges reportées	11	
	126	62
	206	259

c) Revenus nets de biens immobiliers

	2006	2005
Revenus de biens immobiliers	1 965	1 746
Moins :		
Charges reliées aux filiales immobilières		
Frais d'exploitation des biens immobiliers	952	893
Frais d'opération	83	73
Frais financiers des emprunts	238	275
	1 273	1 241
Autres revenus	15	22
	707	527

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en millions de dollars)

5. REVENUS DE PLACEMENT, GAINS (PERTES) À LA VENTE DE PLACEMENTS ET PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) NON MATÉRIALISÉE DES PLACEMENTS ET DU PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

d) Gains (pertes) à la vente de placements

	2006	2005
Titres à revenu fixe		
Valeurs à court terme	31	31
Obligations	(195)	1 041
Financements hypothécaires	(2)	24
	(166)	1 096
Titres à revenu variable		
Actions et valeurs convertibles	4 824	6 577
Biens immobiliers	(45)	68
	4 779	6 645
Part des actionnaires sans contrôle	(19)	(26)
	4 594	7 715

e) Plus-value (moins-value) non matérialisée des placements et du passif lié aux placements

	2006	2005
Titres à revenu fixe		
Valeurs à court terme	200	(142)
Obligations	322	2
Financements hypothécaires	(23)	(36)
Titres achetés en vertu de conventions de revente	80	29
	579	(147)
Titres à revenu variable		
Actions et valeurs convertibles	7 491	2 335
Biens immobiliers	2 218	1 150
	9 709	3 485
Total des placements	10 288	3 338
Moins :		
Passif lié aux placements		
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	72	50
Billets de trésorerie à payer	(1)	
Billets à terme	(8)	(20)
Emprunts à payer		10
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales	(3)	(26)
Titres vendus à découvert	750	258
Emprunts hypothécaires	(18)	(135)
Instruments financiers dérivés	1 515	116
Part des actionnaires sans contrôle	61	130
	2 368	383
	7 920	2 955

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en millions de dollars)

6. CHARGES D'EXPLOITATION

	2006	2005
Traitements et avantages sociaux	116	107
Services professionnels	42	42
Services de données et abonnements	14	12
Locaux et matériel	16	17
Amortissement des immobilisations	12	13
Autres	16	15
	216	206
Frais de gestion externe et de garde de valeurs	46	33
	262	239

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction du titre sous-jacent, et qui n'exigent pas la détention ou la livraison du titre sous-jacent lui-même. Cet élément sous-jacent peut être de nature financière (taux d'intérêt, devise, titre ou indice boursier), ou une marchandise (métal précieux, denrée, pétrole).

Le montant nominal de référence d'un instrument financier dérivé représente la valeur du capital théorique à laquelle s'applique un taux ou un prix afin de déterminer l'échange des flux de trésorerie futurs, et ne reflète pas le risque de crédit afférent à cet instrument.

La Caisse a recours, entre autres, aux instruments financiers dérivés décrits ci-après :

Le contrat à terme de gré à gré et le contrat normalisé sont des engagements qui permettent d'acheter ou de vendre l'élément sous-jacent, à une quantité et à un prix établis par le contrat selon l'échéance indiquée par l'entente. Le contrat à terme de gré à gré est assorti de conditions sur mesure négociées directement entre les parties sur le marché hors cote. Le contrat à terme normalisé a des modalités fixées par un marché réglementé.

Le troc est une opération par laquelle deux parties conviennent d'échanger des flux financiers selon des modalités prédéterminées prévoyant notamment un montant nominal de référence et une durée.

L'option est un contrat négocié de gré à gré ou sur un marché réglementé, conférant à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un nombre déterminé d'un titre sous-jacent, un indice ou une marchandise, à un prix de levée stipulé d'avance, soit à une date déterminée, soit à n'importe quel moment avant une échéance préétablie.

Le risque de change découle des placements et du passif lié aux placements libellés en devises ainsi que des instruments financiers dérivés s'y rapportant. Dans le cadre de sa gestion du risque de change, la Caisse utilise des instruments négociés auprès de banques; les échéances varient généralement de un à douze mois dans le cas de contrats à terme de gré à gré et des options, et de un à deux ans pour les trocs de devises. À l'échéance, de nouveaux instruments financiers dérivés sont négociés dans le but de maintenir à long terme une gestion efficace des risques de change associés aux placements et au passif lié aux placements en devises.

L'utilisation d'instruments financiers dérivés négociés en bourse ou auprès de banques et de courtiers en valeurs mobilières permet de gérer les risques de taux d'intérêt et de marché de l'ensemble du portefeuille de placements, en plus de générer des revenus des activités de négociation qui sont inclus dans les revenus de titres à revenu fixe et à revenu variable.

Ces opérations sont effectuées auprès d'institutions financières dont la cote de crédit est établie par une agence de notation financière reconnue et dont les limites opérationnelles sont fixées par la direction. De plus, la Caisse a convenu des ententes de compensation de manière à limiter son risque de crédit.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en millions de dollars)

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

a) Sommaire des instruments financiers dérivés

	2006				2005
	Montant nominal de référence	Juste valeur			
		Actif	Passif	Montant net	Montant net
Gestion des risques de change					
Trocs de devises					
Ventes	2 249	47	70	(23)	32
Contrats à terme de gré à gré	40 189	35	635	(600)	34
Options sur devises hors cote					
Achats					5
Ventes					(4)
	42 438	82	705	(623)	67
Gestion des taux d'intérêt et de marché					
Trocs de taux d'intérêt et de devises	110 213	785	699	86	151
Trocs d'actions	63 586	252	136	116	159
Trocs de risque de crédit	8 784	35	61	(26)	(2)
Contrats à terme normalisés	537 647				
Contrats à terme de gré à gré	56 398	815	748	67	10
Options cotées en bourse					
Achats	237 839	241		241	112
Ventes	203 549		227	(227)	(97)
Options négociées hors cote					
Achats	57 891	997		997	375
Ventes	37 476		648	(648)	(236)
	1 313 383	3 125	2 519	606	472
Total des contrats sur instruments financiers dérivés	1 355 821	3 207	3 224	(17)	539

b) Sommaire des échéances des instruments financiers dérivés

	2006				2005
	Montant nominal de référence – Échéance				
	Moins de 2 ans	2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Montant nominal de référence
Couverture des risques de change					
Trocs de devises					
Ventes	612	1 292	345	2 249	1 091
Contrats à terme de gré à gré	40 037	44	108	40 189	26 776
Options sur devises hors cote					
Achats					33
Ventes					15
Montants à reporter	40 649	1 336	453	42 438	27 915

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

b) Sommaire des échéances des instruments financiers dérivés (suite)

	2006				2005
	Montant nominal de référence – Échéance				
	Moins de 2 ans	2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Montant nominal de référence
Montants reportés	40 649	1 336	453	42 438	27 915
Gestion des taux d'intérêt et de marché					
Trocs de taux d'intérêt et de devises	25 925	16 945	67 343	110 213	69 150
Trocs d'actions	45 821	14 043	3 722	63 586	11 387
Trocs de risque de crédit	1 467	6 805	512	8 784	3 220
Contrats à terme normalisés	503 904	33 743		537 647	152 209
Contrats à terme de gré à gré	47 560	8 801	37	56 398	12 596
Options cotées en bourse					
Achats	226 890	10 949		237 839	72 809
Ventes	195 403	8 146		203 549	69 611
Options négociées hors cote					
Achats	36 551	8 936	12 404	57 891	53 238
Ventes	20 534	10 700	6 242	37 476	32 601
	1 104 055	119 068	90 260	1 313 383	476 821
Total des contrats sur instruments financiers dérivés	1 144 704	120 404	90 713	1 355 821	504 736

8. TITRISATION

Dans le cadre des activités de titrisation de la Caisse, les titres adossés à des créances hypothécaires commerciales et les billets à payer acquis par la Caisse, au cours des dernières années d'une structure d'accueil, demeurent inscrits à l'état de l'actif net cumulé au poste Titres hypothécaires. Au 31 décembre 2006, ces titres représentaient 293,6 M$ (314,8 M$ en 2005). Ces titrisations ont permis à des sociétés sous contrôle commun de générer des honoraires de gestion de 2,1 M$ au cours de l'exercice (1,9 M$ en 2005). Il n'y a pas de pertes prévues, étant donné la nature et la qualité des prêts.

9. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

En raison de la nature même de ses activités, la Caisse est partie à divers engagements.

Les engagements d'achat de placements signifient que la Caisse s'est engagée à acheter des placements dont le règlement se fera au cours des prochains exercices conformément aux modalités prévus dans les conventions.

Les cautionnements et garanties d'emprunts consistent pour la Caisse à garantir, auprès d'institutions financières et de sociétés, des revenus futurs à la suite de transactions de vente de placements et d'opérations sur instruments financiers dérivés ainsi que le remboursement d'emprunts de sociétés dans lesquelles elle détient une participation. Les cautionnements relatifs aux remboursements d'emprunts ne comportent aucune date d'échéance spécifique, sauf dans certains cas où ils sont en vigueur pour une durée maximale variant de 1 à 4 ans.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en millions de dollars)

9. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

	2006	2005
Engagements d'achat de placements	20 741	8 859
Cautionnements et garanties d'emprunts (montant maximal)	567	737
	21 308	9 596

10. NANTISSEMENT D'ÉLÉMENTS D'ACTIF

Dans le cours normal des affaires, la Caisse effectue des opérations de prêts et d'emprunts de titres en échange d'une garantie ou d'éléments d'actif avec diverses contreparties avec lesquelles des ententes de compensation ont été signées afin de limiter le risque de crédit. Dans le cadre des opérations de prêts de titres, la Caisse a reçu des éléments d'actif en garantie. Au 31 décembre 2006, la Caisse a donné et reçu en garantie des titres ainsi que des éléments d'actif dont les montants s'élèvent à 39 460 M$ (31 411 M$ en 2005) et 8 318 M$ (6 769 M$ en 2005) respectivement. Le montant de l'actif donné en garantie comprend des éléments d'actif d'une valeur de 764 M$ (688 M$ en 2005) qui ont été déposés en garantie auprès de dépositaires, afin de participer aux systèmes de compensation et de paiement.

11. CHIFFRES PRÉSENTÉS À DES FINS DE COMPARAISON

Certains chiffres des états financiers de 2005 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2006.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

DÉCLARATION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS

La préparation et la présentation des états financiers cumulés de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la « Caisse ») relèvent de la direction, qui en assume la responsabilité. Les états financiers cumulés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Nous nous assurons que les données financières figurant dans le rapport annuel concordent avec celles des états financiers cumulés

Les états financiers cumulés comprennent des montants qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur du jugement de la direction, en accordant toute l'attention nécessaire à leur importance relative. En outre, lors de la préparation des données financières, la direction a fait des choix relatifs à l'information à présenter, fait des estimations et posé des hypothèses ayant un effet sur l'information présentée. Les résultats futurs peuvent être sensiblement différents de nos estimations actuelles, notamment en raison de l'évolution des marchés financiers ou d'autres événements pouvant avoir un impact sur la juste valeur des placements établie en date du 31 décembre 2006.

Comme responsables de la fiabilité de l'information financière, nous nous appuyons sur un dispositif de contrôle interne sophistiqué appliqué systématiquement à tous les niveaux de l'organisation. Ce dispositif est constitué de contrôles organisationnels et opérationnels, de contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Le dispositif de contrôle interne de la Caisse est fondé, entre autres, sur une définition claire des responsabilités, la répartition efficace des tâches, la délégation de pouvoirs, des ressources compétentes, des procédures, systèmes d'information, outils et pratiques appropriés, des informations pertinentes, fiables, dont la suffisance permet à chaque employé d'exercer ses responsabilités, des mesures de contrôle, de conformité et de gestion intégrée des risques proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la Caisse, et l'existence et la surveillance du respect d'un corpus élaboré de politiques internes.

Ce dispositif de contrôle permet d'assurer que les contrôles internes appropriés sont en place à l'égard des opérations, de l'actif et des registres. De plus, le groupe de vérification interne de la Caisse procède régulièrement à une vérification des contrôles internes. Ces contrôles et vérifications visent à nous donner un degré raisonnable de certitude quant à la fiabilité des registres comptables utilisés en vue de la préparation des états financiers cumulés et à assurer que l'actif est préservé de toute utilisation ou aliénation non autorisée, que le passif est constaté et que nous satisfaisons à toutes les exigences légales auxquelles la Caisse est assujettie, notamment la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Annuellement, nous attestons que la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière est adéquate et que la conception et le fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information financière sont efficaces. Nous rapportons toute situation irrégulière d'importance au comité de vérification du conseil d'administration de la Caisse, le cas échéant.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers cumulés de la Caisse et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et comporte l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout l'élément qui concerne sa vérification.

Le Conseil d'administration et ses comités exercent un rôle de surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement et de la présentation de l'information financière, du maintien de contrôles internes appropriés, de la conformité aux exigences des lois et règlements, de la gestion et du contrôle des principaux risques et de l'évaluation d'opérations importantes. En outre, il approuve les états financiers cumulés et le rapport annuel.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers cumulés du 31 décembre 2006. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification qui est composé uniquement d'administrateurs externes. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général, examine les états financiers cumulés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Henri-Paul Rousseau
Président et chef de la direction

Ghislain Parent, CA
Premier vice-président,
Finances, trésorerie et initiatives stratégiques

Montréal, le 16 février 2007

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net cumulé des fonds de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 2006 et l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Caisse. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ces fonds au 31 décembre 2006, ainsi que des résultats de leur exploitation et de l'évolution de leur actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 16 février 2007

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.
(L.R.Q., c. C-38)

RÉSULTATS ET DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
PRODUITS		
Intérêts sur dépôts bancaires et placements temporaires	735 123 $	475 737 $
Intérêts sur débentures	523 077	397 498
Redevances sur débentures	172 062	86 756
Dividendes	12 000	11 332
Honoraires	32 155	33 000
	1 474 417	1 004 323
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	665 231	626 848
Transport et communication	75 940	57 170
Loyers	39 440	32 161
Services professionnels et administratifs	275 308	32 558
Fournitures et matériel	7 903	31 604
Amortissement des immobilisations corporelles	899	1 885
Perte de valeur sur placements	595 255	282 617
Perte sur radiation de placements	336 896	
	1 996 872	1 064 843
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT QUOTE-PART	522 455	60 520
QUOTE-PART DE LA PERTE DES SOCIÉTÉS SATELLITES	237 375	200 000
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	759 830	260 520
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	2 098 972	1 838 452
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	2 858 802 $	2 098 972 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

BILAN
au 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	789 $	80 407 $
Placements temporaires (note 3)	16 817 582	16 383 103
Créances et intérêts courus	301 502	181 134
Versements à recevoir sur placements (note 4)	676 302	374 442
	17 796 175	17 019 086
Placements (note 4)	6 129 316	5 072 943
Immobilisations corporelles (note 5)	1 799	2 698
	23 927 290 $	22 094 727 $
PASSIF		
À court terme		
Fournisseurs et charges à payer	34 881 $	29 436 $
Dû à La Financière agricole du Québec (note 6)	232 855	33 572
Provision pour vacances	69 257	63 609
	336 993	126 617
Provision pour congés de maladie (note 7)	83 090	67 082
	420 083	193 699
AVOIR DES ACTIONNAIRES		
Capital-actions (note 9)	26 366 009	24 000 000
Déficit	(2 858 802)	(2 098 972)
	23 507 207	21 901 028
	23 927 290 $	22 094 727 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Jacques Brind'Amour, président
Jacques Desmeules, administrateur

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Insuffisance des produits sur les charges	(759 830) $	(260 520) $
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Intérêts capitalisés sur placements	(109 590)	(143 235)
Amortissement des immobilisations corporelles	899	1 885
Perte de valeur sur placements	595 255	282 617
Perte sur radiation de placements	336 896	
Quote-part de la perte des sociétés satellites	237 375	200 000
	301 005	80 747
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Créances et intérêts courus	(120 368)	98 605
Fournisseurs et charges à payer	8 143	(5 747)
Dû à La Financière agricole du Québec	199 283	(34 155)
Provision pour vacances	5 648	(9 140)
Provision pour congés de maladie	16 008	13 202
	108 714	62 765
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	409 719	143 512
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(2 793 874)	(1 692 672)
Encaissement de placements en débentures	375 705	341 802
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(2 698)	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 420 867)	(1 350 870)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'actions de catégorie B et flux de trésorerie liés aux activités de financement	2 366 009	
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	354 861	(1 207 358)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	16 463 510	17 670 868
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	16 818 371 $	16 463 510 $
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	789 $	80 407 $
Placements temporaires	16 817 582	16 383 103
	16 818 371 $	16 463 510 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Capital Financière agricole inc. est une société constituée en vertu de la partie IA de la Loi sur les compagnies du Québec (L.R.Q., chapitre C-38). Elle supporte, sous forme de capital de risque, des projets structurants pour le développement de la production agricole, de la transformation en région et de produits et services en amont ou en aval du secteur agricole dans la mesure où ces projets présentent un bénéfice important pour le secteur primaire.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation d'états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Placements

Les placements de capital de risque sont effectués sous forme de capital-actions ou de débentures. La Société comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une société émettrice lui permet d'être en mesure d'exercer à l'égard de cette société satellite une influence notable sur les décisions financières et administratives. Les placements en capital-actions dans lesquels la Société n'exerce ni contrôle, ni influence notable, ainsi que les débentures, sont comptabilisés au coût d'acquisition majoré des intérêts courus. Les placements sont diminués de toutes moins-values durables et provisions pour pertes, le cas échéant.

Lorsque la qualité du crédit d'un placement en débenture s'est détériorée dans une mesure telle que la Société n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts, la constatation du revenu d'intérêt cesse à ce moment et il y a comptabilisation d'une provision pour pertes.

Provision pour pertes

La provision pour pertes sur placements est présentée en réduction de leurs valeurs comptables afin de les ramener à leurs valeurs de réalisation estimatives. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon les prix du marché observables pour ces placements ou selon le jugement de la direction de la Société.

La provision est établie par une analyse cas par cas et est enregistrée aussitôt que les pertes peuvent être évaluées de façon raisonnable. La variation annuelle de cette provision est inscrite à l'état des résultats et déficit cumulé.

Immobilisations corporelles

Le matériel et équipement est comptabilisé au coût d'acquisition et est amorti sur sa durée de vie utile selon la méthode linéaire au taux de 33,33 %.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu du fait que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de Capital Financière agricole inc. consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2007	2006
Acceptation bancaire		3 689 973 $
Papiers commerciaux, 4,47 % à 4,48 %, échéant jusqu'au 28 juin 2007	16 817 582 $	12 693 130
	16 817 582 $	16 383 103 $

4. PLACEMENTS

	2007	2006
Actions ordinaires – placements	1 150 000 $	1 300 000 $
Actions ordinaires – sociétés satellites	76 625	200 000
	1 226 625	1 500 000
Débentures, 9 % à 15 %, échéant jusqu'en avril 2015. Le capital et les intérêts capitalisés sont encaissables à raison de 676 302 $ en 2008, 825 164 $ en 2009, 900 662 $ en 2010, 860 091 en 2011 et 2 316 774 $ pour les exercices futurs.	5 824 248	4 186 183
Provision pour pertes	(245 255)	(238 798)
	5 578 993	3 947 385
Versements à recevoir à court terme	(676 302)	(374 442)
	4 902 691	3 572 943
	6 129 316 $	5 072 943 $

Au 31 mars 2007, les débentures faisant l'objet d'une provision pour pertes totalisaient 725 449 $ (2006 : 388 798 $).

En vertu d'un décret du gouvernement du Québec, daté du 11 décembre 2002, le Groupe, Capital Financière agricole inc. et la société mère, La Financière agricole du Québec, sont autorisées à consentir des prêts, des avances, des contributions ou s'engager financièrement à l'égard d'une personne physique, d'une personne morale ou d'une société pour un montant n'excédent pas 5 millions de dollars. De plus, le Groupe ne peut détenir plus de 49 % d'actions votantes d'une société ou d'une personne morale. Par ailleurs, le conseil d'administration de la Société a adopté une politique d'investissement limitant l'investissement par entité. En 2007, la Société a haussé son plafond d'investissement de toute nature à 2 millions de dollars (2006 : 1,5 millions de dollars).

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Matériel et équipement	8 867 $	7 068 $	1 799 $	2 698 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

6. DÛ À LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2007	2006
Sans intérêt, ni modalité de remboursement	10 941 $	33 572 $
Sans intérêt, remboursable annuellement jusqu'à concurrence de la marge bénéficiaire positive de l'année subséquente	221 914	
	232 855 $	33 572 $

7. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

	2007	2006
Solde au début	67 082 $	53 880 $
Charge de l'exercice	27 304	22 178
Prestations versées au cours de l'exercice	(11 296)	(8 976)
Solde à la fin	83 090 $	67 082 $

8. RÉGIMES DE RETRAITE

Des membres du personnel de Capital Financière agricole inc. participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 31 790 $ (2006 : 21 218 $). Les obligations de Capital Financière agricole inc. envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

9. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé :

Nombre illimité d'actions de catégorie A, participantes et votantes, sans valeur nominale.

Nombre illimité d'actions de catégorie B, participantes et votantes, rachetables au gré des détenteurs, à compter du 2 avril 2016, au plus élevé de sa valeur aux livres à la date de la demande de rachat et de la juste valeur marchande, sans escompte pour une position minoritaire, établie à la date de la demande de rachat, sans valeur nominale.

Émis et payé :

	2007	2006
24 000 actions de catégorie A	24 000 000 $	24 000 000 $
2 637 actions de catégorie B	2 366 009	
	26 366 009 $	24 000 000 $

Émission d'actions

Le 6 avril 2006, la Société a émis 2 637 actions de catégorie B en contrepartie d'un montant en espèce de 2 366 009 $.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations avec La Financière agricole du Québec, société mère, se détaillent comme suit :

	2007	2006
Traitements et avantages sociaux	93 363 $	208 355 $
Transport et communication	4 170	2 457
Loyers	39 440	32 041
Services professionnels et administratifs	206 432	

De plus, pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 la Société mère a fourni à Capital Financière agricole inc. des services professionnels sans recevoir de contrepartie en échange. Ces services, estimés à 230 251 $ sont mesurés à la valeur d'échange et ne sont pas constatés aux états financiers.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, Capital Financière agricole inc. est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Par ailleurs, les instruments financiers à long terme détenus par la Société n'ont pas de valeur à la cote. Par conséquent, la juste valeur de certains de ces instruments a été déterminée au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans le marché de capitaux de risque. Les méthodes de calcul et les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- La juste valeur des actions ordinaires qui ne sont pas transigés sur des marchés actifs, est réputée équivalente à la valeur comptable en raison de la difficulté d'en établir une estimation raisonnable.

- La juste valeur des débentures est obtenue après l'actualisation des flux monétaires au taux d'intérêt ayant cours sur le marché en fin d'exercice pour des termes correspondants.

	2007		2006	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actions ordinaires	1 226 625 $	1 226 625 $	1 500 000 $	1 500 000 $
Débentures	5 578 993	5 487 656	3 947 385	3 802 568

Risque de crédit

La Société est exposée à un risque de crédit lié aux remboursements des placements en débentures. En conséquence, elle procède durant l'exercice à l'évaluation continue et comptabilise au besoin une provision pour pertes. Ces actifs sont présentés à la valeur comptable au bilan.

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. La valeur comptable totale du portefeuille est répartie entre les quatre secteurs suivants :

	2007	2006
Transformation alimentaire	84,6 %	77,4 %
Distribution alimentaire	5,3 %	12,6 %
Production agricole	7,2 %	10,0 %
En amont de l'agriculture	2,9 %	

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Capital Financière agricole inc. ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Capital Financière agricole inc. reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de Capital Financière agricole inc., conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour Capital Financière agricole inc.

Jacques Brind'Amour
Président

Jean-Marc Lacasse
Vice-président aux affaires corporatives de
La Financière agricole du Québec

Lévis, le 11 mai 2007

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux actionnaires de Capital Financière agricole inc.

J'ai vérifié le bilan de Capital Financière agricole inc. au 31 mars 2007, l'état des résultats et du déficit cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 11 mai 2007

CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES
(L.R.Q., c. A-10)

RÉSULTATS ET SURPLUS CUMULÉ
pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
Revenus de placements et bénéfice de l'exercice	158 505 $	99 276 $
Remise au Fonds consolidé du revenu	(24 097)	
SURPLUS (DÉFICIT) CUMULÉ AU DÉBUT	24 097	(75 179)
SURPLUS CUMULÉ À LA FIN	158 505 $	24 097 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

BILAN
au 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	157 584 $	293 467 $
Dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec – au coût	122 750	137 930
Revenus des placements à recevoir	32 910	26 774
Dépôts à terme à des taux variant de 2,25 % à 4,06 %	2 020 500	2 000 000
Débiteurs	5 700	3 000
Obligations reçues en dépôt (note 3) (juste valeur : 2007 : 443 266 $; 2006 : 257 021 $)	452 000	256 605
	2 791 444	2 717 776
Obligations reçues en dépôt (note 3) **(juste valeur : 2007 : 593 330 $; 2006 : 849 813 $)**	605 418	869 482
Dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	954 383	954 383
	4 351 245 $	4 541 641 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeur – Frais de gestion	5 150 $	
Cautionnements individuels des agents de voyages (note 5)	4 187 590	4 517 544 $
SURPLUS CUMULÉ	158 505	24 097
	4 351 245 $	4 541 641 $

Yvan Turcotte
Président de l'Office de la protection
du consommateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice de l'exercice	158 505 $	99 276 $
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Revenus des placements à recevoir	(6 136)	(19 661)
Débiteurs	(2 700)	(3 000)
Compte créditeur – frais de gestion	5 150	
Capitalisation des intérêts sur les dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(94 820)	(67 988)
Capitalisation des intérêts sur les dépôts à terme	(20 500)	
	(119 006)	(90 649)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	39 499	8 627
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de disposition des dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec	110 000	
Acquisition de dépôts à terme		(2 000 000)
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'investissement	110 000	(2 000 000)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation des Cautionnements individuels (note 5)	(261 285)	464 966
Versement au fonds consolidé du revenu	(24 097)	
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités de financement	(285 382)	464 966
DIMINUTION DE L'ENCAISSE	(135 883)	(1 526 407)
ENCAISSE AU DÉBUT	293 467	1 819 874
ENCAISSE À LA FIN	157 584 $	293 467 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007

1. COMPOSITION ET MODALITÉS D'OPÉRATION

Les Cautionnements individuels des agents de voyages sont composés de cautionnements déterminés par règlement du gouvernement en vertu de la Loi sur les agents de voyages (L.R.Q., chapitre A-10) et ils sont administrés par le président de l'Office de la protection du consommateur. Ces cautionnements ont notamment pour objet de garantir l'observance de cette loi et de son règlement.

Les revenus des placements provenant des espèces déposées à titre de cautionnements individuels sont versés au Fonds consolidé du revenu. Les coupons d'intérêts attachés aux obligations reçues en dépôt demeurent la propriété de leurs déposants et leur sont remis sur demande.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers des Cautionnements individuels des agents de voyage par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Obligations reçues en dépôt

Les obligations reçues en dépôt à titre de cautionnements individuels sont présentées à leur valeur nominale.

Dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés au coût d'acquisition.

3. OBLIGATIONS REÇUES EN DÉPÔT

Les acquisitions de l'exercice terminé le 31 mars 2007 sont de 202 936 $ (2006 : 311 100 $) et les aliénations sont de 271 605 $ (2006 : 51 623 $).

4. DÉPÔTS À PARTICIPATION À UN FONDS PARTICULIER DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont composés d'unités qui sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds à la fin de chaque mois.

	2007	2006
Nombre d'unités	978	978
Coût d'acquisition des unités	954 383 $	954 383 $
Juste valeur des unités	1 125 100 $	1 100 002 $
Juste valeur par unité	1 150 $	1 125 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

5. CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

	2007	2006
Cautionnements en vigueur		
Solde au début	4 517 544 $	3 793 101 $
Dépôts de cautionnements	526 144	990 288
	5 043 688	4 783 389
Réclamations et frais de fiducie	(31 432)	(6 205)
Remises de cautionnements	(674 666)	(179 640)
Cautionnements remis et remplacés par des polices individuelles de garantie	(170 000)	(230 000)
	(876 098)	(415 845)
Solde à la fin	4 167 590	4 367 544
Cautionnements perçus d'avance *	20 000	150 000
	4 187 590 $	4 517 544 $

* Les cautionnements perçus d'avance concernent les cautionnements en argent reçus pour des permis qui ne sont pas en vigueur en fin d'exercice.

La variation nette des cautionnements de l'exercice au montant de 329 954 $ (724 443 $ en 2006) inclut les opérations n'ayant aucun impact sur les flux de trésorerie concernant les obligations reçues en dépôt dont la variation nette représente 68 669 $ au 31 mars 2007 (259 477 $ en 2006).

Les cautionnements fournis par les agents de voyages sous forme de polices individuelles de garantie sont estimés à 36 528 001 $ au 31 mars 2007 (35 699 000 $ au 31 mars 2006) dont 31 218 000 $ ayant un permis valide au 31 mars 2007 (30 739 000 $ au 31 mars 2006). Cette estimation inclut les polices de garantie des agences ayant cessé leurs opérations depuis moins de deux ans et contre lesquelles des réclamations peuvent encore être effectuées.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'actif et le passif à court terme sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations avec le Fonds consolidé du revenu déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, les Cautionnements individuels des agents de voyages sont apparentés à tous les ministères, aux fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et les entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La direction n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de leurs activités et aux conditions commerciales habituelles. La plupart de ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers des Cautionnements individuels des agents de voyages ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités de l'Office de la protection du consommateur concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers des cautionnements individuels des agents de voyages conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le chef du service des permis,
André Derome

Le président de l'Office de la protection
du consommateur,
Yvan Turcotte

Québec, le 29 juin 2007

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan des Cautionnements individuels des agents de voyages au 31 mars 2007, l'état des résultats et surplus cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au président de l'Office de la protection du consommateur. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des Cautionnements individuels des agents de voyage au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 29 juin 2007

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-8.1)

RÉSULTATS ET DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
PRODUITS		
Recherche et développement		
Contributions du gouvernement du Québec	13 250 000 $	13 500 000 $
Clientèle externe	2 885 082	2 012 790
	16 135 082	15 512 790
Services		
Contrat du gouvernement du Québec	8 000 000	8 000 000
Clientèle externe	6 885 383	7 807 349
	14 885 383	15 807 349
Revenus de location	596 046	656 194
Autres		
Contributions du gouvernement du Québec	155 726	160 290
Produits divers	233 490	255 220
	985 262	1 071 704
	32 005 727	32 391 843
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	19 436 141	20 218 657
Coûts directs sur projets	3 698 905	3 660 332
Frais d'occupation	3 643 907	3 158 458
Frais de fonctionnement	2 505 505	2 171 013
Frais financiers	565 970	712 633
Amortissement		
Immobilisations corporelles	1 678 832	1 671 955
Actifs incorporels	414 455	499 781
	31 943 715	32 092 829
BÉNÉFICE NET	62 012	299 014
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	(16 037 030)	(16 336 044)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	(15 975 018) $	(16 037 030) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	4 618 281 $	3 521 308 $
Débiteurs (note 3)	2 728 463	3 707 820
Travaux en cours	919 847	1 250 736
Frais payés d'avance	347 479	344 905
Stocks (note 4)	715 697	597 412
	9 329 767	9 422 181
Créances à long terme (notes 5 et 11)	1 059 750	1 220 289
Placements (note 6)	147 383	147 383
Immeuble destiné à la vente (notes 7 et 11)	5 493 833	
Immobilisations (notes 8 et 11)	10 496 602	17 140 347
	17 197 568	18 508 019
	26 527 335 $	27 930 200 $
PASSIF		
À court terme		
Emprunt bancaire (note 9)	1 956 660 $	3 843 240 $
Créditeurs et frais courus (note 10)	6 454 248	6 522 562
Revenus reportés	1 417 257	993 157
Versements sur la dette à long terme (note 11)	6 958 626	6 659 133
	16 786 791	18 018 092
Dette à long terme (note 11)	703 373	819 565
Crédits reportés	538 049	655 433
	1 241 422	1 474 998
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 12)	24 474 140	24 474 140
Déficit cumulé	(15 975 018)	(16 037 030)
	8 499 122	8 437 110
	26 527 335 $	27 930 200 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Georges Archambault
André Bazergui

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	62 012 $	299 014 $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 678 832	1 671 955
Amortissement des actifs incorporels	414 455	499 781
Amortissement des crédits reportés	(117 384)	(117 385)
Perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	2 211	17 759
Dévaluation des actifs incorporels	264 113	120 636
Gain sur disposition de placement		(61 749)
Intérêts capitalisés à l'avance du ministère des Finances	297 295	232 157
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 13)	2 337 524	628 891
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	4 939 058	3 291 059
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(1 857 620)	(1 536 881)
Produits d'aliénation d'immobilisations	16 109	14 622
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 841 511)	(1 522 259)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(113 994)	(66 212)
Diminution de l'emprunt bancaire	(3 843 240)	(3 889 520)
Augmentation de l'emprunt bancaire	1 956 660	3 843 240
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(2 000 574)	(112 492)
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	1 096 973	1 656 308
ENCAISSE AU DÉBUT	3 521 308	1 865 000
ENCAISSE À LA FIN	4 618 281 $	3 521 308 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Le Centre de recherche industrielle du Québec (« le Centre »), personne morale de droit public et constitué en vertu de la Loi sur le Centre de recherche industrielle du Québec (L.R.Q., chapitre C-8.1), a pour objet de concevoir, de développer et mettre à l'essai des équipements, des produits ou des procédés, d'exploiter seul ou avec des partenaires, les équipements, produits et procédés qu'il a développés ou dont il détient les droits, de colliger et diffuser de l'information et des renseignements d'ordre technologique et industriel ainsi que de réaliser toute activité reliée aux domaines de la normalisation et de la certification. Les actions du Centre font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Centre par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Revenus de location

Le Centre constate les loyers de base selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location. L'excédent des loyers constatés sur les montants perçus en vertu des contrats de location est présenté dans les débiteurs au bilan. Certains contrats de location comprennent des conditions exigeant le remboursement par les locataires d'une part proportionnelle des taxes foncières. Ces montants sont constatés au cours de la période où les dépenses connexes sont engagées.

Constatation des revenus

Les revenus et les bénéfices sur les contrats sont comptabilisés selon la méthode du degré d'avancement des travaux, établi d'après la valeur de facturation de la main-d'œuvre et des achats imputés aux contrats par rapport à la valeur estimée totale. Des évènements non encore connus pourraient survenir et occasionner des changements à ces estimations.

Travaux en cours

Les travaux en cours représentent l'excédent des coûts et bénéfices reconnus des contrats en cours sur les montants facturés.

- Projets externes : Lorsque le coût estimé total est supérieur au montant récupérable, l'excédent est comptabilisé comme perte de l'exercice.

- Projets de recherche en partenariat : les coûts relatifs à la réalisation des travaux dans le cadre des projets de recherche en partenariat sont comptabilisés dans l'exercice financier au cours duquel ils sont engagés.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés selon la moindre valeur (coût – valeur de réalisation nette). Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Placements

Le Centre comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une société émettrice lui permet d'être en mesure d'exercer à l'égard de cette société satellite une influence notable sur les décisions financières et administratives.

Les autres placements sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Toute baisse durable de valeur est diminuée de la valeur comptable des placements.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

Le bâtiment érigé sur un terrain de la Ville de Québec est amorti selon la méthode linéaire sur la période de 38 ans du droit d'usage superficiaire. Le banc d'essai situé au Lac-Saint-Charles est amorti selon la méthode linéaire sur une période de huit ans. Les autres immobilisations sont amorties selon la méthode du solde dégressif aux taux suivants :

Bâtiments et aménagement des terrains	5 % et 8 %
Mobilier et équipement	15 %, 20 % et 40 %
Équipement informatique	25 %
Matériel roulant	30 %

Le Centre examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Les acquisitions du matériel et d'équipement reliées directement aux projets de recherche et développement du Centre ne sont pas capitalisées mais sont imputées au coût du projet concerné et facturées aux clients.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés de logiciels, de brevets et de droits d'utilisation des technologies génériques, sont comptabilisés au coût et sont amortis selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

	Méthode	Taux
Brevets et droits d'utilisation des technologies génériques	Linéaire	20 %
Logiciels	Dégressif	30 %

Revenus reportés

Les revenus reportés représentent l'excédent des montants facturés des contrats en cours sur les coûts et les bénéfices reconnus. Ils incluent également les dépôts de clients encaissés d'avance conformément aux ententes contractuelles.

Crédits reportés

Les subventions relatives aux immobilisations sont reportées et amorties au même rythme que les immobilisations qu'elles financent.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Centre ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Tous les autres éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques. Les produits et les charges sont pour leur part convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

3. DÉBITEURS

	2007	2006
Clients	1 935 005 $	2 916 768 $
Gouvernement du Québec	667 400	667 400
Portion à court terme des créances à long terme (note 5)	126 058	123 652
	2 728 463 $	3 707 820 $

4. STOCKS

	2007	2006
Stocks de pièces et de fournitures	81 631 $	88 695 $
Stocks de produits (*)	634 066	508 717
	715 697 $	597 412 $

(*) Au 31 mars 2006, le Centre a dévalué des stocks de produits pour un montant de 170 782 $, alors qu'en 2007, il n'y a eu aucune dévaluation.

5. CRÉANCES À LONG TERME

	2007	2006
Avance salariale aux employés (*)	373 161 $	426 219 $
Contribution à recevoir – Gouvernement du Québec (**)	812 647	917 722
	1 185 808	1 343 941
Portion à court terme	(126 058)	(123 652)
	1 059 750 $	1 220 289 $

(*) Une avance équivalente à deux semaines de salaires a été consentie à tous les employés afin de permettre au Centre de reporter de deux semaines le versement de la paie. Cette avance ne porte pas intérêt et est remboursable au départ de chacun des employés.

(**) Contribution à recevoir au taux fixe de 4,58 % encaissable par versements semestriels de 71 709 $ jusqu'au 1er avril 2013 (note 11).

6. PLACEMENTS

	2007	2006
Société satellite, à la valeur de consolidation		
Intellium Technologies inc. (participation de 50 %) (*)		
Autres placements		
Actions de sociétés publiques	147 383 $	147 383 $
	147 383 $	147 383 $

(*) La Société détient les actions suivantes dans Intellium Technologies inc. (Intellium) :

- 500 000 actions catégorie « B », votantes et participantes (2006 : 500 000);
- 500 000 actions catégorie « C », non votantes ni participantes, rachetables (2006 : 500 000).

6. PLACEMENTS (suite)

Ce placement a été entièrement dévalué en 2004.

Conformément aux ententes intervenues avec le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec en cas de cessation des activités d'Intellium, le Centre a pris charge le 31 mai 2004 de l'ensemble des biens d'Intellium, composés principalement des licences et droits qui avaient été cédés dans le cadre des conventions de constitution d'Intellium en 2001.

7. IMMEUBLE DESTINÉ À LA VENTE

En août 2006, le Centre a reçu et signé une offre d'achat pour l'un de ses immeubles situé à Montréal. Cette vente est conditionnelle à certaines approbations qui devraient être obtenues au cours du mois de juin 2007. Cet immeuble est présenté à sa valeur comptable puisque cette valeur est inférieure au produit de disposition net prévu.

Dans le cadre de cette opération, une étude environnementale a été effectuée, laquelle a révélé des correctifs à apporter. Ainsi, une provision de 564 100 $ pour conformité environnementale a été comptabilisée et est présentée dans les créditeurs et frais courus au bilan ainsi que dans les frais d'occupation à l'état des résultats.

8. IMMOBILISATIONS

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 239 436 $		1 239 436 $	1 239 436 $
Bâtiments et aménagement des terrains (*)	8 455 403	6 007 871 $	2 447 532	8 094 378
	9 694 839	6 007 871	3 686 968	9 333 814
Mobilier et équipement	22 381 746	17 258 995	5 122 751	5 384 517
Équipement informatique	7 429 882	6 502 542	927 340	1 004 603
Matériel roulant	272 334	201 286	71 048	73 421
	39 778 801	29 970 694	9 808 107	15 796 355
Actifs incorporels				
Brevets et droits d'utilisation des technologies génériques (**)	920 289	571 215	349 074	913 640
Logiciels	3 824 271	3 484 850	339 421	430 352
	4 744 560	4 056 065	688 495	1 343 992
	44 523 361 $	34 026 759 $	10 496 602 $	17 140 347 $

(*) Le Centre a reçu un droit d'usage superficiaire sur un terrain appartenant à la Ville de Québec. Un bâtiment érigé sur ce terrain, d'une valeur comptable nette de 715 410 $ au 31 mars 2007 (2006 : 746 181 $), sera cédé gratuitement à cette dernière le 24 juillet 2030.

Au 31 mars 2007, la valeur nette aux livres des terrains et bâtiments est de 9 180 801 $, incluant l'immeuble destiné à la vente présenté à la note 7 (2006 : 9 333 814 $), alors que les évaluations municipales totalisent 24 492 300 $ (2006 : 22 400 700 $).

(**) Au cours de l'exercice, le Centre a constaté une dévaluation de 264 113 $ (2006 : 120 636 $) pour l'un de ses actifs incorporels présentés sous la rubrique « Brevets et droits d'utilisation des technologies génériques ». Cette perte de valeur est présentée dans les frais de fonctionnement à l'état des résultats.

9. EMPRUNT BANCAIRE

Au 31 mars 2007, le Centre dispose d'une marge de crédit bancaire autorisée de 4 M$, renouvelable annuellement. Les montants prélevés sous forme d'acceptation bancaire, échéant le 9 juillet 2007, portent intérêt au taux fixe de 4,37 % (2006 : 4,08 % échu le 5 janvier 2007).

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2007	2006
Fournisseurs et autres frais courus	2 341 350 $	2 411 491 $
Traitements et avantages sociaux	1 788 382	1 842 921
Provision pour vacances à payer	2 170 516	2 249 397
Indemnités de départ	154 000	18 753
	6 454 248 $	6 522 562 $

11. DETTE À LONG TERME

	2007	2006
Avance du ministère des Finances, portant intérêt au taux préférentiel de 6 % (5,5 % en 2006) de la Banque Nationale du Canada, échéant le 31 mars 2008. Les intérêts sont capitalisés et payables au plus tard à la date d'échéance de l'avance	6 842 433 $	6 545 138 $
Billet à payer au Fonds de financement, taux fixe de 4,58 %, remboursable par versements semestriels de 71 709 $ à partir du 1er octobre 2005, échéant le 1er avril 2013. Une hypothèque mobilière sans dépossession à l'égard de la contribution à recevoir du gouvernement du Québec est donnée en sûreté	794 070	896 793
Emprunts à taux fixes de 1,90 %, remboursables par 60 versements mensuels de 380 $, échéant à différentes dates jusqu'en février 2010. Du matériel roulant est donné en sûreté	25 496	36 767
	7 661 999	7 478 698
Portion échéant à moins d'un an	(6 958 626)	(6 659 133)
	703 373 $	819 565 $

La charge d'intérêts sur la dette à long terme de l'exercice s'élève à 336 242 $ (2006 : 276 835 $), laquelle comporte des intérêts capitalisés au cours de l'exercice d'un montant de 297 295 $ (2006 : 232 157 $) sur l'avance du ministère des Finances.

Les montants de versement en capital, à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices, se détaillent comme suit :

2008	6 958 626 $
2009	121 338
2010	125 577
2011	123 121
2012	128 825

12. CAPITAL-ACTIONS

	2007	2006
Autorisé		
650 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé		
244 741 actions	24 474 140 $	24 474 140 $

13. FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation se détaillent comme suit :

	2007	2006
Débiteurs	979 357 $	299 287 $
Travaux en cours	330 889	1 049 181
Stocks	(118 285)	233 560
Frais payés d'avance	(2 574)	36 206
Créances à long terme	160 539	100 105
Créditeurs et frais courus	563 498	(1 472 803)
Revenus reportés	424 100	383 355
	2 337 524 $	628 891 $

Les intérêts versés durant l'exercice s'élèvent à 305 026 $ (2006 : 434 081 $).

En date du 31 mars 2007, le poste « Créditeurs et frais courus » inclut des acquisitions d'immobilisations corporelles représentant 193 621 $ (2006 : 825 433 $).

14. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés du Centre participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Centre, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 848 796 $ (2006 : 860 200 $). Les obligations du Centre envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions à titre d'employeur.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Centre est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Centre n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur des placements cotés correspond à leur valeur boursière. Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers à long terme du Centre :

	2007		2006	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers :				
Créances à long terme	1 185 808 $	1 185 808 $[1]	1 343 941 $	1 343 941 $[1]
Placements	147 383	1 015 181	147 383	344 177
	1 333 191 $	2 200 989 $	1 491 324 $	1 688 118 $
Passifs financiers :				
Dettes à long terme (incluant la portion à court terme)	7 661 999 $	7 691 945 $	7 478 698 $	7 506 017 $

(1) La juste valeur est considérée équivalente à sa valeur comptable nette compte tenu de l'absence de marchés pour ce type d'actifs.

Risque d'intérêt

La volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et passifs financiers (risque de marché lié aux taux d'intérêt – fixes) de même que sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Centre (risque de flux de trésorerie lié au taux d'intérêt – variables).

L'avance du ministère des Finances porte intérêt à taux variable. Il en résulte donc un risque de flux de trésorerie quant aux intérêts qui seront versés relativement à cette dette.

Les autres dettes à long terme portent des taux d'intérêt fixes. Par conséquent, le risque auquel est exposé le Centre sur ces dernières est minime compte tenu que le Centre envisage de les conserver jusqu'à l'échéance.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit du Centre correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. Le Centre procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour perte au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Au 31 mars 2007, le solde à recevoir d'un client représentait 17 % des débiteurs (2 clients pour 29 % en 2006).

Risque de change

Le Centre réalise certaines de ses opérations en devises. Il ne détient ni n'émet d'instruments financiers en vue de gérer le risque de change auquel il est exposé. Par contre, ces risques n'ont pas d'influence significative sur les résultats et la situation financière du Centre.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2006 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Centre de recherche industrielle du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les autres renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et, en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Centre de recherche industrielle du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Centre de recherche industrielle du Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Georges Archambault
Président-directeur général

Lionel Vézina, CA
Vice-président aux finances et à l'administration

Québec, le 9 mai 2007

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan du Centre de recherche industrielle du Québec au 31 mars 2007, l'état des résultats et du déficit cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Centre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
France Alain, CA
Directrice des services-conseils
en attestation financière

Québec, le 9 mai 2007

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-8.1.1)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007 (note 25)
PRODUITS (note 22)	
Biens	62 117 670 $
Services	301 114 416
Escomptes et rabais sur vente	(6 842 974)
	356 389 112
Coût des ventes (note 3)	324 412 658
BÉNÉFICE BRUT	31 976 454
Subvention du gouvernement du Québec	319 669
Autres produits	22 148
	32 318 271
CHARGES D'EXPLOITATION (note 4)	36 623 490
Perte nette avant éléments suivants	(4 305 219)
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	25 595
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	(103 092)
Perte sur disposition d'actifs incorporels avec une entité sous contrôle commun	(2 028 494)
PERTE NETTE DE L'EXERCICE	(6 411 210)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	6 255
DÉFICIT CUMULÉ AVANT VIREMENT	(6 404 955)
Virement d'une partie de l'apport du gouvernement du Québec pour éliminer le déficit cumulé (note 18)	6 404 955
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	

Résultats par secteur d'activités (note 26)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	12 531 628 $	9 384 464 $
Créances (note 5)	123 166 834	105 411 393
Stocks (note 6)	7 872 388	7 668 812
Immobilisations destinées à la vente	11 548	
Frais payés d'avance	14 192 864	15 021 813
	157 775 262	137 486 482
Créances à long terme (note 7)	3 602 376	
Effet à recevoir du gouvernement du Québec (note 8)	11 464 513	12 859 455
Immobilisations corporelles (note 9)	121 446 845	102 867 159
Actifs incorporels (note 10)	158 643 841	156 405 310
Frais reportés	8 879 433	1 863 246
	461 812 270 $	411 481 652 $
PASSIF		
À court terme		
Emprunts temporaires (note 11)	288 344 224 $	253 470 858 $
Billets à payer (note 12)		6 303 105
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 13)	3 347 574	
Charges à payer et frais courus (note 14)	71 706 528	61 612 826
Versements sur la dette à long terme (note 15)	184 782	296 782
Produits perçus d'avance (note 16)	5 466 596	3 386 530
	369 049 704	325 070 101
Charges à payer à long terme (note 17)	9 252 376	
Dette à long terme (note 15)	21 022 157	21 206 939
Produits perçus d'avance (note 16)	133 522	204 565
Provision pour congés de maladie	19 003 332	15 237 658
	418 461 091	361 719 263
AVOIR		
Apport du gouvernement du Québec (note 18)	43 351 179	49 756 134
Excédent cumulé		6 255
	43 351 179	49 762 389
	461 812 270 $	411 481 652 $

ENGAGEMENTS (note 19)
ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 24)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Robert Marcotte, président du conseil d'administration
Diane Jean, présidente-directrice générale

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007 (12 mois)	2006 (4 mois)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Perte nette) Bénéfice net de l'exercice	(6 411 210) $	6 255 $
Éléments sans incidence la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	11 153 912	1 632 657
Amortissement des actifs incorporels	8 204 077	3 038 582
Frais financiers capitalisés à l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	6 100	
Frais financiers capitalisés aux emprunts temporaires	6 706 262	
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(25 595)	
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	103 092	
Perte sur disposition d'actifs incorporels	2 028 494	1 617 245
	21 765 132	6 294 739
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 20)	7 066 275	(20 702 998)
Flux de trésorerie utilisés pour les (provenant des) activités d'exploitation	28 831 407	(14 408 259)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(24 531 606)	(9 277 022)
Acquisition d'actifs incorporels	(18 878 877)	(11 890 379)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	75 482	
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(43 335 001)	(21 167 401)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation nette des emprunts temporaires excluant les frais financiers capitalisés	24 250 645	27 893 150
Remboursement net des billets à payer	(6 303 105)	1 726 699
Remboursement de la dette à long terme	(296 782)	
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	17 650 758	29 619 849
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (note 20)	3 147 164	(5 955 811)
ENCAISSE AU DÉBUT	9 384 464	15 340 275
ENCAISSE A LA FIN	12 531 628 $	9 384 464 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2007

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Centre de services partagés du Québec est une personne morale, mandataire de l'État, créée en vertu de la Loi sur le Centre de services partagés du Québec (L.R.Q., chapitre C-8.1.1) entrée en vigueur le 6 décembre 2005. Le Centre a pour mission de fournir ou de rendre accessibles aux organismes publics les biens et les services administratifs dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles.

Dans la réalisation de sa mission, le Centre peut notamment exercer les fonctions suivantes et rendre les services suivants :

1) acheter et louer pour les organismes publics les biens meubles;

2) favoriser la réutilisation des biens des organismes publics et en disposer lorsqu'ils ne sont plus requis;

3) développer et fournir des produits et services en matière de technologies de l'information et de télécommunication et en assurer la gestion et la maintenance;

4) développer et fournir des solutions d'affaires en gestion des ressources;

5) fournir tout autre service, professionnel ou autre, dont les organismes publics peuvent avoir besoin, tels l'impression, l'édition, la publication, la commercialisation, le placement médias, l'audiovisuel, les expositions, la reprographie, le courrier et l'entretien de l'équipement;

6) procéder à des regroupements de services et les gérer;

7) gérer les droits d'auteurs des documents des organismes publics, conformément aux normes élaborées conjointement par le ministre de la Culture et des Communications et le ministre des Services gouvernementaux, et veiller à leur application.

La loi constitutive précise que les sommes reçues par le Centre doivent être affectées au paiement de ses obligations. Le surplus, s'il en est, est conservé par le Centre à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, le Centre est mandataire de l'État et par conséquent n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Centre par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Stocks

Les stocks sont évalués à la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette). Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût des produits en cours comprend les matières premières, la main-d'œuvre et les frais généraux de fabrication.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et pour les périodes suivantes :

Équipement spécialisé	Maximum 15 ans
Infrastructure de radiocommunication	Maximum 20 ans
Équipement informatique	Maximum 5 ans
Mobilier et équipement de bureautique	Maximum 5 ans
Matériel roulant	Maximum 5 ans
Améliorations locatives	Maximum 10 ans
Équipement informatique relatif au projet SAGIR	Maximum 10 ans

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Le Centre examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée. L'estimation des flux de trésorerie futurs ainsi que la détermination de la juste valeur requièrent l'exercice du jugement professionnel et peuvent varier dans le temps.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés de systèmes informatiques, de logiciels et des développements de systèmes informatiques, sont comptabilisés au coût. Le coût comprend la main-d'œuvre directe, des intérêts et d'autres coûts directement rattachés au développement des systèmes. Ils sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire indiquée ci-dessous. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Systèmes informatiques et logiciels	Maximum 5 ans
Stratégie d'affaires en gestion intégrée des ressources-phase 1 (SAGIR-SGR1)	12 ans

Les frais de développement des systèmes informatiques sont amortis à compter de leur mise en opération.

Les intérêts sur les dettes liées aux systèmes informatiques sont capitalisés pendant la période de développement.

Frais reportés

Les frais reportés sont constitués principalement de droits de ventes de licences amortis selon un estimé des revenus futurs, d'un dépôt, de montants versés d'avance sur des contrats d'entretien amortis linéairement sur la durée des contrats et de frais de démarrage amortis linéairement sur 3 ans.

Congés de maladie et vacances

Les obligations découlant des congés de maladie et de vacances dus aux employés du Centre sont comptabilisées à titre de passif. La charge annuelle est comptabilisée selon les avantages gagnés par les employés au cours de l'exercice.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que le Centre ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Constatation des produits

Les produits provenant de la prestation de services et des ventes de biens sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu ou les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits perçus d'avance sont virés aux résultats en fonction des services rendus.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. COÛTS DES VENTES

	2007 (note 25)
COÛTS DES BIENS VENDUS	
Stocks au début (note 6)	3 724 165 $
Achats	44 363 399
Traitements et avantages sociaux	2 400 661
Transport et communications	77 208
Poste et messageries	121 775
Services professionnels et auxiliaires	4 355 556
Entretien et réparations	48 718
Fournitures et approvisionnement	54 646
Loyers	703 967
Escomptes et rabais sur achats	(306 886)
Amortissement des immobilisations corporelles	88 743
Amortissement des actifs incorporels	143 377
	55 775 329
Stocks à la fin (note 6)	(4 728 749)
	51 046 580
COÛTS DES SERVICES RENDUS	
Stocks au début (note 6)	3 944 647
Traitements et avantages sociaux	49 756 182
Transport et communications	66 470 791
Placements médias	31 492 228
Poste et messageries	10 145 875
Services professionnels et auxiliaires	31 612 436
Entretien et réparations	22 109 894
Fournitures et approvisionnement	21 940 507
Loyers	15 113 527
Escomptes et rabais sur achats	(495 145)
Amortissement des immobilisations corporelles	9 896 078
Amortissement des actifs incorporels	7 789 850
Frais financiers	6 706 262
Autres	26 585
	276 509 717
Stocks à la fin (note 6)	(3 143 639)
	273 366 078
	324 412 658 $

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007

4. CHARGES D'EXPLOITATION

	2007 (note 25)
FRAIS DE VENTE	
Traitements et avantages sociaux	6 490 217 $
Transport et communications	149 810
Placements médias	617 452
Poste et messageries	1 606 320
Services professionnels et auxiliaires	119 455
Entretien et réparations	120 026
Fournitures et approvisionnement	225 913
Loyers	116 238
Amortissement des immobilisations corporelles	22 987
Amortissement des actifs incorporels	90 784
	9 559 202
FRAIS D'ADMINISTRATION	
Traitements et avantages sociaux	15 043 940
Frais d'administration facturés par le gouvernement du Québec	1 457 344
Transport et communications	1 126 331
Placements médias	17 262
Poste et messageries	181 340
Services professionnels et auxiliaires	2 376 607
Entretien et réparations	1 318 004
Fournitures et approvisionnement	1 695 989
Loyers	865 984
Amortissement des immobilisations corporelles	1 146 104
Amortissement des actifs incorporels	180 066
Frais financiers	676 587
Autres	978 730
	27 064 288
	36 623 490 $

5. CRÉANCES

	2007	2006
Comptes clients (note 22)	114 075 733 $	49 954 221 $
Gouvernement du Québec	896 315	45 432 487
Portion court terme des créances à long terme (note 7)	2 401 584	
Portion court terme de l'effet à recevoir du gouvernement du Québec (note 8)	5 116 063	8 787 917
Autres	677 139	1 236 768
	123 166 834 $	105 411 393 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007

6. STOCKS

	2007	2006
Biens destinés à la vente		
Fournitures et ameublement	1 534 120 $	1 757 271 $
Publications	2 944 289	1 616 325
Produits de publication en cours	250 340	350 569
	4 728 749	3 724 165
Biens destinés à la réalisation de services		
Matières premières de reprographie	163 693	199 111
Valeurs postales	2 040 142	2 468 888
Téléphones	169 044	1 099 223
Stocks informatiques	770 760	177 425
	3 143 639	3 944 647
	7 872 388 $	7 668 812 $

7. CRÉANCES À LONG TERME

Créances à long terme concernant la distribution du logiciel Oracle, encaissables en versements annuels de 1 200 792 $ sans intérêt et échéance le 1er mai 2010.

	2007	2006
Créances	6 003 960 $	
Portion court terme incluse au poste « Créances » (note 5)	2 401 584	
	3 602 376 $	

8. EFFET À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

L'effet à recevoir du gouvernement du Québec ne porte pas intérêt et viendra à échéance en mars 2013. Il représente les sommes devant être transférées au Centre, relativement aux banques de congés de maladie ainsi qu'aux banques de vacances, qui étaient gagnées par les employés avant leur transfert.

	2007	2006
Effet à recevoir	16 580 576 $	21 647 372 $
Effet à recevoir à court terme inclus au poste « Créances » (note 5)	5 116 063	8 787 917
Effet à recevoir à long terme	11 464 513 $	12 859 455 $

Les encaissements de l'effet à recevoir du gouvernement du Québec s'établissent comme suit :

2008	5 116 063 $
2009	3 355 181
2010	3 257 957
2011	2 971 901
2012	1 698 467
2013	181 007
	16 580 576 $

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement spécialisé	21 432 580 $	18 423 784 $	3 008 796 $	3 635 914 $
Infrastructure de radiocommunication	8 755 747	3 381 472	5 374 275	988 901
Équipement informatique	47 220 592	34 376 523	12 844 069	17 849 454
Mobilier et équipement de bureautique	1 819 365	1 132 740	686 625	698 835
Matériel roulant	1 139 867	800 428	339 439	110 857
Améliorations locatives	6 619 183	4 795 589	1 823 594	1 503 613
Équipement informatique loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	3 341 474		3 341 474	
Équipement informatique relatif au projet SAGIR	11 425 292	6 942 042	4 483 250	4 404 587
Projet RENIR en cours [1]	89 545 323		89 545 323	73 674 998
	191 299 423 $	69 852 578 $	121 446 845 $	102 867 159 $

Les frais financiers capitalisés concernant les immobilisations corporelles au cours de l'exercice totalisent un montant de 2 986 772 $ (2006 : 694 232 $).

(1) Les investissements sont composés principalement d'infrastructures de terminaux et de réseaux de radiocommunication relatifs au projet RENIR (Réseau national intégré de radiocommunication), lesquels seront amortis lorsqu'ils seront considérés quasi-achevés.

10. ACTIFS INCORPORELS

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Systèmes informatiques et logiciels	35 467 217 $	28 483 477 $	6 983 740 $	9 541 095 $
SAGIR-SGR1	129 462 383	2 237 206	127 225 177	
Systèmes informatiques en cours de développement [1]				
Projet SAGIR	23 736 186		23 736 186	143 028 371
Autres systèmes informatiques	698 738		698 738	3 835 844
	189 364 524 $	30 720 683 $	158 643 841 $	156 405 310 $

Les frais financiers capitalisés concernant les actifs incorporels au cours de l'exercice totalisent un montant de 929 687 $ (2006 : 1 796 954 $).

(1) Les investissements relatifs au projet « SAGIR » (Stratégie d'affaires en gestion intégrée des ressources) et aux autres systèmes informatiques seront amortis lorsqu'ils seront considérés quasi-achevés.

11. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Le gouvernement du Québec a autorisé, par décret, le Centre à emprunter jusqu'à concurrence de d'un montant de 450 millions de dollars auprès du Fonds de financement ou d'une institution financière, et ce, jusqu'au 31 mars 2009.

À la date du bilan, le Centre dispose de facilités de crédit auprès du Fonds de financement jusqu'à un maximum de 450 millions de dollars portant intérêt au taux moyen des acceptations bancaires de 30 jours plus 0,3 %, lesquelles sont garanties par le gouvernement du Québec. Le taux au 31 mars 2007 est de 4,65 % (2006 : 4,17 %).

12. BILLETS À PAYER

En 2006, les billets à payer au Fonds de financement portaient intérêt aux taux de 3,84 % et 3,86 %.

13. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

Les paiements minimums exigibles en vertu d'un contrat de location-acquisition concernant de l'équipement informatique sont de 3 347 574 $ payables au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2008. À ce montant s'ajoutent des intérêts théoriques de 85 239 $ au taux de 4,65 %. Ce contrat comporte une option d'achat à prix de faveur à son échéance.

14. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2007	2006
Fournisseurs et frais courus	55 818 167 $	50 845 523 $
Gouvernement du Québec	1 477 147	2 117 544
Traitements et avantages sociaux à payer	3 128 045	983 201
Vacances à payer	8 293 472	6 574 040
Portion court terme des charges à payer long terme (note 17)	2 150 792	
Autres	838 905	1 092 518
	71 706 528 $	61 612 826 $

15. DETTE À LONG TERME

	2007	2006
Dû au gouvernement du Québec		
Sans intérêt et sans modalité de remboursement	20 229 859 $	20 229 859 $
Sans intérêt, remboursable au rythme de la charge annuelle d'amortissement sur les actifs transférés	977 080	1 273 862
	21 206 939	21 503 721
Versements exigibles à court terme	184 782	296 782
	21 022 157 $	21 206 939 $

Les versements en capital des 5 prochains exercices et des exercices subséquents sur le dû de 977 080 $ au gouvernement du Québec s'établissent comme suit :

2008	184 782 $
2009	180 703
2010	180 703
2011	180 473
2012	159 714
2013 et suivantes	90 705
	977 080 $

16. PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

	2007	2006
Produits perçus d'avance	5 600 118 $	3 591 095 $
Produits perçus d'avance à court terme	5 466 596	3 386 530
Produits perçus d'avance à long terme	133 522 $	204 565 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007

17. CHARGES À PAYER LONG TERME

	2007	2006
Charges à payer concernant la distribution de produits Oracle		
Versements annuels égaux de 1 200 792 $ sans intérêt se terminant le 1er mai 2010	4 803 168 $	
Versements annuels variant de 950 000 $ à 2 300 000 $ sans intérêt se terminant le 1er juin 2010	6 600 000	
	11 403 168	
Versements exigibles à court terme (note 14)	2 150 792	
	9 252 376 $	

18. APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2007	2006
Solde au début	49 756 134 $	49 756 134 $
Virement au 31 mars 2007 pour éliminer le déficit cumulé	(6 404 955)	
Solde à la fin	43 351 179 $	49 756 134 $

Le Centre est autorisé à utiliser une partie de l'apport du gouvernement du Québec afin d'éliminer le déficit cumulé jusqu'à concurrence de 14,8 millions de dollars pour l'exercice 2006-2007. L'apport initial était constitué des surplus accumulés par le Fonds des services gouvernementaux et par le Fonds de l'information gouvernementale au 5 décembre 2005.

19. ENGAGEMENTS

Projet RENIR

Afin de mener à terme ce projet, le Centre s'est engagé contractuellement auprès de différents fournisseurs tant pour des contrats de service pour la conception, la réalisation et l'implantation de ce projet que pour des acquisitions d'équipements nécessaires à son déploiement, et ce, pour un montant de 12 534 262 $ qui se répartit comme suit :

2008	11 904 941 $
2009	280 253
2010	198 708
2011	74 711
2012	75 649
	12 534 262 $

Contrats de location

Le Centre est engagé en vertu de différents contrats de location relativement à du matériel roulant et des photocopieurs pour des paiements minimums de 3 444 498 $ qui se répartissent comme suit :

2008	1 716 464 $
2009	959 297
2010	429 516
2011	177 368
2012	161 610
2013	243
	3 444 498 $

19. ENGAGEMENTS (suite)

Autres

Le Centre a également contracté d'autres engagements concernant des services d'entretien et d'impression, des acquisitions de stocks et d'immobilisations pour un montant total de 19 119 330 $ qui se répartit comme suit :

2008	14 700 333 $
2009	2 093 030
2010	1 126 124
2011	1 199 843
	19 119 330 $

20. FLUX DE TRÉSORERIE

Les intérêts versés par le Centre au cours de l'exercice s'élèvent à 677 989 $ (2006 : 53 550 $).

De plus, un montant de 3 341 474 $ a été investi pour des immobilisations corporelles au cours de l'exercice en contrepartie de la prise en charge d'une dette à long terme d'un montant équivalent (2006 : 1 273 862 $).

Enfin, au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles et des actifs incorporels ont été acquis à un coût total de 42 369 226 $ (2006 : 32 484 651 $), dont un montant de 6 268 944 $ est inclus dans les fournisseurs et frais courus au 31 mars 2007 (2006 : 14 568 133 $). Des décaissements totalisant 43 410 483 $ ont été effectués pour l'achat des immobilisations corporelles et des actifs incorporels (2006 : 21 167 401 $).

Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation

	2007	2006
Créances	(19 025 711) $	(13 880 165) $
Stocks	(203 576)	(815 878)
Frais payés d'avance	828 949	(8 822 364)
Créances à long terme	(6 003 960)	
Effet à recevoir du gouvernement du Québec	5 066 796	(536 295)
Frais reportés	(7 016 187)	1 456 231
Charges à payer et frais courus	16 242 099	1 914 336
Produits perçus d'avance	2 009 023	80 815
Charges à payer long terme	11 403 168	
Provision pour congés de maladie	3 765 674	(99 678)
	7 066 275 $	(20 702 998) $

21. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel du Centre participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Centre imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 3 106 578 $ (2006 : 629 746 $). Les obligations du Centre envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Centre est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et les entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Centre n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers. La majorité des produits du Centre est générée par des opérations avec des entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec.

23. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des créances à long terme est estimée à 5 618 663 $ et celle des charges à payer à long terme est estimée à 10 382 844 $ en fonction de leurs valeurs actualisées à un taux d'intérêt de 4,65 %.

La juste valeur de l'effet à recevoir du gouvernement du Québec ne peut être évaluée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'actif.

La juste valeur des sommes dues au gouvernement du Québec est considérée équivalente à sa valeur comptable, compte tenu de l'absence de modalité de remboursement pour l'une des sommes à payer et de l'absence de marché pour l'autre.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit du Centre correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. Le Centre procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

La direction estime que le Centre n'est pas exposé à un risque de crédit important, compte tenu que la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont placés dans de grandes institutions financières et aussi par le fait que le Centre transige avec un nombre important de clients.

24. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Lors du Discours sur le budget 2007-2008 du gouvernement du Québec prononcé le 24 mai 2007, il a été question de la privatisation de cinq services gouvernementaux dont trois relevant du Centre. Il s'agit du Réseau national intégré de radiocommunication (RENIR), de Fournitures et ameublement du Québec et du service de la Reprographie gouvernementale. Les informations disponibles ne permettent toutefois pas de conclure sur les impacts qu'entraînera cette annonce.

25. CHIFFRES COMPARATIFS

Les chiffres des résultats de 2006 ne sont pas présentés car les informations qui seraient données ne sont pas disponibles dans un format comparable.

Certains chiffres de 2006 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007

26. RÉSULTATS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS

	Ressources informationnelles	Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources	Ressources financières
PRODUITS	160 826 086 $	43 807 522 $	125 445 $
COÛT DES VENTES	145 497 603	39 897 692	289 615
Bénéfice brut	15 328 483	3 909 830	(164 170)
AUTRES PRODUITS	465	56	
	15 328 948	3 909 886	(164 170)
CHARGES D'EXPLOITATION			
Frais de vente	3 127 345		
Frais d'administration	16 452 533	1 173 132	4 955
	19 579 878	1 173 132	4 955
(PERTE NETTE) BÉNÉFICE NET AVANT ÉLÉMENTS SUIVANTS	(4 250 930)	2 736 754	(169 125)
Gains sur dispositions d'actifs			
Pertes sur dispositions d'actifs	(2 120 486)		
(PERTE NETTE) BÉNÉFICE NET	(6 371 416) $	2 736 754 $	(169 125) $

Les coûts de gouverne du Centre sont attribués à l'ensemble des secteurs d'activités. Ces charges ne sont cependant imputés aux activités qu'à compter de leur deuxième exercice complet.

Acquisitions	Services en ressources matérielles et documentaires	Moyens de communication et publications gouvernementales	Ressources humaines	Transactions intersectorielles	Total
22 842 920 $	82 594 198 $	49 036 945 $	7 442 992 $	(10 286 996) $	356 389 112 $
23 305 793	75 132 827	43 369 290	7 206 834	(10 286 996)	324 412 658
(462 873)	7 461 371	5 667 655	236 158		31 976 454
1 000	340 296				341 817
(461 873)	7 801 667	5 667 655	236 158		32 318 271
456 705	3 101 756	2 873 396			9 559 202
486 235	4 857 431	3 776 834	313 168		27 064 288
942 940	7 959 187	6 650 230	313 168		36 623 490
(1 404 813)	(157 520)	(982 575)	(77 010)		(4 305 219)
	25 595				25 595
	(11 100)				(2 131 586)
(1 404 813) $	(143 025) $	(982 575) $	(77 010) $		(6 411 210) $

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Centre de services partagés du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Centre de services partagés du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification et de gestion des risques dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Centre de services partagés du Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification et de gestion des risques pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Diane Jean
Présidente-directrice générale

Michel Charbonneau, CMA
Directeur général des services de gestion stratégique

Québec, le 5 octobre 2007

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Centre de services partagés du Québec au 31 mars 2007, l'état des résultats et de l'excédent cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Centre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 5 octobre 2007

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION
(L.R.Q., c. R-20)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
PRODUITS		
Contributions (note 3)		
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	33 700 $	33 700 $
Commission de la construction du Québec	905 000	1 005 000
Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec	33 700	33 700
Régie du bâtiment du Québec	33 700	33 700
Ministère du Travail	100 000	100 000
Corporation des maîtres électriciens du Québec	33 700	33 700
Conseil du Trésor – Équité salariale	4 686	13 159
Autres produits	1 898	2 479
	1 146 384	1 255 438
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	868 351	790 875
Services de transport et de communication	58 571	49 830
Services professionnels et administratifs	125 550	139 076
Entretien et réparations	2 075	15 781
Loyers	131 769	130 641
Fournitures et approvisionnements	19 225	16 981
Amortissement des immobilisations	24 626	83 635
	1 230 167	1 226 819
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(83 783)	28 619
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	334 573	305 954
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	250 790 $	334 573 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

BILAN
au 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	600 $	600 $
Créances	3 694	16 853
Avances au Fonds consolidé du revenu, sans intérêts ni modalités de versements	462 343	484 182
	466 637	501 635
Immobilisations (note 5)	101 130	112 056
	567 767 $	613 691 $
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	57 638 $	32 965 $
Provision pour congés de maladie et vacances (note 6)	259 339	246 153
EXCÉDENT CUMULÉ	250 790	334 573
	567 767 $	613 691 $

ENGAGEMENTS (note 7)

Commissaire de l'industrie de la construction,
Josette Béliveau

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Commissaire de l'industrie de la construction, constitué par la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., chapitre R-20), a le mandat, sur demande de toute partie intéressée, d'entendre et de régler les conflits de compétence relatifs à l'exercice d'un métier ou d'une occupation. Toute difficulté d'interprétation ou d'application de l'article 19 ou des règlements adoptés en vertu de l'article 20 de la loi constitutive du Commissaire de l'industrie de la construction doit lui être déférée. De plus, ce dernier statue sur les recours formés en vertu de l'article 164.1 de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., chapitre B-1.1), de l'article 41.1 de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre (L.R.Q., chapitre F-5) et de l'article 35.2 de la Loi sur les installations électriques (L.R.Q., chapitre I-13.01).

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Commissaire par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Constatation des produits

Les contributions sont constatées dans l'exercice où elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et aux taux suivants :

	Taux
Améliorations locatives	10 %
Équipement informatique et bureautique	20 % et 33 1/3 %
Systèmes informatiques	20 %

Le Commissaire examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Commissaire ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

3. CONTRIBUTIONS

Le financement du Commissaire de l'industrie de la construction est constitué des sommes suivantes :

- les sommes versées par le ministre du Travail et prélevées sur les crédits alloués annuellement à cette fin par l'Assemblée nationale;
- les sommes versées par la Commission de la construction du Québec, la Régie du bâtiment du Québec, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et une corporation mandataire visée à l'article 129.3 de la Loi sur le bâtiment (chapitre B) dont le montant et les modalités de versement sont déterminés, pour chacun, par le gouvernement;
- les sommes perçues en application du tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux affaires dont est saisi le Commissaire de l'industrie de la construction, aux recours instruits devant lui et aux demandes qui lui sont faites.

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance rapprochée.

5. IMMOBILISATIONS

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Immobilisations corporelles				
Améliorations locatives	134 320 $	54 696 $	79 624 $	93 056 $
Équipement informatique et bureautique	75 777	54 271	21 506	19 000
	210 097	108 967	101 130	112 056
Actif incorporel				
Systèmes informatiques	292 093	292 093		
	502 190 $	401 060 $	101 130 $	112 056 $

Les déboursés relatifs aux acquisitions de l'exercice s'élèvent à 13 700 $ (2006 : 17 874 $).

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Commissaire de l'industrie de la construction participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Commissaire de l'industrie de la construction imputées aux charges de l'exercice s'élèvent à 44 546 $ (2006 : 38 923 $). Les obligations du Commissaire de l'industrie de la construction envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie et vacances

	2007			2006
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	159 363 $	86 790 $	246 153 $	279 532 $
Charge de l'exercice	10 491	85 244	95 735	76 941
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 962)	(80 587)	(82 549)	(110 320)
Solde à la fin	167 892 $	91 447 $	259 339 $	246 153 $

7. ENGAGEMENTS

Le Commissaire s'est engagé à verser des sommes en vertu d'une entente de services avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale venant à échéance le 31 mars 2009. Le montant total des engagements est de 200 000 $ et comprennent les versements suivants pour les deux prochains exercices : 2008, 100 000 $; 2009, 100 000 $.

De plus, il s'est engagé en vertu de baux pour la location d'espaces pour une somme de 317 981 $. Ces baux viennent à échéance en octobre 2007 et en janvier 2011 avec possibilité de renouvellement à l'échéance. Une clause prévoit la révision des loyers en fonction des hausses de frais d'exploitation ou de taxes.

Les versements au cours des quatre prochains exercices, basés sur les loyers au 31 mars 2007, sont :

2008	102 824 $
2009	75 938
2010	75 938
2011	63 281
	317 981 $

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Commissaire de l'industrie de la construction est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Commissaire de l'industrie de la construction n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. TRANSFERT DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

La « Loi modifiant le Code du travail et d'autres dispositions législatives » (2006, chapitre 58) a été sanctionnée le 14 décembre 2006. Il y est notamment prévu d'abolir le Commissaire de l'industrie de la construction, de transférer les recours et d'intégrer son personnel à la Commission des relations du travail. Ces dispositions entreront en vigueur à la date ou aux dates fixées par le gouvernement.

10. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de 2006 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Commissaire de l'industrie de la construction ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Commissaire reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Commissaire de l'industrie de la construction, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur présente la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Josette Béliveau
Commissaire de l'industrie de la construction

Québec, le 11 juin 2007

COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Commissaire de l'industrie de la construction au 31 mars 2007 ainsi que l'état des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Commissaire de l'industrie de la construction. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Commissaire de l'industrie de la construction au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 11 juin 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)		
Fonds des cotisations salariales	43 627 179	38 476 710
Fonds des cotisations patronales	65 148	7 094
Fonds des régimes complémentaires de retraite	531 977	445 128
	44 224 304	38 928 932
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	118 191	120 929
Cotisations patronales à recevoir	4 935	4 305
Sommes à recevoir du gouvernement	64 831	80 182
Sommes à recevoir – transferts	3 235	3 812
	191 192	209 228
Encaisse	6 503	7 819
	44 421 999	39 145 979
PASSIF		
Cotisations à rembourser et rentes à payer	17 560	16 181
Cotisations salariales perçues en trop à rembourser	27 008	27 007
Frais d'administration à payer	11 813	9 679
Dû au gouvernement du Québec - compte courant	3 089	1 362
	59 470	54 229
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (notes 6 et 8)	44 362 529	39 091 750

ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RREGOP (note 7)

ENGAGEMENTS (note 10)

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31 DÉCEMBRE 2006 (note 11)

Le président,
Duc Vu

Le coordonnateur de la comptabilité
des régimes de retraite,
Pierre Lemire, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	860 825	849 183
Cotisations des employeurs autonomes	84 055	87 176
Transferts de fonds accumulés dans un régime complémentaire de retraite	47 627	
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	1 621 839	1 460 339
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	3 807 212	3 190 756
Revenus d'intérêts	3 017	2 844
	6 424 575	5 590 298
Sommes reçues et à recevoir du gouvernement du Québec		
Service régulier	1 002 917	892 464
Service transféré	198 802	190 387
	1 201 719	1 082 851
	7 626 294	6 673 149
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Régime général		
Rentes	2 009 953	1 777 646
Remboursements de cotisations, y compris les intérêts	44 102	76 267
Transferts, y compris les intérêts	128 317	60 377
Transfert au Régime de retraite du personnel d'encadrement des cotisations cumulées par les participants visés, y compris les intérêts	111 684	118 439
Régimes complémentaires de retraite		
Rentes	22 262	20 990
Remboursements de cotisations, y compris les intérêts	275	340
Transferts, y compris les intérêts	166	95
Frais d'administration	38 756	41 376
	2 355 515	2 095 530
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	5 270 779	4 577 619
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	39 091 750	34 514 131
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	44 362 529	39 091 750

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RREGOP

La description du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (L.R.Q., chapitre R-10).

a) Généralités

Le RREGOP est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert depuis le 1er juillet 1973 aux employés de la fonction publique, des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Les rentes et les prestations décrites ci-après peuvent être différentes pour certaines catégories d'employés déterminées par le gouvernement.

b) Financement

Les prestations à l'égard du service régulier sont financées par les participants et par le gouvernement et les autres employeurs dans des proportions respectives de 5/12 et de 7/12 pour le service antérieur au 1er juillet 1982, et en parts égales pour le service acquis depuis cette date. Cependant, les prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service donnant droit à des crédits de rente sont financées par les participants jusqu'à un maximum de 680 millions de dollars et l'excédent est assumé par le gouvernement.

Les prestations à l'égard du service transféré du Régime de retraite des enseignants (RRE) et du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) sont financées par le gouvernement.

Frais d'administration

Les frais reliés à l'administration du RREGOP sont assumés en parts égales par les fonds des cotisations salariales et patronales.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 60 ans ou s'ils comptent 35 années de service.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle lorsqu'ils ont 55 ans.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des cinq années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service. Peuvent s'ajouter à la rente de retraite des crédits de rente acquis en vertu du rachat de service antérieur ou du transfert d'un régime complémentaire de retraite et des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service. La rente de retraite est réduite à 65 ans afin de tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Prestations de décès

Si une personne bénéficiant d'une rente de retraite ou un participant âgé d'au moins 55 ans décède, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, ou à 60 % si elle avait fait le choix de recevoir une rente réduite de 2 %. Lorsqu'il n'y a pas de conjoint, les cotisations sont remboursées avec intérêts aux héritiers, déduction faite des rentes versées le cas échéant.

Le conjoint ou, à défaut, les héritiers d'un participant âgé de moins de 55 ans au moment du décès ont droit au remboursement des cotisations avec intérêts si le participant compte moins de deux années de service ou, s'il compte plus de deux années de service, au plus élevé des montants suivants : le remboursement des cotisations avec intérêts ou la valeur actuarielle de la rente différée indexée.

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RREGOP avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de deux années de service et moins de 55 ans. Dans les autres cas, elle a droit à une rente de retraite différée indexée payable à 65 ans ou elle peut demander le transfert dans un compte de retraite immobilisé du plus élevé des montants suivants : le total des cotisations qu'elle a versées au RREGOP plus les intérêts ou la valeur actuarielle de la rente différée.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RREGOP (suite)

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RREGOP sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1er juillet 1982 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1982.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels ainsi que sur la comptabilisation des cotisations, des revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec et des prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Cumul des données financières

Ces états financiers résultent du cumul des données financières des trois fonds suivants :

- fonds des cotisations salariales;
- fonds des cotisations patronales;
- fonds des régimes complémentaires de retraite.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation aux fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ces fonds particuliers sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués aux fonds particuliers sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Conformément à l'article 174 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, les actuaires de la CARRA doivent réaliser tous les trois ans une évaluation actuarielle du RREGOP. L'un des objectifs de cette évaluation est de déterminer le taux de cotisation des participants en tenant compte de la valeur de la caisse de retraite qu'ils ont constituée et des prestations dont ils ont la charge.

Cette évaluation repose sur des hypothèses déterminées par les actuaires de la CARRA et jugées pertinentes par l'actuaire-conseil nommé par le comité de retraite en vertu de la Loi. De plus, les parties négociantes ont convenu de l'utilisation de la méthode de répartition globale des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif.

La cotisation salariale et celle des employeurs autonomes pour l'exercice sont établies selon un taux de 7,06 % de l'excédent du salaire admissible sur 35 % du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9). Ce taux de cotisation a été établi en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et tient compte des modifications apportées au RREGOP depuis sa publication en octobre 2004. Ce taux correspond à 4,79 % du salaire admissible.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION (suite)

En vertu de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations dans une caisse de retraite. Toutefois, les engagements du gouvernement pour le financement du service régulier sont présentés à la note 7. Ils sont calculés comme étant la caisse qu'il aurait constituée si ses cotisations, établies sur les mêmes bases que celles retenues pour les participants et mentionnées ci-dessus, avaient été déposées dans une caisse de retraite.

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées respectivement au fonds des cotisations salariales et au fonds des cotisations patronales détenus par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations à l'égard du service régulier effectué depuis le 1er juillet 1982 sont puisées en parts égales dans les fonds des cotisations salariales et patronales. Les sommes requises à l'égard du service effectué avant le 1er juillet 1982 sont puisées à 5/12 dans le fonds des cotisations salariales et à 7/12 dans le fonds des cotisations patronales. Lorsque le fonds des cotisations patronales à la Caisse de dépôt et placement du Québec est épuisé, les sommes qui manquent pour payer la part des prestations assumée par le gouvernement sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu, ainsi que le prescrit la Loi. Les mêmes conditions s'appliquent au paiement des prestations relatives aux crédits de rente acquis par rachat qui sont payables à des prestataires du RREGOP et du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE).

Les sommes nécessaires au paiement des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service donnant droit à des crédits de rente sont puisées dans le fonds des cotisations salariales. Puisque le maximum de 680 millions de dollars assumés par les employés a été atteint, le gouvernement verse à ce fonds les sommes nécessaires pour assumer la valeur des prestations acquises durant l'exercice.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations relatives aux crédits de rente acquis par le transfert de régimes complémentaires de retraite pour les prestataires du RREGOP et du RRPE sont puisées dans le fonds des régimes complémentaires de retraite où elles avaient été déposées au moment des transferts.

Les sommes nécessaires au paiement de la totalité des prestations relatives au service transféré du RRE et du RRF sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2006				2005
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales	Fonds des RCR **	Total	Total
Dépôts à participation aux fonds particuliers – à la juste valeur (coût 2006 : 45 959 963; 2005 : 41 767 755) *	43 419 784		481 499	43 901 283	38 608 967
Dépôts à vue au fonds général (avances)	(51 035)	65 148	47 612	61 725	12 890
Revenus à recevoir des fonds particuliers	258 430		2 866	261 296	307 075
	43 627 179	65 148	531 977	44 224 304	38 928 932

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

	2006				2005
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales	Fonds des RCR **	Total	Total
* Coût des unités				35 532 076	32 922 980
Cumulatif des gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés				10 427 887	8 844 775
				45 959 963	41 767 755

** Régimes complémentaires de retraite

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des créances, de l'encaisse et des éléments du passif est équivalente à leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées.

6. ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

	2006			2005
	Employés	Employeurs	Total	Total
Service régulier	43 278 933	277 160	43 556 093	38 393 449
Service transféré		375	375	702
Crédits de rente acquis par rachat	274 128		274 128	252 500
Régimes complémentaires de retraite *	484 304		484 304	445 099
Régime de retraite pour certains employés de la Commission scolaire de la Capitale *	47 629		47 629	
	44 084 994	277 535	44 362 529	39 091 750

* Les transferts des actifs de ces régimes incluent la part des employés et la part des employeurs. Les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds où elles avaient été déposées lors des transferts, sans égard à la part de chacune des parties.

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RREGOP

Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce régime, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. En vertu de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, la portion à la charge du gouvernement correspond à 58,33 % (7/12) de ces prestations pour les années de service avant le 1er juillet 1982, à 50 % pour les années de service à partir du 1er juillet 1982 pour le service régulier et à 100 % pour le service transféré. Le montant inscrit correspond à l'accumulation de la charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations versées.

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RREGOP (suite)

Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement (suite)

La charge de retraite relative au RREGOP correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ce régime durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2006	2005
Pour le service régulier		
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	23 891 957	22 064 249
Redressement *	158 000	
	24 049 957	22 064 249
Augmentation		
Charge de retraite		
Service courant	1 036 976	1 069 486
Service antérieur	194 799	111 147
Intérêts	1 801 909	1 577 182
	3 033 684	2 757 815
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	921 272	803 209
Transferts interrégimes pour service antérieur	98 615	126 898
	1 019 887	930 107
Augmentation nette de l'exercice	2 013 797	1 827 708
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	26 063 754	23 891 957
Estimation au 31 décembre	27 735 515	25 484 980
Pour le service transféré		
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	2 288 385	2 288 676
Estimation au 31 décembre	2 278 235	2 279 431

* Une nouvelle évaluation actuarielle aux fins de la comptabilité gouvernementale pour le RREGOP était requise en 2004-2005 pour la réévaluation des obligations actuarielles au titre des prestations constituées et du passif inscrit. Toutefois, elle n'était pas disponible en date de la publication des états financiers du gouvernement de l'année financière terminée le 31 mars 2005. Les travaux nécessaires ont été finalisés au cours de l'année financière terminée le 31 mars 2006. Les résultats de cette nouvelle évaluation actuarielle entraînent une réévaluation à la hausse du passif inscrit au titre des régimes de retraite de 158 millions de dollars au 1er avril 2005.

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RREGOP (suite)

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement (suite)

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (57 193 milliards de dollars au 31 mars 2006). Au 31 décembre 2006, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 26 222 milliards de dollars, dont 13 890 milliards de dollars sont prévus pour le RREGOP.

Financement du service régulier

Conformément à la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, les actuaires de la CARRA effectuent tous les trois ans une évaluation actuarielle pour le financement du service régulier. Dans cette évaluation, les actuaires tiennent compte des dispositions législatives et des conventions collectives en utilisant la méthode d'évaluation convenue entre les parties et déterminent le taux de cotisation des participants et la cotisation du gouvernement. Ainsi, la CARRA présente depuis le début du RREGOP les engagements du gouvernement aux fins du financement du service régulier comme étant la caisse qu'il aurait constituée si ses cotisations, établies sur les mêmes bases que celles retenues pour déterminer la caisse des participants, avaient été déposées dans une caisse de retraite. Toutefois, en vertu de la Loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser sa cotisation au RREGOP. La juste valeur de cette caisse est estimée à 45 041 milliards de dollars au 31 décembre 2006.

Par contre, dans ses états financiers consolidés pour l'année financière terminée le 31 mars 2006, le gouvernement ne reconnaît pas avoir d'engagements envers le RREGOP sur la base du partage de la cotisation annuelle pour le financement. Selon son interprétation des dispositions législatives du RREGOP, les engagements du gouvernement à l'égard du service régulier doivent être déterminés en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, et ce, conformément aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés. De ce fait, la participation inscrite d'avance représentant l'écart entre la caisse que le gouvernement aurait constituée s'il avait versé ses cotisations et le passif inscrit dans les états financiers du gouvernement n'est plus présentée dans les notes complémentaires depuis l'exercice terminé le 31 mars 1998. Cependant, ces notes contiennent l'information concernant les diverses évaluations actuarielles.

Des associations de cadres du gouvernement ont présenté une requête à la Cour supérieure du Québec afin que le gouvernement reconnaisse son engagement sur la base du financement envers le RREGOP. Dans son jugement du 15 juillet 2004, le tribunal a déclaré ce qui suit : « … le partage du coût dans le financement du RREGOP ne crée pas un engagement pour le gouvernement d'utiliser les mêmes bases actuarielles que celles utilisées pour constituer la caisse de retraite des employés participants, d'autant plus que la preuve démontre que le patrimoine de retraite de chacun des employés participants couverts ne risque aucunement d'en subir préjudice, à quelque date que ce soit. »

En août 2004, ce jugement a été porté en appel par les requérants. En janvier 2006, la Cour d'appel du Québec a suspendu cet appel pour permettre à des organisations syndicales d'instituer, devant la Cour supérieure du Québec, une nouvelle requête pour jugement déclaratoire sur ce même sujet. En avril 2006, une telle requête a été déposée par ces organisations. Par conséquent, la suspension de l'appel demeurera en vigueur jusqu'au prononcé final de la Cour supérieure sur cette nouvelle requête.

Pour l'exercice, la cotisation du gouvernement correspond à 4,53 % des salaires admissibles pour le service régulier. Cette cotisation a été établie en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et publiée en octobre 2004 et elle tient compte des modifications apportées au RREGOP depuis sa publication. Pour les crédits de rente acquis par rachat, la cotisation du gouvernement correspond à 140 % de celle des employés.

Les intérêts crédités à cette caisse et les gains non réalisés sont calculés en fonction du rendement annuel des fonds du RREGOP, y compris les gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés, confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RREGOP (suite)

Évolution de la caisse que le gouvernement aurait constituée (à la juste valeur)

	2006	2005
Solde – au début	39 889 100	35 379 207
Augmentation		
Cotisations du gouvernement du Québec	740 394	730 178
Intérêts	4 446 866	5 110 642
Gains (pertes) non réalisés	1 100 960	(293 628)
	46 177 320	40 926 399
Diminution		
Paiements reçus – prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement du Québec	1 018 302	910 770
Transferts interrégimes pour service antérieur	118 406	126 529
Solde – à la fin	45 040 612	39 889 100

La valeur au coût équivalente est de 47 528 498 000 $ au 31 décembre 2006 (43 477 946 000 $ au 31 décembre 2005).

8. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du RREGOP. Ces obligations représentent la valeur des prestations attribuables aux années de service accumulées à la date de l'évaluation.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2004. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 45 637 793 000 $ au 31 décembre 2002 pour le service régulier et les prestations additionnelles, à 3 075 691 000 $ au 31 décembre 2003 pour les crédits de rente acquis par rachat et les années de service transférées du RRE et du RRF, à 606 135 $ au 31 décembre 2004 pour les crédits de rente accordés à certains retraités du réseau de la santé et des services sociaux et à 301 464 000 $ au 31 décembre 2001 pour les régimes complémentaires de retraite et l'ont estimée à 64 230 494 000 $ au 31 décembre 2006.

	2006			2005
	Employés	Employeurs	Total	Total
Service régulier	30 144 442	30 768 009	60 912 451	57 998 471
Service transféré		2 570 105	2 570 105	2 606 926
Crédits de rente acquis par rachat	184 876	258 827	443 703	439 955
Régimes complémentaires de retraite *	304 235		304 235	304 920
	30 633 553	33 596 941	64 230 494	61 350 272

Les obligations relatives aux prestations pour le service régulier incluent un montant de 967 117 000 $ (962 843 000 $ au 31 décembre 2005) à l'égard des prestations additionnelles.

* À la date de la préparation des états financiers, les actuaires de la CARRA ne possèdent pas les données requises à l'évaluation actuarielle des obligations relatives aux prestations du Régimes de retraite pour certains employés de la Commission scolaire de la Capitale. Les obligations relatives aux prestations n'incluent donc pas ce régime de retraite.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

8. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations constituées

	2006	2005
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	61 350 272	57 265 009
Augmentation		
Perte actuarielle		68 230
Modification des hypothèses actuarielles		105 266
Revalorisation des crédits de rente acquis par rachat	7 527	
Intérêts	3 996 122	3 752 907
Prestations constituées	2 330 348	2 303 353
	6 333 997	6 229 756
Diminution		
Rectifications apportées aux données des participants		15 720
Gain actuariel	1 084 955	
Prestations aux participants	2 202 077	1 934 080
Transferts interrégimes	166 743	194 693
	3 453 775	2 144 493
Augmentation nette de l'exercice	2 880 222	4 085 263
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	64 230 494	61 350 272

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	3,50 %	2,55 %
Rendement net d'inflation	4,50	4,50
Progression des salaires nette d'inflation	1,00	0,55

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2003 à 2013 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2014.

Obligations à la charge des participants aux fins de la capitalisation

Les cotisations versées par les participants à la caisse de retraite pour financer les prestations à leur charge sont déterminées avec une méthode et des hypothèses actuarielles différentes de celles requises en vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada pour la présentation de l'obligation actuarielle dans les états financiers.

En effet, depuis la création du RREGOP, la méthode retenue par les parties négociantes pour déterminer le taux de cotisation des participants est la méthode de répartition globale des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif. Selon cette méthode, les cotisations des participants sont rajustées en fonction de l'actif qu'ils ont constitué pour que le paiement futur de la portion des prestations à leur charge soit assuré, autant à l'égard du service effectué à la date de l'évaluation que de celui effectué après cette date par les participants actifs à la date de l'évaluation. Par conséquent, la valeur des obligations actuarielles correspond à la valeur de l'actif constitué; il ne peut donc en résulter un déficit ou un excédent d'actif.

Ainsi, aux fins de la capitalisation, la valeur des obligations actuarielles à la charge des participants relatives au service régulier et aux prestations additionnelles s'élève à 26 587 775 000 $ au 31 décembre 2002 et à 43 278 933 000 $ au 31 décembre 2006, ce qui correspond à la valeur marchande de la caisse des participants à chacune de ces dates.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

9. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2006				2005
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales	Fonds des RCR *	Total	Total
Revenus nets de placements des fonds particuliers	1 603 252		18 073	1 621 325	1 460 060
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	221	244	49	514	279
	1 603 473	244	18 122	1 621 839	1 460 339
Modification de la juste valeur					
Gains réalisés à la vente de placements	1 111 462		12 530	1 123 992	847 036
Gains réalisés par les portefeuilles spécialisés	1 565 400		17 692	1 583 092	2 625 298
Gains (pertes) non réalisés	1 086 567		13 561	1 100 128	(281 578)
	3 763 429		43 783	3 807 212	3 190 756

* Régimes complémentaires de retraite

10. ENGAGEMENTS

La CARRA a entrepris une démarche complète et globale de modernisation de ses processus d'affaires et de ses systèmes. Cette démarche s'est concrétisée par un plan global d'investissement (PGI) qui propose une vision d'affaires renouvelée et une nouvelle architecture d'entreprise. Dans ce contexte, le gouvernement du Québec a autorisé la CARRA à contracter des emprunts à court terme ou sur marge de crédit jusqu'au 31 décembre 2009 pour financer la réalisation du PGI. Le montant de ces emprunts est limité à 87 136 735 $. Selon les ententes intervenues entre les parties, le RREGOP et le RRPE se sont engagés à assumer respectivement 93 % et 7 % des coûts de développements des systèmes informatiques du PGI. Il est prévu que la dépense relative à ces développements sera imputée au RREGOP et au RRPE au même rythme que la CARRA amortira ceux-ci à compter de la date de la mise en service.

Au 31 décembre 2006, la somme empruntée par la CARRA s'élève à 17 500 000 $.

11. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31 DÉCEMBRE 2006

Règlement du dossier de l'équité salariale

Le gouvernement a conclu en 2006 des ententes avec des associations d'employés, lesquelles représentent la presque totalité des salariés de la fonction publique et des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. L'application de ces ententes, qui couvrent la période du 21 novembre 2001 au 21 novembre 2007 concernant les ajustements salariaux, aura des effets sur les revenus de cotisations et les dépenses de prestations du RREGOP. Le versement des ajustements salariaux est prévu pour le printemps 2007, cependant, à la date de préparation des états financiers, la CARRA ne disposait pas de suffisamment d'information pour être en mesure d'établir une estimation raisonnable des cotisations et des prestations résultant du règlement du dossier de l'équité salariale.

Transfert du régime de rente pour le personnel non enseignant de la Commission des écoles catholiques de Montréal

Conformément à la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, les participants au régime de rente pour le personnel non enseignant de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) ont manifesté leur volonté de participer au RREGOP. Ainsi le 30 janvier 2007, le gouvernement du Québec a approuvé, par le décret 49-2007, les conditions et modalités en vertu desquelles la CARRA assume à compter du 1er février 2007 les versements des rentes aux participants et aux bénéficiaires au régime de rente pour le personnel non enseignant de la CECM. La terminaison du régime étant fixée au 30 janvier 2007, les actifs du régime évalués à 315 875 676 $ ont été transférés au RREGOP et déposés à la CDP en février 2007.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard du service régulier et des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service acquises au 31 décembre 2002. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2002 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 45 637 793 000$ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 2002, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Yves Slater, FICA, FSA
Directeur de l'actuariat, du développement et
de la planification stratégique

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 24 janvier 2005

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard des crédits de rente acquis en vertu du rachat de service antérieur. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2003 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 430 078 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 2003, PRODUITE À L'ÉGARD DES CRÉDITS DE RENTE ACQUIS EN VERTU DU RACHAT DE SERVICE ANTÉRIEUR ET RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 16 septembre 2005

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard des années de service transférées du Régime de retraite des enseignants et du Régime de retraite des fonctionnaires. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2003 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 2 645 613 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 2003, PRODUITE À L'ÉGARD DES ANNÉES DE SERVICE TRANSFÉRÉES DU RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS ET DU RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES ET RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 16 février 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard des crédits de rente accordés à certains retraités du réseau de la santé et des services sociaux. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2004 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 606 135 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 2004, PRODUITE À L'ÉGARD DES CRÉDITS DE RENTE ACCORDÉS À CERTAINS RETRAITÉS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 9 février 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard des crédits de rente acquis à la suite d'un transfert de régimes complémentaires de retraite au Régime. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2001 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 301 464 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DES CRÉDITS DE RENTE ACQUIS À LA SUITE D'UN TRANSFERT DE RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE AU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 2001

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 4 mars 2004

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics au 31 décembre 2006 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ce régime au 31 décembre 2006 ainsi que de son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 23 mars 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT
(L.Q. 2001, C. 31)
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)		
Fonds des cotisations salariales	7 264 313	6 414 835
Fonds des cotisations patronales	110 835	43
	7 375 148	6 414 878
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	15 014	14 907
Cotisations patronales à recevoir	1 450	1 031
Sommes à recevoir du gouvernement	53 369	53 667
Sommes à recevoir – transferts	1 096	1 451
	70 929	71 056
Encaisse	1 012	940
	7 447 089	6 486 874
PASSIF		
Cotisations à rembourser et rentes à payer	1 763	2 987
Cotisations salariales perçues en trop à rembourser	1 863	1 847
Frais d'administration à payer	984	861
	4 610	5 695
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (notes 6 et 8)	7 442 479	6 481 179

ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRPE (note 7)

ENGAGEMENTS (note 11)

Le président,
Duc Vu

Le coordonnateur de la comptabilité
des régimes de retraite,
Pierre Lemire, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	131 846	124 015
Transfert provenant du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics des cotisations cumulées par les participants visés, y compris les intérêts	111 684	118 439
Cotisations des employeurs autonomes	21 556	17 847
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	277 404	245 244
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	612 086	544 991
Revenus d'intérêts	372	307
	1 154 948	1 050 843
Sommes reçues et à recevoir du gouvernement du Québec		
Service régulier	245 348	221 796
Service transféré	92 235	84 853
Service régulier – Administration supérieure	32 046	27 307
	369 629	333 956
	1 524 577	1 384 799
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes (note 10)	518 201	453 508
Remboursements de cotisations, y compris les intérêts	2 641	3 654
Transferts, y compris les intérêts	21 171	18 069
Frais d'administration	3 217	3 662
	545 230	478 893
Sommes déposées au Fonds consolidé du revenu (note 3)	18 047	16 609
	563 277	495 502
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	961 300	889 297
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	6 481 179	5 591 882
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	7 442 479	6 481 179

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite du personnel d'encadrement

La description du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (L.R.Q., chapitre 12.1).

a) Généralités

Le RRPE est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux employés non syndicables des secteurs public et parapublic nommés ou engagés le 1er janvier 2001 ou après cette date.

Le RRPE s'applique également aux employés non syndicables nommés ou engagés avant le 1er janvier 2001 qui participaient au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) le 31 décembre 2000.

Les rentes et les prestations décrites ci-après peuvent être différentes pour certaines catégories d'employés déterminées par le gouvernement, dont les membres de l'administration supérieure.

b) Financement

Les prestations à l'égard du service régulier sont financées par les participants et par le gouvernement et les autres employeurs dans des proportions respectives de 5/12 et de 7/12 pour le service antérieur au 1er juillet 1982, et en parts égales pour le service acquis depuis cette date. Cependant, les prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service donnant droit à des crédits de rente sont financées par les participants jusqu'à un maximum de 172 millions de dollars et l'excédent est assumé par le gouvernement.

Pour les membres de l'administration supérieure, les prestations sont financées par les participants et les employeurs autonomes selon les taux de cotisation fixés par la loi et par le gouvernement, qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

Les prestations à l'égard du service transféré du Régime de retraite des enseignants (RRE) et du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) sont financées par le gouvernement.

Frais d'administration

Les frais reliés à l'administration du RRPE sont assumés en parts égales par les fonds des cotisations salariales et patronales.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 60 ans, s'ils comptent 35 années de service ou s'ils ont 55 ans et que leur âge et leurs années de service totalisent 88.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle lorsqu'ils ont 55 ans.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des trois années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service. Peuvent s'ajouter à la rente de retraite des crédits de rente accordés à la suite du rachat d'années de service antérieures ou de transferts d'un régime complémentaire de retraite et des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service. La rente de retraite est réduite à 65 ans afin de tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Prestations de décès

Si une personne bénéficiant d'une rente de retraite ou un participant âgé d'au moins 55 ans décède, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, ou à 60 % si elle avait fait le choix de recevoir une rente réduite de 2 %. Lorsqu'il n'y a pas de conjoint, les cotisations avec intérêts sont remboursées aux héritiers, déduction faite des rentes versées le cas échéant.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

d) Prestations de décès (suite)

Le conjoint ou, à défaut, les héritiers d'un participant âgé de moins de 55 ans au moment du décès ont droit au remboursement des cotisations avec intérêts si le participant compte moins de deux années de service ou, s'il compte plus de deux années de service, au plus élevé des montants suivants : le remboursement des cotisations avec intérêts ou la valeur actuarielle de la rente différée indexée.

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRPE avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de deux années de service et moins de 55 ans. Dans les autres cas, elle a droit à une rente de retraite différée indexée payable à 65 ans ou elle peut demander le transfert dans un compte de retraite immobilisé du plus élevé des montants suivants : le total des cotisations qu'elle a versées au RRPE plus les intérêts ou la valeur actuarielle de la rente différée.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRPE sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1er juillet 1982 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1982.

Régime de prestations supplémentaires de l'administration supérieure

Conformément à l'article 208 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, le gouvernement a établi le Régime de prestations supplémentaires de l'administration supérieure en vertu du décret 461-92. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert à certains membres de l'administration supérieure ayant droit à une prestation en vertu de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement. Ce régime prévoit des prestations additionnelles au montant de base déterminées selon la Loi. Les prestations versées par ce régime sont financées par le gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels ainsi que sur la comptabilisation des cotisations, des revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec et des prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation aux fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ces fonds particuliers sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués aux fonds particuliers sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Conformément à l'article 171 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, les actuaires de la CARRA doivent réaliser tous les trois ans une évaluation actuarielle du RRPE. L'objectif de cette évaluation est de déterminer le taux de cotisation des participants en tenant compte de la valeur de la caisse de retraite qu'ils ont constituée et des prestations dont ils ont la charge.

Cette évaluation repose sur des hypothèses déterminées par les actuaires de la CARRA et jugées pertinentes par l'actuaire-conseil nommé par le comité de retraite en vertu de la Loi. De plus, les parties ont convenu de l'utilisation de la méthode de répartition globale des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif.

Par ailleurs, le comité de retraite a adopté en janvier 2007 une politique de provisionnement des prestations à la charge des participants du RRPE. Elle s'appliquera à la prochaine évaluation actuarielle qui doit être déposée à l'automne 2007.

La cotisation salariale et celle des employeurs autonomes pour l'exercice sont établies selon un taux de 7,78 % de l'excédent du salaire admissible sur 35 % du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9). Ce taux de cotisation a été établi en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et tient compte des modifications apportées au RRPE depuis la publication de l'évaluation en octobre 2004. Ce taux correspond à 6,33 % du salaire admissible.

Pour les participants du RRF et du RRE qui ont choisi de participer au RRPE, le taux de cotisation est majoré de 4 % sans excéder le taux des régimes de provenance. Cependant, ces participants cotisent le taux du RRPE lorsqu'il excède ces maximums. Ainsi, pour 2006, il s'établit à 7,78 % pour le personnel d'encadrement provenant du RRF et à 8,08 % pour le personnel d'encadrement provenant du RRE.

En vertu de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations dans une caisse de retraite. Toutefois, les engagements du gouvernement pour le financement du service régulier sont présentés à la note 7. Ils sont calculés comme étant la caisse qu'il aurait constituée si ses cotisations, établies sur les mêmes bases que celles retenues pour les participants et mentionnées ci-dessus, avaient été déposées dans une caisse de retraite.

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées respectivement au fonds des cotisations salariales et au fonds des cotisations patronales détenus par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations à l'égard du service régulier effectué depuis le 1er juillet 1982 sont puisées en parts égales dans les fonds des cotisations salariales et patronales. Les sommes requises à l'égard du service effectué avant le 1er juillet 1982 sont puisées à 5/12 dans le fonds des cotisations salariales et à 7/12 dans le fonds des cotisations patronales. Lorsque le fonds des cotisations patronales à la Caisse de dépôt et placement du Québec est épuisé, les sommes qui manquent pour payer la part des prestations assumée par le gouvernement sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu, ainsi que le prescrit la Loi.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service donnant droit à des crédits de rente sont puisées dans le fonds des cotisations salariales. Puisque le maximum de 172 millions de dollars assumés par les employés a été atteint, le gouvernement verse à ce fonds les sommes nécessaires pour assumer la valeur des prestations acquises durant l'exercice.

En vertu de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, les prestations relatives aux crédits de rente acquis par rachat ou par le transfert de régimes complémentaires de retraite sont puisées dans les fonds respectifs du RREGOP.

Les sommes nécessaires au paiement de la totalité des prestations relatives au service transféré du RRE et du RRF sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

Sommes déposées au Fonds consolidé du revenu

En vertu du décret 987-99, les cotisations salariales des membres de l'administration supérieure et celles de leurs employeurs autonomes sont déposées au Fonds consolidé du revenu. Les sommes nécessaires au paiement de leurs prestations sont également puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2006			2005
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales	Total	Total
Dépôts à participation aux fonds particuliers – à la juste valeur (coût 2006 : 7 438 731; 2005 : 6 721 274) *	7 327 649		7 327 649	6 370 966
Dépôts à vue au fonds général (avances)	(108 894)	110 835	1 941	(6 409)
Revenus à recevoir des fonds particuliers	45 558		45 558	50 321
	7 264 313	110 835	7 375 148	6 414 878
* Coût des unités			5 918 244	5 381 293
Cumulatif des gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés			1 520 487	1 339 981
			7 438 731	6 721 274

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des créances, de l'encaisse et des éléments du passif est équivalente à leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées.

6. ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

	2006			2005
	Employés	Employeurs	Total	Total
Service régulier	7 053 195	389 255	7 442 450	6 481 107
Service transféré		29	29	72
	7 053 195	389 284	7 442 479	6 481 179

L'actif net disponible pour le service des prestations découlant des crédits de rente acquis par rachat ou par le transfert de régimes complémentaires de retraite, tel qu'il figure dans les états financiers du RREGOP, est respectivement de 274 128 000 $ et 484 304 000 $ au 31 décembre 2006 (252 500 000 $ et 445 099 000 $ au 31 décembre 2005).

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRPE

Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce régime, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. En vertu de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, la portion à la charge du gouvernement correspond à 58,33 % (7/12) de ces prestations pour les années de service avant le 1er juillet 1982, à 50 % pour les années de service à partir du 1er juillet 1982 pour le service régulier et à 100 % pour le service transféré et les prestations payables aux membres de l'administration supérieure. Le montant inscrit correspond à l'accumulation de la charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations versées.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRPE (suite)

Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement (suite)

La charge de retraite relative au RRPE correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ce régime durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2006	2005
Pour le service régulier		
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	4 556 981	4 112 179
Redressement *	34 000	
	4 590 981	4 112 179
Augmentation		
Cotisations encaissées	16 292	14 467
Charge de retraite		
Service courant	185 381	196 412
Service antérieur	36 573	21 046
Intérêts	342 575	297 935
Transferts interrégimes pour service antérieur	98 991	122 383
	679 812	652 243
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	257 642	207 441
Augmentation nette de l'exercice	422 170	444 802
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	5 013 151	4 556 981
Estimation au 31 décembre	5 260 466	4 838 932
Pour le service transféré		
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	1 109 077	1 101 900
Estimation au 31 décembre	1 108 219	1 103 485

* Une nouvelle évaluation actuarielle aux fins de la comptabilité gouvernementale pour le RRPE était requise en 2004-2005 pour la réévaluation des obligations actuarielles au titre des prestations constituées et du passif inscrit. Toutefois, elle n'était pas disponible en date de la publication des états financiers du gouvernement de l'année financière terminée le 31 mars 2005. Les travaux nécessaires ont été finalisés au cours de l'année financière terminée le 31 mars 2006. Les résultats de cette nouvelle évaluation actuarielle entraînent une réévaluation à la hausse du passif inscrit au titre des régimes de retraite de 34 millions de dollars au 1er avril 2005.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRPE (suite)

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement (suite)

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (57 193 milliards de dollars au 31 mars 2006). Au 31 décembre 2006, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 26 222 milliards de dollars, dont 1 875 milliard de dollars sont prévus pour le RRPE.

Financement du service régulier

Conformément à la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, les actuaires de la CARRA effectuent tous les trois ans une évaluation actuarielle pour le financement du service régulier. Dans cette évaluation, les actuaires tiennent compte des dispositions législatives et des conditions de travail en utilisant la méthode d'évaluation convenue entre les parties et déterminent le taux de cotisation des participants et la cotisation du gouvernement. Ainsi, la CARRA présente depuis le début du RRPE les engagements du gouvernement aux fins du financement du service régulier comme étant la caisse qu'il aurait constituée si ses cotisations, établies sur les mêmes bases que celles retenues pour déterminer la caisse des participants, avaient été déposées dans une caisse de retraite. Toutefois, en vertu de la Loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser sa cotisation au RRPE. La juste valeur de cette caisse est estimée à 7 073 milliards de dollars au 31 décembre 2006.

Par contre, dans ses états financiers consolidés pour l'année financière terminée le 31 mars 2006, le gouvernement ne reconnaît pas avoir d'engagements envers le RRPE sur la base du partage de la cotisation annuelle pour le financement. Selon son interprétation des dispositions législatives du RRPE, les engagements du gouvernement à l'égard du service régulier doivent être déterminés en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, et ce, conformément aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés. De ce fait, la participation inscrite d'avance représentant l'écart entre la caisse que le gouvernement aurait constituée s'il avait versé ses cotisations et le passif inscrit dans les états financiers du gouvernement n'est plus présentée dans les notes complémentaires depuis l'exercice terminé le 31 mars 1998. Cependant, ces notes contiennent l'information concernant les diverses évaluations actuarielles.

Des associations de cadres du gouvernement ont présenté une requête à la Cour supérieure du Québec afin que le gouvernement reconnaisse son engagement sur la base du financement envers le RRPE. Dans son jugement du 15 juillet 2004, le tribunal a déclaré ce qui suit : « … le partage du coût dans le financement du RRPE ne crée pas un engagement pour le gouvernement d'utiliser les mêmes bases actuarielles que celles utilisées pour constituer la caisse de retraite des employés participants, d'autant plus que la preuve démontre que le patrimoine de retraite de chacun des employés participants couverts ne risque aucunement d'en subir préjudice, à quelque date que ce soit. »

En août 2004, ce jugement a été porté en appel par les requérants. En janvier 2006, la Cour d'appel du Québec a suspendu cet appel pour permettre à des organisations syndicales d'instituer, devant la Cour supérieure du Québec, une nouvelle requête pour jugement déclaratoire sur ce même sujet. En avril 2006, une telle requête a été déposée par ces organisations. D'autres organisations de cadres sont intervenues dans cette requête. Cette intervention a été accordée par la Cour supérieure en mars 2007. Par conséquent, la suspension de l'appel demeurera en vigueur jusqu'au prononcé final de la Cour supérieure sur cette nouvelle requête.

Pour l'exercice, la cotisation du gouvernement correspond à 4,47 % des salaires admissibles pour le service régulier. Cette cotisation a été établie en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et tient compte des modifications apportées au RRPE depuis la publication de l'évaluation.

Les intérêts crédités à cette caisse et les gains non réalisés sont calculés en fonction du rendement annuel des fonds du RRPE, y compris les gains réalisés mais non distribués par les portefeuilles spécialisés, confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRPE (suite)

Évolution de la caisse que le gouvernement aurait constituée (à la juste valeur)

	2006	2005
Solde – au début	6 274 926	5 536 485
Augmentation		
Cotisations du gouvernement du Québec	72 289	69 736
Intérêts	630 130	793 727
Gains (pertes) non réalisés	233 111	(14 756)
Transferts interrégimes pour service antérieur	106 438	116 102
	7 316 894	6 501 294
Diminution		
Paiements reçus – prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement du Québec	244 051	226 368
Solde – à la fin	7 072 843	6 274 926

La valeur au coût équivalente est de 7 251 896 000 $ au 31 décembre 2006 (6 687 090 000 $ au 31 décembre 2005).

8. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du RRPE. Ces obligations représentent la valeur des prestations attribuables aux années de service accumulées à la date de l'évaluation.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2004. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 8 636 846 000 $ au 31 décembre 2002 pour le service régulier et les prestations additionnelles; à 1 290 550 000 $ au 31 décembre 2003 pour les années de service transférées du RRE et du RRF et à 707 591 000 $ au 31 décembre 2004 pour les membres de l'administration supérieure. Ils ont estimé la valeur actuarielle de l'ensemble de ces prestations à 13 377 884 000 $ au 31 décembre 2006.

	2006			2005
	Employés	Employeurs	Total	Total
Personnel d'encadrement				
Service régulier	5 680 975	5 630 455	11 311 430	10 739 137
Service transféré		1 282 976	1 282 976	1 294 972
	5 680 975	6 913 431	12 594 406	12 034 109
Membres de l'administration supérieure		783 478	783 478	675 041
	5 680 975	7 696 909	13 377 884	12 709 150

Les obligations relatives aux prestations pour le service régulier incluent un montant de 224 989 000 $ (227 787 000 $ au 31 décembre 2005) à l'égard des prestations additionnelles.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

8. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations constituées

	2006	2005
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	12 709 150	11 790 181
Augmentation		
Perte actuarielle		39 142
Modification des hypothèses actuarielles	7 892	47 091
Changements apportés au RRPE	4 523	
Intérêts	825 412	774 466
Prestations constituées	371 619	352 525
Transferts interrégimes	142 156	195 462
	1 351 602	1 408 686
Diminution		
Gain actuariel	140 972	
Rectifications apportées aux données des participants	856	14 002
Prestations aux participants	541 040	475 715
	682 868	489 717
Augmentation nette de l'exercice	668 734	918 969
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	13 377 884	12 709 150

Les obligations relatives aux prestations découlant des crédits de rente acquis par rachat ou par le transfert de régimes complémentaires de retraite, telles qu'elles figurent dans les états financiers du RREGOP, sont respectivement de 443 703 000 $ et 304 235 000 $ au 31 décembre 2006 (439 955 000 $ et 304 920 000 $ au 31 décembre 2005).

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	3,50 %	2,55 %
Rendement net d'inflation	4,50	4,50
Progression des salaires nette d'inflation	1,00	0,55

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2003 à 2013 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2014.

Obligations à la charge des participants aux fins de la capitalisation

Les cotisations versées par les participants à la caisse de retraite pour financer les prestations à leur charge sont déterminées avec une méthode et des hypothèses actuarielles différentes de celles requises en vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada pour la présentation de l'obligation actuarielle dans les états financiers.

En effet, la méthode retenue par les parties pour déterminer le taux de cotisation des participants est la méthode de répartition globale des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif. Selon cette méthode, les cotisations des participants sont rajustées en fonction de l'actif qu'ils ont constitué pour que le paiement futur de la portion des prestations à leur charge soit assuré, autant à l'égard du service effectué à la date de l'évaluation que de celui effectué après cette date par les participants actifs à la date de l'évaluation. Par conséquent, la valeur des obligations actuarielles correspond à la valeur de l'actif constitué; il ne peut donc en résulter un déficit ou un excédent d'actif.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

8. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Obligations à la charge des participants aux fins de la capitalisation (suite)

Ainsi, aux fins de la capitalisation, la valeur des obligations actuarielles à la charge des participants relatives au service régulier s'élève à 4 120 525 000 $ au 31 décembre 2002 et à 7 053 195 000 $ au 31 décembre 2006, ce qui correspond à la valeur marchande de la caisse des participants à chacune de ces dates.

9. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2006			2005
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales	Total	Total
Revenus nets de placements des fonds particuliers	277 102		277 102	245 017
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	214	88	302	227
	277 316	88	277 404	245 244
Modification de la juste valeur				
Gains réalisés à la vente de placements	192 354		192 354	129 037
Gains réalisés par les portefeuilles spécialisés	180 506		180 506	428 099
Gains (pertes) non réalisés	239 226		239 226	(12 145)
	612 086		612 086	544 991

10. PRESTATIONS AUX PARTICIPANTS

Pour l'exercice 2006, un montant de 1 983 083 $ (1 620 814 $ en 2005) a été versé selon le Régime de prestations supplémentaires de l'administration supérieure et il est inclus dans le poste Rentes de l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

11. ENGAGEMENTS

La CARRA a entrepris une démarche complète et globale de modernisation de ses processus d'affaires et de ses systèmes. Cette démarche s'est concrétisée par un plan global d'investissement (PGI) qui propose une vision d'affaires renouvelée et une nouvelle architecture d'entreprise. Dans ce contexte, le gouvernement du Québec a autorisé la CARRA à contracter des emprunts à court terme ou sur marge de crédit jusqu'au 31 décembre 2009 pour financer la réalisation du PGI. Le montant de ces emprunts est limité à 87 136 735 $. Selon les ententes intervenues entre les parties, le RREGOP et le RRPE se sont engagés à assumer respectivement 93 % et 7 % des coûts des développements des systèmes informatiques du PGI. Il est prévu que la dépense relative à ces développements sera imputée au RREGOP et au RRPE au même rythme que la CARRA amortira ceux-ci à compter de la date de mise en service.

Au 31 décembre 2006, la somme empruntée par la CARRA s'élève à 17 500 000 $.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel d'encadrement à l'égard du service régulier et des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service acquises au 31 décembre 2002. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2002 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 8 636 846 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT AU 31 DÉCEMBRE 2002, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Yves Slater, FICA, FSA
Directeur de l'actuariat, du développement et
de la planification stratégique

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 24 janvier 2005

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel d'encadrement à l'égard des années de service transférées du Régime de retraite des enseignants et du Régime de retraite des fonctionnaires. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2003 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 1 290 550 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT AU 31 DÉCEMBRE 2003, PRODUITE À L'ÉGARD DES ANNÉES DE SERVICE TRANSFÉRÉES DU RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS ET DU RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES ET RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 17 février 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel d'encadrement à l'égard des dispositions particulières offertes aux membres de l'administration supérieure. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2004 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 666 823 000 $ à cette date. Pour l'évaluation actuarielle, le Régime de retraite de l'administration supérieure désigne ces dispositions particulières.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DE L'ADMINISTRATION SUPÉRIEURE AU 31 DÉCEMBRE 2004, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 20 février 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel d'encadrement à l'égard des prestations supplémentaires accordées aux membres de l'administration supérieure. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2004 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 40 768 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE L'ADMINISTRATION SUPÉRIEURE AU 31 DÉCEMBRE 2004, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 20 février 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations des régimes de retraite du personnel d'encadrement au 31 décembre 2006 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ces régimes au 31 décembre 2006 ainsi que de leur évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 23 mars 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIMES DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS (L.R.Q., c. R-11)
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS (L.R.Q., c. R-9.1 et P-32.1)
COTISATIONS ET PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006		2005	
COTISATIONS				
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur				
Régime de retraite des enseignants	3 301		7 375	
Régime de retraite de certains enseignants	1 790	5 091	712	8 087
Cotisations des employeurs autonomes				
Régime de retraite des enseignants		17		133
Revenus d'intérêts				
Régime de retraite des enseignants		7		24
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU		5 115		8 244
PRESTATIONS				
Prestations aux participants				
Rentes				
Régimes de retraite des enseignants (note 5)	1 229 013		1 208 222	
Régime de retraite de certains enseignants	153 527	1 382 540	153 019	1 361 241
Remboursements de cotisations				
Régimes de retraite des enseignants	826		1 159	
Régime de retraite de certains enseignants	2	828	4	1 163
Transferts, y compris les intérêts				
Régime de retraite des enseignants	3 753		4 632	
Régime de retraite de certains enseignants	473	4 226	230	4 862
Frais d'administration				
Régimes de retraite des enseignants	2 654		2 582	
Régime de retraite de certains enseignants	261	2 915	346	2 928
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION		1 390 509		1 370 194

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 6)
PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (note 7)
ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR AU 31 DÉCEMBRE 2006 (note 8)

Le président,
Duc Vu

Le coordonnateur de la comptabilité
des régimes de retraite,
Pierre Lemire, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite des enseignants
Régime de retraite de certains enseignants

La description des régimes fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ces régimes, les lecteurs devront se référer aux textes suivants :

- la Loi sur le régime de retraite des enseignants (L.R.Q., chapitre R-11);
- la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants (L.R.Q., chapitre R-9.1);
- la Loi sur la protection à la retraite de certains enseignants (L.R.Q., chapitre P-32.1).

a) Généralités

Ces régimes de retraite sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit de régimes à prestations déterminées offerts aux personnes suivantes :

- les enseignants nommés ou engagés avant le 1er juillet 1973 dans un établissement d'enseignement reconnu à cette fin;
- certaines catégories d'enseignants ayant été membres de communautés religieuses.

b) Financement

Les prestations de ces régimes sont financées par les participants et les employeurs autonomes selon les taux de cotisation fixés par la loi et par le gouvernement, qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

c) Rentes de retraite

Les participants de ces régimes acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 65 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes, s'ils ont 62 ans et comptent dix années de service, s'ils comptent 33 années de service au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou 35 années de service au Régime de retraite de certains enseignants (RRCE), ou s'ils ont 55 ans et comptent 32 années de service.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle s'ils comptent 22 années de service et ont 55 ans pour les hommes et 50 ans pour les femmes, ou s'ils comptent dix années de service et ont 58 ans pour les femmes.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des cinq années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service. Pour le RRCE, une rente additionnelle équivalant au salaire admissible moyen multiplié par 1,6 % par année de service effectuée avant l'adhésion à un régime de retraite s'ajoute à la rente de retraite. La rente de retraite, y compris la prestation additionnelle, est réduite à 65 ans pour tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Rentes d'invalidité

Le RRE prévoit qu'une rente d'invalidité est payable au participant devenu invalide. Cette dernière est calculée comme une rente régulière en fonction du nombre d'années de service.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

e) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle participait au RRE ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint. S'il n'y a pas de conjoint et qu'il n'y a aucune rente versée aux enfants, les cotisations sont remboursées sans intérêts aux héritiers, déduction faite de toute prestation versée.

Si une personne décède alors qu'elle participait au RRCE et qu'elle était admissible à une rente de retraite immédiate ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. S'il n'y a pas de conjoint, les héritiers ont droit de recevoir la différence avec intérêts entre les cotisations et les rentes versées.

Si le participant décède avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate, les cotisations au RRE sont remboursées sans intérêts au conjoint ou, à défaut, aux héritiers.

Si le participant décède avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate, les cotisations au RRCE sont remboursées avec intérêts au conjoint ou, à défaut, aux héritiers.

f) Prestations de cessation d'emploi

Selon les modalités du RRE, la personne qui cesse de participer avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations si elle compte moins de dix années de service. Dans les autres cas, elle a droit à une rente de retraite différée ou elle peut demander le transfert dans un compte de retraite immobilisé du plus élevé des montants suivants : le total des cotisations qu'elle a versées ou la valeur actuarielle de la rente différée.

Selon les modalités du RRCE, la personne qui cesse de participer avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de deux années de service. Si elle compte dix années et plus de service et a plus de 45 ans, elle a droit à une rente de retraite différée. Dans les autres cas, la personne a le droit d'opter pour le remboursement de ses cotisations avec intérêts ou pour une rente différée.

La rente de retraite différée est payable à 60 ans ou à 65 ans selon les modalités de chacun des régimes.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par ces régimes sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1er juillet 1982 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1982 et au service donnant droit à une rente additionnelle au RRCE.

Régime de prestations supplémentaires à l'égard des enseignants

Le Régime de prestations supplémentaires à l'égard des enseignants (C.T. 195706 du 19 décembre 2000) établit la rente minimale lorsque cette dernière est supérieure à la rente calculée selon le RRE.

Il prévoit également le versement, à certaines conditions, d'une rente d'invalidité lorsqu'un participant est invalide et ne reçoit pas déjà une telle rente conformément au RRE.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des cotisations et des prestations et sur l'évaluation des obligations relatives aux prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Pour le RRE, la cotisation salariale et celle des employeurs autonomes, pour l'exercice, s'élèvent à 6,28 % de la partie du salaire admissible qui excède l'exemption personnelle selon la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9), jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de cette même loi, et à 8,08 % du solde du salaire admissible. En vertu de l'article 177 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, ces taux ne sont plus révisés.

Pour le RRCE, la cotisation salariale s'élève à 7,06 % de l'excédent du salaire admissible sur 35 % du maximum des gains admissibles selon la Loi sur le régime de rentes du Québec.

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la Loi sur le régime de retraite des enseignants et de la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations à ces régimes. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

4. SOMMES À RECEVOIR - TRANSFERTS - RRCE

Les articles 53 et 54 de la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants, en vigueur depuis juin 1986, stipulent que toutes les sommes versées à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vertu de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard de toute personne visée par cette loi sont transférées au Fonds consolidé du revenu. Toutefois, le montant de toute prestation payée ou payable est déduit de ces sommes.

Au 31 décembre 2006, un montant de 1 692 000 $ (704 000 $ au 31 décembre 2005) est à recevoir relativement à ce transfert. Conformément à la politique de capitalisation, ce montant sera versé au Fonds consolidé du revenu.

5. PRESTATIONS AUX PARTICIPANTS

Pour l'exercice 2006, un montant de 3 057 687 $ (3 192 662 $ en 2005) a été versé par le Régime de prestations supplémentaires à l'égard des enseignants et il est inclus dans le poste Rentes.

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur des régimes.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2004. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières des régimes. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées du RRE à 14 318 272 000 $ au 31 décembre 2002 et celle du RRCE à 1 707 115 000 $ au 31 décembre 2003 et les ont estimées respectivement à 13 325 809 000 $ et à 1 573 788 000 $ au 31 décembre 2006.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2006	2005
Régimes de retraite des enseignants		
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	13 698 829	14 017 547
Augmentation		
Intérêts	850 665	872 428
Prestations constituées	10 234	22 867
	860 899	895 295
Diminution		
Prestations aux participants	1 233 592	1 214 013
Transferts interrégimes pour service antérieur	327	
	1 233 919	1 214 013
Diminution nette de l'exercice	373 020	318 718
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	13 325 809	13 698 829
Régime de retraite de certains enseignants		
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	1 623 724	1 592 135
Augmentation		
Perte actuarielle		37 953
Modification des hypothèses actuarielles		37 936
Intérêts	100 593	106 696
Prestations constituées	1 721	2 151
Transferts interrégimes pour service antérieur	1 752	106
	104 066	184 842
Diminution		
Prestations aux participants	154 002	153 253
Augmentation (diminution) nette de l'exercice	(49 936)	31 589
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	1 573 788	1 623 724
	14 899 597	15 322 553

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme		Taux à moyen terme	
	RRE	RRCE	RRE	RRCE
Inflation	3,50 %	3,50 %	2,55 %	2,55 %
Rendement net d'inflation	4,50	4,50	4,50	4,50
Progression des salaires nette d'inflation	1,00	1,00	0,55	0,67

Les taux à moyen terme représentent, pour le RRCE, les taux moyens pour la période de 2004 à 2013 et, pour le RRE, les taux moyens pour la période de 2003 à 2013. Les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2014. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si les régimes étaient pleinement capitalisés, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du RREGOP.

7. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ces régimes, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour les régimes.

La charge de retraite relative aux régimes correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ces régimes durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2006	2005
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	13 902 101	14 148 248
Redressement *	62 000	
	13 964 101	14 148 248
Augmentation		
Cotisations encaissées	7 543	17 172
Charge de retraite		
Service courant	17 611	31 872
Service antérieur	96 066	60 628
Intérêts	1 015 653	986 953
Transferts interrégimes pour service antérieur	53	2 682
	1 136 926	1 099 307
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	1 377 507	1 345 454
Diminution nette de l'exercice	240 581	246 147
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	13 723 520	13 902 101

7. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (suite)

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement (suite)

	2006	2005
Estimation au 31 décembre	13 487 058	13 686 905

* Une nouvelle évaluation actuarielle aux fins de la comptabilité gouvernementale pour le RRE était requise en 2004-2005 pour la réévaluation des obligations actuarielles au titre des prestations constituées et du passif inscrit. Toutefois, elle n'était pas disponible en date de la publication des états financiers du gouvernement de l'année financière terminée le 31 mars 2005. Les travaux nécessaires ont été finalisés au cours de l'année financière terminée le 31 mars 2006. Les résultats de cette nouvelle évaluation actuarielle entraînent une réévaluation à la hausse du passif inscrit au titre des régimes de retraite de 62 millions de dollars au 1er avril 2005.

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (57 193 milliards de dollars au 31 mars 2006). Au 31 décembre 2006, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 26 222 milliards de dollars, dont 13 890 milliards de dollars sont prévus pour le RREGOP et 1 875 milliard de dollars pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement.

8. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR AU 31 DÉCEMBRE 2006

Le gouvernement a conclu en 2006 des ententes avec des associations d'employés, lesquelles représentent la presque totalité des salariés de la fonction publique et des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. L'application de ces ententes, qui couvrent la période du 21 novembre 2001 au 21 novembre 2007 concernant les ajustements salariaux, aura des effets sur les revenus de cotisations et les dépenses de prestations du RRE et du RRCE. Le versement des ajustements salariaux est prévu pour le printemps 2007, cependant, à la date de préparation des états financiers, la CARRA ne disposait pas de suffisamment d'information pour être en mesure d'établir une estimation raisonnable des cotisations et des prestations résultant du règlement du dossier de l'équité salariale.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des enseignants. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2002 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 14 318 272 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS AU 31 DÉCEMBRE 2002, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 25 janvier 2005

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite de certains enseignants. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2003 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 1 707 115 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS AU 31 DÉCEMBRE 2003, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 8 février 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
RÉGIMES DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations des régimes de retraite des enseignants et du Régime de retraite de certains enseignants de l'exercice terminé le 31 décembre 2006. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ces régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 23 mars 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES
(L.R.Q., c. R-12)
COTISATIONS ET PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
COTISATIONS		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	2 181	4 789
Cotisations des employeurs autonomes	820	1 087
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	3 001	5 876
PRESTATIONS		
Prestations aux participants		
Rentes (note 4)	465 831	457 709
Remboursements de cotisations	326	314
Transferts, y compris les intérêts	1 548	1 210
Frais d'administration	1 266	1 039
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION	468 971	460 272

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 5)
PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (note 6)
ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR AU 31 DÉCEMBRE 2006 (note 7)

Le président,
Duc Vu

Le coordonnateur de la comptabilité
des régimes de retraite,
Pierre Lemire, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite des fonctionnaires

La description du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires (L.R.Q., chapitre R-12).

a) Généralités

Le RRF est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux employés de la fonction publique nommés ou engagés avant le 1er juillet 1973.

b) Financement

Les prestations sont financées par les participants et les employeurs autonomes selon les taux de cotisation fixés par la loi et par le gouvernement, qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 65 ans, s'ils ont 62 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes et comptent dix années de service, s'ils comptent 35 années de service, s'ils ont 55 ans et 32 années de service, ou s'ils ont 60 ans et que leur âge et leurs années de service totalisent 90.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle s'ils comptent 22 années de service et ont 55 ans pour les hommes et 50 ans pour les femmes, si leur âge et leurs années de service totalisent 90 et qu'ils ont moins de 60 ans, ou s'ils ont 60 ans.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des cinq années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service. La rente est réduite à 65 ans pour tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Rentes d'invalidité

Une rente d'invalidité est payable au participant qui est devenu invalide. Cette dernière est calculée comme une rente régulière en fonction du nombre d'années de service accumulées au RRF.

e) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle participait au RRF ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 60 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint. S'il n'y a pas de conjoint et qu'il n'y a aucune rente versée aux enfants, les cotisations sont remboursées sans intérêts aux héritiers, déduction faite de toute prestation versée.

f) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRF avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations si elle compte moins de dix années de service. Dans les autres cas, elle a droit à une rente de retraite différée payable à 65 ans pour les hommes et à 60 ans pour les femmes, ou elle peut demander le transfert dans un compte de retraite immobilisé du plus élevé des montants suivants : le total des cotisations qu'elle a versées au RRF ou la valeur actuarielle de la rente différée.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRF sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1er juillet 1982 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1982.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

Régime de prestations supplémentaires à l'égard des fonctionnaires

Le Régime de prestations supplémentaires à l'égard des fonctionnaires (C.T. 195705 du 19 décembre 2000) établit la rente minimale lorsque cette dernière est supérieure à la rente calculée selon le RRF.

Il prévoit également le versement, à certaines conditions, d'une rente d'invalidité lorsqu'un participant est invalide et ne reçoit pas déjà une telle rente conformément au RRF.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des cotisations et des prestations et sur l'évaluation des obligations relatives aux prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Pour l'exercice, la cotisation salariale et celle des employeurs autonomes s'élèvent à 5,45 % de la partie du salaire admissible qui excède l'exemption personnelle selon la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9), jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de cette même loi, et à 7,25 % du solde du salaire admissible. En vertu de l'article 177 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, ces taux ne sont plus révisés.

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations au RRF. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

4. PRESTATIONS AUX PARTICIPANTS

Pour l'exercice 2006, un montant de 178 371 $ (185 027 $ en 2005) a été versé par le Régime de prestations supplémentaires à l'égard des fonctionnaires et il est inclus dans le poste Rentes.

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du RRF.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2004. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières du RRF. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 5 450 635 000 $ au 31 décembre 2002 et l'ont estimée à 5 073 257 000 $ au 31 décembre 2006.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2006	2005
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	5 209 506	5 320 855
Augmentation		
Intérêts	323 660	331 464
Prestations constituées	7 475	16 420
Transferts interrégimes pour service antérieur	321	
	331 456	347 884
Diminution		
Prestations aux participants	467 705	459 233
Diminution nette de l'exercice	136 249	111 349
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	5 073 257	5 209 506

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	3,50 %	2,55 %
Rendement net d'inflation	4,50	4,50
Progression des salaires nette d'inflation	1,00	0,55

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2003 à 2013 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2014. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si le RRF était pleinement capitalisé, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du RREGOP.

6. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce régime, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour le RRF.

La charge de retraite relative au RRF correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ce régime durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

6. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (suite)

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2006	2005
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	4 870 186	4 951 599
Redressement *	10 000	
	4 880 186	4 951 599
Augmentation		
Cotisations encaissées	4 412	4 820
Charge de retraite		
Service courant	11 794	11 909
Service antérieur	19 231	15 450
Intérêts	344 329	341 228
	379 766	373 407
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	463 286	454 820
Diminution nette de l'exercice	83 520	81 413
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	4 796 666	4 870 186
Estimation au 31 décembre	4 711 529	4 800 755

* Une nouvelle évaluation actuarielle aux fins de la comptabilité gouvernementale pour le RRF était requise en 2004-2005 pour la réévaluation des obligations actuarielles au titre des prestations constituées et du passif inscrit. Toutefois, elle n'était pas disponible en date de la publication des états financiers du gouvernement de l'année financière terminée le 31 mars 2005. Les travaux nécessaires ont été finalisés au cours de l'année financière terminée le 31 mars 2006. Les résultats de cette nouvelle évaluation actuarielle entraînent une réévaluation à la hausse du passif inscrit au titre des régimes de retraite de 10 millions de dollars au 1er avril 2005.

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise la ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (57 193 milliards de dollars au 31 mars 2006). Au 31 décembre 2006, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 26 222 milliards de dollars, dont 13 890 milliards de dollars sont prévus pour le RREGOP et 1 875 milliard de dollars pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement.

7. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR AU 31 DÉCEMBRE 2006

Le gouvernement a conclu en 2006 des ententes avec des associations d'employés, lesquelles représentent la presque totalité des salariés de la fonction publique et des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. L'application de ces ententes, qui couvrent la période du 21 novembre 2001 au 21 novembre 2007 concernant les ajustements salariaux, aura des effets sur les revenus de cotisations et les dépenses de prestations du RRF. Le versement des ajustements salariaux est prévu pour le printemps 2007, cependant, à la date de préparation des états financiers, la CARRA ne disposait pas de suffisamment d'information pour être en mesure d'établir une estimation raisonnable des cotisations et des prestations résultant du règlement du dossier de l'équité salariale.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des fonctionnaires. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2002 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 5 450 635 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2002, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 25 janvier 2005

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations des régimes de retraite des fonctionnaires de l'exercice terminé le 31 décembre 2006. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ces régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 23 mars 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES
RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DES VICE-PROTECTEURS
COTISATIONS ET PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006		2005	
COTISATIONS				
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur				
Régimes de retraite offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales		3 852		2 023
Cotisations des municipalités, y compris les cotisations pour service antérieur				
Régimes de retraite offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales	87		103	
Régimes de prestations supplémentaires offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales	157	244	138	241
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU		4 096		2 264
PRESTATIONS				
Prestations aux participants				
Rentes				
Régimes de retraite offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales	15 859		15 554	
Régimes de prestations supplémentaires offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales	4 190		3 443	
Régime de retraite du Protecteur du citoyen et des vice-protecteurs	284	20 333	247	19 244
Frais d'administration				
Régimes de retraite offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales		32		30
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION		20 365		19 274

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 4)
PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (note 5)

Le président,
Duc Vu

Le coordonnateur de la comptabilité
des régimes de retraite,
Pierre Lemire, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES
RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DES VICE-PROTECTEURS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales
Régime de retraite de certains juges nommés avant le 1er janvier 2001
Régime de retraite de certains juges nommés avant le 30 mai 1978
Régimes de prestations supplémentaires des juges établis en vertu de l'article 122 de la Loi sur les tribunaux judiciaires

La description des régimes fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ces régimes, les lecteurs devront se référer aux parties V.1 à V1.3 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16) pour les régimes de retraite et aux décrets 326-93 et 695-2001 pour les régimes de prestations supplémentaires.

a) Généralités

Ces régimes de retraite et de prestations supplémentaires sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit de régimes à prestations déterminées offerts aux juges visés de la Cour du Québec, y compris ceux des cours municipales de Québec et Laval.

Conformément à l'article 25 de la Loi modifiant la Loi des valeurs mobilières (L.Q. 1971, chapitre 77), le Régime de retraite de certains juges nommés avant le 30 mai 1978 s'applique également aux commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec qui étaient en fonction le 7 juillet 1971.

b) Financement

Pour le Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales (RRJCQM), les prestations sont financées par les participants et les municipalités selon le taux de cotisation fixé par la loi. Le gouvernement assume le solde des obligations relatives aux prestations.

Pour les autres régimes, les prestations sont entièrement financées par le gouvernement.

c) Rentes de retraite

Les participants du RRJCQM acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à 65 ans ou lorsque la somme de leur âge et de leurs années de service totalise 80 et ils acquièrent le droit à une rente réduite lorsqu'ils ont accumulé 21,7 années de service. Selon les dispositions de ce régime, la rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des trois années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 1,5 % par année de service. Ces participants acquièrent également le droit à une prestation supplémentaire, qui équivaut à l'excédent du montant obtenu en multipliant le salaire admissible moyen total des trois années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 3 % par année de service sur la rente de retraite calculée selon le régime de base. La somme des prestations du RRJCQM et du régime de prestations supplémentaires ne peut dépasser 65 % du salaire admissible moyen ni être inférieure à 55 % de ce dernier si leur âge et leurs années de service totalisent 80.

Les participants du Régime de retraite de certains juges nommés avant le 1er janvier 2001 (RRCJAJ) acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à 65 ans ou à une rente réduite lorsqu'ils comptent 25 années de service. La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des trois années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2,8 % par année de service pour les années de service antérieures au 31 décembre 1991 et par 1,5 % par année de service pour les années suivantes. Ces participants acquièrent également le droit à une prestation supplémentaire, qui équivaut à l'excédent du montant obtenu en multipliant le salaire admissible moyen total des trois années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2,8 % par année de service sur la rente de retraite calculée selon le régime de base.

Les participants du RRJCQM et du RRCJAJ acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle lorsqu'ils ont 55 ans et compte au moins 5 années de service.

Selon les dispositions du Régime de retraite de certains juges nommés avant le 30 mai 1978 (RRCJAM), la rente est constituée d'un montant fixe.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES
RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DES VICE-PROTECTEURS
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales
Régime de retraite de certains juges nommés avant le 1er janvier 2001
Régime de retraite de certains juges nommés avant le 30 mai 1978
Régimes de prestations supplémentaires des juges établis en vertu de l'article 122 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (suite)

d) Prestations d'invalidité

Une prestation d'invalidité peut être payable aux participants atteints d'une incapacité totale et permanente. Cette prestation est calculée comme une rente normale.

e) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle participait au RRJCQM ou au RRCJAJ ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne ou à 60 % ou 66 2/3 % de cette rente si elle avait choisi de recevoir une rente réduite. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente de retraite est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint. Si la personne décède avant d'être admissible à une rente de retraite, les cotisations sont remboursées avec intérêts au conjoint ou, à défaut, aux héritiers.

Si une personne décède alors qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite du RRCJAM, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente que recevait cette personne.

Les mêmes conditions s'appliquent aux prestations supplémentaires.

f) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRJCQM ou au RRCJAJ avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit à une rente différée payable à 65 ans si elle compte plus de deux années de service. Si elle compte moins de deux années de service, elle a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts. Les mêmes conditions s'appliquent aux prestations supplémentaires.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRJCQM et le RRCJAJ et les prestations supplémentaires correspondantes sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1er juillet 1990 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1990. Les rentes versées par le RRCJAM sont pleinement indexées si le participant a opté pour une telle indexation en versant les sommes exigibles.

Régime de retraite du Protecteur du citoyen et des vice-protecteurs

La description du Régime fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le Protecteur du citoyen (L.R.Q., chapitre P-32) concernant la rente de retraite accordée au Protecteur du citoyen et aux vice-protecteurs.

a) Généralités

Le Régime de retraite du Protecteur du citoyen et des vice-protecteurs est administré par la CARRA. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées.

b) Financement

Les prestations versées par ce régime sont entièrement financées par le gouvernement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES
RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DES VICE-PROTECTEURS
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

Régime de retraite du Protecteur du citoyen et des vice-protecteurs (suite)

c) Rentes de retraite

Les prestations s'élèvent à 25 % du salaire que recevait le participant au moment où il a cessé d'exercer ses fonctions par tranche de cinq années de service accomplies à ce titre, sans toutefois excéder 75 %. En cas de décès, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de celle du participant. Des prestations sont aussi prévues en cas d'invalidité. Les rentes versées par ce régime ne sont pas indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des cotisations et des prestations et sur l'évaluation des obligations relatives aux prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Pour l'exercice, la cotisation salariale au RRJCQM s'élève à 7 % du salaire admissible. Le RRCJAJ est non contributif pour les participants depuis le 1er janvier 1990. Les municipalités versent au RRJCQM des cotisations correspondant à 29,63 % de la masse salariale des juges visés moins les cotisations des juges (10,81 % pour le régime de base et 18,82 % pour les prestations supplémentaires). Elles versent au RRCJAJ des cotisations correspondant à 21,96 % de la masse salariale des juges visés (8,60 % pour le régime de base et 13,36 % pour les prestations supplémentaires).

Le Régime de retraite du Protecteur du citoyen et des vice-protecteurs est non contributif.

Les cotisations salariales et celles des municipalités sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations aux régimes. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur des régimes.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2004. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières des régimes. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 318 810 000 $ au 31 décembre 2004 pour les régimes de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales et à 3 203 000 $ au 31 décembre 2006 pour le Régime de retraite du Protecteur du citoyen et des vice-protecteurs. Pour l'ensemble de ces régimes, la valeur actuarielle des prestations constituées est estimée à 351 649 000 $ au 31 décembre 2006.

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2006	2005
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	333 415	318 103
Augmentation		
Perte actuarielle	1 444	14
Modification des hypothèses actuarielles	1 786	6
Intérêts	21 591	22 768
Transferts interrégimes pour service antérieur	1 544	
Prestations constituées	13 126	11 768
	39 491	34 556
Diminution		
Rectifications apportées aux données des participants	924	
Prestations aux participants	20 333	19 244
	21 257	19 244
Augmentation nette de l'exercice	18 234	15 312
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	351 649	333 415

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	3,50 %	2,60 %
Rendement net d'inflation	4,50	4,50
Progression des salaires nette d'inflation	1,00	0,40

Les taux à moyen terme représentent les taux pour la période de 2005 à 2013 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2014. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si les régimes étaient pleinement capitalisés, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du RREGOP.

5. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ces régimes, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour les régimes.

5. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (suite)

La charge de retraite relative aux régimes correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ces régimes durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2006	2005
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	316 570	303 748
Augmentation		
Cotisations encaissées	2 292	2 361
Charge de retraite		
Service courant	9 376	9 332
Service antérieur	(325)	(325)
Intérêts	21 034	20 171
	32 377	31 539
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	19 192	18 717
Augmentation nette de l'exercice	13 185	12 822
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	329 755	316 570
Estimation au 31 décembre	340 207	326 553

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (57 193 milliards de dollars au 31 mars 2006). Au 31 décembre 2006, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 26 222 milliards de dollars, dont 13 890 milliards de dollars sont prévus pour le RREGOP et 1 875 milliard de dollars pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle des régimes de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales établis en vertu de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16). Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2004 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant des régimes à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 221 211 000 $ à cette date. Pour l'évaluation actuarielle, le Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales désigne l'ensemble des régimes.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES AU 31 DÉCEMBRE 2004, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 13 février 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle des régimes de prestations supplémentaires des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales établis en vertu de l'article 122 de la Loi sur les tribunaux judiciaires. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2004 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant des régimes à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 97 599 000 $ à cette date. Pour l'évaluation actuarielle, le Régime de prestations supplémentaires des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales désigne l'ensemble des régimes.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES AU 31 DÉCEMBRE 2004, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 13 février 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DES VICE-PROTECTEURS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite du Protecteur du citoyen et des vice-protecteurs. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2006 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 3 203 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DES VICE-PROTECTEURS AU 31 DÉCEMBRE 2006, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 26 février 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES
RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DES VICE-PROTECTEURS
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations des régimes de retraite énumérés à la note 1 de l'exercice terminé le 31 décembre 2006. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ces régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 23 mars 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET PENSION SPÉCIALE

COTISATIONS ET PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
COTISATIONS		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	24 102	21 717
Cotisations des employeurs autonomes	100	60
Remboursements de cotisations patronales perçues en trop		(214)
Transferts, y compris les intérêts (note 4)	16 254	21 545
Revenus d'intérêts	57	53
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	40 513	43 161
PRESTATIONS		
Prestations aux participants		
Rentes	161 780	151 208
Pension spéciale	47	25
Remboursements de cotisations	290	421
Transferts, y compris les intérêts	1 924	2 928
Frais d'administration	394	361
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION	164 435	154 943

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 5)
PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (note 6)

Le président,
Duc Vu

Le coordonnateur de la comptabilité
des régimes de retraite,
Pierre Lemire, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET PENSION SPÉCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RRMSQ ET DE LA PENSION SPÉCIALE

Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)

La description du RRMSQ fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à l'entente intervenue en juin 2006 entre le gouvernement du Québec et l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec.

a) Généralités

Le RRMSQ est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux membres admissibles de la Sûreté du Québec.

b) Financement

Avant le 1er janvier 2007, les prestations sont financées par les participants et les employeurs autonomes et par le gouvernement qui assume le solde des obligations relatives aux prestations ainsi que les frais reliés à l'administration du RRMSQ.

À compter du 1er janvier 2007, conformément à l'entente intervenue en juin 2006, les prestations découlant des années de service postérieures au 31 décembre 2006 sont financées par les participants d'une part, et par le gouvernement et les employeurs autonomes d'autre part, dans des proportions respectives de 1/3 et de 2/3. Les frais reliés à l'administration du RRMSQ sont financés dans les mêmes proportions.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à 60 ans ou s'ils comptent 25 années de service ou si leur âge et leurs années de service totalisent 75.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle s'ils comptent au moins 20 années de service.

Les participants doivent obligatoirement prendre leur retraite dès qu'ils atteignent l'âge de 65 ans.

Les participants cessent de cotiser lorsqu'ils atteignent 38 années de service créditées au RRMSQ.

La rente de retraite équivaut à la somme des montants suivants :

- pour les années de service créditées antérieures au 1er janvier 1992, le montant obtenu en multipliant le salaire admissible moyen des quatre années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2,3 % par année de service; et

- pour les années de service créditées postérieures au 31 décembre 1991, le montant obtenu en multipliant le salaire admissible moyen des trois années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service, auquel vient s'ajouter, jusqu'à l'âge de 65 ans, un montant additionnel équivalant à 0,3 % de ce salaire moyen par année de service.

La rente de retraite pour les années de service accumulées avant le 1er janvier 1992 est réduite à 65 ans afin de tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle n'était pas en fonction et qu'elle participait au RRMSQ depuis au moins dix années ou bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de cette rente, à l'exclusion du montant additionnel qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. Si elle ne comptait pas dix années de service, les cotisations sont remboursées avec intérêts au conjoint ou, à défaut, aux héritiers.

Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint. S'il n'y a pas de rente versée au conjoint, les enfants à charge se partagent en parts égales une rente égale à celle que le conjoint aurait reçue plus 10 % par enfant, à compter du deuxième, sans que le total n'excède 80 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait la personne.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET PENSION SPÉCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RRMSQ ET DE LA PENSION SPÉCIALE (suite)

Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ) (suite)

d) Prestations de décès (suite)

Si une personne décède alors qu'elle était en fonction, les prestations sont payables à partir du moment où cesse le paiement de la pension spéciale.

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRMSQ avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de deux années de service.

Dans les autres cas, compte tenu de l'âge de la personne et de ses années de service au moment où elle cesse de participer au RRMSQ, elle a le choix entre le remboursement partiel ou complet de ses cotisations avec intérêts et une rente de retraite différée.

La rente de retraite différée est payable sans réduction actuarielle dès que la personne a 60 ans ou avec réduction actuarielle à la date où la personne aurait atteint 32 années de service, selon l'éventualité qui se présente en premier.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRMSQ aux retraités qui étaient membres de la Sûreté du Québec avant le 1er avril 1987 sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie à l'égard des années de service accumulées avant le 1er janvier 1992 et après cette date, jusqu'à concurrence de 20 années de service. Dans les autres cas, les rentes de retraite sont partiellement indexées.

Pension spéciale

Conformément à une entente intervenue entre le gouvernement du Québec et l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec, les prestations payables à la suite du décès d'un membre de la Sûreté du Québec dans l'exercice de ses fonctions et avant qu'il soit admissible à une rente de retraite en vertu du RRMSQ, ou avant qu'il ait 60 ans, correspondent à 80 % du salaire qu'il aurait reçu jusqu'à la première de ces dates. Ces prestations sont payables au conjoint du membre ou, à défaut, à ses enfants à charge.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des cotisations et des prestations et sur l'évaluation des obligations relatives aux prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

La cotisation salariale, pour l'exercice, s'élève à 6,2 % de la partie du salaire admissible qui excède l'exemption personnelle selon la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9), jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de cette même loi, et à 8 % du solde du salaire admissible.

Avant le 1er janvier 2007, les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de l'entente, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations au RRMSQ. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET PENSION SPÉCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION (suite)

À compter du 1er janvier 2007, les cotisations salariales et patronales sont déposées respectivement au fonds des cotisations salariales et au fonds des cotisations patronales détenus par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Sur la base des évaluations actuarielles que le ministre des Finances requiert, celui-ci détermine les montants qui pourraient, d'année en année mais au plus tard à tous les trois ans, être capitalisés aux époques prescrites pour tenir compte des engagements du gouvernement à l'égard du RRMSQ pour les prestations découlant des années de service postérieures au 31 décembre 2006.

4. TRANSFERT DE POLICIERS MUNICIPAUX

À la suite de la réforme de la Loi concernant l'organisation des services policiers (L.Q., 2001, chapitre 19), une entente portant sur les prestations de retraite des policiers intégrés à la Sûreté du Québec est intervenue entre le gouvernement et l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec. Plusieurs municipalités ont choisi d'abolir leur corps de police pour faire plutôt appel à la Sûreté du Québec. De nombreux policiers municipaux intégrés à la Sûreté du Québec ont opté pour la reconnaissance d'années de service antérieures selon les termes de l'entente. Au 31 décembre 2006, un montant de 2 820 000 $ (932 000 $ au 31 décembre 2005) est à recevoir relativement au transfert des sommes reliées à la reconnaissance de ces années de service. Conformément à la politique de capitalisation, ce montant sera versé au Fonds consolidé du revenu.

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du RRMSQ.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2004. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières du RRMSQ. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 2 927 437 000 $ au 31 décembre 2003 et l'ont estimée à 3 269 161 000 $ au 31 décembre 2006.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2006	2005
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	3 144 912	2 980 294
Augmentation		
Modification des hypothèses actuarielles		57 167
Intérêts	201 896	208 732
Prestations constituées	86 347	63 158
	288 243	329 057
Diminution		
Gain actuariel		5 497
Rectifications apportées aux données des participants		4 385
Prestations aux participants	163 994	154 557
	163 994	164 439
Augmentation nette de l'exercice	124 249	164 618
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	3 269 161	3 144 912

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET PENSION SPÉCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	3,50 %	2,55 %
Rendement net d'inflation	4,50	4,50
Progression des salaires nette d'inflation	1,00	0,67

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2004 à 2013 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2014. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si le RRMSQ était pleinement capitalisé, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du RREGOP.

6. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce régime avant le 1er janvier 2007, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour le RRMSQ.

La charge de retraite relative au RRMSQ correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ce régime durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2006	2005
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	2 890 550	2 757 436
Augmentation		
Cotisations encaissées, y compris les transferts	43 933	50 375
Charge de retraite		
Service courant	37 960	40 605
Service antérieur	(377)	1 623
Intérêts	198 739	188 922
	280 255	281 525
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	156 257	148 411
Augmentation nette de l'exercice	123 998	133 114
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	3 014 548	2 890 550
Estimation au 31 décembre	3 097 767	2 985 253

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET PENSION SPÉCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

6. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (suite)

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement (suite)

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (57 193 milliards de dollars au 31 mars 2006). Au 31 décembre 2006, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 26 222 milliards de dollars, dont 13 890 milliards de dollars sont prévus pour le RREGOP et 1 875 milliard de dollars pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement.

7. ÉVENTUALITÉS

Un participant a formulé un grief à l'égard du salaire admissible moyen utilisé par la CARRA pour le calcul de sa rente. Les probabilités que ce participant ait gain de cause et, le cas échéant, les impacts financiers ne peuvent être déterminés par la CARRA.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET PENSION SPÉCIALE

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2003 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 2 927 437 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC AU 31 DÉCEMBRE 2003, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 16 décembre 2005

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET PENSION SPÉCIALE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations du Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec et pension spéciale de l'exercice terminé le 31 décembre 2006. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ce régime pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 23 mars 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS
(L.R.Q., c. R-9.2)
COTISATIONS ET PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
COTISATIONS		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	4 053	3 920
Transferts, y compris les intérêts	1 278	67
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	5 331	3 987
PRESTATIONS		
Prestations aux participants		
Rentes	30 378	28 747
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts	1 104	1 208
Frais d'administration	334	419
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION	31 816	30 374

ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRAPSC (note 4)
OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 5)

Le président,
Duc Vu

Le coordonnateur de la comptabilité
des régimes de retraite,
Pierre Lemire, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RRAPSC

La description du Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (L.R.Q., chapitre R-9.2).

a) Généralités

Le RRAPSC est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux membres du Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec, aux cadres intermédiaires représentés par la Fraternité des cadres intermédiaires des agents de la paix de la fonction publique ou l'Association des administrateurs des établissements de détention du Québec et à certaines catégories d'employés de l'Institut Pinel.

b) Financement

Les prestations sont financées à 54 % par les participants et à 46 % par le gouvernement, à l'exception des prestations complémentaires découlant de la revalorisation de certaines années de service qui sont financées entièrement par les participants.

Les frais reliés à l'administration du RRAPSC sont assumés par le gouvernement.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 60 ans, s'ils comptent 32 années de service ou s'ils ont 50 ans et comptent 30 années de service.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle s'ils comptent 25 années de service.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des cinq années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service accumulée après le 31 décembre 1991, auquel vient s'ajouter, jusqu'à l'âge de 65 ans, un montant additionnel équivalant à 0,1875 % du salaire moyen par année de service. Pour les années de service accumulées avant le 31 décembre 1991, le taux annuel d'acquisition de la rente est de 2,1875 %. La rente est réduite à 65 ans pour tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec. Pour les personnes qui ont participé au RRAPSC à un moment quelconque entre 1988 et 1991, des prestations additionnelles payables jusqu'à 65 ans peuvent s'ajouter à la rente. Pour les personnes qui ont participé au RRAPSC à un moment quelconque entre 1995 et 2000, des prestations complémentaires payables jusqu'à 65 ans peuvent s'ajouter à la rente.

d) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle participait au RRAPSC et était admissible à une rente de retraite immédiate ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, ou à 60 % si elle avait choisi de recevoir une rente réduite de 2 %. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint. S'il n'y a pas de conjoint et qu'il n'y a aucune rente versée aux enfants, les cotisations sont remboursées avec intérêts aux héritiers, déduction faite de toute prestation versée.

Si le participant décède avant d'être admissible à une rente de retraite, les cotisations sont remboursées avec intérêts au conjoint ou, à défaut, aux héritiers.

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRAPSC avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de deux années de service, sinon elle a droit à une rente de retraite différée payable à 65 ans.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRAPSC sont partiellement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des cotisations et des prestations et sur l'évaluation des obligations relatives aux prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Conformément à l'article 126 de la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, les actuaires de la CARRA doivent réaliser tous les trois ans une évaluation actuarielle du RRAPSC. L'objectif de cette évaluation est de déterminer le taux de cotisation des participants en tenant compte des prestations dont ils ont la charge et de la valeur de la caisse qu'ils auraient constituée s'ils avaient capitalisé leur part. Cette évaluation repose sur des hypothèses déterminées par les actuaires de la CARRA et sur la méthode de répartition des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif.

La cotisation salariale pour l'exercice s'élève à 1 % et elle est calculée sur la partie du salaire admissible qui dépasse le moins élevé des montants suivants : 25 % du salaire admissible ou 25 % du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9). Ce taux de cotisation a été établi en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1997 et des ententes intervenues entre les parties négociantes depuis sa publication en avril 2000.

Depuis le 1er janvier 2000, une cotisation salariale additionnelle de 3 % est prélevée pour constituer un fonds destiné au financement des prestations complémentaires. Les sommes versées produisent des intérêts composés annuellement, selon le taux de rendement du fonds des cotisations salariales du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Ce taux est déterminé selon la valeur au coût.

Les cotisations salariales sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations au RRAPSC. Toutefois, les engagements du gouvernement pour le financement du RRAPSC sont présentés à la note 4. Ils sont calculés comme étant la caisse que les parties auraient constituée si leurs cotisations, établies selon l'évaluation actuarielle mentionnée précédemment, avaient été déposées dans une caisse de retraite.

Les sommes nécessaires au paiement de la totalité des prestations sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

4. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRAPSC

Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce régime à coûts partagés et que les cotisations des participants sont déposées au Fonds consolidé du revenu, il inscrit au passif dans ses états financiers la somme des montants suivants :

- la valeur de la caisse que les participants auraient constituée si leurs cotisations avaient été déposées dans une caisse de retraite qui génère les mêmes taux de rendement que le fonds des cotisations salariales du RREGOP confié à la Caisse de dépôt et placement du Québec et déterminé selon la valeur au coût, et
- un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, soit 46 % de ces prestations, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de la charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations versées.

La charge de retraite relative au RRAPSC correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ce régime durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

4. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRAPSC (suite)

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2006	2005
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	665 591	628 054
Augmentation		
Cotisations encaissées	3 725	8 072
Charge de retraite		
Service courant	8 874	8 924
Service antérieur	481	481
Intérêts	72 785	47 872
Transferts interrégimes pour service antérieur		2 148
	85 865	67 497
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	30 201	29 960
Transferts interrégimes pour service antérieur	429	
	30 630	29 960
Augmentation nette de l'exercice	55 235	37 537
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	720 826	665 591
Estimation au 31 décembre	755 513	706 631

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (57 193 milliards de dollars au 31 mars 2006). Au 31 décembre 2006, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 26 222 milliards de dollars, dont 13 890 milliards de dollars sont prévus pour le RREGOP et 1 875 milliard de dollars pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement.

Financement du RRAPSC

Conformément à la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, les actuaires de la CARRA doivent effectuer tous les trois ans une évaluation actuarielle pour le financement du RRAPSC. Dans cette évaluation, les actuaires tiennent compte des dispositions législatives en utilisant la méthode de répartition des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif, et déterminent le taux de cotisation des participants et de l'employeur. Ainsi, la CARRA présente depuis le début du RRAPSC les engagements du gouvernement aux fins du financement de ce régime comme étant la caisse que les parties auraient constituée si elles avaient versé leurs cotisations dans une caisse de retraite qui génère les mêmes taux de rendement que le fonds des cotisations salariales du RREGOP confié à la Caisse de dépôt et placement du Québec et déterminé selon la valeur au coût. Toutefois, en vertu de la loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser sa cotisation au RRAPSC. La valeur de cette caisse est estimée à 921 092 000 $ au 31 décembre 2006.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

4. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRAPSC (suite)

Financement du RRAPSC (suite)

Par contre, dans ses états financiers consolidés pour l'année financière se terminant le 31 mars 2006, le gouvernement ne reconnaît pas avoir d'engagements envers le RRAPSC sur la base du partage de la cotisation annuelle pour le financement. Selon son interprétation des dispositions législatives du RRAPSC, les engagements du gouvernement à l'égard de ce régime incluent 46 % des prestations totales déterminées en fonction de ses conventions comptables, et ce, conformément aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés, ainsi que la caisse que les participants auraient constituée. De ce fait, la participation inscrite d'avance représentant l'écart entre la caisse que les parties auraient constituée si elles avaient capitalisé leur part et le passif inscrit dans les états financiers du gouvernement n'est plus présentée dans les notes complémentaires depuis l'exercice terminé le 31 mars 1998. Cependant, ces notes contiennent l'information concernant les diverses évaluations actuarielles.

Des associations de cadres du gouvernement ont présenté une requête à la Cour supérieure du Québec afin que le gouvernement reconnaisse son engagement sur la base du financement envers le RRAPSC. Dans son jugement du 15 juillet 2004, le tribunal a déclaré ce qui suit : « … le partage du coût dans le financement du RRAPSC ne crée pas un engagement pour le gouvernement d'utiliser les mêmes bases actuarielles que celles utilisées pour constituer la caisse de retraite des employés participants, d'autant plus que la preuve démontre que le patrimoine de retraite de chacun des employés participants couverts ne risque aucunement d'en subir préjudice, à quelque date que ce soit. »

En août 2004, ce jugement a été porté en appel par les requérants. En janvier 2006, la Cour d'appel du Québec a suspendu cet appel pour permettre à des organisations syndicales d'instituer, devant la Cour supérieure du Québec, une nouvelle requête pour jugement déclaratoire sur ce même sujet. En avril 2006, une telle requête a été déposée par ces organisations. Par conséquent, la suspension de l'appel demeurera en vigueur jusqu'au prononcé final de la Cour supérieure sur cette nouvelle requête.

Évolution de la caisse que les parties auraient constituée

	2006			2005
	Portion provenant des participants	Portion provenant du gouvernement	Total	Total
Solde – au début	471 480	388 410	859 890	779 253
Augmentation				
Cotisations salariales et autres montants encaissés	1 351	154	1 505	5 579
Cotisations salariales additionnelles	2 917		2 917	2 773
Cotisations du gouvernement				
Service courant		1 532	1 532	1 141
Intérêts	47 829	39 308	87 137	101 721
Transferts interrégimes pour service antérieur	177	151	328	
	523 754	429 555	953 309	890 467
Diminution				
Paiement des prestations aux participants	17 575	14 308	31 883	29 711
Transferts interrégimes pour service antérieur				447
Frais d'administration		334	334	419
Solde – à la fin	506 179	414 913	921 092	859 890

La portion provenant des participants inclut un montant de 19 148 000 $ au 31 décembre 2006 (15 516 000 $ au 31 décembre 2005) pour le financement des prestations complémentaires.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du RRAPSC.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du RREGOP préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2004. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières du RRAPSC. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 554 303 000 $ au 31 décembre 2004 pour le RRAPSC et à 13 500 000 $ au 31 décembre 2005 pour la prestation complémentaire. Ils ont estimé la valeur actuarielle de l'ensemble de ces prestations à 622 592 000 $ au 31 décembre 2006.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2006	2005
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	588 940	561 834
Augmentation		
Modification des hypothèses actuarielles	8 852	
Intérêts	38 215	40 288
Prestations constituées	20 421	17 230
Transferts interrégimes	1 982	
	69 470	57 518
Diminution		
Gain actuariel	3 771	
Rectifications apportées aux données des participants	565	
Prestations aux participants	31 482	29 537
Transferts interrégimes		875
	35 818	30 412
Augmentation nette de l'exercice	33 652	27 106
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	622 592	588 940

Les obligations relatives aux prestations incluent un montant de 13 365 000 $ au 31 décembre 2006 (12 014 000 $ au 31 décembre 2005) à l'égard des prestations complémentaires.

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	3,50 %	2,60 %
Rendement net d'inflation	4,50	4,50
Progression des salaires nette d'inflation	1,00	0,00

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Principales hypothèses économiques (suite)

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2005 à 2013 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2014. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si le RRAPSC était pleinement capitalisé, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du RREGOP.

Obligations dans un contexte de capitalisation

Les cotisations versées par les participants au Fonds consolidé du revenu pour financer les prestations à leur charge sont déterminées avec une méthode et des hypothèses actuarielles différentes de celles requises selon les principes comptables généralement reconnus du Canada pour la présentation de l'obligation actuarielle dans les états financiers.

En effet, depuis la création du RRAPSC, la méthode retenue par les parties négociantes pour déterminer le taux de cotisation des participants et de l'employeur est la méthode de répartition globale des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif. Selon cette méthode, les cotisations sont rajustées en fonction de l'actif constitué pour que le paiement futur des prestations soit assuré, autant à l'égard du service effectué à la date de l'évaluation que de celui effectué après cette date par les participants actifs à la date de l'évaluation. Par conséquent, la valeur des obligations actuarielles correspond à la valeur de l'actif qui aurait été constitué; il ne peut donc en résulter un déficit ou un excédent d'actif.

Ainsi, dans un contexte de capitalisation, la valeur des obligations actuarielles s'élève à 921 092 000 $ au 31 décembre 2006, ce qui correspond à la caisse que les parties auraient constituée.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2004 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 554 303 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS AU 31 DÉCEMBRE 2004, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 31 janvier 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels à l'égard de la prestation complémentaire. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2005 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 13 500 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS AU 31 DÉCEMBRE 2005, PRODUITE À L'ÉGARD DE LA PRESTATION COMPLÉMENTAIRE ET RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 15 février 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations du Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels de l'exercice terminé le 31 décembre 2006. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ce régime pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 23 mars 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	175 723	155 262
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	67	70
Sommes à recevoir pour service antérieur	155	138
	222	208
	175 945	155 470
PASSIF		
Transferts et frais d'administration à payer	10	41
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 7)	175 935	155 429

ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RREFQ (note 6)
ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR AU 31 DÉCEMBRE 2006 (note 9)

Le président,
Duc Vu

Le coordonnateur de la comptabilité
des régimes de retraite,
Pierre Lemire, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	942	900
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 8)	6 377	5 649
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 8)	15 739	13 648
	23 058	20 197
Sommes reçues du gouvernement du Québec pour payer les frais d'administration	32	29
	23 090	20 226
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes	2 552	2 403
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts		188
Frais d'administration	32	29
	2 584	2 620
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	20 506	17 606
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	155 429	137 823
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	175 935	155 429

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RREFQ

La description du Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFQ) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer aux décrets 429-93 et 430-93 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le RREFQ est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux employés fédéraux mutés au gouvernement du Québec pour administrer les programmes d'immigration et la taxe sur les produits et services. Le RREFQ a été établi par le gouvernement du Québec en vertu du décret 430-93 du 31 mars 1993, qui a pris effet le 1er janvier 1992.

b) Financement

Les prestations sont financées par les participants selon le taux de cotisation fixé par le décret 430-93, par les sommes transférées du gouvernement fédéral et par le gouvernement du Québec, qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

Les frais reliés à l'administration du RREFQ sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite à 60 ans s'ils comptent cinq années de service ou plus, ou à 55 ans s'ils comptent 30 années de service ou plus.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle à 50 ans s'ils comptent 25 années de service.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des six années consécutives au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service. La rente de retraite est réduite à 65 ans afin de tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Prestations d'invalidité

Une prestation d'invalidité est payable au participant qui est devenu invalide. Cette dernière est calculée comme une rente régulière en fonction du nombre d'années de service accumulées au RREFQ.

e) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle comptait au moins cinq années de service ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, sans tenir compte de la réduction résultant de la coordination au Régime de rentes du Québec. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint.

Si, au moment du décès, le participant compte moins de cinq années de service, le conjoint ou, à défaut, les héritiers ont droit au remboursement des cotisations avec intérêts.

f) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RREFQ avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de cinq années de service. Si elle compte cinq années de service ou plus, elle a droit à une rente de retraite différée indexée payable à 60 ans.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RREFQ sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels ainsi que sur la comptabilisation des cotisations, des revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec et des prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ce fonds particulier sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués au fonds particulier sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

La cotisation salariale s'élève à 5,2 % de la partie du salaire admissible qui excède l'exemption personnelle selon la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9) jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de cette même loi, et à 7,5 % du solde du salaire admissible. Toutefois, lorsque l'employé atteint 35 années de service, sa cotisation salariale s'élève à 1 % de son salaire.

Les cotisations salariales et les sommes transférées du gouvernement fédéral sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec. En vertu du décret, le gouvernement du Québec n'a pas l'obligation de verser de cotisations au RREFQ.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Lorsque ces derniers seront épuisés, elles seront puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2006	2005
Dépôts à participation au fonds particulier – à la juste valeur (coût 2006 : 183 390; 2005 : 169 508) *	174 653	154 074
Dépôts à vue au fonds général	69	34
Revenus à recevoir du fonds particulier	1 001	1 154
	175 723	155 262
* Coût des unités	141 562	132 076
Cumulatif des gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	41 828	37 432
	183 390	169 508

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des créances et des éléments du passif est équivalente à leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées.

6. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RREFQ

Selon les dispositions du RREFQ, le gouvernement assume une cotisation égale aux cotisations salariales pour les années précédant la première évaluation actuarielle. Les engagements du gouvernement à l'égard du RREFQ correspondent à ces cotisations, auxquelles s'ajoutent les intérêts calculés en fonction du rendement annuel du fonds des employés du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) qui est confié à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Ce rendement annuel est déterminé selon la valeur au coût. Quant aux engagements, ils sont estimés à 10 195 000 $ au 31 décembre 2006 (2005 : 9 272 000 $).

7. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du RREFQ.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du RREGOP préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2004. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières du RREFQ. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 85 877 000 $ au 31 décembre 2004 et l'ont estimée à 96 204 000 $ au 31 décembre 2006.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2006	2005
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	90 476	84 557
Augmentation		
Modification des hypothèses actuarielles	2 781	
Intérêts	5 969	6 123
Prestations constituées	2 789	2 387
	11 539	8 510
Diminution		
Rectifications apportées aux données des participants	311	
Gain actuariel	2 948	
Prestations aux participants	2 552	2 591
	5 811	2 591
Augmentation nette de l'exercice	5 728	5 919
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	96 204	90 476

7. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	3,50 %	2,60 %
Rendement net d'inflation	4,50	4,50
Progression des salaires nette d'inflation	1,00	0,70

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2005 à 2013 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2014.

8. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2006	2005
Revenus nets de placements du fonds particulier	6 377	5 643
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général		6
	6 377	5 649
Modification de la juste valeur		
Gains réalisés à la vente de placements	4 710	3 306
Gains réalisés par les portefeuilles spécialisés	4 333	11 113
Gains (pertes) non réalisés	6 696	(771)
	15 739	13 648

9. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR AU 31 DÉCEMBRE 2006

Le gouvernement a conclu en 2006 des ententes avec des associations d'employés, lesquelles représentent la presque totalité des salariés de la fonction publique et des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. L'application de ces ententes, qui couvrent la période du 21 novembre 2001 au 21 novembre 2007 concernant les ajustements salariaux, aura des effets sur les revenus de cotisations et les dépenses de prestations du RREFQ. Le versement des ajustements salariaux est prévu pour le printemps 2007, cependant, à la date de préparation des états financiers, la CARRA ne disposait pas de suffisamment d'information pour être en mesure d'établir une estimation raisonnable des cotisations et des prestations résultant du règlement du dossier de l'équité salariale.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2004 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 85 877 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2004 DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 20 juin 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec au 31 décembre 2006 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ce régime au 31 décembre 2006 ainsi que de son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 23 mars 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX
(L.R.Q., c. R-9.3)
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	152 750	132 582
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	310	207
Cotisations patronales à recevoir	419	558
Sommes à recevoir des prestataires	13	9
	742	774
Encaisse	55	84
	153 547	133 440
PASSIF		
Cotisations à rembourser et rentes à payer	189	113
Cotisations patronales perçues d'avance	541	744
Frais d'administration à payer	142	83
	872	940
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 6)	152 675	132 500

Le président,
Duc Vu

Le coordonnateur de la comptabilité
des régimes de retraite,
Pierre Lemire, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006		2005	
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET				
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur		2 162		1 904
Cotisations patronales, y compris les cotisations pour service antérieur				
Régime de retraite des élus municipaux	6 681		5 684	
Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux	2 788	9 469	2 266	7 950
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)				
Régime de retraite des élus municipaux	5 678		4 894	
Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux	55	5 733	29	4 923
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)				
Régime de retraite des élus municipaux		14 163		11 646
Autres revenus d'intérêts		12		5
		31 539		26 428
DIMINUTION DE L'ACTIF NET				
Prestations aux participants				
Rentes				
Régime de retraite des élus municipaux	8 222		6 541	
Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux	2 837	11 059	2 293	8 834
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts				
Régime de retraite des élus municipaux	138		149	
Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux	8	146	2	151
Frais d'administration				
Régime de retraite des élus municipaux		159		96
		11 364		9 081
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE		20 175		17 347
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT		132 500		115 153
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN		152 675		132 500

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite des élus municipaux
Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux

La description des régimes fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ces régimes, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., chapitre R-9.3) et au décret 1440-2002 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le Régime de retraite des élus municipaux (RREM) et le Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux (RPSEM) sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit de régimes à prestations déterminées offerts aux membres élus du conseil d'une municipalité qui y a adhéré par la voie d'un règlement adopté à cette fin.

Le RPSEM, en vigueur depuis le 1er janvier 2002, s'applique aux élus municipaux en poste le 31 décembre 2000 et aux personnes ayant droit à une rente du RREM à cette date.

b) Financement

Dans le cas du RREM, les prestations sont financées par les participants et les municipalités selon les taux de cotisation prévus par la Loi et les règlements y afférents.

Dans le cas du RPSEM, les prestations sont financées par les municipalités assujetties au RREM au 31 décembre 2000.

Les montants nécessaires pour couvrir les frais d'administration de l'exercice sont assumés par les municipalités.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à 69 ans, ou à 60 ans s'ils cessent d'être membres du conseil d'une municipalité et qu'ils comptent au moins deux années de service.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle à 50 ans s'ils comptent au moins deux années de service.

Les participants ont droit, pour chaque année de service antérieure au 1er janvier 1992, à un crédit de rente égal à 3,5 % du salaire admissible moins 0,7 % du moindre de ce salaire et du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec et, pour chaque année de service postérieure au 31 décembre 1991, à un crédit de rente égal à 2 % du salaire admissible. Ce crédit de rente est pleinement indexé en fonction de la hausse du coût de la vie à chaque année jusqu'au moment où le participant prend sa retraite.

Les personnes visées par le RPSEM acquièrent le droit à une prestation supplémentaire à la même date où elles deviennent admissibles à une rente de retraite du RREM. Pour les participants en poste au 31 décembre 2000, la prestation correspond à l'excédent de 3,75 % du salaire admissible sur le crédit de rente calculé au RREM pour chaque année antérieure au 1er janvier 2002. Ces montants sont indexés de la même façon que les crédits de rente du RREM.

Pour les retraités et les conjoints survivants, la prestation supplémentaire correspond à 24,1 % de la rente annuelle payable le 31 décembre 2001. Pour les participants non actifs au 31 décembre 2000, la prestation supplémentaire correspond à 24,1 % de la rente annuelle payable à la date de la mise en paiement.

d) Prestations de décès

Si la personne décède alors qu'elle participait au RREM et était admissible à une rente de retraite sans réduction actuarielle ou alors qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 60 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. S'il n'y a pas de conjoint, les cotisations avec intérêts sont remboursées aux héritiers, déduction faite de toute prestation versée par le RREM.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

Régime de retraite des élus municipaux (suite)
Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux (suite)

d) Prestations de décès (suite)

Si la personne décède avant d'être admissible à une rente de retraite sans réduction actuarielle, alors qu'elle compte moins de deux années de service, les cotisations avec intérêts sont remboursées aux héritiers. Si elle compte deux années de service ou plus, ses héritiers ont droit à la valeur actuarielle de la rente acquise au RREM et au RPSEM.

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RREM avant d'être admissible à une rente de retraite a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts. Si la personne a moins de 50 ans et compte deux à sept années de service, elle a le choix entre le remboursement de ses cotisations avec intérêts ou une rente différée indexée payable à 60 ans. Si elle a moins de 50 ans et compte au moins huit années de service, elle a droit à une rente différée indexée payable à 60 ans.

La rente différée comprend la somme des crédits de rente acquis au RREM et au RPSEM.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RREM sont partiellement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels ainsi que sur la comptabilisation des cotisations, des revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec et des prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Les cotisations patronales des municipalités perçues d'avance seront inscrites dans le poste Cotisations patronales du RPSEM lors du prochain exercice.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ce fonds particulier sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués au fonds particulier sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

La cotisation salariale au RREM s'élève à 5,55 % du salaire admissible.

La municipalité, la régie intermunicipale, l'organisme supramunicipal ou l'organisme mandataire verse une cotisation provisionnelle calculée selon un facteur déterminé par un règlement du gouvernement du Québec. Pour l'exercice 2006, le facteur servant à établir cette cotisation provisionnelle est fixé à 3,37 fois le montant de la cotisation salariale.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION (suite)

Les cotisations salariales et patronales sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec et les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Le RPSEM n'est pas capitalisé et la cotisation des municipalités correspond aux prestations versés par ce régime durant l'exercice.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2006	2005
Dépôts à participation au fonds particulier – à la juste valeur (coût 2006 : 156 644; 2005 : 142 542) *	151 593	131 319
Dépôts à vue au fonds général	242	265
Revenus à recevoir du fonds particulier	915	998
	152 750	132 582
* Coût des unités	121 122	111 502
Cumulatif des gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	35 522	31 040
	156 644	142 542

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des créances, de l'encaisse et des éléments du passif est équivalente à leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées.

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du RREM.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du RREM préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2003 et présentée au comité de retraite le 7 décembre 2005. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées du RREM à 115 954 000 $ et celle du RPSEM à 46 883 000 $ au 31 décembre 2003 et ont estimé la valeur totale des prestations constituées pour ces régimes à 183 480 000 $ au 31 décembre 2006.

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2006	2005
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	177 222	165 549
Augmentation		
Modification des hypothèses actuarielles		5 358
Intérêts	11 348	11 241
Prestations constituées	6 115	5 407
	17 463	22 006
Diminution		
Gain actuariel		1 348
Prestations aux participants	11 205	8 985
	11 205	10 333
Augmentation nette de l'exercice	6 258	11 673
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	183 480	177 222
Composée de :		
RREM	135 027	128 968
RPSEM	48 453	48 254
	183 480	177 222

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	3,50 %	2,55 %
Rendement net d'inflation	4,50	4,50
Progression des salaires nette d'inflation	0,00	0,00

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2004 à 2013 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2014.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

7. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2006	2005
Revenus nets de placements du fonds particulier	5 723	4 909
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	10	14
	5 733	4 923
Modification de la juste valeur		
Gains réalisés à la vente de placements	3 659	2 659
Gains réalisés par les portefeuilles spécialisés	4 332	9 260
Gains (pertes) non réalisés	6 172	(273)
	14 163	11 646

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des élus municipaux. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2003 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 115 954 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX AU 31 DÉCEMBRE 2003, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 26 janvier 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2003 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 46 883 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX AU 31 DÉCEMBRE 2003, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 26 janvier 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations des régimes de retraite des élus municipaux au 31 décembre 2006 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ces régimes au 31 décembre 2006 ainsi que de leur évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 23 mars 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS
(L.R.Q., c. R-16)
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	11 728	11 332
PASSIF		
Rentes à payer	4	29
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 5)	11 724	11 303

Le président,
Duc Vu

Le coordonnateur de la comptabilité
des régimes de retraite,
Pierre Lemire, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)	460	446
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)	1 219	1 180
	1 679	1 626
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes	1 214	1 220
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts	44	107
	1 258	1 327
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	421	299
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	11 303	11 004
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	11 724	11 303

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RRMCM

La description du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités (RRMCM) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités (L.R.Q., chapitre R-16).

a) Généralités

Le RRMCM est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à cotisation déterminée offert aux membres du conseil d'une municipalité qui y a adhéré en vertu d'un règlement adopté à cette fin.

Depuis le 1er janvier 1989, le droit de participer à ce régime a été aboli avec l'entrée en vigueur du Régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., chapitre R-9.3).

b) Financement

Les prestations sont puisées dans la caisse de retraite constituée pour le RRMCM. Par conséquent, lorsqu'il n'y aura plus de prestataires, il en découlera vraisemblablement un surplus ou un déficit. Puisque la loi sur ce régime ne précise pas à qui appartiendra le surplus à la fin du RRMCM ou, dans le cas contraire, qui assumera le paiement des prestations jusqu'à leur échéance, les parties concernées (gouvernement, employeurs et participants) devront éventuellement statuer sur cette question.

Les frais reliés à l'administration du RRMCM sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Rentes de retraite

Un participant acquérait le droit à une rente de retraite s'il avait accumulé au moins huit années de service. La prestation dépend de la somme des cotisations salariales et patronales accumulées avec intérêts au compte du participant. Elle est payable à 60 ans et n'est pas indexée en fonction de la hausse du coût de la vie.

d) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite depuis moins de quinze ans, son conjoint ou ses héritiers ont droit à la rente jusqu'à l'expiration de cette période de quinze ans ou, sur demande, à une somme égale à la valeur actuelle de la rente.

Si une personne décède avant la mise en paiement de sa rente de retraite, son conjoint ou ses héritiers ont droit au remboursement des sommes accumulées dans son compte.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels ainsi que sur la comptabilisation des cotisations, des revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec et des prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ce fonds particulier sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués au fonds particulier sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

3. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2006	2005
Dépôts à participation au fonds particulier – à la juste valeur (coût 2006 : 12 047; 2005 : 12 207) *	11 658	11 246
Dépôts à vue au fonds général		
Revenus à recevoir du fonds particulier	70	86
	11 728	11 332
* Coût des unités	8 432	8 797
Cumulatif des gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	3 615	3 410
	12 047	12 207

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des rentes à payer est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du RRMCM.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des élus municipaux préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2003 et présentée au comité de retraite le 7 décembre 2005. Les hypothèses requises concernent l'âge auquel la rente de retraite des participants non actifs sera mise en paiement, le taux de mortalité des participants non actifs et des retraités et le rendement de l'actif. Le taux moyen retenu pour les années 2004 à 2013 est de 7,03 % alors que le taux à long terme est de 8 % à compter de 2014.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 13 100 000 $ au 31 décembre 2003 et l'ont estimée à 11 436 000 $ au 31 décembre 2006.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2006	2005
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	11 959	13 050
Augmentation		
Rectifications apportées aux données des participants		7
Intérêts	735	793
	735	800
Diminution		
Gain actuariel		359
Modification des hypothèses actuarielles		205
Prestations aux participants	1 258	1 327
	1 258	1 891
Diminution nette de l'exercice	523	1 091
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	11 436	11 959

6. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2006	2005
Revenus nets de placements du fonds particulier	460	446
Modification de la juste valeur		
Gains réalisés à la vente de placements	293	241
Gains réalisés par les portefeuilles spécialisés	354	835
Gains non réalisés	572	104
	1 219	1 180

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2003 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 13 100 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2003, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 14 février, 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités au 31 décembre 2006 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ce régime au 31 décembre 2006 ainsi que de son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 23 mars 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	75 692	68 896
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	8	6
Cotisations patronales à recevoir	4	2
	12	8
Encaisse	398	
	76 102	68 904
PASSIF		
Cotisations salariales perçues en trop à rembourser	1	1
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 6)	76 101	68 903

Le président,
Duc Vu

Le coordonnateur de la comptabilité
des régimes de retraite,
Pierre Lemire, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	25	25
Cotisations patronales, y compris les cotisations pour service antérieur	18	20
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	2 787	2 523
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	7 043	6 255
	9 873	8 823
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes	2 267	2 222
Transferts, y compris les intérêts	408	
	2 675	2 222
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	7 198	6 601
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	68 903	62 302
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	76 101	68 903

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RRCHCN

La description du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges (RRCHCN) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer au décret 2497-81 et à l'arrêté en conseil 397-78 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le RRCHCN est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert à certains employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges et dans certains autres centres hospitaliers.

b) Financement

Les prestations sont financées par les participants selon le taux de cotisation fixé par le décret 2497-81 et l'arrêté en conseil 397-78 et par les centres hospitaliers, qui assument le solde des obligations relatives aux prestations.

Les frais reliés à l'administration du RRCHCN sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite à 60 ans s'ils comptent cinq années de service ou plus, ou à 55 ans s'ils comptent 30 années de service ou plus.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle à 50 ans s'ils comptent 25 années de service.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des six années consécutives au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service (35 années de service au maximum). Elle est réduite à 65 ans afin de tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Prestations d'invalidité

Une prestation d'invalidité est payable au participant devenu invalide. Cette dernière est calculée comme une rente régulière en fonction du nombre d'années de service accumulées au RRCHCN.

e) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle comptait au moins cinq années de service ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, sans tenir compte de la réduction résultant de la coordination au Régime de rentes du Québec. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint.

Si, au moment du décès, le participant compte moins de cinq années de service, le conjoint ou, à défaut, les héritiers ont droit au remboursement des cotisations avec intérêts.

f) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRCHCN avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate et qui a au moins 45 ans et dix années de service a droit à une rente de retraite différée indexée payable à 60 ans, sinon elle a le choix entre une rente différée ou le remboursement de ses cotisations avec intérêts.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRCHCN sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels ainsi que sur la comptabilisation des cotisations, des revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec et des prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ce fonds particulier sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués au fonds particulier sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

La cotisation salariale s'élève à 7,6 % du salaire admissible moins les cotisations versées en vertu de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9). La cotisation des centres hospitaliers pour le service courant correspond à 81 % de la cotisation salariale.

Les cotisations salariales et patronales sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec et les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

L'actif net disponible pour le service des prestations est plus que suffisant pour couvrir l'ensemble des prestations futures du RRCHCN. Les parties concernées devront examiner le financement du RRCHCN compte tenu de l'excédent d'actif.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2006	2005
Dépôts à participation au fonds particulier – à la juste valeur (coût 2006 : 79 025; 2005 : 75 232) *	75 260	68 382
Dépôts à vue au fonds général		2
Revenus à recevoir du fonds particulier	432	512
	75 692	68 896
* Coût des unités	59 242	57 305
Cumulatif des gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	19 783	17 927
	79 025	75 232

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des créances et des cotisations salariales perçues en trop à rembourser est équivalente à leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées.

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du RRCHCN.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2004. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières du RRCHCN. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 31 132 000 $ au 31 décembre 2004 et l'ont estimée à 30 455 000 $ au 31 décembre 2006.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2006	2005
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	30 792	30 737
Augmentation		
Modification des hypothèses actuarielles	499	
Intérêts	1 936	2 153
Prestations constituées	132	124
	2 567	2 277
Diminution		
Gain actuariel	229	
Prestations aux participants	2 675	2 222
	2 904	2 222
Augmentation (diminution) nette de l'exercice	(337)	55
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	30 455	30 792

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	3,50 %	2,60 %
Rendement net d'inflation	4,50	4,50
Progression des salaires nette d'inflation	1,00	0,70

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Principales hypothèses économiques (suite)

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2005 à 2013 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2014.

7. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2006	2005
Revenus nets de placements du fonds particulier	2 784	2 523
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	3	
	2 787	2 523
Modification de la juste valeur		
Gains réalisés à la vente de placements	2 055	1 480
Gains réalisés par les portefeuilles spécialisés	1 904	4 971
Gains (pertes) non réalisés	3 084	(196)
	7 043	6 255

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2004 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 31 132 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2004 DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 12 juillet 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges au 31 décembre 2006 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ce régime au 31 décembre 2006 ainsi que de son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 23 mars 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2006

	2006	2004
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	1 497 363 $	1 431 996 $
Encaisse	16	269
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (notes 5 et 6)	1 497 379 $	1 432 265 $

Le président,
Duc Vu

Le coordonnateur de la comptabilité
des régimes de retraite,
Pierre Lemire, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006

	2006	2005
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations patronales, y compris les cotisations pour service antérieur	8 411 $	7 516 $
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	57 194	54 598
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	149 134	143 862
	214 739	205 976
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants Rentes	149 625	150 403
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	65 114	55 573
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	1 432 265	1 376 692
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	1 497 379 $	1 432 265 $

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2006

---

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent

La description du Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer au décret 842-82 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le Régime est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux anciens employés du réseau de la santé et des services sociaux de la Ville de Saint-Laurent intégrés depuis le 19 septembre 1976 à une fonction à laquelle s'appliquait le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP).

b) Financement

Les cotisations salariales et patronales ont été déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec et les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les frais reliés à l'administration du Régime sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Prestations de décès

Au décès d'un prestataire, son conjoint ou ses héritiers ont droit au remboursement de ses cotisations sans intérêts, déduction faite de toute prestation versée.

d) Indexation des rentes

Les rentes versées par ce régime ne sont pas indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount

La description du Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer au décret 2174-84 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le Régime est administré par la CARRA. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux employés de la Cité de Westmount qui participaient au régime général de retraite de la Cité de Westmount et qui ont été intégrés à l'Hôpital Montréal Général le 1er avril 1976.

b) Financement

Les cotisations salariales et patronales ont été déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec et les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les frais reliés à l'administration du Régime sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite depuis moins de cinq ans, son conjoint ou ses héritiers ont droit à la rente jusqu'à l'expiration de cette période de cinq ans ou à la valeur actuelle de celle-ci.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006

---

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount (suite)

d) Indexation des rentes

Les rentes versées par ce régime ne sont pas indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais

La description du Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à l'arrêté en conseil 2661-76 et au décret 40-89 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le Régime est administré par la CARRA. Il s'agit d'un régime à cotisation déterminée.

b) Financement

Il n'y a plus de cotisation encaissée dans ce régime à l'exception de la cotisation patronale pour l'indexation des rentes versées. Les cotisations salariales et patronales sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec et les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

c) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite depuis moins de quinze ans, son conjoint ou ses héritiers ont droit à la rente jusqu'à l'expiration de cette période de quinze ans ou à la valeur actuelle de celle-ci.

d) Indexation des rentes

Les rentes versées par ce régime sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels ainsi que sur la comptabilisation des cotisations, des revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec et des prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie en fonction de la juste valeur des unités telle qu'elle a été déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les placements de ce fonds particulier sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les gains nets sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués au fonds particulier sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. Ces revenus sont ajoutés au coût des dépôts à participation.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006

3. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2006	2005
Dépôts à participation au fonds particulier – à la juste valeur (coût 2006 : 1 563 226 $; 2005 : 1 563 659 $) *	1 488 749 $	1 421 297 $
Revenus à recevoir du fonds particulier	8 614	10 699
	1 497 363 $	1 431 996 $
* Coût des unités	1 167 129 $	1 191 650 $
Cumulatif des gains réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	396 097	372 009
	1 563 226 $	1 563 659 $

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur de l'encaisse est équivalente à sa valeur comptable.

5. ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS DES RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

	2006	2005
Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent	943 496 $	906 977 $
Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount	305 985	283 157
Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais	247 898	242 131
	1 497 379 $	1 432 265 $

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Évaluation des obligations relatives aux prestations

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur des régimes.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du RREGOP préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2004. Compte tenu qu'il n'y a plus de participant actif, les hypothèses requises concernent le taux de mortalité des retraités et le rendement de l'actif. Le taux de rendement moyen de l'actif pour la période de 2007 à 2013 est de 7,25 % et il est de 8 % après 2013.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations (suite)

	2006	2005
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	1 180 047 $	1 268 591 $
Augmentation		
Perte actuarielle	29 715	
Modification des hypothèses actuarielles		857
Intérêts	71 841	77 570
	101 556	78 427
Diminution		
Gain actuariel		16 568
Prestations aux participants	149 625	150 403
	149 625	166 971
Diminution nette de l'exercice	48 069	88 544
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	1 131 978 $	1 180 047 $
Composée de :		
Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent	725 231 $	755 631 $
Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount	126 702	132 303
Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais	280 045	292 113
	1 131 978 $	1 180 047 $

7. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2006	2005
Revenus nets de placements du fonds particulier	56 966 $	54 559 $
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	228	39
	57 194 $	54 598 $
Modification de la juste valeur		
Gains réalisés à la vente de placements	42 068 $	31 968 $
Gains réalisés par les portefeuilles spécialisés	39 180	107 421
Gains non réalisés	67 886	4 473
	149 134 $	143 862 $

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2006 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 725 231 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES ANCIENS EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINT-LAURENT AU 31 DÉCEMBRE 2006, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 26 février 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2006 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 126 702 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES ANCIENS EMPLOYÉS DE LA CITÉ DE WESTMOUNT AU 31 DÉCEMBRE 2006, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 26 février 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais. Cette évaluation est produite en fonction du profil du participant arrêté au 31 décembre 2006 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 280 045 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE POUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE L'OUTAOUAIS AU 31 DÉCEMBRE 2006, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 26 février 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations des régimes de retraite particuliers énumérés à la note 1 au 31 décembre 2006 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ces régimes au 31 décembre 2006 ainsi que de leur évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 23 mars 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)
RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE
(L.R.Q., c. C-52.1)
COTISATIONS ET PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006		2005	
COTISATIONS				
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur				
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale		1 115		1 025
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU		1 115		1 025
PRESTATIONS				
Prestations aux participants				
Rentes				
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale	8 752		8 691	
Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale	2 620		2 473	
Pension spéciale	12	11 384	12	11 176
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts				
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale		150		
Frais d'administration				
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale		12		22
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION		11 546		11 198

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 4)
PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (note 5)

Le président,
Duc Vu

Le coordonnateur de la comptabilité
des régimes de retraite,
Pierre Lemire, CA

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale
Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale
Pension spéciale

La description des régimes et de la pension spéciale fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets, les lecteurs devront se référer aux textes officiels suivants :

- la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (L.R.Q., chapitre C-52.1);
- le Règlement concernant le Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale;
- la Loi accordant une pension à la veuve de M. Pierre Laporte (L.Q., 1970, chapitre 6).

a) Généralités

Le Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN) et le Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale (RPSMAN) sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit de régimes à prestations déterminées offerts aux membres de l'Assemblée nationale. La pension spéciale est la prestation accordée à la veuve de M. Pierre Laporte.

b) Financement

Dans le cas du RRMAN, les prestations sont financées par les participants selon le taux de cotisation fixé par la loi et par le gouvernement, qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

Dans le cas du RPSMAN et de la pension spéciale, les prestations sont entièrement financées par le gouvernement.

c) Rentes de retraite

Les participants qui cessent d'être députés acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à l'âge de 60 ans ou avec réduction actuarielle s'ils ont moins de 60 ans. Toutefois, cette rente de retraite devient payable au plus tard le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le participant atteint l'âge de 69 ans, même s'il n'a pas cessé d'être député à cette date.

La rente de retraite équivaut à la somme des crédits de rente calculés annuellement en multipliant l'indemnité admissible reçue par 1,75 %, sans excéder 25 années de participation. Ces crédits de rente sont indexés en fonction de la hausse du coût de la vie jusqu'au moment où le participant prend sa retraite.

Tout participant, qui a été député avant le 1er janvier 1983 et qui était député le 1er janvier 1992, a également droit à une rente de retraite égale à 75 % du total des cotisations portées à son crédit avant le 1er janvier 1983, qui n'ont pas été remboursées et qui ont été indexées depuis le 1er janvier 1984. Ce pourcentage peut être inférieur à 75 % si le député n'était pas en fonction le 31 décembre 1991 et qu'il avait moins de huit années de service.

Les participants acquièrent le droit à une prestation du RPSMAN à la date où ils acquièrent le droit à une rente de retraite selon le régime de base. La prestation équivaut à la somme des montants calculés annuellement, qui correspond à l'excédent de 4 % de l'indemnité annuelle totale sur le crédit de rente calculé selon le RRMAN. La prestation est indexée en fonction de la hausse du coût de la vie jusqu'au moment où le participant prend sa retraite.

Le montant de la pension spéciale versée à la veuve de M. Pierre Laporte a été fixé par la loi.

d) Prestations de décès

Si une personne décède alors qu'elle participait au RRMAN ou bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 60 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite ou à 20 % s'il n'y a pas de rente versée au conjoint.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale
Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale
Pension spéciale (suite)

d) Prestations de décès (suite)

Pour le participant qui, avant le 1er janvier 1992, avait opté pour une continuité à 50 % ou 100 % de la rente en faveur du conjoint survivant, l'option choisie reste en vigueur.

Les rentes versées au conjoint et aux enfants à charge, ou à ces derniers seulement, ne peuvent excéder le montant de la rente de retraite que le participant aurait eu le droit de recevoir ou que le retraité recevait.

Les mêmes règles que celles du régime de base s'appliquent aux prestations payables selon le RPSMAN.

e) Prestations de cessation d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRMAN avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate peut recevoir, à certaines conditions, le remboursement de la valeur actuarielle de la rente.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRMAN et le RPSMAN sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1er janvier 1983 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 31 décembre 1982.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des cotisations et des prestations et sur l'évaluation des obligations relatives aux prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Pour l'exercice, la cotisation salariale au RRMAN s'élève à 9 % de l'indemnité admissible. Le RPSMAN n'est pas contributif.

Les cotisations salariales sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations aux régimes. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations doivent être déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur des régimes.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2004. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières des régimes. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées du RRMAN et du RPSMAN à 162 044 000 $ au 31 décembre 2004 et l'ont estimée à 170 449 000 $ au 31 décembre 2006.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2006	2005
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	155 476	151 510
Augmentation		
Perte actuarielle	2 187	
Modification des hypothèses actuarielles	3 092	
Changements apportés aux régimes	5 698	
Intérêts	10 599	10 738
Prestations constituées	5 147	4 404
	26 723	15 142
Diminution		
Rectifications apportées aux données des participants	216	
Prestations aux participants	11 534	11 176
	11 750	11 176
Augmentation nette de l'exercice	14 973	3 966
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	170 449	155 476

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	3,50 %	2,60 %
Rendement net d'inflation	4,50	4,50
Progression des indemnités nette d'inflation	1,00	0,00

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2005 à 2013 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2014. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si les régimes étaient pleinement capitalisés, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du RREGOP.

5. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ces régimes, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour les régimes.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

5. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (suite)

La charge de retraite relative aux régimes correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ces régimes durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2006	2005
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	153 743	153 449
Augmentation		
Cotisations encaissées	1 028	1 034
Charge de retraite		
Service courant	3 416	3 429
Service antérieur	(2 709)	(2 709)
Intérêts	10 055	9 824
	11 790	11 578
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	11 325	11 284
Augmentation nette de l'exercice	465	294
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	154 208	153 743
Estimation au 31 décembre	154 660	153 749

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (57 193 milliards de dollars au 31 mars 2006). Au 31 décembre 2006, la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec à cet égard est de 26 222 milliards de dollars, dont 13 890 milliards de dollars sont prévus pour le RRÉGOP et 1 875 milliard de dollars pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2004 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 110 986 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE AU 31 DÉCEMBRE 2004, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 8 février 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2004 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 51 058 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE AU 31 DÉCEMBRE 2004, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 8 février 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations des régimes de retraite des membres de l'Assemblée nationale et pension spéciale de l'exercice terminé le 31 décembre 2006. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ces régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 23 mars 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. R-10)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	29 350	27 719
Honoraires professionnels	6 984	4 808
Communications et transport	1 994	1 945
Location de locaux et d'équipement	2 865	2 495
Matériel et équipement	912	1 664
Fournitures de bureau	229	333
Entretien et réparations	1 061	906
Intérêts sur dette à long terme	188	47
Autres dépenses	84	88
Radiation de développement de systèmes informatiques	88	
Amortissement des immobilisations	5 165	3 261
	48 920	43 266
REVENUS		
Frais assumés par le RREGOP		
Fonds des cotisations salariales	20 128	17 792
Fonds des cotisations patronales	20 128	17 792
Frais assumés par le RRPE		
Fonds des cotisations salariales	1 538	1 447
Fonds des cotisations patronales	1 538	1 447
Autres régimes de retraite	5 544	4 759
Autres sources de financement	297	120
	49 173	43 357
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	253	91
EXCÉDENT – AU DÉBUT	100	9
EXCÉDENT – À LA FIN	353	100

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

BILAN
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 270	825
Débiteurs	3 474	4 839
Dépôt à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec – au coût (4,25 %)	3 078	3 037
	7 822	8 701
Immobilisations (note 3)	41 243	21 654
Dû par les régimes de retraite	18 157	9 354
	59 400	31 008
	67 222	39 709
PASSIF		
À court terme		
Emprunts temporaires (note 4)	17 500	
Créditeurs et frais courus (note 5)	10 325	5 338
Versements sur la dette à long terme (note 6)	243	323
	28 068	5 661
Dette à long terme (note 6)	4 210	2 332
Apports reportés (note 7)	23 977	21 654
Provision pour les congés de maladie et les vacances (note 8)	10 614	9 962
	66 869	39 609
EXCÉDENT	353	100
	67 222	39 709

ENGAGEMENTS (note 12)

Le président,
Duc Vu

Le coordonnateur du budget
des frais d'administration,
Pierre Delisle, CGA

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent de l'exercice	253	91
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	5 165	3 261
Radiation de développement de systèmes informatiques	88	
Amortissement des apports reportés	(5 165)	(3 261)
	341	91
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation		
Débiteurs	1 365	(1 785)
Dû par les régimes de retraite	(8 803)	(2 582)
Créditeurs et frais courus	3 675	604
Apports reportés – financement provenant des régimes	7 488	11 529
Provision pour les congés de maladie et les vacances	652	88
	4 377	7 854
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	4 718	7 945
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt à court terme	17 500	
Remboursement de la dette à long terme	(667)	(294)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	16 833	(294)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(21 065)	(7 456)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(21 065)	(7 456)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE	486	195
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE – AU DÉBUT	3 862	3 667
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE – À LA FIN (note 9)	4 348	3 862

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), constituée par la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (L.R.Q., chapitre R-10), a pour mandat d'administrer ce régime et tout autre régime de retraite ou d'assurances dont l'administration lui est confiée en vertu d'une loi ou par le gouvernement du Québec.

Le gouvernement détermine le montant global du budget annuel de la CARRA. Il détermine également, conformément à une entente applicable lorsqu'il y a lieu, la partie de ce montant qui est attribuable aux participants du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), celle qui est attribuable aux participants du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et enfin celle qui est attribuable aux participants des autres régimes de retraite administrés par la CARRA.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des dépenses pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le développement de systèmes informatiques inclut le coût pour la conception administrative, la réalisation et l'implantation.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile de cinq années.

L'amortissement d'une immobilisation en développement débute lors de la mise en service du système informatique.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont passés en revue pour déterminer s'ils ont subi une réduction de valeur lorsque des événements ou des changements de situation permettent de croire que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. La dépréciation est estimée en comparant la valeur comptable d'un actif avec les flux de trésorerie nets non actualisés prévus à l'utilisation et à la cession éventuelle de l'actif. Si la CARRA considère que la valeur des actifs a subi une dépréciation, le montant de cette dépréciation sera alors comptabilisé aux résultats de l'exercice.

Apports reportés

Les apports reçus relativement aux acquisitions d'immobilisations amortissables sont reportés et virés aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisation déterminée est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées auxquels participent les employés de la CARRA, compte tenu que cette dernière ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalent de trésorerie

La politique de la CARRA consiste à présenter dans la trésorerie et l'équivalent de trésorerie les soldes bancaires et les placements à court terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

3. IMMOBILISATIONS

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Immobilisations corporelles				
Mobilier intégré et aménagement	8 147	3 726	4 421	3 014
Matériel informatique	4 829	2 792	2 037	1 955
Équipement	43	25	18	27
	13 019	6 543	6 476	4 996
Immobilisations incorporelles				
Développement de systèmes informatiques *				
Projets du PGI	24 715		24 715	7 029
Autres projets	24 209	14 157	10 052	9 629
	48 924	14 157	34 767	16 658
	61 943	20 700	41 243	21 654

Le coût des immobilisations inclut un montant de 25 008 283 $ qui n'a pas été amorti, car les travaux de développement n'étaient pas terminés et les systèmes n'étaient pas encore opérationnels à la fin de l'exercice.

Ce montant se détaille comme suit :

- projets du Plan global d'investissement (PGI) : 24 715 138 $ pour le développement de systèmes informatiques (2005 : 7 028 875 $);
- autres projets : 293 145 $ pour le développement de systèmes informatiques (2005 : 3 615 396 $);
- matériel informatique : 0 $ (2005 : 77 080 $).

* La CARRA a entrepris une démarche complète et globale de modernisation de ses processus d'affaires et de ses systèmes. Cette démarche s'est concrétisée par un plan global d'investissement qui propose une vision d'affaires renouvelée et une nouvelle architecture d'entreprise. C'est dans ce contexte que la CARRA présente distinctement dans ses états financiers, à la section « Immobilisations », les projets du Plan global d'investissement (PGI), incluant le projet Renouvellement et intégration des systèmes essentiels (RISE), et les autres projets.

4. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Dans le cadre de la réalisation du PGI, le gouvernement du Québec a autorisé la CARRA à contracter des emprunts à court terme ou sur marge de crédit jusqu'au 31 décembre 2009. Le montant de ces emprunts est limité à 87 136 735 $. Selon les ententes intervenues entre les parties, le RREGOP et le RRPE se sont engagés à assumer respectivement 93 % et 7 % des coûts des développements des systèmes informatiques du PGI. Il est prévu que la dépense relative à ces développements sera imputée au RREGOP et au RRPE au même rythme que la CARRA amortira ceux-ci à compter de la date de la mise en service.

Les emprunts sont contractés auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Le taux d'intérêt appliqué quotidiennement au solde des emprunts correspond au taux moyen des acceptations bancaires d'un mois. À ce taux s'ajoute une marge de 0,3 % pour les frais d'émission et de gestion des emprunts. Au 31 décembre 2006, la somme empruntée par la CARRA s'élève à 17 500 000 $.

5. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

Le gouvernement a conclu en 2006 des ententes avec les différentes associations d'employés de la fonction publique. L'application de ces ententes couvre la période du 21 novembre 2001 au 21 novembre 2007. Au 31 décembre 2006, un montant de 1 470 000 $ (dont 123 000 $ d'intérêts) est inclus dans les créditeurs et frais courus pour la rétroactivité salariale due aux employés de la Commission dans le cadre de l'équité salariale.

6. DETTE À LONG TERME

	2006	2005
Emprunts à la Société immobilière du Québec		
Au taux de 4,70 %, remboursable par versements mensuels de 18 079 $, échéant le 30 avril 2021	2 259	
Au taux de 4,69 %, remboursable par versements mensuels de 6 308 $, échéant le 30 novembre 2020	772	811
Au taux de 4,69 %, remboursable par versements mensuels de 11 115 $, échéant le 31 août 2020	1 344	1 412
Au taux de 4,69 %, remboursable par versements mensuels de 1 781 $, échéant le 31 décembre 2010	78	
Dix autres emprunts à des taux variant entre 4,69 % et 6,68 %, remboursables par versements mensuels allant de 403 $ à 7 152 $, remboursés en 2006		432
	4 453	2 655
Portion échéant au cours du prochain exercice	243	323
	4 210	2 332

Versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices

2007	243
2008	255
2009	267
2010	280
2011	272
	1 317

7. APPORTS REPORTÉS

	2006	2005
Solde – au début	21 654	13 386
Apports reportés de l'exercice		
Financement provenant des régimes	7 488	11 529
Amortissement des apports reportés	(5 165)	(3 261)
Solde – à la fin	23 977	21 654

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la CARRA participent au RREGOP, au RRPE ou au Régime de retraite des fonctionnaires. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations patronales de la CARRA imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 584 622 $ (2005 : 1 463 287 $). Les obligations de la CARRA envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour les congés de maladie et les vacances

	2006			2005
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde – au début	6 742	3 220	9 962	9 874
Plus				
Dépenses de l'exercice	1 290	2 766	4 056	3 255
Moins				
Prestations versées au cours de l'exercice	824	2 580	3 404	3 167
Solde – à la fin	7 208	3 406	10 614	9 962

La provision pour les congés de maladie et les vacances est entièrement récupérable auprès des différents régimes de retraite.

9. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et l'équivalent de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	2006	2005
Encaisse	1 270	825
Dépôt à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	3 078	3 037
	4 348	3 862

Les intérêts payés par la CARRA au cours de l'exercice s'élèvent à 187 699 $ (2005 : 46 568 $).

Au cours de l'exercice, la CARRA a acquis des immobilisations au coût de 24 841 821 $ (2005 : 11 528 765 $) dont un montant de 1 311 579 $ est inclus dans les comptes fournisseurs au 31 décembre 2006. Elle a également pris en charge une dette à long terme de 2 463 528 $ (2005 : 2 420 572 $) et un emprunt à court terme de 17 500 000 $.

10. FONDS LOCAL POUR LE PROGRAMME DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

La CARRA administre un programme de préparation à la retraite à l'intention des employés du gouvernement du Québec. Elle est autorisée à facturer aux ministères et aux organismes les frais reliés à la tenue des rencontres et à détenir à cette fin un fonds local. Les opérations de ce fonds se détaillent comme suit :

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

10. FONDS LOCAL POUR LE PROGRAMME DE PRÉPARATION À LA RETRAITE (suite)

	2006	2005
Solde du fonds local – au début	47	65
Encaissements	950	991
Déboursés	(891)	(1 009)
Solde du fonds local – à la fin	106	47

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

La CARRA ne court aucun risque important à l'égard de ses débiteurs et à l'égard du poste Dû par les régimes de retraite, car la quasi-totalité des sommes à recevoir provient des fonds des régimes de retraite.

Risque de taux d'intérêt

Les actifs et les passifs financiers qui portent un taux d'intérêt fixe n'exposent pas la CARRA à des risques importants de fluctuation de taux. Pour les instruments financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt sur leur solde en fin d'exercice ferait varier les résultats nets de 30 674 $.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur du poste Dû par les régimes de retraite ne peut être estimée avec suffisamment de fiabilité, compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'actif financier.

La juste valeur de la dette à long terme est évaluée en utilisant des analyses de flux de trésorerie actualisés d'après le taux d'emprunt courant correspondant qui s'applique à des emprunts semblables. La juste valeur de la dette à long terme au 31 décembre 2006 est de 4 470 049 $ (2005 : 2 668 028 $).

12. ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2006, les engagements contractuels pour l'acquisition de biens et services relatifs à des contrats de location d'équipement et d'honoraires professionnels se détaillent comme suit :

2007	28 871
2008	22 516
2009	10 014
2010	2 037
	63 438

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2005 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2006.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers ci-joints ont été dressés par la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), qui est responsable de leur préparation et de leur présentation. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers. Lorsque la direction a dû procéder à des estimations, elle l'a fait au meilleur de sa connaissance.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Service de la vérification interne procède à des vérifications périodiques de différents secteurs d'activité de la CARRA. Sa vérification comprend l'examen et l'évaluation de l'existence, de la pertinence et de la suffisance du contrôle interne.

La CARRA reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Les actuaires de la CARRA procèdent à une évaluation actuarielle triennale et à une estimation annuelle des obligations relatives aux prestations figurant dans les états financiers préparés par la CARRA en tenant compte de la pratique actuarielle reconnue et font part de leurs conclusions à la CARRA.

Les projets des états financiers du RREGOP, du RRPE et du RREM ont été présentés aux comités de vérification concernés pour examen et rapport à la CARRA.

Le Vérificateur général du Québec a pour mandat de procéder à la vérification des états financiers préparés par la CARRA, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada; son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et comporte l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, les comités de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président,
Duc Vu

Québec, le 30 mars 2007

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances au 31 décembre 2006, l'état des résultats et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances au 31 décembre 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 30 mars 2007

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-33.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007			2006
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total
PRODUITS				
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	12 923 689 $		12 923 689 $	12 815 808 $
Contributions des partenaires (note 4)	1 239 195		1 239 195	499 679
Intérêts	394 514	80 037 $	474 551	201 932
Billetterie et activités éducatives	281 458		281 458	296 205
Locations	165 771		165 771	144 013
Autres	65 577		65 577	111 415
	15 070 204	80 037	15 150 241	14 069 052
CHARGES				
Aide financière (note 5)	5 254 538	114 620	5 369 158	5 559 770
Traitements et avantages sociaux	2 349 839		2 349 839	2 305 033
Taxes foncières et scolaires	875 348		875 348	942 746
Services professionnels et administratifs	2 608 588	477 708	3 086 296	1 522 019
Transport et communication	287 538		287 538	253 834
Entretien et réparations	611 263		611 263	479 281
Fournitures et approvisionnements	360 053	67 352	427 405	224 848
Loyers	469 413		469 413	486 155
Amortissement des immobilisations corporelles	286 983		286 983	265 121
Frais financiers (note 6)	1 376 101		1 376 101	1 511 861
	14 479 664	659 680	15 139 344	13 550 668
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	590 540 $	(579 643) $	10 897 $	518 384 $

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007				2006
	Opérations courantes				
	Investis en immobilisations corporelles	Solde du fonds	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	925 011 $		3 041 637 $	3 966 648 $	3 448 264 $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(286 983)	877 523 $	(579 643)	10 897	518 384
Investissements en immobilisations corporelles	321 367	(321 367)			
	959 395	556 156	2 461 994	3 977 545	3 966 648
Virement interfonds (notes 2 et 18)		(556 156)	556 156		
SOLDE À LA FIN	959 395 $		3 018 150 $	3 977 545 $	3 966 648 $

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2007

	2007				2006
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Élimination des transactions interfonds	Total	Total
ACTIF					
À court terme					
Encaisse	1 806 053 $	2 230 130 $		4 036 183 $	2 841 598 $
Créances et intérêts courus (note 7)	981 463	8 098		989 561	88 044
Créances interfonds, sans intérêt ni modalité d'encaissement		845 631	(845 631) $		
Frais payés d'avance	389 003			389 003	227 639
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	5 450 151			5 450 151	4 463 135
Contributions à recevoir (note 8)	5 313 679			5 313 679	1 121 908
	13 940 349	3 083 859	(845 631)	16 178 577	8 742 324
Encaisse réservée pour des acquisitions d'immobilisations corporelles	10 338 020			10 338 020	512 316
Dépôt sur acquisition d'immobilisations corporelles (note 9)	2 089 010			2 089 010	2 089 010
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	57 764 173			57 764 173	29 522 908
Contributions à recevoir (note 8)	25 000			25 000	30 000
Frais reportés, au coût amorti	125 898			125 898	136 100
Immobilisations corporelles (note 10)	51 156 254			51 156 254	24 693 188
	135 438 704 $	3 083 859 $	(845 631) $	137 676 932 $	65 725 846 $

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

BILAN (suite)
au 31 mars 2007

	2007				2006
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Élimination des transactions interfonds	Total	Total
PASSIF					
À court terme					
Fournisseurs et autres charges à payer (note 12)	4 826 558 $	65 709 $		4 892 267 $	2 658 686 $
Créances interfonds, sans intérêt ni modalité de remboursement	845 631		(845 631) $		
Subventions du gouvernement du Québec reportées (note 13)	905 986			905 986	232 380
Contributions reportées (note 14)	247 452			247 452	1 032 668
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 15)	4 966 009			4 966 009	4 464 788
	11 791 636	65 709	(845 631)	11 011 714	8 388 522
Contributions reportées (note 14)	41 382			41 382	55 465
Dette à long terme (note 15)	57 822 331			57 822 331	29 070 450
Apports reportés destinés à l'acquisition d'immobilisations corporelles	14 728 203			14 728 203	512 316
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles corporelles (note 16)	32 035 804			32 035 804	5 662 424
	116 419 356	65 709	(845 631)	115 639 434	43 689 177
AVOIR					
Apport du gouvernement du Québec (note 17)	18 059 953			18 059 953	18 070 021
Solde de fonds —					
Investis en immobilisations corporelles	959 395			959 395	925 011
Fonds pour la mise en valeur de la capitale		3 018 150		3 018 150	3 041 637
	19 019 348	3 018 150		22 037 498	22 036 669
	135 438 704 $	3 083 859 $	(845 631) $	137 676 932 $	65 725 846 $

ENGAGEMENTS (note 19)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Jacques Langlois, président et directeur général
Marie-France Poulin, présidente du comité de vérification

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007			2006
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Rentrées de fonds				
Subventions du gouvernement du Québec	(15 630 986) $		(15 630 986) $	5 735 857 $
Contributions des partenaires et clients	1 869 209		1 869 209	629 988
Créances interfonds		289 709 $	289 709	130 786
Intérêts reçus	394 755	78 001	472 756	211 575
Sorties de fonds				
Fournisseurs et membres du personnel	(12 758 814)	(673 643)	(13 432 457)	(17 402 786)
Créances interfonds	(289 709)		(289 709)	(130 786)
Intérêts versés	(1 403 996)		(1 403 996)	(1 518 623)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	(27 819 541)	(305 933)	(28 125 474)	(12 343 989)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Dépôt sur acquisition d'immobilisations corporelles				(2 089 010)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(24 725 161)		(24 725 161)	(7 204 021)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(24 725 161)		(24 725 161)	(9 293 031)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Encaisse réservée pour les acquisitions d'immobilisations corporelles	(9 825 704)		(9 825 704)	(32 992)
Dette à long terme	33 570 425		33 570 425	8 400 642
Remboursement de la dette à long terme	(4 317 323)		(4 317 323)	(2 369 382)
Apports reportés destinés à l'acquisition d'immobilisations corporelles	8 254 510		8 254 510	32 992
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	26 373 380		26 373 380	4 642 853
Apport du gouvernement du Québec	(10 068)		(10 068)	3 581 174
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	54 045 220		54 045 220	14 255 287
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	1 500 518	(305 933)	1 194 585	(7 381 733)
ENCAISSE AU DÉBUT	861 691	1 979 907	2 841 598	10 223 331
Virement interfonds	(556 156)	556 156		
ENCAISSE À LA FIN	1 806 053 $	2 230 130 $	4 036 183 $	2 841 598 $

Des immobilisations corporelles d'un montant de 3 469 842 $ (2006 : 1 270 049 $) sont incluses dans les fournisseurs et autres charges à payer.

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2007

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de la capitale nationale du Québec, personne morale instituée en vertu de la Loi sur la Commission de la capitale nationale (L.R.Q., chapitre C-33.1) a pour objet de :

- contribuer à l'aménagement et à l'amélioration des édifices et équipements majeurs qui caractérisent une capitale;
- établir des places, des parcs et jardins, des promenades, des monuments et œuvres d'art;
- contribuer à l'amélioration de la qualité de l'architecture et du paysage;
- contribuer à la conservation, à la mise en valeur et à l'accessibilité de places, de parcs et jardins, de promenades et voies publiques de même que de sites, ouvrages, monuments et biens historiques assurant l'embellissement ou le rayonnement de la capitale;
- contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale;
- contribuer à l'organisation et à la promotion d'activités et de manifestations à caractère historique, culturel et social destinées à mettre en valeur la capitale.

La Commission conseille le gouvernement sur :

- la localisation des bureaux et des effectifs du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental;
- la construction, la conservation, l'aménagement et le développement sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des immeubles où logent le gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental;
- l'aménagement, sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des infrastructures de transport et de communication qui donnent accès à la capitale, la désignation des parcours cérémoniels, la localisation des missions diplomatiques et des organisations internationales et les conditions d'une présence internationale;
- l'aménagement et le développement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec ainsi que de celui des municipalités locales et des municipalités régionales de comté qui en font partie.

En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, la Commission n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Commission par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Comptabilité par fonds

En vertu de sa loi constitutive, les sommes reçues par la Commission doivent être affectées au paiement de ses obligations et le solde doit être versé dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale dont l'utilisation a été autorisée par le gouvernement.

Constatation des produits

La Commission applique la méthode du report pour comptabiliser les produits. Les produits affectés sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel la Commission a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2007

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Aide financière

L'aide financière est comptabilisée aux charges lorsque surviennent les faits qui lui donnent lieu, dans la mesure où elle a été autorisée et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Frais reportés

Les frais reportés sont constitués des frais d'émission et de gestion de la dette à long terme. L'amortissement est calculé selon la méthode d'amortissement linéaire sur la durée de la dette à laquelle il se rapporte.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Dans le cas de l'aménagement en cours de réalisation, le coût inclut les intérêts sur la dette à long terme durant la période de réalisation. L'amortissement est calculé selon les méthodes et les taux suivants :

	Méthode	Taux
Équipement informatique	Linéaire	33 1/3 %
Équipement et mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	20 %
Matériel roulant	Linéaire	33 1/3 %
Aménagement dans les parcs	Linéaire	20 %

Compte tenu de leur valeur historique, de leur caractère éternel ainsi que de leur classement par le ministère de la Culture et des Communications, aucun amortissement n'est calculé sur les biens culturels. L'aménagement en cours de réalisation n'est pas amorti.

La Commission examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2007	2006
Ministère des Transports —		
Fonctionnement	10 611 695 $	11 062 820 $
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	1 311 484	1 442 628
Projets spécifiques —		
Réaménagement de l'avenue Honoré-Mercier	14 525	19 325
Mise en valeur de l'édifice de l'Assemblée nationale		10 546
Plan d'accélération des investissements publics	197 195	117 637
Fontaine de Tourny	749 426	118 900
Ministère de la Culture et des Communications —		
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	39 364	43 952
	12 923 689 $	12 815 808 $

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2007

4. CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES

	2007	2006
Ville de Québec	795 577 $	239 684 $
Société des établissements de plein air du Québec	106 074	
Séminaire de Québec	88 584	36 416
Ministère des Transports	39 301	58 218
Ministère de l'Éducation	17 500	15 000
Assemblée nationale	7 249	11 953
Ministère de la Culture et des Communications	5 916	22 018
Société immobilière du Québec	5 133	1 519
Ministère du Conseil exécutif	2 500	
Société du Grand Théâtre de Québec	1 250	
Hydro-Québec		13 769
Agence de l'efficacité énergétique		4 588
Autres	170 111	96 514
	1 239 195 $	499 679 $

5. AIDE FINANCIÈRE

	2007	2006
Ville de Québec	5 000 000 $	5 000 000 $
Établissements scolaires québécois	96 263	111 706
Société des jeux mondiaux policiers pompiers – Québec 2005		400 000
Musée national des beaux-arts du Québec		5 000
Autres	272 895	43 064
	5 369 158 $	5 559 770 $

6. FRAIS FINANCIERS

	2007	2006
Intérêts sur la dette à long terme	1 350 848 $	1 486 580 $
Amortissement des frais reportés	21 664	22 085
Autres intérêts	3 589	3 196
	1 376 101 $	1 511 861 $

7. CRÉANCES ET INTÉRÊTS COURUS

	2007	2006
Ville de Québec	719 909 $	
Ministère des Transports *	149 467	
Société des établissements de plein air du Québec *	47 994	
Intérêts – opérations courantes	48 123	6 740 $
Intérêts – Fonds pour la mise en valeur de la capitale	8 098	6 062
Autres	15 970	75 242
	989 561 $	88 044 $

* Au 31 mars 2007, un montant total de 197 461 $ représente des créances provenant d'entités sous contrôle commun (2006 : - $).

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2007

8. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR

	2007	2006
Ville de Québec	385 001 $	983 533 $
Ministère des Transports *	4 833 750	35 000
Assemblée nationale *		20 000
Société immobilière du Québec *		20 000
Ministère de l'Éducation *		15 000
Autres	119 928	78 375
	5 338 679	1 151 908
Contributions exigibles au cours du prochain exercice	(5 313 679)	(1 121 908)
	25 000 $	30 000 $

* Au 31 mars 2007, un montant total de 4 833 750 $ représente des contributions à recevoir provenant d'entités sous contrôle commun (2006 : 90 000 $).

9. DÉPÔT SUR ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le 5 décembre 2005, la Commission a déposé en fidéicommis un montant de 2 089 010 $ au nom du vendeur, pour l'acquisition de terrains. La Commission deviendra propriétaire desdits terrains après leur décontamination par le vendeur, au plus tard le 30 novembre 2007.

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007			2006
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrains	11 514 702 $		11 514 702 $	11 524 771 $
Parc du Bois-de-Coulonge	1		1	1
Parc de l'Amérique-Française	1		1	1
Parc du Cavalier-du-Moulin	1		1	1
Parc de la Francophonie	1		1	1
Parc de l'Amérique-Latine *	1		1	
Équipement informatique	414 068	369 496 $	44 572	36 831
Équipement et mobilier de bureau	438 431	284 539	153 892	90 251
Améliorations locatives	250 334	121 132	129 202	40 466
Matériel roulant	30 546	4 582	25 964	
Aménagement dans les parcs	4 876 762	4 408 720	468 042	554 370
Aménagement en cours de réalisation	32 035 804		32 035 804	5 662 424
	49 560 652	5 188 469	44 372 183	17 909 117
Biens culturels –				
Domaine de Maizerets	6 545 250		6 545 250	6 545 250
Domaine Cataraqui	238 821		238 821	238 821
	6 784 071		6 784 071	6 784 071
	56 344 723 $	5 188 469 $	51 156 254 $	24 693 188 $

Des intérêts représentant une somme de 1 269 833 $ (2006 : 60 421 $) ont été capitalisés à l'aménagement en cours de réalisation.

* Au cours de l'exercice, la Commission a fait l'acquisition d'un parc auprès de la Société immobilière du Québec pour une valeur symbolique de 1 $.

11. EMPRUNT BANCAIRE

La Commission dispose d'un emprunt bancaire non utilisé de 500 000 $ garanti par le gouvernement du Québec, renouvelable le 31 août 2007 et portant intérêt au taux préférentiel. Au 31 mars 2007, le taux d'intérêt était de 6 %.

12. FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2007	2006
Fournisseurs – opérations courantes	3 396 295 $	1 889 109 $
Fournisseurs – Fonds pour la mise en valeur de la capitale	65 709	79 672
Traitements et avantages sociaux	53 590	21 387
Vacances à payer (note 20)	213 402	208 664
Congés de maladie à payer (note 20)	29 082	25 452
Intérêts à payer sur la dette à long terme	1 134 189	434 402
	4 892 267 $	2 658 686 $

Au 31 mars 2007, un montant total de 86 366 $ représente des montants à verser à des entités sous contrôle commun (2006 : 102 726 $).

13. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉES

Les subventions du gouvernement du Québec reportées dans le fonds des opérations courantes se rapportent aux subventions reçues au cours des exercices considérés qui sont destinées à couvrir les charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des subventions reportées sont les suivantes :

	2007	2006
Solde au début	232 380 $	1 307 495 $
Subventions reçues au cours de l'exercice	1 927 524	701 854
	2 159 904	2 009 349
Subventions constatées à titre de produits de l'exercice	(1 253 918)	(1 776 969)
Solde à la fin	905 986 $	232 380 $

14. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les contributions reportées dans le fonds des opérations courantes se rapportent aux contributions reçues au cours des exercices considérés qui sont destinées à couvrir les charges des exercices futurs. Les variations survenues dans le solde des contributions reportées sont les suivantes :

	2007	2006
Solde au début	1 088 133 $	241 349 $
Contributions reçues au cours de l'exercice	318 633	962 608
	1 406 766	1 203 957
Contributions constatées à titre de produits de l'exercice	(1 117 932)	(115 824)
	288 834	1 088 133
Contributions destinées à couvrir les charges du prochain exercice	(247 452)	(1 032 668)
Solde à la fin	41 382 $	55 465 $

14. CONTRIBUTIONS REPORTÉES (suite)

Au 31 mars 2007, un montant total de 100 921 $ représente des contributions reportées provenant d'entités sous contrôle commun (2006 : 127 094 $).

15. DETTE À LONG TERME

	Taux effectif	2007	2006
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec :			
5,37 %, remboursable par versements semestriels en capital de 171 198 $ et un versement final de 2 225 779 $ le 1er décembre 2010 *	5,51 %	3 423 968 $	3 766 365 $
6,06 %, remboursable par versements semestriels en capital de 345 842 $, échéant le 1er décembre 2010 *	6,21	2 766 736	3 458 420
6,06 %, remboursable par versements semestriels en capital de 103 333 $ et un versement final de 1 343 333 $ le 1er décembre 2010 *	6,16	2 066 667	2 273 333
6,06 %, remboursable par versements semestriels en capital de 42 000 $ et un versement final de 1 386 000 $ le 1er décembre 2010 *	6,15	1 680 000	1 764 000
6,09 %, remboursable par versements semestriels en capital de 112 205 $ et un versement final de 2 244 109 $ le 1er octobre 2012 *	6,21	3 478 369	3 702 779
4,59 %, remboursable par versements semestriels en capital de 81 866 $, échéant le 1er décembre 2016 *	4,75	1 637 326	1 730 760
5,64 %, remboursable par versements semestriels en capital de 318 623 $, échéant le 16 janvier 2018 *	5,78	7 009 711	7 646 957
4,8 %, remboursable par versements semestriels en capital de 415 827 $, échéant le 31 mars 2026 *	4,91	16 217 238	8 400 642
4,6 %, remboursable par versements semestriels en capital de 641 122 $, échéant le 1er juin 2025 *	4,72	23 721 514	
Emprunts garantis par le ministère de la Culture et des Communications :			
5,25 %, remboursable par versements mensuels de 9 030 $, capital et intérêts, renouvelable le 5 avril 2010, échéant le 5 avril 2015 *	5,25	712 525	781 501
Emprunt remboursé au cours de l'exercice			10 481
Emprunt à la Société immobilière du Québec :			
4,7 %, remboursable par versements mensuels de 1 386 $, capital et intérêts, échéant le 31 mars 2012	4,70	74 286	
		62 788 340	33 535 238
Portion échéant au cours du prochain exercice		(4 966 009)	(4 464 788)
		57 822 331 $	29 070 450 $

15. DETTE À LONG TERME (suite)

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2008	4 966 009 $
2009	4 554 731
2010	4 559 522
2011	9 600 422
2012	3 155 761

* Les versements en capital et intérêts sur ces emprunts sont acquittés annuellement à même les subventions du gouvernement du Québec et du ministère de la Culture et des Communications prévues à ces fins.

16. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles comprennent des subventions du gouvernement du Québec et des contributions des partenaires correspondant à l'aménagement en cours de réalisation. L'apport se détaille comme suit :

	2007	2006
Solde au début	5 662 424 $	1 019 571 $
Subventions et contributions reçues au cours de l'exercice	26 373 380	4 642 853
Solde à la fin	32 035 804 $	5 662 424 $

17. APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le montant de l'apport du gouvernement du Québec correspond au coût des terrains et des biens culturels financés par des emprunts à long terme dont les versements en capital seront assumés par des subventions du gouvernement du Québec. L'apport se détaille comme suit :

	2007	2006
Terrains	11 514 702 $	11 524 770 $
Biens culturels	6 545 251	6 545 251
	18 059 953 $	18 070 021 $

18. VIREMENT INTERFONDS

Le montant de 556 156 $ représente l'excédent des sommes reçues par la Commission et qui, selon sa loi constitutive, doit être versé dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale.

19. ENGAGEMENTS

La Commission s'est engagée à participer financièrement à la réalisation de divers projets pour la mise en valeur, la promotion et le rayonnement culturel de la capitale. Au 31 mars 2007, la Commission a des engagements qui totalisent 13 824 700 $ (2006 : 6 988 942 $).

20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur, ces cotisations imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 117 538 $ (2006 : 91 298 $).

Provision pour les congés de maladie et les vacances

	2007			2006
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	25 452 $	208 664 $	234 116 $	216 534 $
Charge de l'exercice	37 455	225 040	262 495	233 669
Prestations versées au cours de l'exercice	(33 825)	(220 302)	(254 127)	(216 087)
Solde à la fin	29 082 $	213 402 $	242 484 $	234 116 $

21. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme ainsi que l'encaisse réservée pour l'acquisition d'immobilisations corporelles représentent une estimation raisonnable de leur juste valeur.

La juste valeur des subventions à recevoir du gouvernement du Québec ainsi que la juste valeur de la dette à long terme sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs à des taux d'actualisation représentant les taux dont la Commission pourrait se prévaloir à la date du bilan pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

La juste valeur des contributions à recevoir et du dépôt sur acquisition d'immobilisations corporelles est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs à un taux d'actualisation représentant les taux dont la Commission pourrait se prévaloir à la date du bilan pour des placements comportant des conditions et des échéances semblables.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers.

	2007		2006	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	63 214 324 $	64 932 734 $	33 986 043 $	35 486 664 $
Contributions à recevoir	5 338 679	5 335 783	1 151 908	1 148 333
Dépôt sur acquisition d'immobilisations corporelles	2 089 010	2 089 010	2 089 010	2 013 504
Dette à long terme –				
Emprunts sur billet du Fonds de financement	62 001 529	63 712 404	32 743 256	34 260 374
Emprunts garantis par le ministère de la Culture et des Communications	712 525	720 060	791 982	778 442
Emprunt à la Société immobilière du Québec	74 286	74 286		

22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations provenant d'apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

La Commission conclut des opérations commerciales avec les entités apparentées dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers. Les transactions d'achat et de vente d'immobilisations conclues entre les entités apparentées sont comptabilisées à la valeur comptable du cédant et présentées à la note 10.

23. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2006 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2007.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission de la capitale nationale du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jacques Langlois
Président et directeur général

Hélène Turcotte
Directrice des affaires administratives

Québec, le 6 juillet 2007

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la capitale nationale du Québec au 31 mars 2007 ainsi que l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 6 juillet 2007

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. R-20)
FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
REVENUS		
Prélèvements	58 105	56 535
Tarification de services	6 675	6 812
Pénalités	2 384	1 621
Participations volontaires	771	739
Virement d'indemnités et de réclamations non identifiées ou non réclamées	181	160
Revenus de placements	2 231	1 239
Autres	463	420
	70 810	67 526
DÉPENSES		
Rémunération et administration du personnel	70 575	66 095
Dépenses administratives	15 348	15 108
Gestion immobilière	3 332	3 197
Amortissement – immobilisations corporelles	2 452	2 467
Amortissement – actifs incorporels	1 256	947
Relations publiques et publicité	1 049	682
Contribution au Fonds du commissaire de l'industrie de la construction	930	1 005
Contribution à la Commission des relations du travail	158	
Autres dépenses	506	173
Intérêts contrat de location-acquisition	6	11
Dépenses avant les éléments suivants	95 612	89 685
Virement provenant des régimes supplémentaires de rentes et d'assurance	(19 584)	(17 756)
Virement provenant du Fonds de formation et au Plan de formation	(1 616)	(1 590)
Virement d'intérêts provenant du Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	(3 765)	(3 478)
Subventions du gouvernement du Québec pour la lutte contre le travail au noir	(6 936)	(10 336)
	63 711	56 525
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	7 099	11 001
AVOIR AU DÉBUT	17 543	6 542
AVOIR À LA FIN	24 642	17 543

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

BILAN
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	2 889	
Placements et revenus courus (note 4.1)	65 283	54 345
Prélèvements à recevoir	6 588	5 885
Débiteurs	2 300	1 532
Frais payés d'avance	419	769
	77 479	62 531
Immobilisations corporelles (note 5.1)	9 356	10 539
Actifs incorporels (note 5.1)	3 884	3 157
Actif au titre des prestations constituées en vertu des avantages sociaux futurs (note 12)	217	
	90 936	76 227
PASSIF		
À court terme		
Chèques émis non encaissés		181
Créditeurs et frais courus	12 388	10 859
Subventions du gouvernement du Québec reportées	2 615	2 450
Revenus reportés	267	267
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition		244
	15 270	14 001
Passif au titre des prestations constituées en vertu des avantages sociaux futurs (note 12)	51 024	44 683
	66 294	58 684
AVOIR	24 642	17 543
	90 936	76 227

ENGAGEMENTS (note 10)
ÉVENTUALITÉS (note 11)

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard, président-directeur général
Robert Brown, administrateur

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	7 099	11 001
Ajustements pour :		
Amortissement – Immobilisations corporelles	2 452	2 467
Amortissement – Actifs incorporels	1 256	947
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	7	101
Augmentation des prestations constituées en vertu des avantages sociaux futurs	6 124	5 151
	16 938	19 667
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 7.1)	573	(3 196)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	17 511	16 471
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Disposition de placements (acquisition)	3 121	(4 448)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 669)	(2 218)
Acquisition d'actifs incorporels	(1 590)	(2 338)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles		18
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(138)	(8 986)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(244)	(239)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(244)	(239)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	17 129	7 246
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	23 337	16 091
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 7.1)	40 466	23 337

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006				2005
	Compte général	Compte complémentaire	Compte des retraités	Total	Total
ACTIF					
Placements					
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4.2)	3 770 865	2 406 518	4 898 544	11 075 927	9 744 528
Placements et intérêts courus (note 4.1)	(16 751)	10 615	79 113	72 977	107 709
	3 754 114	2 417 133	4 977 657	11 148 904	9 852 237
Créances					
Cotisations des salariés à recevoir	122	20 578		20 700	19 750
Cotisations des employeurs à recevoir	28 692	11 022		39 714	40 043
Transfert à recevoir du compte général			18 470		
Transfert à recevoir du compte complémentaire			4 063		
	3 782 928	2 448 733	5 000 190	11 209 318	9 912 030
PASSIF					
Chèques émis non encaissés	11 272		1	11 273	477
Créditeurs	596	718		1 314	1 012
Cotisations à rembourser après retraite		24 214		24 214	23 707
Rentes et prestations forfaitaires à payer	7 880	2 789	2 449	13 118	8 696
Transferts à payer au compte des retraités	18 470	4 063			
	38 218	31 784	2 450	49 919	33 892
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 8)	3 744 710	2 416 949	4 997 740	11 159 399	9 878 138

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard, président-directeur général
Robert Brown, administrateur

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006				2005
	Compte général	Compte complémentaire	Compte des retraités	Total	Total
AUGMENTATION DE L'ACTIF					
Cotisations des salariés (note 8.3)	1 008	205 882		206 890	216 490
Cotisations des employeurs (note 8.3)	299 399	125 110		424 509	428 257
Cotisations et contributions après retraite		23 940		23 940	23 614
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	148 350	89 265	195 060	432 675	374 215
Autres revenus d'intérêts	397	602	1 880	2 879	2 449
Transfert du compte général			401 879		
Transfert du compte complémentaire			86 752		
Modification de la juste valeur des placements	268 481	165 062	344 665	778 208	848 896
	717 635	609 861	1 030 236	1 869 101	1 893 921
DIMINUTION DE L'ACTIF					
Rentes et prestations forfaitaires	33 507	10 669	486 087	530 263	497 049
Remboursement des heures après retraite		25 955		25 955	23 562
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	19 145	192		19 337	17 531
Transfert des biens non réclamés au ministre du Revenu	12 042			12 042	
Transferts au compte des retraités	401 879	86 752			
Dépenses administratives	243			243	349
	466 816	123 568	486 087	587 840	538 491
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET	250 819	486 293	544 149	1 281 261	1 355 430
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS - AU DÉBUT	3 493 891	1 930 656	4 453 591	9 878 138	8 522 708
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS - À LA FIN	3 744 710	2 416 949	4 997 740	11 159 399	9 878 138

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIMES D'ASSURANCE

BILAN
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005	2006	2005	2006	2005
	Régime d'assurance de base		Régimes supplémentaires d'assurance		Total	
ACTIF						
Placements et revenus courus (note 4.1)	468 968	393 813	41 132	36 188	510 100	430 001
Contributions des employeurs à recevoir	23 093	21 823	1 736	1 917	24 829	23 740
	492 061	415 636	42 868	38 105	534 929	453 741
PASSIF						
Chèques émis non encaissés	3 187	3 174			3 187	3 174
Créditeurs	5 483	6 621	25	10	5 508	6 631
Passifs liés aux instruments financiers dérivés (note 13)	1 160	(341)	113	(37)	1 273	(378)
Contributions perçues d'avance pour couvertures éventuelles	119 545	103 266	7 948	6 900	127 493	110 166
Cotisations volontaires des salariés reportées	9 513	8 606			9 513	8 606
Contributions des employeurs reportées	186 664	184 943	9 879	9 859	196 543	194 802
Passifs actuariels (note 9)	70 821	66 303			70 821	66 303
	396 373	372 572	17 965	16 732	414 338	389 304
AVOIR (notes 14 et 15)	95 688	43 064	24 903	21 373	120 591	64 437
	492 061	415 636	42 868	38 105	534 929	453 741

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard, président-directeur général
Robert Brown, administrateur

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIMES D'ASSURANCE

ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005	2006	2005	2006	2005
	Régime d'assurance de base		Régimes supplémentaires d'assurance		Total	
AUGMENTATION DE L'AVOIR						
Contributions des employeurs	216 296	197 735	11 118	9 768	227 414	207 503
Cotisations volontaires des salariés	17 175	14 878			17 175	14 878
Primes reçues des régimes supplémentaires d'assurance	9 899	9 026				
Revenus de placements	30 396	25 923	2 962	2 955	33 358	28 878
	273 766	247 562	14 080	12 723	277 947	251 259
DIMINUTION DE L'AVOIR						
Primes d'assurance versées au régime de base			9 899	9 026		
Dépenses imputées par le fonds général d'administration			247	225	247	225
Réclamations	207 600	192 294			207 600	192 294
Taxe sur le capital	5 058	4 948	254	230	5 312	5 178
Frais de gestion de réclamations et primes	2 465	2 772			2 465	2 772
Moins-value des actifs liés aux instruments financiers dérivés	1 501	(819)	150	(94)	1 651	(913)
Augmentation des passifs actuariels	4 518	1 621			4 518	1 621
	221 142	200 816	10 550	9 387	221 793	201 177
AUGMENTATION DE L'AVOIR	52 624	46 746	3 530	3 336	56 154	50 082
AVOIR AU DÉBUT (DÉFICIT)	43 064	(3 682)	21 373	18 037	64 437	14 355
AVOIR À LA FIN	95 688	43 064	24 903	21 373	120 591	64 437

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
REVENUS		
Contributions des employeurs	19 476	19 913
Revenus de placements	11 217	11 647
	30 693	31 560
DÉPENSES		
Activités de formation	13 619	12 233
Incitatifs versés à la clientèle	7 224	6 224
Amortissement des matériaux réutilisables pour la formation	432	329
Contribution au C.G.U.F.F.[1]	2 042	1 546
Virement au fonds général d'administration	1 275	1 259
Moins-value des actifs liés aux instruments financiers dérivés	683	(432)
	25 275	21 159
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	5 418	10 401
AVOIR AU DÉBUT	144 028	133 627
AVOIR À LA FIN	149 446	144 028

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

(1) Comité de gestion de l'utilisation du fonds de formation

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

BILAN
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Placements et revenus courus (note 4.1)	146 871	140 045
Contributions des employeurs à recevoir	1 808	1 835
Frais payés d'avance	2 321	2 060
	151 000	143 940
Matériaux réutilisables pour la formation (note 5.2)	993	1 197
	151 993	145 137
PASSIF		
À court terme		
Chèques émis non encaissés	137	126
Créditeurs	42	30
Activités de formation à payer	1 849	1 117
Passifs liés aux instruments financiers dérivés (note 13)	519	(164)
	2 547	1 109
AVOIR	149 446	144 028
	151 993	145 137

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard, président-directeur général
Robert Brown, administrateur

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	5 418	10 401
Ajustements pour :		
Amortissement des matériaux réutilisables pour la formation	432	329
	5 850	10 730
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 7.2)	1 193	(3 213)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	7 043	7 517
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(5 588)	(8 199)
Acquisition des matériaux réutilisables pour la formation	(228)	(136)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(5 816)	(8 335)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 227	(818)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	2 815	3 633
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 7.2)	4 042	2 815

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

PLAN DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
REVENUS		
Contributions des employeurs	5 287	5 256
Revenus de placements	2 039	2 084
	7 326	7 340
DÉPENSES		
Activités de formation	2 741	2 240
Incitatifs versés à la clientèle	1 816	1 664
Incitatifs versés à la clientèle référée	34	174
Amortissement des matériaux réutilisables pour la formation	9	40
Contribution au Comité du plan de formation	331	264
Moins-value des actifs liés aux instruments financiers dérivés	119	(77)
Virements au fonds général d'administration	341	331
	5 391	4 636
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 935	2 704
AVOIR AU DÉBUT	25 960	23 256
AVOIR À LA FIN	27 895	25 960

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

PLAN DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

BILAN
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Placements et revenus courus (note 4.1)	27 118	25 174
Contributions des employeurs à recevoir	453	346
Frais payés d'avance	786	774
	28 357	26 294
Matériaux réutilisables pour la formation (note 5.2)	82	15
	28 439	26 309
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs	9	6
Activités de formation à payer	446	373
Passifs liés aux instruments financiers dérivés (note 13)	89	(30)
	544	349
AVOIR	27 895	25 960
	28 439	26 309

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard, président directeur général
Robert Brown, administrateur

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

PLAN DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	1 935	2 704
Ajustements pour :		
Amortissement des matériaux réutilisables pour la formation	9	40
	1 944	2 744
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 7.3)	76	(523)
Flux de trésorerie liés aux activités de l'exploitation	2 020	2 221
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(1 704)	(2 301)
Acquisition de matériaux réutilisables pour la formation	(76)	(26)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 780)	(2 327)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	240	(106)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	531	637
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 7.3)	771	531

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS D'INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES
ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS
ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
Placements et revenus courus (note 4.1)	195 215	192 202
Indemnités de congés annuels à recevoir	34 961	33 037
	230 176	225 239
PASSIF		
Chèques émis non encaissés	2 981	2 382
Créditeurs	1 100	818
Passifs liés aux instruments financiers dérivés (note 13)	122	(69)
Indemnités de congés annuels à verser aux salariés	220 654	217 722
Revenus de placements sur indemnités à verser aux salariés	5 319	4 386
	230 176	225 239

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard, président-directeur général
Robert Brown, administrateur

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS D'INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES
ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS
ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Indemnités perçues de congés annuels	395 600	384 660
Revenus de placements	11 201	10 051
Augmentation des chèques émis non encaissés et créditeurs	881	1 019
	407 682	395 730
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Versements aux salariés		
Indemnités de congés annuels	392 557	368 766
Revenus de placements sur indemnités	6 304	6 336
Virements au fonds général d'administration		
Revenus d'intérêts	3 765	3 478
Indemnités de congés annuels non identifiés ou non réclamés	119	88
Moins-value des actifs liés aux instruments financiers dérivés		(121)
	402 745	378 547
AUGMENTATION DE L'ACTIF	4 937	17 183
ACTIF AU DÉBUT	225 239	208 056
ACTIF À LA FIN	230 176	225 239

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE RÉCLAMATIONS DE SALAIRES

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
Placements et revenus courus (note 4.1)	1 232	1 033
Réclamations des employeurs à recevoir	2 196	1 365
	3 428	2 398
PASSIF		
Chèques émis non encaissés	391	274
Créditeurs	31	34
Réclamations à verser aux salariés	3 006	2 090
	3 428	2 398

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard, président-directeur général
Robert Brown, administrateur

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE RÉCLAMATIONS DE SALAIRES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Réclamations perçues des employeurs	4 406	2 896
Revenus de placements	45	27
Augmentation des chèques émis non encaissés et créditeurs	114	(84)
	4 565	2 839
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Réclamations versées aux salariés	3 473	2 598
Virement au fonds général d'administration – réclamations de salaires non identifiés	62	72
	3 535	2 670
AUGMENTATION DE L'ACTIF	1 030	169
ACTIF AU DÉBUT	2 398	2 229
ACTIF À LA FIN	3 428	2 398

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE COTISATIONS PATRONALES

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
Placements et revenus courus (note 4.1)	1 031	1 403
Cotisations des employeurs à recevoir	517	523
Avances sur cotisations	130	130
	1 678	2 056
PASSIF		
Créditeurs	10	7
Cotisations des employeurs à remettre	1 668	2 049
	1 678	2 056

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard, président-directeur général
Robert Brown, administrateur

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Cotisations des employeurs	10 065	9 948
Revenus de placements	30	20
Augmentation des créditeurs	3	3
	10 098	9 971
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Remises de cotisations	10 446	9 371
Virement au fonds général d'administration – revenus de placements	30	20
	10 476	9 391
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ACTIF	(378)	580
ACTIF AU DÉBUT	2 056	1 476
ACTIF À LA FIN	1 678	2 056

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE COTISATIONS SYNDICALES

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
Placements et revenus courus (note 4.1)	4 147	5 223
Cotisations des salariés à recevoir	5 125	4 868
Avances sur cotisations	1 632	1 617
	10 904	11 708
PASSIF		
Chèques émis non encaissés	159	85
Créditeurs	114	79
Cotisations des salariés à remettre	10 631	11 544
	10 904	11 708

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard, président-directeur général
Robert Brown, administrateur

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE COTISATIONS SYNDICALES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Cotisations des salariés	57 051	56 816
Augmentation des chèques émis non encaissés et créditeurs	109	
Augmentation des avances sur cotisations	15	18
Revenus de placements	145	112
	57 320	56 946
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Remises de cotisations	57 979	54 339
Diminution des chèques émis non encaissés et créditeurs		939
Virement au fonds général d'administration – revenus de placements	145	112
	58 124	55 390
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ACTIF	(804)	1 556
ACTIF AU DÉBUT	11 708	10 152
ACTIF À LA FIN	10 904	11 708

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE CONTRIBUTIONS SECTORIELLES RÉSIDENTIELLES

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
Placements et revenus courus (note 4.1)	99	83
Contributions des employeurs à recevoir	123	136
	222	219
PASSIF		
Contributions des employeurs à remettre	222	219
	222	219

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard, président-directeur général
Robert Brown, administrateur

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Contributions des employeurs	912	921
Revenus de placements	4	3
	916	924
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Remises de contributions	913	910
	913	910
AUGMENTATION DE L'ACTIF	3	14
ACTIF AU DÉBUT	219	205
ACTIF À LA FIN	222	219

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE COTISATIONS À LA CAISSE D'ÉDUCATION SYNDICALE

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
Placements et revenus courus (note 4.1)	72	56
Cotisations des salariés à recevoir	257	294
	329	350
PASSIF		
Cotisations des salariés à remettre	329	350
	329	350

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard, président-directeur général
Robert Brown, administrateur

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Cotisations des salariés	1 841	1 365
Revenus de placements	4	
	1 845	1 365
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Remises de cotisations	1 862	1 015
Virement au fonds général d'administration - revenus de placements	4	
	1 866	1 015
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ACTIF	(21)	350
ACTIF AU DÉBUT	350	
ACTIF À LA FIN	329	350

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS SPÉCIAL D'INDEMNISATION

BILAN
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
Placements et revenus courus (note 4.1)	6 307	5 814
Contributions des employeurs à recevoir	323	302
Recouvrement d'indemnités à recevoir	1 370	1 550
	8 000	7 666
PASSIF		
Chèques émis non encaissés	12	20
Créditeurs	5	(35)
Indemnités à verser aux salariés	2 186	1 507
	2 203	1 492
AVOIR	5 797	6 174
	8 000	7 666

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard, président-directeur général
Robert Brown, administrateur

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS SPÉCIAL D'INDEMNISATION

ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
AUGMENTATION DE L'AVOIR		
Contributions des employeurs	2 294	2 341
Recouvrement d'indemnités	251	1 185
Pénalités	193	159
Revenus de placements	214	153
	2 952	3 838
DIMINUTION DE L'AVOIR		
Indemnités versées aux salariés	3 115	2 983
Virement au fonds général d'administration – revenus de placements	214	153
	3 329	3 136
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'AVOIR	(377)	702
AVOIR AU DÉBUT	6 174	5 472
AVOIR À LA FIN	5 797	6 174

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE QUALIFICATION

BILAN
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
Placements et revenus courus (note 4.1)	3 606	3 188
Contributions des employeurs à recevoir	57	84
	3 663	3 272
PASSIF		
Indemnités à verser aux salariés	9	16
	9	16
AVOIR (note 16)	3 654	3 256
	3 663	3 272

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard, président-directeur général
Robert Brown, administrateur

ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
AUGMENTATION DE L'AVOIR		
Contributions des employeurs	520	525
Revenus de placements	114	72
	634	597
DIMINUTION DE L'AVOIR		
Indemnités versées aux salariés	236	244
	236	244
AUGMENTATION DE L'AVOIR	398	353
AVOIR AU DÉBUT	3 256	2 903
AVOIR À LA FIN	3 654	3 256

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
pour l'exercice terminé au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de la construction du Québec (CCQ), constituée en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., chapitre R-20) est une personne morale au sens du Code civil et est chargée de la mise à exécution des conventions collectives propres à l'industrie de la construction, de tout régime relatif aux avantages sociaux ainsi que de la formation professionnelle et de la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction. À cette fin, la CCQ administre onze fonds, un régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la CCQ n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS ET RÉGIMES

2.1 Fonds général d'administration

Ce fonds est établi pour rendre compte des opérations que la CCQ exerce pour la mise à exécution des conventions collectives conclues en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, incluant l'administration de tout régime complémentaire d'avantages sociaux et des autres fonctions que cette loi lui confère.

2.2 Régime supplémentaire de rentes

La description fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé du Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec (Régime). Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer au Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction (R-20, r. 14.01). Ce règlement est publié dans la Gazette officielle du Québec.

GÉNÉRALITÉS

Il s'agit d'un régime de retraite interentreprises qui a été élaboré par le Comité des avantages sociaux de l'industrie de la construction et qui a remplacé, depuis le 1er janvier 1976, les régimes en vigueur antérieurement. En vertu du Régime, les cotisations sont versées par les employeurs et les participants. Le Régime est enregistré conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R-15.1), sous le numéro 25299.

Une caisse de retraite est établie pour recevoir les cotisations des participants et des employeurs et pourvoir au paiement des prestations payables en vertu du régime. Le Régime est constitué selon trois comptes distincts : le compte général, le compte complémentaire et le compte des retraités.

Jusqu'au 25 décembre 2004, le compte général était alimenté par les cotisations des employeurs et des participants en vertu d'une formule générale applicable à tous les participants. Il constituait une disposition à prestations déterminées et prévoyait l'accumulation de crédits de rentes sur la base des heures travaillées ajustées. Depuis le 26 décembre 2004, le compte général est alimenté uniquement par les cotisations des employeurs pour service passé. Ces cotisations pour service passé sont versées pour amortir le déficit actuariel du régime.

Le compte général assume les dépenses imputées par le fonds général d'administration concernant l'administration du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance de base ainsi que les autres dépenses administratives du compte des retraités.

Le compte complémentaire constitue une disposition à cotisations déterminées et la rente payable est égale au montant de la rente constituée par la valeur accumulée du compte du participant à la date de sa retraite. Jusqu'au 25 décembre 2004, le compte complémentaire recevait les cotisations versées par les participants selon des formules spécifiques à chaque métier ou occupation. Depuis le 26 décembre 2004, il reçoit les cotisations des employeurs pour service courant, les cotisations des participants en vertu de la formule générale applicable à tous les participants ainsi que celles versées selon des formules spécifiques à chaque métier ou occupation.

Les comptes général et complémentaire pourvoient au paiement de la prestation payable à l'occasion du décès ou du départ d'un participant non retraité. Lors de la retraite d'un participant, une partie de l'actif des deux comptes est transférée au compte des retraités afin de pourvoir à la constitution de la rente viagère payable au retraité ou à son conjoint.

Le compte des retraités bénéficie des revenus de son actif propre.

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS ET RÉGIMES (suite)

2.2 Régime supplémentaire de rentes (suite)

POLITIQUE DE CAPITALISATION

Au sens de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R-15.1), il n'y a aucun promoteur du Régime car ce dernier a été créé en vertu du Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction (R-20, r. 14.01). Ce règlement vise à donner effet à des clauses des conventions collectives de l'industrie de la construction, dont la CCQ doit assurer l'application.

Conformément à l'article 118 de ce règlement, la CCQ fait évaluer, au plus tard trois ans après la dernière évaluation, le régime de retraite par un actuaire externe. L'évaluation entre en vigueur le 31 décembre de l'année. L'opinion actuarielle vaut pour les trois années qui suivent la date d'entrée en vigueur de l'évaluation. L'approche préconisée pour se prémunir contre les fluctuations du rendement de l'actif et les ajustements des hypothèses économiques et démographiques est l'utilisation d'une réserve pour fluctuations économiques pour le compte général et d'une réserve pour indexations futures pour le compte des retraités.

Les objectifs de l'évaluation actuarielle sont les suivants : recommander, s'il y a lieu, un ajustement de la cotisation patronale entre la cotisation patronale pour le service passé et celle pour le service courant et recommander un ajustement, s'il y a lieu, des rentes de base accumulées et des rentes en cours de paiement à la date d'entrée en vigueur de l'évaluation. Cette évaluation repose sur des hypothèses déterminées par les actuaires externes de la CCQ (voir notes 8.1 et 8.2).

PRESTATIONS DE RETRAITE

Le participant acquiert droit à une rente de retraite sans réduction à l'âge de 65 ans; à l'âge de 60 ans, si la somme de son âge et de ses heures travaillées divisée par 1 400 atteint ou dépasse 70 et, à l'âge de 55 ans, si la somme de son âge et de ses heures travaillées divisée par 1 400 atteint ou dépasse 80 et si la somme de son âge et de ses années de service atteint ou dépasse 80.

Dans le cas d'un participant âgé de 55 ans dont la somme de l'âge et des heures travaillées divisée par 1 400 atteint ou dépasse 80 mais dont la somme de l'âge et des années de service est inférieure à 80, sa rente n'est pas réduite, sauf pour la portion relative à des heures travaillées après 1991, qui est réduite de 1/4 % par mois compris entre la date de sa retraite et la date la plus rapprochée entre celle à laquelle la somme de son âge et de ses années de service aurait atteint 80 s'il avait continué d'accumuler des années de service et celle où il aurait atteint l'âge de 60 ans.

Le participant acquiert droit à une rente de retraite anticipée avec réduction actuarielle à l'âge de 55 ans ou à l'âge de 50 ans, si la somme de son âge et de ses heures travaillées divisée par 1 400 atteint ou dépasse 60.

Le participant prenant sa retraite avant 65 ans peut choisir de recevoir une rente majorée pour ensuite recevoir une rente réduite à compter de l'âge de 65 ans.

Les rentes sont sujettes à des ajustements déterminés par la CCQ à la suite d'une évaluation actuarielle du régime.

PRESTATIONS D'INVALIDITÉ

Tout participant aux prises avec une invalidité totale, qui a accumulé au moins 21 000 heures travaillées et a atteint l'âge de 50 ans, est admissible à la retraite pour invalidité à compter de la 53e semaine suivant le début de son invalidité. Le cas échéant, la rente payable en vertu du compte général, pour service antérieur au 26 décembre 2004, est réduite de 1/4 % par mois, compris entre la date de retraite du participant et la date la plus rapprochée à laquelle il aurait été admissible à une rente de retraite sans réduction. La rente payable en vertu du compte complémentaire est égale à la rente constituée par la valeur accumulée du compte du participant à la date de sa retraite. La rente d'invalidité totale demeure payable même si l'invalidité cesse.

PRESTATIONS AU DÉCÈS

Lors du décès d'un participant non retraité, son conjoint survivant admissible reçoit une prestation forfaitaire égale à la valeur actuarielle de la rente constituée par le participant.

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS ET RÉGIMES (suite)

2.2 Régime supplémentaire de rentes (suite)

PRESTATIONS AU DÉCÈS (suite)

Lorsqu'un retraité décède avant d'avoir reçu 60 versements mensuels, son conjoint reçoit une rente égale à 100 % de la rente que recevait le retraité, et ce, jusqu'à ce qu'un total de 60 versements mensuels aient été versés au retraité et à son conjoint. Par la suite, la rente payable au conjoint est réduite à 60 % de la rente que recevait le retraité (50 % si le conjoint a renoncé à la rente réversible à 60 % au moment de la retraite du participant).

Lorsqu'un retraité décède après avoir reçu 60 versements mensuels, son conjoint reçoit une rente égale à 60 % de la rente que recevait le retraité (50 % si le conjoint, au moment de la retraite du participant, a renoncé à la rente réversible à 60 %).

Lorsqu'un retraité décède sans conjoint et avant d'avoir reçu 60 versements mensuels, son bénéficiaire désigné reçoit une prestation forfaitaire égale à la valeur actuarielle du solde des 60 versements mensuels garantis au moment de la retraite.

Depuis le 26 décembre 2004, le participant peut choisir que sa rente soit remplacée par une rente dont le paiement garanti est de 10 ans. Dans ce cas, il faut remplacer 60 versements par 120 versements partout où ils s'y retrouvent.

PRESTATIONS DE DÉPART

Un participant n'ayant eu aucune heure de travail à son crédit pendant 24 mois consécutifs a droit à une rente différée égale à la rente de base du compte général et à la rente relative à son compte complémentaire. Toutefois, tant que le participant n'est pas admissible à une rente de retraite normale ou anticipée, il peut demander le transfert de la valeur actuarielle de sa rente différée dans un autre véhicule d'épargne-retraite autorisé.

COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS APRÈS RETRAITE

Jusqu'au 25 décembre 2004, les cotisations reçues par un participant recevant une rente de retraite ou ayant dépassé l'âge normal de la retraite lui étaient remboursées au cours de l'année suivante. Depuis le 26 décembre 2004, les cotisations des employeurs pour service passé versées au compte général ne lui sont plus remboursées.

LOI SUR LES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

La Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (2000, chapitre 41), entrée en vigueur le 1er janvier 2001, a apporté des modifications à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R-15.1). Le Régime est assujetti à cette loi. La CCQ a engagé des discussions avec la Régie des rentes du Québec quant à l'application de cette loi pour ce régime étant donné que la mise en œuvre de plusieurs dispositions de cette loi lui causerait des difficultés excessives en raison de ses caractéristiques particulières. es discussions ont amené la publication, le 12 mai 2004, du Décret 415-2004 soustrayant le Régime à certaines dispositions de ladite loi ou reportant la mise en application. Cependant, certains éléments concernant le financement et la solvabilité du régime demeurent en discussion.

L'évaluation actuarielle préparée pour le Régime au 31 décembre 2006 reflète les modifications requises en 2004 et 2005 par le Décret 415-2004.

2.3 Régimes d'assurance

Une caisse de prévoyance collective est établie afin de recevoir les contributions des employeurs et les cotisations volontaires des salariés et de pourvoir au paiement des prestations et indemnités prévues par les régimes d'assurance et au paiement des autres frais inhérents.

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS ET RÉGIMES (suite)

2.3 Régimes d'assurance (suite)

Des caisses supplémentaires sont établies en vue de recevoir la partie supplémentaire des contributions pour le compte des salariés qui exercent un métier ou un groupe de métiers particuliers et de pourvoir au paiement des primes et dépenses afférentes aux régimes supplémentaires d'assurance. Les régimes supplémentaires pour les métiers et occupations d'électriciens, de couvreurs, de ferblantiers, de tuyauteurs, de travailleurs de lignes, de mécaniciens en protection-incendie, de frigoristes, de mécaniciens de chantier et métiers de la truelle (briqueteurs, cimentiers-applicateurs, plâtriers et carreleurs) ont été cumulés aux fins de présentation des états financiers.

Depuis 1998, la caisse de prévoyance collective du régime d'assurance de base assure le paiement des protections additionnelles prévues par les régimes supplémentaires, moyennant le versement d'une prime d'assurance pour chaque assuré par un régime supplémentaire. Cette prime est établie au début de l'année qui suit la période de couverture.

2.4 Fonds en fidéicommis

FONDS DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs pour le financement de la formation des travailleurs de l'industrie de la construction, conformément aux conventions collectives de l'industrie de la construction, soit celles des secteurs institutionnel et commercial, industriel, de même que génie civil et voirie.

PLAN DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs pour le financement de la formation des travailleurs du secteur résidentiel, conformément à la convention collective de ce secteur de l'industrie de la construction.

FONDS D'INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS

Ce fonds est établi pour rendre compte des indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés et des revenus de placements qu'elles produisent pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément aux conventions collectives de l'industrie de la construction.

FONDS DE RÉCLAMATIONS DE SALAIRES

Ce fonds est établi pour rendre compte des réclamations de salaires produites par la CCQ pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 81 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

FONDS DE COTISATIONS PATRONALES

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des employeurs pour le compte de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, conformément à l'article 40 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

FONDS DE COTISATIONS SYNDICALES

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations syndicales des salariés de l'industrie de la construction pour le compte des associations syndicales, conformément à l'article 38 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

FONDS DE CONTRIBUTIONS SECTORIELLES RÉSIDENTIELLES

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs afin de permettre aux parties patronale et syndicale de conduire en chantier, la mise en place harmonieuse et la diffusion des conditions de travail applicables et, d'en mesurer la pertinence et l'efficacité et de mener toutes autres démarches et analyses destinées à favoriser le rapprochement et la concertation des parties conformément à la convention collective du secteur résidentiel de l'industrie de la construction.

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS ET RÉGIMES (suite)

2.4 Fonds en fidéicommis (suite)

FONDS DE COTISATIONS À LA CAISSE D'ÉDUCATION SYNDICALE

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des salariés afin de permettre aux associations syndicales d'offrir des services de formation dans le but de développer les compétences dans tous les aspects relatifs aux relations de travail conformément aux conventions collectives des secteurs industriel, institutionnel et commercial, de même que génie civil et voirie.

FONDS SPÉCIAL D'INDEMNISATION

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs pour indemniser les salariés de l'industrie de la construction des pertes de salaires et d'avantages sociaux qu'ils subissent en raison de l'insolvabilité de leur employeur ou lorsqu'ils sont appelés à agir comme juré, conformément aux conventions collectives de l'industrie de la construction.

FONDS DE QUALIFICATION

Ces fonds sont établis pour rendre compte des contributions des employeurs pour indemniser les salariés qui doivent acquitter les frais reliés au renouvellement du certificat de compétence délivré par le Bureau canadien de la soudure, conformément aux conventions collectives de l'industrie de la construction. Les fonds de qualification des mécaniciens, serruriers, monteurs, ferrailleurs, électriciens, ferblantiers, chaudronniers, tuyauteurs et soudeurs en tuyauterie ont été cumulés aux fins de présentation des états financiers.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

3.1 Principes de consolidation

Les états financiers du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance et des fonds en fidéicommis ne sont pas consolidés dans les états financiers du fonds général d'administration, car en vertu des lois, des règlements et des conventions collectives, les fonds et les régimes constituent des fiducies légales distinctes.

3.2 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction de la CCQ ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3.3 Constatation des revenus et virements

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

Revenus de prélèvements

Les revenus de prélèvements sont constatés dans l'exercice correspondant aux heures travaillées.

Virement d'indemnités et de réclamations non identifiées ou non réclamées

En vertu de la réglementation, les réclamations de salaires gardées en fidéicommis et payables à des salariés non identifiés depuis trois ans au 31 décembre d'une année ainsi que les indemnités de congés gardées en fidéicommis non réclamées ou non identifiées depuis trois ans au premier janvier d'une année sont virées aux revenus du Fonds général d'administration pour son administration.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

3.3 Constatation des revenus et virements (suite)

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION (suite)

Revenus de placements

En vertu de la réglementation, les revenus de placements générés par le fonds de cotisations patronales, le fonds de cotisations syndicales, le fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale et le fonds spécial d'indemnisation sont virés aux revenus du Fonds général d'administration pour son administration.

Virement provenant des régimes supplémentaires de rentes et d'assurance, du Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction et du Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel

En vertu de la réglementation, les virements provenant des régimes supplémentaires de rentes et d'assurance, du Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction et du Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel sont fixés annuellement par la CCQ. Le montant requis pour acquitter les frais d'administration de ces fonds est fixé selon une formule établie et approuvée par le Conseil d'administration.

Virement d'intérêts provenant du Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

En vertu de la réglementation, des intérêts provenant du Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés sont virés au Fonds général d'administration en vue de défrayer les frais d'administration et de perception de ce fonds jusqu'à concurrence d'une somme égale à 25 % des intérêts générés par le fonds plus un montant forfaitaire de 965 000 $.

RÉGIMES D'ASSURANCE

Contributions des employeurs et cotisations volontaires des salariés

Les revenus de contributions des employeurs et de cotisations volontaires des salariés sont constatés dans l'exercice correspondant aux périodes de couverture des assurés.

Contributions perçues d'avance pour couvertures éventuelles

Les contributions perçues d'avance pour couvertures éventuelles sont constituées de contributions des employeurs visant à maintenir l'assurabilité des salariés. Elles sont reportées et virées aux revenus de l'exercice correspondant aux périodes d'assurance pour lesquelles elles sont utilisées.

FONDS EN FIDÉICOMMIS

Les contributions des employeurs et les cotisations des salariés sont constatées dans l'exercice correspondant aux heures travaillées.

3.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les éléments de trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des soldes d'encaisse, des découverts et emprunts bancaires et des placements très liquides, qui ont des échéances de trois mois ou moins à compter de leur date d'acquisition.

3.5 Placements

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION, RÉGIMES D'ASSURANCE ET FONDS EN FIDÉICOMMIS

Les placements sont inscrits au coût, à l'exception des obligations qui le sont au coût amorti.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

3.5 Placements (suite)

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION, RÉGIMES D'ASSURANCE ET FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)

Les placements acquis en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date d'acquisition. Les revenus provenant de ces placements sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations.

Pour les fins de la présentation de la note 4.1, la juste valeur des placements détenus en devises étrangères est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES

Les placements sont inscrits à la juste valeur, déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

3.6 Instruments financiers dérivés

Conformément à la politique de placement des fonds sous gestion visant le fonds général d'administration, les régimes d'assurance et les fonds en fidéicommis, la CCQ utilise les instruments financiers dérivés afin de gérer son risque de change sur les placements détenus en devises étrangères. Les instruments financiers dérivés sont constitués de contrats de change à terme. La CCQ ne recourt pas à ces véhicules de placements à des fins de négociation ou de spéculation.

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur. Selon cette méthode, les gains ou pertes non réalisés sont constatés aux résultats et la contrepartie est présentée au bilan.

3.7 Actifs à long terme

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût du bien loué en vertu d'un contrat de location-acquisition représente la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire établie en fonction des durées d'utilisation :

Bâtiments	40 ans
Aménagements des bâtiments	5 ans
Mobilier et équipement	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Améliorations locatives	4 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels correspondent au coût des logiciels et des projets de développements informatiques en cours et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire. Celle-ci est établie en fonction d'une durée d'utilisation de trois ans. L'amortissement des projets de développements informatiques débute lorsque les projets sont terminés.

FONDS DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION
ET PLAN DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Matériaux réutilisables pour la formation

Les matériaux réutilisables pour la formation correspondent aux actifs achetés dans le cadre des activités de formation. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, établie en fonction de la durée d'utilisation prévue par les ententes convenues entre la CCQ et les commissions scolaires. La durée des ententes peut être de trois, cinq ou dix ans.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

3.8 Revenus reportés

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

Les revenus reportés correspondent aux incitatifs accordés à la CCQ par les bailleurs pour la location de bureaux. Les incitatifs sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, établie en fonction de la durée des baux prévus de cinq ans. L'amortissement est constaté aux résultats en diminution de la dépense de loyer.

3.9 Avantages sociaux futurs

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

Les régimes à prestations déterminées et des avantages complémentaires de retraite offerts aux employés de la CCQ sont comptabilisés comme suit :

- Les actifs des régimes sont mesurés à la juste valeur.

- La CCQ utilise une évaluation axée sur la valeur marchande des actifs qui tient compte de l'incidence des gains ou pertes de placements sur une période de trois ans à partir de l'exercice au cours duquel ils se produisent aux fins de la mesure des coûts de retraite.

- Les gains et pertes actuariels nets, fondés sur la valeur marchande des actifs des régimes, en excédent de 10 % du montant le plus élevé entre l'obligation au titre des prestations constituées et la valeur axée sur la valeur marchande des actifs des régimes, ainsi que les coûts des services passés sont portés aux résultats sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants.

- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite des employés est établi d'après des calculs actuariels qui font appel à la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et aux meilleures estimations de la direction du rendement prévu des placements des régimes, de la croissance des salaires, de l'âge de retraite des employés, la mortalité des participants aux régimes et des coûts de soins de santé.

- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite des employés est constaté aux résultats au fur et à mesure que les services sont rendus par les employés.

- La date de mesure utilisée par la CCQ est le 31 décembre.

3.10 Indemnités versées aux salariés

FONDS SPÉCIAL D'INDEMNISATION

Les indemnités versées aux salariés sont comptabilisées lorsqu'il est reconnu et prouvé que l'employeur est insolvable.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
pour l'exercice terminé au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

4. PLACEMENTS

4.1 Placements et revenus courus

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION, RÉGIMES D'ASSURANCE ET FONDS EN FIDÉICOMMIS – AU COÛT

	2006		2005	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Encaisse	51 275	51 275	35 580	35 580
Dépôt à court terme [1]	253 298	253 299	226 975	226 975
Obligations [2]	333 546	340 941	348 367	358 303
Actions [3]	261 948	307 016	246 101	277 361
Immobiliers	56 033	69 828		
Compte courtier [4]	(129)	(129)	(2 680)	(2 680)
Intérêts courus	5 110	5 110	4 224	4 224
	961 081	1 027 340	858 567	899 763

(1) Venant à échéance au plus tard le 1er décembre 2007 et aux taux d'intérêt variant de 2,75 % à 6,06 %.

(2) À échéances diverses allant jusqu'en 2044 et aux taux de rendement variant de 2,11 % à 11,50 %.

(3) Comprend le coût et la juste valeur des actions américaines, respectivement de 98 760 613 $ et 105 605 100 $, pour l'exercice 2006. Cette plus-value est attribuable à la fluctuation de la devise américaine par rapport à la devise canadienne, entre la date d'acquisition des placements et la date de clôture des états financiers.

(4) Correspond aux transactions en attente de règlement.

Les placements et revenus courus sont répartis comme suit dans les différents fonds :

	2006		2005	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Fonds général d'administration	65 283	65 283	54 345	54 345
Régime d'assurance de base	468 968	507 523	393 813	416 929
Régimes supplémentaires d'assurance	41 132	44 881	36 188	38 702
Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction	146 871	163 224	140 045	149 062
Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel	27 118	29 922	25 174	26 799
Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	195 215	200 013	192 202	197 125
Fonds de réclamations de salaires	1 232	1 232	1 033	1 033
Fonds de cotisations patronales	1 031	1 031	1 403	1 403
Fonds de cotisations syndicales	4 147	4 147	5 223	5 223
Fonds de contributions sectorielles résidentielles	99	99	83	83
Fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale	72	72	56	56
Fonds spécial d'indemnisation	6 307	6 307	5 814	5 815
Fonds de qualification	3 606	3 606	3 188	3 188
	961 081	1 027 340	858 567	899 763

4. PLACEMENTS (suite)

4.1 Placements et revenus courus (suite)

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES – À LA JUSTE VALEUR

	2006		2005	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Encaisse	12 172	12 172	12 796	12 796
Dépôt à court terme [1]	59 287	59 287	86 337	86 337
Obligations [2]	1 115	1 115	8 221	8 236
Intérêts courus	403	403	340	340
	72 977	72 977	107 694	107 709

(1) Venant à échéance au plus tard le 1er décembre 2007 et aux taux d'intérêt variant de 2,75 % à 6,06 %.
(2) À échéances diverses allant jusqu'en 2044 et au taux de rendement variant de 2,11 % à 11,50 %.

Ces placements et intérêts courus sont répartis comme suit dans les différents comptes :

	2006		2005	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Compte général	(16 751)	(16 751)	42 043	42 049
Compte complémentaire	10 615	10 615	(10 040)	(10 042)
Compte des retraités	79 113	79 113	75 691	75 702
	72 977	72 977	107 694	107 709

4.2 Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec – à la juste valeur

Les fonds du régime supplémentaire de rentes confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) se détaillent comme suit :

	2006	2005
Compte général		
Avances	(11 003)	
Dépôts à participation [1]	3 761 228	3 426 540
Revenus courus	20 640	16 991
	3 770 865	3 443 531
Compte complémentaire		
Dépôt à vue	25 009	70 013
Dépôts à participation [1]	2 369 502	1 859 673
Revenus courus	12 007	11 006
	2 406 518	1 940 692
Montants à reporter	6 177 383	5 384 223

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
pour l'exercice terminé au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

4. PLACEMENTS (suite)

4.2 Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec – à la juste valeur (suite)

	2006	2005
Montants reportés	6 177 383	5 384 223
Compte des retraités		
Dépôts à vue (avances)	11 004	(5 001)
Dépôts à participation [1]	4 860 112	4 337 569
Revenus courus	27 428	27 737
	4 898 544	4 360 305
	11 075 927	9 744 528

(1) Les dépôts à participation tenus pour chacun des comptes du régime supplémentaire de rentes, sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables à la juste valeur de l'avoir net du fonds à la fin de chaque mois sur préavis selon les modalités des règlements de la CDPQ. La CDPQ attribue à la clôture du mois, à chacun des comptes, le revenu net des frais de gestion.

5. ACTIFS À LONG TERME

5.1 Fonds général d'administration

Immobilisations corporelles

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	672		672	672
Bâtiments	8 718	6 123	2 595	2 812
Aménagements des bâtiments	2 841	1 846	995	1 307
Mobilier et équipement	6 502	4 693	1 809	1 893
Équipement informatique	8 052	5 173	2 879	2 979
Améliorations locatives	1 614	1 208	406	436
	28 399	19 043	9 356	10 099
Équipement informatique loué en vertu d'un contrat de location-acquisition				440
	28 399	19 043	9 356	10 539

Actifs incorporels

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Logiciels	7 809	5 155	2 654	2 321
Projets de développement informatique	1 230		1 230	836
	9 039	5 155	3 884	3 157

5. ACTIFS À LONG TERME (suite)

5.2 Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction et Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Matériaux réutilisables pour la formation				
Fonds de formation	2 502	1 509	993	1 197
Plan de formation	194	112	82	15

6. EMPRUNT BANCAIRE

La CCQ a un crédit renouvelable annuellement le 1er juillet auprès d'une institution financière. Au 31 décembre 2006, le montant maximum que pouvait prélever la CCQ pour sa gestion propre s'établissait à 7 000 000 $. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel. De plus, lors d'un découvert de banque relié à un ou plusieurs fonds en fidéicommis, des avances substantielles peuvent être consenties par l'institution financière, pour une période ne dépassant pas normalement quelques jours et portant intérêt au même taux préférentiel.

7. FLUX DE TRÉSORERIE

7.1 Fonds général d'administration

	2006	2005
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Prélèvements à recevoir	(703)	(794)
Débiteurs	(768)	1 036
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec		3 550
Frais payés d'avance	350	(285)
Créditeurs et frais courus	1 529	(1 586)
Revenus reportés		(87)
Subventions du gouvernement du Québec reportées	165	(5 030)
	573	(3 196)

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie du fonds général d'administration comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2006	2005
Encaisse	2 889	
Chèques émis non encaissés		(181)
Placements et revenus courus (1)	37 577	23 518
	40 466	23 337

(1) Les placements et revenus courus ont des échéances de trois mois ou moins.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
pour l'exercice terminé au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

7. FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

7.2 Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction

	2006	2005
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Contributions des employeurs à recevoir	27	(255)
Frais payés d'avance	(261)	(668)
Créditeurs	12	14
Activités de formation à payer	732	(1 872)
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	683	(432)
	1 193	(3 213)

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie du fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2006	2005
Chèques émis non encaissés	(137)	(126)
Placements et revenus courus [1]	4 179	2 941
	4 042	2 815

(1) Les placements et revenus courus ont des échéances de trois mois ou moins.

7.3 Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel

	2006	2005
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Contributions des employeurs à recevoir	(107)	(16)
Frais payés d'avance	(12)	(774)
Créditeurs	3	3
Activités de formation à payer	73	341
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	119	(77)
	76	(523)

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie du Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2006	2005
Placements et revenus courus [1]	771	531
	771	531

(1) Les placements et revenus courus ont des échéances de trois mois ou moins.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
pour l'exercice terminé au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

8. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

8.1 Obligations du Régime supplémentaire de rentes

La firme d'actuaires Groupe-conseil Aon a établi la valeur actuarielle des prestations constituées du compte général et du compte des retraités à même les renseignements arrêtés au 1er janvier 2006 et cette valeur a été actualisée par projection au 31 décembre 2006. La valeur actuarielle a été déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations constituées et à partir des hypothèses les plus probables, en incluant des marges appropriées pour des écarts défavorables. Selon cette méthode, les engagements correspondent à la valeur actuarielle, à la date de l'évaluation, des créances de rentes et autres prestations payables en fonction des heures ajustées accumulées à cette date. Le compte complémentaire n'est pas visé puisque cette partie du régime est à cotisations déterminées et les obligations de ce compte sont donc égales à l'actif.

Selon cette évaluation, la valeur actuarielle des prestations au 31 décembre et les principales composantes de l'évolution des valeurs actuarielles au cours de l'exercice ainsi que la valeur des réserves déterminée conformément au Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction s'établissent comme suit :

	2006	2005
Compte général	4 496 562	4 534 979
Compte des retraités	4 582 834	4 194 881
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin de l'exercice	9 079 396	8 729 860
Réserve pour fluctuations économiques au compte général	899 646	701 023
Réserve pour indexations futures au compte des retraités	33 252	
Réserve spéciale prise à même le compte général égale à la différence entre la valeur des obligations du compte des retraités et l'actif de ce compte		82 028
Valeur actuarielle des prestations constituées et réserves à la fin de l'exercice	10 012 294	9 512 911
Valeur actuarielle des prestations constituées au début de l'exercice	8 729 860	8 389 045
Changements apportés au régime		(57 997)
Modifications des hypothèses actuarielles	240 613	242 934
Intérêts cumulés sur les prestations	512 912	515 573
Prestations versées	(528 043)	(504 622)
Transfert du compte complémentaire	82 774	64 978
Pertes d'expérience	41 280	79 949
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin de l'exercice	9 079 396	8 729 860

8. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

8.1 Obligations du Régime supplémentaire de rentes (suite)

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées tiennent compte des prévisions concernant la situation du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles significatives à long terme et utilisées pour l'évaluation sont les suivantes :

(en pourcentage)	2006	2005
Rendement à moyen terme et à long terme de l'actif	5,82	6,00

Les taux d'intérêts utilisés pour le calcul des engagements du compte général sont réduits de 0,25 % avant la retraite afin de tenir compte des frais d'administration.

8.2 Valeur actuarielle de l'actif net disponible

La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations a été déterminée de manière à tenir compte des tendances à long terme du marché, en conformité avec les hypothèses sous-jacentes à l'évaluation des prestations constituées. Cette évaluation est fondée sur une méthode selon laquelle la valeur actuarielle de l'actif est déterminée sur la base de la différence entre les valeurs marchandes réelles et espérées des placements des trois dernières années. La valeur ajustée de l'actif est limitée à 107 % de la valeur marchande depuis le 31 décembre 2002.

Ces valeurs actuarielles s'établissent comme suit :

	2006 (1)	2005 (1)
Juste valeur de l'actif net disponible pour le versement des prestations		
Compte général	3 596 408	3 435 143
Compte des retraités	4 740 908	4 286 625
	8 337 316	7 721 768
Modification des justes valeurs non prises en compte dans la valeur actuarielle de l'actif net	(212 047)	(347 460)
Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le versement des prestations	8 125 269	7 374 308

(1) Les valeurs illustrées représentent des extrapolations.

8.3 Politique de capitalisation

Depuis le 26 décembre 2004, la cotisation salariale des participants au montant de 0,80 $ par heure travaillée, déterminée par les clauses communes aux quatre conventions collectives sectorielles de l'industrie, est versée au compte complémentaire en addition de celles déjà prévues par les clauses particulières applicables aux divers métiers et occupations. La cotisation des participants au compte complémentaire a varié de 0,15 $ à 3,80 $ par heure travaillée depuis le début du régime.

8. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

8.3 Politique de capitalisation (suite)

Pour l'exercice 2006, les cotisations des employeurs pour service passé et courant versées par heure travaillée respectivement aux comptes général et complémentaire s'établissement comme suit :

		2006	
(en dollars)		1er janvier au 29 avril	30 avril au 31 décembre
Apprenti	Compte général		
	Service passé	2,305	2,305
	Compte complémentaire		
	Service courant	0,46	0,46
Compagnon	Compte général		
	Service passé	2,625	2,305
	Compte complémentaire		
	Service courant	1,20	1,20

La dernière évaluation actuarielle déposée auprès de la Régie des rentes du Québec est celle au 31 décembre 2003. L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2006 indique l'existence d'une réserve pour fluctuations économiques de 899 646 000 $ dans le compte général considérant les cotisations futures pour services passés prévues jusqu'au 31 décembre 2018, une réserve pour indexations futures de 33 252 000 $ dans le compte des retraités et une obligation non capitalisée au 31 décembre 2006 de 954 127 000 $. Cette obligation est en voie de capitalisation, sur une période se terminant le 31 décembre 2018, par une cotisation des employeurs pour services passés établie à 2,305 $ par heure travaillée pour un apprenti jusqu'au 31 décembre et à 2,185 $ par la suite. Pour un compagnon, cette cotisation est de 2,625 $ par heure travaillée jusqu'au 29 avril, de 2,305 $ jusqu'au 31 décembre et de 2,185 $ par la suite.

8.4 Non respect de la règle d'amortissement du déficit actuariel prévu à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite

La Loi sur les régimes complémentaires de retraite indique que la période d'amortissement des déficits actuariels pour fins de solvabilité, découlant d'une modification au régime, ne peut excéder cinq ans. L'application de la période d'amortissement prévue par la loi entraînerait une cotisation de 4,176 $ par heure travaillée au lieu de 2,185 $ pour un apprenti ou un compagnon aux fins d'amortir la portion du déficit de 965 773 000 $ au 31 décembre 2006 qui ne serait pas couverte par les cotisations pour services passés prévues pour les cinq prochaines années.

9. PASSIFS ACTUARIELS

Régimes d'assurance

Les passifs actuariels représentent les engagements du régime d'assurance de base en lien avec les couvertures d'assurance en vigueur au 31 décembre 2006 et se détaillent comme suit :

	2006	2005
Provisions pour prestations engagées	34 321	32 484
Provisions pour rentes aux assurés invalides	36 500	33 819
	70 821	66 303

Une autre évaluation actuarielle a été préparée pour fins de solvabilité.

10. ENGAGEMENTS

Fonds général d'administration

La CCQ est engagée d'après des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 31 août 2011 pour la location de bureaux. Dans certains cas, ces baux comportent une option de renouvellement de cinq ans. Les loyers relatifs aux espaces loués ont totalisé 1 622 902 $ (1 508 007 $ en 2005) pour l'exercice 2006. Les loyers minimums futurs en vertu des baux s'y rattachant pour les cinq prochains exercices sont comme suit :

2007	1 606
2008	1 165
2009	722
2010	580
2011	96
	4 169

11. ÉVENTUALITÉS

Des poursuites judiciaires contre la CCQ, au montant de 6 177 064 $, sont en cours à la date de préparation des états financiers. Dans certaines de ces poursuites, les assureurs de la CCQ ont pris fait et cause pour celles-ci. Sur la foi des renseignements disponibles, la direction est d'avis qu'il est peu probable qu'une responsabilité puisse être considérée importante quant à ces poursuites par rapport à la situation financière de la CCQ. Tout paiement par la CCQ, le cas échéant, sera alors comptabilisé aux charges de l'exercice.

12. PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES EN VERTU DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La CCQ offre deux régimes de retraite à prestations déterminées contributifs à l'ensemble de ses employés syndiqués et non syndiqués (hors convention). Elle offre également des régimes d'avantages complémentaires à la retraite. Ces régimes se composent d'allocations de retraite versées lors du départ à la retraite, de régimes de couverture d'assurance-maladie et de prestations d'assurance-vie au décès.

La CCQ a signé, en décembre 2005, une entente modifiant le règlement du Régime complémentaire de retraite des employés syndiqués de la CCQ. D'après cette entente, toute cotisation additionnelle versée par la CCQ, ayant pour but de financer le déficit du régime ou de permettre le plein financement de la cotisation d'exercice, lui sera remboursée dès que des excédents d'actifs se dégageront du Régime.

Les évaluations actuarielles les plus récentes pour les régimes offerts ont été préparées en date du 31 décembre 2004. Les prochaines évaluations actuarielles seront effectuées en date du 31 décembre 2007.

Les principales hypothèses actuarielles ayant servi à déterminer le coût des avantages et l'obligation au titre des prestations constituées sont les suivantes (hypothèses moyenne pondérée au 31 décembre) :

Hypothèses actuarielles

	Régimes de retraite		Autres régimes	
(en pourcentage)	2006	2005	2006	2005
Taux d'actualisation	5,15	5,20	5,20	5,75
Taux de rendement à long terme prévu des actifs	7,25	7,25		
Taux de croissance des salaires	2,25 à 4,25	2,25 à 4,25	2,25 à 4,25	2,25 à 4,25

12. PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES EN VERTU DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Hypothèses actuarielles (suite)

Les taux de croissance du coût des soins de santé sont les suivants au 31 décembre :

	2006	2005
Taux de croissance annuel moyen du coût des soins de santé	8 %	9 %
Baisse annuelle prévue du taux de croissance	1 %	1 %
Année de stabilisation	2009	2009

Le rapprochement de la situation de capitalisation des régimes et des montants inscrits au bilan s'établissent comme suit aux 31 décembre :

Situation de capitalisation

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2006	2005	2006	2005
Juste valeur des actifs des régimes	295 458	265 183		
Obligations au titre des prestations constituées	312 431	295 289	66 687	60 744
Situation de capitalisation (déficit)	(16 973)	(30 106)	(66 687)	(60 744)
Perte actuarielle nette non amortie	(46 472)	(60 164)	(15 663)	(16 061)
Coût des services passés non amorti	3 232	3 601		
Actif au titre des prestations constituées (passif)	26 267	26 457	(51 024)	(44 683)
Provision pour moins-value	(26 050)	(26 457)		
Actif au titre des prestations constituées (passif)	217		(51 024)	(44 683)

Selon les calculs actuariels effectués pour l'exercice 2006, le coût des avantages sociaux de la CCQ se présente comme suit :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2006	2005	2006	2005
Coût des avantages sociaux constatés dans l'exercice	3 710	3 600	7 903	6 606

Les autres renseignements concernant les régimes à prestations déterminées de la CCQ se présentent comme suit :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2006	2005	2006	2005
Cotisations de l'employeur	3 927	3 600		
Cotisations des employés	2 613	2 661		
Prestations versées	12 457	10 456	1 563	1 454

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

La CCQ est exposée à des fluctuations de taux de change sur les placements détenus en devises étrangères et a recouru à des contrats de change à terme afin de gérer son risque de change. Le tableau ci-dessous présente les montants nominaux de référence et les justes valeurs des contrats de change à terme :

	2006		2005	
	Montant nominal de référence	Juste valeur	Montant nominal de référence	Juste valeur
Positions vendeur	261 882	(2 003)	290 106	641

La juste valeur reflète les montants estimatifs que la CCQ recevrait au règlement de contrats favorables ou serait tenue de payer afin de mettre fin aux contrats défavorables en date de la présentation de l'information financière. La juste valeur correspond au cours du marché.

Les contrats de change à terme ont des échéances inférieures à trois mois et sont répartis comme suit parmi les différents fonds détenant des placements en devises étrangères :

	2006	2005
Régimes d'assurance de base	(1 160)	341
Régimes supplémentaires d'assurance	(113)	37
Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction	(519)	164
Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel	(89)	30
Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	(122)	69
	(2 003)	641

La juste valeur des instruments financiers autres que les actions et les obligations est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance à court terme et correspondent aux cours du marché.

4. PROGRAMME DE GESTION DE LA SANTÉ

Depuis 1998, des cotisations de 0,03 $/heure sont versées à la caisse du régime de base afin de mettre graduellement en place un programme de gestion de la santé. Ce programme fournit des protections d'assurance non traditionnelles qui sont axées sur la prévention, l'intervention personnalisée et la réadaptation. Il vise à contenir l'augmentation du coût des protections traditionnelles fournies par les régimes. La CCQ s'est engagée à utiliser toutes ces cotisations pour défrayer le coût des divers volets actuels et futurs mis en place dans le cadre du programme. Le montant cumulatif de ces cotisations non utilisées au 31 décembre 2006, s'élève à 23 792 839 $ (19 913 012 $ en 2005).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
pour l'exercice terminé au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

15. AVOIR DES RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES D'ASSURANCE

Les régimes supplémentaires d'assurance ont été cumulés à l'intérieur d'un seul état financier pour leur présentation. Au 31 décembre, l'avoir de chaque régime se détaille comme suit :

	2006	2005
Électriciens	8 528	8 360
Couvreurs	811	769
Ferblantiers	1 688	1 385
Tuyauteurs	7 639	6 133
Travailleurs de lignes	2 396	1 713
Mécaniciens en protection-incendie	596	456
Frigoristes	215	234
Mécaniciens de chantier	584	452
Métiers de la truelle	2 446	1 871
	24 903	21 373

16. AVOIR DES FONDS DE QUALIFICATION

Les fonds de qualification ont été cumulés à l'intérieur d'un seul état financier pour leur présentation. Au 31 décembre, l'avoir de chaque fonds se détaille comme suit :

	2006	2005
Mécaniciens	27	38
Serruriers	92	86
Monteurs	12	19
Ferrailleurs	166	141
Électriciens	1 083	978
Ferblantiers	345	300
Chaudronniers	249	220
Tuyauteurs et soudeurs en tuyauterie	1 680	1 474
	3 654	3 256

17. RECLASSEMENT

Certains chiffres comparatifs de 2005 ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice 2006.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES POUR LES EMPLOYÉS
DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
ÉVALUATION ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2006
OPINION ACTUARIELLE

Le Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec a été évalué au 31 décembre 2006, sur la base du Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction en vigueur à cette date en tenant compte de la réduction de la cotisation patronale pour le service passé tel que fixé par la résolution CCQ-063559 du 6 décembre 2006 qui entre en vigueur à compter du 1er janvier 2007 et sur la base des données arrêtées au 1er janvier 2006. Cette opinion actuarielle fait suite au rapport intitulé Évaluation actuarielle au 31 décembre 2006 daté du 16 octobre 2006.

Nous certifions par les présentes, qu'à notre opinion :

a) Le régime affiche, au 31 décembre 2006, une réserve pour fluctuations économiques de 899 646 000 $ dans le compte général, une réserve pour indexations futures de 33 252 000 $ dans le compte des retraités et un manque de la valeur ajustée de l'actif sur la valeur présente des prestations du compte général et du compte des retraités 954 127 000 $.

b) La caisse de retraite est partiellement solvable au 31 décembre 2006. Si le régime devait être dissous au 31 décembre 2006, la valeur totale de l'actif des trois comptes serait inférieure à la valeur totale des engagements des trois comptes.

c) Le montant des cotisations d'amortissement affectées au financement du manque de la valeur ajustée de l'actif sur la valeur présente des prestations est détaillé dans le tableau suivant :

Année	Apprentis $/heure	Compagnon $/heure
Du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2018	2,185	2,185

d) La valeur présente des cotisations d'amortissement au 31 décembre 2006 est de 1 887 025 000 $.

e) Les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation.

f) Les hypothèses sont dans l'ensemble appropriées aux fins de l'évaluation.

g) Les méthodes utilisées dans l'évaluation sont appropriées aux fins de l'évaluation.

h) Étant donné que le régime est un régime de retraite interentreprises, cette évaluation satisfait les exigences du chapitre 4100 du manuel de la comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit cette opinion actuarielle conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Claude Lockhead, FICA, FSA
Vice-président principal

Pierre Guérin, FICA, FSA
Conseiller principal

Montréal, le 29 mars 2007

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

OPINION ACTUARIELLE RELATIVE AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2006 POUR LES RÉGIMES D'ASSURANCE DES SALARIÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC ET FAISANT SUITE AU RAPPORT INTITULÉ « RAPPORT SUR L'ÉVALUATION, AUX FINS COMPTABLES, DES PASSIFS ACTUARIELS AU 31 DÉCEMBRE 2006 ».

J'ai évalué les passifs actuariels figurant au bilan des états financiers des Régimes d'assurance des salariés de l'industrie de la construction du Québec au 31 décembre 2006, conformément aux pratiques actuarielles reconnues, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, les passifs actuariels, au montant de 70 821 000 $, constituent une provision appropriée à l'égard des obligations de ces régimes d'assurance envers les assurés et sont fidèlement présentés dans les états financiers.

François Boisvenue, FICA, FSA
Vice-président

Groupe-conseil Aon
700, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 1900
Montréal (Québec) H3B 0A7

Montréal, le 24 avril 2007

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du fonds général d'administration, du régime supplémentaire de rentes, des régimes d'assurance et des fonds en fidéicommis de la Commission de la construction du Québec (CCQ) sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils renferment certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et de jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable, afin d'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement, à tous égards importants. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel de gestion est concordante avec les états financiers.

La direction maintient des systèmes de contrôles internes comptables et administratifs et des systèmes de présentation de l'information financière de qualité, moyennant un coût raisonnable. Ces systèmes ont pour objet de fournir un degré raisonnable de certitude que l'information financière est pertinente, exacte et fiable et que les actifs de la CCQ sont correctement comptabilisés et bien protégés.

Le Conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers. Le Conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité de vérification.

La CCQ reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses activités conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Les actuaires du cabinet Groupe-conseil Aon ont été nommés actuaires-conseils par la CCQ. Leur rôle consiste à évaluer les engagements et réserves actuarielles figurant dans les états financiers respectifs du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance. Ils font état de leurs conclusions à la CCQ.

Le Comité de vérification est nommé par le Conseil d'administration et tous ses membres sont des administrateurs externes. Le Comité de vérification rencontre périodiquement la direction ainsi que la Direction de la vérification interne et du soutien à la performance organisationnelle, afin de discuter des contrôles internes exercés sur le processus de présentation de l'information financière, des questions de vérification et des questions de présentation de l'information financière, de s'assurer que chaque partie remplit correctement ses fonctions et d'examiner les états financiers et le rapport du vérificateur externe. Le Comité de vérification fait part de ses constatations au Conseil d'administration lorsque ce dernier approuve la publication des états financiers produits à son intention.

Les états financiers ont été vérifiés par le Vérificateur général du Québec conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification, ainsi que l'expression de son opinion. Le vérificateur a librement et pleinement accès au comité de vérification.

André Ménard
Président-directeur général

Le 20 avril 2007

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié les bilans au 31 décembre 2006 du fonds général d'administration de la Commission de la construction du Québec et des fonds en fidéicommis suivants : fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction et plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel, de même que les états des résultats, de l'évolution de l'avoir et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date.

J'ai aussi vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du régime supplémentaire de rentes et les bilans ou les états de l'actif et du passif des régimes d'assurance et des autres fonds en fidéicommis suivants au 31 décembre 2006 et les états de l'évolution de leur actif net disponible pour le service des prestations, de leur avoir ou de leur actif au cours de l'exercice terminé à cette date :

l'onds en fidéicommis :

- fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés;
- fonds de réclamations de salaires;
- fonds de cotisations patronales;
- fonds de cotisations syndicales;
- fonds de contributions sectorielles résidentielles;
- fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale;
- fonds spécial d'indemnisation;
- fonds de qualification.

La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des fonds et des régimes au 31 décembre 2006, ainsi que des résultats de l'exploitation et des flux de trésorerie du fonds général d'administration , du fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction et du plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel de même que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations du régime supplémentaire de rentes et de l'avoir ou de l'actif des régimes d'assurance et des autres fonds en fidéicommis pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R-15.1) prévoit des dispositions relatives au financement et à l'évaluation de la solvabilité des régimes de retraite. Comme le mentionne la note 2.2, la Commission n'applique pas ces dispositions qui pourraient avoir un impact important sur l'établissement des cotisations des salariés et des employeurs au Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec. Ces impacts sont présentés à la note 8.4.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 20 avril 2007

COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS
(L.R.Q., c. S-32.1)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
PRODUITS		
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec	687 863 $	678 500 $
Intérêts sur dépôts bancaires	3 012	896
	690 875	679 396
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	452 013	508 624
Formation	2 833	2 832
Déplacements et représentation	2 663	2 683
Honoraires professionnels (note 7)	86 429	52 606
Loyer auprès de la Société immobilière du Québec	96 778	95 863
Assurances	900	3 186
Entretien et location d'équipement	5 118	4 838
Publicité	2 177	290
Documentation	3 537	2 790
Télécommunications	4 860	4 559
Fournitures de bureau	4 269	6 277
Intérêts et frais bancaires	1 046	1 012
Amortissement des immobilisations corporelles	4 223	3 731
Amortissement des actifs incorporels	2 551	1 613
Autres	725	1 192
	670 122	692 096
EXCÉDENT CUMULÉ (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	20 753	(12 700)
(DÉFICIT) EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	(11 443)	1 257
EXCÉDENT CUMULÉ (DÉFICIT) À LA FIN	9 310 $	(11 443) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS

BILAN
au 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	97 854 $	69 056 $
Créances		6 938
Frais payés d'avance	5 166	11 318
	103 020	87 312
Immobilisations corporelles (note 3)	12 245	15 335
Actifs incorporels (note 4)	6 981	8 542
	122 246 $	111 189 $
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	10 876 $	28 480 $
Provision pour vacances accumulées	13 988	12 259
	24 864	40 739
Provision pour congés de maladie (note 5)	88 072	81 893
	112 936	122 632
EXCÉDENT CUMULÉ (DÉFICIT)	9 310	(11 443)
	122 246 $	111 189 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Commission,
M[e] Jean Corriveau
Président

COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007

---

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs, constituée par la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma, (L.R.Q., chapitre S-32.1) a, entre autres, pour fonctions de décider de toute demande relative à la reconnaissance d'une association d'artistes ou d'une association de producteurs, de désigner un médiateur lors de la négociation d'une entente collective et de désigner un arbitre lors de différends lors des négociations d'une entente collective.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec, la Commission n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Commission par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Constatation des subventions

Les subventions de fonctionnement sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Ameublement et agencement	10 %
Équipement informatique	20 %

La Commission examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Logiciel	20 %
Site Web	25 %

Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Ameublement et agencement	17 993 $	11 906 $	6 087 $	7 887 $
Équipement informatique	12 757	6 599	6 158	7 448
	30 750 $	18 505 $	12 245 $	15 335 $

Les acquisitions de l'exercice s'élèvent à 1 133 $ (2006 : 3 020 $).

Il y a eu radiation d'un ameublement au cours de l'exercice, lequel avait un coût et un amortissement cumulé respectif de 965 $.

4. ACTIFS INCORPORELS

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Site Web	4 690 $	1 954 $	2 736 $	3 908 $
Logiciel	7 391	3 146	4 245	4 634
	12 081 $	5 100 $	6 981 $	8 542 $

Les acquisitions de l'exercice s'élèvent à 990 $ (2006 : 2 995 $).

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Commission imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 32 381 $ (2006 : 19 216 $). Les obligations de la Commission envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2007	2006
Solde au début	81 893 $	69 151 $
Charge de l'exercice	6 895	13 635
Prestations versées au cours de l'exercice	(716)	(893)
Solde à la fin	88 072 $	81 893 $

COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

7. HONORAIRES PROFESSIONNELS

La Commission se compose de trois membres dont un président, un vice-président, nommés par le gouvernement. Le gouvernement peut aussi, pour la bonne expédition des affaires de la Commission, nommer pour la période qu'il détermine des membres additionnels à titre temporaire. Au 31 mars 2007, la Commission comptait au total cinq membres, dont deux à temps plein et trois à temps partiel. Les honoraires de l'exercice des membres à temps partiel s'élèvent à 24 605 $ (2006 : $13 371).

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers est équivalente à leur valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

M[e] Jean Corriveau, président
M[e] Hélène Lavallée, secrétaire et conseillère juridique

Montréal, le 28 juin 2007

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs au 31 mars 2007 ainsi que l'état des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Diane Bergeron, CA
Directrice principale

Québec, le 28 juin 2007

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES
(L.R.Q., c. A-3.001)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
PRODUITS		
Contribution de la Commission de la santé et de la sécurité du travail	52 786 035 $	52 759 430 $
Intérêts	329 233	172 886
Publications et services	10 088	12 175
	53 125 356	52 944 491
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	34 840 718	33 974 635
Transport et communications	2 569 197	2 484 607
Services professionnels	7 032 398	7 196 064
Loyers et entretien	5 094 760	5 165 447
Fournitures	516 049	604 386
Amortissement des immobilisations corporelles	1 603 600	1 534 589
Amortissement des actifs incorporels	166 065	93 213
Intérêts sur la dette à long terme	36 348	22 832
Autres	90 821	16 397
	51 949 956	51 092 170
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 175 400 $	1 852 321 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
SOLDE AU DÉBUT	(6 150 051) $	(8 002 372) $
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	1 175 400	1 852 321
SOLDE À LA FIN	(4 974 651) $	(6 150 051) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

BILAN
au 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 415 061 $	6 421 970 $
Créances à recevoir	31 560	50 944
Intérêts courus	84 381	45 528
Avances pour frais de déplacement	1 000	2 040
Frais payés d'avance	660 442	665 900
	8 192 444	7 186 382
Immobilisations corporelles (note 3)	3 131 188	3 016 345
Actifs incorporels (note 4)	307 452	391 690
	11 631 084 $	10 594 417 $
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	1 703 562 $	2 529 641 $
Versements sur la dette à long terme (note 5)	185 084	202 432
Provision pour allocations de transition (note 7)	616 431	148 813
Provision pour congés de maladie et vacances (note 7)	3 344 215	3 511 521
	5 849 292	6 392 407
Dette à long terme (note 5)	544 794	53 897
Provision pour allocations de transition (note 7)	2 764 126	3 051 354
Provision pour congés de maladie et vacances (note 7)	7 447 523	7 246 810
	16 605 735	16 744 468
SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS	(4 974 651)	(6 150 051)
	11 631 084 $	10 594 417 $

ENGAGEMENTS (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Commission,
Micheline Bélanger, présidente
Francis Lachance, directeur général de l'administration

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	1 175 400 $	1 852 321 $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 603 600	1 534 589
Amortissement des actifs incorporels	166 065	93 213
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	4 013	2 088
	2 949 078	3 482 211
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 6)	(449 716)	(496 862)
Flux de trésorerie reliés aux activités d'exploitation	2 499 362	2 985 349
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de disposition d'immobilisations corporelles		8 780
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 902 098)	(1 232 736)
Acquisitions d'actifs incorporels	(77 722)	(238 605)
Flux de trésorerie reliés aux activités d'investissement	(1 979 820)	(1 462 561)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de la dette à long terme	795 883	
Remboursement de la dette à long terme	(322 334)	(200 842)
Flux de trésorerie reliés aux activités de financement	473 549	(200 842)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	993 091	1 321 946
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	6 421 970	5 100 024
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 6)	7 415 061 $	6 421 970 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Commission, personne morale au sens du code civil, constituée par la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (L.R.Q., chapitre A-3.001), a pour fonctions d'entendre et de disposer des contestations des décisions rendues par la Commission de la santé et de la sécurité du travail à la suite d'une révision administrative.

Les sommes requises pour les opérations de la Commission sont prises sur le fonds de la Commission constitué des sommes que la Commission de la santé et de la sécurité du travail y verse selon les modalités que détermine le gouvernement.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la Commission n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Commission, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Constatation des produits

La contribution de la Commission de la santé et de la sécurité du travail est constatée à titre de produit lorsqu'elle est reçue ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme détenus à des fins d'utilisation sont revus pour déterminer s'ils on subi une réduction de valeur quand des évènements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Le test de recouvrabilité est effectué en comparant la valeur comptable de l'actif avec les flux de trésorerie nets futurs non actualisés prévus pour cet actif et auxquels est ajouté la valeur résiduelle. Si la Commission considère que la valeur d'un actif n'est pas recouvrable, le montant de la dépréciation à comptabiliser correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou qui sont encaissables en tout temps.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux annuels suivants :

Mobilier et équipement de bureau	20,0 %
Matériel roulant	20,0 %
Équipements informatiques	33,3 %
Améliorations locatives	20,0 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés de logiciels et de développements informatiques, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 33,3 %. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement de bureau	4 199 468 $	3 614 304 $	585 164 $	601 547 $
Matériel roulant	61 835	17 364	44 471	56 838
Équipements informatiques	3 695 818	2 537 232	1 158 586	1 395 370
Améliorations locatives	4 362 306	3 019 339	1 342 967	962 590
	12 319 427 $	9 188 239 $	3 131 188 $	3 016 345 $

Des équipements de bureau de même que des équipements informatiques ayant respectivement une valeur comptable nette de 85 817 $ et de 17 675 $ (2006 : 239 265 $ et 42 390 $) n'ont pas été amortis parce qu'ils ne sont pas mis en service en date de fin d'exercice.

4. ACTIFS INCORPORELS

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Logiciels	506 704 $	342 134 $	164 570 $	204 554 $
Développements informatiques	235 916	93 034	142 882	187 136
	742 620 $	435 168 $	307 452 $	391 690 $

Au 31 mars 2006, des logiciels ayant une valeur comptable nette de 73 070 $ n'ont pas été amortis parce qu'ils n'étaient pas en service à cette date.

5. DETTE À LONG TERME

	2007	2006
Emprunts de la Société immobilière du Québec, taux fixes variant de 4,70 % à 5,52 %, remboursables par versements mensuels de 17 979 $, incluant les intérêts, échéant jusqu'en juin 2011	729 878 $	256 329 $
Moins : versements échéant en deçà d'un an	185 084	202 432
	544 794 $	53 897 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

5. DETTE À LONG TERME (suite)

Les montants de versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2008	185 084 $
2009	175 298
2010	164 368
2011	172 262
2012	32 866
	729 878 $

6. FLUX DE TRÉSORERIE

	2007	2006
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Diminution des créances à recevoir	19 384 $	(41 866) $
Augmentation des intérêts courus	(38 853)	(16 841)
Variation des avances pour frais de déplacement	1 040	10 960
Diminution des frais payés d'avance	5 458	(92 006)
Diminution des charges à payer et frais courus	(650 542)	(633 534)
Variation de la provision pour allocations de transition	180 390	153 216
Variation de la provision pour congés de maladie et vacances	33 407	123 209
	(449 716) $	(496 862) $
Composition de la trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse (taux 3,5 %) (2006 : 2,94 %)	4 415 061 $	4 421 970 $
Dépôt à terme (taux : 3,75 %) (2006 : 2,50 %)	3 000 000	2 000 000
	7 415 061 $	6 421 970 $

Les intérêts versés sur la dette à long terme au cours de l'exercice s'élèvent à 34 745 $ (2006 : 21 767 $).

En date du 31 mars 2007, le poste « charges à payer et frais courus » inclut des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels, représentant respectivement 161 586 $ et 25 372 $ (2006 : 341 228 $ et 21 267 $).

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

La plupart des membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Certains autres employés participent à un Régime enregistré d'épargne retraite parce qu'ils ne font pas partie de la fonction publique. La Commission leur verse un montant équivalent à ce qu'elle verse aux autres employés.

Les cotisations de la Commission imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 628 069 $ (2006 : 1 626 677 $). Les obligations de la Commission envers ces régimes se limitent à ces cotisations à titre d'employeur.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour allocations de transition

Les allocations de transition sont payables aux commissaires, autres que les commissaires provenant de la fonction publique, dont le mandat n'est pas renouvelé ou qui ne sollicitent pas un renouvellement de leur mandat. Selon le Règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des commissaires de la Commission et le décret 1488-96 du 4 décembre 1996 et ses modifications subséquentes, cette allocation correspond à un mois de salaire au moment du départ, par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois.

	2007	2006
Solde au début	3 200 167 $	3 046 951 $
Charge de l'exercice	289 508	153 216
Prestations versées au cours de l'exercice	(109 118)	
Solde à la fin	3 380 557 $	3 200 167 $
Provision à court terme	616 431 $	148 813 $
Provision à long terme	2 764 126	3 051 354
	3 380 557 $	3 200 167 $

Provision pour congés de maladie et vacances

	2007			2006
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	6 768 304 $	3 990 027 $	10 758 331 $	10 635 122 $
Charge de l'exercice	1 258 607	3 005 818	4 264 425	3 916 137
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 090 234)	(3 140 784)	(4 231 018)	(3 792 928)
Solde à la fin	6 936 677 $	3 855 061 $	10 791 738 $	10 758 331 $
Provision à court terme	797 024 $	2 547 191 $	3 344 215 $	3 511 521 $
Provision à long terme	6 139 653	1 307 870	7 447 523	7 246 810
	6 936 677 $	3 855 061 $	10 791 738 $	10 758 331 $

8. ENGAGEMENTS

Les engagements contractuels minimums exigibles pour les contrats de location exploitation et pour la location d'espaces se détaillent ainsi au 31 mars 2007 :

2008	220 197 $
2009	96 390
2010	7 350
	323 937 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la dette à long terme, déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs en vertu des accords de financement actuels, selon les taux d'intérêts offerts sur le marché à la Commission pour des emprunts comportant des conditions et échéances semblables, est présente dans le tableau suivant :

	2007		2006	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme	729 878 $	673 632 $	256 329 $	250 469 $

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres des états financiers de 2006 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission des lésions professionnelles ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. Chacun des gestionnaires effectue mensuellement l'analyse et la validation de la situation budgétaire concernant son unité administrative.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le comité de direction doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur présente la nature et l'étendue de cette vérification de même que son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Micheline Bélanger
Présidente

Québec, le 7 juin 2007

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission des lésions professionnelles au 31 mars 2007 et les états des résultats, du solde déficitaire du fonds ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 7 juin 2007

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
(L.R.Q., c. N-1.1)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
PRODUITS		
Cotisations des employeurs (note 3)	54 701 582 $	52 095 369 $
Intérêts sur placements	982 994	697 831
Autres (note 4)	229 020	217 293
	55 913 596	53 010 493
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	33 993 709	32 520 376
Services professionnels et administratifs	3 739 349	3 266 135
Frais de déplacement	1 331 815	1 307 795
Télécommunications et courrier	1 238 019	1 250 847
Publicité et information	988 580	512 227
Location de locaux, d'équipement et autres	3 817 653	3 676 865
Entretien	922 805	1 057 141
Fournitures	389 846	389 247
Intérêts	79 543	1 337
Amortissement des immobilisations corporelles	1 489 615	1 382 206
Amortissement des actifs incorporels	1 674 755	1 616 703
Perte nette sur cession d'immobilisations corporelles	198	2 086
Remboursement de dépenses de la Commission des relations du travail (note 5)	6 906 900	5 924 630
	56 572 787	52 907 595
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(659 191)	102 898
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	51 177 482	51 074 584
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	50 518 291 $	51 177 482 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

BILAN
au 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Placements (note 6)	48 026 558 $	46 308 271 $
Créances	170 729	175 173
Intérêts courus sur placements	120 204	91 045
	48 317 491	46 574 489
Immobilisations corporelles (note 7)	3 900 317	3 851 733
Actifs incorporels (note 8)	13 554 149	14 441 875
	65 771 957 $	64 868 097 $
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire	249 275 $	147 724 $
Charges à payer et frais courus (note 10)	3 669 936	3 057 526
Réclamations perçues à remettre aux salariés (note 11)	313 646	81 184
Provision pour vacances (note 12)	4 213 440	3 947 061
	8 446 297	7 233 495
Provision pour congés de maladie (note 12)	6 807 369	6 457 120
EXCÉDENT CUMULÉ (note 13)	50 518 291	51 177 482
	65 771 957 $	64 868 097 $

ENGAGEMENTS (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Gaston Lafleur, membre du conseil d'administration et
président du comité de vérification
André Brochu, avocat, président-directeur général

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(659 191) $	102 898 $
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 489 615	1 382 206
Amortissement des actifs incorporels	1 674 755	1 616 703
Perte nette sur cession d'immobilisations corporelles	198	2 086
	2 505 377	3 103 893
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Créances	4 444	(49 132)
Intérêts courus sur placements	(29 159)	(23 856)
Charges à payer et frais courus	60 611	(1 503 948)
Réclamations perçues à remettre aux salariés	232 462	(81 369)
Provision pour vacances	266 379	(779)
Provision pour congés de maladie	350 249	325 819
	884 986	(1 333 265)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	3 390 363	1 770 628
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des placements	12 300 000	(6 100 000)
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 10)	(1 051 290)	(1 235 224)
Acquisitions d'actifs incorporels (note 10)	(733 026)	(1 495 689)
Produit de cession d'immobilisations corporelles	10 689	1 758
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'investissement	10 526 373	(8 829 155)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	13 916 736	(7 058 527)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	21 860 547	28 919 074
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 15)	35 777 283 $	21 860 547 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Commission des normes du travail (Commission), constituée par la Loi sur les normes du travail (L.R.Q., chapitre N-1.1), est une personne morale au sens du Code civil et elle est investie des pouvoirs généraux d'une telle personne morale.

Son mandat consiste à surveiller la mise en œuvre et l'application des normes du travail. Elle doit plus particulièrement informer et renseigner la population en ce qui a trait aux normes du travail, surveiller l'application de ces normes et, s'il y a lieu, transmettre ses recommandations au ministre. Elle doit aussi recevoir les plaintes des salariés et les indemniser dans la mesure prévue par la loi et les règlements sur les normes du travail, et elle doit tenter d'amener les salariés et les employeurs à s'entendre quant à leurs mésententes relatives à l'application de la loi et des règlements sur les normes du travail.

En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, la Commission n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Commission par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Placements

Les placements sont comptabilisés selon la méthode de la moindre valeur entre le coût et la valeur de marché.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Commission consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants :

	Taux
Équipement	20 %
Mobilier	20 %
Matériel roulant	33,33 %
Améliorations locatives	20 %
Matériel informatique	33,33 %

La Commission examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Si la valeur comptable excède le montant estimatif recouvrable, une perte de valeur correspondant à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur de l'actif est imputée aux résultats.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés de logiciels et de systèmes informatiques, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs incorporels (suite)

Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

	Taux
Logiciels	33,33 %
Systèmes informatiques	10 et 20 %

Les systèmes informatiques en développement sont amortis lorsqu'ils sont terminés et qu'ils sont mis en exploitation.

Cotisations des employeurs

Le ministre du Revenu remet annuellement, à la Commission, les sommes qu'il perçoit au titre de cotisations des employeurs assujettis à la Loi sur les normes du travail. Ces cotisations, déterminées conjointement avec Revenu Québec, sont comptabilisées en fonction d'une estimation de la croissance de la masse salariale assujettie de l'année civile précédent la fin de l'exercice financier. Elles demeurent sujettes à révision et, le cas échéant, les ajustements sont portés aux cotisations de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. COTISATIONS DES EMPLOYEURS

	2007	2006
Cotisations estimées pour l'exercice	54 194 585 $	51 885 083 $
Augmentation (diminution) des cotisations afférentes à des exercices antérieurs		
2006	166 594	
2005	193 617	360 056
2004	130 572	(1 217)
2003	17 560	19 694
2002	(981)	(40 502)
1998 à 2001	(365)	(127 745)
	506 997	210 286
	54 701 582 $	52 095 369 $
Taux de croissance estimé de la masse salariale assujettie	4,22 %	3,64 %
Masse salariale assujettie estimée pour établir les cotisations de l'exercice (en milliards de $)	67,7	64,9

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

4. AUTRES PRODUITS

	2007	2006
Réclamations perçues pour des salariés non retracés	17 997 $	19 295 $
Ventes de publications	4 628	2 534
Montants forfaitaires sur réclamations perçues d'employeurs	206 395	195 464
	229 020 $	217 293 $

5. REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DE LA COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

Selon l'article 28.1 de la Loi sur les normes du travail, la Commission contribue au fonds de la Commission des relations du travail pour pourvoir aux charges engagées relativement aux dispositions de cette loi concernant les recours à l'encontre d'une pratique interdite et à l'encontre d'un congédiement fait sans une cause juste et suffisante. Au cours de l'exercice, cet article a été modifié de façon à couvrir également les recours en cas de harcèlement psychologique et ce, à compter du 1er avril 2007. Le montant de la contribution de la Commission des normes du travail est déterminé par le gouvernement, après consultation de la Commission par le ministre. Ainsi, le montant de la contribution a été fixé à 6 906 900 $ pour l'exercice 2007 (2006 : 5 924 630 $). Le montant de la contribution de l'exercice 2008 n'est pas encore déterminé.

6. PLACEMENTS

	2007	2006
Dépôts à terme	20 150 000 $	32 800 000 $
Billets à escompte	18 004 553	
Acceptations bancaires	9 872 005	13 508 271
	48 026 558 $	46 308 271 $

Les taux d'intérêts fixes varient de 4,23 % à 4,33 % (3,76 % à 4,15 % en 2006). Ces placements viennent à échéance au cours du prochain exercice.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement	1 651 755 $	1 306 925 $	344 830 $	447 769 $
Mobilier	2 234 676	1 218 472	1 016 204	1 294 561
Matériel roulant	23 874	3 903	19 971	7 000
Améliorations locatives	5 880 043	4 205 585	1 674 458	1 561 752
Matériel informatique	4 337 954	3 493 100	844 854	540 651
	14 128 302 $	10 227 985 $	3 900 317 $	3 851 733 $

Les immobilisations corporelles suivantes n'ont pas été amorties étant donné qu'elles n'ont pas été opérationnelles au cours de l'exercice :

	2007	2006
Équipement		25 903 $
Améliorations locatives	180 000 $	23 365
Matériel informatique	117 385	
	297 385 $	49 268 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

8. ACTIFS INCORPORELS

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Logiciels	626 636 $	512 647 $	113 989 $	84 730 $
Systèmes informatiques	19 972 237	6 833 437	13 138 800	14 224 410
	20 598 873	7 346 084	13 252 789	14 309 140
Système informatique en développement	301 360		301 360	132 735
	20 900 233 $	7 346 084 $	13 554 149 $	14 441 875 $

9. EMPRUNT TEMPORAIRE

Le conseil d'administration de la Commission a autorisé des emprunts temporaires sous forme de marges de crédit bancaire, de billets à ordre ou d'acceptations bancaires pour une somme n'excédant pas 5 000 000 $ pour l'exercice 2007 (2006 : 6 000 000 $). Les emprunts sont négociés au cours de l'exercice en fonction des besoins de trésorerie de la Commission. Les intérêts payés par la Commission au cours de l'exercice s'élèvent à 3 379 $ (2006 : 1 337 $). Au 31 mars 2007 et 2006, la Commission n'avait aucun emprunt temporaire.

10. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

Le poste « Charges à payer et frais courus » inclut un montant relatif à des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels, représentant respectivement 669 811 $ et 145 178 $ (2006 : 172 015 $ et 91 175 $).

11. RÉCLAMATIONS PERÇUES À REMETTRE AUX SALARIÉS

	2007	2006
Solde au début	81 184 $	162 553 $
Réclamations perçues des employeurs	2 874 737	2 608 702
	2 955 921	2 771 255
Réclamations versées aux salariés	2 624 278	2 670 776
Virement aux produits des réclamations perçues pour des salariés non retracés	17 997	19 295
	2 642 275	2 690 071
Solde à la fin	313 646 $	81 184 $

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Commission imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 402 291 $ (2006 : 1 388 200 $). Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour vacances et congés de maladie

	2007		2006	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début	3 947 061 $	6 457 120 $	3 947 840 $	6 131 301 $
Charge de l'exercice	3 086 238	1 616 404	2 695 004	1 430 069
Montants versés au cours de l'exercice	(2 819 859)	(1 266 155)	(2 695 783)	(1 104 250)
Solde à la fin	4 213 440 $	6 807 369 $	3 947 061 $	6 457 120 $

13. EXCÉDENT CUMULÉ

La Commission encaisse environ 97 % de ses produits au cours du dernier mois de son exercice financier. Elle finance ses opérations, entre autres, à même son excédent représenté essentiellement par des placements. Ainsi, l'excédent de 50 518 291 $ au 31 mars 2007 permettra de financer environ 90 % des charges de fonctionnement et des acquisitions d'immobilisations corporelles et des actifs incorporels prévues pour les onze premiers mois du prochain exercice.

14. ENGAGEMENTS

Entente avec le gouvernement du Québec

En vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les normes du travail, la Commission a conclu une entente avec Revenu Québec concernant la perception des cotisations des employeurs. Cette entente, expirée le 31 décembre 2002, demeure en vigueur jusqu'à la signature d'une nouvelle entente. Les frais de perception imputés aux résultats s'élèvent à 420 810 $ pour l'exercice 2007 (2006 : 411 752 $) et sont inclus au poste « Services professionnels et administratifs ».

Autres

La Commission est engagée par des ententes à long terme et des baux, échéant à diverses dates jusqu'en 2012. Les engagements contractuels minimaux exigibles pour les contrats de location-exploitation et les contrats d'acquisitions de biens et services se détaillent ainsi au 31 mars 2007 :

	Location-exploitation	Biens et services	Total
2008	3 812 128 $	3 725 517 $	7 537 645 $
2009	48 009	1 177 605	1 225 614
2010	32 462	499 455	531 917
2011	19 790	113 050	132 840
2012	6 300		6 300
	3 918 689 $	5 515 627 $	9 434 316 $

15. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2007	2006
Placements	36 026 558 $	22 008 271 $
Découvert bancaire	(249 275)	(147 724)
	35 777 283 $	21 860 547 $

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance à court terme.

La Commission gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses produits d'intérêts.

La direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas la Commission à des risques significatifs de taux d'intérêt.

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

18. ÉQUITÉ SALARIALE

Conformément aux dispositions prévues à la Loi sur l'équité salariale, (L.R.Q., chapitre E-12.001), la Commission a versé des ajustements salariaux rétroactifs à ses employés. Les montants imputés aux résultats de l'exercice sont les suivants :

Traitements et avantages sociaux	831 153 $
Intérêts	75 572
	906 725 $

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2006 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission des normes du travail ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

André Brochu, avocat
Président-directeur général

Gaétan Thériault
Directeur général des services à la gestion

Québec, le 27 avril 2007

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission des normes du travail au 31 mars 2007, l'état des résultats et de l'excédent cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 27 avril 2007

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL
(L.R.Q., c. C-27)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
PRODUITS		
Contributions		
Gouvernement du Québec		
Ministère du Travail	7 898 100 $	7 450 500 $
Conseil du Trésor – Équité salariale	117 696	98 821
Commission des normes du travail	6 906 900	5 924 630
Commission de la construction du Québec	210 000	
Vente de formules et de documents	6 268	7 057
Intérêts	77 534	24 934
	15 216 498	13 505 942
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	10 082 510	10 039 379
Services de transport et de communication	494 680	684 194
Services professionnels et administratifs	1 271 948	1 190 126
Entretien et réparations	16 511	74 398
Loyers	1 407 733	1 388 005
Fournitures et approvisionnements	86 488	84 198
Matériel et équipements	48 998	37 394
Autres charges	471	173
Intérêts – dette à long terme	62 933	56 030
Amortissement		
Immobilisations corporelles	313 933	370 223
Actif incorporel	71 424	73 238
Créances douteuses et irrécouvrables	418	
	13 858 047	13 997 358
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 358 451	(491 416)
(DÉFICIT) EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	(477 123)	14 293
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ À LA FIN	881 328 $	(477 123) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

BILAN
au 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	20 722 $	1 807 $
Créances	42 601	138 687
Avance au Fonds consolidé du revenu (note 3)	4 905 654	3 039 276
Dû par le gouvernement du Québec (note 4)	270 885	211 572
	5 239 862	3 391 342
Dû par le gouvernement du Québec (note 4)		270 885
Immobilisations corporelles (note 6)	1 542 654	1 528 879
Actif incorporel (note 7)	113 391	172 107
	6 895 907 $	5 363 213 $
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	469 584 $	416 728 $
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 9)	189 893	181 586
	659 477	598 314
Provision pour allocations de transition (note 8)	1 069 883	889 596
Provision pour congés de maladie et vacances (note 8)	3 131 949	3 226 097
Dette à long terme (note 9)	1 153 270	1 126 329
	6 014 579	5 840 336
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ	881 328	(477 123)
	6 895 907 $	5 363 213 $

ENGAGEMENTS (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Commission,
Andrée St-Georges, présidente

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (note 10)		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 358 451 $	(491 416) $
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	313 933	370 223
Amortissement de l'actif incorporel	71 424	73 238
Variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Créances	96 086	(28 965)
Charges à payer et frais courus	52 856	(90 170)
Variation nette des provisions pour :		
Allocations de transition	180 287	134 266
Congés de maladie et vacances	(94 148)	245 406
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation	1 978 889	212 582
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(327 708)	(1 328 474)
Acquisition d'actif incorporel	(12 708)	
Produit de disposition d'actif incorporel		27 200
Encaissement – Dû par le gouvernement du Québec	211 572	113 326
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(128 844)	(1 187 948)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à long terme	235 252	1 113 509
Remboursement de la dette à long terme	(200 004)	(167 770)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	35 248	945 739
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 885 293	(29 627)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	3 041 083	3 070 710
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 10)	4 926 376 $	3 041 083 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

La Commission des relations du travail constituée par le Code du travail (L.R.Q., chapitre C-27) a le mandat d'entendre et de disposer de tout un éventail de recours reliés à l'emploi et aux relations du travail au Québec. Elle assume les responsabilités décisionnelles qui étaient dévolues auparavant au Bureau du commissaire général du travail en matières de rapports collectifs de travail. Elle est chargée d'assurer l'application diligente et efficace du Code du travail, d'exercer les autres fonctions prévues au même Code, à la Loi sur les normes du travail (L.R.Q., chapitre N-1.1) ainsi que dans quelque 26 autres lois qui lui accordent compétence. De plus, elle a le pouvoir notamment d'émettre des ordonnances et d'assister les parties dans la recherche d'un règlement négocié en offrant des services de conciliation prédécisionnelle.

Le financement de la Commission est constitué des sommes suivantes :

- les sommes versées par le ministre du Travail sur les crédits alloués à cette fin par le Parlement;
- les sommes versées par la Commission des normes du travail en vertu de l'article 28.1 de la Loi sur les normes du travail (Chapitre N-1.1);
- les sommes versées par la Commission de la construction du Québec en vertu de l'article 8.1 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (Chapitre R-20);
- les sommes perçues en application du tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux demandes, plaintes, recours ou documents déposés auprès de la Commission ou aux services rendus par celle-ci.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Commission par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Constatation des produits

Les contributions sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et aux taux suivants :

	Taux
Mobilier de bureau	20 %
Matériel et équipements informatiques	33 1/3 %
Améliorations locatives	Durée du bail

La Commission examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Toute excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actif incorporel

Le développement informatique est comptabilisé au coût et est amorti sur sa durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire, au taux de 20 %. Il est soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

L'amortissement d'un système débute le mois suivant sa mise en service.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. AVANCE AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

L'avance au Fonds consolidé du revenu porte intérêt au taux préférentiel réduit de 2,5 %. Au 31 mars 2007, le taux préférentiel est de 6,0 % (2006 : 5,5 %).

4. DÛ PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le montant dû par le gouvernement du Québec ne porte pas intérêt. Le solde vient à échéance au cours du prochain exercice.

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur du montant dû par le gouvernement du Québec ne peut être estimée en l'absence de marché pour ce type d'instrument.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	200 519 $	83 389 $	117 130 $	124 025 $
Matériel et équipements informatiques	641 955	517 565	124 390	128 004
Améliorations locatives	1 914 734	613 600	1 301 134	1 276 850
	2 757 208 $	1 214 554 $	1 542 654 $	1 528 879 $

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

7. ACTIF INCORPOREL

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Développement informatique	357 119 $	256 436 $	100 683 $	172 107 $
Travaux en cours	12 708		12 708	
	369 827 $	256 436 $	113 391 $	172 107 $

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Commission des relations du travail participent au Régime de retraite des employés du gouvernement du Québec et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Commission imputées aux charges de l'exercice s'élèvent à 480 732 $ (2006 : 438 616 $). Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour allocations de transition

Les allocations de transition sont payables aux commissaires dont le mandat n'est pas renouvelé ou qui ne sollicitent pas un renouvellement de leur mandat. Selon le règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des commissaires de la Commission, cette allocation correspond généralement à un mois de salaire au moment du départ, par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois.

	2007	2006
Solde au début	889 596 $	755 330 $
Charge de l'exercice	261 542	282 649
Allocation de l'exercice	(81 255)	(148 383)
Solde à la fin	1 069 883 $	889 596 $

Provision pour congés de maladie et vacances

	2007			2006
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	1 960 496 $	1 265 601 $	3 226 097 $	2 980 691 $
Charge de l'exercice	322 534	893 363	1 215 897	1 234 200
Prestations versées au cours de l'exercice	(224 315)	(1 085 730)	(1 310 045)	(988 794)
Solde à la fin	2 058 715 $	1 073 234 $	3 131 949 $	3 226 097 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

9. DETTE À LONG TERME

	2007	2006
Obligations découlant du financement d'améliorations locatives incluses dans des baux, au taux d'intérêt variant de 4,69 % à 6,08 %, échéant jusqu'en 2021	1 343 163 $	1 307 915 $
Moins : Versements échéant en deçà d'un an	189 893	181 586
	1 153 270 $	1 126 329 $

Les paiements minimums futurs exigibles pour les prochains exercices sur les obligations découlant du financement d'améliorations locatives s'établissent comme suit :

2008	249 005 $
2009	181 341
2010	155 796
2011	155 796
2012	133 846
2013 à 2021	842 109
Total des paiements minimums exigibles	1 717 893
Moins : montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	(374 730)
	1 343 163 $

La juste valeur des dettes à long terme est équivalente au coût compte tenu qu'il n'y a pas eu d'évolution significative des taux.

10. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des éléments suivants :

	2007	2006
Encaisse	20 722 $	1 807 $
Avance au Fonds consolidé du revenu	4 905 654	3 039 276
	4 926 376 $	3 041 083 $
Intérêts versés au cours de l'exercice	62 933 $	56 030 $

11. ENGAGEMENTS

La Commission s'est engagée à verser des sommes en vertu d'une entente de services avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale venant à échéance le 31 mars 2009. Le montant total des engagements est de 1 873 200 $ et comprennent les versements suivants pour les deux prochains exercices : 2008, 936 600 $, 2009, 936 600 $.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

11. ENGAGEMENTS (suite)

De plus, elle s'est engagée en vertu de baux pour la location d'espaces pour une somme de 9 814 468 $. Ces baux s'échelonnent jusqu'en mai 2020 avec possibilité de renouvellement à l'échéance. Une clause prévoit la révision des loyers en fonction des hausses de frais d'exploitation ou de taxes.

Les versements au cours des prochains exercices, basés sur le montant des loyers au 31 mars 2007, sont :

2008	1 291 048 $
2009	1 291 048
2010	1 291 048
2011	1 291 048
2012	942 294
2013 à 2021	3 707 982
	9 814 468 $

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13. TRANSFERT DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

La « Loi modifiant le Code du travail et d'autres dispositions législatives » (2006, chapitre 58) a été sanctionnée le 14 décembre 2006. Il y est notamment prévu d'abolir le Commissaire de l'industrie de la construction, de transférer les recours et d'intégrer son personnel à la Commission des relations du travail. Ces dispositions entreront en vigueur à la date ou aux dates fixées par le gouvernement.

14. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de 2006 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission des relations du travail ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Andrée St-Georges
Présidente

Québec, le 11 juin 2007

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission des relations du travail au 31 mars 2007, l'état des résultats et de l'excédent cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V5-01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 11 juin 2007

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
(L.R.Q., c. A-14)
FONDS D'ADMINISTRATION

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 2007

	Opérations		Pratique privée article (52)		Projets spéciaux		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
	$	$	$	$	$	$	$	$
PRODUITS								
Octrois du gouvernement du Québec								
Réguliers	86 580 230	74 910 100	46 653 300	47 653 300			133 233 530	122 563 400
Droits de greffe	1 392 714	1 329 228	802 286	865 772			2 195 000	2 195 000
Autre organisme								
Conseil du trésor		961 559						961 559
Projets spéciaux fédéraux					3 423 569	3 089 595	3 423 569	3 089 595
Autres revenus					200	3 610	200	3 610
	87 972 944	77 200 887	47 455 586	48 519 072	3 423 769	3 093 205	138 852 299	128 813 164
CHARGES	88 397 359	77 955 311	42 891 695	47 842 079	3 423 769	3 093 205	134 712 823	128 890 595
	(424 415)	(754 424)	4 563 891	676 993			4 139 476	(77 431)
AUTRES PRODUITS (note 5)	2 247 038	2 020 423	620 616	712 020			2 867 654	2 732 443
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 822 623	1 265 999	5 184 507	1 389 013			7 007 130	2 655 012

Les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 2007

	2007			2006		
	Réserve générale	Actif net investi en immobilisations	Total	Réserve générale	Actif net investi en immobilisations	Total
SOLDE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLI	9 550 547 $	1 083 093 $	10 633 640 $	7 569 588 $	1 109 040 $	8 678 628 $
Redressement aux exercices antérieurs (note 3)				(40 937 591)		(40 937 591)
Crédits accordés par le gouvernement du Québec afin de régulariser le déficit (note 3)				40 937 591		40 937 591
SOLDE AU DÉBUT REDRESSÉ	9 550 547	1 083 093	10 633 640	7 569 588	1 109 040	8 678 628
OPÉRATIONS						
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant utilisation de la réserve générale (note 6)	2 584 100	(591 293)	1 992 807	3 504 971	(645 075)	2 859 896
Utilisation de la réserve générale (note 7)	(170 184)		(170 184)	(1 593 897)		(1 593 897)
Excédent (insuffisance) net des produits sur les charges	2 413 916	(591 293)	1 822 623	1 911 074	(645 075)	1 265 999
Investissements nets en immobilisations :						
Utilisation de la réserve générale (note 7)	(377 477)	377 477		(247 666)	247 666	
À même les opérations de l'exercice	(371 825)	371 825		(245 427)	245 427	
Versements sur la dette à long terme et les contrats de location-acquisition :						
À même les opérations de l'exercice	(141 256)	141 256		(126 035)	126 035	
Virements aux Fonds de responsabilité professionnelle et d'incendie et vol	(750 000)		(750 000)	(700 000)		(700 000)
	773 358	299 265	1 072 623	591 946	(25 947)	565 999
PRATIQUE PRIVÉE						
Excédent des produits sur les charges	5 184 507		5 184 507	1 389 013		1 389 013
SOLDE À LA FIN	15 508 412 $	1 382 358 $	16 890 770 $	9 550 547 $	1 083 093 $	10 633 640 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS CONSOLIDÉS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE ET D'INCENDIE ET VOL
exercice terminé le 31 mars 2007

	2007			2006
	Fonds responsabilité profession-nelle	Fonds incendie et vol	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	1 000 000 $	500 000 $	1 500 000 $	800 000 $
Virement de la réserve générale du fonds d'administration	500 000	250 000	750 000	700 000
SOLDE À LA FIN	1 500 000 $	750 000 $	2 250 000 $	1 500 000 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 2007

	Fonds d'administration	Fonds responsabilité professionnelle	Fonds incendie et vol	2007	2006
ACTIF					
À court terme					
Encaisse	13 274 819 $	25 126 $	12 243 $	13 312 188 $	11 001 285 $
Fonds en fidéicommis (note 4)	496 388			496 388	553 104
Débiteurs (note 9)	46 441 368	166		46 441 534	45 749 508
Frais payés d'avance	496 781			496 781	500 587
Avances sur traitements différés	202 364			202 364	96 229
Placements temporaires (note 10)		1 500 000	750 000	2 250 000	1 500 000
	60 911 720	1 525 292	762 243	63 199 255	59 400 713
Immobilisations (note 11)	2 197 346			2 197 346	1 957 493
	63 109 066 $	1 525 292 $	762 243 $	65 396 601 $	61 358 206 $
PASSIF					
À court terme					
Créditeurs (note 12)	44 768 566 $	25 292 $	12 243 $	44 806 101 $	47 876 783 $
Traitements différés	212 222			212 222	159 515
Produits perçus par anticipation (note 13)	422 520			422 520	313 868
Portion à court terme de la dette à long terme (note 15)	115 601			115 601	108 556
	45 518 909	25 292	12 243	45 556 444	48 458 722
Octrois spéciaux reportés afférents aux immobilisations (note 14)	381 675			381 675	652 946
Dette à long terme (note 15)	317 712			317 712	112 898
	46 218 296	25 292	12 243	46 255 831	49 224 566
AVOIR					
Actif net investi en immobilisations	1 382 358			1 382 358	1 083 093
Actif net affecté d'origine interne	15 508 412	1 500 000	750 000	17 758 412	11 050 547
	16 890 770	1 500 000	750 000	19 140 770	12 133 640
	63 109 066 $	1 525 292 $	762 243 $	65 396 601 $	61 358 206 $

Au nom du Conseil,
Denis Roy, administrateur
Hélène Leduc, administrateur

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT (note 8)		
Excédent des produits sur les charges		
Opérations	1 822 623 $	1 265 999 $
Pratique privée	5 184 507	1 389 013
	7 007 130	2 655 012
Amortissement des immobilisations	925 962	964 139
Amortissement des octrois spéciaux reportés afférents aux immobilisations	(334 669)	(319 064)
Perte sur disposition d'immobilisations	14 895	3 093
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 8)		
Opérations	5 305 682	(2 055 607)
Pratique privée	(9 009 360)	(811 041)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	3 909 640	436 532
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	189 650	
Octrois spéciaux reportés afférents aux immobilisations	63 398	32 175
Remboursement de la dette à long terme	(25 780)	
Versement sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition	(115 476)	(126 035)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	111 792	(93 860)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Fonds versés en fidéicommis	56 716	98 474
Acquisition de placements	(750 000)	(700 000)
Acquisition d'immobilisations	(1 020 474)	(535 787)
Cession d'immobilisation	3 229	1 250
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 710 529)	(1 136 063)
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE	2 310 903	(793 391)
ENCAISSE AU DÉBUT	11 001 285	11 794 676
ENCAISSE À LA FIN	13 312 188 $	11 001 285 $

L'encaisse exclut les fonds détenus en fidéicommis.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
au 31 mars 2007

---

1. IDENTIFICATION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

La Commission des services juridiques est constituée en vertu de la Loi sur l'aide juridique au Québec.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Commission des services juridiques et des centres suivants contrôlés par la Commission :

- Centres régionaux

  Centre communautaire juridique de Montréal (incluant Services juridiques communautaires de Pointe Saint-Charles et Petite Bourgogne inc.);
  Centre communautaire juridique des Laurentides-Lanaudière;
  Centre communautaire juridique de la Rive-Sud;
  Centre communautaire juridique de Québec;
  Centre communautaire juridique de l'Outaouais (incluant la Clinique juridique populaire de Hull inc.);
  Centre communautaire juridique de l'Estrie;
  Centre communautaire juridique du Saguenay - Lac-St-Jean;
  Centre communautaire juridique de la Mauricie - Bois-Francs;
  Centre communautaire juridique du Bas-St-Laurent - Gaspésie;
  Centre communautaire juridique de la Côte-Nord;
  Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue.

b) Fonds de responsabilité professionnelle

Ce fonds a pour objectif le paiement des règlements de poursuites en responsabilité contre les avocats du réseau et les commissaires de la Commission.

c) Fonds incendie et vol

Ce fonds a pour objectif de défrayer les coûts reliés à des incendies ou des vols dans les locaux du réseau.

d) Actif net affecté à la réserve générale

La réserve générale constituée par la direction de la Commission sert à assumer les obligations et engagements de la Commission.

e) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de la Commission doit faire des estimations et établir des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés à titre d'éléments d'actif et de passif et la présentation des éventualités à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et charges au cours de l'exercice. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations sont les provisions pour honoraires courus de la pratique privée et les éventualités. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

f) Constatation des produits

Les octrois réguliers de la Commission sont constatés aux résultats de l'exercice dont ils visent les charges.

Les octrois spéciaux sont constatés aux produits selon la méthode du report. Selon cette méthode, les produits sont reconnus aux livres au fur et à mesure que les charges afférentes sont constatées.

Les octrois spéciaux ayant servi à acquérir des immobilisations sont reportés et amortis au même rythme que lesdites immobilisations.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

g) Pratique privée (article 52)

Les honoraires, les débours et les intérêts payés à la pratique privée (article 52) sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et les produits sont comptabilisés selon les montants autorisés par le gouvernement du Québec.

h) Volet contributif

Les produits relatifs aux frais administratifs et les autres contributions des bénéficiaires sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

i) Mémoires de frais et remboursements des coûts de l'aide juridique

Les produits de mémoire de frais et les remboursements des coûts de l'aide juridique sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse en raison de l'incertitude entourant leur recouvrement.

j) Placements

Les placements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

k) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les durées suivantes :

Équipement informatique et bureautique	3 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Durée restante des baux
Développement informatique	5 ans

l) Avantage incitatif de location perçu d'avance

L'avantage incitatif de location relié à des améliorations locatives est amorti linéairement sur la durée restante du bail.

m) Virements de fonds

Les résolutions de la Commission prévoient que la réserve du fonds incendie et vol doit être de 750 000 $ (500 000 $ en 2006) et celle du fonds de responsabilité professionnelle de 1 500 000 $ (1 000 000 $ en 2006). Ainsi, tout excédent ou insuffisance des produits sur les charges doit être viré au (du) fonds d'administration.

n) Avantages sociaux futurs

Les employés de la Commission et des centres régionaux bénéficient de l'un des régimes de retraite à prestations déterminées suivants, administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) :

- Le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP);
- Le régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE);
- Le régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS).

Il incombe au gouvernement du Québec de pourvoir au paiement d'une portion ou de l'ensemble des prestations de ces régimes de retraite interentreprises.

La Commission comptabilise la charge relative à ces régimes de retraite selon les montants de contributions exigibles, lesquels totalisent 2 843 458 $ pour l'exercice (2 903 146 $ pour l'exercice précédent).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2007

3. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

Au cours de l'exercice précédent, la Commission a adopté rétroactivement, sans redressement des chiffres des exercices antérieurs, la méthode de la comptabilité d'exercice pour la comptabilisation des produits des volets contributifs, des honoraires et débours de la pratique privée, ainsi que des vacances et des traitements courus à payer. Antérieurement, les produits des volets contributifs, les honoraires et débours de la pratique privée de même que les vacances et traitements étaient passés aux résultats selon la méthode de la comptabilité de caisse. Cette modification a entraîné au 31 mars 2006 une augmentation des octrois à recevoir du gouvernement du Québec – opérations de 5 806 591 $; des octrois à recevoir du gouvernement du Québec – pratique privée de 35 131 000 $; des traitements et vacances à payer de 7 720 442 $; des honoraires et débours à payer à la pratique privée de 35 137 000 $.

L'effet cumulatif de ces redressements sur le solde d'ouverture de la réserve générale de l'exercice précédent totalise 40 937 591 $ et a fait l'objet de crédits équivalents alloués par le gouvernement du Québec.

Ces octrois à recevoir sont présentés à la note 9.

4. FONDS EN FIDÉICOMMIS

Certains employés des centres communautaires juridiques se sont prévalus d'une clause de la convention collective leur permettant de faire retenir à la source des sommes d'argent en prévision d'un congé sabbatique à traitement différé. Les sommes sont déposées en fiducie à cette fin.

5. AUTRES PRODUITS

	2007	2006
Opérations		
Volet contributif [(a)]	838 582 $	794 741 $
Mémoires de frais	20 789	28 508
Remboursements des coûts de l'aide juridique	438 310	386 663
Intérêts	725 828	454 466
Autres	26 647	164 582
Gain sur disposition d'immobilisations	5 891	2 170
Amortissement des octrois spéciaux reportés afférents aux immobilisations	271 730	200 949
Charges nettes des fonds de responsabilité professionnelle et incendie et vol	(80 739)	(11 656)
	2 247 038 $	2 020 423 $
Pratique privée (article 52)		
Contributions des bénéficiaires	620 616 $	712 020 $

(a) Depuis le 1er janvier 1997, la Loi sur l'aide juridique prévoit l'admissibilité de certains bénéficiaires moyennant une contribution de leur part.

Volet contributif des opérations

	2007	2006
Contributions des bénéficiaires	581 739 $	535 050 $
Frais administratifs	247 285	256 050
Intérêts	9 558	3 641
	838 582 $	794 741 $

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2007

6. RÉSERVE GÉNÉRALE

L'excédent des produits sur les charges de l'exercice comprend un montant de 452 162 $ (332 627 $ en 2006) représentant l'excédent des octrois du gouvernement du Québec pour les droits de greffe sur la facturation de ces droits.

7. UTILISATION DE LA RÉSERVE GÉNÉRALE

Les charges et les montants investis en immobilisations de l'exercice comprennent les sommes suivantes utilisées à même le solde d'ouverture de la réserve générale, sur résolution de la direction :

	2007	2006
Coût des sentences arbitrales		1 204 670 $
Plan directeur informatique		
Équipement et logiciels	144 906 $	182 774
Services professionnels	11 881	11 729
Autres charges	13 397	9 700
Révision des traitements quant aux exercices antérieurs		185 024
Montants constatés aux charges d'opération de l'exercice	170 184	1 593 897
Montants investis en immobilisations	377 477	247 666
	547 661 $	1 841 563 $

8. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	2007	2006
Opérations		
Débiteurs	5 114 565 $	2 039 986 $
Frais payés d'avance	3 806	(55 959)
Avances sur traitements différés	(106 135)	(43 265)
Créditeurs	129 804	(2 569 768)
Traitements différés	52 707	32 440
Produits perçus par anticipation	110 935	(1 459 041)
	5 305 682 $	(2 055 607) $

	2007	2006
Pratique privée		
Débiteurs	(5 806 591) $	(35 131 000) $
Créditeurs	(3 200 486)	35 097 274
Produits perçus par anticipation	(2 283)	(777 315)
	(9 009 360) $	(811 041) $

Les flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement incluent des intérêts versés de 32 775 $ (29 386 $ en 2006).

9. DÉBITEURS

	2007	2006
Intérêts courus	21 061 $	12 456 $
Avances au fonds de responsabilité professionnelle	25 292	5 901
Avances au fonds incendie et vol	12 643	2 951
Octrois du gouvernement du Québec		
Droits de greffe	2 195 000	
Opérations		10 564 991
Pratique privée	40 937 591	35 131 000
Projets spéciaux - non récurrents (note 14)	3 192 514	
Autres	57 433	32 209
	46 441 534 $	45 749 508 $

10. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2007	2006
Fonds de responsabilité professionnelle		
Certificats de dépôt au taux de 4,05 % (3,60 % en 2006) échéant en mai 2007	1 500 000 $	1 000 000 $
Fonds incendie et vol		
Certificats de dépôt au taux de 4,05 % (3,60 % en 2006) échéant en mai 2007	750 000 $	500 000 $

11. IMMOBILISATIONS

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Équipement informatique et bureautique	4 328 718 $	3 331 756 $	996 962 $	1 090 332 $
Mobilier et équipement de bureau	1 623 953	958 693	665 260	662 232
Améliorations locatives	339 652	50 948	288 704	
	6 292 323	4 341 397	1 950 926	1 752 564
Immobilisations acquises en vertu de contrats de location-acquisition				
Mobilier et équipement de bureau	474 561	254 771	219 790	204 929
Équipement informatique et bureautique	201 598	174 968	26 630	
	676 159	429 739	246 420	204 929
	6 968 482	4 771 136	2 197 346	1 957 493
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Développement informatique	639 283	639 283		
	7 607 765 $	5 410 419 $	2 197 346 $	1 957 493 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2007

12. CRÉDITEURS

	2007	2006
Comptes fournisseurs et frais courus	962 146 $	1 019 771 $
Comptes à payer et frais courus d'avocats de la pratique privée	32 000 000	35 137 000
Avances du fonds d'administration, sans intérêts	37 535	8 851
Salaires et retenues à la source	3 380 051	3 155 243
Vacances courues	6 683 531	6 462 032
Gouvernement du Québec – projets spéciaux (note 14)		231 514
Droits de greffe		
Opérations	940 552	996 600
Pratique privée	802 286	865 772
	44 806 101 $	47 876 783 $

13. PRODUITS PERÇUS PAR ANTICIPATION

	2007	2006
Avantage incitatif de location	135 433 $	
Volet contributif – permanence	100 338	124 836 $
Volet contributif – pratique privée	186 749	189 032
	422 520 $	313 868 $

14. OCTROIS AFFÉRENTS AUX PROJETS SPÉCIAUX

La Commission s'est vue octroyer des subventions non récurrentes pour la réalisation de projets spéciaux.

Les montants obtenus ont été utilisés comme suit :

	2007	2006
Octrois à recevoir (à payer) au début	(231 514) $	1 156 353 $
Montants utilisés pour financer les charges des projets spéciaux de l'exercice	3 360 630	2 971 480
Montants utilisés pour acquérir des immobilisations	63 398	32 175
Montants reçus		(4 391 522)
Octrois à recevoir (à payer) à la fin	3 192 514 $	(231 514) $

Octrois spéciaux reportés afférents aux immobilisations

	2007	2006
Octrois spéciaux afférents aux immobilisations au début	652 946 $	939 835 $
Octrois spéciaux utilisés pour acquérir des immobilisations	63 398	32 175
Amortissement constaté aux produits de l'exercice	(334 669)	(319 064)
	381 675 $	652 946 $

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2007

15. DETTE À LONG TERME

	2007	2006
Emprunt, remboursable par versements mensuels de 3 539 $, capital et intérêts, 4,54 %, échéant en juin 2011	163 870 $	
Obligations découlant de contrats de location-acquisition échéant de 2006 à 2011	269 443	221 454 $
	433 313	221 454
Portion à court terme	115 601	108 556
	317 712 $	112 898 $

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants :

2008	35 768 $
2009	37 426
2010	39 161
2011	40 976
2012	10 539
	163 870 $

Les paiements exigibles et le solde des obligations sont les suivants :

2008	105 112 $
2009	84 800
2010	55 826
2011	43 101
2012	24 361
	313 200
Montant représentant les intérêts à des taux variant de 4,54 % à 14,21 %	43 757
Solde des obligations	269 443 $

16. ENGAGEMENTS

Contrats de location

La Commission et les centres communautaires juridiques se sont engagés, en vertu de contrats de location, à verser une somme de 19 643 581 $ pour des locaux et de l'équipement. Les paiements minimaux exigibles pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

2008	5 896 214 $
2009	5 144 880
2010	3 460 795
2011	2 246 124
2012	1 478 241

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2007

17. ÉVENTUALITÉS ET ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT

a) Certains centres communautaires juridiques et la Commission font l'objet de poursuites pour des montants importants. Concernant ces poursuites, s'il y avait pour la Commission, obligation d'acquitter des réclamations dont il n'est pas possible présentement d'estimer le montant, la perte qui en résulterait serait comptabilisée comme charge de l'exercice. Ce montant concerne des poursuites professionnelles pour lesquelles un fonds de responsabilité professionnelle est prévu aux états financiers.

Actuellement, le fonds de responsabilité professionnelle présente une réserve de 1 500 000 $. En raison des risques de poursuites, une insuffisance possible du fonds persiste. Par contre, la direction estime que ces charges seraient financées à même des octrois gouvernementaux additionnels.

b) À la fin de l'exercice, des négociations sont en cours concernant le dossier d'équité salariale. En ce moment, il est impossible de déterminer le montant qui serait payé rétroactivement. Les charges reliées à ces éléments seront comptabilisées lorsqu'elles seront connues.

La direction estime que ces charges seraient financées à même des octrois gouvernementaux additionnels.

c) Au cours de l'exercice et subséquemment à la fin de l'exercice, des griefs de reclassification de postes de travail des employés de soutien ont été déposés. Il est présentement impossible de prévoir l'issue de ces griefs et les montants, le cas échéant, qui pourraient être payés. Les charges reliées à ces éléments seront comptabilisées lorsqu'elles seront connues.

La direction estime que ces charges seraient financées à même des octrois gouvernementaux additionnels.

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, la Commission a effectué les opérations suivantes avec des sociétés contrôlées par le gouvernement du Québec. Elle a comptabilisé une charge de loyer de 5 149 651 $ (5 181 583 $ en 2006) payable à la Société immobilière du Québec et des droits de greffe payables au ministre de la Justice du Québec pour 1 558 141 $ (1 671 618 $ en 2006), au fonds des registres pour 4 792 $ (4 291 $ en 2006), au fonds d'information foncière pour 36 539 $ (35 845 $ en 2006) et au directeur de l'état civil pour 143 366 $ (150 619 $ en 2006). Un solde de 1 742 838 $ (1 862 372 $ en 2006) relativement aux droits de greffe est payable au 31 mars 2007 et apparaît à la note 12.

De plus, la Commission a perçu des octrois du gouvernement du Québec totalisant 88 775 230 $ (77 105 100 $ en 2006) pour les opérations et droits de greffe, et 46 653 300 $ (47 653 300 $ en 2006) pour la pratique privée au cours de l'exercice.

Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange qui est la valeur de la contrepartie convenue entre les parties.

19. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur de l'encaisse, des fonds en fidéicommis, des débiteurs, des avances sur traitements différés, des placements temporaires, des comptes fournisseurs et des traitements différés est comparable à leur juste valeur en raison de leur échéance prochaine.

La juste valeur des obligations en vertu de contrats de location-acquisition se rapproche de sa valeur comptable en raison des taux similaires à ceux du marché.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Aux fins de comparaison, certains chiffres des états financiers consolidés de l'exercice précédent ont fait l'objet d'une nouvelle classification.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 2007

CHARGES

	2007	2006
OPÉRATIONS		
Administration		
Charges locatives, taxes et permis	6 111 096 $	6 207 337 $
Frais de déplacement	959 542	1 017 243
Amortissement des immobilisations	863 023	846 024
Services professionnels	704 278	650 002
Télécommunication	659 570	695 662
Fournitures de bureau	532 385	562 905
Cotisations professionnelles	461 429	442 083
Bibliothèque	417 726	413 653
Entretien et réparations	411 045	383 665
Formation professionnelle	366 756	336 170
Frais postaux	326 906	327 358
Autres frais administratifs	305 472	313 274
Ameublement et équipement de bureau	285 799	341 049
Réunion des administrateurs	94 257	102 964
Intérêts sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition	32 775	29 386
Perte sur disposition d'immobilisations	20 786	5 263
Information	16 868	14 930
Électricité	3 545	3 224
	12 573 258	12 692 192
Traitements et charges sociales		
Avocats	39 908 315	39 796 549
Autres	32 348 544	21 836 186
	72 256 859	61 632 735
Débours judiciaires		
Volet gratuit		
Civils	3 104 718	3 137 891
Criminels	344 719	382 496
	3 449 437	3 520 387
Volet contributif		
Civils	98 880	92 034
Criminels	18 925	17 963
	117 805	109 997
	3 567 242	3 630 384
	88 397 359 $	77 955 311 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
PRATIQUE PRIVÉE (article 52)		
Volet gratuit		
Honoraires		
Civils	18 074 889 $	19 979 697 $
Criminels	17 164 199	19 585 796
Notaires	88 407	73 600
	35 327 495	39 639 093
Débours [1]		
Civils	4 099 048	4 585 298
Criminels	1 587 457	1 630 659
Notaires	45 571	42 647
	5 732 076	6 258 604
Autres frais	90 441	52 546
Intérêts	7 292	5 346
	97 733	57 892
	41 157 304	45 955 589
Volet contributif		
Honoraires		
Civils	1 169 101	1 233 656
Criminels	209 736	266 885
Notaires	9 010	9 747
	1 387 847	1 510 288
Débours [2]		
Civils	280 621	324 041
Criminels	63 707	50 391
Notaires	2 216	1 770
	346 544	376 202
	1 734 391	1 886 490
	42 891 695 $	47 842 079 $

1 Ce poste est constitué de débours judiciaires de 4 434 841 $ (4 774 418 $ en 2006) et d'autres débours de 1 351 652 $ (1 484 186 $ en 2006).

2 Ce poste est constitué de débours judiciaires de 293 116 $ (310 678 $ en 2006) et d'autres débours de 56 976 $ (65 524 $ en 2006).

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 mars 2007

RÉSULTATS CONSOLIDÉS – PROJETS SPÉCIAUX

	2007	2006
PRODUITS (note 14)		
Octrois spéciaux – charges	3 360 630 $	2 971 480 $
Amortissement des octrois spéciaux reportés afférents aux immobilisations	62 939	118 115
Revenus autonomes	200	3 610
	3 423 769	3 093 205
CHARGES		
Administration		
Amortissement des immobilisations	62 939	118 115
Charges locatives, taxes et permis	78 369	113 124
Frais de déplacement	77 323	57 658
Télécommunication	54 238	50 840
Ameublement et équipement de bureau	49 452	45 068
Fournitures de bureau	25 401	37 683
Cotisations professionnelles	32 065	30 180
Entretien et réparations	47 527	26 206
Services professionnels	13 133	15 951
Bibliothèque	11 339	14 674
Autres frais administratifs	18 716	14 242
Formation professionnelle	14 265	7 068
Frais postaux	3 694	4 265
Information	1 818	
	490 279	535 074
Traitements et charges sociales		
Avocats	1 997 933	1 983 065
Autres	463 023	567 349
	2 460 956	2 550 414
PRATIQUE PRIVÉE (article 52)		
Volet gratuit		
Honoraires		
Civils	201 008	
Criminels	189 737	
Notaires	995	
	391 740	
Débours		
Civils	39 332	459
Criminels	22 519	7 258
Notaires	100	
	61 951	7 717
Montants à reporter	453 691 $	7 717 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 mars 2007

RÉSULTATS CONSOLIDÉS – PROJETS SPÉCIAUX (suite)

	2007	2006
Montants reportés	453 691 $	7 717 $
Volet contributif		
Honoraires		
Civils	12 709	
Criminels	2 512	
Notaires	76	
	15 297	
Débours		
Civils	3 065	
Criminels	469	
Notaires	12	
	3 546	
	18 843	
	472 534	7 717
	3 423 769	3 093 205
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES		

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la
Commission des services juridiques

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Commission des services juridiques au 31 mars 2007 et les états consolidés des résultats et de l'évolution des actifs nets du fonds d'administration, des flux de trésorerie ainsi que l'état consolidé de l'évolution des soldes de fonds de responsabilité professionnelle et d'incendie et vol de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Harel Drouin – PKF, S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Montréal, le 25 mai 2007

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE
(L.R.Q., c. A-29.011)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
PRODUITS		
Contribution du Fonds d'assurance parentale	21 353	1 291
Gouvernement du Québec – Remboursement compensatoire relatif à la provision pour congés de maladie et vacances	4	114
Produits d'intérêts	61	3
	21 418	1 408
CHARGES		
Frais d'administration (note 3)	1 682	1 193
Frais reliés à l'administration du RQAP * par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (note 4)	10 532	
Frais reliés aux activités de soutien informatique par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (note 4)	3 021	
Frais reliés aux activités de perception des cotisations par Revenu Québec (note 5)	2 243	215
Frais bancaires reliés aux paiements des prestations du RQAP par le ministère des Finances	47	
Amortissements		
Actifs incorporels	2 222	
Frais de mise en oeuvre	1 315	
Charges d'intérêts sur la dette à long terme	356	
	21 418	1 408
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES ET EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

* Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE

BILAN
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	2 247	4 486
Créances (note 6)	1 770	117
	4 017	4 603
Immobilisations corporelles (note 7)	121	108
Actifs incorporels (note 8)	13 833	10 287
Frais de mise en oeuvre (note 9)	6 939	4 901
	24 910	19 899
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 10)	2 788	3 991
Avance du Fonds d'assurance parentale, sans intérêt ni modalités de remboursement	10 100	3 708
Avance du gouvernement du Québec portant intérêt au taux préférentiel, sans modalités de remboursement		1 683
Provision pour vacances (note 11)	73	66
Tranche de la dette à long terme échéant à court terme (note 12)	3 481	2 753
	16 442	12 201
Provision pour congés de maladie (note 11)	185	164
Dette à long terme (note 12)	8 283	7 534
	24 910	19 899

ENGAGEMENTS (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,
Denis Latulippe
Président-directeur général

Marie-Josée Le Blanc
Présidente du comité de planification
et de vérification

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissements		
Immobilisations corporelles	31	7
Actifs incorporels	2 222	
Frais de mise en oeuvre	1 315	
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 13)	(4 330)	554
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(762)	561
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(44)	(53)
Acquisition d'actifs incorporels	(36)	
Augmentation des frais de mise en œuvre	(3 353)	(514)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(3 433)	(567)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des avances	4 709	4 492
Remboursement de la dette à long terme	(2 753)	
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 956	4 492
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(2 239)	4 486
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	4 486	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	2 247	4 486

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

Constitution

Le Conseil de gestion de l'assurance parentale (Conseil) est une personne morale au sens du Code civil du Québec, institué le 10 janvier 2005 par la Loi sur l'assurance parentale (L.R.Q., c. A-29.011). Il a pour fonction, dans le cadre de l'application de cette loi, de gérer le Régime québécois d'assurance parentale (Régime) et d'administrer, en qualité de fiduciaire, le Fonds d'assurance parentale (Fonds). Le Régime est en vigueur depuis le 1er janvier 2006.

Objet

Le Régime vise à soutenir financièrement les salariées et travailleuses autonomes pour leur permettre de se remettre physiquement d'un accouchement ainsi que les salarié(e)s et travailleur(se)s autonomes pour leur permettre de prodiguer des soins à leurs enfants nouveaux-nés ou adoptés. Il a pour objet d'accorder des prestations de maternité, de paternité et parentales à l'occasion de la naissance d'un enfant et des prestations d'adoption d'un enfant.

Le Conseil est fiduciaire du Fonds, fiducie d'utilité sociale instituée le 17 juin 2005, dont le patrimoine est affecté, en vertu de l'article 115.4 de la Loi sur l'assurance parentale, au versement des prestations auxquelles peut avoir droit toute personne admissible à cette loi et aux charges relatives au Conseil dans l'exercice de ses fonctions fiduciaires.

L'administration du Régime a été confiée au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), conformément à l'article 80 de la Loi sur l'assurance parentale.

Financement

Le Conseil reçoit, comme principale source de financement, des contributions du Fonds, lesquelles proviennent des cotisations perçues en vertu de la Loi sur l'assurance parentale pour assurer le financement du Régime. Les sommes mises à la disposition du Conseil ne doivent servir qu'à l'application de sa loi constitutive et au paiement des obligations du Conseil.

La perception des cotisations du Régime a été confiée au ministre du Revenu en vertu du chapitre IV de la Loi sur l'assurance parentale et de l'article 2 de la Loi sur le ministère du Revenu (L.R.Q., chapitre M-31).

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des fonds de caisse et des soldes bancaires, le cas échéant, déduction faite des chèques en circulation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation aux taux annuels suivants :

Mobilier et équipement	20,00 %
Améliorations locatives	20,00 %
Équipement informatique	33,33 %

Le Conseil examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, représentant les coûts reliés aux développements informatiques et aux développements des actifs informationnels, sont comptabilisés au coût et sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux annuel de 20 %.

Ils sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des évènements ou des changements de situation indiquent qu'ils pourraient avoir subi une perte de valeur.

Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Frais de mise en oeuvre

Les frais de mise en œuvre représentent les coûts inhérents aux effectifs déployés et aux travaux effectués nécessaires à la préparation, à l'instauration et à la finalisation de la mise en place fonctionnelle du Régime. Ceux-ci comprennent, en plus des coûts directs, une quote-part des frais généraux et administratifs. Ces frais de mise en œuvre sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans à compter du 1er janvier 2006, date de début des activités du Régime.

Ils sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des évènements ou des changements de situation indiquent qu'ils pourraient avoir subi une perte de valeur.

Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu du fait que le Conseil ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2006	2005
Traitements et avantages sociaux	955	669
Traitements et avantages sociaux relatifs aux provisions pour congés de maladie et vacances à la suite de l'arrivée des employés		199
Soutien et services administratifs du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	378	142
Services professionnels	140	49
Formation	14	4
Frais de déplacement	13	11
Loyer	73	31
Matériel, fournitures et messagerie	16	28
Téléphonie et internet	15	17
Amortissement des immobilisations corporelles	31	7
Intérêts et frais bancaires	7	21
Autres	40	15
	1 682	1 193

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

4. FRAIS RELIÉS AUX ACTIVITÉS DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale est, conformément à la Loi sur l'assurance parentale, chargé de l'administration du RQAP. Dans le cadre de ce mandat, il prend en charge toutes les activités associées à l'administration du Régime relatives à l'admissibilité et au versement des prestations du RQAP.

Les frais reliés à l'administration du Régime imputés aux résultats de l'exercice s'élèvent à 10 532 116 $ alors que les frais reliés aux activités de soutien informatique s'élèvent à 3 020 816 $.

5. FRAIS RELIÉS AUX ACTIVITÉS DE PERCEPTION DES COTISATIONS PAR REVENU QUÉBEC

Le ministre du Revenu est, conformément à la Loi sur l'assurance parentale, chargé de percevoir les cotisations pour le Régime. Dans le cadre de ce mandat, il retient sur les cotisations remises au Conseil, les frais de perception ainsi que les autres frais reliés aux créances à recevoir qu'il doit supporter. Ces frais sont déterminés par décret en fonction des dépenses réellement engagées par Revenu Québec.

Les frais reliés aux activités de perception des cotisations imputés aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 243 202 $ (215 476 $ en 2005) et ne comprennent que des frais d'administration.

6. CRÉANCES

	2006	2005
Intérêts à recevoir	6	3
Gouvernement du Québec	3	114
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	1 761	
	1 770	117

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	45	10	35	27
Améliorations locatives	84	15	69	62
Équipement informatique	30	13	17	19
	159	38	121	108

8. ACTIFS INCORPORELS

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développements informatiques (note 15)	16 019	2 220	13 799	10 287
Actifs informationnels	36	2	34	
	16 055	2 222	13 833	10 287

Des développements informatiques, effectués par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale au coût de 1 502 367 $ (10 286 848 $ en 2005), sont en voie de réalisation au 31 décembre 2006 et ne sont pas amortis.

Les intérêts capitalisés au cours de l'exercice s'élèvent à 74 440 $.

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

9. FRAIS DE MISE EN OEUVRE

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Frais de mise en oeuvre	8 254	1 315	6 939	4 901

Des frais de mise en œuvre ont été encourus au cours de l'exercice auprès du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de Revenu Québec pour des montants respectifs de 2 711 048 $ (3 966 414 $ en 2005) et de 642 196 $ (934 781 $ en 2005).

10. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2006	2005
Fournisseurs et frais courus	113	164
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale		3 191
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	1 756	
Ministère des Finances	42	
Revenu Québec	877	636
	2 788	3 991

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Conseil participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Conseil imputées aux dépenses de l'exercice s'élèvent à 42 573 $ (28 440 $ en 2005). Les obligations du Conseil envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

	2006			2005
	Congés de maladie	Vacances	Net	Net
Solde au début	164	66	230	
Charge de l'exercice				
Augmentation à la suite de l'arrivée des employés				199
Augmentation attribuable à l'exercice	22	74	96	69
Utilisation de l'exercice	(1)	(67)	(68)	(38)
Solde à la fin	185	73	258	230

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

12. DETTE À LONG TERME

	2006	2005
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (note 15)		
Contrat de location-acquisition sur les développements informatiques, 4 %, remboursable en un versement de 3 850 087 $ en avril 2007, suivi de quatre autres versements annuels à compter du 1er avril 2008	11 764	10 287
Moins : Tranche de la dette à long terme échéant à court terme	3 481	2 753
	8 283	7 534

Les paiements minimums futurs exigibles s'établissent comme suit :

2007	3 850
2008	3 260
2009	2 948
2010	2 281
2011	463
	12 802
Intérêts	(1 038)
	11 764

13. FLUX DE TRÉSORERIE

	2006	2005
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Créances	(1 653)	(117)
Charges à payer et frais courus	(2 705)	441
Provision pour vacances	7	66
Provision pour congés de maladie	21	164
	(4 330)	554
Intérêts versés	363	

Au cours de l'exercice, des actifs incorporels ont été acquis à un coût total de 5 732 129 $ dont 4 229 762 $ ont été acquis au moyen d'un contrat de location-acquisition.

En date du 31 décembre 2006, le poste « Charges à payer et frais courus » inclut des acquisitions d'actifs incorporels de 1 502 367 $.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la dette à long terme est évaluée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs d'après un taux d'intérêt s'appliquant à des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables à ceux du Conseil. La juste valeur est évaluée à 11 763 732 $ (10 286 848 $ en 2005).

Risque lié aux taux d'intérêt

Le Conseil est exposé à un risque de taux d'intérêt lié à leurs fluctuations sur le marché, ce qui pourrait avoir un impact sur les flux de trésorerie par une hausse ou une baisse de la contribution au paiement de l'intérêt sur les avances du gouvernement du Québec.

La dette à long terme porte intérêt à taux fixe. Par conséquent, le risque auquel est exposé le Conseil est minime.

15. ENGAGEMENTS

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (MESS)

Administration du Régime

En vertu de l'article 81 de la Loi sur l'assurance parentale, le Conseil a conclu avec le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale une entente concernant l'administration des activités du Régime relatives à l'admissibilité et au versement des prestations effectuées par le MESS. En vertu de cette entente, le Conseil s'est engagé à payer les frais qui seront réellement encourus par le MESS. Cette entente est valide pour la période du 1er janvier 2006 au 31 mars 2007. À l'échéance, l'entente deviendra renouvelable annuellement. Les frais à verser au cours du prochain exercice sont estimés à :

2007	4 259 000 $

Conformément à cette entente, le Conseil s'est engagé à verser la totalité des frais encourus par le Fonds des technologies (FTI) du MESS pour le développement informatique de systèmes en vue de la réalisation des activités d'administration du Régime. Selon le FTI, les frais totaux à l'échéance des travaux prévue en 2009 sont estimés à 26 millions de dollars, dont 16 millions de dollars ont été encourus en date du 31 décembre 2006 et constatés aux états financiers. Les paiements relatifs à cette entente s'échelonneront jusqu'à avril 2013.

Soutien administratif et services conseils

En vertu de l'article 82 de la Loi sur l'assurance parentale, le Conseil a conclu avec le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, une entente relativement à du soutien administratif et des services conseils. Cette entente est valide pour la période du 1er janvier 2006 au 31 mars 2008. À l'échéance, l'entente deviendra renouvelable pour des périodes de trois ans. Les frais à verser au cours des deux prochains exercices se chiffrent à :

2007	215 000 $
2008	54 000

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

15. ENGAGEMENTS (suite)

REVENU QUÉBEC

Remboursement des frais liés aux développements de systèmes pour les activités de perception des cotisations du Régime

En vue de la réalisation des activités de perception des cotisations effectuées par Revenu Québec, le Conseil s'est engagé, pour une période de cinq ans débutant en avril 2007, à rembourser à ce dernier les frais liés aux systèmes développés afin de compenser les coûts encourus par Revenu Québec. Au 31 décembre 2006, les frais encourus par Revenu Québec s'élèvent à environ 1 300 495 $ (611 000 $ en 2005).

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté, à titre de fiduciaire, au Fonds d'assurance parentale et n'a conclu aucune opération avec cet apparenté autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations entre apparentés, comptabilisées à la valeur d'échange, sont présentées dans le corps même des états financiers.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Conseil est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Conseil n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

RAPPORT DE LA DIRECTION

La préparation et la présentation des états financiers du Conseil de gestion de l'assurance parentale (Conseil) sont sous la responsabilité de la direction, y compris l'intégrité et la fidélité des données, notamment en ce qui concerne les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport annuel de gestion est conforme avec ces états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient un système comptable et des contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont adéquatement protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration est chargé de surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Le comité de planification et de vérification assiste le conseil d'administration dans ces tâches. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général, examine les états financiers et en recommande l'approbation par le conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Conseil, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut rencontrer, sans aucune restriction, le comité de planification et de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour le Conseil de gestion de l'assurance parentale,
Denis Latulippe
Président-directeur général

Étienne Sabourin, CA, MBA
Gestion financière

Québec, le 8 juin 2007

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Conseil de gestion de l'assurance parentale au 31 décembre 2006 et les états des résultats et de l'excédent cumulé ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 décembre 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., c. V-5.01), je déclare, qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 8 juin 2007

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-57.02)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec		
Aide financière	77 666 796 $	67 147 448 $
Administration	5 928 500	5 704 137
	83 595 296	72 851 585
Intérêts sur placements temporaires	1 165 346	638 705
	84 760 642	73 490 290
CHARGES		
Aide financière octroyée		
Théâtre	23 326 028	20 882 655
Arts du cirque	1 015 398	780 100
Musique	21 203 368	19 555 326
Arts visuels et arts médiatiques	12 862 510	11 968 407
Danse	10 181 575	8 930 274
Littérature	3 234 112	3 080 856
Arts multidisciplinaires	1 163 317	1 282 377
Autres activités	1 395 148	779 879
Autres clientèles (MCCCF et SODEC) *	3 840 750	
	78 222 206	67 259 874
Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs	(103 441)	(160 000)
	78 118 765	67 099 874
Intérêts sur la dette à long terme	24 412	49 460
Frais d'administration (note 3)	6 621 855	6 160 585
	84 765 032	73 309 919
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(4 390)	180 371
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	275 948	95 577
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	271 558 $	275 948 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

* Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 253 794 $	1 166 894 $
Placements temporaires à 4,31 %, échant le 27 avril 2007	10 541 092	2 991 605
Créances à recevoir	37 083	9 352
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	544 442	1 864 731
Frais payés d'avance	34 103	29 878
	12 410 514	6 062 460
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec		400 000
Immobilisations corporelles (note 4)	85 418	93 085
Actifs incorporels (note 5)	76 271	78 939
	12 572 203 $	6 634 484 $
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	227 853 $	339 361 $
Aide financière à verser	10 047 922	3 283 830
Subventions du gouvernement du Québec reportées	630 800	927 000
Portion de la dette à long terme échéant à court terme	400 000	428 610
	11 306 575	4 978 801
Dette à long terme (note 7)		400 000
Provision pour congés de maladie et vacances (note 8)	994 070	979 735
	12 300 645	6 358 536
EXCÉDENT CUMULÉ	271 558	275 948
	12 572 203 $	6 634 484 $

FONDS EN FIDÉICOMMIS (note 10)

ENGAGEMENTS (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Suzanne Masson
Yvan Gauthier

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrée de fonds :		
Subvention du gouvernement	85 019 385 $	73 630 786 $
Intérêts reçus	1 140 939	639 752
Sortie de fonds :		
Aide financière octroyée	(71 354 673)	(67 338 169)
Fournisseurs et membres du personnel	(6 596 729)	(5 868 021)
Intérêts versés	(35 360)	(60 613)
Rentrées de fonds nettes pour les activités d'exploitation	8 173 562	1 003 735
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Sorties de fonds pour les activités d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(58 449)	(30 887)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(50 116)	(51 100)
	(108 565)	(81 987)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Sorties de fonds pour les activités de financement :		
Remboursement de la dette à long terme	(428 610)	(465 508)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	7 636 387	456 240
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE – AU DÉBUT	4 158 499	3 702 259
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE – À LA FIN (note 9)	11 794 886 $	4 158 499 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Conseil est une corporation qui a été instituée par la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (L.R.Q., chapitre C-57.02). Il exerce ses attributions dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires et des arts médiatiques, ainsi qu'en matière de recherche architecturale. Il a pour objet de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production et d'en favoriser le rayonnement au Québec et, dans le respect de la politique québécoise en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales, dans le reste du Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes. En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, le Conseil n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

Le Conseil administre les fonds en fidéicommis suivants : « Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent – Fonds relève du Bas-Saint-Laurent pour les arts et les lettres », « Conférence régionale des élus de Lanaudière – Fonds Lanaudière pour les arts et les lettres », « Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale – Soutien aux artistes et aux écrivains de la relève de la région de la Capitale-nationale », et celui de la « Conférence régionale des élus de l'Estrie – Mesure d'aide financière destinée aux artistes et aux écrivains de l'Estrie ».

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Conseil par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Les comptes du Conseil ne comprennent pas ceux des fonds en fidéicommis.

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés à la moindre valeur (coût - valeur du marché).

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Conseil ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Mobilier et équipements audio-visuels	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Le Conseil examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés du développement informatique et de logiciels, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie prévue, soit 3 ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Aide financière octroyée

L'aide financière octroyée est comptabilisée lorsqu'elle est autorisée et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Constatation des subventions du gouvernement du Québec

Les subventions affectées sont reportées et constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice.

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec sont inscrites dans l'exercice au cours duquel le Conseil a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droits à ces subventions.

Produits de placements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

3. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2007	2006
Traitements et avantages sociaux	5 053 898 $	4 569 389 $
Services professionnels, administratifs et autres	205 201	292 091
Transport et communications	571 738	496 805
Loyers	531 468	524 608
Fournitures et approvisionnements	122 873	101 257
Entretien et réparations	17 777	12 911
Amortissement des immobilisations corporelles	66 116	103 341
Amortissement des actifs incorporels	52 784	60 183
	6 621 855 $	6 160 585 $

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier	42 998 $	31 573 $	11 425 $	9 367 $
Équipement audio-visuel	33 568	14 327	19 241	25 955
Matériel informatique	250 799	196 047	54 752	32 955
Améliorations locatives	360 355	360 355		24 808
	687 720 $	602 302 $	85 418 $	93 085 $

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

5. ACTIFS INCORPORELS

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développement informatique et logiciels	368 467 $	292 196 $	76 271 $	78 939 $

6. EMPRUNT BANCAIRE

En vertu du décret d'emprunt, le Conseil est autorisé à contracter des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 1 000 000 $, et ce, jusqu'au 31 octobre 2009, auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Aux 31 mars 2006 et 2007, aucun emprunt bancaire n'a été contracté.

7. DETTE À LONG TERME

	2007	2006
Emprunt auprès de la Société immobilière du Québec, 6,68 %, remboursable en versements mensuels de 5 818 $, échu en août 2006		28 610 $
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,394 % remboursable par versements annuels de 400 000 $ jusqu'au 2 avril 2007 dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt	400 000 $	800 000
	400 000	828 610
Moins : Portion échéant à court terme	400 000	428 610
		400 000 $

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Conseil participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Conseil imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 208 089 $ (2006 : 209 402 $). Les obligations du Conseil envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie et vacances

	2007			2006
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	516 593 $	463 142 $	979 735 $	928 423 $
Charge de l'exercice	161 241	396 333	557 574	504 083
Prestations versées au cours de l'exercice	(181 075)	(362 164)	(543 239)	(452 771)
Solde à la fin	496 759 $	497 311 $	994 070 $	979 735 $

9. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2007	2006
Encaisse	1 253 794 $	1 166 894 $
Placements temporaires	10 541 092	2 991 605
	11 794 886 $	4 158 499 $

10. FONDS EN FIDÉICOMMIS

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent – Fonds relève du Bas-Saint-Laurent pour les arts et les lettres

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels ainsi qu'aux collectifs d'artistes et d'écrivains de la relève du Bas-Saint-Laurent selon ses modalités et procédures en vigueur.

L'entente signée en décembre 2002 entre le Conseil, le Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent et le Conseil de la Culture du Bas-Saint-Laurent, dont les biens et actifs, droits et obligations ont été cédés, en 2004, à la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent, a pris fin le 31 mars 2005. Cette entente a été renouvelée en 2006-2007.

En vertu de cette entente, la Commission jeunesse du Bas-Saint-Laurent s'est engagée à verser à la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent une somme de 90 000 $ sur trois ans, à raison de 30 000 $ par année, pour les années 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009. La Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent s'est engagée pour sa part à verser les sommes reçues de la Commission jeunesse du Bas-Saint-Laurent de même qu'une somme de 60 000 $, à raison de 20 000 $ par année, au Conseil. Ainsi, la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent verse au Conseil un montant de 50 000 $ pour chacune de ces années.

Bilan
au 31 mars 2007

	2007	2006
Actif		
Encaisse	1 523 $	1 128 $
Intérêts courus	5	150
Apports à recevoir	50 000	
	51 528 $	1 278 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

10. FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent – Fonds relève du Bas-Saint-Laurent pour les arts et les lettres (suite)

Bilan (suite)
au 31 mars 2007

	2007	2006
Passif		
Aide financière à verser	50 000 $	
Solde du fonds	1 528	1 278 $
	51 528 $	1 278 $

Évolution du solde du Fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
Solde du Fonds au début	1 278 $	664 $
Augmentation		
Apports	50 000	50 000
Intérêts	250	614
	51 528	51 278
Diminution		
Aide financière octroyée	50 000	50 000
Solde du Fonds à la fin	1 528 $	1 278 $

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de Lanaudière – Fonds Lanaudière pour les arts et les lettres

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels ainsi qu'aux collectifs d'artistes et d'écrivains de Lanaudière selon ses modalités et procédures en vigueur.

L'entente signée en mars 2003 entre le Conseil et le Conseil régional de développement de Lanaudière, dont les biens et actifs, droits et obligations ont été cédés, en 2004, à la Conférence régionale des élus de Lanaudière, a pris fin le 31 mars 2005. Cette entente n'a pas été reconduite en 2006-2007 et est actuellement en processus de renouvellement.

Le Conseil et la Conférence régionale des élus de la Lanaudière conviendront de l'utilisation des sommes supplémentaires disponibles ainsi que des intérêts générés par le Fonds.

10. FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de Lanaudière – Fonds Lanaudière pour les arts et les lettres (suite)

Bilan
au 31 mars 2007

	2007	2006
Actif		
Encaisse	174 $	35 $
Intérêts courus		46
	174 $	81 $
Passif et solde du Fonds	174 $	81 $
	174 $	81 $

Évolution du solde du Fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
Solde du Fonds au début	81 $	27 $
Augmentation		
Apports		30 000
Intérêts	93	54
	174	30 081
Diminution		
Aide financière octroyée		30 000
Solde du Fonds à la fin	174 $	81 $

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale – Soutien aux artistes et aux écrivains de la relève de la région de la Capitale-Nationale

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels ainsi qu'aux collectifs d'artistes et d'écrivains de la relève de la Capitale-Nationale selon ses modalités et procédures en vigueur.

Une entente a été signée en avril 2006 entre le Conseil et la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale, ainsi qu'une de ses constituantes, le Forum jeunesse de la région de Québec.

En vertu de cette entente, la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale s'est engagée à verser au Conseil une somme de 160 000 $ sur trois ans, dont 60 000 $ proviennent du Forum jeunesse de la région de Québec, à raison de 53 000 $ pour l'année 2006-2007, 53 000 $ pour l'année 2007-2008 et 54 000 $ pour l'année 2008-2009.

10. FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale – Soutien aux artistes et aux écrivains de la relève de la région de la Capitale-Nationale (suite)

Bilan
au 31 mars 2007

	2007
Actif	
Encaisse	2 470 $
Intérêts courus	12
	2 482 $
Passif	
Aide financière à verser	1 287 $
Montant remboursable au Conseil	1 000
Solde du Fonds	195
	2 482 $

Évolution du solde du Fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007
Solde du Fonds au début	
Augmentation	
Apports	53 000 $
Intérêts	194
	53 194
Diminution	
Aide financière octroyée	52 874
Autres frais d'opération	125
Solde du Fonds à la fin	195 $

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de l'Estrie – Mesure d'aide financière destinée aux artistes et aux écrivains de l'Estrie

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels ainsi qu'aux collectifs d'artistes et d'écrivains de l'Estrie selon ses modalités et procédures en vigueur.

Une entente a été signée en septembre 2006 entre le Conseil et la Conférence régionale des élus de l'Estrie ainsi qu'avec le Conseil de la culture de l'Estrie.

En vertu de cette entente, la Conférence régionale de l'Estrie s'est engagée à verser au Conseil de la Culture de l'Estrie une somme de 120 000 $ sur trois ans, à raison de 40 000 $ par année, pour les années 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009. Le Conseil de la Culture de l'Estrie s'est engagé pour sa part à verser les sommes reçues de la Conférence régionale des élus de l'Estrie de même qu'une somme de 30 000 $, à raison de 10 000 $ par année, au Conseil. Ainsi, le Conseil de la culture de l'Estrie verse au Conseil un montant de 50 000 $ pour chacune de ces années.

10. FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de l'Estrie – Mesure d'aide financière destinée aux artistes et aux écrivains de l'Estrie (suite)

Bilan
au 31 mars 2007

	2007
Actif	
Encaisse	49 993 $
Intérêts courus	170
	50 163 $
Passif	
Aide financière à verser	50 000 $
Solde du Fonds	163
	50 163 $

Évolution du solde du Fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007
Solde du Fonds au début	
Augmentation	
Apports	50 000 $
Intérêts	291
	50 291
Diminution	
Aide financière octroyée	50 000
Autres frais d'opération	128
Solde du Fonds à la fin	163 $

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la subvention à recevoir du gouvernement du Québec de 544 442 $ ne peut être évaluée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instruments financiers.

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Certains membres du conseil d'administration font partie du personnel cadre d'organismes artistiques subventionnés par le Conseil. Les subventions octroyées à ces organismes l'ont été dans le cours normal des affaires du Conseil et comptabilisées à la valeur d'échange. Ces subventions totalisent 1 485 049 $ (2006 : 1 129 945 $).

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Conseil est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Conseil n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2007, les engagements relatifs au soutien financier des organismes artistiques ayant signé un contrat d'objectifs avec le Conseil s'établissent à 3 679 632 $.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2006 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Conseil des arts et des lettres du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Conseil, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,
Yvan Gauthier

Québec, le 31 mai 2007

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Conseil des arts et des lettres du Québec au 31 mars 2007 ainsi que les états des résultats, de l'excédent cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. J'ai aussi vérifié le bilan au 31 mars 2007 des fonds en fidéicommis « Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent – Fonds relève du Bas-Saint-Laurent pour les arts et les lettres », « Conférence régionale des élus de Lanaudière – Fonds Lanaudière pour les arts et les lettres », « Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale – Soutien aux artistes et aux écrivains de la relève de la région de la Capitale-nationale », et « Conférence régionale des élus de l'Estrie – Mesure d'aide financière destinée aux artistes et aux écrivains de l'Estrie », administrés par le Conseil, ainsi que leur état de l'évolution du solde du fonds pour l'exercice terminé à cette date. Les états financiers de ces fonds sont présentés à la note 10. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil et des fonds en fidéicommis au 31 mars 2007 ainsi que des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie du Conseil et des fonds en fidéicommis pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 31 mai 2007

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-68.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
PRODUITS		
Revenus d'intérêt	131 338	103 279
Honoraires de gestion de financement	1	152
Revenus de location :		
Réseau de la santé (note 4)	152 264	150 044
Autres – net (note 5)	976	1 226
Honoraires de gestion relatifs aux projets mandatés	1 998	2 652
Honoraires d'expertise	1 563	827
Subvention du gouvernement du Canada (note 6)	144	85
Gain sur disposition de biens immobiliers et d'immeubles destinés à la vente	14	48
Amortissement des apports reportés	3 988	3 313
Revenus de projets à l'étude retirés		106
Autres	38	572
	292 324	262 304
CHARGES		
Frais financiers – net (note 7)	213 761	186 129
Amortissement (note 8)	57 467	54 528
Charges générales et administratives (note 9)	9 536	8 899
Coûts d'expertise	1 439	807
Coûts relatifs aux projets à l'étude retirés		106
Système d'information sur les immeubles du réseau	785	237
Remise aux clients		1 504
	282 988	252 210
BÉNÉFICE NET	9 336	10 094

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	141 617	131 523
Bénéfice net	9 336	10 094
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	150 953	141 617

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SURPLUS D'APPORT
de l'exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	13 050	11 600
Excédent de la juste valeur sur le coût des terrains acquis pour une contrepartie mineure ou nulle	5 143	1 450
Contributions d'organismes se rapportant aux terrains	312	
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	18 505	13 050

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIF		
Encaisse	12 378	
Placement temporaire		2 434
Créances (note 10)	23 221	24 534
Frais payés d'avance	1 739	73
Loyers à recevoir (note 11)	9 059	10 021
Prêts (note 12)	1 981 385	1 692 515
Créances à recevoir – projets mandatés (note 13)	519 281	581 699
Biens immobiliers (note 14)	1 901 779	1 851 425
Actifs incorporels (note 15)	14 331	162
Immeubles destinés à la vente (note 16)	823	819
Projets à l'étude	30 881	33 170
Autres éléments d'actif (note 17)	38 026	33 712
	4 532 903	4 230 564
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse		1 858
Comptes fournisseurs et retenues sur contrats à payer (note 18)	40 361	32 987
Intérêts courus (note 19)	55 802	47 897
Emprunts à court terme (note 20)	2 293 647	2 064 347
Dette à long terme (note 21)	1 808 491	1 781 764
Autres éléments de passif (note 22)	155 144	137 044
	4 353 445	4 065 897
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 23)	10 000	10 000
Surplus d'apport	18 505	13 050
Bénéfices non répartis	150 953	141 617
	179 458	164 667
	4 532 903	4 230 564

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 26)

Pour le Conseil d'administration,
Michel L. Lesage, président
Michel Vaillancourt, vice-président

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	9 336	10 094
Éléments sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		
Gain sur disposition de biens immobiliers et d'immeubles destinés à la vente	(14)	(48)
Intérêts sur obligations à coupons irréguliers	7 913	7 161
Revenus d'intérêt imputés aux soldes des prêts et aux projets mandatés	(63 001)	(47 504)
Intérêts imputés aux biens immobiliers, aux actifs incorporels, aux projets à l'étude et aux autres éléments d'actif	(6 116)	(3 364)
Honoraires de gestion imputables aux projets mandatés et prêts CPE	(1 999)	(2 805)
Frais de gestion imputés aux biens immobiliers et aux projets à l'étude	(1 242)	(1 701)
Remise aux clients		1 504
Amortissement		
Biens immobiliers	56 439	53 558
Actifs incorporels	88	86
Autres éléments d'actif	2 529	2 386
Autres éléments de passif	(3 988)	(3 313)
Variations nettes des actifs et des passifs liés aux activités d'exploitation		
Créances	(1 542)	12 502
Frais payés d'avance	(1 666)	(58)
Loyers à recevoir	962	1 083
Comptes fournisseurs et retenues sur contrats à payer	426	(3 717)
Intérêts courus	7 906	(9 656)
	6 031	16 208
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Rentrées de fonds des prêts	756 814	909 025
Sorties de fonds des prêts	(999 257)	(639 944)
Rentrées de fonds des créances à recevoir – projets mandatés	196 941	116 078
Sorties de fonds des créances à recevoir – projets mandatés	(131 938)	(171 005)
Rentrées de fonds des sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme		5 840
Sorties de fonds des sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme	(3 807)	(4 486)
Acquisition de biens immobiliers	(63 390)	(87 374)
Produit de disposition de biens immobiliers	15	52
Acquisition d'immeubles destinés à la vente	(4)	(16)
Produit de disposition d'immeubles destinés à la vente		77
Rentrées de fonds des projets à l'étude	2	1 023
Sorties de fonds des projets à l'étude	(15 445)	(13 188)
Acquisition des autres éléments d'actif	(415)	(1 276)
Acquisition d'actifs incorporels	(2 217)	(54)
	(262 701)	114 752
Montants à reporter	(256 670)	130 960

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
Montants reportés	(256 670)	130 960
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à court terme	11 857 736	9 570 076
Remboursement des emprunts à court terme	(11 628 436)	(9 549 034)
Emprunts à long terme	101 935	167 922
Remboursement de la dette à long terme	(80 077)	(324 341)
Augmentation nette des autres éléments de passif	17 002	12 437
Augmentation nette du surplus d'apport	312	
	268 472	(122 940)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	11 802	8 020
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	576	(7 444)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 28)	12 378	576

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, MISSION ET OPÉRATIONS

La Corporation d'hébergement du Québec (la Corporation) est une personne morale à fonds social, constituée en vertu de la Loi sur la Corporation d'hébergement du Québec (L.R.Q., C-68.1).

La Corporation a pour mission d'offrir aux intervenants du secteur de la santé et des services sociaux, moyennant considération et dans un objectif d'autofinancement, l'expertise technique et financière ainsi que le financement nécessaire à la gestion, à la construction, à l'entretien et à l'acquisition d'immobilisations, d'équipements et d'infrastructures sociosanitaires.

Elle a également pour mission de posséder, et d'en faire la location moyennant considération, des biens utilisés ou qui doivent être utilisés par un établissement de santé et de services sociaux, une agence de la santé et des services sociaux ou un conseil régional visé à la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2) ou à la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (L.R.Q., chapitre S-5) ou toute autre personne, société ou association désignée à cette fin par le ministre ou par le gouvernement.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Corporation, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

REVENUS DE LOCATION

La Corporation constate les revenus de location provenant du réseau de la santé en comptabilisant mensuellement une provision établie en fonction des loyers annuels prévus, approuvés par le ministère de la Santé et des Services sociaux, au début de l'exercice financier. Un ajustement des revenus de location se fait en fin d'année pour tenir compte des loyers réels. Toute différence est comptabilisée à titre de dû ou à recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux.

BIENS IMMOBILIERS

Immeubles en exploitation

Les immeubles achetés par la Corporation sont inscrits au coût ou à la juste valeur lorsque la contrepartie est mineure ou nulle. L'excédent de la juste valeur des terrains sur leur coût est comptabilisé au surplus d'apport. L'excédent de la juste valeur des bâtiments sur leur coût est comptabilisé à titre d'apports reportés.

Les bâtiments sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire pour des périodes d'amortissement qui varient de 10 à 50 ans.

Les coûts d'amélioration et d'aménagement qui se rapportent aux terrains et les coûts ajoutés aux bâtiments qui font l'objet de bail emphytéotique sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire pour une période équivalent au moindre de leur durée de vie ou de la durée du bail emphytéotique.

Immeubles en cours de construction

Le coût des immeubles en construction comprend, en sus des coûts directs, une fraction pertinente des charges générales et administratives qui s'y rapportent et les frais de financement. Les frais de financement sont capitalisés aux immeubles en cours de construction jusqu'au moment de leur transfert aux immeubles en exploitation.

Mobilier et équipement en location

Le mobilier et l'équipement en location attribuable aux biens immobiliers sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé sur la durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 ans.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

ACTIFS INCORPORELS

Développements d'applications et de logiciels

Les développements d'applications et de logiciels relatifs aux trois projets du Dossier de santé du Québec, soit « Dossier de santé électronique interopérable du Québec » (DSÉIQ), « Index patient-maître » (IPME) et « Innovation » dont la Corporation est propriétaire, sont comptabilisés au coût. Les coûts comprennent, en sus des coûts directs, les frais de financement ainsi que les frais de gestion, et ce, jusqu'au moment où ils seront mis en opération. Ils seront amortis à partir de cette date.

Systèmes informatiques

Les systèmes informatiques sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de 5 ans.

IMMEUBLES DESTINÉS À LA VENTE

Les immeubles destinés à la vente sont évalués au moindre du coût amorti et de sa juste valeur, diminué des frais de vente. La Corporation cesse de les amortir aussitôt qu'elle décide de s'en départir.

PROJETS À L'ÉTUDE

Les projets à l'étude comprennent, en sus des coûts directs, les frais de gestion et de financement. Ces frais sont imputés jusqu'au virement du coût des études au coût des projets de construction et de réfection, ou jusqu'au moment où le coût des études est remboursé par le ministère de la Santé et des Services sociaux dans les cas où les projets ne sont pas mis en œuvre.

INTÉRÊTS CAPITALISÉS

La partie de la dépense d'intérêt attribuable aux immeubles en cours de construction est capitalisée selon le taux d'intérêt moyen pondéré des emprunts temporaires.

AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

Frais d'émission, d'escompte ou de prime liés à la dette à long terme

L'escompte, la prime et les frais d'émission liés à la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de la dette respective selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Frais reportés - conservation

Les dépenses de conservation encourues sur les immobilisations sont comptabilisées au poste frais reportés et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de 15 ans lorsque les projets sont complètement réalisés. Les sommes sont refacturables aux locataires. La récupération de ces frais s'effectue sur la même durée de 15 ans.

Équipements informatiques

Les équipements informatiques sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de 5 ans.

Équipements informatiques – Dossier de santé du Québec

Les équipements informatiques sont composés d'infrastructures technologiques relatives aux 3 projets du Dossier de santé du Québec, pour lesquels la Corporation est propriétaire. Ils sont comptabilisés au coût. Ils seront amortis au moment de leur mise en opération.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF (suite)

Mobilier et équipement

Le mobilier et l'équipement utilisés à des fins administratives sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 à 10 ans.

Aménagements de locaux

Les aménagements de locaux sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 et 25 ans.

DETTE À LONG TERME

Les obligations émises à coupons irréguliers sont inscrites à leur valeur nominale, augmentées annuellement de la capitalisation de la charge d'intérêt au taux effectif, selon la méthode de l'intérêt composé.

AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

Apports reportés

Les apports reportés sont constitués de l'excédent de la juste valeur des bâtiments sur leur coût lorsque la contrepartie est mineure ou nulle, et des contributions d'organismes pour financer des projets de construction. Ils sont virés graduellement aux résultats selon la même méthode d'amortissement que les bâtiments y afférents.

Les contributions d'organismes se rapportant aux terrains sont comptabilisées dans le surplus d'apport. Lorsque des conditions sont rattachées à ces contributions, elles sont comptabilisées dans les apports reportés et virés au surplus d'apport au moment où les conditions sont respectées.

LOYERS PERÇUS D'AVANCE

Les loyers perçus d'avance représentent les loyers reçus d'avance. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 25 ans, soit la durée du bail échéant en 2029 et 2030.

RÉGIMES DE RETRAITE

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux puisque la Corporation ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de la Corporation est d'inclure dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, l'encaisse, les chèques en circulation moins l'encaisse et les placements temporaires, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

La Corporation utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque de taux d'intérêt auquel l'exposent ses emprunts à court terme. Elle n'utilise pas d'instruments financiers à des fins de transaction. Selon la politique de la Corporation, elle désigne, en bonne et due forme, chaque instrument financier dérivé comme couverture d'un instrument d'emprunt bien identifié. Elle estime que les instruments financiers dérivés sont efficaces comme couvertures, tant lors de la mise en place de la couverture que pendant la durée de l'instrument, puisque la durée jusqu'à échéance, le montant notionnel (le principal) et le taux d'intérêt de référence des instruments concordent tous avec les conditions de l'instrument d'emprunt couvert.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

COMPTABILITÉ DE COUVERTURE (suite)

La Corporation utilise des contrats de swaps de taux d'intérêt dans le cadre de sa politique de gestion des activités de la trésorerie des emprunts et des placements à court terme ainsi que des risques financiers y afférents. Les contrats de swaps de taux d'intérêt donnent lieu à l'échange périodique de paiements d'intérêt sans échange du notionnel sur lequel les paiements sont fondés, et ils sont comptabilisés à titre d'ajustement de la charge d'intérêt sur instrument d'emprunt couvert. Le montant net correspondant à payer à des contreparties où à recevoir des contreparties est enregistré comme actifs ou passifs liés aux produits dérivés au bilan.

3. MODIFICATION D'UNE CONVENTION COMPTABLE

Depuis le 1er avril 2006, la Corporation utilise les contrats de swaps de taux d'intérêt qu'elle conclut à titre d'élément de couverture de la juste valeur de ses emprunts à court terme. Les swaps sont comptabilisés dans le cadre d'une relation de couverture selon la méthode décrite aux conventions comptables. Auparavant, ces swaps étaient inscrits à la juste valeur et leurs variations étaient portées aux résultats. Cette modification comptable a été appliquée prospectivement.

4. REVENUS DE LOCATION – RÉSEAU DE LA SANTÉ

Les revenus de location proviennent de baux, d'une durée de 15 ans, signés à compter du 1er avril 2000 avec des centres hospitaliers (CH), des centres locaux de services communautaires (CLSC), des centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD) et d'autres organismes du réseau de la santé qui occupent les immeubles de la Corporation. Ces revenus sont établis annuellement en fonction de la politique de tarification de la Corporation.

5. REVENUS DE LOCATION – AUTRES - NET

	2007	2006
Revenus de location	3 998	4 053
Charges		
Frais d'exploitation	1 510	1 579
Intérêts	443	319
Travaux de conservation	256	121
Amortissement des immeubles	719	714
Amortissement des aménagements de locaux	94	94
	3 022	2 827
	976	1 226

6. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

En vertu de l'article 95 de la Loi nationale sur l'habitation (S.R.C., c. N-11), la Corporation est admissible à une contribution du gouvernement du Canada qui lui permet d'assumer le coût du financement de projets d'habitation. À cet égard, 23 immeubles ont été déclarés admissibles à ces contributions.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

7. FRAIS FINANCIERS – NET

	2007	2006
Intérêts sur dette à long terme		
Obligations	19 214	19 138
Billets	99 895	100 696
Autres dettes	2 567	4 837
Amortissement des escomptes, primes et frais à l'émission de dettes à long terme	487	408
Autres frais financiers	8	3 471
	122 171	128 550
Moins :		
Revenus d'intérêt d'un Fonds d'amortissement se rapportant aux immeubles de la Corporation géré par le ministère des Finances	1 797	1 685
	120 374	126 865
Intérêts sur emprunts à court terme		
Intérêts	97 869	62 655
Moins :		
Intérêts imputés aux immeubles en cours de construction dont la Corporation est propriétaire, aux projets à l'étude, aux actifs incorporels et aux autres éléments d'actif	4 477	3 364
Revenus d'intérêt	5	27
	93 387	59 264
	213 761	186 129

Les frais d'intérêt sur emprunts contractés auprès d'entreprises apparentées, sous contrôle commun, s'élèvent à 102,5 M$ (2006 : 103,3 M$) pour les emprunts à long terme et 43,7 M$ (2006 : 22,1 M$) pour les emprunts à court terme.

Les autres frais financiers au 31 mars 2006 représentaient des contributions payées relatives au refinancement avant échéance d'emprunts à long terme. Ces frais ont été versés sous protêt par la Corporation. Au 31 mars 2007, ces frais font toujours l'objet d'une poursuite judiciaire.

8. AMORTISSEMENT

	2007	2006
Biens immobiliers		
Immeubles en exploitation	51 723	48 865
Mobilier et équipement en location	3 997	3 979
Autres éléments d'actif		
Frais reportés – conservation	1 747	1 684
	57 467	54 528

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

9. CHARGES GÉNÉRALES ET ADMINISTRATIVES

	2007	2006
Salaires et avantages sociaux	9 173	8 599
Frais des locaux occupés par la Corporation	813	514
Services professionnels	358	619
Postes, messageries, communication et commercialisation	178	166
Informatique	227	254
Frais administratifs et de bureau	237	205
Autres charges	616	714
Amortissement du mobilier et équipement, des systèmes informatiques et des équipements informatiques	289	286
	11 891	11 357
Moins :		
Frais de gestion et coûts directs capitalisés aux biens immobiliers, aux créances à recevoir – projets mandatés et aux projets à l'étude	1 310	1 846
Coûts directs imputés aux coûts d'expertise et au système d'information sur les immeubles du réseau	1 045	612
	9 536	8 899

10. CRÉANCES

	2007	2006
Montant à recevoir du gouvernement du Québec	17 960	15 517
Agences de la santé et des services sociaux	280	405
Établissements du réseau de la santé	4 725	8 192
Autres	256	420
	23 221	24 534

11. LOYERS À RECEVOIR

Au 31 mars 2000, la Corporation enregistrait une subvention à recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux pour les intérêts courus mais non exigibles relatifs aux emprunts à long terme inscrits à ses états financiers. Comme la Corporation ne reçoit plus de subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux, ce montant a été converti, avec l'accord du ministère en «loyers à recevoir». Ces loyers à recevoir seront remboursés à la Corporation par les établissements, sans intérêt, selon un calendrier de versements prédéterminés échéant en 2033.

12. PRÊTS

	2007	2006
Agences de la santé et des services sociaux *	790 696	734 009
Établissements du réseau de la santé **	1 181 168	891 083
Centres de la petite enfance ***	7 450	66 826
Autres	2 071	597
	1 981 385	1 692 515

* Ces prêts incluent un montant de 435,7 M$ (2006 : 452,5 M$) relativement à des conventions de prêts échéant en 2023 et pour lesquelles il y a en contrepartie un financement à long terme. Les versements sur les prêts sont encaissables le 30 septembre et le 31 mars de chaque année et sont assortis d'une garantie par hypothèque mobilière. Les sommes reçues

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

12. PRÊTS (suite)

correspondent aux versements exigibles en capital et intérêts sur les dettes à long terme dont les taux d'intérêt varient en 2006 et 2007 entre 5,5 % et 12,5 % pour des échéances entre 2008 et 2023. Également, ces prêts incluent un montant à court terme de 355,0 M$ (2006 : 281,5 M$) qui consiste en des marges de crédit qui portent actuellement intérêt au taux des acceptations bancaires d'un mois + 0,30 %.

** Ces prêts incluent un montant de 1 129,2 M$ (2006 : 863,2 M$) qui consiste en des marges de crédit dont le taux équivaut actuellement au taux des acceptations bancaires + 0,30 %. Ces prêts incluent un montant de 52,0 M$ (2006 : 27,9 M$) qui fait l'objet de conventions de prêts à long terme échéant entre 2008 et 2016 et portent intérêt au taux des acceptations bancaires d'un mois + 0,30 %.

*** Ces prêts sont à court terme et portent actuellement intérêt au taux préférentiel moins 0,5 %.

13. CRÉANCES À RECEVOIR – PROJETS MANDATÉS

Les créances à recevoir – projets mandatés comprennent tous les coûts directs majorés des honoraires de gestion et des intérêts, calculés au taux des acceptations bancaires d'un mois + 0,30 %, reliés aux projets de construction confiés à la Corporation par le réseau de la santé. Le remboursement de ces créances survient à l'achèvement du projet par l'encaissement du financement réalisé par l'établissement.

14. BIENS IMMOBILIERS

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immeubles en exploitation				
Terrains	96 944		96 944	90 916
Bâtiments	1 990 822	329 546	1 661 276	1 639 674
	2 087 766	329 546	1 758 220	1 730 590
Immeubles en cours de construction				
Terrains	65 135		65 135	47 445
Bâtiments	61 185		61 185	52 241
	126 320		126 320	99 686
Mobilier et équipement en location	43 842	26 603	17 239	21 149
	2 257 928	356 149	1 901 779	1 851 425

Frais capitalisés aux biens immobiliers

Au cours de l'exercice, les frais suivants ont été capitalisés aux biens immobiliers :

	2007	2006
Intérêts sur emprunts à court terme	2 700	2 449
Charges générales et administratives	986	1 497

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

15. ACTIFS INCORPORELS

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Développements d'applications et de logiciels	14 167		14 167	
Systèmes informatiques	568	404	164	162
	14 735	404	14 331	162

Le 1er août 2006, le ministre de la Santé et des Services sociaux a autorisé la Corporation à contracter les emprunts requis jusqu'à concurrence de la somme de 130,9 M$ afin d'assurer la réalisation des 3 projets du Dossier de Santé du Québec et d'en assurer la propriété.

16. IMMEUBLES DESTINÉS À LA VENTE

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	808		808	808
Bâtiments	226	211	15	11
	1 034	211	823	819

17. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Frais d'émission d'escompte ou de prime liés à la dette à long terme	11 662	2 239	9 423	9 144
Frais reportés – conservation	26 979	7 058	19 921	21 393
Équipements informatiques	706	472	234	230
Équipements informatiques – Dossier de santé du Québec	5 664		5 664	
Mobilier et équipement	1 249	654	595	512
Aménagements de locaux	2 094	380	1 714	1 809
Frais reportés – autres	475		475	624
	48 829	10 803	38 026	33 712

18. COMPTES FOURNISSEURS ET RETENUES SUR CONTRATS À PAYER

	2007	2006
Montant dû au gouvernement du Québec	2 360	425
Agence de la santé et des services sociaux	2 390	
Établissements du réseau de la santé	1 979	1 629
Autres	33 632	30 933
	40 361	32 987

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

19. INTÉRÊTS COURUS

	2007	2006
Apparentés – entités sous contrôle commun	41 564	40 810
Autres	14 238	7 087
	55 802	47 897

20. EMPRUNTS À COURT TERME

	2007	2006
Billets à escompte		
Institutions financières, 4,31 % à 4,50 %	1 414 562	765 454
Fonds consolidé de la Province de Québec, 4,35 % à 4,38 %	541 085	702 003
Fiducie du transfert visant la réduction du temps d'attente		125 467
Billets au pair		
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,40 %	310 000	319 000
Fonds consolidé de la Province de Québec, 4,37 %	28 000	98 000
Fonds d'amortissement de la Province de Québec		21 200
Autres		33 223
	2 293 647	2 064 347

Au 31 mars 2007, la Corporation disposait d'une marge de crédit de 10 M$. Elle est renouvelable le 31 juillet 2007. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel.

21. DETTE À LONG TERME

	2007	2006
Obligations :		
- 10,75 % à 12,5 %, échéant de 2008 à 2019	74 590	74 590
- Sans versement d'intérêt pour une période de 15 ans à 19 ans et portant intérêt pour le reste à des taux de 68 % à 156 % (taux effectif de 10,46 % à 10,51 %) échéant de 2013 à 2015 incluant intérêts capitalisables	112 526	107 052
Emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec à des taux variant :		
- 3,73 % à 6,52 %, échéant de 2008 à 2037	1 451 368	1 413 446
- 6,77 % et 6,79 %, échéant en 2023	175 850	185 619
- 9,38 %, échéant en 2018 et 2021	27 319	29 335
Emprunts sur billets de Financement-Québec à des taux variant :		
- 5,56 % et 6,40 %, échéant en 2009 et 2016	664	727
- 8,32 %, échéant en 2019	493	534
- 9,38 %, échéant en 2018	461	503
Hypothèques de l'Immobilière SHQ garanties par des immeubles d'une valeur comptable de 106,8 M$ à des taux variant :		
- 6,88 %, échéant de 2020 à 2023	14 460	15 037
- 7,5 % et 7,88 %, échéant de 2021 à 2029	4 538	4 659
- 8 %, échéant de 2028 à 2030	14 489	14 722
Montants à reporter	1 876 758	1 846 224

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

21. DETTE À LONG TERME (suite)

	2007	2006
Montants reportés	1 876 758	1 846 224
Moins :		
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme *	68 267	64 460
	1 808 491	1 781 764

* En vertu de sa loi, la Corporation dépose au Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec géré par le ministère des Finances des sommes dédiées au remboursement d'une partie de ses dettes obligataires. Celles-ci ont généré un rendement de 5,0 % (2006 : 4,9 %).

Toutes les dettes à long terme portent intérêt à taux fixe.

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

	Financement-Québec *	Fonds de financement du gouvernement du Québec *	Immobilière SHQ *	Autres non apparentés	Versements (contributions) nets(tes) au (du) fonds d'amortissement	Total des versements
2008	146	253 101	999	17 234	(6 069)	265 411
2009	313	67 773	1 073	53 026	(36 718)	85 467
2010	129	160 234	1 153	4 490	1 320	167 326
2011	129	113 631	1 238	17 449	1 320	133 767
2012	129	54 977	1 330	19 281	1 320	77 037

Des hypothèques mobilières grèvent, en faveur de la Corporation, la subvention ministérielle versée aux intervenants du secteur du réseau de la santé. Celles-ci peuvent être cédées aux créanciers non apparentés de la Corporation pour garantir leurs prêts.

* Entités sous contrôle commun

22. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Apports reportés	372 697	218 111	154 586	135 297
Passifs liés aux produits dérivés	87		87	342
Loyers perçus d'avance	552	81	471	1 405
	373 336	218 192	155 144	137 044

Au cours de l'exercice, les contributions d'organismes pour financer des projets de construction se sont élevées à 16,9 M$ (2006 : 17,2 M$).

23. CAPITAL-ACTIONS

	2007	2006
Les actions de la Corporation d'hébergement du Québec sont détenues par le ministère des Finances.		
Autorisé		
5 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé :		
100 000 actions	10 000	10 000

24. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la majorité des produits et des charges de la Corporation proviennent d'opérations conclues avec les agences de la Santé et des Services sociaux, les établissements et les organismes du réseau de la Santé et des Services sociaux, ainsi qu'avec le ministère de la Santé et des Services sociaux. Ces transactions sont mesurées à la valeur d'échange.

De plus, les immeubles acquis d'apparentés pour une contrepartie mineure ou nulle mesurée à la juste valeur s'élèvent à 11,3 M$ avec une contrepartie équivalente aux apports reportés ou au surplus d'apport et, donc, inscrit à une valeur comptable nette mineure ou nulle.

La Corporation est également apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Corporation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations mesurées à la valeur d'échange ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

25. INSTRUMENTS FINANCIERS

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Produits dérivés

Dans le but de couvrir les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt sur les activités de financement à court terme avec le ministère des Finances du Québec, la Corporation a conclu des swaps de taux d'intérêt. Les swaps conclus sont pour une durée inférieure à une année.

	2007		2006	
	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel
Swaps de taux d'intérêt	(158)	2 293 647	(342)	1 803 436

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

25. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Autres instruments financiers

	2007		2006	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme [1]	1 876,8	2 075,7	1 846,2	2 055,8
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme [2]	68,3	72,5	64,5	77,8
Emprunts à court terme [3]	2 293,6	2 293,6	2 064,3	2 064,3
Prêts [4]	1 981,4	2 036,1	1 692,5	1 775,5
Loyers à recevoir [5]	9,1		10,0	
Autres éléments d'actif et passif [6]	652,8		691,5	

La juste valeur des instruments financiers a été établie en fonction des méthodes et hypothèses suivantes :

(1) Actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt.

(2) Compte tenu de la valeur au marché des placements du fonds d'amortissement y afférent.

(3) Correspond à la valeur comptable des titres étant donné leur court délai de renouvellement.

(4) Un montant de 490,4 M$ (2006 : 537,5 M$) représente la juste valeur des prêts équivalents à celle de la dette à long terme attribuable à ces créances, compte tenu que les sommes à recevoir correspondent aux versements exigibles en capital et intérêts sur ces mêmes dettes. Un montant de 1 545,7 M$ (2006 : 1 240,0 M$) n'a pas été évalué et a été considéré à la valeur comptable compte tenu de l'absence de marché pour ce type de prêt. Ces prêts sont à taux variables pour des échéances généralement indéterminables.

(5) La juste valeur des loyers à recevoir ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type de créances. Ces loyers à recevoir s'échelonnent sur une période restante de 26 ans et ne portent pas intérêt.

(6) La juste valeur de l'encaisse, du placement temporaire, des créances, des frais payés d'avance, des créances à recevoir – projets mandatés, des comptes fournisseurs et des retenus sur contrats à payer et des intérêts courus équivaut à leur valeur comptable étant donnée soit leur courte période d'échéances, soit leur échéance indéterminable.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT ET DE CRÉDIT

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la dette à long terme est très limitée du fait que tous les coûts d'intérêt sont refacturés par le biais des baux de location au réseau de la santé et par les conventions de prêts. Le risque de crédit est très limité puisque le ministère de la Santé et des Services sociaux reconnaît dans ses budgets de dépenses les engagements financiers que les établissements de santé ont contractés sur les baux et sur les prêts.

26. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Au 31 mars 2007, le solde non complété des contrats signés par la Corporation faisant l'objet d'engagements contractuels totalise 93,5 M$ (2006 : 79,8 M$), dont 43,5 M$ (2006 : 28,1 M$) pour des projets en cours et 46,0 M$ (2006 : 49,7 M$) pour des projets à l'étude.

INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Les instruments de crédit utilisés afin de répondre aux besoins de financement des clients de la Corporation représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Corporation pourrait être obligée de consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

26. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

INSTRUMENTS DE CRÉDIT (suite)

Le montant total des instruments de crédit ne représente pas nécessairement les besoins de trésorerie et équivalents de trésorerie futurs car ces instruments peuvent expirer ou être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Le tableau ci-dessous présente les montants contractuels non utilisés.

	2007	2006
Prêts		
Agences de la santé et des services sociaux	324 513	227 096
Établissements du réseau de la santé	11 692	23 741
Centres de la petite enfance	1 012	14 795
Autres	108	
	337 325	265 632

ÉVENTUALITÉS

Réclamation d'assurance

Une réclamation de 35 M$ a été acheminée aux assureurs relativement à l'incendie survenu à l'Hôtel-Dieu de Roberval en décembre 1998. De ce montant, une somme de 6,1 M$ avait été versée par l'assureur au 31 mars 2007. À la date de préparation des états financiers, la Corporation n'était pas en mesure d'évaluer le montant additionnel qui pourrait résulter de cette réclamation.

Financement des franchises attenantes aux polices d'assurance responsabilité civile et professionnelle des établissements participant au programme d'assurance de l'Association des hôpitaux du Québec

En vertu de l'article 472.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2), la Corporation peut être appelée à garantir l'exécution de toute obligation à laquelle une association reconnue par le ministre en vertu de l'article 267 de cette même loi est tenue relativement à la gestion d'une franchise afférente à un contrat d'assurance négocié et conclu par cette association à l'avantage de ses membres. Elle peut également avancer à cette association toute somme jugée nécessaire dans le cadre de cette gestion.

Le ministre peut, aux conditions déterminées par le gouvernement, rembourser à la Corporation toute somme qu'elle peut être appelée à verser en vertu de cette garantie.

Poursuites judiciaires et réclamations

Des poursuites judiciaires et des réclamations contre la Corporation, au montant de 34,2 M$, sont en cours à la date de préparation des états financiers. Cependant, sur la foi des renseignements disponibles, la direction est d'avis qu'il est peu probable qu'une responsabilité quelconque soit considérée importante quant à ces réclamations et poursuites par rapport à la situation financière de la Corporation.

Le cas échéant, tout paiement par la Corporation sera soit comptabilisé aux charges de l'exercice, soit capitalisé aux immeubles selon la nature de la réclamation, ou soit réduit des provisions déjà inscrites aux livres, s'il y a lieu.

27. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Corporation participent soit au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), administrés par un organisme du gouvernement du Québec. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations de la Corporation envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Les cotisations de la Corporation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 0,4 M$ (2006 : 0,4 M$).

Provision pour congés de maladie et vacances

	2007			2006
	Vacances	Maladie	Total	Total
Solde au début	738	1 084	1 822	1 854
Montants transférés *	(5)	(10)	(15)	10
Charge de l'exercice	686	264	950	825
Sous-total	1 419	1 338	2 757	2 689
Moins :				
Prestations versées au cours de l'exercice	641	170	811	867
Solde à la fin	778	1 168	1 946	1 822

Le solde de cette provision est inclus au poste « comptes fournisseurs et retenues sur contrats à payer ».

* Les montants transférés représentent les vacances et maladies à payer ou radiées à la suite de transferts d'employés entre le gouvernement du Québec et la Corporation. Ces montants sont présentés dans le poste « autres charges » des charges générales et administratives.

28. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie qui figurent dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2007	2006
Encaisse	12 378	
Placement temporaire		2 434
Chèques en circulation moins encaisse		(1 858)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 378	576

Les intérêts payés par la Corporation au cours de l'exercice s'élèvent à 203,7 M$ (2006 : 193,3 M$). Les intérêts encaissés par la Corporation au cours de l'exercice s'élèvent à 67,1 M$ (2006 : 56,0 M$).

Au cours de l'exercice, des biens immobiliers ont été acquis à un coût total de 78,0 M$ (2006 : 84,7 M$), dont un montant de 63,4 M$ (2006 : 87,4 M$) déboursé au cours de l'exercice. Un montant de 15,5 M$ (2006 : 29,2 M$) a été déboursé au cours de l'exercice pour les acquisitions de l'exercice précédent. De plus, du solde de l'acquisition totale des biens immobiliers, 11,5 M$ (2006 : 11,1 M$) ont été acquis par la comptabilisation de l'excédent de la juste valeur des biens acquis sur leur coût lorsque la contrepartie était mineure ou nulle.

29. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2006 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Corporation d'hébergement du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Corporation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Corporation, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur présente la nature et l'étendue de cette vérification de même que son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,
Michel L. Lesage

Québec, le 1er juin 2007

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances du Québec

J'ai vérifié le bilan de la Corporation d'hébergement du Québec au 31 mars 2007 ainsi que les états des résultats, des bénéfices non répartis, du surplus d'apport et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception du changement dans la comptabilité des contrats de swaps de taux d'intérêt expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 1er juin 2007

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ
(L.R.Q., c. S-5)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars

	2007	2006
PRODUITS		
Subventions (note 3)	57 550 145 $	55 057 031 $
Transports ambulanciers (note 4)	27 962 458	27 674 457
Divers	563 781	386 644
	86 076 384	83 118 132
CHARGES (note 5)	84 387 548	82 241 526
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 688 836 $	876 606 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars

	2007	2006
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	2 943 318 $	2 066 712 $
Récupération par le ministère de la Santé et des Services sociaux de l'excédent au 31 mars 2006	(2 943 318)	2 066 712
Excédent des produits sur les charges	1 688 836	876 606
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	1 688 836 $	2 943 318 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

BILAN
au 31 mars

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	5 401 441 $	10 311 197 $
Créances (note 7)	5 999 212	5 152 770
Frais payés d'avance	44 117	11 964
	11 444 770	15 475 931
Immobilisations (note 9)	17 819 322	4 244 641
	29 264 092 $	19 720 572 $
PASSIF		
À court terme		
Dû au Fonds des activités provinciales et du Fonds provincial pour la gestion des vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers, portant intérêt au taux préférentiel moins 1,95 %, sans modalités de remboursement	807 748 $	1 275 563 $
Charges à payer et frais courus	19 903 738	15 196 412
Subventions reportées	110 000	
Versements sur obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 11)	1 348 696	228 172
	22 170 182	16 700 147
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 11)	5 405 074	77 107
	27 575 256	16 777 254
EXCÉDENT CUMULÉ	1 688 836	2 943 318
	29 264 092 $	19 720 572 $

ENGAGEMENTS (note 14)
ÉVENTUALITÉ (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Carole Deschambault, membre du comité de vérification
Pierre Lapointe, membre du comité de vérification

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars

	2007	2006
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX (note 16)		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	1 688 836 $	876 606 $
Éléments hors caisse imputés aux résultats		
Subvention de fonctionnement ministère de la Santé et des Services sociaux	(2 943 318)	
Amortissement des immobilisations	1 849 450	2 484 905
Perte (gain) sur aliénations d'immobilisations	28 419	(4 625)
	623 387	3 356 886
Variation d'éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation		
Actif à court terme, (augmentation) diminution		
Créances	(846 442)	599 177
Frais payés d'avance	(32 153)	607 522
Passif à court terme, augmentation (diminution)		
Dû au Fonds des activités provinciales et au Fonds provincial pour la gestion des vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers	(467 815)	641 124
Charges à payer et frais courus	4 016 434	504 661
Subventions reportées	110 000	(87 000)
	2 780 024	2 265 484
	3 403 411	5 622 370
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette relative aux contrats de location-acquisition	(394 922)	(2 025 603)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(7 928 785)	(3 339 639)
Produit d'aliénations d'immobilisations	10 540	7 584
	(7 918 245)	(3 332 055)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(4 909 756)	264 712
ENCAISSE AU DÉBUT	10 311 197	10 046 485
ENCAISSE À LA FIN	5 401 441 $	10 311 197 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

FONDS DES ACTIVITÉS PROVINCIALES

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars

	2007	2006
SOLDE AU DÉBUT	1 275 563 $	838 464 $
Augmentation		
Subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux	755 471	1 100 821
Intérêts	34 997	26 529
	790 468	1 127 350
Diminution		
Contribution au congrès international interdisciplinaire sur les urgences		12 071
Frais d'enquêtes		156 010
Contribution au programme RCR au secondaire	50 000	50 000
Honoraires professionnels	135 865	8 060
Système de priorisation des appels	404 079	358 115
Uniformes et vêtements individuels de protection à l'essai	9 800	18 947
Achats d'écussons	21 581	25 448
Contribution au projet pilote en soins préhospitaliers avancés	80 000	61 600
Formation	12 000	
Remboursements des achats de vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers relatifs aux années antérieures	280 058	
Négociation des conventions collectives du réseau ambulancier	282 499	
Contribution au Fonds provincial pour la gestion des vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers	558 967	
	1 834 849	690 251
SOLDE À LA FIN	231 182 $	1 275 563 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

FONDS DES ACTIVITÉS PROVINCIALES

BILAN
au 31 mars

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
À recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux	123 885 $	
À recevoir de la Corporation, portant intérêt au taux préférentiel moins 1,95 %, sans modalités de remboursement	107 297	1 275 563 $
	231 182 $	1 275 563 $
SOLDE DU FONDS	231 182 $	1 275 563 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Carole Deschambault, membre du comité de vérification
Pierre Lapointe, membre du comité de vérification

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

FONDS PROVINCIAL POUR LA GESTION DES VÊTEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS DES TECHNICIENS AMBULANCIERS
ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	
SOLDE AU DÉBUT		
Augmentation		
Subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux	640 340	$
Contribution des agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux	699 350	
Contribution du fonds des activités provinciales	558 967	
Intérêts	27 784	
	1 926 441	
Diminution		
Achats de vêtements individuels de protection	1 009 490	
Prises de mensuration	129 139	
Entretien et réparations des vêtements individuels de protection	6 793	
Buanderie	15 567	
Traitement électronique des données	44 573	
Honoraires professionnels	1 232	
Frais de réunions	326	
	1 207 120	
SOLDE À LA FIN	719 321	$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

FONDS PROVINCIAL POUR LA GESTION DES VÊTEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS DES TECHNICIENS AMBULANCIERS
BILAN
au 31 mars 2007

	2007
ACTIF	
À court terme	
À recevoir d'une agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux	18 870 $
À recevoir de la Corporation, portant intérêt au taux préférentiel moins 1,95 %, sans modalités de remboursement	700 451
	719 321 $
SOLDE DU FONDS	719 321 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Carole Deschambault, membre du comité de vérification
Pierre Lapointe, membre du comité de vérification

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Corporation d'urgences-santé, corporation à but non lucratif, a été constituée en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (L.R.Q., chapitre S-5). Elle exerce, sur son territoire, les fonctions dévolues à une régie régionale par la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence (L.Q., 2002, c. 69), notamment celles de planifier, d'organiser et de coordonner l'organisation des services préhospitaliers d'urgence, y compris la mise en place d'un service de premiers répondants. Elle exerce également les fonctions d'exploiter un centre de communication santé et un service ambulancier.

Conformément à une directive du ministère de la Santé et des Services sociaux, l'excédent ne peut être utilisé que pour les fonctions prévues par la loi et ne peut être engagé sans l'autorisation préalable du Ministère.

Fonds des activités provinciales

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a confié à la Corporation le mandat de gestion des achats d'équipement de sécurité et des pièces d'uniforme pour l'ensemble des techniciens ambulanciers de la province de Québec. À titre de fiduciaire du Fonds des activités provinciales, la Corporation doit assurer la distribution, les échanges et le remplacement de cet équipement. Les subventions accordées par le ministère couvrent le coût d'acquisition des vêtements individuels de protection ainsi que les coûts directs qui y sont liés. De plus, ce fonds doit, à la demande du ministère, assumer des charges spécifiques reliées à l'ensemble des services préhospitaliers.

Fonds provincial pour la gestion des vêtements de protection individuels des technicens ambulanciers

Un protocole d'entente, d'un patrimoine fiduciaire pour la gestion des vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers, a été signé entre le ministère de la Santé et des Services sociaux, les associations d'entreprises ambulancières et la Corporation. La Corporation a le mandat d'agir à titre de fiduciaire du fonds destiné à l'achat, la gestion et l'entretien des vêtements de protection individuels. Au cours de l'exercice, ce fonds a remplacé le fonds des activités provinciales pour la comptabilisation de toutes nouvelles transactions reliées à la gestion des vêtements de protection individuels.

Les opérations de ces Fonds sont comptabilisées de façon distincte de celles de la Corporation.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Corporation, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Constatations des produits de subventions

Les subventions sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Constatations des produits

Les produits provenant des transports ambulanciers sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation établie comme suit :

Équipement informatique	3 à 5 ans
Mobilier et équipement	5 à 10 ans
Matériel roulant	3 à 5 ans
Système de répartition assistée par ordinateur	5 ans

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu du fait que la Corporation ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. PRODUITS - SUBVENTIONS

	2007	2006
Ministère de la Santé et des Services sociaux - subvention de fonctionnement	57 270 087 $	55 057 031 $
Remboursements du fonds des activités provinciales pour l'achat de vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers relatif aux années antérieures	280 058	
	57 550 145 $	55 057 031 $

4. PRODUITS - TRANSPORTS AMBULANCIERS

	2007	2006
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux	9 690 376 $	9 392 402 $
Ministère de la Santé et des Services sociaux - subvention pour les établissements	5 651 021	5 651 021
	15 341 397	15 043 423
Société de l'assurance automobile du Québec	1 059 657	1 036 362
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	4 325 274	4 277 255
Particuliers	6 876 222	6 894 898
Autres	359 908	422 519
	27 962 458 $	27 674 457 $

5. CHARGES PAR CENTRE D'ACTIVITÉS

	Formation	Administration générale	Informatique	Services préhospitaliers d'urgence
Traitements et salaires	626 300 $	3 666 830 $	1 208 990 $	30 410 617 $
Avantages sociaux (a)	418 613	1 262 834	304 772	7 018 456
Charges sociales (b)	269 408	901 134	233 696	12 241 071
Fournitures médicales et médicaments	9 025	1 358	150	2 331 159
Frais de déplacement	10 582	114 617	1 216	48 363
Services achetés (note 6)	34 581	1 325 959	356 369	1 182 961
Communications	1 592	225 308	1 665	76 161
Location d'immeubles		22 386	4 310	1 531 148
Location d'équipement		9 016		1 440
Contrats de location-acquisition :				
Intérêts sur obligations	701		5 231	11 935
Amortissement des immobilisations	29 516	7 464	191 723	1 605 871
Perte (gain) sur aliénations d'immobilisations				30 579
Achats et location d'uniformes	150	2 507		462 782
Frais de matériel roulant	10 013	2 952		3 537 447
Fournitures de bureau	6 530	88 651	24 282	141 571
Créances douteuses et frais de recouvrement				1 604 702
Créances douteuses recouvrées				(91 478)
Assurances		107 020		
Intérêts et frais bancaires	35	1 431		930
Autres	5 326	116 393	23 896	72 617
Récupération de charges	(162 614)	(2 298)		(31 335)
	1 259 758 $	7 853 562 $	2 356 300 $	62 186 997 $

(a) Ce sont les congés conventionnés et rémunérés. Ils comprennent entre autres les vacances annuelles, les congés fériés, les congés de maladie et les indemnités de départ.

(b) Ce sont les charges financières résultant de la contribution de l'employeur, exigée par les lois sociales en vigueur et les obligations conventionnelles.

Centre des communications	Contrôle médical et assurance qualité	Interventions spécialisées	Fonctionnement des installations	Total 2007	Total 2006
3 373 443 $	339 461 $	1 116 466 $		40 742 107 $	39 068 638 $
851 069	76 637	235 816		10 168 197	9 605 402
641 592	67 945	389 249		14 744 095	14 076 736
	841	7 246		2 349 779	1 885 128
2 574	2 400	871		180 623	229 018
1 181 506	2 052	2 219	174 369 $	4 260 016	3 869 510
709 911	7 031	2 505		1 024 173	1 069 597
			1 397 219	2 955 063	2 907 103
30 528			65	41 049	277 832
				17 867	64 881
13 130		1 746		1 849 450	2 484 905
		(2 160)		28 419	(4 625)
12 482		15 788		493 709	694 212
		49 639		3 600 051	4 071 207
39 812	1 491	705		303 042	294 432
				1 604 702	1 444 615
				(91 478)	(57 552)
				107 020	101 837
				2 396	1 682
15 230	129	3 903		237 494	324 296
			(33 979)	(230 226)	(167 328)
6 871 277 $	497 987 $	1 823 993 $	1 537 674 $	84 387 548 $	82 241 526 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

6. SERVICES ACHETÉS

	2007	2006
Traitement électronique des données	89 310 $	90 906 $
Service de buanderie	359 662	386 700
Entretien et réparation - locaux et équipement	1 408 421	1 287 416
Entretien et réparation du système de répartition assistée par ordinateur	527 022	560 691
Mise à jour de logiciels informatiques	125 403	164 710
Formation	106 704	149 083
Frais légaux	835 252	379 687
Frais d'expertises médicales	251 821	235 366
Honoraires professionnels	324 945	389 339
Relocalisation du siège social	70 241	
Révision de processus, restructuration et orientations stratégiques	144 264	172 754
Autres	16 971	52 858
	4 260 016 $	3 869 510 $

7. CRÉANCES

	2007	2006
Bénéficiaires de transport ambulancier		
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux	1 939 297 $	1 959 578 $
Société de l'assurance automobile du Québec	64 539	61 268
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	317 713	362 171
Particuliers	2 970 700	3 006 999
Autres	31 348	31 662
	5 323 597	5 421 678
Ministère de la Santé et des Services sociaux - subventions	510 000	286 747
Taxes de vente à recevoir	1 174 943	541 990
Autres créances	741 069	573 877
	7 749 609	6 824 292
Provision pour créances douteuses		
Particuliers	(1 750 397)	(1 671 522)
	5 999 212 $	5 152 770 $

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable. La juste valeur des obligations découlant de contrats de location-acquisition est équivalente à la valeur comptable compte tenu que ces contrats ont été négociés au cours du présent exercice.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

9. IMMOBILISATIONS

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement informatique	4 359 107 $	4 090 322 $	268 785 $	285 654 $
Mobilier et équipement	6 194 902	5 270 555	924 347	682 729
Matériel roulant	12 615 362	3 954 918	8 660 444	307 990
Matériel roulant en fabrication	1 331 871		1 331 871	2 730 465
Système de répartition assistée par ordinateur	5 981 984	5 976 706	5 278	7 939
	30 483 226	19 292 501	11 190 725	4 014 777
Immobilisations détenues en vertu de contrats de location-acquisition :				
Matériel roulant	6 946 704	373 961	6 572 743	57 754
Équipement	208 857	173 701	35 156	143 003
Système de répartition assistée par ordinateur	42 043	21 345	20 698	29 107
	7 197 604	569 007	6 628 597	229 864
	37 680 830 $	19 861 508 $	17 819 322 $	4 244 641 $

Au cours de l'exercice, des immobilisations ont été acquises à un coût total de 15 463 090 $ (2006 : 3 390 672 $), dont des immobilisations pour un montant de 6 843 413 $ (2006 : 0 $) acquises au moyen de contrats de location-acquisition. Une somme de 7 928 785 $ (2006 : 3 339 639 $) en espèces a été versée pour l'achat des immobilisations. Un achat d'équipement au montant de 690 892 $ est dû au 31 mars 2007.

La Corporation détient une flotte de 98 véhicules destinés à la revente dont le coût est complètement amorti.

10. MARGE DE CRÉDIT AUTORISÉE

Le ministère de la Santé et des Services sociaux accorde une autorisation d'emprunt à la Corporation qui varie en fonction de ses besoins de financement. Aux 31 mars 2007 et 2006, il n'y avait aucune autorisation d'emprunt. Tout emprunt de la Corporation contracté auprès de son institution financière sous forme de marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel de l'institution.

11. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	2007	2006
Obligations découlant de contrats de location-acquisition :		
- taux variant de 4,18 % à 5,16 %, échéant jusqu'en septembre 2011	6 753 770 $	305 279 $
Versements échéant en deçà d'un an	1 348 696	228 172
	5 405 074 $	77 107 $

11. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (suite)

Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit :

2008	1 606 546 $
2009	1 528 110
2010	1 528 110
2011	1 528 110
2012	1 272 798
Total des paiements minimums exigibles	7 463 674
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	709 904
	6 753 770 $

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Corporation, autres que les techniciens ambulanciers, participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la Corporation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 702 731 $ (2006 : 714 554 $).

Les techniciens ambulanciers de la Corporation participent au Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers oeuvrant au Québec (RRTAQ). Ce régime est à cotisations déterminées et ne comporte pas de disposition concernant des prestations au titre des services passés. Les cotisations de la Corporation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 412 974 $ (2006 : 1 606 589 $).

Les obligations de la Corporation envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour jours de vacances, jours fériés et congés de maladie

	Vacances et jours fériés	Congés de maladie	Total 2007	Total 2006
Solde au début	6 223 073 $	(44 914) $	6 178 159 $	5 838 368 $
Charges de l'exercice	8 419 098	1 964 020	10 383 118	9 701 583
Prestations versées au cours de l'exercice	(8 173 032)	(1 948 085)	(10 121 117)	(9 361 792)
Solde à la fin	6 469 139 $	(28 979) $	6 440 160 $	6 178 159 $

Cette provision est incluse au poste « charges à payer et frais courus ».

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Corporation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Corporation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. ENGAGEMENTS

La Corporation est engagée par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'en juin 2012 pour la location de locaux administratifs, d'équipements et pour l'entretien de ces équipements.

La charge de l'exercice terminé le 31 mars 2007 concernant ces biens et services s'élève à 3 178 675 $ (2006 : 2 997 443 $). Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2008	3 375 943 $
2009	3 382 795
2010	2 431 528
2011	1 557 709
2012	753 885
2013	387 229
	11 889 089 $

La Corporation s'était également engagée à acheter 129 ambulances pour un montant de 18 553 900 $. De ce nombre, 111 ont été livrées pour un montant de 15 964 984 $. Le solde résiduel est donc de 2 588 916 $ au cours du prochain exercice.

Fonds des activités provinciales

En vertu d'un contrat signé par le ministère de la Santé et des Services sociaux, le Fonds des activités provinciales devra verser un montant total de 255 733 dollars américains, échéant en 2008, pour l'implantation d'un système de priorisation des appels à être utilisé à l'échelle de la province du Québec. Le versement exigible pour le prochain exercice, converti en dollars canadiens au 31 mars 2007, s'établit à 280 999 $.

Fonds provincial pour la gestion des vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers

En vertu d'un contrat signé par la Corporation, le Fonds provincial pour la gestion des vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers devra verser une somme maximale de 750 000 $ taxe en sus, au cours des quatre prochaines années, pour la gestion des vêtements de protection individuels pour l'ensemble des techniciens ambulanciers du Québec.

15. ÉVENTUALITÉ

Un fournisseur de véhicules ambulanciers a déposé, en mai 2006, une réclamation au montant de 3 976 316 $ devant la Cour supérieure du Québec. La réclamation porte sur les dommages possibles suite à la résiliation d'un contrat entre la Corporation et le fournisseur en question.

De l'avis de la direction de la Corporation, cette réclamation n'est pas fondée et est contestée. L'issue de cette affaire étant incertaine et le montant indéterminable, aucune provision n'a été comptabilisée aux états financiers.

16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2007	2006
Intérêts payés	20 263 $	66 563 $
Intérêts reçus	547 209	349 552

17. CHIFFRES DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR

Certains chiffres de l'exercice antérieur ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Corporation d'urgences-santé ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Corporation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Corporation, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Daniel Adam
Président et directeur général

Jean Girouard
Directeur des finances et de la gestion des véhicules

Montréal, le 29 mai 2007

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Corporation d'urgences-santé au 31 mars 2007 et les états des résultats, de l'excédent cumulé ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. J'ai aussi vérifié les bilans au 31 mars 2007 du Fonds des activités provinciales et du Fonds provincial pour la gestion des vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers administrés par la Corporation ainsi que leurs états de l'évolution du solde du fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation, du Fonds des activités provinciales et du Fonds provincial pour la gestion des vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de l'exploitation et des flux de trésorerie de la Corporation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 29 mai 2007

CURATEUR PUBLIC (LE)
(L.R.Q., c. C-81)

RÉSULTATS DES COMPTES SOUS ADMINISTRATION
exercice terminé le 31 décembre 2006

	Curatelles et tutelles		Biens non réclamés (note 3)
	31-12-2006 (9 mois)	31-03-2006 (12 mois)	31-03-2006 (12 mois)
PRODUITS			
Assistance emploi	42 263 617 $	54 390 786 $	922 $
Pension de vieillesse du Canada	34 543 795	42 814 526	10 896
Régie des rentes du Québec	10 428 322	12 905 011	4 493
Autres prestations	9 099 749	11 618 733	(57 745)
Crédits de taxes et impôts	5 180 583	5 085 093	369 601
Société de l'assurance automobile du Québec	3 151 942	4 553 918	1 152
Héritages	2 622 814	4 694 534	2 900
Loyers	662 180	939 645	54 308
Intérêts et dividendes	344 508	376 653	28 569
Assurances	290 682	219 239	
Compensations des pertes financières	138 936	66 120	31 086
Indemnités reçues d'organismes gouvernementaux	29 000		
Compensations des dépenses reliées aux barrages sans maître			349 916
Autres produits	989 351	898 349	999 125
	109 745 479	138 562 607	1 795 223
CHARGES			
Hébergement et allocations pour menues dépenses	90 690 035	114 700 074	94
Honoraires du Curateur public du Québec	3 955 631	4 425 068	1 981 662
Frais médicaux	3 399 451	4 282 626	
Impôts et taxes	2 343 552	2 497 758	1 483 908
Services funéraires	2 020 175	2 417 204	(2 618)
Services publics	905 637	1 138 898	1 138
Frais légaux	652 510	1 108 173	114 243
Entretien et réparations - immeubles	580 194	618 229	50 373
Primes d'assurances	440 712	492 884	81 702
Entretien et réparations - barrages sans maître			349 916
Frais d'intérêts	85 036	128 166	243
Perte (gain) sur cession d'éléments d'actifs	243 851	(1 032 292)	471 714
Autres charges	2 064 586	2 716 220	1 665 465
	107 381 370	133 493 008	6 197 840
PRODUIT (PERTE) AVANT ÉLÉMENTS SUIVANTS	2 364 109	5 069 599	(4 402 617)
Réévaluation d'éléments d'actifs (note 7)	3 172 286	8 306 065	2 740 589
Réévaluation d'éléments de passifs (note 7)	(326 522)	(849 784)	(3 952 742)
Produit net matérialisé de placements des fonds collectifs (note 8)	3 004 034	6 656 657	766 428
Variation des plus ou moins values non matérialisées sur placements des fonds collectifs (note 9)	3 930 994	3 313 646	(94 254)
PRODUIT NET (PERTE NETTE)	12 144 901 $	22 496 183 $	(4 942 596) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

BILAN DES COMPTES SOUS ADMINISTRATION
au 31 décembre 2006

	Curatelles et tutelles		Biens non réclamés (note 3)
	31-12-2006	31-03-2006	31-03-2006
ACTIF			
Encaisse et dépôts à terme	19 483 652 $	22 088 249 $	1 079 230 $
Frais payés d'avance	2 563 296	2 711 747	
Actions	3 595 144	3 615 515	3 401 149
Obligations	4 740 879	3 614 653	1 249 616
Fonds mutuels	6 166 260	4 926 845	6 829 322
REÉR, RÉA, FERR	10 825 758	10 101 647	2 722 847
Placements des fonds collectifs (note 4)	182 277 199	177 487 840	60 797 154
Immeubles	35 376 503	32 801 146	10 351 277
Valeur de rachat des polices d'assurance vie	2 704 916	2 684 241	
Préarrangements funéraires	2 998 305	2 868 931	
Billets et autres créances à recevoir (note 5)	9 648 138	8 333 088	1 122 130
Objets de valeur et biens en entrepôt	528 727	519 136	69 761
Véhicules automobiles	387 840	409 282	46 440
Prêts hypothécaires	192 486	348 221	12 500
Autres actifs	107 132	97 488	2 008
	281 596 235 $	272 608 029 $	87 683 434 $
PASSIF			
Créditeurs	12 784 932 $	12 105 016 $	67 527 446 $
Produits perçus d'avance	4 156 025	4 068 735	
Emprunts hypothécaires	1 931 661	1 482 907	887 521
Sommes dues par les fonds collectifs (note 6)	2 639 115	1 783 272	1 082 120
Dépôts sur offre d'achat	106 280	55 279	58 541
	21 618 013	19 495 209	69 555 628
ACTIF NET DES COMPTES SOUS ADMINISTRATION	259 978 222	253 112 820	18 127 806
	281 596 235 $	272 608 029 $	87 683 434 $

ÉVENTUALITÉS (note 11)
ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Accepté et approuvé,
Diane Lavallée
La curatrice publique du Québec

CURATEUR PUBLIC (LE)

VARIATION DE L'ACTIF NET DES COMPTES SOUS ADMINISTRATION
exercice terminé le 31 décembre 2006

	Curatelles et tutelles		Biens non réclamés (note 3)
	31-12-2006 (9 mois)	31-03-2006 (12 mois)	31-03-2006 (12 mois)
SOLDE AU DÉBUT	253 112 820 $	241 578 824 $	25 530 081 $
PRODUIT NET (PERTE NETTE)	12 144 901	22 496 183	(4 942 596)
Nouveaux actifs	25 776 955	36 240 397	46 762 821
Nouveaux passifs	(5 744 436)	(7 075 520)	(15 087 228)
Remises des biens (note 10)	(25 817 405)	(38 431 118)	(10 415 430)
Radiation et annulation d'éléments de passifs	1 075 670	1 440 650	13 815 209
Radiation et annulation d'éléments d'actifs	(570 283)	(1 295 622)	(4 027 143)
Transfert des comptes des curatelles et des tutelles aux biens non réclamés (note 10)		(1 840 974)	1 840 974
Transfert de sommes provenant de la liquidation de biens à « comptes à payer au ministre des Finances » (note 3)			(43 160 666)
Transfert de « comptes à payer au ministre des Finances » (note 3)			7 811 784
	(5 279 499)	(10 962 187)	(2 459 679)
SOLDE À LA FIN	259 978 222 $	253 112 820 $	18 127 806 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2006

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Curateur public est une personne nommée par le gouvernement en vertu de la Loi sur le curateur public (L.R.Q., chapitre C-81).

Les fonctions du Curateur public sont principalement :

- de représenter les personnes majeures jugées inaptes à divers degrés afin d'assurer leur bien-être moral et matériel et de protéger leurs droits;
- de surveiller, d'informer et d'assister dans leur administration les curateurs et les tuteurs privés qui ont été désignés pour représenter des personnes majeures jugées inaptes; le Curateur public remplit un rôle identique auprès des tuteurs des mineurs, en plus d'assumer lui-même parfois la tutelle des biens de mineurs.

Le Curateur public perçoit des honoraires pour la représentation des personnes, pour l'administration des comptes qui lui sont confiés, pour la gestion des portefeuilles collectifs et pour les autres fonctions qui lui sont confiées par la loi.

Le Curateur public a modifié la date de fin d'exercice des états financiers des comptes sous administration pour le 31 décembre au lieu du 31 mars. Cette date représente davantage le cycle normal des opérations des biens administrés par le Curateur public.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Curateur public par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction à mesure que des renseignements supplémentaires deviennent disponibles.

Les actifs et passifs administrés pour autrui sont comptabilisés au moment de l'établissement de la juridiction du Curateur public et au fur et à mesure de la connaissance de leur existence.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Les éléments d'actifs et de passifs sont évalués comme suit :

- **Encaisse et dépôts à terme**
  L'encaisse, incluant le montant des caisses des bénéficiaires détenu au nom des personnes sous curatelle ou sous tutelle dans les établissements de santé et de services sociaux et les dépôts à terme, au coût d'acquisition majoré des intérêts courus, le cas échéant.
- **Frais payés d'avance**
  Les frais payés d'avance, correspondant à des sommes versées pour des services devant être rendus au cours du prochain exercice, sont évalués au coût.
- **Actions**
  Les actions, au cours vendeur de clôture de la Bourse agréée où le titre correspondant est le plus négocié.
- **Obligations**
  Les obligations, à leur juste valeur, notamment en fonction des cours obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus.
- **Fonds mutuels**
  Les fonds mutuels, à leur valeur liquidative.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les éléments d'actifs et de passifs sont évalués comme suit : (suite)

- **REÉR, RÉA, FERR**
  Les REÉR, les RÉA et les FERR, à leur juste valeur et de la même façon que les actions, obligations, fonds mutuels et dépôts à terme, mentionnés ci-dessus.
- **Immeubles**
  Les immeubles, à la valeur de l'évaluation foncière uniformisée.
- **Valeur de rachat des polices d'assurance vie**
  La valeur de rachat des polices d'assurance vie, incluant les dividendes à recevoir, à la valeur de réalisation, nette des emprunts, en début de juridiction. Par la suite, elle est modifiée à la date anniversaire de la police d'assurance vie et subséquemment, lors de l'encaissement de dividendes à recevoir et des remboursements d'emprunts.
- **Préarrangements funéraires**
  Les préarrangements funéraires, à leur coût d'acquisition.
- **Billets et autres créances à recevoir, véhicules automobiles, prêts hypothécaires et autres actifs**
  Les billets et autres créances à recevoir, les véhicules automobiles, les prêts hypothécaires et les autres actifs, à leur valeur de réalisation.
- **Objets de valeur et biens en entrepôt**
  Les objets de valeur et les biens en entrepôt, à leur valeur de réalisation en début de juridiction.

  Le montant des biens meubles en garde chez un tiers et au domicile d'une personne représentée n'est pas présenté. Ces biens sont de peu de valeur et ne sont pas évaluables au prix d'un effort raisonnable.

Le cas échéant, lorsque la valeur des différents éléments d'actifs et de passifs ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable, elle est inscrite comme étant de 1 $.

Aucun impôt latent découlant de la réalisation de ces actifs n'est comptabilisé en diminution de la valeur des actifs énumérés ci-dessus.

Placements des fonds collectifs

Les liquidités et quasi-liquidités que le Curateur public gère collectivement sont incorporées dans les fonds collectifs. Elles sont réparties en trois fonds : un fonds d'encaisse, un fonds de revenus et un fonds diversifié. Au 31 mars 2006, les fonds collectifs incluaient aussi un fonds des régimes enregistrés de retraite.

Les placements des fonds collectifs sont comptabilisés à la juste valeur, fixée de la manière suivante :

- Les titres du marché monétaire sont inscrits au coût qui, majoré des intérêts courus, se rapproche de la juste valeur;
- Les obligations sont évaluées en fonction des cours obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus;
- Les titres cotés en Bourse sont évalués au cours du marché, soit le cours vendeur de clôture de la Bourse agréée où le titre correspondant est le plus négocié.

La fluctuation de la juste valeur des placements des fonds collectifs est comptabilisée comme plus ou moins value non matérialisée sur placements.

Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Créditeurs et emprunts hypothécaires

L'article 43 de la Loi sur le curateur public stipule que « le curateur public doit maintenir une administration et une comptabilité distinctes à l'égard de chacun des patrimoines dont il est chargé de l'administration. Il n'est responsable des dettes relatives à un patrimoine qu'il administre que jusqu'à concurrence de la valeur des biens de ce patrimoine ».

À cet égard, il convient de préciser que le passif illustré dans ce bilan représente celui que le Curateur public gère et non le passif qu'il a la responsabilité légale de payer.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Produits perçus d'avance

Les produits perçus d'avance représentent des prestations reçues avant la période au cours de laquelle elles se réaliseront.

Constatation des résultats des comptes sous administration

Le produit net de placements du fonds d'encaisse est crédité mensuellement aux comptes des curatelles et des tutelles. Le produit net du fonds de revenus est versé mensuellement dans le fonds d'encaisse au compte de chaque détenteur de parts. Le produit net du fonds diversifié est réinvesti trimestriellement au compte de chaque détenteur de parts dans ce fonds.

3. BIENS NON RÉCLAMÉS

Le 1er avril 2006, les biens non réclamés administrés par le Curateur public ont été transférés au ministre du Revenu tel que le prévoyait la Loi sur l'abolition de certains organismes publics et le transfert de responsabilités administratives (L.R.Q., chapitre 44) sanctionnée le 16 décembre 2005. Par le fait même, les sommes provenant de la liquidation des biens non réclamés sont remises au ministre des Finances par le ministre du Revenu du Québec.

4. PLACEMENTS DES FONDS COLLECTIFS

	Fonds d'encaisse		Fonds de revenus	
	31-12-2006	31-03-2006	31-12-2006	31-03-2006
Court terme				
Encaisse	9 858 843 $	11 948 258 $	816 970 $	661 112 $
Placements temporaires	37 035 422	89 577 146		
Intérêts et dividendes à recevoir	434 832	618 907	204 605	544 454
Avance au ministre du Revenu du Québec		1 023 915		
À recevoir du fonds de revenus, sans intérêt, ni modalités de remboursement (note 6)	126 855	239 984		
À recevoir du fonds diversifié, sans intérêt, ni modalités de remboursement (note 6)	235 018	456 746		
	47 690 970	103 864 956	1 021 575	1 205 566
Long terme *				
Obligations			25 244 772	24 835 259
Actions				
Titres hypothécaires			1 109 940	1 233 341
			26 354 712	26 068 600
	47 690 970 $	103 864 956 $	27 376 287 $	27 274 166 $

RÉPARTITION DES PLACEMENTS DES FONDS COLLECTIFS

Comptes sous administration				
Curatelles et tutelles	47 690 970 $	49 027 537 $	27 376 287 $	27 274 166 $
Biens non réclamés (note 3)		54 837 419		
	47 690 970 $	103 864 956 $	27 376 287 $	27 274 166 $

Fonds diversifié		Fonds des régimes enregistrés de retraite		Total	
31-12-2006	31-03-2006	31-12-2006	31-03-2006	31-12-2006	31-03-2006
1 980 115 $	1 748 946 $			12 655 928 $	14 358 316 $
			124 859 $	37 035 422	89 702 005
491 030	1 262 703		101 909	1 130 467	2 527 973
					1 023 915
	111 938			126 855	351 922
				235 018	456 746
2 471 145	3 123 587		226 768	51 183 690	108 420 877
60 332 598	57 436 179		5 732 967	85 577 370	88 004 405
42 380 852	38 407 391			42 380 852	38 407 391
2 025 347	2 218 980			3 135 287	3 452 321
104 738 797	98 062 550		5 732 967	131 093 509	129 864 117
107 209 942 $	101 186 137 $		5 959 735 $	182 277 199 $	238 284 994 $
107 209 942 $	101 186 137 $			182 277 199 $	177 487 840 $
			5959735 $		60 797 154
107 209 942 $	101 186 137 $		5 959 735 $	182 277 199 $	238 284 994 $

4. PLACEMENTS DES FONDS COLLECTIFS (suite)

* Placements à long terme au 31 décembre 2006

	Échéances	Taux d'intérêt	Fonds de revenus	Fonds diversifié	Total
			31-12-2006	31-12-2006	31-12-2006
Obligations du gouvernement du Canada	2 – 27 ans	3,75 % - 5,75 %	3 623 615 $	10 507 903 $	14 131 518 $
Obligations de gouvernements provinciaux	3 – 30 ans	5,00 % - 6,25 %	16 165 396	38 897 235	55 062 631
Obligations de sociétés	2 – 28 ans	4,50 % - 7,00 %	6 565 701	12 952 807	19 518 508
Actions de sociétés				42 380 852	42 380 852
			26 354 712 $	104 738 797 $	131 093 509 $

Les placements temporaires incluent des billets escomptés. Les taux d'intérêts varient de 4,06 % à 4,47 %. Ces placements viennent à échéance à diverses dates jusqu'en septembre 2007.

Les valeurs comptables des éléments à court terme de l'actif et du passif sont comparables aux justes valeurs en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers. Le Curateur public n'estime pas être exposé à une concentration importante du risque de crédit puisque les placements sont investis dans différents titres gouvernementaux ainsi que dans des obligations et des actions de plusieurs sociétés canadiennes importantes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006

5. BILLETS ET AUTRES CRÉANCES À RECEVOIR

Une provision pour mauvaises créances de 4 921 079 $ (4 426 598 $ au 31 mars 2006) a été déduite du solde des billets et autres créances à recevoir.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006

6. SOMMES DUES PAR LES FONDS COLLECTIFS

	Fonds d'encaisse		Fonds de revenus	
	31-12-2006	31-03-2006	31-12-2006	31-03-2006
Découvert bancaire				
Créditeurs	175 885 $	261 095 $	7 529 $	10 634 $
Dû au Fonds consolidé du revenu, sans intérêts, ni modalités de remboursement	808 603	1 168 331		
Dû au fonds d'encaisse, sans intérêts, ni modalités de remboursement (note 4)			126 855	239 984
Dû au fonds diversifié, sans intérêts, ni modalités de remboursement (note 4)				111 938
Sommes à payer au ministre des Finances (note 3)		564 320		
Sommes à payer au ministre du Revenu du Québec, au taux de 2,5 %	1 262 783			
	2 247 271 $	1 993 746 $	134 384 $	362 556 $
RÉPARTITION DES SOMMES DUES PAR LES FONDS COLLECTIFS				
Comptes sous administration				
Curatelles et tutelles	2 247 271 $	941 111 $	134 384 $	362 556 $
Biens non réclamés (note 3)		1 052 635		
	2 247 271 $	1 993 746 $	134 384 $	362 556 $

7. RÉÉVALUATION D'ÉLÉMENTS D'ACTIFS ET DE PASSIFS

Les postes de réévaluation d'éléments d'actifs et de passifs représentent la variation annuelle des justes valeurs de ces divers éléments, exception faite des ajustements des fonds collectifs présentés distinctement.

8. PRODUIT NET MATÉRIALISÉ DE PLACEMENTS DES FONDS COLLECTIFS

	Fonds d'encaisse		Fonds de revenus	
	31-12-2006 (9 mois)	31-03-2006 (12 mois)	31-12-2006 (9 mois)	31-03-2006 (12 mois)
Produits				
Intérêts sur obligations et placements temporaires	1 443 806 $	3 256 692 $	1 025 668 $	1 503 070 $
Dividendes				
Gains (pertes) à la disposition de placements			(329 877)	(88 946)
	1 443 806	3 256 692	695 791	1 414 124
Charges				
Honoraires d'administration – Fonds consolidé du revenu	535 402	1 669 437	403 418	566 098
Taxes sur les honoraires d'administration et autres dépenses	76 117	252 580	56 670	85 056
Frais de garde et autres services	94 653	106 667	27 840	38 180
	706 172	2 028 684	487 928	689 334
Produit net matérialisé de placements	737 634 $	1 228 008 $	207 863 $	724 790 $

Fonds diversifié		Fonds des régimes enregistrés de retraite		Total	
31-12-2006	31-03-2006	31-12-2006	31-03-2006	31-12-2006	31-03-2006
			706 $		706 $
22 442 $	22 859 $		28 779	205 856 $	323 367
				808 603	1 168 331
235 018	456 746			361 873	696 730
					111 938
					564 320
				1 262 783	
257 460 $	479 605 $		29 485 $	2 639 115 $	2 865 392 $
257 460 $	479 605 $			2 639 115 $	1 783 272 $
			29 485 $		1 082 120
257 460 $	479 605 $		29 485 $	2 639 115 $	2 865 392 $

Fonds diversifié		Fonds des régimes enregistrés de retraite		Total	
31-12-2006 (9 mois)	31-03-2006 (12 mois)	31-12-2006 (9 mois)	31-03-2006 (12 mois)	31-12-2006 (9 mois)	31-03-2006 (12 mois)
2 453 367 $	3 147 951 $		206 818 $	4 922 841 $	8 114 531 $
466 405	549 544			466 405	549 544
948 919	4 038 302		3 952	619 042	3 953 308
3 868 691	7 735 797		210 770	6 008 288	12 617 383
1 532 662	1 933 033		129 058	2 471 482	4 297 626
215 235	290 438		9 034	348 022	637 108
61 110	80 691		9 298	183 603	234 836
1 809 007	2 304 162		147 390	3 003 107	5 169 570
2 059 684 $	5 431 635 $		63 380 $	3 005 181 $	7 447 813 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006

8. PRODUIT NET MATÉRIALISÉ DE PLACEMENTS DES FONDS COLLECTIFS (suite)

RÉPARTITION DU PRODUIT NET MATÉRIALISÉ DE PLACEMENTS

	Fonds d'encaisse		Fonds de revenus	
	31-12-2006 (9 mois)	31-03-2006 (12 mois)	31-12-2006 (9 mois)	31-03-2006 (12 mois)
Comptes sous administration				
Curatelles et tutelles	736 487 $	500 250 $	207 863 $	724 772 $
Biens non réclamés (note 3)		703 030		18
	736 487	1 203 280	207 863	724 790
Ministre des Finances (note 3)	1 147	24 728		
	737 634 $	1 228 008 $	207 863 $	724 790 $

9. PLUS OU MOINS VALUES NON MATÉRIALISÉES SUR PLACEMENTS DES FONDS COLLECTIFS

	Fonds de revenus	
	31-12-2006 (9 mois)	31-03-2006 (12 mois)
Plus ou moins values cumulées non matérialisées sur placements au début de l'exercice	(295 851) $	209 006 $
Variation des plus ou moins values non matérialisées sur placements découlant des fluctuations de la juste valeur au cours de l'exercice	375 343	(504 857)
Plus ou moins values cumulées non matérialisées sur placements à la fin de l'exercice	79 492 $	(295 851) $
Coût des obligations	25 180 779 $	25 150 008 $
Coût des actions		
Coût des titres hypothécaires	1 094 441 $	1 214 443 $

10. REMISES DES BIENS

Ce poste comprend les remises des biens faites aux ayants droit. Depuis le 1er avril 2006, il inclut aussi les remises au ministre du Revenu du Québec pour les successions des personnes représentées décédées qui n'ont pas d'héritiers.

Fonds diversifié		Fonds des régimes enregistrés de retraite		Total	
31-12-2006 (9 mois)	31-03-2006 (12 mois)	31-12-2006 (9 mois)	31-03-2006 (12 mois)	31-12-2006 (9 mois)	31-03-2006 (12 mois)
2 059 684 $	5 431 635 $			3 004 034 $	6 656 657 $
			63 380 $		766 428
2 059 684	5 431 635		63 380	3 004 034	7 423 085
				1 147	24 728
2 059 684 $	5 431 635 $		63 380 $	3 005 181 $	7 447 813 $

Fonds diversifié		Fonds des régimes enregistrés de retraite		Total	
31-12-2006 (9 mois)	31-03-2006 (12 mois)	31-12-2006 (9 mois)	31-03-2006 (12 mois)	31-12-2006 (9 mois)	31-03-2006 (12 mois)
13 823 221 $	10 004 731 $		3 718 $	13 527 370 $	10 217 455 $
3 555 651	3 818 490		(94 241)	3 930 994	3 219 392
17 378 872 $	13 823 221 $		(90 523) $	17 458 364 $	13 436 847 $
58 901 048 $	57 150 725 $		5 823 489 $	84 081 827 $	88 124 222 $
26 473 930 $	24 914 642 $			26 473 930 $	24 914 642 $
1 985 076 $	2 174 094 $			3 079 517 $	3 388 537 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006

11. ÉVENTUALITÉS

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées contre le Curateur public sont actuellement en cours. Le Curateur public ne peut se prononcer sur l'issue de ces litiges, ni estimer la valeur des compensations financières qui pourraient en résulter.

12. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Au 31 décembre 2006, le Curateur public, par l'entremise des Placement des fonds collectifs, détenait environ 10 millions de dollars de papier commercial non bancaire adossé à des actifs (PCAA). Étant donné que ceux-ci ont été renouvelés au cours du premier semestre de 2007, la juste valeur à la date du bilan est adéquate. À la date de la préparation des états financiers, il sévit, depuis août 2007, une crise de liquidité du marché des PCAA. Compte tenu de l'actuelle crise et du moratoire en cours, si la juste valeur de ces actifs renouvelés en 2007 subit une dépréciation, cette dernière sera comptabilisée dans l'exercice du renouvellement, soit en 2007 le cas échéant.

13. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice terminé le 31 mars 2006 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Curateur public du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y inclus les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction du Curateur public maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La curatrice publique reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de l'organisme conformément aux lois et règlements qui le régissent.

La curatrice publique surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et elle approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Curateur public du Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la curatrice publique pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La curatrice publique du Québec,
Diane Lavallée

Le directeur général de l'administration,
Sylvain Gendreau

Le directeur des ressources financières et matérielles,
Pierre Roy

Montréal, le 7 décembre 2007

CURATEUR PUBLIC (LE)

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan des comptes sous administration du Curateur public du Québec au 31 décembre 2006 et l'état des résultats ainsi que l'état de la variation de l'actif net des comptes sous administration de l'exercice de neuf mois terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au Curateur public. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants et à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des comptes sous administration du Curateur public au 31 décembre 2006 ainsi que de leurs résultats et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice de neuf mois terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 7 décembre 2007

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. P-13.1)

RÉSULTATS ET AVOIR
de l'exercice terminé le 30 juin 2006

	2006	2005
PRODUITS		
Contributions des corps de police (note 11)	9 581 405 $	9 202 072 $
Subventions du gouvernement du Québec		
Loyer	7 062 100	7 339 600
Projets de recherche	8 724	82 801
Hébergement (notes 3 et 11)	3 291 538	3 814 411
Formation (notes 3 et 11)	7 208 899	5 292 081
Intérêts	59 717	22 124
Autres	464 583	257 622
	27 676 966	26 010 711
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux (note 4)	14 282 700	13 690 719
Transport et communication	713 328	591 460
Services professionnels	1 065 140	993 421
Entretien et réparations	171 130	167 443
Loyer – Société immobilière du Québec	8 443 602	7 764 747
Location de matériel et autres	239 837	215 143
Fournitures, matériel pédagogique et autres (note 5)	1 713 207	1 391 105
Amortissement des immobilisations	1 021 906	1 015 770
	27 650 850	25 829 808
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	26 116	180 903
AVOIR AU DÉBUT	958 052	777 149
AVOIR À LA FIN	984 168 $	958 052 $

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

BILAN
au 30 juin 2006

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	4 600 670 $	3 595 887 $
Débiteurs (note 11)	1 902 079	2 235 908
Contributions des corps de police à recevoir		
Premier versement	1 019 430	290 767
Deuxième versement	3 006 678	2 940 600
Loyer payé d'avance – Société immobilière du Québec	5 296 575	5 127 011
Stocks	474 846	446 763
	16 300 278	14 636 936
Immobilisations (note 6)	2 743 500	3 016 364
	19 043 778 $	17 653 300 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus		
Salaires	1 537 990 $	1 121 449 $
Loyer – Société immobilière du Québec	357 769	
Autres	1 626 484	1 354 998
Provision pour vacances	815 588	753 885
Produits reportés (note 8)		
Contributions des corps de police	7 288 071	7 107 131
Subvention du gouvernement du Québec	5 296 575	5 296 575
Autres	282 705	337 817
	17 205 182	15 971 855
À long terme		
Provision pour congés de maladie (note 9)	854 428	723 393
	18 059 610	16 695 248
AVOIR	984 168	958 052
	19 043 778 $	17 653 300 $

ENGAGEMENTS (note 10)

Pour le Conseil d'administration,
Daniel McMahon, président du conseil d'administration
Michel Beaudoin, directeur général

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2006

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'École nationale de police du Québec (l'École), corporation mandataire du gouvernement constituée par la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1), a pour mission, en tant que lieu privilégié de réflexion et d'intégration des activités relatives à la formation policière, d'assurer la pertinence, la qualité et la cohérence de cette dernière.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'École n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de l'École par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'état des flux de trésorerie de l'École n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Stocks

Les stocks de fournitures de bureau, de produits alimentaires, de munitions et de vêtements sont évalués selon la méthode du coût spécifique.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Mobilier et équipement	5 et 10 ans
Matériel roulant	5 ans
Améliorations locatives	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Logiciel informatique	3 et 5 ans

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'École ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Constatation des produits

Les contributions des corps de police et les subventions du gouvernement du Québec sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits provenant de la prestation de services sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été rendus;
- Le prix du service est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2006

3. HÉBERGEMENT ET FORMATION

	Hébergement		Formation	
	2006	2005	2006	2005
Formation aux aspirants policiers	1 485 009 $	1 757 330 $	2 845 118 $	2 042 864 $
Formation aux policiers	617 201	1 123 637	1 696 922	1 106 392
Formation aux autochtones	327 746	195 046	779 127	599 011
Formation sur mesure	409 757	163 436	1 321 010	826 886
Centre d'appréciation du personnel de la police	43 092	58 099	566 722	716 928
Autres	408 733	516 863		
	3 291 538 $	3 814 411 $	7 208 899 $	5 292 081 $

4. TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX

	2006	2005
Policiers – Sûreté du Québec	418 228 $	594 090 $
Policiers municipaux	1 275 716	1 321 250
Formateurs et conférenciers	380 839	315 215
Autres employés	12 207 917	11 460 164
	14 282 700 $	13 690 719 $

5. FOURNITURES, MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE ET AUTRES

	2006	2005
Matériel pédagogique	826 204 $	654 534 $
Produits alimentaires et fournitures d'hébergement	611 200	561 523
Papeterie, fournitures et articles de bureau	133 041	120 357
Mobilier et équipement	142 762	54 691
	1 713 207 $	1 391 105 $

6. IMMOBILISATIONS

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Immobilisations corporelles				
Mobilier et équipement	3 328 502 $	1 888 425 $	1 440 077 $	1 666 726 $
Matériel roulant	1 373 523	951 648	421 875	399 292
Améliorations locatives	635 842	464 597	171 245	138 857
Équipement informatique	909 148	699 161	209 987	186 869
	6 247 015	4 003 831	2 243 184	2 391 744
Immobilisation incorporelle				
Logiciel informatique	1 223 795	723 479	500 316	624 620
	7 470 810 $	4 727 310 $	2 743 500 $	3 016 364 $

6. IMMOBILISATIONS (suite)

Les acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 827 315 $ (2005 : 812 002 $). Les dispositions d'immobilisation de l'exercice ont généré une perte nette sur disposition de 45 898 $ (2005 : aucune perte nette) et des produits de disposition de 17 059 $ (2005 : aucun produit).

7. EMPRUNTS À COURT TERME

L'École est autorisée jusqu'au 30 juin 2007 à contracter, auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, des emprunts à court terme ou à utiliser une marge de crédit jusqu'à concurrence d'un montant total de 5 000 000 $.

Une convention de marge de crédit avec le Fonds de financement du gouvernement du Québec prévoit l'utilisation d'un taux d'intérêt quotidien équivalent au taux des acceptations bancaires à un mois majoré de 0,3 %. Au 30 juin 2006, l'École n'avait aucun emprunt à court terme.

De plus, l'École détient une marge de crédit de 300 000 $ auprès d'une institution financière qui prévoit l'utilisation du taux préférentiel. Au 30 juin 2006, l'École n'avait contracté aucun emprunt à cet égard.

8. PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés relatifs aux contributions des corps de police représentent la portion de la contribution totale qui sera gagnée au cours de l'exercice subséquent.

Le produit reporté relatif à la subvention représente le montant reçu du gouvernement du Québec afin de financer la dépense de loyer de l'École pour l'exercice subséquent.

Les autres produits reportés sont principalement constitués des produits d'hébergement perçus d'avance au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie.

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'École participent au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'École imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 357 660 $ (2005 : 446 174 $) et elles comprennent les cotisations d'employeur pour les membres de son personnel libéré par la Sûreté du Québec et qui contribuent au RRMSQ. Les obligations de l'École envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2006	2005
Solde au début	723 393 $	750 022 $
Charge de l'exercice	291 307	131 824
Prestations versées au cours de l'exercice	(160 272)	(158 453)
Solde à la fin	854 428 $	723 393 $

10. ENGAGEMENTS

L'École s'est engagée en vertu d'une convention d'emphytéose avec la Société immobilière du Québec échéant en 2028 pour la location d'immeubles et par divers contrats échéant jusqu'en 2011 pour la location de biens et de services.

La charge de l'exercice pour la location de l'immeuble est de 8 443 602 $ (2005 : 7 764 747 $), celle pour la location de biens et de services reliées à ces engagements est de 348 285 $ (2005 : 339 367 $). Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

Années	Immeubles	Biens et services
2007	7 919 115 $	317 210 $
2008	7 919 115	279 348
2009	7 919 115	279 348
2010	7 919 115	279 348
2011	7 919 115	18 515
2012 et subséquemment	137 224 955	
	176 820 530 $	1 173 769 $

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

	2006	2005
Produits		
Contributions des corps de police	3 614 814 $	3 572 492 $
Hébergement	704 813	921 333
Formation	1 462 050	1 269 130
Débiteurs	313 658	675 044

En plus des opérations entre apparentés identifiées ci-dessus et celles déjà divulguées dans les états financiers avec des entités sous contrôle commun et comptabilisées à la valeur d'échange, l'École est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'École n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres des états financiers de l'exercice terminé le 30 juin 2005 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2006.

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'École nationale de police du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans les autres sections de ce rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'École reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'École, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Michel Beaudoin
Directeur général

Daniel Jean, CMA
Directeur du soutien administratif et technologique

Nicolet, le 8 septembre 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'École nationale de police du Québec au 30 juin 2006 ainsi que l'état des résultats et de l'avoir de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'École. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'École au 30 juin 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 8 septembre 2006

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-3.4)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 30 juin 2006

	2006	2005
PRODUITS		
Subvention du gouvernement du Québec	933 800 $	1 200 000 $
Formation	1 024 069	283 972
Intérêts	4 912	6 621
	1 962 781	1 490 593
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	885 675	868 217
Frais de déplacement	38 677	43 998
Communication	13 861	25 015
Services professionnels	33 080	83 164
Publicité et promotion	62 699	67 582
Loyer	116 127	113 252
Élaboration de programme de formation et de matériel pédagogique	19 206	54 566
Fournitures et approvisionnements	32 118	24 399
Matériel pédagogique	262 068	41 980
Systèmes d'information	233 780	91 286
Frais financiers	5 255	2 814
Amortissement des immobilisations	102 472	129 307
Gain (perte) sur disposition d'actif	583	(600)
	1 805 601	1 544 980
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	157 180	(54 387)
EXCÉDENT AU DÉBUT	151 295	205 682
EXCÉDENT À LA FIN	308 475 $	151 295 $

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

BILAN
au 30 juin 2006

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 057 198 $	60 636 $
Débiteurs	197 851	47 391
Frais payés d'avance	24 216	33 204
Stocks	2 747	46 674
	1 282 012	187 905
Immobilisations (note 3)	75 891	175 178
	1 357 903 $	363 083 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	85 788 $	190 903 $
Produit reporté	963 640	20 885
	1 049 428	211 788
EXCÉDENT	308 475	151 295
	1 357 903 $	363 083 $

Pour le Conseil d'administration,
Serge Tremblay
Président du conseil d'administration

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2006

---

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'École nationale des pompiers du Québec est une personne morale, constituée le 1er septembre 2000 et régie par la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4). Elle a pour mission de veiller à la pertinence, à la qualité et à la cohérence de la formation professionnelle qualifiante des pompiers et des autres membres du personnel municipal travaillant en sécurité incendie.

En vertu de sa loi constitutive, l'École nationale des pompiers du Québec est mandataire du gouvernement du Québec. Elle n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de l'École par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Stocks

Les stocks de livres et manuels sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode du coût spécifique.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les taux suivants :

Immobilisations corporelles	
Améliorations locatives	20 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Mobilier et équipement	20 %
Autres équipements	33 1/3 %
Immobilisations incorporelles	
Logiciels informatiques	33 1/3 %

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'École ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Constatation des produits

La subvention du gouvernement du Québec est constatée à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits provenant de la formation sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été rendus;
- Le prix du service est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est vraisemblablement assuré.

3. IMMOBILISATIONS

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations corporelles				
Améliorations locatives	210 345 $	203 162 $	7 183 $	40 893 $
Équipement informatique	158 860	158 058	802	21 263
Mobilier et équipement	130 270	102 046	28 224	60 537
Autres équipements	9 308	9 161	147	905
	508 783	472 427	36 356	123 598
Immobilisations incorporelles				
Logiciels informatiques	78 670	39 135	39 535	51 580
	587 453 $	511 562 $	75 891 $	175 178 $

Les acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 14 478 $ (38 363 $ en 2005).

4. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de l'École participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite des enseignants (RRE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 34 230 $ (2005 : 32 461 $). Les obligations de l'employeur envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'École est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'École n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs, des créditeurs et frais courus équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

7. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2006.

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'École nationale des pompiers du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'École reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'École, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Guy Laforturne
Directeur général par intérim

Laval, le 18 septembre 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'École nationale des pompiers du Québec au 30 juin 2006 et l'état des résultats et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'École. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'École au 30 juin 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 18 septembre 2006

FINANCEMENT-QUÉBEC
(L.R.Q., c. F-2.01)

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
PRODUIT NET D'INTÉRÊTS		
Intérêts sur prêts	555 561	517 404
Amortissement des escomptes et primes sur prêts	683	668
Intérêts sur emprunts et avances	(581 985)	(524 203)
Amortissement des escomptes et primes sur emprunts et avances	4 822	8 233
Intérêts sur placements temporaires	22 484	4 183
	1 565	6 285
AUTRES OPÉRATIONS		
Frais d'émission nets imputés aux emprunteurs	4 867	5 661
Frais d'administration imputés aux emprunteurs	2 455	2 543
	7 322	8 204
	8 887	14 489
FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION		
Traitements, salaires et allocations	283	245
Services professionnels, administratifs et autres	177	89
Transport et communications	3	
Entente de services avec le Fonds de financement	698	577
Amortissement des immobilisations corporelles		1
Autres	45	10
	1 206	922
BÉNÉFICE NET	7 681	13 567
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	66 648	53 081
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	74 329	66 648

FINANCEMENT-QUÉBEC

BILAN

(en milliers de dollars)

	31 mars 2007	31 mars 2006
ACTIF		
Prêts (note 3)	12 096 002	11 014 245
Intérêts courus sur prêts	190 410	171 082
	12 286 412	11 185 327
Encaisse	35	100
Placements temporaires (note 4)	47 925	
Créances	897	302
	12 335 269	11 185 729
PASSIF		
Emprunts (note 5)	11 056 000	9 914 680
Avances du fonds consolidé du revenu (note 6)	1 003 839	1 011 154
Intérêts courus sur emprunts et avances	180 978	168 852
Primes et escomptes reportés sur emprunts et avances	7 660	12 534
Charges à payer	633	56
Produits reportés	1 830	1 805
	12 250 940	11 109 081
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 8)	100	100
Surplus d'apport	9 900	9 900
Bénéfices non répartis	74 329	66 648
	12 335 269	11 185 729

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Nathalie Parenteau, vice-présidente exécutive
Bernard Turgeon, président-directeur général

FINANCEMENT-QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	7 681	13 567
Ajustements pour :		
Amortissement des escomptes et primes sur prêts	(683)	(668)
Amortissement des escomptes et primes sur emprunts et avances	(4 822)	(8 233)
Amortissement des immobilisations corporelles		1
	2 176	4 667
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Intérêts courus sur prêts	(19 328)	(6 583)
Créances	(595)	(80)
Intérêts courus sur emprunts et avances	12 126	6 434
Charges à payer	577	(7 460)
Produits reportés	25	(562)
	(7 195)	(8 251)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(5 019)	(3 584)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prêts	(2 495 063)	(2 548 898)
Remboursements de prêts	1 413 989	1 074 292
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(1 081 074)	(1 474 606)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à court terme	11 363 973	7 896 285
Emprunts à long terme	2 526 848	2 000 000
Remboursements d'avances du fonds consolidé du revenu	(7 315)	(746 769)
Remboursements d'emprunts à long terme	(998 180)	
Remboursements d'emprunts à court terme	(11 751 373)	(7 677 185)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 133 953	1 472 331
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	47 860	(5 859)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	100	5 959
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 9)	47 960	100

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FINANCEMENT-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

Financement-Québec (la « Société ») a été instituée par la Loi sur Financement-Québec (L.R.Q., c. F-2.01) entrée en vigueur le 1er octobre 1999. La Société est une personne morale à fonds social, mandataire de l'État.

La Société a pour objet principal de fournir des services financiers aux organismes publics visés par sa loi constitutive. Elle les finance directement en leur accordant des prêts ou en émettant des titres de créances en leur nom. Elle les conseille en vue de faciliter leur accès au crédit et de minimiser leurs coûts de financement et, à cette fin, élabore des programmes de financement. Elle peut également gérer les risques financiers de ces organismes, notamment les risques de trésorerie et les risques de change. La Société peut, en outre, fournir aux organismes publics des services techniques en matière d'analyse et de gestion financière.

La Société impute aux emprunteurs des frais d'émission de prêts pour compenser ceux encourus par la Société sur les emprunts effectués. La Société impute également aux emprunteurs des frais d'administration. Le niveau de frais imputés est soumis à l'approbation du gouvernement.

Financement-Québec émet des titres de créance qui sont garantis par le gouvernement du Québec.

Financement-Québec n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu du Québec et du Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations comptables et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Frais et produits reportés

Les frais et produits reportés sont amortis sur la durée restante de chaque titre selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Conversion des devises

Les emprunts et les avances du fonds consolidé du revenu libellés en devises et remboursables en monnaie du Canada en vertu de conventions d'échange de devises sont évalués au cours du change prévu dans ces contrats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Société présente dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements temporaires qui sont facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de manière significative.

Instruments financiers dérivés

Financement-Québec utilise des instruments financiers dérivés dans la gestion de ses risques de change et de taux d'intérêt. Selon la politique de la Société, elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers dérivés (suite)

La Société documente en bonne et due forme toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts en rattachant tous les instruments financiers dérivés utilisés dans les opérations de courverture à des actifs et des passifs spécifiques figurant au bilan ou à des flux de trésorerie. L'objectif et la stratégie de gestion des risques sur lesquels reposent les diverses opérations de couverture sont également documentés. Elle détermine aussi, de façon méthodique, tant lors de la mise en place de la couverture que par la suite, si les instruments dérivés utilisés dans les opérations de couverture permettent de compenser de façon efficace les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Lorsque l'instrument financier dérivé est désigné et s'avère efficace pour couvrir tant les variations des justes valeurs que les variations des flux de trésorerie, les gains et les pertes sont portés aux postes appropriés dans l'état des résultats au même moment que ceux rattachés aux éléments d'actif ou de passif couverts.

S'il s'avère qu'un instrument dérivé ne remplit plus les conditions de couverture, les gains et les pertes réalisés et non réalisés rattachés aux instruments dérivés qui ont pris fin ou qui ont cessé d'être efficaces avant l'échéance sont reportés dans les postes du bilan et constatés dans les résultats de la période au cours de laquelle l'opération couverte sous-jacente est constatée. Si un élément couvert désigné est vendu, est annulé ou vient à échéance avant que l'instrument dérivé connexe ne vienne lui-même à échéance, tout gain ou toute perte réalisé ou non réalisé sur cet instrument dérivé est constaté dans l'état des résultats. Dans l'éventualité où l'instrument financier dérivé devient de nouveau admissible à une comptabilité de couverture, toute juste valeur antérieurement inscrite au bilan sera amortie dans l'état des résultats sur la durée de vie restante de l'élément couvert.

3. PRÊTS

Emprunteurs

	31 mars 2007	31 mars 2006
Commissions scolaires	4 585 250	4 055 874
Collèges d'enseignement général et professionnel	1 485 858	1 397 474
Établissements et agences de développement du réseau de la santé et des services sociaux	4 012 394	3 822 944
Établissements universitaires et autres	2 012 500	1 737 953
	12 096 002	11 014 245

Remboursables en monnaie du Canada

Échéance Année financière		
2007		807 972
2008	326 057	350 455
2009	1 564 302	1 689 158
2010	1 818 582	1 952 933
2011	424 766	453 848
2012 – 2033	7 962 295	5 759 879
	12 096 002	11 014 245

Les échéances et les taux d'intérêt sur les prêts consentis par la Société sont, sauf quelques exceptions, identiques à ceux des avances reçues du fonds consolidé du revenu et des emprunts contractés à cette fin compte tenu des conventions d'échange de devises et de taux d'intérêt, le cas échéant. Toutefois, compte tenu des sommes disponibles, la Société peut consentir de nouveaux prêts à même les remboursements sur prêts. Ces nouveaux prêts sont assortis de taux d'intérêt et d'échéances qui peuvent différer des conditions de l'avance ou de l'emprunt reçu à l'origine.

Le solde des escomptes et primes sur prêts à amortir au cours des exercices subséquents est de 1 234 949 $ au 31 mars 2007.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(en milliers de dollars)

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires, comptabilisés au coût, sont composés de trois billets escomptés avec un taux d'intérêt fixe de 4,1781, 4,1970 et 4,2191 % respectivement. Ces placements viennent à échéance au cours du prochain exercice.

5. EMPRUNTS

Échéance Année financière	31 mars 2007 Montant	Taux (%)	31 mars 2006 Montant
Remboursables en monnaie du Canada			
2007			1 385 580
2008	500 000	3,74 à 4,107; variable [1]	500 000
2009	1 105 500	4,7814 à 5,9515; variable [1]	1 105 500
2010	1 500 000	3,849 à 4,8683; variable [1]	1 500 000
2011	400 000	3,779 à 4,2075	400 000
2012	1 900 000	4,16 à 5,2764; variable [1]	1 900 000
2013	1 020 000	4,134 à 5,0625	200 000
2014	1 781 000	4,108 à 4,843; variable [1]	500 000
2015	400 000	4,3172 à 4,7203	200 000
2016	509 400	4,2978 à 6,393	509 400
2035	225 900	5,25; variable [1]	
	9 341 800		8 200 480
Plus : Conventions d'échange de devises en monnaie du Canada	1 714 200		1 714 200
Total en monnaie du Canada	11 056 000		9 914 680
Remboursables en monnaie des États-Unis			
2013	782 000	5,391 à 5,82	782 000
Moins : Conventions d'échange de devises en monnaie du Canada	782 000		782 000
Total en monnaie des États-Unis			
Remboursables en euros			
2009	932 200	4,9005 à 5,861; variable [2]	932 200
Moins : Conventions d'échange de devises en monnaie du Canada	932 200		932 200
Total en euros			
Total des emprunts	11 056 000		9 914 680

Note : Tous ces emprunts sont remboursables uniquement à l'échéance. Tous les emprunts sont des emprunts à long terme et sont garantis par le Québec.

(1) Taux des acceptations bancaires de 3 mois plus un écart variant entre moins 0,0175 % et plus 0,268 %.

(2) Taux des acceptations bancaires de 3 mois plus 0,387706 % et 0,319 %.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(en milliers de dollars)

6. AVANCES DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Échéance Année financière	31 mars 2007 Montant	Taux (%)	31 mars 2006 Montant
Remboursables en monnaie du Canada			
2008	395 508	6,50	395 508
2009	5 000	6,98	5 000
2010	388 498	5,50 à 11,00	389 073
2012	64 428	9,5	65 962
2023	150 405	9,375	152 145
	1 003 839		1 007 688
Plus : Conventions d'échange de devises en monnaie du Canada			3 466
Total en monnaie du Canada	1 003 839		1 011 154
Remboursables en monnaie des États-Unis			
2007			3 466
Moins : Conventions d'échange de devises en monnaie du Canada			3 466
Total en monnaie des États-Unis			
Total des avances du fonds consolidé du revenu	1 003 839		1 011 154

Les montants des versements en capital à effectuer sur les avances du fonds consolidé du revenu au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

Année financière	Montant
2008	399 356
2009	8 848
2010	390 624
2011	3 274
2012	60 032

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Financement-Québec utilise des conventions d'échange de taux d'intérêt afin de gérer les risques de taux d'intérêt relatifs à ses activités d'intermédiation financière. Les conventions d'échange de taux d'intérêt donnent lieu à l'échange périodique de paiements d'intérêts sans échange du montant nominal de référence sur lequel les paiements sont fondés, et ils sont comptabilisés à titre d'ajustement des intérêts débiteurs sur l'instrument d'emprunt couvert. Le volume des conventions d'échange de taux d'intérêt en monnaie du Canada au 31 mars 2007 est de 15 705 millions de dollars (31 mars 2006 : 13 960 millions de dollars).

Financement-Québec utilise également des conventions d'échange de devises aux fins de gestion des risques de change auxquels l'exposent certains instruments d'emprunt libellés en devises. La Société désigne les conventions d'échange de devises comme couvertures de ses engagements fermes de payer les intérêts et le principal sur la dette libellée en devises, à défaut de quoi elle serait exposée à un risque de change. Les gains et les pertes de change sur le principal faisant l'objet de conventions d'échange sont compensés par les pertes et les gains de change correspondants sur la dette libellée en devises.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La juste valeur des éléments de l'actif et du passif de Financement-Québec au 31 mars 2007 a été évaluée en actualisant les flux de trésorerie au cours du marché pour les titres à taux fixes semblables. Les conventions d'échange de devises et de taux d'intérêt ne servent que pour fins de couverture et sont évaluées de la même façon que les éléments de l'actif et du passif.

	31 mars 2007		31 mars 2006	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Emprunts et avances				
Emprunts	11 056	11 104	9 915	9 856
Avances du fonds consolidé du revenu	1 004	1 113	1 011	1 139
Conventions d'échange de devises		154		249
Conventions d'échange de taux d'intérêt		(20)		(20)
Total pour les emprunts et avances	12 060	12 351	10 926	11 224
Prêts				
Total pour les prêts	12 096	12 343	11 014	11 230

La valeur des autres instruments financiers de l'actif et du passif correspond essentiellement à la valeur comptable compte tenu de leur nature ou de l'échéance à court terme de ces instruments.

8. CAPITAL-ACTIONS

Description

Autorisé :	
1 000 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune	
Émis et payé :	
1 000 actions	100 000 $

Les actions de la Société sont détenues par la ministre des Finances du Québec.

9. FLUX DE TRÉSORERIE

	2007	2006
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	35	100
Placements temporaires	47 925	
	47 960	100

Les intérêts payés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 570 458 232 $ (2006 : 518 362 498 $).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(en milliers de dollars)

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Financement-Québec ont été dressés par la direction de la Société qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de la Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Société conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction de la Société s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Nathalie Parenteau
Vice-présidente exécutive

Bernard Turgeon
Président-directeur général

Québec, le 8 juin 2007

FINANCEMENT-QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de Financement-Québec au 31 mars 2007 et l'état des résultats et bénéfices non répartis ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 8 juin 2007

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-61.1)

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	Fonds de fonctionnement		Fonds des immobilisations		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
PRODUITS						
Contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs	3 101 258 $	3 033 043 $			3 101 258 $	3 033 043 $
Collectes de fonds (note 3)	933 932	769 712			933 932	769 712
Autres contributions (note 3)	320 606	573 356	19 687 $	69 162 $	340 293	642 518
Intérêts	63 312	67 604	10 042	5 330	73 354	72 934
	4 419 108	4 443 715	29 729	74 492	4 448 837	4 518 207
CHARGES (note 4)						
Coût des projets fauniques	3 355 035	3 332 860	767 543	714 539	4 122 578	4 047 399
Frais de collectes de fonds	528 441	428 546			528 441	428 546
Frais d'administration	501 041	543 807			501 041	543 807
	4 384 517	4 305 213	767 543	714 539	5 152 060	5 019 752
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	34 591	138 502	(737 814)	(640 047)	(703 223)	(501 545)
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	1 620 198	1 506 696	2 059 650	2 674 697	3 679 848	4 181 393
Transferts interfonds (note 5)		(25 000)		25 000		
SOLDES DE FONDS À LA FIN	1 654 789 $	1 620 198 $	1 321 836 $	2 059 650 $	2 976 625 $	3 679 848 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2007

	2007			2006
	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total	Total
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	44 729 $	3 395 $	48 124 $	21 674 $
Dépôts à terme (taux moyen de 3,85 %)	1 030 000	580 000	1 610 000	1 252 065
Créances (note 6)	236 877	4 754	241 631	196 051
Intérêts courus	37 147	5 668	42 815	37 017
Stocks	28 574		28 574	19 432
Frais payés d'avance	10 384	4 335	14 719	28 007
	1 387 711	598 152	1 985 863	1 554 246
Contributions à recevoir (note 7)		311 270	311 270	455 626
Placements (note 8)	400 000		400 000	400 000
Immobilisations corporelles (note 9)	199 502	1 223 784	1 423 286	2 100 183
	1 987 213 $	2 133 206 $	4 120 419 $	4 510 055 $
PASSIF				
À court terme				
Charges à payer et frais courus	325 424 $	100 $	325 524 $	350 264 $
Contributions reportées (note 11)	7 000	500 000	507 000	24 317
	332 424	500 100	832 524	374 581
Emprunts bancaires (note 12)		311 270 $	311 270	455 626
	332 424	811 370	1 143 794	830 207
SOLDES DE FONDS				
Investis en immobilisations	199 502	1 223 784	1 423 286	2 100 183
Réservés à des partenaires (note 13)	535 823		535 823	491 402
Affectations à des projets fauniques				
Solde engagé (note 14)	919 464		919 464	955 196
Solde disponible		98 052	98 052	133 067
	1 654 789	1 321 836	2 976 625	3 679 848
	1 987 213 $	2 133 206 $	4 120 419 $	4 510 055 $

DÉPÔTS – PROJETS FAUNIQUES (note 10)
ENGAGEMENTS (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Jacques Gauthier, président du conseil
Marie Lamontagne, trésorière

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007			2006
	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Rentrées de fonds				
Contributions-utilisateurs, partenaires, clients et membres	3 971 766 $	3 154 $	3 974 920 $	4 241 061 $
Contributions gouvernementales et municipales	318 448	663 574	982 022	468 366
Intérêts reçus	62 901	4 655	67 556	96 822
Sorties de fonds				
Contributions aux projets	(2 745 729)	(4 900)	(2 750 629)	(2 978 834)
Fournisseurs et membres du personnel	(1 636 337)	(61 594)	(1 697 931)	(1 744 200)
Remboursement de contributions reçues en trop				(221 317)
Intérêts versés	(2 202)		(2 202)	(15 831)
(Sorties) Rentrées de fonds nettes	(31 153)	604 889	573 736	(153 933)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Sorties de fonds nettes				
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(44 995)		(44 995)	(68 024)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Nouveaux emprunts				71 707
Remboursements d'emprunts		(144 356)	(144 356)	(117 970)
Sorties de fonds nettes		(144 356)	(144 356)	(46 263)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(76 148)	460 533	384 385	(268 220)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 150 877	122 862	1 273 739	1 541 959
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN *	1 074 729 $	583 395 $	1 658 124 $	1 273 739 $

* La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les dépôts à terme.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Fondation de la faune du Québec, corporation sans but lucratif instituée par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., chapitre C-61.1) a pour fonctions de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

La Fondation est reconnue comme étant un organisme de bienfaisance en vertu des lois sur le revenu provincial et fédéral; elle n'est donc pas assujettie aux impôts.

Une contribution pour le financement de la Fondation, dont le montant est fixé par règlement du gouvernement, est perçue et versée à la Fondation par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage vendus.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Fondation, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le fonds de fonctionnement rend compte des opérations courantes de la Fondation.

Le fonds des immobilisations rend compte des opérations afférentes aux acquisitions de terrains, de droits d'aménagement et d'équipements à des fins de protection des habitats fauniques. L'actif net du fonds est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour la Fondation ou pour des tiers et au paiement des frais afférents. Ces immobilisations ne peuvent être aliénées, en tout ou en partie, sans l'accord des partenaires qui ont contribué à leur acquisition. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

Constatation des apports

Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont constatés à titre de produits du fonds de fonctionnement dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports et les intérêts affectés aux immobilisations sont constatés à titre de produits du fonds des immobilisations.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont souscrits.

La Fondation reçoit gratuitement des biens divers. Ces apports sont comptabilisés aux états financiers à la juste valeur des biens reçus.

Constatation des produits

Les contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage sont constatées au moment où elles sont acquises à la Fondation.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Stocks

Les stocks sont évalués à la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette). Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Équipements

Les équipements sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire aux taux de 20 et 33 1/3 %.

Oeuvres d'art

Les oeuvres d'art, constituées principalement de tableaux fauniques, sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles reçues à titre gratuit ou en contrepartie de services rendus, lesquelles sont comptabilisées, à la date d'acquisition, à leur valeur du marché. Elles ne sont pas amorties.

Terrains

Les terrains sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux reçus à titre gratuit qui sont comptabilisés, à la date d'acquisition, à leur valeur de marché ou à une valeur basée sur leur évaluation municipale.

Droits d'aménagement

Les droits d'aménagement détenus en vertu d'actes de servitude faunique sont comptabilisés au coût et ils ne sont pas amortis.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les dépôts à terme facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Régimes de retraite

La Fondation participe aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées. N'ayant pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées, la Fondation applique la comptabilité des régimes à cotisations déterminées.

3. COLLECTES DE FONDS ET AUTRES CONTRIBUTIONS

	2007				2006
	Collectes de fonds	Autres contributions		Total	Total
		Fonctionnement	Immobilisations		
Gouvernements et municipalités	152 372 $	163 186 $	19 218 $	334 776 $	302 146 $
Entreprises	492 746	35 849		528 595	766 844
Particuliers	193 517	5 245		198 762	154 786
Fondations et OSBL	95 297	116 326	469	212 092	188 454
	933 932 $	320 606 $	19 687 $	1 274 225 $	1 412 230 $

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

4. CHARGES

FONDS DE FONCTIONNEMENT

	2007	2006
Coûts des projets fauniques		
Contributions :		
Projets relatifs aux habitats	1 813 731 $	1 719 902 $
Projets relatifs à la pêche et à la relève *	477 813	558 846
Projets relatifs aux partenariats fauniques	343 434	323 083
Projets de la Fondation **	87 275	101 287
Traitements et avantages sociaux	523 599	502 051
Honoraires professionnels	2 350	19 842
Déplacements	15 092	13 990
Réunions, congrès et perfectionnement	3 509	4 741
Publicité et promotion	72 551	71 626
Impression et frais de bureau	9 509	12 287
Mobilier et équipement	824	1 281
Amortissement des immobilisations corporelles	4 198	3 924
Autres	1 150	
	3 355 035 $	3 332 860 $

* Un montant de 11 313 $ relatif à l'achat de matériel de pêche ainsi qu'un revenu correspondant n'ont pas été présentés en 2007 (2006 : 36 602 $) en raison du fait que ces achats ont été faits pour le compte d'autres organismes.

** Ce poste inclut des honoraires professionnels de 17 181 $ (2006 : 64 211 $) et des traitements et avantages sociaux de 22 980 $ (2006 : 5 532 $).

	2007	2006
Frais de collectes de fonds		
Traitements et avantages sociaux	267 364 $	228 071 $
Honoraires professionnels	37 430	25 375
Commissions et redevances	9 188	3 338
Achat de biens	29 514	12 128
Déplacements	10 530	16 200
Réunions, congrès et perfectionnement	2 954	3 891
Repas / événements bénéfices	47 030	33 592
Publicité et promotion	88 835	70 771
Impression et frais de bureau	19 845	20 817
Mobilier et équipement	581	1 339
Amortissement des immobilisations corporelles	4 592	4 241
Autres	10 578	8 783
	528 441 $	428 546 $

4. CHARGES (suite)

FONDS DE FONCTIONNEMENT (suite)

	2007	2006
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	315 520 $	346 380 $
Honoraires professionnels	10 030	18 924
Déplacements	22 584	11 205
Réunions, congrès et perfectionnement	4 589	3 174
Publicité et promotion	8 300	11 507
Loyer	100 448	91 861
Impression et frais de bureau	24 700	29 242
Mobilier et équipement	1 811	3 360
Amortissement des immobilisations corporelles	4 799	4 494
Autres	8 260	23 660
	501 041 $	543 807 $

FONDS DES IMMOBILISATIONS

	2007	2006
Coûts des projets fauniques		
Contributions :		
Projets d'acquisitions et de protection de terrains	701 661 $	638 396 $
Frais indirects :		
Traitements et avantages sociaux	25 931	25 107
Honoraires professionnels	1 601	1 889
Publicité et promotion	938	5 139
Gestion de terrains	17 440	19 521
Intérêts sur dettes à long terme	19 218	22 246
Déplacements et autres	754	2 241
	767 543 $	714 539 $

5. TRANSFERTS INTERFONDS

En 2007, aucun transfert n'a été effectué du fonds de fonctionnement au fonds des immobilisations (2006 : 25 000 $).

6. CRÉANCES

Les créances incluent un montant de 9 717 $ (2006 : 31 823 $) à recevoir de ministères et organismes du gouvernement du Québec.

7. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR

	2007	2006
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :		
– Pour le remboursement des emprunts bancaires (note 12)	311 270 $	455 626 $

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

8. PLACEMENTS

Les placements sont présentés au coût. Ces dépôts à terme ont des échéances qui s'échelonnent du 12 juin 2007 au 12 juin 2010 et portent intérêt à des taux variant de 3,16 % à 4,59 %. (Taux moyen de 3,87 %). Étant donné que les placements garantissent la marge de crédit bancaire, ils sont renouvelés à échéance.

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Fonds de fonctionnement				
Équipements	136 440 $	71 943 $	64 497 $	49 033 $
Oeuvres d'art	135 005		135 005	130 705
	271 445	71 943	199 502	179 738
Fonds des immobilisations				
Terrains	1 172 144		1 172 144	1 868 805
Droits d'aménagement	51 640		51 640	51 640
	1 223 784		1 223 784	1 920 445
	1 495 229 $	71 943 $	1 423 286 $	2 100 183 $

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 24 531 $ (2006 : 20 302 $).

Conformément à sa politique foncière en matière de protection des habitats fauniques, la Fondation a l'intention de céder à titre gratuit, les titres de propriété qu'elle détient sur des terrains en vue d'y protéger des habitats fauniques. Ces terrains seront transférés, à plus ou moins brèves échéances, à des organismes locaux, lesquels doivent assurer la continuité de cette protection.

10. DÉPÔTS - PROJETS FAUNIQUES

La Fondation est dépositaire de fonds pour le compte d'organismes pour des projets spécifiques dans lesquels elle n'est pas impliquée. Le solde de ces fonds constitués d'encaisse, de dépôts à terme, d'intérêts courus et les opérations afférentes ne sont pas inclus aux états financiers de la Fondation.

	2007	2006
Solde de fonds au début	1 005 706 $	834 529 $
Dépôts et intérêts reçus	714 425	1 560 760
Déboursés et frais d'administration	(1 256 195)	(1 391 771)
Augmentation (diminution) des intérêts courus	(1 637)	2 188
Solde de fonds à la fin	462 299 $	1 005 706 $

11. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Fonds des immobilisations

Dans le but de favoriser la conservation d'aires protégées, la Fondation de la faune s'est engagée à acquérir des terrains à vocation faunique pour 680 000 $ en 2007, lesquels seront ensuite transférés à la Ville de Québec dans le cadre d'une entente pour l'acquisition de milieux naturels. Cet engagement est conditionnel à une contribution du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Les contributions reportées représentent les sommes reçues de la Ville de Québec au 31 mars 2007 pour l'acquisition de ces terrains. Ces sommes devront être remboursées à la Ville de Québec si elles ne sont pas utilisées à la fin de l'entente en mars 2008.

12. EMPRUNTS BANCAIRES

	2007	2006
Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 4,96 %, remboursable par versements mensuels de 6 856 $, échéant en mars 2009	156 503 $	229 047 $
Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 4,91 %, remboursable par versements mensuels de 1 594 $, échéant en mars 2009	36 368	53 259
Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 4,82 %, remboursable par versements mensuels de 1 340 $, échéant en mars 2009	30 594	44 823
Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 4,71 %, remboursable par versements mensuels de 2 248 $, échéant en mars 2009	51 460	75 391
Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 5,175 %, remboursable par versements mensuels de 1 593 $, échéant en mars 2009	36 345	53 106
	311 270 $	455 626 $

Les montants des versements en capital à effectuer sur les emprunts jusqu'à échéance se détaillent comme suit :

2008	151 650 $
2009	159 620

Dans le cadre du programme national pour le développement d'un réseau privé d'aires protégées, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs s'est engagé à effectuer en totalité le remboursement du capital et intérêts des emprunts listés précédemment. Ces remboursements sont comptabilisés dans les contributions à recevoir (note 7).

13. RÉSERVÉS À DES PARTENAIRES

La Fondation a conclu des ententes de gestion de fonds dédiés et des ententes d'acceptation de dons dirigés dans le cadre desquelles elle a reçu des contributions pour la réalisation de projets d'habitats. Conformément à ces ententes, les sommes reçues de contributeurs et non affectées pour la réalisation de projets demeurent réservées pour les partenaires bénéficiaires de ces ententes.

	2007	2006
Solde au début	491 402 $	145 305 $
Dépôts et intérêts reçus	171 086	385 897
Montants affectés dans l'année	(126 665)	(39 800)
Solde de fonds à la fin	535 823 $	491 402 $

14. AFFECTATIONS À DES PROJETS FAUNIQUES

Fonds de fonctionnement

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 2 243 257 $ à titre d'aide financière pour différents projets fauniques, engagements dont la répartition future est la suivante :

2008	1 930 605 $
2009	262 652
2010	50 000
	2 243 257 $

Au 31 mars 2007, les contrats d'aide financière signés représentaient 1 560 207 $ du montant total engagé.

La Fondation a affecté 919 464 $ pour pourvoir à ses engagements.

15. ENGAGEMENTS

La Fondation est engagée par un bail à long terme, échéant le 30 novembre 2015, pour des locaux administratifs. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2008	97 564 $
2009	99 691
2010	101 045
2011	103 752
2012	104 429
2013 et subséquemment	393 969
	900 450 $

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Fondation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Fondation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

17. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Fondation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime interentreprises est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Fondation imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 51 529 $ (2006 : 51 038 $). Les obligations de la Fondation envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

Marge de crédit bancaire

Au 31 mars 2007, la Fondation dispose d'une marge de crédit bancaire de 500 000 $ renouvelable annuellement. La marge de crédit est garantie par les placements. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel diminué de 1 %, soit 6 % à la date du bilan (2006 : 5%). Aux 31 mars 2006 et 2007, le solde était nul.

Juste valeur

La juste valeur des placements est estimée par l'actualisation des flux monétaires futurs aux taux d'intérêt actuels du marché pour les ententes de placements semblables.

La juste valeur des placements est de 407 471 $ au 31 mars 2007 (2006 : 404 851 $).

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Risque de crédit

La Fondation, dans le cours normal de son exploitation, effectue le suivi de ses créances. Par ailleurs, l'encaisse et les dépôts à terme sont placés auprès d'institutions financières de premier ordre. La direction de la Fondation ne croit pas être exposée à un niveau de risque plus élevé que la normale à l'égard de ces actifs monétaires.

Risque de taux d'intérêt

Les emprunts bancaires portent intérêt à taux fixes. Étant donné que la Fondation prévoit le remboursement complet de ces emprunts à leur échéance, les risques auxquels sont exposés ces derniers sont minimes.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Fondation de la faune du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Fondation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Fondation conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,
André Martin

Québec, le 3 mai 2007

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Fondation de la faune du Québec au 31 mars 2007 et l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Diane Bergeron, CA
Directrice principale

Québec, le 3 mai 2007

FONDS CENTRAL DE SOUTIEN À LA RÉINSERTION SOCIALE
(L.R.Q., c. S-4.01)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006

	2006 Total	2005 Total
PRODUITS		
Cotisations des fonds d'établissements de détention	52 319 $	27 933 $
Intérêts sur les prêts	6 845	11 799
Intérêts sur les dépôts bancaires	3 637	1 506
Intérêts sur les placements	20 812	30 523
Dividendes sur unités de fonds mutuels (note 6)	20 510	9 706
	104 123	81 467
CHARGES		
Honoraires professionnels	51 513	78 948
Déplacements	8 386	21 006
Frais de bureau	6 583	8 901
Amortissement des immobilisations corporelles	368	1 304
Dons accordés aux Fonds des établissements de détention	65 513	70 772
	132 363	180 931
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(28 240) $	(99 464) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006

	2006 Total	2005 Total
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	1 772 425 $	1 871 889 $
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(28 240)	(99 464)
SOLDE DU FONDS À LA FIN	1 744 185 $	1 772 425 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS CENTRAL DE SOUTIEN À LA RÉINSERTION SOCIALE

BILAN
au 31 décembre 2006

	2006 Total	2005 Total
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	110 624 $	44 975 $
Débiteurs (note 3)	72 311	33 601
Frais payés d'avance	19 712	27 877
Prêts portion à court terme (note 4)	38 519	30 934
	241 166	137 387
PLACEMENTS ET PRÊTS		
Prêts (note 4)	352 946	291 212
Placements (note 5)	1 152 715	1 343 458
Immobilisations corporelles		368
	1 505 661	1 635 038
	1 746 827 $	1 772 425 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	2 642 $	
EXCÉDENT	1 744 185	1 772 425 $
	1 746 827 $	1 772 425 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS CENTRAL DE SOUTIEN À LA RÉINSERTION SOCIALE

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006

	2006 Total	2005 Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Insuffisance des produits sur les charges	(28 240) $	(99 464) $
Ajustements pour :		
Intérêts sur obligations	21 415	(9 272)
Amortissement des immobilisations corporelles	368	1 304
Dividendes sur unités de fonds mutuels	(20 510)	(9 706)
	(26 967)	(117 138)
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Encaissement des prêts	155 967	78 146
Nouveaux prêts	(225 286)	(82 000)
Débiteurs	(38 699)	23 440
Frais payés d'avance	8 164	(7 638)
Créditeurs et frais courus	2 642	(5 221)
	(97 212)	6 727
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	(124 179)	(110 411)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements temporaires		100 000
Acquisitions de placements		(254 303)
Produit de dispositions de placements	189 828	243 240
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	189 828	88 937
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	65 649	(21 474)
ENCAISSE AU DÉBUT	44 975	66 449
ENCAISSE À LA FIN	110 624 $	44 975 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS CENTRAL DE SOUTIEN À LA RÉINSERTION SOCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2006

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

Le Fonds central de soutien à la réinsertion sociale est constitué par la Loi sur le système correctionnel du Québec (L.R.Q., chapitre S-4.01), autrefois la Loi sur les services correctionnels. Il est constitué à titre de patrimoine fiduciaire d'utilité sociale, affecté au soutien, par don ou par prêt, avec ou sans intérêt, des fonds constitués dans les établissements de détention financièrement dans le besoin. Le Fonds central est constitué des cotisations versées, en application de l'article 94, par les fonds constitués dans les établissements de détention, des autres sommes d'argent dont la provenance peut être déterminée par règlement et des intérêts produits par les sommes d'argent constituant le fonds. La cotisation perçue dans le Fonds central de chacun des fonds de soutien à la réinsertion sociale des établissements de détention est déterminée par le ministre à l'intérieur des limites fixées par règlement du gouvernement et peut être différente pour chaque fonds.

En vertu des lois applicables de l'impôt sur le revenu, le Fonds central de soutien à la réinsertion sociale n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Fonds, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés selon la méthode de la moindre valeur (coût-valeur de réalisation nette).

Placements

Les placements sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Toute moins-value durable est diminuée de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

	Durée de vie
Équipement informatique	3 ans
Équipement de bureau	5 ans

3. DÉBITEURS

	2006	2005
Cotisations à recevoir	55 000 $	30 000 $
Avances à des Fonds d'établissements de détention	13 699	
Intérêts courus	3 611	3 601
	72 310 $	33 601 $

FONDS CENTRAL DE SOUTIEN À LA RÉINSERTION SOCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006

4. PRÊTS

	2006	2005
Prêts à des fonds d'établissements de détention		
Sherbrooke – sans intérêt, encaissable par versements mensuels de 1 309,80 $, échéant en 2021 *	225 286 $	138 670 $
Le 1er avril 2006, les deux prêts de Sherbrooke totalisant la somme de 135 765 $ furent consolidés en un seul prêt avec une augmentation de 100 000 $ portant le nouveau prêt à 235 765 $, sans intérêt		
Trois-Rivières – portant intérêt à 5,5 %, encaissable par versements mensuels de 1 217 $ (capital et intérêts), échéant en 2015 *	95 112	104 209
New-Carlisle – sans intérêt, encaissable par versements mensuels de 683 $, échéant en 2015 *	71 067	79 267
	391 465	322 146
Versements à recevoir au cours du prochain exercice	(38 519)	(30 934)
	352 946 $	291 212 $

* Le taux d'intérêt et les conditions de remboursement seront réévalués chaque année à la date anniversaire du prêt.

5. PLACEMENTS

	2006	2005
Dépôts à terme		
Dépôt à terme, portant intérêt à 3,75 % échéant en septembre 2007	125 000 $	
Dépôt à terme, portant intérêt à 3,1 %, échéant en septembre 2007	200 000	200 000 $
	325 000	200 000
Obligations		
Gouvernement du Québec, à des taux variant de 2,9 % à 4,16 %, échéant jusqu'en août 2007	300 917	490 745
Gouvernement de l'Ontario, à un taux de 3,21 %, échéant en juin 2007	149 055	149 055
Intérêts courus	23 994	45 419
	473 966	685 219
Unités de fonds mutuels	353 749	333 239
	1 152 715 $	1 218 458 $

FONDS CENTRAL DE SOUTIEN À LA RÉINSERTION SOCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement de bureau	3 300 $	3 300 $		
Équipement informatique	7 284	7 284		368 $
	10 584 $	10 584 $		368 $

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers à long terme du Fonds central.

	2006		2005	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Placements	1 128 722 $	1 152 715 $	1 218 458 $	1 264 564 $
Prêts [1]	391 465 $		322 146 $	

(1) La juste valeur de ces instruments financiers ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marchés pour ce type de prêts.

FONDS CENTRAL DE SOUTIEN À LA RÉINSERTION SOCIALE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds central de soutien à la réinsertion sociale ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds central du soutien à la réinsertion sociale reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

La fiduciaire ou la personne qui le représente doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Aucune vérification n'a été effectuée pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2006. La loi constitutive ne stipule aucune obligation à cet égard et la fiducie n'est pas assujettie à la Loi sur le vérificateur général du Québec. Un éventuel règlement sur l'application des articles 102 à 108 de la Loi sur le système correctionnel du Québec devrait prévoir des mesures concernant la vérification des livres et comptes du Fonds central de soutien à la réinsertion sociale.

Gaston Gamache
Coordonnateur

Québec, le 3 avril 2007

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS
(L.R.Q., c. R-2.1)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
PRODUITS		
Subvention du gouvernement du Québec	694 500 $	713 600 $
Subrogations	219 040	231 227
Reliquats et réclamations liquidées	1 940 282	1 016 777
Intérêts	126 441	98 934
	2 980 263	2 060 538
CHARGES		
Aide aux bénéficiaires (note 3)	1 908 670	1 718 313
Frais du conseil d'administration :		
Honoraires et avantages sociaux	50 554	40 700
Communication et frais de déplacement	5 316	4 959
	55 870	45 659
Frais de la permanence du Fonds :		
Traitements et avantages sociaux	193 970	226 449
Loyers	30 141	30 861
Services professionnels et administratifs	25 813	38 500
Services de transport et de communication	8 933	8 767
Fournitures et approvisionnement	1 510	3 432
Entretien et réparations	381	676
Amortissement des immobilisations corporelles		5 326
Autres frais	5 623	16 527
	266 371	330 538
	2 230 911	2 094 510
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	749 352	(33 972)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	2 942 182	2 976 154
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	3 691 534 $	2 942 182 $

INFORMATIONS SECTORIELLES (note 4)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

BILAN
au 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	89 643 $	82 097 $
Placements temporaires - au coût	1 064 372	1 600 000
Intérêts courus	62 380	69 854
Frais payés d'avance	881	2 795
	1 217 276	1 754 746
Placements - au coût (note 5)	2 592 440	1 288 000
	3 809 716 $	3 042 746 $
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	76 888 $	58 817 $
Provision pour vacances	22 071	18 175
	98 959	76 992
Provision pour congés de maladie (note 8)	19 223	23 572
	118 182	100 564
EXCÉDENT CUMULÉ (note 6)		
Maintien des liquidités	300 000	300 000
Couverture des engagements	3 391 534	2 642 182
	3 691 534	2 942 182
	3 809 716 $	3 042 746 $

ENGAGEMENTS (note 7)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
M[e] Jean Bernier, président
M[e] Anne Turgeon, administratrice

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds d'aide aux recours collectifs, personne morale au sens du Code civil, constitué par la Loi sur le recours collectif (L.R.Q., chapitre R-2.1), a pour objet d'assurer le financement des recours collectifs en la manière prévue par cette loi ainsi que de diffuser des informations relatives à l'exercice de ces recours. Ce financement permet d'apporter l'aide nécessaire pour qu'un recours collectif puisse être exercé ou continué.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C., 1985, c. 1.5 supplément) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3), le Fonds n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Fonds par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des états financiers.

Constatation des produits

Les produits de subrogations, de reliquats et de réclamations liquidées sont comptabilisés au moment où ils sont encaissés.

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les produits d'intérêts qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Aide aux bénéficiaires

La charge d'aide aux bénéficiaires est comptabilisée dans l'année où l'aide est exigible et payable et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Placements

Les placements temporaires sont comptabilisés à la moindre valeur (coût – valeur de réalisation nette).

Les autres placements à long terme sont comptabilisés à la valeur d'acquisition.

Toute moins-value durable est diminuée de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime interentreprises à prestations déterminées gouvernemental compte tenu que le Fonds ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. AIDE AUX BÉNÉFICIAIRES

L'aide aux bénéficiaires versée en 2007 pour les recours collectifs comprend un montant de 390 948 $ (2006 : 608 069 $) pour deux dossiers du tabac (Létourneau et Conseil québécois sur le tabac et la santé).

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

4. INFORMATIONS SECTORIELLES

Secteurs d'activité	2007 Fonctionnement	2007 Aide aux bénéficiaires	2007 Total	2006 Fonctionnement	2006 Aide aux bénéficiaires	2006 Total
Produits						
Subvention du gouvernement du Québec	396 300 $	298 200 $	694 500 $	415 400 $	298 200 $	713 600 $
Subrogations		219 040	219 040		231 227	231 227
Reliquats et réclamations liquidées [1]		1 940 282	1 940 282		1 016 777	1 016 777
Intérêts		126 441	126 441		98 934	98 934
	396 300	2 583 963	2 980 263	415 400	1 645 138	2 060 538
Charges						
Aide aux bénéficiaires		1 908 670	1 908 670		1 718 313	1 718 313
Frais du conseil d'administration :						
Honoraires et avantages sociaux	50 554		50 554	40 700		40 700
Communication et frais de déplacement	5 316		5 316	4 959		4 959
	55 870		55 870	45 659		45 659
Frais de la permanence du Fonds :						
Traitements et avantages sociaux	193 970		193 970	226 449		226 449
Loyers	30 141		30 141	30 861		30 861
Services professionnels et administratifs	25 813		25 813	38 500		38 500
Services de transport et de communication	8 933		8 933	8 767		8 767
Fournitures et approvisionnement	1 510		1 510	3 432		3 432
Entretien et réparations	381		381	676		676
Amortissement des immobilisations corporelles				5 326		5 326
Autres frais	5 623		5 623	16 527		16 527
	266 371		266 371	330 538		330 538
	322 241	1 908 670	2 230 911	376 197	1 718 313	2 094 510
Excédent (Déficit) de l'exercice	74 059 $	675 293 $	749 352 $	39 203 $	(73 175) $	(33 972) $

(1) Conformément à la loi, les produits de reliquats et réclamations liquidées sont affectés entièrement à l'aide aux bénéficiaires.

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

5. PLACEMENTS

	2007		2006	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Obligations à taux progressif du Québec échéant le 26 septembre 2012 au taux d'intérêt de 6,0 % jusqu'au 25 septembre 2007 et de 6,05 % jusqu'au 25 septembre 2008	873 000 $	899 836 $	873 000 $	894 692 $
Obligations de Financement Québec à rendement garanti à l'échéance au taux d'intérêt de 3,19 % échéant le 1er juin 2006			415 000	438 747
Obligation à intérêt payable semestriellement au taux de 4,274 % échéant le 15 octobre 2008	219 441	223 196		
Coupon de la Province de Québec à rendement garanti à l'échéance au taux d'intérêt de 4,12 % échéant le 21 septembre 2008	1 499 999	1 509 949		
	2 592 440 $	2 632 981 $	1 288 000 $	1 333 439 $

La juste valeur des placements est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs au taux d'intérêt actuel du marché pour des ententes de placement semblables.

6. EXCÉDENT CUMULÉ

Le conseil d'administration du Fonds considère essentiel de maintenir les liquidités à un montant de 300 000 $ pour son fonds de roulement. De plus, il a résolu de réserver l'excédent cumulé pour pourvoir aux engagements présents et futurs du Fonds.

7. ENGAGEMENTS

Les engagements du Fonds relatifs à l'aide aux bénéficiaires sont de 2 725 552 $ au 31 mars 2007 (2006 : 2 431 269 $) dont 34 669 $ (2006 : 0 $) pour deux dossiers du tabac (Létourneau et Conseil québécois sur le tabac et la santé).

La limite des engagements autorisés par le ministre de la Justice au 31 mars 2007 est de 3 300 000 $, (2006 : 3 300 000 $), dont 300 000 $ (2006 : 300 000 $) sont réservés pour les deux dossiers du tabac (Létourneau et Conseil québécois sur le tabac et la santé).

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime interentreprises de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 7 544 $ (2006 : 11 936 $). Les obligations du Fonds envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2007	2006
Solde au début	23 572 $	10 510 $
Charge de l'exercice	7 340	22 254
Prestations versées au cours de l'exercice	(11 689)	(9 192)
Solde à la fin	19 223 $	23 572 $

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées et comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'aide aux recours collectifs ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean Bernier
Président

Louise Ducharme
Conseillère juridique et secrétaire

Montréal, le 6 juillet 2007

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'aide aux recours collectifs au 31 mars 2007 et l'état des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 6 juillet 2007

FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. M-35.1)

RÉSULTATS ET SOLDE DU FONDS
de l'année financière terminée le 31 mars 2007

	2007	2006
PRODUITS		
Primes	94 796 $	94 444 $
Revenus nets de placements (note 3)	387 359	328 719
	482 155	423 163
CHARGES		
Honoraires de vérification	12 670	
Recouvrement de réclamation de garantie		(2 106)
	12 670	(2 106)
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	469 485	425 269
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	4 806 088	4 380 819
SOLDE DU FONDS À LA FIN	5 275 573 $	4 806 088 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. M-35.1)

BILAN
au 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIF		
Encaisse	75 668 $	98 890 $
Créances	25	
Dépôts au Fonds particulier 329 de la Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue et intérêts courus	50 819	49 004
Dépôts à participation (note 4)	5 235 443	4 749 919
	5 361 955 $	4 897 813 $
PASSIF		
Charges à payer	17 622 $	6 554 $
Primes perçues d'avance	68 760	85 171
	86 382	91 725
SOLDE DU FONDS	5 275 573	4 806 088
	5 361 955 $	4 897 813 $

POLICES DE GARANTIE (note 6)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Régie,

Marc A. Gagnon
Président

Yves Lapierre
Directeur de la direction des analyses et opérations

FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a été constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre M-35.1).

La Régie a pour fonctions de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires, le développement de relations harmonieuses entre les différents intervenants, le règlement de litiges qui surviennent dans le cadre de la production et de la mise en marché de ces produits en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public. La Régie exerce les mêmes fonctions dans le cadre de la mise en marché des produits de la pêche. De plus, elle administre le Fonds d'assurance-garantie.

Fonds d'assurance-garantie

Le Fonds d'assurance-garantie résulte de l'application par la Régie des garanties de paiement des produits agricoles prévues à la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., chapitre M-35.1, titre III, chapitre XI).

La Régie délivre des cautionnements par police d'assurance aux marchands de lait pour couvrir le paiement des sommes que doit ou pourra devoir un marchand de lait à ses producteurs ou à l'organisme chargé d'appliquer un plan conjoint. Les primes perçues de même que tout autre revenu net applicable à ce Fonds doivent servir exclusivement au paiement des réclamations en vertu des cautionnements délivrés par la Régie. Nul ne peut être marchand de lait s'il ne détient un cautionnement par police d'assurance délivré par la Régie. Le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement, avancer à la Régie les sommes nécessaires à l'acquittement des obligations de cette dernière en vertu des cautionnements par police d'assurance.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Fonds d'assurance-garantie par la direction de la Régie, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'état des flux de trésorerie du Fonds d'assurance-garantie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Remboursement des réclamations

Les réclamations de producteurs ou de l'organisme chargé d'appliquer un plan conjoint sont comptabilisées lorsqu'elles sont connues. Le montant de ces réclamations est révisé au fur et à mesure que des informations additionnelles sont connues. Les recouvrements sont comptabilisés lorsqu'ils sont connus.

Dépôts au Fonds particulier 329 de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Constatation des produits

Les primes sont constatées à titre de produits de l'exercice pour lequel elles sont exigibles lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Frais d'administration du fonds administré par la Régie

Les frais d'administration du fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu à l'exception des honoraires de vérification.

FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

3. REVENUS NETS DE PLACEMENTS

	2007	2006
Fonds particulier 329 de la Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à participation	386 311 $	327 962 $
Dépôt à vue	1 048	757
	387 359 $	328 719 $

4. DÉPÔTS À PARTICIPATION

Les dépôts à participation au Fonds particulier 329 de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net du Fonds particulier 329. Les unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net du Fonds particulier 329 à la fin de chaque mois.

	2007	2006
Nombre d'unités	5 819	5 334
Juste valeur par unité	1 013 $	994 $
Coût d'acquisition des unités	5 235 443 $	4 749 919 $
Juste valeur des unités	5 896 510 $	5 302 997 $

5. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur de l'encaisse, des créances, des dépôts à vue et des charges à payer équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

6. CAUTIONNEMENT PAR POLICE D'ASSURANCE

Les cautionnements par police d'assurance émis par la Régie assurent la valeur du lait acheté ou reçu directement de producteurs au cours des soixante jours précédant immédiatement la date de l'annulation du cautionnement ou de son expiration.

La valeur des cautionnements en vigueur au 31 mars 2007 est évaluée à 418 M (31 mars 2006 : 396 M$). Cette valeur a été établie en fonction du total des deux plus fortes réceptions mensuelles de lait et de crème de l'année financière précédente pour l'ensemble des marchands pour lesquels un cautionnement a été émis au cours de l'exercice par la Régie.

De plus, afin de garantir la solvabilité d'un marchand de lait, la Régie exige des conditions additionnelles avant d'émettre un cautionnement par police d'assurance. Pour les nouveaux marchands de lait, ceux en difficulté financière ou pour des compagnies étrangères, des lettres de garanties ou des cautionnements émis par des institutions financières, des compagnies mères ou des filiales sont exigés. La valeur de ces garanties additionnelles ainsi obtenues au 31 mars 2007 totalisent 0,4 M$ (31 mars 2006 : 0,4 M$).

FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec au 31 mars 2007 ainsi que l'état des résultats et solde du Fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction de la Régie, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 11 juillet 2007

FONDS D'ASSURANCE PARENTALE
(L.R.Q., c. A-29.011)

RÉSULTATS ET ACTIF NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
PRODUITS		
Cotisations au RQAP *	1 184 310	
Contribution spéciale du gouvernement du Canada (note 3)	200 000	
Produits nets de placements (note 4)	22 403	3 153
Intérêts et pénalités sur cotisations au RQAP	918	
	1 407 631	3 153
CHARGES		
Prestations du RQAP	828 973	
Créances irrécouvrables	1 861	
Remboursement des prestations de maternité, parentales et d'adoption du gouvernement du Canada (note 5)	346 644	
Frais d'administration attribués par le Conseil de gestion de l'assurance parentale (note 6)	21 353	1 291
	1 198 831	1 291
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	208 800	1 862
ACTIF NET AU DÉBUT	1 862	
ACTIF NET À LA FIN	210 662	1 862

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

* Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

FONDS D'ASSURANCE PARENTALE

BILAN
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	7 040	
Créances (note 7)	143 000	1
Avance au ministère des Finances, taux préférentiel moins 2,5 %, sans modalités d'encaissement	31 288	
Avance au Conseil de gestion de l'assurance parentale, sans intérêt ni modalités d'encaissement	10 100	3 708
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 8)	407 913	198 153
	599 341	201 862
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 9)	42 035	
Contributions reportées (note 3)		200 000
Prestations de maternité, parentales et d'adoption du gouvernement du Canada à payer (note 5)	346 644	
ACTIF NET	210 662	1 862
	599 341	201 862

PRESTATIONS FUTURES
DU RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,
Denis Latulippe
Président-directeur général

Marie-Josée Le Blanc
Présidente du comité de planification
et de vérification

FONDS D'ASSURANCE PARENTALE

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Cotisations au RQAP perçues	1 043 637	
Contribution spéciale du gouvernement du Canada perçue		200 000
Produits nets de placements perçus	18 715	2 695
Intérêts et pénalités sur cotisations au RQAP perçus	918	
Prestations du RQAP versées	(790 929)	
Frais d'administration payés au Conseil	(21 353)	(1 291)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	250 988	201 404
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des avances	(37 680)	(3 708)
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Acquisition de dépôts à participation	(341 328)	(202 039)
Produit de disposition d'unités de dépôts à participation	142 062	4 356
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(236 946)	(201 391)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	14 042	13
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	13	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 10)	14 055	13

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'ASSURANCE PARENTALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

Constitution et objet

Le Fonds d'assurance parentale (Fonds), fiducie d'utilité sociale en vertu du Code civil du Québec, a été institué le 17 juin 2005 par la Loi sur l'assurance parentale (L.R.Q., A-29.011), sanctionnée le même jour. Le Conseil de gestion de l'assurance parentale (Conseil) en est le fiduciaire.

Le Fonds est affecté au versement des prestations auxquelles peut avoir droit toute personne en vertu de la Loi sur l'assurance parentale, ainsi qu'au paiement des obligations du Conseil dans l'exercice de ses fonctions fiduciaires.

Les charges relatives à l'administration du Fonds et les charges relatives au Conseil pour l'application de la Loi sur l'assurance parentale, à l'exception de celles qui sont payées sur les sommes que le Conseil détient en dépôt à un titre autre que fiduciaire, sont assumées par le Fonds.

Financement

La principale source de financement du Fonds est constituée des cotisations perçues par Revenu Québec auprès des employés salariés, de leurs employeurs et des travailleurs autonomes oeuvrant au Québec. En tant que responsable de la gestion du Régime québécois d'assurance parentale (Régime), le Conseil fixe la cotisation applicable à ces personnes, sujet à l'approbation du gouvernement. Le Régime est en vigueur depuis le 1er janvier 2006.

Le Régime vise à soutenir financièrement les salariées et travailleuses autonomes pour leur permettre de se remettre physiquement d'un accouchement ainsi que les salarié(e)s et travailleur(se)s autonomes pour leur permettre de prodiguer des soins à leurs enfants nouveaux-nés ou adoptés. Il a pour objet d'accorder des prestations de maternité, de paternité et parentales à l'occasion de la naissance d'un enfant et des prestations d'adoption d'un enfant.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction.

Cotisations au Régime

Revenu Québec perçoit les cotisations du RQAP au nom du Fonds et les verse à ce dernier sur une base régulière. Ces montants sont provisoires et demeurent susceptibles de vérification et de rectification. Les cotisations sont comptabilisées selon la meilleure estimation à la fin de l'exercice. Cette estimation vise à comptabiliser les cotisations ultimes de l'exercice sur la base des informations financières connues à ce moment. Le cas échéant, les ajustements sont inscrits dans l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des fonds de caisse et des soldes bancaires, le cas échéant, déduction faite des chèques en circulation, ainsi que des placements facilement convertibles à court terme, en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de la transaction.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse sont inscrits à la juste valeur établie par la Caisse au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux. Ces fonds ont été désignés de façon irrévocable à des fins de transaction. Conséquemment, les gains et pertes réalisés ainsi que les variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les produits de placements de l'exercice.

Avances

Les avances ont été classées en tant que prêts et créances. À cet effet, l'évaluation ultérieure de celles-ci est constatée au coût, amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

3. CONTRIBUTION SPÉCIALE DU GOUVERNEMENT DU CANADA

En juillet 2005, le Fonds a encaissé une contribution de 200 millions de dollars du gouvernement du Canada en vertu de l'Entente finale Canada-Québec sur le Régime québécois d'assurance parentale. Cette somme visait à appuyer l'implantation du Régime et a été constatée à titre de produit au cours de l'exercice 2006, soit l'exercice correspondant à la période d'implantation du Régime selon cette entente.

4. PRODUITS NETS DE PLACEMENTS

	2006	2005
Dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Revenus courants	17 261	3 238
(Pertes) gains réalisés sur placements	(26)	38
	17 235	3 276
Variation de la juste valeur	1 762	(487)
	18 997	2 789
Intérêts		
Dépôts à vue	2 864	363
Avances et soldes bancaires	542	1
	22 403	3 153

5. REMBOURSEMENT DES PRESTATIONS DE MATERNITÉ, PARENTALES ET D'ADOPTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Selon l'article 4.5 de l'Entente finale Canada-Québec sur le Régime québécois d'assurance parentale, le gouvernement du Québec doit, en 2007, rembourser au gouvernement du Canada la somme des prestations de maternité, parentales et d'adoption versées en 2006 par ce dernier aux prestataires québécois dont la période de prestation a débuté avant le 1er janvier 2006. Cette somme est estimée à 346,6 millions de dollars, incluant les coûts de gestion afférents à ces prestations. L'évaluation finale de ce montant est conditionnelle à la ratification d'une entente administrative entre les deux parties afin d'établir le montant et de déterminer les modalités du remboursement à effectuer au gouvernement du Canada.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

6. FRAIS D'ADMINISTRATION ATTRIBUÉS PAR LE CONSEIL

	2006	2005
Traitements et avantages sociaux	951	754
Soutien et services administratifs du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	378	142
Frais reliés à l'administration du RQAP par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	10 532	
Frais reliés aux activités de soutien informatique par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	3 021	
Frais reliés aux activités de perception des cotisations par Revenu Québec	2 243	215
Frais bancaires reliés aux paiements des prestations du RQAP par le ministère des Finances	47	
Services professionnels	140	49
Autres frais administratifs	117	124
Amortissements		
Immobilisations corporelles	31	7
Actifs incorporels	2 222	
Frais de mise en œuvre	1 315	
Charges d'intérêts sur la dette à long terme	356	
	21 353	1 291

Les charges effectuées par le Conseil pour l'application de la Loi sur l'assurance parentale sont assumées par le Fonds.

7. CRÉANCES

	2006	2005
Cotisations au RQAP à recevoir	139 170	
Recouvrement de prestations du RQAP à recevoir	3 623	
Intérêts à recevoir	197	1
Autres	10	
	143 000	1

8. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2006	2005
Dépôts dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	7 015	13
Dépôts à participation	398 048	197 193
Revenus de placement à recevoir	2 850	947
	407 913	198 153

Les dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur de marché de l'avoir net du fonds particulier au début de chaque mois. À la clôture de chaque mois, la Caisse attribue au fonds particulier le revenu net de placement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

8. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

	2006	2005
Dépôts à participation		
Nombre d'unités (en milliers)	397	198
Coût d'acquisition des unités	396 773	197 680
Juste valeur des unités	398 048	197 193

En 2006, le Fonds a disposé de 142 449 unités de dépôts à participation (4 359 unités en 2005) pour un montant de 142 061 589 $ (4 356 205 $ en 2005).

9. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2006	2005
Prestations du RQAP à payer et courus	41 636	
Déductions à la source à payer – gouvernement du Québec	219	
Déductions à la source à payer – gouvernement du Canada	180	
	42 035	

10. FLUX DE TRÉSORERIE

	2006	2005
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	7 040	
Dépôts à vue (note 8)	7 015	13
	14 055	13

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme, autres que les dépôts à participation du poste « Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec », représente unes estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

Les dépôts à participation dans un fonds particulier confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits à la juste valeur établie par la Caisse au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux.

12. PRESTATIONS FUTURES DU RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE

La valeur présente estimative des paiements futurs en date du 31 décembre 2006, à l'égard des prestations du RQAP postérieures à l'exercice, qui seront effectués relativement aux prestataires ayant présenté une demande de prestations admissible au RQAP au 31 décembre 2006, est estimée à 494 millions de dollars.

Cette valeur a été établie par les actuaires du Conseil en utilisant des données fiables et suffisantes. Les méthodes et hypothèses actuarielles utilisées ont été élaborées dans un contexte de « meilleure estimation » sans marge explicite de conservatisme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Fonds est apparenté à son fiduciaire, soit le Conseil de gestion de l'assurance parentale, et n'a conclu aucune opération avec cet apparenté autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations entre apparentés, comptabilisées à la valeur d'échange, sont présentées dans le corps même des états financiers.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

RAPPORT DU FIDUCIAIRE

La direction du Conseil de gestion de l'assurance parentale (Conseil), à titre de fiduciaire du Fonds d'assurance parentale (Fonds), est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers du Fonds, y compris de l'intégrité et de la fidélité des données, notamment en ce qui concerne les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport annuel de gestion est conforme avec ces états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction du Conseil maintient un système comptable et des contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont adéquatement protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent. Le Conseil doit faire préparer annuellement une évaluation actuarielle de l'application des dispositions de la Loi sur l'assurance parentale et de l'état de compte relatif au Régime québécois d'assurance parentale (Régime).

Le conseil d'administration est chargé de surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Le comité de planification et de vérification assiste le conseil d'administration dans ces tâches. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général, examine les états financiers et en recommande l'approbation par le conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut rencontrer, sans aucune restriction, le comité de planification et de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Denis Latulippe
Président-directeur général
Conseil de gestion de l'assurance parentale
Fiduciaire du Fonds d'assurance parentale

Étienne Sabourin, CA, MBA
Gestion financière
Conseil de gestion de l'assurance parentale

Québec, le 8 juin 2007

FONDS D'ASSURANCE PARENTALE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance parentale au 31 décembre 2006 et les états des résultats et de l'actif net ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil de gestion de l'assurance parentale, à titre de fiduciaire. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare, qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 8 juin 2007

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS
(L.R.Q., c. A-29.1)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
PRODUITS		
Droits d'assurance (note 3)	8 800	9 781
Revenus de placements	12 206	10 170
Variation de la plus-value non réalisée sur placements	6 377	8 816
	27 383	28 767
CHARGES		
Honoraires professionnels		1
Variation de la provision pour garanties de prêts (note 5)	12 503	3 083
	12 503	3 084
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	14 880	25 683
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	77 931	52 248
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	92 811	77 931

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

BILAN
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	9	77
Placements temporaires (note 4)	11 678	6 184
Revenus de placements à recevoir	975	845
	12 662	7 106
Placements (note 6)	154 681	139 233
	167 343	146 339
PASSIF		
Avance du gouvernement du Québec – sans intérêt ni modalité de remboursement	10 000	10 000
Provision pour garanties de prêts (note 5)	64 532	58 408
	74 532	68 408
EXCÉDENT CUMULÉ	92 811	77 931
	167 343	146 339

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Jacques Brind'Amour, président-directeur général
Laurent Pellerin, président du conseil d'administration

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	14 880	25 683
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Variation de la provision pour garanties de prêts	12 503	3 083
Variation de la plus-value non réalisée sur placements à long terme	(6 349)	(8 787)
	21 034	19 979
Éléments liés à l'exploitation :		
Variation des revenus de placements à recevoir	(130)	(73)
Remboursement des pertes aux prêteurs	(7 014)	(6 275)
Recouvrement des pertes	635	344
	(6 509)	(6 004)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	14 525	13 975
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements, flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(9 099)	(9 201)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	5 426	4 774
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	6 261	1 487
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	11 687	6 261
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	9	77
Placements temporaires	11 678	6 184
	11 687	6 261

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds, personne morale au sens du Code civil, a été constitué par la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers (L.R.Q., chapitre A-29.1). Il assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêt résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1er août 1978 ainsi que des dépenses admises par règlement et encourues par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir du débiteur en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation d'états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Placements

Les placements temporaires sont inscrits à la juste valeur déterminée à la cote de fermeture de la date du bilan. Les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits à la juste valeur établie par la Caisse au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux. Ils comprennent les dépôts à participation dans un fonds particulier de la Caisse qui ont été désignés de façon irrévocable à des fins de transactions et les revenus à recevoir y afférents.

Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, le Fonds est exposé à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricoles et forestiers. Si les conditions économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec par maturité et de pertes moyennes selon le terme maximal du type de prêt garanti à la fin de l'exercice et un taux d'actualisation annuel de 6 %. Cette provision inclut une marge implicite pour écarts défavorables en accord avec les recommandations de l'Institut canadien des actuaires.

La provision spécifique est établie selon une analyse cas par cas des prêts garantis au 31 mars dont le montant en arrérages est en souffrance depuis plus de 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt garanti ajusté de la valeur de réalisation des garanties.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Fonds consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. DROITS D'ASSURANCE

Les droits d'assurance sont assumés entièrement par La Financière agricole du Québec, entité apparentée sous contrôle commun. Ils correspondent à la somme de 1,43 % du montant autorisé des prêts dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent et de 1,25 % du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2007	2006
Acceptation bancaire		499
Papiers commerciaux, 4,47 % à 4,48 %, échéant jusqu'au 21 juin 2007	9 650	5 384
Obligation, 4,47 % échéant le 18 avril 2008	2 000	
Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue, 4,25 %	28	301
	11 678	6 184

5. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS

	2007	2006
Solde au début	58 408	61 256
Remboursement des pertes aux prêteurs	(7 014)	(6 275)
Recouvrement des pertes	635	344
Variation de la provision pour garanties de prêts	12 503	3 083
Solde à la fin	64 532	58 408

Le solde à la fin se détaille comme suit :

Provision spécifique	16 536	11 510
Provision générale	47 996	46 898
	64 532	58 408

La provision est établie à l'égard du portefeuille global de prêts garantis de 4 206,3 millions de dollars (2006 : 4 171,7 millions de dollars). Au 31 mars 2007, les prêts garantis faisant l'objet d'une provision spécifique totalisent 51 millions de dollars (2006 : 30 millions de dollars).

Garantie de prêts

La durée de la garantie correspond à la durée restante des prêts garantis qui se répartie comme suit :

	2007	2006
Financement agricole :		
moins de 5 ans	435 015	437 895
entre 5 et 10 ans	1 210 843	1 195 826
entre 10 et 15 ans	1 459 941	1 417 543
entre 15 et 20 ans	992 511	1 011 549
20 ans et plus	19 974	26 549
Montants à reporter	4 118 284	4 089 362

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

5. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS (suite)

Garantie de prêts (suite)

	2007	2006
Montants reportés	4 118 284	4 089 362
Financement forestier :		
moins de 5 ans	9 419	10 957
entre 5 et 10 ans	16 349	17 120
entre 10 et 15 ans	23 561	22 478
entre 15 et 20 ans	38 171	31 202
20 ans et plus	545	571
	88 045	82 328
	4 206 329	4 171 690

Les soldes en principal et intérêt des prêts garantis, à l'égard desquels le Fonds assure le remboursement des pertes ainsi que les frais y afférents, portent intérêt aux taux suivants :

	2007	2006
Financement agricole :		
moins de 4 %	12 733	93 962
de 4 % à 5,99 %	2 204 874	2 887 250
6 % et plus	1 352 421	599 410
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	548 256	508 740
	4 118 284	4 089 362
Financement forestier :		
moins de 5 %	3 598	22 732
de 5 % à 6,99 %	75 575	49 910
7 % et plus	584	2 693
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	8 288	6 993
	88 045	82 328
	4 206 329	4 171 690

Le Fonds détient certains recours qui lui permettent de recouvrer, auprès de tiers, des sommes versées aux prêteurs par suite de la mise en jeu de la garantie.

La nature des actifs détenus à titre de sûreté par les prêteurs se compose notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions. Le Fonds garantit la perte résiduelle du prêteur.

La juste valeur de la garantie de prêts est égale à la provision générale étant donné que celle-ci fait l'objet d'une évaluation actuarielle aux quatre ans et d'une révision annuelle.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

6. PLACEMENTS

Les dépôts à participation, détenus à des fins de transactions, sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois.

	2007	2006
Dépôts à participation à la juste valeur	154 681	139 233

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la juste valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur de la provision pour garantie de prêts est équivalente à la valeur comptable étant donné que la provision fait l'objet d'une évaluation actuarielle aux quatre ans et d'une révision annuelle. Quant à l'avance du gouvernement du Québec, sa juste valeur ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marché.

Risque de marché

Le Fonds est exposé aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels il exerce ses activités. La valeur totale du portefeuille est répartie entre les secteurs suivants :

	2007	2006
Production laitière	54 %	54 %
Production porcine	11 %	11 %
Production céréalière	8 %	8 %
Production horticole	7 %	7 %
Production bovine	6 %	6 %
Production acéricole	4 %	4 %
Autres	10 %	10 %

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent. Le Fonds doit, au moins tous les quatre ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des droits d'assurance.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de suivi budgétaire et de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de suivi budgétaire et de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers,

Jacques Brind'Amour
Président-directeur général

Jean-Marc Lacasse
Vice-président aux affaires corporatives

Lévis, le 29 mai 2007

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 2007 et l'état des résultats et de l'excédent cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 29 mai 2007

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. I-9.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
PRODUITS		
Subsides (note 3)	84 312 971 $	84 298 180 $
Intérêts et autres produits (note 4)	1 671 839	1 417 449
	85 984 810	85 715 629
CHARGES		
Bourses et subventions octroyées (note 5)	82 317 401	79 840 030
Frais de fonctionnement (note 6)	5 040 796	5 212 231
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(1 373 387) $	663 368 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
EXCÉDENT AU DÉBUT	2 525 224 $	1 861 856 $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(1 373 387)	663 368
EXCÉDENT À LA FIN	1 151 837 $	2 525 224 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse (note 12)	3 035 392 $	1 990 542 $
Dépôts à terme (2,75 % à 3,9 %) (note 12)	10 949 489	12 315 133
Intérêts courus	297 813	138 341
Débiteurs (note 8)	84 029	724 717
Frais payés d'avance	29 786	57 664
	14 396 509	15 226 397
Immobilisations (note 9)	453 713	643 958
	14 850 222 $	15 870 355 $
PASSIF		
À court terme		
Bourses et subventions à payer	5 855 214 $	5 642 722 $
Créditeurs et charges à payer (note 10)	787 294	834 084
Apports reportés (note 11)	5 574 433	5 139 523
	12 216 941	11 616 329
Apports reportés afférents aux immobilisations	115 351	382 706
Fonds spécial de recherche (note 12)	1 366 093	1 346 096
EXCÉDENT AFFECTÉ (note 7)	1 151 837	2 525 224
	14 850 222 $	15 870 355 $

ENGAGEMENTS (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Alain Beaudet, M.D., Ph. D.
Jacques Hendlisz

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Fonds de la recherche en santé du Québec est une corporation constituée par la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec (L.R.Q., chapitre D-9.1). Il a pour fonctions de promouvoir ou d'aider financièrement, au moyen de subventions et de bourses, la recherche, la formation et le perfectionnement de chercheurs dans le domaine de la santé. De plus, il met en œuvre les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par une autre loi ou, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par un ministère ou par un organisme public.

En vertu de l'article 67 de la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec, le Fonds de la recherche en santé du Québec est mandataire du gouvernement du Québec. Il est donc exempté d'impôt au fédéral et au provincial.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

Les états financiers du Fonds sont préparés par la direction. La présentation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Constatation des produits

Les subsides non affectés sont constatés à titre de produits au moment où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les subsides affectés par le gouvernement aux octrois de bourses et de subventions sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Bourses et subventions octroyées

Les bourses et les subventions sont inscrites lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité des versements de l'octroi. Les annulations ou les remboursements de bourses et de subventions octroyées sont inscrits dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire applicable sur leur durée de vie utile estimative, soit 5 ans pour le mobilier et l'équipement, 3 ans pour l'équipement informatique et les logiciels, et sur la durée résiduelle du bail pour les améliorations locatives.

Le Fonds examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reçus du gouvernement du Québec relativement à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés à l'état des résultats au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Fonds ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

3. SUBSIDES - BOURSES ET SUBVENTIONS

	2007	2006
Gouvernement		
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	69 689 549 $	69 831 882 $
Régie de l'assurance maladie du Québec	8 400 000	8 400 000
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec	3 896 002	3 601 002
Société de l'assurance automobile du Québec		50 000
Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail	49 500	41 250
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	16 500	13 750
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	484 000	566 250
Université Laval	32 712	
Newton Foundation	250 000	250 000
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	267 354	387 551
	83 085 617	83 141 685
Autres	1 227 354	1 156 495
	84 312 971 $	84 298 180 $

4. INTÉRÊTS ET AUTRES PRODUITS

	2007	2006
Intérêts sur dépôts bancaires et à terme	1 079 245 $	784 642 $
Annulations et remboursements de bourses et de subventions	159 608	165 461
Autres	432 986	467 346
	1 671 839 $	1 417 449 $

5. BOURSES ET SUBVENTIONS OCTROYÉES

	2007	2006
Bourses de formation	11 863 638 $	11 433 442 $
Bourses de carrière	16 994 017	15 725 309
Subventions de recherche	10 459 861	10 218 577
Programmes d'échanges internationaux	98 344	99 838
Subventions de groupes, centres et réseaux thématiques	42 901 541	42 362 864
	82 317 401 $	79 840 030 $

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

6. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

	2007	2006
Traitements et avantages sociaux	2 777 742 $	2 565 116 $
Honoraires professionnels	349 408	600 673
Frais de déplacement et de séjour	254 021	203 435
Locaux	678 599	657 415
Frais de bureau	267 112	352 229
Entretien et réparations	321 525	366 945
Amortissement du mobilier et de l'équipement	50 618	47 914
Amortissement des améliorations locatives	24 153	23 937
Amortissement de l'équipement informatique et des logiciels	317 618	394 567
	5 040 796 $	5 212 231 $

7. EXCÉDENT AFFECTÉ

Le conseil d'administration du Fonds a affecté des actifs nets de 1 151 837 $ au 31 mars 2007 (2 525 224 $ au 31 mars 2006) relativement à des bourses et des subventions qui seront octroyées au cours du prochain exercice ainsi qu'à des frais de fonctionnement. Le Fonds ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration. Ces affectations se détaillent comme suit :

	2007	2006
Bourses de formation	552 812 $	136 822 $
Bourses de carrière	139 251	937 264
Subventions	87 369	1 021 138
Frais de fonctionnement	200 000	200 000
Subventions établissement jeunes chercheurs	172 405	230 000
	1 151 837 $	2 525 224 $

8. DÉBITEURS

	2007	2006
Santé Canada	20 000 $	100 000 $
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies		17 974
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture		100 099
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec		344 628
Autres	64 029	162 016
	84 029 $	724 717 $

9. IMMOBILISATIONS

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	262 086 $	192 486 $	69 600 $	105 155 $
Améliorations locatives	220 184	129 032	91 152	115 306
Équipement informatique et logiciels	1 114 507	821 546	292 961	423 497
	1 596 777 $	1 143 064 $	453 713 $	643 958 $

Les déboursés relatifs aux acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 203 586 $ (2006 : 158 569 $). Les produits de disposition d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 1 200 $ (2006 : 1 500 $).

10. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2007	2006
Fournisseurs et charges à payer	547 270 $	622 980 $
Salaires et avantages sociaux à payer	233 532	206 581
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	1 776	72
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	4 716	4 451
	787 294 $	834 084 $

11. APPORTS REPORTÉS

	2007	2006
Programmes protégés	3 075 775 $	2 509 949 $
Soutien à la recherche en santé des populations rurales et semi-rurales	180 000	270 000
Programme national des urgences	709 288	834 784
Autres	1 609 370	1 524 790
	5 574 433 $	5 139 523 $

Les apports de l'exercice s'élèvent à 6 391 042 $ (2006 : 4 143 676 $). Les montants constatés à titre de produits de l'exercice s'élèvent à 5 956 132 $ (2006 : 3 574 259 $).

Les montants encaissés au cours de l'exercice relativement aux apports reportés s'élèvent à 6 765 128 $ (2006 : 4 009 091 $).

12. FONDS SPÉCIAL DE RECHERCHE

Ce poste représente des montants reçus d'entreprises du secteur privé pour la constitution d'un fonds spécial de recherche. Le Fonds de la recherche en santé du Québec agit à titre de fiduciaire des sommes y étant déposées.

En vertu des protocoles d'entente, 86 % des intérêts générés par ce fonds doivent servir à verser des bourses à des chercheurs-boursiers dans les domaines de la pharmacologie et de l'hypertension. Également, 4 % des intérêts sont versés au Fonds de la recherche en santé du Québec à titre de frais d'administration et le solde, soit 10 %, est attribué au capital.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

12. FONDS SPÉCIAL DE RECHERCHE (suite)

Les montants qui composent ce fonds se répartissent comme suit :

	2007	2006
Pharmacologie		
Capital	457 634 $	455 245 $
Intérêts cumulés	280 652	260 103
	738 286	715 348
Hypertension		
Capital	549 249	547 141
Intérêts cumulés	78 558	83 607
	627 807	630 748
	1 366 093 $	1 346 096 $

Évolution du solde de Fonds de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
Solde au début	1 346 096 $	1 310 747 $
Augmentation		
Intérêts sur dépôts à terme	44 970	36 822
Diminution		
Bourses octroyées	(23 174)	
Frais d'administration – Fonds de la recherche en santé du Québec	(1 799)	(1 473)
Solde à la fin	1 366 093 $	1 346 096 $

Bilan au 31 mars 2007

	2007	2006
Actif		
À court terme		
Encaisse	11 918 $	620 $
Dépôts à terme (3,55 %) et intérêts courus	1 367 561	1 346 949
	1 379 479 $	1 347 569 $

12. FONDS SPÉCIAL DE RECHERCHE (suite)

Bilan (suite)
au 31 mars 2007

	2007	2006
Passif		
À court terme		
Chercheur-boursier à payer	11 587 $	
Frais d'administration à payer	1 799	1 473 $
Solde de fonds	1 366 093	1 346 096
	1 379 479 $	1 347 569 $

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. ENGAGEMENTS

Le Fonds est engagé par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 30 juin 2011 pour des locaux administratifs et des photocopieurs. Ces baux comportent, dans certain cas, une option de renouvellement de dix ans.

La charge de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2007 s'élève à 652 158 $. Les paiements minimums futurs des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2008	565 872 $
2009	574 158
2010	613 210
2011	621 770
2012	156 578
	2 531 588 $

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 77 840 $ (2006 : 69 371 $). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Emprunts bancaires

Le Fonds dispose d'une marge de crédit bancaire de 5 000 000 $, renouvelable annuellement, laquelle est garantie par les créances présentes et à venir découlant des subventions à recevoir du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Le taux d'intérêt applicable correspond au taux préférentiel majoré de 0,5 % l'an, soit 6,5 % à la date du bilan (2006 :6 %). Aux 31 mars 2006 et 2007, cette marge de crédit était inutilisée.

Le Fonds dispose également d'une marge de crédit de 20 000 000 $ portant intérêt au taux de base auprès du ministre des Finances. Cette marge de crédit est venue à échéance le 31 mars 2007 et le Fonds est en processus de renouvellement. La marge de crédit devrait être renouvelée aux mêmes conditions pour une période de cinq ans.

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds de la recherche en santé du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité des finances dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité des finances pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Alain Beaudet
Président-Directeur général

Claude Brouillette
Directeur général adjoint

Montréal, le 15 juin 2007

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds de la recherche en santé du Québec au 31 mars 2007, l'état des résultats ainsi que l'état de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 25 mai 2007

FONDS D'INDEMNISATION DES CLIENTS DES AGENTS DE VOYAGES
(L.R.Q., c. A-10)

RÉSULTATS ET SURPLUS CUMULÉ
pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
PRODUITS		
Contributions des clients des agents de voyages	9 598 357 $	8 032 345 $
Contributions des grossistes	2 450 907	2 378 539
Revenus des placements	957 211	407 990
Contributions annulées (note 3)	5 600	68 222
	13 012 075	10 887 096
CHARGES		
Réclamations et frais de fiducie nets	1 116 380	131 733
Frais d'administration – gouvernement du Québec	115 730	136 304
Intérêts sur la dette à long terme	240 625	249 320
	1 472 735	517 357
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	11 539 340	10 369 739
SURPLUS (DÉFICIT) CUMULÉ AU DÉBUT	6 896 871	(3 472 868)
SURPLUS CUMULÉ À LA FIN	18 436 211 $	6 896 871 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'INDEMNISATION DES CLIENTS DES AGENTS DE VOYAGES

BILAN
au 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	796 606 $	1 350 859 $
Dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec – au coût	301 565	1 307 224
Revenus de placements à recevoir	99 084	53 139
Débiteurs (note 4)	2 944 679	2 860 830
	4 141 934	5 572 052
Dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 5)	19 385 988	10 905 459
Contributions de base remboursées d'avance	25 000	221 500
	23 552 922 $	16 699 011 $
PASSIF		
À court terme		
Réclamations et frais à payer	1 161 536 $	413 469 $
Intérêts courus sur la dette à long terme		62 137
	1 161 536	475 606
Dette à long terme (note 6)	2 400 000	4 800 000
Contributions de base (note 7)	1 555 175	4 526 534
	5 116 711	9 802 140
SURPLUS CUMULÉ	18 436 211	6 896 871
	23 552 922 $	16 699 011 $

ÉVENTUALITÉ (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Yvan Turcotte
Président de l'Office de la protection
du consommateur

FONDS D'INDEMNISATION DES CLIENTS DES AGENTS DE VOYAGES

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	11 539 340 $	10 369 739 $
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Revenus de placements à recevoir	(45 945)	(28 957)
Débiteurs	(83 849)	(495 650)
Contributions complémentaires à recevoir		2 500
Réclamations et frais à payer	748 067	(688 554)
Intérêts courus sur la dette à long terme	(62 137)	(546 493)
Contributions de base à rembourser		(12 250)
Capitalisation des intérêts sur les dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(864 870)	(319 675)
	(308 734)	(2 089 079)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	11 230 606	8 280 660
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de disposition des dépôts à terme		1 700 000
Acquisition de dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(6 610 000)	(10 000 000)
Produit de disposition de dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec	8 480 529	9 220 689
Acquisition de dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(8 480 529)	(8 220 688)
Diminution des contributions de base remboursées d'avance	196 500	3 250
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(6 413 500)	(7 296 749)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(2 400 000)	(1 200 000)
Remboursement des contributions de base	(2 971 359)	(306 872)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement	(5 371 359)	(1 506 872)
DIMINUTION DE L'ENCAISSE	(554 253)	(522 961)
ENCAISSE AU DÉBUT	1 350 859	1 873 820
ENCAISSE À LA FIN	796 606 $	1 350 859 $
INTÉRÊTS VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE	302 762 $	795 813 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'INDEMNISATION DES CLIENTS DES AGENTS DE VOYAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2007

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

Le Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages a été institué le 11 novembre 2004 par le Règlement sur les agents de voyages en vertu de la Loi sur les agents de voyages (L.R.Q., chapitre A-10, r. 1). Cette loi est administrée par le président de l'Office de la protection du consommateur. Ce fonds a pour but l'indemnisation ou le remboursement des clients des agents de voyages, tenus de contribuer au fonds, en cas d'insuffisance du cautionnement individuel d'un agent de voyages.

Les sommes requises pour les opérations de ce fonds proviennent, en premier lieu, des clients des agents de voyages détaillants, tel qu'il est spécifié à l'article 39 du règlement, et en second lieu, des agents de voyages grossistes, tel qu'il est indiqué à l'article 41 du règlement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du fonds par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Constatations des produits

Les contributions des clients des agents de voyages et des grossistes sont constatées à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Réclamations et frais de fiducie nets

Des estimations individuelles de perte sont fournies pour chaque réclamation. Une provision est alors établie. Les estimations sont revues et mises à jour régulièrement et tout redressement qui en résulte est inclus dans les résultats de l'exercice où il est connu.

Frais d'administration

Les frais d'administration comprennent entre autres les frais relatifs aux opérations de placement, de perception et de déboursement ainsi que de comptabilisation des transactions. De plus, une partie des salaires assumés par le gouvernement est imputée au fonds.

Dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés au coût d'acquisition.

3. CONTRIBUTIONS ANNULÉES

Les contributions annulées représentent les contributions de base qui n'ont jamais été réclamées dans les délais prescrits par les agents de voyages ayant cessé leurs activités et celles dont les réclamations des consommateurs ont excédé cette contribution.

4. DÉBITEURS

	2007	2006
Administrateurs provisoires	164 219 $	351 513 $
Agences de voyages	2 780 460	2 509 317
	2 944 679 $	2 860 830 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007

5. DÉPÔTS À PARTICIPATION À UN FONDS PARTICULIER DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont composés d'unités qui sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds à la fin de chaque mois.

	2007	2006
Nombre d'unités	20 043	11 489
Coût d'acquisition des unités	19 385 988 $	10 905 459 $
Juste valeur des unités	20 543 947 $	11 326 365 $
Juste valeur par unité	1 025 $	986 $

6. DETTE À LONG TERME

	2007	2006
Avance du gouvernement du Québec, portant intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada, sans modalité de remboursement, échéant en mars 2009	2 400 000 $	4 800 000 $

7. CONTRIBUTIONS DE BASE

	2007	2006
Détaillants	50 175 $	2 894 034 $
Grossistes	1 505 000	1 632 500
	1 555 175 $	4 526 534 $

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

L'actif et le passif à court terme sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur de la dette à long terme est équivalente à sa valeur comptable, compte tenu de l'absence de modalités de remboursement.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le fonds est apparenté à tous les ministères, aux fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et les entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. La plupart de ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. ÉVENTUALITÉ

Un recours collectif avait été déposé en Cour supérieure le 9 octobre 2002 contre un détaillant et un grossiste. Le 12 juin 2006, un jugement de la Cour supérieure a été rendu ordonnant à la défenderesse (le Fonds) de verser à la demanderesse un montant de 2,4 millions de dollars. Le montant comprend des indemnités pour des dommages moraux et matériels. En vertu des Règlements sur les agents de voyages entrés en vigueur le 11 novembre 2004, les dommages moraux n'ont pas à être assumés par le Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages. Les dommages matériels représentent quant à eux un montant de l'ordre de 185 000 $. Une provision du même montant a été comptabilisée et est inscrite aux résultats pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 à titre de Réclamations et frais en fiducie.

FONDS D'INDEMNISATION DES CLIENTS DES AGENTS DE VOYAGES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités de l'Office de la protection du consommateur concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du fonds reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du fonds conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le chef du service des permis,
André Derome

Le président de l'Office de la protection
du consommateur,
Yvan Turcotte

Québec, le 29 juin 2007

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages au 31 mars 2007, l'état des résultats et surplus cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au président de l'Office de la protection du consommateur. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 29 juin 2007

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER
(L.R.Q., c. C-73.1)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006

	2006	2005
PRODUITS		
Cotisations	258 740 $	244 750 $
Produits de placements	322 426	658 822
Autres produits	1 262	
	582 428	903 572
CHARGES		
Honoraires de gestion	94 977	93 024
Indemnités (note 4)	67 895	129 786
Honoraires professionnels	80 874	26 046
Frais de déplacement et de séjour	19 545	13 486
Allocations de présence du conseil d'administration	9 812	10 722
Publications	6 199	3 522
Frais de bureau	8 720	9 153
Communication et relations publiques	107 028	108 681
Contribution au Fonds d'assurance responsabilité (note 5)	3 231 300	
	3 626 350	394 420
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	(3 043 922)	509 152
EXCÉDENT AU DÉBUT	5 673 540	5 164 388
EXCÉDENT À LA FIN	2 629 618 $	5 673 540 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER

BILAN
au 31 décembre 2006

	2006	2005
ACTIF		
Encaisse	82 879 $	26 348 $
Placements (note 3)	2 849 445	5 816 780
Débiteurs	203 995	197 634
Intérêts courus	28 260	40 880
Frais payés d'avance	5 308	5 287
	3 169 887 $	6 086 929 $
PASSIF		
Créditeurs et frais courus	112 568 $	44 667 $
Revenus perçus d'avance	219 860	205 470
Provision pour indemnités (note 4)	207 841	163 252
	540 269	413 389
EXCÉDENT (note 6)	2 629 618	5 673 540
	3 169 887 $	6 086 929 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Paul Mayer, président
Lise Légaré, trésorière

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2006

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds d'indemnisation du courtage immobilier, constitué en vertu de la Loi sur le courtage immobilier (L.R.Q., chapitre C-73.1), a pour objet d'administrer un fonds pour garantir la responsabilité qu'un courtier ou un agent peut encourir en raison d'une fraude, d'une opération malhonnête, d'un détournement de fonds ou d'autres biens qui doivent être déposés dans un compte en fidéicommis.

Ce Fonds se finance entre autres par des cotisations versées par les membres de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Fonds, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Placements

Les obligations sont comptabilisées au coût amorti. Les escomptes et les primes sur les obligations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante de chaque titre. L'amortissement des escomptes et primes est comptabilisé dans les produits de placements.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur marchande des placements est de 2 835 189 $ au 31 décembre 2006 (2005 : 6 006 427 $). Ces placements portent intérêt à des taux variant entre 3,05 % et 7,35 %, échéant entre janvier 2007 et juillet 2017.

La juste valeur des autres instruments financiers est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

4. PROVISION POUR INDEMNITÉS

La politique du Fonds est de provisionner, dès la réception d'une réclamation dûment assermentée, 25 % du montant réclamé jusqu'à concurrence de 3 750 $, alors qu'en 2005, la provision reflétait le montant réclamé jusqu'à un maximum de 15 000 $. Cette provision est maintenue jusqu'à la décision finale du conseil d'administration du Fonds.

	2006	2005
Solde au début	163 252 $	54 000 $
Provision pour réclamations de l'exercice	195 341	159 786
Annulation de réclamations d'exercices antérieurs	(127 446)	(30 000)
	67 895	129 786
Paiement de réclamations	(23 306)	(20 534)
Solde à la fin	207 841 $	163 252 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006

5. CONTRIBUTION AU FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ

En vertu de sa loi constitutive, il était prévu, lors de la création par l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec d'un fonds d'assurance, qui a eu lieu le 4 juillet 2006, que le Fonds d'indemnisation du courtage immobilier devait verser dans les trois mois, en une seule fois, toute somme qui excède 2 500 000 $ de son avoir net établi en date du quinzième jour précédent son versement. L'évaluation de l'actif net, effectuée au 10 septembre 2006, a fait l'objet d'une mission d'examen par le Vérificateur général du Québec. Le Fonds d'indemnisation a ainsi versé au Fonds d'assurance, une somme de 3 231 300 $ le 25 septembre 2006.

6. EXCÉDENT

En vertu du Règlement sur le Fonds d'indemnisation du courtage immobilier, le ministre chargé de l'application de la Loi sur le courtage immobilier peut autoriser le conseil d'administration du Fonds à utiliser, selon certaines conditions, les intérêts produits par les sommes constituant le Fonds, à des fins reliées au secteur du courtage immobilier et favorisant la protection du public. L'excédent au 31 décembre 2006 comprend des intérêts de 569 851 $ (2005 : 3 478 725 $).

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'indemnisation du courtage immobilier ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Me Claudie Tremblay
Secrétaire du Fonds

Richard Cardinal
Contrôleur du Fonds

Montréal, le 26 février 2007

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'indemnisation du courtage immobilier au 31 décembre 2006 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 26 février 2007

FONDS EN FIDÉICOMMIS
(L.R.Q., c. D-5)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006 (note 3)
ACTIF		
Encaisse	1 592	2 064
Titres détenus		
Obligataires	19 457	17 552
Avances au Fonds consolidé du revenu, sans intérêts ni modalités de remboursement	85 958	77 338
	107 007	96 954
PASSIF		
Dépôts		
Cautionnements, garanties et autres		
Sociétés, organismes et particuliers	23 610	22 559
Officiers de justice	67 325	57 643
Municipalités	15 221	13 447
	106 156	93 649
À remettre à la Direction des biens non réclamés de Revenu Québec	851	3 305
	107 007	96 954

François Tardif
Administrateur des fonds en fidéicommis

Jean Houde
Sous-ministre des Finances

FONDS EN FIDÉICOMMIS

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES DÉPÔTS
de l'année financière terminée le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	Solde au 31 mars 2006	Augmentations	Diminutions	Solde au 31 mars 2007
Cautionnements, garanties et autres				
Sociétés, organismes et particuliers	22 559	88 962	87 911	23 610
Officiers de justice	57 643	119 829	110 147	67 325
Municipalités	13 447	2 534	760	15 221
	93 649	211 325	198 818	106 156
À remettre à la Direction des biens non réclamés de Revenu Québec	3 305		2 454	851
	96 954	211 325	201 272	107 007

FONDS EN FIDÉICOMMIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

1. NATURE DES FONDS EN FIDÉICOMMIS ET POLITIQUES ADMINISTRATIVES

Les fonds en fidéicommis sont composés de sommes d'argent et de titres détenus aux fins de dépôts de cautionnements, de garanties et autres faits en vertu de lois, de règlements, de directives et de conventions par des sociétés, des organismes, des particuliers, des officiers de justice et des municipalités. Ces dépôts sont effectués auprès du ministère des Finances qui est un bureau général de dépôts en vertu de la Loi sur les dépôts et consignations (L.R.Q., chapitre D-5).

Les revenus des titres détenus sont remis directement aux déposants de ces titres et les frais d'administration des fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu. Ces opérations ne sont pas présentées aux états financiers.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés par la direction des fonds en fidéicommis selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les titres détenus sont présentés à leur valeur nominale puisqu'ils sont remis aux déposants à cette valeur.

3. MODIFICATION COMPTABLE

Les sommes perçues et les crédits pour intrants administrés pour le gouvernement du Canada au titre de la taxe sur les produits et services ne sont plus présentés dans les états financiers des fonds en fidéicommis puisque la gestion de ces sommes ne relève pas du ministre des Finances. Les états financiers de l'année financière terminée le 31 mars 2006 ont été redressés pour tenir compte de cette modification. Au 31 mars 2006, le poste Avances au Fonds consolidé du revenu, sans intérêts ni modalités de remboursement, incluait une somme de 357 millions de dollars au titre de la taxe sur les produits et services. Ce montant était également présenté sous le libellé Taxe sur les produits et services à titre de Passif.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de la situation financière des fonds en fidéicommis au 31 mars 2007 ainsi que l'état de l'évolution des dépôts de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe aux gestionnaires des fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des fonds en fidéicommis au 31 mars 2007, ainsi que de l'évolution des dépôts pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 25 janvier 2008

FONDS EN FIDÉICOMMIS - TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

BILAN
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIF		
Avances au Fonds consolidé du revenu, sans intérêts ni modalités de remboursement	101 435	357 020
PASSIF		
Taxe sur les produits et services à payer au gouvernement du Canada	101 435	357 020

Raymond Boisvert
Administrateur du fonds en fidéicommis
Taxe sur les produits et services

Francine Martel-Vaillancourt
Sous-ministre de Revenu Québec

ÉVOLUTION DES DÉPÔTS
de l'année financière terminée le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	Solde au 31 mars 2006	Augmentation	Diminution	Solde au 31 mars 2007
Taxe sur les produits et services	357 020	13 426 162	13 681 747	101 435

FONDS EN FIDÉICOMMIS – TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

1. NATURE DU FONDS EN FIDÉICOMMIS – TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Les données financières relatives à la taxe sur les produits et services pour les années financières terminées le 31 mars 2006 et antérieures étaient présentées aux états financiers du Fonds en fidéicommis du gouvernement du Québec, administré par le ministère des Finances. À la suite d'une décision administrative, le Fonds en fidéicommis – taxe sur les produits et services de Revenu Québec a été institué afin de présenter distinctement les données financières relatives à la taxe sur les produits et services à compter du 31 mars 2007. Les soldes de l'année financière terminée le 31 mars 2006 sont présentés pour fins de comparaison.

Le Fonds en fidéicommis – Taxe sur les produits et services est composé de sommes perçues et de crédits pour intrants administrés pour le gouvernement du Canada au titre de la taxe sur les produits et services en vertu d'une entente conclue avec le gouvernement du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés par Revenu Québec selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE
(L.R.Q., c. D-7.1)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
PRODUITS		
Cotisations des employeurs (note 3)	20 468	22 202
Intérêts	2 238	1 640
Droits et frais	786	791
	23 492	24 633
CHARGES		
Subventions aux employeurs (note 4)	34 145	27 752
Frais de gestion (note 5)	3 492	4 161
Frais de perception des cotisations	760	367
Promotion et publicité		8
Amortissement des immobilisations corporelles		1
	38 397	32 289
DÉFICIT ANNUEL	(14 905)	(7 656)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	81 191	88 847
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	66 286	81 191

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

BILAN
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Avance au Fonds consolidé du revenu (note 6)	52 188	65 248
Cotisations des employeurs à recevoir	15 742	17 623
Créances (note 7)	522	744
	68 452	83 615
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	2 166	2 424
EXCÉDENT CUMULÉ	66 286	81 191
	68 452	83 615

ENGAGEMENTS (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Dominique Savoie
Sous-ministre associée, Emploi-Québec
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

François Turenne
Sous-ministre
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds national de formation de la main-d'oeuvre constitué par la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre (L.R.Q., c. D-7.1) a pour objet de promouvoir et de soutenir des actions et des initiatives de formation de la main-d'oeuvre. La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale est chargée de l'administration du Fonds.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, le Fonds n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Fonds par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire utile pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'année financière.

Cotisations des employeurs

En vertu des dispositions de sa loi constitutive, les employeurs sont tenus de verser au Fonds une cotisation correspondant à la différence entre un montant de participation minimale et les charges de formation admissibles pour l'année civile. Les cotisations des employeurs sont perçues par le ministre du Revenu pour le bénéfice du Fonds. Ces cotisations sont comptabilisées en fonction du montant déclaré par les employeurs pour la dernière année civile. Celles-ci demeurent sujettes à vérification et rectification. Ces rectifications sont, le cas échéant, portées aux produits de cotisations des employeurs dans l'exercice où elles sont connues.

Intérêts, droits et frais

Les intérêts, droits et frais sont constatés lorsqu'ils sont gagnés et que la mesure et le recouvrement de la contrepartie sont raisonnablement sûrs.

Subventions aux employeurs

Les subventions relatives au Plan d'affectation des ressources du Fonds national de formation de la main-d'oeuvre sont comptabilisées lorsqu'elles sont autorisées par le Fonds et que les employeurs ont rencontré les conditions d'admissibilité prévues aux protocoles, s'il en est. Si des subventions ont été versées en trop, le recouvrement de celles-ci est porté en diminution de la charge au cours de l'exercice où elles sont recouvrées ou à recevoir.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, constituées d'équipement informatique, sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode linéaire sur une période de 3 ans.

3. COTISATIONS DES EMPLOYEURS

	2007	2006
Montant déclaré pour l'année	16 137	17 042
Montant net afférent à des années antérieures	4 331	5 160
	20 468	22 202

FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

4. SUBVENTIONS AUX EMPLOYEURS

	2007	2006
Subventions relatives à l'exercice en cours	34 616	29 178
Ajustements connus de l'exercice :		
Subventions versées en trop	(784)	(1 426)
Subventions versées en trop non recouvrables	313	
	34 145	27 752

5. FRAIS DE GESTION

Comme le prévoit la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre, la Commission des partenaires du marché du travail a limité les sommes pouvant être prises sur le Fonds pour la rémunération et les charges afférentes aux avantages sociaux et autres conditions de travail des employés affectés à l'application des chapitres II et III de la loi. Ces sommes correspondent aux traitements et avantages sociaux de l'équivalent de 58 personnes à temps complet pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007 (59 en 2006). Ces personnes doivent voir à l'information, la promotion et l'application de la loi et de ses règlements ainsi qu'à l'administration du Fonds.

La portion des frais de gestion reçus à titre gratuit du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale n'est pas présentée aux états financiers du Fonds.

6. AVANCE AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

L'avance porte intérêt au taux préférentiel réduit de 2,5 %, lequel représente 3,5 % au 31 mars 2007 (2006 : 3 %) et ne comporte aucune modalité d'encaissement.

7. CRÉANCES

	2007	2006
Intérêts à recevoir – Fonds consolidé du revenu	496	480
Subventions aux employeurs versées en trop	26	264
	522	744

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement informatique	24	24		

9. ENGAGEMENTS

Le Fonds s'est engagé à supporter financièrement des projets visant à promouvoir et à soutenir des actions et des initiatives de formation de la main-d'œuvre. Le solde des engagements au 31 mars 2007 s'établit à 23 274 198 $ (24 297 614 $ au 31 mars 2006).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées directement aux états financiers.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des actifs et passifs à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

12. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de 2006 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds national de formation de la main-d'oeuvre ont été dressés par la direction du Fonds qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport d'activité est conforme avec ces états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Fonds reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du Fonds conformément aux lois et règlements qui le régissent, et elle a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification de même que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Fonds pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Dominique Savoie
Sous-ministre associée, Emploi-Québec
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

François Turenne
Sous-ministre
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Québec, le 2 août 2007

FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds national de formation de la main-d'oeuvre au 31 mars 2007 et l'état des résultats et excédent cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 2 août 2007

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES
(L.R.Q., c. M-30.01)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES (note 3)	41 194 795 $	40 841 445 $
INTÉRÊTS ET AUTRES PRODUITS	1 059 874	1 275 685
	42 254 669	42 117 130
SUBVENTIONS ET BOURSES ACCORDÉES		
Subventions à la recherche	25 429 401	27 646 261
Bourses	8 887 154	8 636 075
	34 316 555	36 282 336
	7 938 114	5 834 794
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (note 4)	4 093 698	4 528 146
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	3 844 416	1 306 648
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	3 325 129	2 018 481
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN (note 5)	7 169 545 $	3 325 129 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

BILAN
au 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	2 080 646 $	1 266 154 $
Dépôts à terme (4,02 % et 4,10 %)	10 000 000	5 500 000
Intérêts courus	438 107	16 560
Subventions à recevoir et autres créances (note 6)	2 262 569	2 461 896
Frais payés d'avance	53 080	80 063
	14 834 402	9 324 673
Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires (note 7)	1 312 974	1 402 109
Immobilisations corporelles (note 8)	162 079	304 143
Actif incorporel (note 9)	329 171	587 725
	16 638 626 $	11 618 650 $
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 11)	506 107 $	601 734 $
Subventions d'organismes reportées	7 610 193	6 188 376
Subventions gouvernementales reportées	33 295	92 509
Portion court terme de la dette à long terme (note 12)	2 281	2 137
	8 151 876	6 884 756
Dette à long terme (note 12)	795	3 076
Sommes à verser pour le compte d'organismes subventionnaires (note 7)	1 316 410	1 405 689
	9 469 081	8 293 521
EXCÉDENT CUMULÉ (note 5)	7 169 545	3 325 129
	16 638 626 $	11 618 650 $

ENGAGEMENTS (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Sylvie Dillard
Brigitte Jaumard

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies est constitué par la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (L.R.Q., chapitre M-30.01). Le Fonds a pour fonctions de promouvoir et d'aider financièrement : la recherche et la diffusion des connaissances dans les domaines des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie; la formation de chercheurs par l'attribution de bourses d'excellence aux étudiants des 2e et 3e cycles universitaires et aux personnes qui effectuent des recherches postdoctorales ainsi que par l'attribution de bourses de perfectionnement aux personnes qui désirent réintégrer les circuits de la recherche et l'attribution de subventions pour des dégagements de tâche d'enseignement pour les professeurs de l'enseignement collégial engagés dans des activités de recherche.

De plus, le Fonds gère des programmes de bourses pour les étudiants des 2e et 3e cycles universitaires et des programmes de subventions. Il établit tout partenariat nécessaire, notamment avec les universités, les collèges, l'industrie, les ministères et les organismes publics et privés concernés.

En vertu de l'article 48 de la Loi ci-haut mentionnée, le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies est mandataire du gouvernement du Québec. Il est donc exempté d'impôt au fédéral et au provincial.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Fonds par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celui-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Subventions gouvernementales et d'organismes

Les subventions gouvernementales et d'organismes affectées sont comptabilisées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions non affectées sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Subventions et bourses accordées

Les subventions et bourses sont comptabilisées lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Les annulations ou les remboursements de subventions et bourses accordées sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

Produits de placement

Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Autres produits

Les autres produits sont comptabilisés au moment où les services ont été rendus aux clients, lorsque le prix de vente est déterminé ou déterminable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

	Taux
Mobilier de bureau et équipement	20 %
Équipement informatique	33,33 %
Améliorations locatives	20 %

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actif incorporel

Le développement informatique est comptabilisé au coût et est amorti sur sa durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 %.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur. Au 31 mars 2007, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES

	2007	2006
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	37 169 700 $	35 530 100 $
Partenaires des actions concertées	2 650 891	3 941 962
Projet en partenariat (CANTOR)	506 340	757 823
Autres	867 864	611 560
	41 194 795 $	40 841 445 $

4. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

	2007	2006
Traitements		
Rémunération	2 424 313 $	2 596 461 $
Formation et perfectionnement	15 120	23 290
Cotisations professionnelles	1 971	749
	2 441 404	2 620 500
Services		
Honoraires	346 283	365 617
Loyers		
Loyers à la Société immobilière du Québec	203 347	212 168
Assurances	18 427	17 426
Entretien et réparations	119 682	171 533
Location	3 234	3 080
	344 690	404 207
Communications	87 575	87 310
Transport et séjour	283 367	183 744
Montants à reporter	3 503 319 $	3 661 378 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

4. FRAIS DE FONCTIONNEMENT (suite)

	2007	2006
Montants reportés	3 503 319 $	3 661 378 $
Autres frais		
Télécommunications	35 010	55 134
Reprographie	21 937	43 741
Frais d'envoi	22 088	38 024
Charges de bureau	30 540	37 525
Autres charges	3 396	3 170
Frais financiers	629	228
	113 600	177 822
Amortissements		
Immobilisations corporelles	218 225	418 177
Actif incorporel	258 554	270 769
	476 779	688 946
	4 093 698 $	4 528 146 $

5. EXCÉDENT CUMULÉ

Le conseil d'administration du Fonds a réservé une partie de l'excédent cumulé pour l'attribution de bourses et de subventions incluant une somme pour honorer les engagements pris par le Fonds dans les protocoles du programme des actions concertées et un montant pour son projet en partenariat (CANTOR) avec les deux autres fonds de soutien à la recherche du Québec. Le Fonds ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration. Ces affectations se détaillent comme suit :

	2007	2006
Subventions à la recherche et bourses	5 761 038 $	2 113 852 $
Projet en partenariat (CANTOR)	108 467	77 656
	5 869 505 $	2 191 508 $

6. SUBVENTIONS À RECEVOIR ET AUTRES CRÉANCES

	2007	2006
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	224 494 $	360 262 $
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	17 500	50 000
Fonds de la recherche en santé du Québec	4 716	154 450
Fonds de la recherche forestière Saguenay-Lac-Saint-Jean	496 503	
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	1 470 000	1 600 000
Institut de recherche en santé du Canada	12 793	297 144
Autres	36 563	40
	2 262 569 $	2 461 896 $

7. SOMMES DÉTENUES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES

Le Fonds a conclu des ententes avec quelques organismes afin de prendre en charge certaines opérations relatives à l'attribution de leurs subventions à la recherche dans des domaines particuliers. Dans ce cas, le Fonds agit uniquement à titre d'intermédiaire en fournissant son expertise en la matière. À l'exclusion des frais de gestion versés au Fonds, ces opérations n'apparaissent pas dans les résultats du Fonds.

Les opérations relatives à ces ententes se détaillent comme suit :

	Perspectives STS	Environnement	Cité de l'optique	Total
Solde au début	185 942 $	587 403 $	632 344 $	1 405 689 $
Augmentation				
Dépôt	20 000			20 000
Intérêts sur dépôts bancaires	6 954	20 742	24 321	52 017
	212 896	608 145	656 665	1 477 706
Diminution				
Subventions à la recherche	48 699	105 643		154 342
Transfert des intérêts au Fonds	6 954			6 954
	55 653	105 643		161 296
Solde à la fin	157 243 $	502 502 $	656 665 $	1 316 410 $

Ces sommes se détaillent comme suit :

Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires – encaisse	1 312 974 $
Intérêts courus	3 436
	1 316 410 $

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier de bureau et équipement	226 370 $	188 505 $	37 865 $	78 040 $
Équipement informatique	968 902	897 531	71 371	100 028
Améliorations locatives	376 458	323 615	52 843	126 075
	1 571 730 $	1 409 651 $	162 079 $	304 143 $

Les acquisitions payées au cours de l'exercice sont de 42 136 $ (2006 : 97 000 $).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

9. ACTIF INCORPOREL

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développement informatique	1 351 895 $	1 022 724 $	329 171 $	587 725 $

Il n'y a aucune acquisition au cours de l'exercice (2006 : 113 564 $).

10. FACILITÉS DE CRÉDIT

Le Fonds dispose de facilités de crédit n'excédant pas un montant total en cours de 10 000 000 $ auprès du Fonds de financement, et ce, jusqu'au 31 mars 2012. Les montants prélevés portent intérêt au taux des acceptations bancaires à un mois majoré de 0,3 %. Au 31 mars 2007, les facilités de crédit étaient inutilisées.

11. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2007	2006
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture		142 941 $
Fonds de la recherche en santé du Québec		4 224
Fournisseurs	168 838 $	150 254
Salaires et vacances à payer	337 269	304 315
	506 107 $	601 734 $

Des immobilisations corporelles d'un montant de 34 025 $ (2006 : aucun) sont incluses dans les charges à payer.

12. DETTE À LONG TERME

	2007	2006
Effet à payer à Rogers Télécom inc., taux fixe de 6,56 %, remboursable par versements mensuels de 201 $ en capital et intérêts, échéant en juillet 2008	3 076 $	5 213 $
Portion à court terme	2 281	2 137
	795 $	3 076 $

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des deux prochains exercices se détaillent comme suit :

2007-2008	2 281 $
2008-2009	795 $

Les intérêts payés sur la dette à long terme s'élèvent à 278 $ (2006 : 261 $).

13. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2007, les engagements du Fonds sont de 38 408 885 $ (2006 : 32 829 445 $) à l'égard des subventions et de 9 865 799 $ (2006 : 8 531 832 $) à l'égard des bourses. L'octroi de ces subventions et de ces bourses est toutefois conditionnel aux crédits accordés par l'Assemblée nationale, à l'exception des sommes réservées dans l'excédent cumulé.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance à court terme et des conditions commerciales qu'ils comportent.

La valeur comptable des sommes à verser pour le compte d'organismes subventionnaires représente une estimation raisonnable de leur juste valeur étant donné que ces sommes sont constituées d'actifs financiers à court terme.

La juste valeur des obligations découlant de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux monétaires futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêt offerts sur le marché au Fonds pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers à long terme du Fonds :

	2007		2006	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme (incluant la portion à court terme)	3 076 $	3 134 $	5 213 $	5 375 $

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le régime supplémentaire de rentes pour les membres du personnel du Fonds est un régime de retraite à cotisations déterminées. Les obligations du Fonds envers ce régime se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Ce régime ne paiera pas de prestations au-delà des fonds disponibles.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 88 785 $ (2006 : 97 432$) et représentent le coût des services courants.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2006 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les autres renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité des finances dont certains membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Sylvie Dillard
Présidente-directrice générale

Lucie Girard
Vice-présidente à l'administration
et à l'information

Québec, le 17 mai 2007

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies au 31 mars 2007 ainsi que l'état des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2007 ainsi que des résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
France Alain, CA
Directrice des services-conseils
en attestation financière

Québec, le 17 mai 2007

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE
(L.R.Q., c. M-30.01)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES (note 3)	46 258 681 $	46 564 052 $
INTÉRÊTS ET AUTRES PRODUITS	1 096 227	630 907
	47 354 908	47 194 959
SUBVENTIONS ET BOURSES ACCORDÉES		
Subventions à la recherche	27 320 104	29 978 962
Bourses	12 688 122	14 083 789
	40 008 226	44 062 751
	7 346 682	3 132 208
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (note 4)	3 824 023	3 786 532
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	3 522 659	(654 324)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	2 569 020	3 223 344
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN (note 5)	6 091 679 $	2 569 020 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

BILAN
au 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 122 135 $	1 139 607 $
Dépôts à terme (4,02 % et 4,10 %)	12 000 000	7 500 000
Intérêts courus	572 873	14 527
Subventions à recevoir et autres créances (note 6)	2 048 606	2 821 778
Frais payés d'avance	32 130	21 578
	15 775 744	11 497 490
Immobilisations corporelles (note 7)	127 200	249 840
Actif incorporel (note 8)	177 661	174 453
	16 080 605 $	11 921 783 $
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 10)	445 475 $	675 110 $
Subventions d'organismes reportées	9 362 347	8 414 921
Portion court terme de la dette à long terme (note 11)	45 469	81 628
	9 853 291	9 171 659
Dette à long terme (note 11)	135 635	181 104
	9 988 926	9 352 763
EXCÉDENT CUMULÉ (note 5)	6 091 679	2 569 020
	16 080 605 $	11 921 783 $

ENGAGEMENTS (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,
Jacques Babin
Alain Noël

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2007

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture est constitué par la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (L.R.Q., chapitre M-30.01). Le Fonds a pour fonctions de promouvoir et d'aider financièrement : le développement de la recherche et la diffusion des connaissances dans les domaines des sciences sociales et humaines ainsi que dans ceux de l'éducation, de la gestion, des arts et des lettres; la formation de chercheurs par l'attribution de bourses d'excellence aux étudiants des 2e et 3e cycles universitaires et aux personnes qui effectuent des recherches postdoctorales ainsi que par l'attribution de bourses de perfectionnement aux personnes qui désirent réintégrer les circuits de la recherche et l'attribution de subventions pour des dégagements de tâche d'enseignement pour les professeurs de l'enseignement collégial engagés dans des activités de recherche. Il établit tout partenariat nécessaire, notamment avec les universités, les collèges, les institutions à caractère culturel, les ministères et les organismes publics et privés concernés.

En vertu de l'article 48 de la Loi ci-haut mentionnée, le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture est mandataire du gouvernement du Québec. Il est donc exempté d'impôt au fédéral et au provincial.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Fonds par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celui-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Subventions gouvernementales et d'organismes

Les subventions gouvernementales et d'organismes affectées sont comptabilisées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions non affectées sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Subventions et bourses accordées

Les subventions et bourses sont comptabilisées lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Les annulations ou les remboursements de subventions et bourses accordées sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

Produits de placement

Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Autres produits

Les autres produits sont comptabilisés au moment où les services ont été rendus aux clients, lorsque le prix de vente est déterminé ou déterminable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

	Taux
Mobilier de bureau et équipement	20 %
Équipement informatique	33,33 %
Améliorations locatives	20 %

Actif incorporel

Le développement informatique est comptabilisé au coût et est amorti sur sa durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 %.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur. Au 31 mars 2007, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

3. SUBENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES

	2007	2006
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	43 182 900 $	43 137 400 $
Partenaires des actions concertées	2 686 781	3 421 652
Autres	389 000	5 000
	46 258 681 $	46 564 052 $

4. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

	2007	2006
Traitements		
Rémunération	2 285 558 $	2 052 917 $
Formation et perfectionnement	3 528	7 414
Cotisations professionnelles	1 579	749
	2 290 665	2 061 080
Services		
Honoraires	307 268	663 626
Loyers		
Loyers à la Société immobilière du Québec	268 702	262 745
Assurances	16 498	17 811
Entretien et réparations	51 906	36 936
Location	3 439	2 850
	340 545	320 342
Montants à reporter	2 938 478 $	3 045 048 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007

4. FRAIS DE FONCTIONNEMENT (suite)

	2007	2006
Montants reportés	2 938 478 $	3 045 048 $
Communications	74 076	53 047
Transport et séjour	326 467	234 677
Autres frais		
Télécommunications	52 258	47 102
Reprographie	41 888	33 969
Frais d'envoi	27 662	19 475
Charges de bureau	39 691	24 541
Autres charges	5 442	3 276
Frais financiers	13 533	18 772
	180 474	147 135
Amortissements		
Immobilisations corporelles	188 168	214 178
Actif incorporel	116 360	92 447
	304 528	306 625
	3 824 023 $	3 786 532 $

5. EXCÉDENT CUMULÉ

Le conseil d'administration du Fonds a réservé une partie de l'excédent cumulé pour l'attribution de bourses et de subventions incluant une somme pour honorer les engagements pris par le Fonds dans les protocoles du programme des actions concertées. Le Fonds ne peut utiliser ce montant grevé d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration. Ces affectations se détaillent comme suit :

	2007	2006
Subventions à la recherche et bourses	4 491 008 $	1 901 853 $

6. SUBVENTIONS À RECEVOIR ET AUTRES CRÉANCES

	2007	2006
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies		142 941 $
Fonds de la recherche en santé du Québec	1 776 $	72
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	1 220 130	1 200 000
Ministère de la Santé et des Services sociaux	780 790	995 265
Autres	45 910	483 500
	2 048 606 $	2 821 778 $

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier de bureau et équipement	250 457 $	224 394 $	26 063 $	65 595 $
Équipement informatique	225 822	177 324	48 498	24 654
Améliorations locatives	550 322	497 683	52 639	159 591
	1 026 601 $	899 401 $	127 200 $	249 840 $

Les acquisitions payées au cours de l'exercice sont de 28 161 $ (2006 : 31 354 $).

8. ACTIF INCORPOREL

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développement informatique	581 802 $	404 141 $	177 661 $	174 453 $

Les acquisitions payées au cours de l'exercice sont de 106 725 $ (2006 : 11 509 $).

9. FACILITÉS DE CRÉDIT

Le Fonds dispose de facilités de crédit n'excédant pas un montant total en cours de 10 000 000 $ auprès du Fonds de financement, et ce, jusqu'au 31 mars 2012. Les montants prélevés portent intérêt au taux des acceptations bancaires à un mois majoré de 0,3 %. Au 31 mars 2007, les facilités de crédit étaient inutilisées.

10. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2007	2006
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	224 494 $	360 262 $
Fonds de la recherche en santé du Québec		1 350
Salaires et vacances à payer	208 593	278 364
Autres	12 388	35 134
	445 475 $	675 110 $

Des immobilisations corporelles d'un montant de 37 367 $ (2006 : aucun) et un actif incorporel d'un montant de 12 843 $ (2006 : aucun) sont inclus dans les charges à payer.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007

11. DETTE À LONG TERME

	2007	2006
Effet à payer à la Société immobilière du Québec, taux fixe de 6,68 %, remboursable par versements mensuels de 3 649 $ en capital et intérêts, échu en février 2007		38 835 $
Effet à payer à la Société immobilière du Québec, taux fixe de 6,08 %, remboursable par versements mensuels de 4 602 $ en capital et intérêts, échéant en novembre 2010	181 104 $	223 897
	181 104	262 732
Portion court terme	45 469	81 628
	135 635 $	181 104 $

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des quatre prochains exercices se détaillent comme suit :

2007-2008	45 469 $
2008-2009	48 311
2009-2010	51 331
2010-2011	35 993

Les intérêts payés sur la dette à long terme s'élèvent à 13 743 $ (2006 : 19 000 $).

12. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2007, les engagements du Fonds sont de 35 978 929 $ (2006 : 45 148 554 $) à l'égard des subventions et de 12 386 828 $ (2006 : 16 726 006 $) à l'égard des bourses. L'octroi de ces subventions et de ces bourses est toutefois conditionnel aux crédits accordés par l'Assemblée nationale, à l'exception des sommes réservées dans l'excédent cumulé.

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance à court terme et des conditions commerciales normales qu'ils comportent.

La juste valeur des obligations découlant des éléments de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux monétaires futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêts offerts sur le marché au Fonds pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers à long terme du Fonds :

	2007		2006	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme (incluant la portion à court terme)	181 104 $	187 595 $	262 732 $	272 344 $

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le régime supplémentaire de rentes pour les membres du personnel du Fonds est un régime de retraite à cotisations déterminées. Les obligations du Fonds envers ce régime se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Ce régime ne paiera pas de prestations au-delà des fonds disponibles.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 84 628 $ (2006 : 75 428 $) et représentent le coût des services courants.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2006 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les autres renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité exécutif dont certains membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Jacques Babin
Président-directeur général

Lucie Girard
Vice-présidente à l'administration et à l'information

Québec, le 17 mai 2007

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture au 31 mars 2007 ainsi que l'état des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2007 ainsi que des résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
France Alain, CA
Directrice des services-conseils
en attestation financière

Québec, le 17 mai 2007

HÉMA-QUÉBEC
(L.R.Q., c. H-1.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2007	2006
PRODUITS		
Produits sanguins vendus aux centres hospitaliers du Québec	239 958	238 554
Subventions du gouvernement du Québec	20 679	14 098
Intérêts sur dépôts bancaires	1 204	1 143
Autres	2 407	1 627
	264 248	255 422
CHARGES (note 4)	262 598	254 228
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 650	1 194

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ACTIF NET
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIF NET AU DÉBUT	1 194	17 291
Excédent des produits sur les charges	1 650	1 194
	2 844	18 485
Remise au gouvernement du Québec (note 3)	1 194	17 291
ACTIF NET À LA FIN	1 650	1 194

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

HÉMA-QUÉBEC

BILAN
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse		4 592
Placements temporaires (note 5)	15 000	91
Créances (note 6)	8 178	8 208
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	22	83
Stock (note 7)	19 266	16 767
Frais payés d'avance (note 8)	2 049	4 859
	44 515	34 600
Immobilisations (note 9)	36 746	37 605
Frais reportés (note 10)	1 635	1 695
Actif au titre des prestations constituées (note 14)	669	1 199
	83 565	75 099
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire (note 11)	2 525	
Charges à payer et frais courus (note 12)	26 875	27 860
Avance excédentaire du gouvernement du Québec, sans intérêt	11 838	4 546
Versement sur la dette à long terme (note 13)	5 419	5 216
	46 657	37 622
Dette à long terme (note 13)	32 057	33 334
Passif au titre de prestations constituées (note 14)	3 201	2 949
ACTIF NET	1 650	1 194
	83 565	75 099

ENGAGEMENTS (note 16)

Pour le Conseil d'administration,
Cheryl Campbell Steer, présidente du conseil d'administration
Jean-Pierre Allaire, administrateur

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

HÉMA-QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	1 650	1 194
Éléments des résultats sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		
Amortissement des immobilisations	4 959	4 632
Amortissement des frais reportés	60	60
Perte sur radiation et cession d'immobilisations	5	42
Perte de change non réalisée	17	340
Diminution (augmentation) de l'actif au titre des prestations constituées	530	(645)
Augmentation du passif au titre de prestations constituées	252	137
	7 473	5 760
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution des créances	30	811
Diminution de la subvention à recevoir du gouvernement du Québec	61	54
Diminution (augmentation) des stocks	(2 499)	1 865
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	2 810	(204)
Diminution des charges à payer et frais courus	(985)	(2 560)
Augmentation de l'avance excédentaire du gouvernement du Québec	7 292	4 546
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	14 182	10 272
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(4 109)	(3 928)
Produit de disposition des immobilisations	4	2
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(4 105)	(3 926)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	4 171	4 614
Remboursement de la dette à long terme	(5 245)	(5 698)
Diminution de l'actif net	(1 194)	(17 291)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(2 268)	(18 375)
Perte de change non réalisée sur trésorerie et éléments hors caisse du fonds de roulement libellés en monnaie étrangère	(17)	(340)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	7 792	(12 369)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	4 683	17 052
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	12 475	4 683

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

HÉMA-QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des éléments suivants :

	2007	2006
Encaisse		4 592
Découvert bancaire	(2 525)	
Placements temporaires	15 000	91
	12 475	4 683
Intérêts versés	1 983	1 992

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

HÉMA-QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Héma-Québec, créée le 26 mars 1998 par lettres patentes émises en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chapitre C-38), a continué son existence en vertu de la Loi sur Héma-Québec et sur le Comité d'hémovigilance (L.Q. 1998, chapitre 41). Héma-Québec est une personne morale à but non lucratif qui a pour mission de fournir avec efficience des composants et substituts sanguins, des tissus humains et du sang de cordon sécuritaires, de qualité optimale et en quantité suffisante pour répondre aux besoins de la population québécoise; d'offrir et de développer une expertise, des services et des produits spécialisés et novateurs dans les domaines de la médecine transfusionnelle et de la greffe de tissus humains.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers d'Héma-Québec, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des produits et charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Constatation des produits

Les produits provenant de la vente des produits sanguins sont constatés au moment de la livraison et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Stocks

Les stocks de produits stables, de matériel de collecte et de laboratoire sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Immobilisations corporelles

Bâtiment	4 %
Améliorations physiques	5 %
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel roulant	20 %
Machinerie et équipement	10 % et 20 %
Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	33 1/3 %

Actifs incorporels

Logiciels informatiques	33 1/3 %
Progiciels informatiques	20 %

Conversion des devises

Les opérations libellées en devises étrangères sont comptabilisées au taux de change moyen en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan tandis que les éléments non monétaires sont convertis au taux de change à la date de transaction. Les gains et les pertes de change à la conversion des actifs et passifs monétaires sont pris en compte dans le calcul du résultat net de l'exercice.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes d'avantages sociaux des salariés

Héma-Québec offre à ses employés des régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées. Les contributions sont effectuées par Héma-Québec et les participants des régimes. Elle offre également à ses salariés certains avantages après la cessation d'emploi mais avant le départ à la retraite ainsi que, pour certains retraités, des avantages d'assurance santé et d'assurance vie.

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ des salariés et les coûts prévus des soins de santé.

L'obligation au titre des prestations constituées est évaluée en utilisant les taux d'intérêt du marché à la date d'évaluation. L'actif des régimes de retraite est évalué à la juste valeur. De même, cette méthode est utilisée pour calculer le rendement prévu de l'actif des régimes.

Les gains actuariels ou pertes actuarielles résultent, entre autres, de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs du régime et le rendement prévu de ces actifs, ainsi que des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées.

Le gain actuariel net ou la perte actuarielle nette est amorti si, au début de l'exercice, le solde non amorti du gain ou de la perte excède 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la valeur de l'actif, selon le plus élevé des deux montants.

Cet excédent est amorti de façon linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs est de 12 ans pour le régime de retraite des employés syndiqués, 14 ans pour le régime de retraite des employés non-syndiqués, 10 ans pour le régime supplémentaire et 17 ans pour les autres régimes d'avantages sociaux.

L'obligation transitoire ainsi que le coût des services passés sont normalement amortis sur la durée moyenne d'activité des salariés actifs.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique d'Héma-Québec consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

3. REMISE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Selon les lettres patentes, Héma-Québec n'a pas pour objet de réaliser des profits. Par conséquent, à la suite d'une demande du gouvernement, l'actif net au 31 mars 2006 au montant de 1 194 $ lui a été remis en février 2007.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

4. CHARGES PAR CENTRE D'ACTIVITÉ

	2007				2006
	Produits labiles	Produits stables	Autres services	Total	Total
Salaires et avantages sociaux	64 395	428	2 128	66 951	64 623
Fournitures médicales et de collectes	25 210	559	600	26 369	26 820
Produits stables		128 986		128 986	121 895
Services achetés	(925)	1 871	3 094	4 040	3 877
Perte sur radiation et cessions d'immobilisations	5			5	42
Perte (gain) de change	(200)	79		(121)	(54)
Amortissement des immobilisations	4 696	168	95	4 959	4 632
Intérêts sur dette à long terme	1 971			1 971	1 980
Assurances	7 905			7 905	8 114
Autres charges	20 865	73	595	21 533	22 299
Sous-total	123 922	132 164	6 512	262 598	254 228
Plasma pour fractionnement *	(8 373)	8 373			
Total	115 549	140 537	6 512	262 598	254 228

* Certains coûts de plasma pour fractionnement sont encourus en ce qui a trait aux produits labiles et réalloués aux produits stables sur la base des coûts encourus. La répartition des coûts est effectuée en fonction des unités expédiées.

5. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Héma-Québec détient un dépôt à terme de 15 000 $ (0 $ en 2006) portant intérêt au taux de 4,25 %. Héma-Québec détenait au 31 mars 2006 un placement de 91 $ dans un compte en fidéicommis, comptabilisé au coût, portant intérêt au taux de 1,30 %.

6. CRÉANCES

	2007	2006
Clients	380	174
Taxes de vente	1 230	1 547
Dépôt en garantie	6 119	6 190
Autres créances	449	297
	8 178	8 208

7. STOCKS

	2007	2006
Produits stables et substituts	16 969	14 136
Matériel de collecte	1 573	1 788
Matériel de laboratoire	724	843
	19 266	16 767

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

8. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2007	2006
Assurances	936	3 682
Autres	1 113	1 177
	2 049	4 859

9. IMMOBILISATIONS

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations corporelles				
Terrain	2 140		2 140	2 140
Bâtiment	19 699	4 307	15 392	16 180
Améliorations physiques	9 346	2 082	7 264	5 947
Améliorations locatives	1 363	657	706	1 106
Matériel roulant	41	25	16	21
Machinerie et équipement	13 030	6 513	6 517	6 824
Mobilier et équipement de bureau	3 769	2 717	1 052	1 336
Équipement informatique	8 053	7 023	1 030	1 784
	57 441	23 324	34 117	35 338
Actifs incorporels				
Logiciels et prologiciels informatiques *	7 187	4 558	2 629	2 267
	64 628	27 882	36 746	37 605

* Les coûts cumulés des travaux en cours au 31 mars 2007 s'élèvent à 1 279 $, excluant les taxes et sont inclus dans la catégorie logiciels et progiciels informatiques. L'amortissement de ces immobilisations débutera lorsque les projets seront terminés.

10. FRAIS REPORTÉS

En vertu d'un bail emphytéotique, Héma-Québec a payé une somme initiale de 1 875 $ afin d'obtenir le droit d'occuper les lieux de l'Université Laval pour une période de trente ans échéant en 2034. L'amortissement de la période est de 60 $ et a été imputé aux résultats sous le regroupement « Autres charges ». L'amortissement cumulé selon la méthode linéaire est de 240 $ (180 $ en 2006).

11. DÉCOUVERT BANCAIRE

Au 31 mars 2007, Héma-Québec disposait d'une marge de crédit rotative de 15 000 $ portant intérêt au taux préférentiel réduit de 0,50 %.

12. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2007	2006
Fournisseurs	20 749	22 006
Salaires et charges sociales	6 126	5 854
	26 875	27 860

13. DETTE À LONG TERME

	2007	2006
Emprunt, garanti par le terrain et la bâtisse d'une valeur comptable nette de 17 532 $, remboursable par versement mensuel de 36 $ (incluant capital et intérêts), à taux fixe de 6,19 %, renouvelable en 2008 et échéant en 2023	4 526	4 679
Emprunt, garanti par le terrain et la bâtisse d'une valeur comptable nette de 17 532 $, remboursable par versement mensuel de 54 $ (capital seulement), à taux fixe de 5,79 %, renouvelable en 2009 et échéant en 2027	13 123	13 769
Emprunt remboursable par versement mensuel de 100 $ (incluant capital et intérêts), à taux fixe de 6,01 % échéant en 2008	1 898	2 949
Emprunts remboursables par des versements mensuels de 232 $ (capital seulement) et annuels de 256 $ (capital seulement), à taux fixes variant de 3,82 % à 4,98 %, échéant entre 2008 et 2012	9 727	10 154
Emprunts remboursables par des versements mensuels de 38 $ (capital seulement), à taux fixes variant de 4,43 % à 5,41 %, renouvelables entre 2008 et 2013 et échéant en 2023 et en 2026	8 202	6 999
	37 476	38 550
Portion à court terme	(5 419)	(5 216)
	32 057	33 334

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants :

2008	5 419
2009	4 684
2010	3 438
2011	2 232
2012	2 245

14. DESCRIPTION DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX

Héma-Québec a plusieurs régimes à prestations déterminées, capitalisés et non capitalisés qui garantissent à la plupart des salariés le paiement des prestations de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les régimes de retraite à prestations déterminées sont fondés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen au moment du départ à la retraite. Ils prévoient également pour les rentes en paiement une indexation partielle en fonction de l'inflation.

Total des paiements en espèces

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs pour 2007, qui est constitué des cotisations d'Héma-Québec à ses régimes de retraite capitalisés, des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes non capitalisés et des cotisations à son régime à cotisations déterminées, s'est chiffré à 6 270 $ (6 650 $ en 2006).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

14. DESCRIPTION DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX (suite)

Dates des évaluations des régimes à prestations déterminées

Héma-Québec évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes pour les besoins de la comptabilité au 31 mars de chaque année. Les dates d'effet des évaluations actuarielles les plus récentes ainsi que celles des prochaines évaluations obligatoires aux fins de capitalisation pour les régimes capitalisés sont les suivantes :

	Date de l'évaluation actuarielle la plus récente	Date de l'évaluation actuarielle obligatoire
Régime de retraite des employés syndiqués	31 décembre 2005	31 décembre 2008
Régime de retraite pour le personnel cadre, professionnel, technique et de soutien administratif	31 décembre 2005	31 décembre 2008

Composition des actifs des régimes à prestations déterminées

(en % au 31 mars)	2007	2006
Actions	58 %	54 %
Obligations	37	38
Autres	5	8
Total	100 %	100 %

Rapprochement de la situation financière et des montants inscrits dans les états financiers

	2007		2006	
	Régime de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Juste valeur des actifs des régimes	81 480		67 462	
Obligation au titre des prestations constituées	83 145	4 571	80 273	4 198
Situation financière - déficit	(1 665)	(4 571)	(12 811)	(4 198)
Obligation transitoire non amortie	31		36	
Coût des prestations au titre des services passés non amortis	2 159		2 353	55
Pertes actuarielles nettes non amorties	144	1 370	11 621	1 194
Actif (passif) au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	669	(3 201)	1 199	(2 949)
Classification des montants inscrits dans les états financiers d'Héma-Québec				
Actif au titre des prestations constituées	669		1 199	
Passif au titre des prestations constituées		3 201		2 949

Tous les régimes d'Héma-Québec présentent des obligations au titre des prestations constituées qui excèdent les actifs.

14. DESCRIPTION DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX (suite)

Coût constaté de l'exercice

	2007		2006	
	Régime de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût constaté au titre des avantages sociaux futurs	4 756	2 296	3 715	2 428

Principales hypothèses

	2007		2006	
	Régime de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligation au titre des prestations constituées au 31 mars				
Taux d'actualisation	5,25 %	5,25 %	5,25 %	5,25 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	4,00 %	4,00 %
Coût des prestations pour les exercices terminés le 31 mars				
Taux d'actualisation	5,25 %	5,25 %	5,75 %	5,75 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	7,00 %		7,00 %	
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %

Taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé

	2007	2006
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé au 31 mars	10,00 %	8,50 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	5,00 %	5,00 %
Année où le taux devrait se stabiliser	2017	2013

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dette long terme

Au 31 mars 2007, la juste valeur de la dette à long terme de 37 476 $ (38 550 $ en 2006) s'établissait à 38 820 $ (38 362 $ en 2006), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et aux taux d'intérêts.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Autres éléments d'actifs et de passifs

La juste valeur de l'encaisse, des créances, de la subvention à recevoir, du placement, du découvert bancaire, des charges à payer et frais courus et de l'avance excédentaire du gouvernement équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Contrat de change

Héma-Québec s'est engagée par huit contrats à acheter des devises américaines pour un montant de 48 000 $ (six contrats de 8 000 $) au taux de 1,1332 % pour la période du 2 avril au 28 septembre 2007 et pour un montant de 14 400 $ (deux contrats de 7 200 $) au taux de 1,1685 % pour la période du 1er octobre au 30 novembre 2007 pour gérer certains risques identifiables liés à l'achat de produits en devises.

16. ENGAGEMENTS

Héma-Québec s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates au cours des vingt-sept prochaines années pour ses locaux d'exploitation et administratifs. Les baux pour les locaux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement pouvant aller jusqu'à cinq ans.

Les charges de loyers de l'exercice terminé le 31 mars 2007 s'élèvent à 2 053 $ (2 052 $ en 2006) pour les locaux. Les paiements minimums futurs relatifs aux baux à long terme s'établissent comme suit :

2008	1 946
2009	1 802
2010	1 542
2011	1 527
2012	1 527
2013 et suivantes	34 099

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, Héma-Québec est apparentée avec tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Héma-Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2006 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

HÉMA-QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers d'Héma-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Héma-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Les actuaires du cabinet Morneau Sobeco ont été nommés actuaires conseils relativement aux régimes de retraite des employés d'Héma-Québec.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers d'Héma-Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Guy Lafrenière
Vice-président à l'administration et aux finances

Dr Francine Décary
Présidente et chef de la direction

Montréal, le 23 mai 2007

HÉMA-QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan d'Héma-Québec au 31 mars 2007 et les états des résultats, de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction d'Héma-Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Héma-Québec au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01) je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 23 mai 2007

HYDRO-QUÉBEC
(L.R.Q., c. H-5)

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS
exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars)

	2006	2005
PRODUITS	11 161	10 888
CHARGES		
Exploitation	2 394	2 248
Achats d'électricité et de combustible	1 315	1 496
Amortissement (note 4)	2 007	2 023
Taxes (note 5)	529	594
Reports réglementaires (note 3)	(93)	(11)
	6 152	6 350
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	5 009	4 538
Frais financiers (note 6)	2 212	2 187
Bénéfice provenant des activités poursuivies	2 797	2 351
Bénéfice (perte) provenant des activités abandonnées (note 7)	944	(99)
BÉNÉFICE NET	3 741	2 252

ÉTATS CONSOLIDÉS DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars)

	2006	2005
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	13 075	11 949
Bénéfice net	3 741	2 252
	16 816	14 201
Dividendes déclarés (note 18)	2 342	1 126
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	14 474	13 075

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

BILANS CONSOLIDÉS
aux 31 décembre
(en millions de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	52	16
Placements temporaires (note 16)	3 177	322
Débiteurs	1 700	1 764
Swaps	1 389	685
Matériaux, combustible et fournitures	365	343
Actifs destinés à la vente (note 7)	11	145
	6 694	3 275
Immobilisations corporelles (note 8)	51 813	50 373
Placements (note 9)	232	221
Swaps	1 093	1 749
Actifs incorporels (note 10)	923	854
Autres actifs (note 11)	2 462	1 794
Actifs destinés à la vente (note 7)	31	2 166
	63 248	60 432

HYDRO-QUÉBEC

BILANS CONSOLIDÉS (suite)
aux 31 décembre
(en millions de dollars)

	2006	2005
PASSIF		
Passif à court terme		
Emprunts (note 16)	25	20
Créditeurs et charges à payer	1 833	1 929
Dividendes à payer (note 18)	2 342	1 126
Intérêts courus	971	927
Passif réglementaire (note 3)	251	
Tranche de la dette à long terme à moins d'un an (note 12)	1 352	3 148
Passifs liés aux actifs destinés à la vente (note 7)	1	172
	6 775	7 322
Dette à long terme (note 12)	34 139	31 279
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 13)	431	282
Autres passifs à long terme (note 14)	2 719	2 581
Passifs à long terme liés aux actifs destinés à la vente (note 7)	7	1 213
Dette à perpétuité (note 15)	337	379
	44 408	43 056
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE (note 18)		
Capital-actions	4 374	4 374
Bénéfices non répartis	14 474	13 075
Écarts de conversion	(8)	(73)
	18 840	17 376
	63 248	60 432

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 21)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Le président du Comité de vérification,
Norman E. Hébert jr.

Le président du Conseil d'administration,
Michael L. Turcotte

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars)

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	3 741	2 252
(Bénéfice) perte provenant des activités abandonnées (note 7)	(944)	99
Bénéfice provenant des activités poursuivies	2 797	2 351
Ajustements		
Amortissement (note 4)	2 007	2 023
Amortissement des primes, escomptes et frais d'émission relatifs aux emprunts (note 6)	1	28
Gain de change	(470)	(99)
Écart entre les cotisations versées et le coût de retraite	(95)	(155)
Reports réglementaires	(93)	(11)
Autres	(54)	(15)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 19)	(87)	279
	4 006	4 401
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	(3 348)	(3 282)
Placements à long terme	12	8
Cession de participations, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés (note 7)	2 022	
Plan global en efficacité énergétique (note 3)	(149)	(91)
Variation nette des placements temporaires	(2 807)	(251)
Autres	(6)	(34)
	(4 276)	(3 650)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de dette à long terme	3 781	3 855
Remboursement à l'échéance de la dette à long terme et rachat du fonds d'amortissement	(1 862)	(1 805)
Rachat anticipé de dette à long terme	(789)	(757)
Encaissements découlant de la gestion du risque de crédit	1 140	340
Décaissements découlant de la gestion du risque de crédit	(975)	(1 120)
Variation nette des emprunts à court terme	5	(24)
Dividendes versés	(1 126)	(1 350)
Autres	9	5
	183	(856)
VARIATION DES COURS DU CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(1)
Flux de trésorerie liés aux activités poursuivies	(87)	(106)
Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées (note 7)	52	101
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(35)	(5)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	92	97
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	57	92

HYDRO-QUÉBEC

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars)

	2006	2005
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Activités poursuivies	52	16
Activités abandonnées	5	76
	57	92

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE (note 19)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005
(en millions de dollars)

Selon la loi qui la régit, la société d'État Hydro-Québec (la Société) a pour objets de fournir de l'énergie et d'œuvrer dans le domaine de la recherche et de la promotion relatives à l'énergie, de la transformation et de l'économie de l'énergie, de même que dans tout domaine connexe ou relié à l'énergie. La Société doit notamment assurer l'approvisionnement en électricité patrimoniale, tel qu'établi par la Loi sur la Régie de l'énergie et qui s'élève à un volume maximal annuel de référence de 165 TWh pour le marché québécois.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada et tiennent compte des décisions de la Régie de l'énergie (la Régie). La prise en compte de ces décisions dans les états financiers consolidés a pour effet de modifier le moment où des opérations sont constatées dans les résultats consolidés et donne lieu à la comptabilisation d'actifs et de passifs réglementaires, que la Société juge probable de pouvoir recouvrer ou régler ultérieurement au moyen du processus d'établissement des tarifs.

Réglementation

La Loi sur la Régie de l'énergie accorde à la Régie la compétence exclusive pour fixer ou modifier les tarifs et les conditions auxquels l'électricité est transportée et distribuée par la Société. De ce fait, les activités de transport et de distribution d'électricité de la Société au Québec sont réglementées. Selon les dispositions de cette loi, les tarifs sont établis par une décision motivée de trois régisseurs après la tenue d'audiences publiques. Par ailleurs, la loi prévoit que les tarifs sont fixés de manière à permettre le recouvrement du coût de la prestation du service et un rendement raisonnable sur la base de tarification.

La Régie et la Société sont comprises dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec. Toutefois, la Régie est un organisme indépendant de régulation économique quasi judiciaire qui rend compte de ses activités à l'Assemblée nationale du Québec par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

Transport

Les tarifs de transport d'électricité de la Société ont été fixés par la décision D-2006-66. Dans cette décision, la Régie a autorisé une modification des tarifs de transport d'électricité à compter du 1er janvier 2005. Cette décision se traduit essentiellement par une hausse de 170 M$ du coût annuel du service de transport pour la charge locale, qui n'est pas intégrée aux tarifs de distribution d'électricité de la Société. Les tarifs de transport intègrent un rendement sur la base de tarification de 8,34 %, tel qu'autorisé par la Régie suite à sa décision D-2005-63. Ce rendement est fondé sur une structure de capital présumée, comportant 30 % d'avoir de l'actionnaire.

Distribution

Les tarifs de distribution d'électricité de la Société ont été fixés par les décisions D-2005-48 et D-2006-46, dans lesquelles la Régie a accordé des hausses tarifaires uniformes de 1,2 % et de 5,33 % en vigueur respectivement le 1er avril 2005 et le 1er avril 2006. Le rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie, établi à 8,4 % en 2005, est de 7,75 % en 2006. Il est fondé sur une structure de capital présumée, comportant 35 % d'avoir de l'actionnaire.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société, de ses filiales et de ses coentreprises, ainsi que ceux des entités à détenteurs de droits variables (EDDV) lorsqu'Hydro-Québec en est le principal bénéficiaire (collectivement Hydro-Québec). Les participations dans les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Les placements dans les entreprises sur lesquelles Hydro-Québec peut exercer une influence notable sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés selon les PCGR exige que la Direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés au titre des actifs et des passifs, sur l'information à fournir concernant les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants constatés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les estimations concernent notamment l'électricité livrée, mais non encore facturée, la durée de vie utile des immobilisations corporelles ainsi que les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Produits

Les produits sont constatés lorsque l'électricité est livrée ou que les services sont rendus. Les produits des ventes d'électricité réalisées au Québec sont comptabilisés suivant le cycle de facturation. La Société tient également compte de l'électricité livrée, mais non encore facturée.

Impôts sur les bénéfices

Au Canada, la Société et la majorité de ses participations sont exonérées d'impôt sur les bénéfices à titre de sociétés détenues par l'État. À l'étranger, les participations paient des impôts sur les bénéfices en fonction des règles fiscales du pays d'où elles tirent un revenu et, le cas échéant, de l'application d'une convention fiscale entre le Canada et le pays visé.

Les participations qui sont assujetties à l'impôt utilisent la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices.

Conversion des devises

Établissements étrangers autonomes

Les états financiers des établissements étrangers autonomes en matière de gestion financière et d'exploitation sont convertis selon la méthode du taux courant, la devise étrangère étant utilisée comme unité de mesure. Suivant cette méthode, les éléments d'actif et de passif sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, et les produits et les charges sont convertis aux taux de change moyens en vigueur au cours de la période. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des états financiers de ces établissements étrangers sont présentés au poste Écarts de conversion sous la rubrique Avoir de l'actionnaire du bilan.

Établissements étrangers intégrés et opérations conclues en devises

Dans le cas des établissements étrangers intégrés en matière de gestion financière et d'exploitation et des opérations conclues en devises, les comptes exprimés en devises sont convertis selon la méthode temporelle. Suivant cette méthode, les éléments monétaires de l'actif et du passif sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, et les éléments non monétaires sont convertis au taux de change d'origine. Les produits et charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change moyens en vigueur au cours de la période.

Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des éléments monétaires sont inclus dans les résultats à moins qu'ils ne soient liés à des éléments de couverture de ventes futures en dollars américains, auquel cas ils sont reportés à l'année de réalisation de ces ventes conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-13 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), intitulée Relations de couverture.

Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements temporaires

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires liquides ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition. Les placements dont l'échéance est supérieure à trois mois sont présentés au poste Placements temporaires.

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût non amorti et de la juste valeur.

Fonds d'amortissement

Les fonds d'amortissement sont constitués d'obligations de la Société et sont déduits de la dette à long terme.

Les titres détenus dans les fonds d'amortissement sont comptabilisés au coût non amorti. La différence entre le coût et la valeur nominale à l'échéance est amortie sur la durée restante du titre.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Matériaux, combustible et fournitures

Les stocks de matériaux, de combustible et de fournitures sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Ce coût comprend les matériaux, la main-d'oeuvre, les autres frais directement imputables aux activités de construction et les frais financiers capitalisés pendant la période de réalisation des travaux. Les immobilisations corporelles comprennent aussi la valeur actualisée des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les contributions reçues de tiers sont portées en diminution du coût des immobilisations corporelles visées.

Les frais financiers capitalisés aux immobilisations corporelles en cours sont établis selon le coût moyen de la dette à long terme de la Société à la fin de l'exercice précédent. Les frais financiers capitalisés aux immobilisations en cours liées à des activités réglementées de transport et de distribution tiennent compte des rendements de l'avoir de l'actionnaire. La portion correspondant aux rendements de l'avoir de l'actionnaire est intégrée aux Produits dans les résultats consolidés.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile, principalement selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %. En vertu de la Loi sur Hydro-Québec, la période d'amortissement maximale est fixée à 50 ans. Les périodes d'amortissement pour les principales catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Production hydraulique	40 à 50 ans
Production thermique, y compris la production nucléaire	15 à 30 ans
Postes et lignes de transport	30 à 50 ans
Postes et lignes de distribution	25 à 40 ans

À la sortie d'immobilisations corporelles non réglementées, le coût de ces dernières et celui de leur démantèlement, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la valeur de récupération, sont portés aux résultats de l'exercice. À la sortie d'immobilisations corporelles réglementées, les coûts sont imputés à un compte distinct et amortis sur une période maximale de dix ans selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %.

Les frais d'entretien et de réparation sont imputés aux résultats lorsqu'ils sont engagés.

Placements à long terme

Hydro-Québec détient une participation dans une société de capital-risque ayant pour mission de réaliser des investissements à des fins stratégiques. Les placements détenus par cette société, qui seraient normalement consolidés ou comptabilisés à la valeur de consolidation ou au coût, sont comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur des actions cotées est déterminée en fonction de la cote boursière à la date du bilan, alors que la juste valeur des actions non cotées est établie selon des méthodes d'évaluation reconnues par les marchés financiers. Les autres placements à long terme sont comptabilisés au coût, sauf lorsqu'ils subissent une moins-value durable, auquel cas ils sont réduits à leur juste valeur.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ce coût comprend les frais directement liés aux activités de développement ou d'acquisition de logiciels destinés à l'usage interne. Des frais financiers sont capitalisés pendant la période de développement.

Les actifs incorporels qui ont une durée de vie indéfinie ne font l'objet d'aucun amortissement. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation, annuellement ou à intervalles plus fréquents si des événements indiquent qu'ils pourraient avoir subi une perte de valeur. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs incorporels (suite)

Les actifs incorporels dont la durée de vie utile est limitée sont amortis sur leur durée de vie utile. Les méthodes et les périodes d'amortissement utilisées pour ces actifs sont les suivantes :

Logiciel et licences	méthodes linéaire et à intérêts composés à 3 %	3 à 10 ans
Droits	méthode à intérêts composés à 3 %	40 à 50 ans
Études environnementales	méthode à intérêts composés à 3 %	5 ans
Brevets	méthode à intérêts composés à 3 %	20 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Hydro-Québec revoit la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et de ses actifs incorporels amortissables lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que les flux de trésorerie nets prévus non actualisés pourraient être inférieurs à la valeur comptable de ces immobilisations et actifs. Le cas échéant, une perte de valeur correspondant à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est constatée.

Avantages sociaux futurs

La Société offre à l'ensemble de son personnel un régime de retraite contributif à prestations déterminées de type fin de carrière, ainsi que d'autres avantages postérieurs à la retraite et à l'emploi.

Le coût des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à la retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service. Il est basé sur les hypothèses les plus probables de la Direction quant au rendement prévu des actifs des régimes, à la croissance des salaires, à la croissance des coûts des soins de santé, à l'âge de départ à la retraite des employés et à d'autres facteurs actuariels.

Aux fins de l'établissement de ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux futurs, la Société a adopté les conventions suivantes :

- Le coût des services passés découlant des modifications aux régimes et les soldes transitoires relatifs au régime de retraite et aux avantages postérieurs à la retraite au 1er janvier 1999 sont amortis sur des périodes n'excédant pas la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs, qui était de 12 ans au 1er janvier 2006 (13 ans au 1er janvier 2005), selon la méthode linéaire.

- Un montant au titre de l'amortissement du gain actuariel ou de la perte actuarielle est constaté aux résultats de l'exercice si le gain actuariel net non amorti ou la perte actuarielle nette non amortie au début de l'exercice excède soit 10 % de la valeur des obligations au titre des prestations constituées, soit 10 % de la valeur liée au marché de l'actif du régime, le plus élevé des deux montants étant retenu. L'amortissement correspond à l'excédent divisé par la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs.

- Le rendement prévu des actifs du régime de retraite est fondé sur une valeur liée au marché qui est déterminée par l'application d'une moyenne mobile sur cinq ans, dans le cas des titres de participation détenus, et par l'évaluation à leur juste valeur des autres catégories d'actifs.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Société comptabilise les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations dans la période au cours de laquelle ces obligations juridiques naissent, lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les coûts correspondants de mise hors service sont ajoutés à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause et sont amortis sur sa durée de vie utile. Dans les exercices postérieurs, toute variation due à l'écoulement du temps est imputée aux charges d'exploitation de l'exercice courant (charge de désactualisation), et le montant correspondant est ajouté à la valeur comptable du passif. Les variations résultant de révisions de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés sont constatées

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

comme une augmentation ou une diminution de la valeur comptable du passif au titre des obligations liées à la mise hors service, et l'ajustement correspondant du coût de mise hors service est comptabilisé comme partie de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause.

Les flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour régler les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont établis d'après des études qui tiennent compte de diverses hypothèses sur les moyens et sur l'échéancier à adopter pour la mise hors service de ces immobilisations corporelles. La Société révise périodiquement l'évaluation de ces flux en fonction des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, des progrès technologiques éventuels, ainsi que de l'évolution des normes et règlements en matière de déclassement de centrales nucléaires.

Primes, escomptes et frais d'émission relatifs aux emprunts

Les primes relatives aux emprunts, déduction faite des escomptes et frais d'émission, sont reportées et amorties sur la durée des emprunts et sont présentées au poste Autres passifs à long terme.

Instruments dérivés

Dans le cadre de la gestion intégrée de ses risques, Hydro-Québec utilise divers instruments dérivés pour gérer ses risques de change et de taux d'intérêt et ses risques de marché, y compris son exposition aux variations du prix de l'énergie et des marchandises. Dans le cas de ses opérations de couverture, la Société documente en bonne et due forme toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts. Cette documentation consiste notamment à rattacher tous les dérivés à des actifs et à des passifs spécifiques du bilan. La Société évalue aussi formellement l'efficacité des relations de couverture au moment de leur mise en place, puis à chaque trimestre.

La comptabilité de couverture est appliquée aux instruments dérivés désignés comme couverture dans les cas où la relation de couverture est considérée efficace. Les différentes relations de couverture dans lesquelles s'engage la Société se détaillent comme suit :

Gestion des risques associés à la dette à long terme et aux ventes en dollars américains

- Risque de change – Les swaps de devises utilisés pour gérer le risque de change associé à la dette à long terme et aux ventes en dollars américains sont convertis aux cours de clôture à la date du bilan. Ceux qui constituent des soldes débiteurs sont présentés aux postes Swaps, tandis que ceux qui représentent des soldes créditeurs sont présentés au poste Dette à long terme. Les gains ou pertes sur les swaps de devises associés à la dette à long terme sont inclus dans les résultats au poste Frais financiers, alors que les gains ou pertes sur les swaps de devises associés aux ventes en dollars américains sont reportés à l'échéance et constatés aux résultats au poste Frais financiers dans l'exercice de réalisation des ventes.

- Risque de taux d'intérêt – Les échanges de taux d'intérêt qui découlent des swaps de taux d'intérêt utilisés pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice et sont présentés dans les résultats au poste Frais financiers. Les montants correspondants à payer ou à recevoir sont pris en compte à titre d'ajustement des intérêts courus.

Gestion des risques financiers à court terme

- Risque de change – Afin de gérer son exposition au risque de change à court terme, la Société transige des options et des contrats à terme. Ces instruments sont inscrits au coût. Les gains ou pertes matérialisés sur ces instruments sont reportés et constatés dans les résultats dans la même période et au même moment que l'élément couvert.

- Risque de taux d'intérêt – La Société utilise des options, des swaps de taux d'intérêt et des contrats de garantie de taux d'intérêt pour gérer son risque de taux d'intérêt à court terme. Ces instruments sont inscrits au coût. Les gains ou pertes matérialisés sur ces instruments sont reportés et constatés dans les résultats dans la même période et au même moment que l'élément couvert.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments dérivés (suite)

Gestion des risques financiers à court terme (suite)

- Risques de marché – Afin de gérer son exposition aux risques de marché, la Société transige principalement des options, des swaps sur marchandises et des contrats à terme sur marchandises. Les instruments dérivés utilisés pour gérer les risques liés aux fluctuations du prix de l'énergie ou de l'aluminium sont comptabilisés au coût, et les gains ou pertes y afférents sont reportés et constatés dans les résultats dans la même période et au même poste que l'élément couvert.

S'il s'avère qu'un instrument dérivé ne remplit plus les conditions de couverture, s'il est vendu ou liquidé, ou si Hydro-Québec met fin à la désignation de la relation de couverture, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. La juste valeur de l'instrument dérivé est alors comptabilisée et reportée pour être incluse dans les résultats des périodes où l'élément couvert influe sur les résultats. Si c'est l'élément couvert qui cesse d'exister, les gains ou pertes reportés jusqu'alors sont immédiatement constatés dans les résultats.

Dans les cas où le traitement comptable de couverture ne peut être appliqué, les variations réalisées et non réalisées de la juste valeur sont constatées dans les résultats des périodes où elles surviennent.

La juste valeur des instruments dérivés est estimée en fonction des taux au comptant ou des taux ou prix à terme en vigueur à la fermeture des marchés, à la date du bilan. En l'absence de cette information pour un instrument donné, la Direction utilise le taux ou le prix à terme d'un instrument équivalent. L'estimation de la juste valeur des options repose, quant à elle, sur des modèles d'évaluation reconnus par les marchés financiers.

Données comparatives

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour respecter la présentation de l'exercice courant.

2. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Récentes modifications

2006

Opérations non monétaires

Le 1er janvier 2006, Hydro-Québec a adopté les recommandations du chapitre 3831 du Manuel de l'ICCA, intitulé Opérations non monétaires, qui remplace le chapitre 3830, aussi intitulé Opérations non monétaires. Cette norme exige qu'un actif ou un passif non monétaire échangé ou transféré dans le cadre d'une opération non monétaire soit évalué à la juste valeur lorsque le critère de la « substance commercial » est respecté. L'adoption de ces recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

Obligations conditionnelles liées à la mise hors service d'immobilisations

Le 1er avril 2006, Hydro-Québec a adopté les recommandations du CPN-159, abrégé publié par le Comité sur les problèmes nouveaux de l'ICCA et intitulé Obligations conditionnelles liées à la mise hors service d'immobilisations. Cet abrégé précise la façon de comptabiliser les obligations conditionnelles liées à la mise hors service d'immobilisations lorsque le moment ou la méthode du règlement sont tributaires d'un événement futur qui peut ou non dépendre de la volonté de l'entité. Un passif correspondant à la juste valeur d'une obligation conditionnelle liée à la mise hors service d'une immobilisation doit être constaté au moment où il est engagé, lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable de la juste valeur du passif. L'adoption de ces recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

2. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Récentes modifications (suite)

2005

Sociétés de placement

Le 1er janvier 2005, Hydro-Québec a adopté prospectivement les recommandations de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-18 du Manuel de l'ICCA, intitulée Sociétés de placement. Cette note d'orientation exige que les sociétés de placement comptabilisent leurs placements à la juste valeur dans certains cas où ils auraient normalement été consolidés ou comptabilisés à la valeur de consolidation ou au coût. Des critères sont fournis pour permettre de déterminer si une société devrait être classée comme une société de placement. Les sociétés qui ne remplissent pas ces critères sont tenues de satisfaire aux exigences de consolidation ou aux exigences de comptabilisation de leurs placements à la valeur de consolidation. La note d'orientation fournit également des indications sur les circonstances où il y a lieu d'utiliser la juste valeur dans les états financiers consolidés de la société mère de la société de placement ou de l'entité qui exerce sur elle une influence notable. Depuis l'adoption de cette note d'orientation, les placements en capital-risque détenus par une filiale sont comptabilisés à la juste valeur. Auparavant, ces placements étaient comptabilisés au coût. L'adoption de ces recommandations n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

Consolidation des entités à détenteurs de droits variables

Le 1er janvier 2005, Hydro-Québec a appliqué rétroactivement les recommandations de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15 du Manuel de l'ICCA, intitulée Consolidation des entités à détenteurs de droits variables, sans retraiter les chiffres de l'exercice précédent. Cette note d'orientation expose les principes de consolidation applicables à certaines entités sur lesquelles le contrôle s'exerce autrement que par l'exercice des droits de vote. Elle exige la consolidation d'une entité lorsque la société publiante en est le principal bénéficiaire. Le principal bénéficiaire est l'entreprise qui détient des droits variables qui l'amèneront à assumer la majorité des pertes prévues de l'entité à détenteurs de droits variables (EDDV) et/ou qui recevra la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV. La note d'orientation exige également la divulgation de certaines informations lorsque la société publiante détient des droits variables significatifs dans une EDDV qu'elle n'a pas consolidée. L'adoption de ces recommandations n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

Comment déterminer si un accord est assorti d'un contrat de location

Le 1er janvier 2005, Hydro-Québec a adopté les recommandations du CPN-150, abrégé publié par le Comité sur les problèmes nouveaux de l'ICCA et intitulé Comment déterminer si un accord est assorti d'un contrat de location. Cet abrégé fournit des indications pour établir si un accord prévoyant une opération ou une série d'opérations liées qui ne revêt pas la forme juridique d'un contrat de location, mais qui confère le droit d'utiliser un actif corporel en contrepartie d'un paiement ou d'une série de paiements, entre dans le champ d'application du chapitre 3065 du Manuel de l'ICCA, intitulé Contrats de location. Les dispositions de l'abrégé s'appliquent depuis le 1er janvier 2005 aux accords conclus, faisant l'objet d'un engagement, modifiés ou acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises. L'adoption de ces recommandations n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

Entités assujetties à la réglementation des tarifs – informations à fournir

Le 31 décembre 2005, Hydro-Québec a adopté les recommandations de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-19 du Manuel de l'ICCA, intitulée Entités assujetties à la réglementation des tarifs – informations à fournir. La note d'orientation prévoit la présentation, dans les notes afférentes aux états financiers consolidés, d'informations sur l'existence, la nature et les effets sur les états financiers consolidés de toute forme de réglementation des tarifs.

2. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Modifications à venir

Instruments financiers, couvertures et résultat étendu

En 2005, l'ICCA a publié les chapitres 3855, 3865 et 1530 du Manuel de l'ICCA, intitulés respectivement Instruments financiers – comptabilisation et évaluation, Couvertures et Résultat étendu.

Le chapitre 3855 précise à quel moment un instrument financier doit être comptabilisé au bilan et à quel montant : dans certains cas, à la juste valeur et, dans d'autres cas, à une valeur fondée sur le coût. Il précise également le mode de présentation des gains et des pertes sur les instruments financiers.

Le chapitre 3865 remplace les directives concernant les relations de couverture qui faisaient auparavant partie de la NOC-13, notamment celles qui avaient trait à la désignation des relations de couverture et à leur documentation. Ces nouvelles recommandations précisent la manière d'appliquer la comptabilité de couverture et les informations que l'entité qui l'applique doit fournir.

Le chapitre 1530 établit des normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu. Celui-ci comprend le résultat net ainsi que toutes les variations des capitaux propres au cours d'une période qui découlent d'opérations et d'événements sans rapport avec les propriétaires. Le résultat étendu et ses composantes doivent être présentés dans un état financier ayant la même importance que les autres états financiers.

Ces chapitres s'appliqueront aux états financiers intermédiaires et annuels de la Société pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007. La Société examine actuellement l'incidence de l'application de ces nouvelles normes sur les états financiers consolidés.

Instruments financiers – informations à fournir et présentation

En 2005, l'ICCA a publié le chapitre 3861 du Manuel de l'ICCA, intitulé Instruments financiers – informations à fournir et présentation, qui remplace le chapitre 3860, aussi intitulé instruments financiers – informations à fournir et présentation. Ce chapitre établit des normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers et précise les informations à fournir à leur sujet. Il s'appliquera aux états financiers intermédiaires et annuels de la Société pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007. En 2006, l'ICCA a publié les chapitres 3862 et 3863 du Manuel de l'ICCA, intitulés respectivement Instruments financiers – informations à fournir et Instruments financiers – présentation, qui remplacent le chapitre 3861. Le chapitre 3862 modifie les exigences en matière d'informations à fournir en vertu du chapitre 3861, alors que le chapitre 3863 maintient les exigences de présentation du chapitre 3861. Ces chapitres s'appliqueront aux états financiers intermédiaires et annuels de la Société pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008. L'ICCA permet d'adopter ces chapitres pour les états financiers intermédiaires et annuels de la Société pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007, en remplacement du chapitre 3861.

Capitaux propres

En 2005, l'ICCA a publié le chapitre 3251 du Manuel de l'ICCA, intitulé Capitaux propres, qui remplace le chapitre 3250, intitulé Surplus. Le chapitre 3251 établit des normes concernant la présentation des capitaux propres qui découlent des nouvelles exigences du chapitre 1530, intitulé Résultat étendu. Il s'appliquera aux états financiers intermédiaires et annuels de la Société pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007. En 2006, l'ICCA a publié le chapitre 1535 du Manuel de l'ICCA, intitulé Informations à fournir concernant le capital. Ce chapitre exige la présentation des informations sur la façon dont la Direction gère le capital. Il s'appliquera aux états financiers intermédiaires et annuels de la Société pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008.

Modifications comptables

En 2006, l'ICCA a publié le chapitre 1506 du Manuel de l'ICCA, intitulé Modifications comptables. Ce chapitre établit les critères de changement de méthodes comptables ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relativement aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. Il s'appliquera aux états financiers intermédiaires et annuels de la Société pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007. L'adoption des recommandations de ce nouveau chapitre ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

3. EFFETS DE LA RÉGLEMENTATION DES TARIFS SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les informations qui suivent décrivent les effets sur les états financiers consolidés des méthodes et pratiques comptables adoptées par la Société conformément aux décisions de la Régie relatives aux activités réglementées.

Actifs et passifs réglementaires

Écarts du coût annuel du service de transport pour la charge locale

Les écarts du coût annuel du service de transport pour la charge locale qui résultent d'une modification des tarifs de transport d'électricité autorisée par la Régie lorsque les tarifs de distribution d'électricité sont déjà fixés sont imputés à un compte distinct. Les écarts imputés à ce compte font l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie jusqu'au moment où ils sont inclus dans la base de tarification et où débute l'amortissement. Cette pratique comptable, qui vise les activités de distribution d'électricité de la Société, a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2003-93 et D-2006-34.

Dans sa décision D-2006-66, la Régie a autorisé une modification des tarifs de transport d'électricité à compter du 1er janvier 2005. Cette décision a essentiellement pour conséquence une hausse de 170 M$ du coût annuel du service de transport pour la charge locale qui n'est pas intégrée aux tarifs actuels de distribution d'électricité. Dans sa demande R-3610-2006 déposée à la Régie visant à fixer les tarifs applicables à compter du 1er avril 2007, la Société dans ses activités de distribution d'électricité propose de revenir dans sa prochaine demande, avec une modalité d'amortissement de cette hausse pour les années 2005 et 2006 qui totalise un montant de 340 M$ auquel s'ajoutent des frais financiers capitalisés de 15 M$ au 31 décembre 2006. Si ces activités n'étaient pas réglementées, une réduction des charges de la Société ne serait pas constatée aux états financiers consolidés, et le bénéfice net aurait été réduit de 355 M$ en 2006.

Coûts nets liés aux sorties d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels

À la sortie d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, le coût de ces derniers et celui de leur démantèlement, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la valeur de récupération, sont imputés à un compte distinct et amortis sur une période maximale de dix ans selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2002-95 et D-2003-93, qui visent respectivement les activités de transport d'électricité et les activités de distribution d'électricité de la Société. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts seraient constatés dans les résultats de l'exercice, et le bénéfice net aurait été augmenté de 17 M$ en 2006 (réduit de 19 M$ en 2005).

Coûts liés au plan global en efficacité énergétique

Les coûts liés à la réalisation du Plan, tels que ceux des programmes spécifiques d'économie d'énergie, sont imputés à un compte distinct et amortis linéairement sur une période de dix ans, sauf pour les coûts engagés avant le 1er janvier 2006, qui sont amortis sur une période de cinq ans. Cette période débute l'année qui suit celle où les coûts ont été comptabilisés. Les coûts imputés à ce compte font l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie, jusqu'au moment où ils sont inclus dans la base de tarification et où débute l'amortissement. Cette pratique comptable, qui vise les activités de distribution d'électricité de la Société, où a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2002-25, D-2002-288 et D-2006-56. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts seraient généralement constatés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés, et le bénéfice net aurait été réduit de 121 M$ en 2006 (80 M$ en 2005).

Coûts engagés jusqu'à l'abrogation du tarif bi-énergie BT

Les coûts engagés jusqu'à l'abrogation du tarif bi-énergie BT ont été comptabilisés dans un compte distinct et sont amortis linéairement sur une période de cinq ans depuis la date d'abrogation du 1er avril 2006. Ils sont constitués principalement du déficit occasionné par l'écart entre le coût d'approvisionnement reconnu par la Régie et le prix de l'énergie en vigueur, multiplié par la quantité d'électricité livrée à la clientèle au tarif BT, et ce, pour la période du 1er janvier 2004 au 31 mars 2006. Les coûts imputés à ce compte ont fait l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie, jusqu'au 31 mars 2006. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2004-47, D-2004-170 et D-2006-34, qui visent les activités de distribution d'électricité de la Société. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts seraient constatés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés, et le bénéfice net aurait été réduit de 49 M$ en 2006 (55 M$ en 2005).

3. EFFETS DE LA RÉGLEMENTATION DES TARIFS SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Actifs et passifs réglementaires (suite)

Coûts liés à un projet majeur abandonné

En 2005, un projet relatif au réseau de transport d'électricité a été abandonné. Les coûts jugés irrécupérables sont reportés et amortis linéairement sur une période de trois ans. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans la décision D-2002-95, qui vise les activités de transport d'électricité de la Société. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts auraient été constatés dans les résultats de l'exercice 2005, et le bénéfice net aurait été augmenté de 10 M$ en 2006 (réduit de 20 M$ en 2005).

Écarts de coûts liés à l'achat d'électricité postpatrimoniale

Depuis le 1er janvier 2005, les écarts constatés pour une année donnée, en volume et en prix, entre les coûts réels d'approvisionnement en électricité postpatrimoniale et les coûts prévus à cet égard dans les dossiers tarifaires et reconnus par la Régie aux fins de l'établissement des tarifs, sont comptabilisés dans un compte distinct. En 2006, un écart positif entre les coûts prévus et les coûts réels a donné lieu à la constatation d'un passif réglementaire, alors qu'en 2005, la situation inverse justifiait la constatation d'un actif réglementaire. Les écarts de l'année 2005 imputés à ce compte font l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2005-34, D-2005-132 et D-2006-34, qui visent les activités de distribution d'électricité de la Société. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts réels seraient constatés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés, et le bénéfice net aurait été augmenté de 245 M$ en 2006 (réduit de 13 M$ en 2005).

Coûts liés au projet de déglaceur au poste de Lévis

Suite à la tempête de verglas de 1998, certains coûts liés au projet de déglaceur au poste de Lévis pour sécuriser les charges du réseau de transport qui alimente la grande région de Québec sont imputés à un compte distinct. À la mise en service des équipements de ce projet, ces coûts sont amortis selon la méthode à intérêts composés au taux de 3 %, sur une période correspondant à la durée de vie utile moyenne restante des actifs du projet ayant bénéficié des améliorations. Les coûts imputés à ce compte font l'objet d'une capitalisation des frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie, jusqu'au moment où ils sont inclus dans la base de tarification et où débute l'amortissement. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans la décision D-2004-175, qui vise les activités de transport d'électricité de la Société. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts seraient constatés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés, et le bénéfice net aurait été réduit de 11 M$ en 2006 (1 M$ en 2005).

Actifs (passifs) réglementaires	Années prévues d'amortissement	2006	2005
Écarts du coût annuel du service de transport pour la charge locale [a]	Modalités à déterminer par la Régie	355	
Coûts nets liés aux sorties d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	2007-2016	241	258
Coûts liés au Plan global en efficacité énergétique	2007-2016	252	131
Coûts engagés jusqu'à l'abrogation du tarif bi-énergie BT	2007-2011	125	76
Coûts liés à un projet majeur abandonné	2007	10	20
Écarts de coûts liés à l'achat d'électricité postpatrimoniale de l'année 2005 [a]	2007	30	13
Coûts liés au projet de déglaceur au poste de Lévis	2007-2047	12	1
		1 025	499
Écarts de coûts liés à l'achat d'électricité postpatrimoniale de l'année 2006 [a]	Modalités à déterminer par la Régie	(251)	
		(11)	
		(262)	
		763	499

a Correspond au poste Reports réglementaires de 93 M$ présenté aux États consolidés des résultats, net des frais financiers de 17 M$ (respectivement 11 M$ et 2 M$ en 2005).

3. EFFETS DE LA RÉGLEMENTATION DES TARIFS SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Actifs et passifs réglementaires (suite)

Risques et incertitudes

Les risques et incertitudes liés aux actifs et passifs réglementaires ci-dessus font l'objet de suivis et d'évaluations périodiques. Lorsque la Société juge qu'il n'est plus probable que la valeur comptable nette d'un actif ou d'un passif réglementaire sera prise en compte dans l'établissement des tarifs futurs, cette valeur est constatés dans les résultats de l'exercice au cours duquel le jugement est formulé.

Autres pratiques réglementaires

En vertu des décisions D-2002-95 et D-2003-93 de la Régie, la compensation octroyée par le gouvernement du Québec relativement à la tempête de verglas de 1998 a été portée en réduction du coût des nouvelles immobilisations corporelles construites. Elle est amortie sur la durée de vie restante des actifs sortis, sauf pour la portion équivalant au coût non amorti de ces actifs, qui est amortie sur une période de dix ans. La méthode d'amortissement à intérêts composés, au taux de 3 %, est utilisée dans les deux cas. Si les activités n'étaient pas réglementées, la compensation serait amortie sur la durée de vie des nouvelles immobilisations corporelles construites.

Dans les décisions D-2002-95 et D-2004-47, la Régie a prescrit la capitalisation des frais financiers aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels en cours, selon les taux de rendement autorisés sur les bases de tarification. Ces taux, qui sont établis selon les méthodes approuvées par la Régie, tiennent compte d'une composante associée au coût de la dette et d'une composante associée au rendement de l'avoir de l'actionnaire. Si les activités n'étaient pas réglementées, les frais financiers seraient capitalisés selon le coût moyen de la dette à long terme de la Société.

En vertu des décisions D-2002-95 et D-2003-93 de la Régie, les coûts de démantèlement d'actifs sortis et remplacés, déduction faite de la valeur de récupération, sont ajoutés au coût des nouveaux actifs construits. Si les activités n'étaient pas réglementées, ces coûts seraient imputés aux résultats.

En vertu des décisions D-2006-76 et D-2006-76R de la Régie, les contributions reçues pour des projets de déplacement ou de modification de certains actifs du réseau de transport sont imputées à un compte distinct et portées en réduction des immobilisations corporelles. Ces contributions sont amorties sur la durée de vie utile moyenne des actifs par projet selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %. Si les activités n'étaient pas réglementées, les contributions seraient amorties sur la durée de vie utile de chacune des immobilisations corporelles visées.

4. AMORTISSEMENT

	2006	2005
Immobilisations corporelles	1 745	1 712
Actifs incorporels	114	109
Actifs réglementaires	111	51
Frais reportés	13	16
Radiation de projets	24	135
	2 007	2 023

5. TAXES

	2006	2005
Taxe sur le capital	261	330
Taxe sur les services publics	230	229
Taxes municipales, scolaires et autres	38	35
	529	594

6. FRAIS FINANCIERS

	2006	2005
Intérêts		
Intérêts sur titres d'emprunt	2 465	2 277
Amortissement des primes, escomptes et frais d'émission relatifs aux emprunts	1	28
	2 466	2 305
Gain de change	(21)	(1)
Frais de garantie relatifs aux emprunts payés par l'actionnaire	158	155
	137	154
Moins		
Frais financiers capitalisés	312	249
Revenu net de placements	79	23
	391	272
	2 212	2 187

7. ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

2006

En 2005, Hydro-Québec a adopté un plan pour la vente de participations à l'étranger. Par conséquent, les actifs et les passifs s'y rattachant ont été classés comme étant destinés à la vente. Par suite de l'adoption de ce plan, les transactions suivantes ont eu lieu en 2006 :

- Le 18 janvier 2006, Hydro-Québec a conclu la vente de sa participation dans Hidroeléctrica Río Lajas S.A., par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive Hydro-Québec International (HQI), pour une contrepartie monétaire de 5 M$, ce qui a donné lieu à une perte de 0,3 M$.

- Le 27 février 2006, Hydro-Québec a conclu la vente de sa participation dans Cross-Sound Cable Company, LLC, pour une contrepartie monétaire de 182 M$, ce qui a donné lieu à un gain de 29 M$. La transaction comprend la cession des parts détenues et le remboursement du prêt consenti par Hydro-Québec à Cross-Sound Cable Company, LLC.

- Le 29 mars 2006, Hydro-Québec a conclu la vente de sa participation dans MurrayLink HQI Australia Pty Ltd, par l'intermédiaire d'HQI, pour une contrepartie monétaire de 60 M$. Cette transaction a donné lieu à une perte de 2 M$.

- Le 30 juin 2006, Hydro-Québec a cédé sa participation dans HQI Transelec Chile S.A. (Transelec), par l'intermédiaire d'HQI, pour une contrepartie monétaire de 1,8 G$. Cette transaction a donné lieu à un gain de 813 M$, net des impôts afférents de 225 M$. Par ailleurs, le contrat de vente prévoit des ajustements de prix en fonction de la valeur marchande de la base d'actifs du réseau troncal aux fins réglementaires, qui est en cours d'évaluation par un consortium d'experts indépendants, et de l'effet rétroactif de cette valeur sur les revenus de Transelec pour la période du 13 mars 2004 au 30 juin 2006. La Direction est d'avis que ces ajustements devraient résulter en un gain additionnel qui sera constaté lorsque le décret ministériel fixant les tarifs sera publié.

- Le 1er août 2006, Hydro-Québec a conclu la vente de sa participation dans HQI Latin America Ltd. (centrale de Fortuna, au Panama), par l'intermédiaire d'HQI, pour une contrepartie monétaire de 113 M$. Cette transaction a donné lieu à un gain de 38 M$.

- Le 12 décembre 2006, Hydro-Québec a conclu la vente de sa participation dans Consorcio TransMantaro S.A., par l'intermédiaire d'HQI, pour une contrepartie monétaire de 84 M$. Cette transaction a donné lieu à un gain de 39 M$.

7. ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE (suite)

2006 (suite)

- Le 5 décembre 2006, Hydro-Québec a signé une entente en vue de vendre sa participation dans HQI Australie Pty Ltd, qu'elle détient par l'intermédiaire d'HQI, pour une contrepartie monétaire de 57 M$ australiens. Cette transaction devrait résulter en un gain qui sera constaté à la clôture de la transaction, après l'obtention des approbations gouvernementales requises en Australie. Au 31 décembre 2006, les actifs et les passifs de cette participation étaient présentés comme étant destinés à la vente.

Les résultats des participations à l'étranger sont classés sous la rubrique Activités corporatives et autres aux fins de la présentation de l'information sectorielle.

2005

Le 15 juillet 2005, Hydro-Québec a conclu la vente des principaux actifs détenus par sa filiale HydroSolution, société en commandite, pour une contrepartie monétaire de 92 M$, ce qui a donné lieu à un gain de 48 M$. Aux fins de la présentation de l'information sectorielle, HydroSolution fait partie du secteur Distribution.

Le tableau suivant présente les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie des participations présentées à titre d'activités abandonnées :

	2006	2005
Résultats		
Produits	256	347
Bénéfice (perte) avant gain net sur cession	27	(147)
Gain sur cession, net des impôts afférents de 252 M$	917	48
Bénéfice (perte) provenant des activités abandonnées	944	(99)
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	11	83
Activités d'investissement	64	45
Activités de financement	(18)	(33)
Variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(5)	6
Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées	52	101

Au moment de leur cession, les actifs et les passifs vendus s'établissaient comme suit :

	2006	2005
Trésorerie et équivalents de trésorerie	135	
Autres actifs à court terme	69	
Actifs à long terme	2 176	42
Passifs à court terme	187	
Passifs à long terme	1 291	
	902	42

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005
(en millions de dollars)

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006			
	En service	Amortissement cumulé	Immobilisations en cours	Total
Production				
Hydraulique	31 132	7 708	2 752	26 176
Thermique, y compris la production nucléaire	2 677	1 755	123	1 045
Autres	759	322	37	474
	34 568	9 785	2 912	27 695
Transport				
Postes et lignes	20 186	6 097	594	14 683
Autres	753	515	30	268
	20 939	6 612	624	14 951
Distribution				
Postes et lignes	10 905	3 940	225	7 190
Autres	1 803	1 013	101	891
	12 708	4 953	326	8 081
Construction	47	31	1	17
Activités corporatives et autres	2 111	1 159	117	1 069
	70 373	22 540	3 980	51 813

	2005			
	En service	Amortissement cumulé	Immobilisations en cours	Total
Production				
Hydraulique	28 727	7 209	3 528	25 046
Thermique, y compris la production nucléaire	2 538	1 614	95	1 019
Autres	781	315	26	492
	32 046	9 138	3 649	26 557
Transport				
Postes et lignes	19 511	5 689	527	14 349
Autres	752	525	17	244
	20 263	6 214	544	14 593
Distribution				
Postes et lignes	10 463	3 620	219	7 062
Autres	1 923	1 118	70	875
	12 386	4 738	289	7 937
Construction	51	34	2	19
Activités corporatives et autres	2 551	1 373	89	1 267
	67 297	21 497	4 573	50 373

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Au 31 décembre 2006, la Société avait des coûts cumulés dans des avant-projets suspendus totalisant 15 M$ (37 M$ au 31 décembre 2005). Ces coûts, pour lesquels elle ne capitalise pas de frais financiers, sont présentés dans les immobilisations en cours. Étant donné que la réalisation de certains des projets visés est prévue à plus longue échéance, la Société procède périodiquement à la révision des coûts cumulés dans le cadre de ces avant-projets. Au moment de ces révisions, la Direction doit utiliser des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre d'avant-projets à la date du bilan. Les avant-projets sont évalués quant à leur rentabilité éventuelle, en fonction des conditions de marché anticipées au moment de la mise en service des équipements, ainsi qu'à leur conformité avec les principes du développement durable et à l'accueil que leur réservent les communautés locales. S'il se produisait un changement important dans l'évaluation au regard de ces critères, il pourrait en résulter une réduction du solde des avant-projets.

9. PLACEMENTS

	2006	2005
À la valeur de consolidation		
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (note 21)	69	60
CITEQ inc.	(5)	(5)
	64	55
Au coût		
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited		
Obligations [a] (note 21)	52	54
Autres	62	63
	114	117
À la juste valeur		
Capital - risque [b]	54	49
	54	49
	232	221

a Ces obligations, d'une valeur nominale de 58 M$ en 2006 (59 M$ en 2005) et échéant en 2010, sont garanties par une hypothèque générale (7,5 %).

b Le montant brut et le montant net des gains non réalisées sur les placements détenus par la société de capital-risque s'élevaient tous deux à 13 M$ au 31 décembre 2006 (pertes de 26 M$ au 31 décembre 2005). Le montant net des pertes réalisées en 2006 s'établit à 2 M$ (gains de 6 M$ en 2005).

10. ACTIFS INCORPORELS

			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Amortissables			
Logiciels et licences [a]	1 147	652	495
Droits	113	40	73
Études environnementales	134	118	16
Brevets	8	2	6
	1 402	812	590
Non amortissables			
Servitudes			333
			923

a La valeur comptable nette comprend un montant de 311 M$ d'actifs en cours

10. ACTIFS INCORPORELS (suite)

			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Amortissables			
Logiciels et licences [a]	980	546	434
Droits	110	37	73
Études environnementales	126	109	17
Brevets	44	38	6
	1 260	730	530
Non amortissables			
Servitudes			324
			854

a La valeur comptable nette comprend un montant de 215 M$ d'actions en cours.

11. AUTRES ACTIFS

	2006	2005
Actifs au titre des prestations constituées (note 20)	1 115	1 020
Actifs réglementaires (note 3)	1 025	499
Frais reportés	153	95
Remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998 [a]	123	138
Fonds en fiducie pour la gestion des déchets de combustible nucléaire [b]	36	32
Écart d'acquisition [c]	10	10
	2 462	1 794

a Remboursable par versements de 6 M$ par trimestre jusqu'au 15 janvier 2014 et d'un dernier versement de 1 M$ le 15 avril 2014. Ces versements comprennent des intérêts au taux annuel de 7,2 %.

b Pour s'acquitter de ses responsabilités financières, la Société a fait un dépôt initial de 20 M$ dans un fonds en fiducie en 2002. Elle a l'obligation de verser dans ce même fonds en fiducie des sommes additionnelles de 4 M$ par année, jusqu'à ce que le gouvernement du Canada prenne une décision quant à la proposition à retenir, en fonction des recommandations soumises par la société de gestion en novembre 2005. Depuis 2002, la Société effectue tous les versements exigibles. Les sommes sont investies dans des titres négociables à court terme. L'intérêt cumulé sur l'actif fiduciaire revient au fonds en fiducie.

c L'écart d'acquisition est rattaché au secteur Production aux fins de la présentation de l'information sectorielle.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005
(en millions de dollars)

12. DETTE À LONG TERME

Composition et échéances

Le tableau suivant présente les obligations, les autres dettes à long terme et les swaps qui constituent des passifs financiers, convertis en dollars canadiens aux cours de clôture à la date du bilan. Ces montants sont présentés selon leur année d'échéance, compte tenu des fonds d'amortissement.

							2006	2005
	Dette de la Société							
Échéance	Dollars canadiens	Dollars américains	Autres devises	Fonds d'amortis-sement	Total	Filiales	Total	Total
2006								3 148
2007	600	734	22	(6)	1 350	2	1 352	1 669
2008	87	182	1 248		1 517	3	1 520	1 289
2009	1 889	35	6	(349)	1 581	4	1 585	1 869
2010	705	29		(352)	382	4	386	684
2011	1 880	1 083	91		3 054	4	3 058	
1 à 5 ans	5 161	2 063	1 367	(707)	7 884	17	7 901	8 659
6 à 10 ans	1 150	1 949	612		3 711	20	3 731	6 063
11 à 15 ans	3 045	1 149	11		4 205		4 205	2 396
16 à 20 ans	1 958	3 305			5 263		5 263	5 549
21 à 25 ans	1 129	2 660			3 789		3 789	3 291
26 à 30 ans	4 657	50			4 707		4 707	5 703
31 à 35 ans	3 790				3 790		3 790	1 765
36 à 40 ans	1 028				1 028		1 028	12
41 à 45 ans	98				98		98	70
46 à 50 ans	56				56		56	28
51 à 55 ans	507				507		507	479
56 à 60 ans	416				416		416	412
	22 995[a]	11 176	1 990	(707)	35 454[b]	37	35 491	34 427
Moins Tranche à moins d'un an	600	734	22	(6)	1 350	2	1 352	3 148
	22 395	10 442	1 968	(701)	34 104	35	34 139	31 279

a Comprend 192 M$ et 419 M$ en obligations à coupon zéro, présentées à leur valeur escomptée au taux de financement calculé semestriellement, soit respectivement 10,95 % et 10,67 %. Leur valeur nominale atteindra 282 M$ et 1 729 M$ en 2010 et en 2020. D'autres obligations, présentées à leur valeur escomptée, totalisent 1 261 M$ et atteindront une valeur nominale de 1 333 M$ à leur échéance.

b Comprend 33 436 M$ d'obligations garanties par le gouvernement du Québec au 31 décembre 2006 (32 014 M$ au 31 décembre 2005).

Répartition de la dette selon la monnaie à l'émission et incidence des swaps et fonds d'amortissement

Le tableau suivant présente la dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an, en dollars canadiens et en devises. Il montre également l'incidence des swaps de devises et des fonds d'amortissement affectés aux remboursements de la dette.

12. DETTE À LONG TERME (suite)

Répartition de la dette selon la monnaie à l'émission et incidence des swaps et fonds d'amortissement (suite)

	Dette à long terme			2006	2005
	En dollars canadiens et en devises	Aux cours de clôture à la date du bilan [a]	Swaps	Total	Total
Dette de la Société					
Dollars canadiens	22 288	22 288		22 288	20 975
Dollars américains	8 628	11 176	(2 279)	8 897	8 810
Autres devises					
Euros	673	1 245	(138)	1 107	1 107
Yens	4 500	50		50	336
Livres sterling	240	599	(65)	534	534
Francs suisses	96	96		96	96
		1 990	(203)	1 787	2 073
		35 454	(2 482)	32 972	31 858
Dette des filiales					
Dollars américains	32	37		37	135
		35 491	(2 482)	33 009	31 993

a Comprend 1 400 M$ de passifs financiers constitués de swaps de devises et 707 M$ de titres d'Hydro-Québec détenus dans les fonds d'amortissement au 31 décembre 2006 (respectivement 1 797 M$ et 1 070 M$ au 31 décembre 2005).

Répartition de la dette selon la monnaie à l'émission et au remboursement

Le tableau suivant présente la répartition de la dette, déduction faite des fonds d'amortissement, convertie en dollars canadiens après la prise en compte des swaps, selon la monnaie à l'émission et la monnaie au remboursement.

	2006		2005	
	À l'émission	Au remboursement	À l'émission	Au remboursement
Dette de la Société				
Dollars canadiens	22 288	29 140	20 975	26 201
Dollars américains	8 897	3 832 [a]	8 810	5 657 [a]
Autres devises	1 787		2 073	
	32 972	32 972	31 858	31 858
Dette des filiales				
Dollars américains	37	37	135	135
	33 009	33 009	31 993	31 993

a De ce montant, 98,8 % couvrait des ventes en dollars américains au 31 décembre 2006 (89,8 % au 31 décembre 2005).

12. DETTE À LONG TERME (suite)

Taux d'intérêt

Le tableau suivant présente les taux d'intérêt d'Hydro-Québec, qui tiennent compte du taux d'intérêt contractuel des emprunts, des primes, escomptes et frais d'émission aux emprunts ainsi que de l'incidence des swaps de taux d'intérêt.

%				2006	2005
Échéance	Dollars canadiens	Dollars américains	Autres devises	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
1 à 5 ans	6,38	7,25	6,33	6,51	5,06
6 à 10 ans	10,76	8,62	11,53	9,83	8,58
11 à 15 ans	10,78	9,61	4,88	10,46	10,21
16 à 20 ans	9,93	8,38		8,95	9,61
21 à 25 ans	6,65	9,24		8,45	8,72
26 à 30 ans	5,99			5,99	6,11
31 à 35 ans	5,16			5,16	5,36
36 à 40 ans	4,80			4,80	6,52
41 à 45 ans	6,44			6,44	6,44
46 à 50 ans					
51 à 55 ans	6,62			6,62	6,62
Moyenne pondérée	6,90	8,81	9,70	7,51	7,76

La part de la dette à taux variable d'Hydro-Québec s'élevait à 7,3 %, ou à 8,2 % compte tenu de la dette à perpétuité, au 31 décembre 2006 (19,0 % ou 20,0 % compte tenu de la dette à perpétuité, au 31 décembre 2005). À titre indicatif, une variation de 1 % des taux d'intérêt aurait occasionné une variation du bénéfice net consolidé de 31 M$ (62 M$ en 2005), si l'on exclut l'incidence des instruments dérivés utilisés dans le cadre de la gestion des risques financiers à court terme (note 16).

Juste valeur

Au 31 décembre 2006, la juste valeur de la dette d'Hydro-Québec s'établissait à 46 729 M$ (44 977 M$ au 31 décembre 2005). Déduction faite des fonds d'amortissement et après la prise en compte des swaps, elle totalisait 45 626 M$ (43 719 M$ au 31 décembre 2005).

La juste valeur est obtenue par l'actualisation des flux de trésorerie futurs, qui se fait à partir des taux d'intérêt à terme et des taux de clôture à la date du bilan d'instruments similaires se négociant sur les marchés financiers. La fluctuation de la juste valeur s'explique par la sensibilité de cette dernière aux taux d'intérêt en vigueur sur les marchés financiers. Toutefois, l'intention première de la Direction est de conserver ces titres d'emprunt jusqu'à leur échéance. Ainsi, au 31 décembre 2006, Hydro-Québec ne prévoyait pas de remboursement important pouvant entraîner la réalisation de cette juste valeur.

Hydro-Québec détient des crédits de soutien non utilisés, dont 2 000 M$ US viennent à échéance en 2011. Tout emprunt portera intérêt à un taux basé sur le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR). La facilité comprend, à même le crédit de 2 000 M$ US, un crédit relais de 750 M$ US portant intérêt au taux de base US.

13. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations concernent les coûts à engager afin de procéder au démantèlement de la centrale nucléaire de Gentilly-2 à la fin de sa vie utile, à l'évacuation du combustible nucléaire irradié généré par l'exploitation de cette centrale, ainsi qu'au démantèlement de réservoirs à pétrole et de certaines centrales thermiques.

13. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (suite)

Hydro-Québec a aussi identifié des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour des centrales thermiques et des lignes de transport pour lesquelles aucun passif n'a été comptabilisé parce qu'elle prévoit utiliser ces actifs pendant une période indéterminée. Il s'agit d'immobilisations corporelles pour lesquelles on ne dispose pas d'une information suffisante pour fixer de façon réaliste les échéances des obligations. Un passif à ce titre sera comptabilisé dans la période au cours de laquelle on obtiendra une information suffisante pour établir ces échéances.

La valeur comptable globale des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations s'établit comme suit :

				2006
	Démantèlement de la centrale nucléaire	Évacuation du combustible nucléaire irradié	Démantèlement d'autres actifs	Total
Solde au début de l'exercice	172	92	18	282
Passifs engagés		2		2
Charge de désactualisation	14	10	1	25
Passifs réglés			(3)	(3)
Révision des flux de trésorerie estimatifs et de l'échéancier prévu des paiements	102	23		125
Solde à la fin de l'exercice	288	127	16	431

				2005
	Démantèlement de la centrale nucléaire	Évacuation du combustible nucléraie irradié	Démantèlement d'autres actifs	Total
Solde au début de l'exercice	162	82	20	264
Passifs engagés		1		1
Charge de désactualisation	10	9	1	20
Passifs réglés			(3)	(3)
Solde à la fin de l'exercice	172	92	18	282

Les hypothèses clés sur lesquelles la valeur comptable des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est fondée sont les suivantes :

	Démantèlement de la centrale nucléaire [a]	Évacuation du combustible nucléaire irradié [a]	Démantèlement d'autres actifs
Montant total non actualisé des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour régler les obligations			
Au 31 décembre 2006	795	598	18
Au 31 décembre 2005	463	519	21

13. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (suite)

	Démantèlement de la centrale nucléaire [a]	Évacuation du combustible nucléaire irradié [a]	Démantèlement d'autres actifs
Échéancier prévu du paiement des flux de trésorerie nécessaires pour régler les obligations			
Au 31 décembre 2006	Entre 2011 et 2057	Entre 2007 et 2159	Entre 2007 et 2031
Au 31 décembre 2005	Entre 2012 et 2050	Entre 2012 et 2047	Entre 2006 et 2031
Taux sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit auquel les flux de trésorerie estimatifs ont été actualisés (%)			
Constatation initiale des obligations	6,4	6,4	6,4
Constatation ultérieure d'obligations additionnelles	5,5	5,5	

a Lors de la conception de la centrale nucléaire de Gentilly-2, la Société prévoyait l'exploiter durant 30 ans, soit jusqu'en 2013. Elle a entrepris un avant-projet de réfection de la centrale afin d'évaluer si une prolongation de sa durée de vie utile pour une période additionnelle d'environ 28 ans était réalisable. Si le projet de réfection n'était pas réalisé, la Direction pourrait devancer de quelques années la désaffectation de la centrale, pour des raisons techniques et économiques. Dans l'attente de la décision, les états financiers consolidés reflètent une fin de vie utile prévue en 2011 aux fins du calcul de l'amortissement de la centrale et des coûts afférents de mise hors service. Par conséquent, lorsque la décision concernant la réfection sera prise, les flux de trésorerie estimatifs non actualisés et l'échéancier prévu du paiement des flux de trésorerie nécessaires pour régler les obligations pourraient changer, de sorte que les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, les coûts de mise hors service ainsi que les charges d'amortissement et de désactualisation qui sont comptabilisés dans les présents états financiers consolidés pourraient augmenter ou diminuer de façon importante en fonction de la date de fin de vie utile de la centrale et de la progression inhérente à la méthode utilisée pour le calcul de l'amortissement. Aux fins de l'établissement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, les taux d'inflation utilisés varient entre 1,8 % et 3,6 %. Au 31 décembre 2006, la valeur comptable nette de la centrale nucléaire de Gentilly-2 s'élevait à 643 M$ (623 M$ au 31 décembre 2005).

14. AUTRES PASSIFS À LONG TERME

	2006	2005
Gain de change reporté	1 229	1 454
Primes, escomptes et frais d'émission relatifs aux emprunts	694	322
Passif au titre des prestations constituées (note 20)	544	497
Gestion du risque de crédit	128	149
Créditeurs	113	159
Passif réglementaire (note 3)	11	
	2 719	2 581

15. DETTE À PERPÉTUITÉ

Les billets à perpétuité, d'un montant de 289 M$ US au 31 décembre 2006 (325 M$ US au 31 décembre 2005), portent intérêt au taux LIBOR majoré de 0,0625 %, établi semestriellement. Ils sont garantis par le gouvernement du Québec et ne sont rachetables qu'au gré de la Société. En 2006, une tranche de 36 M$ US a été rachetée sur le marché secondaire et, par la suite, annulée. En 2005, aucune tranche n'a été rachetée. Divers instruments dérivés, comptabilisés à la juste valeur, sont utilisés pour atténuer le risque de change lié à cette dette.

15. DETTE À PERPÉTUITÉ (suite)

Au 31 décembre 2006, la juste valeur des billets à perpétuité s'établissait à 347 M$ (383 M$ au 31 décembre 2005). Aux 31 décembre 2006 et 2005, le taux de ces billets s'élevait respectivement à 5,6 % et à 4,2 %.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Instruments dérivés

Gestion des risques associés à la dette à long terme et aux ventes en dollars américains

Hydro-Québec transige des swaps de devises et des contrats à terme qui lui permettent de gérer le risque de change rattaché aux remboursements du principal de la dette à long terme, aux versements d'intérêts et aux ventes en dollars américains. En 2006, un gain de change de 234 M$ a été constaté sur des dettes et swaps en dollars américains. Pour donner suite au traitement comptable de couverture, ce montant, qui représente la réalisation d'une portion du gain de change reporté inscrit au bilan, est présenté au poste Produits. Des ventes fermes en dollars américains s'échelonnant jusqu'en 2016 sont désignées dans les relations de couverture de la Société. Certains swaps de devises prévoient des échanges de taux d'intérêt ayant pour but de modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt. Des swaps de taux d'intérêt ne prévoyant pas d'échange de principal sont aussi utilisés pour gérer ce risque.

L'évaluation des swaps et des contrats à terme, dont les échéances s'étalent jusqu'en 2033, indique une juste valeur positive de 392 M$ au 31 décembre 2006 (juste valeur positive de 8 M$ au 31 décembre 2005).

Le tableau suivant présente les valeurs nominales de référence de ces swaps, exprimées en dollars canadiens et en devises :

						2006 [a]	2005 [a]
Échéance	1 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 20 ans	Plus de 20 ans	Total	Total
Swaps							
Dollars canadiens	1 290	(829)	(1 078)	(3 201)	(3 035)	(6 853)	(5 226)
Dollars américains	(1 039)	395	960	2 650	2 359	5 325	3 617
Autres devises							
Yens	2 500	1 000	1 000			4 500	25 600
Euros	612	61				673	673
Livres sterling	40	200				240	240
Francs suisses	97					97	97
Contrats à terme							
Dollars américains	36					36	477

a Les données entre parenthèses représentent des montants à débourser.

Gestion des risques financiers à court terme

Dans le cadre de sa gestion des risques financiers à court terme, Hydro-Québec évalue globalement, de façon continue, l'impact de la variation des taux de change, des taux d'intérêt et du prix des marchandises. Afin de gérer l'exposition au risque de change, elle a transigé des options et des contrats à terme sur devises étrangères. Le montant nominal des positions ouvertes au 31 décembre 2006 s'élevait à 137 M$, soit 131 M$ sous forme de contrats d'achat et 6 M$ sous forme de contrats de vente (731 M$ au 31 décembre 2005, soit 389 M$ en contrats d'achat et 342 M$ en contrats de vente). Pour gérer la fluctuation des taux d'intérêt, elle a transigé des options, des swaps et des contrats de garantie de taux d'intérêt. À titre indicatif, une variation de 1 % des taux d'intérêt aurait occasionné une variation du bénéfice net de 2 M$ au 31 décembre 2006 (55 M$ au 31 décembre 2005). Enfin, pour gérer l'exposition de ses produits à la variation du prix des marchandises, Hydro-Québec a transigé des options, des swaps et des contrats à terme sur marchandises dont les positions ouvertes au 31 décembre 2006 totalisaient 153 925 tonnes d'aluminium (136 500 tonnes d'aluminium au 31 décembre 2005).

16. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Instruments dérivés (suite)

Gestion des risques financiers à court terme (suite)

Hydro-Québec utilise aussi des instruments dérivés pour gérer les risques de marché résultant des fluctuations du prix de l'énergie et à des fins de négociation en vue de profiter d'occasions d'affaires sur les marchés hors Québec. Pour couvrir ces risques, elle a transigé des swaps d'électricité dont les positions ouvertes au 31 décembre 2006 correspondaient à 2,7 TWh (0,3 TWh au 31 décembre 2005).

La juste valeur de ces instruments est répartie en fonction des risques spécifiques présentés dans le tableau suivant. Les montants venant à échéance en 2007 totaliseront 40 M$.

	2006		2005	
	Valeur comptabilisée	Juste valeur	Valeur comptabilisée	Juste Valeur
Risque de change				
Contrats de change à terme et options				
Actifs financiers				8
Passifs financiers				(43)
				(35)
Risque de taux d'intérêt				
Conventions de garantie, options et swaps				
Actifs financiers	5	5	24	39
Passifs financiers			(3)	(4)
	5	5	21	35
Risque de variation du prix de l'énergie et des marchandises				
Contrats à terme, options et swaps				
Actifs financiers	7	67	16	16
Passifs financiers	(4)	(32)	(2)	(95)
	3	35	14	(79)
	8	40	35	(79)

Autres instruments financiers

La valeur comptable des placements, des débiteurs, du fonds en fiducie pour la gestion des déchets de combustible nucléaire, des emprunts à court terme, des créditeurs et charges à payer, des dividendes à payer et des intérêts courus se rapproche de leur juste valeur en raison de leurs dates d'échéance à court terme. La valeur comptable du remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998 se rapproche de sa juste valeur, qui est estimée en actualisant les flux de trésorerie prévus en utilisant des taux d'intérêt en vigueur pour des instruments comportant des conditions et des échéances similaires. Au 31 décembre 2006, le taux d'intérêt moyen pondéré sur les placements temporaires s'établissait à 4,19 % (3,26 % au 31 décembre 2005), alors que, pour les emprunts à court terme, il était de 4,19 % (2,81 % au 31 décembre 2005).

16. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Les instruments dérivés comportent un élément de risque, puisqu'une contrepartie pourrait ne pas respecter ses obligations. Ce risque est cependant modéré du fait qu'Hydro-Québec traite généralement avec des institutions financières canadiennes et internationales dont la notation de crédit est élevée. L'exposition au risque de crédit est réduite par l'application d'une politique de crédit qui limite la concentration des risques, par l'évaluation et le suivi des risques de crédit des contreparties et par l'adoption de limites de crédit, au besoin. Dans le cas des principales institutions financières avec lesquelles elle transige des instruments dérivés, Hydro-Québec conclut des ententes qui permettent de limiter la valeur au marché du portefeuille d'instruments dérivés. Au 31 décembre 2006, aucune contrepartie n'avait failli à ses obligations envers Hydro-Québec relativement à des placements et à des instruments dérivés.

De plus, Hydro-Québec est exposée à un risque de crédit lié aux débiteurs, dont la concentration est toutefois limitée en raison de la diversité et du grand nombre de clients. La Direction estime qu'Hydro-Québec ne s'expose pas à un risque de crédit important.

17. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

La quote-part des composantes des coentreprises incluse dans les états financiers consolidés est présentée dans le tableau ci-après. Ces coentreprises englobent les participations gérées par le Groupe de la technologie et Hydro-Québec Production. En 2005, cette quote-part comprenait aussi des participations dans diverses coentreprises à l'étranger, principalement détenues par l'intermédiaire d'HQI, qui ont été cédées au cours de l'exercice 2006.

	2006	2005
Résultats		
Produits	34	21
Charges et frais financiers	34	19
Bénéfice (perte) provenant des activités abandonnées	43	(89)
Bénéfice net (perte nette)	43	(87)
Bilans		
Actif à court terme	63	56
Actif à long terme	38	295
Passif à court terme	25	56
Passif à long terme	34	114
Actif net	42	181
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	(4)	(5)
Activités d'investissement	(2)	(1)
Activités de financement	5	6
Activités abandonnées	11	5
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	10	5

18. AVOIR DE L'ACTIONNAIRE

Le capital-actions autorisé se compose de 50 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune, et 43 741 090 actions ont été émises et payées.

En vertu de la Loi sur Hydro-Québec, les dividendes que la Société est appelée à verser sont déclarés une fois l'an par le gouvernement du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Pour un exercice financier donné, ils ne peuvent excéder le surplus susceptible de distribution, équivalant à 75 % du revenu net d'exploitation et du revenu net de placements, moins les intérêts sur titres d'emprunt et l'amortissement des primes, escomptes et frais d'émission relatifs aux emprunts. Ce calcul est effectué d'après les états financiers consolidés.

18. AVOIR DE L'ACTIONNAIRE (suite)

Toutefois, il ne peut être déclaré pour un exercice donné aucun dividende dont le montant aurait pour effet de réduire à moins de 25 % le taux de capitalisation à la fin de l'exercice. Le gouvernement déclare les dividendes d'un exercice donné dans les 30 jours de la date à laquelle la Société lui transmet les renseignements financiers relatifs au surplus susceptible de distribution. À l'expiration de ce délai, la totalité ou la partie du surplus susceptible de distribution qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration de dividendes ne peut plus être distribuée à l'actionnaire sous forme de dividendes.

Pour l'exercice 2006, le gouvernement du Québec a déclaré des dividendes de 2 342 M$ (1 126 M$ en 2005), soit une somme inférieure au montant maximal susceptible d'être déclaré.

Les dividendes déclarés sont déduits des bénéfices non répartis de l'exercice pour lequel ils ont été déclarés.

19. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2006	2005
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	114	44
Matériaux, combustible et fournitures	(20)	(24)
Créditeurs et charges à payer	(228)	275
Intérêts courus	47	(16)
	(87)	279
Activités d'investissement sans effet sur la trésorerie		
Augmentation des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	303	29
Intérêts versés	2 042	2 245
Impôts sur les bénéficies payés	258	21

20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le régime de retraite offert par la Société (le Régime de retraite) est un régime capitalisé qui assure des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des cinq meilleures années. Ces prestations sont indexées annuellement en fonction du taux le plus élevé entre le taux d'inflation, jusqu'à un maximum de 2 %, et le taux d'inflation réduit de 3 %.

La Société offre également d'autres avantages postérieurs à la retraite ainsi que des avantages postérieurs à l'emploi. Les avantages postérieurs à la retraite découlent de régimes collectifs d'assurance-vie et d'assurance-maladie et hospitalisation. Ces régimes sont des régimes contributifs dont les cotisations sont ajustées annuellement. Quant aux avantages postérieurs à l'emploi, ils découlent de régimes d'assurance-salaire non contributifs qui fournissent des prestations d'invalidité de courte et de longue durée. La plupart de ces régimes ne sont pas capitalisés, à l'exception du régime d'assurance-salaire invalidité de longue durée, qui est entièrement capitalisé, et du régime d'assurance-vie collective supplémentaire, qui est partiellement capitalisé.

Les régimes d'avantages sociaux de la Société sont des régimes à prestations déterminées. Les obligations au titre des prestations constituées de ces régimes (évaluées par des actuaires indépendants) et les actifs à la juste valeur sont évalués en date du 31 décembre de chaque année. La plus récente évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation du Régime de retraite date du 31 décembre 2005, et la prochaine évaluation doit être effectuée au plus tard le 31 décembre 2008.

20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Les tableaux suivants présentent les informations relatives aux régimes d'avantages sociaux futurs de la Société :

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2006	2005	2006	2005
Obligations au titre des prestations constituées				
Solde au début de l'exercice	11 925	10 256	837	688
Coût des services rendus	331	293	34	31
Cotisations des employés	54	38		
Prestations versées et remboursements	(420)	(387)	(43)	(39)
Intérêts sur les obligations	618	616	42	42
Pertes actuarielles (gains actuariels)	212	1 109	(20)	115
Solde à la fin de l'exercice	12 720	11 925	850	837
Actifs des régimes à la juste valeur				
Solde au début de l'exercice	11 331	9 982	51	49
Rendement réel des actifs	1 497	1 387	2	2
Cotisations des employés	54	38		
Cotisations courantes de la Société	319	307	11	9
Cotisation d'équilibre de la Société	62	34		
Prestations versées et remboursements	(420)	(387)	(8)	(9)
Frais d'administration	(32)	(30)		
Solde à la fin de l'exercice	12 811	11 331	56	51
Surplus (déficit) à la fin de l'exercice	91	(594)	(794)	(786)
Coût non amorti des services passés	256	295		
Perte actuarielle nette non amortie	1 833	2 536	156	181
(Actif transitoire non amorti) obligation transitoire non amortie	(1 065)	(1 217)	94	108
Actif (passif) au titre des prestations constituées	1 115	1 020	(544)	(497)

Informations complémentaires sur les actifs des régimes

En fin d'exercice, la composition des actifs du Régime de retraite à la juste valeur était la suivante :

	Régime de retraite		Autres régimes	
%	2006	2005	2006	2005
Actions	53	55		
Obligations	33	31	91	90
Placements temporaires	8	8	5	6
Placements immobiliers	5	5		
Autres	1	1	4	4
	100	100	100	100

20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Informations complémentaires sur les actifs des régimes (suite)

Les actifs des régimes comportent des titres émis par la Société et le gouvernement du Québec :

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2006	2005	2006	2005
Obligations	961	763	51	46

Sommes versées en espèces

Les sommes versées en espèces par la Société au titre des régimes d'avantages sociaux sont constituées des cotisations versées aux régimes capitalisés ainsi que des prestations versées aux employés et aux retraités en vertu des régimes non capitalisés. Les sommes versées en espèces se répartissent ainsi :

	2006	2005
Cotisations de la Société		
Régime de retraite	381	341
Autres régimes capitalisés	11	9
Prestations versées		
Régimes non capitalisés	35	32
Sommes versées en espèces	427	382

Le 15 décembre 2003, la Société et ses employés ont recommencé à cotiser au Régime de retraite. Les taux des cotisations salariales et patronales augmentent respectivement de 1 % et de 1,8 % par année, pour atteindre un maximum de 5,2 % du salaire admissible. En 2006, les cotisations étaient de 3 % du salaire admissible au Régime de retraite pour les employés et de 5,2 % pour la Société (respectivement 2 % et 3,6 % en 2005).

Par ailleurs, à la suite du dépôt de l'évaluation actuarielle de capitalisation du 31 décembre 2005 auprès de la Régie des rentes du Québec, la Société a versé en 2006 une cotisation supplémentaire de 242 M$ pour couvrir le coût des services courants ainsi qu'une cotisation d'équilibre de 62 M$ pour combler le déficit actuariel (respectivement 254 M$ et 34 M$ en 2005).

Composantes du coût constaté au titre des prestations constituées de l'exercice

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2006	2005	2006	2005
Coût des services rendus [a]	331	293	34	31
Frais d'administration [b]	32	30		
Intérêts sur les obligations	618	616	42	42
Rendement réel des actifs	(1 497)	(1 387)	(2)	(2)
Pertes actuarielles (gains actuariels)	212	1 109	(19)	115
(Crédit) coût avant les ajustements nécessaires pour tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs (Montants à reporter)	(304)	661	55	186

20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Composantes du coût constaté au titre des prestations constituées de l'exercice (suite)

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2006	2005	2006	2005
(Crédit) coût avant les ajustements nécessaires pour tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs (Montants reportés)	(304)	661	55	186
Écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs	802	703		
Écart entre les (gains actuariels) pertes actuarielles sur les obligations au titre des prestations constituées et les pertes actuarielles constatées	(99)	(1 070)	25	(114)
Écart entre le montant des redressements dus aux modifications de régimes et l'amortissement du coût des services passés	39	44		
Amortissement de (l'actif transitoire) l'obligation transitoire	(152)	(152)	14	14
	590	(475)	39	(100)
Coût constaté de l'exercice	286	186	94	86

a Pour le régime d'assurance-salaire invalidité de longue durée, le coût des services rendus correspond au coût des nouveaux cas d'invalidité de l'année.

b Pour l'exercice 2006, les frais d'administration facturés par la Société au Régime de retraite s'établissent à 12 M$ (12 M$ en 2005).

Principales hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles suivantes, utilisées pour déterminer les obligations et le coût constaté au titre des prestations constituées des régimes, résultent d'une moyenne pondérée :

	Régime de retraite		Autres régimes	
%	2006	2005	2006	2005
Obligations au titre des prestations constituées				
Taux à la fin de l'exercice				
Taux d'actualisation	5,20	5,30	5,20	5,30
Taux de croissance des salaires [a]	3,38	3,89		
Coût constaté au titre des prestations constituées				
Taux à la fin de l'exercice précédent				
Taux d'actualisation	5,30	6,03	5,30	6,03
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	6,25	6,52	4,07	3,68
Taux de croissance des salaires [a]	3,30	3,87		

a Ce taux tient compte de la progression des salaires ainsi que des possibilités de promotion en cours de carrière.

20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Principales hypothèses actuarielles (suite)

Au 31 décembre 2006, le coût des soins de santé était basé sur un taux de croissance annuel de 7,6 % pour 2007. Par la suite, selon l'hypothèse retenue, ce taux diminuera linéairement pour atteindre le taux ultime de 3,9 % en 2015. Une variation de 1 % du taux de croissance annuel aurait eu les incidences suivantes pour 2006 :

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Incidence sur le coût des services rendus et des intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées de l'exercice	4	(4)
Incidence sur les obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	47	(38)

21. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Achats d'électricité

Le 12 mai 1969, la Société et la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited [CF(L)Co] ont signé un contrat en vertu duquel la Société s'est engagée à acheter la quasi-totalité de l'énergie produite par la centrale des Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 MW. Échéant en 2016, ce contrat sera renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon des conditions déjà convenues. Le 18 juin 1999, la Société et la CF(L)Co ont conclu un contrat de garantie de disponibilité de 682 MW additionnels de puissance d'hiver, pour la période du 1er novembre au 31 mars, jusqu'en 2041.

Au 31 décembre 2006, la Société avait pris des engagements en vertu de 97 contrats d'achat d'électricité auprès d'autres producteurs, ces contrats représentant une puissance installée d'environ 3 960 MW. Elle prévoit acheter annuellement environ 13 TWh d'énergie au cours de la durée de ces contrats, qui s'étalent jusqu'en 2045. La plupart de ces contrats comportent des clauses de renouvellement.

Compte tenu de l'ensemble des contrats d'achat d'électricité, la Société prévoit effectuer les paiements minimaux suivants au cours des cinq prochains exercices :

2007	942
2008	1 047
2009	1 132
2010	1 166
2011	1 189

Garanties

Dans le cadre de ses activités liées aux transactions d'énergie sur les marchés hors Québec, Hydro-Québec accorde des garanties à des tiers pour les indemniser. Ces garanties sont émises en vertu d'ententes à long terme et d'ententes régissant sa participation aux marchés organisés. Ces derniers exigent de chacun des participants des garanties lui permettant de faire face à ses obligations advenant le défaut de paiement d'un autre participant. Hydro-Québec accorde aussi des garanties dans le cadre de ses activités à l'international et dans le domaine des électrotechnologies.

Au 31 décembre 2006, la responsabilité potentielle maximale d'Hydro-Québec au titre des lettres de crédit ou des cautionnements s'élevait à 386 M$. De ce montant, 313 M$ concernent les achats d'énergie, et un passif de 26 M$ a été comptabilisé à cet égard. Certaines garanties viennent à échéance entre 2007 et 2019, alors que d'autres ont une échéance indéterminée.

21. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

Garanties (suite)

Hydro-Québec a fourni des garanties aux acquéreurs de ses participations concernant l'ensemble de ses déclarations et garanties aux conventions de vente, pour lesquelles aucun passif n'a été comptabilisé. Le risque éventuel maximal quantifiable en vertu de ces garanties représente environ 322 M$. Les déclarations et les garanties d'Hydro-Québec s'appliquent pour une période se terminant au plus tard le 12 décembre 2007, sauf en ce qui a trait aux passifs fiscaux éventuels et à certaines autres déclarations usuelles qui sont en vigueur jusqu'à l'échéance des périodes de prescription applicables.

En vertu des modalités spécifiées dans le cadre de l'émission de certains titres d'emprunt à l'extérieur du Canada, la Société s'est engagée à majorer le montant des intérêts payés à des non-résidents si des changements étaient apportés aux lois fiscales canadiennes à l'égard de l'impôt sur le revenu de personnes non résidentes. La Société n'est pas en mesure d'estimer le montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser. Si un tel montant devenait exigible, la Société aurait l'option de rembourser la plupart des titres en question.

En vertu de l'entente avec la CF(L)Co, la Société pourrait être tenue de fournir des fonds supplémentaires, advenant l'incapacité pour la CF(L)Co d'acquitter ses dépenses et d'assurer le service de sa dette. Il est cependant impossible de faire une évaluation raisonnable du montant maximal que la Société pourrait être tenue de verser, parce que l'entente ne précise pas de montant maximal et que le montant à verser dépendrait de l'issue d'événements futurs dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées. Jusqu'à maintenant, la Société n'a pas eu à faire de versement en vertu de cette entente.

Investissements

La Société prévoit des investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels de l'ordre de 4 G$ en 2007.

Ententes conclues avec les Autochtones et les municipalités régionales de comté

Hydro-Québec a conclu diverses ententes avec les Autochtones et avec les municipalités régionales de comté relativement à des projets d'investissement en immobilisations corporelles et en actifs incorporels. Lorsqu'ils répondent à la définition d'un passif, les engagements relatifs à ces ententes sont comptabilisés au poste Dette à long terme, et la contrepartie est comptabilisée aux postes Immobilisations corporelles et Actifs incorporels correspondants.

Litiges

Dans le cours normal de ses activités, Hydro-Québec est parfois partie à des réclamations et poursuites judiciaires. La Direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard des décaissements qui pourraient découler de ces litiges. Elle ne prévoit donc pas d'incidence défavorable de tels passifs éventuels sur la situation financière ni sur les résultats d'exploitation consolidés d'Hydro-Québec.

22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Dans le cours normal de ses activités, Hydro-Québec effectue diverses opérations commerciales avec le gouvernement du Québec et ses organismes ainsi qu'avec d'autres sociétés d'État. Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange.

Les autres opérations avec le gouvernement du Québec sont décrites ailleurs dans les états financiers consolidés.

23. INFORMATIONS SECTORIELLES

Hydro-Québec exerce ses activités dans les quatre secteurs d'exploitation isolables définis ci-après, les secteurs d'exploitation non isolables et autres activités étant regroupés sous la rubrique Activités corporatives et autres à des fins de présentation. En 2006, le Groupe de la technologie réunissant essentiellement les activités de valorisation de la technologie et de télécommunications a été créé. Ces activités sont présentées sous la rubrique Activités corporatives et autres et intègrent les activités de télécommunications liées au réseau de transport, auparavant comprises dans le secteur Transport.

23. INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

Production : Hydro-Québec Production assure l'exploitation et le développement du parc de production de la Société. La division réalise également des ventes d'électricité sur les marchés externes ainsi que des activités de courtage dans le domaine de l'énergie. Elle fournit à Hydro-Québec Distribution un volume maximal annuel de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale à un prix moyen de 2,79 ¢/kWh. Au-delà de ce volume, elle peut participer aux appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution dans un contexte de libre concurrence.

Transport : Hydro-Québec TransÉnergie développe et exploite le réseau de transport d'électricité de la Société au Québec.

Distribution : Hydro-Québec Distribution développe et exploite le réseau de distribution de la Société et exerce les activités liées à la vente et aux services à la clientèle québécoise. Elle est également responsable de la sécurité de l'approvisionnement en électricité du marché québécois.

Construction : Hydro-Québec Équipement réalise des projets d'ingénierie et de construction liés à des aménagements hydroélectriques partout au Québec, sauf sur le territoire régi par la Convention de la Baie James et du Nord québécois, où la Société d'énergie de la Baie James assume cette responsabilité. Hydro-Québec Équipement réalise également des projets de construction de lignes et de postes de transport d'électricité sur l'ensemble du territoire québécois.

Activités corporatives et autres : Les unités corporatives appuient les divisions dans la réalisation de leurs orientations. Elles comprennent le Groupe de la technologie, le Groupe des finances, le Groupe des affaires corporatives et secrétariat général ainsi que le Groupe des ressources humaines et des services partagés. Le Centre de services partagés est un regroupement interne de services offerts à la Société, notamment l'acquisition de biens et services, la gestion immobilière, la gestion du matériel et des services de transport de même que les technologies de l'information. On retrouve également sous la rubrique Activités corporatives et autres les activités liées à l'exportation du savoir-faire d'Hydro-Québec à l'international.

Les montants présentés pour chacun des secteurs sont fondés sur l'information financière qui sert à l'établissement des états financiers consolidés. Les conventions comptables utilisées pour le calcul de ces montants sont les mêmes que les conventions décrites aux notes 1 et 3.

Les opérations intersectorielles associées aux ventes d'électricité sont comptabilisées en fonction des tarifs de fourniture et de transport déterminés conformément aux dispositions de la Loi sur la Régie de l'énergie. Le tarif de fourniture y est fixé pour un volume maximal annuel de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale destiné au marché québécois.

Les autres produits ou services intersectoriels sont évalués au coût complet.

Hydro-Québec réalise la grande majorité de ses produits au Québec, et la quasi-totalité de ses immobilisations corporelles est située au Québec. En 2006, les produits provenant de l'extérieur du Québec s'élèvent à 1 368 M$, dont 1 054 M$ des États-Unis (respectivement 1 665 M$ et 1 387 M$ en 2005).

23. INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

Les tableaux suivants présentent de l'information sur les résultats et l'actif par secteurs:

	2006						
	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Éliminations intersectorielles	Total
Produits							
Clients externes	1 594	32	9 488		48	(1)	11 161
Intersectoriels	4 570	2 809	55	1 999	1 146	(10 579)	
Amortissement	760	535	570	7	144	(9)	2 007
Frais financiers	1 058	724	407	(1)	23	1	2 212
Bénéfice provenant des activités poursuivies	2 114	632	42	2		7	2 797
Bénéfice net	2 114	632	42	2	944	7	3 741
Actif total	28 674	15 879	11 424	214	7 272	(215)	63 248
Investissements en immobilisations corporelles et actifs incorporels							
Avec effet sur la trésorerie	1 615	882	690	4	157		3 348
Sans effet sur la trésorerie	273	14	16				303

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005
(en millions de dollars)

23. INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

	2005						
	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Éliminations intersectorielles	Total
Produits							
Clients externes	1 708	27	9 181	6	15	(49)	10 888
Intersectoriels	4 532	2 467	55	2 053	1 074	(10 181)	
Amortissement	882	495	489	5	152		2 023
Frais financiers	1 050	691	384		61	1	2 187
Bénéfice (perte) provenant des activités poursuivies	1 873	380	172	5	(71)	(8)	2 351
Bénéfice net (perte nette)	1 873	380	230	5	(228)	(8)	2 252
Actif total	27 482	15 553	10 556	242	6 831	(232)	60 432
Investissements en immobilisations corporelles et actifs incorporels							
Avec effet sur la trésorerie	1 780	723	645	6	128		3 282
Sans effet sur la trésorerie	9	12	8				29

HYDRO-QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec ainsi que l'ensemble des renseignements contenus dans le présent rapport annuel sont la responsabilité de la Direction et sont approuvés par le Conseil d'administration. Les états financiers consolidés ont été dressés par la Direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et aux décisions de la Régie de l'énergie relatives au transport et à la distribution de l'électricité. Ils comprennent des montants déterminés d'après les meilleures estimations et selon le jugement de la Direction. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel est conforme à celle qui est fournie dans les états financiers consolidés.

La Direction maintient un système de contrôles internes qui comprend la communication aux employés des règles d'éthique et du code de conduite d'Hydro-Québec dans le but, notamment, d'assurer une gestion intègre des ressources ainsi qu'une conduite ordonnée des affaires. Ce système a pour objet de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente et fiable et que les biens d'Hydro-Québec sont convenablement comptabilisés et protégés. Un processus de vérification interne contribue à évaluer le caractère suffisant et l'efficacité du contrôle, de même que les politiques et procédures d'Hydro-Québec. Des recommandations découlant de ce processus sont ensuite soumises à la Direction et au Comité de vérification.

Le Conseil d'administration est responsable de la gouvernance de l'entreprise. Il s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'entremise de son Comité de vérification, composé uniquement d'administrateurs indépendants, qui n'exercent pas une fonction à plein temps au sein de la Société ni dans l'une de ses filiales. Le comité de vérification a pour mandat de s'assurer que les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière d'Hydro-Québec, des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie et de recommander au Conseil d'administration l'approbation des états financiers. Le Comité de vérification rencontre régulièrement la Direction, le vérificateur général et les vérificateurs externes afin de discuter des résultats de leurs vérifications ainsi que de leurs constatations quant à l'intégrité et à la qualité de la présentation de l'information financière et à l'efficacité du système de contrôles internes d'Hydro-Québec. Le vérificateur général et les vérificateurs externes ont librement et pleinement accès au Comité de vérification, en présence ou non de la Direction.

Les vérificateurs externes sont nommés par le gouvernement du Québec, unique actionnaire de la Société. Les états financiers consolidés de l'exercice 2006 ont été vérifiés conjointement par les vérificateurs externes KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L..

Le président du Conseil d'administration,
Michael L. Turcotte

Le président-directeur général,
Thierry Vandal

Le Vice-président exécutif aux finances
et chef des services financiers,
Daniel Garant

Montréal, Québec, le 9 février 2007

HYDRO-QUÉBEC

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Ministre des Finances du Québec,

Nous avons vérifié les bilans consolidés d'Hydro-Québec aux 31 décembre 2006 et 2005 ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la Direction d'Hydro-Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la Direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Hydro-Québec aux 31 décembre 2006 et 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, à l'exception de l'application prospective des modifications de conventions comptables expliquées à la note 2 afférente aux états financiers consolidés, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Montréal, Québec, le 9 février 2007

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre
(en millions de dollars)

	2006	2005
PLACEMENTS (notes 3 et 7)		
Encaisse	50	20
Placements à court terme	1 053	892
Obligations	4 243	3 582
Actions	6 757	6 183
Placements immobiliers	687	618
Instruments dérivés (note 4)	(22)	(14)
	12 768	11 281
DÉBITEURS		
Cotisations des participants	3	2
Cotisations de l'employeur	17	34
Intérêts et dividendes	45	34
	65	70
Autres éléments d'actif		1
	12 833	11 352
Créditeurs	22	21
Actif net disponible pour le service des prestations	12 811	11 331

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Pour Hydro-Québec, fiduciaire de la caisse

Le président du Comité de vérification
Norman E. Hébert jr.

Le président du Conseil d'administration,
Michael L. Turcotte

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2006	2005
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Revenus de placements		
Placements court terme	38	18
Obligations	154	135
Actions	153	142
Placements immobiliers	38	35
	383	330
Modifications de la juste valeur des placements survenues au cours de l'exercice		
Gains réalisés	576	451
Gains non réalisés	538	606
Cotisations (note 5)		
Participants	54	38
Employeur	380	340
	1 931	1 765
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Prestations versées	377	349
Transferts de valeurs et remboursements	42	37
Frais d'administration et de gestion (note 7)	32	30
	451	416
VARIATION DE L'ACTIF NET AU COURS DE L'EXERCICE	1 480	1 349
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	11 331	9 982
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	12 811	11 331

Voir les notes afférentes aux états financiers.

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
Pour les exercices terminés le 31 décembre 2006 et 2005
(en millions dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La présente description du Régime de retraite d'Hydro-Québec (le « Régime ») ne constitue qu'un résumé. Pour de plus amples renseignements, il faut se reporter au Règlement numéro 707 concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec (le « Règlement »).

a) Généralités

Hydro-Québec et Hydro-Québec International, filiale à part entière (collectivement l'« Employeur »), offrent à l'ensemble de leurs employés un régime de retraite contributif à prestations déterminées de type fin de carrière.

Le Régime est enregistré auprès de la Régie des rentes du Québec et agréé par l'Agence du revenu du Canada.

Hydro-Québec est fiduciaire de la caisse de retraite et, à ce titre, gère l'ensemble des placements du Régime.

b) Politique de capitalisation

En vertu du Règlement, les participants et l'Employeur doivent financer le Régime de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. La valeur des prestations constituées est établie au moyen d'une évaluation actuarielle qui doit être déposée au moins une fois tous les trois ans. L'évaluation actuarielle est établie sur une base de capitalisation et sur une base de solvabilité.

Le rapport d'évaluation actuarielle du Régime précise le montant que l'Employeur doit verser à la caisse du Régime. Les cotisations de l'Employeur couvrent le solde du coût du service courant non financé par les cotisations salariales ou par un surplus de capitalisation. Enfin, l'Employeur comble au moyen d'une cotisation d'équilibre tout déficit actuariel, le cas échéant.

Tel qu'il est prévu dans le Règlement, les cotisations patronales supplémentaires versées au-delà des cotisations régulières et les cotisations d'équilibre sont accumulées et créditées au taux de rendement de la caisse. Elles sont remises à l'Employeur dès qu'un surplus de capitalisation suffisant est déclaré. Cette remise prend la forme d'une réduction des cotisations patronales régulières.

c) Cotisations salariales et patronales régulières

Le règlement prévoit la suspension des cotisations salariales et des cotisations patronales régulières lorsqu'un rapport d'évaluation actuarielle du Régime présente un taux de capitalisation égal ou supérieur à 110 %. Lorsqu'une évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation du Régime indique un taux de capitalisation inférieur à 110 %, les participants et l'Employeur recommencent à cotiser. Les cotisations salariales ne peuvent être augmentées de plus de 1 % du salaire par année, et les cotisations patronales régulières sont égales à 180 % des cotisations salariales jusqu'à concurrence des maximums prévus au Règlement.

Les taux de cotisation maximums sont de 6,3 % du salaire jusqu'à concurrence de l'exemption générale établie selon la Loi sur le régime de rentes du Québec, de 4,5 % de la tranche de salaire comprise entre l'exemption générale et le maximum des gains admissibles et de 6,3 % de la tranche de salaire au-dessus du maximum des gains admissibles.

d) Âge de la retraite

L'âge normal de la retraite est fixé à 65 ans. Cependant, dès l'âge de 55 ans, le participant peut recevoir une rente, réduite ou non, conformément aux dispositions du Règlement. De plus, jusqu'au 31 décembre 2008, le Régime offre aux participants la possibilité de recevoir une rente non réduite, peu importe leur âge, si la somme de l'âge du participant et du nombre d'années de participation satisfait aux conditions spécifiées dans le Règlement.

e) Prestations de retraite

Les prestations de retraite sont établies en fonction d'un crédit de rente annuel de 2,25 % acquis pendant les années de participation et d'une moyenne des cinq meilleures années de salaire, sauf exception prévue au Règlement. Le salaire admissible comprend certains montants forfaitaires, en tout ou en partie, versés en vertu des régimes d'intéressement et de gestion du rendement.

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
Pour les exercices terminés le 31 décembre 2006 et 2005
(en millions de dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME (suite)

e) Prestations de retraite (suite)

Des prestations de raccordement, payables jusqu'à l'âge de 60 et 65 ans, sont offertes aux participants qui quittent avant l'âge normal de la retraite. Elles sont calculées en fonction du nombre d'années de participation au Régime antérieures au 1er janvier 2009 et du salaire moyen des cinq meilleures années, jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains admissibles des cinq années précédant la date de cessation de service, de décès ou de retraite.

Les prestations relatives aux années de participation postérieures à 1991 sont assujetties aux limites prévues dans la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

Après la retraite, les prestations servies sont indexées selon une formule qui tient compte de l'indice des prix à la consommation.

À compter du 65e anniversaire de naissance du participant, la prestation servie est réduite d'un montant établi conformément au Règlement afin d'être coordonnée à la prestation de retraite versée par la Régie des rentes du Québec.

f) Prestations au décès

En cas de décès, des prestations sont payables au conjoint, aux enfants admissibles ou aux ayants cause. Il peut s'agir d'une rente, d'un remboursement ou d'un transfert de la valeur d'une rente, ou encore d'un remboursement ou d'un transfert de cotisations salariales, selon le cas.

g) Prestations en cas de cessation de service (rentes différées, transferts de valeurs et remboursements)

Si le participant est âgé de moins de 55 ans au moment de sa cessation d'emploi, les prestations payables correspondent à la valeur actualisée de la rente telles qu'elles sont présentées ci-dessus ou à une rente différée payable dès que celui-ci atteint l'âge de 55 ans. Si le participant est âgé de 55 ans ou plus au moment de sa cessation d'emploi, il peut toucher une rente le premier du mois suivant sa cessation de service ou une rente différée, ou se voir transférer la valeur actualisée de la rente.

h) Rachat de périodes de non-participation

Jusqu'au 31 décembre 2008, les dispositions du Règlement permettent aux participants de racheter divers congés non rémunérés ou partiellement rémunérés.

i) Entente de transferts

Le Règlement permet à l'employeur de conclure une entente avec tout autre employeur ayant un régime de retraite, afin de faciliter les mutations réciproques de leurs employés. Les sommes reçues en vertu de cette entente servent à reconnaître au participant concerné des années de participation au Régime.

j) Frais d'administration et de gestion

Conformément aux dispositions du règlement, les frais engagés par Hydro-Québec pour l'administration du Régime et la gestion de la caisse sont imputés à la caisse de retraite.

k) Impôts

Le Régime constitue un régime de pension enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Par conséquent, il n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
Pour les exercices terminés le 31 décembre 2006 et 2005
(en millions de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Mode de présentation

Les états financiers du Régime de retraite d'Hydro-Québec sont basés sur la convention de la continuité de l'exploitation conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils présentent la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte, qui est indépendante de son promoteur Hydro-Québec et de ses participants. Ils ont été préparés dans le but d'aider les participants et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités du Régime au cours de l'exercice. Cependant, ils ne rendent pas compte des besoins de capitalisation du Régime ni de la sécurité des prestations pour les participants considérés individuellement.

La présentation des états financiers du Régime nécessite que le fiduciaire du Régime fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes aux états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. De l'avis du fiduciaire du Régime, les états financiers ont été préparés adéquatement en faisant preuve de jugement dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-dessous.

b) Placements

Les placements sont classés en fonction de la nature du titre sans égard aux instruments dérivés qui pourraient leur être associés.

Les opérations de placements sont enregistrées au moment du transfert des risques et des avantages inhérents à la propriété. Pour les titres cotés en Bourse, cette date correspond à la date de l'opération.

Les placements sont inscrits à la valeur marchande, qui est déterminée à l'aide des cours cotés. Dans les quelques cas où les cours ne sont pas disponibles, la valeur marchande des placements est estimée en fonction de la valeur actualisée des flux monétaires futurs nets estimatifs, de la valeur marchande d'éléments d'actif comparables ou de la valeur de liquidation des éléments d'actif sous-jacents. Les gains ou les pertes causés par la variation de cette juste valeur marchande sont reflétés dans l'État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations. La valeur marchande est établie comme suit :

Encaisse et placements à court terme

L'encaisse et les placements à court terme (dépôts bancaires, bonds du Trésor, certificats de dépôt et acceptations bancaires) sont évalués au coût, lequel se rapproche de leur juste valeur.

Obligations

Les obligations sont évaluées aux cours moyens de clôture établis sur les marchés obligataires.

Actions

Les actions sont évaluées aux cours de clôture des marchés boursiers.

Placements immobiliers

Les placements immobiliers sont évalués à leur juste valeur estimative la plus récente. Les immeubles et les hypothèques y afférentes, le cas échéant, font l'objet d'une évaluation indépendante au moins une fois par année. En fin d'année, une révision de ces évaluations est effectuée afin de s'assurer qu'aucun événement important n'est survenu qui pourrait altérer ces évaluations.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés cotés sont évalués en fonction des règlements convenus sur le marché. Les instruments dérivés non cotés sont évalués en fonction de la valeur actualisée des flux monétaires futurs nets déterminée à l'aide des cours de clôture du marché et des taux d'intérêt relatifs à des instruments présentant des échéances et un risque de crédit similaires. Ils comprennent notamment les contrats à terme, les options et les swaps.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
Pour les exercices terminés le 31 décembre 2006 et 2005
(en millions dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

c) Revenus de placements

Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividendes, les autres revenus le sont à mesure qu'ils sont réalisés.

d) Gains et pertes réalisés sur placements

Les gains et les pertes réalisés sur les ventes de placements sont comptabilisés aux dates des ventes, calculés selon le coût moyen des éléments d'actif, et sont inscrits dans l'État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au poste Modifications de la juste valeur des placements survenues au cours de l'exercice.

e) Conversion des devises

La juste valeur des placements ainsi que les intérêts et les dividendes à recevoir libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours de clôture à la fin de l'exercice. Les revenus résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur lors de ces opérations.

f) Cotisations et transferts

Les cotisations salariales et les cotisations patronales régulières, supplémentaires et d'équilibre sont enregistrées selon la comptabilité d'exercice. Les sommes perçues en vertu d'ententes de transferts sont comptabilisées à titre de cotisations des participants à la réception de ces sommes.

3. PLACEMENTS

La Politique de gestion des placements de la caisse de retraite d'Hydro-Québec énonce les principes selon lesquels les placements de la caisse de retraite sont gérés.

Coût des placements et juste valeur

	2006		2005	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Encaisse	50	50	20	20
Placements à court terme				
Dollars canadiens	1 014	1 014	892	892
Dollars américains	39	39		
	1 053	1 053	892	892
Obligations				
Nominales	3 625	3 283	2 945	2 628
Rendement réel	618	453	637	435
	4 243	3 736	3 582	3 063
Actions				
Dollars canadiens	3 739	2 634	3 688	2 664
Dollars américains	1 533	1 344	1 234	1 220
Autres devises	1 485	1 132	1 261	1 114
	6 757	5 110	6 183	4 998
Placements immobiliers [a]	687	478	618	502
Instruments dérivés	(22)	(7)	(14)	(4)
	12 768	10 420	11 281	9 471

a Nets de la valeur des hypothèques qui totalisent 216 M$ (138 M$ en 2005).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
Pour les exercices terminés le 31 décembre 2006 et 2005
(en millions dollars)

3. PLACEMENTS (suite)

Coût des placements et juste valeur (suite)

Au 31 décembre 2006, des placements d'une valeur marchande de 34,6 M$ (24,7 M$ en 2005) ont été donnés en garantie pour couvrir les marges requises en vertu des contrats d'instruments dérivés.

a) Risque de change

Le risque de change provient des placements du Régime libellés en devises autres que le dollar canadien.

Répartition de la valeur des placements [a] (%)

	2006	2005
Dollars canadiens	79	75
Dollars américains	8	13
Autres devises	13	12
	100	100

a Après effet des instruments dérivés.

Des instruments dérivés sont utilisés pour gérer le risque de change et profiter des occasions offertes sur le marché des devises.

b) Risque de marché

Le risque de marché fait référence à la possibilité que la valeur marchande d'un placement fluctue en raison de la variation des prix du marché, variation causée par des facteurs propres au titre particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché. La Politique de gestion des placements de la caisse de retraite d'Hydro-Québec favorise une diversification des actifs de façon à gérer le risque de marché du portefeuille.

Les actions et les obligations proviennent de différents émetteurs et secteurs. Le tableau suivant montre la répartition des titres selon les secteurs d'activités :

Répartition des titres selon les principaux secteurs

	2006			2005		
	Obligations	Actions	Total	Obligations	Actions	Total
Gouvernement	3 371		3 371	2 658		2 658
Services financiers	494	1 817	2 311	589	1 723	2 312
Consommation	26	1 182	1 208	46	1 221	1 267
Énergie	211	861	1 072	107	866	973
Industriel	4	613	617	1	564	565
Autres	137	2 284	2 421	181	1 809	1 990
	4 243	6 757	11 000	3 582	6 183	9 765

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'impact des fluctuations des taux d'intérêt du marché sur la valeur marchande de l'actif et du passif du Régime. La sensibilité de la valeur des titres à revenu fixe aux taux d'intérêt dépend des échéances et des flux de trésorerie des éléments d'actif de la caisse. Il est estimé que l'effet d'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt sur la valeur marchande des placements sensibles aux taux d'intérêt présenterait une baisse de 11 % (10 % en 2005) de la juste valeur du portefeuille obligataire. En contrepartie, l'augmentation de 1 % des taux d'intérêt entraînerait également une baisse de la valeur des obligations en matière de prestations du Régime.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
Pour les exercices terminés le 31 décembre 2006 et 2005
(en millions dollars)

3. PLACEMENTS (suite)

c) Risque de taux d'intérêt (suite)

Échéances et taux effectifs moyens des titres à revenu fixe

	2006				
	Échéances				%
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	Taux effectif moyen
Placements à court terme	1 053			1 053	4,3
Obligations nominales	253	977	2 395	3 625	4,4
Obligations à rendement réel			618	618	2,0 [a]
	1 306	977	3 013	5 296	

a Taux effectif réel.

	2005				
	Échéances				%
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	Taux effectif moyen
Placements à court terme	892			892	3,3
Obligations nominales	150	1 207	1 588	2 945	4,3
Obligations à rendement réel			637	637	1,5 [a]
	1 042	1 207	2 225	4 474	

a Taux effectif réel.

d) Risque de crédit

Au 31 décembre 2006, la plus importante concentration de crédit était celle des obligations et des bons du Trésor du gouvernement du Canada. Ces placements, dont la juste valeur s'élève à 1 934 M$, représentaient 15 % du portefeuille total de placements au 31 décembre 2006 (2 002 M$ et 18 % au 31 décembre 2005).

Certains instruments dérivés comportent un élément de risque en soi puisqu'une contrepartie pourrait ne pas respecter ses obligations. Toutefois, ce risque est faible du fait qu'Hydro-Québec, à titre de fiduciaire, traite uniquement avec des Bourses ou des contreparties reconnues et dont la cote de crédit est élevée.

e) Engagement immobilier

Au 31 décembre 2006, la Caisse de retraite était engagée à souscrire à du capital-actions d'une société immobilière jusqu'à concurrence de 7,5 M$, montant qui a été déboursé le 19 janvier 2007. Le 30 janvier 2007, un engagement additionnel jusqu'à concurrence de 20,2 M$ a été contracté.

4. INSTRUMENTS DÉRIVÉS

La politique de gestion des placements de la Caisse de retraite d'Hydro-Québec permet l'utilisation d'instruments dérivés afin de gérer efficacement et au moindre coût l'actif de la caisse de retraite. Les instruments dérivés peuvent être utilisés en vue de modifier la répartition de l'actif et dans le cas de certains portefeuilles d'arbitrage de profiter des occasions de marché.

La valeur d'un instrument dérivé est établie en fonction de la valeur de l'actif, du taux d'intérêt, de l'indice ou du taux de change qui lui est sous-jacent.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
Pour les exercices terminés le 31 décembre 2006 et 2005
(en millions dollars)

4. INSTRUMENTS DÉRIVÉS (suite)

a) Contrats à terme

Les contrats à terme sont des engagements fermes à prendre livraison d'une devise ou d'un instrument financier donné ou à livrer une devise ou un instrument financier donné selon les caractéristiques et le prix stipulés aux contrats. Ce peut être des contrats de change à terme ou des contrats à terme qui portent sur des produits de base, des actions ou des obligations.

b) Swaps

Les swaps ou contrats de crédits croisés sont des engagements aux termes desquels sont échangés des paiements d'intérêt à taux fixe ou à taux variable contre des encaissements d'intérêts à taux fixe ou à taux variable, ou en contrepartie d'un rendement basé sur l'évolution de certains indices boursiers ou obligataires selon le type de contrat.

c) Options

Les options sont des engagements qui confèrent au détenteur un droit et non une obligation de prendre livraison d'un instrument financier ou de livrer un instrument financier au prix stipulé à une date donnée ou dans un délai déterminé.

Le tableau suivant présente, les montants nominaux et la juste valeur des contrats sur produits dérivés détenus au 31 décembre.

Répartition des instruments dérivés par catégories de marchés et types d'instruments

	2006		2005	
	Montant nominal	Juste valeur	Montant nominal	Juste valeur
Produits dérivés sur actions				
Contrats à terme	462		374	
Options :				
Cotées en Bourse	6		(11)	(1)
Non cotées en Bourse	(4)	(1)	(1)	(1)
Produits dérivés sur devises				
Contrats à terme	(63)	(18)	(245)	(10)
Options :				
Non cotées en Bourse	(202)	(1)	5	
Produits dérivés sur taux d'intérêts				
Contrats à terme	1 699		20	
Options :				
Cotées en Bourse	272	(1)	45	
Swaps	30			
Produits dérivés sur produits de base				
Contrats à terme	92		90	
Options :				
Cotées en Bourse		(1)	(23)	(2)
		(22)		(14)

Les contrats sur produits dérivés présentés au tableau ci-dessus viennent à échéance au cours de la prochaine année, sauf pour les swaps et certains contrats à terme dont la valeur nominale totalise 92 M$.

4. INSTRUMENTS DÉRIVÉS (suite)

c) Options (suite)

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2006, l'exposition finale du portefeuille de la caisse au risque de marché des différentes catégories d'actif. Cette exposition résulte des placements directs et de l'utilisation des instruments dérivés. L'effet des instruments dérivés est présenté en fonction de la juste valeur des instruments financiers sous-jacents. Les placements incluent les intérêts et dividendes à recevoir.

Répartition de l'actif selon l'exposition finale au risque de marché

	2006	2005
Titres d'emprunt		
Obligations nominales	3 771	3 128
Obligations à rendement réel	619	638
Encaisse et titres à court terme	252	170
Titres de participation		
Actions		
Marché canadien	3 989	3 942
Marché américain	1 735	1 435
Marché international	1 676	1 377
Placements immobiliers	691	625
Produits de base	80	
	12 813	11 315

5. COTISATIONS

Le taux de cotisation salariale s'élevait en 2006 à 3 % (2 % en 2005) du salaire admissible alors que le taux de cotisation patronale régulier représentait en moyenne 5,1 % (3,6 % en 2005) des salaires admissibles.

Cotisations des participants

	2006	2005
Cotisations régulières	45	28
Rachats	9	10
	54	38

En raison d'un déficit de capitalisation au 31 décembre 2005, les cotisations patronales de 2006, tout comme celles de 2005, ont été augmentées au-delà des cotisations régulières afin de couvrir le coût du service courant qui excède les cotisations salariales et patronales régulières. L'Employeur a également versé une cotisation d'équilibre de 62 M$ en 2006 (34 M$ en 2005) pour amortir le déficit de capitalisation au 31 décembre 2005 (31 décembre 2004), sur une période de quinze ans.

Cotisations de l'employeur

	2006	2005
Cotisations régulières	76	52
Cotisations supplémentaires	242	254
Cotisation d'équilibre	62	34
	380	340

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
Pour les exercices terminés le 31 décembre 2006 et 2005
(en millions dollars)

5. COTISATIONS (suite)

Un rapport d'évaluation actuarielle au 31 décembre 2006 a été déposé à la Régie des rentes du Québec en février 2007. Cette évaluation présente un surplus de capitalisation de 395 M$ et un surplus de solvabilité de 490 M$. Le surplus de capitalisation de même que le solde des cotisations supplémentaires et d'équilibre accumulées au 31 décembre 2006 sont suffisants pour suspendre les cotisations patronales pour l'année 2007 conformément au Règlement.

Cotisations supplémentaires et d'équilibre accumulées

	2006	2005
Cotisations supplémentaires et d'équilibre accumulées au début de l'année	295	
Cotisations de l'année	304	288
Intérêts selon le taux de rendement de la caisse	73	7
	672	295

6. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PRESTATIONS

La firme d'actuaires et conseillers Groupe-conseil Aon inc. a produit un rapport sur les coûts et obligations découlant du Régime aux fins de la comptabilisation. Ce rapport présente l'actif net disponible pour le service des prestations à sa juste valeur, selon les états financiers, ainsi que la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 2006.

La valeur actuarielle des prestations constituées est déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et selon les hypothèses les plus probables établies par la Direction d'Hydro-Québec à l'égard des événements futurs.

Valeur actuarielle des prestations constituées

	2006	2005
Solde au début de l'exercice	11 893	10 233
Prestations constituées	384	329
Intérêts cumulés sur les prestations constituées	616	614
Prestations versées, transferts de valeurs et remboursements	(419)	(386)
Pertes nettes d'expérience et changement d'hypothèses	211	1 103
Solde à la fin de l'exercice	12 685	11 893

Principales hypothèses actuarielles

Taux d'actualisation (%)	5,2	5,3
Taux de croissance des salaires [a] (%)	3,4	3,9

a Ce taux est une moyenne pondérée qui tient compte des progressions salariales ainsi que des possibilités de promotion en cours de carrière.

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les placements de la caisse de retraite comprennent des obligations nominales émises par Hydro-Québec et son actionnaire, le gouvernement du Québec. Ces titres représentent 7,5 % de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2006 (6,7 % au 31 décembre 2005). Aussi, le coût des services rendus par Hydro-Québec pour l'administration du Régime et la gestion de la caisse s'élève à 11,6 M$ en 2006 (11,6 M$ en 2005).

8. DONNÉES COMPARATIVES

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour respecter la présentation de l'exercice courant.

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux participants du Régime de retraite d'Hydro-Québec

Nous avons vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite d'Hydro-Québec au 31 décembre 2006 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la Direction d'Hydro-Québec à titre de fiduciaire de la caisse de retraite. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la Direction d'Hydro-Québec, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite d'Hydro-Québec au 31 décembre 2006 ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Montréal, Canada, le 13 février 2007

IMMOBILIÈRE SHQ
(L.R.Q., c. I-0.3)

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
PRODUITS		
Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles	168 798	174 615
Intérêts et autres (note 3)	31 870	32 839
Gain sur disposition d'immeubles	14	18
Subvention du gouvernement du Québec	132	575
	200 814	208 047
CHARGES		
Intérêts	143 833	151 285
Amortissement	44 584	41 465
Remise aux organismes du gain ou du produit sur disposition d'immeubles	14	69
Frais d'administration et autres (note 3)	513	739
	188 944	193 558
BÉNÉFICE NET	11 870	14 489
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	36 009	21 520
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	47 879	36 009

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IMMOBILIÈRE SHQ

BILAN
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
Immeubles (note 4)	1 638 554	1 680 491
Prêts (note 5)	402 364	414 041
Intérêts courus sur prêts	6 264	6 448
Débiteurs	32 013	32 962
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6)	11 853	12 486
	2 091 048	2 146 428
PASSIF		
Dette à long terme (note 7)	1 974 535	2 042 883
Subventions reportées		
Société canadienne d'hypothèques et de logement	4 941	5 000
Gouvernement du Québec	40	43
Offices d'habitation	7 175	4 551
Intérêts courus sur dette	42 944	44 409
Créditeurs	4	3
	2 029 639	2 096 889
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 9)	13 530	13 530
Bénéfices non répartis	47 879	36 009
	61 409	49 539
	2 091 048	2 146 428

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Roger Dionne, président
Jean-Luc Lesage, vice-président

IMMOBILIÈRE SHQ

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds – organismes	169 730	177 368
Rentrées de fonds – subvention du gouvernement du Québec	132	575
Rentrée de fonds – contribution des offices d'habitation	2 648	4 408
Sorties de fonds – frais d'administration	(511)	(575)
Sorties de fonds – organismes	(14)	(116)
Sorties de fonds – règlement d'un litige		(208)
Intérêts reçus	31 984	32 750
Intérêts payés	(145 298)	(154 434)
	58 671	59 768
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissement sur prêts	11 677	11 230
Produit de disposition d'immeubles	15	175
Acquisition d'immeubles	(2 648)	(5 164)
	9 044	6 241
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement sur emprunt temporaire		(85 786)
Dette à long terme		80 628
Remboursement sur dette à long terme	(68 348)	(65 016)
	(68 348)	(70 174)
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(633)	(4 165)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	12 486	16 651
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 6)	11 853	12 486

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IMMOBILIÈRE SHQ

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Immobilière SHQ, personne morale à fonds social, mandataire de l'État, constituée par la Loi sur Immobilière SHQ (L.R.Q., chapitre I-0.3), a pour mission :

- d'acquérir, avec les droits et obligations qui s'y rapportent, des immeubles d'habitation, notamment les immeubles appartenant à la Société d'habitation du Québec, et, moyennant contrepartie, de mettre ces immeubles à la disposition des offices d'habitation ou d'autres organismes sans but lucratif en vue de leur exploitation;

- d'acquérir les droits et obligations découlant de prêts consentis par la Société d'habitation du Québec à des offices d'habitation ou à d'autres organismes sans but lucratif.

Immobilière SHQ a confié à la Société d'habitation du Québec, personne morale constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-8), le mandat d'administrer, moyennant considération, ses biens et les obligations qui en découlent ainsi que le mandat de pourvoir à la gestion des affaires courantes afférentes à ces biens.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de Immobilière SHQ, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction de la Société d'habitation du Québec ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires. Les montants présentés et l'information fournie dans les notes sont établis à partir des meilleures estimations de la direction de la Société d'habitation du Québec.

Immeubles

Les immeubles sont comptabilisés au coût.

L'amortissement des bâtiments est calculé au taux de 7,5 % selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante), de manière à amortir complètement le coût des bâtiments sur des périodes de 35 et 40 ans.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements temporaires, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. FRAIS D'ADMINISTRATION ET AUTRES

	2006	2005
Frais de gestion (note 10)	513	575
Règlement de litiges *		140
Perte sur disposition d'immeubles *		24
	513	739

* Ces charges sont compensées par des produits provenant des organismes. Ces derniers sont présentés au poste « Intérêts et autres ».

IMMOBILIÈRE SHQ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

4. IMMEUBLES

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains *	101 725		101 725	101 726
Bâtiments	1 790 560	253 731	1 536 829	1 578 765
	1 892 285	253 731	1 638 554	1 680 491

* Immobilière SHQ détient des droits d'usage superficiaires pour un montant de 13,7 millions de dollars, d'une durée illimitée, pour des terrains appartenant à la Ville de Montréal.

5. PRÊTS

	2006				2005
	Taux d'intérêt fixe échéant				
	de 2007 à 2019	de 2020 à 2024	de 2025 à 2030	Total	Total
Prêts garantis par hypothèques immobilières remboursables par mensualités ou annuités au taux d'intérêt de :					
6,875 %	7 287	57 686		64 973	67 604
7,000 % à 7,500 %	70	50 964	14 776	65 810	67 713
7,625 % à 7,875 %	92	98 818	50 435	149 345	153 534
8,000 % à 8,625 %		33 160	76 452	109 612	112 108
10,500 % à 15,125 %	1 576		190	1 766	1 854
	9 025	240 628	141 853	391 506	402 813
Prêts non garantis remboursables par mensualités au taux d'intérêt de :					
5,050 %		163		163	171
6,875 %		7 956		7 956	8 278
8,000 %			2 739	2 739	2 779
		8 119	2 739	10 858	11 228
	9 025	248 747	144 592	402 364	414 041

Le montant des encaissements à recevoir au cours des prochains exercices sur les prêts se détaille comme suit :

2007	12 620
2008	13 489
2009	14 541
2010	15 677
2011	16 901
Montant à reporter	73 228

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

5. PRÊTS (suite)

Montant reporté	73 228
2012 à 2015	81 871
2016 à 2020	140 226
2021 à 2025	91 426
2026 à 2030	15 613
Total	402 364

6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2006	2005
Encaisse	3	63
Placements temporaires, au coût, 4,48 %	11 850	12 423
	11 853	12 486

7. DETTE À LONG TERME

	2006			2005
	Taux d'intérêt fixe échéant			
	de 2007 à 2015	de 2019 à 2032	Total	Total
Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)				
Obligations				
3,720 % à 6,240 %, remboursables par versements mensuels	742 927 *		742 927	776 084
6,875 % à 11 %, remboursables par versements annuels ou semestriels et rachetables par anticipation	70	339 628	339 698	352 258
5,944 %, remboursables par versements annuels	983	296 660	297 643	303 932
Emprunt garanti par hypothèque immobilière				
7,875 %, remboursable par versements mensuels		537	537	552
	743 980	636 825	1 380 805	1 432 826
Autres				
Obligations remboursables par versements annuels et assurées par la SCHL au taux d'intérêt de :				
8,950 % à 11,375 %	593 567 *		593 567	609 886
Emprunt à terme				
5,050 % remboursable par versements mensuels	163 *		163	171
	593 730		593 730	610 057
	1 337 710	636 825	1 974 535	2 042 883

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

7. DETTE À LONG TERME (suite)

* À l'échéance, le solde de ces dettes à long terme sera refinancé.

En assumant que les refinancements seraient réalisés à l'échéance aux mêmes conditions que celles qui ont cours à la date de signature des états financiers, le montant des versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices sur la dette à long terme se détaille comme suit :

2007	69 538
2008	74 166
2009	79 236
2010	84 674
2011	90 508
	398 122
2012 à 2015	416 770
2016 à 2020	535 837
2021 à 2025	466 777
2026 à 2032	157 029
Total	1 974 535

8. EMPRUNT TEMPORAIRE

Immobilière SHQ est autorisée à effectuer des emprunts temporaires auprès d'institutions financières et du Fonds de financement du gouvernement du Québec, entité sous contrôle commun, jusqu'à un maximum de 500 millions de dollars.

Tout emprunt contracté en vertu de cette autorisation porterait intérêt au taux négocié au moment de l'emprunt, lequel correspond généralement à 1,5 % de moins que le taux préférentiel.

9. CAPITAL-ACTIONS

Les actions de Immobilière SHQ sont détenues par le ministre des Finances.

	2006	2005
Autorisé		
150 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé		
135 300 actions	13 530	13 530

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, Immobilière SHQ a effectué des transactions avec des entités sous contrôle commun ou apparentés par les membres de la direction de la Société d'habitation du Québec. Le montant de ces transactions ainsi que les soldes qui en résultent aux états financiers en fin d'exercice se chiffrent à :

	2006	2005
Société d'habitation du Québec		
Frais de gestion	513	575
Créditeurs	2	

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

	2006	2005
Société de gestion immobilière SHQ		
Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles	2 395	2 591
Débiteurs	333	344
Corporation d'hébergement du Québec		
Intérêts et autres	2 584	2 651
Prêts	33 488	34 418
Intérêts courus sur prêts	1 251	1 285

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, Immobilière SHQ est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Immobilière SHQ n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est réduit au minimum puisque les taux d'intérêt et les échéances des prêts et de la dette à long terme s'y rattachant sont sensiblement les mêmes.

Le risque de taux d'intérêt de la dette à long terme au regard des immeubles appartenant à Immobilière SHQ est également réduit au minimum puisque la contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles est égale au montant capital, intérêts, frais et accessoires, de toute dette à long terme et emprunts temporaires contractés pour financer l'acquisition, la construction ou la rénovation de ces immeubles.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de Immobilière SHQ relatif aux éléments d'actifs est limitée en raison du nombre important d'organismes composant sa clientèle. De plus, ces organismes bénéficient, pour la plupart, de subventions payables par le gouvernement du Québec.

Juste valeur des instruments financiers

Prêts

La juste valeur des prêts ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type de prêts. Ces prêts sont à taux fixe pour des périodes restantes généralement de plus de 20 ans.

Dette à long terme

Au 31 décembre 2006, la juste valeur de la dette à long terme de 1 975 millions de dollars (2005 : 2 043 millions de dollars) de Immobilière SHQ s'établissait à 2 124 millions de dollars (2005 : 2 226 millions de dollars) compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres comparables à taux fixe semblables. Cependant, dans la juste valeur mentionnée plus haut, un montant de 637 millions de dollars (2005 : 656 millions de dollars) n'a pas été évalué et a été considéré à la valeur comptable compte tenu de l'absence de marché pour ce type de dettes à long terme. Ces dernières ont des taux garantis pour des périodes s'échelonnant généralement entre 20 et 30 ans.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur des instruments financiers (suite)

Autres éléments d'actifs et de passifs

La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, des intérêts courus sur prêts, sur dette ainsi que des créditeurs est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2005 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2006.

RAPPORT DU GESTIONNAIRE

Conformément au contrat de gestion intervenu entre la Société d'habitation du Québec et Immobilière SHQ, les états financiers de Immobilière SHQ ont été dressés par la direction de la Société d'habitation du Québec qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données, notamment des estimations et des jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus ailleurs dans le rapport annuel concordent avec l'information donnée dans « la situation financière et les états financiers ».

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la Société d'habitation du Québec maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. Le gestionnaire procède à des vérifications périodiques afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme.

Immobilière SHQ reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent. Le conseil d'administration de celle-ci surveille la façon dont la direction de la Société d'habitation du Québec s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, rencontre cette dernière ainsi que le vérificateur général, examine les états financiers et les approuve.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de Immobilière SHQ de l'exercice terminé le 31 décembre 2006 conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Aussi, je suis en mesure de confirmer que la Société d'habitation du Québec a rempli adéquatement toutes les obligations et tous les engagements prévus au contrat de gestion.

Robert Madore
Président-directeur général,
Société d'habitation du Québec

Québec, le 2 mars 2007

IMMOBILIÈRE SHQ

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de Immobilière SHQ au 31 décembre 2006 ainsi que l'état des résultats et bénéfices non répartis et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à Immobilière SHQ. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Immobilière SHQ au 31 décembre 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Diane Bergeron, CA
Directrice principale

Québec, le 2 mars 2007

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. I-13.011)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec		
- Subvention de fonctionnement	14 189 500 $	13 393 600 $
- Autre subvention non récurrente (équité salariale)	181 789	145 283
Services rendus	9 915 666	9 965 847
Autres produits	204 726	147 103
	24 491 681	23 651 833
CHARGES		
Traitements et charges sociales	18 498 930	17 031 213
Honoraires professionnels	1 362 036	1 260 819
Loyers	1 589 325	1 559 414
Services et fournitures informatiques	544 773	493 024
Achats de données statistiques	517 782	435 029
Communications	394 036	370 074
Frais de déplacement et de séjour	278 881	297 297
Frais de bureau	179 538	161 854
Impression	241 606	184 179
Frais de formation	153 660	125 526
Amortissement des immobilisations corporelles	256 944	388 164
Amortissement des actifs incorporels	850 993	1 013 458
Autres charges	103 114	73 439
	24 971 618	23 393 490
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(479 937)	258 343
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	505 858	247 515
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	25 921 $	505 858 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	396 405 $	5 575 917 $
Placements temporaires (note 3)	4 000 000	
Créances	3 579 863	2 369 973
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec, sans intérêt (équité salariale)	327 072	145 283
Travaux en cours	1 625 876	1 122 890
Frais payés d'avance	398 814	403 858
	10 328 030	9 617 921
Immobilisations corporelles (note 4)	794 242	719 584
Actifs incorporels (note 5)	1 304 715	2 120 842
	12 426 987 $	12 458 347 $
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	919 058 $	628 550 $
Produits reportés	4 991 527	4 851 753
Indemnités de vacances dues aux employés	1 762 634	1 713 944
	7 673 219	7 194 247
Subvention reportée	759 088	1 223 121
Provision pour congés de maladie (note 7)	3 968 759	3 535 121
	12 401 066	11 952 489
EXCÉDENT CUMULÉ	25 921	505 858
	12 426 987 $	12 458 347 $

ENGAGEMENTS (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Yvon Fortin
Directeur général de
l'Institut de la statistique du Québec

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(479 937) $	258 343 $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	256 944	388 164
Amortissement des actifs incorporels	850 993	1 013 458
Augmentation de la provision pour congés de maladie	433 638	184 254
	1 061 638	1 844 219
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Augmentation des créances	(1 209 890)	(562 134)
Augmentation des travaux en cours	(502 986)	(729 790)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	5 044	(205 643)
Diminution (augmentation) des sommes à recevoir du gouvernement du Québec	(181 789)	179 977
Augmentation (diminution) des charges à payer et frais courus	290 508	(387 864)
Augmentation des produits reportés	139 774	147 867
Augmentation (diminution) des indemnités de vacances dues aux employés	48 690	(30 634)
Diminution de la subvention reportée	(464 033)	(464 033)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(813 044)	(208 035)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(4 000 000)	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(331 602)	(227 914)
Acquisitions d'actifs incorporels	(34 866)	(24 528)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(4 366 468)	(252 442)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(5 179 512)	(460 477)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	5 575 917	6 036 394
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	396 405 $	5 575 917 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut de la statistique du Québec, constitué en vertu de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., c. I-13.011), a pour mission de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des fonds de caisse et des soldes bancaires, le cas échéant, déduction faite des chèques en circulation.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au prix coûtant.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de l'Institut, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Constatation des produits

Les produits de prestation de services sont constatés selon la méthode de l'avancement des travaux. Les travaux en cours comprennent les honoraires et les déboursés non facturés aux clients à la valeur nette de réalisation. Les produits reportés se composent de travaux facturés à l'avance.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile aux taux suivants :

	Taux
Améliorations locatives	20 %
Ameublement	20 %
Équipement	33 1/3 %
Équipement informatique	25 % *
Système téléphonique	33 1/3 %

* Antérieurement, l'équipement informatique était amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile au taux de 33 1/3 %.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés du développement informatique et de logiciels, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

	Taux
Développement informatique	20 %
Logiciels	25 % *

* Antérieurement, les logiciels étaient amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile au taux de 33 1/3 %.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Subvention reportée

La subvention du gouvernement du Québec pour l'acquisition d'immobilisations est comptabilisée comme subvention reportée et virée aux résultats selon la même méthode et le même taux d'amortissement que les actifs incorporels subventionnés.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les acceptations bancaires portent intérêt à des taux variant de 4,29 % à 4,36 % et viennent à échéance entre avril 2007 et février 2008.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Améliorations locatives	630 710 $	364 313 $	266 397 $	261 800 $
Ameublement	347 921	342 110	5 811	22 592
Équipement	40 379	40 089	290	942
Équipement informatique	1 756 509	1 234 765	521 744	434 250
Système téléphonique	236 822	236 822		
	3 012 341 $	2 218 099 $	794 242 $	719 584 $

5. ACTIFS INCORPORELS

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développement informatique	5 052 413 $	3 769 870 $	1 282 543 $	2 093 228 $
Logiciels	105 126	82 954	22 172	27 614
	5 157 539 $	3 852 824 $	1 304 715 $	2 120 842 $

6 MARGE DE CRÉDIT AUTORISÉE

L'Institut dispose d'un crédit rotatif de 2 000 000 $ auprès du Fonds consolidé du revenu. Les avances portent intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada et viennent à échéance le 31 mars 2008. Au 31 mars 2007, aucune avance n'avait été contractée.

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Régimes de retraite (suite)

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 807 647 $ (2006 : 731 005 $). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2007	2006
Solde au début	3 535 121 $	3 350 867 $
Charge de l'exercice	1 204 937	747 672
Prestations versées au cours de l'exercice	(771 299)	(563 418)
Solde à la fin	3 968 759 $	3 535 121 $

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

9. ENGAGEMENTS

Conformément à une entente de partenariat concernant le financement de l'étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ), l'Institut de la Statistique du Québec s'engage à fournir une contribution financière initiale totale de 2 400 000 $ à compter de 2004, soit un montant annuel de 300 000 $ jusqu'en avril 2011. Le solde de cet engagement au 31 mars 2007 est de 1 500 000 $.

Conformément à une entente de partenariat concernant le fonctionnement de l'observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ), l'Institut de la Statistique du Québec s'engage à fournir une contribution financière initiale totale de 2 368 527 $ répartie sur 3 ans, soit un montant annuel de 789 509 $ jusqu'en avril 2008. Le solde de cet engagement au 31 mars 2007 est de 1 579 018 $.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les opérations avec des entités sous contrôle commun se répartissent comme suit :

	2007	2006
Services rendus	7 942 874 $	8 400 631 $
Créances	2 981 574	1 950 095
Travaux en cours	1 044 731	808 307
Frais payés d'avance	147 526	135 084
Charges à payer et frais courus	39 642	46 302
Produits reportés	4 761 238	4 675 682

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut de la statistique du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut de la statistique du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Institut, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Yvon Fortin
Directeur général de l'Institut de
la statistique du Québec

Québec, le 16 mai 2007

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de la statistique du Québec au 31 mars 2007 ainsi que l'état des résultats et de l'excédent cumulé et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 16 mai 2007

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. I-13.02)

PRODUITS ET CHARGES
de l'exercice terminé le 30 juin 2006

	2006	2005 (note 3)
PRODUITS		
Subvention du gouvernement du Québec (note 4)	23 254 446 $	20 669 630 $
Recyclage, perfectionnement et formation sur mesure	988 219	819 172
Enseignement régulier	457 758	403 508
Restauration	2 187 624	1 321 441
Hébergement	1 073 717	384 358
Intérêts sur placements	298 224	255 657
Services professionnels	762 517	805 004
Autres revenus	993 706	472 649
	30 016 211	25 131 419
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	14 612 447	12 780 987
Fournitures pédagogiques et administratives	2 730 138	2 431 148
Entretien, réparations et services publics	1 416 497	1 208 555
Services auxiliaires	1 759 767	1 787 637
Taxes foncières et autres	1 334 264	1 249 243
Formateurs, conférenciers et soutien étudiant	1 090 362	1 072 845
Communications et déplacements	518 786	451 068
Perte sur radiation d'immobilisations	3 650	29 001
Autres frais administratifs	409 400	303 823
Intérêts sur la dette à long terme	1 980 339	379 999
Autres frais financiers	63 566	37 430
Amortissement des immobilisations	3 971 151	3 167 292
	29 890 367	24 899 028
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	125 844 $	232 391 $

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 30 juin 2006

	2006	2005
EXCÉDENT AU DÉBUT		
Solde déjà établi	1 016 576 $	1 159 371 $
Redressement :		
Constatation aux résultats de la subvention de fonctionnement utilisée pour l'acquisition d'immobilisations	1 055 309	680 123
Solde redressé	2 071 885	1 839 494
Excédent des produits sur les charges	125 844	232 391
EXCÉDENT À LA FIN	2 197 729	2 071 885
Moins :		
Excédent affecté (note 5)	1 819 000	
EXCÉDENT NON AFFECTÉ À LA FIN	378 729 $	2 071 885 $

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

BILAN
au 30 juin 2006

	2006	2005 (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	3 266 651 $	2 033 802 $
Placements temporaires	7 310 764	
Débiteurs et intérêts courus (note 6)	582 792	665 164
Stocks (note 7)	189 375	227 250
Frais payés d'avance	845 807	828 325
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	1 642 597	2 221 756
	13 837 986	5 976 297
Prêt à la Fondation de l'ITHQ (note 16)	25 000	50 000
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	36 032 947	36 825 544
Placements, au coût (note 8)	1 399 717	1 502 726
Immobilisations (note 9)	39 613 433	42 501 036
	90 909 083 $	86 855 603 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 11)	3 522 816 $	3 754 739 $
Subventions perçues d'avance	6 923 065	419 059
Frais courus relatifs aux immobilisations	850 000	
Portion de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 12)	792 597	524 456
	12 088 478	4 698 254
Subventions reportées relatives aux immobilisations (note 10)	37 380 941	40 092 799
Provision pour congés de maladie (note 11)	1 522 761	1 480 894
Dette à long terme (note 12)	36 032 947	36 825 544
	87 025 127	83 097 491
AVOIR		
Apport du gouvernement du Québec	1 686 227	1 686 227
Excédent affecté (notes 3 et 5)	1 819 000	
Excédent non affecté	378 729	2 071 885
	3 883 956	3 758 112
	90 909 083 $	86 855 603 $

Pour le Conseil d'administration,
Raymond Larivée, président
Robert Gagnon, vice-président et président du comité de vérification

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 30 juin 2006

	2006	2005 (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	125 844 $	232 391 $
Ajustements pour :		
Perte sur radiation d'immobilisations	3 650	29 001
Amortissement des immobilisations	3 971 151	3 167 292
Amortissement des subventions reportées relatives aux immobilisations	(3 600 915)	(2 830 543)
Amortissement des primes à l'achat de placements	1 991	898
Variation de la provision pour congés de maladie	41 867	(25 811)
	543 588	573 228
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation (note 13)	9 485 661	(27 012 335)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	10 029 249	(26 439 107)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(1 087 198)	(17 553 151)
Disposition de placements à long terme	101 018	
Acquisition de placements à long terme		(433 193)
Diminution (augmentation) du prêt à la Fondation de l'ITHQ	25 000	(75 000)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(961 180)	(18 061 344)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de l'apport du gouvernement du Québec		151 270
Prise en charge de la dette à long terme		37 350 000
Remboursement de la dette à long terme	(524 456)	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(524 456)	37 501 270
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE *	8 543 613	(6 999 181)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	2 033 802	9 032 983
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	10 577 415 $	2 033 802 $
Intérêts payés au cours de l'exercice	2 215 893 $	

* La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et des placements temporaires.

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2006

1. CONSTITUTION ET OBJETS

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, corporation constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre I-13.02), a pour objets de fournir des activités de formation professionnelle dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, ainsi que de faire de la recherche, d'apporter de l'aide technique, de produire de l'information et de fournir des services dans ces domaines.

Les sommes reçues par l'Institut doivent être affectées au paiement de ses obligations et, à la demande du gouvernement, le solde doit être versé au Fonds consolidé du revenu.

En vertu de sa loi constitutive, l'Institut est un mandataire de l'État et n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les coûts sont établis selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations, comprenant les projets en cours, sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Immobilisations corporelles	
Bâtiment	4 %
Aménagements de nature permanente	10 %
Équipement de cuisine et matériel technique	10 %
Équipement informatique	20 %
Matériel roulant	25 %
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	20 %

Constatation des produits de subventions

Les subventions à recevoir relativement aux immobilisations sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel l'Institut a obtenu le financement donnant droit à ces subventions ou au cours duquel les travaux ont été réalisés.

Les subventions relatives aux acquisitions d'immobilisations amortissables sont constatées aux produits selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

Les subventions de fonctionnement sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou qu'elles sont à recevoir.

Utilisation des estimations

L'établissement d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres constatés à l'actif et au passif à la date des états financiers et sur les produits et les charges enregistrés au cours de l'exercice.

Placements

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande. Les placements à long terme sont comptabilisés au coût.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées, compte tenu que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. MODIFICATION COMPTABLE

Au cours de l'exercice, conformément au décret du gouvernement du Québec concernant son financement, l'Institut a entièrement constaté aux résultats la subvention de fonctionnement. Auparavant, la partie de cette subvention utilisée et à être utilisée pour l'acquisition d'immobilisations amortissables était inscrite au passif et virée aux résultats de l'exercice au même rythme que l'amortissement des immobilisations acquises à même cette subvention. Cette modification appliquée de façon rétroactive a pour effet d'augmenter (de diminuer) les postes suivants des états financiers :

	2006	2005
Produits et charges		
Excédent des produits sur les charges	306 661 $	375 186 $
Bilan		
Passif		
Subventions perçues d'avance	(621 357)	(301 279)
Subventions reportées relatives aux immobilisations	(740 613)	(754 030)
Avoir		
Excédent	1 361 970	1 055 309

4. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2006	2005
Fonctionnement	17 696 092 $	17 491 287 $
Intérêts sur la dette à long terme	1 985 338	375 000
Amortissement des subventions reportées relatives aux immobilisations	3 573 016	2 803 343
	23 254 446 $	20 669 630 $

5. EXCÉDENT AFFECTÉ

Une somme de 1 819 000 $ est affectée afin d'absorber les charges d'amortissement de 1 198 000 $ liées à des immobilisations acquises à même le fonds de roulement et la somme de 621 000 $ réservée au maintien de l'actif et à l'acquisition future d'immobilisations.

6. DÉBITEURS ET INTÉRÊTS COURUS

	2006	2005
Taxes à recevoir	175 807 $	334 $
Recyclage, perfectionnement et formation sur mesure	185 340	329 062
Restauration et hébergement	55 661	191 497
Intérêts courus sur placements	111 388	13 293
Fondation de l'ITHQ (note 16)	25 951	32 176
Autres	28 645	98 802
	582 792 $	665 164 $

7. STOCKS

	2006	2005
Fournitures de cuisine et de restauration	9 155 $	10 951 $
Aliments et boissons	86 661	119 943
Fournitures d'entretien et outillage	93 559	96 356
	189 375 $	227 250 $

8. PLACEMENTS

Les placements à long terme sont composés d'obligations du gouvernement du Québec, de municipalités et de commissions scolaires, portant intérêt à des taux fixes variant de 2,8% à 7,8 % et dont l'échéance s'étend de 2008 à 2012.

9. IMMOBILISATIONS

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Immobilisations corporelles				
Terrain	795 900 $		795 900 $	795 900 $
Bâtiment	26 793 048	7 732 817 $	19 060 231	19 241 754
Aménagements de nature permanente *	19 572 561	6 647 504	12 925 057	14 775 188
Équipement de cuisine et matériel technique	9 033 406	3 132 385	5 901 021	6 612 367
Équipement informatique	1 270 376	746 565	523 811	649 237
Matériel roulant	24 613	24 613		
Œuvres d'art	238 600		238 600	238 600
	57 728 504	18 283 884	39 444 620	42 313 046
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	376 472	207 659	168 813	187 990
	58 104 976 $	18 491 543 $	39 613 433 $	42 501 036 $

* Les immobilisations comprennent des projets en cours non amortis de 850 000 $.

10. SUBVENTIONS REPORTÉES RELATIVES AUX IMMOBILISATIONS

	2006	2005
Gouvernement du Québec		
Solde au début	40 025 899 $	26 213 431 $
Subvention du gouvernement du Québec	889 057	16 615 811
Amortissement de l'exercice	(3 573 715)	(2 803 343)
Solde à la fin	37 341 241	40 025 899
Autres		
Solde au début	66 900	94 100
Amortissement de l'exercice	(27 200)	(27 200)
Solde à la fin	39 700	66 900
	37 380 941 $	40 092 799 $

11. AVANTAGES SOCIAUX

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Régime de retraire de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 571 945 $ (2005 : 460 616 $). Ce montant constitue les obligations de l'Institut envers ces régimes.

	2006	2005
Provision pour vacances *		
Solde au début	1 246 586 $	1 046 916 $
Dépenses de l'exercice	1 521 940	1 458 637
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 405 819)	(1 258 967)
Solde à la fin	1 362 707	1 246 586
Provision pour congés de maladie		
Solde au début	1 480 894	1 506 705
Dépenses de l'exercice	588 810	526 082
Prestations versées au cours de l'exercice	(546 943)	(551 893)
Solde à la fin	1 522 761	1 480 894
	2 885 468 $	2 727 480 $

* Incluse au poste Créditeurs et frais courus.

12. DETTE À LONG TERME

	2006	2005
Emprunt du Fonds de financement du gouvernement du Québec, échéant le 3 juin 2030, portant intérêt au taux de 5,258 %, et remboursable par versements semestriels de 1 370 175 $, incluant capital et intérêts	36 825 544 $	37 350 000 $
Portion de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	(792 597)	(524 456)
	36 032 947 $	36 825 544 $

Les versements en capital exigibles au cours des cinq prochains exercices, sont les suivants :

2007	792 597 $
2008	834 819
2009	879 291
2010	926 132
2011	975 468

13. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

	2006	2005
Diminution (augmentation) des débiteurs et intérêts courus	82 372 $	(191 226) $
Diminution (augmentation) des stocks	37 875	(10 247)
(Augmentation) des frais payés d'avance	(17 482)	(291 718)
Variation des subventions à recevoir et/ou perçues d'avance du gouvernement du Québec	7 875 762	(24 250 814)
(Augmentation) diminution des créditeurs et des frais courus	(231 923)	1 530 694
Augmentation (diminution) des frais relatifs aux immobilisations	850 000	(20 414 835)
Augmentation des subventions reportées relatives aux immobilisations	889 057	16 615 811
	9 485 661 $	(27 012 335) $

14. ÉQUITÉ SALARIALE

À la date de préparation des états financiers, l'Institut n'est pas en mesure d'évaluer le montant qu'elle pourrait devoir débourser, en vertu de la Loi sur l'équité salariale du 21 novembre 1996, étant donné que les travaux relatifs à cette démarche ne sont pas encore complétés. En conséquence, aucun montant n'a été constaté aux états financiers.

Un montant lui sera versé relativement à ce déboursé par le Conseil du Trésor.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable nette des instruments financiers à court terme se rapproche de leur juste valeur étant donné leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements à long terme est de 1 417 132 $ (2005 : 1 593 220 $) et celle de la subvention à recevoir du gouvernement du Québec ne peut être estimée en raison de l'absence de marché pour ce type d'instrument.

La juste valeur de la dette à long terme, au montant de 36 825 544 $ au 30 juin 2006 (2005 : 37 350 000 $), s'établit à 37 637 463 $ (2005 : 37 350 000 $) en utilisant le cours du marché à cette date pour actualiser les flux monétaires.

16. FONDATION DE L'INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

La Fondation de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, constituée le 3 février 2003 en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec, partie III, est un organisme de bienfaisance du point de vue fiscal. Ses activités ont débuté en juillet 2003. Sa mission consiste à recueillir des fonds dans le but, notamment, de soutenir les élèves de l'Institut au moyen de bourses d'études et d'octroyer des dons à l'Institut en vue de la réalisation de divers projets tels que le programme de recherche et de formation en sécurité alimentaire, la création d'un centre d'analyse sensorielle, la modernisation du centre de recherche et la construction d'un amphithéâtre. Le conseil d'administration de la Fondation est autonome.

Afin de faciliter le démarrage de la Fondation, l'Institut lui fournit gracieusement l'accès à des locaux et à certains équipements autrement disponibles, et lui offre certains services administratifs de soutien considérés mineurs par la direction.

Par ailleurs, au cours de l'exercice, l'Institut a facturé la Fondation pour des produits et services au montant de 17 893 $ (2005 : 15 951 $), dont 951 $ (2005 : 7 176 $) sont inclus dans les débiteurs au 30 juin 2006.

	2006	2005
Prêt non garanti, sans intérêt, remboursable par versements annuels de 25 000 $ et échéant en 2008	50 000 $	75 000 $
Portion échéant au cours du prochain exercice	(25 000)	(25 000)
	25 000 $	50 000 $

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à leur valeur d'échange, l'Institut est apparenté à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec, ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés, autre que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement dans les états financiers.

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2005 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2006.

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et respectant les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans les autres sections du rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles financiers internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Institut, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification de même que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément concernant sa vérification.

Lucille Daoust
Directrice générale

Julien Girard, CGA, MAP
Chef du Service des ressources financières et de l'approvisionnement

Montréal, le 24 août 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec au 30 juin 2006 et les états des produits et charges, de l'excédent ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 30 juin 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 24 août 2006

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. I-13.1.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007			2006		
	Activités régulières	Projets spéciaux	Total	Activités régulières	Projets spéciaux	Total
PRODUITS						
Subventions du gouvernement du Québec	29 819 334 $	13 078 335 $	42 897 669 $	27 471 794 $	11 685 777 $	39 157 571 $
Subventions du gouvernement du Canada	1 200	2 245 789	2 246 989	1 200	1 101 781	1 102 981
Ventes de services	1 169 681	1 981 448	3 151 129	981 841	2 231 743	3 213 584
Autres produits	51 779	2 975 229	3 027 008	89 794	1 522 748	1 612 542
Amortissement des apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles		1 005 485	1 005 485		822 484	822 484
Amortissement des apports reportés relatifs aux actifs incorporels		274 763	274 763		243 343	243 343
Gain (perte) sur la cession d'immobilisations corporelles	(9 249)		(9 249)	16 200		16 200
Intérêts	33 239	424 600	457 839	46 857	403 694	450 551
Montants à reporter	31 065 984 $	21 985 649 $	53 051 633 $	28 607 686 $	18 011 570 $	46 619 256 $

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

RÉSULTATS (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007			2006		
	Activités régulières	Projets spéciaux	Total	Activités régulières	Projets spéciaux	Total
Montants reportés	31 065 984 $	21 985 649 $	53 051 633 $	28 607 686 $	18 011 570 $	46 619 256 $
CHARGES						
Salaires et avantages sociaux (note 4)	18 856 772	9 833 097	28 689 869	17 583 214	7 658 793	25 242 007
Services professionnels et administratifs	2 436 673	5 179 545	7 616 218	1 861 280	3 019 544	4 880 824
Fournitures médicales et de laboratoires	1 700 317	1 880 366	3 580 683	1 594 142	2 231 278	3 825 420
Locaux	4 326 601	25 761	4 352 362	4 183 237	974	4 184 211
Amortissement des immobilisations corporelles	1 638 365	1 005 485	2 643 850	1 376 696	822 484	2 199 180
Amortissement des actifs incorporels	61 048	274 763	335 811	36 068	243 343	279 411
Frais de déplacement	629 967	835 057	1 465 024	544 398	452 569	996 967
Intérêts sur la dette à long terme	604 544	6 984	611 528	596 530		596 530
Frais de bureau	435 190	225 948	661 138	398 456	197 104	595 560
Papeterie et impression	123 210	441 689	564 899	123 694	363 662	487 356
Frais de comité	77 148	76 914	154 062	53 489	33 206	86 695
Entretien et réparations	624 404	202 264	826 668	333 008	171 593	504 601
Frais d'organisation de formation externe	875	559 845	560 720	15 199	349 501	364 700
Formation interne	163 665	57 666	221 331	177 802	65 357	243 159
Télécommunications	282 002	14 118	296 120	264 988	17 841	282 829
Documentation	94 218	7 228	101 446	145 933	18 435	164 368
Matériel roulant	47 598	47 673	95 271	47 249	29 548	76 797
Location d'équipements	98 745	1 060	99 805	81 005	59 508	140 513
Assurances	15 428	18 588	34 016	14 307	23 657	37 964
Créances irrécouvrables	21 390	96 425	117 815			
Frais bancaires	14 975	3 832	18 807	12 657		12 657
Frais généraux (note 5)	(970 000)	970 000		(650 000)	650 000	
	31 283 135	21 764 308	53 047 443	28 793 352	16 408 397	45 201 749
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(217 151) $	221 341 $	4 190 $	(185 666) $	1 603 173 $	1 417 507 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007			2006
	Activités régulières	Projets spéciaux	Total	Total
EXCÉDENT CUMULÉ NON AFFECTÉ				
Solde au début	284 764 $	44 271 $	329 035 $	388 495 $
Excédent des produits sur les charges	16 217	776 192	792 409	1 552 056
Transfert à l'excédent cumulé affecté		(350 000)	(350 000)	(1 611 516)
Transfert de l'excédent cumulé affecté		8 385	8 385	
Solde à la fin	300 981	478 848	779 829	329 035
EXCÉDENT CUMULÉ AFFECTÉ				
Solde au début	1 469 698	2 006 062	3 475 760	1 998 793
Charges de l'exercice relative à l'excédent affecté	(233 368)	(554 851)	(788 219)	(134 549)
Transfert de l'excédent cumulé non affecté	350 000		350 000	1 611 516
Transfert à l'excédent cumulé non affecté		(8 385)	(8 385)	
Solde à la fin (note 3)	1 586 330	1 442 826	3 029 156	3 475 760
TOTAL	1 887 311 $	1 921 674 $	3 808 985 $	3 804 795 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie	15 717 307 $	14 360 038 $
Créances (note 6)	1 329 225	1 509 133
Subventions à recevoir (note 7)	17 505 554	15 265 395
Créance à long terme encaissable au cours du prochain exercice (notes 8 et 13)	62 018	
Frais payés d'avance	969 622	602 167
Stock de fournitures - au coût	103 950	139 561
	35 687 676	31 876 294
Subventions à recevoir (note 7)	4 033 680	5 770 209
Créance à long terme (notes 8 et 13)	640 752	
Immobilisations corporelles (note 9)	17 869 335	16 146 925
Actifs incorporels (note 10)	392 216	585 108
	58 623 659 $	54 378 536 $
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 11)	9 156 127 $	7 615 330 $
Produits reportés (note 12)	23 970 397	21 164 017
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 13)	1 779 605	1 926 966
	34 906 129	30 706 313
Produits reportés (note 12)	4 455 342	5 770 209
Dette à long terme (note 13)	9 406 160	8 297 011
Provision pour congés de maladie (note 15)	618 019	627 822
Apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles	5 170 446	4 690 013
Apports reportés relatifs aux actifs incorporels	258 578	482 373
	54 814 674	50 573 741
EXCÉDENT CUMULÉ		
Excédent cumulé non affecté	779 829	329 035
Excédent cumulé affecté	3 029 156	3 475 760
	3 808 985	3 804 795
	58 623 659 $	54 378 536 $

ENGAGEMENTS (note 17)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Richard Massé
W. Robert Laurier

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	4 190 $	1 417 507 $
Incident des éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 643 850	2 199 180
Amortissement des actifs incorporels	335 811	279 411
Amortissement des apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles	(1 005 485)	(822 484)
Amortissement des apports reportés relatifs aux actifs incorporels	(274 763)	(243 343)
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations corporelles	9 249	(16 200)
	1 712 852	2 814 071
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Diminution (augmentation) des créances	179 908	(546 126)
Augmentation des frais payés d'avance	(367 455)	(78 020)
Diminution (augmentation) du stock de fournitures	35 611	(1 888)
Augmentation des subventions à recevoir	(503 630)	(5 764 957)
Augmentation des charges à payer et frais courus (note 11)	1 888 998	414 214
Augmentation (diminution) de la provision pour congés de maladie	(9 803)	29 149
Augmentation de produits reportés	1 491 513	6 542 810
	2 715 142	595 182
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	4 427 994	3 409 253
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 9)	(4 725 023)	(2 831 757)
Produit de cession d'immobilisations corporelles	4 500	16 200
Acquisitions d'actifs incorporels (note 10)	(146 106)	(240 632)
Créance à long terme	(761 465)	
Encaissements de la créance à long terme	58 695	234 034
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(5 569 399)	(2 822 155)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	2 001 589	
Remboursements de la dette à long terme	(1 039 801)	(1 222 174)
Apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles	1 485 918	2 519 548
Apports reportés relatifs aux actifs incorporels	50 968	172 515
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	2 498 674	1 469 889
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	1 357 269	2 056 987
TRÉSORERIE AU DÉBUT	14 360 038	12 303 051
TRÉSORERIE À LA FIN	15 717 307 $	14 360 038 $
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES		
Intérêts versés	611 528 $	596 530 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2007

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut, constitué par la Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec (L.R.Q., chapitre I-13.1.1) est une personne morale, mandataire de l'État. Il a pour mission de soutenir le ministre de la Santé et des Services sociaux et les Agences de la santé et des services sociaux instituées en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2), dans l'exercice de leur mission de santé publique.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de l'Institut, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective, selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux indiqués ci-dessous :

Équipements spécialisés	10 à 20 %
Matériel informatique	20 à 33 1/3 %
Matériel roulant	10 à 20 %
Mobilier et équipements	20 %
Améliorations locatives	20 %

Les aménagements majeurs aux locaux sont amortis sur une durée maximale de 15 ans. L'amortissement de ces aménagements est calculé selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante) au taux de la dette correspondante.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont composés de logiciels et licences et sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective, selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux de 20 % et 33 1/3 %.

Apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles

Les apports reçus pour l'acquisition ou sous forme d'immobilisations corporelles amortissables sont reportés et virés aux produits selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles ils réfèrent.

Apports reportés relatifs aux actifs incorporels

Les apports reçus pour l'acquisition ou sous forme d'actifs incorporels amortissables sont reportés et virés aux produits selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des actifs incorporels auxquels ils réfèrent.

Constatation des produits

Les subventions affectées à des projets spéciaux sont inscrites aux résultats selon la méthode de l'avancement des travaux. Certaines subventions à recevoir sont conditionnelles à l'approbation des crédits par le gouvernement.

Les produits provenant de la prestation de services sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits reportés sont constitués des montants reçus et à recevoir pour des services non rendus conformément aux ententes contractuelles.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. EXCÉDENT CUMULÉ AFFECTÉ

L'excédent cumulé affecté se compose de l'excédent cumulé affecté des activités régulières et de l'excédent cumulé affecté des projets spéciaux.

En ce qui a trait à l'excédent cumulé affecté des activités régulières, la direction de l'Institut a décidé d'utiliser une partie de son excédent cumulé non affecté, conformément à la politique en vigueur adoptée par son conseil d'administration, pour acquérir des équipements spécialisés de laboratoires et pour l'organisation physique de nouveaux locaux à Québec et au centre-ville de Montréal et ce, suite aux autorisations nécessaires obtenues du ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec. Le solde de l'excédent cumulé affecté au 31 mars 2007 au montant de 1 586 330 $ sera utilisé pour combler le financement de ces immobilisations corporelles.

L'excédent cumulé affecté des projets spéciaux au montant de 1 442 826 $ au 31 mars 2007 sera utilisé, conformément à la politique en vigueur adoptée par le conseil d'administration de l'Institut, pour combler le financement de projets autorisés ayant trait à l'innovation scientifique et de projets particuliers en relation directe avec la mission de l'Institut.

4. SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX

Les salaires et avantages sociaux n'incluent pas les salaires des médecins qui sont assumés par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

5. FRAIS GÉNÉRAUX

Les frais généraux imputés aux charges des projets spéciaux et à titre de recouvrement des activités régulières représentent une estimation de la valeur des charges des services de support offerts dans le cadre des différents projets spéciaux de l'Institut.

6. CRÉANCES

	2007	2006
Gouvernement du Québec	717 196 $	431 652 $
Gouvernement du Canada	6 465	68 855
Autres	605 564	1 008 626
	1 329 225 $	1 509 133 $

7. SUBVENTIONS À RECEVOIR

	2007	2006
Gouvernement du Québec	15 067 196 $	14 188 164 $
Gouvernement du Canada	4 111 717	5 202 596
Autres	2 360 321	1 644 844
Montants à reporter	21 539 234 $	21 035 604 $

7. SUBVENTIONS À RECEVOIR (suite)

	2007	2006
Montants reportés	21 539 234 $	21 035 604 $
Moins : portion échéant au cours du prochain exercice		
Gouvernement du Québec	(13 329 561)	(12 117 545)
Gouvernement du Canada	(2 447 717)	(2 202 596)
Autres	(1 728 276)	(945 254)
	(17 505 554)	(15 265 395)
	4 033 680 $	5 770 209 $

8. CRÉANCE À LONG TERME

Dans le cadre d'un mandat confié par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) relativement à l'acquisition et au fonctionnement d'une unité mobile pour le dépistage des maladies professionnelles, l'Institut détient une créance à long terme à recevoir.

	2007	2006
Créance à long terme, au taux fixe de 5,52 %, encaissable par versements mensuels de 8 271 $, incluant capital et intérêts, échéant en janvier 2017	702 770 $	
Moins : portion échéant au cours du prochain exercice	(62 018)	
	640 752 $	

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Aménagements majeurs	11 737 269 $	2 308 721 $	9 428 548 $	8 861 593 $
Équipements spécialisés	7 663 242	3 164 707	4 498 535	3 783 906
Matériel informatique	5 229 648	3 504 332	1 725 316	1 743 945
Matériel roulant	1 445 321	524 106	921 215	839 458
Mobilier et équipements	2 819 321	1 587 213	1 232 108	824 373
Améliorations locatives	207 644	144 031	63 613	93 650
	29 102 445 $	11 233 110 $	17 869 335 $	16 146 925 $

Les acquisitions s'élèvent à 4 380 009 $ (2006 : 3 777 133 $) dont un montant de 3 582 857 $ (2006 : 2 634 967 $) déboursé au cours de l'exercice. Un montant de 1 142 166 $ (2006 : 196 790 $) a été déboursé au cours de l'exercice concernant les acquisitions de l'exercice précédent.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007

10. ACTIFS INCORPORELS

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Logiciels et licences	1 129 270 $	737 054 $	392 216 $	585 108 $

Les acquisitions s'élèvent à 142 919 $ (2006 : 253 074 $) dont un montant de 133 664 $ (2006 : 240 632 $) déboursé au cours de l'exercice. Un montant de 12 442 $ (2006 : 0 $) a été déboursé au cours de l'exercice concernant les acquisitions de l'exercice précédent.

11. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2007	2006
Gouvernement du Québec	1 513 447 $	1 308 839 $
Autres	7 642 680	6 306 491
	9 156 127 $	7 615 330 $

Les charges à payer et frais courus liés à l'exploitation s'élèvent à 8 349 720 $ (2006 : 6 460 722 $), ceux liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles s'élèvent à 797 152 $ (2006 : 1 142 166 $) et ceux liés à l'acquisition d'actifs incorporels s'élèvent à 9 255 $ (2006 : 12 442 $).

12. PRODUITS REPORTÉS

	2007	2006
Gouvernement du Québec	21 643 367 $	18 403 391 $
Gouvernement du Canada	4 213 824	5 838 852
Autres	2 568 548	2 691 983
	28 425 739	26 934 226
Moins : portion échéant au cours du prochain exercice		
Gouvernement du Québec	(19 368 175)	(17 322 672)
Gouvernement du Canada	(2 713 824)	(2 838 852)
Autres	(1 888 398)	(1 002 493)
	(23 970 397)	(21 164 017)
	4 455 342 $	5 770 209 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007

13. DETTE À LONG TERME

	2007	2006
Emprunts sur billets :		
taux fixe de 5,45 % (5,05 % en 2006), remboursables par versements mensuels de 25 918 $ incluant capital et intérêts, échéant en mars 2008	588 730 $	861 679 $
taux fixe de 5,44 % (3,95 % en 2006), remboursable par versements mensuels de 9 010 $ incluant capital et intérêts, échéant en juillet 2007	416 583	500 705
taux fixe de 5,52 %, garanti par la créance à recevoir, remboursable par versements mensuels de 8 271 $ incluant capital et intérêts, échéant en janvier 2017	751 906	
Emprunts auprès de la Société immobilière du Québec :		
taux fixe de 6,08 % (6,08 % en 2006), remboursables par versements mensuels de 52 582 $ incluant capital et intérêts, échéant en août 2017	4 814 157	5 141 563
taux fixe de 6,08 % (6,08 % en 2006), remboursable par versements mensuels de 2 128 $ incluant capital et intérêts, échéant en juin 2007	6 294	30 663
taux fixe de 5,52 % (5,52 % en 2006), remboursable par versements mensuels de 34 263 $ incluant capital et intérêts, échéant en août 2018	3 476 533	3 689 367
taux fixe de 4,70 %, remboursable par versements mensuels de 15 523 $ incluant capital et intérêts, échéant en mai 2014	1 131 562	
	11 185 765	10 223 977
Moins : portion échéant au cours du prochain exercice	(1 779 605)	(1 926 966)
	9 406 160 $	8 297 011 $

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2008	1 779 605 $
2009	812 365
2010	859 319
2011	909 008
2012	961 591
2013 et suivantes	5 863 877

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 101 901 $ (2006 : 1 028 601 $). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2007	2006
Solde au début	627 822 $	598 673 $
Charge de l'exercice	733 685	674 121
Prestations versées au cours de l'exercice	(743 488)	(644 972)
Solde à la fin	618 019 $	627 822 $

La provision pour vacances au montant de 2 240 754 $ (2006 : 1 999 887 $) est incluse au poste charges à payer et frais courus.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Créance à long terme

Au 31 mars 2007, la juste valeur de la créance à long terme est équivalente à la valeur comptable en raison de la faible variation du taux d'intérêt depuis l'obtention de la créance.

Dette à long terme

Au 31 mars 2007, la juste valeur des emprunts auprès de la Société immobilière du Québec de 9 428 546 $ s'établissait à 10 005 774 $ compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt. La juste valeur des billets est équivalente à la valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées et de la faible variation du taux d'intérêt depuis la prise en charge de ces dettes.

Autres éléments d'actifs et de passifs

La juste valeur de la trésorerie, des créances et des charges à payer et frais courus équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte échéance. La juste valeur des subventions à recevoir de 21 539 234 $ ne peut être évaluée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument financier.

17. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2007, l'Institut s'est engagée auprès de la Société immobilière du Québec pour relocaliser un de ses emplacements. En janvier, une proposition d'emprunt pour couvrir les aménagements a été négociée pour un montant de 223 601 $. Cet emprunt porterait au taux d'intérêt de 4,69 % et viendrait à échéance en septembre 2012. Il sera remboursable à compter de septembre 2007.

Au 31 mars 2007, l'Institut s'est également engagée auprès de l'Unité de recherche en santé publique du CHUQ à verser un montant maximum de 265 378 $ pour la réalisation de divers mandats en santé publique. La totalité de l'engagement devrait être versée au 31 mars 2008.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007

18. ÉQUITÉ SALARIALE

À la suite de l'adoption de la Loi sur l'équité salariale le 21 novembre 1996, l'Institut doit effectuer une démarche d'évaluation de différents corps d'emploi. À la date de préparation des états financiers, l'Institut n'est pas en mesure d'évaluer le montant qu'elle pourrait devoir débourser, le cas échéant, étant donné que les travaux relatifs à cette démarche ne sont pas encore complétés. En conséquence, aucun montant n'a été constaté aux états financiers.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2006 ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée en 2007.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut national de santé publique du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Institut, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Richard Massé, M.D.
Président-directeur général

Jean-Louis Coulombe, CMA
Directeur des ressources financières et matérielles

Québec, le 25 mai 2007

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Institut national de santé publique du Québec au 31 mars 2007 et les états des résultats, de l'excédent cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
France Alain, CA
Directrice des services-conseils
en attestation financière

Québec, le 25 mai 2007

INVESTISSEMENT QUÉBEC
(L.R.Q., c. I-16.1)

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2007	2006	2005
REVENUS D'INTÉRÊT			
Intérêts sur les prêts	52 686	42 710	39 143
Intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires	1 145	648	197
Contribution du gouvernement du Québec au titre d'intérêts	45 095	33 480	27 420
	98 926	76 838	66 760
Dépense d'intérêt (note 15)	51 857	38 716	35 777
REVENU NET D'INTÉRÊT	47 069	38 122	30 983
AUTRES REVENUS			
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	95 215	79 056	54 345
Honoraires de garanties	22 073	19 696	14 636
Primes au risque			
Options d'achat d'actions (note 16)	2 720	3 523	2 409
Participations aux bénéfices et aux primes forfaitaires	9 132	4 862	3 814
Commissions d'engagement	6 599	12 151	6 613
Autres revenus (note 17)	14 905	144 405	26 984
	150 644	263 693	108 801
	197 713	301 815	139 784
PROVISION			
Provision pour pertes (note 10)	(4 899)	235 888	165 742
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 10)	8 253	(228 234)	(146 542)
	3 354	7 654	19 200
DÉPENSES AUTRES QUE D'INTÉRÊT			
Contributions financières (note 18)	69 535	62 628	52 633
Contributions financières assumées par le gouvernement du Québec (note 18)	(19 666)	(25 162)	(31 665)
Honoraires d'intermédiaires financiers	39 545	32 650	26 464
Frais d'administration (note 19)	47 639	43 350	40 276
Honoraires d'administration – gouvernement du Québec			(21 946)
Autres dépenses (note 20)	3 789	3 891	2 986
	140 842	117 357	68 748
BÉNÉFICE NET	53 517	176 804	51 836

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2007	2006
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	422 924	246 120
BÉNÉFICE NET	53 517	176 804
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	476 441	422 924

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIF		
Encaisse	9 440	
Placements temporaires (note 4)	17 492	9 608
Placements (note 5)	2 655 603	2 285 867
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 6 et 10)	770 827	737 395
Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 7 et 10)	307 263	303 739
Parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 8 et 10)	2 074	2 464
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 10)	637 625	736 154
Autres éléments d'actif (note 11)	110 828	109 370
	4 511 152	4 184 597
PASSIF ET AVOIR		
PASSIF		
Découvert bancaire		5 941
Emprunts à court terme (note 12)	58 000	101 900
Emprunts à long terme (note 13)	3 722 126	3 351 955
Intérêts échus et courus sur les emprunts au Fonds de financement du gouvernement du Québec	18 904	15 374
Provision cumulée pour pertes sur garanties (notes 9 et 10)	172 924	229 377
Autres éléments de passif (note 14)	29 813	24 182
	4 001 767	3 728 729
AVOIR		
Avoir initial	32 944	32 944
Bénéfices non répartis	476 441	422 924
	509 385	455 868
	4 511 152	4 184 597
GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES (notes 9 et 10)	2 276 569	2 152 918

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT (note 26)
AUTRES ENGAGEMENTS (note 27)
ÉVENTUALITÉS (note 30)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,
Jacques Daoust, président du conseil d'administration
Léopold Beaulieu, vice-président du conseil d'administration

INVESTISSEMENT QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2007	2006	2005
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Bénéfice net	53 517	176 804	51 836
Ajustements pour :			
Amortissement des frais d'émission sur les emprunts à long terme	719	719	713
Amortissement de la prime sur les emprunts à long terme	(1 129)	(1 129)	(1 129)
Amortissement des primes et des escomptes sur les placements	(93 847)	(77 310)	(52 712)
Amortissement des honoraires d'intermédiaires financiers reportés	29 686	24 509	16 969
Gain sur disposition d'actions et de parts	(66)	(136 437)	(17 173)
Gain sur disposition de placements	(1 338)	(1 165)	(887)
Variation de la moins-value non réalisée sur les placements	2 608	515	
Perte (gain) de change non matérialisé sur les placements	(149)	284	629
Perte non matérialisée résultant de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés	1 062	5 973	25
Provision pour pertes	(4 899)	235 888	165 742
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	8 253	(228 234)	(146 542)
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels à durée de vie définie	864	800	859
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels à durée de vie définie			208
Quote-part des résultats – Société satellite, Canadair Québec Capital S.E.N.C.	53	9	
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation (note 21)	634	25 071	(51 843)
	(4 032)	26 297	(33 305)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Diminution (augmentation) nette des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition		397	(397)
Acquisition de placements	(551 935)	(584 410)	(740 816)
Disposition de placements	274 872	107 456	100 916
Diminution (augmentation) nette des prêts	9 069	(86 260)	7 968
Diminution nette des actions	284	160 861	11 395
Diminution (augmentation) nette des parts	(46)	88	21 327
Primes sur instruments financiers dérivés		(5 386)	
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels à durée de vie définie	(1 405)	(673)	(688)
Honoraires d'intermédiaires financiers reportés	(30 942)	(32 057)	(37 872)
	(300 103)	(439 984)	(638 167)
Montants à reporter	(304 135)	(413 687)	(671 472)

INVESTISSEMENT QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2007	2006	2005
Montants reportés	(304 135)	(413 687)	(671 472)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Diminution nette des emprunts à court terme	(43 900)	(134 000)	(135 000)
Emprunts à long terme	587 300	567 067	821 200
Remboursements des emprunts à long terme	(216 000)	(24 000)	(13 200)
Frais d'émission sur les emprunts à long terme reportés			(700)
	327 400	409 067	672 300
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	23 265	(4 620)	828
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	3 667	8 287	7 459
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	26 932	3 667	8 287
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE			
Encaisse	9 440		
Placements temporaires	17 492	9 608	9 191
Découvert bancaire		(5 941)	(904)
	26 932	3 667	8 287
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE			
Intérêts payés	48 597	36 343	35 901

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Investissement Québec est une personne morale de droit public constituée et régie par la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1). En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et, par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu du Québec et du Canada.

Investissement Québec a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec, contribuant ainsi au développement économique du Québec et à la création d'emplois. Elle centralise et consolide l'action de l'État en matière de recherche, de promotion et de soutien de l'investissement. Elle cherche à la fois à stimuler l'investissement intérieur et à attirer les investisseurs de l'extérieur du Québec. Elle fait, auprès de ces derniers, la promotion du Québec comme lieu privilégié d'investissement. Elle participe à la croissance des entreprises en favorisant, notamment, la recherche et le développement ainsi que l'exportation. Elle cherche également à conserver les investissements déjà effectués en apportant son soutien aux entreprises implantées au Québec. Elle peut aussi fournir à une entreprise, à un ministère, à un organisme du gouvernement ou à une société d'État des services techniques, notamment en matière d'analyse financière, de montage financier et de gestion de portefeuille. Investissement Québec administre tout programme d'aide financière en matière d'investissement élaboré par le gouvernement. du Québec. De plus, la Société administre la Loi sur les Sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (L.R.Q., c. S-29.1). La Société exécute également tout mandat que lui confie le gouvernement en vertu des articles 28 et 29 de sa loi constitutive. Elle soutient, par ses interventions financières, les entreprises québécoises ou celles qui s'établissent au Québec, principalement en leur octroyant des prêts ou en garantissant les engagements financiers qu'elles contractent auprès des institutions financières. Elle administre aussi les programmes d'aide financière découlant de la Loi sur l'aide au développement des coopératives et des personnes morales sans but lucratif (L.R.Q., c. A-12.1). En vertu du projet de loi no 68, sanctionné par l'Assemblée nationale le 13 décembre 2005, Investissement Québec a acquis les droits et assume les obligations de la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel, laquelle a été dissoute. De plus, en vertu du décret 1027-2006, daté du 8 novembre 2006, Investissement Québec a acquis les biens et assume les obligations de la société Innovation-Papier (INNO-PAP), laquelle a été dissoute.

L'article 46 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec édicte que la Société mère établit un plan stratégique, qui inclut les activités de ses filiales, selon la forme, la teneur et la périodicité fixées par le gouvernement du Québec. Ce plan a été approuvé le 22 septembre 2004 (décret numéro 878-2004) et prend fin le 31 mars 2007. En vertu de l'article 47 de cette même loi, ce plan continue cependant de s'appliquer jusqu'à ce qu'un nouveau plan stratégique soit approuvé. Un nouveau plan était en processus d'approbation au 31 mars 2007. Le plan d'affaires 2004-2007 prévoit notamment que le gouvernement du Québec contribue au financement de la Société en lui remboursant certaines contributions financières et les pertes sur certaines interventions financières, selon les modalités prévues dans les programmes ou les décrets les instituant, en lui versant une contribution au titre d'intérêts sur certaines interventions financières dont il rembourse les pertes et en lui versant des honoraires.

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses, notamment dans l'établissement de la juste valeur des placements. Ces estimations et ces hypothèses ont une incidence sur la comptabilisation des éléments d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers d'Investissement Québec et ceux de ses filiales, lesquelles sont toutes détenues en propriété exclusive, soit IQ Immigrants Investisseurs inc., IQ FIER inc., 9037-6179 Québec inc., 9071-2076 Québec inc., 9109-3294 Québec inc. et La Financière du Québec. Tous les actifs, les passifs, les revenus et les dépenses de ces filiales sont inclus dans les présents états financiers consolidés. Les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés.

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Consolidation (suite)

IQ FIER inc., filiale détenue en propriété exclusive, est une société de placement tel que défini à la note d'orientation no 18 concernant la comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, intitulée « Sociétés de placement (NOC-18) ». En conformité avec cette note d'orientation, les placements ont été établis à la juste valeur, c'est-à-dire le montant de la contrepartie dont conviendraient, à la date des états financiers, des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La valeur de réalisation des placements pourrait varier de façon importante par rapport à la juste valeur à la suite de changements dans les conditions du marché. La note d'orientation précise également dans quelles circonstances la société mère qui détient une société de placement doit comptabiliser les placements de celle-ci à la juste valeur. Investissement Québec est la société mère d'une telle société de placement et elle respecte les critères pour conserver le traitement comptable des placements à la juste valeur adopté par IQ FIER inc.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition ainsi que du découvert bancaire.

Placements

Les billets à recevoir du gouvernement du Québec sont comptabilisés au coût et les escomptes à l'achat sont virés aux résultats selon la méthode de l'intérêt réel jusqu'à leur date d'échéance.

Les parts de sociétés en commandite et les actions non cotées de sociétés agissant à titre de commodité sont comptabilisées à la juste valeur. Celle-ci est basée sur les états financiers vérifiés de ces sociétés qui sont évaluées à la juste valeur. Cependant, en vertu de certaines ententes contractuelles, si le cumul des bénéfices nets annuels moins le cumul des pertes nettes annuelles est positif à la fin de la période de renonciation au rendement de chacune des conventions, la Société renonce à sa quote-part. En conséquence, la juste valeur des placements tient compte de cette clause. De plus, en tout temps au cours de la période de renonciation au rendement, les autres commanditaires ont une option d'achat des parts détenues par la Société, au prix payé initialement plus 6 % de rendement par année depuis la date de leur acquisition. À compter du troisième exercice financier suivant la période de renonciation au rendement, les autres commanditaires ont également une option d'achat pour un prix égal au plus élevé de la juste valeur ou de la valeur comptable.

Les placements dans les sociétés satellites sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

Les autres placements sont comptabilisés à la valeur d'acquisition et, le cas échéant, les escomptes et les primes à l'achat sont virés aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à leur date d'échéance.

Prêts, actions et parts

Les prêts, y compris les intérêts courus et à recevoir, ainsi que les actions et les parts sont comptabilisés au coût. Lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement total (capital et intérêts) d'un prêt n'est pas raisonnablement assuré, celui-ci est considéré comme un prêt douteux. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés à la provision pour pertes.

Lorsqu'un prêt dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec devient douteux et que les intérêts en souffrance sur le prêt excèdent trois mois, la constatation des intérêts cesse. Les intérêts encaissés sur ces prêts sont inscrits à titre de recouvrement jusqu'à concurrence du montant radié ou provisionné, puis comme revenu d'intérêt par la suite.

Les biens saisis sont présentés à titre de prêts douteux et sont inscrits à la juste valeur au moment de leur saisie. La réduction de la valeur comptable est alors comptabilisée. Toute réduction subséquente est imputée à la provision pour pertes.

La valeur comptable des prêts, dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec, restructurés en prêts à taux d'intérêt réduit, en prêts sans intérêt ou en actions privilégiées, est ramenée à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets à recevoir en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur actualisée, attribuable au passage du temps, est comptabilisée à titre de revenu d'intérêt.

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Prêts, actions et parts (suite)

Les actions ordinaires provenant de prêts restructurés dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec sont comptabilisées selon la valeur comptable de celles-ci immédiatement après la restructuration. La différence entre la valeur comptable du prêt avant la restructuration et celle des actions est imputée à la provision pour pertes. Toute diminution subséquente de la valeur comptable des actions est aussi imputée à la provision pour pertes. Toute augmentation subséquente n'est constatée que lors de la vente des actions, à titre de gain sur disposition d'actions de l'exercice alors en cours.

Garanties

Les garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes, sont un instrument financier hors bilan.

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque la Société en a autorisé le déboursement. Les débours sont alors appliqués en réduction de la provision cumulée pour pertes sur garanties et le solde des garanties est réduit d'autant. Lorsque la Société considère que des recouvrements sont raisonnablement assurés, le débours est comptabilisé à titre d'actif, conformément aux conventions comptables applicables, selon le cas, aux prêts, aux actions ou aux parts.

Provision cumulée pour pertes

La provision cumulée pour pertes sur les prêts, les actions, les parts et les débiteurs liés aux interventions financières est présentée au bilan de la Société en réduction de la valeur de ces actifs. La provision cumulée pour pertes sur les garanties est inscrite au passif du bilan. Ces provisions représentent, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les interventions financières faisant partie de son portefeuille.

À l'exception des entreprises bénéficiant des programmes d'investissement en démarrage et redémarrage d'entreprises et de contributions sous forme d'actions d'une classe particulière, les sociétés clientes sont classées selon sept catégories de risque définies par des critères de solvabilité et de crédit; la catégorisation des entreprises est mise à jour de façon périodique. Une de ces catégories comprend les clients insolvables. Deux autres catégories désignent les entreprises dont l'insolvabilité semble probable à court terme. Tous les prêts douteux se retrouvent dans l'une de ces trois catégories. La provision pour pertes sur les interventions financières comprises dans ces trois catégories correspond au solde de l'intervention, diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés, auquel est appliqué un pourcentage d'ajustement découlant de l'historique de recouvrement à l'égard des entreprises faisant partie de ces catégories. Lorsqu'une entreprise classée dans l'une ou l'autre de ces catégories est en liquidation, qu'elle a cessé tout remboursement à la Société et que son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

Les quatre autres catégories de risque englobent les entreprises dont la situation financière correspond à celle de la clientèle cible de la Société. Pour chacune de ces catégories, une provision de groupe est calculée par l'application d'un taux de provision au solde des interventions financières. Le taux de provision de chaque catégorie découle d'une analyse statistique à l'égard du nombre d'entreprises ayant fait l'objet d'un déclassement et de l'importance des pertes constatées ou devenues probables au cours des trois derniers exercices.

Les entreprises pour lesquelles les interventions financières affichent un solde cumulatif exceptionnellement élevé ou présentent des caractéristiques particulières font l'objet d'une analyse spécifique de la provision pour pertes, peu importe leur catégorie de risque.

Pour les programmes d'investissement en démarrage et redémarrage d'entreprises, une provision globale est calculée. Cette provision correspond au montant des garanties autorisées auquel est appliqué un taux basé sur l'expérience, diminué des débours de garanties dans ces programmes.

Certains prêts peuvent faire l'objet d'une exonération de remboursement selon les conditions prévues au contrat de prêt. La provision pour pertes sur ces prêts intègre les risques inhérents au contrat de prêt en plus des risques d'insolvabilité décrits précédemment.

Les actions d'une classe particulière sont des actions non participantes, sans dividende et sans date de rachat prévue. Ces actions font l'objet d'une analyse spécifique de la provision pour pertes.

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Provision cumulée pour pertes (suite)

Les débiteurs liés aux interventions financières à des entreprises insolvables, ou dont l'insolvabilité semble probable à court terme, font l'objet d'une analyse spécifique de la provision pour pertes.

À recevoir du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec contribue au financement de la Société en lui remboursant certaines contributions financières et les pertes sur certaines interventions financières, en lui versant une contribution au titre d'intérêts sur certaines interventions financières et en lui versant des honoraires. Le solde à recevoir de ces contributions figure au poste « Autres éléments d'actif ».

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties à compter de leur mise en service, en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants :

Matériel informatique	33 1/3 %
Mobilier de bureau	10 %
Améliorations locatives	10 %

Actifs incorporels à durée de vie définie

Les logiciels et le développement informatique sont comptabilisés au coût. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation est déterminée. Ils sont amortis à compter de leur mise en service, en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants :

Logiciels	33 1/3 %
Développement informatique	20 %

Frais d'émission, escomptes et primes sur les emprunts à long terme

Les frais d'émission, les escomptes et les primes sur les emprunts à long terme sont reportés et sont amortis sur la durée de l'emprunt, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les frais d'émission sur les emprunts à long terme reportés sont inclus dans les autres éléments d'actif. Les escomptes et les primes reportés sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts auxquels ils sont associés.

Terrain détenu à des fins de décontamination

Le terrain est évalué au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

Contribution du gouvernement du Québec au titre d'intérêts

La contribution du gouvernement du Québec au titre d'intérêts se rapporte aux interventions financières à rendement réduit ou nul et dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec. Elle correspond généralement à l'excédent du coût moyen d'emprunt mensuel de la Société sur le rendement de ces interventions.

Primes au risque

Au moment de l'autorisation d'une intervention financière, la Société peut exiger de l'entreprise cliente une prime qui varie selon la nature du risque. La prime sous forme d'options d'achat d'actions qui est un instrument financier dérivé et, à ce titre, est comptabilisée à la juste valeur. Les gains réalisés et non réalisés qui en résultent sont portés aux résultats sous la rubrique « Prime au risque – Options d'achat d'actions ». La prime sous forme de participation aux bénéfices est encaissable et comptabilisée au plus tard six mois après la fin de l'exercice financier de l'entreprise. La prime forfaitaire est comptabilisée au moment où elle devient exigible selon le contrat.

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Primes au risque (suite)

Les options d'achat d'actions ayant une juste valeur positive figurent sous la rubrique « Autres éléments d'actifs ».

Les gains sur disposition d'actions acquises à la suite de l'exercice d'une option sont présentés sous la rubrique « Primes au risque – Options d'achat d'actions » des résultats de la Société.

Contributions financières

Les contributions financières sont constituées de contributions financières non remboursables et de contributions financières à remboursement conditionnel.

Les contributions financières aux entreprises sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel la Société en a autorisé le déboursement. Les contributions financières à Emploi-Québec sont comptabilisées aux résultats de l'exercice au cours duquel la dépense correspondante a été encourue par celui-ci. Les contributions financières au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel sa partie des revenus générés par le placement est comptabilisée. La Société juge alors acquise la contribution correspondante du gouvernement du Québec pour les contributions financières que celui-ci assume, et celle-ci est comptabilisée au cours de ce même exercice.

Les recouvrements ultérieurs de contributions financières à remboursement conditionnel sont inscrits dans les résultats de l'exercice alors en cours. Le remboursement au gouvernement du Québec qui s'applique est également inscrit dans les résultats de l'exercice alors en cours.

Honoraires d'intermédiaires financiers

La Société verse, par l'entremise d'une de ses filiales, des honoraires à des intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, pour la recherche d'entreprises à recommander pour l'octroi d'une contribution financière non remboursable ainsi que pour la fermeture de dossiers d'immigrants investisseurs.

Les honoraires relatifs au démarchage d'un immigrant investisseur et les honoraires relatifs à la recherche d'une entreprise à recommander sont comptabilisés lors de l'acceptation de l'intervention financière par l'entreprise. Les honoraires relatifs au démarchage d'un immigrant investisseur sont reportés et virés aux résultats sur une période correspondant à la durée des placements, soit cinq ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les honoraires relatifs à la fermeture du dossier de l'immigrant investisseur sont comptabilisés à la date de fermeture du dossier.

Instruments financiers dérivés

En plus des options d'achat d'actions qui sont incluses dans les primes au risque, la Société détient d'autres instruments financiers dérivés aux fins de la gestion du risque de taux d'intérêt et du risque de taux de change découlant des positions figurant au bilan et hors bilan. Ces autres instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur et les gains ou les pertes qui en résultent sont portés aux résultats, à titre d'ajustement aux autres produits. Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive figurent à l'actif, tandis que ceux qui ont une juste valeur négative figurent au passif, respectivement aux postes « Actifs liés aux instruments financiers dérivés » et « Passifs liés aux instruments financiers dérivés », présentés sous les rubriques « Autres éléments d'actif » et « Autres éléments de passif ».

Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires et les garanties exprimées en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les revenus et les dépenses libellés en devises sont, pour leur part, convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change sont constatés aux résultats.

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite

La Société cotise à des régimes de retraite gouvernementaux interentreprises à prestations déterminées. Toutefois, ces cotisations sont comptabilisées selon les normes comptables relatives aux régimes à cotisations déterminées, compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

De plus, la Société a institué un régime de rentes d'appoint facultatif afin de verser à certains membres de la haute direction des prestations de retraite, en sus des prestations du régime de retraite de base. Le coût des prestations de retraite accumulées par ces derniers est établi par calculs actuariels selon la méthode des prestations déterminées au prorata des années de service, à partir des hypothèses les plus probables de la direction sur le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires et l'âge de départ des employés.

3. MODIFICATIONS AUX CONVENTIONS COMPTABLES EN RAISON DE NORMES COMPTABLES QUI SERONT ADOPTÉES PAR LA SOCIÉTÉ

En 2005, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 3855, intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation »; le chapitre 3865, intitulé « Couvertures »; et le chapitre 1530, intitulé « Résultat étendu ». Ces normes doivent être appliquées par Investissement Québec au plus tard le 1er avril 2007. L'incidence de ces normes sur les états financiers ne peut être déterminée, car elle dépend des positions en cours et de leur juste valeur lors de la transition.

Instruments financiers – comptabilisation et évaluation

En vertu de cette nouvelle norme, tous les instruments financiers doivent être classés dans l'une des catégories suivantes : les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction; les placements détenus jusqu'à l'échéance; les prêts et créances; les autres passifs financiers; les actifs financiers disponibles à la vente. Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction doivent être évalués à leur juste valeur; les gains et les pertes doivent être comptabilisés aux résultats. Les placements détenus jusqu'à l'échéance, les prêts et créances et les autres passifs financiers doivent être évalués au coût non amorti. Les actifs financiers disponibles à la vente doivent être évalués à leur juste valeur; les gains et pertes non réalisés qui en résultent doivent être comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. La norme permet aussi de choisir de classer, dans les instruments détenus à des fins de transaction, tout instrument financier au moment de sa constatation initiale.

Couvertures

Cette nouvelle norme définit les critères d'application de la comptabilité de couverture de chacune des stratégies de couverture permises : les couvertures de la juste valeur, les couvertures des flux de trésorerie et les couvertures du risque de change lié à un investissement net dans un établissement étranger autonome.

Résultat étendu

À la suite de l'adoption de ces normes, une nouvelle rubrique, intitulée « Autres éléments du résultat étendu », doit être ajoutée à l'avoir dans le bilan consolidé. Les principaux éléments de cette rubrique comprendront les gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente, les montants non réalisés liés à la conversion des devises, déduction faite des opérations de couverture, découlant des établissements étrangers autonomes et la variation de la juste valeur de la tranche efficace des instruments de couverture des flux de trésorerie.

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2007	2006
Acceptations bancaires, 4,30 % à 4,32 %, échéant en avril 2007	10 874	5 003
Certificat de dépôt, 4,67 %, échéant en avril 2007	6 618	4 605
	17 492	9 608

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

5. PLACEMENTS

	2007	2006
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, de 3,47 % à 5,47 %, échéant entre avril 2007 et mars 2012, valeur nominale de 2,7 milliards de dollars	2 403 967	2 071 153
Obligations et autres titres de créance, de 3,47 % à 11,00 %, échéant entre mars 2008 et juillet 2031, valeur nominale de 100,4 millions de dollars	104 652	103 766
Titres du marché monétaire – Fonds commun de placement	35 927	34 969
Actions et autres titres de participation	27 704	35 574
Parts de sociétés en commandite	83 325	40 331
Actions non cotées de sociétés agissant à titre de commandité	4	(3)
Société satellite – Canadair Québec Capital S.E.N.C., à la valeur de consolidation	24	77
	2 655 603	2 285 867

Le montant des placements libellés en dollars américains totalise 7,3 millions en dollars canadiens au 31 mars 2007 (10,3 millions au 31 mars 2006).

L'échéancier des placements se détaille comme suit :

Moins d'un an	332 315
De 1 à 2 ans	546 183
De 2 à 3 ans	673 275
De 3 à 4 ans	499 296
De 4 à 5 ans	452 750
De 5 à 10 ans	88 009
Plus de 20 ans	116
	2 591 944
Aucune échéance	63 659
	2 655 603

6. PRÊTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2007			2006
	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Portant intérêt				
Taux fixe [1][2]	4 800	169 342	174 142	159 989
Taux variable [3]	41 023	203 864	244 887	395 385
	45 823	373 206	419 029	555 374
Sans intérêt [4][5]	55	584 345	584 400	394 607
Restructurés	298		298	1 691
Douteux	28 393	214 315	242 708	303 832
Montants à reporter	74 569	1 171 866	1 246 435	1 255 504

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

6. PRÊTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES (suite)

	2007			2006
	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Montants reportés	74 569	1 171 866	1 246 435	1 255 504
Provision cumulée pour pertes				
Prêts portant intérêt	(6 913)	(98 576)	(105 489)	(156 892)
Prêts sans intérêt	(3)	(163 302)	(163 305)	(87 790)
Prêts restructurés	(233)		(233)	(1 331)
Prêts douteux	(23 487)	(183 094)	(206 581)	(272 096)
	(30 636)	(444 972)	(475 608)	(518 109)
	43 933	726 894	770 827	737 395
Les encaissements de capital prévus sur les prêts, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :				
Moins d'un an	21 271	114 767	136 038	168 335
De 1 à 2 ans	12 952	72 092	85 044	72 179
De 2 à 3 ans	10 839	73 996	84 835	73 728
De 3 à 4 ans	8 355	182 234	190 589	86 849
De 4 à 5 ans	10 096	56 394	66 490	157 566
De 5 à 10 ans	10 821	538 282	549 103	455 085
De 10 à 20 ans	235	23 655	23 890	182 932
Plus de 20 ans		110 446	110 446	58 830
	74 569	1 171 866	1 246 435	1 255 504

(1) Les taux d'intérêt fixes se situent entre 2,75 % et 15,00 % au 31 mars 2007 (entre 2,75 % et 12,00 % au 31 mars 2006).

(2) Y compris des contributions remboursables par redevances de 33,3 millions de dollars au 31 mars 2007 (20,7 millions au 31 mars 2006)

(3) Le taux d'intérêt variable de la Société est de 7,50 % au 31 mars 2007 (7,00 % au 31 mars 2006).

(4) Ces prêts ne portent pas intérêt pour les sociétés clientes. Toutefois, dans le cas des prêts dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec, ce dernier verse à la Société une contribution au titre d'intérêts, calculée sur le solde de ces prêts à un taux d'intérêt correspondant généralement au coût moyen d'emprunt mensuel de la Société.

(5) Y compris des contributions remboursables par redevances de 66,8 millions de dollars au 31 mars 2007 (27,8 millions au 31 mars 2006).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

7. ACTIONS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2007			2006
	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Actions				
Ordinaires	675	25 250	25 925	26 161
Privilégiées	1 410	326 140	327 550	327 709
D'une classe particulière		4 455	4 455	5 018
Ordinaires provenant de prêts restructurés	975		975	243
Privilégiées provenant de prêts restructurés	466		466	458
	3 526	355 845	359 371	359 589
Provision cumulée pour pertes				
Actions ordinaires	(334)	(13 754)	(14 088)	(11 021)
Actions privilégiées	(1 252)	(30 968)	(32 220)	(39 163)
Actions d'une classe particulière		(4 455)	(4 455)	(5 018)
Actions ordinaires provenant de prêts restructurés	(907)		(907)	(227)
Actions privilégiées provenant de prêts restructurés	(438)		(438)	(421)
	(2 931)	(49 177)	(52 108)	(55 850)
	595	306 668	307 263	303 739
L'échéancier de rachat des actions se détaille comme suit :				
Moins d'un an	503	194	697	857
De 1 à 2 ans	75	53	128	102
De 2 à 3 ans	75	53	128	128
De 3 à 4 ans	75	53	128	128
De 4 à 5 ans	68	16 680	16 748	128
De 5 à 10 ans	52	887	939	17 687
De 10 à 20 ans		45 000	45 000	45 000
Plus de 20 ans		260 000	260 000	260 000
	848	322 920	323 768	324 030
Aucune échéance	2 678	32 925	35 603	35 559
	3 526	355 845	359 371	359 589

La Société détient des actions émises par des sociétés ouvertes. La valeur comptable de ces actions au 31 mars 2007 est de 3,7 millions de dollars (3,1 millions au 31 mars 2006). Selon les cotes en Bourse au 31 mars 2007, ces actions ont une valeur de 3,4 millions de dollars (3,5 millions au 31 mars 2006).

La Société détient une option de vente sur les actions ordinaires qu'elle possède dans une entreprise. L'option peut être exercée en partie (76,8 %) depuis janvier 2006 et pourra être exercé en totalité à compter de janvier 2009. Selon le prix de rachat minimal prévu au contrat, le gain résultant de l'exercice complet de cette option serait de 8,2 millions de dollars. Au 31 mars 2007, la Société ne s'était pas prévalue de cette option partielle.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

8. PARTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2007			2006
	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Parts				
Privilégiées de coopératives	395	2 481	2 876	2 879
D'une société en commandite		11 639	11 639	11 639
Privilégiées de coopératives provenant de prêts restructurés	1 080		1 080	1 031
	1 475	14 120	15 595	15 549
Provision cumulée pour pertes				
Parts privilégiées de coopératives	(308)	(732)	(1 040)	(1 209)
Parts d'une société en commandite		(11 639)	(11 639)	(11 639)
Parts privilégiées de coopératives provenant de prêts restructurés	(842)		(842)	(237)
	(1150)	(12 371)	(13 521)	(13 085)
	325	1 749	2 074	2 464
L'échéancier de rachat des parts se détaille comme suit :				
Moins d'un an		104	104	71
De 1 à 2 ans		78	78	78
De 2 à 3 ans		78	78	78
De 3 à 4 ans		194	194	78
De 4 à 5 ans		78	78	78
De 5 à 10 ans	702	333	1 035	1 154
De 10 à 20 ans	378	230	608	698
Plus de 20 ans		495	495	514
	1 080	1 590	2 670	2 749
Aucune échéance	395	12 530	12 925	12 800
	1 475	14 120	15 595	15 549

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

9. GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2007			2006
	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Garanties				
D'emprunt	207 331	295 392	502 723	474 463
D'engagement financier	41 103	1 905 667	1 946 770	1 907 832
	248 434	2 201 059	2 449 493	2 382 295
Provision cumulée pour pertes				
Garanties d'emprunt	(34 866)	(45 832)	(80 698)	(83 344)
Garanties d'engagement financier	(7 292)	(84 934)	(92 226)	(146 033)
	(42 158)	(130 766)	(172 924)	(229 377)
	206 276	2 070 293	2 276 569	2 152 918
Solde des garanties réparti en fonction de leur échéance :				
Moins d'un an	31 057	35 753	66 810	77 902
De 1 à 2 ans	26 964	21 878	48 842	37 456
De 2 à 3 ans	17 145	11 062	28 207	34 242
De 3 à 4 ans	32 175	51 377	83 552	34 033
De 4 à 5 ans	32 034	30 496	62 530	83 278
De 5 à 10 ans	105 938	231 000	336 938	260 466
De 10 à 20 ans	3 121	1 819 493	1 822 614	1 854 918
	248 434	2 201 059	2 449 493	2 382 295

Le montant des garanties libellées en dollars américains totalise 1,9 milliard en dollars canadiens au 31 mars 2007 (1,9 milliard au 31 mars 2006) et le montant des garanties libellées en d'autres devises s'élève à 25,5 millions en dollars canadiens au 31 mars 2007 (24,6 millions au 31 mars 2006).

10. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2007			2006
	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec [1]	Total	Total
Solde au début de l'exercice	81 588	736 154	817 742	644 740
Provision pour pertes [2]	3 354	(8 253)	(4 899)	235 888
Recouvrements	1 609	1 397	3 006	2 978
Radiations [3]	(3 906)	(88 025)	(91 931)	(45 812)
Débours de garanties n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	(5 533)	(3 648)	(9 181)	(20 052)
Solde à la fin de l'exercice	77 112	637 625	714 737	817 742

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

10. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES (suite)

	2007			2006
	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec [1]	Total	Total
La provision cumulée pour pertes se répartit comme suit :				
Prêts	30 636	444 972	475 608	518 109
Actions	2 931	49 177	52 108	55 850
Parts	1 150	12 371	13 521	13 085
Autres débiteurs liés aux interventions financières	237	339	576	1 321
Garanties	42 158	130 766	172 924	229 377
	77 112	637 625	714 737	817 742

La Société peut exiger des sûretés et des cautions de ses sociétés clientes. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtisses, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement. La provision pour pertes ne tient compte que de la valeur des sûretés et des cautions liées aux entreprises insolvables ou dont l'insolvabilité semble probable à court terme. Cette valeur est de 12,3 millions de dollars au 31 mars 2007 (9,9 millions au 31 mars 2006) pour les prêts, actions et parts et de 18,5 millions de dollars (20,5 millions au 31 mars 2006) pour les garanties. Par ailleurs, la valeur des sûretés relatives aux prêts, actions et parts dans les entreprises dont la situation financière correspond à celle de la clientèle cible de la Société est de 130,1 millions de dollars au 31 mars 2007 (98,5 millions au 31 mars 2006).

(1) Correspond à la « Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec » présentée à l'actif du bilan.
(2) Y compris un montant de 0,9 million de dollars au titre de gains de change au 31 mars 2007 (4,4 millions au 31 mars 2006).
(3) Les radiations au titre de prêts restructurés de même que les radiations d'actions provenant de prêts restructurés s'élèvent à 2,1 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 (aucune radiation pour l'exercice terminé le 31 mars 2006).

11. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	2007	2006
À recevoir du gouvernement du Québec	12 549	13 338
Options d'achat d'actions	4 593	3 757
Honoraires d'intermédiaires financiers reportés	79 813	78 557
Intérêts et dividendes à recevoir sur les placements	1 529	1 783
Frais d'émission sur les emprunts à long terme reportés [1]	3 756	4 475
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	1 221	2 186
Immobilisations corporelles, déduction faite de l'amortissement cumulé de 4,1 millions de dollars (3,6 millions au 31 mars 2006)	2 387	1 992
Actifs incorporels à durée de vie définie, déduction faite de l'amortissement cumulé de 6,6 millions de dollars (6,3 millions au 31 mars 2006)	769	623
Honoraires d'administration à recevoir - Apparentés	509	406
Débiteurs liés aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes [2]	2 877	1 651
Autres débiteurs	825	602
	110 828	109 370

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

11. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF (suite)

(1) Proviennent de transactions conclues avec le Fonds de financement du gouvernement du Québec.
(2) Débiteurs liés aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes

	2007			2006
	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Débiteurs liés aux interventions financières	854	2 599	3 453	2 972
Provision cumulée pour pertes sur débiteurs liés aux interventions financières financières (note 10)	(237)	(339)	(576)	(1 321)
	617	2 260	2 877	1 651

Le montant des débiteurs liés aux interventions financières libellés en dollars américains totalise 0,6 million de dollars canadiens au 31 mars 2007 (0,5 million au 31 mars 2006).

12. EMPRUNTS À COURT TERME

	2007	2006
Acceptations bancaires – institutions financières, de 4,35 % à 4,37 %, échéant en avril 2007	20 300	37 500
Billets – institutions financières, de 4,36 % à 4,37 %, échéant en avril 2007	25 600	43 700
Billets – Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,39 %, échéant en avril 2007	12 100	20 700
	58 000	101 900

En vertu du décret 877-2006, daté du 3 octobre 2006, la Société est autorisée à contracter des emprunts à court terme auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec et des emprunts à long terme auprès de ce dernier, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 1,3 milliard de dollars, et ce, jusqu'au 31 octobre 2010. De plus, le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation versera à la Société les sommes requises pour suppléer toute inexécution des obligations découlant des emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Les modalités de ce décret s'appliquent également aux billets à payer au Fonds de financement du gouvernement du Québec figurant à la note 13.

La Société dispose de marges de crédit bancaires de montants autorisés totalisant 10 millions de dollars, portant intérêt au taux de base du prêteur (6,00 % au 31 mars 2007; 5,50 % au 31 mars 2006) et renouvelables annuellement. Au 31 mars 2007 et au 31 mars 2006, celles-ci n'étaient pas utilisées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

13. EMPRUNTS À LONG TERME

	2007	2006
Billets – Fonds de financement du gouvernement du Québec :		
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,19 %, échéant en octobre 2007	75 000	75 000
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,28 %, échéant en juillet 2009	175 000	175 000
- 4,33 %, échéant en juillet 2010	28 200	28 200
- 8,00 %, échéant en décembre 2010, valeur nominale de 75,6 millions de dollars (taux effectif de 6,07 %)	79 739	80 868
- au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,15 %, échéant en octobre 2013	100 000	100 000
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,08 %, échéant en octobre 2013	60 000	60 000
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,05 %, échéant en octobre 2013 (1)	162 500	162 500
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,12 %, échéant en octobre 2013	134 120	134 120
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,09 %, échéant en octobre 2013 (1)	52 500	52 500
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,10 %, échéant entre février 2012 et mai 2014	100 000	100 000
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,21 %, échéant en juin 2032	47 500	47 500
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt, échéant entre juin 2020 et septembre 2021	97 167	44 667
Billets – immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre avril 2007 et mars 2012 (2)	2 610 400	2 291 600
	3 722 126	3 351 955

Le montant des versements en capital à effectuer sur les emprunts à long terme se détaille comme suit :

	2007
Moins d'un an	394 200
De 1 à 2 ans	534 800
De 2 à 3 ans	880 600
De 3 à 4 ans	623 539
De 4 à 5 ans	600 200
De 5 à 10 ans	544 120
De 10 à 20 ans	87 167
Plus de 20 ans	47 500
	3 712 126
Aucune échéance	10 000
	3 722 126

(1) La Société a la possibilité de renouveler cet emprunt, et ce, pour une période maximale de 20 ans, à compter de l'échéance de l'emprunt initial.

(2) Le paiement du capital est garanti par le Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

14. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

	2007	2006
Contributions financières et garanties à payer		1 077
Contributions financières non remboursables à payer à Emploi-Québec	2 765	2 609
Contributions financières non remboursables à payer au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	1 166	
Revenus reportés [1]	3 487	3 060
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	3 536	2 603
Congés de maladie et vacances à payer (note 29)	10 887	10 319
Autres créditeurs [2]	7 972	4 514
	29 813	24 182

(1) Y compris une contribution reportée du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation d'un montant de 50 000 dollars au 31 mars 2007 (50 000 au 31 mars 2006).

(2) Y compris une somme de 0,3 million de dollars due à des entités apparentées au 31 mars 2007 (0,2 million au 31 mars 2006).

15. DÉPENSE D'INTÉRÊT

	2007	2006	2005
Intérêts sur les emprunts à long terme [1]	47 709	35 452	29 399
Intérêts sur les emprunts à court terme et frais bancaires [2]	4 558	3 674	6 794
Amortissement des frais d'émission sur les emprunt à long terme [1]	719	719	713
Amortissement de la prime sur les emprunts à long terme [1]	(1 129)	(1 129)	(1 129)
	51 857	38 716	35 777

(1) Proviennent de transactions conclues avec le Fonds de financement du gouvernement du Québec.

(2) La dépense d'intérêt sur les emprunts à court terme contractés auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec s'élève à 1,8 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 (0,9 million pour l'exercice terminé le 31 mars 2006; 2,1 millions pour l'exercice terminé le 31 mars 2005).

16. PRIMES AU RISQUE – OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

	2007	2006	2005
Gain sur disposition d'options d'achat d'actions	1 526	2 220	878
Gain sur disposition d'actions provenant de la réalisation d'options d'achat d'actions	358	1 473	1 556
Gain (perte) non matérialisé résultant de la variation de la juste valeur des options d'achat d'actions	836	(170)	(25)
	2 720	3 523	2 409

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

17. AUTRES REVENUS

	2007	2006	2005
Gain sur disposition d'actions et de parts	66	136 437	17 173
Quote-part des bénéfices distribués par une société en commandite			70
Dividendes	5	21	3
Honoraires d'intéressement	3 020	3 020	2 180
Honoraires d'attestation et de certification	3 687	2 160	104
Revenus sur les autres placements	6 255	6 128	5 193
Gain sur disposition de placements	1 338	1 165	887
Variation de la moins-value non réalisée sur les placements	(2 608)	(515)	
Gain (perte) de change non matérialisé sur les placements	149	(284)	(629)
Perte nette sur les instruments financiers dérivés	(2 439)	(6 346)	(107)
Autres revenus provenant du gouvernement du Québec	4 428	1 667	1 885
Autres revenus	1 004	952	225
	14 905	144 405	26 984

18. CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

	2007			2006	2005
	Non assumées par le gouvernement du Québec	Assumées par le gouvernement du Québec [1]	Total	Total	Total
Contributions financières non remboursables – Entreprises	43 127	20 957	64 084	62 609	51 786
Contributions financières non remboursables – Emploi-Québec	5 576		5 576	2 609	
Contributions financières non remboursables – Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	1 166		1 166		
Contributions financières à remboursement conditionnel		(1 291)	(1 291)	(2 590)	847
	49 869	19 666	69 535	62 628	52 633

(1) Correspond aux « Contributions financières assumées par le gouvernement du Québec » présentées dans les résultats consolidés.

19. FRAIS D'ADMINISTRATION [1]

	2007	2006	2005
Salaires et avantages sociaux	34 091	30 282	28 228
Loyers	2 780	2 757	2 320
Déplacements, représentation, publicité et promotion	4 187	4 001	3 489
Honoraires professionnels et autres honoraires	1 378	989	1 056
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels à durée de vie définie	864	800	859
Autres	4 339	4 521	4 324
	47 639	43 350	40 276

(1) Y compris une somme de 3,7 millions de dollars qui se rapporte à des entités apparentées pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 (3,9 millions pour l'exercice terminé le 31 mars 2006; 4,6 millions pour l'exercice terminé le 31 mars 2005).

20. AUTRES DÉPENSES

	2007	2006	2005
Honoraires de contre-garantie	3 020	3 020	2 180
Quote-part des résultats – Société satellite, Canadair Québec Capital S.E.N.C.	53	9	
Autres dépenses	716	862	806
	3 789	3 891	2 986

21. VARIATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS LIÉS À L'EXPLOITATION

	2007	2006	2005
Autres éléments d'actif	236	34 888	(37 569)
Intérêts échus et courus sur les emprunts	3 530	2 810	297
Autres éléments de passif	4 698	(777)	2 186
Provision cumulée pour pertes	(98 106)	(62 886)	(167 094)
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	90 276	51 036	150 337
	634	25 071	(51 843)

22. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Au moment de l'autorisation d'une intervention financière, la Société peut exiger de l'entreprise cliente une prime sous forme d'options d'achat d'actions qui varie selon la nature du risque. La Société conclut également des contrats à terme normalisés, qui portent sur l'achat ou la vente d'instruments financiers à des prix spécifiques et à des dates futures. Les contrats à terme sont négociés selon des montants normalisés à des Bourses organisées et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement.

Le tableau qui suit présente la juste valeur du portefeuille d'instruments financiers dérivés de la Société au 31 mars 2007, telle qu'elle est représentée par les gains non réalisés, dans le cas des options d'achat d'actions, et par les gains ou les pertes non réalisés, en ce qui a trait aux contrats à terme.

	2007			2006
	Positif	Négatif	Montant net	Montant net
Options d'achat d'actions	4 593		4 593	3 757
Contrats de change – Options	1 221		1 221	2 186
Contrats de taux d'intérêt – Swaps		3 536	(3 536)	(2 603)
Contrats à terme boursiers	11		11	79
	5 825	3 536	2 289	3 419

23. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur a pour objet de déterminer approximativement à quel montant les instruments financiers pourraient être échangés entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires; la meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

23. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Lorsqu'il est disponible, la Société utilise le cours du marché, à la date du bilan, pour évaluer la juste valeur de ses instruments financiers. Lorsqu'il n'existe pas de marchés ou que ceux-ci ne sont pas considérés comme assez liquides, la Société mesure la juste valeur en appliquant des méthodes d'évaluation et en utilisant des hypothèses. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul de la juste valeur, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Le tableau qui suit indique la juste valeur des instruments financiers, y compris les dérivés figurant au bilan et hors bilan, établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-dessous. On ne présente pas, dans le tableau, la juste valeur des éléments d'actif et de passif qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, tels les immobilisations corporelles et les actifs incorporels à durée de vie définie, et ceux qui ne sont pas couverts par les recommandations du chapitre 3860 du manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ».

	2007			2006		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Instruments financiers portés au bilan						
Actif						
Encaisse, découvert bancaire et placements temporaires	26 932	26 932		3 667	3 667	
Placements	2 655 579	2 662 287	6 708	2 285 790	2 284 446	(1 344)
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes [1]	770 827	711 223	(59 604)	737 395	681 543	(55 852)
Actions et parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes [1]	309 337	65 983	(243 354)	306 203	58 668	(247 535)
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	637 625	899 116	261 491	736 154	918 199	182 045
Options d'achat d'actions	4 593	4 593		3 757	3 757	
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	1 221	1 221		2 186	2 186	
Contributions du gouvernement du Québec au titre d'intérêts		178 293	178 293		160 970	160 970
Autres actifs	18 288	18 288		17 756	17 756	
	4 424 402	4 567 936	143 534	4 092 908	4 131 192	38 284
Passif						
Emprunts	3 780 126	3 521 690	258 436	3 453 855	3 199 476	254 379
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	3 536	3 536		2 603	2 603	
Autres passifs	30 807	30 777	30	23 574	23 548	26
	3 814 469	3 556 003	258 466	3 480 032	3 225 627	254 405
Instruments financiers hors bilan						
Garanties [2]	(172 924)	(297 388)	(124 464)	(229 377)	(290 071)	(60 694)
	(172 924)	(297 388)	(124 464)	(229 377)	(290 071)	(60 694)
			277 536			231 995

23. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

(1) La Société a comptabilisé les prêts, les actions et les parts à rendement réduit ou nul, déduction faite de la provision cumulée pour pertes, à une valeur supérieure à leur juste valeur. L'écart entre la valeur comptable (1,1 milliard de dollars) et la juste valeur (777,2 millions de dollars) n'entraîne pas de baisse de valeur durable mais provient plutôt de l'actualisation de ces prêts, de ces actions et de ces parts. La Société comptabilise ces derniers au coût étant donné que le gouvernement du Québec lui verse une contribution au titre d'intérêts afin de compenser le rendement réduit ou nul sur ces actifs.

(2) Les garanties sont classées comme un instrument financier hors bilan. Cependant, la valeur comptable des garanties, qui correspond au montant de la provision cumulée pour pertes sur garanties, fait partie des instruments financiers présentés au bilan de la Société.

La juste valeur des instruments financiers figurant au bilan et hors bilan a été estimée d'après les méthodes et les hypothèses suivantes :

Encaisse, placements temporaires, découvert bancaire, emprunts à court terme et autres actifs et passifs

En raison de leur échéance à court terme, la juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, du découvert bancaire, des emprunts à court terme et des autres actifs et passifs est considérée comme équivalente à la valeur comptable.

La juste valeur des intérêts échus et courus échéant dans plus de trois mois est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie en utilisant les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des emprunts comportant des conditions et des risques de crédit similaires.

Placements

La juste valeur des placements en valeurs mobilières est déterminée en fonction des cours du marché à la date du bilan. La juste valeur des billets à recevoir du gouvernement du Québec est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des placements comportant des conditions et des risques de crédit semblables.

Prêts

La juste valeur du portefeuille de prêts repose sur l'évaluation du risque de taux d'intérêt et du risque de crédit. La juste valeur des prêts à taux fixe, dont les remboursements sont fixes, est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêt sans risque pratiqués sur le marché et en tenant compte de l'historique de pertes de la Société pour des prêts comportant des conditions et des risques de crédit semblables. La juste valeur des prêts à taux variable ou dont le taux est révisé fréquemment est réputée être égale à la valeur comptable compte tenu qu'ils portent intérêt à des taux qui varient en fonction du marché.. La juste valeur des prêts à remboursement variable ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable, compte tenu de l'incertitude relative aux montants qui seront remboursés; par conséquent, la juste valeur est considérée égale à la valeur comptable. Pour les prêts douteux, la juste valeur est réputée égale à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 2, sous la rubrique « Provision cumulée pour pertes ».

Actions et parts

La juste valeur des actions et des parts est déterminée en fonction des cours du marché, à la date du bilan, lorsqu'ils sont disponibles. La juste valeur des actions privilégiées ayant une date de rachat prévue et celle des parts privilégiées de coopératives à taux fixe, dont les remboursements sont fixes, est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêt sans risque pratiqués sur le marché et en tenant compte de l'historique de pertes de la Société pour des actions et des parts comportant des conditions et des risques de crédit semblables. Dans le cas des autres titres de participation qui ne sont pas transigés sur des marchés organisés, comme la juste valeur ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable, elle est réputée équivalente à la valeur comptable.

Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec

La juste valeur de la provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec repose sur l'évaluation du risque de taux d'intérêt et du risque de crédit. Elle est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, qui correspondent aux pertes prévues sur les interventions financières, selon un historique de pertes de la Société pour des interventions financières comportant des conditions et des risques de crédit semblables, en utilisant les taux d'intérêt du gouvernement du Québec.

23. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée en fonction des cours du marché, à la date du bilan, lorsqu'ils sont disponibles. Dans le cas des options d'achat d'actions qui ne sont pas transigées sur des marchés organisés, la juste valeur est basée sur la valeur comptable de l'entreprise concernée.

Contributions du gouvernement du Québec au titre d'intérêts

La juste valeur des contributions du gouvernement du Québec au titre d'intérêts repose sur l'évaluation du risque de taux d'intérêt et du risque de crédit. Elle est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêt du gouvernement du Québec.

Emprunts

La juste valeur des emprunts à long terme à taux fixe est déterminée d'après les cours du marché pour des titres de créance comportant des conditions et des risques de crédit similaires. La juste valeur des emprunts à long terme à taux variable est réputée être égale à la valeur comptable.

Garanties

La juste valeur du portefeuille de garanties repose sur l'évaluation du risque de taux d'intérêt et du risque de crédit. Elle est estimée par l'actualisation des honoraires de garantie et des débours de garanties anticipés, en utilisant les taux d'intérêt sans risque pratiqués sur le marché et en tenant compte de l'historique de pertes de la Société pour des garanties comportant des conditions et des risques de crédit semblables. Pour les garanties relatives aux entreprises insolvables ou dont l'insolvabilité semble probable à court terme, la juste valeur correspond à la provision cumulée pour pertes, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 2, sous la rubrique « Provision cumulée pour pertes ».

24. SENSIBILITÉ AU TAUX D'INTÉRÊT

La Société offre une gamme d'instruments financiers dont les flux de trésorerie sont sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt découle de la non-concordance des divers flux de trésorerie, qu'ils soient au bilan ou hors bilan, et ses effets sur les résultats financiers de la Société sont fonction des variations des taux d'intérêt.

24. SENSIBILITÉ AU TAUX D'INTÉRÊT (suite)

La sensibilité de la Société aux variations des taux d'intérêt au 31 mars se détaille comme suit :

							2007
	Taux variable	Moins de trois mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible au taux d'intérêt	Total
Instruments financiers portés au bilan							
Actif							
Encaisse et placements temporaires		17 492				9 440	26 932
Taux d'intérêt réel		*4,4 %*					
Placements		94 402	238 912	2 171 942	4 363	146 984	2 655 603
Taux d'intérêt réel		*5,3 %*	*4,6 %*	*4,1 %*	*4,4 %*		
Prêts sans intérêt		4 320	5 165	107 427	467 488	99 530	683 930
Autres prêts, actions et parts	233 292	11 715	111	131 279	42 964	518 110	937 471
Taux d'intérêt réel		*7,6 %*	*4,6 %*	*7,7 %*	*6,8 %*		
Provision cumulée pour pertes sur prêts, actions et parts						(541 237)	(541 237)
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec						637 625	637 625
Autres actifs						110 828	110 828
	233 292	126 929	244 188	2 410 648	514 815	981 280	4 511 152
Passif et avoir							
Emprunts sans intérêt		90 400	228 800	2 291 200	97 167		2 707 567
Emprunts portant intérêt		964 620		107 939			1 072 559
Taux d'intérêt réel		*4,5 %*		*5,6 %*			
Autres passifs		(97 859)			101 395	218 105	221 641
Avoir						509 385	509 385
		957 161	228 800	2 399 139	198 562	727 490	4 511 152
Écart de sensibilité	233 292	(830 232)	15 388	11 509	316 253	253 790	
Instruments financiers hors bilan							
Garanties						2 276 569	2 276 569
Écart de sensibilité						(2 276 569)	(2 276 569)
Total 2007	233 292	(830 232)	15 388	11 509	316 253	(2 022 779)	(2 276 569)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

24. SENSIBILITÉ AU TAUX D'INTÉRÊT (suite)

	2006						
	Taux variable	Moins de trois mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible au taux d'intérêt	Total
Instruments financiers portés au bilan	382 503	(912 257)	23 140	(35 244)	220 542	321 316	
Instruments financiers hors bilan						(2 152 918)	(2 152 918)
Total 2006	382 503	(912 257)	23 140	(35 244)	220 542	(1 831 602)	(2 152 918)

Le taux d'intérêt réel représente le taux d'intérêt effectif moyen pondéré, compte tenu de la date de modification du taux prévue au contrat ou de la date d'échéance, selon la première éventualité.

25. CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT LIÉ AUX INTERVENTIONS FINANCIÈRES

	2007			2006		
	Prêts, actions, parts et débiteurs, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	Prêts, actions, parts et débiteurs, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec
Par secteur d'activité :						
Entreprises du secteur primaire	7 784	7 744	41 772	7 496	6 327	39 123
Entreprises du secteur secondaire						
Matériel de transport	220 825	1 862 621	135 662	163 981	1 776 654	210 157
Papier	258 537	2 003	124 789	253 862	2 924	207 821
Métaux de 1re transformation et produits métalliques	326 918	35 377	27 676	323 090	25 307	30 942
Autres	176 967	167 119	168 229	178 226	137 140	127 956
	983 247	2 067 120	456 356	919 159	1 942 025	576 876
Entreprises du secteur tertiaire	92 010	201 705	139 497	118 594	204 566	120 155
	1 083 041	2 276 569	637 625	1 045 249	2 152 918	736 154

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

25. CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT LIÉ AUX INTERVENTIONS FINANCIÈRES (suite)

	2007			2006		
	Prêts, actions, parts et débiteurs, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	Prêts, actions, parts et débiteurs, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec
Auprès du gouvernement du Québec :						
Interventions financières dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	1 037 571	2 070 293	637 625	1 002 521	1 961 413	736 154

26. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Les engagements de financement de la Société, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-dessous et sont regroupés en deux volets. Le premier comprend les ententes de financement autorisées par la Société qui ne sont pas encore acceptées par les clients. Le second regroupe les ententes de financement acceptées par les clients, soit les sommes non déboursées sur les prêts, les actions et les parts, les sommes dont le déboursement n'a pas été autorisé pour les contributions financières et les sommes qui n'ont pas encore été utilisées pour les garanties. De plus, en vertu d'ententes avec des partenaires, la Société s'est engagée à investir, sous forme de parts de sociétés en commandite dans les FIER-Régions, dans le fonds commun du FIER Partenaires et dans les Fonds-Soutien.

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie, car plusieurs de ceux-ci expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

26. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT (suite)

Le montant des engagements se détaille comme suit :

	2007			2006
	Dont les pertes ne sont pas remboursées et contributions non assumées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées et contributions assumées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Engagements de financement				
Ententes autorisées qui ne sont pas encore acceptées par les clients				
Prêts	6 038	104 640	110 678	20 114
Garanties	8 621	13 048	21 669	13 012
Contributions financières	2 166	54 117	56 283	13 657
	16 825	171 805	188 630	46 783
Ententes acceptées par les clients				
Prêts	7 794	403 283	411 077	326 809
Garanties	80 635	431 617	512 252	524 274
Contributions financières	139 926	116 924	256 850	259 175
	228 355	951 824	1 180 179	1 110 258
	245 180	1 123 629	1 368 809	1 157 041
Engagements d'investissement				
Parts de sociétés en commandite				
FIER-Régions		124 342	124 342	104 752
FIER Partenaires, s.e.c.		85 633	85 633	88 974
Fonds-Soutien		8 956	8 956	11 433
		218 931	218 931	205 159
	245 180	1 342 560	1 587 740	1 362 200

Le montant des engagements libellés en dollars américains totalise 69 375 dollars canadiens au 31 mars 2007 (62 835 au 31 mars 2006).

27. AUTRES ENGAGEMENTS

La Société s'est engagée à verser des honoraires de 34,9 millions de dollars au 31 mars 2007 (24,3 millions au 31 mars 2006) aux intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, pour la recherche d'entreprises à recommander et pour la fermeture des dossiers des immigrants investisseurs.

La Société s'est engagée à verser des contributions financières en vertu du « Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi », administré par Emploi-Québec et destiné aux entreprises. La Société n'avait aucun engagement relatif à ces contributions au 31 mars 2007 (1,7 million de dollars au 31 mars 2006).

28. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel d'Investissement Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties lors de la retraite et du décès. Les obligations d'Investissement Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à verser des cotisations à titre d'employeur. Les cotisations d'Investissement Québec imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1,4 million de dollars (1,4 million pour l'exercice terminé le 31 mars 2006; 1 million pour l'exercice terminé le 31 mars 2005).

Les responsabilités de l'employeur à l'égard du régime de rentes d'appoint consistent à assumer entièrement les prestations au moment de la retraite du bénéficiaire. Ainsi, aucune cotisation n'est payée par les employés ni par l'employeur. Les obligations de l'employeur s'élèvent à 1,2 million de dollars au 31 mars 2007 (0,1 million au 31 mars 2006; 0,1 million au 31 mars 2005) et figurent au poste « Autres éléments de passif ». La Société a imputé 1,1 million de dollars aux résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2007 (aucun coût pour les exercices terminés le 31 mars 2006 et le 31 mars 2005). Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Société pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes : le taux de rendement prévu du régime est de 5,75 % et le taux de croissance de la rémunération est de 3,50 %.

29. CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES À PAYER

	2007	2006
Solde au début de l'exercice	10 319	9 990
Charge de l'exercice	3 630	3 198
Montants versés au cours de l'exercice	(3 062)	(2 869)
Solde à la fin de l'exercice	10 887	10 319

30. ÉVENTUALITÉS

En vertu du décret 1393-2001 du gouvernement du Québec, daté du 21 novembre 2001, 9109-3294 Québec inc., filiale d'Investissement Québec, a fait l'acquisition, en décembre 2001, d'un terrain affecté de pollution pour le prix de un dollar. Investissement Québec est garante, en partie, du passif environnemental de ce terrain. La Société estime que les coûts de décontamination et d'assainissement du terrain, dont elle doit prendre la charge, pourraient s'élever à 9,9 millions de dollars. Toutefois, en vertu de sa loi constitutive, les pertes qui pourraient découler de ce passif éventuel seront assumées par le gouvernement du Québec.

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière ni sur les résultats de son exploitation.

31. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations commerciales de la Société avec ces apparentés ont été conclues dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Toutes ces opérations, comptabilisées selon la valeur d'échange, ont été divulguées distinctement dans les états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

32. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres des exercices 2005 et 2006 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2007.

33. BILANS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET DE SES FILIALES

	2007						2006
	Investissement Québec non consolidé	IQ Immigrants Investisseurs inc.	IQ Fier inc.	Autres filiales	Éliminations et reclassifications [1]	Total consolidé	Total consolidé
Actif							
Encaisse	9 188	246	2	4		9 440	
Placements temporaires	9 049	6 618	1 825			17 492	9 608
Placements		2 572 250	83 329	24		2 655 603	2 285 867
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	770 827					770 827	737 395
Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	307 263					307 263	303 739
Parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	2 074					2 074	2 464
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	637 625					637 625	736 154
Placements dans les filiales, à la valeur de consolidation	40 461				(40 461)		
Avances à des filiales	87 531				(87 531)		
Autres éléments d'actif	29 523	81 342	129	2 408	(2 574)	110 828	109 370
	1 893 541	2 660 456	85 285	2 436	(130 566)	4 511 152	4 184 597

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

33. BILANS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET DE SES FILIALES (suite)

	2007						2006
	Investissement Québec non consolidé	IQ Immigrants Investisseurs inc.	IQ Fier inc.	Autres filiales	Éliminations et reclassifications [1]	Total consolidé	Total consolidé
Passif et avoir							
Passif							
Découvert bancaire							5 941
Emprunts à court terme	58 000					58 000	101 900
Emprunts à long terme	1 111 726	2 610 400				3 722 126	3 351 955
Intérêts échus et courus sur les emprunts	18 904					18 904	15 374
Avances de la Société mère			87 367	164	(87 531)		
Provision cumulée pour pertes sur garanties	172 924					172 924	229 377
Autres éléments de passif	22 602	5 501	2 015	2 269	(2 574)	29 813	24 182
	1 384 156	2 615 901	89 382	2 433	(90 105)	4 001 767	3 728 729
Avoir							
Avoir initial et capital-actions	32 944	1	1	3	(5)	32 944	32 944
Bénéfices non répartis (déficit)	476 441	44 554	(4 098)		(40 456)	476 441	422 924
	509 385	44 555	(4 097)	3	(40 461)	509 385	455 868
	1 893 541	2 660 456	85 285	2 436	(130 566)	4 511 152	4 184 597
Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	2 276 569					2 276 569	2 152 918

(1) Éliminations relatives aux soldes et aux transactions intersociétés et reclassifications.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

34. RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET DE SES FILIALES

	2007						2006
	Investissement Québec non consolidé	IQ Immigrants Investisseurs inc.	IQ Fier inc.	Autres filiales	Éliminations et reclassifications [1]	Total consolidé	Total consolidé
Revenus d'intérêt							
Intérêt sur les prêts	52 686					52 686	42 710
Intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires	301	244	600			1 145	648
Contribution du gouvernement du Québec au titre d'intérêts	45 095					45 095	33 480
	98 082	244	600			98 926	76 838
Dépense d'intérêt	51 857					51 857	38 716
Revenu net d'intérêt	46 225	244	600			47 069	38 122
Autres revenus							
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec		95 215				95 215	79 056
Honoraires de garantie	22 073					22 073	19 696
Primes au risque							
Options d'achat d'actions	2 720					2 720	3 523
Participations aux bénéfices et primes forfaitaires	9 132					9 132	4 862
Commissions d'engagement	6 599					6 599	12 151
Honoraires							
Société apparentée, IQ Immigrants Investisseurs inc.	1 377				(1 377)		
Autres revenus	9 632	7 742	(2 608)	139		14 905	144 405
	51 533	102 957	(2 608)	139	(1 377)	150 644	263 693
Montants à reporter	97 758	103 201	(2 008)	139	(1 377)	197 713	301 815

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

34. RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET DE SES FILIALES (suite)

	2007						2006
	Investissement Québec non consolidé	IQ Immigrants Investisseurs inc.	IQ Fier inc.	Autres filiales	Éliminations et reclassifications [1]	Total consolidé	Total consolidé
Montants reportés	97 758	103 201	(2 008)	139	(1 377)	197 713	301 815
Provision							
Provision pour pertes	(4 899)					(4 899)	235 888
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	8 253					8 253	(228 234)
	3 354					3 354	7 654
Dépenses autres que d'intérêt							
Contributions financières	17 809	49 869		1 857		69 535	62 628
Contributions financières assumées par le gouvernement du Québec	(17 809)			(1 857)		(19 666)	(25 162)
Honoraires d'intermédiaires financiers		39 545				39 545	32 650
Honoraires pour la gestion des dossiers de contributions financières							
Société mère		1 569			(1 569)		
Frais d'administration	46 565	406	761		(93)	47 639	43 350
Autres dépenses	3 229	222		53	285	3 789	3 891
	49 794	91 611	761	53	(1 377)	140 842	117 357
Bénéfices net avant la quote-part des résultats des filiales	44 610	11 590	(2 769)	86		53 517	176 804
Quote-part des résultats des filiales	8 907				(8 907)		
Bénéfice net	53 517	11 590	(2 769)	86	(8 907)	53 517	176 804

(1) Éliminations relatives aux soldes et aux transactions intersociétés et reclassifications.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

L'établissement et la présentation des états financiers consolidés d'Investissement Québec et des autres renseignements figurant dans le rapport annuel relèvent de la direction, qui en assume la responsabilité.

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Tous les renseignements financiers figurant dans le rapport annuel concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

Le système comptable de la Société ainsi que les contrôles internes et les procédés sont conçus de façon à assurer la fiabilité des données financières et, dans une mesure raisonnable, la protection des biens contre toute perte ou utilisation non autorisée.

Le conseil d'administration, qui surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité de vérification. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Par ailleurs, le Comité de vérification reçoit les rapports de vérification relatifs à l'optimisation des ressources et au respect des lois et règlements.

Jacques Daoust
Président-directeur général

André Côté
Premier vice-président à l'administration générale

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan consolidé d'Investissement Québec au 31 mars 2007, les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 25 mai 2007

IQ FIER INC.
(L.R.Q., c. I-16.1)

BILAN
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIF		
Encaisse	2	
Placements temporaires (note 3)	1 825	7 003
Placements (note 4)	83 329	40 328
Autres éléments d'actif	129	72
	85 285	47 403
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
PASSIF		
Découvert bancaire		2 666
Avances de la Société mère, sans intérêt, échéant entre juin 2020 et septembre 2021	87 367	44 867
Honoraires à payer à la Société mère	2 015	1 198
	89 382	48 731
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 5)	1	1
Déficit cumulé	(4 098)	(1 329)
	(4 097)	(1 328)
	85 285	47 403

ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENT (note 6)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Jacques Daoust, Président du conseil d'administration
Jean Larivée, Administrateur

IQ FIER INC.

RÉSULTATS ET DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2007 (12 mois)	2006 (12 mois)	2005 (2 mois)
PRODUITS LIÉS À L'EXPLOITATION			
Revenus d'intérêt sur l'encaisse et les placements temporaires	600	312	
Variation de la moins-value non réalisée sur les placements	(2 608)	(515)	
	(2 008)	(203)	
HONORAIRES D'ADMINISTRATION – SOCIÉTÉ MÈRE, AU TITRE DE :			
Salaires et avantages sociaux	483	447	81
Loyers	31	32	7
Déplacements, représentation, publicité et promotion	102	129	27
Honoraires professionnels et autres honoraires	106	261	93
Amortissement des immobilisations	10	9	2
Autres	29	31	7
	761	909	217
PERTE NETTE	(2 769)	(1 112)	(217)
Déficit cumulé au début	(1 329)	(217)	
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	(4 098)	(1 329)	(217)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IQ FIER INC.

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2007 (12 mois)	2006 (12 mois)	2005 (2 mois)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Perte nette	(2 769)	(1 112)	(217)
Ajustement pour la variation de la moins-value non réalisée sur les placements	2 608	515	
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation :			
Autres éléments d'actif	(57)	(72)	
Honoraires à payer à la Société mère	817	1 032	166
Autres éléments de passif		(51)	51
	599	312	
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition de placements	(45 609)	(40 645)	(198)
	(45 609)	(40 645)	(198)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Avances de la Société mère	42 500	44 667	200
Émission d'actions			1
	42 500	44 667	201
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(2 510)	4 334	3
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	4 337	3	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	1 827	4 337	3
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE			
Encaisse	2		3
Placements temporaires	1 825	7 003	
Découvert bancaire		(2 666)	
	1 827	4 337	3

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IQ FIER INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

IQ FIER inc., constituée en vertu de la partie IA de la Loi sur les compagnies du Québec, tel qu'autorisé par le décret 1171-2004, daté du 15 décembre 2004, en vertu de l'article 36 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1), est une filiale en propriété exclusive d'Investissement Québec et, à ce titre, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu. Elle a pour objet d'investir dans différents fonds découlant du Fonds d'intervention économique régional, lesquels investissent dans des entreprises sous forme d'équité ou de quasi-équité, aux étapes de démarrage et de développement.

En vertu du décret 1171-2004, daté du 15 décembre 2004 et modifié par les décrets 680-2005 et 651-2006, datés respectivement du 29 juin 2005 et du 28 juin 2006, IQ FIER inc. peut investir une somme maximale de 318 millions de dollars, comme suit : jusqu'à 192 millions pour soutenir la création de FIER-Régions; jusqu'à 90 millions dans le fonds commun du FIER Partenaires et jusqu'à concurrence de 36 millions pour la mise en place de Fonds-Soutien. Les sommes ainsi investies par la Société proviennent de la Société mère qui, elle-même, est mandatée pour les recevoir du ministère des Finances.

L'article 46 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec édicte que la Société mère établit un plan stratégique, qui inclut les activités de ses filiales, selon la forme, la teneur et la périodicité fixées par le gouvernement du Québec. Ce plan a été approuvé le 22 septembre 2004 (décret 878-2004) et a pris fin le 31 mars 2007. En vertu de l'article 47 de cette même loi, ce plan continue cependant de s'appliquer jusqu'à ce qu'un nouveau plan stratégique soit approuvé. Un nouveau plan était en processus d'approbation au 31 mars 2007.

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses, notamment dans l'établissement de la juste valeur des placements. Ces estimations et ces hypothèses ont une incidence sur la comptabilisation des éléments d'actif et de passif, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition et du découvert bancaire.

Comptabilisation des instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la date de la transaction.

Juste valeur

La Société est une société de placement tel que défini à la note d'orientation no 18 concernant la comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, intitulée « Sociétés de placement (NOC-18) ».

En conformité avec cette note d'orientation, les placements ont été établis à la juste valeur, c'est-à-dire le montant de la contrepartie dont conviendraient, à la date des états financiers, des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La valeur de réalisation des placements pourrait varier de façon importante par rapport à la juste valeur à la suite de changements dans les conditions du marché.

En raison de leur échéance à court terme, la juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des autres éléments d'actif et des honoraires à payer à la Société mère est considérée comme équivalente à leur valeur comptable. La juste valeur des avances de la Société mère ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable compte tenu qu'il n'existe pas de marché organisé pour ce type d'instruments. Par conséquent, la juste valeur est considérée égale à la valeur comptable.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Placements

La juste valeur des parts dans les sociétés en commandite et des actions non cotées de sociétés agissant à titre de commandité, est basée sur les états financiers vérifiés de ces sociétés qui sont évaluées à la juste valeur. Cependant, en vertu des ententes contractuelles avec les FIER-Régions et les Fonds-Soutien, si le cumul des bénéfices nets annuels moins le cumul des pertes nettes annuelles est positif à la fin de la période de renonciation au rendement de chacune des conventions, la Société renonce à sa quote-part. En conséquence, la juste valeur des placements tient compte de cette clause.

Honoraires d'administration – Société mère

La Société verse des honoraires d'administration à Investissement Québec. Ces honoraires représentent la quote-part des charges administratives et de certains frais communs de la Société mère qui sont attribuables à la Société. Ces honoraires sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2007	2006
Acceptation bancaire, 4,32 %, échéant en avril 2007	1 825	5 003
Certificat de dépôt		2 000
	1 825	7 003

4. PLACEMENTS

	2007	2006
Parts de sociétés en commandite		
FIER-Régions – 66,67 % des parts émises par chacune des sociétés en commandite, échéant entre juin 2015 et février 2017 [1] [2]	65 039	31 010
FIER Partenaires, s.e.c. – 50 % des parts émises, échéant au plus tard en mars 2017 [3]	3 309	769
Fonds-Soutien – 66,67 % des parts émises par chacune des sociétés en commandite, échéant entre juillet 2015 et octobre 2016 [1] [2]	14 977	8 552
	83 325	40 331
Actions non cotées de sociétés agissant à titre de commandité		
FIER-Régions – Actions sans droit de vote	2	(5)
FIER Partenaires, inc. – 50 % des actions avec droit de vote	1	1
Fonds-Soutien – Actions sans droit de vote	1	1
	4	(3)
	83 329	40 328

(1) Ces dates pourront être reportées par les commandités avec le consentement unanime des commanditaires pour au plus deux périodes supplémentaires d'un an.

(2) En tout temps au cours de la période de renonciation au rendement, les autres commanditaires ont une option d'achat des parts détenues par la Société, au prix payé initialement plus 6 % de rendement par année depuis la date de leur acquisition. À compter du troisième exercice financier suivant la période de renonciation au rendement, les autres commanditaires ont également une option d'achat pour un prix égal au plus élevé de la juste valeur ou de la valeur comptable.

(3) Cette date pourra être reportée par les commandités avec le consentement unanime des commanditaires pour au plus trois périodes supplémentaires d'un an.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

5. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé
Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale :

Catégorie « B », sans droit de vote, non participantes, dividende fixe, non cumulatif au taux de 8 % du montant versé par action, par année, préférentiel au dividende sur actions de catégorie « A », rachetables au gré de la Société ou du détenteur à un prix à être convenu entre la Société et les détenteurs d'actions de catégorie « B ».

Catégorie « A », avec droit de vote et participantes.

	2007	2006
Émis et payé		
10 actions de catégorie «A»	1	1

6. ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENT

Dans le cours normal de ses activités, la Société contracte divers engagements. Ceux-ci représentent les ententes d'investissement autorisées par la Société. Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie, car certains de ceux-ci expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le montant des engagements se détaille comme suit :

	2007	2006
Parts de sociétés en commandite		
FIER-Régions	124 342	104 752
FIER Partenaires, s.e.c.	85 633	88 974
Fonds-Soutien	8 956	11 433
	218 931	205 159

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations commerciales de la Société avec ces apparentés ont été conclues dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Toutes ces opérations, comptabilisées selon la valeur d'échange, ont été divulguées distinctement dans les états financiers.

IQ FIER INC.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'actionnaire d'IQ FIER inc.

J'ai vérifié le bilan d'IQ FIER inc. au 31 mars 2007, les états des résultats et du déficit cumulé ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'IQ FIER inc. au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 22 mai 2007

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.
(L.R.Q., c. I-16.1)

BILAN
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIF		
Encaisse	246	44
Certificat de dépôt, 4,67 %, échéant en avril 2007	6 618	2 605
Placements (note 4)	2 572 250	2 245 462
Intérêts et dividendes à recevoir sur les placements	1 529	1 783
Honoraires d'intermédiaires financiers reportés	79 813	78 557
	2 660 456	2 328 451
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
PASSIF		
Emprunts à long terme (note 6)	2 610 400	2 291 600
Honoraires à payer à la Société mère	559	484
Contributions financières non remboursables à payer à Emploi-Québec	2 765	2 609
Contributions financières non remboursables à payer au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	1 166	
Autres éléments de passif	1 011	793
	2 615 901	2 295 486
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 7)	1	1
Bénéfices non répartis	44 554	32 964
	44 555	32 965
	2 660 456	2 328 451

ENGAGEMENTS (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Jacques Daoust, président du conseil d'administration
Jean Larivée, administrateur

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2007	2006	2005
PRODUITS LIÉS À L'EXPLOITATION			
Revenus d'intérêt sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	95 215	79 056	54 345
Revenus d'intérêt sur l'encaisse et les placements temporaires	244	185	173
Revenus sur les autres placements	6 255	6 128	5 193
Gain sur disposition de placements	1 338	1 165	887
Gain (perte) de change non matérialisé sur les placements	149	(284)	(629)
	103 201	86 250	59 969
CHARGES LIÉES À L'EXPLOITATION			
Contributions financières non remboursables (note 8)	49 869	37 466	20 968
Honoraires d'intermédiaires financiers	39 545	32 650	26 464
Honoraires pour la gestion des dossiers de contributions financières – Société mère	1 569	1 384	1 180
Autres charges	222	270	310
	91 205	71 770	48 922
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	11 996	14 480	11 047
HONORAIRES D'ADMINISTRATION – SOCIÉTÉ MÈRE, AU TITRE DE :			
Salaires et avantages sociaux	290	222	223
Loyers	22	23	20
Déplacements, représentation, publicité et promotion	36	28	26
Honoraires professionnels et autres honoraires	32	30	8
Amortissement des immobilisations	7	6	7
Autres	19	19	20
	406	328	304
BÉNÉFICE NET	11 590	14 152	10 743
Bénéfices non répartis au début	32 964	18 812	8 069
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	44 554	32 964	18 812

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2007	2006	2005
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Bénéfice net	11 590	14 152	10 743
Ajustements pour :			
Amortissement des primes et des escomptes sur les placements	(93 847)	(77 310)	(52 712)
Gain sur disposition de placements	(1 338)	(1 165)	(887)
Perte (gain) de change non matérialisé sur les placements	(149)	284	629
Amortissement des honoraires d'intermédiaires financiers reportés	29 686	24 509	16 969
Variation des actifs et passifs liés à l'exploitation :			
Intérêts et dividendes à recevoir sur les placements	254	22	(688)
Honoraires à payer à la Société mère	75	(61)	241
Honoraires à payer à une société apparentée, La Financière du Québec			(204)
Contributions financières non remboursables à payer à Emploi-Québec	156	2 609	
Contributions financières non remboursables à payer au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	1 166		
Autres éléments de passif	218	(285)	(103)
	(52 189)	(37 245)	(26 012)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Diminution (augmentation) nette des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition		397	(397)
Acquisition de placements	(506 326)	(543 765)	(740 555)
Disposition de placements	274 872	107 456	100 916
Honoraires d'intermédiaires financiers reportés	(30 942)	(32 057)	(37 872)
	(262 396)	(467 969)	(677 908)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Emprunts à long terme	534 800	522 400	721 200
Remboursements des emprunts à long terme	(216 000)	(24 000)	(13 200)
	318 800	498 400	708 000
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	4 215	(6 814)	4 080
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	2 649	9 463	5 383
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	6 864	2 649	9 463

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2007	2006	2005
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE			
Encaisse	246	44	272
Placements temporaires	6 618	2 605	9 191
	6 864	2 649	9 463

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

IQ Immigrants Investisseurs inc., constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec, tel qu'autorisé par le décret 699-2000, daté du 7 juin 2000, en vertu de l'article 36 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1), est une filiale en propriété exclusive d'Investissement Québec et, à ce titre, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu. Elle coordonne la cueillette, la gestion et le placement de sommes d'argent provenant d'immigrants investisseurs. Elle affecte les revenus générés par le placement de ces sommes d'argent, entre autres, pour le programme d'aide financière destiné aux entreprises, qu'elle administre. De plus, en vertu du décret 29-2005, daté du 26 janvier 2005, une partie des revenus générés par le placement de ces sommes d'argent est également affectée, à titre de contributions financières, au « Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi » administré par Emploi-Québec et destiné aux entreprises de même qu'aux activités de promotion de l'immigration d'affaires du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

L'article 46 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec édicte que la Société mère établit un plan stratégique, qui inclut les activités de ses filiales, selon la forme, la teneur et la périodicité fixées par le gouvernement du Québec. Ce plan a été approuvé le 22 septembre 2004 (décret 878-2004) et a pris fin le 31 mars 2007. En vertu de l'article 47 de cette même loi, ce plan continue cependant de s'appliquer jusqu'à ce qu'un nouveau plan stratégique soit approuvé. Un nouveau plan était en processus d'approbation au 31 mars 2007.

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des éléments d'actif et de passif, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse ainsi que des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

Placements

Les billets à recevoir du gouvernement du Québec sont comptabilisés au coût et les escomptes à l'achat sont virés aux résultats selon la méthode de l'intérêt réel jusqu'à leur date d'échéance.

Les autres placements sont comptabilisés à la valeur d'acquisition et, le cas échéant, les escomptes et les primes à l'achat sont virés aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à leur date d'échéance.

Honoraires d'intermédiaires financiers

La Société verse des honoraires à des intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, pour la recherche d'entreprises à recommander pour l'octroi d'une contribution financière non remboursable ainsi que pour la fermeture de dossiers d'immigrants investisseurs.

Les honoraires relatifs au démarchage d'un immigrant investisseur et les honoraires relatifs à la recherche d'une entreprise à recommander sont comptabilisés lors de l'acceptation de l'intervention financière par l'entreprise. Les honoraires relatifs au démarchage d'un immigrant investisseur sont reportés et virés aux résultats sur une période correspondant à la durée des placements, soit cinq ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les honoraires relatifs à la fermeture du dossier de l'immigrant investisseur sont comptabilisés à la date de fermeture du dossier.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Honoraires pour la gestion des dossiers de contributions financières – Société mère

La Société verse des honoraires à la Société mère pour l'analyse et l'autorisation de contributions financières non remboursables recommandées par un intermédiaire financier ainsi que pour l'autorisation des déboursements de ces contributions.

Les honoraires relatifs à l'analyse et à l'autorisation sont comptabilisés lors de l'acceptation de l'intervention financière par l'entreprise. Les honoraires relatifs à l'autorisation des déboursements sont comptabilisés au moment où chacun de ceux-ci sont autorisés.

Contributions financières non remboursables

Les contributions financières aux entreprises sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel la Société en a autorisé le déboursement. Les contributions financières à Emploi-Québec sont comptabilisées aux résultats de l'exercice au cours duquel la dépense correspondante a été encourue par celui-ci. Les contributions financières au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel sa partie des revenus générés par le placement est comptabilisée.

Honoraires d'administration – Société mère

La Société verse des honoraires d'administration à Investissement Québec. Ces honoraires représentent la quote-part des charges administratives et de certains frais communs de la Société mère qui sont attribuables à la Société. Ces honoraires sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges libellés en devises sont, pour leur part, convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change sont constatés aux résultats.

3. MODIFICATIONS AUX CONVENTIONS COMPTABLES EN RAISON DE NORMES COMPTABLES QUI SERONT ADOPTÉES PAR LA SOCIÉTÉ

En 2005, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 3855, intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation »; le chapitre 3865, intitulé « Couvertures »; et le chapitre 1530, intitulé « Résultat étendu ». Ces normes doivent être appliquées par IQ Immigrants Investisseurs inc. au plus tard le 1er avril 2007. L'incidence de ces normes sur les états financiers ne peut être déterminée, car elle dépend des positions en cours et de leur juste valeur lors de la transition.

Instruments financiers – comptabilisation et évaluation

En vertu de cette nouvelle norme, tous les instruments financiers doivent être classés dans l'une des catégories suivantes : les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction; les placements détenus jusqu'à l'échéance; les prêts et créances; les autres passifs financiers; les actifs financiers disponibles à la vente. Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction doivent être évalués à leur juste valeur; les gains et les pertes doivent être comptabilisés aux résultats. Les placements détenus jusqu'à l'échéance, les prêts et créances et les autres passifs financiers doivent être évalués au coût non amorti. Les actifs financiers disponibles à la vente doivent être évalués à leur juste valeur; les gains et pertes non réalisés qui en résultent doivent être comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. La norme permet aussi de choisir de classer, dans les instruments détenus à des fins de transaction, tout instrument financier au moment de sa constatation initiale.

Couvertures

Cette nouvelle norme définit les critères d'application de la comptabilité de couverture de chacune des stratégies de couverture permises : les couvertures de la juste valeur, les couvertures des flux de trésorerie et les couvertures du risque de change lié à un investissement net dans un établissement étranger autonome.

3. MODIFICATIONS AUX CONVENTIONS COMPTABLES EN RAISON DE NORMES COMPTABLES QUI SERONT ADOPTÉES PAR LA SOCIÉTÉ (suite)

Résultat étendu

À la suite de l'adoption de ces normes, une nouvelle rubrique, intitulée « Autres éléments du résultat étendu », doit être ajoutée à l'avoir dans le bilan consolidé. Les principaux éléments de cette rubrique comprendront les gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente, les montants non réalisés liés à la conversion des devises, déduction faite des opérations de couverture, découlant des établissements étrangers autonomes et la variation de la juste valeur de la tranche efficace des instruments de couverture des flux de trésorerie.

4. PLACEMENTS

	2007	2006
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, de 3,47 % à 5,47 %, échéant entre avril 2007 et mars 2012, valeur nominale de 2,7 milliards de dollars	2 403 967	2 071 153
Obligations et autres titres de créance, de 3,47 % à 11,00 %, échéant entre mars 2008 et juillet 2031, valeur nominale de 100,4 millions de dollars	104 652	103 766
Titres du marché monétaire – Fonds commun de placement	35 927	34 969
Actions et autres titres de participation	27 704	35 574
	2 572 250	2 245 462

Le montant des placements libellés en dollars américains totalise 7,3 millions en dollars canadiens au 31 mars 2007 (10,3 millions au 31 mars 2006).

L'échéancier des placements se détaille comme suit :

Moins d'un an	332 315
De 1 à 2 ans	546 183
De 2 à 3 ans	673 275
De 3 à 4 ans	499 296
De 4 à 5 ans	452 750
De 5 à 10 ans	4 684
Plus de 20 ans	116
	2 508 619
Aucune échéance	63 631
	2 572 250

5 EMPRUNTS BANCAIRE

La Société dispose d'une marge de crédit bancaire d'un montant autorisé de 2 millions de dollars, portant intérêt au taux de base du prêteur (6,00 % au 31 mars 2007; 5,50 % au 31 mars 2006) et renouvelable annuellement. Aux 31 mars 2007 et 2006, celle-ci n'était pas utilisée.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

6. EMPRUNTS À LONG TERME

	2007	2006
Billets – immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre avril 2007 et mars 2012 [1]	2 610 400	2 291 600

Le montant des versements en capital à effectuer sur les emprunts à long terme se détaille comme suit :

Moins d'un an	319 200
De 1 à 2 ans	534 800
De 2 à 3 ans	705 600
De 3 à 4 ans	515 600
De 4 à 5 ans	535 200
	2 610 400

(1) Le paiement du capital est garanti par le Québec.

7. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé
Un nombre illimité d'actions de catégorie «A», avec droit de vote et participantes, sans valeur nominale.

	2007	2006
Émis et payé		
1 000 actions de catégorie «A»	1	1

8. CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON REMBOURSABLES

	2007	2006	2005
Contributions financières - Entreprises	43 127	34 857	20 968
Contributions financières – Emploi-Québec	5 576	2 609	
Contributions financières – Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	1 166		
	49 869	37 466	20 968

9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur a pour objet de déterminer approximativement à quel montant les instruments financiers pourraient être échangés entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence dans le cours normal des affaires; la meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché.

Lorsqu'il est disponible, la Société utilise le cours du marché, à la date du bilan, pour évaluer la juste valeur de ses instruments financiers. Lorsqu'il n'existe pas de marchés ou que ceux-ci ne sont pas considérés comme assez liquides, la Société mesure la juste valeur en appliquant des méthodes d'évaluation et en utilisant des hypothèses. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul de la juste valeur, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le tableau qui suit indique la juste valeur des instruments financiers figurant au bilan, établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-dessous. La juste valeur des éléments d'actif et de passif qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, tels les honoraires d'intermédiaires financiers reportés, n'est pas présentée dans le tableau.

Instruments financiers portés au bilan

	2007			2006		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Actif						
Encaisse et placements temporaires	6 864	6 864		2 649	2 649	
Placements	2 572 250	2 578 958	6 708	2 245 462	2 244 118	(1 344)
Autres actifs	1 529	1 529		1 783	1 783	
	2 580 643	2 587 351	6 708	2 249 894	2 248 550	(1 344)
Passif						
Emprunts à long terme	2 610 400	2 343 341	267 059	2 291 600	2 025 004	266 596
Autres passifs	5 501	5 501		3 886	3 886	
	2 615 901	2 348 842	267 059	2 295 486	2 028 890	266 596
			273 767			265 252

La juste valeur des instruments financiers figurant au bilan a été estimée d'après les méthodes et les hypothèses suivantes :

Encaisse et placements temporaires, autres actifs et passifs

En raison de leur échéance à court terme, la juste valeur de l'encaisse et des placements temporaires et celle des autres actifs et passifs est considérée comme équivalente à leur valeur comptable.

Placements

La juste valeur des placements en valeurs mobilières est déterminée en fonction des cours du marché à la date du bilan. La juste valeur des billets à recevoir du gouvernement du Québec est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des placements comportant des conditions et des risques de crédit semblables.

Emprunts à long terme

La juste valeur des emprunts est déterminée d'après les cours du marché pour des titres de créance comportant des conditions et des risques de crédit similaires.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

10. SENSIBILITÉ AU TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt découle de la non-concordance des divers flux de trésorerie et ses effets sur les résultats financiers de la Société sont fonction des variations des taux d'intérêt.

La sensibilité de la Société aux variations des taux d'intérêt au 31 mars se détaille comme suit :

	Moins de trois mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible au taux d'intérêt	Total
Actif						
Encaisse et placements temporaires	6 618				246	6 864
Taux d'intérêt réel	*4,7 %*					
Placements	93 402	238 912	2 171 942	4 363	63 631	2 572 250
Taux d'intérêt réel	*5,3 %*	*4,6 %*	*4,1 %*	*4,4 %*		
Autres actifs					81 342	81 342
	100 020	238 912	2 171 942	4 363	145 219	2 660 456
Passif et avoir						
Emprunts sans intérêt	90 400	228 800	2 291 200			2 610 400
Autres passifs					5 501	5 501
Avoir					44 555	44 555
	90 400	228 800	2 291 200		50 056	2 660 456
Écart de sensibilité 2007	9 620	10 112	(119 258)	4 363	95 163	
Écart de sensibilité 2006	3 205	3 373	(127 325)	6 671	114 076	

Le taux d'intérêt réel représente le taux d'intérêt effectif moyen pondéré, compte tenu de la date de modification du taux prévue au contrat ou de la date d'échéance, selon la première éventualité.

11. ENGAGEMENTS

Dans le cours normal de ses activités, la Société contracte divers engagements. Ceux-ci représentent les montants des contributions financières non remboursables dont le déboursement n'a pas été autorisé, de même que les sommes affectées aux contributions financières à Emploi-Québec dont la dépense n'a pas été encourue par celui-ci. Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie, car certains de ceux-ci peuvent être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Par ailleurs, la Société s'est engagée à verser des honoraires aux intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, pour la recherche d'entreprises à recommander et pour la fermeture des dossiers des immigrants investisseurs.

Le montant des engagements se détaille comme suit :

	2007	2006
Contributions financières non remboursables – Entreprises	142 092	140 389
Contributions financières non remboursables – Emploi-Québec		1 507
Contributions financières non remboursables – Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles		199
Honoraires d'intermédiaires financiers	34 867	24 339
	176 959	166 434

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

11. ENGAGEMENTS (suite)

Les déboursements futurs estimés découlant des engagements se détaillent comme suit :

Moins d'un an	77 002
De 1 à 2 ans	44 772
De 2 à 3 ans	31 892
De 3 à 4 ans	17 922
De 4 à 5 ans	5 371
	176 959

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations commerciales de la Société avec ces apparentés ont été conclues dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Toutes ces opérations, comptabilisées selon la valeur d'échange, ont été divulguées distinctement dans les états financiers.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres des exercices 2005 et 2006 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2007.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'actionnaire d'IQ Immigrants Investisseurs inc.

J'ai vérifié le bilan d'IQ Immigrants Investisseurs inc. au 31 mars 2007, les états des résultats et des bénéfices non répartis ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'IQ Immigrants Investisseurs inc. au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 22 mai 2007

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. L-0.1)

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006 Redressé (note 4)
PRODUITS		
Contribution du gouvernement du Québec (note 5)	317 798	306 227
Contribution spéciale du gouvernement du Québec		10 000
Contribution du gouvernement du Canada (note 6)	302 543	353 214
Contributions des participants au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	3 472	
Droits administratifs	5 706	4 453
Intérêts et revenus de placements	32 904	17 827
Autres revenus	672	345
	663 095	692 066
CHARGES		
Contribution aux Fonds :		
d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	268 822	260 840
d'assurance-récolte	37 748	29 770
d'assurance-prêts agricoles et forestiers	8 800	9 781
du Compte de stabilisation du revenu agricole	19	12
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (note 7)	374 970	293 747
Contribution au paiement de l'intérêt	3 001	1 808
Subvention – Programme d'appui financier à la relève agricole	10 349	10 725
Programmes fédéraux spéciaux (note 8)	6 036	73 801
Autres programmes (note 9)	14 318	4 412
Contribution au financement d'organismes	2 620	2 100
Frais d'administration (note 10)	55 786	53 971
Intérêts	17 507	8 109
Radiation et perte de valeur sur placements	932	283
	800 908	749 359
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT QUOTE-PART ET PART DE L'ACTIONNAIRE SANS CONTRÔLE	137 813	57 293
Quote-part de la perte des sociétés satellites	237	200
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT PART DE L'ACTIONNAIRE SANS CONTRÔLE	138 050	57 493
Part de l'actionnaire sans contrôle	75	
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	137 975	57 493

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

DÉFICIT CUMULÉ CONSOLIDÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006 Redressé (note 4)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT		
Solde déjà établi	54 711	108 792
Redressement (note 4)	(3 412)	
Solde redressé	51 299	108 792
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(137 975)	(57 493)
(DÉFICIT) EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	(86 676)	51 299

Réserve générale (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006 Redressé (note 4)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse		35
Placements temporaires (note 12)	27 028	16 448
Créances et intérêts courus	44 103	34 724
À recevoir des fonds (note 13)	608 043	416 775
À recevoir du gouvernement du Québec (note 14)	1 115	1 115
À recevoir du gouvernement du Canada (note 15)	161 989	66 311
Versements à recevoir sur prêts (note 16)	1 206	1 376
Versements à recevoir sur placements (note 17)	676	374
Actifs destinés à la vente (note 18)	403	
	844 563	537 158
À recevoir du gouvernement du Québec (note 14)	3 196	4 311
Prêts (note 16)	6 076	7 893
Placements (note 17)	6 129	5 073
Immobilisations corporelles (note 19)	1 327	1 127
Actifs incorporels (note 20)	2 164	2 181
	863 455	557 743

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006 Redressé (note 4)
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire	506	
Emprunts temporaires (note 21)	646 035	307 237
Charges à payer (note 22)	11 817	49 475
Contribution fédérale reportée (note 23)		21 988
Contribution provinciale reportée (note 24)	948	
Contributions des participants au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole reportées	6 804	
Dû aux fonds (note 25)	61 970	27 314
Dû au gouvernement du Canada	831	141
Dû au gouvernement du Québec (note 26)	14 695	32
Provision pour Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (note 7)	180 260	65 277
Provision pour vacances	5 009	4 711
	928 875	476 175
Dû au gouvernement du Québec (note 26)	4 294	16 294
Provision pour congés de maladie (note 27)	14 671	13 975
	947 840	506 444
Part de l'actionnaire sans contrôle	2 291	
(DÉFICIT) EXCÉDENT CUMULÉ	(86 676)	51 299
	863 455	557 743

ENGAGEMENTS (note 30)
ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 34)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jacques Brind'Amour, président-directeur général
Laurent Pellerin, président du conseil d'administration

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006 Redressé (note 4)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Insuffisance des produits sur les charges	(137 975)	(57 493)
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Intérêts capitalisés sur placements	(109)	(143)
Amortissement des immobilisations corporelles	641	726
Amortissement des actifs incorporels	742	761
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(3)	(4)
Radiation et perte de valeur sur placements	932	283
Quote-part de la perte des sociétés satellites	237	200
Part de l'actionnaire sans contrôle	(75)	
Variation de la contribution spéciale du gouvernement du Québec reportée		(10 000)
	(135 610)	(65 670)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Créances et intérêts courus	(9 379)	(2 874)
Avances aux participants		29 867
À recevoir des fonds	(191 268)	(26 158)
À recevoir du gouvernement du Québec	1 115	1 785
À recevoir du gouvernement du Canada	(95 678)	(27 456)
Actifs destinés à la vente	(403)	
Charges à payer	(37 674)	25 238
Contribution fédérale reportée	(21 988)	5 784
Contribution provinciale reportée	948	
Contributions des participants au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole reportées	6 804	
Dû au gouvernement du Québec	2 663	(316)
Dû au gouvernement du Canada	690	(115)
Dû au fonds	34 656	(10 986)
Provision pour Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	114 983	50 915
Provision pour indemnités des programmes de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine		(229)
Provision pour vacances	298	61
Provision pour congés de maladie	696	462
	(193 537)	45 978
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(329 147)	(19 692)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissements de prêts	1 987	2 724
Acquisitions de placements	(2 794)	(1 693)
Encaissements de placements en débentures	376	342
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(828)	(846)
Acquisitions d'actifs incorporels	(725)	(720)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	6	4
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 978)	(189)
Montants à reporter	(331 125)	(19 881)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006 Redressé (note 4)
Montants reportés	(331 125)	(19 881)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts temporaires	338 798	(3 740)
Émission d'actions de catégorie B par la filiale	2 366	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	341 164	(3 740)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	10 039	(23 621)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	16 483	40 104
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	26 522	16 483

La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :

	2007	2006
Encaisse		35
Placements temporaires	27 028	16 448
Découvert bancaire	(506)	
	26 522	16 483

Informations supplémentaires relatives au flux de trésorerie :

Intérêts payés	16 750	7 157

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

RÉSULTATS ET DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
PRODUITS		
Contributions des adhérents (note 28)	134 411	130 420
Contribution de La Financière agricole du Québec (note 28)	268 822	260 840
Intérêts et revenus de placements	40	267
	403 273	391 527
CHARGES		
Compensations aux adhérents (note 28)	601 360	436 322
Intérêts – La Financière agricole du Québec	26 495	13 598
Autres frais	20	
	627 875	449 920
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(224 602)	(58 393)
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	(372 384)	(313 991)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	(596 986)	(372 384)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

BILAN
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse		86
Créances et intérêts courus	3 217	4 766
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 25)	53 022	4 560
Avances aux adhérents (note 29)	166 137	225 674
	222 376	235 086
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire	635	
Charges à payer (note 22)	9 291	13 890
Dû à La Financière agricole du Québec (note 13)	608 014	416 775
Contributions des adhérents reportées	112 890	111 379
Provision pour compensations	88 532	65 426
	819 362	607 470
DÉFICIT CUMULÉ (note 35)	(596 986)	(372 384)
	222 376	235 086

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jacques Brind'Amour, président-directeur général
Laurent Pellerin, président du conseil d'administration

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006 Redressé (note 4)
PRODUITS		
Contributions des adhérents	25 191	20 044
Contribution de La Financière agricole du Québec	37 748	29 770
Variation de la plus-value non réalisée sur placements	4 493	4 149
Intérêts et revenus de placements	5 796	5 985
	73 228	59 948
CHARGES		
Indemnités aux adhérents	73 378	58 877
Intérêts sur indemnités	18	4
	73 396	58 881
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(168)	1 067
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT		
Solde déjà établi	72 117	74 462
Redressement (note 4)	3 412	
Solde redressé	75 529	74 462
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	75 361	75 529

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

BILAN
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006 Redressé (note 4)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	20	93
Placements temporaires (note 12)	13 818	
Créances et intérêts courus	762	957
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 25)	8 948	19 806
	23 548	20 856
Placements (note 17)	71 236	66 743
	94 784	87 599
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer	1 267	114
Contributions des adhérents reportées	567	569
Provision pour indemnités	9 705	3 503
	11 539	4 186
Contribution fédérale reportée (note 23)	7 884	7 884
EXCÉDENT CUMULÉ	75 361	75 529
	94 784	87 599

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jacques Brind'Amour, président-directeur général
Laurent Pellerin, président du conseil d'administration

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

FONDS DU COMPTE DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
SOLDE AU DÉBUT	2 948	4 820
Contribution de La Financière agricole du Québec	19	12
Aide de transition du gouvernement du Canada		1
Intérêts distribués dans les comptes des participants	57	45
Retraits des participants	(797)	(1 930)
SOLDE À LA FIN	2 227	2 948

BILAN
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	11	
Placements temporaires (note 12)	2 245	
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 25)		2 948
	2 256	2 948
PASSIF		
À court terme		
Dû à La Financière agricole du Québec (note 13)	29	
Comptes des participants	2 227	2 948
	2 256	2 948

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jacques Brind'Amour, président-directeur général
Laurent Pellerin, président du conseil d'administration

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Financière agricole du Québec est une personne morale, mandataire de l'État, constituée en vertu de la Loi sur La Financière agricole du Québec, (L.R.Q., chapitre L-0.1). La Société est gérée en partenariat avec le milieu agricole et a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance, de capital de risque et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité.

De plus, La Financière agricole administre le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers. Elle assume le paiement des droits d'assurance exigibles au Fonds.

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES

I) Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles offre une protection aux entreprises agricoles contre les fluctuations des prix du marché. Il a pour but de leur garantir un revenu annuel net positif. À cette fin, une compensation est versée à l'adhérent lorsque le revenu annuel net est inférieur au revenu annuel net stabilisé.

II) Programme d'assurance récolte

Le Programme d'assurance récolte a été mis en place pour permettre aux entreprises agricoles d'être assurées contre la perte de rendement de leurs récoltes occasionnée par des risques incontrôlables qui ne sont pas imputables à l'intervention humaine.

III) Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA)

Le Programme Compte de stabilisation du revenu agricole avait pour objet d'offrir aux entreprises agricoles du Québec un outil de gestion des risques basé sur le revenu global de l'entreprise. À la suite de l'instauration du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, La Financière agricole a mis fin à ce programme avec l'année de participation 2002. Conséquemment, les participants ont cinq ans pour effectuer les retraits de leur compte à raison d'un minimum annuel de 20 % de la contribution gouvernementale établie au 1er février 2005.

Les intérêts versés aux comptes des participants sont calculés sur la base du taux de référence des certificats de placements garantis un an.

IV) Programme canadien de stabilisation du revenu agricole

Le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) a pour objet d'offrir aux entreprises agricoles un outil de gestion des risques basé sur le revenu global de l'entreprise. Pour l'année de participation 2006, le programme exige une contribution du participant calculée sur sa marge de référence contributive.

V) Programme de retrait des superficies de culture du tabac jaune

Le Programme de retrait des superficies de culture du tabac jaune vise à soutenir financièrement les entreprises admissibles qui se retirent de la production de tabac jaune et à favoriser la réorientation des entreprises vers des cultures alternatives. Ce programme s'applique aux entreprises participantes au Programme d'assurance récolte pour l'année d'assurance 2003 et était en vigueur du 1er avril 2005 au 31 mars 2007.

VI) Programme de paiements relatifs au revenu agricole

Le Programme de paiements relatifs au revenu agricole vise à atténuer les problèmes de liquidités des agriculteurs et à préparer la voie à la transition vers les mesures de protection des revenus agricoles. Le programme comprend deux volets d'intervention, soit l'aide financière générale offerte aux producteurs agricoles qui participent au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles ou au Compte de stabilisation du revenu agricole et le volet sur le paiement concernant le bétail destiné aux producteurs de bétail. Le gouvernement du Canada assume le coût total du programme.

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES (suite)

VII) Programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux

Le Programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux vise à soutenir les entreprises céréalières qui subissent des baisses importantes de revenus entraînées par les faibles prix du marché. Le gouvernement du Canada assume le coût total du programme.

VIII) Programme de financement de l'agriculture

Le Programme de financement de l'agriculture vise à faciliter le financement des entreprises agricoles auprès d'institutions financières en autorisant une garantie de prêt assumée par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, et ce, dans le but de soutenir ces entreprises dans leur démarrage, leur développement ou lors de conjonctures économiques difficiles.

IX) Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt

Le Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt permet de minimiser l'impact d'une hausse des taux d'intérêt sur les entreprises agricoles et de favoriser leur développement en contribuant au paiement de l'intérêt.

X) Programme d'appui financier à la relève agricole

Le Programme d'appui financier à la relève agricole vise à favoriser l'encadrement et le démarrage des entreprises agricoles, à faciliter l'établissement de jeunes agriculteurs, à les encourager à acquérir une formation adéquate et à favoriser le développement des entreprises agricoles au moyen d'une contribution additionnelle au paiement de l'intérêt ou d'une subvention de capital.

XI) Programme de mesures incitatives en agroenvironnement et aménagement d'habitats fauniques en milieu agricole

Le Programme de mesures incitatives en agroenvironnement et aménagement d'habitats fauniques en milieu agricole vise à appuyer les entreprises agricoles qui participent à la réalisation de projets-pilotes dans le cadre d'un programme conjoint de la Fondation de la faune du Québec et l'Union des producteurs agricoles. Le programme, d'une durée de cinq ans, se termine le 31 mars 2010.

XII) Programme d'aide financière aux entreprises laitières caprines

Le Programme d'aide financière aux entreprises laitières caprines vise à appuyer financièrement les entreprises laitières caprines affectées par des variations de la demande de lait de chèvre. L'aide financière accordée l'est sous forme d'une contribution spéciale au paiement de l'intérêt applicable pour une période maximale de trois ans à compter de la date du déboursé complet du prêt.

XIII) Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture

Le Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture vise à offrir au secteur de production acéricole une protection supplémentaire à celle du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole. Plus particulièrement, le programme vise la consolidation de la structure de mise en marché collective du secteur, le développement du marché du sirop d'érable et l'augmentation des revenus qu'en tirent les producteurs. L'aide financière accordée permet, avec la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, le partage des coûts réels de gestion de l'inventaire, du financement d'un congé de production et des dépenses de développement du marché du sirop d'érable. Le programme s'applique pendant une durée maximale de cinq ans à compter de l'année de commercialisation 2005 et le montant total de l'aide financière ne peut excéder 25 millions de dollars.

XIV) Programme d'aide financière aux entreprises de grands gibiers

Le Programme d'aide financière aux entreprises de grands gibiers vise à appuyer financièrement les entreprises de grands gibiers certifiées en vertu du programme de certification de la Fédération des éleveurs de grands gibiers du Québec. L'aide financière accordée l'est sous forme d'une contribution spéciale au paiement de l'intérêt. Le programme s'applique pendant une période maximale de deux ans à compter de la date d'obtention par l'emprunteur de la certification ou du 31 mars 2009.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES (suite)

XV) Programme de financement forestier

La Financière agricole administre, pour le compte du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, le Programme de financement forestier. Celui-ci vise à faciliter le financement des entreprises forestières auprès d'institutions financières en autorisant une garantie de prêts assumée par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, et ce, dans le but de favoriser la constitution, le maintien ou le développement d'unités de production forestière.

XVI) Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage

La Financière agricole administre, pour le compte du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, les volets I et II du Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage (SDP).

Le volet I vise à octroyer une aide financière aux exploitations de porcs à l'engraissement qui ont été affectées par le SDP et qui sont inscrites au PCSRA et au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour l'année de participation 2005.

Le volet II vise à faciliter le financement des entreprises affectées par le SDP auprès d'institutions financières en autorisant une garantie de prêt assumée par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, et ce, dans le but de leur permettre de rembourser des arrérages sur les prêts à terme et la consolidation des crédits à court terme, liés aux dépenses d'exploitation. L'offre de prêt est assortie d'une contribution spéciale au paiement de l'intérêt sur une période de 12 mois.

XVII) Programme de contributions aux infrastructures du Centre de recherche sur les grains inc.

Le Programme de contributions aux infrastructures du Centre de recherche sur les grains inc. vise à permettre aux producteurs de céréales, de maïs-grain et d'oléoprotéagineux, par le biais de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec, d'appuyer financièrement le projet d'agrandissement et de relocalisation de cet organisme et ainsi contribuer à l'amélioration de la productivité, au développement et à la diversification de la production.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation d'états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

États des flux de trésorerie

Les états des flux de trésorerie des fonds administrés par La Financière agricole ne sont pas présentés, car ils n'apporteraient pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension de leurs mouvements de trésorerie durant l'exercice.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC ET FONDS DU COMPTE DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de La Financière agricole et de Capital Financière agricole inc., sa filiale.

Le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance-récolte ne sont pas consolidés puisqu'ils constituent des patrimoines fiduciaires distincts en vertu de l'article 70 de la Loi sur La Financière agricole du Québec. De même, le Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole n'est pas consolidé puisqu'il constitue un fonds fiduciaire administré par La Financière agricole en vertu de l'article 37 de son programme, tel que permis par l'article 22 de la Loi sur La Financière agricole du Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC ET FONDS DU COMPTE DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE (suite)

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Placements

Les placements de capital de risque sont effectués sous forme de capital-actions ou de débentures. La Société comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une société émettrice lui permet d'être en mesure d'exercer à l'égard de cette société satellite une influence notable sur les décisions financières et administratives. Les placements en capital-actions dans lesquels la Société n'exerce ni contrôle, ni influence notable, ainsi que les débentures, sont comptabilisés au coût d'acquisition majoré des intérêts courus. Les placements sont diminués de toutes moins-values durables et provisions pour pertes, le cas échéant.

Lorsque la qualité du crédit d'un placement en débenture s'est détériorée dans une mesure telle que la Société n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts, la constatation du revenu d'intérêt cesse à ce moment et il y a comptabilisation d'une provision pour pertes.

Provision pour pertes

La provision pour pertes sur placements est présentée en réduction de leurs valeurs comptables afin de les ramener à leurs valeurs de réalisation estimatives. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon les prix du marché observables pour ces placements ou selon le jugement de la direction de la Société.

La provision est établie par une analyse cas par cas et est enregistrée aussitôt que les pertes peuvent être évaluées de façon raisonnable. La variation annuelle de cette provision est inscrite à l'état des résultats consolidés.

Actifs destinés à la vente

Les actifs destinés à la vente sont évalués au moindre de la valeur comptable ou de la juste valeur diminuée des frais de vente. La juste valeur est déterminée selon la méthode du prix des biens semblables.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	33,33 %
Stations météorologiques	10 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, représentant les coûts reliés au développement informatique, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire au taux de 20 %.

Contributions, indemnités et paiements de transfert

Les contributions, indemnités et paiements de transfert sont portés aux charges de l'exercice lorsqu'ils sont autorisés et que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC ET FONDS DU COMPTE DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE (suite)

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interentreprises à prestations déterminées, compte tenu du fait que La Financière agricole ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de La Financière agricole consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES ET FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

Contributions, compensations et indemnités

Les contributions, les compensations du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les indemnités du Programme d'assurance récolte sont comptabilisées à titre de produits ou de charges dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance.

Pour le Programme d'assurance récolte, l'année d'assurance 2006 a été considérée. Pour les différentes productions couvertes par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, les années d'assurance considérées sont présentées à la note 35.

Placements

Les placements temporaires sont inscrits à la juste valeur déterminée à la cote de fermeture à la date du bilan. Les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits à la juste valeur et sont établis par la Caisse au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux. Ils comprennent les dépôts à participation dans un fonds particulier de la Caisse qui ont été désignés de façon irrévocable à des fins de transactions et les revenus à recevoir y afférents.

4. CORRECTION D'ERREURS DANS LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2006 de la Financière agricole du Québec et du Fonds d'assurance-récolte ont été redressés afin d'apporter des corrections dans la comptabilisation des intérêts et revenus de placements. Ces redressements ont eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers :

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC	2006
Résultats consolidés	
Produits	
Intérêts et revenus de placements	(3 412)
Insuffisance des produits sur les charges	3 412
Bilan consolidé	
Dû aux fonds	(3 412)
Excédent cumulé	3 412

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

4. CORRECTION D'ERREURS DANS LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR (suite)

FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE	2006
Résultat et excédent cumulé	
Produits	
Intérêts et revenus de placements	3 412
Excédent des produits sur les charges	3 412
Bilan	
À recevoir de La Financière agricole du Québec	3 412
Excédent cumulé	3 412

5. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et La Financière agricole du Québec ont signé une convention d'une durée de sept ans, prenant effet à compter du 1er avril 2001. En vertu de cette convention, le ministère verse pour et à l'acquis de la Société un montant annuel de 305 millions de dollars.

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec et La Financière agricole du Québec avaient signé une convention d'une durée de trois ans échéant le 31 mars 2007 qui a été reconduite pour l'exercice financier 2007-2008. En vertu de cette convention, le ministère verse pour et à l'acquis de la Société un montant annuel de 1 400 milliers de dollars.

	2007	2006
Contribution du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec en vertu :		
de la convention	305 000	305 000
des programmes de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine		(173)
du Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage :		
- Volet I	11 377	
- Volet II	21	
Contribution du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec	1 400	1 400
	317 798	306 227

Le 31 mai 2006, la Société a effectué une demande de contribution ponctuelle de 218,6 millions de dollars auprès du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec en invoquant l'article 3.4 de la convention, correspondant ainsi aux circonstances exceptionnellement défavorables ayant prévalu dans les secteurs des viandes bovines et des céréales et ayant eu un impact important sur le cadre financier de la Société. Au 31 mars 2007, la Société n'a pas reçu de réponse du gouvernement du Québec au sujet du versement éventuel de cette contribution.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

6. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La contribution du gouvernement du Canada s'établit selon les ententes suivantes :

	2007	2006
Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur un cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le vingt et unième siècle sur :		
l'assurance production pour :		
- la contribution au régime d'assurance	22 455	17 452
- la contribution à l'administration	10 892	8 332
le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole pour :		
- la contribution au programme	222 898	176 248
- la contribution à l'administration	3 827	5 011
les programmes provinciaux		30 400
	260 072	237 443
Accord Canada-Québec sur l'aide de transition sur la contribution aux entreprises ayant participé au Compte de stabilisation du revenu agricole	9	(29)
Accord Canada-Québec établissant le Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine		6 417
Accord Canada-Québec sur le Programme de paiements relatifs au revenu agricole sur :		
l'aide financière générale pour :		
- la contribution au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles		35 323
- la contribution aux entreprises ayant participé au Compte de stabilisation du revenu agricole	5	18 095
le paiement concernant le bétail		16 487
la contribution à l'administration	145	217
	150	70 122
Accord Canada-Québec sur le Programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux sur :		
la contribution au programme	6 022	39 234
la contribution à l'administration	123	27
	6 145	39 261
Accord Canada-Québec sur l'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks pour :		
la contribution au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	19 838	
la contribution au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	16 247	
la contribution à l'administration	82	
	36 167	
	302 543	353 214

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

6. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA (suite)

La contribution fédérale a été attribuée aux programmes suivants :

	2007	2006
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	19 838	72 182
Programme d'assurance récolte	33 347	25 784
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	243 054	181 259
Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine		(42)
Programme d'aide de transition du gouvernement du Canada	9	(29)
Programme de paiements relatifs au revenu agricole	150	34 799
Programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux	6 145	39 261
	302 543	353 214

7. PROGRAMME CANADIEN DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE

Les estimations de la provision du PCSRA et la contribution du gouvernement du Canada y afférente sont sujettes à l'incertitude de mesure. Ces estimations peuvent substantiellement changer dans l'avenir si les informations, considérées par la direction pour établir les évaluations, devaient changer de manière significative. La dépense de programme peut être plus ou moins élevée que le montant estimé puisque l'évaluation est faite avant que toute l'information nécessaire pour traiter une réclamation soit validée.

À compter du présent exercice, la provision PCSRA et la contribution du gouvernement du Canada y afférente incluent respectivement un montant de 192 542 milliers de dollars et de 115 525 milliers de dollars pour l'année de participation terminée au cours de l'exercice, compte tenu qu'il est maintenant possible d'en faire une estimation raisonnable.

8. PROGRAMMES FÉDÉRAUX SPÉCIAUX

	2007	2006
Programme d'aide transitoire à l'industrie		(17)
Compte de stabilisation du revenu net		31
Programme d'aide de transition du gouvernement du Canada	9	(29)
Programme de paiements relatifs au revenu agricole	5	34 582
Programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux	6 022	39 234
	6 036	73 801

9. AUTRES PROGRAMMES

	2007	2006
Indemnités des programmes de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine		(215)
Programme de retrait des superficies de culture du tabac jaune	359	4 623
Programme de mesures incitatives en agroenvironnement et aménagement d'habitats fauniques en milieu agricole	6	4
Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage – Volet I	11 377	
Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture	2 576	
	14 318	4 412

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

10. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2007	2006
Traitements et avantages sociaux	43 371	41 192
Transport et communication	3 746	2 970
Loyers	3 381	3 430
Services professionnels et administratifs	2 720	2 538
Fournitures et matériel	935	1 148
Entretien et réparations	250	1 206
Amortissement des immobilisations corporelles	641	726
Amortissement des actifs incorporels	742	761
	55 786	53 971

La répartition des frais d'administration se détaille comme suit :

	2007	2006
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	7 142	8 538
Programme d'assurance récolte	18 153	13 886
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	8 903	9 951
Programmes de financement agricole et forestier	20 088	19 937
Compte de stabilisation du revenu agricole	44	193
Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine		46
Programme de paiements relatifs au revenu agricole		363
Programme de paiements aux producteurs de céréales et l'oléagineux	124	45
Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage	185	
L'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks	82	
Capital Financière agricole inc.	1 065	1 012
	55 786	53 971

11. RÉSERVE GÉNÉRALE

La Financière agricole du Québec a constitué une réserve générale pour couvrir les risques liés à sa contribution future au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Quoique les modalités prévues à la méthodologie de tarification du programme établissent la réserve générale à 97 780 milliers de dollars au 31 mars 2007 (2006 : 98 834 milliers de dollars), celle-ci ne peut dépasser l'excédent à cette date. Ainsi, la réserve générale est nulle au 31 mars 2007 (2006 redressé : 51 299 milliers de dollars).

12. PLACEMENTS TEMPORAIRES

La Financière agricole du Québec

	2007	2006
Acceptation bancaire		3 690
Papiers commerciaux, 4,47 % à 4,48 %, échéant jusqu'au 28 juin 2007	27 028	12 693
Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue		65
	27 028	16 448

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

12. PLACEMENTS TEMPORAIRES (suite)

Fonds d'assurance-récolte

	2007	2006
Papiers commerciaux, 4,48 %, échéant jusqu'au 21 juin 2007	13 799	
Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue, 4,25 %	19	
	13 818	

Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole

	2007	2006
Papier commercial, 4,46 %, échéant le 19 avril 2007	2 245	

13. À RECEVOIR DES FONDS

	2007	2006
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles :		
Portant intérêts à des taux variant entre 4,12 % et 4,51 %, échéant jusqu'au 28 mai 2007	608 014	416 775
Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole :		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	29	
	608 043	416 775

14. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2007	2006
Congés de maladie accumulés assumés par le gouvernement du Québec	4 311	5 426
Versements à recevoir à court terme	(1 115)	(1 115)
	3 196	4 311

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars

15. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2007	2006
Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur un cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le vingt et unième siècle sur :		
l'assurance production	3 029	
le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	140 391	65 850
Accord Canada-Québec sur l'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks	18 547	
Accord Canada-Québec sur le Programme de paiements relatifs au revenu agricole		233
Accord Canada-Québec sur le Programme d'aide transitoire à l'industrie		173
Accord Canada-Québec sur le Programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux		27
Accord Canada-Québec établissant le Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine	22	28
	161 989	66 311

16. PRÊTS

	2007	2006
Soldes des prêts portant intérêts aux taux de :		
2,5 %	3 136	3 933
5 %	762	911
7 %	732	920
8%	2 556	3 327
Taux préférentiel majoré de 0,5 %	96	178
	7 282	9 269
Versements à recevoir à court terme	(1 206)	(1 376)
	6 076	7 893
Solde des prêts dont l'échéance est de :		
moins d'un an	94	80
entre 1 et 5 ans	1 118	1 637
5 ans et plus	6 070	7 552
	7 282	9 269

Le capital et les intérêts sont garantis par le fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec ou par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers. Ces prêts ont été accordés en vertu de la Loi sur le crédit agricole et de la Loi sur le crédit forestier dont l'application a pris fin les 10 août 1988 et 29 juin 1984 respectivement, et viendront à échéance au plus tard en 2019 et 2038.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars

17. PLACEMENTS

La Financière agricole du Québec

	2007	2006
Actions ordinaires – placements	1 150	1 300
Actions ordinaires – sociétés satellites	76	200
	1 226	1 500
Débentures, 9 % à 15 %, échéant jusqu'en avril 2015. Le capital et les intérêts capitalisés sont encaissables à raison de 676 302 $ en 2008, 825 164 $ en 2009, 900 662 $ en 2010, 860 091 $ en 2011 et 2 316 774 $ pour les exercices futurs.	5 824	4 186
Provision pour pertes	(245)	(239)
	5 579	3 947
Versements à recevoir à court terme	(676)	(374)
	4 903	3 573
	6 129	5 073

Au 31 mars 2007, les débentures faisant l'objet d'une provision pour pertes totalisent 725 milliers de dollars (2006 : 389 milliers de dollars).

En vertu d'un décret du gouvernement du Québec, daté du 11 décembre 2002, la Société et sa filiale Capital Financière agricole inc. (le Groupe) sont autorisées à consentir des prêts, des avances, des contributions ou s'engager financièrement à l'égard d'une personne physique, d'une personne morale ou d'une société pour un montant n'excédent pas 5 millions de dollars. De plus, le Groupe ne peut détenir plus de 49 % d'actions votantes d'une société ou d'une personne morale.

Fonds d'assurance-récolte

Les dépôts à participation, détenus à des fins de transactions, sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois.

	2007	2006
Dépôts à participation à la juste valeur	71 236	66 743

18. ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

En mars 2007, la Société a acquis un bloc d'actifs représentant une unité d'exploitation dans l'industrie porcine. La direction n'entend pas exploiter la ferme et prévoit disposer ces actifs à court terme. Les actifs sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers doit rembourser à la Société le montant des pertes et des dépenses admissibles par règlement, en vertu de l'article 18 de la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers. Par ailleurs, les sommes recouvrées par la Société sont retournées au Fonds jusqu'à concurrence des sommes utilisées pour la protection de la créance.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars

19. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	609	327	282	282
Équipement informatique	2 816	2 200	616	820
Stations météorologiques	435	6	429	25
	3 860	2 533	1 327	1 127

20. ACTIFS INCORPORELS

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développement informatique	7 026	4 862	2 164	2 181

21. EMPRUNTS TEMPORAIRES

	2007	2006
Acceptation bancaire – institution financière, 4,38 %, échéant le 27 avril 2007	5 981	7 458
Billets à escompte – apparentés, 4,35 % à 4,4 %, échéant jusqu'au 19 juin 2007	484 954	9 979
Billets au pair		
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,39 % à 4,41 %, échéant jusqu'au 28 mai 2007	155 100	289 800
	646 035	307 237

En vertu de décrets du gouvernement du Québec, datés du 11 décembre 2002 et du 26 février 2003, la Société et sa filiale Capital Financière agricole inc. sont autorisées à contracter des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 383 millions de dollars, et ce, jusqu'au 31 mars 2008 auprès d'institutions financières et d'autres prêteurs ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Le total des emprunts à court terme en cours des deux sociétés ne peut excéder ces limites.

Le 12 décembre dernier, en vertu du décret 1131-2006, le gouvernement du Québec autorisait temporairement une majoration des montants autorisés d'emprunts de la Société de 346 millions de dollars, échéant le 30 avril 2007 (2006 : 65 millions de dollars, échéant le 30 avril 2006).

Au 31 mars 2007, la Société détient des conventions de financement auprès de cinq institutions financières et auprès du Fonds de financement pour des montants autorisés totalisant respectivement 1 723 millions de dollars (2006 : 713 millions de dollars) et 729 millions de dollars (2006 : 448 millions de dollars). Les montants prélevés portent intérêt au taux de base du prêteur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

22. CHARGES À PAYER

La Financière agricole du Québec

	2007	2006
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	1 592	2 293
Contribution au paiement de l'intérêt	892	625
Subvention – Programme d'appui financier à la relève agricole	3 175	3 716
Programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux	11	39 234
Traitements et avantages sociaux	643	1 127
Fournisseurs	3 785	1 365
Intérêts sur emprunts temporaires	757	952
Autres	962	163
	11 817	49 475

Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

	2007	2006
Crédits de contribution relatifs aux sommes reçues en vertu des ententes ou des accords Canada-Québec sur :		
la contribution fédérale additionnelle au Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	751	752
l'aide de transition	91	92
le Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB	26	1 904
le Programme de paiements relatifs au revenu agricole	65	3 039
l'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks	6 805	
Contributions et compensations	1 553	8 103
	9 291	13 890

Les crédits de contribution sont remis aux entreprises agricoles au moment prévu pour le versement des avances et des règlements finaux.

Au cours de l'exercice, un montant de 9 919 milliers de dollars a été attribué aux adhérents du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles à titre de crédit de contribution pour l'année programme 2005-2006, en vertu de l'Accord Canada-Québec sur l'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks.

23. CONTRIBUTION FÉDÉRALE REPORTÉE

La Financière agricole du Québec

	2007	2006
Contribution au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole		21 988

23. CONTRIBUTION FÉDÉRALE REPORTÉE (suite)

Fonds d'assurance-récolte

Le 22 juillet 2004, le gouvernement du Canada a remis au Fonds d'assurance-récolte sa participation au Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes d'un montant de 7 884 milliers de dollars en vertu du document opérationnel relatif à l'Accord Canada-Québec sur l'assurance-production. L'Entente précise que le Québec s'engage à utiliser ces mêmes fonds afin de couvrir les risques additionnels liés au développement de nouvelles cultures de céréales et oléagineux. .

24. CONTRIBUTION PROVINCIALE REPORTÉE

La contribution provinciale reportée représente la contribution non utilisée du volet II du Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage.

25. DÛ AUX FONDS

	2007	2006 Redressé (note 4)
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles :		
Billet, 4,41 %, échéant le 2 avril 2007	47 290	
Sans intérêt ni modalité de remboursement	5 732	4 560
	53 022	4 560
Fonds d'assurance-récolte :		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	8 948	11 905
Autres		7 901
	8 948	19 806
Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole		2 948
	61 970	27 314

26. DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2007	2006
Sans intérêt ni modalité de remboursement	6 989	4 326
Avance consentie pour la constitution de la filiale, portant intérêts au moindre de 50 % du bénéfice net annuel réalisé par la filiale ou de la proportion du bénéfice net annuel réalisé par la filiale équivalent au ratio de l'avance sur le total de l'avoir de la filiale, échéant à la date de dissolution de la filiale ou au plus tard le 31 mars 2008	12 000	12 000
	18 989	16 326
Versements à payer à court terme	(14 695)	(32)
	4 294	16 294

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

27. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

	2007	2006
Solde au début	13 975	13 513
Charge de l'exercice	1 458	1 410
Prestations versées au cours de l'exercice	(762)	(948)
Solde à la fin	14 671	13 975

28. CONTRIBUTIONS ET COMPENSATIONS

Depuis l'implantation du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, des adhérents du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles participent à ces deux programmes visant à stabiliser les revenus de l'entreprise agricole. Ainsi, afin d'éviter le paiement d'une double contribution gouvernementale, les montants accordés en vertu d'un programme sont considérés lors du versement de l'autre programme.

Les compensations de 879 707 milliers de dollars (2006 : 619 256 milliers de dollars) et les contributions de 681 580 milliers de dollars (2006 : 574 194 milliers de dollars) ont été réduites respectivement de 278 347 milliers de dollars (2006 : 182 934 milliers de dollars) à la suite des paiements effectués et provisionnés en vertu du PCSRA. Ces réductions peuvent être plus ou moins élevées que le montant estimé puisqu'elles sont inhérentes à la provision PCSRA.

29. AVANCES AUX ADHÉRENTS

Les avances aux adhérents représentent une tranche de compensation versée à titre d'acompte pour les productions suivantes dont l'année d'assurance se terminera au cours d'un exercice financier ultérieur :

	2007	2006
Céréales, maïs-grain et soya	162 093	218 144
Pommes	4 044	7 530
	166 137	225 674

30. ENGAGEMENTS

Les engagements à l'égard du Programme d'appui financier à la relève agricole à titre de subventions de capital imputables aux exercices se terminant les 31 mars 2008, 2009 et 2010 totalisent 6 939 milliers de dollars (2006 : 6 509 milliers de dollars).

Les engagements à l'égard du Programme de contributions aux infrastructures du Centre de recherche sur les grains inc. sont de 1 120 milliers de dollars pour chacun des deux prochains exercices. Le montant accordé pour le présent exercice s'élève à 1 120 milliers de dollars.

Les engagements relatifs au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture pour le prochain exercice sont de 1 100 milliers de dollars. Le montant accordé pour le présent exercice s'élève à 1 500 milliers de dollars

Les engagements à l'égard du Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture à titre d'aide financière pour l'année de commercialisation 2006 totalisent, au 31 mars 2007, un montant de 1 776 milliers de dollars.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

31. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de La Financière agricole participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de La Financière agricole imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 843 milliers de dollars (2006 : 1 830 milliers de dollars). Les obligations de La Financière agricole envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

32. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations effectuées avec des entités sous contrôles communs se détaillent comme suit, à l'exception des opérations avec les fonds, présentées distinctement aux états financiers :

	2007	2006
Loyers et dépenses de réaménagement – Société immobilière du Québec	3 282	4 330
Fournitures et communication – Centre des services partagés du Québec	1 180	1 696
Contribution au financement d'organismes – Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	1 500	1 100

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers consolidés, qui sont mesurées à la valeur d'échange, La Financière agricole est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Financière agricole n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers consolidés.

33. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Par ailleurs, les instruments financiers à long terme détenus par la Société n'ont pas de valeur à la cote. Par conséquent, la juste valeur de certains de ces instruments a été déterminée au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans le marché de capitaux de risque. Les méthodes de calcul et les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- La juste valeur des prêts à taux fixe est obtenue après l'actualisation des flux monétaires au taux d'intérêt ayant cours sur le marché en fin d'exercice pour des termes correspondants. La juste valeur des prêts à taux variable est présumée être égale à la valeur comptable.

- La juste valeur des actions ordinaires qui ne sont pas transigés sur des marchés actifs, est réputée équivalente à la valeur comptable en raison de la difficulté d'en établir une estimation raisonnable.

- La juste valeur des débentures est obtenue après l'actualisation des flux monétaires au taux d'intérêt ayant cours sur le marché en fin d'exercice pour des termes correspondants.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

33. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur (suite)

Quant au montant à recevoir ainsi qu'à l'avance du gouvernement du Québec, leurs justes valeurs ne peuvent être estimées au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marché.

	2007		2006	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts	7 282	6 979	9 269	8 851
Actions ordinaires	1 226	1 226	1 500	1 500
Débentures	5 579	5 488	3 947	3 803
À recevoir du gouvernement du Québec	3 196	3 196	4 311	4 311
Dû au gouvernement du Québec	4 294	4 294	16 294	16 294

Risque de crédit

La Société est exposée à un risque de crédit lié aux remboursements des placements en débentures. En conséquence, elle procède durant l'exercice à l'évaluation continue et comptabilise au besoin une provision pour pertes. Ces actifs sont présentés à la valeur comptable au bilan.

La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. La valeur comptable totale du portefeuille est répartie entre les quate secteurs suivants :

	2007	2006
Transformation alimentaire	84,6 %	77,4 %
Distribution alimentaire	5,3 %	12,6 %
Production agricole	7,2 %	10,0 %
En amont de l'agriculture	2,9 %	

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée à un risque de taux d'intérêt lié à leurs fluctuations sur le marché, ce qui pourrait avoir un impact sur les flux de trésorerie générés par une hausse de la contribution au paiement de l'intérêt.

34. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Au 31 mars 2008, la convention intervenue entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et La Financière agricole du Québec expirera. L'article 5.2 de cette convention prévoit qu'à compter du 1er avril 2006, les parties entreprendront les démarches en vue de convenir d'une nouvelle convention. Au 31 mars 2007, les parties avaient amorcé les discussions relatives à l'établissement d'une nouvelle convention.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

35. CONTINUITÉ DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

Produits assurables	Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2006	Contributions	Compensations	Intérêts et autres frais	Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2007
Veaux d'embouche	(59 315)	85 282	89 556	(2 909)	(66 498)
Bouvillons et bovins d'abattage	(21 496)	43 334	52 983	(1 621)	(32 766)
Veaux de lait	(22 104)	38 995	32 579	(1 435)	(17 123)
Veaux de grain	641	9 558	9 887	(115)	197
Porcelets	6 998	(7 371)	61 357	(298)	(62 028)
Porcs	14 743	(17 359)	84 281	(2 533)	(89 430)
Agneaux	(1 914)	16 475	17 617	(20)	(3 076)
Pommes de terre	(10 070)	3 474	(4 281)	(303)	(2 618)
Céréales, maïs-grain et soya	(275 160)	228 860	249 230	(16 756)	(312 286)
Pommes	(4 707)	1 985	8 151	(485)	(11 358)
	(372 384)	403 233	601 360	(26 475)	(596 986)

Produits assurables	Année d'assurance courante	Période couverte par l'année d'assurance
Veaux d'embouche	2006	1er janvier 2006 au 31 décembre 2006
Bouvillons et bovins d'abattage	2006	1er janvier 2006 au 31 décembre 2006
Veaux de lait	2006	1er janvier 2006 au 31 décembre 2006
Veaux de grain	2006	1er janvier 2006 au 31 décembre 2006
Porcelets	2006	1er janvier 2006 au 31 décembre 2006
Porcs	2006	1er janvier 2006 au 31 décembre 2006
Agneaux	2006	1er janvier 2006 au 31 décembre 2006
Pommes de terre	2005	1er août 2005 au 31 juillet 2006
Céréales	2005	1er août 2005 au 31 juillet 2006
Maïs-grain	2005	1er octobre 2005 au 30 septembre 2006
Soya	2005	1er septembre 2005 au 31 août 2006
Canola	2005	15 août 2005 au 14 août 2006
Pommes	2005	15 août 2005 au 14 août 2006

35. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec et des fonds qu'elle administre ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Financière agricole du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Financière agricole du Québec doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance ou de protection du revenu agricole.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de suivi budgétaire et de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de La Financière agricole du Québec et des fonds qu'elle administre, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification, et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de suivi budgétaire et de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour La Financière agricole du Québec et les fonds qu'elle administre,
Jacques Brind'Amour, président-directeur général
Jean-Marc Lacasse, vice-président aux affaires corporatives

Lévis, le 29 mai 2007

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan consolidé de La Financière agricole du Québec, les bilans des Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, d'assurance-récolte et du Compte de stabilisation du revenu agricole au 31 mars 2007 ainsi que les états consolidés des résultats, du déficit cumulé et des flux de trésorerie de La Financière agricole du Québec, l'état des résultats et du déficit cumulé du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, l'état des résultats et de l'excédent cumulé du Fonds d'assurance-récolte et l'état de l'évolution du solde du Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société et des fonds qu'elle administre au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de l'exploitation et des flux de trésorerie de la Société et des fonds qu'elle administre pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 29 mai 2007

LOTO-QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-13.1)

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
PRODUITS	3 798 832	4 016 030
COÛT DES VENTES (note 3)	1 434 688	1 483 521
BÉNÉFICE BRUT	2 364 144	2 532 509
FRAIS D'EXPLOITATION		
Charges d'opération	657 926	668 484
Amortissement des immobilisations corporelles	80 742	84 754
Amortissement des actifs incorporels	11 557	9 920
Intérêts – net (note 4)	14 976	11 473
	765 201	774 631
BÉNÉFICE AVANT ÉLÉMENTS SUIVANTS	1 598 943	1 757 878
Paiements spéciaux (note 5)	32 008	32 459
Taxe sur les produits et services	44 073	51 964
Taxe de vente du Québec	55 814	59 512
Quote-part dans une société satellite Moliflor Loisirs Développement	(1 017)	
	130 878	143 935
BÉNÉFICE NET	1 468 065	1 613 943

INFORMATION SECTORIELLE (note 23)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
SOLDE AU DÉBUT	134 776	134 852
Bénéfice net	1 468 065	1 613 943
	1 602 841	1 748 795
Dividendes	(1 391 000)	(1 537 000)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (note 6)	(13 126)	(13 324)
Fonds d'aide à l'action humanitaire internationale (note 6)	(2 625)	(2 665)
Contributions au gouvernement du Québec (note 7)	(61 008)	(61 030)
	(1 467 759)	(1 614 019)
SOLDE À LA FIN	135 082	134 776

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

LOTO-QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Fonds en caisse – casinos	52 683	48 764
Encaisse	19 783	
Créances (note 8)	81 633	72 470
Stocks (note 9)	10 729	12 751
Frais payés d'avance	26 876	26 320
Terrain destiné à la vente		2 077
	191 704	162 382
Placements (note 10)	145 327	128 868
Immobilisations corporelles (note 11)	669 359	644 012
Actifs incorporels (note 12)	70 571	69 858
Frais reportés	654	
	1 077 615	1 005 120
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire		15 563
Emprunts bancaires (note 13)	617 815	586 578
Lots aux gagnants	58 307	70 294
Charges à payer et frais courus (note 14)	234 661	166 846
Provisions relatives aux lots (note 15)	14 818	11 759
Produits reportés	16 762	19 134
	942 363	870 174
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions autorisé, émis et payé :		
1 700 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune	170	170
Bénéfices non répartis	135 082	134 776
	135 252	134 946
	1 077 615	1 005 120

ENGAGEMENTS (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil d'administration,
Alain Cousineau, président du conseil d'administration
Robert Crevier, membre du conseil d'administration

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	1 468 065	1 613 943
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	92 299	94 674
Perte à l'aliénation d'immobilisations	6 733	
Contribution nette dans la Société en commandite Manoir Richelieu	7 524	7 951
Quote-part dans une société satellite Moliflor Loisirs Développement	(1 017)	
Produits d'intérêts sur placement à long terme Moliflor Loisirs Développement	(7 104)	
Gain de change non matérialisé Moliflor Loisirs Développement	(8 066)	
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 18)	(14 062)	(11 026)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 544 372	1 705 542
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés	(1 331 000)	(1 613 000)
Emprunts bancaires	31 237	87 213
Contributions au gouvernement du Québec	(61 008)	(61 030)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	(13 126)	(13 324)
Fonds d'aide à l'action humanitaire internationale	(2 625)	(2 665)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 376 522)	(1 602 806)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 18)	(114 811)	(42 855)
Acquisitions d'actifs incorporels (note 18)	(11 555)	(9 999)
Acquisitions de frais reportés	(654)	
Produits à l'aliénation d'immobilisations	2 341	
Acquisition de placements	(3 906)	(90 491)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(128 585)	(143 345)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	39 265	(40 609)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	33 201	73 810
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 18)	72 466	33 201

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

LOTO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET FONCTION

La Société des loteries du Québec (la Société), désignée sous le nom de Loto-Québec, est une compagnie à fonds social dont les actions font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances. Selon sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre S-13.1), elle a pour fonction de conduire et d'administrer des systèmes de loterie ainsi que d'exercer les commerces qui contribuent à l'exploitation d'un casino d'État. Elle peut également offrir, moyennant considération, des services de consultation et de mise en œuvre dans les domaines de sa compétence. En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. (1985), c. 1 (5e supplément)) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3), la Société est exonérée d'impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La direction prépare les états financiers consolidés de la Société conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ce qui exige qu'elle ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société avec ceux de ses filiales en propriété exclusive, soit :

- Lotim inc.(1)
- La Société des casinos du Québec inc.
- Casiloc inc.
- La Société des loteries vidéo du Québec inc.
- Resto-Casino inc.
- Ingenio, filiale de Loto-Québec inc.
- La Société des bingos du Québec inc.
- World Gaming Consultants, inc.
- 9059-3849 Québec inc.
- Casino Mundial inc.
- Casino Capital 2006 inc.
- Technologies Nter, société en commandite
- Technologies Nter inc.

Les placements dans la Société en commandite Manoir Richelieu, le commandité 9064-1812 Québec inc. et Moliflor Loisirs Développement sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

(1) Établis à partir des états financiers vérifiés au 31 décembre 2006 et ajustés avec les résultats intérimaires non vérifiés au 31 mars 2007.

Produits

Loteries

Les produits provenant de la vente de billets de loterie et de bingo sont enregistrés à la date du tirage, à l'exception des produits provenant de la vente de billets de loteries instantanées, lesquels sont comptabilisés lors de la vente.

Les billets de loterie vendus au 31 mars pour les tirages subséquents à cette date, exception faite des loteries instantanées, sont comptabilisés aux produits reportés; les commissions aux détaillants se rapportant à ces ventes sont portées aux frais payés d'avance.

Casinos et loteries vidéo

Les produits provenant de l'exploitation de ces secteurs d'activité correspondent à la différence entre les mises et les lots attribués.

Restauration et hébergement

Les produits sont constatés au moment où les services ont été rendus aux clients, lorsque le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Produits (suite)

Multimédia

Les produits représentent principalement des redevances. Ces redevances sont constatées à mesure qu'elles deviennent gagnées, et ce, en vertu des conventions contractuelles spécifiques à chacune des ententes signées avec les différents partenaires d'affaires.

Les autres produits sont constatés lorsque tous les risques et avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés à l'acheteur ou au moment où les services ont été rendus aux clients. Le prix de vente doit être déterminé ou déterminable et le recouvrement raisonnablement assuré.

International

Les produits représentent des prestations de services liées à l'activité de Moliflor Loisirs Développement faisant appel à l'expérience de la Société et à son savoir-faire dans les domaines reliés aux activités des casinos ainsi que de l'hôtellerie, la restauration et le divertissement.

Les prestations couvrent le salaire d'un dirigeant affecté à la croissance externe de Moliflor Loisirs Développement incluant les frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance.

Une seconde enveloppe de prestations représente des honoraires équivalents au nombre d'heures consacrées par les autres salariés de la Société multiplié par le taux horaire convenu par les parties, ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement.

Coût des ventes

Loteries et bingo

Les lots attribués aux ventes de billets relatives aux produits du secteur des bingos sont déterminés selon un taux théorique appliqué aux ventes.

En plus des lots de loterie payables en argent ou en biens, la Société attribue également des billets gratuits. La valeur attribuée à ces lots est égale au prix de vente et est incluse aux ventes à titre de produits et aux lots attribués à titre de charges.

Casinos

Les ristournes promotionnelles correspondent aux sommes remises en argent aux joueurs des casinos.

Taxes à la consommation

Les taxes payées sur les produits et services acquis et attribuables aux activités liées au jeu ne peuvent être recouvrées par la Société. Celles-ci sont comptabilisées comme un élément du coût auquel elles se rapportent.

De plus, en remplacement de la perception de la taxe de vente du Québec (TVQ) et de la taxe sur les produits et services (TPS) sur les produits générés par les activités liées au jeu, la Société paie les taxes normalement payables par le consommateur et en absorbe le coût. Celles-ci sont présentées distinctement à l'état des résultats consolidés.

Les taxes nettes attribuables aux activités liées au jeu représentent ainsi environ 30 p. cent de la majeure partie des charges taxables liées au jeu, tandis que celles attribuables aux activités non liées au jeu sont calculées de la même façon que pour les autres entités assujetties aux taxes à la consommation.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu que Loto-Québec ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Stocks

Loteries et loteries vidéo

Les stocks composés de modules pour les terminaux de jeux et les appareils de loterie vidéo sont évalués à la moindre valeur (coût – valeur de remplacement). Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Restauration

Les stocks sont évalués à la moindre valeur (coût – valeur de réalisation nette ou valeur de remplacement). La méthode d'établissement du coût des aliments et boissons est le coût moyen.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées à leur coût et elles sont amorties, sauf les œuvres d'art, en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode linéaire et les taux suivants :

Immeubles	2 % à 14,29 %
Aménagement des stationnements	2,5 % à 14,29 %
Aménagement des stationnements loués	2,86 % et 6,67 %
Aménagement intérieur	2,5 % à 14,29 %
Aménagement extérieur	2,67 % à 14,29 %
Améliorations locatives	9,68 % à 20 %
Mobilier de bureau	10 % et 20 %
Matériel roulant	30 %
Équipement	10 % à 33,3 %

L'équipement inutilisé n'est pas amorti.

La Société évalue la valeur comptable de ses immobilisations corporelles de façon continue. Afin de déterminer s'il y a baisse de valeur, la direction évalue les flux de trésorerie estimatifs non actualisés qui seront générés par ces immobilisations corporelles. Toute baisse permanente de la valeur comptable des immobilisations corporelles est imputée aux résultats dans la période au cours de laquelle la baisse de valeur est établie

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont composés de logiciels et de développement informatique. Ils sont présentés à leur coût et amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux de 10 % à 33,3 %. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Les projets informatiques en développement seront amortis lorsque leur développement sera terminé et que les projets seront mis en exploitation.

Frais reportés

Les frais reportés représentent les frais de premier établissement liés à l'implantation des salons de jeux, ceux-ci seront amortis à compter du début des activités.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Tous les autres éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques. Les produits et les charges sont pour leur part convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les fonds en caisse des casinos, les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. COÛT DES VENTES

	2007	2006
Loteries		
Lots attribués	964 941	966 350
Commissions aux détaillants	124 004	126 919
Impression des billets	32 507	31 640
	1 121 452	1 124 909
Casinos, restauration et hébergement		
Ristournes promotionnelles	21 821	23 154
Restauration	27 248	26 992
	49 069	50 146
Loteries vidéo		
Commissions aux détaillants	241 542	285 738
Impression des coupons	1 121	1 312
	242 663	287 050
Bingo		
Lots attribués	18 010	18 294
Commissions aux exploitants	2 387	2 297
Impression des cartes	1 107	825
	21 504	21 416
	1 434 688	1 483 521

4. INTÉRÊTS – NET

	2007	2006
Charges d'intérêts sur emprunts bancaires	22 950	12 034
Produits d'intérêts sur dépôts à terme	(870)	(561)
Produits d'intérêts sur placement à long terme Moliflor Loisirs Développement	(7 104)	
	14 976	11 473

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

5. PAIEMENTS SPÉCIAUX

	2007	2006
Compensation au gouvernement du Canada	14 946	14 819
Contribution nette dans la Société en commandite Manoir Richelieu	7 524	7 951
Commissions spéciales aux OSBL	1 040	1 029
Compensations aux OSBL participants	7 785	7 861
Compensations aux OSBL non participants	713	799
	32 008	32 459

Compensation au gouvernement du Canada

À la suite d'une entente intervenue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral concernant le retrait du gouvernement fédéral du domaine des loteries, les provinces remettent annuellement au gouvernement fédéral la somme de 24 M$ en dollars de 1979, soit 63,0 M$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 (2006 : 61,9 M$).

La quote-part du gouvernement du Québec est payable par la Société selon la convention intervenue entre les provinces et les sociétés de loteries régionales.

Contribution nette dans la Société en commandite Manoir Richelieu

En vertu de l'entente de garantie et selon les modalités de distribution prévues à l'entente de partenariat, la contribution nette représente la portion minimum des liquidités générées par les opérations du Casino de Charlevoix à remettre aux partenaires, en tenant compte de la quote-part de la Société dans les résultats générés par le Manoir Richelieu.

Commissions spéciales aux organismes sans but lucratif (OSBL)

Pour donner suite à la décision de l'actionnaire, une commission égale à l'escompte aux détaillants est versée aux organismes sans but lucratif qui assurent la vente de billets de loterie par l'intermédiaire du système d'abonnement *Lotomatique*.

Compensations aux organismes sans but lucratif (OSBL)

Participants

La Société des bingos du Québec inc. accorde aux organismes de charité ou aux organismes religieux, titulaires d'une licence de bingo, un montant équivalent à 36,4 p. cent des ventes de billets du bingo moins la valeur des lots versés aux gagnants du jeu ou 50 p. cent du bénéfice net produit par le bingo, sans tenir compte des compensations aux OSBL non participants, selon le plus élevé des deux.

Non participants

La Société des bingos du Québec inc. accorde un montant équivalent à 5,45 p. cent des ventes de billets du produit *Le Grand Tour* moins la valeur des lots versés aux gagnants de ce jeu aux organismes de charité ou organismes religieux, titulaires de licences de bingo qui ne participent pas au bingo de la Société.

6. FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME ET À L'ACTION HUMANITAIRE INTERNATIONALE

En vertu de sa loi constitutive, la Société verse annuellement aux Fonds, relativement à l'action communautaire autonome et à l'action humanitaire internationale, des sommes correspondant respectivement à 5 p. cent et à 1 p. cent du bénéfice net de l'exercice précédent relatif à l'exploitation des casinos d'État et à la gestion des commerces qui y contribuent.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

7. CONTRIBUTIONS AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2007	2006
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)	5 500	5 500
Ministère de la Santé et des Services sociaux	52 000	52 000
Ministère de la Sécurité publique	3 508	3 530
	61 008	61 030

8. CRÉANCES

	2007	2006
Grossistes	33 780	37 271
Détaillants	26 317	19 469
Divers	21 536	15 730
	81 633	72 470

9. STOCKS

	2007	2006
Loteries		
Modules – terminaux de jeux	1 328	2 707
Loteries vidéo		
Modules – appareils de loterie vidéo	3 761	3 864
Restauration		
Aliments et boissons	5 640	6 180
	10 729	12 751

10. PLACEMENTS

	2007	2006
Moliflor Loisirs Développement et ses filiales en propriété exclusive		
Actions – participation de 35 %	5 820	4 803
Prêts, 8 %, capital et intérêts encaissables le 31 mai 2016	101 246	82 169
	107 066	86 972
Société en commandite Manoir Richelieu et le commandité 9064-1812 Québec inc., participation équivalente à 50 % de l'exploitation du Manoir Richelieu et du Casino de Charlevoix	38 261	41 896
	145 327	128 868

Le 6 avril 2006, la Société a acquis un prêt d'une filiale de Moliflor Loisirs Développement pour un montant de 3,9 M$.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	41 238		41 238	30 259
Immeubles	340 807	99 976	240 831	202 702
Aménagement des stationnements	128 953	66 809	62 144	67 962
Aménagement des stationnements loués	5 271	3 048	2 223	2 499
Aménagement intérieur	185 679	102 324	83 355	87 867
Aménagement extérieur	32 056	22 132	9 924	9 368
Améliorations locatives	37 321	28 511	8 810	10 008
Mobilier de bureau	30 283	21 618	8 665	9 568
Matériel roulant	1 044	870	174	285
Équipement	562 053	371 903	190 150	203 888
Oeuvres d'art	5 366		5 366	4 947
Immobilisations corporelles inutilisées	16 479		16 479	14 659
	1 386 550	717 191	669 359	644 012

Les immobilisations corporelles inutilisées représentent de l'équipement non utilisé au montant de 6,6 M$ (2006 : 13,4 M$), la réfection d'immeubles en cours au montant de 1,9 M$ (2006 : 1,3 M$) ainsi que des coûts d'implantation des salons de jeux en cours au montant de 8,0 M$.

Des immobilisations corporelles mises hors service au coût de 13,2 M$ (2006 : 5,5 M$), entièrement amorties au 31 mars 2007, sont incluses dans l'équipement.

12. ACTIFS INCORPORELS

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Logiciels et développement informatique	100 288	40 553	59 735	50 424
Projets informatiques en développement	10 836		10 836	19 434
	111 124	40 553	70 571	69 858

13. EMPRUNTS BANCAIRES

Les emprunts bancaires à demande sont autorisés par le gouvernement du Québec jusqu'à un montant de 700,0 M$ et ils portent intérêt au taux du marché, soit 4,32 % à 4,39 % (2006 : de 3,74 % à 4,22 %).

14. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2007	2006
Fournisseurs et frais courus	142 515	138 036
Dividendes	66 000	6 000
Société en commandite Manoir Richelieu	15 756	11 866
Taxe de vente du Québec	5 960	5 893
Taxe sur les produits et services	4 430	5 051
	234 661	166 846

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

15. PROVISIONS RELATIVES AUX LOTS

	2007	2006
Provision pour les lots non réclamés	14 305	11 069
Provision pour les écarts de structures de lots	513	690
	14 818	11 759

La provision pour les lots non réclamés est constituée des lots non réclamés de tous les produits de la Société excluant les jeux pancanadiens. Cette somme sert aux versements de lots bonis et de lots aux détaillants.

La provision pour les écarts de structures de lots relative aux produits du secteur bingo est constituée des écarts entre le montant théorique des lots à attribuer selon la structure de lots et le montant effectivement payable. Les sommes de cette provision servent principalement à combler les manques à gagner occasionnels entraînés par les structures de lots qui excèdent le montant prévu. De plus, cette provision peut, après approbation du conseil d'administration, être utilisée pour attribuer des lots bonis, acquitter toute réclamation éventuelle en rapport avec les jeux ou être incluse aux résultats.

16. ENGAGEMENTS

Baux

La Société est liée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en mai 2035 pour la location de locaux administratifs. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement tacite de 2 à 5 ans.

De plus, en novembre 2006, dans le cadre de l'implantation d'un salon de jeux à Québec, le gouvernement du Québec a autorisé la Société à conclure un bail échéant en janvier 2022 pour la location d'un terrain à Québec, avec des périodes de renouvellement de 5 ans, jusqu'à une durée maximale de 60 ans.

Les paiements minimums futurs, en milliers de dollars, s'établissent comme suit :

2008	20 416
2009	18 288
2010	17 282
2011	15 605
2012	9 275
2013 et subséquemment	2 090
	82 956

Réseau de loteries en direct

En juin 2006, le gouvernement du Québec a autorisé la Société, par l'entremise d'une de ses filiales, à remplacer ses terminaux de jeux de loteries pour un montant n'excédant pas 95,5 M$, dont 2,8 M$ étaient comptabilisés au 31 mars 2007. À cette date, les engagements contractuels relatifs à ce projet totalisaient 41,6 M$.

Salon de jeux

Trois-Rivières et Québec

L'ouverture de ces deux salons de jeux est prévue à l'automne 2007.

L'ensemble du budget d'implantation pour le salon de jeux de Trois-Rivières, qui comportera 200 appareils de loterie vidéo, s'élève à 32,2 M$. Au 31 mars 2007, 3,7 M$ étaient comptabilisés et les engagements à cette date s'élevaient à 2,4 M$.

Pour le salon de jeux de Québec qui comportera 335 appareils de loterie vidéo, le budget d'implantation s'élève à 33,9 M$. Au 31 mars 2007, 3,0 M$ étaient comptabilisés et les engagements à cette date s'élevaient à 4,7 M$.

16. ENGAGEMENTS (suite)

Salon de jeux (suite)

Mont-Tremblant

Dans le cadre de l'implantation d'un salon de jeux comportant 300 appareils de loterie vidéo à la Station Mont-Tremblant dont l'ouverture est prévue à l'été 2008, la Société, par l'entremise d'une de ses filiales, s'est engagée en septembre 2005, à acquérir un terrain pour un montant de 3,6 M$ dont 364 000 $ étaient comptabilisés au 31 mars 2007 (2006 : 364 000 $).

De plus, en novembre 2006, le gouvernement du Québec a autorisé la Société, par l'entremise d'une autre filiale, de conclure avec la Station Mont-Tremblant, Société en commandite, une entente de services d'une durée indéterminée prévoyant le défraiement de sa part pour divers services tels le transport, les activités commerciales et les frais communs.

Au moment de l'ouverture, les paiements minimums annuels en vertu de cette entente de services s'élèveraient à 1,7 M$. Certains de ces paiements sont susceptibles d'être renégociés en fonction de la date d'ouverture.

L'ensemble du budget d'implantation pour le salon de jeux Mont-Tremblant s'élève à 56,1 M$. Au 31 mars 2007, 1,3 M$ étaient comptabilisés et les engagements à cette date s'élevaient à 5,5 M$.

Couronne nord de Montréal

L'implantation d'un salon de jeux sur un site, non encore précisé, situé sur la couronne nord de Montréal comportera 1 300 appareils de loterie vidéo. Le budget d'implantation s'élève à 99 M$. Au 31 mars 2007, 0,4 M$ étaient comptabilisés et les engagements à cette date s'élevaient à 3,2 M$.

Convention de versement de paiements garantis – salons de jeux

Le gouvernement du Québec a autorisé la Société par l'entremise d'une de ses filiales, à conclure une convention de versement de paiements garantis avec quatre sociétés en commandite.

Cette convention prévoit le versement, pour une période de quinze ans, de 22 % des revenus nets de 1 900 appareils de loterie vidéo situés dans les trois salons de jeux connexes aux hippodromes de Trois-Rivières, de Québec et de la couronne nord de Montréal et dans l'Hippodrome d'Aylmer. Une option de renouvellement pour une période additionnelle de dix ans prévoit le versement d'un pourcentage de revenus nets de ces 1 900 appareils de loterie vidéo qui correspondra à celui payable au cours de la même période aux exploitants d'appareils de loterie vidéo situés dans le réseau des bars, brasseries et tavernes.

Le versement de ces sommes est conditionnel au respect par les sociétés en commandite de leurs engagements pris en vertu de cette convention de versement de paiements garantis et de la convention de vente d'actifs et d'engagements relatifs à l'industrie des courses de chevaux du 17 août 2006 et au respect de la réglementation applicable en matière de loteries vidéo.

La Société n'est pas en mesure d'évaluer le montant total de cet engagement.

Contributions au gouvernement du Québec

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

À la suite de l'abrogation des casinos forains, le gouvernement a autorisé la Société à s'engager auprès du MAPAQ à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme de 5,5 M$ par année civile pendant cinq ans jusqu'à l'année 2008. À son expiration, l'entente sera renouvelable d'un commun accord entre les parties.

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Avec l'autorisation du gouvernement du Québec, la Société s'est engagée auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme annuelle de 22,0 M$ pour financer des activités de prévention, des services de traitement, des programmes de recherche et des campagnes de sensibilisation pour aider les joueurs pathologiques.

16. ENGAGEMENTS (suite)

Contributions au gouvernement du Québec (suite)

Ministère de la Santé et des Services sociaux (suite)

De plus, la Société s'est également engagée auprès de ce même ministère à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme annuelle de 30,0 M$ pour financer des services d'aide et de soutien aux personnes âgées en perte d'autonomie qui demeurent à domicile ou qui vivent dans les centres d'hébergement.

La Société n'est pas en mesure d'évaluer le montant total de ces engagements.

Ministère de la Sécurité publique

Avec l'autorisation du gouvernement du Québec, la Société s'est engagée auprès du ministère de la Sécurité publique à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme annuelle de 3,0 M$ pour financer des activités et des mesures intensives de contrôle qui seront mises en place par la Régie des alcools, des courses et des jeux afin, notamment, d'assurer la gestion des activités de contrôle liées à l'accès des appareils de loterie vidéo. La Société n'est pas en mesure d'évaluer le montant total de cet engagement.

De plus, la Société s'est également engagée auprès de ce même ministère à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme d'environ 0,9 M$ par année indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation, et ce pendant cinq ans pour se terminer le 31 mars 2012, pour financer les ressources supplémentaires permettant de réduire les délais de certification des appareils de jeu exploités par la Société.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

Les méthodes et les hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers du bilan :

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur du prêt à Moliflor Loisirs Développement, dont la valeur comptable est de 101,2 M$ ne peut être déterminée puisque les conditions relatives à ce prêt résultent de transactions effectuées entre sociétés apparentées, et par conséquent, à des termes et conditions qui peuvent différer de celles qui seraient négociées avec des sociétés non-apparentées.

Risque de crédit

La direction estime que la Société n'est pas exposée à un risque de crédit important. Le fonds en caisse – casinos comprend l'inventaire d'argent des casinos. Les créances proviennent principalement d'opérations conclues avec un nombre important de grossistes et de détaillants.

18. FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	2007	2006
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		
Fonds en caisse – casinos	52 683	48 764
Encaisse (découvert bancaire)	19 783	(15 563)
	72 466	33 201

18. FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS (suite)

	2007	2006
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Créances	(9 163)	(27 867)
Stocks	2 022	848
Frais payés d'avance	1 632	(6 265)
Lots aux gagnants	(11 987)	16 934
Charges à payer et frais courus	2 747	4 300
Provisions relatives aux lots	3 059	916
Produits reportés	(2 372)	108
	(14 062)	(11 026)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(112 464)	(42 286)
Moins : frais payés d'avance transférés aux immobilisations corporelles	(2 347)	(569)
	(114 811)	(42 855)
Acquisitions d'actifs incorporels	(11 714)	(9 525)
Moins : frais payés d'avance transférés aux actifs incorporels	159	(474)
	(11 555)	(9 999)
Information supplémentaire		
Intérêts payés	22 143	12 535

Le poste « Charges à payer et frais courus » inclut des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels représentant respectivement 13,4 M$ et 4,2 M$ (2006 : 13,7 M$ et 2,7 M$).

19. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la société mère, de La Société des loteries vidéo du Québec inc., de La Société des bingos du Québec inc. et de Ingenio, filiale de Loto-Québec inc. participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations imputées aux résultats consolidés de l'exercice pour ces régimes interentreprises s'élèvent à 3,6 M$ (2006 : 3,2 M$). Les obligations de l'employeur envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Les membres du personnel de la Société des casinos du Québec inc. et de Resto-Casino inc. participent au Régime de retraite à cotisations déterminées. Les membres du personnel de Technologies Nter, société en commandite participent à un REER collectif. Ces régimes, à cotisations déterminées, dont l'adhésion est facultative, permettent à l'employé l'acquisition immédiate de la cotisation de l'employeur qui est égale à celle de l'employé dans les limites prévues par les régimes. Les cotisations imputées aux résultats consolidés de l'exercice pour ces régimes s'élèvent à 9,9 M$ (2006 : 9,6 M$).

20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception des opérations mentionnées ci-haut, la Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

21. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Au 1er avril 2007, il y a eu une fusion entre 2 filiales de Loto-Québec, Resto-Casino inc. a fusionné avec La Société des casinos du Québec inc. (SCQ). À titre de mandataire de Loto-Québec, SCQ perçoit les produits et engage les charges provenant de l'exploitation de la restauration et de l'hébergement. Le transfert de la totalité des actifs et passifs s'est effectué à la valeur comptable et les actions de Resto-Casino inc. ont été annulées sans remboursement du capital. Le montant du capital-actions émis et payé de Resto-Casino inc. a été ajouté à celui de SCQ.

22. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2006 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

23. INFORMATION SECTORIELLE

	2007							
Secteurs d'activités	Loteries	Casinos Restauration Hébergement	Loteries vidéo	Bingo	Multimédia	International	Élimination transactions intersociétés	Chiffres consolidés
Produits								
Jeux	1 842 432	758 224	1 097 917	39 370	1 062		(112)	3 738 893
Restauration		87 786					(45 800)	41 986
Hébergement		16 214						16 214
Prestations de service						1 739		1 739
	1 842 432	862 224	1 097 917	39 370	1 062	1 739	(45 912)	3 798 832
Coût des ventes								
Jeux	1 121 552	21 821	242 663	21 504			(100)	1 407 440
Restauration		27 248						27 248
	1 121 552	49 069	242 663	21 504			(100)	1 434 688
Bénéfice brut	720 880	813 155	855 254	17 866	1 062	1 739	(45 812)	2 364 144
Frais d'exploitation								
Charges d'opération	153 534	479 923	65 635	5 498	6 216	(7 068)	(45 812)	657 926
Amortissement des immobilisations corporelles	11 401	44 325	24 799	171	46			80 742
Amortissement des actifs incorporels	6 812	3 060	1 316	366	3			11 557
Intérêts – net	7 510	5 295	9 320	(16)	(14)	(7 119)		14 976
	179 257	532 603	101 070	6 019	6 251	(14 187)	(45 812)	765 201
Bénéfice (perte) avant éléments suivants (Montants à reporter)	541 623	280 552	754 184	11 847	(5 189)	15 926		1 598 943

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

23. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	2007							
Secteurs d'activités	Loteries	Casinos Restauration Hébergement	Loteries vidéo	Bingo	Multimédia	International	Élimination transactions intersociétés	Chiffres consolidés
Bénéfice (perte) avant éléments suivants (Montants reportés)	541 623	280 552	754 184	11 847	(5 189)	15 926		1 598 943
Paiements spéciaux	15 986	7 524		8 498				32 008
Taxe sur les produits et services	16 267	8 290	19 112	404				44 073
Taxe de vente du Québec	20 577	10 497	24 229	511				55 814
Quote-part dans une société satellite Moliflor Loisirs Développement						(1 017)		(1 017)
	52 830	26 311	43 341	9 413		(1 017)		130 878
Bénéfice net (perte nette)	488 793	254 241	710 843	2 434	(5 189)	16 943		1 468 065

Des charges sont assumées par les directions corporatives de la Société. Certaines charges d'opération et taxes à la consommation afférentes, attribuables directement aux secteurs, sont réparties en fonction de leur utilisation. Les autres sont réparties en fonction des produits nets des principaux secteurs.

	2006							
Secteurs d'activités	Loteries	Casinos Restauration Hébergement	Loteries vidéo	Bingo	Multimédia	International	Élimination transactions intersociétés	Chiffres consolidés
Produits								
Jeux	1 860 630	758 464	1 298 805	39 857	1 354		(210)	3 958 900
Restauration		86 164					(43 750)	42 414
Hébergement		14 716						14 716
Montants à reporter	1 860 630	859 344	1 298 805	39 857	1 354		(43 960)	4 016 030

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

23. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	2006							
Secteurs d'activités	Loteries	Casinos Restauration Hébergement	Loteries vidéo	Bingo	Multimédia	International	Élimination transactions intersociétés	Chiffres consolidés
Montants reportés	1 860 630	859 344	1 298 805	39 857	1 354		(43 960)	4 016 030
Coût des ventes								
Jeux	1 125 059	23 154	287 050	21 416			(150)	1 456 529
Restauration		26 992						26 992
	1 125 059	50 146	287 050	21 416			(150)	1 483 521
Bénéfice brut	735 571	809 198	1 011 755	18 441	1 354		(43 810)	2 532 509
Frais d'exploitation								
Charges d'opération	154 143	482 528	63 044	5 622	6 092	865	(43 810)	668 484
Amortissement des immobilisations corporelles	10 609	44 670	29 251	173	51			84 754
Amortissement des actifs incorporels	5 244	2 714	1 596	363	3			9 920
Intérêts – net	3 711	2 453	5 337	(9)	(17)	(2)		11 473
	173 707	532 365	99 228	6 149	6 129	863	(43 810)	774 631
Bénéfice (perte) avant éléments suivants	561 864	276 833	912 527	12 292	(4 775)	(863)		1 757 878
Paiements spéciaux	15 848	7 951		8 660				32 459
Taxe sur les produits et services	18 034	9 371	24 126	433				51 964
Taxe de vente du Québec	20 613	10 744	27 658	497				59 512
	54 495	28 066	51 784	9 590				143 935
Bénéfice net (perte nette)	507 369	248 767	860 743	2 702	(4 775)	(863)		1 613 943

Des charges sont assumées par les directions corporatives de la Société. Certaines charges d'opération et taxes à la consommation afférentes, attribuables directement aux secteurs, sont réparties en fonction de leur utilisation. Les autres sont réparties en fonction des produits nets des principaux secteurs.

LOTO-QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de Loto-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers consolidés fiables. La direction corporative de la vérification interne procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par Loto-Québec.

Loto-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers consolidés de Loto-Québec., conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Alain Cousineau
Président du conseil d'administration,
Président-directeur général

Gille Dufour
Premier vice-président,
Direction financière de Loto-Québec

Montréal, le 24 mai 2007

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan consolidé de Loto-Québec au 31 mars 2007 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 24 mai 2007

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL
(L.R.Q., c. M-44)

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec		
Fonctionnement	8 041 900 $	
Projets spécifiques	160 000	
Subventions du gouvernement du Canada		
– Projets spécifiques (note 4)	368 908	
Dons d'œuvres d'art	1 159 870	
Autres dons (note 6)	1 107 278	
Commandites monétaires	14 822	
Revenus de placements (note 7)	112 022	
Ventes		21 849 $
Locations d'espace		142 755
Locations d'expositions	47 109	
Redevances – services alimentaires		52 899
Billetterie	424 348	
Autres revenus	295 852	1 330
	11 732 109	218 833
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	4 310 921	81 627
Services professionnels, administratifs et autres	2 203 419	33 598
Services de transport et communications	1 460 856	3 010
Fournitures et approvisionnements	521 160	158
Locations	916 244	22 560
Entretien et réparations	232 673	4 080
Intérêts et frais d'emprunt	18 572	
Acquisitions d'œuvres d'art (note 8)		
Dons d'œuvres d'art	1 159 870	
Achats d'œuvres d'art	978 963	
Amortissement – immobilisations		
	11 802 678	145 033
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(70 569)	73 800
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	277 621	275 000
Contributions interfonds (note 10)	73 800	(73 800)
SOLDES DE FONDS À LA FIN	280 852 $	275 000 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds des immobilisations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 2007	Total 2006
382 279 $	25 173 $		8 449 352 $	8 055 370 $
			160 000	385 486
			368 908	420 000
			1 159 870	1 189 565
			1 107 278	1 064 141
			14 822	22 784
			112 022	100 569
			21 849	22 101
			142 755	192 357
			47 109	29 348
			52 899	62 689
			424 348	307 693
			297 182	273 781
382 279	25 173		12 358 394	12 125 884
			4 392 548	4 458 696
			2 237 017	1 823 712
			1 463 866	1 634 201
			521 318	637 235
			938 804	988 689
			236 753	220 702
267 759	25 173		311 504	363 385
			1 159 870	1 189 565
			978 963	652 852
114 520			114 520	152 396
382 279	25 173		12 355 163	12 121 433
			3 231	4 451
(446 623)		1 412 846 $	1 518 844	1 514 393
(446 623) $		1 412 846 $	1 522 075 $	1 518 844 $

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

BILAN
au 31 mars 2007

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 839 937 $	
Placements temporaires (note 11)	296 490	
Créances	183 416	33 494 $
Intérêts courus	14 197	
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	147 435	245 752
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	47 500	
Autres subventions à recevoir	308 387	
Frais payés d'avance	419 961	
	3 257 323	279 246
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec		
Créance à long terme, sans intérêt, échéance en octobre 2008		15 554
Placements (note 11)	823 651	
Immobilisations (note 12)		
	4 080 974 $	294 800 $
PASSIF		
À court terme		
Avances bancaires et marge de crédit (notes 13 et 14)		
Fournisseurs et frais courus	1 332 520 $	
Provision pour vacances	400 047	
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement		
Intérêts à payer		
Produits reportés	66 800	19 800 $
Dons reportés (note 5)		
Revenus de placements reportés (note 11)	853 608	
Subventions reportées du gouvernement du Québec		
– Projets spécifiques	82 500	
Subventions du gouvernement du Canada reportées		
– Projets spécifiques	270 000	
Portion court terme de la dette à long terme (note 15)		
	3 005 475	19 800
Avantages sociaux futurs (note 17)	794 647	
Dette à long terme (note 15)		
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 16)		
	3 800 122	19 800
SOLDES DE FONDS		
Affectations d'origine externe (notes 2 et 9)	250 000	275 000
Non grevés d'affectations	30 852	
	280 852	275 000
	4 080 974 $	294 800 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Marc DeSerres
Nathalie Pratte

Fonds des immobilisations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 2007	Total 2006
		40 059 $	1 879 996 $	2 018 652 $
		122 765	419 255	129 290
	5 000 $		221 910	410 795
			14 197	14 237
	465 034			
488 951 $	75 349		611 800	659 529
			308 387	10 000
			419 961	21 039
488 951	545 383	162 824	3 875 506	3 263 542
4 922 113	335 925		5 258 038	5 605 544
			15 554	42 218
		2 022 558	2 846 209	2 718 346
318 981			318 981	385 668
5 730 045 $	881 308 $	2 185 382 $	12 314 288 $	12 015 318 $
310 000 $			310 000 $	398 500 $
			1 332 520	1 119 019
			400 047	399 828
85 685		772 536 $		
81 340	8 165 $		89 505	96 912
			86 600	37 202
	470 033		470 033	272 033
			853 608	749 936
			82 500	195 000
			270 000	
404 187	67 185		471 372	460 111
881 212	545 383	772 536	4 366 185	3 728 541
			794 647	797 526
4 922 113	335 925		5 258 038	5 605 544
373 343			373 343	364 863
6 176 668	881 308	772 536	10 792 213	10 496 474
(446 623)		1 412 846	1 491 223	1 491 223
			30 852	27 621
(446 623)		1 412 846	1 522 075	1 518 844
5 730 045 $	881 308 $	2 185 382 $	12 314 288 $	12 015 318 $

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(70 569) $	73 800 $
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations		
Gains nets sur placements		
	(70 569)	73 800
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation		
Créances	40 323	20 063
Intérêts courus	40	
Créances interfonds	283 035	(62 527)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	52 500	
Autres subventions à recevoir	(298 387)	
Stock		
Frais payés d'avance	(398 922)	
Créance à long terme		26 664
Fournisseurs et frais courus	213 501	
Provision pour vacances	219	
Intérêts à payer		
Produits reportés	33 598	15 800
Dons reportés		
Revenus de placements reportés	103 672	
Subventions reportées du gouvernement du Québec – Projets spécifiques	(112 500)	
Subventions reportées du gouvernement du Canada – Projets spécifiques	270 000	
Avantages sociaux futurs	(2 879)	
Subventions reportées du gouvernement du Québec		
	184 200	
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	113 631	73 800
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme		
Dette à long terme		
Avances bancaires		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations		
Acquisitions de placements	(341 434)	
Produit de disposition de placements		
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(341 434)	
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(227 803)	73 800
Contributions interfonds (note 10)	73 800	(73 800)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 993 940	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	1 839 937 $	

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse.
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds des immobilisations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 2007	Total 2006
			3 231 $	4 451 $
114 520 $			114 520	152 396
		(48 409) $	(48 409)	(28 140)
114 520		(48 409)	69 342	128 707
	128 499 $		188 885	41 421
			40	1 815
14 251	(326 500)	91 741		
274 189	68 546		395 235	153 739
			(298 387)	18 892
				101 276
			(398 922)	(8 654)
			26 664	(42 218)
			213 501	460 453
			219	5 063
(6 047)	(1 360)		(7 407)	(159 160)
			49 398	(24 716)
	198 000		198 000	149 500
			103 672	85 470
			(112 500)	(214 304)
			270 000	
			(2 879)	50 235
8 480			8 480	202 304
290 873	67 185	91 741	633 999	821 116
405 393	67 185	43 332	703 341	949 823
(392 927)	(67 185)		(460 112)	(5 066 333)
123 867			123 867	5 026 339
(88 500)			(88 500)	(180 200)
(357 560)	(67 185)		(424 745)	(220 194)
(47 833)			(47 833)	(123 910)
		(1 108 529)	(1 449 963)	(1 002 579)
		1 080 544	1 080 544	897 604
(47 833)		(27 985)	(417 252)	(228 885)
		15 347	(138 656)	500 744
		24 712	2 018 652	1 517 908
		40 059 $	1 879 996 $	2 018 652 $

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée d'art contemporain de Montréal, personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44), a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois contemporain et d'assurer une présence de l'art contemporain international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée d'art contemporain de Montréal a été reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi sur les impôts du Québec et de la Loi sur le revenu du Canada. Il est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

2. VOCATION DES FONDS

Le Fonds des opérations présente les opérations courantes du Musée.

Le Fonds des activités commerciales présente les activités commerciales du Musée telles que la vente des catalogues, l'exploitation du restaurant et de la boutique, la production et la vente de produits dérivés ainsi que les locations d'espace. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement en septembre 1994, le solde de ce Fonds ne peut excéder 275 000 $. L'utilisation du solde du Fonds doit servir au remboursement des emprunts ou au financement des activités du Musée.

Le Fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations. Le solde du Fonds des immobilisations est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour le Musée et au paiement des frais afférents. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner, hypothéquer ou louer un immeuble.

Le Fonds de la campagne de financement recueille des dons devant servir à l'accroissement des activités éducatives du Musée, l'acquisition d'œuvres d'art ou d'immobilisations.

Le Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art présente les ressources apportées à titre de dotations. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement, le capital doit être maintenu et seuls les revenus de placements tirés des ressources de ce Fonds peuvent être utilisés pour l'acquisition d'œuvres d'art pour la Collection du Musée.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Musée par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Constatation des subventions

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel le Musée a obtenu le financement ou a réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Dotations

Les dotations reçues pour l'acquisition d'oeuvres d'art sont comptabilisées comme augmentation directe du solde du Fonds de dotation des acquisitions d'oeuvres d'art, alors que les revenus de placements de ce Fonds sont constatés comme revenus de placements reportés dans le Fonds des opérations et constatés comme produits lorsqu'ils sont utilisés pour l'acquisition d'oeuvres d'art.

Les autres dotations sont comptabilisées comme augmentation directe du solde du Fonds des opérations, alors que les revenus de placements relatifs à ces apports sont constatés comme revenus de placements reportés dans le Fonds des opérations et constatés comme produits du Fonds des opérations dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Oeuvres d'art

Les acquisitions d'œuvres d'art sont imputées aux charges du Fonds des opérations.

La valeur des œuvres d'art acquises par donation est déterminée par expertise et, lorsqu'elle est supérieure à 1 000 $, elle est généralement sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada. Les œuvres d'art acquises par donation sont comptabilisées aux produits et aux charges du Fonds des opérations lorsque toutes les conditions s'y rattachant sont remplies.

Placements

Les placements temporaires sont comptabilisés selon la méthode de la moindre valeur. Les placements de portefeuille sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Toute baisse durable de valeur est portée en diminution de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Aménagement des réserves d'œuvres d'art	10 ans
Système informatique	3 ans
Aménagement du Musée	10 ans
Équipement du Musée	5 ans
Équipement audiovisuel	3 ans
Équipement de la boutique	5 ans
Équipement du restaurant	5 ans
Jardin de sculptures	10 ans

Apports reçus sous forme de services

Le Musée reçoit gratuitement des apports sous forme de services de publicité. Ces apports et les charges correspondantes sont évalués à leur juste valeur lorsque cette dernière peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Le ministère de la Culture et des Communications fournit gratuitement au Musée des services de restauration d'œuvres d'art. Ces apports ne sont pas constatés aux états financiers. Le musée ne peut estimer ces montants au prix d'un effort raisonnable.

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des services fournis gratuitement par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas considérés dans les produits et charges du Musée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Musée ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

4. SUBVENTIONS FÉDÉRALES POUR PROJETS SPÉCIFIQUES

	2007	2006
Conseil des Arts du Canada	330 000 $	330 000 $
Ministère du Patrimoine Canadien	38 908	90 000
	368 908 $	420 000 $

5. FONDATION DU MUSÉE

La Fondation du Musée d'art contemporain de Montréal est désignée fondation publique en vertu du paragraphe 149.1 (6.3) de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle est constituée depuis 1983 en organisme à but non lucratif et est dirigée par un conseil d'administration autonome, composé de quinze (15) membres, dont l'un est un délégué du conseil d'administration du Musée et un autre agit comme gestionnaire au Musée. Cette fondation a comme principale mission d'appuyer le Musée d'art contemporain de Montréal dans son essor, surtout en contribuant à l'enrichissement de sa collection. Elle a la tâche de gérer la boutique du Musée, de recruter des membres, de gérer les adhésions et les listes d'envois, de planifier les tâches à être effectuées par les bénévoles ainsi que de promouvoir des activités permettant de recueillir des fonds.

Pour aider la Fondation à remplir son mandat, le Musée d'art contemporain de Montréal lui fournit un espace de bureau ainsi que tous les services servant à son bon fonctionnement (ameublement, téléphones, photocopies, ordinateurs et imprimante, fournitures de bureau et frais de poste). Le Musée met aussi à la disposition de la Fondation les locaux nécessaires à la tenue des événements spéciaux qu'elle organise.

La Fondation, parmi les services qu'elle rend au Musée, voit à assurer le fonctionnement du vestiaire, à entretenir la base de données qui sert aux envois des invitations, du Journal et du calendrier saisonnier. Le cas échéant, la Fondation fournit la main d'œuvre aux envois.

La Fondation a entrepris en 2002 une campagne majeure de financement, «*Une Affaire d'Art*», afin d'accroître les activités éducatives du Musée et enrichir sa collection. Les dons reçus sont constatés à titre de produits aux résultats lorsqu'ils sont utilisés aux fins des activités éducatives de la campagne. Au 31 mars 2007, la Fondation avait recueilli des promesses de dons totalisant 45 500 $ (2006 : 243 500 $). Ces promesses de dons seront comptabilisées lors de leur encaissement dans les années futures.

Dons reportés campagne «*Une Affaire d'Art*»

	2007	2006
Solde au début	272 033 $	122 533 $
Dons encaissés au cours de l'exercice	198 000	149 500
Montants constatés à titre de revenus de dons au cours de l'exercice		
Solde à la fin	470 033 $	272 033 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

5. FONDATION DU MUSÉE (suite)

Au cours de l'exercice, le Musée d'art contemporain de Montréal a conclu diverses transactions dans le cours normal des opérations avec la Fondation. Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2006, le Musée d'art contemporain de Montréal a vendu à la Fondation les stocks de la boutique du Musée pour un montant de 80 000 $. Le prix de vente correspond à la valeur comptable des stocks et est payable en 36 versements mensuels égaux. Il est prévu qu'advenant la dissolution ou la cessation des activités de la Fondation, ses avoirs restant après acquittement de ses dettes seront remis au Musée. L'actif net de la Fondation s'élève à 234 053 $ au 31 mars 2007 (2006 : 305 240 $). À la fin de l'exercice, le solde net dû par la Fondation au Musée était de 49 332 $ (2006 : 235 872 $).

6. AUTRES DONS

	2007	2006
Dons en argent	98 400 $	59 390 $
Dons reçus sous forme de services	1 008 878	1 004 751
	1 107 278 $	1 064 141 $

7. REVENUS DE PLACEMENTS

	2007	2006
Revenus tirés de ressources non affectées	112 022 $	100 569 $
Revenus tirés de ressources détenues dans le Fonds de dotation d'acquisition d'œuvres d'art	93 676	78 355
Revenus tirés de ressources détenues à titre de dotation dans le Fonds des opérations	9 996	7 115
Moins : Montants reportés affectés à des fins d'acquisition d'œuvres d'art	(93 676)	(78 355)
Moins : Montants reportés affectés à la présentation d'un colloque annuel (note 9)	(9 996)	(7 115)
	112 022 $	100 569 $

8. COLLECTIONS

La collection d'œuvres d'art du Musée comprend 7 176 œuvres dont 1 326 constituent la Collection Lavalin que le Musée a acquis en 1992 grâce à une subvention spéciale de 5 400 000 $ du gouvernement du Québec. Globalement, la collection du Musée est constituée de peintures, de sculptures, d'estampes, de photographies, d'installations, de films et vidéo, pour la plupart produits après 1939, date-charnière retenue par le Musée pour définir son champ d'intervention. Le Musée développe sa collection conformément au mandat que lui trace sa loi constitutive, c'est-à-dire en s'assurant de la représentation de la production contemporaine québécoise mise en relation avec la production canadienne et internationale.

En outre, le Musée conserve des collections d'archives qui documentent les œuvres qu'il détient dans sa collection. Elles comprennent principalement le Fonds Borduas, le Fonds Boulerice, le Fonds Mousseau, le Fonds Yves Trudeau, le Fonds Marciej Babinski et le Fonds Le Gobelet.

Au cours de l'exercice 2006-2007, le Musée a acquis 66 œuvres et archives (2006 : 66), 18 étant des achats (2006 : 22) pour un montant de 978 963 $ (2006 : 652 852 $), 48 provenant de dons (2006 : 44), pour un montant de 1 159 870 $ (2006 : 1 189 565 $).

9. FONDS DES OPÉRATIONS – AFFECTATION D'ORIGINE EXTERNE

Le solde du Fonds des opérations comprend un montant de 250 000 $ grevé d'une affectation d'origine externe en vertu de laquelle les ressources doivent être conservées en permanence. Les revenus de placement afférents à ce montant sont affectés à la présentation d'un colloque annuel en vertu d'une affectation d'origine externe.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

10. CONTRIBUTIONS INTERFONDS

	Fonds des opérations		Fonds des activités commerciales	
	2007	2006	2007	2006
Solde de fonds excédentaire	73 800 $	90 735 $	(73 800) $	(90 735) $
	73 800 $	90 735 $	(73 800) $	(90 735) $

Virement au Fonds des opérations de la partie du solde du Fonds des activités commerciales qui excède 275 000 $ (note 2).

11. PLACEMENTS

	2007						2006	
	Fonds des opérations		Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art		Total		Total	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Placements temporaires								
Marché monétaire, obligations et bons du Trésor échéant entre mai 2007 et mars 2008, intérêts de 3,71 % à 4.56 %	296 490 $	300 119 $	122 765 $	123 187 $	419 255 $	423 306 $	129 290 $	129 558 $
Placements								
Obligations échéant entre 1 et 5 ans, intérêts de 3,48 % à 7 %	472 437 $	609 501 $	250 238 $	257 698 $	722 675 $	867 199 $	887 302 $	905 492 $
6 et 10 ans, intérêts de 4,18 % à 7,1 %	351 214	234 423	324 329	324 015	675 543	558 438	611 446	624 910
11 ans et plus, intérêts de 4,45 % à 8,2 %			355 507	369 636	355 507	369 636	200 268	215 869
	823 651	843 924	930 074	951 349	1 753 725	1 795 273	1 699 016	1 746 271
Titres négociables			1 092 484	1 437 946	1 092 484	1 437 946	1 019 330	1 231 841
	823 651 $	843 924 $	2 022 558 $	2 389 295 $	2 846 209 $	3 233 219 $	2 718 346 $	2 978 112 $

Les revenus de placements nets cumulés en date du 31 mars 2007, utilisables aux fins d'acquisitions en vertu du règlement du Fonds de dotation, s'élèvent à 832 957 $ (2006 : 739 281 $) et sont inscrits comme revenus de placement reportés au Fonds des opérations. Les revenus de placements nets cumulés en date du 31 mars 2007, utilisables aux fins de la présentation d'un colloque annuel en vertu d'une affectation d'origine externe, s'élèvent à 20 651$ (2006 : 10 655 $) et sont inscrits comme revenus de placement reportés au Fonds des opérations.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

12. FONDS DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Aménagement des réserves d'œuvres d'art	633 404 $	627 309 $	6 095 $	7 928 $
Système informatique	438 745	430 759	7 986	29 208
Aménagement du Musée	3 765 158	3 509 074	256 084	287 655
Équipement du Musée	301 961	272 844	29 117	33 112
Équipement audiovisuel	419 616	418 965	651	7 103
Équipement de la boutique	37 200	37 200		
Équipement du restaurant	135 767	119 979	15 788	16 859
Jardin de sculptures	483 281	480 021	3 260	3 803
	6 215 132 $	5 896 151 $	318 981 $	385 668 $

13. FONDS DES IMMOBILISATIONS – AVANCES BANCAIRES

	2007	2006
Emprunts à demande auprès d'une institution financière, autorisés par décret pour un montant maximum de 917 900 $ (2006 : 819 500 $) et portant intérêt au taux de base canadien de l'institution soit 6,0 % au 31 mars 2007 (2006 : 5,5 %).	310 000 $	398 500 $

14. FONDS DES OPÉRATIONS – MARGE DE CRÉDIT

En vertu du décret 1720-92 daté du 2 décembre 1992, le Musée est autorisé à contracter des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total de 1 000 000 $ auprès d'institutions financières. Au 31 mars 2006 et 2007, aucun montant n'était dû.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

15. DETTE À LONG TERME

	2007	
	Fonds des immobilisations	
	Valeur comptable	Juste valeur
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,771 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable en 8 versements annuels de 311 252 $ à compter du 3 juin 2006 et un versement final de 2 178 763 $ le 3 juin 2014	4 357 527 $	4 511 957 $
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,076 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable en 10 versements annuels de 83 981 $ à compter du 1er juin 2003	100 777	107 369
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,296 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable en 8 versements annuels de 41 041 $ à compter du 28 juin 2002 et un versement final de 287 284 $ le 28 juin 2010	410 407	438 590
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,90 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable en 15 versements annuels de 23 837 $ à compter du 16 juillet 2006	333 723	342 409
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,379 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable en 11 versements annuels de 11 261 $ à compter du 10 mai 2007	123 866	123 404
	5 326 300	5 523 729
Moins : portion court terme	404 187	404 187
	4 922 113 $	5 119 542 $

2007				2006	
Fonds de la campagne de financement		Total		Total	
Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
		4 357 527 $	4 511 957 $	4 668 779 $	4 780 986 $
403 110 $	429 478 $	503 887	536 847	587 869	626 613
		410 407	438 590	451 447	485 724
		333 723	342 409	357 560	362 795
		123 866	123 404		
403 110	429 478	5 729 410	5 953 207	6 065 655	6 256 118
67 185	67 185	471 372	471 372	460 111	460 111
335 925 $	362 293 $	5 258 038 $	5 481 835 $	5 605 544 $	5 796 007 $

Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin.

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2008	471 372 $
2009	471 372
2010	471 372
2011	717 615
2012	430 331

16. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions reportées présentées dans le Fonds des immobilisations comprennent la fraction non amortie des apports reçus et à recevoir sous forme de subvention.

	2007	2006
Solde au début	364 863 $	162 559 $
Subvention spécifique pour la dette à long terme	123 000	354 700
Amortissement des subventions reportées	(114 520)	(152 396)
Solde à la fin	373 343 $	364 863 $

17. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Musée imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 175 759 $ (2006 : 175 565 $). Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2007	2006
Solde au début	797 526 $	747 291 $
Charge de l'exercice	133 890	125 830
Prestations versées au cours de l'exercice	(136 769)	(75 595)
Solde à la fin	794 647 $	797 526 $

18. ENGAGEMENTS

En vertu de différents contrats, le Musée est tenu de verser des paiements minimums pour des engagements futurs de 1 523 570 $. Les paiements minimums exigibles liés à l'ensemble de ces engagements pour les prochains exercices sont les suivants :

2008	659 348 $
2009	584 468
2010	279 754

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange à l'exception de la vente des stocks présentée à la note 5 mesurée à la valeur comptable, le Musée est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés, à l'exception de la vente des stocks présentée à la note 5, autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

20. ÉQUITÉ SALARIALE

À la suite de l'adoption de la Loi sur l'équité salariale le 21 novembre 1996, le Musée doit effectuer une démarche d'évaluation des différents corps d'emploi. À la date de préparation des états financiers, le Musée n'est pas en mesure d'évaluer le montant qu'il pourrait devoir débourser, le cas échéant, étant donné que les travaux relatifs à cette démarche ne sont pas encore complétés. En conséquence, aucun montant n'a été constaté aux états financiers.

21. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des placements cotés correspond à leur valeur boursière à la date du bilan. La juste valeur des titres à revenu fixe est déterminée au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux, tels l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs.

La juste valeur des subventions gouvernementales à recevoir ne peut être évaluée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument financier.

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux monétaires futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêts offerts sur le marché pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Musée d'art contemporain de Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité consultatif du budget, de la vérification et de la gestion dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Musée, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité consultatif du budget, de la vérification et de la gestion pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le directeur général,
Marc Mayer

La directrice de l'administration,
Suzanne Filiatrault

Montréal, le 8 juin 2007

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Musée d'art contemporain de Montréal au 31 mars 2007, l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
France Alain, CA
Directrice des services-conseils
en attestation financière

Québec, le 8 juin 2007

MUSÉE DE LA CIVILISATION
(L.R.Q., c. M-44)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007					2006
	Fonds d'exploitation	Fonds des réserves	Fonds de maintien des actifs	Fonds des projets spéciaux	Total	Total
PRODUITS						
Subventions du gouvernement du Québec						
Fonctionnement	18 079 875 $				18 079 875 $	16 825 100 $
Autres (note 4)	1 873 637		2 345 950 $	495 244 $	4 714 831	5 911 580
Autres subventions pour projets spécifiques	60 200				60 200	283 232
Commandites financières (note 5)	423 754				423 754	433 083
Contribution – Fondation du Musée de la civilisation	110 000				110 000	25 000
Billetterie	885 872				885 872	877 869
Boutiques	602 670				602 670	606 499
Locations d'expositions	1 650				1 650	493 390
Concessions et autres locations	558 688				558 688	568 573
Ventes de produits et services	439 289				439 289	498 461
Intérêts sur l'encaisse	198 394		30		198 424	181 807
Autres	336 256				336 256	79 361
	23 570 285		2 345 980	495 244	26 411 509	26 783 955
Commandites en échange de biens et services reçus	2 152 732				2 152 732	372 951
Montants à reporter	25 723 017 $		2 345 980 $	495 244 $	28 564 241 $	27 156 906 $

MUSÉE DE LA CIVILISATION

RÉSULTATS (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007					2006
	Fonds d'exploitation	Fonds des réserves	Fonds de maintien des actifs	Fonds des projets spéciaux	Total	Total
Montants reportés	25 723 017 $		2 345 980 $	495 244 $	28 564 241 $	27 156 906 $
CHARGES						
Traitements et avantages sociaux	11 891 562		12 371	71 150	11 975 083	12 867 658
Services professionnels	3 349 167			185 113	3 534 280	4 058 168
Loyers	152 181				152 181	340 963
Transport et communications	1 250 690			3 231	1 253 921	1 394 115
Fournitures, approvisionnements et énergie	1 597 247		(347)	65 776	1 662 676	1 765 024
Entretien et réparations	928 946		81 905	30 587	1 041 438	1 095 995
Dépenses administratives	233 676		10	2 306	235 992	139 575
Taxes municipales et scolaires	1 226 062				1 226 062	783 590
Acquisitions de collections	97 703			2 625	100 328	78 630
	20 727 234		93 939	360 788	21 181 961	22 523 718
Intérêts sur la dette à long terme	614 783		842 798		1 457 581	1 570 311
Amortissement des immobilisations corporelles	1 397 277		1 409 243	134 456	2 940 976	2 959 254
	2 012 060		2 252 041	134 456	4 398 557	4 529 565
Échange de biens et services reçus						
Services professionnels	1 849 021				1 849 021	114 070
Transport et communications						236 403
Fournitures et approvisionnements	153 711				153 711	22 478
Dépenses administratives	150 000				150 000	
	2 152 732				2 152 732	372 951
	24 892 026		2 345 980	495 244	27 733 250	27 426 234
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT ÉLÉMENT EXTRAORDINAIRE	830 991				830 991	(269 328)
Gain (perte) extraordinaire (note 21)	(52 168)				(52 168)	142 208
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	778 823 $				778 823 $	(127 120) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007					2006
	Fonds d'exploitation	Fonds des réserves	Fonds de maintien des actifs	Fonds des projets spéciaux	Total	Total
SOLDE DE FONDS AU DÉBUT	3 032 554 $	737 430 $			3 769 984 $	3 897 104 $
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	778 823				778 823	(127 120)
	3 811 377	737 430			4 548 807	3 769 984
Virements interfonds (note 7)	11 222	(11 222)				
Affectation des excédents (note 7)	(590 991)	590 991				
SOLDE DE FONDS À LA FIN (note 8)	3 231 608 $	1 317 199 $			4 548 807 $	3 769 984 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

BILAN
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007					2006
	Fonds d'exploitation	Fonds des réserves	Fonds de maintien des actifs	Fonds des projets spéciaux	Total	Total
ACTIF						
À court terme						
Encaisse (note 9)	3 959 879 $				3 959 879 $	4 256 934 $
Débiteurs	421 401		22 358 $	38 249 $	482 008	725 469
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 10)	2 924 778		5 727 121		8 651 899	4 988 433
Stock – boutiques	228 837				228 837	167 903
Frais payés d'avance	1 114 390				1 114 390	288 189
Créances interfonds, sans intérêt ni modalité d'encaissement	23 712	1 317 199 $	85 587	86 400		
	8 672 997	1 317 199	5 835 066	124 649	14 437 013	10 426 928
Frais reportés	47 469		55 548		103 017	124 807
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 10)	9 079 617		10 543 971	1 759 716	21 383 304	27 011 721
Immobilisations corporelles (note 11)	32 774 438		4 575 840	1 089 238	38 439 516	40 198 165
	50 574 521 $	1 317 199 $	21 010 425 $	2 973 603 $	74 362 850 $	77 761 621 $
PASSIF						
À court terme						
Découvert bancaire			26 935 $	117 894 $	144 829 $	115 765 $
Emprunts bancaires (note 12)			1 718 150	1 547 760	3 265 910	2 504 798
Créditeurs et frais courus	1 001 992 $		53 653	122 052	1 177 697	3 148 751
Intérêts courus	280 622		286 259		566 881	633 636
Provision pour vacances (note 13)	946 125				946 125	879 504
Apports reportés (note 14)	531 725				531 725	338 500
Montants à reporter	2 760 464 $		2 084 997 $	1 787 706 $	6 633 167 $	7 620 954 $

MUSÉE DE LA CIVILISATION

BILAN (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007					2006
	Fonds d'exploitation	Fonds des réserves	Fonds de maintien des actifs	Fonds des projets spéciaux	Total	Total
PASSIF (suite)						
À court terme (suite)						
Montants reportés	2 760 464 $		2 084 997 $	1 787 706 $	6 633 167 $	7 620 954 $
Revenus reportés	121 063				121 063	119 701
Versements sur la dette à long terme (note 15)	1 916 256		5 372 400		7 288 656	2 698 167
Créances interfonds, sans intérêt ni modalité de remboursement	1 317 199		100 878	94 821		
	6 114 982		7 558 275	1 882 527	14 042 886	10 438 822
À long terme						
Provision pour congés de maladie (note 13)	2 143 615				2 143 615	1 944 411
Apports reportés (note 14)	29 944 538		4 575 841	1 091 076	35 611 455	37 223 903
Dette à long terme (note 15)	9 139 778		8 876 309		18 016 087	24 384 501
	47 342 913		21 010 425	2 973 603	69 814 043	73 991 637
SOLDES DE FONDS						
Investis en immobilisations	2 938 525				2 938 525	3 032 554
Affectations d'origine interne (note 8)		1 317 199 $			1 317 199	737 430
Non grevés d'affectations	293 083				293 083	
	3 231 608	1 317 199			4 548 807	3 769 984
	50 574 521 $	1 317 199 $	21 010 425 $	2 973 603 $	74 362 850 $	77 761 621 $

ENGAGEMENTS (note 20)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Henri Grondin
Louise Milot

MUSÉE DE LA CIVILISATION

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	778 823 $	(127 120) $
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des frais reportés	21 790	19 225
Amortissement des immobilisations corporelles	2 940 976	2 959 254
Amortissement des apports reportés	(2 789 757)	(2 814 230)
Dépenses non capitalisées	(461 140)	(183 212)
Intérêts capitalisés à l'emprunt bancaire	76 113	16 633
Perte extraordinaire	52 168	
	618 973	(129 450)
Variation des éléments d'actifs et de passifs liés à l'exploitation :		
Débiteurs	243 461	184 819
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(3 663 466)	(1 458 043)
Stock – boutiques	(60 934)	14 586
Frais payés d'avance	(826 201)	107 276
Frais reportés		(38 479)
Créditeurs et frais courus	(2 054 395)	1 310 371
Intérêts courus	(66 755)	(7 799)
Provision pour vacances	66 621	(12 620)
Apports reportés	193 225	(69 246)
Revenus reportés	1 362	(15 941)
Provision pour congés de maladie	199 204	104 066
	(5 967 878)	118 990
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(5 348 905)	(10 460)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts bancaires	684 999	(3 689 524)
Subventions reçues du gouvernement du Québec	7 266 866	2 678 944
Dette à long terme	920 242	5 618 341
Remboursement de la dette à long terme	(2 698 167)	(2 215 817)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	6 173 940	2 391 944
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 151 154)	(2 073 861)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE LA TRÉSORERIE	(326 119)	307 623
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	4 141 169	3 833 546
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 18)	3 815 050 $	4 141 169 $

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée de la Civilisation, personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44), a pour fonctions, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, de faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, notamment les cultures matérielle et sociale des occupants du territoire québécois et celles qui les ont enrichies, d'assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnographique et des autres collections représentatives de notre civilisation et d'assurer une présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée de la Civilisation a été reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est par conséquent admissible à l'exemption des impôts (fédéral et provincial) prévue pour ces organismes.

2. VOCATION DES FONDS

Le **Fonds d'exploitation** présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux opérations courantes du Musée ainsi que les activités commerciales du Musée telles que l'exploitation des boutiques et du restaurant ainsi que la location d'expositions et de salles. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner, hypothéquer ou louer un immeuble.

En fin d'exercice, tout excédent des produits sur les charges supérieur à 50 000 $ est transféré à la réserve des expositions du Fonds des réserves. Advenant que le solde de fin de la réserve pour les expositions du Fonds des réserves soit supérieur à 600 000 $, le Musée a le choix d'affecter ou non l'excédent en tout ou en partie.

Le **Fonds du maintien des actifs** présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux différents décrets du Programme de Maintien des actifs du gouvernement du Québec.

Le **Fonds des projets spéciaux** vise à regrouper divers projets dont le financement est assuré via des décrets d'emprunt spécifiquement autorisés par le Ministère de la culture.

Le **Fondes des réserves** regroupe les opérations des diverses réserves qui ont été constituées par décision du conseil d'administration à même les excédents du Fonds d'exploitation. Ce fonds regroupe au 31 mars 2007, les réserves qui se retrouvaient aux états financiers du 31 mars 2006.

Ces réserves sont :

Réserve pour auto-assurances qui sert à couvrir la franchise de 25 000 $ stipulée au décret d'auto-assurances du gouvernement du Québec

Réserve pour améliorations préventives – sinistres qui sert à mettre en place des mesures de prévention au Musée en vue de protéger le mieux possible les biens devant des événements externes hors de son contrôle.

Réserve pour les expositions afin de faciliter le financement des expositions du Musée lorsqu'il y a une fluctuation annuelle des produits de location des expositions stabilisant ainsi le financement faisant l'objet d'une planification triennale. Les sommes issues de ce fonds seront utilisées pour la réalisation d'expositions temporaires et, exceptionnellement d'activités connexes.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Musée de la civilisation par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des apports

Les apports comprennent les subventions ainsi que les commandites et contributions obtenues pour la réalisation d'expositions.

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Constatation des produits

Les produits de billetterie, locations d'exposition, concessions et autres locations ainsi que ventes de service sont constatés lorsque le service est rendu au client.

Les produits des boutiques et ventes de produits sont constatés lorsque le bien est remis au client.

Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel le Musée a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des placements temporaires et du découvert bancaire, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu qu'il n'est pas possible pour le Musée de disposer de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Pièces de collections

Les pièces de collections achetées sont imputées aux opérations alors que celles reçues par donation ne sont pas comptabilisées aux états financiers.

Stock – boutiques

Le stock des boutiques du Musée est évalué selon la méthode de la moindre valeur (coût – valeur de réalisation nette). Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Frais reportés

Les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de la dette.

Apports reçus sous forme de biens et services

Le Musée reçoit gratuitement des biens et services dont des services de restauration d'objets et d'œuvres d'art du ministère de la Culture et des Communications. Ces apports sont constatés aux états financiers à la juste valeur des services reçus.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Services rendus par les bénévoles

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des services fournis gratuitement par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas constatés dans les produits et charges du Musée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou selon l'évaluation municipale en date d'acquisition si elles sont reçues à titre gratuit. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Bâtisses	40 ans
Ajouts et aménagements des bâtisses	10 ans
Améliorations locatives	10 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement de manutention, de rangement, de transformation et de production	5 ans
Équipement d'éclairage et de sonorisation	5 ans
Équipement d'activités commerciales	5 ans
Équipement informatique et audiovisuel	3 ans

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – AUTRES

	2007	2006
Fonds d'exploitation		
Projets spécifiques	12 797 $	124 319 $
Équité salariale		1 227 203
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	614 782	689 433
Amortissement des apports reportés *	1 246 058	1 247 933
	1 873 637	3 288 888
Fonds de maintien des actifs		
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	836 355	873 183
Amortissement des apports reportés *	1 409 243	1 450 786
Dépenses non capitalisées	100 352	151 686
	2 345 950	2 475 655
Fonds des projets spéciaux		
Amortissement des apports reportés *	134 456	115 511
Dépenses non capitalisées	360 788	31 526
	495 244	147 037
	4 714 831 $	5 911 580 $

* L'amortissement des apports reportés se fait au même rythme que les immobilisations corporelles.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

5. COMMANDITES FINANCIÈRES

	2007	2006
Fonds d'exploitation		
Commandites spécifiques obtenues pour la réalisation d'expositions et de projets spécifiques	408 154 $	178 791 $
Contributions du gouvernement du Québec pour la réalisation d'expositions	15 600	254 292
	423 754 $	433 083 $

6. TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX

En 2005-2006, le Musée a mené ses travaux en lien avec l'équité salariale. Un montant de rétroactivité de 1 227 203 $ a été comptabilisé comme compte à payer en 2005-2006 et versé aux employés dans l'exercice 2006-2007. L'équité salariale est venue majorer nos obligations annuelles de 475 000 $.

À compter de janvier 2007, la cotisation à la CSST est passée de 0,85 % à 1,33 % suite à un changement de catégorie des divers musées. Ceci représente une augmentation de 56 %. La présente décision est actuellement en contestation.

7. VIREMENTS INTERFONDS

Un montant de 11 222 $ de la Réserve pour améliorations préventives – sinistres du Fonds des réserves a été transféré au Fonds d'exploitation afin de couvrir les coûts d'une étude sur la sécurisation électrique du bâtiment situé au 85 rue Dalhousie.

La direction du Musée a transféré l'excédent de 590 991 $ du Fonds d'exploitation à la réserve pour les expositions du Fonds des réserves.

8. SOLDE DE FONDS À LA FIN

Le Fonds des réserves s'établit ainsi aux 31 mars

	2007	2006
Réserve pour auto-assurances	25 000 $	25 000 $
Réserve pour améliorations préventives – sinistres	91 412	102 634
Réserve pour les expositions	1 200 787	609 796
	1 317 199 $	737 430 $

9. ENCAISSE

L'encaisse porte intérêt quotidiennement au taux préférentiel moins 1,75 %. Le taux au 31 mars 2007 est de 4,25 % (2006 : 3,75 %).

10. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme se détaillent ainsi :

	2007	2006
Fonds d'exploitation		
Intérêts courus sur la dette à long terme	280 622 $	316 978 $
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	1 916 256	1 486 117
Autres subventions à recevoir	727 900	1 633 603
	2 924 778	3 436 698
Fonds de maintien des actifs		
Intérêts courus sur la dette à long terme	286 262	311 837
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	5 372 400	1 212 050
Autres subventions à recevoir	68 459	27 848
	5 727 121	1 551 735
	8 651 899 $	4 988 433 $

Quant à celles présentées à long terme, elles se détaillent comme suit :

Fonds d'exploitation		
Solde des subventions à recevoir au début	10 986 374 $	13 783 360 $
Amortissement des frais d'émission reportés	9 499	9 499
Subvention – Le Temps des Québécois		4 057
Subventions de capital sur la dette à long terme		(1 324 425)
Solde des subventions à recevoir à la fin	10 995 873	12 472 491
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	(1 916 256)	(1 486 117)
Solde des subventions à recevoir à long terme	9 079 617	10 986 374
Fonds de maintien des actifs		
Solde des subventions à recevoir au début	14 847 399	15 825 399
Subventions – Immobilisations et maintien des actifs	1 056 681	1 115 716
Amortissement des frais d'émission reportés	12 291	9 726
Subventions de capital sur la dette à long terme		(891 392)
Solde des subventions à recevoir à la fin	15 916 371	16 059 449
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	(5 372 400)	(1 212 050)
Solde des subventions à recevoir à long terme	10 543 971	14 847 399
Fonds des projets spéciaux		
Solde des subventions à recevoir au début	1 177 948	107 956
Subventions – Trajectoires	477 656	1 069 992
Subventions – Toitures et maçonnerie	104 112	
	1 759 716	1 177 948
	21 383 304 $	27 011 721 $

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

11. IMMOBILISATIONS

Total des immobilisations	2007 Coût	2007 Amortissement cumulé	2007 Net	2006 Net
Terrains	2 480 722 $		2 480 722 $	2 532 891 $
Bâtisses	51 192 988	20 215 559 $	30 977 429	32 263 084
Ajouts et aménagements des bâtisses	12 289 311	9 098 791	3 190 520	2 945 115
Améliorations locatives	4 409 910	3 564 303	845 607	1 006 730
Mobilier et équipement	2 095 251	2 041 700	53 551	17 120
Équipement de manutention, de rangement, de transformation et de production	2 662 693	2 117 145	545 548	990 367
Équipement d'éclairage et de sonorisation	782 392	772 546	9 846	16 904
Équipement d'activités commerciales	156 224	142 927	13 297	21 740
Équipement informatique et audiovisuel	2 200 824	1 877 828	322 996	404 214
	78 270 315 $	39 830 799 $	38 439 516 $	40 198 165 $

Valeur nette par fonds	2007 Fonds d'exploitation	2007 Fonds de maintien des actifs	2007 Fonds des projets spéciaux	2007 Total
Terrains	2 480 722 $			2 480 722 $
Bâtisses	29 888 079	1 089 350 $		30 977 429
Ajouts et aménagements des bâtisses	355 083	1 746 199	1 089 238 $	3 190 520
Améliorations locatives	1 800	843 807		845 607
Mobilier et équipement	20 147	33 404		53 551
Équipement de manutention, de rangement, de transformation et de production		545 548		545 548
Équipement d'éclairage et de sonorisation	9 500	346		9 846
Équipement d'activités commerciales		13 297		13 297
Équipement informatique et audiovisuel	19 107	303 889		322 996
	32 774 438 $	4 575 840 $	1 089 238 $	38 439 516 $

12. EMPRUNTS BANCAIRES

Tous les emprunts bancaires du Musée sont garantis par le gouvernement du Québec et renouvelables à chaque année.

Les emprunts bancaires portent intérêt au taux préférentiel. Le taux au 31 mars 2007 est de 6,00 % l'an (2006 : 5,50 %).

Fonds d'exploitation

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à contracter des emprunts temporaires relatifs à son fonctionnement pour un montant maximum de 3 000 000 $. Au 31 mars 2007, aucun emprunt temporaire n'a cours (2006 : nil).

Fonds de maintien des actifs

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à emprunter un montant maximal de 4 082 218 $ (2006 : 3 021 314 $).

Avec l'institution financière le Musée a une entente d'emprunt pour un maximum de 3 021 314 $ (2006 : 3 021 314 $). Au 31 mars 2007, le solde des emprunts temporaires est de 1 718 150 $ (2006 : 1 346 676 $).

12. EMPRUNTS BANCAIRES (suite)

Fonds des projets spéciaux

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à emprunter un montant maximal de 6 549 850 $ (2006 : 2 575 500 $).

Avec l'institution financière le Musée a une entente d'emprunt pour un maximum de 2 575 500 $ (2006 : 2 575 500 $). Au 31 mars 2007, le solde des emprunts temporaires est de 1 547 760 $ (2006 : 1 158 122 $).

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Musée imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 560 002 $ (2006 : 474 170 $). Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provisions pour vacances et congés de maladie

	2007		2006	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début	879 504 $	1 944 411 $	892 124 $	1 840 345 $
Charge de l'exercice	877 405	582 500	784 903	473 399
Prestations versées au cours de l'exercice	(810 784)	(383 296)	(797 523)	(369 333)
Solde à la fin	946 125 $	2 143 615 $	879 504 $	1 944 411 $

14. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés présentés à court terme se rapportent aux sommes reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de certaines expositions débutant ou se prolongeant au cours des exercices subséquents. Les variations survenues au solde présenté à court terme sont les suivantes :

	2007	2006
Fonds d'exploitation		
Solde au début	338 500 $	407 746 $
Nouvelles contributions de l'exercice	(337 948)	(458 083)
Montant reçu pour les exercices subséquents	531 173	388 837
Solde à la fin	531 725 $	338 500 $
Se détaillant comme suit :		
Gouvernement du Québec	333 225 $	293 800 $
Autres apports reportés	198 500	44 700
	531 725 $	338 500 $

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

14. APPORTS REPORTÉS (suite)

Les apports reportés présentés à long terme comprennent les engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien ainsi que pour les expositions permanentes *Le Temps des Québécois et Territoires*. Les variations survenues au solde présenté à long terme sont les suivantes :

	2007	2006
Fonds d'exploitation		
Solde au début	31 190 596 $	32 434 471 $
Subvention – Le Temps des Québécois		4 058
Amortissement des apports reportés	(1 246 058)	(1 247 933)
Solde à la fin	29 944 538	31 190 596
Fonds de maintien des actifs		
Solde au début	5 028 755	5 518 662
Subventions maintien des actifs	1 056 681	1 112 565
Amortissement des apports reportés	(1 409 243)	(1 450 786)
Dépenses non capitalisées	(100 352)	(151 686)
Solde à la fin	4 575 841	5 028 755
Fonds des projets spéciaux		
Solde au début	1 004 552	78 445
Subventions projets spéciaux	581 768	1 073 144
Amortissement des apports reportés	(134 456)	(115 511)
Dépenses non capitalisées	(360 788)	(31 526)
	1 091 076	1 004 552
	35 611 455 $	37 223 903 $

15. DETTE À LONG TERME

Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec

	2007	2006
Fonds d'exploitation		
a) 7,16 % remboursable par versements annuels en capital de 86 073 $, échéant le 1er octobre 2007	516 440 $	602 514 $
b) 5,48 % remboursable par versements annuels en capital de 432 898 $, échéant le 24 octobre 2008	865 796	1 298 695
c) 5,39 % remboursable par versements annuels en capital de 210 070 $, échéant le 2 avril 2007	210 070	420 141
d) 5,149 % remboursable par versements annuels en capital de 508 413 $, échéant le 1er octobre 2013	8 643 016	9 151 426
e) 4,153 % remboursable par versements annuels en capital de 86 971 $, échéant le 1er octobre 2008	173 912	260 913
f) 3,892 % remboursable par versements annuels en capital de 161 692 $, échéant le 10 mai 2010	646 770	808 462
	11 056 034	12 542 151
Versements échéant en deçà d'un an	(1 916 256)	(1 486 117)
Montants à reporter	9 139 778 $	11 056 034 $

15. DETTE À LONG TERME (suite)

	2007	2006
Montants reportés	9 139 778 $	11 056 034 $
Fonds de maintien des actifs		
a) 7,16 % remboursable par versements annuels en capital de 79 547 $, échéant le 1er octobre 2007	477 280	556 826
b) 6,85 % remboursable par versements annuels en capital de 306 580 $, échéant le 1er octobre 2007	3 985 540	4 292 120
c) 5,95 % remboursable par versements annuels en capital de 420 737 $, échéant le 1er décembre 2010	4 207 371	4 628 109
d) 4,311 % remboursable par versements annuels en capital de 84 528 $, échéant le 1er octobre 2008	169 056	253 583
e) 4,937 % remboursable par versements annuels en capital de 320 658 $, échéant le 16 juillet 2020	4 489 220	4 809 879
f) 4,379 % remboursable par versements annuels en capital de 83 658 $, échéant le 10 mai 2017	920 242	
	14 248 709	14 540 517
Versements échéant en deçà d'un an	(5 372 400)	(1 212 050)
	8 876 309	13 328 467
	18 016 087 $	24 384 501 $

Les versements en capital sur la dette à long terme sont acquittés annuellement et les intérêts semestriellement à même les subventions du gouvernement du Québec prévues à cette fin.

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochaines années se détaillent comme suit :

2008	7 288 656 $
2009	2 099 555
2010	1 495 158
2011	4 019 582
2012	912 729

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Fondation du Musée de la civilisation, sur laquelle le Musée exerce une influence notable, est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle a pour objectif de solliciter des fonds afin de soutenir les activités culturelles et éducatives du Musée. Selon ses règlements, une contribution ne peut être versée au Musée que si son excédent atteint 300 000 $. Ils prévoient également qu'en cas de liquidation de la Fondation, son actif net serait remis au Musée. L'actif net de la Fondation s'élève à 882 781 $ au 31 mars 2007 (2006 : 775 746 $). De façon à rencontrer ses objectifs, le Musée met à la disposition de la Fondation le personnel nécessaire à la bonne marche de ses opérations. Cette dernière n'est pas divulguée distinctement aux états financiers.

Le Musée national des Beaux-arts du Québec s'est engagé par une entente d'occupation à long terme échéant le 27 juin 2023 pour la location d'espaces de la Réserve muséale de la Capitale nationale. Les revenus de loyer s'élèvent à 177 588 $ au 31 mars 2007 (2006 : 180 904 $).

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Musée est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

17. PIÈCES DE COLLECTION REÇUES PAR DONATION

Le Musée émet des reçus pour des pièces de collection reçues par donation. La valeur de ces pièces est sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. La valeur cumulative de ces reçus émis depuis 1991 s'établit comme suit :

	2007	2006
Solde au début	4 218 728 $	3 966 961 $
Reçus émis	262 415	251 767
Solde à la fin	4 481 143 $	4 218 728 $

18. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se détaillent comme suit au 31 mars 2007 :

	2007	2006
Trésorerie		
Encaisse	3 959 879 $	4 256 934 $
Découvert bancaires	(144 829)	(115 765)
	3 815 050 $	4 141 169 $

Intérêts versés

	2007	2006
- Intérêts versés au Fonds de financement	1 491 280 $	1 537 462 $

Les opérations non monétaires des activités d'exploitation, de financement et d'investissements se détaillent ainsi :

Acquisitions d'immobilisations corporelles en contrepartie des créditeurs	83 341 $	191 367 $
Subventions à recevoir comptabilisées à titre d'apports reportés	1 638 449 $	2 189 767 $

19. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

La juste valeur des subventions à recevoir du gouvernement du Québec ne peuvent être évaluées compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument financier.

Dette à long terme

Au 31 mars 2007, la juste valeur de la dette à long terme de 25 304 742 $ (2006 : 27 082 668 $) s'établissait à 26 576 112 $ (2006 : 28 494 732 $), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt.

19. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Instruments financiers à court terme

Les valeurs comptables des instruments financiers à court terme sont représentatives de leur juste valeur en raison de leur brève échéance.

20. ENGAGEMENTS

Le Musée est engagé par divers contrats à verser une somme de 2 168 017 $, qui se répartit principalement entre les travaux d'entretien des équipements mécaniques (1 183 479 $), les expositions et activités en préparation (489 743 $). Les paiements exigibles au cours des prochains exercices s'élèvent à 920 896 $ en 2008, 526 516 $ en 2009, 353 135 $ en 2010, 318 035 $ en 2011 et 49 435 $ en 2012.

21. GAIN (PERTE) EXTRAORDINAIRE

En 2007, nous reflétons une perte de 52 168 $, équivalente à la valeur d'une partie de terrain du 85, Dalhousie cédée gratuitement à la Ville de Québec afin de refléter une entente intervenue avant 1988 et portant sur l'aménagement d'un débarcadère qui est propriété de la ville. Le changement découlant de cette entente n'avait pas été reflété sur les titres de propriété lors du transfert au Musée en 1989.

En 2006, le gain reflété correspondait au montant que les assureurs avaient accepté de rembourser en lien avec les frais de main d'oeuvre encourus par le Musée pour la réfection du sous-sol dans le cadre de l'inondation survenue en décembre 2004. Ces travaux avaient été réalisés et comptabilisés en grande partie dans l'exercice 2004-2005, alors que l'indemnité d'assurance avait été accordée et constatée dans l'exercice 2005-2006.

22. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2006 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Musée de la civilisation ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Musée, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Claire Simard
Directrice générale

Danielle Poiré
Directrice de la conservation et de l'administration

Québec, le 17 mai 2007

MUSÉE DE LA CIVILISATION

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Musée de la civilisation au 31 mars 2007 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
France Alain, CA
Directrice des services-conseils
en attestation financières

Québec, le 17 mai 2007

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. M-44)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007						2006
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
PRODUITS							
Subventions du gouvernement du Québec (note 4)	10 908 358 $			3 323 087 $		14 231 445 $	13 605 118 $
Subventions du gouvernement du Canada (note 5)	268 651					268 651	333 365
Billetterie et vestiaire	1 306 032					1 306 032	1 228 377
Stationnement		214 609 $				214 609	196 953
Boutique et publications		820 076				820 076	727 082
Redevances – services alimentaires		170 980				170 980	141 899
Location d'espaces et services connexes	5 600	309 113				314 713	348 662
Location et diffusion d'oeuvres d'art et d'expositions	485 336					485 336	1 184 750
Activités éducatives et culturelles	213 159					213 159	231 426
Commandites et publicité	394 069					394 069	448 950
Contribution de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec (note 7)	56 550					56 550	
Dons d'oeuvres d'art (note 8)	3 287 429					3 287 429	6 629 283
Autres contributions et partenariats	178 121					178 121	3 235 012
Revenus de placement (note 9)	212 720	14 415	41 443 $			268 578	211 595
Autres	42 941					42 941	26 099
Montants à reporter	17 358 966 $	1 529 193 $	41 443 $	3 323 087 $		22 252 689 $	28 548 571 $

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

RÉSULTATS (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007						2006
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
Montants reportés	17 358 966 $	1 529 193 $	41 443 $	3 323 087 $		22 252 689	28 548 571 $
CHARGES							
Traitements et avantages sociaux	6 900 575	278 861				7 179 436	6 865 988
Énergie, taxes et assurances	1 088 418					1 088 418	852 536
Services professionnels, administratifs et autres	1 693 015	97 836				1 790 851	1 712 010
Entretien, réparations et aménagement	996 552	9 265		158 852		1 164 669	1 175 431
Transport et communications	1 605 508	3 030				1 608 538	1 856 987
Fournitures et approvisionnement	638 984	315 165				954 149	1 040 756
Location de locaux	215 867					215 867	198 747
Acquisition d'oeuvres d'art (note 8)	4 632 482					4 632 482	10 828 339
Location d'expositions	325 580					325 580	111 129
Intérêts sur la dette à long terme	76 667			1 344 282		1 420 949	1 521 700
Autres intérêts				48 715		48 715	77 229
Amortissement des frais reportés				15 185		15 185	19 294
Amortissement des immobilisations corporelles				1 756 053		1 756 053	1 811 314
	18 173 648	704 157		3 323 087		22 200 892	28 071 460
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(814 682) $	825 036 $	41 443 $			51 797 $	477 111 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007						2006
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	5 012 $	400 000 $	1 000 000 $	1 426 657 $	1 043 716 $	3 875 385 $	3 398 274 $
Excédent (Insuffisance) des produits par rapport aux charges	(814 682)	825 036	41 443			51 797	477 111
Apport (note 14)				3 900 000		3 900 000	
Virements interfonds (note 10)	825 036	(825 036)					
SOLDES DE FONDS À LA FIN	15 366 $	400 000 $	1 041 443 $	5 326 657 $	1 043 716 $	7 827 182 $	3 875 385 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2007

	2007						2006
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
ACTIF							
À court terme							
Encaisse, 4,1 %	1 340 966 $	753 034 $		213 $	1 480 $	2 095 693 $	2 387 254 $
Placements temporaires (note 11)	103 400				82 931	186 331	417 939
Créances et intérêts courus (note 12)	1 004 345	1 599	3 614 $	1 506 954	5	2 516 517	926 032
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	47 358		1 037 829				
Subventions à recevoir							
Gouvernement du Québec (note 13)	434 205			3 927 194		4 361 399	2 995 673
Gouvernement du Canada	23 305					23 305	10 000
Stocks		384 598				384 598	332 892
Frais payés d'avance	535 779					535 779	249 363
	3 489 358	1 139 231	1 041 443	5 434 361	84 416	10 103 622	7 319 153
Contributions à recevoir (note 14)	550 000			1 500 000		2 050 000	1 144 000
Placements à long terme (note 11)	2 049 674				1 269 940	3 319 614	2 861 200
Frais reportés				150 785		150 785	165 970
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 13)	106 378			20 224 708		20 331 086	22 881 201
Immobilisations corporelles (note 15)				29 466 864		29 466 864	26 667 065
	6 195 410 $	1 139 231 $	1 041 443 $	56 776 718 $	1 354 356 $	65 421 971 $	61 038 589 $

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

BILAN (suite)
au 31 mars 2007

	2007						2006
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
PASSIF							
À court terme							
Découvert bancaire							1 907 $
Emprunts bancaires (note 16)				1 372 000 $		1 372 000 $	684 000
Charges à payer et frais courus (note 17)	1 975 122 $	30 108 $				2 005 230	1 294 003
Provision pour vacances (note 22)	664 210					664 210	695 872
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement		709 123		65 424	310 640 $		
Intérêts courus	73 154			585 172		658 326	755 589
Dépôts de clients et produits reportés	278 969					278 969	420 669
Apports reportés (note 18)	255 450					255 450	213 803
Versements sur la dette à long terme (note 19)	495 550			4 829 360		5 324 910	2 653 195
	3 742 455	739 231		6 851 956	310 640	10 559 095	6 719 038
Provision pour congés de maladie (note 22)	846 976					846 976	794 976
Revenus de placement reportés	484 235					484 235	404 637
Apports reportés (note 18)				24 293 234		24 293 234	25 408 619
Dette à long terme (note 19)	1 106 378			20 304 871		21 411 249	23 835 934
	6 180 044	739 231		51 450 061	310 640	57 594 789	57 163 204
SOLDES DE FONDS							
Investis en immobilisations				5 326 657		5 326 657	1 426 657
Affectations d'origine interne		400 000	1 041 443 $		1 043 716	2 485 159	2 443 716
Non grevés d'affectations	15 366					15 366	5 012
	15 366	400 000	1 041 443	5 326 657	1 043 716	7 827 182	3 875 385
	6 195 410 $	1 139 231 $	1 041 443 $	56 776 718 $	1 354 356 $	65 421 971 $	61 038 589 $

ENGAGEMENTS (note 24)
ÉVENTUALITÉS (note 25)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Pierre Lassonde
Robert Parizeau

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007						2006
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION							
Excédent (Insuffisance) des produits par rapport aux charges	(814 682) $	825 036 $	41 443 $			51 797 $	477 111 $
Éléments sans incidence sur les liquidités							
Amortissement des frais reportés				15 185 $		15 185	19 294
Amortissement des immobilisations corporelles				1 756 053		1 756 053	1 811 314
Amortissement des apports reportés – long terme				(1 930 090)		(1 930 090)	(2 011 801)
	(814 682)	825 036	41 443	(158 852)		(107 055)	295 918
Variations des actifs et des passifs liés à l'exploitation (note 20)	(26 474)	(24 517)	(3 614)	(1 210 007)		(1 264 612)	107 030
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(841 156)	800 519	37 829	(1 368 859)		(1 371 667)	402 948
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT							
Acquisitions de placements	(596 744)				(388 670) $	(985 414)	(384 201)
Produit de cession de placements	305 000				222 000	527 000	151 000
Acquisitions d'immobilisations corporelles				(1 481 548)		(1 481 548)	(538 924)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(291 744)			(1 481 548)	(166 670)	(1 939 962)	(772 125)
Montants à reporter	(1 132 900) $	800 519 $	37 829 $	(2 850 407) $	(166 670) $	(3 311 629) $	(369 177) $

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007						2006
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
Montants reportés	(1 132 900) $	800 519 $	37 829 $	(2 850 407) $	(166 670) $	(3 311 629) $	(369 177) $
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT							
Contributions reçues	572 000			893 046		1 465 046	1 144 000
Subventions du gouvernement du Québec	35 460			3 329 360		3 364 820	2 008 436
Emprunts bancaires				688 000		688 000	(3 970 900)
Dette à long terme							4 672 343
Remboursement de la dette à long terme	(555 415)			(2 997 780)		(3 553 195)	(2 290 895)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	52 045			1 912 626		1 964 671	1 562 984
VARIATION DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(1 080 855)	800 519	37 829	(937 781)	(166 670)	(1 346 958)	1 193 807
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, AU DÉBUT	1 928 858	711 622		(1 907)	164 713	2 803 286	1 626 684
Flux de trésorerie interfonds	596 363	(759 107)	(37 829)	939 901	86 368	825 696	(17 205)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, À LA FIN (note 20)	1 444 366 $	753 034 $		213 $	84 411 $	2 282 024 $	2 803 286 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée national des beaux-arts du Québec, personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44), a pour fonctions, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel, et d'assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée national des beaux-arts du Québec a été reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi sur les impôts du Québec et de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Il est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

2. VOCATION DES FONDS

Le fonds des opérations présente les opérations courantes du Musée.

Le fonds des activités commerciales présente les activités commerciales du Musée telles que l'exploitation de la boutique, la vente de publications, l'exploitation du restaurant et du stationnement et la location de salles. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement, le solde de ce fonds, qui doit être utilisé pour financer la réalisation des activités commerciales du Musée, ne peut excéder 400 000 $. Tout excédent doit servir au remboursement des emprunts ou au financement des activités du Musée.

Le fonds des expositions a été créé afin de financer la réalisation d'expositions internationales majeures dont les coûts, notamment ceux de location et de transport, dépassent les limites de la subvention de fonctionnement du Musée, ou, exceptionnellement, pour financer des activités connexes à ces expositions. En vertu d'un règlement approuvé par le conseil d'administration, le solde de ce fonds ne peut excéder 2 000 000 $.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations. La partie du solde du fonds non investie en immobilisations est réservée à l'acquisition d'immobilisations pour le Musée et au paiement des frais afférents. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner, hypothéquer ou louer un immeuble.

Le fonds de dotation présente les ressources apportées à titre de dotations. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement, seuls les revenus de placement tirés des ressources de ce fonds peuvent être utilisés à des fins d'immobilisations et d'acquisitions d'œuvres d'art pour la collection du Musée.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Musée national des beaux-arts du Québec par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Constatation des apports

Les apports présentés dans le fonds des opérations comprennent les subventions ainsi que les commandites et autres contributions obtenues principalement pour la réalisation d'expositions et l'achat d'oeuvres d'art. Les apports présentés dans le fonds des immobilisations comprennent les subventions du gouvernement du Québec relatives aux immobilisations et à leur maintien.

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de services

Le ministère de la Culture et des Communications fournit gratuitement au Musée des services de restauration d'oeuvres d'art. Ces apports ne sont pas constatés aux états financiers.

Constatation des produits

Les produits de billetterie et de vestiaire, de stationnement, de redevances des services alimentaires, de location d'espaces et de services connexes, de location et diffusion d'oeuvres d'art et d'expositions et d'activités éducatives et culturelles sont constatés lorsque le service est rendu au client.

Les produits de boutique et de publications sont constatés lorsque le bien est remis au client.

Produits de placement

Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les gains ou les pertes sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen. Les redistributions de capital sont constatées au moment où elles sont encaissées.

Oeuvres d'art

Le coût des oeuvres d'art achetées est imputé aux charges du fonds des opérations.

Les oeuvres d'art acquises par donation sont comptabilisées aux produits et aux charges du fonds des opérations lorsque toutes les conditions s'y rattachant sont remplies. La valeur des oeuvres d'art acquises par donation est déterminée par expertise et est généralement sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. Advenant que le donateur n'accepte pas la décision de la Commission, il peut, dans les douze mois suivant le jour de la communication de la première détermination de la Commission, lui demander de fixer à nouveau la juste valeur de l'oeuvre. Si tel est le cas, l'ajustement de valeur est comptabilisé dans l'exercice où la nouvelle détermination est communiquée. Lorsque la Commission fait connaître sa décision après la date de production des états financiers et que la juste valeur qu'elle détermine diffère de la valeur déterminée par expertise utilisée pour comptabiliser l'acquisition, l'ajustement de valeur est comptabilisé dans l'exercice suivant la comptabilisation initiale.

Dotations

Les dotations sont comptabilisées comme augmentation directe du solde du fonds de dotation, alors que les revenus de placement de ce fonds sont constatés comme revenus de placements reportés dans le fonds des opérations et constatés comme produit du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Stocks

Les stocks sont évalués à la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette). Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Placements

Les placements sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Toute baisse durable de valeur est diminuée de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

Frais reportés

L'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de la dette. L'escompte est amorti selon la méthode de l'intérêt réel pour tenir compte de la différence entre le taux effectif et le taux nominal de la dette. Les frais d'émission sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 à 15 ans.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Subventions à recevoir

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel le Musée a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou selon l'évaluation municipale en date d'acquisition si elles sont reçues à titre gratuit, et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Bâtisses	40 ans
Aménagements des bâtisses	10 ans
Aménagements extérieurs	10 ans
Matériel roulant	15 ans
Équipement spécialisé	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique et bureautique	3 ans

Dépôts de clients et produits reportés

Les produits sont constitués des montants facturés pour des services non rendus et de dépôts de clients encaissés d'avance, conformément aux ententes contractuelles.

Apports reportés

Les apports reportés présentés dans le fonds des opérations sont principalement destinés à couvrir les charges de certaines expositions débutant ou se prolongeant au cours des exercices subséquents et sont virés aux produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports reportés présentés dans le fonds des immobilisations sont relatifs aux immobilisations et à leur maintien et sont virés aux produits selon la même méthode et les mêmes durées que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, diminuée des découverts bancaires, ainsi que des placements temporaires, très liquides, facilement convertibles en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Musée ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2007			2006
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Total	Total
Frais de fonctionnement	10 633 700 $		10 633 700 $	9 970 181 $
Projets spécifiques *	269 000		269 000	127 400
Intérêts sur la dette à long terme et autres intérêts	5 658	1 392 997 $	1 398 655	1 495 736
Amortissement des apports reportés – long terme		1 930 090	1 930 090	2 011 801
	10 908 358 $	3 323 087 $	14 231 445 $	13 605 118 $

* Ces subventions sont obtenues principalement pour la réalisation d'expositions.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

5. FONDS DES OPÉRATIONS – SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2007	2006
Affaires étrangères et Commerce international Canada	25 200 $	4 800 $
Patrimoine canadien	13 305	79 045
Conseil des Arts du Canada	230 146	249 520
	268 651 $	333 365 $

6. FONDS DES OPÉRATIONS – OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Le Musée effectue avec certains fournisseurs des échanges de biens et de services. Ces opérations non monétaires sont inscrites à la juste valeur de ces biens et services échangés et sont inclus aux postes suivants de l'état des résultats :

	2007	2006
Produits		
Billetterie et vestiaire	7 968 $	9 596 $
Location d'espaces et services connexes	5 600	77 682
Commandites et publicité	102 819	103 550
	116 387 $	190 828 $
Charges		
Traitements et avantages sociaux	2 000 $	
Services professionnels, administratifs et autres	3 524	31 593 $
Entretien, réparations et aménagement		44 464
Transport et communications	109 417	114 771
Fournitures et approvisionnement	1 446	
	116 387 $	190 828 $

7. FONDS DES OPÉRATIONS – CONTRIBUTION DE LA FONDATION DU MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

La Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec, sur laquelle le Musée exerce une influence notable, est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle a pour objets de promouvoir les intérêts du Musée national des beaux-arts du Québec dans l'accomplissement de son mandat, d'enrichir la collection permanente du Musée et de solliciter et recevoir des dons, subventions, legs et autres contributions de même nature. De façon à rencontrer ses objectifs, le Musée met à la disposition de la Fondation certains bureaux et le personnel nécessaire à la bonne marche de ses opérations. En cas de liquidation de la Fondation, le total des soldes de fonds sera remis au Musée. Les soldes de fonds de la Fondation totalisent 595 531 $ au 31 mars 2007 (320 936 $ en 2006). Au cours de l'exercice, la Fondation a contribué 56 550 $ (0 $ en 2006).

8. FONDS DES OPÉRATIONS – OEUVRES D'ART

Les oeuvres d'art que possède le Musée se répartissent entre les collections permanente et d'étude et la collection Prêt d'oeuvres d'art.

Les collections permanente et d'étude du Musée sont constituées d'oeuvres d'art réparties selon les catégories suivantes : architecture, arts décoratifs et design, arts graphiques, ethnologie, installation, peinture, photographie, sculpture, techniques mixtes, vidéo/film. Cette collection porte principalement sur l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel.

La collection Prêt d'oeuvres d'art a été créée en 1982 par le ministère des Affaires culturelles dans le cadre d'une série de mesures visant à stimuler la vie artistique au Québec par l'acquisition d'oeuvres de nouveaux artistes. Cette collection, constituée d'oeuvres de même nature que celles de la collection permanente, est destinée à être exposée particulièrement dans les édifices publics du gouvernement et dans les délégations du Québec à l'étranger.

Au cours de l'exercice le Musée a acquis 3 894 oeuvres (3 182 en 2006) pour un montant total, net des ajustements de valeurs le cas échéant, de 4 632 482 $ (10 828 339 $ en 2006), soit 1 345 053 $ par achat (4 199 056 $ en 2006) et 3 287 429 $ par don (6 629 283 $ en 2006).

9. REVENUS DE PLACEMENT

	2007	2006
Revenus tirés de ressources non affectées	268 578 $	211 595 $
Revenus tirés de ressources détenues à titre de dotation	79 598	58 758
Total des revenus de placement gagnés au cours de l'exercice	348 176	270 353
Montants reportés affectés à des fins d'immobilisations et d'acquisitions d'œuvres d'art pour la collection du Musée	(79 598)	(58 758)
Total des revenus de placement constatés à titre de produits	268 578 $	211 595 $

10. VIREMENTS INTERFONDS

Un montant de 825 036 $ (631 066 $ en 2006), représentant la partie du solde du fonds des activités commerciales qui excède 400 000 $, a été transféré au fonds des opérations afin de rembourser des emprunts ou de financer des activités du Musée (note 2).

Aucun montant n'a été transféré du fonds des opérations au fonds des expositions (1 000 000 $ en 2006).

11. PLACEMENTS

Les placements sont composés uniquement de titres de fonds communs de placement. Ces derniers sont gérés par un gestionnaire externe de fonds de placements en vertu d'une convention de gestion et d'une politique de placement qui prévoit notamment la répartition d'actifs à respecter. Les placements dans les fonds communs ne sont assortis d'aucune date d'échéance contractuelle.

	2007		2006	
	Valeur comptable	Valeur au marché	Valeur comptable	Valeur au marché
PLACEMENTS TEMPORAIRES				
Fonds de marché monétaire, rendement de 4,56 %	103 400 $	102 722 $	254 706 $	253 936 $
PLACEMENTS À LONG TERME				
Fonds d'obligations, rendement de 4,34 %	1 482 958 $	1 487 242 $	1 263 132 $	1 253 327 $
Fonds d'actions	566 716	703 472	494 798	603 813
	2 049 674 $	2 190 714 $	1 757 930 $	1 857 140 $

Fonds de dotation

	2007		2006	
	Valeur comptable	Valeur au marché	Valeur comptable	Valeur au marché
PLACEMENTS TEMPORAIRES				
Fonds de marché monétaire, rendement de 4,56 %	82 931 $	82 304 $	163 233 $	162 756 $
PLACEMENTS À LONG TERME				
Fonds d'obligations, rendement de 4,34 %	921 065 $	924 394 $	793 965 $	788 151 $
Fonds d'actions	348 875	435 224	309 305	376 325
	1 269 940 $	1 359 618 $	1 103 270 $	1 164 476 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

12. CRÉANCES ET INTÉRÊTS COURUS

	2007	2006
Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec, sans intérêt	56 648 $	11 694 $
Intérêts courus	11 248	11 079
Taxes à recevoir	154 472	198 241
Contribution à recevoir et autres créances	2 294 149	705 018
	2 516 517 $	926 032 $

13. SUBVENTIONS À RECEVOIR – GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Fonds des opérations

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme se détaillent comme suit :

	2007	2006
Intérêts à recevoir	2 145 $	2 681 $
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	35 460	35 460
Autres subventions à recevoir	396 600	176 600
	434 205 $	214 741 $

Quant à celles présentées à long terme, elles se détaillent comme suit :

	2007	2006
Subventions à recevoir relatives à la réalisation d'expositions	141 838 $	177 298 $
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	(35 460)	(35 460)
	106 378 $	141 838 $

Fonds des immobilisations

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme se détaillent comme suit :

	2007	2006
Intérêts à recevoir	597 834 $	683 152 $
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	3 329 360	2 097 780
	3 927 194 $	2 780 932 $

Quant à celles présentées à long terme, elles se détaillent comme suit :

Subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien	23 554 068 $	24 837 143 $
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	(3 329 360)	(2 097 780)
	20 224 708 $	22 739 363 $

14. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR

Fonds des opérations

Une contribution de la part d'une entité sous contrôle commun a été octroyée au Musée relativement au remboursement d'une dette à long terme contractée pour l'acquisition d'oeuvres d'art. Le montant total de cette contribution s'élève à 2 750 000 $ (2 860 000 $ en 2006), dont 572 000 $ ont été encaissés durant l'exercice (1 144 000 $ en 2006). Le solde à recevoir se détaille comme suit :

	2007	2006
Contribution à recevoir, échéant en décembre 2008	1 034 000 $	1 716 000 $
Encaissements échéant en deçà d'un an	(484 000)	(572 000)
	550 000 $	1 144 000 $

Fonds des immobilisations

Un apport de la part d'un administrateur a été octroyé au Musée relativement au remboursement d'une dette à long terme contractée pour l'acquisition d'un terrain. Le montant total de cette contribution s'élève à 3 900 000 $, dont 893 046 $ ont été encaissés durant l'exercice. Le solde à recevoir se détaille comme suit :

	2007	2006
Contribution à recevoir, échéant en août 2008	3 006 954 $	
Encaissements échéant en deçà d'un an	(1 506 954)	
	1 500 000 $	

15. FONDS DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains *	5 110 250 $		5 110 250 $	1 210 250 $
Bâtisses *	44 274 059	23 055 258 $	21 218 801	22 186 119
Aménagements des bâtisses	3 728 532	1 990 547	1 737 985	1 746 888
Aménagements extérieurs	235 186	110 443	124 743	146 694
Matériel roulant	144 021	35 049	108 972	118 123
Équipement spécialisé	1 648 842	681 783	967 059	930 108
Mobilier et équipement de bureau	238 603	179 386	59 217	84 774
Équipement informatique et bureautique	408 119	268 282	139 837	244 109
	55 787 612 $	26 320 748 $	29 466 864 $	26 667 065 $

* Le Musée a acquis certains de ces biens immeubles du gouvernement du Québec pour le prix de 1 $ chacun en 1985 et 1988. Ceux-ci ont été comptabilisés selon l'évaluation municipale à ces dates, soit 1 210 250 $ pour les terrains et 44 274 059 $ pour les bâtisses. Le gouvernement a, par la suite, autorisé différents projets d'agrandissement et de réparations majeures des bâtisses.

16. EMPRUNTS BANCAIRES

Fonds des opérations

Le gouvernement du Québec a autorisé par décret le Musée à contracter une marge de crédit relative au fonctionnement du Musée pour un montant maximum de 1 500 000 $. Au 31 mars 2007, le Musée n'avait pas contracté cet emprunt.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

16. EMPRUNTS BANCAIRES (suite)

Fonds des immobilisations

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à contracter les emprunts bancaires suivants relatifs aux immobilisations et à leur maintien :

	2007	2006
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 821 600 $ portant intérêt au taux préférentiel, contractée le 28 février 2005, échéant au 31 août 2007.	664 000 $	664 000 $
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 825 400 $ portant intérêt au taux préférentiel, contractée le 20 février 2006, échéant au 31 août 2007.	690 000	20 000
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 829 400 $ portant intérêt au taux préférentiel, contractée le 21 février 2007, échéant au 31 août 2007.	18 000	
	1 372 000 $	684 000 $

Le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour ces emprunts bancaires, incluant les frais d'emprunt prévus lors du financement à long terme, s'élève à 2 501 164 $ (1 663 470 $ en 2006). Le taux préférentiel de l'institution bancaire est de 6 % au 31 mars 2007 (5,5 % au 31 mars 2006).

17. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2007	2006
Traitements et avantages sociaux à payer	322 355 $	186 008 $
Autres charges à payer	1 682 875	1 107 995
	2 005 230 $	1 294 003 $

18. APPORTS REPORTÉS

Fonds des opérations

	2007	2006
Solde au début	213 803 $	176 851 $
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(213 803)	(132 595)
Montant reçu pour les exercices subséquents	255 450	169 547
Solde à la fin	255 450 $	213 803 $
Se détaillant comme suit :		
Gouvernement du Québec	110 500 $	133 900 $
Gouvernement du Canada		10 556
Autres apports reportés	144 950	69 347
	255 450 $	213 803 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

18. APPORTS REPORTÉS (suite)

Fonds des immobilisations

	2007	2006
Solde au début	25 408 619 $	26 646 510 $
Subventions du gouvernement du Québec	814 705	773 910
Amortissement des apports reportés	(1 930 090)	(2 011 801)
Solde à la fin	24 293 234 $	25 408 619 $

19. DETTE À LONG TERME

Fonds des opérations

	2007	2006
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 3,882 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 35 460 $, échéant en mai 2010 *	141 838 $	177 298 $
Effet à payer, 5 %, remboursable par versements annuels en capital de 500 000 $, échéant en avril 2009	1 460 090	2 079 820
	1 601 928	2 257 118
Versements échéant en deçà d'un an	(495 550)	(555 415)
	1 106 378 $	1 701 703 $

* Les versements en capital sur cet emprunt sont acquittés annuellement, et les intérêts semestriellement, à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin.

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des quatre prochains exercices se détaillent comme suit :

2008	495 550 $
2009	535 460
2010	535 460
2011	35 458

Fonds des immobilisations

	2007	2006
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,261 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 1 430 584 $, échéant en avril 2017 *	15 736 432 $	17 167 016 $
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,825 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 164 416 $, échéant en décembre 2010 *	822 074	986 490
Montants à reporter	16 558 506 $	18 153 506 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

19. DETTE À LONG TERME (suite)

Fonds des immobilisations (suite)

	2007	2006
Montants reportés	16 558 506 $	18 153 506 $
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,85 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 175 940 $, échéant en octobre 2007 *	1 407 520	1 583 460
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,911 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 245 329 $, échéant en juillet 2020 *	3 434 610	3 679 939
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,692 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 81 511 $, échéant en mars 2016 *	733 595	815 106
Effet à payer, sans intérêt, remboursable par versements annuels en capital de 1 500 000 $, échéant en août 2008	3 000 000	
	25 134 231	24 232 011
Versements échéant en deçà d'un an	(4 829 360)	(2 097 780)
	20 304 871 $	22 134 231 $

* Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement, et les intérêts semestriellement, à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin.

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2008	4 829 360 $
2009	3 421 840
2010	1 921 840
2011	2 086 252
2012	1 757 425

20. FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des actifs et des passifs liés à l'exploitation se détaillent comme suit :

Fonds des opérations

	2007	2006
Créances et intérêts courus	(58 091) $	39 934 $
Subventions à recevoir	(232 769)	162 860
Frais payés d'avance	(286 416)	(28 496)
Frais reportés		(798)
Charges à payer et frais courus	684 212	70 025
Provision pour vacances	(31 662)	53 411
Intérêts courus	(33 518)	2 599
Dépôts de clients et produits reportés	(141 700)	81 307
Apports reportés – court terme	(58 128)	36 952
Provision pour congés de maladie	52 000	(34 444)
Revenus de placement reportés	79 598	58 758
	(26 474) $	442 108 $

20. FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

Fonds des activités commerciales

	2007	2006
Créances et intérêts courus	174 $	(644) $
Stocks	(51 706)	(28 020)
Charges à payer et frais courus	27 015	3 093
	(24 517) $	(25 571) $

Fonds des expositions

	2007	2006
Créances et intérêts courus	(3 614) $	

Fonds des immobilisations

	2007	2006
Subventions à recevoir	(1 146 262) $	(256 518) $
Frais reportés		(35 145)
Intérêts courus	(63 745)	(17 842)
	(1 210 007) $	(309 505) $

Fonds de dotation

	2007	2006
Créances et intérêts courus		(2) $

Total des fonds

	2007	2006
Créances et intérêts courus	(61 531) $	39 288 $
Subventions à recevoir	(1 379 031)	(93 658)
Stocks	(51 706)	(28 020)
Frais payés d'avance	(286 416)	(28 496)
Frais reportés		(35 943)
Charges à payer et frais courus	711 227	73 118
Provision pour vacances	(31 662)	53 411
Intérêts courus	(97 263)	(15 243)
Dépôts de clients et produits reportés	(141 700)	81 307
Apports reportés – court terme	(58 128)	36 952
Provision pour congés de maladie	52 000	(34 444)
Revenus de placement reportés	79 598	58 758
	(1 264 612) $	107 030 $

20. FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

Les opérations non monétaires des activités d'exploitation, d'investissement et de financement se détaillent comme suit :

	2007	2006
Contribution à recevoir en contrepartie d'emprunts à long terme	110 000 $	(2 860 000) $
Intérêts courus	(3 991)	103 991
Dépôts de clients et produits reportés	(6 234)	156 234
Dette à long terme	(99 775)	2 599 775
Acquisitions d'immobilisations corporelles en contrepartie de créances interfonds	(74 304)	(17 205)
Acquisitions d'immobilisations corporelles en contrepartie de dette à long terme	(3 000 000)	

La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin se détaillent comme suit :

	2007	2006
Encaisse	2 095 693 $	2 387 254 $
Placements temporaires	186 331	417 939
Découvert bancaire		(1 907)
	2 282 024 $	2 803 286 $

Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élèvent à 1 566 928 $ (1 510 181 $ en 2006).

21. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Musée est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

22. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Musée imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 260 459 $ (266 356 $ en 2006) pour le fonds des opérations et à 7 466 $ (7 071 $ en 2006) pour le fonds des activités commerciales. Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour vacances et congés de maladie

	2007		2006	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début	695 872 $	794 976 $	642 461 $	829 420 $
Charge de l'exercice	517 388	176 800	499 430	117 691
Prestations versées au cours de l'exercice	(549 050)	(124 800)	(446 019)	(152 135)
Solde à la fin	664 210 $	846 976 $	695 872 $	794 976 $

23. INSTRUMENTS FINANCIERS

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Actifs et passifs à court terme

La juste valeur des instruments financiers à court terme équivaut à leur valeur comptable étant donné leur échéance rapprochée.

Placements

La juste valeur des placements est présentée à la note 11. La valeur du marché des titres détenus dans les fonds communs est établie par rapport aux cours de clôture du marché à la date du bilan. Lorsque survient une baisse de la valeur des actifs sous-jacents détenus dans les fonds communs, la valeur des parts baisse également.

Subventions à recevoir du gouvernement du Québec et contribution à recevoir

La juste valeur des subventions à recevoir du gouvernement du Québec de même que celle de la contribution à recevoir ne peuvent être évaluées compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument financier.

Dette à long terme

Au 31 mars 2007, la juste valeur des emprunts sur billet du Fonds de financement et de l'effet à payer du fonds des opérations totalisant 23 736 159 $ (26 489 129 $ en 2006) s'établissait à 25 787 211 $ (28 670 383 $ en 2006), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des ententes de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt.

La juste valeur de l'effet à payer du fonds des immobilisations ne peut être évaluée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument financier.

Risques liés aux taux d'intérêt

La volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et passifs (risque de marché lié aux taux d'intérêt – fixes) de même que sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Musée (risque de flux de trésorerie lié aux taux d'intérêt – variable).

Le Musée gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

La dette à long terme porte des taux d'intérêts fixes. Par conséquent, le risque auquel est exposé le Musée est minime.

24. ENGAGEMENTS

Le Musée est engagé, avec le Musée de la civilisation, par une entente d'occupation à long terme échéant le 27 juin 2023 pour la location d'espaces de la Réserve muséale de la Capitale nationale.

La charge de loyer des exercices terminés les 31 mars 2006 et 2007 concernant ces locaux s'élève respectivement à 180 904 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2008	180 904 $
2009	180 904
2010	180 904
2011	180 904
2012	180 904
2013 et suivantes	2 035 170

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

25. ÉVENTUALITÉS

À la suite de l'adoption de la Loi sur l'équité salariale le 21 novembre 1996, le Musée doit effectuer une démarche d'évaluation de différents corps d'emploi. À la date de préparation des états financiers, le Musée n'est pas en mesure d'évaluer le montant qu'elle pourrait devoir débourser, le cas échéant, étant donné que les travaux relatifs à cette démarche ne sont pas encore complétés. En conséquence, aucun montant n'a été constaté aux états financiers.

26. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2006 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

RAPPORT DE LA DIRECTION
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

Les états financiers du Musée national des beaux-arts du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Musée, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

John R. Porter
Directeur général, C.Q.MSRC

Marc Delaunay
Directeur de l'administration et des communications

Québec, le 18 mai 2007

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Musée national des beaux-arts du Québec au 31 mars 2007 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des soldes de Fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 18 mai 2007

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
(L.R.Q., c. O-2.1)

OPÉRATIONS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 30 juin 2006

	2006	2005
PRODUITS		
Contributions du gouvernement du Québec	19 709 331 $	19 050 427 $
Intérêts	10 435	3 853
	19 719 766	19 054 280
CHARGES		
Prestations de sécurité du revenu	17 995 331	17 130 127
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	977 128	975 577
Déplacements	109 006	158 585
Loyers	96 415	99 048
Honoraires professionnels	19 371	16 804
Entretien et traitements informatiques	200 682	275 508
Fournitures	26 018	25 018
Téléphone et communications	17 342	15 443
Frais de banque et d'intérêts	27 506	23 228
Amortissement des immobilisations	184 011	166 143
	1 657 479	1 755 354
	19 652 810	18 885 481
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	66 956	168 799
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ AU DÉBUT	114 240	(54 559)
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	181 196 $	114 240 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

BILAN
au 30 juin 2006

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse (note 3)	108 714 $	221 611 $
Dépôt à terme (note 4)	720 000	510 000
Débiteurs (note 5)	2 949 740	2 597 665
Frais payés d'avance	1 684	7 132
	3 780 138	3 336 408
Immobilisations (note 6)	500 614	678 099
	4 280 752 $	4 014 507 $
PASSIF		
À court terme		
Emprunt bancaire (note 7)	561 226 $	734 867 $
Créditeurs (note 8)	2 981 433	2 693 444
Dû au Fonds d'assurance (note 14)	25 697	21 956
Produits reportés (note 9)	531 200	450 000
	4 099 556	3 900 267
EXCÉDENT CUMULÉ	181 196	114 240
	4 280 752 $	4 014 507 $

ENGAGEMENTS (note 10)
FONDS D'ASSURANCE (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour l'Office de la sécurité du revenu
des chasseurs et piégeurs cris,
Willie Iserhoff
Gérald Lemoyne

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2006

1. CONSTITUTION, FONCTION ET FINANCEMENT

L'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, constitué en vertu de la Loi sur l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (L.R.Q., chapitre O-2.1), a pour fonction d'administrer le programme de sécurité du revenu établi par cette loi aux fins de fournir aux piégeurs et chasseurs cris une garantie de revenu; ce programme comprend également d'autres mesures d'incitation à se consacrer aux activités d'exploitation de la faune comme mode de vie.

Des montants sont versés à des unités de prestataires qui y sont admissibles sujet, entre autres conditions, au temps passé à chasser, pêcher et piéger et à exercer des activités accessoires.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'Office n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de l'Office par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de meilleures prévisions faites par la direction.

Flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Produits

Les contributions du gouvernement du Québec non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les contributions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont effectuées.

Les autres produits sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Prestations

Les prestations sont constatées lorsqu'elles sont autorisées et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Frais d'administration assumés par le gouvernement du Québec

Le coût de certains services de soutien assumé par le gouvernement du Québec, n'est pas présenté à l'état des opérations et de l'excédent cumulé.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile prévue, soit :

	Durée
Améliorations locatives	7 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans

Les actifs incorporels, composés de logiciels, sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile prévue, soit 3 ans.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2006

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations (suite)

Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Office ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. ENCAISSE

L'encaisse comprend un montant de 30 000 $, détenu dans un compte en fiducie et affecté par résolution des membres de l'Office aux versements de prestations. Ce montant sert à pourvoir, entre autres, aux versements d'avances et aux paiements d'urgence lorsque le processus normal d'émission de chèques entraîne des délais excessifs pour le prestataire.

4. DÉPÔTS À TERME

L'Office possède des dépôts à terme portant intérêts à des taux variant de 2,25 % à 3,8 %, échéant à différentes dates en juillet 2006.

5. DÉBITEURS

	2006	2005
Subvention à recevoir du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	2 947 185 $	2 596 021 $
Autres	2 555	1 644
	2 949 740 $	2 597 665 $

6. IMMOBILISATIONS

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Immobilisations corporelles				
Améliorations locatives	18 416 $	8 550 $	9 866 $	12 497 $
Mobilier et équipement	1 423		1 423	
Équipement informatique	5 103	450	4 653	
	24 942	9 000	15 942	12 497
Actifs incorporels				
Logiciel informatique	904 650	419 978	484 672	665 602
	929 592 $	428 978 $	500 614 $	678 099 $

Les acquisitions de l'exercice totalisent un montant de 6 526 $.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2006

7. EMPRUNT BANCAIRE

Au 30 juin 2006, l'Office dispose d'une marge de crédit bancaire de 2 000 000 $ garantie par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale jusqu'au 31 décembre 2008. Les montants prélevés portent intérêt au taux moyen des acceptations bancaires majoré de 0,3 % lequel représente 4,73 % au 30 juin 2006 (2005 : 2,86 %).

8. CRÉDITEURS

	2006	2005
Prestations de la sécurité du revenu	2 915 272 $	2 569 265 $
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	1 404	47 943
Fournisseurs	21 378	32 668
Traitements et avantages sociaux	43 379	43 568
	2 981 433 $	2 693 444 $

9. REVENUS REPORTÉS

Les revenus reportés représentent la contribution du gouvernement du Québec relative à des dépenses de fonctionnement, lesquelles sont affectées à l'exercice 2006-2007.

10. ENGAGEMENTS

L'Office est engagé par des contrats de services professionnels pour l'entretien de son système informatique jusqu'en 2008.

L'Office est également engagé par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en 2010 pour des locaux administratifs. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement de cinq ans.

Les paiements minimums futurs sur la totalité des engagements s'établissent comme suit :

2007	184 037 $
2008	140 190
2009	43 881
2010	32 910
	401 018 $

11. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés de l'Office participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Office imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 35 171 $ (2005 : 28 410 $). Les obligations de l'Office envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions à titre d'employeur.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Office n'est pas exposé au risque de taux d'intérêt sur ses passifs financiers compte tenu que le paiement des intérêts est acquitté à même une subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec.

La juste valeur des instruments financiers à court terme est égale à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance rapprochée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2006

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés comptabilisées à la valeur d'échange et déjà divulguées dans les états financiers, l'Office est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Office n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. FONDS D'ASSURANCE

La Convention complémentaire no 15 modifiant le chapitre 30 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois est entrée en vigueur le 1er juillet 2002. Un Fonds d'assurance administré par l'Office a été créé, pour financer les congés de maladie et ceux relatifs aux désastres. Le Fonds est financé par des contributions égales du gouvernement du Québec et des prestataires du programme. Les actifs du Fonds d'assurance ne font pas partie des actifs de l'Office laquelle a la responsabilité de rendre compte des activités du Fonds.

Les résultats, l'excédent cumulé et la situation financière du Fonds d'assurance pour l'exercice se terminant le 30 juin 2006 sont les suivants :

Opérations et excédent cumulé	2006	2005
Produits		
Contribution du gouvernement du Québec	193 010 $	184 416 $
Contribution des prestataires	193 010	184 416
Intérêts	38 425	17 521
	424 445	386 353
Charges		
Congés de maladie et désastres	288 561	263 426
Frais de banque	90	90
	288 651	263 516
Excédent des produits sur les charges	135 794	122 837
Excédent cumulé au début	280 017	157 180
Excédent cumulé à la fin	415 811 $	280 017 $

Bilan		
Actif à court terme		
Encaisse	1 439 323 $	1 031 474 $
Compte à recevoir de l'Office	25 697	21 956
Compte à recevoir du gouvernement du Québec	25 697	21 956
	1 490 717 $	1 075 386 $
Passif		
Congés de maladie à payer	1 074 906 $	795 369 $
Excédent cumulé	415 811	280 017
	1 490 717 $	1 075 386 $

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Les membres de l'Office doivent surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et ils ont approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Office, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur présente la nature et l'étendue de cette vérification de même que son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour l'Office de la sécurité du revenu
des chasseurs et piégeurs cris,

Serge Larivière
Directeur général

Régent Brind'Amour
Directeur des services administratifs

Québec, le 20 octobre 2006

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris au 30 juin 2006 ainsi que l'état des opérations et de l'excédent cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 30 juin 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 20 octobre 2006

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-26)

RÉSULTATS ET DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
PRODUITS		
Contributions des membres des ordres professionnels	5 468 329 $	6 295 404 $
Intérêts	834 88	56 344
Honoraires de gestion du Fonds de l'Ordre des sages-femmes du Québec (note 7)	2 295	3 752
	5 554 112	6 355 500
CHARGES		
Frais d'administration		
Traitement et avantages sociaux	3 228 567	3 235 595
Services de transport et de communication	149 543	159 698
Services professionnels et administratifs	494 775	539 934
Loyers et entretien	331 322	349 318
Fournitures et matériel	54 329	63 146
Intérêts sur avances du Fonds consolidé du revenu	4 406	
Amortissement des immobilisations corporelles	90 893	77 070
Amortissement de l'actif incorporel	78 747	52 477
	4 432 582	4 477 238
Honoraires et remboursement de frais (note 3)	2 250 285	2 030 780
	6 682 867	6 508 018
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	(1 128 755)	(152 518)
EXCÉDENT (DÉFICIT CUMULÉ) AU DÉBUT	(122 103)	30 415
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	(1 250 858) $	(122 103) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	79 900 $	381 231 $
Créances	198 992	234 213
	278 892	615 444
Immobilisations corporelles (note 4)	169 263	183 498
Actif incorporel (note 5)	275 002	325 349
	723 157 $	1 124 291 $
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	339 642 $	233 442 $
Provision pour vacances (note 6)	262 342	242 838
Avances au Fonds consolidé, au taux de 6 %	700 000	
Somme due à l'Ordre des sages-femmes du Québec (note 7)		165 923
	1 301 984	642 203
Provision pour congés de maladie (note 6)	672 031	604 191
	1 974 015	1 246 394
DÉFICIT CUMULÉ	(1 250 858)	(122 103)
	723 157 $	1 124 291 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour l'Office des professions du Québec,
Gaétan Lemoyne, président
Christian Reny, directeur des services-conseils à la gestion

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Office des professions du Québec est un organisme constitué en vertu du Code des professions (L.R.Q., chapitre C-26) et a pour fonction de veiller à ce que chacun des ordres professionnels assure la protection du public.

L'Office relève du ministre responsable de l'application des lois professionnelles que le gouvernement désigne. Les opérations de l'Office sont financées à même les contributions des membres des ordres professionnels. Ces contributions sont versées aux ordres professionnels qui en font la remise à l'Office. Le code des professions prévoit dans le calcul de cette contribution une majoration ou diminution pour tenir compte des déficits ou excédents des exercices financiers antérieurs.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de l'Office, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Comptabilisation des produits

Les produits provenant des contributions des membres et des honoraires de gestion sont constatés lorsque les conditions suivantes, s'il y a lieu, sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord.
- Le service a été rendu.
- Le montant est déterminable.
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention des fonds au cours de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

	Taux
Équipement informatique	33 1/3 %
Équipement téléphonique	20 %
Mobilier	20 %
Aménagement des locaux	Durée de l'entente d'occupation

Actif incorporel

Le développement informatique est comptabilisé au coût et amorti sur sa durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 %.

Dépréciation d'actifs à long terme

L'Office examine la recouvrabilité de ses actifs à long terme lorsque des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Tout excédent de la valeur comptable sur les flux de trésorerie futurs non actualisés est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Office ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. HONORAIRES ET REMBOURSEMENT DE FRAIS

En vertu du Code des professions, l'Office a la responsabilité d'assumer les charges suivantes : les honoraires ou indemnités des présidents de comités de discipline des ordres professionnels ainsi que les allocations de présence et le remboursement des frais raisonnables engagés par les administrateurs nommés par l'Office aux Bureaux des ordres professionnels pour représenter le public. Les honoraires ou indemnités sont fixés par le gouvernement.

La charge se détaille comme suit :

	2007	2006
Présidents de comités de discipline des ordres professionnels	1 903 746 $	1 672 370 $
Administrateurs nommés	346 539	358 410
	2 250 285 $	2 030 780 $

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement informatique	570 064 $	(447 185) $	122 879 $	117 662 $
Équipement téléphonique	29 307	(29 307)		14
Mobilier	129 599	(108 164)	21 435	34 524
Aménagement des locaux	98 337	(73 388)	24 949	31 298
	827 307 $	(658 044) $	169 263 $	183 498 $

Les déboursés de l'exercice relatifs aux acquisitions sont de 69 024 $ (2006 : 148 200 $).

5. ACTIF INCORPOREL

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Frais de développement de systèmes informatiques	636 118 $	(361 116) $	275 002 $	325 349 $

Les déboursés de l'exercice relatifs aux acquisitions sont de 28 400 $ (2006 : 158 094 $).

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Office participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Office imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 145 215 $ (2006 : 250 217 $). Les obligations de l'Office envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

	Maladie		Vacances	
	2007	2006	2007	2006
Solde au début	604 191 $	433 674 $	242 838 $	209 255 $
Charge de l'exercice	136 283	141 694	254 261	271 674
Prestations versées au cours de l'exercice	(68 443)	28 823	(234 757)	(238 091)
Solde à la fin	672 031 $	604 191 $	262 342 $	242 838 $

7. SOMME DUE À L'ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

La somme due à l'Ordre des sages-femmes du Québec représente le solde du Fonds géré par l'Office des professions du Québec conformément aux dispositions de la Loi sur les sages-femmes (L.R.Q., chapitre S-0.1). Ce fonds de 1 000 000 $, provenant des sommes réservées pour le financement des projets-pilotes mais non encore engagées, a été constitué afin de permettre à l'Ordre des sages-femmes du Québec de remplir pendant ses huit premières années d'activités toutes les obligations qui lui sont imposées par sa loi constitutive.

L'Office doit verser annuellement à l'Ordre des sages-femmes du Québec la somme établie lors de la constitution du Fonds, calculée selon un étalement régressif. Les intérêts générés par le fonds sont réinvestis dans le fonds et des honoraires de gestion sont payés à l'Office à même ces intérêts.

Comme le prévoit la Loi sur les sages-femmes, le Fonds a pris fin et le solde du Fonds a été versé à l'ordre pour le 31 mars 2007.

Évolution du Fonds :

	2007	2006
Solde au début	165 923 $	190 859 $
Versements effectués à l'Ordre des sages-femmes du Québec	(167 563)	(25 138)
Intérêts générés	3 935	3 954
Honoraires de gestion versés à l'Office	(2 295)	(3 752)
Solde du Fonds		165 923 $

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

7. SOMME DUE À L'ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC (suite)

La somme due se répartit comme suit :

	2007	2006
Somme due		165 923 $
Moins : Portion payable au cours du prochain exercice		165 923

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations avec le Fonds consolidé du revenu déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, l'Office est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Office n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance à court terme.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de l'Office correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. L'Office procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Office des professions du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Office, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Gaétan Lemoyne
Président

Christian Reny
Directeur des services-conseils à la gestion

Québec, le 15 mai 2007

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Office des professions du Québec au 31 mars 2007 et l'état des résultats et du déficit cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
France Alain, CA
Directrice des services-conseils
en attestation financière

Québec, le 15 mai 2007

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE
(L.R.Q., c. O-5.1)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
PRODUITS		
Subvention du ministère des Relations internationales	2 000 000 $	2 000 000 $
Subvention Emploi-Québec	322 187	325 000
Subvention Secrétariat à la Jeunesse	9 926	
Intérêt sur dépôts bancaires	46 847	29 188
Autres produits	9 885	13 022
	2 388 845	2 367 210
CHARGES (note 3)		
Programmes et développement	1 814 628	1 884 453
Communications	202 781	219 655
Administration	310 590	290 474
	2 327 999	2 394 582
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	60 846	(27 372)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	263 988	291 360
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	324 834 $	263 988 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

BILAN
au 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	28 849 $	35 816 $
Dépôt à terme rachetable, 4,00 % échéant en juin 2007	300 000	275 000
Créances (note 4)	174 364	10 753
	503 213	321 569
Immobilisations corporelles (note 5)	53 069	68 000
	556 282 $	389 569 $
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 7)	201 374 $	125 581 $
Subvention reportée – Secrétariat à la jeunesse	30 074	
	231 448	125 581
EXCÉDENT CUMULÉ	324 834	263 988
	556 282 $	389 569 $

ENGAGEMENTS (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,
Alfred Pilon, président-directeur général
Catherine Gosselin, présidente

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des charges sur les produits	60 846 $	(27 372) $
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations corporelles	23 379	34 911
	84 225	7 539
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Créances	(133 537)	79 609
Frais payés d'avance		1 700
Charges à payer et frais courus	75 793	(100 316)
	(57 744)	(19 007)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	26 481	(11 468)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(8 448)	(8 907)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	18 033	(20 375)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	310 816	331 191
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 10)	328 849 $	310 816 $
Élément sans incidence sur la trésorerie liée aux activités d'exploitation		
Subvention reportée incluse dans les créances	30 074 $	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007

1. CONSTITUTION ET OBJETS

L'Office, constitué en vertu de la Loi sur l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, (L.R.Q., chapitre O-5.1), a pour mission de développer les relations entre les jeunes du Québec et ceux des autres peuples des Amériques, d'accroître entre eux les échanges sur le plan individuel et collectif et de susciter le développement de réseaux de coopération.

En vertu de la Loi sur les impôts du Québec et de la Loi de l'impôt sur les revenus du Canada, l'Office n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de l'Office, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Subventions reportées

Les subventions dont les charges relatives aux projets correspondants ne sont pas engagées sont comptabilisées comme subventions reportées et transférées aux résultats durant l'exercice au cours duquel ces charges sont engagées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement linéaire aux taux suivants :

Ameublement et équipement	20 %
Améliorations locatives	10 %
Matériel informatique	33 1/3 %

Charges de programmes

Les charges de programmes sont constatées lorsqu'elles sont autorisées pour l'exercice et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Office consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible, et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Office ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

3. CHARGES

	2007		2006	
Programmes				
Projets réguliers	876 943 $		954 622 $	
Traitement et avantages sociaux	483 576		442 962	
Allocations de participation - Emploi-Québec	272 187		274 612	
Projets spéciaux	67 037		58 103	
	1 699 743		1 730 299	
Développement				
Mission à l'étranger	12 841		45 164	
Frais de déplacement au Québec	28 976		27 115	
Développement au Mexique	57 424		60 686	
Autres frais	15 644		21 189	
	114 885		154 154	
	1 814 628	78 %	1 884 453	79 %
Communications				
Traitement et avantages sociaux	173 653		177 244	
Production du matériel de communication	23 404		29 443	
Publicité	2 241		9 741	
Abonnements et publications	3 483		3 227	
	202 781	9 %	219 655	9 %
Administration				
Traitement et avantages sociaux	158 240		131 395	
Loyer	68 019		67 341	
Télécommunications	25 505		18 054	
Frais de fonctionnement	23 248		24 885	
Poste et messagerie	3 642		5 148	
Assurances	7 494		7 324	
Frais des conseils d'administration	1 063		1 416	
Amortissement des immobilisations corporelles	23 379		34 911	
	310 590	13 %	290 474	12 %
	2 327 999 $		2 394 582 $	

4. CRÉANCES

	2007		2006	
Emploi-Québec	94 687 $			
Secrétariat à la jeunesse	40 000			
Taxes de ventes	730		1 423 $	
Intérêts à recevoir	28 224		2 038	
Office franco-québécois pour la jeunesse	3 664			
Office Québec-Wallonie Bruxelles pour la jeunesse	1 050			
Autres	6 009		7 292	
	174 364 $		10 753 $	

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

4. CRÉANCES (suite)

Conformément au Protocole d'entente 2007-2010 signé entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Emploi-Québec) et l'Office, les contributions financières à recevoir pour les exercices suivants se détaillent comme suit :

2008	325 000 $
2009	325 000
2010	325 000
	975 000 $

Conformément à la convention de subvention signée entre le Conseil exécutif (Secrétariat à la jeunesse) et l'Office Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse, les contributions financières attribuées à l'Office pour les exercices suivants pour le programme Synergie Entreprise, volet sensibilisation à la culture entrepreneuriale se détaillent comme suit :

2008	40 000 $
2009	40 000
	80 000 $

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Ameublement et équipement	79 307 $	77 921 $	1 386 $	3 936 $
Améliorations locatives	118 081	79 475	38 606	50 414
Matériel informatique	98 232	85 155	13 077	13 650
	295 620 $	242 551 $	53 069 $	68 000 $

6. DÉCOUVERT BANCAIRE

Au 31 mars 2007, l'Office disposait d'une marge de crédit bancaire de 200 000 $ renouvelable annuellement le 30 juin. Les montants prélevés portent intérêts au taux préférentiel majoré de 0,75 %.

Le montant autorisé est ajusté, s'il y a lieu, en fonction des subventions approuvées par le gouvernement du Québec.

7. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2007	2006
Fournisseurs	18 278 $	43 553 $
Office franco-québécois pour la jeunesse	103 843	
Traitements et avantages sociaux	79 253	82 028
	201 374 $	125 581 $

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant leur échéance.

9. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2007, l'Office a accepté de verser des contributions de 98 700 $ (2006 : 233 800 $) pour des projets réguliers qui se réaliseront au cours de l'exercice 2008.

L'Office est engagé par un bail à long terme échéant durant l'exercice 2011 pour des locaux administratifs.

La charge de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2007 s'élève à 68 019 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2008	70 000 $
2009	72 500
2010	72 500
2011	36 250
	251 250 $

10. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2007	2006
Encaisse	28 849 $	35 816 $
Dépôt à terme	300 000	275 000
	328 849 $	310 816 $

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, l'Office est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Office n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Office participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Office imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 27 927 $ (2006 : 24 918 $). Les obligations de l'Office envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

L'Office rembourse les jours non utilisés au 31 mars de chaque année selon son règlement sur les conditions de nomination ainsi que les normes et barèmes de rémunération. La charge de l'exercice s'élève à 20 675 $ (2006 : 18 926 $).

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

RAPPORT DE LA DIRECTION

La direction de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Office conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Alfred Pilon
Président-directeur général

Québec, le 4 juin 2007

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse au 31 mars 2007 et l'état des résultats et de l'excédent cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 4 juin 2007

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. R-5)

COÛT ET FINANCEMENT DES PROGRAMMES
exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
COÛT DES PROGRAMMES (note 3)		
Services médicaux (note 16)	3 571 571	3 410 161
Médicaments et services pharmaceutiques (notes 4 et 16)	2 638 305	2 423 400
Services hospitaliers (note 5)	151 849	140 917
Aides techniques	127 667	109 337
Services dentaires (note 16)	103 821	104 795
Services d'aide domestique	45 715	42 080
Services optométriques (note 16)	35 604	35 448
Autres (note 6)	10 230	11 291
	6 684 762	6 277 429
Recouvrement auprès des tiers responsables et des ressortissants étrangers pour soins hospitaliers	7 251	5 996
	6 677 511	6 271 433
Frais d'administration (note 7)	137 357	131 768
	6 814 868	6 403 201
SOURCES DE FINANCEMENT		
Fonds des services de santé	3 706 630	3 542 714
Fonds de l'assurance médicaments	2 672 243	2 456 118
Gouvernement du Québec	309 521	284 754
Commission de la santé et de la sécurité du travail	85 067	77 891
Ententes réciproques avec les autres provinces (note 5)	32 923	32 707
Autres sources	8 484	9 017
	6 814 868	6 403 201

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIF		
À court terme (note 8)		
Trésorerie		16 333
Contributions à recevoir		
Fonds des services de santé	234 702	55 385
Fonds de l'assurance médicaments	136 304	180 068
Frais à récupérer (note 9)	137 139	141 338
Autres créances	16 369	13 218
	524 514	406 342
Immobilisations corporelles (note 10)	24 377	23 778
Actifs incorporels (note 11)	41 790	18 895
	590 681	449 015
PASSIF		
À court terme (note 8)		
Effets bancaires en circulation	32 576	30 191
Services à payer	492 513	362 260
Autres charges à payer et frais courus	27 379	27 292
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec (note 12)	7 192	
	559 660	419 743
Provision pour congés de maladie et vacances (note 14)	31 021	29 272
	590 681	449 015

ENGAGEMENTS (note 15)
ÉVENTUALITÉS (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Régie,
Pierre Roy, président-directeur général
Jacques L'Espérance, membre du conseil d'administration

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, FONCTION ET FINANCEMENT

La Régie, personne morale au sens du Code civil, constituée par la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec (L.R.Q., chapitre R-5), a pour fonction d'administrer le régime d'assurance maladie et tout autre programme que la loi ou le gouvernement lui confie.

La Régie administre le régime général d'assurance médicaments. Elle administre aussi des parties de programmes du ministère de la Santé et des Services sociaux dont :

- la rémunération des résidents en médecine;
- le paiement des services hospitaliers rendus hors du Québec;
- l'exonération financière pour les services d'aide domestique;
- la perception des sommes à recouvrer pour soins hospitaliers à l'égard des résidents des autres provinces, des tiers responsables et des ressortissants étrangers.

La Régie paie les médecins ayant rendu des services professionnels dans le cadre de lois administrées par la Commission de la santé et de la sécurité du travail et se fait rembourser par cette dernière les frais ainsi occasionnés.

Le financement du régime d'assurance maladie provient du Fonds des services de santé.

Par ailleurs, le Fonds de l'assurance médicaments finance le coût des médicaments et des services pharmaceutiques fournis :

- aux personnes de 65 ans ou plus;
- aux prestataires de l'assistance-emploi;
- aux adhérents : toute personne admissible, autre que celles énumérées ci-dessus, qui n'a pas accès à un régime d'assurance collective ou d'avantages sociaux.

Enfin, le gouvernement du Québec finance les parties de programmes confiées à la Régie par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

En vertu de l'article 4 de sa loi constitutive, la Régie est mandataire de l'État et par conséquent n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Régie, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation du coût des programmes et des sources de financement au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté puisqu'il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie de l'exercice. Par contre, les informations les plus pertinentes sont fournies dans les notes complémentaires aux états financiers.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

La méthode de l'amortissement linéaire est utilisée en tenant compte de la valeur résiduelle de ces immobilisations, s'il y a lieu. Leur durée de vie utile a été établie comme suit :

Immeuble du siège social	40 ans
Améliorations locatives	5 ans
Rénovations de l'immeuble	10 ans
Ameublement, équipement de bureau et matériel roulant	5 ans
Matériel informatique et bureautique	3 ans

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont présentés à leur coût d'origine.

Le développement de systèmes informatiques inclut le coût de la main-d'œuvre et des services professionnels ainsi que celui du matériel informatique et bureautique s'y rapportant.

La méthode de l'amortissement linéaire est utilisée en tenant compte de la valeur résiduelle des actifs incorporels, s'il y a lieu. Leur durée de vie utile a été établie comme suit :

Développements informatiques	5 ans
Développements informatiques – Dossier de santé du Québec	10 ans
Logiciels	3 ans

Régimes de retraite

La Régie ne possède pas l'information nécessaire à l'application de la méthode de comptabilisation des régimes à prestations déterminées.

Elle applique donc la méthode de comptabilisation des régimes à cotisations déterminées aux régimes interemployeurs gouvernementaux à prestations déterminées.

3. COÛT DES PROGRAMMES

Le coût des produits et services par programme se répartit comme suit :

	2007	2006
Régime d'assurance maladie	3 712 267	3 541 719
Régime public d'assurance médicaments (note 4)	2 635 656	2 419 495
Autres	329 588	310 219
	6 677 511	6 271 433

4. MÉDICAMENTS ET SERVICES PHARMACEUTIQUES

	2007	2006
Régime public d'assurance médicaments		
Personnes de 65 ans ou plus	1 509 623	1 377 326
Prestataires de l'assistance-emploi	580 492	543 930
Adhérents	545 541	498 239
	2 635 656	2 419 495
Personnes admissibles à des programmes particuliers	2 649	3 905
	2 638 305	2 423 400

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

5. SERVICES HOSPITALIERS

	2007	2006
Services rendus hors du Québec à des résidents du Québec	118 926	108 210
Services rendus au Québec à des résidents des autres provinces	32 923	32 707
	151 849	140 917

6. AUTRES

	2007	2006
Bourses de recherche	9 352	9 720
Aide aux personnes infectées par le virus de l'hépatite C	878	1 571
	10 230	11 291

7. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2007	2006
Traitements et avantages sociaux	91 937	85 474
Amortissement des immobilisations corporelles	5 210	5 995
Amortissement des actifs incorporels	9 781	6 887
Locaux, équipement et ameublement	15 028	14 085
Diffusion d'information, téléphonie et courrier	7 099	8 027
Réseau de communication interactive	4 359	4 625
Services professionnels et autres	2 114	3 986
Fournitures et approvisionnements	1 684	2 155
Intérêts et frais financiers	145	534
	137 357	131 768

Une portion des frais d'administration de 36,6 M$ (2006 : 36,6 M$) est assumée par le Fonds de l'assurance médicaments.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

9. FRAIS À RÉCUPÉRER

	2007	2006
Gouvernement du Québec	80 436	106 133
Commission de la santé et de la sécurité du travail	45 948	26 754
Services hospitaliers dus par d'autres provinces	10 755	8 451
	137 139	141 338

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	1 000		1 000	1 000
Immeuble du siège social	17 537	10 437	7 100	7 400
Rénovations de l'immeuble	14 089	2 905	11 184	9 368
Améliorations locatives	2 318	2 055	263	188
Ameublement, équipement de bureau et matériel roulant	2 790	1 739	1 051	1 126
Matériel informatique et bureautique	19 345	15 566	3 779	4 696
	57 079	32 702	24 377	23 778

Les acquisitions de l'exercice ont nécessité des déboursés de 5,8 M$ (2006 : 6,5 M$).

11. ACTIFS INCORPORELS

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développements informatiques	50 366	24 925	25 441	17 404
Développements informatiques – Dossier de santé du Québec	16 182	807	15 375	
Logiciels	4 250	3 276	974	1 491
	70 798	29 008	41 790	18 895

Les acquisitions de l'exercice ont nécessité des déboursés de 32,7 M$ (2006 : 8,1 M$).

12. EMPRUNT SUR BILLET DU FONDS DE FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2007	2006
Emprunt sur billet, d'un maximum de 131 M$, à taux fixe de 4,4 % échéant le 25 septembre 2007		
	7 192	
Flux de trésorerie		
Intérêts versés		

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à leur valeur d'échange, la Régie est apparentée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Régie n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les employés de la Régie et les professionnels de la santé rémunérés à salaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Régie imputées aux résultats de l'exercice se chiffrent à 3,9 M$ (2006 : 3,6 M$) pour ses employés et sont incluses dans les frais d'administration. Par ailleurs, les cotisations pour les professionnels de la santé rémunérés à salaire s'élèvent à 4,1 M$ (2006 : 4,3 M$) et sont incluses dans le coût des programmes aux postes «Services médicaux», «Services dentaires» et «Services optométriques». Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations pour services courants à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

	2007	2006
Solde au début	29 272	29 270
Augmentation (diminution) nette due à des arrivées et des départs d'employés	1 250	(572)
Dépenses	8 966	8 192
Utilisation	(8 467)	(7 618)
Solde à la fin	31 021	29 272

15. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2007, les engagements contractuels minimaux exigibles pour l'acquisition de biens et services relatifs à des contrats d'approvisionnement ainsi que pour la location de locaux se détaillent comme suit :

2008	34 946
2009	7 476
2010	6 233
2011	5 633
2012	4 458
2013 et 2014	4 112
	62 858

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

16. ÉVENTUALITÉS

Services médicaux, dentaires, optométriques, médicaments et services pharmaceutiques

Les ententes suivantes avec des associations représentant des professionnels de la santé sont expirées.

	Date d'expiration
Association des chirurgiens dentistes du Québec	30 juin 2003
Association des optométristes du Québec	30 juin 2003
Association des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale du Québec	31 mars 2004

À l'automne 2006, le Conseil du trésor a autorisé le ministère de la Santé et des Services sociaux à entreprendre des négociations avec les deux premières associations. En outre, l'Association des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale a soumis le 1er mai 2007 un document en vue de renouveler l'entente cadre; un mémoire est en préparation afin que le Conseil du trésor autorise le mandat de négociation. Ces ententes n'ont fait l'objet d'aucune provision au passif au regard des modifications qui pourraient être apportées aux tarifs lors de leur renouvellement.

Par ailleurs, l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et la Fédération des médecins spécialistes du Québec ont conclu avec le gouvernement, au cours de l'exercice, des ententes qui fixent jusqu'au 31 mars 2010 les augmentations tarifaires ainsi que diverses autres modalités pour les professionnels qu'elles représentent. Les provisions suivantes ont été comptabilisées au passif relativement à l'exercice 2006-2007 :

- En vertu de l'entente approuvée en février 2007, un montant forfaitaire estimé à 14,2 millions de dollars équivalent à une augmentation tarifaire de 2 p. cent pour les services rendus par les pharmaciens propriétaires entre le 1er avril 2006 et le 31 mars 2007;

- De par l'accord-cadre daté du 14 juin 2006 conclu avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, une provision s'élevant à 26,3 millions de dollars. Celle-ci concerne notamment le versement de montants forfaitaires pour les services rendus entre le 1er avril et le 30 septembre 2006 ainsi que la portion des 3 premiers mois des forfaits annuels pour clientèles vulnérables versés aux médecins pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2007;

- Selon l'entente de principe signée le 21 décembre 2006 avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec, un montant estimatif à payer de 45,1 millions de dollars afin de pourvoir principalement à l'augmentation générale de 2 p. cent de la rémunération de ces médecins à compter du 1er avril 2006 et jusqu'au 31 mars 2007.

Les ententes avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, la Fédération des médecins spécialistes du Québec et l'Association des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale du Québec prévoient une enveloppe budgétaire annuelle globale à être versée à leurs membres pour leurs services. Les ententes précisent, qu'advenant une non-atteinte de cette enveloppe budgétaire, les montants ainsi rendus disponibles sont alors affectés aux fins retenues par les parties, selon les modalités que celles-ci déterminent et, qu'advenant un dépassement, un remboursement doit être effectué au cours de la période subséquente.

Comme l'entente avec l'Association des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale n'a pas encore été renouvelée, les enveloppes budgétaires n'ont pas été déterminées et la Régie ne peut évaluer s'il y aura ou non une non-atteinte ou un dépassement de ces enveloppes budgétaires.

Concernant les ententes avec les fédérations représentant les médecins omnipraticiens ou les médecins spécialistes, la compilation finale des coûts réels, par rapport à ceux prévus aux ententes pour la période du 1er avril 2006 au 31 mars 2007, ne pourra être complétée qu'à l'été 2007. En conséquence, la Régie ne peut évaluer s'il y aura ou non une non-atteinte ou un dépassement des enveloppes budgétaires allouées pour cette période.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

La direction de la Régie de l'assurance maladie du Québec est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers, y compris les estimations et jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées respectant les principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que la garantie que l'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel est conforme à celle contenue dans les états financiers.

La direction maintient un système de contrôles internes et applique un programme de vérification interne. De cette façon, elle obtient une assurance raisonnable que les actifs sont convenablement protégés et que les registres comptables constituent une base adéquate à l'établissement d'états financiers objectifs et fiables donnant une juste représentation de la situation financière et des opérations de la Régie.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers ainsi que de la surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière. Le conseil d'administration est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Régie conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification ainsi que l'expression de son opinion. Il peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,
Pierre Roy

Le directeur du budget et des ressources financières,
Daniel Cloutier, CA

Québec, le 1er juin 2007

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Régie de l'assurance maladie du Québec au 31 mars 2007 et l'état du coût et du financement des programmes de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
France Alain, CA
Directrice des services-conseils
en attestation financière

Québec, le 1er juin 2007

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
(L.R.Q., c. R-6.01)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
REVENUS		
Redevances - rémunération et fonctionnement (note 8)	8 672 201 $	8 009 954 $
Virement de l'apport reporté - immobilisations corporelles (note 7)	68 776	86 211
Revenus d'intérêts	98 120	54 387
Droits et autres	8 496	8 137
	8 847 593	8 158 689
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	6 518 255	6 110 053
Services professionnels et administratifs	248 320	190 184
Loyer auprès de la Société immobilière du Québec	1 155 540	1 145 924
Autres dépenses de fonctionnement	678 897	659 601
Amortissement des immobilisations corporelles	68 776	79 536
Amortissement des immobilisations corporelles détenues en vertu de contrats de location-acquisition	72 121	72 121
Intérêts sur la dette à long terme	42 659	53 418
Remboursement de frais - audience	5 157	(36 000)
	8 789 725	8 274 837
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	57 868	(116 148)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	653 498	769 646
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	711 366 $	653 498 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

BILAN
au 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	2 480 322 $	2 783 127 $
Créances (note 8)	82 382	21 327
Frais payés d'avance	40 483	39 581
	2 603 187	2 844 035
Immobilisations corporelles (note 3)	641 134	623 489
	3 244 321 $	3 467 524 $
PASSIF		
À court terme		
Dépenses à payer et frais courus (note 4)	1 766 590 $	1 534 287 $
Provision court terme pour congés de maladie (note 5)	70 063	63 981
Portion à court terme de la dette à long terme (note 6)		86 055
	1 836 653	1 684 323
Provision long terme pour congés de maladie (note 5)	194 278	201 463
Dette à long terme auprès de la Société immobilière du Québec (note 6)		507 440
Apport reporté - immobilisations corporelles (note 7)	502 024	420 800
	2 532 955	2 814 026
EXCÉDENT CUMULÉ	711 366	653 498
	3 244 321 $	3 467 524 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Régie,
Jean-Paul Théorêt, président

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds - redevances - rémunération et fonctionnement	8 603 782 $	8 008 788 $
Rentrées de fonds – redevances immobilisations corporelles	150 000	180 000
Rentrées de fonds - droits et autres revenus	16 675	(537)
Sorties de fonds - traitements et avantages sociaux	(6 375 370)	(6 050 460)
Sorties de fonds – fonctionnement	(2 000 501)	(2 182 023)
Intérêts reçus	97 305	51 606
Intérêts versés	(42 659)	(53 418)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	449 232	(46 044)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(158 542)	(36 605)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(593 495)	(86 611)
DIMINUTION DE L'ENCAISSE	(302 805)	(169 260)
ENCAISSE AU DÉBUT	2 783 127	2 952 387
ENCAISSE À LA FIN	2 480 322 $	2 783 127 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Régie est un organisme de régulation quasi judiciaire institué par la Loi sur la Régie de l'énergie (L.R.Q., c. R-6.01) qui lui attribue des compétences décisionnelles, des fonctions de nature consultative ainsi que des pouvoirs d'inspection, de surveillance et d'enquête. Ses compétences et responsabilités couvrent, à des degrés variables, l'ensemble des marchés énergétiques du Québec, soit ceux de l'électricité, du gaz naturel, des produits pétroliers et de la vapeur, et impliquent les activités de fourniture, de transport, de distribution et d'emmagasinage.

La Régie assure également la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec, la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Régie par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation établie comme suit :

Systèmes et équipement informatiques	3 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Améliorations locatives	5 à 15 ans

La Régie examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Constatation des apports

Les apports correspondant aux acquisitions en immobilisations budgétées sont reportés et constatés à titre de revenus au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'ils financent. Les apports reportés qui correspondent à des acquisitions en immobilisations annulées sont constatés aux revenus au moment de leur annulation par la Régie.

Les apports correspondant aux dépenses de fonctionnement et de traitement budgétées, approuvées par le gouvernement, sont constatés à titre de revenus au cours de l'exercice visé par l'approbation.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Régie ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Systèmes et équipement informatiques	900 136 $	748 444 $	151 692 $	39 795 $
Mobilier et équipement	329 436	304 494	24 942	25 273
Améliorations locatives	218 854	117 254	101 600	123 400
	1 448 426	1 170 192	278 234	188 468
Immobilisations détenues en vertu de contrats de location-acquisition				
Améliorations locatives	1 029 352	666 452	362 900	435 021
	2 477 778 $	1 836 644 $	641 134 $	623 489 $

4. DÉPENSES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2007	2006
Fournisseurs et frais courus	285 116 $	196 801 $
Traitements et avantages sociaux	950 643	872 454
Provision pour vacances	530 831	465 032
	1 766 590 $	1 534 287 $

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Provision pour congés de maladie

	2007	2006
Solde au début	265 444 $	258 313 $
Dépense de l'exercice	149 728	185 074
Prestations versées au cours de l'exercice	(150 831)	(177 943)
Solde à la fin	264 341	265 444
Provision court terme	(70 063)	(63 981)
Provision long terme	194 278 $	201 463 $

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Régie participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Régie imputées aux dépenses de l'exercice, sous le poste « Traitements et avantages sociaux », s'élèvent à 294 590 $ (2006 : 280 186 $). Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

6. DETTE À LONG TERME AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

	2007	2006
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, 7,8 % à 9,3 %, échéant en octobre 2010 et octobre 2012, remboursées entièrement durant l'exercice		593 495 $
Portion à court terme de la dette à long terme		(86 055)
		507 440 $

7. APPORT REPORTÉ - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés - immobilisations corporelles représentent les apports reçus sous forme de redevances pour financer les acquisitions en immobilisations corporelles prévues dans les prévisions budgétaires approuvées par le gouvernement. Les variations survenues dans le solde de ces apports pour l'exercice sont les suivantes :

	2007	2006
Solde au début	420 800 $	327 011 $
Redevances - immobilisations corporelles	150 000	180 000
	570 800	507 011
Virement de l'apport reporté de l'exercice	(68 776)	(79 536)
Acquisitions en immobilisation annulées		(6 675)
	(68 776)	(86 211)
Solde à la fin	502 024 $	420 800 $

Les immobilisations corporelles acquises en vertu des contrats de location-acquisition ne font pas partie des acquisitions en immobilisations budgétées et, à ce titre, elles ne sont pas l'objet d'apport reporté - immobilisations corporelles.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers comptabilisés à la valeur d'échange, la Régie a perçu des redevances auprès d'Hydro-Québec Distribution de 5 907 789 $ (2006 : 4 760 097 $) et de TransÉnergie de 1 118 582 $ (2006 : 1 828 748 $) dont un montant de 73 490 $ est inclus dans les créances au 31 mars 2007 (2006 : 0 $). La Régie est également apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Régie n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

INFORMATION SECTORIELLE

	2007				
	Électricité				
	distribution	transport	Gaz naturel	Produits pétroliers	Total
REVENUS					
Redevances					
Rémunération et fonctionnement	5 964 792 $	1 085 582 $	1 533 254 $	88 573 $	8 672 201 $
Virement de l'apport reporté					
Immobilisations corporelles	28 886	16 506	19 257	4 127	68 776
Revenus d'intérêts	41 269	23 882	27 591	5 378	98 120
Droits et autres	5 349	1 318	1 257	572	8 496
	6 040 296	1 127 288	1 581 359	98 650	8 847 593
DÉPENSES					
Traitements et avantages sociaux	2 741 478	1 586 613	1 832 787	357 377	6 518 255
Services professionnels	128 674	33 822	39 541	46 283	248 320
Loyer auprès de la Société immobilière du Québec	486 136	281 210	324 882	63 312	1 155 540
Autres dépenses de fonctionnement	283 864	163 400	188 683	42 950	678 897
Amortissement des immobilisations corporelles	28 927	16 740	19 340	3 769	68 776
Amortissement des immobilisations corporelles détenues en vertu de contrats de location-acquisition	30 334	17 554	20 280	3 953	72 121
Intérêts sur la dette à long terme	17 942	10 383	11 996	2 338	42 659
Remboursement de frais - audience				5 157	5 157
	3 717 355	2 109 722	2 437 509	525 139	8 789 725
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	2 322 941	(982 434)	(856 150)	(426 489)	57 868
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ AU DÉBUT	(744 153)	944 418	(45 944)	499 177	653 498
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ À LA FIN	1 578 788 $	(38 016) $	(902 094) $	72 688 $	711 366 $

Les renseignements supplémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

INFORMATION SECTORIELLE

	2006				
	Électricité				
	distribution	transport	Gaz naturel	Produits pétroliers	Total
REVENUS					
Redevances					
Rémunération et fonctionnement	4 795 616 $	1 774 028 $	1 397 847 $	42 463 $	8 009 954 $
Virement de l'apport reporté					
Immobilisations corporelles	50 184	18 423	15 336	2 268	86 211
Revenus d'intérêts	31 675	11 617	9 675	1 420	54 387
Droits et autres	6 632	74	1 422	9	8 137
	4 884 107	1 804 142	1 424 280	46 160	8 158 689
DÉPENSES					
Traitements et avantages sociaux	3 555 107	1 306 595	1 087 576	160 775	6 110 053
Services professionnels	130 770	25 776	30 119	3 519	190 184
Loyer auprès de la Société immobilière du Québec	667 032	244 833	203 928	30 131	1 145 924
Autres dépenses de fonctionnement	390 740	127 588	115 812	25 461	659 601
Amortissement des immobilisations corporelles	46 298	16 997	14 149	2 092	79 536
Amortissement des immobilisations corporelles détenues en vertu de contrats de location-acquisition	41 982	15 412	12 830	1 897	72 121
Intérêts sur la dette à long terme	31 095	11 415	9 503	1 405	53 418
Remboursement de frais - audience	(36 000)				(36 000)
	4 827 024	1 748 616	1 473 917	225 280	8 274 837
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	57 083	55 526	(49 637)	(179 120)	(116 148)
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ AU DÉBUT	(801 236)	888 892	3 693	678 297	769 646
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ À LA FIN	(744 153) $	944 418 $	(45 944) $	499 177 $	653 498 $

Les renseignements supplémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Régie de l'énergie ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Régie, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean-Paul Théorêt
Président

Montréal, le 20 juin 2007

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Régie de l'énergie au 31 mars 2007 ainsi que l'état des résultats et de l'excédent, l'état des flux de trésorerie et les renseignements supplémentaires de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers et de ces renseignements supplémentaires incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers et ces renseignements supplémentaires en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers et les renseignements supplémentaires sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers et les renseignements supplémentaires. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers et des renseignements supplémentaires.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
France Alain, CA
Directrice des services-conseils
en attestation financière

Québec, le 20 juin 2007

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES
(L.R.Q., c. R-7)
FONDS D'EXPLOITATION

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 octobre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec (note 4)	19 098	20 000
Installations sportives, tourisme et événements		
Droits d'entrée	4 569	4 756
Loyers	1 690	1 279
Publicité	476	447
Stationnements	2 374	2 312
Souvenirs	594	640
Redevances des concessionnaires	1 001	1 071
Location de locaux commerciaux et de bureaux	1 689	1 596
Recouvrement du coût de l'énergie fournie à des tiers	3 824	3 925
Travaux et services facturés à des tiers	2 104	1 326
Autres produits	177	72
	37 596	37 424
CHARGES		
Traitements		
Employés réguliers	8 896	8 602
Employés à l'événement	2 661	2 634
Charges sociales	1 936	1 813
Cotisations au régime de retraite	490	434
Coûts de cessation d'emploi	105	151
Contrats de services	6 072	5 174
Matériaux et location d'équipement	1 762	1 523
Produits aux fins de revente	287	331
Frais d'énergie		
Fournie à des tiers	3 186	3 132
Autre	4 995	4 735
Taxe d'eau et de services, et assurances	2 254	2 380
Honoraires professionnels	2 152	1 648
Commissions, cachets et droits	319	309
Frais financiers		
Intérêts sur la dette à court terme	131	156
Intérêts sur la dette à long terme	209	366
Fournitures de bureau, impression et télécommunications	363	340
Publicité	890	854
Créances douteuses	384	230
Autres charges	314	304
Amortissement des immobilisations	4 081	3 717
Amortissement d'une subvention reportée	(1 794)	(1 241)
	39 693	37 592
INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT AUTRE ÉLÉMENT	(2 097)	(168)
Autre élément		
Coûts engagés relativement à l'incident du 18 janvier 1999	375	429
INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(2 472)	(597)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS D'EXPLOITATION
SURPLUS RÉSERVÉS
SURPLUS D'OPÉRATIONS
de l'exercice terminé le 31 octobre 2006
(en milliers de dollars)

	Développement de nouveaux projets et marchés	Projet - nouvelle toiture
SURPLUS AU DÉBUT		2 568
Affectation aux surplus réservés		
Virement aux surplus d'opérations		(890)
Insuffisance des produits par rapport aux charges		
Solde disponible pour investissement		1 678
Surplus au début	152	
Immobilisations		
Virement aux surplus d'opérations	(38)	
Solde non amorti	114	
SURPLUS À LA FIN	114	1 678

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

				2006	2005
Réservés					
Bassin nage synchronisée	Signalisation et Mosaïculture	Total	Opérations	Total	Total
600		3 168	7 065	10 233	10 786
	414	414	(414)		
	(43)	(933)	933		
			(2 472)	(2 472)	(597)
600	371	2 649	5 112	7 761	10 189
		152		152	196
		(38)	38		
		114	38	152	196
600	371	2 763	5 150	7 913	10 385

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS D'EXPLOITATION

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 octobre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(2 472)	(597)
Éléments hors caisse		
Perte sur la cession d'immobilisations		7
Amortissement des immobilisations	4 081	3 717
Amortissement d'une subvention reportée	(1 794)	(1 241)
Variations d'autres éléments d'actif et de passif (note 5)	22 043	(785)
Rentrées nettes de fonds	21 858	1 101
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acceptations bancaires	(3 989)	8 477
Immobilisations	(13 938)	(6 805)
Cession d'immobilisations		75
Rentrées (sorties) nettes de fonds	(17 927)	1 747
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursements d'emprunts et sorties nettes de fonds	(3 750)	(3 750)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	181	(902)
ENCAISSE AU DÉBUT	380	1 282
ENCAISSE À LA FIN	561	380

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS D'EXPLOITATION

BILAN
au 31 octobre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
Encaisse	561	380
Acceptations bancaires, taux d'intérêt variant entre 4,30 % et 4,34 %	3 989	
Débiteurs	2 874	2 855
Subvention du gouvernement du Québec à recevoir		10 000
Stock	1 061	1 042
Frais payés d'avance	462	464
Immobilisations (note 6)	50 144	40 287
	59 091	55 028
PASSIF		
Comptes fournisseurs et charges à payer	10 043	8 918
Dû au fonds de construction	12	
Subventions reportées (notes 4 et 8)	37 373	28 225
Dette à long terme (note 9)	3 750	7 500
	51 178	44 643
SURPLUS		
Surplus réservés	2 763	3 320
Surplus d'opérations	5 150	7 065
	7 913	10 385
	59 091	55 028

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,
Gilles Lépine, administrateur
Guy Marion, administrateur

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS DE CONSTRUCTION

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 octobre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Débours pour la construction et sorties nettes de fonds	(590)	(324)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Contributions reçues du Fonds spécial olympique	50 587	72 237
Remboursements nets d'emprunts à long terme	(50 000)	(72 000)
Rentrées nettes de fonds	587	237
DIMINUTION DE L'ENCAISSE	(3)	(87)
ENCAISSE AU DÉBUT	8	95
ENCAISSE À LA FIN	5	8

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS DE CONSTRUCTION

BILAN
au 31 octobre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
Coût de construction des installations (note 10)	1 476 950	1 476 541
Frais à prendre en charge par le Fonds spécial olympique (note 11)	116 457	116 461
Contributions totales reçues (note 12)	(1 591 388)	(1 540 801)
	2 019	52 201
Autres éléments d'actif		
Avance au fonds d'exploitation	12	
Encaisse	5	8
	2 036	52 209
PASSIF		
Dette à long terme (note 9)	2 000	52 000
Comptes fournisseurs et charges à payer	36	205
Intérêts courus		4
	2 036	52 209

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,
Gilles Lépine, administrateur
Guy Marion, administrateur

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 octobre 2006
(en milliers de dollars)

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Régie des installations olympiques (ci-après la « Régie ») est une corporation mandataire du gouvernement du Québec constituée par une loi adoptée par le gouvernement du Québec, la Loi sur la Régie des installations olympiques.

La Régie est propriétaire de certaines installations mobilières et immobilières prévues pour les Jeux de la XXI^{e} Olympiade et a été mandatée pour en parachever la construction et l'aménagement de même que pour les exploiter.

Les revenus de la Régie doivent être affectés d'abord à son exploitation et ensuite au remboursement des emprunts, avances ou autres obligations de la Régie pour l'aménagement des installations olympiques. Dès qu'auront été remboursés ces emprunts et avances et qu'auront été exécutées les obligations précitées, la propriété des installations olympiques reviendra à la Ville de Montréal.

Les opérations de la Régie se regroupent sous quatre principaux volets, soit la location de locaux commerciaux, de bureaux et d'aires de jeu, la production d'événements, le volet touristique et la vocation sociale.

Une partie appréciable du budget d'exploitation de la Régie provient de la vocation sociale, qui comprend l'utilisation des installations sportives par la population et pour l'entraînement des athlètes d'élite.

De plus, la Régie s'engage activement auprès d'organismes du quartier Hochelaga-Maisonneuve et de tout l'est de Montréal.

2. ORGANISME ASSOCIÉ

Le Fonds spécial olympique a été constitué par la Loi constituant un fonds spécial olympique. Ce fonds a été créé en vue de percevoir du ministre du Revenu une partie de la taxe spéciale sur le tabac, le produit de la cession d'actifs immobiliers du fonds de construction de la Régie et, à l'époque, les recettes nettes de Loto-Canada destinées au Québec.

Ce fonds spécial, géré par le ministre des Finances du Québec, est affecté exclusivement au remboursement des emprunts de la Régie, au paiement des intérêts sur ces emprunts ainsi qu'aux coûts de parachèvement des installations olympiques.

3. RÈGLES COMPTABLES

a) Les états financiers ont été établis selon les principales règles comptables suivantes :

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de la Régie doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Régie pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

La Régie applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Selon cette méthode, les subventions affectées à des charges d'exercice futurs sont reportées et constatées à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles elles sont affectées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou lorsqu'elles sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits provenant des installations sportives, tourisme et événements, des stationnements, des souvenirs et des redevances de concessionnaires sont constatés lorsque la livraison a eu lieu et que les services ont été fournis.

Les produits de location de locaux commerciaux et de bureaux sont constatés lorsque les services sont fournis et que l'entente de location est signée par le client.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 2006
(en milliers de dollars)

3. RÈGLES COMPTABLES (suite)

a) Les états financiers ont été établis selon les principales règles comptables suivantes : (suite)

Constatation des produits (suite)

Les produits tirés du recouvrement du coût de l'énergie ainsi que des travaux et services facturés à des tiers sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis.

Tous ces produits sont également constatés lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Frais du fonds d'exploitation imputés au fonds de construction

Depuis 1997, aucuns frais ne sont imputés au fonds de construction en ce qui concerne tous les frais administratifs, directs et indirects, relatifs au parachèvement des installations.

Impôts sur le revenu

Étant une corporation mandataire du gouvernement du Québec, la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Taxes

La Régie est assujettie à la taxe d'eau et de services, mais n'est cependant pas assujettie aux taxes foncières imposées par la Ville de Montréal.

Réclamations

La Régie ne comptabilise les réclamations contre des tiers qu'au moment de leur encaissement.

Les poursuites et les réclamations contre la Régie dont le dénouement est prévisible ont fait l'objet d'une provision.

Évaluation du stock

Le stock est évalué au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Amortissement

Les immobilisations acquises aux fins de l'exploitation sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire, les taux annuels et la période qui suivent :

Équipement	10 %, 20 % et 33,33 %
Structure et aménagements spécifiques	5 %, 6,67 %, 10 % et 20 %
Aménagements locatifs	Durée du bail du locataire de la Régie pour les locaux
Matériel roulant	6,67 %, 15 %, 20 % et 26,33 %

La subvention reportée est amortie au même rythme que les immobilisations auxquelles elle se rapporte.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 2006
(en milliers de dollars)

3. RÈGLES COMPTABLES (suite)

b) Les règles comptables utilisées pour l'établissement des états financiers s'écartent sensiblement des principes comptables généralement reconnus du Canada en ce qui concerne les éléments suivants :

Coût de construction des installations

À l'exclusion des terrains où sont érigées les installations olympiques, le coût comprend les coûts de construction, d'administration et de financement et tous les frais d'émission de la dette à long terme engagés depuis le début. Le coût de l'équipement et de l'outillage utilisés lors de la construction fait également partie du coût de construction des installations.

Cession de biens

Au moment de la cession de biens comptabilisés au fonds de construction, le coût de ces biens ainsi que les contributions correspondantes ne sont pas radiés des livres; toutefois, le produit de la cession est versé au Fonds spécial olympique en vertu de la loi régissant ce fonds (voir note 10).

Contributions reçues

La Régie a adopté la politique de ne pas amortir contre ses produits d'exploitation le coût de construction des installations du Parc et du Village olympiques, qui est réduit des contributions reçues.

Les contributions reçues incluent, en plus des contributions directes reçues d'organismes associés, les contributions reçues du Fonds spécial olympique pour le remboursement de la dette ainsi que les coûts de parachèvement non financés par des emprunts à long terme.

Les contributions reçues ne comprennent pas le coût des intérêts sur la dette à long terme et les emprunts à court terme, ni tout débours additionnel pouvant résulter de la fluctuation du taux de change au moment du remboursement de dettes libellées en devises, qui sont pris en charge directement par le Fonds spécial olympique.

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Une subvention, établie sur la base des prévisions budgétaires, a été accordée à la Régie à titre d'assistance financière pour combler le déficit.

5. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'autres éléments d'actif et de passif se détaillent comme suit :

	2006	2005
Débiteurs	(19)	(825)
Subvention du gouvernement du Québec à recevoir	10 000	(10 000)
Stock	(19)	(98)
Frais payés d'avance	2	12
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 125	126
Dû au fonds de construction	12	
Subventions reportées	10 942	10 000
	22 043	(785)

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 2006
(en milliers de dollars)

6. IMMOBILISATIONS

	2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Équipement	15 172	13 782	1 390
Structure et aménagements spécifiques	87 579	38 962	48 617
Aménagements locatifs	5 664	5 664	
Matériel roulant	1 753	1 616	137
	110 168	60 024	50 144

	2005		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Équipement	14 754	13 426	1 328
Structure et aménagements spécifiques	74 334	35 522	38 812
Aménagements locatifs	5 664	5 664	
Matériel roulant	1 704	1 557	147
	96 456	56 169	40 287

7. EMPRUNT BANCAIRE

La Régie dispose d'une ouverture de crédit bancaire d'un montant maximum autorisé de 10 000 000 $, portant intérêt au taux de base du prêteur et renouvelable en février 2007.

8. SUBVENTIONS REPORTÉES

	2006	2005
Subvention - fonds d'exploitation		
Solde au début	366	366
Montant encaissé au cours de l'exercice	19 100	20 000
	19 466	20 366
Montant constaté à titre de produits	19 098	20 000
Solde à la fin	368	366
Subvention - plan d'immobilisations		
Solde au début	27 859	19 100
Montant encaissé au cours de l'exercice	10 940	
Montant à recevoir		10 000
	38 799	29 100
Amortissement de l'exercice	(1 794)	(1 241)
Solde à la fin	37 005	27 859
	37 373	28 225

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 2006
(en milliers de dollars)

9. DETTE À LONG TERME

	2006	2005
Fonds d'exploitation		
Billet émis au fonds de financement du ministère des Finances du Québec, 4,152 %, remboursable par versements annuels de 3 750 000 $, échéant en mars 2007	3 750	7 500

Le versement sur la dette à long terme du fonds d'exploitation au cours du prochain exercice s'élève à 3 750 000 $.

	2006	2005
Fonds de construction		
Billets émis au fonds de financement du ministère des Finances du Québec		
4,33 %, échéant le 6 novembre 2006	1 000	
4,33 %, échéant le 14 novembre 2006	1 000	
3,06857 %		6 500
3,10447 %		6 500
3,18382 %		6 500
3,25202 %		6 500
3,32079 %		6 500
3,38955 %		6 500
3,44639 %		6 500
3,47688 %		6 500
	2 000	52 000

Le versement sur la dette à long terme du fonds de construction au cours du prochain exercice s'élève à 2 000 000 $.

10. COÛT DE CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS

	2006	2005
Installations utilisées par la Régie		
Parc olympique		
Solde au début	1 204 660	1 204 327
Coût de construction de l'exercice		
Nouvelle toiture	409	333
Solde à la fin	1 205 069	1 204 660
Intérêts sur les emprunts à long terme capitalisés	16 160	16 160
	1 221 229	1 220 820
Installations cédées		
Vélodrome (a)	82 804	82 804
Biodôme (a)	50 397	50 397
	133 201	133 201
Village olympique (b)	122 520	122 520
	1 476 950	1 476 541

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 2006
(en milliers de dollars)

10. COÛT DE CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS (suite)

(a) Conformément au protocole d'entente avec la Ville de Montréal, la Régie a cédé à cette dernière, en 1994, la propriété du Biodôme. Les coûts inhérents à cette propriété s'élèvent à 133 201 000 $, soit un montant de 82 804 000 $ relatif au Vélodrome et un montant de 50 397 000 $ relatif au Biodôme (voir note 3).

(b) Le Village olympique a été vendu le 14 avril 1998 à l'entreprise privée à la suite d'un appel d'offres. Le traitement comptable relativement à la cession du Village a été fait en conformité avec les règles comptables de la cession de biens, comme mentionné à la note 3.

11. FRAIS À PRENDRE EN CHARGE PAR LE FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE

	2006	2005
Intérêts payés lors du refinancement des emprunts	19 486	19 486
Intérêts courus sur les emprunts		4
Perte de change sur la dette à long terme libellée en dollars américains	96 971	96 971
	116 457	116 461

12. CONTRIBUTIONS TOTALES REÇUES

	2006	2005
Fonds spécial olympique	1 329 377	1 278 790
Comité organisateur des Jeux olympiques	191 362	191 362
Ville de Montréal	70 649	70 649
	1 591 388	1 540 801

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers.

Instruments financiers à court terme

L'encaisse, les acceptations bancaires, les débiteurs et les comptes fournisseurs et charges à payer sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Dette à long terme

La juste valeur de la dette à long terme du fonds d'exploitation est d'environ 3 732 000 $ (7 464 000 $ en 2005). Pour déterminer cette juste valeur, la Régie a actualisé les flux de trésorerie futurs prévus en vertu du contrat au taux dont la Régie pourrait se prévaloir à la date du bilan pour un emprunt comportant des conditions et une échéance similaires.

La juste valeur de la dette à long terme du fonds de construction est équivalente à la valeur comptable étant donné que la majorité des emprunts viennent à échéance au cours du prochain exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 2006
(en milliers de dollars)

14. ÉVENTUALITÉS

Des poursuites et des réclamations ont été engagées par ou contre la Régie.

Au 31 octobre 2006, les poursuites et les réclamations non réglées contre la Régie totalisent environ 22 000 000 $ (21 800 000 $ en 2005).

De ce montant, des réclamations totalisant 20 100 000 $ (20 200 000 $ en 2005) ont été acheminées aux assureurs relativement à l'incident du 18 janvier 1999. Il est actuellement impossible de déterminer l'impact financier pouvant résulter de cet incident.

Après analyse des poursuites et des réclamations dont le dénouement est prévisible, une évaluation permet de croire que les provisions comptabilisées sont suffisantes pour l'ensemble de ces dossiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À la ministre responsable de la
Régie des installations olympiques

Nous avons vérifié les bilans des fonds d'exploitation et de construction de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 2006 et les états des résultats, des surplus réservés et des surplus d'opérations du fonds d'exploitation et des flux de trésorerie des fonds d'exploitation et de construction de l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été établis conformément à la Loi sur la Régie des installations olympiques et à la Loi constituant un fonds spécial olympique. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 octobre 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les règles comptables mentionnées à la note 3. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons que, à notre avis, ces règles comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par le ministre responsable de la Régie des installations olympiques. Ces états financiers ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, par des personnes autres que l'utilisateur déterminé, ni à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Montréal, le 15 décembre 2006

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. R-9, c. R-15.1, c. P-19.1)
FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ACTIF NET
de l'exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006 (note 4)
PRODUITS		
Cotisations au Régime	8 944 361	8 904 005
Moins : créances irrécouvrables reliées aux cotisations non perçues (note 6)	7 000	
	8 937 361	8 904 005
Revenus de placement - net (note 7)	4 118 176	4 342 253
Autres revenus	1 876	2 093
	13 057 413	13 248 351
CHARGES		
Rentes et prestations		
Rentes de retraite	6 056 265	5 686 575
Rentes de conjoint survivant	1 440 462	1 427 293
Rentes d'invalidité	720 877	689 922
Rentes d'orphelin	16 408	16 407
Rentes d'enfant de cotisant invalide	9 887	9 516
Prestations de décès	90 581	89 909
	8 334 480	7 919 622
Remboursement de prestations d'aide sociale au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	2 951	3 249
	8 337 431	7 922 871
Frais d'administration (note 8)	97 876	87 527
	8 435 307	8 010 398
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	4 622 106	5 237 953
ACTIF NET DU RÉGIME AU DÉBUT		
Solde déjà établi	28 480 473	23 264 757
Modification des cotisations à recevoir de Revenu Québec (note 4)	492 157	469 920
Solde redressé	28 972 630	23 734 677
ACTIF NET DU RÉGIME À LA FIN	33 594 736	28 972 630

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006 (note 4)
ACTIF		
À recevoir d'un autre fonds administré par la Régie des rentes du Québec	1 988	242
Sommes confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	33 628 733	29 128 592
Cotisations à recevoir de Revenu Québec	566 896	578 855
Débiteurs	5 766	23 577
Immobilisations (note 10)	34 724	34 785
	34 238 107	29 766 051
PASSIF		
Chèques en circulation moins l'encaisse (note 11)	51 977	47 466
Avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 11)	448 517	590 865
Créditeurs	118 562	132 365
Dû à un autre fonds administré par la Régie des rentes du Québec	1 398	
Provision pour congés de maladie , vacances et autres (note 14)	22 917	22 725
	643 371	793 421
ACTIF NET DU RÉGIME (note 2)	33 594 736	28 972 630
	34 238 107	29 766 051

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Pierre Prémont, président-directeur général
Marcel Côté, vice-président

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006 (note 4)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	4 622 106	5 237 953
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Augmentation de la juste valeur des dépôts à participation	(1 720 286)	(2 850 840)
Perte sur disposition d'immobilisations	155	1
Amortissement des immobilisations	9 023	9 309
Amortissement des immobilisations attribué aux autres fonds	1 969	2 141
	2 912 967	2 398 564
Variation nette des éléments hors caisse liée aux activités de fonctionnement	(54 037)	(67 694)
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	2 858 930	2 330 870
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Produit de la vente d'immobilisations	1	14
Sorties de fonds relatives à l'acquisition d'immobilisations	(11 087)	(11 775)
Sorties de fonds nettes liées aux activités d'investissement en immobilisations	(11 086)	(11 761)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Sorties de fonds nettes relatives à l'acquisition de dépôts à participation et aux activités de placement	(2 710 007)	(2 717 006)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	137 837	(397 897)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	(638 331)	(240 434)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 15)	(500 494)	(638 331)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

FONDS DE SURVEILLANCE DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

ÉTAT DES RÉSULTATS ET SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
PRODUITS		
Droits	6 371	6 337
Tutelle et liquidation	1 009	270
Autres	173	76
	7 553	6 683
Rendement attribué par le fonds du Régime de rentes du Québec (note 5)	1 287	1 218
	8 840	7 901
CHARGES		
Frais d'administration (note 5)		
Traitements et avantages sociaux	4 316	4 413
Courrier et communications	127	178
Frais de déplacement	56	51
Services professionnels et techniques	447	675
Entretien et location d'immeubles	247	235
Entretien et location informatique	104	100
Fournitures	30	24
Autres	11	9
Créances irrécouvrables	(14)	7
Amortissement des immobilisations attribué par le fonds du Régime de rentes du Québec	181	180
Amortissement des immobilisations du fonds	74	95
Honoraires de tutelle et de liquidation de régimes	877	349
	6 456	6 316
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	2 384	1 585
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	8 584	6 999
SOLDE DU FONDS À LA FIN	10 968	8 584

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

FONDS DE SURVEILLANCE DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

BILAN
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIF		
Encaisse	10 254	9 258
Débiteurs	42	161
Dû par le fonds du Régime de rentes du Québec	1 398	
Immobilisations (note 10)	160	161
	11 854	9 580
PASSIF		
Dû au fonds du Régime de rentes du Québec		93
Provision pour congés de maladie, vacances et autres (note 14)	886	903
	886	996
SOLDE DU FONDS	10 968	8 584
	11 854	9 580

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Pierre Prémont, président-directeur général
Marcel Côté, vice-président

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

FONDS DE SURVEILLANCE DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	2 384	1 585
Élément sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations du fonds	74	95
	2 458	1 680
Variation nette des éléments hors caisse liée aux activités de fonctionnement	(1 389)	460
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	1 069	2 140
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Sorties de fonds relatives à l'acquisition et aux activités d'investissement en immobilisations	(73)	(54)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	996	2 086
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	9 258	7 172
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 15)	10 254	9 258

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

FONDS POUR L'ADMINISTRATION DU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR LE SOUTIEN AUX ENFANTS

ÉTAT DES RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
PRODUITS		
Contribution du gouvernement du Québec	30 125	27 030
Autres revenus	9	4
	30 134	27 034
CHARGES		
Frais d'administration (note 5)		
Traitements et avantages sociaux	15 825	14 594
Courrier et communications	1 928	1 838
Frais de déplacement	209	184
Services professionnels et techniques	4 322	2 938
Expertises médicales externes		10
Entretien et location d'immeubles	1 443	1 219
Entretien et location informatique	933	741
Fournitures	144	110
Autres	34	39
Participation au financement du Tribunal administratif du Québec	173	212
Amortissement des immobilisations attribué par le fonds du Régime de rentes du Québec	1 788	1 961
Amortissement des immobilisations du fonds	2 935	2 814
	29 734	26 660
Frais financiers		
Intérêts sur billet à payer à court terme	180	79
Intérêts sur billets à payer à long terme	192	293
Autres frais d'intérêts	28	2
	400	374
	30 134	27 034
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

FONDS POUR L'ADMINISTRATION DU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR LE SOUTIEN AUX ENFANTS

BILAN
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIF		
À recevoir du gouvernement du Québec	3 840	919
Immobilisations (note 10)	12 401	11 783
	16 241	12 702
PASSIF		
Dû au fonds du Régime de rentes du Québec	1 988	149
Frais courus	104	70
Provision pour congés de maladie, vacances et autres (note 14)	1 271	1 020
Billets à payer (note 12)	12 878	11 463
	16 241	12 702

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Pierre Prémont, président-directeur général
Marcel Côté, vice-président

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

FONDS POUR L'ADMINISTRATION DU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR LE SOUTIEN AUX ENFANTS

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges		
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations du fonds	2 935	2 814
	2 935	2 814
Variation nette des éléments hors caisse liée aux activités de fonctionnement	(797)	316
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	2 138	3 130
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Sorties de fonds relatives à l'acquisition et aux activités d'investissement en immobilisations	(3 553)	(3 935)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Rentrées de fonds provenant des billets à payer	3 557	2 733
Remboursement des billets à payer	(2 142)	(1 928)
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de financement	1 415	805
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT ET À LA FIN (note 15)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET MANDATS DE LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

La Régie a été créée en 1965 par la Loi sur le régime de rentes du Québec (1965, chapitre 24). Elle veille à l'application de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9) et de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R-15.1) et elle administre le versement d'un montant au titre de crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants prévu par la Loi donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2004 (L.Q., 2005, chapitre 1) qui modifie la Loi sur les impôts (L.R.Q., chapitre I-3).

La Régie est exempte d'impôts et de taxes en tant que mandataire de l'État.

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE

La présente description est fournie à titre d'information. Pour des renseignements plus complets sur les programmes, les lecteurs et les lectrices devront se référer à la loi applicable selon le cas.

I) RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

La Loi sur le régime de rentes du Québec est entrée en vigueur le 1er janvier 1966. Le Régime de rentes du Québec est un programme obligatoire. Il a pour objectif d'assurer aux travailleurs et aux personnes dont ils ont la charge une protection de base contre la perte de revenus résultant de la retraite, de l'invalidité ou du décès.

Financement et actif net du fonds du Régime de rentes du Québec

Le Régime est financé par les cotisations qui sont payées en parts égales par les salariés et leurs employeurs. Les travailleurs autonomes doivent verser les deux parts.

Le Régime utilise un mode de financement dit par capitalisation partielle, c'est-à-dire que les cotisations de l'année servent à payer les prestations courantes et à constituer une réserve permettant, dans un contexte de vieillissement de la population, de stabiliser le financement du Régime et de le protéger des fluctuations économiques. L'actif net du fonds du Régime de rentes du Québec représente une réserve de fonds accumulés pour le paiement des rentes et des prestations, le remboursement de prestations d'aide sociale et les frais d'administration du Régime. Cet actif net ne couvre pas la valeur actualisée des rentes et prestations acquises et à payer. Au 31 mars 2007, l'actif net du Régime est de 33,6 milliards de dollars (2006 : 29 milliards de dollars), soit 4 fois le montant des rentes et des prestations de l'exercice 2006-2007.

Selon la dernière analyse actuarielle au 31 décembre 2003 et compte tenu du taux de cotisation fixé à 9,9 % depuis 2003, le Régime sera en mesure de verser les rentes et prestations, payer les frais d'administration du Régime et rembourser au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale des prestations d'aide sociale dues durant toute la période de projection, soit jusqu'en 2055. Toutefois, la réserve (l'actif net du Régime) devrait atteindre un niveau inférieur à deux fois les sorties de fonds annuelles à compter de 2048. Les analyses actuarielles étant réalisées tous les trois ans, la prochaine fera état de la situation du Régime en date du 31 décembre 2006. Celle-ci est en cours de réalisation. Les résultats de cette nouvelle analyse seront publiés au cours des prochains mois.

Pour être en mesure d'évaluer la stabilité du financement du Régime à long terme, on peut également se référer au concept de « taux de cotisation d'équilibre ». Il s'agit du taux de cotisation applicable aux années futures, qui serait nécessaire pour maintenir constant à long terme le rapport entre la réserve et les sorties de fonds annuelles. Le taux d'équilibre est un indicateur d'une situation idéale pour le financement du Régime. Un certain écart entre le taux de cotisation légal et le taux d'équilibre peut être toléré. Cette « zone de tolérance » est estimée à 0,3 point de pourcentage par l'actuaire en chef de la Régie. De plus, étant donné que plusieurs facteurs conjoncturels peuvent faire varier le taux d'équilibre d'une analyse actuarielle à l'autre, ce dernier est d'avis qu'il faut constater un écart supérieur à la zone de tolérance lors de deux analyses actuarielles consécutives avant qu'il ne soit nécessaire de modifier le Régime. Si le taux d'équilibre était appliqué à partir de maintenant, la réserve serait plus élevée et générerait suffisamment de revenus de placement pour combler l'écart qui apparaît lorsque les cotisations deviennent inférieures aux sorties de fonds. Elle croîtrait alors au même rythme que les sorties de fonds, maintenant stable à long terme le rapport entre la réserve et les sorties de fonds annuelles.

Selon les hypothèses de l'analyse actuarielle de 2003, ce taux d'équilibre est de 10,3 %, soit une différence de 0,4 point par rapport au taux de cotisation de 9,9 % fixé par la Loi. Cet écart, qui est supérieur à la zone de tolérance de 0,3 point, est constaté pour la première fois dans une analyse actuarielle. Au cours des prochains mois, les résultats de la nouvelle analyse actuarielle, en date du 31 décembre 2006, viendront nous donner une nouvelle mesure de cet écart.

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE (suite)

I) RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC (suite)

Financement et actif net du fonds du Régime de rentes du Québec (suite)

Les constats préliminaires de l'analyse actuarielle du 31 décembre 2006 nous indiquent que le taux d'équilibre devrait être supérieur au taux de 10,3 % révélé lors de l'analyse actuarielle de 2003. Cela viendrait donc confirmer que l'écart est supérieur à la zone de tolérance de 0,3 point pour une deuxième analyse actuarielle consécutive. Le Régime serait cependant en mesure de verser les rentes et les prestations, payer les frais d'administration du Régime et rembourser au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale des prestations d'aide sociale dues jusqu'en 2036, soit durant la période minimale de projection de 30 ans prévue par la Loi. Il est important de noter que ces premiers constats seront précisés d'ici la fin des travaux de l'analyse actuarielle prévus dans quelques mois.

Au moins tous les six ans, une consultation publique doit être tenue pour examiner l'application de la Loi sur le régime de rentes du Québec et l'opportunité de modifier tant les prestations prévues que le taux de cotisation. La dernière consultation a eu lieu en 2004.

Rente de retraite

La rente de retraite est payable à tous les cotisants de 60 ans ou plus, sous réserve des dispositions de la Loi sur le régime de rentes du Québec. Le montant mensuel est égal à 25 % de la moyenne mensuelle des gains admissibles durant la période cotisable. Il est ajusté de 1/2 % par mois d'écart avec la date anniversaire de 65 ans, à la baisse ou à la hausse, selon que la personne demande sa rente avant ou après l'âge de 65 ans. Pour les nouveaux bénéficiaires, la rente mensuelle maximale payable à compter de 65 ans est de 863,75 $ au 31 mars 2007.

Rente de conjoint survivant

La rente de conjoint survivant est attribuée dans la mesure où le cotisant décédé a cotisé au Régime de rentes du Québec pendant au moins le tiers de sa période cotisable, sous réserve d'un minimum de trois années et d'un maximum de dix années. Le montant de la rente varie principalement selon l'âge du conjoint survivant et les gains admissibles et cotisations de la personne décédée. Pour les nouveaux bénéficiaires, la rente mensuelle maximale payable à un conjoint survivant est de 729,84 $ au 31 mars 2007.

Rente d'invalidité

La rente d'invalidité est payable à tout cotisant qui est déclaré invalide au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec. Le montant de la rente varie selon les gains admissibles et les cotisations de la personne invalide. Pour les nouveaux bénéficiaires, la rente mensuelle maximale payable est de 1 053,74 $ au 31 mars 2007.

Rente d'orphelin et d'enfant de cotisant invalide

Pour les nouveaux bénéficiaires, au 31 mars 2007, les rentes d'orphelin et d'enfant de cotisant invalide sont de 64,99 $ par mois et elles sont versées pour chacun des enfants mineurs du cotisant décédé ou invalide.

Prestation de décès

La prestation de décès est payable en priorité à la personne qui a acquitté les frais funéraires, pourvu qu'elle en fasse la demande dans les 60 jours qui suivent le décès du cotisant. Après ce délai, elle est payable aux requérants qualifiés au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec. Le montant de cette prestation est fixé à 2 500 $ depuis janvier 1998 pour tous les cotisants qui satisfont aux exigences du Régime.

Indexation des rentes

Les rentes sont indexées annuellement en fonction de l'indice moyen des prix à la consommation au Canada. Le taux d'indexation au 1er janvier 2007 était de 2,1 %.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE (suite)

II) RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

En vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, la Régie a pour mandat de s'assurer que l'administration et le fonctionnement des régimes de retraite sont conformes à cette loi. Elle a aussi pour mission de promouvoir la planification financière de la retraite, notamment en favorisant l'établissement et l'amélioration de régimes complémentaires de retraite. Le fonds de surveillance est constitué à même les droits versés par les régimes complémentaires de retraite.

III) PROGRAMMES DU FONDS POUR L'ADMINISTRATION DU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR LE SOUTIEN AUX ENFANTS

La Régie administre le programme de prestations familiales en vertu de la Loi sur les prestations familiales pour la période se terminant le 31 décembre 2004 et les mesures du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants en vertu de la Loi sur les impôts.

Le 1er janvier 2005, le crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants a remplacé le programme de prestations familiales. Un montant est versé aux personnes qui ont des enfants à charge de moins de 18 ans. Ce montant varie selon leur situation conjugale (avec ou sans conjoint), le nombre d'enfants à leur charge et qui résident avec elles, leur revenu familial de l'année précédente ainsi que le nombre d'enfants en garde partagée. Un supplément est également versé pour les enfants handicapés admissibles.

La Régie s'occupe des relations avec la clientèle ainsi que de la mise en paiement du Soutien aux enfants.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers par la direction de la Régie, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les immobilisations du type « développement de systèmes informatiques » sont constituées des coûts capitalisés de main-d'œuvre directs, des intérêts et des autres coûts directement rattachés au développement des systèmes jusqu'à la date de mise en service.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation :

Ameublement et équipement de bureau	5 à 7 ans
Équipement et logiciels informatiques	3 à 7 ans
Matériel roulant	3 ans
Développement de systèmes informatiques	5 à 7 ans

Les améliorations locatives sont amorties de façon linéaire sur la durée restante du bail.

Les développements de systèmes informatiques sont de nature incorporelle et toutes les autres immobilisations sont de nature corporelle.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisation déterminée est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux. Ainsi, seules les cotisations payées par la Régie sont imputées aux résultats de l'exercice en fonction des taux de cotisation déterminés pour le service régulier. Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Sommes confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à vue sont comptabilisés au coût d'acquisition. Les dépôts à participation sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est établie à partir de la juste valeur d'une unité déterminée par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Cotisations au Régime

Revenu Québec perçoit les cotisations au nom de la Régie et les verse à cette dernière régulièrement. Ces montants sont provisoires et demeurent susceptibles de vérification et de rectification. Les cotisations sont comptabilisées selon la meilleure estimation à la fin de l'exercice. Le cas échéant, les ajustements sont inscrits dans l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Revenus de placement - net

La Régie comptabilise les intérêts et les pénalités gagnés lors de l'émission de l'avis de cotisation par Revenu Québec. Ces montants représentent la meilleure estimation. Ils sont provisoires et demeurent susceptibles de correction. Le cas échéant, les ajustements sont inscrits dans l'exercice au cours duquel ils sont connus.

4. MODIFICATION COMPTABLE

À compter du présent exercice, les cotisations que Revenu Québec est tenu de percevoir des mandataires sur les salaires qu'ils versent jusqu'au 31 mars mais dont la remise au ministre n'est due qu'en avril, sont maintenant traitées comme des produits de l'exercice courant. Cette modification, appliquée de façon rétroactive, a eu pour effet d'augmenter les postes suivants aux états financiers :

	2006
Cotisations à recevoir de Revenu Québec	492 157
Actif net du Régime	492 157
Cotisations au Régime	22 237
Excédent des produits sur les charges	22 237
Variation nette des éléments hors caisse liée aux activités de fonctionnement	(22 237)

5. PARTAGE DES FRAIS D'ADMINISTRATION ET ATTRIBUTION DE RENDEMENT ENTRE LES DIVERS FONDS ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

Le mode de partage des frais d'administration entre les divers fonds administrés par la Régie des rentes du Québec est établi en imputant à chaque fonds les dépenses directes qui lui sont propres et en répartissant les dépenses indirectes en fonction des efforts que la Régie a réellement consacrés à chaque fonds ou selon d'autres indicateurs appropriés.

La trésorerie et équivalents de trésorerie du fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite sont confiés au fonds du Régime de rentes du Québec, qui s'occupe de les placer à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Sur la base d'une entente conclue entre les deux fonds, un rendement qui est calculé sur une moyenne pondérée du rendement des dépôts à participation et des dépôts à vue, est attribué au fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

6. FRAIS RELIÉS AUX ACTIVITÉS DE PERCEPTION DES COTISATIONS PAR REVENU QUÉBEC

	2007	2006
Frais d'administration	21 258	13 803
Frais inhérents aux comptes à recevoir :		
Intérêts supportés par Revenu Québec	794	
Intérêts gagnés par Revenu Québec lors de la perception des comptes à recevoir	(2 892)	
Créances irrécouvrables reliées aux cotisations non perçues	7 000	
	26 160	13 803

Revenu Québec est, selon la Loi sur le régime de rentes du Québec, l'organisme chargé de percevoir les cotisations pour le Régime. Dans le cadre de ce mandat, il facture à la Régie des frais d'administration ainsi que d'autres frais reliés aux comptes à recevoir qu'il doit supporter. Ces frais sont déterminés en fonction des dépenses réellement engagées par Revenu Québec. En vertu d'une entente signée en 1998 avec Revenu Québec, la réévaluation de ces frais est faite périodiquement et des mécanismes d'indexation sont prévus entre deux évaluations.

Au cours de l'exercice 2005-2006, Revenu Québec a complété la réévaluation périodique des frais d'administration et des frais inhérents aux comptes à recevoir applicables à compter de l'exercice 2006-2007. Ces analyses ont également justifié le fait que Revenu Québec ait suspendu la facturation des frais inhérents aux comptes à recevoir depuis le début de l'exercice 2003-2004.

L'entente de 1998 avec Revenu Québec est actuellement en renégociation et la date d'entrée en vigueur prévue était le 1er avril 2007. Cependant, au moment de l'achèvement des travaux pour les états financiers de l'exercice 2007, cette entente n'était pas encore signée, de sorte que nous n'avons pas pu confirmer les modalités finales relatives à la mesure et à l'indexation des composantes des frais de perception pour les années 2007-2008 et suivantes.

7. REVENUS DE PLACEMENT - NET DU FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

	2007	2006
Revenus		
Revenus sur dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	1 272 912	1 015 532
Intérêts sur dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	8 154	2 444
	1 281 066	1 017 976
Intérêts et pénalités gagnés lors de l'émission de l'avis de cotisation	19 328	32 790
Intérêts gagnés par Revenu Québec lors de la perception des comptes à recevoir (note 6)	2 892	
Autres intérêts	29	19
Montants à reporter	1 303 315	1 050 785

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

7. REVENUS DE PLACEMENT - NET DU FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC (suite)

	2007	2006
Montants reportés	1 303 315	1 050 785
Charges		
Intérêts sur avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(5 138)	(3 896)
Intérêts sur rentes et prestations	(1 387)	(970)
Intérêts supportés par Revenu Québec (note 6)	(794)	
Rendement attribué au fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite (note 5)	(1 287)	(1 218)
Intérêts sur découverts bancaires	(4)	(2)
Pertes de change	(83)	(32)
Autres intérêts	(209)	(19)
	(8 902)	(6 137)
	1 294 413	1 044 648
Modification de la juste valeur des sommes confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Augmentation de la juste valeur des dépôts à participation	1 720 286	2 850 840
Gains nets sur vente de placements	1 103 477	446 765
	2 823 763	3 297 605
	4 118 176	4 342 253

8. FRAIS D'ADMINISTRATION DU FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

	2007	2006
Traitements et avantages sociaux	43 931	41 855
Courrier et communications	3 910	3 785
Frais de déplacement	691	763
Services professionnels et techniques	8 233	7 002
Expertises médicales externes	1 644	1 718
Entretien et location d'immeubles	3 660	3 784
Entretien et location informatique	2 400	2 092
Fournitures	737	697
Autres	96	98
Frais pour la perception des cotisations par Revenu Québec (note 6)	21 258	13 803
Participation au financement du Tribunal administratif du Québec	1 400	1 713
Trop-payé de rentes et prestations	618	709
Créances irrécouvrables	275	199
Amortissement des immobilisations	9 023	9 309
	97 876	87 527

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

9. SOMMES DU FONDS PARTICULIER DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC CONFIÉES À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2007	2006
Dépôts au fonds particulier de la Régie des rentes du Québec à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à participation	33 452 832	29 022 539
Revenus de placement à recevoir	175 901	106 053
	33 628 733	29 128 592

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Régie à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois. Au 31 mars 2007, la Régie possédait 31 278 429 unités de participation (2006 : 28 617 497).

	2007	2006
Coût d'acquisition des unités	26 730 323	24 020 316

10. IMMOBILISATIONS

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Fonds du Régime de rentes du Québec				
Ameublement et équipement de bureau	5 358	4 616	742	758
Équipement et logiciels informatiques	30 284	25 089	5 195	4 825
Matériel roulant	61	61		
Améliorations locatives	4 649	3 040	1 609	1 746
Développement de systèmes informatiques	94 874	67 696	27 178	27 456
	135 226	100 502	34 724	34 785
Fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite				
Développement de systèmes informatiques	1 882	1 722	160	161
Fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants				
Développement de systèmes informatiques	37 130	24 729	12 401	11 783

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

10. IMMOBILISATIONS (suite)

Les acquisitions de l'exercice sont :

	Acquisitions avant intérêts	Intérêts capitalisés	Acquisitions totales
Fonds du Régime de rentes du Québec	11 087		11 087
Fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite	73		73
Fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants	3 361	192	3 553

Des immobilisations ayant une valeur nette comptable de 156 001 $ ont été disposées au cours de l'exercice dans le fonds du Régime de rentes du Québec. Le produit de disposition a été de 1 000 $.

11. AVANCES ET EMPRUNTS BANCAIRES

Avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec ne comportent pas de garantie et sont limitées à 650 millions de dollars. Elles portent intérêt au taux du dépôt à vue établi quotidiennement majoré de 0,05 %. L'entente vient à échéance le 4 janvier 2008.

Autres emprunts bancaires

Au 31 mars 2007, la Régie disposait d'une marge de crédit bancaire sans garantie de 50 millions de dollars renouvelable annuellement le 1er septembre 2007. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel.

12. BILLETS À PAYER

	2007	2006
Fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants		
Emprunt à court terme		6 496
Emprunt à long terme	12 878	4 967
	12 878	11 463

Emprunt à court terme

L'emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec a été converti en emprunt à long terme le 30 mars 2007. Cet emprunt était contracté pour financer le développement des systèmes informatiques du fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants, la Régie agissant à titre de mandataire du gouvernement.

Emprunt à long terme

L'emprunt à long terme est maintenant constitué des quatre billets suivants du Fonds de financement du gouvernement du Québec :

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

12. BILLETS À PAYER (suite)

Emprunt à long terme (suite)

	2007	2006
L'emprunt no 1 sur billet porte intérêt au taux de 4,03 % après les frais d'émission et de gestion jusqu'au 1er juin 2008	2 825	4 967
L'emprunt no 2 sur billet porte intérêt au taux de 4,24 % après les frais d'émission et de gestion jusqu'au 10 octobre 2009	612	
L'emprunt no 3 sur billet porte intérêt au taux de 4,31 % après les frais d'émission et de gestion jusqu'au 10 octobre 2011	1 441	
L'emprunt no 4 sur billet porte intérêt au taux de 4,34 % après les frais d'émission et de gestion jusqu'au 10 octobre 2013	8 000	
	12 878	4 967

Les remboursements de capital prévus au cours des cinq prochains exercices pour les emprunts à long terme s'établissent comme suit :

2008	3 864 689
2009	2 241 823
2010	1 628 960
2011	1 548 568
2012	1 469 690

Garantie du gouvernement du Québec

Afin d'assurer le paiement du capital et des intérêts, la ministre de la Famille est autorisée par le gouvernement à verser à la Régie les sommes requises après s'être assurée que le fonds concerné ne peut légalement s'acquitter de ses obligations.

13. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Autres éléments d'actif et de passif

La juste valeur de l'encaisse, des dépôts à vue, des cotisations à recevoir ou à rembourser, des débiteurs, des dus par le fonds du Régime de rentes du Québec ou aux autres fonds, du montant dû par le gouvernement du Québec, des chèques en circulation, des avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec, des créditeurs, des frais courus et du billet à payer à court terme est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant leur échéance.

Emprunt à long terme

Au 31 mars 2007, la juste valeur des billets à long terme du fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants, compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres à taux fixe semblables, s'établit à :

Emprunt no 1 sur billet échéant le 1er juin 2008	2 856
Emprunt no 2 sur billet échéant le 10 octobre 2009	613
Emprunt no 3 sur billet échéant le 10 octobre 2011	1 446
Emprunt no 4 sur billet échéant le 10 octobre 2013	8 024
	12 939

14. AVANTAGES SOCIAUX

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Régie participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, au Régime de retraite des fonctionnaires et au Régime de retraite du personnel d'encadrement. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations payées par la Régie et imputées aux résultats de l'exercice, en fonction des taux de cotisation déterminés pour le service régulier, s'élèvent à 2 823 479 $ (2006 : 2 689 167 $). Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie, vacances et autres

	2007	2006
Fonds du Régime de rentes du Québec		
Solde au début	22 725	22 065
Charges	7 528	7 796
Utilisation	(7 336)	(7 136)
Solde à la fin	22 917	22 725
Fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite		
Solde au début	903	885
Charges	304	318
Utilisation	(321)	(300)
Solde à la fin	886	903
Fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants		
Solde au début	1 020	944
Charges	659	466
Utilisation	(408)	(390)
Solde à la fin	1 271	1 020

15. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant à l'état des flux de trésorerie comprennent les postes de bilan suivants :

	2007	2006
Fonds du Régime de rentes du Québec		
Chèques en circulation moins l'encaisse	(51 977)	(47 466)
Avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(448 517)	(590 865)
	(500 494)	(638 331)

15. FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

	2007	2006
Fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite		
Encaisse	10 254	9 258

Fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants

Ce fonds ne dispose d'aucune trésorerie ou équivalent de trésorerie puisque c'est le fonds du Régime de rentes du Québec qui administre ce programme. Le ministère de la Famille et des Aînés rembourse à la Régie tous les déboursés effectués pour ce fonds.

Le tableau suivant indique les intérêts versés au cours de l'exercice. Ces intérêts sont déjà inclus dans les catégories de charges de chaque fonds présentées à l'état des résultats ou dans des notes complémentaires aux états financiers :

	2007	2006
Fonds du Régime de rentes du Québec	7 332	5 263
Fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants	373	454

16. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

La Régie a déjà conclu, pour l'exercice 2008 et les suivants, des contrats d'un montant de 37 680 276 $ avec divers fournisseurs, y compris une somme de 608 875 $ liée aux projets de développement des systèmes informatiques du fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants et une somme de 257 127 $ pour le fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers des fonds administrés par la Régie des rentes du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement, en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Direction de l'audit interne procède aux vérifications périodiques qu'elle juge nécessaire, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Régie.

La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

L'actuaire en chef de la Régie procède, conformément aux normes actuarielles reconnues, à une analyse actuarielle du Régime de rentes du Québec tous les trois ans. Cette analyse donne de l'information sur la capacité du Régime à verser les prestations à long terme et détermine le taux de cotisation d'équilibre. Ces éléments figurent par la suite dans les états financiers du fonds du Régime de rentes du Québec. L'actuaire en chef présente l'analyse actuarielle au président-directeur général, qui la transmet au ministre responsable de la Régie pour dépôt à l'Assemblé nationale.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification et de performance dont la majorité des membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers des fonds administrés par la Régie, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification et de performance pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pierre Prémont, Ph. D., FCA
Président-directeur général

Louis Larouche, CA
Directeur du Contrôle corporatif
et des Ressources matérielles

Québec, le 29 mai 2007

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du fonds du Régime de rentes du Québec au 31 mars 2007 et l'état des résultats et de l'actif net ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. J'ai aussi vérifié les bilans du fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite et du fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec au 31 mars 2007; l'état des résultats et du solde du fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie du fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite de même que l'état des résultats ainsi que l'état des flux de trésorerie du fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des fonds de la Régie au 31 mars 2007 ainsi que de leurs résultats et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 29 mai 2007

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. B-1.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007 (12 mois)	2006 (4 mois)
PRODUITS		
Tarification sectorielle	24 654 167 $	7 977 722 $
Qualification professionnelle	21 951 473	7 260 987
Autres produits (note 3)	911 296	30 728
	47 516 936	15 269 437
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	24 136 118	7 712 164
Transport et communication	2 910 623	930 225
Services professionnels et administratifs	6 859 828	1 801 147
Loyers, entretien et réparations	3 362 052	1 096 541
Fournitures et approvisionnement	419 928	173 767
Amortissement des immobilisations corporelles	833 581	330 677
Amortissement des actifs incorporels	434 264	240 361
Radiation des actifs incorporels	74 221	
Créances douteuses	20 445	20 180
	39 051 060	12 305 062
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	8 465 876 $	2 964 375 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007			2006
	Excédent cumulé non affecté	Excédent cumulé affecté à la réserve de contingence	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	2 964 375 $		2 964 375 $	
Excédent des produits sur les charges	8 465 876		8 465 876	2 964 375 $
Affectation à la réserve de contingence (note 13)	(7 500 000)	7 500 000 $		
SOLDE À LA FIN	3 930 251 $	7 500 000 $	11 430 251 $	2 964 375 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	21 826 $	61 096 $
Créances (note 4)	5 371 416	4 627 433
Avance au Fonds consolidé du revenu (note 5)	10 718 147	1 596 425
À recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	736 356	3 897 957
Frais payés d'avance	330 066	132 977
	17 177 811	10 315 888
À recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	2 821 290	3 557 646
Immobilisations corporelles (note 7)	502 791	1 122 188
Actifs incorporels (note 8)	9 035 945	7 148 726
	29 537 837 $	22 144 448 $
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 9)	4 142 565 $	3 723 476 $
Indemnités de vacances dues aux employés	2 637 447	2 544 132
Portion à court terme de la dette à long terme (note 11)	524 397	
	7 304 409	6 267 608
Provision pour congés de maladie (note 12)	5 215 524	4 966 223
Dette à long terme (note 11)	5 587 653	7 946 242
	18 107 586	19 180 073
EXCÉDENT CUMULÉ NON AFFECTÉ	3 930 251	2 964 375
EXCÉDENT CUMULÉ AFFECTÉ À LA RÉSERVE DE CONTINGENCE (note 13)	7 500 000	
	29 537 837 $	22 144 448 $

ENGAGEMENTS (note 14)
ÉVENTUALITÉ (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration
Josée De La Durantaye
Daniel Gilbert

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007 (note 16)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
Excédent des produits sur les charges	8 465 876 $
Éléments sans effet sur la trésorerie :	
Amortissement des immobilisations corporelles	833 581
Amortissement des actifs incorporels	434 264
Radiation des actifs incorporels	74 221
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation :	
Créances	(743 983)
À recevoir du gouvernement du Québec	3 897 957
Frais payés d'avance	(197 089)
Charges à payer et frais courus (excluant le montant relatif aux immobilisations, soit 1 409 424 $)	(990 335)
Indemnités de vacances dues aux employés	93 315
Provision pour congés de maladie	249 301
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation :	12 117 108
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels (excluant les créditeurs relatifs aux immobilisations, soit 1 409 424 $)	(1 200 464)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	
Remboursement de la dette à long terme	(1 834 192)
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE ET DE L'AVANCE AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	9 082 452
ENCAISSE ET AVANCE AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU – AU DÉBUT	1 657 521
ENCAISSE ET AVANCE AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU – À LA FIN	10 739 973 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Régie du bâtiment du Québec, constituée par la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c. B-1.1), a pour mission de surveiller l'administration de ladite loi, notamment en vue d'assurer la protection du public. Pour la réalisation de sa mission, la Régie exerce notamment les fonctions énumérées à l'article 111 de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c. B-1.1). Outre cette dernière, la Régie administre quatre autres lois dans différents secteurs techniques, ainsi que leurs règlements. Ces lois sont la Loi sur les appareils sous pression (L.R.Q., c. A-20.01), la Loi sur l'économie de l'énergie dans le bâtiment (L.R.Q., c. E.1.1), la Loi sur les mécaniciens de machines fixes (L.R.Q., c. M-6) et la Loi sur la sécurité dans les édifices publics (L.R.Q., c. S-3). Ces lois seront éventuellement remplacées par de nouveaux chapitres du Code de construction et du Code de sécurité dans la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c. B-1.1).

La Loi modifiant la Loi sur le bâtiment et d'autres dispositions législatives, (projet de loi no 98 sanctionné le 17 juin 2005 et mis en vigueur le 1er décembre 2005) a converti la Régie en un organisme autonome à financement extrabudgétaire. À cette fin, la Régie est devenue une personne morale mandataire du gouvernement du Québec et elle finance ses activités à même les produits qu'elle perçoit.

En vertu de l'article 88 de sa loi constitutive, la Régie est mandataire de l'État et par conséquent n'est pas assujettie aux impôts et aux taxes sur le revenu du Québec et du Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Régie par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

- Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 10 ans
- Mobilier et équipement	5 ans
- Équipements informatiques	3 ans

Les immobilisations corporelles transférées lorsque la Régie est devenue un organisme non budgétaire au 1er décembre 2005 sont amorties selon leur durée de vie restante au moment du transfert.

La Régie examine la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés de logiciels et de développement informatique, sont comptabilisés au coût et amortis selon leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire pour les durées suivantes :

Développement informatique	5 et 7 ans
Logiciels	3 ans

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs incorporels (suite)

Les actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Le développement informatique transféré lorsque la Régie est devenue un organisme non budgétaire au 1er décembre 2005 est amorti selon leur durée de vie restante au moment du transfert.

L'amortissement du développement informatique en cours de développement débutera le mois suivant la mise en service du système.

Constatation des produits

Les produits de tarification sectorielle et de qualification professionnelle sont constatés dans l'exercice où ils sont gagnés, selon les modes de tarification en vigueur déterminés par réglementation. Toutefois, si des ajustements aux produits de tarification sectorielle s'avèrent nécessaires, compte tenu que leur constatation est liée aux déclarations effectuées par les entrepreneurs, ces ajustements sont portés aux produits de tarification sectorielle de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Les autres produits sont composés de revenus d'intérêts qui sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et de produits de sources diverses qui sont comptabilisés au moment où le bien est livré ou le service est rendu, le montant est déterminé ou déterminable et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Régie ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. AUTRES PRODUITS

	2007 (12 mois)	2006 (4 mois)
Contribution du gouvernement du Québec – équité salariale	661 389 $	
Revenus d'intérêts	208 784	24 374 $
Autres	41 123	6 354
	911 296 $	30 728 $

4. CRÉANCES

	2007	2006
Tarification sectorielle	4 692 439 $	4 379 613 $
Qualification professionnelle	777 197	339 064
Gouvernement du Québec	117 723	509 575
Employés	7 499	7 881
Intérêts courus à recevoir	91 400	
Autres	25 478	39 235
	5 711 736	5 275 368
Provision pour créances douteuses	(340 320)	(647 935)
	5 371 416 $	4 627 433 $

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

5. AVANCE AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

L'avance au Fonds consolidé du revenu porte intérêt au taux préférentiel (6,0 %) réduit de 2,5 %, lequel représente 3,5 % au 31 mars 2007 (3,0 % au 31 mars 2006).

6. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le montant à recevoir du gouvernement du Québec relativement à la valeur des banques de journées de maladies et vacances transférées au 1er décembre 2005 ne porte pas intérêt. Les modalités d'encaissement seront revues chaque année pour tenir compte de l'utilisation réelle des banques.

Les modalités d'encaissement prévues en date du 31 mars 2007 se détaillent comme suit :

	2007	2006
2006-2007		3 897 957 $
2007-2008	736 356 $	736 356
2008-2009	736 356	736 356
2009-2010	736 356	736 356
2010-2011	736 357	736 357
2011-2012	612 221	612 221
Total	3 557 646	7 455 603
Moins : portion à court terme	736 356	3 897 957
	2 821 290 $	3 557 646 $

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	343 697 $	128 045 $	215 652 $	231 882 $
Mobilier et équipement	67 696	21 175	46 521	57 812
Équipements informatiques	1 255 653	1 015 035	240 618	832 494
	1 667 046 $	1 164 255 $	502 791 $	1 122 188 $

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises pour un montant de 214 184 $ (2006 : 213 015 $).

8. ACTIFS INCORPORELS

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Développement informatique	1 246 469 $	674 625 $	571 844 $	1 006 110 $
Développement informatique en cours	8 464 101		8 464 101	6 142 616
	9 710 570 $	674 625 $	9 035 945 $	7 148 726 $

Au cours de l'exercice, du développement informatique a été effectué pour un montant de 2 395 704$ (2006 : 682 695 $).

Du développement informatique en cours a été radié pour un montant de 74 221 $ (2006 : 0 $) au cours de l'exercice.

9. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2007	2006
Fournisseurs et frais courus	4 142 565 $	2 655 235 $
Ministère du Travail		1 068 241
	4 142 565 $	3 723 476 $

10. EMPRUNT À COURT TERME

La Régie a un crédit autorisé auprès du gouvernement du Québec pour un montant maximum de 5 000 000 $ qui viendra à échéance le 31 mars 2011. Au 31 mars 2007, le montant utilisé est nul. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel et sont payables le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Au 31 mars 2007, le taux préférentiel était de 6 % (5,5 % au 31 mars 2006).

11. DETTE À LONG TERME

Dû au gouvernement du Québec

À la suite de la conversion de la Régie du bâtiment du Québec en un organisme autonome à financement extrabudgétaire le 1er décembre 2005, des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel dont la valeur nette comptable totalisait 7 946 242 $ lui on été transférés. En contrepartie, la Régie doit rembourser ce montant au gouvernement du Québec, via le ministère du Travail, par le biais de versements dont le montant sera égal au total de la charge annuelle d'amortissement et des autres ajustements à la valeur nette comptable des actifs ayant fait l'objet du transfert.

	2007	2006
Dû au gouvernement du Québec, sans intérêt, remboursable par versements annuels étalés sur la durée utile des actifs transférés	7 946 242 $	7 946 242 $
Remboursement en 2007 non déterminable en 2006	(1 834 192)	
Portion à court terme de la dette à long terme	(524 397)	
	5 587 653 $	7 946 242 $

Parmi les actifs transférés, il y avait un actif incorporel d'un montant de 5 459 922 $ dont les travaux de développement n'étaient pas terminés. Les montants de versements en capital liés à cet actif ne pourront être établis précisément que lorsqu'il deviendra opérationnel.

En vertu de l'entente intervenue avec le gouvernement, les montants de versements en capital prévus au cours des prochains exercices, pour les actifs en opération sont estimés à : 524 397 $ en 2007-2008, 172 043 $ en 2008-2009 et 7 367 $ en 2009-2010.

Régimes d'emprunt

En vertu du décret 377-2006, la Régie est autorisée à instituer un régime d'emprunt jusqu'à concurrence d'un montant total de 15 000 000 $, et ce, jusqu'au 30 septembre 2007. Au 31 mars 2007, cet emprunt n'avait pas été contracté.

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Régie du bâtiment du Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement du Québec et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Régie imputées aux charges de l'exercice s'élèvent à 970 352 $ (2006 (4 mois) : 302 639 $). Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie

	2007	2006
Solde au début	4 966 223 $	5 182 168 $
Charge de l'exercice	1 362 156	247 728
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 112 855)	(463 673)
Solde à la fin	5 215 524 $	4 966 223 $

13. EXCÉDENT CUMULÉ AFFECTÉ À LA RÉSERVE DE CONTINGENCE

En vertu d'une décision du conseil d'administration, la Régie a créé une réserve de contingence pour se prémunir contre les imprévus qui pourraient compromettre sa stabilité financière et sa capacité à accomplir sa mission de qualité et de sécurité. La cible de la réserve a été fixée à 15 M $ sur cinq ans et l'affectation pour l'exercice 2006-2007 à 7,5 M $.

14. ENGAGEMENTS

La Régie s'est engagée, en vertu d'ententes de services avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) à verser, d'ici le 31 mars 2008, un montant de 3 820 800 $ pour du soutien administratif et informatique et de 5 813 995 $ aux fins de la réalisation de travaux dans le cadre du projet de modernisation de ses processus d'affaires et de ses systèmes.

Elle a également conclu avec le MESS, une entente pour l'harmonisation de ses infrastructures technologiques pour un montant total de 701 250 $ dont les paiements s'établissent comme suit : 302 536 $ en 2007-2008, 300 189 $ en 2008-2009 et 98 525 $ en 2009-2010.

Enfin, la Régie est engagée par d'autres contrats afférents à la modernisation de ses processus d'affaires et de ses systèmes à verser à ses fournisseurs un montant total de 9 094 850 $ d'ici le 4 mars 2009 ou à toute date postérieure, tel que spécifié aux contrats entre les parties. Elle est aussi engagée à verser au cours du prochain exercice un montant de 479 779 $ à certains fournisseurs de services professionnels.

15. ÉVENTUALITÉ

La Régie est une des parties mises en cause dans une poursuite totalisant 3 millions de dollars intentée contre le Procureur général du Québec. À la date de préparation des états financiers, la Régie n'était pas en mesure de déterminer l'issue de ce litige.

16. FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie est présenté uniquement pour l'année en cours étant donné qu'il ne peut être établi au prix d'un effort raisonnable pour l'exercice précédent.

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Un montant de 4 705 082 $ représentant des services de soutien administratifs et informatiques fournis par le MESS est inclus dans les charges de services professionnels et dans le développement informatique en cours.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Régie est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Régie n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur du montant à recevoir du gouvernement du Québec et de la dette à long terme ne peut être estimée en l'absence de marché pour ce type d'instrument.

19. CHIFFRES COMPARATIFS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres des états financiers de 2006 ont été reclassés pour rendre la présentation conforme à celle adoptée en 2007.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Régie du bâtiment du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction doit maintenir un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Régie conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il doit approuver les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Régie, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et son rapport présente la nature et l'étendue de cette vérification et de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Daniel Gilbert
Président-directeur général

Lison Dubé
Directrice de la modernisation et des services à la gestion

Québec, le 18 mai 2007

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Régie du bâtiment du Québec au 31 mars 2007 ainsi que l'état des résultats, de l'excédent cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 18 mai 2007

RÉGIE DU CINÉMA
(L.R.Q., c. C-18.1)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
PRODUITS		
Frais d'examen :		
Demandes de classement de films	1 513 065 $	1 376 055 $
Demandes de permis	90 216	101 444
Permis	1 097 051	1 285 080
Contrôle sur le matériel vidéo	13 277 621	11 999 438
Intérêts	1 780 598	871 884
Autres	210	420
	17 758 761	15 634 321
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	3 234 747	2 855 288
Loyers	437 525	451 173
Service d'impression	202 719	183 733
Transport et communication	823 834	262 953
Amortissement des immobilisations corporelles	80 573	59 090
Amortissement des actifs incorporels	49 521	59 677
Services professionnels et administratifs	400 323	344 760
Fournitures et approvisionnements	76 056	80 462
Entretien et réparations	60 367	40 326
	5 365 665	4 337 462
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	12 393 096	11 296 859
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	45 086 072	33 789 213
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	57 479 168 $	45 086 072 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DU CINÉMA

BILAN
au 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	57 649 141 $	45 584 217 $
Créances et intérêts courus	789 463	574 625
	58 438 604	46 158 842
Immobilisations corporelles (note 3)	291 947	258 856
Actifs incorporels (note 4)	119 473	112 442
	58 850 024 $	46 530 140 $
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	237 552 $	307 271 $
Provision pour vacances	293 303	295 325
Dû au gouvernement du Québec	219	290
Revenus perçus d'avance	416 635	427 315
	947 709	1 030 201
Provision pour congés de maladie (note 5)	423 147	413 867
	1 370 856	1 444 068
EXCÉDENT CUMULÉ (note 6)	57 479 168	45 086 072
	58 850 024 $	46 530 140 $

ENGAGEMENTS (note 7)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Régie,
Jean Lebel, président
Jean-Pierre Gagnon, directeur de l'administration

RÉGIE DU CINÉMA

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007

---

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Régie du cinéma est un organisme institué par la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1). Elle a pour fonctions de :

- classer les films;
- publier régulièrement, selon les moyens qu'elle juge appropriés, des informations sur les films classés;
- faire périodiquement des consultations sur le classement des films;
- délivrer, renouveler, suspendre ou révoquer les permis d'exploitation et les permis de distributeur;
- surveiller et contrôler la vente, la location, le prêt ou l'échange de matériel vidéo, et délivrer les certificats de dépôt;
- surveiller l'application du chapitre concernant le contrôle et la surveillance du cinéma et des règlements adoptés en vertu de celui-ci, de faire enquête sur son fonctionnement et sur son observation.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C., 1985, c. 1, 5e supplément) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3), la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Régie par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Constatation des produits

Les produits sont constatés lorsque les services ont été rendus ou lorsqu'ils sont gagnés, et que la mesure et le recouvrement sont raisonnablement sûrs.

Les produits d'intérêts sont constatés d'après le nombre de jours de détention de la trésorerie au cours de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	10 ans

La Régie examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et durée suivante :

Développement informatique	5 ans

Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque des évènements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Régie ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et matériel de bureau	105 257 $	28 926 $	76 331 $	32 091 $
Équipement informatique	186 888	132 523	54 365	84 129
Améliorations locatives	175 515	14 264	161 251	142 636
	467 660 $	175 713 $	291 947 $	258 856 $

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice s'élèvent à 113 664 $ (2006 : 190 331 $).

4. ACTIFS INCORPORELS

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Développement informatique	304 159 $	184 686 $	119 473 $	112 442 $

Les acquisitions d'actifs incorporels de l'exercice s'élèvent à 56 552 $ (aucune en 2006).

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Régie participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Régie imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 141 306 $ (2006 : 120 004 $). Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie

	2007	2006
Solde au début	413 867 $	377 355 $
Charges de l'exercice	101 055	102 223
Prestations versées au cours de l'exercice	(91 775)	(65 711)
Solde à la fin	423 147 $	413 867 $

6. EXCÉDENT CUMULÉ

Tel qu'il est stipulé à l'article 144.3 de la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1), les sommes reçues par la Régie doivent être affectées au paiement de ses obligations. Le surplus, s'il en est, est versé au Fonds consolidé du revenu, aux dates et dans la mesure que détermine le gouvernement.

7. ENGAGEMENTS

La Régie est engagée par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 30 septembre 2010 pour des services administratifs et de la location de photocopieurs. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2008	111 580 $
2009	110 855
2010	2 880
2011	916
	226 231 $

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Régie a conclu une entente d'échange de services avec le ministère de la Culture et des Communications. En vertu de cette entente, la Régie est mandatée de l'inspection des librairies agréées au Québec et, en contrepartie, le Ministère s'engage à fournir à la Régie tous les services relevant de sa compétence dans les domaines de la gestion des ressources humaines. L'échange n'est pas constaté aux états financiers.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Régie est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Régie n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles à l'exception de l'échange de services mentionné précédemment. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Risque de taux d'intérêt

La Régie a conclu une entente de services avec le ministère des Finances pour la gestion de son encaisse. Cette entente prévoit la rémunération des surplus au taux préférentiel moins 2,5 %.

RÉGIE DU CINÉMA

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Régie du cinéma ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Régie.

La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Régie, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean Lebel
Président

Jean-Pierre Gagnon
Directeur de l'administration

Montréal, le 19 juin 2007

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Régie du cinéma au 31 mars 2007 et l'état des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 19 juin 2007

SERVICES QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-6.3)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007 (12 mois)	2006 (11 mois)
PRODUITS		
Honoraires de gestion		
Ministère des Services gouvernementaux	8 650 563 $	24 011 973 $
Autres apparentés sous contrôle commun	1 944 815	304 513
Contribution du gouvernement du Québec	36 821 265	
Gouvernement du Québec - Remboursement compensatoire pour l'équité salariale	454 011	289 400
	47 870 654	24 605 886
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	21 262 812	13 254 998
Traitements et avantages sociaux relatifs à l'équité salariale	454 011	289 400
Services de transport et de communication	2 927 460	1 557 978
Services professionnels et administratifs	15 412 891	7 116 194
Entretien et réparations	487 149	269 105
Loyers		
Société immobilière du Québec	2 414 098	1 430 946
Autres	94 339	69 338
Fournitures et approvisionnements	539 563	291 872
Intérêts sur dette à long terme	38 342	3 037
Intérêts et frais bancaires	47 283	
Amortissement des immobilisations corporelles	694 861	311 535
Amortissement des actifs incorporels	120 843	
Perte sur dévaluation des immobilisations corporelles		11 483
	44 493 652	24 605 886
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES ET EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	3 377 002 $	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SERVICES QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	6 505 $	
Avance au Fonds consolidé du revenu sans intérêt ni modalités d'encaissement	6 372 978	
Créances (note 3)	8 406 711	20 521 076 $
Frais payés d'avance	122 225	62 892
Frais reportés		147 806
À recevoir du gouvernement du Québec (note 4)	1 573 134	2 220 433
	16 481 553	22 952 207
À recevoir du gouvernement du Québec (note 4)	2 347 204	2 067 213
Immobilisations corporelles (note 5)	5 940 563	944 237
Actifs incorporels (note 6)	2 257 500	97 940
	27 026 820 $	26 061 597 $
PASSIF		
À court terme		
Avances du ministère des Finances sans intérêt ni modalités de remboursement		17 200 084 $
Charges à payer et frais courus (note 7)	13 128 034 $	2 975 772
Provision pour vacances	2 591 219	1 787 581
Produits reportés	19 528	
Versements sur la dette à long terme (note 9)	485 058	155 116
	16 223 839	22 118 553
Produits reportés	7 888	
Dette à long terme (note 9)	2 408 187	445 002
Provision pour congés de maladie (note 11)	5 009 904	3 498 042
	23 649 818	26 061 597
EXCÉDENT CUMULÉ	3 377 002	
	27 026 820 $	26 061 597 $

ENGAGEMENTS (note 12)
ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

Jean Leclerc, président
Pierre Roy, président-directeur général

SERVICES QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007 (12 mois)	2006 (11 mois)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	3 377 002 $	
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	694 861	311 535 $
Amortissement des actifs incorporels	120 843	
Virement des produits reportés	(65)	
Perte sur dévaluation des immobilisations corporelles		11 483
	4 192 641	323 018
Variation des actifs et passifs liés à l'exploitation :		
Créances	12 114 365	(20 521 076)
À recevoir du gouvernement du Québec	367 308	
Frais payés d'avance	(59 333)	(62 892)
Frais reportés	147 806	(147 806)
Charges à payer et frais courus	8 766 252	2 231 628
Provision pour vacances	803 638	485 912
Provision pour congés de maladie	1 511 862	512 065
Produits reportés	27 481	
	23 679 379	(17 502 169)
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation	27 872 020	(17 179 151)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 998 797)	
Acquisition d'actifs incorporels	(1 026 204)	(8 010)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(4 025 001)	(8 010)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation (diminution) des avances du ministère des Finances	(17 200 084)	17 200 084
Remboursement de la dette à long terme	(267 452)	(12 923)
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités de financement	(17 467 536)	17 187 161
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	6 379 483	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 13)	6 379 483 $	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SERVICES QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007

1. CONSTITUTION ET MISSION

Services Québec, personne morale au sens du Code civil du Québec, est constitué en vertu de l'article 1 de la Loi sur Services Québec (L.R.Q., chapitre S-6.3), laquelle est entrée en vigueur le 2 mai 2005.

Sa mission consiste à offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet unique multiservices afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics.

Services Québec finance ses activités par les produits provenant des frais, commissions et honoraires qu'il perçoit en vertu d'une entente ou d'un décret, du produit des biens et des services qu'il offre ainsi que des autres sommes qu'il reçoit.

En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, Services Québec est mandataire de l'État et, par conséquent, n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de Services Québec par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi qu'à l'égard de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Améliorations locatives	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Matériel et équipement de bureau	5 ans

Services Québec examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés de logiciels, de développement informatique et d'autres développements, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Logiciels	5 ans
Développement informatique et autres développements	5 ans

Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Les actifs en cours de développement sont amortis lorsqu'ils sont terminés et qu'ils sont mis en exploitation.

Produits reportés

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations acquises.

Les sommes perçues des partenaires pour des projets non réalisés au 31 mars 2007 sont reportées et constatées comme produits dans l'exercice où les projets sont réalisés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Les produits provenant des honoraires de gestion sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le service a été rendu, que son prix est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementales, compte tenu que Services Québec ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les postes d'encaisse et l'avance au Fonds consolidé du revenu.

3. CRÉANCES

	2007	2006
Ministère des Services gouvernementaux	7 894 313 $	19 927 163 $
Secrétariat du Conseil du trésor - équité salariale	43 000	289 400
Ministère de la Sécurité publique	174 479	
Revenu Québec	119 934	
Centre de services partagés du Québec		210 000
Autres apparentés sous contrôle commun	174 985	94 513
	8 406 711 $	20 521 076 $

4. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le montant à recevoir du gouvernement du Québec, relativement aux provisions de congés de maladie et de vacances transférées, ne porte pas intérêt. Les modalités d'encaissement sont les suivantes :

	2007
2008	1 573 134 $
2009	885 766
2010	885 766
2011	290 112
2012	97 516
2013 et suivants	188 044
	3 920 338
Moins : Portion à court terme	1 573 134
	2 347 204 $

SERVICES QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Améliorations locatives	3 151 290 $	190 465 $	2 960 825 $	171 992 $
Équipement informatique	1 833 392	581 375	1 252 017	369 550
Matériel et équipement de bureau	1 962 278	234 557	1 727 721	402 695
	6 946 960 $	1 006 397 $	5 940 563 $	944 237 $

6. ACTIFS INCORPORELS

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Logiciels	465 858 $	4 806 $	461 052 $	24 030 $
Développement informatique	1 465 613	80 774	1 384 839	
Autres développements	446 872	35 263	411 609	73 910
	2 378 343 $	120 843 $	2 257 500 $	97 940 $

7. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2007	2006
Fournisseurs et frais courus	3 626 116 $	837 521 $
Traitements et avantages sociaux	789 131	474 938
Centre de services partagés du Québec	7 321 610	785 526
Ministère des Services gouvernementaux	852 428	398 729
Autres apparentés sous contrôle commun	538 749	479 058
	13 128 034 $	2 975 772 $

8. DÛ AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

En vertu du décret 222-2006, daté du 29 mars 2006, le gouvernement du Québec a autorisé une ou plusieurs avances pour un montant maximum de 6 000 000 $ auprès du Fonds de financement. Ces avances portent intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada et viendront à échéance le 31 mars 2011. Au 31 mars 2007, ce taux est de 6,0 % et le solde est nul.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

9. DETTE À LONG TERME

	2007	2006
Emprunts auprès de la Société immobilière du Québec de 2 665 117 $, à taux fixe de 4,70 %, remboursables par versements mensuels de 38 370 $, échéant entre le 31 juillet 2010 et le 31 décembre 2017	2 520 334 $	91 614 $
Emprunt auprès du ministère des Services gouvernementaux, sans intérêt, remboursable au rythme de l'amortissement des actifs acquis	372 911	508 504
	2 893 245	600 118
Moins : Portion échéant à moins d'un an	485 058	155 116
	2 408 187 $	445 002 $

Les montants de versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices et suivants se détaillent comme suit :

	2007
2008	485 058 $
2009	501 839
2010	434 696
2011	437 309
2012	301 732
2013 et suivants	732 611
	2 893 245 $

10. PORTAIL

Services Québec développe et exploite pour le compte du ministère des Services gouvernementaux le Portail gouvernemental de services. Les produits et charges figurant ci-après sont inclus à l'état des résultats et de l'excédent cumulé et se détaillent comme suit :

	2007	2006
PRODUITS		
Honoraires de gestion - Ministère des Services gouvernementaux	8 650 563 $	6 387 285 $
CHARGES		
Développement du Portail		
Traitements et avantages sociaux	356 149	427 907
Services professionnels et administratifs	2 809 075	4 635 405
Exploitation du Portail		
Traitements et avantages sociaux	1 046 698	
Services professionnels et administratifs	4 386 869	1 323 973
	8 598 791	6 387 285
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	51 772 $	

SERVICES QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les membres du personnel de Services Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement du Québec et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de Services Québec imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 920 432 $ (2006 : 486 816 $). Les obligations de Services Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2007	2006
Solde au début	3 498 042 $	2 985 977 $
Charge de l'exercice	2 143 096	910 265
Prestations versées au cours de l'exercice	(631 234)	(398 200)
Solde à la fin	5 009 904 $	3 498 042 $

12. ENGAGEMENTS

Contrats de location-exploitation

Les engagements relatifs aux contrats de location-exploitation concernent principalement la location de photocopieurs et se détaillent ainsi :

2008	44 289 $
2009	40 722
2010	30 546
2011	17 153
2012	4 585
	137 295 $

Contrats de services professionnels

Les engagements relatifs à des contrats de services professionnels s'élèvent à 4 511 331 $ pour le prochain exercice et 2 158 940 $ pour les exercices subséquents.

13. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2007	2006
Encaisse	6 505 $	
Avance au Fonds consolidé du revenu	6 372 978	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 379 483 $	

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises pour un montant de 2 560 579 $ (2006 : 539 131 $) en contrepartie de dettes à long terme auprès de la Société immobilière du Québec. Aucun actif incorporel n'a été financé au cours de l'exercice (2006 : 73 910 $).

En date du 31 mars 2007, le poste « Charges à payer et frais courus » inclut des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels représentant respectivement 859 935 $ (2006 : 728 124 $) et 1 270 219 $ (2006 : 16 020 $).

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, Services Québec est apparenté avec tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Services Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur des rubriques « Emprunt auprès du ministère des Services gouvernementaux » et « À recevoir du gouvernement du Québec » ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument financier.

La juste valeur des emprunts auprès de la Société immobilière du Québec est équivalente à sa valeur comptable en raison d'un taux équivalent.

Risque de taux d'intérêt

La volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers (risque de marché lié aux taux d'intérêt).

La dette à long terme auprès de la Société immobilière du Québec porte intérêt à taux fixe. Étant donné que Services Québec prévoit le remboursement complet de l'emprunt à l'échéance, les risques auxquels il est exposé relativement à la dette à long terme sont minimes.

16. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE BILAN

Le 28 septembre 2007, Services Québec a contracté un emprunt à long terme de 5 813 427 $ auprès du Fonds de financement échéant en décembre 2011 afin de financer les immobilisations acquises au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2007.

17. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres des états financiers de 2006 ont été reclassés pour rendre la présentation conforme à celle adoptée en 2007.

SERVICES QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Services Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Services Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il doit approuver les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de Services Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pierre Roy
Président-directeur général

Lise Cossette
Directrice des ressources financières

Québec, le 12 octobre 2007

SERVICES QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de Services Québec au 31 mars 2007 et l'état des résultats et de l'excédent cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Services Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Services Québec au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 12 octobre 2007

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES
(L.R.Q., c. D-8.2)

RÉSULTATS ET DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006

	2006	2005
PRODUITS (note 3)		
Prestation de services (note 4)	12 423 238 $	10 743 320 $
Ventes	5 574 415	4 752 838
Location	1 352 712	1 485 156
Revenus de gestion	1 204 880	1 113 308
Gain (perte) sur cession de placements	8 685 066	(46 741)
Revenus de placements	299 818	257 376
Revenus d'engagements	24 000	17 000
Autres revenus	97 371	87 657
	29 661 500	18 409 914
CHARGES (note 3)		
Services d'entrepreneurs	8 719 062	7 503 237
Traitements et avantages sociaux	3 631 233	3 812 066
Achats	2 679 266	2 372 871
Entretien et réparations	962 508	997 275
Électricité	686 205	640 151
Taxes, licences et permis	745 978	768 656
Frais de location	182 199	183 953
Frais reliés au personnel	174 176	144 386
Assurances	273 469	269 208
Communication	180 193	178 951
Publicité	121 315	69 891
Frais de bureau	48 867	45 460
Matériaux de voirie	1 074 797	611 829
Créances douteuses	5 918	278 410
Amortissement des immobilisations corporelles	167 248	263 248
Honoraires professionnels	459 617	238 617
Études et développement de marchés	66 428	54 443
Autres charges	24 575	117 592
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	(2 632)	(15 030)
Intérêts et frais bancaires	57 872	106 503
Intérêts sur la dette à long terme	5 003	41 374
	20 263 297	18 683 091
BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION	9 398 203	(273 177)
Moins-values durables sur placements (note 9)		(3 558 554)
Quote-part dans les résultats de la société satellite	92 813	(57 627)
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) (note 3)	9 491 016	(3 889 358)
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	(67 596 766)	(63 707 408)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	(58 105 750) $	(67 596 766) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

BILAN
au 31 décembre 2006

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 475 155 $	474 670 $
Obligations (note 5)	1 536 790	
Comptes clients (note 6)	5 867 657	4 051 198
Stocks (note 7)	206 284	206 915
Frais payés d'avance	3 208	19 562
	9 089 094	4 752 345
Actifs destinés à la vente (note 8)	1 524 624	1 515 860
Placements (note 9)	10 891 729	4 894 227
Immobilisations corporelles (note 10)	857 677	890 416
Actif au titre de prestations constituées (note 16)	193 008	197 127
	13 467 038	7 497 630
	22 556 132 $	12 249 975 $
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire		740 623 $
Emprunt bancaire (note 12)		150 000
Comptes fournisseurs et charges à payer	6 268 424 $	4 041 681
Retenues sur contrats	265 958	186 937
Versement sur la dette à long terme (note 13)		600 000
	6 534 382	5 719 241
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 14)	69 825 000	69 825 000
Surplus d'apport	4 302 500	4 302 500
Déficit cumulé	(58 105 750)	(67 596 766)
	16 021 750	6 530 734
	22 556 132 $	12 249 975 $

ÉVENTUALITÉS (note 19)
ENGAGEMENTS (note 20)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,
Michel Garon, administrateur
Raymond Thibault, administrateur

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net (Perte nette)	9 491 016 $	(3 889 358) $
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations corporelles	167 248	263 248
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	(2 632)	(15 030)
Moins-values durables sur placements		3 558 554
(Gain) perte sur cession de placements	(8 685 066)	46 741
Variation de l'actif au titre de prestations constituées	4 119	(10 852)
Quote-part dans les résultats de la société satellite	(92 813)	57 627
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 15)	350 874	374 020
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 232 746	384 950
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Obligations échéant à court terme	(1 536 790)	
Acquisitions de placements	(8 171 646)	(970 834)
Produit de la cession de placements	10 952 023	1 933 964
Acquisition d'actifs destinés à la vente (note 8)	(1 164 909)	(1 794 055)
Contribution aux actifs destinés à la vente (note 8)	1 156 145	1 791 255
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(210 867)	(305 352)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	5 631	54 530
Contribution aux immobilisations corporelles	228 775	198 683
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	1 258 362	908 191
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de l'emprunt bancaire	(150 000)	(1 525 000)
Remboursement de la dette à long terme	(600 000)	(40 000)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement	(750 000)	(1 565 000)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 741 108	(271 859)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	(265 953)	5 906
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 15)	1 475 155 $	(265 953) $

En date du 31 décembre 2006, le poste comptes fournisseurs et charges à payer inclut des acquisitions d'immobilisations corporelles représentant 155 416 $.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2006

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société de développement de la Baie-James (la Société) est constituée en vertu de la Loi sur le développement et l'organisation municipale de la région de la Baie-James (L.R.Q., chapitre D-8.2), dont les actions sont détenues à part entière par le gouvernement du Québec. La Société a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques, du Territoire. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant ces fins. Elle a également pour mission d'aménager le territoire sous réserve de la compétence municipale en matière d'aménagement et d'urbanisme.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations comptables

La préparation des états financiers de la Société, par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode de la moindre valeur (coût - valeur de réalisation nette), le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Placements

Les placements dans les sociétés publiques et privées sont comptabilisés à la valeur d'acquisition.

La Société comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une société émettrice lui permet d'être en mesure d'exercer à l'égard de cette société satellite une influence notable sur les décisions financières et administratives.

Toute moins-value durable est diminuée de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût moins les contributions reçues et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire en considérant les périodes suivantes :

Immeubles et améliorations aux immeubles détenus aux fins de location	5, 10 et 20 ans
Maisons modulaires	10 ans
Mobilier, agencements, machinerie et équipement	3 et 5 ans
Matériel informatique et véhicules	3 ans

La Société examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Actifs destinés à la vente

Les actifs à long terme destinés à être vendus sont évalués selon la méthode de la moindre valeur (valeur comptable - juste valeur diminuée des frais de vente). La juste valeur est déterminée selon la méthode du prix des biens semblables et ils cessent d'être amortis tant qu'ils sont classés comme étant destinés à la vente.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006

---

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Prestation de services, ventes et revenus de gestion

Les revenus provenant de la prestation de services, des ventes et des revenus de gestion sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Revenus de location

La Société constate les loyers de base selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location. L'excédent des loyers constatés sur les montants à recevoir en vertu des contrats de location est présenté à titre de loyers à recevoir au bilan. Certains contrats de location comprennent des conditions exigeant le remboursement par les locataires d'une part proportionnelle des taxes foncières et des coûts des parties communes. Ces montants sont constatés au cours de la période où les charges connexes sont engagées. Le remboursement des charges se fait sur une base mensuelle en fonction du montant estimé au début de l'exercice. Toute différence entre le montant remboursé et le montant constaté à titre de revenus de location est inscrite à titre de loyers à recevoir ou à remettre.

Revenus de placements et d'engagements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité par exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les dividendes sont constatés à compter de la date ex-dividende. Les gains et les pertes sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen. Les frais de transaction associés à l'acquisition ou à la cession de placements sont compris dans le coût des placements acquis ou sont traités comme réduction du produit de la cession des placements.

Régime de retraite

Le coût du régime de retraite est déterminé par calculs actuariels et la capitalisation du régime est effectuée au moyen de cotisations qui sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations constituées. La charge de retraite est constatée dans les résultats et représente la somme des éléments suivants :

- Le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus par les employés au cours de l'exercice;
- Les intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées et le rendement prévu sur l'actif de ce régime. Aux fins du calcul du rendement prévu sur l'actif du régime, l'actif est évalué à sa juste valeur;
- L'amortissement des gains et des pertes actuariels cumulatifs nets, non constatés et supérieurs à 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur de l'actif du régime, selon le plus élevé des deux montants calculés selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés participant au régime (16 ans en 2006 et 2005).

Statut fiscal

En vertu des lois fédérales et provinciales, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada. Elle est cependant assujettie à la taxe sur le capital provinciale.

Flux de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006

3. BÉNÉFICE NET PAR ACTIVITÉ

	2006				2005
	Produits	Charges	Autre produit	Bénéfice net (perte nette)	Bénéfice net (perte nette)
Siège social	144 360 $	1 145 364 $		(1 001 004) $	(1 269 238) $
Services	13 457 049	12 426 846		1 030 203	951 878
Développement économique	8 981 539	541 426	92 813 $	8 532 926	(4 114 894)
Immobilières	1 409 223	1 354 415		54 808	21 375
Hôtelières	5 669 329	4 795 246		874 083	521 521
	29 661 500 $	20 263 297 $	92 813 $	9 491 016 $	(3 889 358) $

La Société comptabilise ses produits et charges par secteurs d'activité qui comprennent, entre autres, les éléments suivants :

Activités du siège social

- Honoraires de gestion gagnés
- Revenus d'intérêts
- Gain ou perte sur la cession d'immobilisations corporelles
- Charges d'intérêts
- Charges reliées aux bureaux de Matagami et Chibougamau
- Charges reliées aux services administratifs, aux ressources humaines et à l'informatique
- Charges reliées au conseil d'administration, à la présidence et à la vice-présidence
- Charges de communications
- Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires (PAIA)

Activités de services

- Gestion d'infrastructures

Activités de développement économique

- Gestion de titres miniers
- Gestion et revenus de placements
- Gain ou perte sur la cession de placements
- Projets de développement économique
- Charges reliées à la direction du développement économique

Activités immobilières

- Exploitation d'immeubles

Activités hôtelières

- Exploitation de l'Auberge Radisson
- Exploitation du relais routier du km 381

4. PRESTATION DE SERVICES

La Société rend des services de gestion d'infrastructures de transport qui se détaillent comme suit :

	2006	2005
Apparentés :		
Hydro-Québec	11 030 149 $	9 460 021 $
Ministère des Transports	1 289 772	1 139 533
Autres	103 317	143 766
	12 423 238 $	10 743 320 $

En ce qui concerne la route reliant Matagami à Radisson et Chisasibi et la route Transtaïga ainsi que les aéroports de La Grande-Rivière et de Fontanges, les frais d'entretien et d'exploitation sont assumés par Hydro-Québec et la gestion de ces actifs est faite par un comité de gérance composé de représentants d'Hydro-Québec et de la Société.

5. OBLIGATIONS

La Société détient des obligations de diverses municipalités et commissions scolaires portant intérêt de 3,87 % à 4,00 % échéant d'avril à juillet 2007.

6. COMPTES CLIENTS

	2006	2005
Hydro-Québec	4 946 260 $	3 176 308 $
Ministère des Transports	222 470	125 644
Autres	979 421	1 036 495
	6 148 151	4 338 447
Provision pour créances douteuses	(280 494)	(287 249)
	5 867 657 $	4 051 198 $

7. STOCKS

	2006	2005
Produits pétroliers	151 901 $	143 070 $
Autres	54 383	63 845
	206 284 $	206 915 $

8. ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

Le 11 juin 2003, la Société a adopté un plan de vente pour le complexe Pierre-Radisson. Le plan de vente fut modifié le 16 juin 2004 afin d'ajouter l'Auberge Radisson. L'acquéreur potentiel est un apparenté sous contrôle commun. La direction prévoit que le plan de vente sera totalement réalisé d'ici le 30 juin 2007. Compte tenu que la Société et l'acquéreur potentiel ont toujours l'intention d'effectuer la transaction des transferts de propriété et que ce dernier supporte les coûts d'exploitation et les coûts d'amélioration du complexe Pierre-Radisson, ces actifs sont présentés comme actifs destinés à la vente. Des améliorations aux actifs destinés à la vente d'un montant de 1 164 909 $ ont été effectuées au cours de l'exercice (2005 : 1 794 055 $) à la demande de l'acquéreur potentiel et ont été remboursées en quasi-totalité par celui-ci.

8. ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE (suite)

La valeur nette comptable des actifs destinés à la vente est :

	2006	2005
Immobilisations	1 524 624 $	1 515 860 $

9. PLACEMENTS

	2006	2005
Placement dans une société satellite (participation de 33 %)		
99 parts de Camp 257 S.E.C. à la valeur de consolidation	213 973 $	121 160 $
Avance portant intérêt à 8,75 % remboursable prioritairement à même les bénéfices nets réalisés par la société satellite	185 921	310 921
	399 894	432 081
Capital-actions ordinaires de sociétés ouvertes	8 884 251	9 422 876
Titres de sociétés privées convertibles en capital-actions ordinaires		
Débenture portant intérêt à 8 % et échéant en 2007		600 000
Débenture portant un intérêt à 8 % et un intérêt participatif de 1 % des bénéfices avant impôts sur chaque tranche de 50 000 $ impayée de cette débenture, échéant en 2009		450 000
		1 050 000
Débenture non convertible portant intérêt au taux préférentiel majoré de 6,5 % ajusté à la date anniversaire (12,5 % en 2006) et échéant en 2011	200 000	
Obligations gouvernementales portant intérêt de 4,08 % à 5,53 % et échéant jusqu'en 2040	3 451 562	
Obligations de sociétés privées portant intérêt de 4,27 % à 5,31 % et échéant jusqu'en 2018	545 176	
Prêts et avances, sans intérêt (10 % en 2005) échéant en 2009	48 936	140 248
	13 529 819	11 045 205
Moins-values durables sur placements [1]	(2 638 090)	(6 150 978)
	10 891 729 $	4 894 227 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006

9. PLACEMENTS (suite)

(1)

	2006	2005
Moins-values durables sur placements au début	6 150 978 $	3 000 000 $
Moins-values durables sur placements de l'exercice		3 558 554
Moins-values durables sur placements disposés	(3 512 888)	(407 576)
Moins-values durables sur placements à la fin	2 638 090 $	6 150 978 $

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006			
	Coût	Contributions (1)	Amortissement cumulé	Net
Terrains	71 029 $			71 029 $
Aérogare	6 595 574	6 595 574 $		
Immeubles et amélioration aux immeubles détenus aux fins de location	3 676 591	529 345	2 594 612 $	552 634
Maisons modulaires	1 232 800	630 634	493 553	108 613
Mobilier et agencements	1 590 563	641 238	936 084	13 241
Matériel informatique	670 213		650 391	19 822
Machinerie et équipement	2 817 444	2 224 218	500 888	92 338
Véhicules	3 308 158	3 073 640	234 518	
	19 962 372 $	13 694 649 $	5 410 046 $	857 677 $

	2005			
	Coût	Contributions (1)	Amortissement cumulé	Net
Terrains	71 029 $			71 029 $
Aérogare	6 595 574	6 595 574 $		
Immeubles et amélioration aux immeubles détenus aux fins de location	3 668 469	529 345	2 529 293 $	609 831
Maisons modulaires	1 232 800	630 634	465 124	137 042
Mobilier et agencements	1 578 784	641 238	931 210	6 336
Matériel informatique	666 883		622 858	44 025
Machinerie et équipement	2 641 030	2 159 081	465 225	16 724
Véhicules	3 320 172	3 038 657	276 086	5 429
	19 774 741 $	13 594 529 $	5 289 796 $	890 416 $

(1) Les contributions reçues de la Société d'énergie de la Baie James, d'Hydro-Québec, de la Municipalité de Baie-James et du gouvernement fédéral pour les immobilisations sont comptabilisées en réduction du coût de celles-ci. En 2006, la Société a perçu 228 775 $ en contributions (2005 : 198 683 $).

11. PROPRIÉTÉS MINIÈRES

Au 31 décembre 2006, la Société détient des intérêts dans 10 propriétés minières situées sur le territoire de la Baie-James. En regard de ces diverses propriétés minières, la Société détient 357 titres miniers. Ces propriétés minières ont toutes été dévaluées par le passé et leur juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

12. EMPRUNT BANCAIRE

La Société bénéficie d'une autorisation d'emprunt bancaire au montant de 4 000 000 $. Cet emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel et il est renégociable le 30 avril 2007. Au 31 décembre 2006, le taux d'intérêt est de 6,0 % (2005 : 5,0 %) et le solde est nul.

13. VERSEMENT SUR LA DETTE À LONG TERME

	2006	2005
Dette remboursée au cours de l'exercice au fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,84 %		600 000 $

14. CAPITAL-ACTIONS

	2006	2005
Autorisé		
10 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 $ chacune.		
Émis et payé		
6 982 500 d'actions ordinaires	69 825 000 $	69 825 000 $

Les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances.

15. FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation se détaillent comme suit :

	2006	2005
Variation des comptes clients	(1 816 459) $	335 254 $
Diminution des stocks	631	16 947
Variation des frais payés d'avance	16 354	(6 264)
Variation des comptes fournisseurs et charges à payer	2 071 327	(106 509)
Augmentation des retenues sur contrats	79 021	134 592
	350 874 $	374 020 $

La trésorerie et équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

	2006	2005
Encaisse	1 475 155 $	474 670 $
Découvert bancaire		(740 623)
	1 475 155 $	(265 953) $

Les intérêts versés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2006 s'élèvent à 17 164 $ (2005 : 105 998 $).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2006

16. RÉGIME DE RETRAITE

Description du régime

La Société offre un régime de retraite à prestations déterminées à ses employés. Ce régime de retraite offre des prestations fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire final moyen de fin de carrière. La politique de la Société est de maintenir ses cotisations à un niveau permettant de pourvoir aux prestations. Elle évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. La dernière évaluation actuarielle a été produite en date du 31 décembre 2005 et la prochaine évaluation actuarielle sera produite en date du 31 décembre 2008.

La charge de retraite et l'obligation au titre des prestations constituées sont établies par calculs actuariels à partir des hypothèses les plus probables de la direction et extrapolées à partir de l'évaluation actuarielle la plus récente.

Total des paiements en espèces

Le total des paiements en espèces au titre du régime de retraite pour 2006 est constitué des cotisations au régime de retraite à prestations déterminées et s'est chiffré à 133 581 $ (2005 : 126 251 $).

Régime à prestations déterminées

Le tableau suivant fait le rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif du régime pour les exercices terminés les 31 décembre 2006 et 31 décembre 2005 :

	2006	2005
Obligation au titre des prestations constituées	(3 208 949) $	(2 897 547) $
Juste valeur des actifs du régime	3 180 643	2 793 194
Situation de capitalisation (déficit)	(28 306)	(104 353)
Perte actuarielle nette non amortie	221 314	301 480
Actif au titre des prestations constituées	193 008 $	197 127 $

Composition des actifs du régime

Catégorie d'actifs	2006	2005
Titres de capitaux propres	47,3 %	47,5 %
Titres de créances	52,7	52,5
Total	100,0 %	100,0 %

Les pourcentages moyens pondérés découlant des hypothèses utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées et le coût des prestations de la Société sont les suivants :

	2006	2005
Obligations au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	5,0 %	5,0 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5	3,5

16. RÉGIME DE RETRAITE (suite)

Composition des actifs du régime (suite)

	2006	2005
Coût des prestations		
Taux d'actualisation	5,0 %	5,0 %
Taux de rendement prévu des actifs du régime	6,0	6,0
Taux de croissance de la rémunération	3,5	3,5

Les autres informations relatives au régime à prestations déterminées se présentent comme suit :

	2006	2005
Charge de l'exercice	137 699 $	115 399 $
Cotisations de l'employeur	133 581	126 251
Cotisations des employés	57 890	61 010
Prestations versées	148 670	162 027

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers à long terme de la Société :

	2006		2005	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Placements à long terme :				
Capital-actions ordinaires de sociétés ouvertes	6 246 161 $	7 877 514 $ [2]	3 702 013 $ [1]	3 667 403 $
Bons de souscription de sociétés ouvertes [3]		165 000 [2]		134 286
Titres convertibles en capital-actions ordinaires			669 885	669 885
Débenture non convertible	200 000	234 951		
Obligations gouvernementales et de sociétés privées	3 996 738	4 013 806		
Prêts et avances	48 936 [1]	47 970	90 248 [1]	88 748
Ne pouvant être estimés [4]	399 894		432 081	
Dette à long terme (incluant la portion à court terme)			600 000	595 528

(1) Pour la catégorie de placements dont la valeur comptable est supérieure à la juste valeur, la direction prévoit recouvrer leur valeur comptable.

(2) La juste valeur des actions des sociétés publiques est établie sur la base du cours de fermeture à la date du bilan. Quant aux bons de souscription, la juste valeur est établie sur la base du cours de fermeture à la date du bilan des actions de la société émettrice auxquelles ils sont rattachés, soit la valeur intrinsèque.

(3) Les bons de souscription de sociétés publiques viennent à échéance entre le 6 mai 2007 et le 28 décembre 2008.

(4) La juste valeur de ces instruments financiers ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marchés pour ce type de placement.

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

19. ÉVENTUALITÉS

La Société, à titre de cosignataire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, fait l'objet de certaines poursuites relatives à l'application de cette dernière. Les administrateurs sont d'avis que ces poursuites sont non fondées et par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

Un ancien employé de la Société et son épouse poursuivent un administrateur de la Société pour atteinte à la réputation, perte de revenu et autres préjudices. Le montant des poursuites totalise 800 000 $ dont 750 000 $ solidairement avec la Sûreté du Québec. Les administrateurs de la Société sont d'avis que cette poursuite est non fondée et par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard.

Une convention d'indemnité a été signée le 26 février 1993 entre Ressources MSV inc. (MSV), la Société et Westminer Canada Limited (Westminer), indemnisant cette dernière contre toute réclamation future au chapitre environnemental concernant un site minier. La restauration éventuelle du site minier fut évaluée en 1994 à 4 300 000 $ par une firme d'ingénieurs-conseils. Un fonds de restauration a été constitué pour ce faire et Westminer et MSV y ont versé ce montant. Les sommes versées sont détenues en fidéicommis et ne sont pas incluses dans les états financiers. En 1999, une réévaluation a estimé à 3 212 050 $ les coûts de restauration du site. Le montant total des travaux de restauration effectués depuis la création du fonds environnemental s'élève à 850 712 $. La valeur du fonds est de 4 720 019 $ au 31 décembre 2006. La direction de la Société est d'avis que les fonds cumulés sont suffisants pour procéder aux travaux de restauration à venir. Cette convention prévoit également que la Société pourrait être tenue de contribuer pour 50 % à tout déficit ou bénéficier de 50 % de tout surplus une fois les travaux de restauration effectués. MSV s'est engagée à verser à la Société une redevance de 0,375 $ la tonne de minerai usinée et une redevance additionnelle de 0,25 $ la tonne si la valeur nette (NSR) par tonne est supérieure à 70 $.

La Société est propriétaire de terrains qui nécessitent des travaux de décontamination. Ces derniers ont débuté au cours de l'exercice 2005 et la Société a effectué des travaux au coût total de 184 375$ dont 106 558 $ au cours du présent exercice (2005 : 77 817 $). Au 31 décembre 2006, le solde de la provision représentant le coût total des travaux pour le prochain exercice s'élève à 87 160 $. Ces travaux comprennent la réalisation d'une nouvelle expertise en 2007 afin d'établir, s'il y a lieu, la suite du plan de réhabilitation.

La Société a signé cinq ententes avec Transports Canada en vertu du Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires pour un montant maximum de 3 231 674 $ aux fins de réfection de l'aéroport de La Grande-Rivière et d'acquisition d'équipements mobiles. Trois ententes échéant en 2007, 2009, et 2011 prévoient que la Société s'engage à exploiter ledit aéroport pendant une période de 10 ans. Advenant le non-respect de cette condition, la Société se verra dans l'obligation de rembourser un montant établi en fonction de la durée restante de ces ententes. Quant aux deux dernières ententes, échéant en 2007, elles prévoient que la Société doit exploiter ledit aéroport pendant une période de 2 ans et 4 ans. Advenant le non-respect de cette condition, la Société pourrait se voir dans l'obligation de verser au gouvernement du Canada, en tant que dommages et intérêts, le montant total qui lui a déjà été versé dans le cadre de ces deux ententes. Au 31 décembre 2006, le montant total du passif éventuel découlant de ces cinq ententes est de 654 938 $.

20. ENGAGEMENTS

La Société s'est engagée, d'après un bail échéant le 31 décembre 2007, à verser une somme de 38 841 $.

Par un décret du 10 janvier 1994, le gouvernement du Québec a transféré à la Société plusieurs terrains localisés sur le territoire de la Baie-James. Les conditions de ce décret prévoient qu'advenant la vente subséquente de ces terrains, le bénéfice réalisé devra être remis au gouvernement du Québec.

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2005 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2006.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de développement de la Baie-James ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Raymond Thibault, ing.
Président-directeur général par intérim

Matagami, le 9 mars 2007

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement de la Baie-James au 31 décembre 2006, l'état des résultats et du déficit cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Diane Bergeron, CA
Directrice principale

Québec, le 9 mars 2007

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES
(L.R.Q., c. S-10.002)

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
INTERVENTIONS FINANCIÈRES		
REVENUS		
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	59 831 585 $	48 637 132 $
Intérêts sur placements et sur prêts	2 909 591	1 966 137
Récupérations sur investissements et sur aides remboursables en vertu des programmes d'aide financière (note 4)	736 481	691 350
Honoraires de garanties de prêts (note 5)	474 079	567 264
Honoraires de gestion des crédits d'impôt	1 463 953	1 460 648
Honoraires de gestion cinéma	111 150	
Autres revenus	26 668	17 305
	65 553 507	53 339 836
DÉPENSES		
Programmes d'aide financière (note 6) :		
Cinéma et production télévisuelle	37 180 257	27 246 891
Musique et variétés	7 670 173	7 273 281
Livre et édition	3 882 287	3 618 685
Métiers d'art	3 079 394	3 040 554
Affaires internationales	4 249 271	3 628 317
	56 061 382	44 807 728
Provision pour créances irrécouvrables et pour pertes (note 7)	609 608	646 056
Frais d'administration (note 8)	9 055 544	8 675 888
Intérêts sur dettes	92 101	128 497
	65 818 635	54 258 169
PERTE PROVENANT DE LA GESTION DES INTERVENTIONS FINANCIÈRES	(265 128)	(918 333)
PATRIMOINE IMMOBILIER		
REVENUS		
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	2 402 685	2 695 255
Loyers et autres	1 570 343	1 618 679
Intérêts sur placements à court terme	56 019	40 798
	4 029 047	4 354 732
DÉPENSES		
Frais d'exploitation et d'administration (note 9)	3 219 595	3 287 121
Intérêts sur dettes	635 663	776 569
	3 855 258	4 063 690
REVENU PROVENANT DE LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER	173 789	291 042
Montants à reporter	(91 339) $	(627 291) $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
Montants reportés	(91 339) $	(627 291) $
PLACEMENTS		
Revenu de placements de sociétés en commandite	159 247	152 297
Frais d'intérêts sur avance à long terme du gouvernement du Québec	159 247	21 803
REVENU DE PLACEMENTS		130 494
PERTE NETTE	(91 339)	(496 797)
EXCÉDENT AU DÉBUT	1 741 673	2 238 470
EXCÉDENT À LA FIN	1 650 334 $	1 741 673 $

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

BILAN
au 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIF		
Encaisse	3 038 212 $	1 700 198 $
Placements temporaires (note 10)	22 613 218	18 817 930
Prêts et autres participations financières (note 11)	17 566 031	20 803 963
Aides remboursables (note 6)	1 104 350	1 016 882
Débiteurs et intérêts courus	663 522	601 508
Billets à terme, portant intérêt à 10 % depuis le 1er janvier 2007	234 771	234 771
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	15 617 499	17 288 829
Frais payés d'avance et avances sur engagements	449 913	796 197
Placements dans des sociétés en commandite (note 12)	15 535 647	15 528 697
Immobilisations (note 13)	16 439 680	16 636 760
TOTAL DE L'ACTIF	93 262 843 $	93 425 735 $
PASSIF		
Emprunt à court terme (note 14)	60 475 $	353 500 $
Créditeurs et charges à payer	2 819 143	2 365 251
Intérêts courus sur avance à long terme du gouvernement du Québec	159 247	21 803
Intérêts courus sur dettes à long terme	252 976	229 598
Montants à verser en vertu des programmes d'aide financière	17 586 275	14 036 953
Provision cumulée et contribution pour pertes sur garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises (note 7)	724 053	734 938
Revenus reportés (note 15)	17 343 204	20 188 228
Avances à long terme du gouvernement du Québec (note 16)	18 000 000	18 000 000
Dettes à long terme (note 17)	15 167 136	16 253 791
	72 112 509	72 184 062
AVOIR		
Capital (note 18)	19 500 000	19 500 000
Excédent	1 650 334	1 741 673
	21 150 334	21 241 673
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR	93 262 843 $	93 425 735 $

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

ENGAGEMENTS (note 23)
ÉVENTUALITÉS (note 24)

Pour le conseil d'administration,
Jean G. Chaput
Louise L. Bérubé

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

FLUX DE TRÉSORERIE
pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(91 339) $	(496 797) $
Ajustements en vue de déterminer le flux de trésorerie :		
Créances irrécouvrables liées au financement intérimaire des crédits d'impôt	52 606	140 082
Provision pour créances irrécouvrables liées à l'aide remboursable	23 603	243 143
Provision pour créances irrécouvrables et pour pertes	609 608	646 056
Perte sur aliénation d'immobilisations		900
Amortissement des immobilisations	1 522 838	1 498 305
Revenu de placement de sociétés en commandite	(159 247)	(152 297)
	1 958 069	1 879 392
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation :		
Débiteurs et intérêts courus	(62 014)	(279 916)
Billets à terme		266 145
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	1 671 330	1 421 988
Frais payés d'avance et avances sur engagements	346 284	(293 949)
Créditeurs et charges à payer	212 621	993 729
Intérêts courus sur avance à long terme du gouvernement du Québec	137 444	(62 639)
Intérêts courus sur dettes à long terme	23 378	(163 020)
Montants à verser en vertu des programmes d'aide financière	3 549 322	1 435 012
Revenus reportés	(2 897 630)	(1 332 351)
	2 980 735	1 984 999
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	4 938 804	3 864 391
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prêts et autres participations financières	(13 307 448)	(14 539 812)
Aides remboursables	(437 975)	(328 750)
Acquisition d'immobilisations	(1 084 487)	(1 059 755)
Distribution de la quote-part des résultats de sociétés en commandite	152 297	453 682
Remboursements de prêts et autres participations financières	15 924 887	14 740 734
Récupération d'aides remboursables	326 904	535 088
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	1 574 178	(198 813)
Montants à reporter	6 512 982 $	3 665 578 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
Montants reportés	6 512 982 $	3 665 578 $
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt à court terme	(293 025)	(1 930 174)
Dette à long terme	712 286	2 665 042
Remboursement sur dettes à long terme	(1 798 941)	(1 585 478)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 379 680)	(850 610)
AUGMENTATION DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	5 133 302	2 814 968
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	20 518 128	17 703 160
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 19)	25 651 430 $	20 518 128 $

Les acquisitions d'immobilisations incluses aux créditeurs et charges à payer sont de 241 271 $.

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2007

1. LOI CONSTITUTIVE ET OBJECTIFS

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) est une personne morale constituée et régie par la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles (L.R.Q., chapitre S-10.002). En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, c. 1, 5 supplément) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. 1-3), la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Les objectifs de la Société sont de promouvoir et soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles, y compris les médias, et de contribuer à accroître la qualité des produits et services et la compétitivité de ceux-ci au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger. La Société est aussi chargée de reconnaître des oeuvres comme films québécois suivant les normes prévues par les règlements du gouvernement relativement à l'application de la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1).

La Société est propriétaire du parc immobilier patrimonial acquis du ministre des Transports en 1989. La Société peut, avec l'autorisation du gouvernement, acquérir, restaurer, rénover, gérer, exploiter des immeubles ou en disposer.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Prêts et autres participations financières

Les prêts et autres participations financières sont constitués des placements de la Société effectués dans le cadre de ses programmes de financement des entreprises. Ces placements peuvent prendre la forme d'achat d'actions, de prêts ou d'investissements aux projets et sont comptabilisés à la valeur nominale, majorée des intérêts courus à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour créances irrécouvrables.

Un prêt est classé dans la catégorie des prêts douteux lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que la Société n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts. Lorsqu'un prêt devient douteux, la constatation du revenu d'intérêt cesse et la Société réduit cette participation par l'inscription d'une provision cumulée pour créances irrécouvrables.

Les garanties d'emprunt apparaissent à titre d'éventualités aux états financiers de la Société. Les prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises sont comptabilisés à l'actif de la Société lorsque cette dernière a approuvé la réclamation produite par l'institution financière prêteuse.

Provision cumulée et contribution pour créances irrécouvrables et pour pertes

La provision cumulée pour créances irrécouvrables et pour pertes est maintenue à un niveau jugé adéquat pour absorber les créances irrécouvrables et les pertes qui existent dans le portefeuille de la Société. Elle est augmentée de la provision annuelle, laquelle est imputée aux résultats, et réduite du montant des radiations. La provision cumulée pour créances irrécouvrables et pour pertes comprend des provisions spécifiques et une provision générale.

Les provisions spécifiques sont constituées pour chaque prêt. La valeur comptable d'un prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus.

La provision générale est constituée pour les garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises. Le montant de la provision générale est estimé en se fondant sur les pertes antérieures.

La contribution pour pertes représente une somme encaissée pour absorber les pertes éventuelles découlant de la garantie d'un emprunt relatif au financement d'une entreprise. Dans l'éventualité où cette garantie d'emprunt devient douteuse, la contribution sera comptabilisée aux résultats à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les pertes seront constatées.

Les pertes relatives aux garanties accordées en vertu des programmes de financement intérimaire des crédits d'impôt sont remboursables par le gouvernement du Québec.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Aides remboursables et provision cumulée pour créances irrécouvrables

L'aide remboursable est une aide financière assortie d'une obligation de remboursement préétablie, d'une durée minimale de deux ans et n'excédant généralement pas cinq ans. Cette aide est comptabilisée au bilan à la valeur nominale, déduction faite d'une provision cumulée pour créances irrécouvrables. Cette provision cumulée est établie en examinant la probabilité de recouvrement de chaque aide remboursable et en se fondant sur les pertes antérieures. La variation annuelle de la provision cumulée est imputée aux résultats à titre de dépenses de programmes.

Placements dans des sociétés en commandite

Le placement dans une société en commandite à titre de commanditaire est comptabilisé à la valeur d'acquisition. Lorsque le placement subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. Cette réduction est imputée directement aux résultats de l'exercice.

Le placement dans une société en commandite satellite à titre de commanditaire et de commandité est comptabilisé à la valeur de consolidation. La société en commandite est une société de placement dont les actifs sont comptabilisés à la juste valeur.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire. Le coût des restaurations comprend le matériel, la main-d'oeuvre directe, les frais indirects ainsi que les frais de financement temporaire durant les travaux.

Restaurations	25 ans
Réparations majeures	de 5 à 10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Équipement	5 ans
Matériel informatique et logiciels	de 4 à 7 ans
Améliorations locatives	sur la durée du bail

Les oeuvres d'art et les restaurations en cours ne sont pas amorties.

Subventions

Les subventions sont constatées à titre de revenus lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les subventions spécifiques reçues pour les programmes d'aide financière et pour tout autre projet sont reportées et imputées aux résultats à titre de revenus en fonction des engagements afférents.

Revenus

Les récupérations sur investissements et sur aides remboursables non assorties d'une obligation de remboursement préétablie sont comptabilisées aux résultats au moment où elles sont encaissées ou exigibles.

Programmes d'aide financière

L'aide financière accordée sous forme de subventions, d'investissements et d'aides remboursables, autres que celles assorties d'une obligation de remboursement préétablie, est imputée aux résultats à titre de dépenses de programmes. Ces dépenses sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont autorisées et lorsque le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité.

Lorsque les modalités et conditions de l'aide financière accordée ne sont pas respectées, l'annulation du projet est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les faits sont connus.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2007

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des soldes bancaires et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2007	2006
SUBVENTIONS OCTROYÉES		
Interventions financières		
Fonctionnement	3 264 639 $	3 615 300 $
Dette relative aux programmes d'aide financière	92 101	128 497
Programmes d'aide financière :		
Cinéma et production télévisuelle	36 043 453	25 978 454
Musique et variétés	7 392 312	7 349 367
Livre et édition	3 675 088	3 735 283
Métiers d'art	2 958 314	3 108 314
Affaires internationales	3 647 783	3 622 783
Aide spécifique		1 037 262
Patrimoine immobilier		
Fonctionnement	1 108 900	1 108 900
Dettes relatives aux immobilisations	1 143 441	1 234 460
	59 326 031	50 918 620
SUBVENTIONS REPORTÉES AU DÉBUT		
Interventions financières		
Programmes d'aide financière :		
Cinéma et production télévisuelle	4 682 347	5 950 785
Musique et variétés	346 242	203 156
Livre et édition	275 152	105 041
Métiers d'art	137 328	62 644
Affaires internationales	1 520 629	1 739 206
Aide spécifique	1 037 262	
Patrimoine immobilier		
Dettes relatives aux immobilisations	12 292 641	12 644 536
	20 291 601	20 705 368
SUBVENTIONS REPORTÉES À LA FIN		
Interventions financières		
Programmes d'aide financière :		
Cinéma et production télévisuelle	(3 435 543)	(4 682 347)
Musique et variétés	(104 039)	(346 242)
Livre et édition	(56 953)	(275 152)
Métiers d'art	(13 969)	(137 328)
Affaires internationales	(593 299)	(1 520 629)
Aide spécifique	(1 037 262)	(1 037 262)
Patrimoine immobilier		
Dettes relatives aux immobilisations	(12 142 297)	(12 292 641)
	(17 383 362)	(20 291 601)
	62 234 270 $	51 332 387 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2007

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (suite)

Les subventions se subdivisent comme suit :

	2007	2006
Interventions financières	59 831 585 $	48 637 132 $
Patrimoine immobilier	2 402 685	2 695 255
	62 234 270 $	51 332 387 $

4. RÉCUPÉRATIONS SUR INVESTISSEMENTS ET SUR AIDES REMBOURSABLES EN VERTU DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

	2007			2006
	Investissements	Aides remboursables *	Total	Total
Cinéma et production télévisuelle	562 731 $	16 131 $	578 862 $	509 485 $
Multimédia		330	330	15 378
Affaires internationales		157 289	157 289	166 487
	562 731 $	173 750 $	736 481 $	691 350 $

* Ces récupérations proviennent d'aides remboursables non assorties d'une obligation de remboursement préétablie.

5. HONORAIRES DE GARANTIES DE PRÊT

	2007	2006
Honoraires de garanties relatifs au financement des entreprises	233 882 $	304 650 $
Honoraires de garanties relatifs au financement intérimaire des crédits d'impôt	209 928	209 451
Créances irrécouvrables liées au financement intérimaire des crédits d'impôt	(52 606)	(140 082)
Déficit des revenus d'honoraires sur les frais de gestion (note 15)	82 875	193 245
	240 197	262 614
	474 079 $	567 264 $

6. PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE ET AIDES REMBOURSABLES

	2007	
	Cinéma et production télévisuelle	Musique et variétés
DÉPENSES – PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE		
Investissements – aides sélectives	33 894 297 $	
Investissements – aides corporatives	500 000	
Subventions	2 896 738	7 735 610 $
Aides remboursables non assorties d'une obligation de remboursement préétablie	114 500	
Provision pour créances irrécouvrables		(9 342)
Annulations et recouvrements	(758 363)	(71 125)
Autres	533 085	15 030
	37 180 257 $	7 670 173 $

	2007	
	Cinéma et production télévisuelle	Musique et variétés
ACTIF – AIDES REMBOURSABLES		
Solde au début		545 306 $
Aides remboursables assorties d'une obligation de remboursement préétablie accordées dans l'exercice	65 000 $	
Récupérations		(66 066)
Radiations		8 000
	65 000	487 240
Provision cumulée pour créances irrécouvrables		(56 750)
Solde à la fin	65 000 $	430 490 $

2007				2006
Livre et édition	Métiers d'art	Affaires internationales	Total	Total
			33 894 297 $	24 380 877 $
			500 000	375 000
3 874 077 $	3 069 873 $	3 263 396 $	20 839 694	19 358 217
		833 525	948 025	907 250
(11 000)	(2 279)	47 133	24 512	243 143
	(6 000)	(80 076)	(915 564)	(1 249 650)
19 210	17 800	185 293	770 418	792 891
3 882 287 $	3 079 394 $	4 249 271 $	56 061 382 $	44 807 728 $

2007				2006
Livre et édition	Métiers d'art	Affaires internationales	Total	Total
257 295 $	57 920 $	469 546 $	1 330 067 $	1 625 655 $
		372 975	437 975	328 750
(66 763)	(27 595)	(166 480)	(326 904)	(535 088)
		(65 296)	(57 296)	(89 250)
190 532	30 325	610 745	1 383 842	1 330 067
(118 425)	(8 645)	(95 672)	(279 492)	(313 185)
72 107 $	21 680 $	515 073 $	1 104 350 $	1 016 882 $

7. PROVISION CUMULÉE ET CONTRIBUTION POUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES ET POUR PERTES

	2007	2006
Solde au début	6 348 622 $	6 169 742 $
Radiations de l'exercice :		
Prêts accordés par la Société	836 982	388 973
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	223 880	78 203
	1 060 862	467 176
Provision de l'exercice :		
Prêts accordés par la Société	(235 682)	660 855
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	856 175	72 179
Garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	(10 885)	(86 978)
	609 608	646 056
Solde à la fin	5 897 368 $	6 348 622 $

La provision cumulée et la contribution pour créances irrécouvrables et pour pertes se subdivisent comme suit :

	2007	2006
Prêts accordés par la Société (note 11)	2 692 320 $	3 764 983 $
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises (note 11)	2 480 995	1 848 701
	5 173 315	5 613 684
Garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises *	724 053	734 938
	5 897 368 $	6 348 622 $

* Inclut la contribution de 375 000 $ pour pertes sur la garantie d'un emprunt relative au financement d'une entreprise.

8. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2007	2006
Traitements et avantages sociaux	7 074 392 $	6 748 714 $
Honoraires	161 547	94 348
Déplacements, représentation et congrès	185 555	157 134
Loyers	663 413	597 370
Assurances	40 274	32 625
Frais de bureau et papeterie	325 470	357 182
Publicité et promotion	123 823	225 218
Perte sur aliénation d'immobilisations		900
Amortissement des immobilisations	420 463	380 905
Autres frais	60 607	81 492
	9 055 544 $	8 675 888 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2007

9. PATRIMOINE IMMOBILIER – FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION

	2007	2006
Traitements et avantages sociaux	333 450 $	354 676 $
Honoraires	121 804	114 897
Déplacements, représentation et congrès	3 583	3 588
Taxes	395 974	415 998
Assurances	132 030	131 092
Électricité et chauffage	271 628	264 347
Entretien et réparations	717 718	723 695
Frais de bureau et de papeterie	32 933	27 244
Amortissement des immobilisations	1 102 375	1 117 400
Autres frais	108 100	134 184
	3 219 595 $	3 287 121 $

10. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont constitués de billets promissoires et d'une acceptation bancaire. Ils sont comptabilisés au coût et ils portent intérêt à des taux se situant entre 4,29 % et 4,59 %.

11. PRÊTS ET AUTRES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

	2007			2006
	Montant	Provision pour pertes (note 7)	Montant net	Montant net
Actions ordinaires votantes	450 000 $		450 000 $	450 000 $
Prêts et débentures	14 860 281	700 394 $	14 159 887	15 625 333
Prêts et débentures douteux				
Prêts accordés par la Société	2 325 068	1 991 926	333 142	308 447
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	5 103 997	2 480 995	2 623 002	4 420 183
	22 739 346 $	5 173 315 $	17 566 031 $	20 803 963 $

Tous les prêts accordés par la Société portent intérêt à un taux variable. Le taux d'intérêt effectif des prêts au 31 mars 2007, calculé selon une moyenne pondérée, est de 8,10 %, soit le taux préférentiel plus 2,10 %.

Ces prêts, autres que les prêts douteux, viennent à échéance au cours des exercices se terminant le 31 mars :

2008	6 267 596 $
2009	608 951
2010	1 572 897
2011	1 028 213
2012	284 737
2013 et plus	4 397 493
	14 159 887 $

12. PLACEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS EN COMMANDITE

	2007	2006
Participation, au coût dévalué, à titre de commanditaire dans une société en commandite dont l'activité est d'investir dans des entreprises qui oeuvrent dans le secteur de la culture. En vertu de la convention, la Société est échue depuis le 24 octobre 2006. *	7 400 000 $	7 400 000 $
Participation, à la valeur de consolidation, à titre de commanditaire et commandité dans une société en commandite dont l'activité est d'offrir aux entreprises culturelles des outils de financement spécialisés. La Société continue d'exister jusqu'au 31 mars 2009, à moins qu'elle soit dissoute avant cette date conformément à la convention. **	8 135 647	8 128 697
	15 535 647 $	15 528 697 $

* Les commanditaires procèdent à la finalisation des démarches visant la prolongation de la durée de la société en commandite.

** Inclut des bénéfices réalisés de 295 112 $ (2006 : 21 803 $) et des pertes non réalisées de 135 865 $ (2006 : 130 494 $ bénéfices non réalisés).

13. IMMOBILISATIONS

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
Immobilisations corporelles				
Restaurations	18 200 324 $	5 728 882 $	12 471 442 $	13 046 441 $
Réparations majeures*	4 957 108	2 673 672	2 283 436	1 958 087
Mobilier de bureau	601 231	382 509	218 722	245 720
Équipement	301 205	238 889	62 316	60 369
Matériel informatique	901 659	765 500	136 159	137 544
Améliorations locatives	512 114	319 014	193 100	218 557
Oeuvres d'art	59 990		59 990	48 798
	25 533 631	10 108 466	15 425 165	15 715 516
Immobilisations incorporelles				
Logiciels **	2 144 189	1 129 674	1 014 515	921 244
	27 677 820 $	11 238 140 $	16 439 680 $	16 636 760 $

* Inclut des actifs de 309 861 $ comptabilisés au coût qui ne sont pas amortis puisqu'ils ne sont pas en exploitation au 31 mars 2007.

** Inclut des actifs de 49 900 $ comptabilisés au coût qui ne sont pas amortis puisqu'ils ne sont pas en exploitation au 31 mars 2007.

14. MARGE DE CRÉDIT ET EMPRUNT À COURT TERME

La Société dispose, auprès d'une institution financière, d'une marge de crédit de 2 M$ autorisée par un décret du gouvernement du Québec. Cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel pour un terme ne pouvant dépasser un an.

La Société est autorisée, par décret du gouvernement du Québec, à contracter des emprunts à court terme ou par voie de marge de crédit, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 4,2 M$ pour maintenir en bon état les édifices faisant partie de son parc immobilier. Les emprunts peuvent être contractés auprès d'une institution financière ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec et portent intérêt à taux variable ou fixe, sans excéder le taux préférentiel, pour un terme ne pouvant dépasser un an.

15. REVENUS REPORTÉS

	2007	2006
Financement intérimaire des crédits d'impôt (note 24)		
Solde au début	(393 040) $	(382 843) $
Montant net des radiations / encaissements (débours) sur les dossiers en défaut	50 748	183 048
Déficit des revenus d'honoraires sur les frais de gestion	(82 875)	(193 245)
Solde à la fin	(425 167)	(393 040)
Subventions reportées (note 3)	17 383 362	20 291 601
Autres revenus reportés	385 009	289 667
	17 343 204 $	20 188 228 $

16. AVANCES À LONG TERME DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2007	2006
Avance du gouvernement du Québec, portant intérêt au taux de rendement du placement dans la société en commandite déduction faite d'une somme représentant 35 % de ce rendement, remboursable lors de la dissolution de la société en commandite ou au plus tard le 31 décembre 2006. *	10 000 000 $	10 000 000 $
Avance du gouvernement du Québec, portant intérêt au taux de rendement du placement dans la société en commandite jusqu'à un maximum annuel égal au taux préférentiel, remboursable lors de la dissolution de la société en commandite ou au plus tard le 31 décembre 2011.	8 000 000	8 000 000
	18 000 000 $	18 000 000 $

* La Société est en attente de la décision du ministère des Finances quant à la prolongation du décret autorisant l'avance pour fins de placement dans une société en commandite (note 12).

17. DETTES À LONG TERME

	2007	2006
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,771 %, remboursable en versements annuels de 342 398 $ jusqu'au 3 juin 2014 et en un versement de 2 396 786 $ le 3 juin 2014, dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt.	4 793 573 $	5 135 971 $
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,617 %, remboursable en versements annuels de 416 308 $ jusqu'au 1er décembre 2015 et en un versement de 2 081 538 $ le 1er décembre 2015, dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt.	5 411 998	5 828 306
Montants à reporter	10 205 571 $	10 964 277 $

17. DETTES À LONG TERME (suite)

	2007	2006
Montants reportés	10 205 571 $	10 964 277 $
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,654 %, remboursable en versements annuels de 790 718 $ jusqu'au 1er octobre 2008, dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt.	1 581 437	2 372 154
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,837 %, remboursable en versements annuels de 41 631 $ jusqu'au 1er octobre 2013, dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt.	291 415	333 046
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,323 %, remboursable en versements annuels de 172 288 $ jusqu'au 1er octobre 2012 et en un versement de 1 550 588 $ le 1er octobre 2012, dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt.	2 412 026	2 584 314
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,592 %, remboursable en versements annuels de 35 599 $ jusqu'au 31 mars 2016, dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt.	320 393	
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,463 %, remboursable en versements annuels de 35 629 $ jusqu'au 14 novembre 2016, dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt.	356 294	
	15 167 136 $	16 253 791 $

Les montants des versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

2008	1 834 571 $
2009	1 834 571
2010	1 043 853
2011	1 043 853
2012	1 043 853
2013 à 2015	8 366 435
	15 167 136 $

18. CAPITAL

Au 31 mars 1995, le capital-actions de la Société générale des industries culturelles, organisme du gouvernement, devient le capital de la Société.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2007

19. FLUX DE TRÉSORERIE

a) La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2007	2006
Encaisse	3 038 212 $	1 700 198 $
Placements temporaires	22 613 218	18 817 930
	25 651 430 $	20 518 128 $

Les intérêts versés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 726 508 $ (2006 : 1 152 207 $).
Les intérêts encaissés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 2 916 119 $ (2006 : 1 939 456 $).

20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 311 028 $ (2006 : 335 308 $). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladies et vacances

	2007			2006
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	113 520 $	681 101 $	794 621 $	778 688 $
Charge de l'exercice	174 576	558 894	733 470	658 411
Prestations versées au cours de l'exercice	(188 320)	(515 790)	(704 110)	(642 478)
Solde à la fin	99 776 $	724 205 $	823 981 $	794 621 $

21. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de la Société correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. La Société procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des aides remboursables, des débiteurs, des billets à terme, de l'emprunt bancaire, des créditeurs et charges à payer, des intérêts courus et des montants à verser en vertu des programmes d'aide financière est équivalente à la valeur comptable étant donné qu'il s'agit d'éléments à court terme.

Dans le cas des prêts à taux variable, la juste valeur estimative est présumée correspondre à la valeur comptable. Pour les prêts douteux, la juste valeur correspond à la valeur comptable étant donné que la provision fait l'objet d'une réévaluation continue.

21. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur des instruments financiers (suite)

La juste valeur du placement de 7,4 M$ dans une société en commandite, des avances à long terme du gouvernement du Québec et des actions ordinaires votantes ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ces types d'instruments financiers.

La juste valeur des subventions à recevoir du gouvernement du Québec ne peut être évaluée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'investissement financier.

La juste valeur des dettes à long terme de 15,2 M$ (2006 : 16,3 M$) du Fonds de financement du gouvernement du Québec s'établissait à 15,6 M$ (2006 : 16,5 M$) et elle est fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des émissions semblables ayant la même durée résiduelle.

22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement et indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

23. ENGAGEMENTS

a) Les montants non déboursés sur les prêts autorisés au 31 mars 2007 totalisent 9,5 M$ (2006 : 11,6 M$).

b) La Société est engagée pour une somme de 161 500 $ relativement à un contrat pour la restauration d'un bâtiment jusqu'au 31 mars 2008.

c) Les engagements minimums exigibles en vertu d'un contrat de location-exploitation des locaux de la Société sont les suivants :

2008	632 069 $
2009	632 069
2010	474 052
	1 738 190 $

24. ÉVENTUALITÉS

a) La Société garantit le remboursement d'emprunts ou de dettes contractés par des entreprises auprès d'institutions financières dans le cadre du financement des entreprises et du programme de financement intérimaire des crédits d'impôt. Les engagements maximaux de ces garanties se répartissent comme suit :

	2007	2006
Financement des entreprises *	9 558 122 $	10 127 751 $
Financement intérimaire des crédits d'impôt remboursables à la production cinématographique et télévisuelle québécoise, à la production de titres multimédias, à la production d'enregistrements sonores, à l'édition de livres et à la production de spectacles **	10 595 899	12 922 360
	20 154 021 $	23 050 111 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2007

24. ÉVENTUALITÉS (suite)

* La provision cumulée pour pertes relative à ces garanties est présentée à la note 7 des états financiers.

** Les sommes à récupérer sur les dossiers en défaut au 31 mars 2007 sont de 3 777 324 $. Les pertes éventuelles basées sur le taux de perte historique des 5 dernières années sont estimées à 240 653 $. Toutes pertes relatives aux garanties accordées en vertu de ce programme seront remboursées par le gouvernement du Québec.

b) À la suite de l'adoption de la Loi sur l'équité salariale le 21 novembre 1996, la Société doit effectuer une démarche d'évaluation de différents corps d'emploi. Au cours de l'exercice, la Société a procédé au règlement des sommes dues aux employés syndiqués suite à la démarche. La démarche d'évaluation pour les employés non syndiqués a commencé et se poursuivra au cours du prochain exercice. À la date de préparation des états financiers, la Société n'est pas en mesure d'évaluer le montant qu'elle pourrait devoir débourser, le cas échéant, étant donné que les travaux relatifs à cette démarche ne sont pas encore terminés. En conséquence, aucun montant n'a été constaté aux états financiers.

c) Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière ni sur les résultats de ses opérations.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de développement des entreprises culturelles ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean G. Chaput
Président

Jean Valois
Secrétaire

Montréal, le 1er juin 2007

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement des entreprises culturelles au 31 mars 2007 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 1er juin 2007

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-11.0102)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007 (12 mois)	2006 (15 mois)
PRODUITS		
Transferts du gouvernement du Canada		
- Taxe sur l'essence (note 6)	104 408	
Droits additionnels d'immatriculation (note 6)	44 653	34 360
Intérêts sur créances et placements	14 557	2 942
Intérêts autres	54	21
	163 672	37 323
CHARGES		
Programme d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale	147 469	
Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR)	49	
Remboursement des frais informatiques de la SAAQ		1 261
Honoraires d'administration (note 3)	1 333	664
Frais de déplacement	2	
Intérêts sur charges à payer	48	60
	148 901	1 985
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	14 771	35 338
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	35 338	
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	50 109	35 338

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	496	3
Placements temporaires (note 4)	434 499	234 513
Créances et intérêts courus (note 5)	14 443	63 199
	449 438	297 715
PASSIF À COURT TERME		
Charges à payer et frais courus	9 133	1 985
Produits reportés (note 6)	390 196	260 392
	399 329	262 377
EXCÉDENT CUMULÉ (note 7)	50 109	35 338
	449 438	297 715

ENGAGEMENTS (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Mario Albert, Président
Marc Grandisson, Secrétaire

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société de financement des infrastructures locales du Québec est une personne morale, mandataire de l'État, instituée en vertu de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec (L.R.Q., chapitre S-11.0102) en date du 17 décembre 2004. Elle a pour mission de verser une aide financière aux organismes municipaux pour contribuer à la réalisation de projets d'infrastructures en matière d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et de transport en commun ainsi que de projets d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales.

Les produits de la Société proviennent des transferts et des contributions du gouvernement du Canada, des droits additionnels d'immatriculation payés par les propriétaires de certains véhicules routiers, et d'une contribution du gouvernement du Québec. Les droits additionnels d'immatriculation sont perçus par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour le compte de la Société.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Produits

La Société applique la méthode du report pour comptabiliser les transferts du gouvernement du Canada. Lorsque ceux-ci sont affectés, ils sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont effectuées. Les transferts non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les droits additionnels d'immatriculation sont comptabilisés aux revenus en fonction de la période couverte par ces droits exigibles.

Les autres produits sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits dont ils découlent.

Charges

Les charges comprennent le coût des biens et services obtenus au cours de l'exercice.

L'aide financière versée aux organismes municipaux est comptabilisée à titre de charge lorsque surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où elle a été autorisée et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés selon la méthode de la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette).

3. HONORAIRES D'ADMINISTRATION

	2007	2006
Frais de gestion	818	
Frais de perception de la SAAQ – droits additionnels d'immatriculation	515	664
	1 333	664

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2007	2006
Billets à escompte du Québec, échéant d'avril à mai 2007	121 138	234 513
Bons du trésor, échéant d'avril à juin 2007	302 761	
Certificat de dépôt, 4,25 %, échéant en avril 2007	10 600	
	434 499	234 513

5. CRÉANCES ET INTÉRÊTS COURUS

	2007	2006
Droits additionnels d'immatriculation à recevoir	13 817	62 191
Intérêts courus	626	1 008
	14 443	63 199

6. PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés se rapportent aux sommes reçues ou à recevoir en vertu de l'entente entre le Canada et le Québec relative au transfert des revenus d'une partie de la taxe fédérale d'accise sur l'essence ainsi que d'un montant additionnel en vertu du chapitre 49 des Lois du Canada (2005) autorisant des paiements dans le cadre de mesures d'aide liées au coût de l'énergie, à la consommation énergétique des habitations et à l'infrastructure du transport en commun et modifiant d'autres lois en conséquence, afin d'assurer le financement des infrastructures municipales et locales dans une perspective de développement durable. Ils se rapportent aussi aux droits additionnels d'immatriculation. Les variations survenues au cours de l'exercice dans le solde des produits reportés sont les suivantes :

	2007	2006
Transferts du gouvernement du Canada		
Solde au début	232 561	
Transferts du gouvernement du Canada	232 561	232 561
Transferts constatés à titre de produits de l'exercice	(104 408)	
Solde à la fin	360 714	232 561
Droits additionnels d'immatriculation		
Solde au début	27 831	
Droits perçus	46 304	62 191
Droits constatés à titre de produits de l'exercice	(44 653)	(34 360)
Solde à la fin	29 482	27 831
Produits reportés	390 196	260 392

7. EXCÉDENT CUMULÉ

Tel que stipulé à l'article 33 de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec (L.R.Q., chapitre S-11.0102), le sommes reçues par la Société doivent être affectées au paiement de ses obligations. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société.

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

8. ENGAGEMENTS

Programme d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale

La Société s'est engagée à verser une aide financière à divers organismes municipaux en vertu du Programme d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale pour un montant de 122 233 milliers de dollars au 31 mars 2007 (2006 : 0). Les paiements exigibles pour les quatre prochains exercices s'élèvent à :

2007-2008	38 569
2008-2009	31 234
2009-2010	45 206
2010-2011	7 224

Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) et Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)

La ministre des Affaires municipales et des Régions a autorisé la Société à verser une aide financière à divers organismes municipaux en vertu du FIMR et du PIQM pour des montants respectifs de 80 685 milliers de dollars au 31 mars 2007 (2006 : 8 263 milliers de dollars) et de 98 971 milliers de dollars au 31 mars 2007 (2006 : 45 075 milliers de dollars). Les paiements exigibles pour les cinq prochains exercices, découlant des engagements pris par la Société et conditionnels aux crédits votés par l'Assemblée nationale, s'élèvent à :

	FIMR	PIQM
2007-2008	805	1 602
2008-2009	5 090	7 703
2009-2010	6 248	8 133
2010-2011	6 771	8 587
2011-2012	7 173	9 067
2012-2013 et suivants	54 598	63 879

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont évalués à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés, autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La valeur comptable des actifs et passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

Risque de taux d'intérêt

La Société gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses produits d'intérêts.

Le taux d'intérêt effectif réalisé sur les placements temporaires durant l'exercice varie de 3,68 % à 4,26 % (2006 : 3,25 % à 3,55 %).

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de la Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois, règlements et conventions qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Mario Albert
Président du Conseil d'administration

Marc Grandisson
Secrétaire du Conseil d'administration

Québec, le 20 juillet 2007

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de financement des infrastructures locales du Québec au 31 mars 2007 et l'état des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 20 juillet 2007

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL
(L.R.Q., c. S-11.03)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 août

	2006	2005
PRODUITS		
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec	2 777 800 $	2 747 800 $
Autres subventions du gouvernement du Québec (note 3)	16 192 791	15 925 903
Location de salles	3 314 096	3 512 509
Services auxiliaires	3 574 976	3 714 682
Location de bureaux et de locaux commerciaux	1 818 553	1 754 759
Redevances et autres revenus de billetterie	2 084 838	2 072 884
Commandites et publicité	624 038	659 434
Programme d'accessibilité aux arts (note 4)	34 030	47 623
Services scéniques	19 648	31 068
Produits financiers	246 875	177 223
Autres produits	935 364	847 822
	31 623 009	31 491 707
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	6 335 121	6 232 732
Entretien et réparations des édifices	4 232 186	3 377 467
Électricité et chauffage	2 164 350	2 030 502
Achats, entretien et réparations d'équipement	531 667	411 664
Services professionnels	596 424	545 312
Communications	1 007 081	1 023 978
Coûts d'exploitation des spectacles	583 633	584 428
Administration générale	187 054	165 952
Assurances et taxes	7 367 440	7 672 878
Frais financiers	3 855 009	4 171 861
Amortissement des immobilisations	4 372 702	4 035 941
Programme d'accessibilité aux arts (note 4)	201 802	303 122
Autres charges	174 819	223 332
Coûts des services requis par les clients	1 139 889	1 332 612
	32 749 177	32 111 781
Coûts récupérés des clients	(1 139 889)	(1 332 612)
	31 609 288	30 779 169
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	13 721	712 538
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	2 071 795	1 359 257
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN (note 5)	2 085 516 $	2 071 795 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

BILAN
au 31 août

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	5 410 966 $	5 309 461 $
Placement temporaire		1 496 492
Débiteurs	922 394	679 433
Créance à recevoir (note 6)	10 224	9 640
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 7)	6 794 431	15 810 458
Stock des bars	45 526	28 056
Coûts reportés du programme d'accessibilité aux arts	67 907	3 000
Frais payés d'avance	131 920	62 978
	13 383 368	23 399 518
Encaisse réservée pour des constructions et des réaménagements	2 241 290	1 297 681
Créance à recevoir (note 6)	68 378	78 602
Immobilisations (note 8)	60 166 752	62 216 374
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 7)	61 575 635	55 883 639
Escompte et frais d'émission de la dette à long terme reportés	346 620	352 853
	137 782 043 $	143 228 667 $
PASSIF		
À court terme		
Dépôts - Locations et ventes de billets	2 353 461 $	3 314 588 $
Fournisseurs et frais courus	3 313 136	3 150 151
Intérêts courus à payer	837 386	1 000 874
Emprunts à court terme (note 9)	6 998 824	5 632 952
Versements sur la dette à long terme (note 10)	5 843 479	14 738 405
	19 346 286	27 836 970
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 11)	53 355 754	55 344 934
Dette à long terme (note 10)	55 385 745	50 366 226
	128 087 785	133 548 130
AVOIR		
Surplus d'apport (note 12)	7 608 742	7 608 742
Excédent cumulé (note 5)	2 085 516	2 071 795
	9 694 258	9 680 537
	137 782 043 $	143 228 667 $

ENGAGEMENTS (note 16)
ÉVENTUALITÉS (note 17)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
François Macerola
Michel Tourangeau

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 août

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent de l'exercice	13 721 $	712 538 $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	4 372 702	4 035 941
Amortissement des subventions reportées du gouvernement du Québec	(5 287 506)	(4 523 182)
Amortissement de la prime, de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme	78 882	80 821
	(822 201)	306 118
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Débiteurs	(242 961)	(230 593)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	121 101	99 589
Stock des bars	(17 470)	264
Créances à recevoir	9 640	9 089
Coûts reportés du programme d'accessibilité aux arts	(64 907)	88 991
Frais payés d'avance	(68 942)	(12 187)
Dépôts de location et ventes de billets	(961 127)	1 514 819
Fournisseurs et frais courus	162 985	(680 294)
Intérêts courus à payer	(163 488)	(54 717)
	(1 225 169)	734 961
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(2 047 370)	1 041 079
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(2 323 080)	(1 589 778)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(2 323 080)	(1 589 778)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation de l'encaisse réservée pour des constructions et des réaménagements	(943 609)	(1 004 407)
Émission d'une dette à long terme	2 553 200	5 321 600
Diminution de la dette à long terme	(6 501 257)	(9 315 622)
Emprunts à court terme	1 365 872	(2 075 713)
Produit des subventions du gouvernement du Québec	6 501 257	9 315 622
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	2 975 463	2 241 480
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(1 394 987)	1 692 781
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	6 805 953	5 113 172
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 13)	5 410 966 $	6 805 953 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 août 2006

---

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société de la Place des Arts de Montréal, personne morale au sens du Code civil constituée par la Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (L.R.Q., chapitre S-11.03), a pour objets d'exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et d'administrer la Place des Arts de Montréal ou tout autre établissement dont le gouvernement lui confie la gestion.

Ces activités ont particulièrement pour but de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'art de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

En vertu de l'article 32 de sa loi constitutive, la Société finance ses activités sur les sommes qu'elle reçoit et les crédits accordés annuellement à cette fin par le Parlement. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

La Société a été reconnue organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et elle est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Constatation des produits

Subventions

Les subventions affectées sont constatées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées.

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel la Société réalise les travaux ou a obtenu le financement donnant droit à ces subventions.

Autres produits

Les produits provenant de la prestation de services et des ventes sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Coûts reportés du programme d'accessibilité aux arts

Tous les coûts reportés du programme sont accumulés au bilan au cours de l'exercice où ils sont encourus et sont virés aux résultats au cours de la période de présentation des représentations en proportion des représentations réalisées dans l'année.

Stock des bars

Le stock est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2006

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût comprend le matériel, la main-d'oeuvre directe, les frais directs ainsi que les frais de financement durant les travaux. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Immobilisations corporelles :

Bâtisses	40 ans
Améliorations et réparations majeures aux bâtisses	10 ans
Équipement et accessoires de scène	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	10 ans
Autres équipements	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Immobilisations incorporelles :

Logiciels informatiques	3 ans

Prime, escompte et frais d'émission de la dette à long terme reportés

La prime, l'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis linéairement sur la durée restante des emprunts.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie représentent les soldes bancaires incluant les découverts ainsi que les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. AUTRES SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2006	2005
Intérêts sur obligations et emprunts sur billets	3 748 059 $	4 041 559 $
Compensation tenant lieu de taxes	7 157 226	7 361 162
Amortissement des subventions reportées du gouvernement du Québec	5 287 506	4 523 182
	16 192 791 $	15 925 903 $

4. PROGRAMME D'ACCESSIBILITÉ AUX ARTS

L'excédent cumulé est essentiellement consacré à la mise en œuvre de séries de spectacles en partenariat avec des programmateurs invités. La contribution nette au programme d'accessibilité aux arts se détaille ainsi :

4. PROGRAMME D'ACCESSIBILITÉ AUX ARTS (suite)

	2006	2005
Produits		
Ventes de billets	27 737 $	36 309 $
Commandites	1 800	
Revenus services auxiliaires	4 493	11 314
	34 030	47 623
Charges		
Salaires et avantages sociaux	21 388	24 101
Cachets d'artistes, direction artistique et soutien aux programmateurs	151 570	225 314
Recherche	7 500	20 591
Animation		21 503
Coûts d'exploitation	20 599	6 137
Coûts d'administration	745	
Achat et location d'équipement		5 476
	201 802	303 122
Contribution nette	(167 772) $	(255 499) $

5. EXCÉDENT CUMULÉ

La Société utilise son excédent cumulé en l'investissant dans des projets de développement de publics et de diversification de sa programmation dans une perspective d'accessibilité aux arts, le tout en concertation avec ses organismes résidents et ses autres partenaires.

6. CRÉANCE À RECEVOIR

	2006	2005
Créance à recevoir, au taux de 5,9 % remboursable par versements mensuels de 1 216 $, renouvelable en février 2007 et échéant en février 2013	78 602 $	88 242 $
Encaissements à recevoir au cours du prochain exercice	(10 224)	(9 640)
	68 378 $	78 602 $

Le montant des encaissements à recevoir au cours des 5 prochains exercices se détaillent comme suit :

2007	10 224 $
2008	10 844
2009	11 502
2010	12 199
2011	12 939

7. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme et sur les emprunts à court terme et aux remboursements de capital sur la dette à long terme payable au cours du prochain exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2006

7. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (suite)

La portion à long terme représente le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien, déduction faite des remboursements de capital sur la dette à long terme déjà effectués, et de ceux à faire dans le prochain exercice.

Les subventions sont encaissables en fonction des versements sur la dette à long terme y afférent.

8. IMMOBILISATIONS

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Immobilisations corporelles				
Terrain	7 608 742 $		7 608 742 $	7 608 742 $
Bâtisses	100 939 423	59 383 794 $	41 555 629	43 552 091
Améliorations et réparations majeures aux bâtisses	70 954 745	61 825 800	9 128 945	8 863 735
Équipement et accessoires de scène	2 542 934	1 902 185	640 749	554 610
Mobilier et équipement de bureau	284 047	136 268	147 779	173 512
Autres équipements	1 233 902	1 005 828	228 074	209 316
Matériel informatique	738 849	642 021	96 828	84 523
	184 302 642	124 895 896	59 406 746	61 046 529
Immobilisations incorporelles				
Logiciels informatiques	1 647 718	887 712	760 006	1 169 845
Total	185 950 360 $	125 783 608 $	60 166 752 $	62 216 374 $

9. EMPRUNTS À COURT TERME

Le gouvernement du Québec a autorisé la Société à contracter les emprunts suivants relatifs au maintien des immobilisations :

	2006	2005
Billet à terme renouvelable le 30 septembre 2006, autorisé par décret pour un montant maximum de 2 835 200 $ portant intérêt au taux de 4,38 %	2 328 310 $	2 174 042 $
Billet à terme renouvelable le 30 septembre 2006, autorisé par décret pour un montant maximum de 2 843 300 $ portant intérêt au taux de 4,38 %	2 167 991	1 221 548
Billet à terme renouvelable le 30 septembre 2006, autorisé par décret pour un montant maximum de 2 834 300 $ portant intérêt au taux de 4,38 %	1 512 916	
Billet à terme renouvelable le 30 septembre 2006, autorisé par décret pour un montant maximum de 2 832 800 $ portant intérêt au taux de 4,38 %	989 607	
Billet à terme renouvelable portant intérêt au taux de 2,71 %		2 237 362
	6 998 824 $	5 632 952 $

Le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour les emprunts à court terme relatif au maintien des actifs est de 11 345 600 $.

9. EMPRUNTS À COURT TERME (suite)

En plus, la Société est autorisée à contracter pour son fonctionnement des emprunts temporaires à titre de marge de crédit d'une somme maximale de 2 000 000 $ à taux variable ou fixe sans excéder le taux préférentiel pour un terme ne pouvant dépasser un an.

10. DETTE À LONG TERME

	2006	2005
Obligations garanties par le gouvernement du Québec :		
- 11,25 %, échéant le 16 février 2008	1 500 000 $	1 500 000 $
- 6,25 % au fonds d'amortissement		815 000
	1 500 000	2 315 000
Emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec garantis par des hypothèques mobilières sans dépossession :		
- 5,825 % (taux effectif de 5,954 %), remboursable par versements annuels en capital de 2 541 837 $ jusqu'au 1er décembre 2009 et par un versement de 17 792 858 $ le 1er décembre 2010	27 960 206	30 502 042
- 5,276 % (taux effectif de 5,407 %), remboursable par versements annuels en capital de 886 252 $ jusqu'au 3 décembre 2011 et par un versement de 6 203 762 $ le 3 décembre 2012	11 521 273	12 407 525
- 4,515 % (taux effectif de 4,705 %), remboursable par versements annuels en capital de 483 450 $ jusqu'au 1er octobre 2007	966 900	1 450 350
- 5,481 % (taux effectif de 5,648 %), remboursable par versements annuels en capital de 93 451 $ jusqu'au 1er octobre 2012	654 160	747 612
- 4,237 % (taux effectif de 4,413 %), remboursable par versements annuels en capital de 271 321 $ jusqu'au 1er décembre 2010	1 356 605	1 620 600
- 4,6172 % (taux effectif de 4,7736 %), remboursable par versements annuels en capital de 183 686 $ jusqu'au 1er décembre 2015	1 836 858	2 026 667
- 4,622 % (taux effectif de 4,774 %), remboursable par versements annuels en capital de 509 834 $ jusqu'au 31 mars 2016	5 098 337	5 568 913
- 5,187 % (taux effectif de 5,345 %), remboursable par versements annuels en capital de 88 625 $ jusqu'au 1er octobre 2013	709 001	797 626
- 5,187 % (taux effectif de 5,345 %), remboursable par versements annuels en capital de 255 975 $ jusqu'au 1er octobre 2013	2 047 804	2 303 780
- 4,937 % (taux effectif de 5,064 %), remboursable par versements annuels en capital de 357 634 $ jusqu'au 16 juillet 2020	5 006 882	5 364 516
- 4,2739 % (taux effectif de 4,3922 %), remboursable par versements annuels en capital de 171 413 $ jusqu'au 1er décembre 2014 et par un versement de 1 028 479 $ le 1er décembre 2015	2 571 198	
	61 229 224	65 104 631
Versements échéant au cours du prochain exercice	5 843 479	14 738 405
	55 385 745 $	50 366 226 $

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2006

10. DETTE À LONG TERME (suite)

Le montant des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices, en vertu des clauses de rachat et d'amortissement pour la dette obligataire, se détaille comme suit :

2007	5 843 479 $
2008	7 343 479
2009	5 360 029
2010	5 360 029
2011	20 611 050

11. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2006	2005
Solde du début	55 344 934 $	57 523 964 $
Engagements du gouvernement du Québec pour les immobilisations et leur maintien	3 225 677	2 301 236
Frais d'émission sur dette à long terme	72 649	42 916
Amortissement des subventions reportées	(5 287 506)	(4 523 182)
Solde à la fin	53 355 754 $	55 344 934 $

12. SURPLUS D'APPORT

Le poste correspond au coût des terrains.

13. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	2006	2005
Encaisse	5 410 966 $	5 309 461 $
Placement temporaire		1 496 492
	5 410 966 $	6 805 953 $

Les intérêts versés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 3 939 614 $ (2005 : 4 145 759 $).

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. La Société a notamment des produits de location commerciale de 766 079 $ (2005 : 746 666 $) avec une société apparentée sous contrôle commun. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Certains membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

D'autres membres de la Société contribuent à deux régimes à cotisations déterminés soit les employés du groupe des machinistes et des habilleuses.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 250 809 $ (2005 : 230 368 $). Les obligations de la Société envers ces régimes se limitent à ces cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances incluse aux fournisseurs et frais courus

	2006			2005
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	207 571 $	296 598 $	504 169 $	496 546 $
Charge de l'exercice	92 101	247 114	339 215	386 472
Prestations versées au cours de l'exercice	(89 730)	(247 882)	(337 612)	(378 849)
Solde à la fin	209 942 $	295 830 $	505 772 $	504 169 $

16. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'en 2022 pour des biens et services ainsi que pour des travaux de construction sur des immobilisations.

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2007	950 836 $
2008	267 624
2009	125 526
2010	48 023
2011	23 806
2012 et suivantes	109 697
	1 525 512 $

17. ÉVENTUALITÉS

La Société est partie prenante dans différentes réclamations ou actions en justice survenues dans le cours normal de ses affaires. La Société n'est pas en mesure de prédire l'issue de ces litiges. Dans la mesure déterminable, ces états financiers incluent une provision.

18. MISE SUR PIED D'UNE FONDATION

Au cours du prochain exercice, la Société mettra sur pied une fondation qui aura pour but de contribuer financièrement à la réalisation de projets et d'activités qui s'inscrivent dans le cadre de la mission artistique et culturelle de la Place des Arts. La Société prévoit contribuer une somme de 1 500 000 $ à la fondation. Cette somme proviendra de son excédent cumulé. La Société est en attente de l'autorisation du gouvernement du Québec pour transférer les fonds.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2006

19. INSTRUMENTS FINANCIERS

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dette à long terme

Au 31 août 2006, la juste valeur de la dette à long terme de 61 229 224 $ (2005 : 65 104 631 $) s'établit à 64 478 582 $ (2005 : 70 362 721 $), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour les titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt.

La juste valeur des emprunts à court terme au 31 août 2006 se chiffrant à de 6 998 824 $ (2005 : 5 632 952 $) correspond à la valeur comptable de ces titres étant donné leur court délai de renouvellement.

La juste valeur des subventions à recevoir du gouvernement du Québec au montant de 68 370 066 $, ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instruments financiers.

Autres éléments d'actifs et passifs

La juste valeur de l'encaisse, du placement temporaire, des débiteurs, des dépôts-locations et ventes de billets et des fournisseurs et frais courus équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de la Place des Arts de Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Marie Lavigne
Directrice générale

Michel Grégoire, CA
Directeur des finances et des services administratifs

Montréal, le 10 novembre 2006

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de la Place des Arts de Montréal au 31 août 2006 ainsi que l'état des résultats et de l'excédent cumulé et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 août 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 10 novembre 2006

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-11.011)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2006	2005
REVENUS		
Frais perçus reliés aux transactions d'immatriculation et de permis de conduire	95 245	90 193
Contrôle routier (note 3)	57 161	57 547
Contribution du ministère des Transports au financement de programmes (note 4)	10 198	8 370
Frais perçus pour la gestion des amendes impayées (note 5)	6 081	6 161
Revenus nets d'intérêts (note 6)	2 176	2 645
Autres	958	1 560
	171 819	166 476
DÉPENSES		
Frais d'administration, amortissement et autre (note 7)		
Gestion de l'accès au réseau routier	133 717	135 844
Contrôle routier	57 161	57 547
Programmes financés par le ministère des Transports (note 8)	10 198	8 370
Gestion des amendes impayées	6 081	6 161
	207 157	207 922
Participation au financement du Tribunal administratif du Québec (note 9)	523	525
	207 680	208 447
DÉFICIT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(35 861)	(41 971)

DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2006	2005
SOLDE AU DÉBUT	(70 916)	(28 945)
Déficit des revenus sur les dépenses	(35 861)	(41 971)
SOLDE À LA FIN	(106 777)	(70 916)

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
Encaisse		2 464
Débiteurs	25 257	22 515
Dû par le Fonds d'assurance, portant intérêt au taux de la marge de crédit	98 248	169 653
Immobilisations corporelles (note 10)	49 295	44 764
Actifs incorporels (note 11)	65 133	74 928
	237 933	314 324
PASSIF ET DÉFICIT CUMULÉ		
PASSIF		
Chèques émis en sus des soldes bancaires	6 820	
Marge de crédit à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 12)	108 563	129 561
Créditeurs et frais courus		
Gouvernement du Québec	127 927	152 689
Autres	39 495	41 408
Provision pour avantages sociaux et sommes dues aux employés (note 13)	61 905	61 582
	344 710	385 240
DÉFICIT CUMULÉ	(106 777)	(70 916)
	237 933	314 324

ENGAGEMENTS (note 15)
ÉVENTUALITÉS (note 16)

Pour le Conseil d'administration,
John Harbour, FCA
Président-directeur général

Serge Rémillard, FCMA, MBA
Administrateur

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Frais perçus liés aux transactions d'immatriculation et de permis de conduire	95 245	90 162
Contrôle routier		
Contribution reçue du ministère des Finances	56 109	63 037
Autres revenus	2 980	1 969
Contribution reçue du ministère des Transports au financement de programmes	10 963	18 187
Frais perçus pour la gestion des amendes impayées	6 720	5 991
Revenus nets de placements		
Revenus courants perçus	4 310	294
Intérêts versés	(2 462)	(736)
Autres revenus perçus	100	1 821
Frais d'administration payés par la Société	(285 229)	(283 764)
Frais d'administration remboursés par le Fonds d'assurance	119 714	105 886
Frais payés pour les programmes financés par le ministère des Transports	(10 655)	(8 339)
Frais payés pour la gestion des amendes impayées	(5 310)	(5 399)
Participation versée au financement du Tribunal administratif du Québec	(462)	(461)
	(7 977)	(11 352)
Mandat de fiduciaire pour le Fonds d'assurance		
Contributions – immatriculation		
Perçues pour le Fonds d'assurance	574 861	562 129
Remises au Fonds d'assurance	(574 861)	(568 706)
Contributions – permis de conduire		
Perçues pour le Fonds d'assurance	128 312	126 280
Remises au Fonds d'assurance	(128 312)	(127 768)
		(8 065)
Mandats confiés par le gouvernement du Québec		
Droits d'immatriculation et de permis de conduire		
Perçus pour le gouvernement du Québec	797 011	776 023
Remis au gouvernement du Québec	(791 261)	(803 507)
Perçus pour la Société de financement des infrastructures locales	45 443	41 786
Remis à la Société de financement des infrastructures locales	(86 347)	(1 261)
Perçus pour d'autres gouvernements	38 255	39 000
Remis à d'autres gouvernements	(38 255)	(39 000)
Taxes		
Perçues pour le gouvernement du Québec	802 344	770 638
Remises au gouvernement du Québec	(794 382)	(774 551)
Contributions des automobilistes au transport en commun		
Perçues pour le gouvernement du Québec	69 041	67 671
Remises au gouvernement du Québec	(69 038)	(67 543)
Vignettes de stationnement		
Perçues pour le gouvernement du Québec	555	513
Remises au gouvernement du Québec	(555)	(1 086)
	(27 189)	8 683
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (Montants à reporter)	(35 166)	(10 734)

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
de l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2006	2005
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (Montants reportés)	(35 166)	(10 734)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Débours pour acquisitions d'immobilisations corporelles	(14 790)	(18 664)
Produits d'aliénations d'immobilisations corporelles	371	238
Débours pour acquisitions d'actifs incorporels	(8 701)	(17 141)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(23 120)	(35 567)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursements du Fonds d'assurance	70 000	58 567
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	70 000	58 567
AUGMENTATION DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	11 714	12 266
INSUFFISANCE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	(127 097)	(139 363)
INSUFFISANCE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (note 14)	(115 383)	(127 097)

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Société de l'assurance automobile du Québec (Société) est une personne morale de droit public au sens du Code civil du Québec, constituée par la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., chapitre S-11.011).

Fonctions

La Société a pour fonctions :

- d'administrer, en qualité de fiduciaire, le Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance) :

  Le Fonds d'assurance est une fiducie d'utilité sociale au sens du Code civil du Québec qui a été constituée le 1er janvier 2004 par le transfert d'actifs de la Société, et dont le patrimoine est affecté à l'indemnisation du préjudice corporel prévu dans la Loi sur l'assurance automobile et du préjudice matériel prévu par le titre IV de cette loi, ainsi qu'à la prévention en matière de sécurité routière et à la promotion qui s'y rattache;

- d'appliquer le Code de la sécurité routière, notamment en ce qui a trait à l'immatriculation des véhicules routiers, aux permis et aux licences, aux normes de sécurité routière en ce qui concerne les véhicules ainsi qu'aux obligations en cas d'accident;

- en matière de contrôle routier :

  - d'assurer la surveillance et le contrôle du transport routier des personnes et des biens sur route et en entreprise, notamment en ce qui a trait à l'application des dispositions :

    - du Code de la sécurité routière;

    - des lois et règlements liés au transport routier qui relèvent de la responsabilité des ministères et organismes désignés par le gouvernement, dans la mesure et aux conditions déterminées par entente conformément au titre VIII.2 du Code de la sécurité routière;

  - d'assumer un rôle de coordination opérationnelle en matière de contrôle du transport routier entre les ministères et organismes visés et de favoriser un contrôle routier accru sur tout le territoire du Québec;

- d'exécuter tout autre mandat qui peut lui être donné par la loi ou par entente avec le gouvernement ou avec l'un de ses ministères ou organismes (notes 4 et 5 ci-après).

Pouvoir de perception

En vertu d'ententes ou de la réglementation, la Société perçoit :

- pour la gestion de l'accès au réseau routier, les frais liés aux transactions d'immatriculation et de permis de conduire;

- à titre de fiduciaire du Fonds d'assurance automobile du Québec, les contributions d'assurance relatives à l'obtention de l'immatriculation d'un véhicule routier et à la délivrance d'un permis de conduire;

- à titre de mandataire du gouvernement du Québec, les droits relatifs à l'immatriculation et au permis de conduire, les taxes de vente s'appliquant aux véhicules, la taxe applicable sur les contributions d'assurance ainsi que les contributions des automobilistes au transport en commun;

- pour la Société de financement des infrastructures locales, les droits relatifs aux véhicules routiers munis d'un moteur de forte cylindrée;

- pour le compte d'administrations provinciales et d'États américains, d'autres droits d'immatriculation.

L'article 23.0.7 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec prévoit que la Société doit transférer au Fonds d'assurance, au fur et à mesure, toutes les sommes qu'elle perçoit à titre de contribution d'assurance, conformément aux articles 21, 31.1, 69 et 93.1 du Code de la sécurité routière ou à titre de recouvrement en application de la Loi sur l'assurance automobile ainsi que toute autre somme destinée à augmenter le Fonds d'assurance.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS (suite)

Mandat de fiduciaire

En qualité de fiduciaire, la Société a pour fonction d'administrer le Fonds d'assurance. Ce dernier n'est pas consolidé avec la Société puisqu'il constitue un patrimoine fiduciaire distinct en vertu de l'article 23.0.3 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., chapitre S-11.011).

Afin de rendre compte de l'administration du Fonds d'assurance, le tableau suivant présente un sommaire des sommes gérées pour le Fonds d'assurance au 31 décembre :

	2006	2005
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	8 157 883	7 563 714
Autres actifs	95 658	101 438
	8 253 541	7 665 152
PASSIF		
Obligations envers les victimes – Passif actuariel	7 826 387	7 514 182
Autres passifs	492 052	548 941
	8 318 439	8 063 123
DÉFICIT CUMULÉ	(64 898)	(397 971)
	8 253 541	7 665 152

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

a) Instruments financiers

L'encaisse, les débiteurs, les montants dus par le Fonds d'assurance, les chèques émis en sus des soldes bancaires, la marge de crédit ainsi que les créditeurs et frais courus sont comptabilisés à la juste valeur, qui est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'origine. Elles sont amorties comme suit compte tenu de leur valeur résiduelle :

	Méthode	Vie utile
Bâtisse	Linéaire	40 ans
Aménagement du siège social	Linéaire	10 ans
Équipement	Linéaire	Maximum 5 ans
Matériel roulant	Linéaire	Maximum 5 ans
Postes de photographie	Linéaire	Maximum 5 ans
Matériel informatique et logiciels d'exploitation	Linéaire	Maximum 5 ans
Postes de contrôle routier		
Bâtiments	Linéaire	10 ans et 20 ans
Aménagement de terrains	Linéaire	20 ans
Équipement	Proportionnelle à l'ordre numérique inversé des années	Maximum 10 ans

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

c) Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés à leur coût d'origine. Ils sont amortis comme suit compte tenu de leur valeur résiduelle :

	Méthode	Vie utile
Développements informatiques	Linéaire	Maximum 7 ans
Logiciels d'application	Linéaire	Maximum 5 ans

d) Revenus

Les frais perçus liés aux transactions d'immatriculation et de permis de conduire sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus. Les revenus concernant les programmes ou mandats confiés à la Société, ainsi que les autres revenus, sont constatés lorsqu'ils peuvent être raisonnablement estimés et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

e) Aide gouvernementale

Les subventions accordées par l'intermédiaire des programmes d'aide gouvernementale sont comptabilisées en diminution du coût des actifs, lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'aide sera reçue.

f) Régimes de retraite

Les employés de la Société contribuent aux régimes interentreprises à prestations déterminées du gouvernement du Québec. La Société ne disposant pas d'information suffisante pour utiliser la méthode de comptabilisation des régimes à prestations déterminées, elle utilise la méthode de comptabilisation des régimes à cotisation déterminée.

g) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible ainsi que la marge de crédit servant à combler les déficits de caisse mensuels.

3. CONTRÔLE ROUTIER

	2006	2005
Contribution du ministère des Finances	54 181	55 578
Autres revenus	2 980	1 969
	57 161	57 547

Les frais du contrôle routier sont financés par une contribution du ministère des Finances, découlant d'une entente entre la Société et ce dernier. Cette entente a été conclue en vertu de l'article 648 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2).

4. CONTRIBUTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS AU FINANCEMENT DE PROGRAMMES

L'application du Programme d'adaptation de véhicules est confiée à la Société par entente avec le ministère des Transports, conformément à l'article 16.4 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., c. S-11.011).

Selon cette entente, le ministre confie également à la Société le mandat de délivrer les vignettes de stationnement pour les personnes handicapées, conformément à l'article 11 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2).

Tel que prévu par le décret 739-2005 et conformément au sous-paragraphe g) du paragraphe 1 de l'article 2 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec, le ministre des Transports délègue par entente à la Société la responsabilité de la gestion du programme Alcofrein, depuis le 1er avril 2006.

Le financement de programmes par le ministère des Transports repose sur les modalités prévues par les ententes signées entre les parties.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

5. FRAIS PERÇUS POUR LA GESTION DES AMENDES IMPAYÉES

L'article 194 du Code de la sécurité routière prévoit que la Société doit limiter l'accès au réseau routier aux personnes ou aux véhicules lorsque le percepteur (article 364 du Code de procédure pénale, [L.R.Q.,c. C-25.1]), principalement les municipalités, avise la Société de la situation du défendeur en matière d'amendes impayées.

Le financement de la perception des amendes impayées repose sur les dispositions prévues par les articles 621 et 648.2 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) et sur le Règlement sur les tarifs pour l'application de l'article 194 du Code de la sécurité routière (décret 414-2004).

6. REVENUS NETS D'INTÉRÊTS

	2006	2005
Revenus – Intérêts imputés au Fonds d'assurance	3 535	3 087
Revenus – Intérêts imputés au Contrôle routier	754	
Revenus d'intérêts sur soldes bancaires	349	294
Frais d'intérêts sur marge de crédit	(2 462)	(736)
	2 176	2 645

7. FRAIS D'ADMINISTRATION, AMORTISSEMENT ET AUTRE

	2006					2005
	Gestion de l'accès au réseau routier	Contrôle routier	Programmes financés par le ministère des Transports (note 8)	Gestion des amendes impayées	Total	Total
Frais d'administration						
Traitements et charges sociales	67 623	34 698	1 327	2 449	106 097	105 018
Frais de déplacement	941	1 424	14	31	2 410	2 455
Rémunération des mandataires	13 697			59	13 756	14 263
Services administratifs et professionnels	7 554	2 011	373	288	10 226	11 837
Frais de communication	5 836	2 086	53	1 904	9 879	10 423
Information et publicité	73	304	1	3	381	367
Mobilier, agencement et équipement	663	1 021	5	12	1 701	2 446
Frais d'entretien	721	2 751	8	14	3 494	3 211
Loyers, taxes et électricité	5 768	2 094	37	73	7 972	7 642
Matériel informatique et bureautique	535	243	9	16	803	511
Location et entretien de matériel informatique et bureautique	6 850	2 055	38	235	9 178	9 409
Impression, fournitures et autres dépenses	7 010	2 683	49	60	9 802	8 854
Perte sur désuétude d'actifs incorporels	411	65	3	8	487	7 112
Frais d'utilisation des immobilisations attribués au Fonds d'assurance	(8 505)				(8 505)	(11 379)
Frais d'utilisation du siège social	2 916	952	82	159	4 109	3 209
Montants à reporter	112 093	52 387	1 999	5 311	171 790	175 378

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

7. FRAIS D'ADMINISTRATION, AMORTISSEMENT ET AUTRE (suite)

	2006					2005
	Gestion de l'accès au réseau routier	Contrôle routier	Programmes financés par le ministère des Transports (note 8)	Gestion des amendes impayées	Total	Total
Montants reportés	112 093	52 387	1 999	5 311	171 790	175 378
Amortissement						
Immobilisations corporelles	6 081	3 115	18	99	9 313	9 580
Actifs incorporels	15 543	1 659	136	671	18 009	16 360
	21 624	4 774	154	770	27 322	25 940
Total des frais d'administration et amortissement	133 717	57 161	2 153	6 081	199 112	201 318
Autre						
Subventions versées			8 045		8 045	6 604
	133 717	57 161	10 198	6 081	207 157	207 922

La Société assume l'ensemble des frais des mandats qu'elle gère, incluant les frais attribuables au Fonds d'assurance. Par la suite, ils sont répartis par mandat à l'aide de la gestion par activité, exception faite des subventions versées. Cette répartition donne les résultats suivants :

	2006	2005
Gestion de l'accès au réseau routier	133 717	135 844
Contrôle routier	57 161	57 547
Programmes financés par le ministère des Transports (incluant les subventions versées) (note 8)	10 198	8 370
Gestion des amendes impayées	6 081	6 161
	207 157	207 922
Moins : Subventions versées (note 8)	(8 045)	(6 604)
Frais d'administration et amortissement de la Société	199 112	201 318
Frais d'administration et amortissement attribués au Fonds d'assurance	118 819	119 115
Total des frais d'administration et amortissement	317 931	320 433

Les frais d'administration et l'amortissement du Fonds d'assurance sont présentés de façon détaillée dans les états financiers du Fonds d'assurance automobile du Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

8. PROGRAMMES FINANCÉS PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

	Adaptation de véhicules	Vignettes de stationnement	Alcofrein	Total	Total
Frais d'administration	540	1 126	333	1 999	1 594
Amortissement	15	134	5	154	172
	555	1 260	338	2 153	1 766
Subventions versées	8 045			8 045	6 604
	8 600	1 260	338	10 198	8 370

9. PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

La participation au financement du Tribunal administratif du Québec est prévue, à l'article 97 de la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3). Un décret annuel fixe la participation de chaque organisme utilisateur.

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Coût non amorti
Terrain	1 637		1 637	1 637
Bâtisse	3 988	1 401	2 587	2 604
Aménagement du siège social	11 212	11 212		
Équipement	5 191	4 301	890	1 338
Matériel roulant	12 677	6 840	5 837	5 177
Postes de photographie	12 180	12 153	27	50
Matériel informatique et logiciels d'exploitation	65 460	52 095	13 365	16 085
Postes de contrôle routier [1]	30 214	5 262	24 952	17 873
	142 559	93 264	49 295	44 764

(1) Des postes de contrôle routier d'une valeur de 8 481 000 $ n'étaient pas encore en activité au 31 décembre 2006 (2005 : 4 689 000 $). Par conséquent, ils ne sont pas amortis. Au cours de l'exercice, la Société a reçu du gouvernement fédéral une subvention pour la construction d'un poste de contrôle routier. Un montant de 1 462 500 $ a été porté en diminution du coût des immobilisations.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

11. ACTIFS INCORPORELS

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Coût non amorti
Développements informatiques [1]	129 303	65 399	63 904	73 196
Logiciels d'application	3 106	1 877	1 229	1 732
	132 409	67 276	65 133	74 928

(1) Des développements informatiques d'une valeur de 10 277 000 $ (2005 : 11 124 000 $) étaient en voie de réalisation au 31 décembre 2006 et ne sont pas amortis. Des développements informatiques d'une valeur de 3 708 000 $ (2005 : 10 604 000 $) ainsi qu'un amortissement cumulé de 3 221 000 $ (2005 : 3 492 000 $) ont été radiés au cours de l'exercice en raison de désuétude ou d'avantages futurs non réalisables. Une perte sur désuétude de 487 000 $ (2005 : 7 112 000 $) est inscrite dans les frais d'administration.

12. MARGE DE CRÉDIT À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

La Société a obtenu de la Caisse une marge de crédit de 200 millions de dollars pour combler les déficits de caisse mensuels. Cette marge de crédit porte un taux d'intérêt basé sur le taux de rendement du compte de dépôts à vue établi quotidiennement et majoré de 0,05 %. Le taux d'intérêt était de 4,3 % au 31 décembre 2006 (2005 : 3,3 %). Cette marge de crédit expire le 31 décembre 2008.

13. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX ET SOMMES DUES AUX EMPLOYÉS

	2006				2005
	Congés de maladie	Vacances	Autres avantages sociaux et sommes dues [1]	Total	Total
Solde au début	41 475	18 358	1 749	61 582	60 316
Plus					
Charges de l'exercice	9 956	16 031	3 504	29 491	27 607
Moins					
Prestations versées au cours de l'exercice	9 652	15 943	3 573	29 168	26 341
Solde à la fin	41 779	18 446	1 680	61 905	61 582

(1) Les autres avantages sociaux comprennent les compensations de l'employeur pour des absences rémunérées, notamment en assurance-salaire et en congé de maternité ou de paternité. Les sommes dues sont relatives aux banques de temps supplémentaire et aux congés autofinancés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

14. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les postes de bilan suivants :

	2006	2005
Encaisse		2 464
Chèques émis en sus des soldes bancaires	(6 820)	
Marge de crédit à la Caisse de dépôt et placement du Québec	(108 563)	(129 561)
Insuffisance de trésorerie et équivalents de trésorerie	(115 383)	(127 097)

Au 31 décembre 2006, les créditeurs et frais courus afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels s'élevaient à 5 470 000 $ (2005 : 5 769 000 $). Le dû par le Fonds d'assurance afférent aux immobilisations corporelles s'élevait à 64 000 $ (2005 : 781 000 $).

15. ENGAGEMENTS

Contrats de location

La Société est engagée en vertu de divers contrats de location de locaux pour une somme minimale estimée à 27 171 000 $ au 31 décembre 2006. Ces contrats s'échelonnent jusqu'en 2012 et se répartissent comme suit :

2007	8 409 000 $
2008	6 163 000
2009	4 935 000
2010	3 930 000
2011	1 918 000
2012	1 816 000

Contrats de services informatiques et autres

La Société est engagée en vertu de divers contrats de services informatiques et autres pour une somme minimale estimée à 26 083 000 $ au 31 décembre 2006. Ces contrats s'échelonnent jusqu'en 2011 et se répartissent comme suit :

2007	18 057 000 $
2008	5 754 000
2009	1 568 000
2010	631 000
2011	73 000

16. ÉVENTUALITÉS

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires, liées principalement à des poursuites en dommages et intérêts, ne pouvait être déterminé au 31 décembre 2006.

17. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés de la Société participent principalement au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Les régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

17. RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 7 316 000 $ (2005 : 7 857 000 $). Un montant de 3 018 000 $ est imputé au Fonds d'assurance en 2006 (2005 : 3 265 000 $). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée au Fonds d'assurance et elle n'a conclu aucune opération commerciale avec cet apparenté autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations entre apparentés, comptabilisées à la valeur d'échange, sont présentées dans le corps même des états financiers.

En plus des opérations entre apparentés déjà présentées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société effectue des opérations avec des ministères et des fonds spéciaux ainsi qu'avec des organismes et entreprises contrôlés, directement ou indirectement, par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas présentées distinctement dans les états financiers.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2005 ont été reclassés de façon qu'ils soient conformes à la présentation adoptée en 2006.

RAPPORT DE LA DIRECTION

La préparation et la présentation des états financiers de la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) sont la responsabilité de la direction, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport annuel est conforme aux présents états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient un système comptable et des contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Direction de la vérification interne procède à des vérifications périodiques afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes que la Société applique de façon uniforme.

La Société reconnaît qu'elle est tenue de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration est chargé de surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et d'approuver les états financiers. Pour ce faire, il est assisté par le Comité de vérification. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec procède à la vérification des états financiers de la Société conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de son travail ainsi que l'expression de son opinion. Il peut rencontrer le Comité de vérification pour discuter de tout élément qui a rapport à sa vérification.

John Harbour, FCA
Président-directeur général

André Legault
Vice-président à l'administration
et aux finances

Québec, le 26 mars 2007

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de l'assurance automobile du Québec au 31 décembre 2006 ainsi que les états des résultats, du déficit cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables appliqués et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 26 mars 2007

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-13)

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
VENTES BRUTES (note 7)	2 980 326	2 765 309
Taxes, escomptes et autres (note 7)	616 243	592 191
VENTES NETTES (note 7)	2 364 083	2 173 118
CHARGES D'EXPLOITATION		
Coût des produits vendus (note 7)	1 183 322	1 058 939
Frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration	420 844	403 408
	1 604 166	1 462 347
BÉNÉFICE AVANT CHARGE DE FINANCEMENT, AMORTISSEMENTS, AUTRES REVENUS ET IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	759 917	710 771
CHARGE DE FINANCEMENT ET AMORTISSEMENTS		
Charge de financement (note 8)	6 435	6 436
Amortissement des immobilisations corporelles	46 086	47 006
Amortissement de l'immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	407	407
Amortissement des autres actifs	33	239
	52 961	54 088
BÉNÉFICE AVANT AUTRES REVENUS ET IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	706 956	656 683
AUTRES REVENUS		
Gain sur disposition d'une participation dans une coentreprise	2 998	
Amortissement du gain reporté sur cession d'actifs à une coentreprise	114	270
	3 112	270
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	710 068	656 953
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
Exigibles	(15)	15
Futurs	(14)	(11)
	(29)	4
BÉNÉFICE NET	710 097	656 949
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	5 560	5 611
DIVIDENDE	(709 000)	(657 000)
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN DE L'EXERCICE	6 657	5 560

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 21)	22 192	32 540
Débiteurs (note 9)	44 988	58 216
Stocks (note 10)	238 014	265 235
Frais payés d'avance et dépôts	27 632	17 308
	332 826	373 299
Immobilisations corporelles (note 11)	236 115	267 933
Immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition (note 12)	4 070	4 477
Écarts d'acquisition		12 302
Autres actifs (note 13)		806
	573 011	658 817
PASSIF		
À court terme		
Emprunts bancaires (note 14)	89 500	196 396
Fournisseurs et autres créditeurs (note 15)	246 703	256 497
Dividende à payer	159 000	124 000
	495 203	576 893
Débentures, 8,66 % (note 16)		1 500
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 17)	5 903	7 007
Gain reporté sur cession d'actifs à une coentreprise (note 18)		3 487
Passif au titre des crédits de congés de maladie cumulés (note 19)	33 604	33 104
Passif au titre des prestations constituées du régime de retraite (note 19)	1 644	1 237
Impôts futurs de la filiale d'une coentreprise		29
	536 354	623 257
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions		
Autorisé, émis et payé		
300 000 actions d'une valeur de 100 $ chacune	30 000	30 000
Bénéfices non répartis	6 657	5 560
	36 657	35 560
	573 011	658 817

ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (note 20)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du Conseil d'administration,
Norman Hébert, jr., président du conseil d'administration
Chantal Bélanger, présidente du comité de vérification

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	710 097	656 949
Éléments hors caisse :		
Amortissements	46 526	47 652
Perte sur cessions d'immobilisations corporelles	426	182
Perte de valeur d'écart d'acquisition	274	
Gain sur disposition d'une participation dans une coentreprise	(2 998)	
Amortissement du gain reporté sur cession d'actifs à une coentreprise	(114)	(270)
Impôts futurs	(14)	(11)
Charge au titre de crédits de congés de maladie	2 627	2 405
Charge au titre du régime de retraite	407	337
	757 231	707 244
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 21)	13 857	(25 723)
Utilisation des crédits de congés de maladie cumulés	(2 127)	(2 053)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	768 961	679 468
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Disposition d'une participation dans une coentreprise, net de l'encaisse cédée (note 5)	23 473	
Acquisition d'une entreprise (note 6)		58
Débentures à recevoir		2 500
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(18 974)	(24 863)
Cessions d'immobilisations corporelles	104	214
Autres actifs	(27)	(198)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	4 576	(22 289)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation des emprunts bancaires	(106 896)	(71 534)
Débentures à payer	(2 000)	(500)
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(989)	(887)
Dividende	(674 000)	(598 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(783 885)	(670 921)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(10 348)	(13 742)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	32 540	46 282
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	22 192	32 540

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société des alcools du Québec (la Société) est constituée en vertu de la Loi sur la Société des alcools du Québec, (L.R.Q., c. S-13). La Société a pour mandat de faire le commerce de boissons alcooliques sur le territoire de Québec.

2. EXERCICE FINANCIER

L'exercice financier de la Société se termine le dernier samedi du mois de mars. Par conséquent, les exercices financiers terminés le 31 mars 2007 et le 25 mars 2006 comprennent respectivement 53 et 52 semaines d'exploitation.

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Exercice terminé le 25 mars 2006

Consolidation des entités à détenteurs de droits variables

En juin 2003, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié une nouvelle note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15, « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (EDDV) ». Cette note d'orientation clarifie et fournit des indications sur l'application des principes de consolidation aux entités définies comme étant des EDDV pour lesquelles le contrôle s'exerce par un moyen autre que l'exercice des droits de vote. Ces entités devraient être consolidées par le principal bénéficiaire, soit l'entité qui assumera la majorité des pertes prévues des activités de l'EDDV ou qui obtiendra la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux. Au cours de l'exercice terminé le 25 mars 2006, l'application de cette nouvelle note d'orientation n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables suivies au cours de la préparation des états financiers consolidés sont résumées ci-après.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et la quote-part des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges de Maison des Futailles, S.E.C., une coentreprise dans laquelle la Société détenait une participation de 50 % jusqu'au 26 août 2006, date à laquelle la Société a disposé de sa participation. Cette quote-part était comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Les états financiers consolidés comprennent également la quote-part des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges de Société d'investissement M.-S., S.E.C., une coentreprise dans laquelle la Société détient une participation de 50 %. Cette quote-part est comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Constatation des revenus

Les ventes aux consommateurs, aux agences, aux titulaires de permis (incluant les établissements licenciés et les institutions), aux distributeurs autorisés (grossistes-épiciers) et aux brasseurs et distributeurs de bière sont constatées lorsqu'elles sont gagnées, c'est-à-dire au moment de la livraison des produits à ces clients, déduction faite des escomptes et retours; et concernant plus précisément les titulaire de permis, les distributeurs autorisés et les brasseurs et distributeurs de bière, lorsqu'il existe une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les montants sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Contrats de location-exploitation

La Société comptabilise les charges de location résultant de ses contrats de location-exploitation de façon linéaire sur la durée des baux.

Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan tandis que les autres éléments d'actif sont convertis au taux en vigueur à la date des transactions. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux moyen durant l'exercice. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice. Des pertes de change pour des montants de 3,7 millions de dollars et de 2,4 millions de dollars sont incluses dans les résultats de 2007 et 2006 respectivement.

Instruments financiers dérivés

La Société gère partiellement son risque de change sur les sorties de fonds prévues en devises au moyen de contrats de change à terme et d'autres instruments financiers dérivés. Toutefois, la Société ne documente pas la relation de couverture selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et par conséquent, ces instruments financiers dérivés ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture. Ainsi, la Société comptabilise ces instruments financiers dérivés à leur juste valeur et les gains et les pertes qui en résultent sont inclus dans les charges d'exploitation. Bien que ces instruments financiers dérivés ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture, la Société estime que, du point de vue de l'exploitation et des flux de trésorerie, ces instruments lui permettent de réduire les effets négatifs éventuels d'une baisse du dollar canadien sur le marché des changes. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Impôts sur les bénéfices

La Société est une entreprise du gouvernement du Québec et, à ce titre, n'est pas soumise à l'impôt sur les bénéfices.

Les impôts présentés dans les états financiers consolidés sont relatifs à la quote-part de la Société, comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle, dans les comptes de Maison des Futailles, S.E.C., une coentreprise qui, à son tour, détient une participation dans une filiale constituée en société par actions et soumise à l'impôt sur les bénéfices. Ces impôts sont comptabilisés selon la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs et ils sont mesurés en appliquant, à la date des états financiers, les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent l'encaisse et les placements à court terme dont l'échéance est de trois mois ou moins de la date d'acquisition.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les taux annuels suivants sont utilisés :

Immeubles	2,5 % et 10 %
Mobilier et équipement	Taux variant entre 2,8 % et 50 %
Matériel roulant	Taux variant entre 10 % et 30 %
Améliorations locatives	Selon la durée des baux, qui varie de 5 à 15 ans
Pavage et stationnement	8 %

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition

L'immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition est comptabilisé au coût, soit à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail. L'amortissement de l'immeuble est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux annuel de 2,5 %.

Écarts d'acquisition

Au 25 mars 2006, les écarts d'acquisition comprennent la quote-part de la Société dans l'écart d'acquisition de Maison des Futailles, S.E.C. et l'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'une participation additionnelle dans Société d'investissement M.-S., S.E.C. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais sont soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'ils ont subi une dépréciation. Les écarts d'acquisition sont rattachés à des unités d'exploitation et toute dépréciation possible des écarts d'acquisition est détectée en comparant des unités d'exploitation à leur juste valeur. Si une dépréciation possible est identifiée, celle-ci est quantifiée en comparant la valeur comptable des écarts d'acquisition à leur juste valeur et une perte de valeur doit être constatée dans les résultats pour un montant égal à l'excédent. La juste valeur des unités d'exploitation est calculée en fonction des flux de trésorerie actualisés. Au 31 mars 2007, la quote-part de la Société dans l'écart d'acquisition de Maison des Futailles, S.E.C. au montant de 12 millions de dollars a été cédée et l'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'une participation dans Société d'investissement M.-S., S.E.C. au montant de 0,3 million de dollars a été radié.

Frais d'organisation

Les frais d'organisation sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur une période de 7 ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Régimes d'avantages sociaux

Crédits de congés de maladie cumulés

La Société administre un régime à prestations déterminées qui garantit à la plupart de ses employés le paiement de crédits de congés de maladie. Le coût des prestations futures au titre de paiement de crédits de congés de maladie gagnés par les employés de la Société qui participent au régime est établi par calculs actuariels, selon la méthode des coûts projetés au prorata des années de service, et il est imputé aux résultats au fur et à mesure que les services sont rendus par ces employés. Les calculs actuariels tiennent compte des hypothèses les plus probables établies par la direction concernant la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite et le taux d'utilisation des crédits de congés de maladie. La Société amortit les gains et les pertes actuariels nets cumulatifs non constatés et supérieurs à 10 % de l'obligation pour crédits de congés de maladie cumulés sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs participant au régime. La durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés couverts par le régime de crédits de congés de maladie cumulés est de 16 ans au 31 mars 2007 et au 25 mars 2006.

Régimes de retraite

Les employés de la Société participent à des régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Ces régimes, administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, sont à prestations déterminées et comportent des garanties de versement de rentes à la retraite et de prestation au décès. La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée à ces régimes car la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes d'avantages sociaux (suite)

Régimes de retraite (suite)

De plus, la Société administre un régime de retraite supplémentaire pour la haute direction. Ce régime prend en compte le nombre d'années de service et la moyenne des 3 salaires annuels les plus élevés durant la carrière de l'employé. Ce régime est à prestations déterminées et comporte également des garanties de versement de rentes à la retraite et de prestation au décès.

L'évaluation actuarielle de l'obligation au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite est fondée sur la méthode des coûts projetés au prorata des années de service. L'évaluation a été effectuée en utilisant la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaires, l'âge de départ à la retraite et d'autres facteurs actuariels. L'excédent des gains actuariels cumulés nets (des pertes actuarielles cumulées nettes) sur à 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs participant au régime. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par le régime supplémentaire de retraite de la haute direction est de 5,6 ans au 31 mars 2007 et de 6,6 ans au 25 mars 2006.

5. DISPOSITION D'UNE PARTICIPATION DANS UNE COENTREPRISE

Le 26 août 2006, la Société a vendu sa participation dans Maison des Futailles, S.E.C. à une société canadienne privée pour un montant de 25,2 millions de dollars, duquel ont été déduits des frais inhérents à la vente s'élevant à 1,1 million de dollars et une obligation au montant de 3,1 millions de dollars découlant de la mise en place d'un programme de retraite anticipée pour le personnel visé par cette transaction.

Suite à la transaction, le solde du gain reporté sur cession d'actifs à une coentreprise au montant de 3,4 millions de dollars figurant au bilan a été imputé aux résultats d'exploitation. La vente de la participation dans Maison des Futailles, S.E.C. a généré un gain total sur disposition de 3,0 millions de dollars.

Au 26 août 2006, l'information financière portant sur les actifs et les passifs vendus se détaillent comme suit :

Actifs

Encaisse	673
Débiteurs	3 986
Stocks	5 131
Frais payés d'avance	370
Immobilisations corporelles	4 176
Écarts d'acquisition	12 028
Autres actifs	800
	27 164

Passifs

Créditeurs et charges à payer	5 708
Impôts futurs	15
	5 723
Actif net cédé	21 441

6. ACQUISITION D'UNE ENTREPRISE

Le 30 juin 2004, la coentreprise Maison des Futailles, S.E.C. a acquis 90 % des actions ordinaires et 100 % des actions privilégiées en circulation de Clos Saint-Denis Inc., un fabricant, embouteilleur et distributeur de boissons alcoolisées. Au cours de l'exercice terminé le 25 mars 2006, la coentreprise a acheté la part restante de 10 % des actions ordinaires en circulation de Clos Saint-Denis Inc. pour une contrepartie en espèces de 0,3 million de dollars, obtenant ainsi la propriété exclusive de la filiale. La transaction a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le coût de l'acquisition a été ventilé entre les actifs acquis et les passifs pris en charge d'après leur juste valeur estimative à la date de la transaction. De plus, la coentreprise a négocié une réduction de 0,4 million de dollars au prix d'achat initial lors de l'acquisition d'une participation de 90 % de Clos Saint-Denis Inc.

Les valeurs attribuées aux actifs nets acquis lors de cette transaction sont les suivantes :

	2006
Écart d'acquisition	(171)
Passif d'impôts futurs	56
Actif net acquis	(115)
Contrepartie reçue en espèces et montant encaissé	(115)
Quote-part de la Société	(58)

7. VENTES NETTES ET COÛT DES PRODUITS VENDUS

	Succursales et centres spécialisés	Grossistes-épiciers	Sous-total	Brasseurs et distributeurs de bière [1]	Total 2007	Total 2006
Ventes brutes	2 391 780	376 161	2 767 941	212 385	2 980 326	2 765 309
Moins :						
- taxe de vente provinciale	163 338	23 133	186 471	12 707	199 178	184 593
- taxe spécifique	88 058	29 176	117 234		117 234	108 524
- taxe spécifique des titulaires de permis	44 354		44 354		44 354	44 149
- taxe fédérale sur les produits et services	127 981	18 146	146 127	10 157	156 284	161 107
- escomptes et retours	43 050		43 050		43 050	41 324
- rémunération des agences	5 733		5 733		5 733	5 292
- rémunération des grossistes-épiciers		44 223	44 223		44 223	41 426
- prélèvements pour le Fonds environnemental	3 093	630	3 723		3 723	3 464
- prélèvements pour le Fonds Éduc'alcool inc.	2 101	363	2 464		2 464	2 312
	477 708	115 671	593 379	22 864	616 243	592 191
Ventes nettes	1 914 072	260 490	2 174 562	189 521	2 364 083	2 173 118
Coût des produits vendus	864 537	129 264	993 801	189 521	1 183 322	1 058 939

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

7. VENTES NETTES ET COÛT DES PRODUITS VENDUS (suite)

(1) Les titulaires d'un permis de brasseur et les titulaires d'un permis de distributeur de bière vendent et livrent, dans la province de Québec, des bières fabriquées dans les autres provinces canadiennes ou à l'étranger par eux-mêmes ou par des sociétés qui leur sont apparentées. Ces produits doivent être achetés exclusivement de la Société. Toutefois, ces transactions ne génèrent aucun bénéfice brut.

8. CHARGE DE FINANCEMENT

	2007	2006
Intérêts sur les emprunts bancaires	5 499	4 679
Intérêts sur les emprunts à terme à une société sous contrôle commun	1 716	2 630
Intérêts sur les débentures créditrices	67	177
Intérêts relatifs à l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	831	933
	8 113	8 419
Moins : Intérêts sur les placements, dépôts à terme et autres	(1 678)	(1 806)
Intérêts sur les débentures débitrices		(177)
	(1 678)	(1 983)
	6 435	6 436

9. DÉBITEURS

	2007	2006
Grossistes-épiciers	14 955	21 364
Établissements licenciés, institutions et autres comptes commerciaux	30 033	36 818
Impôts sur les bénéfices à recevoir de la filiale d'une coentreprise		34
	44 988	58 216

10. STOCKS

	2007	2006
Boissons embouteillées	235 776	254 819
Boissons en vrac et matériaux de production		8 152
Fournitures diverses	2 238	2 264
	238 014	265 235

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007			2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrains	10 775		10 775	10 974		10 974
Immeubles	120 410	28 763	91 647	115 225	24 982	90 243
Mobilier et équipement	320 341	212 274	108 067	319 464	182 816	136 648
Matériel roulant	14 828	9 100	5 728	14 371	7 596	6 775
Améliorations locatives	45 102	26 308	18 794	45 552	23 277	22 275
Pavage et stationnement	3 746	2 642	1 104	3 533	2 515	1 018
	515 202	279 087	236 115	509 119	241 186	267 933

12. IMMEUBLE LOUÉ EN VERTU D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	2007			2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Immeuble	16 280	12 210	4 070	16 280	11 803	4 477

13. AUTRES ACTIFS

	2007			2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Frais d'organisation				1 664	1 631	33
Autres				773		773
				2 437	1 631	806

14. EMPRUNTS BANCAIRES

	2007	2006
Emprunts à terme	89 500	196 396

La Société est autorisée par le gouvernement du Québec et par son conseil d'administration à effectuer des emprunts bancaires à terme de moins de un an sans que le total de ses emprunts excède 400,0 millions de dollars. Les emprunts bancaires au 31 mars 2007 sont constitués de 4 emprunts à terme totalisant 89,5 millions de dollars dont 2 emprunts totalisant 65,0 millions de dollars auprès d'une société sous contrôle commun (6 au 25 mars 2006, totalisant 196,4 millions de dollars, dont 2 emprunts totalisant 80,0 millions de dollars auprès d'une société sous contrôle commun). Ces emprunts portent intérêt à un taux de 4,29 % (de 3,78 % à 3,80 % en 2006) et viennent à échéance à 5 jours ou moins (6 jours ou moins en 2006).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

15. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	2007	2006
Fournisseurs et charges à payer	137 375	148 503
Taxes et droits gouvernementaux	52 181	67 821
Rémunération et charges sociales	56 043	38 684
Portion à court terme des débentures à payer et de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	1 104	1 489
	246 703	256 497

16. DÉBENTURES

Le 26 août 2006, la coentreprise Maison des Futailles, S.E.C. a remboursé le montant total des débentures impayées avant la transaction de disposition de la coentreprise par la Société. En 2006, le montant représentait la quote-part de la Société dans les débentures non garanties d'une coentreprise de 4 millions de dollars moins la portion présentée à court terme. Ces débentures étaient remboursables à raison de 2 versements annuels de 1 million de dollars et d'un versement final de 2 millions de dollars le 1er juillet 2009. La quote-part de la Société dans les montants de ces versements annuels s'élevait à 0,5 million de dollars et 1 million de dollars respectivement.

17. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	2007	2006
Obligation relative à la location d'un immeuble, remboursable jusqu'au 11 avril 2012 par versements mensuels de 0,15 million de dollars incluant les intérêts calculés au taux annuel de 11 %, capitalisé semestriellement	7 007	7 996
Moins : tranche de l'obligation échéant à moins d'un an	(1 104)	(989)
	5 903	7 007

Versements des prochains exercices :

	Capital	Intérêts	Total
2008	1 104	716	1 820
2009	1 231	589	1 820
2010	1 374	446	1 820
2011	1 533	287	1 820
2012	1 765	110	1 875
	7 007	2148	9 155

18. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

Maison des Futailles, S.E.C.

Le 31 mai 1999, la Société, le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, Les Vins Andrès du Québec ltée et 9072-3479 Québec inc. ont fusionné leurs activités commerciales respectives d'embouteillage et de commercialisation de certains vins et spiritueux et ont constitué Maison des Futailles, S.E.C., une coentreprise dans laquelle la Société a acquis une participation de 35 %. Le gain reporté découlant de la transaction, dont le solde était de 3,5 millions de dollars au 25 mars 2006 et était amorti sur une période de 20 ans. Le 1er avril 2001, la Société et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec ont acquis les participations détenues par Les Vins Andrès du Québec ltée et 9072-3479 Québec inc. portant ainsi la participation de la Société dans la coentreprise à 50 %. Le 26 août 2006, la Société a disposé de sa participation dans cette coentreprise.

Société d'investissement M.-S., S.E.C.

Le 31 octobre 2004, la Société a acquis de J.F. Hillebrand, une participation additionnelle de 5 % dans la Société d'investissement M.-S., S.E.C. pour une contrepartie de 0,4 million de dollars en espèces, portant ainsi sa participation dans Société d'investissement M.-S., S.E.C. à 50 % et faisant de cette dernière une coentreprise de la Société. La participation de la Société dans cette coentreprise a été comptabilisée à la valeur de consolidation jusqu'à la date d'acquisition de la participation additionnelle.

Les montants suivants représentent la quote-part détenue par la Société dans les coentreprises, y compris les produits, les charges et les comptes intersociétés qui ont été éliminés dans la consolidation.

	2007	2006
Résultats		
Ventes nettes	14 939	41 650
Coût des produits vendus	9 923	26 500
	5 016	15 150
Charges d'exploitation	5 111	9 275
Charge de financement	52	581
Amortissements	623	1 395
	5 786	11 251
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	(770)	3 899
Impôts sur les bénéfices	(29)	4
Bénéfice net (perte nette)	(741)	3 895
Bilan		
Actif à court terme	210	21 427
Actif à long terme	256	21 338
	466	42 765
Passif à court terme	269	6 705
Passif à long terme		1 529
	269	8 234
Capitaux propres	197	34 531
	466	42 765

18. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES (suite)

Société d'investissement M.-S., S.E.C. (suite)

	2007	2006
Flux de trésorerie		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	724	3 073
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(500)	(3 102)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(521)	(1 028)

19. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Total des paiements en espèces

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs pour 2007, constitué des cotisations de la Société aux régimes de retraite des employés du gouvernement et des sommes versées directement aux bénéficiaires du régime de crédits de congés de maladie cumulés, s'est chiffré à 12,0 millions de dollars (11,5 millions de dollars en 2006).

Régimes à prestations déterminées

La Société évalue ses obligations au titre des prestations pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année pour le régime de crédits de congés de maladie cumulés et à la fin de chaque exercice financier pour le régime de retraite supplémentaire de la haute direction. L'évaluation actuarielle la plus récente au régime de crédits de congés de maladie cumulés aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2004 et la prochaine évaluation doit être effectuée au plus tard en date du 31 décembre 2007. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite supplémentaire de la haute direction aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 mars 2007 et la prochaine évaluation doit être effectuée au plus tard en date du 31 décembre 2010.

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants inscrits dans les états financiers

	Régime de crédits de congés de maladie cumulés		Régime de retraite supplémentaire de la haute direction	
	2007	2006	2007	2006
Obligation au titre des prestations constituées et situation de capitalisation-déficit	25 509	24 634	2 540	2 194
Solde des montants non amortis	8 095	8 470	(896)	(957)
Passif au titre des prestations constituées figurant au bilan de la Société	33 604	33 104	1 644	1 237

Coûts des avantages sociaux futurs constatés dans l'exercice

	Régime de crédits de congés de maladie cumulés		Régime de retraite	
	2007	2006	2007	2006
Régimes à prestations déterminées	2 627	2 405	407	337
Régimes de retraite des employés du gouvernement			9 891	9 486

19. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Prestations versées

Les prestations versées par le régime de crédits de congés de maladie cumulés se sont chiffrées à 2,1 millions de dollars en 2007 et en 2006 et aucune prestation n'a été versée par le régime supplémentaire de retraite de la haute direction en 2007 et en 2006.

Principales hypothèses

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

	Régime de crédits de congés de maladie cumulés		Régime de retraite supplémentaire de la haute direction	
	2007	2006	2007	2006
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice				
Taux d'actualisation	5,00 %	5,00 %	5,00 %	5,25 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,50 %	3,50 %
Taux d'utilisation des crédits de congés de maladie	*	*		
* De 40 % à 65 % selon le groupe d'employés				
Coût des prestations pour l'exercice				
Taux d'actualisation	5,00 %	5,50 %	5,25 %	5,50 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,50 %	3,00 %
Taux d'utilisation des crédits de congés de maladie	*	*		
* De 40 % à 65 % selon le groupe d'employés				

20. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

Éventualités

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait face à des réclamations et poursuites diverses, principalement en dommages-intérêts, qui totalisent près de 15,5 millions de dollars. La direction de la Société conteste ces poursuites judiciaires et s'oppose donc à donner suite aux réclamations qui en découlent. Aucune provision n'est comptabilisée dans les livres de la Société relativement à ces éventualités car selon la direction, aucun règlement pouvant découler de celles-ci aurait un effet significatif sur les états financiers consolidés de la Société.

Engagements

En vertu de contrats de location-exploitation, la Société s'est engagée à payer un montant total de 285,4 millions de dollars pour la location de succursales et de certains entrepôts. Les versements des prochains exercices se chiffrent à :

2008	37 847
2009	37 121
2010	36 155
2011	33 473
2012	28 360
2013 – 2022	112 463

20. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (suite)

Environnement

Les activités de la Société sont assujetties à des lois, règlements et directives sur l'environnement adoptés par les autorités gouvernementales. La direction considère que les risques environnementaux sont gérés adéquatement et qu'aucun passif actuel ou probable n'existe à leur égard.

21. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation incluent les éléments suivants :

	2007	2006
Intérêts versés	8 187	8 489
Impôts recouvrés par la filiale d'une coentreprise	(8)	(36)

La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaille ainsi :

Débiteurs	9 242	503
Stocks	22 090	(15 268)
Frais payés d'avance et dépôts	(10 694)	(536)
Fournisseurs et autres créditeurs	(6 781)	(10 422)
	13 857	(25 723)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice [1]	22 192	32 540

(1) Comprennent au 25 mars 2006 un placement temporaire de 600 000 parts d'un fonds commun de placement encaissable à la valeur comptable en tout temps.

22. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur des instruments financiers

	2007		2006	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Débentures à payer, 8,66 %			1 988	2 000
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	7 890	7 007	9 151	7 996

La valeur comptable de certains instruments financiers qui viennent à échéance à court terme est présumée correspondre à leur juste valeur. Ces instruments financiers comprennent la trésorerie et équivalents de trésorerie, les débiteurs (à l'exception des impôts sur les bénéfices à recevoir de la filiale d'une coentreprise), les emprunts bancaires, les fournisseurs et autres créditeurs (à l'exception des taxes et droits gouvernementaux, de la portion à court terme des débentures à payer et de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition), ainsi que le dividende à payer.

22. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur des instruments financiers (suite)

La juste valeur des débentures à payer a été déterminée en actualisant les flux monétaires futurs aux taux d'intérêt dont la Société pourrait actuellement se prévaloir pour des débentures comportant des conditions et des échéances similaires.

La juste valeur de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition représente la valeur actualisée des versements mensuels futurs au taux d'intérêt annuel des obligations du gouvernement du Québec, capitalisé semestriellement et échéant en 2012, soit 6,19 % en 2007 (6,33 % en 2006).

Risque de taux d'intérêt

L'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition et les débentures créditrices portent un taux d'intérêt fixe et exposent la Société au risque que le taux d'intérêt sur le marché soit inférieur à ceux rattachés à ces éléments de passif.

Risque de change

La Société est exposée au risque de change en raison de certains comptes fournisseurs libellés en devises étrangères. Au 31 mars 2007, ces comptes fournisseurs totalisent respectivement 8,3 millions d'euros et 0,8 millions de dollars américains (4,3 millions d'euros et 0,5 million de dollars américains au 25 mars 2006).

Instruments financiers dérivés

Afin de réduire les effets négatifs éventuels d'une baisse de la valeur du dollar canadien sur le marché des changes, la Société (et une coentreprise de la Société en 2006) utilise divers instruments financiers dérivés.

Au 31 mars 2007, la Société avait en cours un contrat de tunnel à coût zéro négocié en euros, venant à échéance en avril 2007 :

Devise	Taux contractuel de conversion		Montant contractuel
	Plancher	Plafond	
Euro	1,5450	1,5625	3 000

Des contrats à terme de moins de 12 mois libellés en euros et en dollars américains étaient en cours à la fin de l'exercice terminé le 25 mars 2006 :

Devises	Cours à terme moyen pondéré	Montant contractuel
Euro	1,5078	7 000
Dollar américain	1,1800	500

Au 31 mars 2007, la juste valeur défavorable comptabilisée de ces instruments financiers dérivés est de 0,02 million de dollars (0,05 million de dollars au 25 mars 2006).

23. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Société a conclu des opérations commerciales avec certaines entreprises apparentées au gouvernement du Québec. Ces opérations ont été conclues en vertu de modalités similaires à celles qui s'appliquent aux parties non apparentées et ont été mesurées à la valeur d'échange.

24. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés qui suivent ont été dressés par la direction de la Société des alcools du Québec et approuvés par son conseil d'administration. La direction est responsable des données et des affirmations contenues dans ces états financiers consolidés et dans les autres sections du rapport annuel. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les conventions et les procédés établis par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et reflètent les meilleurs jugements et estimations de la direction, basés sur l'information actuellement disponible.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de la Société des alcools du Québec maintient un système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les biens de l'entreprise sont convenablement protégés, que les transactions sont effectuées conformément à son autorisation et, enfin, que les registres comptables constituent une base fiable pour l'établissement d'états financiers exacts et ponctuels. De plus, le Service de la vérification interne passe en revue régulièrement les procédés comptables et les systèmes de gestion. Ses constatations et ses recommandations sont transmises à la direction, qui agit en conséquence.

Le conseil d'administration de la Société des alcools du Québec a la responsabilité de s'assurer que la direction remplit ses obligations relatives à la préparation d'états financiers et au contrôle financier de l'exploitation. Le conseil d'administration s'acquitte de cette tâche au moyen de son comité de vérification, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants. Ce comité révise périodiquement les états financiers consolidés et étudie également les rapports portant sur les conventions et les méthodes comptables ainsi que sur les systèmes de contrôle interne.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., comptables agréés, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Leur responsabilité consiste à exprimer une opinion professionnelle sur la fidélité des états financiers. Le rapport des vérificateurs, qui figure ci-contre, précise l'étendue de leur vérification et présente leur opinion à l'égard de ces états financiers.

De l'avis de la direction, ces états financiers tiennent compte, dans les limites raisonnables, de tous les éléments importants et des données disponibles au 16 mai 2007.

Sylvain Toutant
Président-directeur général

Richard Genest
Vice-président et chef
de la direction financière

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Madame Monique Jérôme-Forget
Ministre des Finances
Actionnaire de la Société des alcools du Québec

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Société des alcools du Québec au 31 mars 2007 et les états consolidés des résultats et bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Société des alcools du Québec au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Montréal, le 16 mai 2007

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-13.01)

RÉSULTATS
exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2007	2006
REVENUS		
Pêche et villégiature	31 304	30 459
Chasse	15 181	15 084
Restauration, boutiques et dépanneurs	15 178	14 313
Autres activités de plein air	14 298	11 509
Concessions et divers	4 080	4 759
Subventions	3 194	2 471
Honoraires de gestion	23 079	19 946
	106 314	98 541
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux	51 774	47 217
Entretien et énergie	17 739	16 434
Frais généraux et administratifs	11 655	10 877
Produits de revente	9 516	11 142
Frais de vente et marketing	5 963	5 736
Amortissement	5 109	5 290
Frais financiers (note 3)	1 941	1 383
Quote-part dans la société affiliée	106	5
	103 803	98 084
RÉSULTATS NETS	2 511	457

DÉFICIT ACCUMULÉ
exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2007	2006
SOLDE AU DÉBUT	(30 059)	(30 516)
Résultats nets	2 511	457
SOLDE À LA FIN	(27 548)	(30 059)

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Débiteurs	2 916	3 207
Subventions à recevoir	8 277	7 055
Stocks	2 065	2 201
Frais reportés au prochain exercice	1 785	1 774
Avance à la société apparentée (note 9)	6 879	
	21 922	14 237
Subventions à recevoir	28 528	22 056
Participation et avance dans la société affiliée	426	419
Immobilisations (note 4)	168 206	167 804
	219 082	204 516
PASSIF		
À court terme		
Chèques en circulation nets de l'encaisse	1 950	264
Créditeurs	22 096	20 350
Dépôts de clients	11 394	10 509
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 5)	200	400
	35 640	31 523
Dette à long terme (note 5)	53 327	51 831
Subventions reportées	86 076	79 634
	175 043	162 988
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 6)	71 587	71 587
Déficit accumulé	(27 548)	(30 059)
	44 039	41 528
	219 082	204 516

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 7 et 8)

Pour le Conseil d'administration,
Georges Laberge
Yvan Bilodeau

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultats nets	2 511	457
Amortissement	5 109	5 290
Quote-part dans la société affiliée	106	5
Variation des postes à court terme	4 468	1 195
	12 194	6 947
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(13 500)	(14 008)
Produits de cessions d'actifs	226	79
Avance à la société apparentée (note 9)	(6 879)	
Avance à la société affiliée	(113)	94
	(20 266)	(13 835)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions aux immobilisations encaissées	5 090	2 301
Emprunt	1 696	5 074
Remboursement de la dette à long terme	(400)	(400)
	6 386	6 975
VARIATION DES FLUX DE TRÉSORERIE	(1 686)	87
CHÈQUES EN CIRCULATION NETS DE L'ENCAISSE AU DÉBUT	(264)	(351)
CHÈQUES EN CIRCULATION NETS DE L'ENCAISSE À LA FIN	(1 950)	(264)

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJETS

La Société a été créée par la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., chapitre S-13.01), sanctionnée le 21 décembre 1984. Elle a pour objet d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, les équipements, les immeubles ou les territoires à vocation récréative ou touristique qui lui sont transférés en vertu de sa loi constitutive; de concevoir, de construire, d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, tout autre équipement, immeuble ou territoire à vocation récréative ou touristique.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

a) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des dépenses comptabilisés au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

b) Comptabilisation des revenus

Les revenus tirés de la prestation de services reliés à la pêche, à la villégiature, à la chasse et aux autres activités de plein air sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

La Société comptabilise les revenus tirés de la vente de produits lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés au client.

Les subventions proviennent du gouvernement du Québec et sont comptabilisées à titre de revenus lorsque les dépenses sont constatées.

Les honoraires de gestion proviennent du gouvernement du Québec pour assumer les dépenses reliées à la conservation, à l'éducation et à l'entretien du réseau des parcs nationaux et sont comptabilisés à titre de revenus au cours des exercices concernés.

c) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût (méthode du coût moyen) et de la valeur de réalisation nette.

d) Participation dans la société affiliée

La Société comptabilise sa participation dans la société affiliée à la valeur de consolidation.

e) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux suivants :

• Bâtiments et infrastructures	4 %
• Téléphérique	5 %
• Matériel roulant, mobilier, équipements, améliorations locatives	14 % et 20 %

Les immobilisations sont révisées pour dépréciation lorsqu'il y a des indications que leurs valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

f) Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre de subventions reportées. Elles sont virées aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

g) Impôts sur le revenu

De par sa loi constitutive, toutes les actions de la Société sont attribuées à la ministre des Finances du Québec; la Société n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

h) Régimes de retraite

Les employés de la Société sont couverts par les régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics québécois. La contribution de la Société à ces régimes de retraite d'un montant de 1 670 928 $ (2006 : 1 572 414 $) a été établie par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec et couvre le coût des services courants.

3. FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers de 1 941 000 $ (2006 : 1 383 000 $) comprennent des intérêts sur la dette à long terme de 2 045 000 $ (2006 : 1 368 000 $), des intérêts sur l'emprunt bancaire de 5 000 $ (2006 : 15 000 $) et un revenu d'intérêt de 109 000 $ (2006 : aucun).

4. IMMOBILISATIONS

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	2 469		2 469	2 458
Territoires à vocation récréative ou touristique	13 892		13 892	13 892
Bâtiments et infrastructures	193 553	50 965	142 588	142 377
Téléphérique	1 499	978	521	609
Matériel roulant	13 606	8 460	5 146	4 295
Mobilier, équipements, améliorations locatives	20 178	16 588	3 590	4 173
	245 197	76 991	168 206	167 804

Au cours de l'exercice 2006-2007, des subventions pour un montant de 13 428 000 $ (2006 : 9 806 000 $) ont été octroyées pour la réalisation de travaux d'immobilisations et ont été comptabilisées en subventions reportées.

5. DETTE À LONG TERME

	2007	2006
Acceptations bancaires, d'un montant de 51 955 000 $, échéant d'avril 2007 à mars 2008 et portant intérêt à des taux variant de 4,36 % à 4,49 % et prêt à taux préférentiel d'un montant de 1 372 000 $ [1]	53 327	51 631
Emprunt au gouvernement fédéral d'un montant original de 4 000 000 $ dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement touristique, ne portant pas intérêt, remboursable en versements semestriels de 200 000 $, échéant en avril 2007	200	600
	53 527	52 231
Moins portion échéant au cours du prochain exercice	200	400
	53 327	51 831

(1) La Société a négocié auprès d'institutions financières des facilités de crédit permettant d'emprunter, à son gré, des sommes sous différentes formes jusqu'à concurrence du montant maximum de 88 000 000 $ que le gouvernement lui autorise à emprunter, incluant entre autres, des facilités de crédit d'un montant variant de 60 000 000 $ à 70 000 000 $ renouvelable en avril 2008 et échéant en avril 2017.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

5. DETTE À LONG TERME (suite)

Le remboursement en capital de la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice est de 200 000 $ en supposant que les facilités de crédit soient renouvelées aux mêmes conditions.

6. CAPITAL-ACTIONS

	2007	2006
Autorisé :		
D'après sa loi constitutive, la Société est autorisée à émettre, à la ministre des Finances, 750 000 actions ordinaires, avec droit de vote, d'une valeur nominale de 100 $		
Émis :		
268 617 actions en paiement de transferts d'actifs	26 862	26 862
447 250 actions payées comptant	44 725	44 725
	71 587	71 587

7. ENGAGEMENTS

La Société est liée par des engagements dont le solde est de 13 264 000 $, exclusion faite des clauses escalatoires sur les baux. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2008	3 681 $
2009	2 738
2010	1 441
2011	1 444
2012	1 252

De plus, au 31 mars 2007, la Société s'était engagée à effectuer des dépenses en immobilisations au cours du prochain exercice pour un montant de 2 519 000 $.

8. ÉVENTUALITÉS

La Société peut, à l'occasion, être sujette à des réclamations et à des poursuites judiciaires dans le cours de ses affaires. Ces réclamations font souvent l'objet d'incertitudes. La direction est d'avis que des provisions suffisantes ont été comptabilisées en fin d'exercice aux états financiers de la Société et que le règlement final de ces éventualités n'aura pas d'effet négatif sur la situation financière de la Société.

9. OPÉRATIONS AVEC UNE SOCIÉTÉ APPARENTÉE

Une convention est intervenue en mai 2006, entre la Société des parcs de sciences naturelles du Québec, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et la Société, confiant à celle-ci la gestion et l'administration du Parc Aquarium du Québec et la coordination du plan de fermeture du Jardin zoologique du Québec.

Au cours de l'exercice, la Société a avancé à la Société des parcs de sciences naturelles du Québec une somme de 6 879 000 $ avec intérêts au taux moyen de 4,4 %, sans modalité de remboursement et a inscrit un revenu d'intérêts de 109 000 $. De plus, la Société a comptabilisé un revenu d'honoraires de gestion de 3 535 000 $ pour compenser les frais qu'elle a assumés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

La Société, dans le cours normal de son exploitation, effectue le suivi de ses comptes clients. La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit plus élevé que la normale à l'égard de ses clients.

Juste valeur

En raison de leur échéance très rapprochée ou à court terme, la valeur comptable des débiteurs, de l'avance à la société apparentée, des créditeurs, des dépôts de clients et des emprunts à long terme indiqués au bilan se rapproche de leur juste valeur.

La juste valeur de la dette contractée auprès du gouvernement fédéral et les subventions à recevoir n'ont pas été déterminées puisqu'il était pratiquement impossible de trouver sur le marché des instruments qui présentent essentiellement les mêmes caractéristiques économiques.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2006 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2007.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société des établissements de plein air du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation incluant les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du présent rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction s'est dotée d'un système comptable et d'un système de contrôle interne, conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Sépaq reconnaît par ailleurs qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

La firme de vérification externe Mallette, société en nom collectif à responsabilité limitée, comptables agréés, a procédé à la vérification des états financiers de la Sépaq, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Son rapport de vérification expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Yvan Bilodeau
Président-directeur général

Réal Couture, c.a.
Vice-président à l'administration et aux finances

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À la Ministre des Finances,

Nous avons vérifié le bilan de la Société des établissements de plein air du Québec au 31 mars 2007 et l'état des résultats, du déficit accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Mallette
SENCRL
Comptables agréés

Québec, le 27 avril 2007

SOCIÉTÉ DES PARCS DE SCIENCES NATURELLES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-13.01)

RÉSULTATS
exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2007	2006
REVENUS		
Subventions (note 1)	11 740	12 753
Autres	47	3 825
	11 787	16 578
DÉPENSES		
Frais de fermeture	4 571	
Remboursement de l'excédent des dépenses sur les revenus au Parc Aquarium du Québec (note 1)	3 535	
Frais financiers (note 4)	2 681	2 745
Taxes foncières	2 698	2 668
Amortissement des frais de financement	142	142
Amortissement des immobilisations, net des subventions reportées	1 467	2 923
Perte à la radiation d'éléments d'actif net		23 387
Frais généraux et d'administration		9 934
	15 094	41 799
RÉSULTATS NETS	(3 307)	(25 221)

DÉFICIT ACCUMULÉ
exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2007	2006
SOLDE AU DÉBUT	(27 711)	(1 480)
Modification d'une convention comptable (note 2c)	215	258
Ajustement des taxes foncières des années antérieures (note 3)	1 689	636
Solde au début redressé	(25 807)	(586)
Résultats nets	(3 307)	(25 221)
SOLDE À LA FIN	(29 114)	(25 807)

SOCIÉTÉ DES PARCS DE SCIENCES NATURELLES DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse		226
Débiteurs	27	128
Stocks		213
Frais reportés au prochain exercice	576	97
	603	664
Frais de financement	140	282
Immobilisations (note 5)	29 852	31 600
	30 595	32 546
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs	950	3 275
Somme due à une société apparentée (note 1)	6 879	
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 6)	3 098	2 952
	10 927	6 227
Subventions reportées	4 226	4 472
Dette à long terme (note 6)	44 556	47 654
	59 709	58 353
DÉFICIT ACCUMULÉ	(29 114)	(25 807)
	30 595	32 546

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 1 et 7)

Pour le Conseil d'administration,
Denys Larose
Jean Lamy

SOCIÉTÉ DES PARCS DE SCIENCES NATURELLES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultats nets	(3 307)	(25 221)
Amortissement des immobilisations, net des subventions reportées	1 467	2 923
Amortissement des frais de financement	142	142
Perte à la radiation d'éléments d'actif net		23 387
Autres éléments		(33)
Variation des postes à court terme	(2 490)	2 619
	(4 188)	3 817
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations		(859)
Produits nets de cessions d'immobilisations	35	3
	35	(856)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(2 952)	(2 913)
Somme encaissée de la société apparentée	6 879	
	3 927	(2 913)
VARIATION DES FLUX DE TRÉSORERIE	(226)	48
ENCAISSE AU DÉBUT	226	178
ENCAISSE À LA FIN		226

SOCIÉTÉ DES PARCS DE SCIENCES NATURELLES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

1. STATUTS CONSTITUTIFS, NATURE DES ACTIVITÉS, ENGAGEMENTS ET OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉES

La Société a été constituée le 30 août 1994 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec pour effectuer la gestion du Parc Aquarium du Québec (« Aquarium ») et du Jardin zoologique du Québec (« Jardin »).

En 2002, le Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le Ministre des Transports du Québec ont cédé à la Société, en vertu d'un bail emphytéotique, les immeubles de l'Aquarium et du Jardin pour une période de quarante ans se terminant le 31 mars 2042. La Société s'est engagée à assumer tous les frais liés aux immeubles. Aucune valeur n'a été comptabilisée à titre d'apports pour ces immeubles.

Le 30 novembre 2005, le gouvernement a décidé de procéder à la fermeture du Jardin, à la consolidation de ses activités à l'Aquarium et au transfert de la responsabilité des sites à la Société des établissements de plein air du Québec (« Sépaq »). Le 31 mars 2006, le Jardin a cessé d'être accessible au public.

Le 3 mai 2006, la Société a signé une convention de gestion avec la Sépaq et le Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs selon laquelle la Sépaq se voie confier le mandat de gérer et d'administrer l'Aquarium et de coordonner le plan de fermeture du Jardin. En vertu de cette convention, et sous réserve de la disponibilité des crédits budgétaires, le ministre s'est engagé à verser à la Société les sommes nécessaires pour qu'elle respecte ses obligations dont notamment le remboursement des emprunts, le paiement des taxes foncières et des frais de fermeture du Jardin et le remboursement à la Sépaq de l'excédent des dépenses sur les revenus à l'Aquarium. À cet effet, la Société a reçu au cours de l'exercice une subvention de 11 740 000 $ (2006 – 12 203 000 $) et a encouru une dépense de 3 535 000 $ pour compenser la perte financière générée par les opérations de l'Aquarium dont la Sépaq en a assumé les frais.

La Société peut aussi emprunter lorsque la subvention annuelle est insuffisante pour couvrir les débours. Ainsi, au cours de l'exercice, la Société a emprunté de la Sépaq une somme de 6 879 000 $ portant intérêt au taux moyen de 4,4 %, sans modalités de remboursement et a inscrit une dépense d'intérêts de 109 000 $.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

a) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la Société ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des dépenses comptabilisés au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

b) Comptabilisation des revenus

Les subventions sont comptabilisées à titre de revenus lorsque les dépenses sont constatées.

La Société comptabilise les revenus tirés de la vente de produits lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés au client.

c) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les contrats de location-acquisition sont comptabilisés selon la valeur actualisée des paiements minimums exigibles. Jusqu'en 2006, les immobilisations étaient majoritairement amorties selon la méthode du solde dégressif. Au cours de l'exercice, la Société a modifié sa méthode d'amortissement pour utiliser la méthode linéaire dans tous les cas. Le tableau qui suit montre les périodes et les taux utilisés:

SOCIÉTÉ DES PARCS DE SCIENCES NATURELLES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

c) Immobilisations et amortissement (suite)

	Nouvelle méthode	Ancienne méthode
Bâtiments	linéaire 35 ans	solde dégressif 4 %
Stationnement	linéaire 25 ans	solde dégressif 8 %
Aménagements paysagers	linéaire 15 ans	solde dégressif 10 %
Mobilier et équipement	linéaire 5 ans	solde dégressif 15 %
Matériel roulant	linéaire 5 ans	solde dégressif 20 %
Animaux	linéaire 5 ans	linéaire 5 ans

La modification de la convention comptable a été appliquée rétroactivement et a eu pour effet d'augmenter l'amortissement des immobilisations, net des subventions reportées et de réduire les résultats nets de 175 000 $ (2006 – 41 000 $). De plus, elle a entraîné un redressement du solde du début du déficit accumulé de 215 000 $ (2006 – 258 000 $).

Les immobilisations sont révisées pour dépréciation lorsqu'il y a des indications que leurs valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

d) Frais de financement

Les frais de financement sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de cinq ans.

e) Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre de subventions reportées. Elles sont virées aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

3. AJUSTEMENT DES TAXES FONCIÈRES DES ANNÉES ANTÉRIEURES

Au cours de l'exercice, la Société a procédé à l'ajustement des taxes foncières comptabilisées au cours des exercices antérieurs pour un montant total de 1 689 000 $ au 1er avril 2006 et de 636 000 $ au 1er avril 2005. Cet ajustement a eu pour effet d'éliminer la radiation de subvention pour taxes foncières et de réduire la perte nette de l'exercice 2005-2006 de 1 053 000 $.

4. FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers de 2 681 000 $ (2006 - 2 745 000 $) comprennent des intérêts sur la dette à long terme de 2 573 000 $ (2006 – 2 745 000 $)

5. IMMOBILISATIONS

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Bâtiments et stationnement	31 248	3 780	27 468	28 361
Aménagements paysagers	2 367	667	1 700	1 857
Mobilier, équipement et matériel roulant	3 169	2 610	559	1 171
Animaux	430	305	125	211
	37 214	7 362	29 852	31 600

Le poste « nobilier, équipement et matériel roulant » comprend des équipements loués en vertu de contrats de location-acquisition pour un coût de 138 000 $ (2006 – 138 000 $) et un amortissement cumulé de 104 000 $ (2006 – 85 000 $).

SOCIÉTÉ DES PARCS DE SCIENCES NATURELLES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

6. DETTE À LONG TERME

	2007	2006
Emprunt à terme garanti par le gouvernement du Québec, portant intérêt à 5,2 %, remboursable par versements mensuels de 340 927 $ incluant capital et intérêts, renouvelable en juillet 2008 *	34 799	37 022
Emprunt à terme garanti par le gouvernement du Québec, portant intérêt à 5,352 %, remboursable par versements mensuels de 117 754 $ incluant capital et intérêts, renouvelable en octobre 2009 *	12 844	13 551
Emprunts en vertu de contrats de location-acquisition aux taux variant de 8,5 % à 9 %, remboursables par versements mensuels variant de 353 $ à 760 $ incluant capital et intérêts, échéant en 2008	11	23
Emprunts remboursés au cours de l'exercice		10
	47 654	50 606
Moins portion échéant au cours du prochain exercice	3 098	2 952
	44 556	47 654

* En vertu des conventions d'aide financière conclues entre la Société et le gouvernement du Québec, ce dernier rembourse à la Société les paiements en capital et intérêts effectués auprès du prêteur.

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2008	3 098
2009	33 241
2010	11 315

7. ÉVENTUALITÉS

La Société peut, à l'occasion, être sujette à des réclamations et à des poursuites judiciaires dans le cours de ses affaires. Ces réclamations font souvent l'objet d'incertitudes. La Société est d'avis que des provisions suffisantes ont été comptabilisées en fin d'exercice et que le règlement final de ces éventualités n'aura pas d'effet négatif sur sa situation financière.

8. RÉGIME DE RETRAITE

Le 29 avril 2002, la Société a instauré un régime de retraite facultatif à cotisations déterminées. La cotisation de l'employeur correspond à 5 % du salaire brut de l'employé si ce dernier contribue au régime un minimum de 5 % de son salaire brut.

La dépense pour l'exercice relative à ce régime de retraite est de 42 000 $ (2006 – 116 000 $).

9. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs assume une portion de la masse salariale et des avantages sociaux de certains employés affectés à la Société. À cet effet, les revenus et les dépenses incluent une somme de 990 000 $ (2006 – 1 176 000 $).

SOCIÉTÉ DES PARCS DE SCIENCES NATURELLES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La valeur comptable des débiteurs, des créditeurs, de la somme due à une société apparentée et des dettes à long terme indiquée au bilan se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance très rapprochée ou à court terme ou à cause du fait que les taux d'intérêt qu'ils comportent se rapprochent du marché.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2006 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2007.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la
Société des parcs de sciences naturelles du Québec

Nous avons vérifié le bilan de la Société des parcs de sciences naturelles du Québec au 31 mars 2007 et les états des résultats, du déficit accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les chiffres correspondants de l'exercice précédent proviennent d'états financiers vérifiés par un autre vérificateur.

Mallette
SENCRL
Comptables agréés

Québec, le 27 avril 2007

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-14)

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
CHARGES		
Frais d'exploitation (note 3)	47 258 126 $	46 096 146 $
Frais d'administration (note 4)	4 598 435	4 300 928
Amortissement des immobilisations corporelles	7 454 687	7 651 471
Frais financiers	3 967 064	4 069 121
	63 278 312	62 117 666
PRODUITS		
Transport des véhicules	7 828 007	7 757 962
Transport des passagers	6 458 300	6 203 250
Autres (note 5)	833 506	606 243
	15 119 813	14 567 455
PERTE AVANT PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES	48 158 499	47 550 211
PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES (note 6)	47 141 459	47 135 907
PERTE NETTE	1 017 040	414 304
DÉFICIT AU DÉBUT	10 157 066	9 742 762
DÉFICIT À LA FIN	11 174 106 $	10 157 066 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 096 628 $	3 068 666 $
Créances (note 7)	406 111	3 042 425
Frais payés d'avance	464 228	332 919
Participation gouvernementale recouvrable (note 8)	871 925	889 129
	6 838 892	7 333 139
Placement de la compensation pour les quais fédéraux (note 11)	35 320 527	35 558 138
Participation gouvernementale recouvrable (note 8)	26 771 625	26 776 370
Immobilisations corporelles (note 9)	73 795 901	78 237 383
	142 726 945 $	147 905 030 $
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	6 377 899 $	7 656 374 $
Versements sur la dette à long terme (note 10)	5 146 116	4 641 077
	11 524 015	12 297 451
Loyers perçus d'avance	132 000	138 000
Dette à long terme (note 10)	76 386 903	77 835 189
Participations gouvernementales reportées		
Afférentes à la compensation financière provenant du transfert des quais fédéraux (note 11)	35 320 527	35 558 138
Afférentes aux immobilisations corporelles (note 12)	28 863 812	30 559 524
	64 184 339	66 117 662
	152 227 257	156 388 302
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE (DÉFICITAIRE)		
Capital-actions (note 13)	1 500 000	1 500 000
Surplus d'apport (note 14)	173 794	173 794
Déficit	(11 174 106)	(10 157 066)
	(9 500 312)	(8 483 272)
	142 726 945 $	147 905 030 $

ENGAGEMENTS (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Georges Farrah
François Désy

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(1 017 040) $	(414 304) $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	7 454 687	7 651 471
Diminution (augmentation) de la participation gouvernementale recouvrable	21 949	(503 511)
Virement de participations gouvernementales reportées	(3 960 608)	(5 182 845)
(Gain) perte sur vente d'actifs	(28 287)	22 316
Diminution des loyers perçus d'avance	(6 000)	(6 000)
	2 464 701	1 567 127
Variations de certains éléments d'actif et de passif à court terme hors trésorerie et équivalents de trésorerie :		
Créances	2 636 314	(2 255 975)
Frais payés d'avance	(131 309)	(10 017)
Charges à payer et frais courus	(1 308 167)	633 524
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation	3 661 539	(65 341)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements à long terme	(2 029 504)	(2 235 862)
Produit de la vente de placements	2 262 675	3 371 651
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(2 986 025)	(3 022 384)
Produit de la vente d'actifs	30 800	
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(2 722 054)	(1 886 595)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt à long terme	3 765 891	1 473 304
Participation gouvernementale et produits financiers connexes provenant du transfert des quais fédéraux	2 031 724	2 237 001
Remboursement de la dette à long terme	(4 709 138)	(4 185 810)
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de financement	1 088 477	(475 505)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	2 027 962	(2 427 441)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	3 068 666	5 496 107
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	5 096 628 $	3 068 666 $
Intérêts payés au cours de l'exercice	3 984 268 $	4 142 740 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société des traversiers du Québec est une compagnie à fonds social constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-14) dont les actions font partie du domaine public du Québec et sont réservées au ministre des Finances. La Société a pour objet notamment de fournir des services de transport par traversiers entre les rives des fleuves, rivières et lacs situés dans le Québec.

En vertu de l'article 5 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Constatation des produits

Prestations de services

Les produits provenant de la prestation de services sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :
- ✓ Le service est payé et rendu;
- ✓ Le service est rendu et facturé et le recouvrement est raisonnablement assuré.

Participations gouvernementales

La Société applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. La subvention, et les produits financiers connexes grevés d'une affectation d'origine externe aux charges d'exercices futurs, sont constatés à titre de produit au cours des exercices où les charges correspondantes sont engagées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Immobilisations corporelles

Une valeur basée sur le coût d'origine du donateur ou sur la valeur foncière municipale, ou déterminée à la suite d'une évaluation technique, a été attribuée aux immobilisations acquises par donation. Les autres immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition, lequel comprend les intérêts encourus durant les travaux de construction ou de rénovation.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les méthodes et les taux suivants :

	Méthode	Taux
Bâtiments	Solde dégressif	4 % et 10 %
Quais	Solde dégressif	5 %
Navires	Solde dégressif	15 %
Ameublement et équipement	Solde dégressif	20 %
Matériel roulant	Solde dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

La Société examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée. L'estimation des flux de trésorerie futurs ainsi que la détermination de la juste valeur requièrent l'exercice du jugement professionnel et peuvent varier dans le temps.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Participation gouvernementale recouvrable

La participation gouvernementale recouvrable correspond à l'écart entre, d'une part, la somme des dépenses d'intérêts encourues sur des emprunts du Fonds de financement afférents à l'acquisition d'immobilisations corporelles et de l'amortissement cumulé sur ces immobilisations et, d'autre part, les subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

Participations gouvernementales reportées

La contrepartie de la valeur attribuée aux biens acquis par donation et les subventions pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisées comme participations gouvernementales reportées et sont virées aux résultats selon les mêmes méthodes et taux d'amortissement que les immobilisations en cause.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

3. FRAIS D'EXPLOITATION

	2007	2006 (note 19)
Traitements et avantages sociaux	21 269 406 $	20 116 249 $
Contrats d'exploitation	1 868 153	1 624 995
Carburant	7 919 525	7 463 058
Entretien et réparation - navires	6 366 154	5 860 013
Entretien et réparation - quais	4 375 325	5 607 621
Entretien et réparation - bâtiments	467 722	491 361
Taxes foncières et scolaires	892 069	893 503
Assurances	1 214 309	1 216 361
Commission de la santé et sécurité au travail	389 460	219 542
Frais de déplacement	309 882	316 023
Maintenance des TI et télécommunications	146 152	165 891
Uniformes	123 101	341 003
Publicité	178 260	156 202
Honoraires professionnels	494 106	708 184
Frais de port et frais de quais	437 223	401 111
Autres	857 279	703 698
Recouvrements des assureurs	(50 000)	(188 669)
	47 258 126 $	46 096 146 $

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

4. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2007	2006 (note 19)
Traitements et avantages sociaux	3 321 931 $	3 137 022 $
Formation du personnel	245 419	301 002
Frais de déplacement	229 779	189 110
Honoraires professionnels	207 247	95 667
Frais reliés au bâtiment du siège social	215 291	187 943
Publicité	46 433	43 649
Maintenance des TI et télécommunications	101 556	95 410
Papeterie et impression	88 022	89 617
Autres	142 757	161 508
	4 598 435 $	4 300 928 $

5. AUTRES PRODUITS

	2007	2006
Intérêts sur dépôts bancaires	425 223 $	186 047 $
Intérêts sur l'ajustement de la cotisation de la Commission de la santé et de la sécurité du travail	162	11 241
Droit d'amarrage	39 449	59 007
Stationnement et divers	80 771	128 222
Distributeurs automatiques et concession alimentaire	195 186	188 977
Affichage publicitaire	33 931	39 133
Location de locaux	30 497	15 932
Gain (perte) sur vente d'actifs	28 287	(22 316)
	833 506 $	606 243 $

6. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES

	2007	2006
Subventions du gouvernement du Québec		
Subvention d'opération du ministère des Transports	43 202 800 $	41 449 551 $
Participations gouvernementales recouvrables	(21 949)	503 511
	43 180 851	41 953 062
Virement de participations gouvernementales reportées		
Afférentes à la compensation financière provenant du transfert des quais fédéraux (note 11)	2 264 895	3 372 790
Afférentes aux immobilisations corporelles (note 12)	1 695 713	1 810 055
	3 960 608	5 182 845
	47 141 459 $	47 135 907 $

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

7. CRÉANCES

	2007	2006
Secteur du transport	295 634 $	422 973 $
Secteur gouvernemental	7 205	45 828
Subvention à recevoir du ministère des Transports		2 533 451
Réclamation d'assurances	50 000	
Autres	53 272	40 173
	406 111 $	3 042 425 $

8. PARTICIPATION GOUVERNEMENTALE RECOUVRABLE

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes nécessaires pour qu'elle soit en mesure de s'acquitter de ses obligations sur des emprunts du Fonds de financement servant à financer l'acquisition d'immobilisations corporelles, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de le faire.

La participation recouvrable s'établit comme suit :

	2007	2006
Solde au début	27 665 499 $	27 161 988 $
Amortissement des immobilisations corporelles financées à long terme	4 704 393	4 762 940
Intérêts encourus sur les emprunts	3 967 064	4 069 121
	36 336 956	35 994 049
Participations gouvernementales reçues	(8 693 406)	(8 328 550)
Solde à la fin	27 643 550 $	27 665 499 $

Ce solde se rapporte aux éléments suivants du bilan :

	2007	2006
Emprunts du Fonds de financement (note 10)	55 981 609 $	56 924 856 $
Coût non amorti des immobilisations corporelles financées à long terme (note 9)	(29 209 984)	(30 148 486)
	26 771 625	26 776 370
Intérêts courus sur ces emprunts	871 925	889 129
	27 643 550 $	27 665 499 $

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007					2006
	Financées à long terme (note 8)	Acquises du gouvernement du Québec	Acquises par donation (note 12)	Autres	Total	Total
Coût						
Terrains			173 794 $	21 972 $	195 766 $	195 766 $
Quais	932 712 $	23 108 643 $	40 401 297	721 870	65 164 522	65 164 522
Bâtiments	4 098 304	1 681 967	4 967 215	2 545 667	13 293 153	12 887 721
Navires	107 249 359		29 228 709	2 330 683	138 808 751	136 465 695
Ameublement et équipement			12 738	2 475 030	2 487 768	2 334 391
Matériel roulant				123 149	123 149	123 149
Améliorations locatives			215 930	737 067	952 997	853 724
	112 280 375	24 790 610	74 999 683	8 955 438	221 026 106	218 024 968
Amortissement cumulé						
Quais	388 224	11 839 135	13 803 511	186 394	26 217 264	24 167 407
Bâtiments	609 094	1 297 190	3 372 594	872 059	6 150 937	5 573 933
Navires	82 073 073		28 559 550	1 461 951	112 094 574	107 442 650
Ameublement et équipement			10 492	1 788 994	1 799 486	1 639 480
Matériel roulant				114 220	114 220	110 391
Améliorations locatives			215 930	637 794	853 724	853 724
	83 070 391	13 136 325	45 962 077	5 061 412	147 230 205	139 787 585
Valeur nette	29 209 984 $	11 654 285 $	29 037 606 $	3 894 026 $	73 795 901 $	78 237 383 $

10. DETTE À LONG TERME

	2007	2006
Dû au gouvernement du Québec payable sur demande, sans intérêt et selon des modalités qui seront convenues entre le ministre des Finances et la Société en vertu d'une entente relative à la cession, par le gouvernement du Québec à la Société, de bâtiments et de quais	25 551 410 $	25 551 410 $
Emprunts du Fonds de financement, 8,49 %, remboursables par des versements semestriels de 1 766 415 $ échéant en juin 2011	12 952 136	15 234 477
Emprunt du Fonds de financement, 6,96 %, remboursable par des versements semestriels de 1 725 967 $ échéant en janvier 2018	26 198 265	27 747 679
Emprunt du Fonds de financement, 5,06 %, remboursable par des versements semestriels de 280 938 $ échéant en janvier 2018	4 689 962	5 004 583
Emprunt du Fonds de financement, 5,68 %, remboursable par des versements semestriels de 288 635 $ échéant en janvier 2018	4 665 440	4 966 088
Emprunt du Fonds de financement, 6,04 %, remboursable par des versements semestriels de 102 319 $ échéant en juin 2028	2 443 703	2 498 725
Emprunt du Fonds de financement, 5,00 %, remboursable par des versements semestriels de 181 137 $ échéant en 2016	3 697 830	
Emprunt du Fonds de financement, 4,72 %, remboursable par des versements semestriels de 91 860 $ échéant en décembre 2015	1 334 273	1 473 304
	81 533 019	82 476 266
Versements échéant en deçà d'un an	5 146 116	4 641 077
	76 386 903 $	77 835 189 $

Les versements en capital à effectuer sur les emprunts au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2008	5 146 116 $
2009	5 527 819
2010	5 938 717
2011	6 381 091
2012	5 099 130

11. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES REPORTÉES AFFÉRENTES À LA COMPENSATION FINANCIÈRE PROVENANT DU TRANSFERT DES QUAIS FÉDÉRAUX

En vertu d'une entente signée le 30 mars 2001, le gouvernement du Québec a transféré à la Société la propriété, effective le 19 juin 2000, des installations portuaires d'une valeur attribuée de 35 525 305 $, situées sur le site des dix terminaux de traversiers reçus du gouvernement du Canada, ainsi que la compensation financière de 36 300 000 $ associée à ce transfert. Selon cette entente, la Société doit utiliser cette somme forfaitaire, ainsi que les fruits de son investissement, exclusivement pour l'opération, l'entretien et la réfection des dix terminaux.

	2007	2006
Solde au début	35 558 138 $	36 696 205 $
Intérêts gagnés	1 891 693	2 135 265
Amortissement des escomptes et des primes sur placements	137 811	100 597
Frais de garde	(1 706)	(1 139)
Perte sur disposition de placements	(514)	
	37 585 422	38 930 928
Virement aux résultats d'un montant équivalent aux charges nettes des quais fédéraux	(2 264 895)	(3 372 790)
	35 320 527 $	35 558 138 $

Ce solde se rapporte aux éléments suivants du bilan :

Placement de la compensation pour les quais fédéraux, constitué de :		
Encaisse	210 904 $	347 225 $
Placement sur le marché obligataire (valeur au marché : 37 834 470 $; 37 839 463 $ en 2006)	34 720 741	34 745 996
Intérêts courus à recevoir	388 882	464 917
	35 320 527 $	35 558 138 $

Les placements obligataires portent des intérêts compris entre 4,3 % et 12,25 %. Les échéances vont d'avril 2007 à juillet 2025.

Les escomptes et les primes sont amortis selon la méthode du taux de rendement effectif.

12. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES REPORTÉES AFFÉRENTES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007	2006
a) Gouvernement du Québec		
Solde au début	4 054 461 $	4 466 036 $
Virement aux résultats des montants suivants :		
Amortissement des immobilisations subventionnées ou acquises par donation	(367 485)	(411 575)
Solde à la fin	3 686 976	4 054 461
b) Gouvernement du Canada		
Solde au début	26 505 063	27 903 543
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations subventionnées ou acquises par donation	(1 328 227)	(1 398 480)
Solde à la fin	25 176 836	26 505 063
	28 863 812 $	30 559 524 $

Ce solde se rapporte aux éléments suivants :

Terrains	173 794 $	173 794 $
Quais	26 597 786	27 997 671
Bâtiments	1 594 621	1 771 801
Navires	669 159	787 244
Ameublement et équipement	2 246	2 808
	29 037 606	30 733 318
Déduire : Participation gouvernementale inscrite au surplus d'apport (note 14)	(173 794)	(173 794)
	28 863 812 $	30 559 524 $

13. CAPITAL-ACTIONS

	2007	2006
Autorisé :		
100 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé :		
15 000 actions	1 500 000 $	1 500 000 $

14. SURPLUS D'APPORT

	2007	2006
Participation gouvernementale relative à des terrains acquis par donation (note 12)	173 794 $	173 794 $

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

15. ENGAGEMENTS

La Société a signé un bail à long terme échéant en 2019 pour les locaux à la gare de Lévis avec une option de renouvellement de quatorze ans. De plus, la Société a signé un bail pour la location des locaux au port de Québec échéant en 2009. Ce bail comporte trois options de renouvellement de cinq ans chacune.

En vertu d'ententes de services avec trois transporteurs maritimes visant à maintenir des services de traversiers, la Société s'est engagée à leur verser une rémunération annuelle afin de payer certaines allocations ou de combler leur déficit.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007, la charge de loyer pour les locaux s'élève à 66 537 $ et la rémunération versée aux transporteurs totalise 1 868 153 $.

Au 31 mars 2007, les engagements de la Société pour les cinq prochaines années s'établissent comme suit :

	Baux	Ententes de services *
2008	67 000 $	1 898 335 $
2009	69 000	
2010	62 000	
2011	51 000	
2012	53 000	
	302 000 $	1 898 335 $

* Les montants des ententes de services sont basés sur une estimation de coûts prévus aux contrats et des déficits budgétaires des transporteurs.

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà exposées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas exposées distinctement dans les états financiers.

17. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 790 686 $ (2006 : 688 242 $). Les obligations de la Société envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

Placements en obligations

La juste valeur marchande des obligations est évaluée à partir de la moyenne des taux acheteur et vendeur considérés comme représentatifs du marché des titres ayant des caractéristiques similaires.

Participation gouvernementale recouvrable

La juste valeur de la participation gouvernementale recouvrable ne peut être évaluée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument financier.

Dette à long terme

Au 31 mars 2007, la juste valeur de la dette à long terme de 81 533 019 $ (2006 : 82 476 266 $) s'établissait à 88 277 064 $ (2006 : 89 648 514 $) compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt. Cependant, dans la juste valeur mentionnée plus haut, un montant de 25 551 410 $, dû au gouvernement du Québec, n'a pas été évalué et a été considéré équivalent à la valeur comptable compte tenu de l'absence de marché pour ce type de dette à long terme.

Emprunt à court terme

Au 31 mars 2007, la Société pouvait combler ses besoins de liquidité à court terme par un régime d'emprunts à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Ces lignes de crédit sont autorisées jusqu'à concurrence d'un montant de 5 000 000 $ jusqu'au 31 juillet 2007. Elles portent intérêt au taux de base de l'institution prêteuse.

Autres éléments d'actifs et de passifs

La juste valeur de l'encaisse, des créances et des charges à payer et frais courus équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2006 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société des traversiers du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société des traversiers du Québec conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Georges Farrah
Président-directeur général

Lucie Gendron
Directrice de l'administration et des finances

Québec, le 16 mai 2007

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société des traversiers du Québec au 31 mars 2007 et les états des résultats et déficit ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
France Alain, CA
Directrice des services-conseils
en attestation financière

Québec, le 16 mai 2007

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-8)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
PRODUITS		
Contributions (note 3)		
Gouvernement du Québec	354 779	332 157
Société canadienne d'hypothèques et de logement	284 085	291 607
	638 864	623 764
Honoraires (note 4)	689	842
Intérêts et autres produits	1 239	1 761
	640 792	626 367
CHARGES		
Coût des programmes (note 3)	607 386	595 311
Frais d'administration (note 5)	33 406	31 056
	640 792	626 367

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

BILAN
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6)	39 359	53 592
Débiteurs (note 7)	36 060	41 708
	75 419	95 300
Encaisse réservée (note 8)	417	218
Contribution recouvrable – Gouvernement du Québec (note 14)	12 025	10 925
Immobilisations (note 9)	7 358	6 019
	95 219	112 462
PASSIF		
À court terme		
Emprunt temporaire (note 10)	7 250	6 019
Créditeurs (note 11)	51 948	49 477
Provision pour vacances (note 12)	2 063	2 092
Contribution reportée		
Gouvernement du Québec	3 577	
Société canadienne d'hypothèques et de logement (note 13)	13 102	38 789
	77 940	96 377
Provision pour pertes sur garanties de prêts (note 14)	12 025	10 925
Provision pour congés de maladie (note 12)	5 254	5 160
	95 219	112 462

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 18 et 19)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Jacqueline Exumé Kavanaght, présidente du conseil d'administration
Robert Madore, président-directeur général

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds – contributions des gouvernements	621 805	639 268
Rentrées de fonds – honoraires	667	702
Rentrées de fonds – autres	26	42
Sorties de fonds – coût des programmes	(605 309)	(606 220)
Sorties de fonds – frais d'administration	(29 619)	(29 756)
Intérêts reçus	1 237	1 728
Intérêts payés	(251)	(138)
	(11 444)	5 626
Encaisse réservée (note 8)	(199)	(218)
Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires (note 15)		
Rentrées de fonds – sommes reçues	2 697	1 910
Sorties de fonds – sommes versées	(2 670)	(2 012)
Intérêts reçus	14	9
	41	(93)
	(11 602)	5 315
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(3 862)	(3 254)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts temporaires	1 231	1 125
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(14 233)	3 186
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	53 592	50 406
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 6)	39 359	53 592

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société d'habitation du Québec, personne morale constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-8), a pour objets :

- d'aviser la ministre responsable au sujet des besoins, des priorités et des objectifs de tous les secteurs de l'habitation au Québec;
- de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation;
- de mettre à la disposition des citoyennes et des citoyens du Québec des logements à loyer modique;
- de favoriser le développement et la mise en œuvre de programmes de construction, d'acquisition, d'aménagement, de restauration et d'administration d'habitations;
- de faciliter pour les citoyennes et les citoyens du Québec l'accession à la propriété immobilière;
- de promouvoir l'amélioration de l'habitat.

La Société d'habitation du Québec a été mandatée par Immobilière SHQ, personne morale à fonds social, mandataire de l'État, constituée par la Loi sur Immobilière SHQ (L.R.Q., chapitre I-0.3), pour administrer, moyennant considération, ses biens et les obligations qui en découlent, ainsi que le mandat de pourvoir à la gestion des affaires courantes afférentes à ces biens. À cet égard, la Société d'habitation du Québec a confié à la Société de gestion immobilière SHQ, personne morale constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chapitre C-38), le mandat d'administrer certains des immeubles de Immobilière SHQ.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires. Les montants présentés et l'information fournie dans les notes sont établis à partir des meilleures estimations de la direction.

a. Contributions

Les contributions au coût des programmes et aux frais d'administration de l'exercice sont inscrites à titre de produits lorsque les coûts afférents à ces programmes et à ces frais d'administration y sont aussi comptabilisés.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement agit pour le compte du gouvernement du Canada en ce qui concerne les programmes prévus aux ententes-cadres Canada-Québec.

b. Coût des programmes

Les subventions imputées au coût des programmes sont comptabilisées à titre de charges lorsque surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où elles ont été autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

c. Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

d. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements temporaires, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

e. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

Le développement informatique inclut le coût pour la conception, la réalisation, la mise en place et l'amélioration des systèmes.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative soit :

Immobilisations corporelles

Améliorations locatives	5 ans
Matériel et équipement	3 ans

Immobilisations incorporelles

Développement informatique	5 ans
Logiciel	3 ans

f. Provision pour pertes sur garanties de prêts

Cette provision est établie en appliquant aux prêts garantis un taux basé sur l'expérience passée.

3. COÛT ET CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES

	2006			2005		
		Contributions			Contributions	
Programmes	Coût	Gouvernement du Québec	SCHL (a)	Coût	Gouvernement du Québec	SCHL (a)
Aide au logement social, communautaire et abordable						
Logement à but non lucratif (b)						
Public						
Volet régulier	245 744	102 308	143 436	230 455	95 280	135 175
Volet Inuit	62 470	28 776	33 694	61 003	31 257	29 746
	308 214	131 084	177 130	291 458	126 537	164 921
Privé						
Coopératives d'habitation et organismes à but non lucratif	24 795	6 309	18 486	25 427	6 357	19 070
Logements autochtones urbains	6 455	1 631	4 824	6 632	1 674	4 958
Logements autochtones ruraux	5 718	1 439	4 279	5 503	1 386	4 117
	36 968	9 379	27 589	37 562	9 417	28 145
Montants à reporter	345 182	140 463	204 719	329 020	135 954	193 066

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

3. COÛT ET CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES (suite)

	2006			2005		
		Contributions			Contributions	
Programmes	Coût	Gouvernement du Québec	SCHL (a)	Coût	Gouvernement du Québec	SCHL (a)
Aide au logement social, communautaire et abordable (suite)						
Logement à but non lucratif (b)						
Montants reportés	345 182	140 463	204 719	329 020	135 954	193 066
Allocation-logement destinée aux personnes âgées et aux familles	85 735	85 735		87 955	87 955	
Supplément au loyer	47 832	28 846	18 986	41 939	24 190	17 749
Logement abordable Québec						
Volet social et communautaire	34 510	7 826	26 684	37 697	3 709	33 988
Volet privé	4 007	621	3 386	3 969	260	3 709
Volet région Kativik	2 024	175	1 849	1 226	170	1 056
Volet Nord du Québec	347	1	346			
AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif	28 409	24 386	4 023	24 128	16 418	7 710
Aide d'urgence dans le contexte de la pénurie de logements locatifs						
Programme 2004	12 883	10 282	2 601	13 945	11 264	2 681
Programme 2005	4 071	3 143	928	2 266	2 252	14
Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif	2 670	2 670		2 125	2 125	
Aide aux organismes communautaires	1 497	1 497		1 440	1 440	
Initiative en habitation au Nunavik	142	142		253	253	
Sous-total (à reporter)	569 309	305 787	263 522	545 963	285 990	259 973

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

3. COÛT ET CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES (suite)

	2006			2005		
		Contributions			Contributions	
Programmes	Coût	Gouvernement du Québec	SCHL (a)	Coût	Gouvernement du Québec	SCHL (a)
Sous-total (reporté)	569 309	305 787	263 522	545 963	285 990	259 973
Amélioration de l'habitat						
Adaptation de domicile	13 540	10 232	3 308	9 600	7 216	2 384
Rénovation Québec	10 822	5 622	5 200	11 790	2 494	9 296
RénoVillage	6 319	2 071	4 248	14 642	4 764	9 878
Revitalisation des vieux quartiers	1 993	1 993		2 291	2 291	
Amélioration des maisons d'hébergement	1 728	332	1 396	4 527	1 191	3 336
Aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par l'oxydation de la pyrite	1 344	909	435	2 010	1 451	559
Logements adaptés pour aînés autonomes	1 124	257	867	2 146	505	1 641
Réparations d'urgence	723	102	621	1 095	194	901
Aide à l'acquisition dans la localité de Radisson	132	132		128	128	
Radon	4	4		6	6	
Sous-total	37 729	21 654	16 075	48 235	20 240	27 995
Accession à la propriété						
Accession à la propriété pour les résidants de la région de Kativik	150	150		245	245	
Logement en régions éloignées	48	48		(24)	(24)	
Sous-total	198	198		221	221	
Appui à l'industrie						
Appui au développement de l'industrie québécoise de l'habitation	688	688		588	588	
Divers programmes en phase de fermeture (c)	(538)	(538)		304	316	(12)
Total	607 386	327 789	279 597	595 311	307 355	287 956

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

3. COÛT ET CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES (suite)

	2006			2005		
		Contributions			Contributions	
Programmes	Coût	Gouvernement du Québec	SCHL (a)	Coût	Gouvernement du Québec	SCHL (a)
Contributions						
Coût des programmes		327 789	279 597		307 355	287 956
Frais d'administration (note 5)		26 990	4 488		24 802	3 651
Total		354 779	284 085		332 157	291 607

a) Société canadienne d'hypothèques et de logement.

b) En 2006, la Société d'habitation du Québec a versé à la Société de gestion immobilière SHQ un montant total de 2,8 millions de dollars (2005 : 4,2 millions de dollars) pour le logement à but non lucratif.

c) Les divers programmes en phase de fermeture regroupés à ce poste sont les suivants : Rénovation d'immeubles locatifs, Aide à la restauration Canada-Québec, Virage Rénovation (Stimulation de la rénovation résidentielle), Aide à la mise de fonds, Rénove, Aide d'urgence dans le contexte de la pénurie de logements locatifs (Programmes 2002 et 2003), Rénovation résidentielle – Radisson et Aide au logement populaire.

4. HONORAIRES

	2006	2005
Immobilière SHQ	447	501
Société de gestion immobilière SHQ	82	44
Gouvernement du Québec		35
Divers organismes	160	262
	689	842

5. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2006	2005
Traitements et autres rémunérations (note 16)	22 889	21 058
Services de transport et de communication	1 569	1 604
Services professionnels	3 291	2 723
Entretien et réparations	359	390
Loyers	2 298	2 486
Fournitures et approvisionnements	113	413
Subventions diverses	36	8
Intérêts sur emprunt temporaire (note 10)	255	140
Amortissement des immobilisations	2 523	2 187
Autres	73	47
	33 406	31 056

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

5. FRAIS D'ADMINISTRATION (suite)

Ces frais d'administration sont compensés, en grande partie, par des contributions qui sont réparties comme suit :

	2006	2005
Gouvernement du Québec	26 990	24 802
Société canadienne d'hypothèques et de logement	4 488	3 651
	31 478	28 453

6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2006	2005
Encaisse	32 886	27 306
Placements temporaires, au coût, 4,48 %	6 473	26 286
	39 359	53 592

7. DÉBITEURS

	2006	2005
Contributions à recevoir		
Gouvernement du Québec		3 995
Société canadienne d'hypothèques et de logement	26 740	28 896
Bénéficiaires de subventions	7 077	7 805
Société de gestion immobilière SHQ	828	731
Avances aux partenaires	1 177	
Intérêts courus	48	71
Autres	190	210
	36 060	41 708

8. ENCAISSE RÉSERVÉE

L'encaisse réservée est constituée des réserves de remplacement centralisées relatives au Programme de logement à but non lucratif privé – coopératives d'habitation et organismes à but non lucratif. Ce compte sert à réaliser des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation pour les coopératives d'habitation bénéficiaires de ce programme. La contrepartie des sommes détenues en fin d'exercice est incluse au poste « Créditeurs » au passif de la Société.

9. IMMOBILISATIONS

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Immobilisations corporelles				
Améliorations locatives	1 201	209	992	398
Matériel et équipement	5 406	4 403	1 003	786
	6 607	4 612	1 995	1 184
Immobilisations incorporelles				
Développement informatique	15 707	10 433	5 274	4 673
Logiciel	849	760	89	162
	16 556	11 193	5 363	4 835
Total	23 163	15 805	7 358	6 019

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

10. EMPRUNT TEMPORAIRE

La Société d'habitation du Québec est autorisée par le gouvernement du Québec à effectuer des emprunts temporaires auprès d'institutions financières jusqu'à un maximum de 30 millions de dollars, et ce jusqu'au 31 mars 2010.

Tout emprunt contracté en vertu de cette autorisation porte intérêt au taux négocié au moment de l'emprunt, lequel correspond généralement à 1,5 % de moins que le taux préférentiel. Le taux au 31 décembre 2006 est de 4,31 %.

Les intérêts sur emprunt temporaire de l'exercice sont imputés au poste de charges « Frais d'administration – Intérêts sur emprunt temporaire » (note 5).

11. CRÉDITEURS

	2006	2005
Bénéficiaires de subventions	48 058	46 838
Fournisseurs et autres	3 338	2 137
Société de gestion immobilière SHQ	274	274
Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires (note 15)	209	168
Gouvernement du Québec	57	52
Intérêts courus	12	8
	51 948	49 477

12. PROVISIONS POUR VACANCES ET CONGÉS DE MALADIE

	2006		2005	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début	2 092	5 160	2 246	6 091
Provision de l'exercice	1 900	667	1 863	7
Prestations versées ou annulées au cours de l'exercice	(1 929)	(573)	(2 017)	(938)
Solde à la fin	2 063	5 254	2 092	5 160

13. CONTRIBUTION REPORTÉE – SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

La contribution reportée de la Société canadienne d'hypothèques et de logement se rapporte aux nouvelles contributions des exercices considérés et destinées à couvrir les charges des exercices futurs, au regard du programme AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif et du programme Logement abordable Québec. Les variations survenues au cours de l'exercice dans le solde de la contribution reportée sont les suivantes :

	2006	2005
Solde au début	38 789	59 395
Nouvelles contributions de l'exercice	6 542	23 042
	45 331	82 437
Contributions constatées à titre de produits de l'exercice	(32 229)	(43 648)
Solde à la fin	13 102	38 789

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

14. PROVISION POUR PERTES SUR GARANTIES DE PRÊTS

	2006	2005
Solde au début	10 925	8 595
Provision de l'exercice	2 614	2 788
Exécution de garanties	(1 514)	(458)
Solde à la fin	12 025	10 925

La provision par programme se répartit comme suit :

AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif	7 496	6 401
Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif	1 112	1 889
Logement abordable Québec – Volet social et communautaire	2 571	1 789
Logement à but non lucratif – Privé	562	562
Aide au logement populaire	284	284
	12 025	10 925

Une contribution recouvrable du gouvernement du Québec est comptabilisée afin de combler cette provision.

15. SOMMES DÉTENUES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES

Les sommes reçues des organismes subventionnaires en vertu des programmes AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif et Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif sont redistribuées à des organismes qui œuvrent dans le domaine du logement coopératif et à but non lucratif.

	2006	2005
Solde au début	168	261
Plus :		
Sommes reçues	2 697	1 910
Produits d'intérêts	14	9
	2 879	2 180
Moins :		
Sommes versées	2 670	2 012
Solde à la fin	209	168

Les sommes détenues en fin d'exercice sont incluses aux postes « Trésorerie et équivalents de trésorerie » et « Débiteurs » à l'actif et « Créditeurs » au passif de la Société.

16. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent soit au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), soit au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou soit au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice et comptabilisées aux frais d'administration s'élèvent à 1,0 million de dollars (2005 : 1,0 million de dollars). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la provision pour pertes sur garanties de prêts et de la contribution recouvrable du gouvernement du Québec correspondante est équivalente à la valeur comptable étant donné que la provision fait l'objet d'une réévaluation annuelle.

18. ENGAGEMENTS

En vertu des programmes énumérés ci-dessous, la Société s'est engagée à rembourser le capital et les intérêts de tout emprunt effectué par les organismes, jusqu'à concurrence de la promesse de subvention de la Société. Le montant des engagements par programme se détaille comme suit :

	2006	2005
AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif *	257 171	167 370
Rénovation Québec	66 694	46 961
Logement abordable Québec		
Volet social et communautaire *	87 648	41 921
Volet privé	9 077	4 577
Revitalisation des vieux quartiers	15 256	13 947
Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif *	11 017	12 511
	446 863	287 287

En assumant que les refinancements seraient réalisés à l'échéance aux mêmes conditions que celles qui ont cours à la date de signature des états financiers, l'échéancier des versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices est le suivant :

2007	27 474
2008	28 659
2009	29 804
2010	31 011
2011	32 278
2012 à 2016	170 272
2017 à 2021	127 365
	446 863

* La Société détient une garantie hypothécaire sur les immeubles visés par ces engagements afin d'assurer le respect par les organismes des conditions assumées par ces derniers, aux termes de la convention d'exploitation existant entre la Société et les organismes.

19. ÉVENTUALITÉS

Garanties de prêts (1)

La Société garantit le remboursement des prêts accordés par des institutions financières à des organismes bénéficiant des programmes AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif, Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif et Logement abordable Québec – Volet social et communautaire.

Ces garanties de remboursement comprennent des prêts consentis, avant l'achèvement des projets d'habitation, sous forme de marge de crédit et de marge de crédit hypothécaire, afin d'assurer le prêt de démarrage ainsi que le financement intérimaire. Le montant de ces prêts totalisait 145 millions de dollars au 31 décembre 2006 (2005 : 233 millions de dollars).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

19. ÉVENTUALITÉS (suite)

Garanties de prêts (1) (suite)

Ce prêts, une fois la construction des projets d'habitation terminée, seront scindés et prendront la forme de deux prêts afin d'en assurer le financement à long terme. Un prêt correspondant au montant d'aide financière consentie par la Société sous forme de promesse de subvention et pouvant s'étendre jusqu'à 15 ans deviendra alors un engagement pour la Société (note 18). L'autre prêt correspondant à la partie non subventionnée des projets d'habitation sera garantie par la Société pour une période de 25 ou de 35 ans suite à une acceptation de prolongation de la part de la Société. Le montant des prêts correspondant à la partie non subventionnée totalisait 468 millions de dollars au 31 décembre 2006 (2005 : 338 millions de dollars).

La Société détient des recours qui lui permettraient de recouvrer des sommes versées par suite de la mise en jeu de la garantie. Suite au remboursement de la garantie par la Société à l'institution financière, cette dernière subroge la Société dans tous ses droits, titres et intérêts, y compris ceux d'une créance hypothécaire de premier rang. La nature des actifs obtenus de ces recours se compose des biens immobiliers ayant fait l'objet d'une subvention dans le cadre des programmes mentionnés ci-haut.

Autres garanties (1)

La Société a conclu des accords avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement relativement aux programmes de Logement à but non lucratif – Privé, au Programme d'aide au logement populaire ainsi qu'au Programme de logement en régions éloignées en vertu desquels elle s'est engagée à acheter les propriétés reprises par cette société à la suite du défaut de paiement d'un emprunteur, pour une somme correspondant à la valeur de la réclamation payée au prêteur agréé, plus les frais d'accessoires. Les garanties accordées pour les programmes couvrent des périodes de 25 ans sauf celles ayant trait aux prêts accordés dans les régions urbaines pour les programmes de Logement, à but non lucratif – Privé qui sont de 35 ans. Le solde des prêts assujettis à ces accords totalisait environ 359 millions de dollars au 31 décembre 2006 (2005 : 373 millions de dollars).

Programme initiative en habitation au Nunavik

Dans le cadre de ce programme, la Société s'est engagée à verser une contribution égale aux encaissements réalisés par l'Office municipal d'habitation Kativik au regard des arrérages de loyer antérieurs au 31 décembre 1999, et ceci jusqu'à concurrence de 2,9 millions de dollars. Le solde de cet engagement s'établissait à 1,5 million de dollars au 31 décembre 2006 (2005 : 1,6 million de dollars).

Poursuites

Le solde des actions en justice en dommages et intérêts intentées contre la Société totalise 4,4 millions de dollars. Selon l'opinion de la Société, aucun passif important ne peut résulter de ces actions.

En ce qui a trait aux actions en justice en dommages et intérêts intentées contre Immobilière SHQ, toute perte relative sera assumée par les offices d'habitation et incluse dans leur déficit d'exploitation lequel est subventionné par la Société. Selon l'opinion de la Société, aucun passif important ne peut résulter de ces actions.

(1) Les programmes pour lesquels une provision pour pertes sur garanties de prêts est requise sont présentés à la note 14.

20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, la Société a effectué des transactions avec Immobilière SHQ, entité sous contrôle commun, et avec Société de gestion immobilière SHQ, entité apparentée par les membres de la direction. Le montant de ces transactions mesurées à la valeur d'échange ainsi que les soldes qui en résultent sont présentés distinctement dans les états financiers de la Société.

De plus, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2005 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2006.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société d'habitation du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données, notamment des estimations et des jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus ailleurs dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans « la situation financière et les états financiers ».

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Société.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent. Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, rencontre cette dernière ainsi que le Vérificateur général, examine les états financiers et les approuve.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Son rapport expose la nature et l'étendue de sa vérification ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Robert Madore
Président-directeur général

André Filion
Vice-président aux affaires publiques et à l'administration

Québec, le 22 mars 2007

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société d'habitation du Québec au 31 décembre 2006, l'état des résultats ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 22 mars 2007

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-14.001)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
PRODUITS		
Location d'espaces – événements	2 181 893 $	1 945 066 $
Redevances (note 3)	1 556 617	1 440 898
Services auxiliaires (note 4)	1 877 537	1 647 184
Autres	309 005	270 345
	5 925 052	5 303 493
CHARGES		
Frais d'événements (note 5)	1 546 043	1 331 472
Frais d'opération et d'administration (note 6)	7 889 219	7 822 172
Taxes	4 163 446	3 641 695
Frais financiers – net (note 7)	2 992 875	2 619 341
	16 591 583	15 414 680
DÉFICIT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES ÉLÉMENTS :	(10 666 531)	(10 111 187)
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec (note 8)	12 098 011	10 974 483
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :	1 431 480	863 296
Gain sur cessions d'immobilisations corporelles	3 100	11 270
Subvention du gouvernement du Québec relative aux immobilisations et aux frais reportés (note 8)	2 311 929	1 989 524
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 353 231)	(2 973 122)
Amortissement des actifs incorporels	(117 946)	(117 946)
Amortissement des apports reportés (note 14)	1 100 714	1 112 376
Amortissement des frais reportés	(65 600)	(59 354)
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 310 446 $	826 044 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
SOLDE AU DÉBUT	1 976 812 $	1 150 768 $
Excédent des produits sur les charges	1 310 446	826 044
SOLDE À LA FIN	3 287 258 $	1 976 812 $
Excédent cumulé investi en immobilisations	898 709 $	583 958 $
Excédent cumulé réservé pour entretien majeur	1 400 000	600 000
Excédent cumulé non affecté	988 549	792 854
	3 287 258 $	1 976 812 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 495 236 $	858 019 $
Dépôt à terme au taux de 4,03 % (3,45 % en 2006)	2 150 000	1 000 000
Créances	659 049	2 709 480
Frais payés d'avance	1 022 188	1 021 972
	5 326 473	5 589 471
Immobilisations corporelles (note 9)	96 350 293	98 458 816
Actifs incorporels (note 10)	145 956	263 902
Frais reportés, au coût amorti	126 339	74 215
	101 949 061 $	104 386 404 $
PASSIF		
À court terme		
Charge à payer et frais courus (note 12)	2 914 003 $	20 178 849 $
Dépôts de clients	1 188 065	867 260
Produits reportés	109 656	147 390
Versements sur la dette à long terme (note 15)	3 674 314	3 896 786
	7 886 038	25 090 285
Subvention reportée du gouvernement du Québec (note 13)	9 070 878	7 580 818
Apports reportés (note 14)	22 874 877	23 975 591
Dette à long terme (note 15)	57 297 760	44 230 648
	97 129 553	100 877 342
AVOIR DE LA SOCIÉTÉ		
Surplus d'apport (note 17)	1 532 250	1 532 250
Excédent cumulé investi en immobilisations	898 709	583 958
Excédent cumulé réservé pour entretien majeur	1 400 000	600 000
Excédent cumulé non affecté	988 549	792 854
	4 819 508	3 509 062
	101 949 061 $	104 386 404 $

ENGAGEMENTS (note 20)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
P.-Michel Bouchard, président du conseil d'administration et directeur général
Paule-Anne Morin, Adm. A., CMC, administratrice

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrée de fonds – clients	8 319 811 $	3 211 444 $
Rentrée de fonds – subvention du gouvernement du Québec	15 900 000	11 314 999
Sortie de fonds – fournisseurs et membres du personnel	(15 644 968)	(10 789 125)
Intérêts reçus	140 585	83 500
Intérêts versés	(3 023 621)	(2 785 527)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	5 691 807	1 035 291
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(16 634 606)	(386 159)
Produit de cessions d'immobilisations corporelles	3 100	11 270
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(16 631 506)	(374 889)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	16 700 000	
Remboursement de la dette à long terme	(3 973 084)	(3 723 125)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	12 726 916	(3 723 125)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 787 217	(3 062 723)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 858 019	4 920 742
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN [1]	3 645 236 $	1 858 019 $

(1) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2007	2006
Encaisse	1 495 236 $	858 019 $
Dépôt à terme	2 150 000	1 000 000
	3 645 236 $	1 858 019 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2007

---

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du Centre des congrès de Québec, personne morale au sens du Code civil, a été instituée le 1er juillet 1993 par une loi spéciale (L.R.Q., c. S-14.001). Elle a pour objets :

- d'administrer et d'exploiter le Centre des congrès de Québec;
- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Centre des congrès;
- d'exercer des commerces et autres activités de nature à contribuer au développement du Centre des congrès et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Dépôts à terme

Les dépôts à terme sont comptabilisés selon la méthode de la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette).

Immobilisations corporelles

Le terrain et la bâtisse, acquis pour une valeur symbolique de 1 $ le 1er janvier 1994, ont été comptabilisés à la valeur de l'évaluation municipale à cette date. Les autres immobilisations sont comptabilisées au coût.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée de vie utile prévue comme suit :

Bâtisses	40 ans
Mobilier et équipement	3 et 5 ans

La Société examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée. L'estimation des flux de trésorerie futurs ainsi que la détermination de la juste valeur requièrent l'exercice du jugement professionnel et peuvent varier dans le temps.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés de logiciels, sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile prévue, soit 5 ans.

Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Frais reportés

Les frais d'émission et de gestion de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'emprunt.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Subvention reportée du gouvernement du Québec

Le gouvernement s'est engagé à verser à la Société les sommes nécessaires pour qu'elle soit en mesure de s'acquitter de ses obligations sur ses emprunts du Fonds de financement servant à financer l'acquisition d'immobilisations et les frais d'émission et de gestion de ces emprunts, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de le faire.

La subvention reportée du gouvernement du Québec correspond à l'écart entre, d'une part la somme des charges d'intérêts encourues sur les emprunts afférents à l'acquisition d'immobilisations et de l'amortissement cumulé sur ces immobilisations et sur les frais reportés financés par ces emprunts et, d'autre part, la somme des subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

Apports reportés

Les apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations amortissables et ceux reçus sous forme d'immobilisations amortissables sont reportés et virés aux résultats selon la même méthode et les mêmes durées de vies utiles prévues que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont pour leur part convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Constatations des produits

Les produits provenant de la location d'espaces et de la prestation de services auxiliaires sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus. Toute différence entre le montant perçu et le montant constaté à titre de produits est inscrite au bilan à titre de dépôts des clients ou de débiteurs. Les redevances sont constatées à mesure que celles-ci deviennent gagnées en vertu des conditions contractuelles.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date du règlement et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Constatations des subventions

La Société applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions de fonctionnement sont constatées à titre de produit de l'exercice pour lequel elles ont été octroyées. La subvention relative aux immobilisations et aux frais reportés représente la contribution du gouvernement pour le remboursement de la dette à long terme relative au financement d'immobilisations amortissables et des frais reportés afférents, laquelle correspond à l'amortissement de ces immobilisations et frais d'émission et de gestion de la dette à long terme reportés.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, les emprunts temporaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007

3. REDEVANCES

	2007	2006
Services alimentaires	1 248 669 $	1 160 759 $
Services audiovisuels	286 009	265 039
Autres	21 939	15 100
	1 556 617 $	1 440 898 $

4. SERVICES AUXILIAIRES

	2007	2006
Aménagement et ameublement	755 934 $	707 268 $
Électricité, plomberie	429 087	379 397
Télécommunications	271 670	269 639
Audiovisuel, sonorisation et éclairage	96 560	97 263
Accueil, billetterie et vestiaire	131 869	92 913
Sécurité	44 113	36 456
Entretien ménager	15 587	15 218
Autres	132 717	49 030
	1 877 537 $	1 647 184 $

5. FRAIS D'ÉVÉNEMENTS

	2007	2006
Aménagement et ameublement	757 783 $	684 401 $
Électricité, plomberie	153 201	140 884
Télécommunications	10 927	17 432
Audiovisuel, sonorisation et éclairage	14 018	15 025
Accueil, billetterie et vestiaire	236 674	195 997
Sécurité	106 366	102 004
Entretien ménager	149 578	129 297
Autres	117 496	46 432
	1 546 043 $	1 331 472 $

6. FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION

	2007	2006
Traitements et avantages sociaux	4 082 302 $	4 217 600 $
Assurances et permis	132 894	142 152
Énergie et chauffage	742 279	710 864
Gardiennage	342 388	338 181
Service d'entretien ménager	210 510	189 380
Service d'entretien spécialisé	751 931	613 320
Entretien et réparations	609 940	664 385
Promotion et communications	785 781	600 418
Services professionnels et administratifs	227 804	233 870
Formation professionnelle	65 050	40 666
Créances douteuses et irrécouvrables (recouvrées)	(61 660)	71 336
	7 889 219 $	7 822 172 $

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007

7. FRAIS FINANCIERS - NET

	2007	2006
Intérêts sur la dette à long terme	2 893 160 $	2 685 943 $
Perte de change	575	4 594
Autres intérêts et frais bancaires	300 982	12 570
	3 194 717	2 703 107
Intérêts sur les soldes bancaires et les dépôts à terme	(201 842)	(83 766)
	2 992 875 $	2 619 341 $

8. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2007	2006
Subvention de fonctionnement :		
Subvention reçue pour l'exercice	15 900 000 $	14 740 000 $
Encaissement - Subvention relative au service de la dette	(6 983 062)	(6 491 488)
	8 916 938	8 248 512
- Virement du montant de la subvention reçue pour les congés de maladie et les vacances		40 978
- Contribution pour les intérêts sur la dette à long terme et sur les emprunts temporaires relatifs au financement d'immobilisations	3 181 073	2 684 993
Total de la subvention de fonctionnement	12 098 011	10 974 483
Subvention relative aux immobilisations et aux frais reportés :	2 311 929	1 989 524
	14 409 940 $	12 964 007 $

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	5 618 150 $		5 618 150 $	5 618 150 $
Bâtisses	117 965 361	27 981 852 $	89 983 509	91 812 107
Mobilier et équipement	1 732 885	984 251	748 634	1 028 559
	125 316 396 $	28 966 103 $	96 350 293 $	98 458 816 $

10. ACTIFS INCORPORELS

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Logiciels	595 902 $	449 946 $	145 956 $	263 902 $

11. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Société est autorisée, en vertu d'un régime d'emprunts à court terme, à contracter des emprunts temporaires jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 4 000 000 $ jusqu'au 30 juin 2009. Aux 31 mars 2006 et 2007, la Société n'avait pas d'emprunts temporaires.

11. EMPRUNTS TEMPORAIRES (suite)

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts contractés auprès du ministre des Finances, en vertu de ce régime d'emprunts, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les rencontrer pour l'un ou l'autre de ces emprunts.

12. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2007	2006
Opérations courantes	2 696 182 $	2 415 667 $
Immobilisations – Entité sous contrôle commun	181 417	15 576 317
Immobilisations – Autres	9 738	4 736
TPS/TVQ - immobilisations	26 666	2 182 129
	2 914 003 $	20 178 849 $

13. SUBVENTION REPORTÉE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2007	2006
La subvention reportée s'établit comme suit :		
Solde au début	7 580 818 $	9 229 826 $
Amortissement des immobilisations corporelles, des actifs incorporels et des frais reportés financés à long terme	(2 311 929)	(1 989 524)
Intérêts encourus sur les emprunts	(3 181 073)	(2 684 993)
	2 087 816	4 555 309
Subventions gouvernementales reçues	6 983 062	3 025 509
Solde à la fin	9 070 878 $	7 580 818 $

Ce solde se rapporte aux éléments suivants du bilan :

	2007	2006
Emprunts du Fonds de financement (note 15)	(60 972 074) $	(48 127 434) $
Coût non amorti des immobilisations corporelles, des actifs incorporels et des frais reportés financés à long terme	71 339 994	56 834 198
	10 367 920	8 706 764
Intérêts courus sur les emprunts	(1 297 042)	(1 125 946)
	9 070 878 $	7 580 818 $

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007

14. APPORTS REPORTÉS

	2007	2006
Apport du gouvernement du Québec reporté :		
Solde au début	1 207 714 $	1 564 491 $
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant [1]	(345 115)	(356 777)
	862 599	1 207 714
Apport de la Ville de Québec reporté : [2]		
Solde au début	2 236 627	2 317 226
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement de la bâtisse [1]	(80 599)	(80 599)
	2 156 028	2 236 627
Apport du gouvernement du Canada reporté :		
Solde au début	20 531 250	21 206 250
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement de la bâtisse [1]	(675 000)	(675 000)
	19 856 250	20 531 250
	22 874 877 $	23 975 591 $

(1) L'amortissement des apports reportés de l'exercice totalise 1 100 714 $ (31 mars 2006 : 1 112 376 $).

(2) Représente la cession par la Ville de Québec le 1er janvier 1994 d'une bâtisse pour une valeur symbolique de 1 $ comptabilisé à la valeur de l'évaluation municipale à cette date.

15. DETTE À LONG TERME

Auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec

	2007	2006
Billets à payer		
Taux fixe de 5,468 % l'an (taux effectif de 5,543 %), remboursable par versements semestriels de 2 873 946 $ en capital et intérêts, échéant le 26 avril 2007 [1][2]	42 152 114 $	45 458 908 $
Taux fixe de 5,385 % l'an (taux effectif de 5,457 %), remboursable par versements semestriels de 79 807 $ en capital, échéant le 1er octobre 2012 [1]	1 755 749	1 915 362
Taux fixe de 4,306 % l'an (taux effectif de 4,376 %), remboursable par versements trimestriels de 107 595 $ en capital, échéant le 1er octobre 2007 [1]	322 785	753 164
Taux fixe de 4,531 % l'an (taux effectif de 4,582 %), remboursable par versements semestriels de 569 173 $ en capital et intérêts, échéant le 1er décembre 2016 [1][3]	16 741 426	
	60 972 074	48 127 434
Versements échéant en deçà d'un an	(3 674 314)	(3 896 786)
	57 297 760 $	44 230 648 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007

15. DETTE À LONG TERME (suite)

Le montant des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2008	3 674 314 $
2009	2 564 324
2010	2 671 403
2011	2 783 251
2012	2 900 081

(1) Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêt des emprunts contractés en vertu du régime d'emprunts instaurés par la Société, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les rencontrer pour l'un ou l'autre de ces emprunts.

(2) En avril 2007, la Société a obtenu le refinancement du billet à payer prenant effet le 26 avril 2007 et échéant le 1er octobre 2013.

(3) Au cours de l'exercice, la Société a contracté un billet à payer d'un montant de 16 700 000 $ auquel s'ajoute des frais de financement de 117 724 $. Ce montant a été capitalisé dans les frais reportés.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

Les méthodes et les hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers du bilan :

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des éléments de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêts offerts sur le marché à la Société pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables. Cette juste valeur est la suivante :

	2007		2006	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme (incluant la portion à court terme)	60 972 074 $	62 440 080 $	48 127 434 $	49 932 446 $

Risque de taux d'intérêt

Les actifs et les passifs financiers de la Société qui portent intérêt sont à taux fixe et, par conséquent, les risques de fluctuation de taux auxquels cette dernière est exposée sont minimes. De plus, la Société n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt sur ses passifs financiers compte tenu que le paiement des intérêts est acquitté à même une subvention spécifique du gouvernement du Québec.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de la Société correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. La Société procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Risque de change

La Société réalise certaines opérations en monnaie étrangère. Elle ne détient ni n'émet d'instruments financiers en vue de gérer le risque de change auquel elle est exposée. Par contre, ces risques n'ont pas d'influence significative sur les résultats et la situation financière de la Société.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007

17. SURPLUS D'APPORT

Il représente la cession par la Ville de Québec le 1er janvier 1994 d'un terrain pour une valeur symbolique de 1 $ comptabilisé à la valeur de l'évaluation municipale à cette date.

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

19. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 169 676 $ (31 mars 2006 : 181 337 $). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

20. ENGAGEMENTS

Contrats à long terme

La Société est engagée par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 28 février 2010 pour des services d'entretien ménager et d'entretien spécialisé.

Les paiements minimaux futurs de ces engagements s'établissent comme suit :

2008	613 835 $
2009	348 106
2010	51 212
	1 013 153 $

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2006 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du Centre des congrès de Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société du Centre des congrès de Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société du Centre des congrès de Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Michel Bureau
Directeur de l'administration

P.-Michel Bouchard
Président et directeur général

Québec, le 18 mai 2007

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du Centre des congrès de Québec au 31 mars 2007 ainsi que les états des résultats, de l'excédent cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 18 mai 2007

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-14.01)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 août 2006

	2006			2005
	Fonds des opérations	Fonds de développement culturel	Total	Total
PRODUITS				
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	4 680 420 $		4 680 420 $	4 523 217 $
Production et présentation de spectacles (note 4)	1 508 670		1 508 670	1 015 244
Billetterie	1 815 172		1 815 172	1 841 815
Location de salles	840 741		840 741	836 084
Services scéniques	898 121		898 121	941 197
Services à la clientèle	104 859		104 859	119 739
Stationnements	103 727		103 727	110 483
Intérêts	94 999		94 999	80 672
Autres	49 925		49 925	66 244
	10 096 634		10 096 634	9 534 695
CHARGES (note 5)				
Production et présentation de spectacles (note 4)	1 510 211	10 000 $	1 520 211	1 140 031
Exploitation des guichets	1 480 411		1 480 411	1 531 325
Exploitation des salles	357 639		357 639	352 789
Services scéniques	1 323 200		1 323 200	1 249 629
Marketing	557 496	23 828	581 324	559 207
Services administratifs	777 525		777 525	699 635
Entretien et gardiennage	1 523 406		1 523 406	1 454 202
Électricité	408 274		408 274	400 088
Taxes municipales et scolaires	465 290		465 290	465 362
Frais financiers	536 823		536 823	545 580
Amortissement des immobilisations corporelles	1 142 591		1 142 591	1 130 134
	10 082 866	33 828	10 116 694	9 527 982
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	13 768 $	(33 828) $	(20 060) $	6 713 $

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 août 2006

	2006			2005
	Fonds des opérations	Fonds de développement culturel	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	125 148 $	1 014 721 $	1 139 869 $	1 133 156 $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	13 768	(33 828)	(20 060)	6 713
SOLDE À LA FIN	138 916 $	980 893 $	1 119 809 $	1 139 869 $

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

BILAN
au 31 août 2006

	2006			2005
	Fonds des opérations	Fonds de développement culturel	Total	Total
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	1 122 435 $		1 122 435 $	1 458 004 $
Dépôts à terme (note 6)	1 352 237		1 352 237	1 345 136
Débiteurs	444 625		444 625	626 256
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement		980 893 $		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 7)	1 254 386		1 254 386	2 923 208
Fournitures	77 838		77 838	79 074
Frais payés d'avance	227 742		227 742	240 885
	4 479 263	980 893	4 479 263	6 672 563
Encaisse réservée pour le maintien des actifs	84 036		84 036	90 299
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 7)	9 319 553		9 319 553	7 656 555
Immobilisations corporelles (note 8)	21 639 802		21 639 802	22 492 215
Frais reportés	54 396		54 396	44 157
	35 577 050 $	980 893 $	35 577 050 $	36 955 789 $
PASSIF				
À court terme				
Emprunts bancaires (note 9)	1 124 726 $		1 124 726 $	908 006 $
Dépôts – ventes de billets	1 109 694		1 109 694	1 247 769
Fournisseurs et frais courus	1 128 575		1 128 575	1 568 936
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	980 893			
Intérêts courus	201 615		201 615	227 645
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 10)	163 757		163 757	165 511
Produits perçus d'avance	47 775		47 775	109 187
Versements sur la dette à long terme (note 11)	1 026 373		1 026 373	2 675 908
	5 783 408		4 802 515	6 902 962
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 10)	17 197 601		17 197 601	18 042 031
Dette à long terme (note 11)	7 835 555		7 835 555	6 249 357
	30 816 564		29 835 671	31 194 350
AVOIR				
Apport du gouvernement du Québec (note 12)	4 621 570		4 621 570	4 621 570
Solde de Fonds	138 916	980 893 $	1 119 809	1 139 869
	4 760 486	980 893	5 741 379	5 761 439
	35 577 050 $	980 893 $	35 577 050 $	36 955 789 $

ENGAGEMENTS (note 13)

Pour le Conseil d'administration,
Adélard Guillemette
François G. Fortier

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 août 2006

	2006			2005
	Fonds des opérations	Fonds de développement culturel	Total	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	13 768 $	(33 828) $	(20 060) $	6 713 $
Ajustements pour :				
Amortissement des subventions reportées	(1 962 227)		(1 962 227)	(1 813 184)
Amortissement des immobilisations	1 142 591		1 142 591	1 130 134
Amortissement des frais reportés	8 049		8 049	7 380
	(797 819)	(33 828)	(831 647)	(668 957)
Variations des éléments liés à l'exploitation :				
Débiteurs	181 631		181 631	268 539
Fournitures	1 236		1 236	(4 161)
Frais payés d'avance	13 143		13 143	(78 812)
Subventions à recevoir	5 824		5 824	(402 978)
Frais reportés	(18 288)		(18 288)	(19 580)
Dépôts – ventes de billets	(138 075)		(138 075)	357 722
Fournisseurs et frais courus	(348 230)		(348 230)	(882 750)
Intérêts courus	(26 030)		(26 030)	(27 445)
Subventions reportées	1 116 043		1 116 043	1 501 045
Revenus perçus d'avance	(61 412)		(61 412)	(9 361)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(71 977)	(33 828)	(105 805)	33 262
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Emprunts bancaires	216 720		216 720	(911 994)
Dette à long terme	2 612 571		2 612 571	2 750 346
Remboursement de la dette à long terme	(2 675 908)		(2 675 908)	(1 910 005)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	153 383		153 383	(71 653)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Encaisse réservée pour le maintien des actifs	6 263		6 263	(13 094)
Acquisitions d'immobilisations	(382 309)		(382 309)	(664 079)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(376 046)		(376 046)	(677 173)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(294 640)	(33 828)	(328 468)	(715 564)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	2 803 140		2 803 140	3 518 704
VIREMENT INTERFONDS	(33 828)	33 828		
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 14)	2 474 672 $		2 474 672 $	2 803 140 $

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 août 2006

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Société du Grand Théâtre de Québec, personne morale au sens du Code civil, instituée en vertu de la Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (L.R.Q., chapitre S-14.01), a pour objets d'exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et d'administrer le Grand Théâtre de Québec ou tout autre établissement dont le gouvernement lui confie la gestion.

Ces activités ont particulièrement pour but de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'art de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

En vertu de l'article 32 de sa loi constitutive, la Société finance ses activités par les sommes qu'elle reçoit et les crédits accordés annuellement à cette fin par le Parlement. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Comptabilité par fonds

Le Fonds des opérations présente les opérations courantes de la Société.

Le Fonds de développement culturel a pour but de soutenir les projets et les activités qui contribuent à alimenter la vie culturelle d'activités artistiques diversifiées, à sensibiliser et développer de nouveaux publics ainsi qu'à favoriser l'accès de la population aux créations d'artistes d'ici et d'ailleurs. Il est constitué, à l'exception des intérêts qu'il produit, de virements du Fonds des opérations, de dons, de commandites ou de toutes autres contributions extérieures. À cela s'ajoute le produit de la vente de billets associée à la présentation des productions issues de ce Fonds.

Constatation des produits

La Société applique la méthode du report pour comptabiliser les produits. Les produits affectés sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel la Société réalise les travaux ou a obtenu le financement donnant droit à ces subventions.

Immobilisations corporelles

Le terrain et la bâtisse, acquis du gouvernement du Québec pour une valeur symbolique, sont comptabilisés selon l'évaluation municipale à la date d'acquisition. Les autres acquisitions sont comptabilisées au coût. Le coût comprend le matériel, la main-d'œuvre directe, les honoraires professionnels et les autres frais directs. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Bâtisse	40 ans
Ajouts et réparations majeures à la bâtisse	15 ans
Équipement technique de scène	10 ans
Ameublement et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique	3 ans

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2006

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Frais reportés

L'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de la dette à laquelle ces frais se rapportent.

Charges de production et présentation de spectacles

Les charges de production et de présentation de spectacles présentent uniquement les coûts directs imputables aux productions. Les frais indirects relatifs aux productions sont présentés dans d'autres postes de charges.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie l'encaisse et des placements temporaires, très liquides, facilement convertibles en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime interentreprises à prestations déterminées gouvernemental compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2006	2005
Ministère de la Culture et des Communications - Frais de fonctionnement *	2 359 255 $	2 334 062 $
Intérêts sur la dette à long terme	524 449	538 044
Amortissement des subventions reportées du gouvernement du Québec **	1 796 716	1 651 111
	4 680 420 $	4 523 217 $

* La subvention de fonctionnement tient compte des taxes foncières de 218 927 $ (2005 : 217 049 $) assumées par la Société. De plus, la subvention tient compte de l'obligation de la Société de loger gratuitement le Conservatoire de musique de Québec, selon les conditions rattachées au transfert de propriété du terrain et de la bâtisse. La valeur comptable de cette obligation s'élève à 455 388 $ (2005 : 490 210 $) et se compose de la part attribuable au Conservatoire de musique de Québec pour les frais de fonctionnement et les taxes foncières.

** En plus d'inclure une somme pour l'amortissement des immobilisations corporelles, ce montant inclut une somme pour l'amortissement des frais reportés ainsi qu'une somme ayant servi à financer des charges de nature courante relatives au maintien des immobilisations. Le total se répartit comme suit :

	2006	2005
Immobilisations corporelles	1 142 591 $	1 130 134 $
Frais reportés	8 049	7 380
Entretien et réparations	472 521	513 597
Services scéniques	173 555	
	1 796 716 $	1 651 111 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2006

4. PRODUCTION ET PRÉSENTATION DE SPECTACLES

La Société effectue avec certains fournisseurs des échanges de biens et de services. Ces opérations non monétaires sont inscrites aux résultats de la Société à la juste valeur des biens et services échangés, augmentant ainsi les produits et les charges relatifs à la production et à la présentation de spectacles du Fonds des opérations pour un montant de 230 491$ (2005 : 141 954 $).

5. CHARGES PRÉSENTÉES PAR CATÉGORIE

	2006			2005
	Fonds des opérations	Fonds de développement culturel	Total	Total
Traitements et avantages sociaux	3 465 699 $		3 465 699 $	3 478 147 $
Amortissement des immobilisations corporelles	1 142 591		1 142 591	1 130 134
Entretien et réparations de la bâtisse	945 438		945 438	899 056
Frais de vente de la billetterie	753 630		753 630	827 683
Frais artistiques	804 543	10 000 $	814 543	602 606
Frais financiers	536 823		536 823	545 580
Assurances, taxes municipales et scolaires	517 943		517 943	500 388
Publicité	612 206	23 828	636 034	500 203
Électricité	408 274		408 274	400 088
Gardiennage	252 048		252 048	242 643
Achats, entretien et réparations d'équipements	369 536		369 536	180 664
Transport et communications	104 101		104 101	89 475
Fournitures	108 514		108 514	65 213
Honoraires professionnels	34 407		34 407	34 849
Location d'équipements	27 113		27 113	31 253
	10 082 866 $	33 828 $	10 116 694 $	9 527 982 $

6. DÉPÔTS À TERME

Les dépôts à terme portent intérêt à un taux variant de 2,55 % à 4,00 % (2005 : 1,00 % à 2,40 %).

7. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme, aux intérêts payés et non remboursés sur les emprunts bancaires et aux remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice.

Quant à celles présentées à long terme, elles représentent le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien, diminué des remboursements de capital sur la dette à long terme à faire au cours du prochain exercice. Ces subventions sont encaissables en fonction des versements sur la dette à long terme y afférant.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2006

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006			2005
	Coût ou valeur attribuée	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	4 621 570 $		4 621 570 $	4 621 570 $
Bâtisse	23 901 091	9 709 819 $	14 191 272	14 788 799
Ajouts et réparations majeures à la bâtisse	5 141 211	3 587 572	1 553 639	1 746 110
Équipement technique de scène	5 636 279	4 428 843	1 207 436	1 258 658
Ameublement et équipement de bureau	343 213	295 418	47 795	42 537
Équipement informatique	229 198	211 108	18 090	34 541
	39 872 562 $	18 232 760 $	21 639 802 $	22 492 215 $

9. EMPRUNTS BANCAIRES

La Société détient, auprès d'une institution financière, une marge de crédit pour son fonctionnement renouvelable annuellement au 30 novembre. Les sommes empruntées sont autorisées par le gouvernement du Québec jusqu'à concurrence de 800 000 $ et portent intérêt au taux préférentiel. Au 31 août 2006, cette marge de crédit n'était pas utilisée par la Société.

Le gouvernement du Québec a autorisé la Société à contracter les emprunts suivants relatifs au maintien des immobilisations :

	2006	2005
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 841 300 $ portant intérêt au taux préférentiel, échéant le 31 octobre 2006.	557 000 $	290 000 $
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 840 700 $ portant intérêt au taux préférentiel, échéant le 31 octobre 2006.	460 006	84 006
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 816 700 $ portant intérêt au taux préférentiel, échéant le 31 octobre 2006.	107 720	
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 857 200 $ portant intérêt au taux préférentiel échéant le 30 novembre 2005.		534 000
	1 124 726 $	908 006 $

Le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour les emprunts bancaires relatifs au maintien des actifs s'élève à 2 498 700 $ (2005 : 2 539 200 $).

10. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions reportées ont trait aux immobilisations et à leur maintien, aux frais reportés, aux impôts fonciers et autres charges des exercices futurs. Les variations survenues dans le solde sont les suivantes :

	2006	2005
Solde au début	18 207 542 $	18 519 681 $
Subventions constatées à titre de produits de l'exercice	(1 347 341)	(1 271 734)
	16 860 201	17 247 947
Subventions reçues au cours de l'exercice destinées à couvrir les charges des exercices futurs	501 157	959 595
	17 361 358	18 207 542
Subventions destinées à couvrir les charges du prochain exercice	(163 757)	(165 511)
Solde à la fin	17 197 601 $	18 042 031 $

11. DETTE À LONG TERME

	Taux effectif	2006	2005
Emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec			
• Taux fixe de 6,0364 %, remboursable par versements annuels de 182 369 $ jusqu'au 1er décembre 2009 et par un versement de 1 276 580 $ le 1er décembre 2010	4,26 %	2 006 054 $	2 188 423 $
• Taux fixe de 4,311 %, remboursable par versements annuels de 42 293 $ jusqu'au 1er octobre 2008	4,17 %	126 878	169 171
• Taux fixe de 5,343 %, remboursable par versements annuels de 211 837 $ jusqu'au 1er octobre 2013	4,39 %	1 694 695	1 906 532
• Taux fixe de 4,106 %, remboursable par versements annuels de 217 892 $ jusqu'au 10 mai 2010	4,23 %	871 568	1 089 460
• Taux fixe de 4,90 %, remboursable par versements annuels de 110 726 $ jusqu'au 16 juillet 2020	4,70 %	1 550 161	1 660 887
• Taux fixe de 4,622 %, remboursable par versements annuels de 174 933 $ jusqu'au 31 mars 2016	4,53 %	1 749 329	
• Taux fixe de 4,692 %, remboursable par versements annuels de 86 324 $ jusqu'au 31 mars 2016	4,53 %	863 243	
• Taux fixe de 5,673 %, remboursable par versements annuels de 173 708 $ jusqu'au 11 avril 2005 et par un versement de 1 910 792 $ le 11 avril 2006			1 910 792
		8 861 928	8 925 265
Versements échéant en deçà d'un an		1 026 373	2 675 908
		7 835 555 $	6 249 357 $

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2007	1 026 373 $
2008	1 026 373
2009	1 026 373
2010	984 080
2011	1 860 400

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2006

12. APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le montant d'apport du gouvernement du Québec correspond à l'évaluation municipale du terrain à la date d'acquisition.

13. ENGAGEMENTS

La Société a des engagements envers des fournisseurs de services pour l'entretien et la réparation de la bâtisse ainsi que des équipements. Les paiements minimums futurs concernant ces engagements s'établissent comme suit :

2007	501 460 $
2008	180 635

14. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	2006	2005
Encaisse	1 122 435 $	1 458 004 $
Dépôts à terme	1 352 237	1 345 136
	2 474 672 $	2 803 140 $

Les intérêts payés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 550 480 $ (2005 : 565 489 $).

Au cours de l'exercice, des immobilisations ont été acquises à un coût total de 290 178 $ (2005 : 675 118 $), dont un montant de 52 544 $ (2005 : 144 375 $) est inclus dans les comptes fournisseurs au 31 août 2006. Des décaissements totalisant 382 309 $ (2005 : 664 079 $) ont été effectués pour l'achat des immobilisations.

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

La Société cotise aux trois régimes de retraite auxquels participent certains membres de son personnel. Deux de ces régimes sont à cotisations déterminées donnant droit à des prestations de retraite, de cessation de service et de décès, alors que l'autre est un régime interentreprises à prestations déterminées soit le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) du gouvernement du Québec. Ce régime comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 180 905 $ (2005 : 178 587 $). Les obligations de la Société envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour les congés de maladie et les vacances

	2006			2005
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	28 231 $	141 990 $	170 221 $	203 650 $
Charge de l'exercice	30 778	278 278	309 056	268 634
Prestations versées au cours de l'exercice	(29 224)	(272 587)	(301 811)	(302 063)
Solde à la fin	29 785 $	147 681 $	177 466 $	170 221 $

16. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

La juste valeur de la subvention à recevoir de 10 573 939 $ ne peut être évaluée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument financier.

Dette à long terme

Compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour les titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt, la juste valeur de la dette à long terme s'établit à :

	2006	2005
Valeur comptable	8 861 928 $	8 925 265 $
Juste valeur	9 261 805	9 545 538

Autres instruments financiers

Les valeurs comptables des actifs et des passifs à court terme ainsi que de l'encaisse réservée pour le maintien des actifs représentent une estimation raisonnable de leur juste valeur.

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du Grand Théâtre de Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration, qui doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société du Grand Théâtre de Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La directrice générale,
Francine Grégoire

Le directeur des services administratifs,
Jean-François Fusey, CA

Québec, le 30 novembre 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du Grand Théâtre de Québec au 31 août 2006 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des soldes de Fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 août 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 30 novembre 2006

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL
(L.R.Q., c. S-14.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
PRODUITS		
Location d'espaces	6 654 972 $	7 281 388 $
Redevances (note 3)	3 463 565	3 245 327
Services auxiliaires (note 4)	5 912 374	6 599 435
Location à titre gratuit (note 5)	614 432	640 703
Autres produits (note 6)	995 643	930 048
	17 640 986	18 696 901
CHARGES		
Frais d'événements (note 7)	4 948 918	5 061 997
Frais d'opération et d'administration (note 8)	16 974 086	16 785 200
Taxes municipales	7 333 594	7 629 173
Perte sur location à titre gratuit (note 5)	614 432	640 703
Frais financiers – nets (note 9)	14 984 895	15 434 688
	44 855 925	45 551 761
DÉFICIT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES ÉLÉMENTS :	(27 214 939)	(26 854 860)
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec (note 10)	30 834 572	32 244 899
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :	3 619 633	5 390 039
Gain (Perte) sur cession d'immobilisations	764	(18 147)
Subvention du gouvernement du Québec relative aux immobilisations et aux frais reportés (note 10)	9 996 988	10 166 347
Amortissement des immobilisations	(11 044 528)	(11 045 855)
Amortissement des apports reportés	658 853	690 019
Amortissement des frais d'émission et de gestion de la dette à long terme reportés	(229 249)	(229 249)
Revenu relatif à une créance à recevoir sur vente d'actif	233 803	233 728
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	3 236 264 $	5 186 882 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
SOLDE AU DÉBUT	18 200 650 $	13 013 768 $
Excédent cumulé des produits sur les charges	3 236 264	5 186 882
SOLDE À LA FIN	21 436 914 $	18 200 650 $
Excédent cumulé investi en immobilisations	7 059 338 $	7 332 890 $
Excédent cumulé non affecté	14 377 576	10 867 760
	21 436 914 $	18 200 650 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

BILAN
au 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	746 772 $	1 458 318 $
Placements temporaires (note 11)	10 580 440	1 499 535
Créances	2 473 665	2 068 478
Frais payés d'avance	1 436 588	2 170 389
Subvention recouvrable du gouvernement du Québec (note 13)	12 180 350	11 665 069
Créance à recevoir sur vente d'actif, au taux de 4 %	5 882 848	5 885 831
	33 300 663	24 747 620
Immobilisations (note 12)	292 421 388	302 117 216
Frais reportés, au coût amorti	1 831 506	1 959 255
Subvention recouvrable du gouvernement du Québec (note 13)	25 562 089	23 805 210
	353 115 646 $	352 629 301 $
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	11 898 274 $	12 399 084 $
Dépôts des clients	2 177 798	2 274 476
Versements sur la dette à long terme (note 16)	36 428 815	7 629 563
	50 504 887	22 303 123
Produits reportés		6 715
Apports reportés (note 15)	10 528 783	11 187 636
Dette à long terme (note 16)	270 645 062	300 931 177
	331 678 732	334 428 651
EXCÉDENT CUMULÉ	21 436 914	18 200 650
	353 115 646 $	352 629 301 $

ENGAGEMENTS (note 20)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Suzanne Landry
Claude Liboiron

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrée de fonds – clients	16 454 454 $	18 709 068 $
Rentrée de fonds – subvention du gouvernement du Québec	38 559 400	30 349 550
Sortie de fonds – fournisseurs et membres du personnel	(28 529 558)	(29 607 551)
Intérêts reçus	249 067	188 583
Intérêts versés	(15 329 226)	(15 716 021)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	11 404 137	3 923 629
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (1)		
Acquisition d'immobilisations	(1 506 354)	(7 814 851)
Produit de cession d'immobilisations	1 139	42 700
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 505 215)	(7 772 151)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(7 629 563)	(7 261 752)
Dette à long terme	6 100 000	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 529 563)	(7 261 752)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	8 369 359	(11 110 274)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	2 957 853	14 068 127
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (2)	11 327 212 $	2 957 853 $

(1) En date du 31 mars 2007, le poste Charges à payer et frais courus inclut des soldes à payer relatifs à des acquisitions d'immobilisations totalisant 4 306 117 $ (2006 : 4 463 397 $).

(2) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2007	2006
Encaisse	746 772 $	1 458 318 $
Placements temporaires	10 580 440	1 499 535
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 327 212 $	2 957 853 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du Palais des congrès de Montréal, personne morale au sens du Code civil, constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-14.1), a pour objets :

- d'administrer et d'exploiter le Palais des congrès de Montréal;
- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Palais des congrès;
- d'exercer des activités commerciales ou autres de nature à contribuer au développement du Palais des congrès et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés à la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette).

Subvention recouvrable du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes nécessaires pour qu'elle soit en mesure de s'acquitter de ses obligations sur ses emprunts du Fonds de financement servant à financer l'acquisition d'immobilisations et les frais d'émission et de gestion de ces emprunts, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de le faire.

La subvention recouvrable du gouvernement du Québec correspond à l'écart entre, d'une part, la somme des dépenses d'intérêts encourus sur les emprunts afférents à l'acquisition d'immobilisations et de l'amortissement cumulé sur ces immobilisations et sur les frais reportés financés par ces emprunts et, d'autre part, la somme des subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation établie comme suit :

Bâtisse	40 ans
Aménagements	10 ans
Mobilier et équipement	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Logiciels informatiques	5 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

La Société examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée. L'estimation des flux de trésorerie futurs ainsi que la détermination de la juste valeur requièrent l'exercice du jugement professionnel et peuvent varier dans le temps.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Frais reportés

Les frais d'émission et de gestion de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'emprunt.

Les frais initiaux directs encourus pour la location des espaces commerciaux du rez-de-chaussée sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

Produits reportés

Les paiements incitatifs versés à la Société par le bailleur, en vertu d'un bail à long terme pour la location de locaux administratifs, sont inscrits aux produits reportés et amortis selon la méthode d'amortissement linéaire. L'amortissement est imputé en diminution de la dépense de loyer.

Apports reportés

Les apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations amortissables et ceux reçus sous forme d'immobilisations amortissables sont reportés et virés aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Conversion des devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et charges sont pour leur part convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Constatation des produits

Les produits provenant de la location d'espaces et de la prestation de services auxiliaires sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus. Toute différence entre le montant perçu et le montant constaté à titre de produits est inscrite au bilan à titre de dépôts des clients ou de débiteurs. Les redevances sont constatées à mesure que celles-ci deviennent gagnées en vertu des conditions contractuelles.

Constatation des subventions

La Société applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions de fonctionnement sont constatées à titre de produit de l'exercice pour lequel elles ont été octroyées. La subvention relative aux immobilisations et aux frais reportés représente la contribution du gouvernement pour le remboursement de la dette à long terme relative au financement d'immobilisations amortissables et des frais reportés afférents, laquelle correspond à l'amortissement de ces immobilisations et frais d'émission et de gestion de la dette à long terme reportés.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative dont l'échéance initiale au moment de l'acquisition est de 3 mois ou moins.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007

3. REDEVANCES

	2007	2006
Billets vendus	445 038 $	463 651 $
Services alimentaires	2 281 837	1 782 028
Services audiovisuels	633 367	870 537
Autres	103 323	129 111
	3 463 565 $	3 245 327 $

4. SERVICES AUXILIAIRES

	2007	2006
Stationnement	1 008 760 $	877 582 $
Aménagement	1 380 397	1 487 328
Entretien ménager	426 592	534 353
Audiovisuel	491 494	556 628
Télécommunications	730 184	822 295
Accueil et vestiaire	222 770	241 838
Plomberie et électricité	1 437 940	1 678 039
Sécurité	140 330	173 532
Autres	73 907	227 840
	5 912 374 $	6 599 435 $

5. LOCATION À TITRE GRATUIT

La Société loue des espaces à titre gratuit à deux entités. Ces opérations sont effectuées en contrepartie partielle de l'expropriation, aux fins des travaux d'agrandissement du Palais des congrès, de certains actifs qui leur appartenaient. Ces opérations sont comptabilisées à la juste valeur.

6. AUTRES PRODUITS

	2007	2006
Location de locaux	690 943 $	625 348 $
Sous-location de locaux administratifs	304 700	304 700
	995 643 $	930 048 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

7. FRAIS D'ÉVÉNEMENTS

	2007	2006
Traitements – personnel à l'événement :		
Services à la clientèle	594 018 $	626 803 $
Stationnement	99 937	105 081
Accueil et vestiaire	736 522	747 701
Audiovisuel	453 346	418 076
Télécommunications	114 108	135 287
Aménagement	1 389 552	1 337 999
Entretien ménager	564 385	374 809
Audiovisuel	80 768	226 552
Télécommunications	146 451	121 354
Plomberie et électricité	368 817	386 982
Sécurité	118 592	178 483
Autres frais	282 422	402 870
	4 948 918 $	5 061 997 $

8. FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION

	2007	2006
Traitements et avantages sociaux	7 198 132 $	6 961 351 $
Assurances et permis	281 141	291 187
Électricité et chauffage	1 787 694	1 884 779
Gardiennage	762 737	785 899
Service d'entretien ménager	737 592	897 584
Service d'entretien spécialisé	894 080	826 715
Entretien et réparations	2 468 986	2 127 271
Amortissement des frais initiaux de location reportés	74 252	59 340
Loyers	609 274	620 136
Promotion et communications	1 145 301	1 181 986
Services professionnels et administratifs	842 073	1 025 438
Créances douteuses et irrécouvrables	99 522	39 666
Formation professionnelle	73 302	83 848
	16 974 086 $	16 785 200 $

9. FRAIS FINANCIERS – NETS

	2007	2006
Intérêts sur la dette à long terme	15 232 953 $	15 603 281 $
Autres intérêts et frais bancaires	1 009	19 990
	15 233 962	15 623 271
Intérêts sur soldes bancaires et dépôt à terme	(249 067)	(188 583)
	14 984 895 $	15 434 688 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

10. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2007	2006
Subvention de fonctionnement :		
Subvention encaissée pour l'exercice	38 559 400 $	39 599 400 $
Encaissement – Subvention recouvrable du gouvernement du Québec relatif à l'exercice précédent	(11 665 069)	(11 390 006)
	26 894 331	28 209 394
Contribution recouvrable pour le paiement des intérêts sur la dette relative au financement d'immobilisations	3 940 241	4 035 505
Total de la subvention de fonctionnement	30 834 572	32 244 899
Subvention relative aux immobilisations et aux frais reportés	9 996 988	10 166 347
	40 831 560 $	42 411 246 $

11. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2007	2006
Papiers commerciaux, au taux de 4,30 %, échéant entre le 2 avril et le 15 mai 2007	10 580 440 $	1 499 535 $

12. IMMOBILISATIONS

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Immobilisations corporelles				
Terrains	24 718 521 $		24 718 521 $	24 048 536 $
Bâtisse	349 137 299	91 790 405 $	257 346 894	266 289 872
Mobilier et équipement	21 356 262	12 423 128	8 933 134	10 358 391
Aménagements	1 160 101	135 149	1 024 952	821 378
Améliorations locatives	481 717	481 717		
Équipement informatique	4 986 006	4 643 287	342 719	546 986
	401 839 906	109 473 686	292 366 220	302 065 163
Actif incorporel				
Logiciels informatiques	2 009 230	1 954 062	55 168	52 053
	403 849 136 $	111 427 748 $	292 421 388 $	302 117 216 $

Le 30 septembre 1998, la Société a eu l'autorisation du gouvernement du Québec de procéder à l'agrandissement du Palais des congrès. Le mandat de réaliser cet agrandissement a été confié à une société apparentée, la Société immobilière du Québec, entité sous contrôle commun, en contrepartie d'honoraires. Au 31 mars 2007, les retenues à payer à la Société immobilière du Québec aux fins du remboursement des coûts de construction s'élèvent à 4 306 117 $ et sont incluses dans les charges à payer et les frais courus. Le coût total prévu de ce projet était de 257 800 000 $. Le 8 juin 2005, le gouvernement du Québec a autorisé une hausse du budget de ce projet à un montant de 280 700 000 $. L'augmentation du budget comprend notamment

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

12. IMMOBILISATIONS (suite)

l'estimation du montant requis pour le règlement des réclamations en cours au 31 mars 2007 concernant l'agrandissement du Palais des congrès. Les coûts cumulés sur ce projet jusqu'au 31 mars 2007 s'élèvent à 272 494 756 $ et se répartissent comme suit :

	2007
Terrains	21 733 470 $
Bâtisse	244 460 517
Mobilier et équipement	6 300 769
	272 494 756 $

13. SUBVENTION RECOUVRABLE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2007	2006
La subvention recouvrable s'établit comme suit :		
Solde au début	35 470 279 $	32 658 431 $
Amortissement des immobilisations et des frais d'émission et de gestion financés à long terme	9 996 988	10 166 347
Intérêts encourus sur les emprunts	15 232 953	15 603 281
	60 700 220	58 428 059
Subventions gouvernementales reçues	(22 957 781)	(22 957 780)
Solde à la fin	37 742 439 $	35 470 279 $
Ce solde se rapporte aux éléments suivants du bilan :		
Emprunts du Fonds de financement (note 16)	307 073 877 $	308 560 740 $
Solde non amorti des immobilisations et des frais d'émission et de gestion financés à long terme	(273 271 679)	(277 125 966)
	33 802 198	31 434 774
Intérêts courus sur ces emprunts	3 940 241	4 035 505
	37 742 439 $	35 470 279 $
Portion court terme	12 180 350 $	11 665 069 $
Portion long terme	25 562 089	23 805 210
	37 742 439 $	35 470 279 $

14. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Société a été autorisée par le gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 10 000 000 $ jusqu'au 30 septembre 2008, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, à prendre ces engagements financiers, à conclure les ententes nécessaires à sa réalisation et à émettre en conséquence tout titre d'emprunt.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

14. EMPRUNTS TEMPORAIRES (suite)

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêt des emprunts contractés auprès du ministre des Finances, en vertu de ce régime d'emprunts, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les rencontrer pour l'un ou l'autre de ces emprunts.

15. APPORTS REPORTÉS

	2007	2006
Apport du gouvernement du Québec reporté :		
Solde au début	351 698 $	372 386 $
Moins :		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant [1]	20 688	20 688
	331 010	351 698
Apport du bailleur reporté :		
Solde au début	369 850	422 773
Moins :		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant [1]	21 756	52 923
	348 094	369 850
Apport du concessionnaire reporté :		
Solde au début	169 667	179 647
Moins :		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant [1]	9 981	9 980
	159 686	169 667
Apport d'Hydro-Québec reporté :		
Solde au début	96 421	102 849
Moins :		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant [1]	6 428	6 428
	89 993	96 421
Apport du gouvernement du Canada reporté :		
Solde au début	10 200 000	10 800 000
Moins :		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant [1]	600 000	600 000
	9 600 000	10 200 000
	10 528 783 $	11 187 636 $

(1) L'amortissement des apports reportés de l'exercice totalise 658 853 $ (31 mars 2006 : 690 019 $).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

16. DETTE À LONG TERME

Auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec

	2007	2006
Billets à payer		
Taux fixe de 5,719 % l'an (taux effectif de 5,795 %), remboursable par versements semestriels de 1 264 225 $, jusqu'au 31 mars 2007 et par un versement de 29 898 362 $ le 1er octobre 2007	29 067 186 $	29 897 501 $
Taux fixe de 5,234 % l'an (taux effectif de 5,299 %), remboursable par versements semestriels de 1 172 832 $, jusqu'au 30 mars 2015 et par un versement de 23 094 301 $ le 30 septembre 2015	30 058 787	30 801 879
Taux fixe de 5,159 % l'an (taux effectif de 5,223 %), remboursable par versements semestriels de 4 683 303 $, jusqu'au 1er avril 2013 et par un versement de 100 465 429 $ le 1er octobre 2013	121 512 266	124 494 958
Taux fixe de 4,6035 % l'an (taux effectif de 4,658 %), remboursable par versements semestriels de 4 358 531 $, jusqu'au 6 février 2011 et par un versement de 108 950 781 $ le 6 août 2011	120 292 938	123 366 402
Taux fixe de 4,343 % l'an (taux effectif de 4,387 %), remboursable par versements semestriels de 201 051 $, jusqu'au 1er juin 2016 et par un versement de 4 542 197 $ le 1er décembre 2016	6 142 700	
	307 073 877	308 560 740
Moins : versements échéant en deçà d'un an	36 428 815	7 629 563
	270 645 062 $	300 931 177 $

Les versements sur les dettes à long terme incluent le capital et les intérêts.

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2008	36 428 815 $
2009	7 546 604
2010	7 921 736
2011	8 322 427
2012	111 483 703

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts contractés en vertu du régime d'emprunts instauré par la Société, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les rencontrer pour l'un ou l'autre de ces emprunts. Les frais de financement sont inclus dans le capital de la dette.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

Les méthodes et les hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers du bilan :

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance rapprochée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

17. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La juste valeur de la subvention recouvrable du gouvernement du Québec de 37 742 439 $ ne peut être évaluée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument financier.

La juste valeur des éléments de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêts offerts sur le marché à la Société pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables. Cette juste valeur est la suivante :

	2007		2006	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme (incluant la portion à court terme)	307 073 877 $	319 975 928 $	308 560 740 $	319 727 884 $

Risque de taux d'intérêt

Les actifs et les passifs financiers de la Société qui portent intérêt sont à taux fixe et, par conséquent, les risques de fluctuation de taux auxquels cette dernière est exposée sont minimes. De plus, la Société n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt sur ses passifs financiers compte tenu que le paiement des intérêts est acquitté à même une subvention spécifique du gouvernement du Québec.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de la Société correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. La Société procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Risque de change

La Société réalise certaines de ses opérations en monnaie étrangère. Elle ne détient ni n'émet d'instruments financiers en vue de gérer le risque de change auquel elle est exposée. Par contre, ces risques n'ont pas d'influence significative sur les résultats et la situation financière de la Société.

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec des apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

19. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 354 850 $ (2006 : 312 125 $). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

20. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par un bail à long terme échéant le 31 mai 2007 pour des locaux administratifs, qui sont sous-loués à la suite de l'agrandissement du Palais des congrès. Les paiements minimums futurs exigibles sont diminués de l'amortissement des produits reportés (paiements incitatifs).

La Société est engagée par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 31 mars 2012 pour des services de gardiennage, d'entretien ménager et d'entretien spécialisé.

Les paiements minimums futurs en vertu de ces engagements s'établissent comme suit :

	Loyers	Autres
2008	69 250 $	3 853 941 $
2009		1 878 005
2010		173 832
2011		173 832
2012		173 832
	69 250 $	6 253 442 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du Palais des congrès de Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Paul Saint-Jacques
Président-directeur général

André Saucier
Directeur, Finances et administration

Montréal, le 1er jour de juin 2007

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du Palais des congrès de Montréal au 31 mars 2007 et les états des résultats, de l'excédent cumulé ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 1er juin 2007

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
(L.R.Q., c. S-16.001)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
PRODUITS (note 3)	5 578 912 $	6 319 861 $
CHARGES		
Charges d'exploitation par catégorie (note 4)		
Traitements et avantages sociaux	1 035 194	1 056 059
Fournitures et approvisionnements	807 994	740 439
Entretien et réparations	741 384	663 495
Services professionnels, administratifs et autres	192 181	237 063
Taxes municipales et scolaires	181 310	182 942
Gardiennage	174 160	174 723
Déplacements et communications	67 593	60 264
Publicité et promotion	55 843	40 075
Autres charges	9 000	10 000
	3 264 659	3 165 060
Amortissement des immobilisations corporelles	2 115 863	2 055 736
	5 380 522	5 220 796
Autres frais		
Frais financiers (note 5)	956 647	961 266
Participation aux réseaux d'eau potable et d'égout de la Ville de Bécancour (note 12)	47 716	47 421
	6 384 885	6 229 483
(PERTE NETTE) BÉNÉFICE NET	(805 973)	90 378
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	13 777 014	13 686 636
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	12 971 041 $	13 777 014 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

BILAN
au 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	656 753 $	984 498 $
Dépôt à terme (note 6)	1 300 000	
Créances (note 7)	850 008	1 862 951
Stock de pièces de rechange	199 053	201 810
Frais payés d'avance	108 110	105 609
	3 113 924	3 154 868
Frais d'émission et de gestion reportés - coût amorti	65 577	80 233
Inventaire de terrains	5 473 066	5 478 211
Immobilisations corporelles (note 8)	25 528 264	26 104 368
	34 180 831 $	34 817 680 $
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	339 650 $	385 212 $
Intérêts courus sur la dette à long terme	424 324	425 306
Retenues sur contrats	12 773	60 248
Produits reportés	163 053	166 636
	939 800	1 037 402
Provision pour congés de maladie (note 15)	99 386	131 708
Aide gouvernementale reportée - coût amorti (note 9)	2 170 604	1 871 556
Dette à long terme (note 11)	18 000 000	18 000 000
	21 209 790	21 040 666
EXCÉDENT CUMULÉ	12 971 041	13 777 014
	34 180 831 $	34 817 680 $

ENGAGEMENTS (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Henri Boudreau, président
Jean Rousseau, vice-président

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Perte nette) bénéfice net	(805 973) $	90 378 $
Ajustements pour :		
Amortissement de l'aide gouvernementale	(97 210)	(65 440)
Amortissement des immobilisations corporelles	2 115 863	2 055 736
Amortissement des frais d'émission et de gestion	14 656	14 867
(Gain) perte à la vente de terrains	2 585	(32 428)
(Gain) perte à l'aliénation d'immobilisations corporelles	(12 000)	24 573
	1 217 921	2 087 686
Acquisition de terrains	(88)	(48 307)
Produit de la vente de terrains	2 648	40 089
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation (note 13)	883 275	(950 592)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2 103 756	1 128 876
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 539 759)	(2 014 029)
Produit d'aliénation d'immobilisations corporelles	12 000	86
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 527 759)	(2 013 943)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Aide gouvernementale	396 258	703 999
Frais d'émission et de gestion		(44 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	396 258	659 999
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	972 255	(225 068)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	984 498	1 209 566
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 13)	1 956 753 $	984 498 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007

---

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, personne morale au sens du Code civil, a été constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-16.001). Elle a pour mission de favoriser le développement économique du Québec en développant et en exploitant, dans un objectif d'autofinancement, un parc industriel et portuaire dans une partie du territoire de la Ville de Bécancour. En vertu des lois sur l'impôt fédéral et provincial, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Constatation des produits

Les produits tirés des services portuaires et du service d'eau industrielle sont comptabilisés lorsqu'ils ont été rendus. La Société constate les loyers de base selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location. Les produits tirés des servitudes sont constatés lors de l'octroi des servitudes.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Frais d'émission et de gestion reportés

Les frais d'émission de la dette à long terme sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de la dette correspondante.

Stock de pièces de rechange

Le stock de pièces de rechange est évalué à la moindre valeur (coût ou valeur de remplacement). Le coût est établi selon la méthode de l'épuisement successif.

Inventaire de terrains

Les terrains en inventaire sont comptabilisés à la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette). Les taxes municipales et scolaires ainsi que les intérêts relatifs à l'achat de ces terrains sont imputés aux opérations.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile prévue, selon la méthode de l'amortissement linéaire et aux taux suivants :

Bâtisses, aires d'entreposage et de stationnement	2 1/2 % à 5 %
Installations portuaires	2 1/2 % à 20 %
Véhicules	20 %
Équipement	6 2/3 % à 10 %
Réseaux d'eau potable et d'égout	3 1/3 % à 5 %
Usine et réseau de distribution d'eau industrielle	2 1/2 % et 5 %
Routes et rues	4 % et 5 %
Réseau ferroviaire	2 1/2 %
Mobilier et équipement de bureau	10 % et 20 %

La Société examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Aide gouvernementale reportée

Les subventions pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisées comme aide gouvernementale reportée et sont virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations corporelles subventionnées. Les subventions relatives aux charges d'exploitation sont comptabilisées à titre d'autres produits.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime interentreprise à prestations déterminées gouvernemental compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. PRODUITS

	2007	2006
Produits d'exploitation :		
Services portuaires	2 606 528 $	2 958 101 $
Service d'eau industrielle	1 348 359	1 193 946
Remboursements par la Ville de Bécancour de certains frais d'entretien	850 000	850 000
Location d'immeubles	516 530	608 020
Amortissement de l'aide gouvernementale	97 210	65 440
Intérêts sur encaisse et dépôts à terme	53 031	36 193
Autres produits	39 868	56 106
Gain (perte) à l'aliénation d'immobilisations corporelles	12 000	(24 573)
	5 523 526	5 743 233
Produits reliés à l'inventaire des terrains :		
Produit de la vente de terrains	2 648	40 089
Coût des terrains vendus	5 233	7 661
	(2 585)	32 428
Services publics reliés à la vente de terrains	57 971	51 790
Servitudes d'utilisation de terrains		492 410
	55 386	576 628
	5 578 912 $	6 319 861 $

4. CHARGES D'EXPLOITATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS, AVANT AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007	2006
Administration générale	1 162 568 $	1 190 692 $
Usine et réseau de distribution d'eau industrielle	908 892	811 525
Immeubles	331 236	338 166
Installations portuaires	299 391	309 807
Réseaux de transport	276 908	269 417
Réseaux d'eau potable et d'égout	169 784	75 776
Véhicules et équipement	115 880	169 677
	3 264 659 $	3 165 060 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

5. FRAIS FINANCIERS

	2007	2006
Intérêts sur la dette à long terme	941 738 $	946 293 $
Amortissement des frais d'émission et de gestion	14 656	14 867
Intérêts sur l'emprunt bancaire	253	106
	956 647 $	961 266 $

6. DÉPÔT À TERME

Dépôt à terme portant intérêt au taux de 4 % et échéant le 30 septembre 2007.

7. CRÉANCES

	2007	2006
Clients	568 601 $	1 022 116 $
Aide gouvernementale	173 000	740 887
Autres	108 407	99 948
	850 008 $	1 862 951 $

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	28 069 $		28 069 $	28 069 $
Bâtisses, aires d'entreposage et de stationnement	3 637 689	2 375 315 $	1 262 374	1 206 412
Installations portuaires	39 834 718	23 756 264	16 078 454	16 563 347
Véhicules et équipement	758 917	528 833	230 084	59 200
Réseaux d'eau potable et d'égout	7 340 603	4 876 787	2 463 816	2 197 786
Usine et réseau de distribution d'eau industrielle	12 024 020	9 252 888	2 771 132	3 196 290
Réseaux de transport :				
Routes et rues	10 010 088	8 360 428	1 649 660	1 772 484
Réseau ferroviaire	1 472 564	466 205	1 006 359	1 043 173
Mobilier et équipement de bureau	280 060	241 744	38 316	37 607
	75 386 728 $	49 858 464 $	25 528 264 $	26 104 368 $

9. AIDE GOUVERNEMENTALE REPORTÉE - COÛT AMORTI

	2007	2006
Gouvernement du Québec	858 628 $	889 848 $
Gouvernement du Canada	466 578	325 628
Ville de Bécancour	845 398	656 080
	2 170 604 $	1 871 556 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

10. EMPRUNT BANCAIRE

La Société dispose d'une marge de crédit bancaire de 1 500 000 $ garantie par le gouvernement du Québec, renouvelable annuellement le 31 octobre. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel. Au 31 mars 2007, le taux préférentiel est de 6 % (2006 : 5,5 %) et le solde de cet emprunt bancaire est nul.

11. DETTE À LONG TERME

	2007	2006
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec, taux effectif de 3,715 %, dont le capital est remboursable en avril 2008	4 000 000 $	4 000 000 $
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec, taux effectif de 6,186 %, dont le capital est remboursable en octobre 2012	10 000 000	10 000 000
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec, taux effectif de 4,85 %, dont le capital est remboursable en décembre 2015	4 000 000	4 000 000
	18 000 000 $	18 000 000 $

12. ENGAGEMENTS

Participation aux réseaux d'eau potable et d'égout de la Ville de Bécancour

En vertu d'une entente avec la Ville de Bécancour ratifiée par le gouvernement du Québec le 11 avril 1973, la Société est autorisée à participer jusqu'en l'an 2011 au financement des réseaux d'eau potable et d'égout desservant le parc industriel et une partie de la Ville de Bécancour.

À ce titre, la Société s'est engagée à payer annuellement le service de la dette relatif à un règlement d'emprunt de la Ville de Bécancour. Au 31 mars 2007, le solde de cet engagement s'élève à 213 300 $ (2006 : 249 500 $). La participation (capital et intérêts) au cours de l'exercice s'élève à 47 716 $ (2006 : 47 421 $).

13. FLUX DE TRÉSORERIE

Les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie s'établissent comme suit :

	2007	2006
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation		
Créances	1 012 943 $	(1 033 523) $
Stock de pièces de rechange	2 757	2 363
Frais payés d'avance	(2 501)	(3 166)
Charges à payer et frais courus	(45 562)	72 732
Retenues sur contrats	(47 475)	44 633
Intérêts courus sur la dette à long terme	(982)	(42 026)
Produits reportés	(3 583)	(39 045)
Provision pour congés de maladie	(32 322)	47 440
	883 275 $	(950 592) $
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	656 753 $	984 498 $
Dépôt à terme	1 300 000	
	1 956 753 $	984 498 $
Information supplémentaire		
Intérêts payés sur la dette à long terme	942 720 $	988 319 $

13. FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

En date du 31 mars 2007, le poste «Retenues sur contrats» inclus des acquisitions d'immobilisations pour un montant de 12 773 $ (2006 : 60 248 $).

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime interentreprise est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 46 553 $ (2006 : 41 433 $). Les obligations de la Société envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2007	2006
Solde au début	131 708 $	84 268 $
Charge de l'exercice	18 576	63 512
Prestations versées au cours de l'exercice	(50 898)	(16 072)
Solde à la fin	99 386 $	131 708 $

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux monétaires futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêts offerts sur le marché au gouvernement du Québec pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

	2007	2006
Dette à long terme :		
Valeur comptable	18 000 000 $	18 000 000 $
Juste valeur	19 404 711	19 302 108

Risque de taux d'intérêt

La volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers (risque du marché lié au taux d'intérêt).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

16. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

La dette à long terme porte des taux d'intérêt fixes. Étant donné que la Société prévoit le refinancement complet de ces emprunts à leurs échéances, les risques auxquels est exposée la dette à long terme ne peuvent être estimés par la Société.

Risque de crédit

La Société n'est exposée à aucun risque important à l'égard d'un client en particulier ou d'une quelconque contrepartie. La Société évalue la condition financière de ses clients sur une base continuelle et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. La Société établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de clients particuliers, des tendances historiques et d'autres informations.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2006 ont été reclassés afin de rendre la présentation conforme avec celle adoptée en 2007.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur présente la nature et l'étendue de cette vérification de même que son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La directrice des finances,
Danielle Hébert, CA

Le président-directeur général,
M[e] Guy LeBlanc

Bécancour, le 18 mai 2007

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour au 31 mars 2007 et l'état des résultats et excédent cumulé ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
France Alain, CA
Directrice des services-conseils en
attestation financière

Québec, le 18 mai 2007

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-17)

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
exercice terminé le 31 décembre 2006, avec chiffres correspondants de 2005
(en milliers de dollars)

	2006	2005
CHIFFRE D'AFFAIRES (note 4)	1 452 737	1 358 015
CHARGES D'EXPLOITATION		
Coût des produits vendus	1 224 832	1 157 722
Frais généraux, de vente et d'administration	117 448	118 495
Amortissement (note 1 b))	81 018	85 832
Perte de valeur des écarts d'acquisition	919	
	1 424 217	1 362 049
BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES POURSUIVIES	28 520	(4 034)
Part du bénéfice (perte) des sociétés satellites	(4 736)	2 450
Revenus de dividendes et d'intérêts sur les placements à long terme	2 266	7 720
Bénéfice d'exploitation des activités poursuivies avant les postes suivants :	26 050	6 136
Gain sur variation de la juste valeur des sociétés de placement	4 857	15 830
Provision pour pertes sur les autres placements à long terme	(21 094)	(32 198)
Dévaluation d'immobilisations corporelles et d'autres actifs	(627)	
Gain net à l'aliénation de placements à long terme (note 5)	93 447	122 119
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	102 633	111 887
Revenus (frais) financiers (note 6)	(14 378)	(13 165)
Autres revenus	3 163	748
Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices futurs (note 7)	(24 698)	9 561
BÉNÉFICE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES (note 4)	66 720	109 031
Bénéfice (perte) des activités abandonnées (note 8)	8 767	(38 930)
BÉNÉFICE NET (note 4)	75 487	70 101

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

ÉTAT CONSOLIDÉ DU DÉFICIT
exercice terminé le 31 décembre 2006, avec chiffres correspondants de 2005
(en milliers de dollars)

	2006	2005
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(349 095)	(419 196)
BÉNÉFICE NET	75 487	70 101
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	(273 608)	(349 095)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
31 décembre 2006, avec chiffres correspondants de 2005
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
Actif à court terme :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	232 140	176 000
Placements temporaires	10 062	7 399
Comptes débiteurs	193 403	222 728
Stocks	221 403	172 819
Frais payés d'avance	7 696	8 486
Actifs à court terme destinés à la vente (note 8)	1 357	70 591
Tranche à court terme des placements à long terme (note 9)	9 650	73 466
Tranche à court terme des autres actifs (note 11)	1 518	1 466
	677 229	732 955
Actifs à long terme destinés à la vente (note 8)	1 598	16 471
Placements à long terme (note 9)	590 763	497 126
Immobilisations corporelles (note 10)	1 152 610	1 148 133
Écarts d'acquisition	352	919
Impôts sur les bénéfices futurs (note 7)		24 698
Autres actifs (note 11)	106 137	102 069
TOTAL DE L'ACTIF	2 528 689	2 522 371
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif à court terme :		
Emprunts bancaires	8 566	8 548
Comptes créditeurs et charges à payer	163 478	144 661
Passifs à court terme d'entreprises destinées à la vente (note 8)	1 834	43 391
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 12)	106 183	26 811
Tranche à court terme des souscriptions d'actions	3 548	3 854
Tranche à court terme des autres passifs à long terme (note 13)	2 117	1 791
	285 726	229 056
Passifs à long terme d'entreprises destinées à la vente (note 8)	1 121	13 754
Dette à long terme (note 12)	303 678	416 233
Souscriptions d'actions	3 357	7 812
Autres passifs à long terme (note 13)	35 075	31 271
Capitaux propres :		
Capital-actions (note 14)	2 173 340	2 173 340
Déficit	(273 608)	(349 095)
	1 899 732	1 824 245
TOTAL DU PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	2 528 689	2 522 371

ENGAGEMENTS, GARANTIES ET ÉVENTUALITÉS (note 20)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil,
Richard J. Renaud, administrateur
Stephen Rosenhek, administrateur

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
exercice terminé le 31 décembre 2006, avec chiffres correspondants de 2005
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice des activités poursuivies	66 720	109 031
Ajustements pour :		
Amortissement	81 018	85 832
Part (du bénéfice) de la perte des sociétés satellites	4 736	(2 450)
Gain sur variation de la juste valeur des sociétés de placement	(4 857)	(15 830)
Provision pour pertes sur les autres placements à long terme	21 094	32 198
Dévaluation d'immobilisations corporelles et d'autres actifs	627	
Perte de valeur des écarts d'acquisition	919	
Gain net à l'aliénation de placements à long terme	(93 447)	(122 119)
Gain net sur variation de change de la dette à long terme nette et de prêts à recevoir	(249)	(5 725)
Dividendes reçus des sociétés satellites	1 094	4 728
Impôts sur les bénéfices futurs	24 698	(9 561)
Avantages sociaux futurs	3 737	2 480
Intérêts capitalisés	6 453	3 559
Autres éléments, montant net	41	831
	112 584	82 974
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 15)	6 525	(76 528)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation poursuivies	119 109	6 446
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation abandonnées	(3 376)	7 601
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	115 733	14 047
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements temporaires	(2 663)	(6 376)
Acquisitions de placements à long terme (notes 4 et 16)	(196 302)	(8 177)
Réalisations d'entreprises et de placements à long terme (note 17)	231 776	189 555
Nouvelles immobilisations corporelles (notes 4 et 15b))	(33 796)	(84 832)
Autres activités d'investissement (note 15b))	(12 649)	(13 005)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement poursuivies	(13 634)	77 165
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement abandonnées	(1 885)	(3 082)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(15 519)	74 083
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de la dette à long terme	7 615	32 005
Versements sur la dette à long terme	(48 729)	(23 654)
Versements sur les souscriptions d'actions	(4 740)	(10 851)
Autres activités de financement	981	(939)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement poursuivies	(44 873)	(3 439)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement abandonnées	(788)	(9 221)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(45 661)	(12 660)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (montants à reporter)	54 553	75 470

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2006, avec chiffres correspondants de 2005
(en milliers de dollars)

	2006	2005
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (montants reportés)	54 553	75 470
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	177 587	102 117
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE LIÉES AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES	232 140	176 000
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE LIÉES AUX ACTIVITÉS ABANDONNÉES		1 587
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	232 140	177 587
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX FLUX DE TRÉSORERIE (note 15)		
Intérêts payés	23 334	23 375

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

La Société a été constituée en 1962 en vertu de la Loi sur la Société générale de financement du Québec, laquelle a été modifiée en 1996. Le gouvernement du Québec en est l'actionnaire unique. La Société a pour objet de réaliser, en collaboration avec des partenaires et à des conditions de rentabilité normales, des projets de développement économique, notamment dans le secteur industriel, en conformité avec la politique de développement économique du gouvernement du Québec. Elle est notamment présente dans les groupes suivants : Chimie, Énergie, Environnement; Mines, Métaux et Matériaux; Produits forestiers; Sciences de la vie; Technologies de l'information et des communications et Agroalimentaire.

1. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS ET ESTIMATIONS COMPTABLES

a) Opérations non monétaires

La Société a adopté, le 1er janvier 2006, le chapitre 3831 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») intitulé « Opérations non monétaires ». La nouvelle norme exige que les échanges d'actifs dans le cadre d'une opération non monétaire qui présente une substance commerciale soient évalués à la juste valeur. Il existe une substance commerciale lorsqu'il est prévu que les flux de trésorerie futurs de l'entité varieront de manière importante en raison de l'opération. Les opérations qui n'ont pas de substance commerciale, qui représentent un échange de stock, un transfert non-monétaire et non-réciproque au profit des propriétaires ou pour lesquelles la juste valeur de l'élément cédé ne peut être mesurée de façon fiable continueront d'être comptabilisées à la valeur comptable. L'adoption de cette nouvelle norme n'a eu aucune incidence sur les résultats de la Société.

b) Amortissement d'actifs à long terme

Au cours de l'exercice, certaines coentreprises ont révisé la durée prévue d'utilisation des actifs à long terme amortissables. La période initiale d'amortissement pour le « matériel et équipement » et les « licences d'exploitation » de 15 ans a été prolongée pour une période additionnelle de 10 ans. Ce changement d'estimation de durée utile de ces actifs à long terme fut comptabilisé de façon prospective à partir du 1er janvier 2006 et a eu comme incidence de diminuer la dépense d'amortissement de 11 500 000 $ au cours de 2006.

2. MODIFICATION FUTURE DE CONVENTION COMPTABLE

L'ICCA a publié les normes comptables ci-dessous, qui entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er octobre 2006. Il s'agit du chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du chapitre 3865, « Couvertures » et du chapitre 1530, « Résultat étendu ». Ces nouveaux chapitres exigent la comptabilisation à la juste valeur de certains instruments financiers et positions de couverture. Ils introduisent également le concept du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu.

Les instruments financiers désignés à des fins de négociation et destinés à être vendus, ainsi que les garanties, seront comptabilisés à leur juste valeur, tandis que les instruments financiers comme les prêts et ceux qui sont classés comme étant détenus jusqu'à l'échéance seront comptabilités à la fraction non amortie du coût. Tous les instruments dérivés seront portés au bilan consolidé à leur juste valeur, y compris les instruments dérivés désignés comme couvertures. La tranche efficace des gains et des pertes non réalisés sur les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures d'un investissement net sera portée dans un poste de capitaux propres appelé « Cumul des autres éléments du résultat étendu », et la tranche inefficace des gains et des pertes sur les couvertures sera constatée immédiatement dans les résultats. Ces normes seront adoptées de manière prospective en date du 1er janvier 2007, sans redressement des chiffres des exercices antérieurs. La Société examine actuellement l'incidence de l'adoption de ces nouveaux chapitres sur les états financiers consolidés.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Principe de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société générale de financement du Québec, de ses filiales et de ses coentreprises. Les comptes de ses filiales sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale, alors que les comptes de ses coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada requiert l'utilisation de certaines estimations ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits et sur la présentation des actifs et passifs éventuels en date du bilan ainsi que sur les produits et les charges comptabilisés pour les périodes présentées. Les principales estimations sont relatives à l'évaluation des placements détenus par des sociétés de placements et autres placements à long terme, des immobilisations corporelles et des écarts d'acquisition. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont portés aux résultats lorsqu'ils sont déterminés.

c) Juste valeur des instruments financiers

La Société a évalué la juste valeur de ses instruments financiers en se basant sur les taux d'intérêt actuels, la valeur du marché et le prix actuel d'un instrument financier assorti de conditions comparables. À moins d'indication contraire, la valeur comptable de ces instruments financiers, en particulier ceux à court terme tels que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements temporaires, les comptes débiteurs, les emprunts bancaires et les comptes créditeurs et charges à payer, se rapproche de leur juste valeur.

d) Constatation de produits

Les produits sont comptabilisés lorsque les marchandises ont été livrées, que les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés et que la collection est considérée probable.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des espèces en caisse, des soldes bancaires, des placements liquides à court terme, dont l'échéance est égale ou inférieure à trois mois, et des découverts bancaires.

f) Placements temporaires

Les placements temporaires consistent principalement en papiers commerciaux et en acceptations bancaires, dont l'échéance est supérieure à trois mois, et sont évalués au moindre du coût et de la valeur marchande.

g) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur du marché. Le coût est établi selon la méthode du coût moyen et la valeur du marché est définie comme le coût de remplacement ou la valeur de réalisation nette.

h) Placements à long terme

Les placements dans des sociétés satellites, dans lesquelles la Société est en mesure d'exercer une influence notable, sont présentés à la valeur de consolidation, laquelle consiste à reconnaître la part de la Société dans les résultats de la société satellite depuis la date d'acquisition.

Les placements dans lesquels la Société n'exerce ni contrôle, ni influence notable sont présentés au coût d'acquisition.

Dans les cas de baisse de valeur durable, la Société a comme politique de réduire ses placements à la valeur de réalisation nette estimative.

Les placements de nature spéculative effectués dans des entreprises dans le but d'en soutenir le développement sont considérés comme des investissements de capital de risque. Ces placements sont détenus par des sociétés de placements et sont comptabilisés à leur juste valeur, laquelle est déterminée de la façon suivante par la direction de la Société :

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

h) Placements à long terme (suite)

i) Les actions cotées sont évaluées au cours acheteur à la clôture des marchés. Lorsque cette valeur ne reflète pas adéquatement la juste valeur, ces placements sont évalués selon la même méthode d'évaluation que les actions non cotées. Les actions pour lesquelles on dispose de valeurs boursières, mais dont la négociabilité ou la transférabilité est restreinte, sont ajustées d'un escompte. Dans la détermination du montant de cet escompte, la Société tient compte de la nature et de la durée de la restriction ainsi que de l'instabilité relative des cours du titre.

ii) Les actions non cotées sont évaluées conformément aux techniques d'évaluation généralement reconnues.

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, déduction faite des subventions gouvernementales s'y rapportant qui y sont comptabilisées lorsque les dépenses admissibles sont engagées. Le coût représente les coûts d'acquisition ou de construction y compris les intérêts engagés lors de la construction d'usines. La Société pourvoit à l'amortissement principalement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée prévue d'utilisation pour les actifs suivants :

Élément d'actif	Période
Bâtiment	de 10 à 40 ans
Matériel et équipement	de 3 à 25 ans
Autres	de 3 à 15 ans

Le coût d'acquisition des terrains boisés ainsi que des coûts de sylviculture sont capitalisés. L'amortissement est calculé selon un taux d'épuisement de la forêt en fonction des volumes du bois d'œuvre exploitable sur les terrains forestiers.

Aucun amortissement n'est comptabilisé sur les immobilisations corporelles en cours de construction, de développement ou mises hors service pour une période prolongée.

Lorsqu'il existe une obligation juridique liée à la mise hors service d'immobilisations corporelles, la juste valeur du passif au titre de ces obligations est constatée dans la période au cours de laquelle les obligations naissent, s'il est possible d'en faire une estimation raisonnable. Les coûts qui en découlent sont capitalisés et augmentent la valeur comptable de l'immobilisation corporelle correspondante. La Société amortit le coût de la mise hors service des immobilisations et constate une charge de désactualisation sur le passif ayant trait à la durée de vie utile de l'immobilisation.

j) Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Cette recouvrabilité est mesurée en comparant la valeur comptable des actifs à la valeur estimative des flux de trésorerie non actualisés futurs directement rattachés à l'utilisation des actifs. Une perte de valeur est constatée lorsque la juste valeur, mesurée en fonction des flux monétaires actualisés générés pendant la durée de vie de l'actif, est inférieure à la valeur comptable des actifs.

k) Sortie d'actifs à long terme et abandon d'activités

Un actif à long terme à vendre est classé comme destiné à la vente dans la période au cours de laquelle tous les critères exigés sont atteints. Un actif à long terme destiné à être sorti par vente doit être évalué à la valeur comptable ou à la juste valeur moins les frais de vente, selon la moins élevée des deux, et ne doit pas être amorti tant qu'il est classé comme actif destiné à la vente. Les actifs et passifs classés comme destinés à la vente sont inscrits au bilan comme actifs destinés à la vente et comme passifs d'entreprises destinés à la vente.

Un actif à long terme destiné à être sorti autrement que par vente, notamment par abandon, avant la fin de sa durée de vie utile évaluée précédemment, est classé comme actif destiné à être utilisé jusqu'à sa sortie et les estimations d'amortissement doivent être révisées en fonction de la durée de vie utile abrégée de l'actif.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

k) Sortie d'actifs à long terme et abandon d'activités (suite)

Les résultats d'exploitation d'une composante d'une entreprise ayant été sortie par suite de vente ou d'abandon, ou étant classée comme destinée à la vente, sont inclus dans les activités abandonnées si les activités et les flux de trésorerie de la composante ont été, ou seront, éliminés des activités courantes de l'entreprise par suite de l'opération de sortie et si la Société n'intervient pas de façon significative et continue dans les activités de la composante après l'opération de sortie.

l) Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du coût d'acquisition d'entreprises sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils sont soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'ils ont subi une dépréciation. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur des unités d'exploitation de la Société avec leur valeur comptable. Lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, une perte de valeur est constatée pour un montant égal à l'excédent. La juste valeur d'une unité d'exploitation est calculée en fonction d'évaluations ou des flux de trésorerie actualisés.

Les écarts d'acquisition présentés à même les placements dans des sociétés satellites ne sont pas non plus amortis. Cependant, en ce qui concerne la dépréciation de ces actifs, une perte de valeur est enregistrée pour inscrire un placement à sa valeur de réalisation estimative.

m) Licences d'exploitation

Le coût des licences d'exploitation est capitalisé et amorti sur une période de 10 à 25 ans à partir de la mise en exploitation.

n) Propriétés minières

Les propriétés minières comprennent les coûts relatifs aux frais d'exploration pour des gîtes minéraux et aux frais de mise en valeur de découvertes. Ces coûts cumulés ne représentent toutefois pas nécessairement les valeurs actuelles ou futures des projets sur lesquels ils ont été engagés. Ces coûts excluent les frais d'administration reliés aux travaux d'exploration et de mise en valeur, lesquels sont imputés à l'état des résultats.

Au moment où une décision d'aller en exploitation est prise, tous les coûts relatifs aux gisements sont transférés aux immobilisations corporelles. Toutefois, lorsqu'un projet est abandonné ou s'il est jugé que les coûts engagés ne pourront être recouvrés, les coûts correspondants sont imputés aux résultats au cours de l'exercice. Les frais engagés pour maintenir les propriétés minières abandonnées sont également imputés aux résultats. Ces coûts sont présentés au poste « amortissement ».

o) Frais de préexploitation

Les frais de préexploitation comprennent certains coûts incluant les frais financiers engagés pendant la période de mise en exploitation de certaines usines. Ces frais sont imputés aux résultats au cours de l'exercice.

p) Contrat d'approvisionnement en électricité

Le coût du contrat d'approvisionnement en électricité est basé sur une formule de partage de risque selon la variation des prix de l'aluminium et est amorti de façon linéaire sur la durée du contrat de 15 ans à compter de 2002.

q) Devises

Les actifs et les passifs monétaires résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis au taux d'origine. Les produits et les charges sont convertis au cours de l'exercice au taux de change en vigueur au moment de l'opération. Les gains ou les pertes de change sont compris dans le calcul des résultats de l'exercice.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

r) Avantages sociaux futurs

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et est basé sur les hypothèses économiques et démographiques les plus probables selon la direction.

Le coût des services passés découlant d'une modification apportée aux régimes est imputé aux résultats sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs à la date de la modification. La Société amortit la portion des gains et des pertes actuariels supérieurs à 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur des actifs des régimes, selon le plus élevé des deux, sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs.

s) Instruments financiers dérivés

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour réduire les risques liés aux fluctuations des devises, des taux d'intérêt et du prix des matières premières et des produits finis. La politique de la Société est de ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

Les gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers dérivés dont l'objet est de couvrir certains risques futurs identifiables sont comptabilisés aux résultats en même temps que les éléments visés par la couverture. Les gains ou les pertes réalisés et non réalisés rattachés aux instruments financiers dérivés, qui ont pris fin ou pour lesquels la relation de couverture a cessé d'être efficace avant l'échéance, sont reportés dans les actifs ou passifs et constatés dans les résultats de la période au cours de laquelle l'opération couverte sous-jacente originale est constatée. Si un élément couvert désigné est vendu, est éteint ou vient à échéance avant que l'instrument financier dérivé connexe ne prenne fin, tout gain ou toute perte réalisé et non réalisé sur cet instrument financier dérivé est constaté dans les résultats.

t) Impôts sur les bénéfices

Étant une société d'État, la Société générale de financement du Québec, de même que ses filiales en propriété exclusive ne sont pas assujetties à l'impôt sur le revenu au Canada.

Les coentreprises comptabilisent les impôts sur les bénéfices d'après la méthode du passif fiscal. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont constatés en fonction de l'incidence fiscale future des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale respective. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont évalués à l'aide de taux d'imposition qui, selon ce qu'il est à prévoir, seront en vigueur pour l'exercice au cours duquel les écarts devraient se résorber.

Une provision pour moins-value est constituée pour réduire la valeur comptable des actifs d'impôts futurs, lorsqu'il est plus probable qu'improbable que ces actifs ne seront pas réalisés.

4. INFORMATION SECTORIELLE SOMMAIRE

La Société exerce ses activités au sein de six groupes auxquels s'ajoute le groupe Corporatif. Au 31 décembre 2006, ses placements se retrouvent dans les groupes suivants : Chimie, Énergie et Environnement; Mines, Métaux et Matériaux; Produits forestiers; Sciences de la vie; Technologies de l'information et des communications et Agroalimentaire. Le groupe Corporatif inclut les placements suivants : Domtar, Rona et Dark Castle Holdings.

4. INFORMATION SECTORIELLE SOMMAIRE (suite)

		Chiffre d'affaires	Bénéfice (perte) net(te)	Actif sectoriel	Nouvelles immobilisations corporelles	Acquisitions de placements à long terme
Chimie, Énergie, Environnement	2006	780 340	(13 931)	766 663	10 543	
	2005	770 838	1 944	807 622	13 883	
Mines, Métaux, Matériaux	2006	225 367	60 160	564 945	8 376	1 828
	2005	148 520	3 737	510 138	36 591	1 840
Produits forestiers	2006	299 697	(30 283)	524 984	12 373	149 154
	2005	300 805	(673)	401 668	32 419	
Sciences de la vie	2006		(5 157)	101 137		7 666
	2005		34 920	142 388		907
Technologies de l'information et des communications	2006		14 024	37 105		1 917
	2005		11 736	53 968		3 015
Agroalimentaire	2006	147 333	(3 505)	174 688	1 785	17 395
	2005	137 852	8 366	162 992	1 345	1 961
Corporatif	2006		62 182	203 630		18 342
	2005		66 891	201 187		454
Total sectoriel	2006	1 452 737	83 490	2 373 152	33 077	196 302
	2005	1 358 015	126 921	2 279 963	84 238	8 177
Activités corporatives	2006		(16 770)	152 582	719	
	2005		(17 890)	155 346	594	
Activités poursuivies	2006	1 452 737	66 720	2 525 734	33 796	196 302
	2005	1 358 015	109 031	2 435 309	84 832	8 177
Activités abandonnées (note 8)	2006		8 767	2 955		
	2005		(38 930)	87 062		
Total consolidé	2006	1 452 737	75 487	2 528 689	33 796	196 302
	2005	1 358 015	70 101	2 522 371	84 832	8 177

5 GAIN NET À L'ALIÉNATION DE PLACEMENTS À LONG TERME

La Société, dans le cadre de son programme de réalisation, a cédé au cours de l'exercice la totalité de ses actions de Rona ainsi que des actions de Technologies Miranda. D'autres réalisations ont aussi été effectuées au cours de l'exercice. Ces transactions ont résulté en des gains sur cession totalisant 93 447 000 $.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

6. REVENUS (FRAIS) FINANCIERS

	2006	2005
Intérêts sur la dette à long terme	(25 389)	(22 672)
Gain net sur variation de change de la dette à long terme et de prêts à recevoir	249	5 725
Autre frais financiers	(1 684)	(1 333)
	(26 824)	(18 280)
Revenu d'intérêts sur trésorerie et équivalents de trésorerie et placements temporaires	12 446	5 115
	(14 378)	(13 165)

En 2006, la Société a comptabilité un gain de change de 2 879 000 $ dans les « Coûts des produits vendus » (perte de 2 711 000 $ en 2005).

7. RECOUVREMENT (CHARGE) D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES FUTURS

Au cours de l'exercice précédent, un recouvrement d'impôts sur les bénéfices futurs des coentreprises assujetties à l'impôt sur le revenu de 9 561 000 $ a été comptabilisé. En 2006, une provision pour moins-value de 24 698 000 $ a été constatée pour réduire la valeur comptable des actifs d'impôts futurs à zéro puisqu'il est plus probable qu'improbable que ces actifs ne seront pas réalisés.

8. ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

Au cours de l'exercice 2006, la Société a poursuivi son plan visant la vente de certaines de ses participations non stratégiques notamment dans les secteurs d'activités de Mines, Métaux, Matériaux et Produits forestiers. Les résultats d'exploitation de ces participations ont été présentés à titre d'activités abandonnées dans les états des résultats et des flux de trésorerie consolidés, et les actifs et passifs connexes ont été présentés à titre « d'actifs destinés à la vente » et « passifs d'entreprises destinées à la vente » dans le bilan consolidé.

Certaines informations financières ont été reclassées dans l'exercice précédent pour inscrire ces participations comme activités abandonnées dans les résultats, comme actifs destinés à la vente et comme passifs des entreprises destinées à la vente dans le bilan et comme flux de trésorerie liés aux activités abandonnées dans l'état des flux de trésorerie.

Une dévaluation de 774 000 $ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 (42 854 000 $ nette d'une plus-value de 16 045 000 $ en 2005) a été comptabilisée dans les activités abandonnées afin de réduire la valeur comptable de ces participations à leur juste valeur estimative diminuée des frais de vente.

La juste valeur des activités abandonnées a été estimée à partir des flux de trésorerie actualisés ou des prix de vente prévus.

Il est prévu que la coentreprise classée comme destinée à la vente au 31 décembre 2006 sera réalisés en 2007.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

8. ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE (suite)

Les principales informations financières concernant les entreprises incluses dans les activités abandonnées se retrouvent ci-dessous :

	2006	2005
Chiffre d'affaires	98 633	161 510
Coût des produits vendus	91 357	146 121
Frais généraux, de vente et d'administration	5 030	10 119
Amortissement	613	7 018
Frais financiers	1 214	2 628
Autres revenus	(363)	(1 159)
Bénéfice (perte) d'exploitation	782	(3 217)
Dévaluation nette d'éléments d'actifs	(774)	(42 854)
Gain sur cession	8 759	7 141
Bénéfice (perte) des activités abondonnées	8 767	(38 930)

Les principales catégories d'actifs destinés à la vente et de passifs d'entreprises destinées à la vente sont les suivantes :

	2006	2005
Actifs à court terme destinés à la vente :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 587
Placements temporaires		4 245
Comptes débiteurs	142	23 199
Stocks	1 143	26 502
Frais payés d'avance	72	359
Actifs à long terme de l'entreprise vendue		14 699
	1 357	70 591
Actifs à long terme destinés à la vente :		
Placements à long terme		556
Immobilisations corporelles	1 431	30 180
Autres actifs	167	434
Moins : actifs à long terme de l'entreprise vendue		(14 699)
	1 598	16 471
Passifs à court terme des entreprises destinées à la vente :		
Emprunts bancaires		8 427
Comptes créditeurs et charges à payer	1 371	17 810
Tranche à court terme de la dette à long terme	463	17 154
Passifs à long terme de l'entreprise vendue		
	1 834	43 391

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

8. ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE (suite)

	2006	2005
Passifs à long terme des entreprises destinées à la vente :		
Dette à long terme	1 121	10 747
Autres passifs à long terme		3 007
Moins : passifs à long terme de l'entreprise vendue		
	1 121	13 754

9. PLACEMENTS À LONG TERME

	2006		2005	
	Valeur comptable	Valeur boursière	Valeur comptable	Valeur boursière
Sociétés satellites, à la valeur de consolidation	119 315		123 186	
Sociétés de placement, à la juste valeur (note 9a))	72 024		121 393	
Placements, au coût :				
Domtar inc. (note 9b))	178 774	178 977	178 774	121 922
Cascades inc.	100 000	99 849		
AEterna Zentaris inc. (note 9c)) :				
Actions	57 562	41 587	40 000	31 467
Prêt à terme, 12 %			15 685	
Les Biotechnologies Atrium inc.	17 102	50 082	17 102	43 117
Rona inc. (note 5)			16 788	77 430
Technologies Miranda inc. (note 5)	7 622	25 531	11 428	41 736
ORTHOsoft inc.	7 000	7 292		
Prêts et débentures :				
Portant intérêt	22 304		17 279	
Ne portant pas intérêt	1 569		2 647	
Autres (note 9d))	17 141		26 310	
	409 074		326 013	
	600 413		570 592	
Moins la tranche à court terme	9 650		73 466	
	590 763		497 126	

a) Le coût des investissements de capital de risque est de 148 428 000 $ au 31 décembre 2006 (202 620 000 $ au 31 décembre 2005).

b) Le 7 mars 2007, le regroupement de Domtar avec le secteur des papiers fins de Weyerhaeuser a été réalisé et les actions de la nouvelle société publique, Domtar Corporation, ont été inscrites aux différentes bourses simultanément au retrait de ces mêmes bourses des actions de Domtar inc. En vertu de cette transaction, la Société s'est vu attribuer le même nombre d'actions ordinaires de Domtar Corporation. L'impact sur la valeur comptable du placement n'est pas significatif.

c) Au cours de l'exercice, la Société a exercé son droit de convertir la totalité du prêt à terme qu'elle avait consenti à AEterna Zentaris en avril 2003. Selon les modalités du prêt, AEterna Zentaris a émis un total de 3 477 544 actions ordinaires à la Société au moment de la conversion.

En décembre 2006, AEterna Zentaris a annoncé la distribution spéciale en nature de la totalité de ses actions restantes de Les Biotechnologies Atrium (« Atrium »). Le 2 janvier 2007, la Société a reçu 1 831 626 actions d'Atrium, en fonction du nombre d'actions ordinaires qu'elle détenait d'AEterna Zentaris. La Société a comptabilisé son placement d'AEterna Zentaris à un montant excédant sa valeur boursière au 31 décembre 2006, car elle estime que cette baisse de valeur n'est pas durable.

d) La juste valeur des autres placements comptabilisés au coût se rapproche de la valeur comptable.

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
Chimie, Énergie, Environnement	806 732	313 683	493 049	517 328
Mines, Métaux, Matériaux	380 548	58 088	322 460	335 856
Produits forestiers	380 068	60 093	319 975	278 223
Agroalimentaire	28 340	14 798	13 542	13 198
Total sectoriel	1 595 688	446 662	1 149 026	1 144 605
Activités corporatives	12 698	9 114	3 584	3 528
	1 608 386	455 776	1 152 610	1 148 133

a) La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 s'établit à 73 736 000 $ (74 477 000 $ en 2005).

b) Des immobilisations corporelles d'une valeur nette de 13 000 000 $ au 31 décembre 2006 (165 500 000 $ au 31 décembre 2005) ne sont pas amorties, car elles sont en cours de construction, de développement ou mises hors service pour une période prolongée.

11. AUTRES ACTIFS

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
Propriétés minières (note 11b))	38 605		38 605	28 053
Licences d'exploitation	50 092	11 698	38 394	40 364
Contrat d'approvisionnement en électricité	12 192	3 658	8 534	9 347
Subvention à recevoir pour travaux d'exploration	6 584		6 584	7 980
Terrain pour projets en développement	5 624		5 624	5 624
Actif au titre des prestations constituées (note 21)	3 809		3 809	4 392
Autres	11 328	5 223	6 105	7 775
	128 234	20 579	107 655	103 535
Moins la tranche à court terme	1 518		1 518	1 466
	126 716	20 579	106 137	102 069

a) La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 s'établit à 4 675 000 $ (5 050 000 $ en 2005).

b) Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé en diminution du coût des propriétés minières, des provisions ou radiations d'un montant de 2 607 000 $ (6 305 000 $ en 2005).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2006
(en milliers de dollars)

12. DETTE À LONG TERME

	2006	2005
Garantie (note 12a)) :		
Billet, 7,27 %, remboursable à partir de 2006 en versements semestriels, échéant en 2017	115 932	120 952
Emprunt de construction au taux flottant basé sur le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel, le taux de base US ou LIBOR, échéant en 2007 (note 12d))	59 605	61 154
Emprunt bancaire rotatif au taux LIBOR et au taux d'acceptations bancaires majoré de 1,75 % et au taux préférentiel majoré de 0,75 %, échéant en 2007 (note 12d))	25 056	49 096
Emprunt bancaire. 9,385 % remboursable à partir de 2006 en versements trimestriels variables et échéant en 2012	20 475	21 000
Emprunt bancaire au taux de base US majoré de 0,5 %, remboursable en un versement échéant en 2007	5 140	5 129
Emprunt bancaire à terme au taux préférentiel majoré de 0,75 %, remboursable en versements mensuels variables, échéant en 2013	3 608	4 320
Emprunt bancaire au taux de base US majoré de 0,5 % à 1,5 %, remboursable par versement mensuel, échéant en 2009	3 119	
Débenture subordonnée d'une valeur nominale de 12 500 000 $, au taux préférentiel majoré de 0,5 %, échéant en 2008	2 667	5 751
Montant dû à Investissement Québec		
Au taux préférentiel majoré de 1,5 %, échéant en 2012	85 141	78 890
Au taux préférentiel majoré de 1,5 %, remboursable en versements mensuels variables, échéant en 2015	16 163	10 633
Emprunt d'entreprises remboursé en 2006		5 769
Autres	3 937	4 011
	340 843	366 705
Non garantie :		
Montant dû à Investissement Québec		
Sans intérêt, remboursable au plus tard en 2033	34 658	34 658
Sans intérêt, remboursement sous réserve de certaines conditions	12 250	12 250
Débentures au taux de 5 %, et échéant en 2011	5 664	5 398
Emprunt d'entreprises remboursé en 2006		7 024
Autres	16 446	17 009
	69 018	76 339
Total de la dette à long terme garantie et non garantie	409 861	443 044
Moins la tranche à court terme	106 183	26 811
	303 678	416 233

a) Les emprunts de certaines entreprises de la Société sont garantis par différents types de sûretés sur les débiteurs, stocks et autres actifs corporels et incorporels, ainsi que par des hypothèques sur l'universalité des biens dont la valeur comptable totalise 962 386 000 $ au 31 décembre 2006.

12. DETTE À LONG TERME (suite)

b) La dette à long terme libellée en dollars US totalisait 128 063 000 $ au 31 décembre 2006 (150 410 000 $ US en 2005).

c) Les versements de capital requis au cours des cinq prochains exercices sont :

2007	106 183
2008	23 866
2009	18 990
2010	20 888
2011	26 743

d) La dette à long terme de deux coentreprises totalisant 84 661 000 $ a été présentée entièrement à court terme. Ces sociétés sont à finaliser avec leurs prêteurs respectifs de nouvelles conventions de crédit qu'elles prévoient signer sous peu.

e) La valeur comptable de la dette à long terme portant intérêt se rapproche de sa juste valeur.

La juste valeur des dettes à long terme ne portant aucun intérêt d'une valeur comptable de 49 770 000 $ n'a pu être estimée étant donné qu'il n'existe aucun élément comparable.

13. AUTRES PASSIFS À LONG TERME

	2006	2005
Passif au titre des prestations constituées (note 21)	25 005	21 876
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	7 879	7 056
Autres	4 308	4 130
	37 192	33 062
Moins la tranche à court terme	2 117	1 791
	35 075	31 271

14. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé, d'une valeur nominale de 10 $ l'action
292 500 000 actions ordinaires

	2006	2005
Émis		
217 334 018 actions ordinaires	2 173 340	2 173 340

La Société peut demander à l'actionnaire de souscrire et de payer 75 165 982 actions additionnelles, soit un montant de 751 659 820 $.

15. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

a) La variation des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaille comme suit :

	2006	2005
(Augmentation) diminution des :		
Comptes débiteurs	34 316	(56 659)
Stocks	(47 022)	(18 457)
Frais payés d'avance	1 001	1 949
Augmentation (diminution) des :		
Comptes créditeurs et charges à payer	18 230	(3 361)
	6 525	(76 528)

b) En plus des nouvelles immobilisations corporelles et autres activités d'investissement présentées à l'état consolidé des flux de trésorerie, la Société a acquis, au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles et autres actifs totalisant 6 840 000 $ (12 637 000 $ en 2005), dont 6 118 000 $ (9 108 000 $ en 2005) sont financés par les comptes créditeurs et 722 000 $ (3 529 000 $ en 2005) par d'autres passifs à long terme.

16. ACQUISITIONS DE PLACEMENTS À LONG TERME

Les acquisitions de placements à long terme se détaillent comme suit :

	2006	2005
Filiale :		
Gestion forestière Lacroix inc.	49 154	
Coentreprise :		
Élevages Périgord (1993) inc.	1 451	
Sociétés satellites :		
Groupe Fruits & Passion inc.	15 000	
Autres	1 360	2 093
Placements au coût :		
Cascades inc.	100 000	
Dark Castle Holdings, LLC	18 342	
ORTHOsoft inc.	7 000	
Autres	206	454
Sociétés de placement	3 789	5 630
	196 302	8 177

17. RÉALISATIONS D'ENTREPRISES ET DE PLACEMENTS À LONG TERME

a) Les réalisations d'entreprises et de placements à long terme se détaillent comme suit :

	2006	2005
Placements au coût	123 835	88 790
Sociétés de placement	54 197	15 413
Entreprises (note 17b))	45 203	23 857
Sociétés satellites	8 541	61 495
	231 776	189 555

17. RÉALISATIONS D'ENTREPRISES ET DE PLACEMENTS À LONG TERME (suite)

b) En 2006, la Société a cédé la totalité de sa participation dans certaines entreprises. Les actifs nets cédés hors liquidités sont les suivants :

	2006	2005
Actif à court terme	57 773	11 995
Placements à long terme	116	339
Immobilisations corporelles	28 454	26 066
Autres actifs	351	5 208
	86 694	43 608
Passif à court terme	25 282	21 291
Dette à long terme	24 486	20 970
Autres passifs à long terme	2 917	
	52 685	42 261
Actif net cédé	34 009	1 347
Gain net à l'aliénation	8 759	15 395
Contrepartie totale, déduction faite de trésorerie et équivalents de trésorerie cédés	42 768	16 742
Encaissement net de soldes et ajustements de prix de vente	265	8 544
Somme nette à payer (déjà payée) relative aux réalisations	2 170	(1 429)
Contrepartie reçue	45 203	23 857

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société a recours à des instruments financiers tels qu'ils sont décrits ci-dessous :

a) Devises

Dans le but de réduire l'incidence des fluctuations du taux de change sur les revenus libellés en devises étrangères, la Société utilise une combinaison de contrats de change à terme, d'options et de swaps de devises. Au 31 décembre 2006, les montants engagés dans ces instruments financiers portant sur le dollar américain s'élevaient à 29 500 000 $ US (40 077 000 $ US en 2005). Ces instruments échéant en décembre 2007 totalisaient des pertes non réalisées de 358 000 $ au 31 décembre 2006 (gains non réalisés de 1 172 000 $ au 31 décembre 2005).

b) Contrats de marchandises

Dans le but de réduire l'incidence des fluctuations des prix de l'aluminium, la Société utilise des contrats à terme. Au 31 décembre 2006, le tonnage engagé dans ces instruments s'élevait à 1 125 tonnes (9 125 tonnes en 2005). Ces instruments échéant de janvier 2007 à octobre 2007 totalisaient des gains non matérialisés de 91 000 $ au 31 décembre 2006 (pertes non matérialisées de 1 799 000 $ en 2005).

c) Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt est liée à ses emprunts bancaires dont les intérêts sont généralement basés sur des taux d'intérêt variables.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

c) Risque de taux d'intérêt (suite)

De plus, afin de réduire l'effet des fluctuations de taux d'intérêt sur la dette à long terme à taux flottants, la Société conclut des swaps de taux d'intérêts fixes. Au 31 décembre 2006, la Société n'avait pas des swaps de taux variables contre taux fixes (15 000 000 $ US en 2005). Ces ententes avaient une juste valeur estimative de néant $ au 31 décembre 2006 (67 000 $ en 2005).

d) Risque de crédit

Les contrats mentionnés précédemment sont contrebalancés par les variations dans la valeur des éléments visés par la couverture. La Société est susceptible de subir des pertes si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. Au 31 décembre 2006, la Société estime que le risque d'une telle inexécution est faible.

La Société investit ses placements temporaires et ses placements à court terme liquides en fonction de politiques établies dans des titres d'institutions financières importantes ayant une cote de crédit élevée. La Société est assujettie aux conditions économiques touchant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. Elle procède à l'évaluation continue du crédit de ses clients et elle établit sa provision pour créances douteuses basée sur le risque de crédit déterminé pour chaque client. Selon la direction, il n'y a pas de risque de crédit significatif au 31 décembre 2006.

19. COENTREPRISES

La Société applique la méthode de la consolidation proportionnelle pour ses coentreprises. Les principales composantes provenant des coentreprises incluses dans les états financiers consolidés sont :

	2006	2005
Résultats consolidés		
Chiffre d'affaires	1 073 752	1 071 643
Charges	1 054 763	1 112 200
Perte nette	(113 379)	(40 557)
Bilan consolidé		
Actif à court terme	349 677	346 536
Actif à long terme	1 229 401	1 278 825
Passif à court terme	228 957	142 261
Passif à long terme	221 651	318 821
Flux de trésorerie consolidés		
Activités d'exploitation	(29 909)	(43 243)
Activités d'investissement	6 491	(77 544)
Activités de financement	(34 921)	7 406

20. ENGAGEMENTS, GARANTIES ET ÉVENTUALITÉS

a) Baux et engagements à long terme

La Société s'est engagée en vertu de contrats et de baux à long terme à effectuer des paiements minimaux exigibles totalisant 122 839 000 $ répartis comme suit :

2007	14 116
2008	13 998
2009	11 827
2010	10 055
2011	8 980
2012 et ultérieurement	63 863

20. ENGAGEMENTS, GARANTIES ET ÉVENTUALITÉS (suite)

a) Baux et engagements à long terme (suite)

De plus, la Société s'est engagée à faire l'acquisition d'immobilisations corporelles et l'achat de services et de matières premières totalisant 36 500 000 $ au cours des prochains exercices. Finalement, la Société s'est engagée à des souscriptions pour des placements à long terme s'élevant à 8 400 000 $ au 31 décembre 2006, en plus de celles inscrites à titre de passif à court et à long termes au bilan de la Société.

b) Crédit bancaire

La Société dispose d'un crédit bancaire inutilisé totalisant 482 800 000 $ au 31 décembre 2006, lequel peut être utilisé pour du financement à court ou à long terme à un taux d'intérêt préférentiel ou au taux du marché monétaire.

c) Garanties

Dans le cours normal des activités, la Société a conclu certaines ententes qui comportent des éléments répondant à la définition de « Garantie » aux termes de la « NOC-14 : Informations à fournir sur les garanties ». Les principales garanties qui ont été fournies sont les suivantes :

i) Contrat de fournitures

La Société a offert une garantie d'un montant maximum de 25 000 000 $ à l'égard des obligations aux termes d'un contrat de fournitures à long terme à un client.

ii) Ententes de financement

En vertu des modalités de ses conventions de crédit, la Société s'est engagée à indemniser les détenteurs de dettes américains advenant que surviennent des changements au niveau des lois sur les retenues fiscales. Ces ententes d'indemnisation auront cours jusqu'à l'échéance des conventions de crédit et ne comportent aucune limite. En raison de la nature de ces ententes, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux détenteurs de dettes. La Société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de cette entente d'indemnisation.

iii) Ventes d'entreprises

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une entreprise, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou de non-respect d'une déclaration de garantie, la Société peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Société ne peut estimer le montant maximum du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux bénéficiaires des garanties. La Société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de ces ventes.

d) Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, la Société est partie à diverses réclamations. Bien que l'issue de ces diverses réclamations en cours au 31 décembre 2006 ne puisse être déterminée avec certitude, la Société est d'avis que leur dénouement n'aura aucune incidence importante défavorable sur sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie.

21. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Société offre à ses employés des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations déterminées basées sur le nombre d'années de service et le revenu moyen final. De plus, les employés de la Société bénéficient de certains avantages sociaux principalement composés de différents régimes d'assurance collective, mais ces régimes ne sont toutefois pas capitalisés.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre de chaque année pour les besoins de la comptabilité. Les évaluations actuarielles les plus récentes des régimes de retraite et des autres régimes ont été effectuées au 31 décembre 2006 et les prochaines sont prévues en 2009.

21. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

a) Le tableau qui suit présente les informations relatives aux différents régimes de la Société au 31 décembre 2006, établies par des actuaires indépendants :

	2006			2005
	Régime de retraite	Autres régimes	Total	Total
Obligation au titre de prestations constituées	133 385	18 457	151 842	143 469
Actifs des régimes à la juste valeur	101 053		101 053	88 324
Déficit à la fin de l'exercice	(32 332)	(18 457)	(50 789)	(55 145)
Actif au titre des prestations constituées	3 809		3 809	4 392
Passif au titre des prestations constituées	(11 042)	(13 963)	(25 005)	(21 876)
Montant net constaté	(7 233)	(13 963)	(21 196)	(17 484)
Charges au titre des avantages	7 184	2 013	9 197	7 440
Cotisations de l'employeur	5 125		5 125	4 892
Cotisations des participants aux régimes	1 731		1 731	1 831
Prestations versées	4 868	335	5 203	4 147

b) Les moyennes pondérées des principales hypothèses actuarielles utilisées par la Société au 31 décembre 2006 sont les suivantes :

	2006		2005	
	Régime de retraite %	Autres régimes %	Régimes de retraite %	Autres régimes %
Obligations au titre des prestations constituées au 31 décembre				
Taux d'actualisation	5,20	5,10	5,20	5,70
Taux de croissance de la rémunération	3,40	3,20	3,60	3,40
Coût des prestations pour les exercices terminés le 31 décembre				
Taux d'actualisation	5,20	5,20	6,00	5,50
Taux de rendement à long terme des actifs	7,10		7,25	
Taux de croissance de la rémunération	3,60	3,30	3,65	3,40

21. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

c) Le pourcentage de l'actif des régimes de retraite se répartit comme suit :

	2006 %	2005 %
Actions	55	55
Obligations	36	37
Autres	9	8
	100	100

Aux fins de l'évaluation, la moyenne pondérée du taux de croissance annuelle hypothétique du coût des soins médicaux a été fixée à 8,7 % pour l'exercice 2007 (9,15 % pour l'exercice 2006). Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer graduellement pour atteindre environ 5 % en 2012 et demeurer à ce niveau par la suite.

22. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

À l'actionnaire de la Société générale de financement du Québec

Dans l'exercice de ses responsabilités, le conseil d'administration de la Société générale de financement du Québec a délégué la préparation de ses états financiers consolidés à ses dirigeants.

Les états financiers consolidés de l'exercice 2006 ont été vérifiés par les vérificateurs indépendants de la Société, Samson Bélair/Deloitte & Touche, s.e.n.c.r.l., avant d'être soumis au conseil d'administration qui les a approuvés sur recommandation du comité de vérification dûment constitué et mandaté.

La direction est d'avis que ces états ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus en tenant compte, dans les limites raisonnables, de tous les éléments importants dans le cadre des conventions comptables mentionnées aux notes afférentes.

L'information présentée dans le rapport annuel est en conformité avec les états financiers ci-joints.

Le président du conseil,
président-directeur général,
Pierre Shedleur

Le vice-président et
chef de la direction financière,
Jean-Jacques Carrier

Montréal (Québec)
Le 2 avril 2007

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de la Société générale de financement du Québec

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société générale de financement du Québec (la « Société ») au 31 décembre 2006 et les états consolidés des résultats, du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons que, à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, à l'exception de la modification de convention comptable décrite à la note 1.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2005 et pour l'exercice terminé à cette date ont été vérifiés par d'autres vérificateurs qui ont exprimé une opinion sans réserve sur ces états financiers consolidés dans leur rapport daté du 24 mars 2006.

Samson Bélair/Deloitte & Touche S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Montréal (Québec)
Le 2 avril 2007

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-17.1)

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
PRODUITS		
Location d'espaces		
Ministères et organismes clients	502 521	494 524
Autres clients	13 248	13 565
Stationnements	28 494	27 994
Aménagements et autres services offerts aux clients	74 644	87 566
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	1 435	2 225
Autres	491	579
	620 833	626 453
CHARGES		
Loyers et taxes d'affaires sur locations	210 231	201 411
Frais d'exploitation des immeubles (note 15)	142 727	137 320
Aménagements et autres services offerts aux clients	71 827	85 013
Frais financiers – net (note 16)	76 621	74 790
Impôts fonciers et taxes d'affaires sur propriétés	69 914	69 412
Amortissement (note 17)	36 043	33 333
Frais généraux et administratifs – net (note 18)	9 319	9 623
Coûts de réorganisation		3 019
Dépréciation d'immeubles destinés à la vente		3 118
	616 682	617 039
BÉNÉFICE NET	4 151	9 414
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	88 448	79 034
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	92 599	88 448

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIF		
Immeubles (notes 3 et 4)	1 495 035	1 453 785
Créances liées aux aménagements (note 5)	150 497	147 771
Travaux en cours (note 4)	17 693	21 491
Placement à long terme (note 6)	14 222	14 127
Équipement (note 7)	8 514	8 364
Débiteurs (note 8)	25 328	45 045
Autres éléments d'actif – net (note 9)	22 227	23 422
	1 733 516	1 714 005
PASSIF		
Dette à long terme (note 10)	1 077 989	1 003 205
Emprunts temporaires (note 11)	317 547	375 413
Créditeurs et frais courus (note 12)	127 643	132 549
Chèques en circulation moins encaisse	10 235	7 158
Conventions d'échange de taux d'intérêt (note 13)	19 836	19 565
	1 553 250	1 537 890
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 14)	80 001	80 001
Apport du gouvernement du Québec	7 666	7 666
Bénéfices non répartis	92 599	88 448
	180 266	176 115
	1 733 516	1 714 005

ENGAGEMENTS (note 22)
ÉVENTUALITÉS (note 23)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,
Marc-A. Fortier, Adm. A., président du conseil d'administration et président-directeur général
Sebastiano Faustini, CA, administrateur

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds – clients	601 157	610 943
Sorties de fonds – fournisseurs et membres du personnel	(502 836)	(497 470)
Intérêts reçus	9 201	10 020
Intérêts versés	(85 109)	(85 075)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	22 413	38 418
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immeubles	(75 888)	(68 797)
Créances liées aux aménagements	35 202	43 260
Placements à long terme	(95)	(69)
Acquisitions d'équipement	(1 827)	(1 981)
Acquisitions d'autres éléments d'actif – net	(1 346)	(1 032)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	1 912	3 053
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(42 042)	(25 566)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit d'emprunts à long terme	114 155	150 000
Produit d'emprunts temporaires – net	(57 866)	(6 303)
Remboursement de la dette relative aux contrats de location-acquisition	(561)	(498)
Remboursement de la dette à long terme	(39 176)	(154 011)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	16 552	(10 812)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE *	(3 077)	2 040
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	(7 158)	(9 198)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	(10 235)	(7 158)

* La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la SIQ comprennent les chèques en circulation moins l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société immobilière du Québec (SIQ) est une compagnie à fonds social constituée le 25 septembre 1984 par la Loi sur la Société immobilière du Québec (L.R.Q., chapitre S-17.1). Elle a pour objet de mettre à la disposition des ministères et organismes publics, moyennant considération, des immeubles et de leur fournir des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

La SIQ loge la majorité des ministères et organismes gouvernementaux, à l'exception notamment des réseaux de la santé et de l'éducation et, à ce titre, elle est présente sur l'ensemble du territoire québécois.

En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, la SIQ n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la SIQ, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Actif, passif et résultats liés aux stationnements

La SIQ a confié le mandat de gestion de ses stationnements à un concessionnaire. Les états financiers de la SIQ intègrent dans chaque poste concerné les éléments d'actif, de passif et des résultats afférents à leur gestion.

Immeubles

- *En exploitation*

Les immeubles en exploitation sont comptabilisés au coût. Le coût comprend tous les montants relatifs à l'acquisition, à la construction, à la location-acquisition et à l'amélioration des immeubles.

L'amortissement des bâtiments est calculé au taux de 5 % selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés, de manière à amortir complètement le coût des bâtiments sur des périodes variant de 15 à 50 ans.

- *En construction*

Les immeubles en construction sont comptabilisés au coût. Le coût comprend, en plus des coûts directs, les frais d'exploitation, les impôts fonciers, les intérêts au taux moyen des emprunts temporaires ainsi que la fraction pertinente des frais généraux et administratifs s'y rapportant, déduction faite des produits de location.

Lorsque le projet est entièrement complété et que les lieux ont atteint un niveau satisfaisant d'occupation, sous réserve d'un délai raisonnable, le coût des immeubles en construction est transféré aux immeubles en exploitation ou aux réparations majeures.

- *Réparations majeures*

Les réparations majeures effectuées sur les immeubles en exploitation sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes variant de 5 à 20 ans. Le coût comprend les mêmes éléments que ceux décrits précédemment pour les immeubles en construction.

- *Destinés à la vente*

Un immeuble en exploitation est présenté comme étant destiné à la vente si la direction a approuvé la mise en oeuvre d'un plan de vente, à un prix raisonnable, et si la constatation de la vente est probable dans un délai d'un an.

Un immeuble destiné à la vente est comptabilisé au moindre de sa valeur comptable nette ou de sa juste valeur diminuée des frais de vente. Une fois un immeuble classé à titre d'actif destiné à la vente, aucun amortissement le visant n'est comptabilisé.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont passés en revue pour déterminer s'ils ont subi une réduction de valeur quand des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. La dépréciation est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif avec les flux de trésorerie nets non actualisés prévus à l'utilisation ainsi qu'avec sa valeur résiduelle. Si la SIQ considère que la valeur des actifs a subi une dépréciation, le montant de la dépréciation sera alors comptabilisé aux charges de l'exercice.

Travaux en cours

Les travaux en cours représentent les projets de construction et les projets d'aménagement inachevés devant être facturés à la présentation d'un rapport d'étape ou à la fin des travaux. Ces travaux sont enregistrés au coût, déduction faite des montants facturés.

Équipement

L'équipement utilisé pour fins administratives est comptabilisé au coût et est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des durées de 3 à 10 ans.

Autres éléments d'actif - net

- *Frais reportés*

Les frais reportés représentent des améliorations locatives qui sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante du bail qui varie de 3 à 25 ans.

- *Développement de systèmes informatiques*

Les frais de développement de systèmes informatiques sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de cinq ans.

Constatation des produits

- *Location d'espaces*

Les produits de location d'espaces sont facturés à partir des coûts prévisibles. Ces coûts sont répartis entre les ministères et organismes clients de la SIQ selon les modalités découlant du règlement sur la tarification des services rendus par la SIQ. Des ententes d'occupation sont alors signées entre la SIQ et les ministères et organismes du gouvernement du Québec assujettis à faire affaire avec la SIQ.

- *Aménagements et autres services offerts aux clients*

Les produits sont constatés selon la méthode de l'achèvement des travaux.

Les produits d'intérêts tirés des créances liées aux aménagements sont comptabilisés en fonction de la durée des créances connexes selon la méthode de l'intérêt réel.

Instruments financiers

- *Instruments financiers dérivés*

La SIQ utilise des conventions d'échange de taux d'intérêt (swaps) dans le cadre de son programme de gestion des taux d'intérêt. Ces swaps donnent lieu à l'échange périodique de paiements d'intérêts sans échange du notionnel sur lequel les paiements sont fondés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

- *Instruments financiers dérivés* (suite)

Ces swaps sont comptabilisés à la juste valeur, et conséquemment, la variation annuelle de cette juste valeur est portée aux résultats, à titre d'ajustement aux frais financiers.

La juste valeur est établie au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux et reflète les montants estimatifs à recevoir ou à payer par la SIQ afin de mettre fin aux contrats à la date du bilan.

- *Autres instruments financiers*

Les créances liées aux aménagements, le prêt à terme, la dette à long terme ainsi que les frais de transactions y afférents s'il en est, sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les débiteurs, les emprunts temporaires, les créditeurs et frais courus, ainsi que les chèques en circulation moins encaisse sont comptabilisés au coût.

Le placement à long terme dans une société satellite est comptabilisé à la valeur de consolidation.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées, compte tenu que la SIQ ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. IMMEUBLES

	2007				2006
	Terrains	Bâtiments	Immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition	Total	Total
En exploitation	124 857	1 606 251	56 041	1 787 149	1 738 940
En construction	239	43 779		44 018	31 063
Réparations majeures		35 078		35 078	20 925
Destinés à la vente					281
	125 096	1 685 108	56 041	1 866 245	1 791 209
Amortissement cumulé		359 941	11 269	371 210	337 424
	125 096	1 325 167	44 772	1 495 035	1 453 785

Les acquisitions s'élèvent à 76 676 millions de dollars dont un montant de 14 632 millions de dollars était impayé au 31 mars 2007 (2006 : 13,9 millions de dollars).

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

4. FRAIS CAPITALISÉS AUX IMMEUBLES ET AUX TRAVAUX EN COURS

	2007	2006
Au cours de l'exercice, les frais suivants ont été capitalisés :		
Salaires, frais généraux et administratifs (note 18)	7 080	8 029
Intérêts (note 16)	1 497	1 146
Frais d'exploitation et impôts fonciers moins les produits de location		313
	8 577	9 488

5. CRÉANCES LIÉES AUX AMÉNAGEMENTS

Effets à recevoir des ministères et organismes, remboursables par mensualités comprenant le capital et les intérêts, portant intérêt aux taux de 4,48 % à 9,29 %, échéant entre 2008 et 2022.

Le montant estimatif des encaissements en capital se détaille comme suit :

Exercice	
2008	26 131
2009	23 412
2010	20 533
2011	17 447
2012	25 764
2013 à 2022	37 210
	150 497

6. PLACEMENT À LONG TERME

	2007	2006
Société en nom collectif		
Coût	2 300	2 300
Quote-part des résultats depuis sa création	3 052	2 622
Prêt à terme, garanti par une hypothèque immobilière de premier rang, pari passu, au taux effectif de 6,51 % *	8 870	9 205
	14 222	14 127

* Ce prêt à terme a été entièrement encaissé en avril 2007.

7. ÉQUIPEMENT

	2007	2006
Équipement	29 295	27 261
Amortissement cumulé	20 781	18 897
	8 514	8 364

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

8. DÉBITEURS

	2007	2006
Apparentés – entités sous contrôle commun	20 373	40 412
Apparenté – via contrat de gestion	3 430	2 794
Autres	1 525	1 839
	25 328	45 045

9. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF – NET

	2007	2006
Frais reportés, au coût amorti	18 792	19 826
Développement de systèmes informatiques, au coût amorti	620	727
Frais payés d'avance	2 815	2 869
	22 227	23 422

10. DETTE À LONG TERME

	2007	2006
Obligations aux taux effectifs fixes de 10,36 % à 10,78 %, garanties par le gouvernement du Québec, échéant de 2013 à 2015 [(a)]	207 660	217 746
Billets dus au Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Taux effectifs fixes de 4,64 % à 6,56 %, échéant de 2010 à 2039	820 251	705 889
Taux effectif des acceptations bancaires échus au cours de l'exercice		28 920
Obligations découlant de contrats de location-acquisition [(b)]	49 653	50 214
Emprunts à taux et à échéances variables	425	436
	1 077 989	1 003 205

Le montant des paiements en capital à effectuer, excluant les contrats de location-acquisition, se détaille comme suit :

Exercice	
2008	13
2009	15
2010	28 414
2011	19
2012	124 593
	153 054
2013 à 2017	681 569
2018 à 2022	106
2023 à 2027	2
2028 à 2032	54 597
2033 à 2039	139 008
	1 028 336

(a) Le 28 mars de chaque année jusqu'en 2012 inclusivement, les détenteurs d'obligations de la série E (59,4 millions de dollars) peuvent exiger le rachat, par la SIQ, à la valeur nominale. Le montant annuel maximal d'obligations que la SIQ pourrait devoir racheter au cours des cinq prochains exercices est de neuf millions de dollars.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

10. DETTE À LONG TERME (suite)

(b) Les paiements minimaux à payer en vertu de contrats de location-acquisition sont :

Exercice	
2008	9 464
2009	9 464
2010	9 464
2011	9 464
2012	9 464
Par la suite	162 853
Total des paiements minimaux à payer	210 173
Moins : Intérêts théoriques au taux de 10,56 %	83 825
Frais accessoires	76 695
	160 520
	49 653

11. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Les emprunts temporaires de la SIQ portent intérêt à un taux moyen de 4,39 % et ont des échéances s'échelonnant du 2 avril au 1er mai 2007.

Au 31 mars 2007, la SIQ a contracté des emprunts temporaires de 317,5 millions de dollars (2006 : 375,4 millions de dollars) dont 249,4 millions de dollars auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec (2006 : 298,7 millions de dollars).

La SIQ dispose auprès d'une institution financière d'une marge de crédit de 200 millions de dollars. Cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel et est renouvelable au moins une fois l'an. Le crédit doit servir au financement des besoins généraux de la SIQ. Au 31 mars 2006 et 2007, cette marge était inutilisée.

12. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2007	2006
Apparentés – entités sous contrôle commun	50 903	53 681
Autres	76 740	78 868
	127 643	132 549

13. CONVENTIONS D'ÉCHANGE DE TAUX D'INTÉRÊTS (SWAPS)

Le tableau qui suit présente les caractéristiques des swaps qui donnent lieu à l'échange périodique avec le ministère des Finances de paiements d'intérêts sans échange du notionnel sur lequel les paiements sont fondés.

			2007	2006
Notionnel	Taux d'intérêt fixe	Échéance	Juste valeur	
20 000	5,629 %	15-06-2008	406	700
40 300	6,720 %	08-05-2030	11 647	11 438
35 000	6,298 %	29-09-2030	7 783	7 427
95 300			19 836	19 565

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

14. CAPITAL-ACTIONS

Les actions de la SIQ sont détenues par le ministre des Finances.

	2007	2006
Autorisé :		
100 000 actions d'une valeur nominale de 1 000 $ chacune		
Émis et payé :		
80 001 actions	80 001	80 001

15. FRAIS D'EXPLOITATION DES IMMEUBLES

	2007	2006
Exploitation	96 653	95 899
Salaires, autres coûts directs et frais généraux imputables à l'exploitation des immeubles (note 18)	34 793	29 728
Conservation	7 638	8 289
Amortissement des réparations majeures	2 309	1 189
Frais de relocalisation	1 334	2 215
	142 727	137 320

16. FRAIS FINANCIERS – NET

	2007	2006
Charges d'intérêts :		
Dette à long terme		
Apparenté – entité sous contrôle commun	43 379	41 398
Autres	23 242	23 981
Augmentation de la juste valeur des conventions d'échange de taux d'intérêt	271	2 072
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	5 269	5 331
Emprunts temporaires		
Apparenté – entité sous contrôle commun	13 120	11 930
Autres	2 907	2 177
	88 188	86 889
Produits d'intérêts :		
Créances liées aux aménagements	8 504	9 166
Autres	546	679
	9 050	9 845
	79 138	77 044
Moins :		
Intérêts capitalisés aux immeubles et aux travaux en cours (note 4)	1 497	1 146
Intérêts imputés aux résultats sous les frais généraux et administratifs	1 020	1 108
	2 517	2 254
	76 621	74 790

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

17. AMORTISSEMENT

	2007	2006
Immeubles	34 944	31 055
Équipement et autres éléments d'actif - net	4 218	4 348
	39 162	35 403
Moins :		
Amortissement imputé aux résultats sous les frais généraux et administratifs et frais d'exploitation des immeubles	3 119	2 070
	36 043	33 333

18. FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS – NET

	2007	2006
Salaires et avantages sociaux	40 312	38 946
Frais des locaux occupés par la SIQ	6 029	3 637
Autres dépenses administratives	4 851	4 797
	51 192	47 380
Moins :		
Frais capitalisés aux immeubles et aux travaux en cours (note 4)	7 080	8 029
Frais imputés à l'exploitation des immeubles (note 15)	34 793	29 728
	41 873	37 757
	9 319	9 623

19. INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT

A) Risques liés aux taux d'intérêt

Les actifs et les passifs financiers qui portent un taux d'intérêt fixe n'exposent pas la SIQ à des risques de fluctuation de taux importants. Pour les instruments financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt sur leur solde en fin d'exercice ferait varier les résultats nets d'environ deux millions de dollars.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

19. INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT (suite)

B) Risque de crédit

La SIQ évalue la condition financière de ses clients autres que ministères et organismes sur une base continuelle et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. La SIQ établit une provision pour créances irrécouvrables en tenant compte notamment du risque de crédit de clients particuliers et des tendances historiques.

C) Juste valeur

Dette à long terme : la juste valeur de cet instrument est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêt offerts sur le marché à la SIQ pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables. La juste valeur de la dette à long terme au 31 mars 2007 est de 1 206,7 millions de dollars contre une valeur comptable de 1 078,0 millions de dollars (1 125,8 millions de dollars contre 1 003,2 millions de dollars au 31 mars 2006).

Débiteurs, emprunts temporaires, créditeurs et frais courus, chèques en circulation moins encaisse : la juste valeur de ces instruments est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Créances liées aux aménagements : la juste valeur de cet instrument est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs au taux d'intérêt du marché qui s'applique à une créance semblable. Le taux de paiements anticipés n'a pu être considéré compte tenu de l'incertitude relative aux montants qui seront remboursés par anticipation. La juste valeur au 31 mars 2007 était de 155,7 millions de dollars contre une valeur comptable de 150,5 millions de dollars (153,8 millions de dollars contre 147,8 millions de dollars au 31 mars 2006).

Prêt à terme : la juste valeur de cet instrument est équivalente à sa valeur comptable en raison de son encaissement en avril 2007.

20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la SIQ participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) administrés par un organisme du gouvernement du Québec. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la SIQ imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1,7 million de dollars (2006 : 1,7 million de dollars). Les obligations de la SIQ envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

	2007			2006
	Maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	5 173	3 450	8 623	8 970
Charge de l'exercice	1 299	3 604	4 903	4 140
	6 472	7 054	13 526	13 110
Prestations versées au cours de l'exercice	1 091	3 309	4 400	4 487
Solde à la fin	5 381	3 745	9 126	8 623

Le solde de cette provision est inclus au poste créditeurs et frais courus.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

21. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les produits d'aménagements et autres services offerts aux clients proviennent d'opérations conclues avec les ministères et organismes clients.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées ci-dessus ainsi que dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la SIQ est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

La SIQ n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

22. ENGAGEMENTS

Contrats de location-exploitation

Les paiements minimaux exigibles en vertu des baux de location-exploitation se détaillent comme suit :

Exercice	
2008	197 409
2009	174 116
2010	139 553
2011	116 272
2012	97 443
Par la suite	469 201
	1 193 994

Projets de construction et d'aménagement

Au 31 mars 2007, des travaux et des honoraires externes reliés à des projets de construction et d'aménagement ont fait l'objet d'engagements contractuels totalisant 32 millions de dollars (2006 : 33 millions de dollars).

23. ÉVENTUALITÉS

Litiges

Dans le cours normal de ses activités, la SIQ est exposée à diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard des déboursés qui pourraient découler de ces litiges et elle ne prévoit donc pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la SIQ.

Environnement

Les activités de la SIQ sont assujetties à des lois, règlements et directives sur l'environnement adoptés par les autorités gouvernementales. La SIQ considère que les risques environnementaux sont gérés adéquatement et qu'aucun passif actuel ou probable n'est envisageable.

24. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2006 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société immobilière du Québec ainsi que toute l'information contenue dans ce rapport annuel sont sous la responsabilité de la direction. Les états financiers approuvés par le conseil d'administration ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel est compatible avec celle des états financiers.

La direction s'est dotée de systèmes comptables et de contrôle interne conçus pour fournir une assurance raisonnable quant à la protection de l'actif et à la fiabilité des registres comptables.

Le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité relative aux états financiers, principalement par l'intermédiaire de son comité de vérification. Le comité de vérification rencontre périodiquement les membres de la direction et le vérificateur interne afin de s'assurer que le contrôle interne est adéquat et que les informations financières de la SIQ ont été rapportées dans leur intégrité. Le comité a examiné les états financiers et a recommandé leur approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la SIQ, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Marc-A. Fortier, Adm. A.
Président du conseil d'administration et président-directeur général

Jacques Vaillancourt, CA
Vice-président Administration et Finances

Québec, le 30 mai 2007

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le comité de vérification est composé exclusivement d'administrateurs externes entièrement indépendants. Il relève directement du conseil d'administration.

Le comité de vérification rencontre régulièrement le Vérificateur général et le vérificateur interne de l'entreprise, lesquels ont un accès libre et direct au comité.

Les membres du comité ont examiné les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2007 et en ont discuté avec la haute direction de l'entreprise.

Le comité de vérification a également discuté avec le Vérificateur général des nouvelles exigences et normes de vérification en vigueur pour le présent exercice, tout comme il a examiné les commentaires de ce dernier.

Compte tenu des vérifications et examens effectués, le comité de vérification a recommandé au conseil d'administration l'adoption des états financiers vérifiés.

Le président du comité de vérification,
Sebastiano Faustini, CA

Québec, le 30 mai 2007

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société immobilière du Québec au 31 mars 2007 et l'état des résultats et bénéfices non répartis ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la SIQ. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la SIQ au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 18 mai 2007

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL
(L.R.Q., c. S-17.2.0.1)

RÉSULTATS ET DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars

	2007	2006
PRODUITS		
Intérêts	646 978 $	1 147 293 $
Autres	115 674	758 691
	762 652	1 905 984
CHARGES		
Charges d'investissement		
Honoraires de gestion de placements	15 780	42 372
Perte sur disposition de placements		20 000
Mauvaises créances		96 731
Perte de change	17 308	75 806
Frais d'intérêt	386 468	396 785
	419 556	631 694
Charges de fonctionnement		
Services professionnels et contractuels	14 606	60 035
Honoraires de service administratif - Entité apparentée sous contrôle commun	132 813	133 750
Loyer et taxes		95 874
Assurances	95 193	(23 558)
Déplacements et développement des affaires		7 622
Frais de bureau	2 762	10 156
Communications		15 635
Perte sur disposition d'immobilisations		15 114
	245 374	314 628
BÉNÉFICE NET	97 722	959 662
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	(227 431 318)	(228 390 980)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	(227 333 596) $	(227 431 318) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

BILAN
au 31 mars

	2007	2006
ACTIF		
Encaisse	4 333 $	21 078 $
Placements temporaires (note 3)	5 792 700	5 409 895
Placements (note 4)	8 413 457	7 456 182
Autres éléments d'actif	118 501	263 659
	14 328 991 $	13 150 814 $
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Passif		
Charges à payer (note 5)	301 130 $	177 950 $
Emprunt (note 4)	8 413 457	7 456 182
	8 714 587	7 634 132
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions (note 6)	232 948 000	232 948 000
Déficit cumulé	(227 333 596)	(227 431 318)
	5 614 404	5 516 682
	14 328 991 $	13 150 814 $

ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENT (note 8)
ÉVENTUALITÉ (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Pierre-B. Lafrenière, président du conseil d'administration
André Côté, administrateur

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars

	2007	2006
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	97 722 $	959 662 $
Ajustement pour :		
Perte sur disposition d'immobilisations		15 114
	97 722	974 776
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation :		
Autres éléments d'actif	145 158	908 751
Charges à payer	123 180	(2 278 620)
	268 338	(1 369 869)
	366 060	(395 093)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de disposition d'immobilisations		45 643
Acquisition de placements	(1 694 921)	(2 562 909)
Produit de disposition de placements	737 646	3 106 728
	(957 275)	589 462
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt	1 694 921	2 562 909
Remboursement de l'emprunt	(737 646)	(3 106 728)
Rachat de capital-actions		(29 000 000)
	957 275	(29 543 819)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	366 060	(29 349 450)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	5 430 973	34 780 423
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	5 797 033 $	5 430 973 $
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	4 333 $	21 078 $
Placements temporaires	5 792 700	5 409 895
	5 797 033 $	5 430 973 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Société Innovatech du Grand Montréal est une personne morale de droit public constituée en vertu du chapitre 33 des lois de 1992 et constituée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit soit la Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal (L.R.Q., c. S-17.2.0.1).

Compte tenu de la vente de la quasi-totalité de ses placements en mars 2005, les activités de la Société se résument maintenant à la détention passive de placements dans des sociétés en commandite pour le compte d'une autre société.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des éléments d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Société présente dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au coût.

Placements

Les placements sont effectués sous forme de parts de société en commandite et de prêts et sont comptabilisés au coût.

Conversion des devises

Les éléments d'actifs et de passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges libellés en devises sont, pour leur part, convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change sont constatés aux résultats.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les surplus de liquidités de la Société sont investis dans un fonds commun de gestion de trésorerie et dans des instruments financiers liquides et à faible risque.

	2007	2006
Fonds de gestion de la trésorerie	86 395 $	3 485 446 $
Certificats de dépôt, 4,3 % et 5,2 %, échéant en avril 2007	5 706 305	1 924 449
	5 792 700 $	5 409 895 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

4. PLACEMENTS

	2007	2006
Placements dans des sociétés en commandite	8 413 457 $	7 456 182 $

En mars 2005, la Société Innovatech du Grand Montréal a vendu la quasi-totalité de ses placements à long terme. Compte tenu de restrictions applicables à la cession de certains placements dans le portefeuille de la Société, sept titres de participations dans des sociétés en commandite n'ont pu être vendus à l'acheteur. De plus, la Société détient d'autres placements sous forme de prêts dont la valeur comptable et la juste valeur sont nulles.

Afin de transférer à l'acheteur le risque de juste valeur des placements dans les sociétés en commandite, un contrat dérivé a été conclu avec ce dernier. Entre autres, le contrat prévoit le paiement par l'acheteur d'un montant correspondant à un intérêt de 5 % sur les placements, payable trimestriellement. Également, à l'expiration du contrat en mars 2015, celui-ci prévoit que l'acheteur rachète les placements de la Société à leur valeur comptable.

De plus, la Société a contracté auprès de l'acheteur un emprunt portant intérêt au taux annuel de 5 %, payable trimestriellement. Des montants supplémentaires seront prêtés par l'acheteur si des montants doivent être investis par la Société sous forme d'apports de capitaux dans les sociétés en commandite conservées. L'emprunt sera remboursé en partie à même les montants reçus par la Société à l'égard des distributions provenant des sociétés en commandite. L'emprunt est remboursable au plus tard en mars 2015.

5. CHARGES À PAYER

	2007	2006
Charges à payer [1]	290 634 $	167 360 $
Somme à payer	10 496	10 590
	301 130 $	177 950 $

(1) Inclut un montant de 286 555 $ (2006 : 133 750 $) dû à une entité apparentée sous contrôle commun.

6. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 350 000 000 $.

	2007	2006
Autorisé :		
3 500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé :		
2 329 480 actions ordinaires	232 948 000 $	232 948 000 $

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

---

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentées déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

8. ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENT

Au 31 mars 2007, les engagements de la Société envers les sociétés en commandite sont de 3 706 993 $, lesquels seront assumés par l'acheteur en vertu du contrat dérivé conclu avec celui-ci.

9. ÉVENTUALITÉ

Une poursuite judiciaire est actuellement en cours contre la Société et les autres partenaires impliqués dans un placement pour un montant maximum de 1 886 343 $. L'action en dommages intentée par la partie adverse implique conjointement et solidairement les parties. À la date de la préparation des états financiers, la Société n'est pas en mesure d'évaluer l'issue de cette poursuite ni les impacts financiers pouvant en découler, le cas échéant.

10. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

En raison de leur échéance à court terme, la juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des autres éléments d'actif et des charges à payer est équivalente à leur valeur comptable.

Compte tenu du contrat dérivé existant entre la Société et l'acheteur, bien que la juste valeur du placement et de l'emprunt soit de 7 798 000 $, celle-ci est considérée égale à la valeur comptable étant donné que c'est l'acheteur qui est bénéficiaire de la plus-value ou de la moins-value.

11. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2006 ont été reclassés afin de les rendre conforme à la présentation adoptée en 2007.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech du Grand Montréal au 31 mars 2007, l'état des résultats et du déficit cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 2 octobre 2007

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-17.2.2)

RÉSULTATS ET DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
PRODUITS		
Produits d'intérêts	517 119 $	31 814 $
Honoraires d'investissements et de gestion	5 100	3 246
Gains réalisés sur dispositions de placements	589 531	919 201
Variations des plus-values non matérialisées	5 734 058	2 801 606
Intérêts sur solde bancaire et placement temporaire	158 339	48 554
	7 004 147	3 804 421
CHARGES LIÉES AUX INVESTISSEMENTS		
Pertes réalisées sur dispositions de placements		54 042
Variations des moins-values non matérialisées	1 797 302	12 079 823
Créances douteuses	300	166
	1 797 602	12 134 031
BÉNÉFICE (PERTE) LIÉ AUX INVESTISSEMENTS	5 206 545	(8 329 610)
FRAIS D'EXPLOITATION		
Traitements et avantages sociaux	558 101	620 015
Services professionnels et contractuels	134 955	182 465
Loyer et assurances	80 147	81 202
Déplacements et développement des affaires	23 122	41 003
Frais de bureau	31 479	44 821
Publicité et promotion	631	(6 202)
Téléphone	11 480	11 506
Formation	8 555	96
Frais bancaires	2 504	2 036
Perte sur dispositions d'immobilisations	686	1 880
Amortissement des immobilisations	32 821	34 728
	884 481	1 013 550
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	4 322 064	(9 343 160)
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	(45 942 488)	(36 599 328)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	(41 620 424) $	(45 942 488) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	3 626 052 $	3 387 925 $
Placement temporaire (note 3)	406 711	391 162
Créances	36 029	24 365
Produits de disposition à recevoir, sans intérêt	723 510	
Frais payés d'avance	10 648	10 892
	4 802 950	3 814 344
Placements et prêts (note 4)	9 135 936	5 827 340
Immobilisations (note 5)	17 030	38 980
	13 955 916 $	9 680 664 $
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	75 540 $	122 352 $
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 6)	55 500 800	55 500 800
Déficit cumulé	(41 620 424)	(45 942 488)
	13 880 376	9 558 312
	13 955 916 $	9 680 664 $

ENGAGEMENTS (note 9)
ÉVENTUALITÉS (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Roger Noël, vice-président du conseil d'administration
Guy Fouquet, membre du conseil d'administration

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net (perte nette)	4 322 064 $	(9 343 160) $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	32 821	34 728
Intérêts capitalisés sur les placements	(433 419)	
Gains réalisés sur dispositions de placements	(589 531)	(919 201)
Variation des plus-values non matérialisées	(5 734 058)	(2 801 606)
Pertes réalisées sur dispositions de placements		54 042
Variation des moins-values non matérialisées	1 797 302	12 079 823
Pertes sur dispositions d'immobilisations	686	1 880
	(604 135)	(893 494)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Augmentation des produits de disposition à recevoir	(723 510)	
Variation des créances	(11 664)	77 746
Diminution des frais payés d'avance	244	7 406
Diminution des charges à payer et frais courus	(46 812)	(13 814)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	(1 385 877)	(822 156)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(13 837)	(19 058)
Acquisition de placements	(1 263 550)	(1 403 844)
Recouvrement de prêts et débentures	50 000	50 000
Produits de dispositions de placements	2 864 660	2 756 279
Produits de dispositions d'immobilisations	2 280	876
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	1 639 553	1 384 253
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie provenant :		
Émission de capital-actions (note 6)		2 000 000
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	253 676	2 562 097
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	3 779 087	1 216 990
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 7)	4 032 763 $	3 779 087 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Société Innovatech du sud du Québec est une personne morale de droit public constituée en vertu du chapitre 19 des lois de 1995 et continuée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec (L.R.Q., chapitre S-17.2.2). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à relever la capacité d'innovation technologique sur le territoire décrit à l'annexe A de sa loi constitutive, soit l'ensemble des territoires des organismes municipaux constituant la partie sud de la province de Québec et d'améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec.

La Société se définit comme étant un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses investissements sont effectués sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance.

La Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu en vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu.

Faisant suite au Discours sur le budget 2004-2005 prononcé par le ministre des Finances du Québec le 30 mars 2004, le ministre du Développement économique et régional et de la Recherche a indiqué, le 6 avril 2004, que la Société serait transformée en société en commandite disposant d'un capital mixte public-privé.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Conversion des devises

La société utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses comptes exprimés en devises.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours du change à la date du bilan. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours d'origine. Les soldes des comptes paraissant à l'état des résultats sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés à leur juste valeur.

Placements et prêts

La société se définit comme étant une société de placement, au sens de la note d'orientation 18 (NOC-18) – Société de placement du manuel de l'Institut canadien des comptables agréés.

Les placements sont inscrits à leur juste valeur, soit la valeur d'échange estimative dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur a été établie de la façon suivante :

a) Titres non cotés

Les titres non cotés sont constitués d'actions, de parts de société en commandite, de débentures, de prêts et d'instruments dérivés. Ils sont évalués selon des techniques d'évaluation reconnues sur le marché comprenant, principalement, la référence à une offre d'achat ou à des transactions sans lien de dépendance et à l'actualisation des flux de trésorerie.

Les débentures et les prêts, incluant les intérêts capitalisés et courus correspondants, sont présentés à leur valeur de réalisation estimative. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, la valeur de réalisation estimative est mesurée selon les prix du marché observables pour ces prêts ou selon le jugement de la direction.

Lorsqu'un prêt est considéré douteux les intérêts reliés à ce prêt ne sont plus comptabilisés.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Placements et prêts (suite)

b) Titres cotés

Les titres cotés sont constitués d'actions. La juste valeur correspond au moins élevé de la moyenne du prix de fermeture sur une période d'un mois ou du prix de fermeture à la date d'évaluation. Un escompte de liquidité peut être appliqué en fonction du volume transigé, afin de refléter le délai de vente des actions sur le marché public. Les frais de courtage sont pris en considération dans la détermination de la juste valeur.

Flux de trésorerie

La Société présente, dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires, déduction faite des chèques en circulation, de même que les placements temporaires qui sont convertibles à court terme, dont la valeur ne risque pas de changer.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Mobilier et équipement	20 %
Équipement et matériel informatique	20 % et 33 %
Améliorations locatives	20 % ou la durée restante du bail

La Société examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Constatation des produits

Revenus de placements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les gains et les pertes sur la disposition de placements sont établis selon la méthode du coût moyen.

Autres produits

Les autres produits sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les services ont été rendus, que le prix est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

3. PLACEMENT TEMPORAIRE

Le placement temporaire représente des liquidités investies dans un fonds commun de gestion de trésorerie, véhicule d'investissement liquide à faible risque. La Société détient des unités de Fonds de marché monétaire dont le rendement est à taux variable et l'échéance est d'un maximum de deux jours ouvrables.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

4. PLACEMENTS ET PRÊTS

	Juste valeur 2007	Juste valeur 2006
Actions ordinaires		
Sociétés privées	1 570 685 $	335 848 $
Sociétés publiques	4 334 634	3 193 979
Titres convertibles en actions		
Actions privilégiées		
Non rachetables	770 000	511 017
Débentures et prêts		
échéant jusqu'en décembre 2007	350 000	1 575 896
échéance indéterminée		25 000
Titres non convertibles en actions		
Actions privilégiées		
Non rachetables	1 433 419	
Débentures et prêts		
échéant jusqu'en juin 2008	677 198	25 000
Parts dans une société en commandite		160 600
	9 135 936 $	5 827 340 $

5. IMMOBILISATIONS

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	24 103 $	20 376 $	3 727 $	5 571 $
Équipement et matériel informatique	27 310	14 007	13 303	10 788
Améliorations locatives	45 243	45 243		22 621
	96 656 $	79 626 $	17 030 $	38 980 $

6. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 100 000 000 $.

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

Autorisé :

1 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 $ chacune

	2007	2006
Émis et payé :		
555 008 actions ordinaires	55 500 800 $	55 500 800 $

7. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2007	2006
Encaisse	3 626 052 $	3 387 925 $
Placement temporaire	406 711	391 162
	4 032 763 $	3 779 087 $

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2007, les engagements de la Société relatifs au soutien financier des initiatives s'élevaient à 210 000 $ (1 416 683 $ au 31 mars 2006). Ces engagements représentent les investissements autorisés par le conseil d'administration de la Société qui n'avaient pas été déboursés au 31 mars 2007. Suivant certains événements, ces montants pourraient ne pas être versés.

10. ÉVENTUALITÉS

Lors d'une transaction de vente d'un placement, la Société s'est portée garante jusqu'en juin 2011 contre d'éventuelles réclamations de l'acquéreur pour un montant maximal de 250 000 $. Les probabilités que la Société doive assumer cette responsabilité sont indéterminables car il s'agit de poursuites éventuelles qui peuvent survenir auprès de cette entreprise, provenant des clients, des sous-contractants ou tout autre personne reliée à celle-ci. Si des déboursés doivent être encourus, ils seront imputés dans l'exercice au cours duquel ils seront engagés.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est évaluée à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance rapprochée.

Risque de crédit

La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. Au 31 mars 2007, les investissements se répartissent ainsi :

	2007	2006
Biotechnologies	53 %	78 %
Technologies de l'information	14 %	16 %
Technologies industrielles	33 %	6 %

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Les taux d'intérêt sur les placements et le risque auquel la Société est exposée à l'égard des taux d'intérêt au 31 mars 2007 sont résumés dans le tableau suivant :

	Juste valeur		
	Débentures et prêts convertibles	Débentures et prêts non convertibles	Total
Taux fixe :			
Entre 12 et 13 %	350 000 $	260 273 $	610 273 $
14 et 15 %		30 000	30 000
16 % et plus		386 925	386 925
	350 000 $	677 198 $	1 027 198 $

Taux d'intérêt effectif moyen : 15,32 %.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2006 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'exercice 2007.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société Innovatech du sud du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôle comptable interne, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens de la Société sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et au moment opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent. À ce titre, le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2007. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Son rapport expose la nature et l'étendue de sa vérification ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean-Jacques Caron, ing., M.Sc.A., M.Env.
Vice-président exécutif

Lucie Parent, B.A.A.
Contrôleuse

Sherbrooke, le 17 mai 2007

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech du sud du Québec au 31 mars 2007, les états des résultats et du déficit cumulé ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 17 mai 2007

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES
(L.R.Q., c. S-17.4)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
PRODUITS		
Produits des placements	885 742 $	1 210 292 $
Intérêts sur placements temporaires	637 838	184 098
Honoraires de gestion	48 500	112 123
Gains matérialisés sur disposition de placements	229 998	9 265 579
Variation des plus-values non matérialisées	1 748 643	5 063 945
Gain sur disposition d'immobilisations	1 220	
	3 551 941	15 836 037
CHARGES		
Frais de fonctionnement (note 11) :		
Traitements et avantages sociaux	575 683	825 319
Services professionnels et contractuels	162 629	197 025
Loyers	94 397	123 360
Publicité et promotion	23 128	41 273
Déplacements et développement des affaires	39 605	53 256
Frais de bureau	80 250	108 687
Communications	19 117	18 437
Perte de change	56 978	79 313
Amortissement des immobilisations corporelles	27 630	30 806
	1 079 417	1 477 476
Créances douteuses	19 650	4 001
Pertes matérialisées sur disposition de placements	7 539 730	3 567 632
Variation des moins-values non matérialisées	7 539 274	9 103 404
	15 098 654	12 675 037
	16 178 071	14 152 513
(PERTE NETTE) BÉNÉFICE NET	(12 626 130) $	1 683 524 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
SOLDE AU DÉBUT	(57 073 103) $	(58 756 627) $
(Perte nette) bénéfice net	(12 626 130)	1 683 524
SOLDE À LA FIN	(69 699 233) $	(57 073 103) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

BILAN
au 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	2 866 335 $	4 039 542 $
Placements temporaires (note 3)	11 586 389	12 504 597
Créances (note 4)	165 953	315 251
Produits de disposition à recevoir, sans intérêt	494 164	499 899
Autre actif (note 6)	350 000	
Frais payés d'avance	36 609	25 528
	15 499 450	17 384 817
Produits de disposition à recevoir		499 899
Placements (notes 7 et 14)	41 609 060	51 965 735
Immobilisations corporelles (note 5)	60 608	28 529
	57 169 118 $	69 878 980 $
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	85 255 $	168 987 $
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 8)	126 783 096	126 783 096
Déficit cumulé	(69 699 233)	(57 073 103)
	57 083 863	69 709 993
	57 169 118 $	69 878 980 $

ENGAGEMENTS (note 12)
ÉVENTUALITÉ (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Francine Laurent
Francine Bonicalzi

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Perte nette) bénéfice net	(12 626 130) $	1 683 524 $
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	27 630	30 806
Intérêts capitalisés sur les placements	(198 268)	(507 224)
Dividendes en actions (note 10)	(154 201)	
Gains matérialisés sur disposition de placements (note 10)	(229 998)	(9 265 579)
Variation des plus-values non matérialisées	(1 748 643)	(5 063 945)
Pertes matérialisées sur disposition de placements (note 10)	7 539 730	3 567 632
Variation des moins-values non matérialisées (note 10)	7 539 274	9 103 404
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		(932)
	149 394	(452 314)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 9)	60 220	(296 850)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	209 614	(749 164)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(59 709)	(5 469)
Acquisition de placements (note 10)	(4 099 418)	(6 531 459)
Acquisition d'un autre actif	(350 000)	
Recouvrement de débentures, prêts et contributions remboursables (note 10)	1 291 995	1 842 233
Produit de la disposition d'actions (note 10)	916 103	16 411 555
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 301 029)	11 716 860
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(2 091 415)	10 967 696
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	16 544 139	5 576 443
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	14 452 724 $	16 544 139 $
Encaisse	2 866 335 $	4 039 542 $
Placements temporaires	11 586 389	12 504 597
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	14 452 724 $	16 544 139 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches est une personne morale de droit public instituée en vertu du chapitre 80 des lois de 1993, et constituée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches (L.R.Q., chapitre S-17.4). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à accroître la capacité d'innovation technologique sur le territoire déterminé dans sa loi constitutive et à améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec.

La Société se définit comme étant un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses engagements d'investissement sont pris sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance.

La Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu en vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu.

Faisant suite au Discours sur le budget 2004-2005 prononcé par le ministre des Finances du Québec le 30 mars 2004, le ministre du Développement économique et régional et de la Recherche a indiqué, le 6 avril 2004, que la Société serait transformée en société en commandite disposant d'un capital mixte public-privé.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principales estimations sont relatives à l'évaluation de la juste valeur des placements. Si les circonstances ou la conjoncture économique qui sous-tendent ces estimations viennent à changer, cela pourrait modifier les jugements posés par la direction. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Conversion de devises

Les éléments d'actif ou de passif monétaire sont convertis au cours de change à la date du bilan. Les autres éléments d'actif ou de passif sont convertis au cours d'origine. Les produits libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les gains ou pertes de change sont inclus dans l'état des résultats.

Constatation des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération et les produits en découlant sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les gains ou pertes matérialisés sur disposition de placements sont constatés au moment où ils sont réalisés en se basant sur le coût.

Placements

La Société se définit comme étant une société de placement, au sens de la note d'orientation 18 (NOC-18) – Société de placement du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Les placements sont évalués à la juste valeur. La juste valeur représente la contrepartie estimative sur laquelle des parties agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence pourraient s'entendre pour échanger des instruments. Bon nombre d'instruments ne pouvant toutefois être facilement négociés, faute de marché, la juste valeur est affectée de manière significative par les hypothèses utilisées. La juste valeur qui en découle ne devrait donc pas être interprétée comme la valeur de réalisation à laquelle donnerait lieu un règlement immédiat des instruments.

La juste valeur des investissements, autres que cotés, effectués durant l'exercice en cours est présumée ne pas avoir changée durant l'exercice, sous réserve d'un changement significatif de la situation. La juste valeur des actions cotées est établie sur la base du cours de fermeture à la date du bilan. La juste valeur des titres non cotés est évaluée selon des techniques d'évaluation appropriées comprenant, notamment, la référence à une ou à des transactions sans lien de dépendance ou à des offres d'achat, ententes de principes ou plans d'affaires, l'analyse de ratios portant sur des entreprises comparables et l'actualisation de flux de trésorerie libres représentatifs. Certains titres incluent des produits capitalisés lorsque cette situation est prévue par convention.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût d'acquisition et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile prévue suivantes :

Améliorations locatives	4 ans
Équipement de bureau	4 ans
Équipement et matériel informatique	3 ans
Mobilier	6 ans

La Société examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée. Au 31 mars 2007, aucune perte de valeur n'a été constatée.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Les placements temporaires sont comptabilisés à leur juste valeur.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2007	2006
Certificat de dépôt à 4,35 %, échéant en avril 2007	6 464 100 $	
Certificat de dépôt à 5,20 %, échéant en avril 2007	1 148 954	
Certificat de dépôt à 4,25 %, échéant en mai 2007	1 491 660	
Certificat de dépôt à 4,35 %, échéant en mai 2007	2 481 675	
Certificat de dépôt à 3,5%, échu en avril 2006		496 715 $
Certificat de dépôt à 3,7 % échu en avril 2006		1 195 884
Certificat de dépôt à 4,55 % échu en avril 2006		1 395 783
Certificat de dépôt à 3,75 % échu en mai 2006		1 987 540
Certificat de dépôt à 3,85 % échu en juin 2006		7 428 675
	11 586 389 $	12 504 597 $

4. CRÉANCES

	2007	2006
Intérêts à recevoir sur les placements incluant une provision pour créances douteuses de 74 266 $ (57 734 $ en 2006)	99 472 $	248 922 $
Intérêts courus sur les placements temporaires	47 768	33 852
Autres, incluant une provision pour créances douteuses de 0 $ (10 348 $ en 2006)	18 713	32 477
	165 953 $	315 251 $

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Améliorations locatives	55 703 $	8 123 $	47 580 $	8 384 $
Équipement de bureau	15 716	14 789	927	1 326
Équipement et matériel informatique	133 912	125 637	8 275	11 371
Mobilier	137 177	133 351	3 826	7 448
	342 508 $	281 900 $	60 608 $	28 529 $

6. AUTRE ACTIF

	2007	2006
Souscription d'actions	350 000 $	

7 PLACEMENTS

	2007	2006
Actions ordinaires		
sociétés privées	7 636 943 $	7 293 192 $
sociétés publiques	14 355 629	17 200 618
Titres convertibles en actions ordinaires		
Actions	9 626 991	14 552 692
Débentures et prêts (note 14b)		
échéant de 2008 à 2015	5 783 143	7 469 588
Titres non convertibles		
Actions	2 093 326	1 743 326
Débentures et prêts (note 14b)		
échéant de 2008 à 2011	487 918	1 088 677
à demande	272 921	272 921
Contributions remboursables (note 14b)		
échéant en 2010 et 2011	1 352 189	2 094 721
échéance indéterminée		250 000
	41 609 060 $	51 965 735 $

8. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 150 000 000 $.

8. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

	2007	2006
Autorisé :		
1 500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé :		
1 267 830 actions ordinaires	126 783 096 $	126 783 096 $

9. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉS À L'EXPLOITATION

	2007	2006
Variation des créances *	155 033 $	(363 278) $
Variation des frais payés d'avance	(11 081)	10 894
Variation des charges à payer et frais courus	(83 732)	55 534
	60 220 $	(296 850) $

* Incluant les produits de disposition à recevoir à court terme.

10. FLUX DE TRÉSORERIE - ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

	2007	2006
Acquisition de placements	4 297 765 $	7 440 522 $
Dividendes en actions	(154 201)	
Opérations non monétaires	(44 146)	(909 063)
Flux de trésorerie - Acquisition de placements	4 099 418 $	6 531 459 $
Recouvrement de débentures, prêts et contributions remboursables	1 291 995 $	2 053 833 $
Opérations non monétaires		(211 600)
Flux de trésorerie – Recouvrement de débentures, prêts et contributions remboursables	1 291 995 $	1 842 233 $
Produit de la disposition d'actions, net de commissions	960 249 $	16 909 018 $
Opérations non monétaires	(44 146)	(497 463)
Flux de trésorerie - Produit de la disposition d'actions	916 103 $	16 411 555 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

10. FLUX DE TRÉSORERIE - ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (suite)

	2007	2006
Gains matérialisés sur disposition de placements	229 998 $	9 053 979 $
Opérations non monétaires		211 600
Flux de trésorerie – Gains matérialisés sur disposition de placements	229 998 $	9 265 579 $
Pertes matérialisées sur disposition de placements	5 631 655 $	2 216 931 $
Opérations non monétaires	1 908 075	1 350 701
Flux de trésorerie –Pertes matérialisées sur disposition de placements	7 539 730 $	3 567 632 $
Variation des moins-values non matérialisées	7 539 274 $	10 436 501 $
Opérations non monétaires		(1 333 097)
Flux de trésorerie –Variation des moins-values non matérialisées	7 539 274 $	9 103 404 $

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2007, les engagements de la Société relatifs au soutien financier des initiatives s'élevaient à 6 382 285 $ (5 586 570 $ au 31 mars 2006).

Les engagements relatifs au soutien financier des initiatives représentent les investissements autorisés par le conseil d'administration de la Société qui n'avaient pas été déboursés au 31 mars 2007. Suivant certains événements, ces montants pourraient ne pas être versés.

13. ÉVENTUALITÉ

En juin 2006, une poursuite fut déposée contre la Société. Cette requête vise principalement le paiement de dommages-intérêts pour une somme maximale de 930 000 $. À la date de préparation des états financiers, la Société n'était pas en mesure d'évaluer l'issue de cette poursuite ni les impacts financiers pouvant en découler, le cas échéant.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Risque de concentration de crédit

Le risque de crédit provient de la possibilité que la contrepartie à l'opération ne respecte pas ses engagements ou ne prenne pas de valeur. La Société investit dans des sociétés qui occupent une position concurrentielle prometteuse sur leurs marchés respectifs et qui présentent de fortes possibilités de croissance. Elle est toutefois exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

a) Risque de concentration de crédit (suite)

Au 31 mars, la concentration des investissements se répartit ainsi :

	2007	2006
Sciences de la vie	22 %	27 %
Technologies avancées appliquées	36	35
Technologies de l'information	32	30
Autres fonds de capital de risque	10	8

La concentration la plus significative pour un même placement est de 9,7 % de la juste valeur des placements totaux (10,3 % au 31 mars 2006).

Les instruments financiers qui pourraient assujettir la Société à un risque de concentration de crédit se composent principalement de l'encaisse, des placements temporaires, des créances et des placements. L'encaisse et les placements temporaires sont détenus auprès d'institutions financières de premier ordre. Par conséquent, la direction estime que le risque de crédit lié à l'encaisse et aux placements temporaires est minime. Les créances et les placements sont relatifs à des entreprises ayant fait l'objet d'une analyse approfondie lors de l'investissement initial. Par la suite, l'évolution des entreprises est analysée sur une base régulière et un suivi est effectué lorsque nécessaire. La direction ne croit pas être exposée à un risque de crédit supérieur à la moyenne de son secteur d'activités.

b) Risque de taux d'intérêt

Les taux d'intérêt sur les placements et le risque auquel la Société est exposée à l'égard des taux d'intérêt sont résumés dans le tableau qui suit :

	Sans intérêt	Taux fixe **	Total
Débentures et prêts convertibles en actions ordinaires			
échéant de 2008 à 2015		5 783 143 $	5 783 143 $
Débentures et prêts non convertibles en actions ordinaires			
échéant de 2008 à 2011		487 918	487 918
à demande		272 921	272 921
Contributions remboursables *			
échéant en 2010 et 2011	1 352 189 $		1 352 189
	1 352 189 $	6 543 982 $	7 896 171 $

* Les contributions sont remboursables sous forme de redevances sur les ventes.
** Les taux d'intérêt varient de 7 % à 15 %.

c) Risque de devises

La Société a investi certaines sommes en devises, soit le dollar US. Par conséquent, certains éléments d'actif sont exposés aux fluctuations de taux du change. Au 31 mars 2007, l'actif net libellé en dollars US et converti en dollars canadiens représente 6 739 686 $ (8 591 774 $ au 31 mars 2006). La Société n'utilise aucun instrument pour gérer les risques de fluctuation du taux de change.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada ainsi que des estimations et jugements importants. Les renseignements financiers divulgués dans les autres chapitres du rapport annuel d'activités correspondent en tout point à l'information contenue dans les états financiers.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens de la Société sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et au moment opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent. À ce titre, le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2007.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Son rapport expose la nature et l'étendue de sa vérification ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Francine Laurent
Présidente-directrice générale

Martin Auclair, CA
Directeur finances et administration

Québec, le 18 mai 2007

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches au 31 mars 2007 et les états des résultats, du déficit cumulé ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
France Alain, CA
Directrice des services-conseils
en attestation financière

Québec, le 18 mai 2007

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES
(L.R.Q., c. S-17.5)

RÉSULTATS ET DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars

	2007	2006
PRODUITS		
Revenus des placements		666 845 $
Pertes réalisées sur disposition de placements		(901 368)
Intérêts sur placements temporaires	114 632 $	91 346
Honoraires de gestion		26 400
	114 632	(116 777)
CHARGES		
Charges d'investissement		
Moins-values non réalisées sur placements	1 648 259	185 724
Provision pour caution	(339 930)	1 300 000
	1 308 329	1 485 724
Charges de fonctionnement		
Traitements et avantages sociaux	18 000	245 268
Services professionnels et contractuels	53 758	100 838
Honoraires de service administratif – Entité apparentée sous contrôle commun	74 269	34 240
Loyer		17 818
Publicité et promotion		50
Déplacements et développement des affaires		30 415
Frais de bureau	148	10 081
Assurances	11 150	3 556
Communications		5 645
Perte sur disposition d'immobilisations		86 900
Amortissement des immobilisations		5 906
	157 325	540 717
PERTE NETTE	(1 351 022)	(2 143 218)
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	(24 422 276)	(22 279 058)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	(25 773 298) $	(24 422 276) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

BILAN
au 31 mars

	2007	2006
ACTIF		
Encaisse	7 076 $	1 $
Placement temporaire, acceptation bancaire, 4,32 %, échéant le 11 avril 2007	2 699 801	2 675 442
Placements (note 3)	23 866 017	25 514 276
Autres éléments d'actif	20 455	12 175
	26 593 349 $	28 201 894 $
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Passif		
Charge à payer à une entité apparentée sous contrôle commun	116 647 $	34 240 $
Provision pour caution à une institution financière	1 000 000	1 339 930
	1 116 647	1 374 170
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions (note 4)	51 250 000	51 250 000
Déficit cumulé	(25 773 298)	(24 422 276)
	25 476 702	26 827 724
	26 593 349 $	28 201 894 $

ÉVENTUALITÉ (note 7)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Pierre-B. Lafrenière, président
André Côté, administrateur

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars

	2007	2006
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(1 351 022) $	(2 143 218) $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations		5 906
Intérêts capitalisés sur les placements		(284 148)
Moins-values non réalisées sur placements	1 648 259	185 724
Provision pour caution	(339 930)	
Perte sur disposition d'immobilisations		86 900
Pertes réalisées sur disposition de placements		901 368
	(42 693)	(1 247 468)
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation :		
Autres éléments d'actif	(8 280)	5 323
Charge à payer à une entité apparentée sous contrôle commun	82 407	(161 004)
	74 127	(155 681)
	31 434	(1 403 149)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de disposition d'immobilisations		17 000
Acquisition de placements		(26 667 500)
Recouvrement de placements		284 970
Produit de disposition de placements		25 465 310
		(900 220)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	31 434	(2 303 369)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	2 675 443	4 978 812
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	2 706 877 $	2 675 443 $
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	7 076 $	1 $
Placement temporaire	2 699 801	2 675 442
	2 706 877 $	2 675 443 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2007

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Société Innovatech Régions ressources est une personne morale de droit public constituée en vertu de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech Régions ressources (L.R.Q., chapitre S-17.5). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à accroître la capacité d'innovation technologique sur le territoire déterminé dans sa loi constitutive et à améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec.

La Société se définit comme une société de placement, plus précisément comme un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses engagements d'investissement sont pris sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État, et, par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des éléments d'actif et de passif, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés à leur juste valeur.

Placements

Les placements, comprenant des parts dans une société en commandite et un prêt, sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur des parts dans la société en commandite est basée sur les états financiers vérifiés de cette société au 31 décembre et ajustée des opérations importantes de cette dernière pendant la période de décalage qui, à titre de société de placement, est évaluée à la juste valeur. La juste valeur du prêt est établie selon les techniques d'évaluation sur le marché. Les hypothèses significatives prises en compte dans l'établissement de la juste valeur peuvent inclure le taux d'actualisation ou de capitalisation, le taux d'escompte, le taux de rendement et la pondération des résultats prévisionnels.

3. PLACEMENTS

	2007	2006
Placement dans Desjardins – Innovatech S.E.C. (33,9 % des parts émises au 31 mars 2007; 46,1 % au 31 mars 2006)	23 866 017 $	25 514 276 $

La Société détient également un placement sous forme de prêt dont la juste valeur est nulle.

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007

4. CAPITAL-ACTIONS

En vertu de la Loi sur la Société Innovatech Régions ressources (L.R.Q., chapitre S-17.5), la Société est dotée d'un fonds social autorisé de 100 000 000 $.

	2007	2006
Autorisé :		
1 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé :		
512 500 actions ordinaires	51 250 000 $	51 250 000 $

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

En raison de leur échéance à court terme, la juste valeur de l'encaisse et de la charge à payer à une entité apparenté sous contrôle commun est considérée comme équivalente à leur valeur comptable.

La juste valeur de la provision pour caution à une institution financière est considérée égale à la valeur comptable en raison de son échéance rapprochée.

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentées déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

7. ÉVENTUALITÉ

En vertu du décret 684-2005 du gouvernement du Québec, la Société a acquis, le 4 juillet 2005, 26 500 000 parts de Desjardins – Innovatech S.E.C., à un prix équivalent à la juste valeur des actifs cédés en échange, soit 26 500 000 $. Ces actifs correspondaient à la quasi-totalité du portefeuille de la Société, soit 24 965 310 $ ainsi qu'à une somme de 1 534 690 $ comptant. Les parts représentent un intérêt de commanditaire de 46,9 %. Le deuxième commanditaire, Capital régional et coopératif Desjardins, a effectué une mise de fonds de 30 000 000 $ pour des parts représentant un intérêt de commanditaire de 53,1 %. Le commandité est Desjardins Capital de risque inc., lequel a contribué par un montant de 564 $. À la suite de l'ajustement de la juste valeur d'un placement pour un montant de 800 000 $, le taux de participation de la Société dans Desjardins – Innovatech S.E.C. a été réduit à 46,1 % au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2006.

Le 2 novembre 2006, Capital régional et coopératif Desjardins a effectué une mise de fonds supplémentaire de 20 000 000 $ au comptant pour 20 115 867 parts. À la suite de cette nouvelle de mise de fonds, les parts détenues par Capital régional et coopératif Desjardins et Société Innovatech Régions ressources représentent respectivement un intérêt de commanditaire de 66,1 % et de 33,9 %.

Le produit de disposition des placements pourra être augmenté jusqu'à concurrence de 1 300 000 $, lors de la libération d'une caution assumée par la Société, laquelle a été émise le 21 juin 2005. L'ajustement sera traité, s'il y a lieu, en ajustant le nombre de parts détenues par la Société dans la société en commandite.

8. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2006 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech Régions ressources au 31 mars 2007, l'état des résultats et du déficit cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 22 janvier 2008

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE
(L.R.Q., c. S-18.2)

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
PRODUITS		
Intérêts	12	16
Remboursement de la taxe sur le capital		2
	12	18
CHARGES		
Frais d'administration	277	274
Services professionnels	230	110
Engagement au titre d'avantages sociaux (note 7)	645	
	1 152	384
PERTE NETTE	(1 140)	(366)
DÉFICIT AU DÉBUT	(157 917)	(157 551)
DÉFICIT À LA FIN	(159 057)	(157 917)

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	124	50
Placements temporaires (note 4)		469
	124	519
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	167	67
Passif au titre d'avantages sociaux (note 7)	645	
	812	67
CAPITAUX PROPRES (DÉFICITAIRES)		
Capital-actions (note 6)	158 369	158 369
Déficit	(159 057)	(157 917)
	(688)	452
	124	519

ÉVENTUALITÉS (note 8)

Au nom du Conseil,
Benoît Cartier, administrateur

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(1 140)	(366)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	745	(18)
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(395)	(384)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	519	903
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	124	519

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements temporaires.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

La Société nationale de l'amiante (SNA) est une société d'État dont la totalité des actions appartient au gouvernement du Québec; elle a été constituée par la Loi sur la Société nationale de l'amiante (L.R.Q., c. S-18.2). La Société détient des placements dans une entreprise inactive.

2. CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les présents états financiers ont été dressés en suivant des principes comptables valables dans un contexte de continuité de l'exploitation; toutefois, plusieurs événements et circonstances défavorables soulèvent des doutes importants au sujet de la validité de cette convention.

Compte tenu des résultats déficitaires des dernières années, la Société serait dans l'impossibilité de faire face à ses obligations financières dans l'hypothèse où le gouvernement du Québec cesserait de lui accorder son appui financier.

Le 14 décembre 2005, l'Assemblée nationale adoptait, suivant les recommandations du groupe de travail sur l'examen des organismes gouvernementaux, le projet de Loi 120 autorisant le gouvernement du Québec à procéder, par décret, à la date, aux conditions et selon les modalités qu'il déterminera, à la dissolution de la Société ou à sa continuation en personne morale de droit public régie par les dispositions de la Partie IA de la Loi sur les compagnies. Aucun décret n'a été déposé à l'Assemblée nationale à cet effet en date de la préparation de ces états financiers. Dorénavant, le financement de la Société se fera par l'octroi de subventions qui sera négocié sur une base ponctuelle, selon les besoins.

Si la convention de la continuité de l'exploitation ne convenait pas à ces états financiers, il pourrait être nécessaire d'apporter des ajustements à la valeur comptable de l'actif et du passif, à la perte nette déclarée et au classement des postes du bilan.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de Société nationale de l'amiante et ceux de sa filiale Mines SNA inc. (détenue à 100 %).

Provision pour perte sur placements

La provision pour la baisse de valeur durable des placements est établie en tenant compte des placements pris individuellement. Elle est déterminée en prenant en considération les modalités des contrats signés entre les parties.

Impôts sur les bénéfices

Comme la totalité des actions est détenue par le gouvernement du Québec, la Société est exemptée des impôts sur les bénéfices; il en est de même pour sa filiale en propriété exclusive.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse, des placements temporaires et des instruments financiers très liquides ayant une échéance de trois mois ou moins.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2007	2006
Papier commercial, portant intérêt au taux de 3,00 %, échu au cours de l'exercice		199
Papier commercial, portant intérêt au taux de 2,60 %, échu au cours de l'exercice		70
Papier commercial, portant intérêt au taux de 2,60 %, échu au cours de l'exercice		50
Papier commercial, portant intérêt au taux de 3,15 %, échu au cours de l'exercice		150
		469

5. PLACEMENT

	2007	2006
Actions privilégiées catégorie C de Les Technologies Fibrox ltée	500	500
Provision pour baisse de valeur durable	500	500

6. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé
250 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 1 000 $ chacune

	2007	2006
Émis		
158 369 actions ordinaires	158 369	158 369

D'après la Loi sur la Société nationale de l'amiante, les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances du gouvernement du Québec.

7. ENGAGEMENT AU TITRE D'AVANTAGES SOCIAUX

La Société a dû ajuster, sur la base d'équité, les avantages sociaux relatifs à des allocations de retraite supplémentaire de certains de ses employés. Le montant de cette charge a été établi sur la base d'une évaluation actuarielle réalisée par des conseillers externes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

8. ÉVENTUALITÉS

Recours devant les commissions des valeurs mobilières

Des plaintes ont été déposées devant la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et la Commission des valeurs mobilières du Québec par un comité regroupant certains actionnaires minoritaires de Société Asbestos limitée (SAL); ces plaintes allèguent que la Société aurait dû offrir à tous les actionnaires de SAL d'acheter leurs actions à des conditions analogues à celles offertes à General Dynamics Corporation concernant l'achat des actions de la société privée Mines SNA inc. qui contrôlait SAL.

La Commission des valeurs mobilières du Québec a conclu dans une décision rendue le 13 juin 2003 qu'il n'y avait pas de preuve démontrant que la Société n'avait pas respecté une disposition de la Loi sur les valeurs mobilières du Québec et de ses Règlements et que, par conséquent, il n'y avait pas lieu d'accéder à la demande des actionnaires minoritaires.

Cette décision a été portée en appel par les actionnaires minoritaires devant la Cour du Québec qui a rejeté l'appel et maintenu, dans un jugement rendu le 9 mai 2005, la décision de la Commission; aucun appel de la décision de la Cour du Québec n'ayant été inscrit à l'intérieur des délais prévus, le dossier est maintenant clos.

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a également rejeté en juillet 1994 la réclamation des actionnaires minoritaires de SAL. Cette décision a été portée en appel devant plusieurs instances et finalement, dans une décision rendue le 7 juin 2001, la Cour suprême rejetait l'appel des actionnaires minoritaires et rétablissait la décision de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, mettant ainsi fin au dossier.

Recours collectif

En mai 1988, la Société, sa filiale et plusieurs autres intervenants ont été intimés devant la Cour supérieure de l'Ontario par certains actionnaires minoritaires de SAL relativement à des dommages et intérêts ainsi qu'au rachat de leurs actions à des conditions analogues à celles offertes à General Dynamics Corporation pour l'achat des actions de Mines SNA inc. Cette procédure, encore au stade préliminaire et inactive depuis 1988, a été ranimée en 2003 par les actionnaires minoritaires.

En mai 2006, les procureurs de la Société ont opposé des moyens préliminaires à la demande des actionnaires minoritaires; une décision rendue le 10 octobre 2006 accueillait ces moyens préliminaires et rejetait la demande des actionnaires minoritaires parce qu'un délai excessif s'était écoulé depuis la signification de l'action. Les actionnaires minoritaires ont porté cette décision en appel.

Requête devant la Cour supérieure du Québec

Une requête en vertu de l'article 241 de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, dans laquelle la Société et sa filiale sont mises en cause, a été déposée devant la Cour supérieure du Québec par les actionnaires minoritaires de SAL en juin 1995; les actionnaires minoritaires recherchent un redressement de l'oppression qu'ils prétendent avoir subie de la part notamment de la Société.

Le tribunal, en réponse à une requête en irrecevabilité présentée par la Société, a décidé de surseoir à la requête des actionnaires minoritaires jusqu'à ce qu'un jugement final intervienne dans les autres procédures déjà intentées devant les Commissions des valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires et des créditeurs correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur du placement en actions privilégiées correspond à leur valeur comptable, soit une valeur nulle.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Ministre responsable de la
Société nationale de l'amiante

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Société nationale de l'amiante au 31 mars 2007 et les états consolidés des résultats et du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Samson Bélair/Deloitte & Touche S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Le 12 avril 2007 (Le 9 janvier 2008 pour la note 2)

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
(L.R.Q., c. S-18.2.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
PRODUITS		
Honoraires de gestion (note 3)	415	292
Produits financiers		
Gouvernement du Québec	132 119	148 332
Municipalités	14 130	17 838
Autres	3 133	845
	149 797	167 307
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux (note 4)	236	210
Transport et communications	11	18
Services informatiques	15	44
Services professionnels, administratifs et autres	36	44
Entretien et réparations	2	1
Loyers	3	7
Fournitures	3	3
Règlement sur litige	144	
Frais financiers (note 5)	149 347	166 980
	149 797	167 307

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

BILAN
au 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	767	748
Débiteurs		
Gouvernement du Québec	46 664	50 507
Municipalités	4 075	5 447
Autres	62	13
Créances du gouvernement du Québec (note 6)	81 759	127 880
Créances des municipalités (note 6)	21 403	22 096
Frais payés d'avance	19	7
Portion court terme du fonds d'amortissement (note 7)		12 420
	154 749	219 118
Créances à long terme du gouvernement du Québec (note 6)	2 243 535	2 324 481
Créances à long terme des municipalités (note 6)	174 126	203 210
Ouvrages réalisés et non facturés	245	583
Placement long terme - fonds d'amortissement (note 7)	58 902	57 125
Autres éléments d'actifs	1 216	1 499
	2 632 773	2 806 016
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 5)	51 484	56 594
Versements sur la dette à long terme (note 8)	102 538	162 396
	154 022	218 990
Charges à payer et frais courus des ouvrages réalisés		865
Dette à long terme (note 8)	2 478 328	2 585 350
Revenus reportés	423	811
	2 632 773	2 806 016

ÉVENTUALITÉS (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Michel Gagnon
Administrateur de la Société

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrée de fonds - honoraires de gestion	27	97
Rentrée de fonds - produits financiers	154 630	173 910
Sortie de fonds - intérêts versés	(152 628)	(173 941)
Sortie de fonds - autres frais financiers	(1 122)	(1 841)
Sortie de fonds - frais d'administration	(874)	(330)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	33	(2 105)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Sommes imputées aux créances à long terme et aux ouvrages réalisés et non facturés	(677)	(191)
Encaissement des créances à long terme	157 860	139 292
Encaissement - fonds en fidéicommis		950
Encaissement - fonds d'amortissement	28 893	10 116
Acquisition de placement - fonds d'amortissement	(18 250)	(79 661)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	167 826	70 506
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement des créditeurs et frais courus des ouvrages réalisés	(927)	(1 615)
Produit de la dette à long terme	299 097	263 379
Remboursement de la dette à long terme	(466 010)	(329 477)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(167 840)	(67 713)
AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE	19	688
ENCAISSE AU DÉBUT	748	60
ENCAISSE À LA FIN	767	748

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

1. IDENTIFICATION ET FINANCEMENT

La Société québécoise d'assainissement des eaux, personne morale au sens du Code civil, est constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-18.2.1). Elle est une Société du gouvernement du Québec sans but lucratif.

La Société facture le gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et les municipalités pour les études et les travaux d'assainissement, d'aqueduc et d'égout qu'elle exécute et pour le financement de certains travaux municipaux.

En vertu d'une modification à la loi constitutive de la Société, entrée en vigueur le 1er mars 2007 (2006, chapitre 60), les affaires de la Société sont administrées par la personne que désigne le ministre des Affaires municipales et des Régions du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion sont établis selon un pourcentage du coût de réalisation des ouvrages d'assainissement, d'aqueduc et d'égout et autres travaux.

- Facturation

  Les honoraires de gestion à facturer pour la réalisation complète du mandat de la Société couvrent la période de réalisation des ouvrages ainsi que celle de la gestion et du financement du service de la dette relié à ces ouvrages.

  Les honoraires de gestion sont facturés comme suit pour les ouvrages d'assainissement :

  - En fonction des dépenses effectuées pour les études;
  - Selon une répartition uniforme sur la durée estimative de la réalisation des travaux (méthode des échéanciers) pour les travaux d'assainissement.

  Pour les autres travaux, incluant ceux d'aqueduc et d'égout, les honoraires de gestion sont facturés selon un pourcentage du coût des travaux réalisés.

- Produits reportés

  La Société ne peut établir précisément les honoraires de gestion réalisés annuellement en fonction de la durée totale de son mandat.

  Par conséquent, l'excédent annuel des honoraires de gestion sur les frais nets d'opération est porté aux produits reportés ou, dans le cas contraire, un montant des produits reportés équivalent à l'excédent annuel des frais nets d'opération sur les honoraires de gestion facturés est alors viré aux produits de l'exercice.

Créances à long terme

Les créances à long terme, à être perçues des municipalités et du gouvernement du Québec pour le compte des municipalités, comprennent les charges effectuées pour la réalisation des ouvrages d'assainissement, d'aqueduc et d'égout ainsi que le financement de l'aménagement des berges et d'autres ouvrages d'assainissement réalisés par les municipalités, déductions faites des remboursements reçus.

Placement à long terme - Fonds d'amortissement

Les placements dans le fonds d'amortissement sont comptabilisés au coût.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Autres éléments d'actif

La prime et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés. Ces éléments sont amortis selon le taux effectif sur la durée de l'emprunt.

3. HONORAIRES DE GESTION

	2007	2006
Honoraires facturés	27	97
Virement des produits reportés	388	195
	415	292

4. TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX

La valeur des salaires versés à deux employés, relevant du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) dans le cadre de services gracieux fournis à la Société, soit tous les services autres que la gestion du Fonds d'amortissement, n'est pas reflétée à ce poste. Toutefois, depuis le 15 décembre 2005, le coût des services fournis par les employés du MAMR pour la gestion du Fonds d'amortissement de la Société correspond à 0,075 % de l'encours moyen des actifs du Fonds d'amortissement. Ces frais sont soustraits du taux de rendement obtenu sur les actifs du Fonds d'amortissement.

5. FRAIS FINANCIERS

	2007	2006
Intérêts sur obligations et effets à payer	141 026	163 676
Amortissement de l'escompte (prime) de la dette à long terme	317	(1 455)
Frais de garantie d'emprunt	250	1 122
Intérêts sur emprunts temporaires	4 621	2 792
Intérêts sur fonds d'amortissement crédités aux municipalités	3 133	845
	149 347	166 980

La charge d'intérêts de l'exercice relative aux emprunts contractés auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, entité sous contrôle commun, s'élève à 131 297 067 $ (2006 : 140 133 111 $). Au 31 mars 2007, les intérêts courus à payer relatifs à ces emprunts et inclus dans le poste charges à payer et frais courus, s'élevaient à 50 398 728 $ (2006 : 49 746 112 $).

6. CRÉANCES À LONG TERME

	2007	2006
Gouvernement du Québec	2 325 294	2 452 361
Portion réalisable au cours du prochain exercice	(81 759)	(127 880)
	2 243 535	2 324 481
Municipalités	195 529	225 306
Portion réalisable au cours du prochain exercice	(21 403)	(22 096)
	174 126	203 210

6. CRÉANCES À LONG TERME (suite)

Ces créances portent intérêts à un taux équivalent à celui payé par la Société sur sa dette à long terme. Elles sont réalisables dans les délais suivants :

Études d'assainissement :	
Municipalités	5 ans
Gouvernement du Québec	25 ans
Études et travaux d'aqueduc et d'égout	10 ans
Travaux d'assainissement :	
Municipalités	20 ans
Gouvernement du Québec	25 ans

Les municipalités remboursent leurs créances à chaque période de paiement d'intérêt des obligations afférentes.

Le gouvernement rembourse, à la date d'échéance de l'obligation y afférente, la portion non amortie de ses créances.

7. FONDS D'AMORTISSEMENT

La Société a constitué un fonds d'amortissement portant intérêt pour le remboursement de la dette à long terme, part des municipalités, à partir des remises périodiques de capital des municipalités. Les actifs du fonds d'amortissement sont déposés au ministère des Finances et ont généré un taux de rendement net moyen de 4,9716 % pour l'année terminée au 31 mars 2007.

Un rendement net garanti de 4,504 % sur l'encours moyen du placement du fonds d'amortissement a été accepté par la Société pour la période du 1er avril 2007 au 31 mars 2008.

L'avoir du fonds d'amortissement, au 31 mars 2007, se détaille comme suit :

	2007	2006
ACTIF		
Encaisse	1	38
Intérêts courus à recevoir	1 513	1 154
Placement - Obligations	57 388	68 397
	58 902	69 589
PASSIF		
Frais de gestion à payer		(23)
Intérêts courus à payer		(21)
		(44)
AVOIR DU FONDS	58 902	69 545
Portion court terme du fonds d'amortissement		(12 420)
Placement long terme - fonds d'amortissement	58 902	57 125

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007
(en milliers de dollars)

8. DETTE À LONG TERME

Obligations et effets à payer [a]

Année d'échéance	2007	2006
2007		412 970
2008	213 289	209 725
2009	120 677	116 955
2010	323 612	308 543
2011	594 193	591 389
2012	116 903	
1 à 5 ans	1 368 674	1 639 582
6 à 10 ans	1 188 528	944 749
11 à 20 ans	584	89 465
	2 557 786	2 673 796
Emprunts temporaires [b]	23 080	73 950
	2 580 866	2 747 746
Versements échéant en deçà d'un an	(102 538)	(162 396)
	2 478 328	2 585 350

(a) Le capital et les intérêts des obligations et des effets à payer sont garantis par le gouvernement du Québec. Il est prévu qu'à leur échéance, une grande partie de ces dettes sera refinancée à long terme. Un montant de 2 507 785 966 $ (2006 : 2 449 349 704 $) a été contracté auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, entité sous contrôle commun.

(b) Les emprunts temporaires non garantis par le gouvernement du Québec seront financés à long terme lorsque les modalités de financement auront été complétées. Ils portent un taux d'intérêt moyen d'environ 155 points de base inférieur au taux préférentiel des banques à charte canadiennes. Un montant de 23 080 000 $ (2006 : 73 950 000 $) a été contracté auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, entité sous contrôle commun.

Les taux d'intérêt sur les obligations et effets à payer présentés dans le tableau suivant tiennent compte du taux d'intérêt fixe contractuel des emprunts et des primes et frais d'émission qui s'y rattachent.

Années d'échéance	2007 Moyenne pondérée	2006 Moyenne pondérée
	(en pourcentage)	
1 à 5 ans	5,63	5,94
6 à 10 ans	5,17	5,30
11 à 20 ans	4,89	4,77
Moyenne pondérée	5,41	5,67

9. ÉVENTUALITÉS

En date de préparation des états financiers, les réclamations et actions en justice de différents fournisseurs totalisent 735 000 $. La Société conteste ces litiges découlant de contrats d'exécution de travaux. Il est présentement impossible d'en évaluer précisément le dénouement et les montants qu'elle pourrait être appelée à verser, le cas échéant. Toutefois, une provision pour réclamations à payer a été estimée par la direction de la Société. Cette provision est incluse dans le poste charges à payer et frais courus des ouvrages réalisés. Tout montant que la Société pourrait être appelée à verser lors du règlement de ces litiges sera facturé au gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et aux municipalités.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers et sont comptabilisées à la valeur d'échange.

11. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Placement à long terme - fonds d'amortissement

Au 31 mars 2007, la juste valeur du placement dans le fonds d'amortissement s'établissait à 58 493 553 $, compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt. Le placement, qui a une valeur comptable de 58 901 528 $, n'a pas été dévalué car il est garanti par le gouvernement du Québec.

Dette à long terme

Au 31 mars 2007, la juste valeur de la dette à long terme s'établissait à 2 716 389 826 $ (2006 : 2 835 313 881 $), alors que la valeur comptable est de 2 557 785 966 $ (2006 : 2 673 796 174 $). La juste valeur a été établie par l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt, et en tenant compte que celle-ci inclut la juste valeur des instruments financiers dérivés.

La juste valeur des emprunts temporaires au 31 mars 2007 au montant de 23 080 000 $ (2006 : 73 950 000 $) correspond à la valeur comptable de ces titres étant donné leur court délai de renouvellement.

Créances à long terme

La juste valeur des créances à long terme et celle du placement long terme - fonds d'amortissement équivalent sensiblement celle de la dette à long terme, soit 2 716 000 000 $ (2006 : 2 835 000 000 $), compte tenu que ces créances sont assorties des mêmes conditions s'appliquant à celles de la dette à long terme.

Autres éléments d'actifs et passifs

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs et des charges à payer et frais courus équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société québécoise d'assainissement des eaux ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

LaSociété reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Ladirection s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière.

LeVérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Michel Gagnon
Administrateur de la Société

Québec, le 11 mai 2007

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'assainissement des eaux au 31 mars 2007 et les états des résultats ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (R.L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 11 mai 2007

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)
(L.R.Q., c. S-22.01)

RÉSULTATS ET AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
PRODUITS		
Droit environnemental sur les pneus – net (annexe 1)	22 650 566 $	21 771 291 $
Produits sur consignation des contenants à remplissage unique-net (annexe 2)	9 606 138	9 993 898
Transferts du gouvernement du Québec (annexe 3)	1 634 145	1 775 294
Produits de placements	1 813 598	1 868 946
Régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective	1 627 471	
Produits d'organismes industriels (annexe 4)	490 208	493 130
Produits du programme d'aide à la récupération du verre (note 12)	264 257	707 826
Autres	231 405	214 915
	38 317 788	36 825 300
CHARGES DE PROGRAMMES		
Contributions aux programmes des pneus (annexe 5)	22 957 148	21 371 987
Contributions au programme d'aide à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles	948 334	1 318 334
Contributions au programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale	1 246 434	1 156 399
Régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective (annexe 6)	728 996	47 642
Autres contributions non remboursables (annexe 7)	779 417	697 159
Contributions au programme d'aide à la récupération du verre	240 236	644 160
Contribution au programme d'amélioration des infrastructures de récupération (note 10)	3 398 857	2 605 518
Recouvrement sur participations financières		(99 685)
	30 299 422	27 741 514
FRAIS DE GESTION		
Traitements et avantages sociaux	3 453 251	3 294 139
Fonctionnement (annexe 8)	1 285 562	1 397 759
Communications, sensibilisation et éducation	968 193	1 199 884
	5 707 006	5 891 782
	36 006 428	33 633 296
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	2 311 360	3 192 004
AVOIR AU DÉBUT	35 090 407	31 898 403
AVOIR À LA FIN	37 401 767 $	35 090 407 $

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

BILAN
au 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	559 688 $	880 336 $
Placements temporaires (note 3)	3 474 617	6 398 991
Créances à recevoir (note 4)	12 039 922	11 103 071
À recevoir des organismes de financement agréés (note 5)	54 078 000	
Frais payés d'avance	76 417	79 691
	70 228 644	18 462 089
Placements à long terme (note 6)	40 131 138	39 604 954
Immobilisations (note 7)	445 167	458 791
	110 804 949 $	58 525 834 $
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 8)	6 628 480 $	7 135 337 $
Sommes dues aux organismes municipaux (note 5)	50 760 000	
Transferts du gouvernement du Québec reportés (note 9)	1 457 993	3 092 137
Revenus reportés pour le régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective	1 768 529	
Dépôts provisoires sur pénalités		672 312
Provision pour contribution au programme d'amélioration des infrastructures de récupération (note 10)	1 192 842	1 739 365
Sommes remboursables (note 11)	3 632 568	2 997 499
	65 440 412	15 636 650
Provision pour remboursement de consignes	5 946 507	5 851 780
Provision pour le versement de primes d'encouragement à la récupération	2 016 263	1 946 997
	73 403 182	23 435 427
AVOIR	37 401 767	35 090 407
	110 804 949 $	58 525 834 $

ENGAGEMENTS (note 16)
ÉVENTUALITÉS (note 17)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,
José P. Dorais, président du conseil d'administration
Christian L. Van Houtte, administrateur

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	2 311 360 $	3 192 004 $
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Recouvrement sur participations financières et garanties de prêts		(99 685)
Perte sur disposition de placements	90 679	37 658
(Gain) perte sur disposition d'immobilisations	(690)	22 994
Amortissement des immobilisations	174 646	185 550
Amortissement de l'escompte et de la prime sur placements – net	154 708	293 154
	2 730 703	3 631 675
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation :		
Créances à recevoir	(936 851)	(3 137 700)
À recevoir des organismes de financement agréés	(54 078 000)	
Frais payés d'avance	3 274	939
Charges à payer et frais courus	(506 857)	5 316 719
Sommes dues aux organismes municipaux	50 760 000	
Transferts du gouvernement du Québec reportés	(1 634 144)	(112 255)
Revenus reportés pour le régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective	1 768 529	
Dépôts provisoires sur pénalités	(672 312)	(2 182 732)
Provision pour contribution au programme d'amélioration des infrastructures de récupération	(546 523)	1 282 150
Sommes remboursables	635 069	(1 635 023)
Provision pour remboursement de consignes	94 727	(36 250)
Provision pour le versement de primes d'encouragement à la récupération	69 266	(81 652)
	(5 043 822)	(585 804)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(2 313 119)	3 045 871
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Somme versée en règlement final de la garantie de prêt		(299 714)
Somme recouvrée sur la garantie de prêt		101 399
Produit sur disposition de placements	72 007 468	29 431 936
Acquisitions de placements	(72 779 039)	(33 960 782)
Acquisitions d'immobilisations	(161 022)	(206 594)
Produit sur disposition d'immobilisations	690	1 250
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(931 903)	(4 932 505)
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(3 245 022)	(1 886 634)
AU DÉBUT	7 279 327	9 165 961
À LA FIN	4 034 305 $	7 279 327 $
La trésorerie et équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :		
Encaisse	559 688 $	880 336 $
Placements temporaires	3 474 617	6 398 991
	4 034 305 $	7 279 327 $

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2007

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) est une personne morale au sens du Code civil instituée par la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage (L.R.Q., chapitre S-22.01). En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et par conséquent n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

La Société a pour objets de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières et de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources. Dans le but de favoriser la récupération, le réemploi et le recyclage, la Société a mis en place des programmes d'aide financière d'entreprises oeuvrant dans ces domaines.

Le gouvernement du Québec a confié à la Société la gestion des ententes et programmes suivants :

- le Programme de gestion intégrée des pneus hors d'usage et le Programme de vidage des lieux d'entreposage de pneus hors d'usage au Québec pour les exercices 2001-2008;
- les ententes portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses, intervenues en vertu de la Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique (L.R.Q., chapitre V-5.001);
- l'entente sur la récupération des contenants de peinture en vertu du Règlement sur la récupération et la valorisation des contenants de peinture et des peintures mis au rebut. Un organisme à but non lucratif désigné par les fabricants de peinture doit verser semi-annuellement à la Société une contribution à des fins d'information, de sensibilisation, d'éducation, de coordination et de suivi des résultats;
- l'entente sur la récupération et la valorisation des huiles usagées en vertu du Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés. Un organisme à but non lucratif désigné par les entreprises de cette industrie doit verser semi-annuellement à la Société une contribution visant à défrayer l'ensemble des coûts découlant de la coordination, du suivi de l'entente, de l'aide à l'atteinte des objectifs, de la participation à l'information, à l'éducation et à la sensibilisation, du développement des marchés et des technologies de récupération et de valorisation, de l'analyse des résultats et de la vérification;
- le Programme gouvernemental d'aide financière à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles visant à soutenir financièrement les municipalités et les municipalités régionales dans l'élaboration de leur plan de gestion;
- le Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale oeuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles qui vise à favoriser la participation des entreprises d'économie sociale à la réalisation des objectifs environnementaux, sociaux et économiques de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 par le soutien de projets de récupération, de réutilisation et de valorisation des matières résiduelles;
- le Règlement sur la compensation pour les services municipaux en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles. En vertu de ce Règlement, les entreprises doivent compenser les municipalités jusqu'à concurrence de 50 % du total des coûts nets des services fournis par les municipalités en regard de la récupération et la valorisation des catégories de matières visées, soit les « contenants et emballages », les « imprimés » et les « médias écrits ».

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la préparation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Constatation des produits

Les produits sont constatés lorsqu'ils sont gagnés et que la mesure et le recouvrement de la contrepartie sont raisonnablement sûrs. Les produits de placements sont constatés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les gains et pertes sur disposition de placement sont établis selon la méthode du coût moyen. Les frais de transactions associés à l'acquisition ou à la disposition de placements sont compris dans le coût des placements acquis ou sont traités comme réduction du produit de disposition des placements.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire.

	Durée
Immobilisations corporelles	
Mobilier et équipement	7 ans
Équipement informatique	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Actifs incorporels	
Logiciels	3 ans
Développement informatique	5 ans

Placements à long terme

Les obligations sont comptabilisées au coût amorti. Les unités de fonds communs sont comptabilisées au coût. Les escomptes et les primes sur les obligations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante de chaque titre. L'amortissement des escomptes et des primes est comptabilisé dans les produits de placements. Les honoraires de gestion des placements sont comptabilisés en déduction des produits de placements. Toute moins-value durable est diminuée de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

Transferts du gouvernement du Québec reportés

Les transferts affectés à des projets ou programmes spécifiques sont reportés et imputés aux résultats à titre de produits en fonction des charges afférentes.

Provision pour remboursement de consignes

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au remboursement des consignes correspondant aux contenants vendus avant le 31 mars et qui seront récupérés après la fin de l'exercice ou après l'expiration des ententes. Cette provision est établie selon les taux de récupération prévus par la direction, déduction faite des consignes comptabilisées relativement aux contenants récupérés provenant des ventes de l'exercice. Aux fins de la provision, le taux de récupération pour les contenants à 5 ¢ a été établi à 68,66 % au 31 mars 2007 (2006 : 71,40 %), à 79,52 % pour les contenants à 10 ¢ (2006 : 82,96 %) et à 80,72 % pour les contenants à 20 ¢ (2006 : 77,93 %).

Provision pour le versement de primes d'encouragement à la récupération

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au versement de primes d'encouragement à la récupération de 0,02 $ pour chaque contenant récupéré par un adhérent au 31 mars dont la prime est réclamée après la fin de l'exercice. Cette provision est établie selon un taux correspondant à celui utilisé pour l'établissement de la provision pour remboursement des consignes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Provision pour contribution au programme d'amélioration des infrastructures de récupération des contenants à remplissage unique

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires à la contribution de la Société au programme d'amélioration des infrastructures de récupération des contenants à remplissage unique. Cette provision est établie au moindre de la contribution maximale prévue et des coûts encourus ou à encourir dans le cadre de l'entente sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses.

Produits sur consignation des contenants à remplissage unique-net

Les produits provenant des consignes relatives aux contenants vendus, les remboursements de consignes et les primes d'encouragement à la récupération sont comptabilisés selon les déclarations fournies par les adhérents à l'entente pour la bière.

En vertu de l'entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses, la perception et le remboursement des consignes ainsi que le versement des primes d'encouragement à la récupération sont réalisés par un organisme à but non lucratif désigné par les embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec. De ce fait, les consignes perçues et remboursées de même que les primes d'encouragement versées ne sont pas inscrites aux états financiers de la Société.

Conformément aux ententes, les déclarations sont sujettes, entre autres, à des vérifications. Les ajustements à la suite de ces vérifications sont, le cas échéant, imputés aux produits de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Produits et charges afférents au Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles.

La Société est autorisée à effectuer une retenue de 6 % de toute somme qu'elle reçoit, à titre de fiduciaire, en vertu du Règlement et qui est destinée à compenser les municipalités. Cette retenue vise à indemniser la Société pour les frais de gestion et les autres charges liées au Régime de compensation établi par la Loi et le Règlement. Les produits sont constatés selon la méthode de l'avancement des travaux, soit au fur et à mesure que les services ou autres charges afférentes au Règlement sont encourus.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que RECYC-QUÉBEC ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Flux de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires, comptabilisés au coût, représentent des billets escomptés et des obligations échéant à moins d'un an. Les taux de rendement varient de 4,40 % à 5,30 %.

4. CRÉANCES À RECEVOIR

	2007	2006
Consignes	2 325 167 $	2 061 894 $
Pénalités – embouteilleurs et brasseurs	5 305 890	5 489 565
Droit environnemental sur les pneus	3 092 719	2 765 636
Intérêts courus	492 098	174 049
Autres	824 048	611 927
	12 039 922 $	11 103 071 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007

5. À RECEVOIR DES ORGANISMES DE FINANCEMENT AGRÉÉS

Le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles est entré en vigueur le 1er mars 2005. La grille de tarification permettant d'établir les montants payables par les entreprises a été adoptée en février 2007 ce qui autorise les organismes de financement agréés à percevoir les contributions. La Société a inscrit dans ses actifs une somme de 54 078 000 $ qui lui sera versée par les organismes de financement agréés et a enregistré dans ses passifs les compensations qui seront payables aux organismes municipaux, soit un montant de 50 760 000 $.

En vertu du Règlement, la Société a délivré deux accréditations à titre d'organisme de financement agréé. Éco Entreprises Québec représente les catégories des contenants et emballages ainsi que les imprimés tandis que Recyclemédias représente la catégorie des médias écrits. Les compensations payables aux municipalités par Éco Entreprises Québec sont sous forme monétaire alors que celles de Recyclemédias sont sous forme de biens et services.

6. PLACEMENTS À LONG TERME

	2007	2006
Obligations canadiennes		
- 3,55 % à 10,35 % et échéant à diverses dates jusqu'en mars 2016	40 131 138 $	27 257 907 $
Unités d'un fonds commun d'obligations		12 347 047
	40 131 138 $	39 604 954 $

Les échéances des obligations se détaillent comme suit :

	2007	2006
2008		15 600 451 $
2009	13 148 701 $	6 452 040
2010	10 291 921	2 030 657
2011	8 155 241	3 174 759
2012	4 148 006	
2013 et suivantes	4 387 269	
	40 131 138 $	27 257 907 $

Les honoraires de gestion de ces placements pour l'exercice s'élèvent à 104 776 $ (2006 : 107 540 $).

7. IMMOBILISATIONS

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Immobilisations corporelles				
Mobilier et équipement	505 782 $	349 320 $	156 462 $	189 351 $
Équipement informatique	428 412	315 432	112 980	80 577
Améliorations locatives	69 338	49 803	19 535	17 670
	1 003 532	714 555	288 977	287 598
Actifs incorporels				
Logiciels	200 601	155 354	45 247	12 595
Développement informatique	335 931	224 988	110 943	158 598
	536 532	380 342	156 190	171 193
	1 540 064 $	1 094 897 $	445 167 $	458 791 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007

8. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2007	2006
Fournisseurs et frais courus	1 737 082 $	1 655 301 $
Contributions non remboursables - programme des pneus	2 941 914	3 331 078
Consignes et primes d'encouragement à la récupération	1 081 250	1 190 337
Traitements et avantages sociaux	431 268	439 865
Dépôt sur contrat à payer	436 966	518 756
	6 628 480 $	7 135 337 $

9. TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉS

	2007	2006
Programme gouvernemental d'aide à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles	280 000 $	1 228 334
Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale oeuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles	1 177 993	1 863 803
	1 457 993 $	3 092 137 $

Au cours d'exercices précédents, la Société a perçu 9 240 000 $ en subventions du gouvernement du Québec, en vertu d'un décret en date du 27 mars 2002, pour assurer la mise en œuvre du Programme gouvernemental d'aide à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles. Au 31 mars 2007, les montants utilisés à ce titre totalisent 8 960 000 $ dont 948 334 $ au cours du présent exercice (2006 : 1 318 334 $).

Enfin, en vertu d'un décret en date du 30 mars 2005, la Société a obtenu une subvention du gouvernement du Québec de 2 273 675 $ pour la mise en œuvre du Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale oeuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles. La Société s'est engagée à ajouter un montant additionnel de 3 400 000 $ sur trois ans. Au cours du présent exercice, les montants utilisés ont été de 1 246 434 $ (2006 : 1 156 399 $) dont 685 811 $ (2006 : 409 872 $) provenant de la subvention gouvernementale. Depuis le début, le total utilisé est de 2 552 833 $ dont 1 095 683 $ de la subvention du gouvernement.

10. PROGRAMME D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE RÉCUPÉRATION

En vertu de l'entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses échue le 31 décembre 2006, la Société était engagée à investir dans un Programme d'amélioration des infrastructures de récupération administré et mis en oeuvre par Boissons Gazeuses Environnement. Les investissements de la Société étaient limités au moins élevé de 75 % des pénalités acquises durant l'année pour objectif de récupération non atteint et des investissements qui étaient dûment engagés par Boissons Gazeuses Environnement dans le programme au cours de cette même année ou dans les 120 jours suivant la fin de l'année.

Au cours de l'exercice 2006-2007, la Société a engagé des charges de 3 398 857 $ (2006 : 2 605 518 $) dans le Programme d'amélioration des infrastructures de récupération. La provision relative à cette contribution s'élève à 1 192 842 $ (2006 : 1 739 365 $) au 31 mars 2007.

11. SOMMES REMBOURSABLES

	2007	2006
Sommes remboursables à Boissons gazeuses Environnement	2 660 718 $	1 688 695 $
Sommes remboursables aux brasseurs	971 850	1 308 804
	3 632 568 $	2 997 499 $

En vertu de l'entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses, Boissons Gazeuses Environnement, l'organisme représentant les adhérents, doit rembourser certains montants payés par la Société ou être remboursé par la Société de certains montants qu'il a déboursés.

En vertu de l'entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière, les adhérents s'engagent à rembourser à la Société le montant du déficit annuel (année civile) résultant du système de consignation sur leurs contenants (consignes perçues et remboursées, primes d'encouragement à la récupération et frais de gestion). Dans le cas où les résultats annuels calculés sont excédentaires, 67% de cet excédent est remis aux adhérents.

Le solde est utilisé à des fins d'information, de sensibilisation et d'éducation à la récupération et au recyclage des contenants ainsi qu'au développement de marchés et technologies pour les matières résiduelles.

12. PROGRAMME D'AIDE À LA RÉCUPÉRATION DU VERRE

Ce programme, ayant pris fin le 30 juin 2006, était administré en partenariat avec la Société des alcools du Québec (SAQ). En vertu des ententes avec la SAQ, la totalité de l'aide financière versée pour le transport et le tri du verre était remboursée par la SAQ ainsi que 50 % de l'aide allouée aux conditionneurs pour le développement technologique visant la mise en valeur du verre. De plus, des frais de gestion étaient versés à la Société.

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 148 705 $ (2006 : 144 995 $). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2007

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

JUSTE VALEUR

Éléments d'actifs et de passifs à court terme

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

Placements à long terme

Au 31 mars 2007, la juste valeur des placements de 40 131 138 $ (2006 : 39 604 954 $) s'établissait à 40 262 644 $, (2006 : 39 693 210 $), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt.

Provision pour remboursement de consignes, provision pour le versement de primes d'encouragement à la récupération

La juste valeur de ces provisions est équivalente à la valeur comptable étant donné que ces provisions font l'objet d'une réévaluation annuelle.

16. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par des baux à long terme pour des locaux administratifs. Le bail de Montréal vient à échéance le 31 octobre 2007 et comporte une option de renouvellement de cinq ans. Le bail de Québec vient à échéance le 31 mars 2012.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2007 concernant ces locaux administratifs s'élève à 351 229 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2008	249 954 $
2009	114 513
2010	114 513
2011	114 513
2012	114 513
	708 006 $

17. ÉVENTUALITÉS

La convention collective des employés de la Société est échue depuis le 31 décembre 2005. RECYC-QUÉBEC et le Syndicat de la Fonction publique du Québec sont actuellement en période de négociations aux fins d'une nouvelle convention collective. À la date de préparation des états financiers, la Société n'est pas en mesure d'évaluer l'impact financier relatif à cette nouvelle convention, étant donné que les travaux en regard de celle-ci ne sont pas encore complétés. En conséquence, aucun montant n'a été constaté aux états financiers.

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2006 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

■ *ANNEXE 1*

DROIT ENVIRONNEMENTAL SUR LES PNEUS - NET

	2007	2006
Droit environnemental sur les pneus	22 968 722 $	22 083 108 $
Frais d'administration sur la perception du droit	(318 156)	(311 817)
	22 650 566 $	21 771 291 $

■ *ANNEXE 2*

PRODUITS SUR CONSIGNATION DES CONTENANTS À REMPLISSAGE UNIQUE - NET

	2007	2006
Boissons gazeuses et autres		
Consignes relatives aux contenants vendus	541 272 $	533 729 $
Remboursements de consignes	148 181	(237 297)
Primes d'encouragement à la récupération	3 072	36 915
	692 525	333 347
Redevance – embouteilleurs	684 001	717 266
Pénalités – embouteilleurs	5 305 890	7 549 702
Autres produits	3 000	3 746
Revenu net de l'exercice	6 685 416	8 604 061
Bières		
Consignes relatives aux contenants vendus	25 331 216	22 913 336
Remboursements de consignes	(19 959 149)	(17 927 401)
Primes d'encouragement à la récupération	(2 767 449)	(2 552 773)
	2 604 618	2 433 162
Montant remboursable aux brasseurs	(2 024 695)	(1 970 607)
	579 923	462 555
Redevance – brasseurs	179 184	153 858
Pénalités – brasseurs	1 236 858	122 595
Autres produits	651 083	414 173
Frais de gestion récupérés	273 674	236 656
Revenu net de l'exercice	2 920 722	1 389 837
	9 606 138 $	9 993 898 $

■ *ANNEXE 3*

TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2007	2006
Programme gouvernemental d'aide à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles	948 334 $	1 318 334 $
Programme d'éducation et de sensibilisation, de recherche et de développement et de compostage		47 088
Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale	685 811	409 872
	1 634 145 $	1 775 294 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

■ *ANNEXE 4*

PRODUITS D'ORGANISMES INDUSTRIELS

	2007	2006
Contributions pour la peinture	174 262 $	163 881 $
Contributions pour les huiles usagées	315 946	329 249
	490 208 $	493 130 $

■ *ANNEXE 5*

CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES DES PNEUS

	2007	2006
Vidage des sites	8 731 017 $	7 709 464 $
Transport et entreposage	9 454 557	9 346 649
Aide au réemploi	29 709	44 866
Aide au recyclage – transformation primaire	4 343 258	3 763 196
Aide au développement technologique		52 500
Aide à la valorisation énergétique	167 310	283 144
Bonification	231 297	172 168
	22 957 148 $	21 371 987 $

■ *ANNEXE 6*

RÉGIME DE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE COLLECTE SÉLECTIVE

	2007	2006
Projets pilotes et expérimentation	442 746 $	15 000 $
Programme d'aide financière à l'innovation et au développement technologiques	95 805	
Communications, publicité et promotion	91 800	
Honoraires professionnels	60 467	25 234
Formation et perfectionnement	741	3 400
Autoroute de l'information et support technique	35 342	3 180
Déplacements	308	
Réunions et conférences	1 787	828
	728 996 $	47 642 $

■ *ANNEXE 7*

AUTRES CONTRIBUTIONS NON REMBOURSABLES

	2007	2006
Information, sensibilisation et éducation	372 271 $	429 548 $
Projets pilotes et expérimentation	407 146	237 078
Autres projets		30 533
	779 417 $	697 159 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

■ *ANNEXE 8*

FONCTIONNEMENT

	2007	2006
Honoraires professionnels	265 430 $	403 582 $
Autoroute de l'information	41 797	29 698
Courrier et télécommunications	71 040	75 579
Loyer, taxes et assurances	399 638	377 624
Déplacements	135 815	125 557
Locations d'équipements	19 026	17 661
Entretien et réparations	32 868	28 226
Fournitures et frais divers	36 832	33 146
Représentation, réunions et conférences	65 652	44 075
Formation et perfectionnement	25 054	13 664
Abonnements, documentation et cotisations	17 948	20 463
Amortissement des immobilisations	174 646	185 550
(Gain) perte sur disposition d'immobilisations	(690)	22 994
Relocalisation	506	19 940
	1 285 562 $	1 397 759 $

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société québécoise de récupération et de recyclage reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage, conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Robert Lemieux,
Président-directeur général

Yves Boisvert, CGA
Directeur, finances et administration par intérim

Québec, le 20 juillet 2007

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) au 31 mars 2007 et l'état des résultats et de l'avoir ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 20 juillet 2007

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)
(L.R.Q., c. I-20)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
PRODUITS PROVENANT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES	12 269 974 $	12 469 276 $
COÛT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES (note 3)	8 064 840	7 328 658
MARGE BRUTE	4 205 134	5 140 618
FRAIS GÉNÉRAUX (note 4)	4 080 270	4 054 623
BÉNÉFICE NET	124 864 $	1 085 995 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	1 000 000 $	1 000 000 $
ANNULATION DU BÉNÉFICE NET À VERSER AU GOUVERNEMENT (note 5)	1 000 000	
EXCÉDENT CUMULÉ AJUSTÉ AU DÉBUT	2 000 000	1 000 000
BÉNÉFICE NET	124 864	1 085 995
	2 124 864	2 085 995
BÉNÉFICE NET À VERSER AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 5)	(124 864)	(1 085 995)
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	2 000 000 $	1 000 000 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

BILAN
au 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie	2 415 165 $	1 513 528 $
Débiteurs	1 574 550	1 576 675
Stock	129 237	477 266
Frais payés d'avance	280 353	239 287
	4 399 305	3 806 756
Immobilisations (note 6)	2 246 203	1 498 222
	6 645 508 $	5 304 978 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 7)	1 896 752 $	1 641 091 $
Produits reportés	1 036 016	983 072
	2 932 768	2 624 163
Bénéfice net à verser au gouvernement du Québec	210 859	1 085 995
Provision pour congés de maladie (note 10)	502 004	494 192
Avantages incitatifs relatifs à un bail reportés	999 877	100 628
	4 645 508	4 304 978
EXCÉDENT CUMULÉ (note 5)	2 000 000	1 000 000
	6 645 508 $	5 304 978 $

ENGAGEMENTS (note 11)

Au nom du Conseil,
Guy Mercier
Lucie Lauzière

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007

---

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société québécoise d'information juridique (« SOQUIJ » personne morale au sens du Code civil, constituée en vertu d'une loi spéciale (L.R.Q., chapitre I-20), a pour fonctions de promouvoir la recherche, le traitement et le développement de l'information juridique en vue d'en améliorer la qualité et l'accessibilité au profit de la collectivité.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, chapitre 1, 5e supplément) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., chapitre I-3), la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

À compter de l'exercice terminé le 31 mars 2006, la Société a appliqué de façon anticipée les recommandations du chapitre 3855 du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ». Aucun actif ou passif financier n'a été désigné par la Société de façon irrévocable comme étant détenu à des fins de transaction. De plus, aucun ajustement de la valeur comptable des instruments financiers n'a été nécessaire. L'adoption de ces recommandations n'a donc pas nécessité de modifications à la comptabilisation et à la présentation des instruments financiers.

Constatation des produits

Les produits provenant de la prestation de services et des ventes sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Trésorerie

La trésorerie est composée de l'encaisse, des fonds d'encaisse et des placements dont la durée est initialement fixée à trois mois ou moins et qui sont constatés au coût, montant qui se rapproche de la valeur marchande.

Stock

Le stock de publications est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût de chaque publication comprend les frais directs de conception et de publication (main-d'oeuvre, matériel et impression) et les autres frais indirects s'y rapportant. Les participations de certains organismes sont déduites de ce coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire comme suit :

Améliorations locatives	Durée du bail *
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Système informatique	7 ans **

* Les améliorations locatives sont amorties sur la durée du bail, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

** Le système informatique est amorti sur une période de sept ans à compter de la date de mise en service, soit du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2010. Les acquisitions relatives au système informatique sont amorties sur la période résiduelle.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Avantages incitatifs relatifs à un bail

Les avantages incitatifs accordés à la Société par le bailleur, en vertu d'un bail à long terme pour la location de locaux administratifs, sont reportés et amortis sur la durée de bail.

Produits reportés

Les sommes provenant d'abonnements et autres publications sont reportées et virées aux résultats au moment de l'expédition.

Avantages sociaux futurs

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux car la Société ne dispose pas des informations nécessaires pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. COÛT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES

	2007	2006
Traitements, avantages sociaux et charges sociales	5 689 548 $	5 151 529 $
Amortissement des immobilisations	508 503	513 260
Mise en page et impression	392 620	384 444
Location d'équipement et entretien	345 035	300 313
Publicité	253 526	296 477
Honoraires professionnels	243 428	277 757
Communications et expéditions	222 752	265 975
Entrepôt de données électroniques	208 150	239 000
Redevances	82 950	109 877
Déplacements et frais de représentation	19 813	29 503
Loyer, taxes et assurances	16 617	25 339
Variation d'inventaire	348 029	(31 763)
Participations de certains organismes	(266 131)	(233 053)
	8 064 840 $	7 328 658 $

4. FRAIS GÉNÉRAUX

	2007	2006
Traitements, avantages sociaux et charges sociales	1 808 237 $	2 280 552 $
Loyer, taxes et assurances	942 977	815 956
Honoraires professionnels	159 088	179 591
Publicité	291 939	179 026
Subvention à un organisme	300 000	175 000
Déplacements et frais de représentation	88 790	97 433
Perfectionnement du personnel	71 015	89 455
Documentation et fournitures	97 787	79 795
Amortissement des immobilisations	123 074	44 828
Communications et expéditions	45 212	38 949
Location d'équipement et entretien	104 729	25 154
Autres	47 422	48 884
	4 080 270 $	4 054 623 $

4. FRAIS GÉNÉRAUX (suite)

L'amortissement de l'exercice des avantages incitatifs relatifs à un bail est de 64 981 $ (2006 : 27 502 $) et est comptabilisé en diminution de la dépense de loyer.

5. EXCÉDENT CUMULÉ

Le bénéfice net d'un exercice financier de la Société doit être versé au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec, après constitution d'un fonds de roulement. Ce montant déterminé par le Gouvernement qui était auparavant de 1 000 000 $ a été fixé à 2 000 000 $ rétroactivement au 31 mars 2006 par un décret émis en mars 2007. L'effet de ce changement a été constaté rétroactivement à même l'excédent cumulé au début, sans retraitement des états financiers de l'exercice précédent.

6. IMMOBILISATIONS

	2007		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Améliorations locatives	634 082 $	33 271 $	600 811 $
Mobilier de bureau	729 576	390 983	338 593
Matériel informatique	3 009 703	2 616 883	392 820
Système informatique	1 494 760	580 781	913 979
	5 868 121 $	3 621 918 $	2 246 203 $

	2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Améliorations locatives	33 762 $		33 762 $
Mobilier de bureau	358 540	294 071 $	64 469
Matériel informatique	2 753 912	2 340 174	413 738
Système informatique	1 342 349	356 096	986 253
	4 488 563 $	2 990 341 $	1 498 222 $

Les déboursés relatifs aux acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 1 375 430 $ (2006 : 403 185 $).

7. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2007	2006
Traitements, avantages sociaux et charges sociales	1 240 136 $	976 298 $
Autres créditeurs et frais courus	656 616	664 793
	1 896 752 $	1 641 091 $

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations, qui sont comptabilisées à la valeur d'échange conclue entre les parties, ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Par ailleurs, la Société a une entente d'échanges de services avec le ministère de la Justice du Québec. La valeur de ces services ne peut faire l'objet d'estimations raisonnables.

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 308 433 $ (2006 : 313 971 $). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2007	2006
Solde du début	494 192 $	436 289 $
Charge de l'exercice	220 680	236 775
Prestations versées au cours de l'exercice	(212 868)	(178 872)
Solde à la fin	502 004 $	494 192 $

11. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en décembre 2021 pour des locaux administratifs, de l'entreposage et de l'équipement. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2008	1 069 852 $
2009	1 017 682
2010	757 343
2011	772 423
2012	817 659
2013 et suivantes	8 273 843
	12 708 802 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

SOQUIJ reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de SOQUIJ, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Claude Paul-Hus
Directeur général

Montréal, le 25 mai 2007

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) au 31 mars 2007 et les états des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 25 mai 2007

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)
(L.R.Q., c. S-12.01)

RÉSULTATS ET DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec		
Fonctionnement	54 985 496 $	53 985 300 $
Remboursement de la dette à long terme	254 415	723 220
Virement de subventions reportées (note 13)	1 570 915	1 379 000
Activités de production et de distribution de matériel à caractère éducatif		1 304 040
Autres	1 915 078	148 000
	58 725 904	57 539 560
Ventes, services et autres produits	15 562 694	15 859 834
	74 288 598	73 399 394
CHARGES (note 4)		
Programmation et nouveaux médias	40 089 261	41 816 413
Affaires juridiques, ressources humaines et services techniques	11 407 141	12 397 498
Administration	9 313 874	11 092 769
Grille, diffusion et promotion	6 233 527	5 965 248
Régions, partenariats, affaires institutionnelles et ventes	5 332 605	5 271 106
Amortissement des immobilisations corporelles	3 440 493	3 512 330
Frais financiers - net (note 5)	32 194	41 756
Quote-part dans les résultats de la société satellite	13 399	(16 355)
	75 862 494	80 080 765
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS AVANT ÉLÉMENT SUIVANT	(1 573 896)	(6 681 371)
Frais de restructuration (note 3)	6 565 771	
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	(8 139 667)	(6 681 371)
EXCÉDENT CUMULÉ DU DÉBUT	2 138 102	8 819 473
(DÉFICIT) EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	(6 001 565) $	2 138 102 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

BILAN
au 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Débiteurs	6 060 229 $	6 174 919 $
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	4 078 111	3 269 392
Émissions réalisées et en cours de production	396 265	494 968
Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures	17 486 913	17 407 358
Fournitures techniques et de production	437 894	438 709
Frais payés d'avance	260 611	239 229
	28 720 023	28 024 575
Placements à long terme (note 7)	2 584 283	2 597 682
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	17 682 439	17 258 427
Immobilisations corporelles (note 8)	15 554 014	15 586 925
	64 540 759 $	63 467 609 $
PASSIF		
À court terme		
Chèques en circulation moins encaisse	1 100 572 $	1 333 773 $
Emprunts temporaires (note 9)	13 500 498	9 035 652
Créditeurs et frais courus (note 10)	9 881 406	7 418 952
Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures à payer	13 945 756	11 772 262
Versements échéant en deçà d'un an sur la dette à long terme (note 11)	1 818 450	1 818 449
Produits reportés (note 13)	4 028 537	2 832 181
	44 275 219	34 211 269
Dette à long terme (note 11)	15 490 596	17 309 046
Frais de restructuration à payer (note 3)	793 300	
Avance du gouvernement du Québec (note 12)	2 750 000	2 750 000
Revenus reportés (note 13)	7 233 209	7 059 192
	70 542 324	61 329 507
(DÉFICIT) EXCÉDENT CUMULÉ	(6 001 565)	2 138 102
	64 540 759 $	63 467 609 $

ENGAGEMENTS (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Robert Forget
Jean Lamarre

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des charges sur les produits	(8 139 667) $	(6 681 371) $
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 440 493	3 512 330
Virement des produits reportés	(1 570 915)	(1 379 000)
Perte sur aliénation d'immobilisations corporelles		24 082
Quote-part dans les résultats de la société satellite	13 399	(16 355)
	(6 256 690)	(4 540 314)
Variations des éléments hors caisse liées à l'exploitation (note 14)	7 675 088	8 935 765
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 418 398	4 395 451
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(424 012)	(528 351)
Augmentation de l'emprunt auprès du Fonds de financement	5 982 846	2 187 968
Remboursement de l'emprunt auprès du Fonds de financement		(5 506 278)
Augmentation de la dette à long terme		6 054 827
Remboursement de la dette à long terme	(1 818 449)	(1 781 524)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	3 740 385	426 642
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(3 407 582)	(1 900 990)
AUGMENTATION DE LA TÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORIE	1 751 201	2 921 103
INSUFFISANCE DE LA TÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(9 753 773)	(12 674 876)
INSUFFISANCE DE LA TÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 14)	(8 002 572) $	(9 753 773) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007

---

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Télé-Québec est une personne morale au sens du Code civil constituée par la Loi sur la Société de télédiffusion du Québec (L.R.Q., c. S-12.01).

Télé-Québec a principalement pour objet d'exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle de même qu'un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de Télé-Québec, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Constatation des produits

Subventions

Les subventions sont constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées. Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations corporelles et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel Télé-Québec a obtenu le financement ou a réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

Ventes, services et autres produits

Les ventes, services et autres produits sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord que les services ont été rendus au client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Émissions réalisées et en cours de production

Les émissions réalisées et en cours de production sont comptabilisées au coût moyen. Le coût comprend les coûts directs des fournitures et des services ainsi qu'une imputation des frais généraux et de main-d'œuvre reliée aux émissions. Le coût moyen d'une émission est imputé aux opérations lors de la diffusion initiale ou lorsque l'émission est déclarée inutilisable.

Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures

Les droits de télédiffusion et de distribution de documents audiovisuels sont généralement acquis pour une période de cinq ans; ils sont capitalisés pour être ensuite imputés aux opérations en fonction des diffusions effectuées et, sauf pour certains cas où ils sont imputés en fonction des considérations rattachées à l'utilisation des droits, la base suivante est utilisée :

70 % pour la première diffusion;
30 % pour la deuxième diffusion;

Les droits sur les films qui sont jugés inutilisables sont radiés des livres dès qu'une décision est prise à cet effet.

Quant aux productions extérieures, la participation de Télé-Québec et les droits sont reportés pour être ensuite imputés entièrement aux opérations lors de la première diffusion, sauf pour certains cas où ils sont imputés en fonction des considérations rattachées à l'utilisation des droits.

Fournitures techniques et de production

Les stocks de fournitures techniques et de production sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode du coût moyen.

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Placements à long terme

L'investissement dans une société satellite est comptabilisé à la valeur de consolidation. Le placement de portefeuille est comptabilisé à la valeur d'acquisition. Lorsqu'un placement subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. Cette réduction est imputée directement aux résultats de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

Le réseau d'antennes comprend les bâtisses, les matériaux, les services d'ingénierie, les infrastructures, les frais directs de main-d'œuvre, les intérêts sur le financement temporaire durant la construction et les frais généraux qui s'y rapportent.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

	Taux
Réseau d'antennes	5 %
Améliorations au réseau d'antennes	10 %
Matériel technique	10 %
Ameublement et agencement	10 %
Équipement informatique	20 %
Matériel roulant	20 %
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 5 ans
Regroupement des installations :	
Matériel technique	6,67 %
Ameublement et agencement	6,67 %
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 15 ans

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de Télé-Québec consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires et les emprunts auprès d'institutions financières contractés pour faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que Télé-Québec ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. FRAIS DE RESTRUCTURATION

Au cours de l'exercice 2007, Télé-Québec a inscrit une charge de 6 565 771 $ au titre d'indemnités de départ ainsi que les frais connexes afférents, à la suite de l'adoption d'un plan de compression des effectifs par son Conseil d'administration. Il est prévu que les déboursés totaux totaliseront 7 393 695 $, dont 3 071 356 $ ont été déboursés durant l'exercice terminé le 31 mars 2007. Télé-Québec a comptabilisé une provision pour indemnités à payer de 3 494 415 $. La portion représentant des déboursés devant être payés au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2008, d'un montant de 2 701 115 $, est classée dans les créditeurs et frais courus.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

4. CHARGES PAR CATÉGORIE

	2007	2006
Traitements et charges sociales	21 015 913 $	23 796 273 $
Services de transport et de communication	4 442 797	4 256 372
Services professionnels, administratifs et autres	4 744 295	4 639 391
Loyers	6 093 645	6 278 808
Fournitures et approvisionnements	1 675 020	1 912 538
Droits de télédiffusion et de distribution	32 860 683	32 924 004
Amortissement des immobilisations corporelles	3 440 493	3 512 330
Frais directs productions autonomes	1 373 551	1 442 146
Frais directs prestations de services	47 494	22 109
Frais financiers	32 194	41 756
Radiation de créances	24 307	4 035
Quote-part dans les résultats de la société satellite	13 399	(16 355)
Perte sur aliénation d'immobilisations corporelles		24 082
	75 763 791	78 837 489
Émissions réalisées et en cours de production et participation à des productions extérieures - variation de l'exercice	98 703	1 243 276
	75 862 494 $	80 080 765 $

5. FRAIS FINANCIERS - NET

	2007	2006
Intérêts sur la dette à long terme	1 159 717 $	1 116 173 $
Intérêts sur emprunts auprès d'institutions financières	32 194	41 756
Intérêts sur emprunts auprès du Fonds de financement	145 712	77 929
Subvention du gouvernement du Québec - intérêts sur la dette à court terme	(145 712)	(77 929)
Subvention du gouvernement du Québec - intérêts sur la dette à long terme	(1 159 717)	(1 116 173)
	32 194 $	41 756 $

6. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme correspondent aux intérêts courus et au remboursement du capital payables au cours du prochain exercice sur la dette à long terme ainsi qu'au solde à recevoir sur des subventions liées à des projets spécifiques.

La portion à long terme représente le solde des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations corporelles et à leur maintien, déduction faite des remboursements de capital sur la dette à long terme déjà effectués, et de ceux à faire dans le prochain exercice.

7. PLACEMENTS À LONG TERME

	2007	2006
Investissement dans une société satellite	2 574 441 $	2 587 840 $
Placement de portefeuille	9 842	9 842
	2 584 283 $	2 597 682 $

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

7. PLACEMENTS À LONG TERME (suite)

Investissement dans une société satellite

Télé-Québec détient une participation en actions de 25 % dans une Société dont l'activité principale est de maintenir un service de télévision de langue française axé sur les arts et la culture. Le montant de pertes accumulées depuis l'acquisition s'élève à 175 559 $ au 31 mars 2007 (162 160 $ au 31 mars 2006).

Placement de portefeuille

Télé-Québec détient une participation en actions de 4,44 % dans une Société dont l'activité principale est la gestion des signaux.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Réseau d'antennes incluant les améliorations	29 871 839 $	25 983 089 $	3 888 750 $	3 684 415 $
Matériel technique	22 571 596	15 964 481	6 607 115	6 818 826
Ameublement et agencement	1 535 672	1 194 201	341 471	403 007
Équipement informatique	7 224 193	5 880 035	1 344 158	1 416 562
Matériel roulant	778 917	628 115	150 802	229 380
Améliorations locatives	2 836 537	1 765 504	1 071 033	1 094 273
	64 818 754	51 415 425	13 403 329	13 646 463
Regroupement des installations :				
Matériel technique	4 620 644	3 971 502	649 142	957 090
Ameublement et agencement	653 332	566 458	86 874	130 429
Améliorations locatives	4 272 508	3 704 400	568 108	852 943
	9 546 484	8 242 360	1 304 124	1 940 462
Projets informatiques en cours de parachèvement (a)	846 561		846 561	
	75 211 799 $	59 657 785 $	15 554 014 $	15 586 925 $

(a) Lorsque les projets informatiques seront terminés, les immobilisations seront amorties en fonction de leur durée de vie utile.

9. EMPRUNTS TEMPORAIRES

	2007	2006
Emprunts auprès d'institutions financières	6 902 000 $	8 420 000 $
Emprunts auprès du Fonds de financement	6 598 498	615 652
	13 500 498 $	9 035 652 $

9. EMPRUNTS TEMPORAIRES (suite)

Emprunts auprès d'institutions financières

Télé-Québec a un crédit autorisé renouvelable annuellement le 30 septembre auprès d'une institution financière. Au 31 mars 2007, le montant maximum que pouvait prélever Télé-Québec s'établissait à 16 000 000 $. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel lorsque la marge de crédit est utilisée alors qu'ils portent intérêt à la moyenne des taux des acceptations bancaires à un mois, plus une marge de 0,3 % tenant lieu de frais d'émission et de gestion lorsqu'il s'agit d'acceptation bancaire. Le taux d'intérêt était de 6,00 % au 31 mars 2007 (4,00 % au 31 mars 2006).

Emprunts auprès du Fonds de financement

Télé-Québec emprunte au Fonds de financement du gouvernement du Québec les sommes nécessaires pour l'acquisition d'immobilisations et leur maintien ainsi que pour la réalisation du plan de modernisation. Au 31 mars 2007, les montants maximum d'emprunts autorisés par le gouvernement du Québec à ces fins s'établissait à 14 867 000 $ pour les immobilisations et à 10 000 000 $ pour le plan de modernisation. Les montants prélevés portent intérêt à la moyenne des taux des acceptations bancaires à un mois, plus une marge de 0,3 % tenant lieu de frais d'émission et de gestion. Le taux d'intérêt était de 4,64 % au 31 mars 2007 (4,17 % au 31 mars 2006).

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2007	2006
Fournisseurs et frais courus	3 503 838 $	4 248 661 $
Comptes à payer divers	976 370	6 000
Frais de restructuration à payer	2 701 115	
Traitements et charges sociales à payer	2 700 083	3 164 291
	9 881 406 $	7 418 952 $

11. DETTE À LONG TERME

	2007	2006
Obligation, série 1, 11,25 % remboursable le 25 mai 2008	5 000 000 $	5 000 000 $
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec :		
3,828 % remboursable par versements annuels de 556 985 $ jusqu'au 10 mai 2010	2 227 942	2 784 927
4,798 % remboursable par versements annuels de 503 525 $ jusqu'au 27 février 2014	3 524 673	4 028 197
5,795 % remboursable par versements annuels de 254 415 $ jusqu'au 1er décembre 2010	1 017 660	1 272 075
4,2739 % remboursable par versements annuels de 201 409 $ jusqu'au 1er décembre 2014 et par un versement de 1 208 459 $ le 1er décembre 2015	2 819 738	3 021 148
4,2739 % remboursable par versements annuels de 302 114 $ jusqu'au 1er décembre 2015	2 719 033	3 021 148
	17 309 046	19 127 495
Versements échéant en deçà d'un an	1 818 450	1 818 449
	15 490 596 $	17 309 046 $

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

11. DETTE À LONG TERME (suite)

Les versements en capital à effectuer pour les cinq prochains exercices sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

2008	1 818 450 $
2009	6 818 450
2010	1 818 450
2011	1 818 450
2012	1 007 050

12. AVANCE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Une avance de 2 750 000 $ a été octroyée à Télé-Québec pour son investissement dans une société satellite. Le remboursement de l'avance sera effectué, le cas échéant, à la date de dissolution de la société satellite ou à la date de récupération par Télé-Québec du capital investi ou au plus tard le 31 décembre 2011. Le coût d'intérêt correspond aux bénéfices nets réalisés à même le placement de 2 750 000 $, jusqu'à concurrence d'un maximum annuel égal au taux préférentiel. Les intérêts courent depuis le déboursement de l'avance et seront payables à compter de l'année où la société satellite débutera la distribution annuelle des bénéfices, jusqu'à concurrence du montant distribué. En vertu de la convention entre actionnaires, aucune distribution de bénéfices n'est autorisée avant le 31 août 2007.

13. PRODUITS REPORTÉS

	2007	2006
Subventions du gouvernement du Québec		
Subventions relatives aux immobilisations corporelles pour le remboursement de la dette à long terme		
Solde au début	8 986 192 $	8 314 800 $
Produits reportés de l'exercice	1 988 046	2 050 392
Virement aux revenus de l'exercice	(1 570 915)	(1 379 000)
Solde à la fin	9 403 323	8 986 192
Projets spécifiques	1 639 132	493 300
	11 042 455	9 479 492
Autres produits de productions extérieures	159 303	354 080
Loyers perçus d'avance	59 988	57 801
	11 261 746	9 891 373
Moins : Portion à court terme		
Subventions du gouvernement du Québec	3 809 246	2 420 300
Autres produits de productions extérieures	159 303	354 080
Loyers perçus d'avance	59 988	57 801
	4 028 537	2 832 181
	7 233 209 $	7 059 192 $

14. FLUX DE TRÉSORERIE

	2007	2006
Variations des éléments hors caisse liées à l'exploitation		
Variation des débiteurs	114 690 $	(1 160 350) $
Variation des subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(808 719)	(1 844 133)
Variation des émissions réalisées et en cours de production	98 703	1 243 276
Augmentation des droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures	(79 555)	9 143 892
Variation des fournitures techniques et de production	815	(7 097)
Variation des frais payés d'avance	(21 382)	65 150
Variation des créditeurs et frais courus	2 462 454	(1 465 609)
Variation des droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures à payer	2 173 494	1 003 311
Variation des produits reportés	2 941 288	1 957 325
Variation des frais de restructuration à payer	793 300	
	7 675 088 $	8 935 765 $

L'insuffisance de la trésorerie et des équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprend les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	2007	2006
Chèques en circulation moins encaisse	(1 100 572) $	(1 333 773) $
Emprunts auprès d'institutions financières	(6 902 000)	(8 420 000)
	(8 002 572) $	(9 753 773) $

Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à 1 392 808 $ (2006 : 1 139 873 $).

15. ENGAGEMENTS

Télé-Québec s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en l'an 2019 pour des locaux et autres biens et services. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement variant d'un à 15 ans.

La charge de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2007 concernant ces baux s'élève à 5 430 830 $ (2006 : 5 558 065 $).

Les paiements minimums futurs au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

2008	5 666 234 $
2009	5 172 698
2010	5 006 273
2011	4 985 895
2012	4 701 399
2013 et subséquemment	33 812 141
	59 344 640 $

16. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de Télé-Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de Télé-Québec imputées aux résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2007, s'élèvent à 900 550 $ (2006 : 985 471 $). Les obligations de Télé-Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Dette à long terme

Au 31 mars 2007, la juste valeur de la dette à long terme de 17 309 046 $ (2006 : 19 127 495 $) s'établissait à 18 126 239 $ (2006 : 20 260 966 $) compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt.

La juste valeur des emprunts temporaires correspond à la valeur comptable de ces titres étant donné leur court délai de renouvellement.

Autres éléments d'actif et passif

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs, des créditeurs et des frais courus équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

Placements à long terme

La juste valeur des placements à long terme ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type de placement.

Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

La juste valeur des subventions à recevoir du gouvernement du Québec de 21 760 549 $ ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instruments financiers.

Avance du gouvernement du Québec

La juste valeur de l'avance du gouvernement du Québec ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'avance.

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, Télé-Québec est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Télé-Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

19. ÉCHANGES DE SERVICES

Télé-Québec a comptabilisé au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2007 des échanges de services pour un montant d'environ 407 925 $ (2006 : 546 700 $). Le montant d'échanges de services est établi en fonction de la juste valeur des biens ou services cédés. Dans le cas où seulement la valeur reçue peut être établie plus clairement celle-ci sert à l'évaluation de l'échange. Ces transactions n'ont pas d'effets significatifs sur les résultats nets des opérations de Télé-Québec.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2007.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Télé-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Télé-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de Télé-Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Michèle Fortin
Présidente directrice-générale

Michèle Parent
Directrice générale de l'administration et des finances

Montréal, le 25 mai 2007

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de Télé-Québec au 31 mars 2007, l'état des résultats et du déficit cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Télé-Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Télé-Québec au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
France Alain, CA
Directrice des services-conseils en attestation financière

Québec, le 25 mai 2007

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. J-3)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006	2005
PRODUITS			
Contribution du ministère de la Justice	9 463 862 $	10 315 379 $	10 481 460 $
Autres contributions (note 3)	17 200 615	18 275 541	18 525 215
Tarification	145 965	174 741	216 146
Intérêts sur dépôts bancaires et placements temporaires	410 897	242 999	135 975
Autres	192 450	374 662	25 548
	27 413 789	29 383 322	29 384 344
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	20 215 978	19 768 768	19 870 260
Loyers	3 244 432	3 216 724	3 447 993
Transport et communication	1 419 077	1 292 389	1 181 548
Services professionnels et administratifs	1 630 866	1 591 689	1 530 958
Entretien et réparations	342 531	282 874	248 854
Fournitures et approvisionnements	277 820	291 887	260 802
Amortissement des immobilisations corporelles	530 304	542 197	574 857
Amortissement des actifs incorporels	396 428	385 177	453 055
Intérêts sur la dette à long terme	194 395	227 723	224 954
Autres			7 175
	28 251 831	27 599 428	27 800 456
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) avant contributions pour allocations de transition	(838 042)	1 783 894	1 583 888
Contributions pour allocations de transition (note 8c)		5 255 700	
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	(838 042)	7 039 594	1 583 888
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ AU DÉBUT	2 980 256	(4 059 338)	(5 643 226)
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ À LA FIN	2 142 214 $	2 980 256 $	(4 059 338) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2007

	2007	2006	2005
ACTIF			
À court terme			
Encaisse (note 12)	7 660 483 $	8 887 392 $	6 392 587 $
Créances et intérêts courus	571 764	384 699	27 812
Frais payés d'avance	126 917	138 993	124 682
Contributions pour allocations de transition à recevoir échéant en deçà d'un an (note 8c)	2 471 728	404 136	
	10 830 892	9 815 220	6 545 081
Contributions pour allocations de transition à recevoir (note 8c)	2 306 365	4 435 444	
Immobilisations corporelles (note 4)	2 950 240	3 229 477	3 462 067
Actifs incorporels (note 5)	1 841 734	1 358 225	1 360 964
	17 929 231 $	18 838 366 $	11 368 112 $
PASSIF			
À court terme			
Charges à payer et frais courus	2 992 634 $	3 187 506 $	2 937 941 $
Versements sur la dette à long terme (note 7)	247 913	231 735	216 615
Versements sur la provision pour allocations de transition (note 8b)	2 471 728	404 136	242 721
Versements sur la provision pour congés de maladie (note 8d)	430 000	430 000	430 000
	6 142 275	4 253 377	3 827 277
Dette à long terme (note 7)	2 491 402	2 739 315	2 971 050
Provision pour allocations de transition (note 8b)	3 460 618	5 248 509	5 541 797
Provision pour congés de maladie (note 8d)	1 872 739	2 355 849	2 257 247
Contributions reportées	1 819 983	1 261 060	830 079
	15 787 017	15 858 110	15 427 450
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ	2 142 214	2 980 256	(4 059 338)
	17 929 231 $	18 838 366 $	11 368 112 $

Engagements (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Tribunal,
Jacques Forgues, président
Bernard Chartier, directeur de l'administration et du Fonds du Tribunal

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(838 042) $	7 039 594 $	1 583 888 $
Éléments sans incidence sur l'encaisse :			
Amortissement des immobilisations corporelles	530 304	542 197	574 857
Amortissement des actifs incorporels	396 428	387 977	453 055
Amortissement des contributions reportées	(353 377)	(219 019)	(50 921)
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles		(2 440)	
	(264 687)	7 748 309	2 560 879
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 9)	(514 293)	(5 031 712)	15 434
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation	(778 980)	2 716 597	2 576 313
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(361 330)	(300 784)	(152 204)
Acquisitions d'actifs incorporels	(767 164)	(356 833)	(541 508)
Produits de disposition sur immobilisations corporelles		2 440	
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(1 128 494)	(655 177)	(693 712)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Remboursement de la dette à long terme	(231 735)	(216 615)	(202 484)
Augmentation des contributions reportées	912 300	650 000	881 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	680 565	433 385	678 516
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(1 226 909)	2 494 805	2 561 117
ENCAISSE AU DÉBUT	8 887 392	6 392 587	3 831 470
ENCAISSE À LA FIN	7 660 483 $	8 887 392 $	6 392 587 $
Informations supplémentaires			
Intérêts payés	195 703 $	210 823 $	224 954 $
Immobilisations corporelles impayées en fin d'exercice	11 066	121 329	112 506
Actifs incorporels impayés en fin d'exercice	171 407	58 634	30 229

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2007

1. CONSTITUTION ET FONCTION

Le Tribunal administratif du Québec (le « Tribunal »), organisme institué en vertu de la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3), a pour fonction, dans les cas prévus par la loi, de statuer sur les recours formés contre une autorité administrative ou une autorité décentralisée. En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de la Loi sur les impôts (Québec), le Tribunal n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Tribunal, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Mobilier et équipement de bureau	20,00 %
Équipement bureautique et informatique	33,33 %
Améliorations locatives :	
– réaménagements majeurs	6,67 %
– autres	10,00 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont composés de logiciels et de frais de développement de systèmes. Ils sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Frais de développement de systèmes	20,00 %
Logiciels	33,33 %

Les systèmes en cours de développement seront amortis lorsque les projets seront terminés et qu'ils seront mis en exploitation.

Dépréciation d'actifs à long terme

Lors de circonstances ou d'évènements importants pouvant indiquer une perte de valeur, le Tribunal réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'actif excède les flux monétaires futurs non actualisés que procurera cet actif. Le montant de toute perte de valeur représentant l'excédent de la valeur comptable nette sur la juste valeur est imputé aux résultats de l'exercice.

Contributions

Les contributions concernant les opérations courantes du Tribunal sont constatées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel elles sont exigibles.

Les contributions relatives aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels sont reportées et amorties au même rythme que les immobilisations corporelles et actifs incorporels auxquels elles se rapportent.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Tribunal ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

3. AUTRES CONTRIBUTIONS

	2007	2006	2005
Société de l'assurance automobile du Québec	7 746 107 $	8 313 098 $	7 633 594 $
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	7 904 556	8 282 937	8 458 008
Régie des rentes du Québec	1 536 972	1 649 902	1 732 419
Commission de la santé et de la sécurité du travail	12 980	29 604	25 040
Gouvernement du Québec			676 154
	17 200 615 $	18 275 541 $	18 525 215 $

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007			2006	2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement de bureau	684 515 $	597 496 $	87 019 $	121 217 $	117 638 $
Équipement bureautique et informatique	2 246 777	2 005 046	241 731	296 661	267 854
Améliorations locatives					
Réaménagements majeurs	4 035 992	1 792 774	2 243 218	2 512 284	2 781 350
Autres	569 958	191 686	378 272	299 315	295 225
	7 537 242 $	4 587 002 $	2 950 240 $	3 229 477 $	3 462 067 $

5. ACTIFS INCORPORELS

	2007			2006	2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Frais de développement de systèmes	3 579 882 $	1 863 317 $	1 716 565 $	1 167 422 $	1 097 903 $
Logiciels	1 058 223	933 054	125 169	190 803	263 061
	4 638 105 $	2 796 371 $	1 841 734 $	1 358 225 $	1 360 964 $

Les frais de développement de systèmes incluent des systèmes en cours de développement. Les systèmes, au montant de 952 470 $ au 31 mars 2007 (520 770 $ en 2006 et 450 690 $ en 2005), n'ont pas été amortis au cours de l'exercice.

6. EMPRUNT BANCAIRE

Le Tribunal dispose d'un crédit rotatif autorisé de 2 000 000 $ auprès du Gouvernement du Québec. Cette facilité sera renouvelable en mars 2010. Aux 31 mars 2007, 2006 et 2005, cette facilité était inutilisée.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

7. DETTE À LONG TERME

	2007	2006	2005
Emprunts de la Société immobilière du Québec, taux fixes de 6,31 % et 7,05 %, remboursables par versements mensuels de 35 620 $ en capital et intérêts, échéant jusqu'en avril 2016	2 739 315 $	2 971 050 $	3 187 665 $
Moins : versements échéant en deçà d'un an	247 913	231 735	216 615
	2 491 402 $	2 739 315 $	2 971 050 $

La juste valeur de la dette à long terme est supérieure d'environ 200 000 $ à sa valeur comptable. La juste valeur a été déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs selon les taux d'intérêt actuels pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

Les montants de versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2008	247 913 $
2009	265 225
2010	283 749
2011	303 571
2012	324 782

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

a) Régimes de retraite

Le personnel et les membres du personnel du Tribunal participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Tribunal imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 990 908 $ (2006 : 938 677 $; 2005 : 652 170 $). Les obligations du Tribunal envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

De plus, certains membres du Tribunal ne participent à aucun des régimes de retraite gouvernementaux. En remplacement, ils reçoivent une somme équivalente à la participation de l'employeur au régime de retraite pour la durée de leur contrat. Les montants versés à ce titre et imputés aux résultats de l'exercice s'élèvent à 7 548 $ (2006 : 11 212 $; 2005 : 19 230 $).

b) Provision pour allocations de transition

Les allocations de transition sont payables aux membres à temps plein autres que ceux en congé sans solde total de la fonction publique, en poste au 31 décembre 2005, qui ne sollicitent pas un renouvellement de leur mandat. Selon le règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des membres du Tribunal, cette allocation correspond à un mois de salaire au moment du départ, par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois.

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

b) Provision pour allocations de transition (suite)

	2007	2006	2005
Solde au début	5 652 645 $	5 784 518 $	5 896 786 $
Charge de l'exercice	347 718	284 247	242 667
Diminutions dues aux changements de situation		(173 399)	(241 714)
Prestations versées au cours de l'exercice	(68 017)	(242 721)	(113 221)
	5 932 346	5 652 645	5 784 518
Moins :			
Versements échéant en deçà d'un an	2 471 728	404 136	242 721
Solde à la fin	3 460 618 $	5 248 509 $	5 541 797 $

c) Contributions pour allocations de transition à recevoir

En vertu du décret du gouvernement du Québec de juin 2005, les contributeurs du Tribunal devront verser une somme de 5 255 700 $ concernant les allocations de transition à payer. Au 31 mars 2006, une somme à recevoir a été enregistrée et la contrepartie a été constatée dans les produits à l'état des résultats. Ces sommes seront versées à la demande du Tribunal.

	2007	2006	2005
Solde au début	4 839 580 $		
Enregistrement des contributions à recevoir		5 255 700 $	
Diminutions afférentes à la diminution de la provision pour allocations de transition		(173 399)	
Contributions reçues au cours de l'exercice	(61 487)	(242 721)	
	4 778 093	4 839 580	
Moins :			
Contributions échéant en deçà d'un an	2 471 728	404 136	
Solde à la fin	2 306 365 $	4 435 444 $	

d) Provision pour congés de maladie

	2007	2006	2005
Solde au début	2 785 849 $	2 687 247 $	2 730 373 $
Charge de l'exercice	423 715	537 548	400 051
Prestations versées au cours de l'exercice	(906 825)	(438 946)	(443 177)
	2 302 739	2 785 849	2 687 247
Moins :			
Versements estimés en deçà d'un an	430 000	430 000	430 000
Solde à la fin	1 872 739 $	2 355 849 $	2 257 247 $

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

9. FLUX DE TRÉSORERIE

	2007	2006	2005
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :			
Créances et intérêts courus	(187 065) $	(356 887) $	8 672 $
Frais payés d'avance	12 076	(14 311)	(93 737)
Contributions pour allocations de transition à recevoir	61 487	(4 839 580)	
Charges à payer et frais courus	(197 382)	212 337	255 893
Provision pour allocations de transition	279 701	(131 873)	(112 268)
Provision pour congés de maladie	(483 110)	98 602	(43 126)
	(514 293) $	(5 031 712) $	15 434 $

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Tribunal est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Tribunal n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

11. ENGAGEMENTS

Baux

Le Tribunal est partie à des baux pour la location d'équipements. En vertu de ces baux, dont les échéances varient de 2008 à 2012, le Tribunal s'est engagé à verser un montant de 193 461 $. Le loyer annuel minimal pour les cinq prochains exercices s'établit comme suit :

	2007
2008	51 708 $
2009	51 708
2010	48 179
2011	37 273
2012	4 593
	193 461 $

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

L'encaisse porte intérêt au taux de base moins 2,25 % pour les exercices terminés les 31 mars 2007, 2006 et 2005.

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la dette à long terme est divulguée à la note 7.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2007

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque d'intérêt

La volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et passifs financiers (risque de marché lié aux taux d'intérêt – fixes) de même que sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Tribunal (risque de flux de trésorerie lié aux taux d'intérêt – variables).

Les emprunts auprès de la Société immobilière du Québec sont à des taux d'intérêt fixes. Par conséquent, le risque auquel est exposé le Tribunal sur ces emprunts est minime compte tenu que le Tribunal envisage de les conserver jusqu'à l'échéance.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres des états financiers de 2006, 2005 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Tribunal administratif du Québec (le « Tribunal ») ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. Le Tribunal reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Tribunal, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Me Jacques Forgues
Président

Bernard Chartier, CA
Directeur de l'administration et
du Fonds du Tribunal

Québec, le 7 juin 2007

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Tribunal administratif du Québec (le « Tribunal ») au 31 mars 2007 et les états des résultats et de l'excédent (déficit) cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Tribunal. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Tribunal au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours des exercices précédents.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 7 juin 2007

Ce document est imprimé sur du papier entièrement recyclé, fabriqué au Québec, contenant 100 % de fibres postconsommation et produit sans chlore élémentaire.